1.7B

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXVIII

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTERIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

TREIZIÈME ANNÉE. — 1909

TOME XXVIII (Juillet-Décembre)

CHAMBRE DE COMMERCE BIBLIOTHÈQUE PARIS

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1909

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
T.28

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION CRÉTOISE

On se flattait de l'espoir que la fastidieuse crise orientale était close. Le conflit austro-serbe terminé, achevée la liquidation de l'indépendance bulgare et de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, on songeait déjà à dresser le bilan. Le groupe de l'Europe centrale échangeait ses congratulations. Les puissances de la Triple entente se recueillaient plus modestement et méditaient les leçons d'une campagne diplomatique laborieuse. Les événements d'avril rappelaient l'attention sur l'évolution intérieure de la Turquie, soulignant l'existence d'une force militaire sérieuse ralliée à la cause des réformes. On oubliait la Crète, ou plutôt non : on n'ignorait pas, on ne pouvait ignorer des aspirations qui ont occupé les chancelleries depuis plus d'un demi-siècle et se sont affirmées le 15 octobre dernier par une proclamation d'annexion de la Crète à la Grèce. Mais, après une démonstration catégorique de l'imprudence d'entraînements qui méconnaissent l'équilibre des forces, on voulait croire que les puissances ne se prêteraient pas à une reprise entre Athènes et Constantinople d'un jeu aussi dangereux. Se serait-on trompé ? Il semblerait que nous voyons se préparer une répétition des plus fâcheux événements de la saison passée, en présence des chancelleries toujours hésitantes et divisées, aussi impuissantes à vouloir une solution prudente qu'à imposer une liquidation radicale. Allons-nous donc voir un chapitre nouveau s'ajouter à une histoire qui est le plus étrange tissu d'incohérences que l'on puisse imaginer?

A peine est-il besoin de rappeler par suite de quelles circonstances la Crète, qui avait été en quelque sorte le berceau de l'indépendance hellénique, s'est trouvée privée du bénéfice de ses efforts lors de la fondation du royaume de Grèce. L'admirable situation stratégique de la baie de la Sude, clef du bassin oriental de la Méditerranée, sentinelle de l'Archipel et des bouches du Nil, avait frappé les marins anglais. Le cabinet de

Saint-James crut habile de laisser la porte ouverte aux éventualités d'avenir en maintenant l'île sous un régime bâtard de suzeraineté ottomane et d'autonomie garantie par les puissances. Ce calcul a coûté cher à l'Europe. Soixante années de luttes sourdes entre l'élément grec qui forme la majorité de la population et les musulmans, de troubles violents interrompus par de courtes trèves, avec des alternatives de concessions et de réactions, des intrigues d'Athènes, des interventions des puissances ont conduit à la crise décisive de 1897.

Les Grecs du royaume crurent alors l'heure venue de réaliser les vœux de leurs frères insulaires. On sait la cruelle désillusion qui les attendait : l'aventure de la flottille de torpilleurs du prince Georges, le débarquement de l'expédition du colonel Vassos, déchaînant la guerre entre la Grèce et la Turquie, les rapides et faciles victoires d'Edhem pacha en Thessalie. Les puissances s'interposèrent. Allaient-elles profiter de la circonstance pour donner au problème crétois une solution précise, inspirée soit du respect de la force, soit du principe des nationalités ? Les deux hypothèses pouvaient se concevoir. L'une garantissait les succès du vainqueur, l'autre continuait le mouvement séculaire de recul de l'Islam. Chacune avait son pour et son contre. Toutes deux présentaient l'avantage de débarrasser l'Europe de difficultés irritantes. Ni l'une ni l'autre ne fut adoptée. Les puissances — ou du moins certaines d'entre elles, car l'Allemagne et l'Autriche jugèrent plus habile de se retirer momentanément d'une partie dont elles prévoyaient les embarras — adoptèrent une cote mal taillée. Elles demandèrent à la Turquie de leur confier la Crète en dépôt, prenant l'engagement de maintenir la suzeraineté ottomane et acceptant les charges du maintien de l'ordre. C'est ainsi que l'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie, s'introduisirent dans le rôle de protectrices de l'antique Candie, et que des détachements internationaux furent chargés de faire la police des descendants des sujets du roi Minos.

Ce régime a eu un mérite inconstestable qui suffirait à pallier tous ses inconvénients : il a introduit la paix dans l'île. On doit rendre, d'ailleurs, aux Turcs cet hommage qu'ils ont observé loyalement les engagements pris. Ils ont retiré leurs troupes de l'île où des officiers italiens organisaient une gendarmerie. Ils ont recommandé l'émigration aux musulmans mécontents. Leur attitude a été d'autant plus méritoire que les autres parties n'apportaient pas la même régularité à l'exécution du contrat. Les Crétois et les Grecs ont considéré la solution adoptée comme un acheminement vers la satisfaction de

leurs désirs. Si les précédents autorisaient cette interprétation, les chancelleries n'ont rien fait pour la décourager.

Elles ont commencé par envoyer en Crète comme « Haut Commissaire » un fils du roi Georges et celui-la même qui avait été mêlé à l'aventure du colonel Vassos. Au début les choses marchèrent assez bien. Chaque année, l'assemblée crétoise émettait des vœux en faveur de l'annexion, et chaque été, le roi de Grèce et le prince Georges promenaient à travers l'Europe les doléances de ces éternels mécontents.

Les puissances se bornaient à de platoniques conseils de prudence. C'était l'heure des événements de Chine. La grande crise mandchourienne se préparait. L'Orient passait au second plan. Mais après l'entrevue de Muerzsteg de 1903, quand la campagne des réformes macédoniennes réveilla les échos des Balkans, les Crétois jugèrent le moment venu de se rappeler à l'attention. Un mouvement d'opposition, dirigé par M. Venizelos, se développa contre le Haut Commissaire. On le taxait d'absolutisme, d'impéritie. Mais le principal grief était toujours le retard de l'annexion. Qu'il y eût dans les critiques une part de vérité, possible : le prince Georges avait été élevé pour faire un marin et non un bouc émissaire de passions nationales et d'intrigues internationales. Entre le prince et le peuple crétois, la tension devint telle que, dans les premiers jours de 1906, les puissances ne purent se dérober à l'urgence d'un remède. Une commission d'enquête, où la France était représentée par M. Defrance, débarqua le 10 février à la Canée. Après cinq mois d'études et de palabres, les puissances signifiaient le 26 juillet leurs décisions.

Elles accordaient des réformes administratives, un emprunt de 9 millions, des surtaxes douanières et surtout la substitution à la gendarmerie italienne d'une milice locale encadrée par d'anciens officiers grecs, avec la promesse conditionnelle d'un retrait des contingents internationaux. C'était beaucoup. Les Crétois et les Grecs ne se tinrent cependant pas pour satisfaits. Il y eut un été mouvementé de pourparlers et de troubles. Finalement les puissances cédèrent. Le 23 septembre, elles imposaient, malgré les protestations véhémentes de la Porte, le remplacement du prince Georges par un homme d'État grec, dont le choix était confié au roi de Grèce. M. Zaïmis fut désigné. Enfin en mai 1908, l'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie prenaient l'engagement de retirer leurs troupes avant la fin de juillet 1909, sous condition du maintien du calme dans l'île.

Tant qu'il était de mode de traiter la Turquie en paria, le

philhellénisme était de pratique aisée. La situation changerait-elle au lendemain de la révolution de Constantinople? Le grand effort de régénération de l'Islam n'allait-il pas éveiller les sympathies des peuples libéraux, tandis que le bouleversement d'un échiquier dont l'Allemagne tenait toutes les pièces essentielles offrait aux rivaux une occasion de revanche inattendue? Par un de ces paradoxes dont la diplomatie est coutumière, la première manifestation de l'ère nouvelle est un démembrement de l'empire ottoman!

Pour assister impassibles à l'annexion de la Bosnie et à la proclamation de l'indépendance bulgare, les Crétois auraient dû renier tout leur passé. Le 15 octobre, ils décrètent leur entrée dans la Grande Grèce. Ils constituent un gouvernement provisoire. Les tribunaux rendent la justice au nom du roi de Grèce. Les timbres reçoivent une surcharge hellénique. Les puissances ne disent mot. Les Turcs ont bien d'autres soucis en tête. Quant aux Grecs, ils s'efforcent de ménager les nerfs de l'Europe. Ils font les morts. Ils vont jusqu'à se refuser le luxe d'une crise ministérielle et d'une dissolution pour éviter le scandale du débarquement de députés crétois à Athènes.

La question crétoise entre dans une période de sommeil, favorisée par le système de clôture par compartiment adopté pour la solution des problèmes orientaux. Que ne l'a-t-on laissée dormir? Mais les Hellènes ne veulent pas oublier. Et quand Guillaume II vient goûter à l'Achilléion les charmes d'un printemps tardif, il trouve au débarcadère le roi Georges, empressé de plaider la cause de ses sujets. Que s'est-il passé dans les conciliabules de Corfou? On a dit que l'empereur d'Allemagne n'était pas resté insensible aux appels du roi de Grèce. La presse officieuse d'outre-Rhin a oppposé à ces bruits des démentis et des protestations de neutralité bienveillante pour la Turquie. Ce n'est pas la première fois que l'on relève des désaccords entre le Palais et la Chancellerie.

Quoi qu'il en soit, la question était rouverte et on pouvait compter sur les Grecs pour ne pas la laisser clore. Pendant quelques semaines nous avons vu se multiplier les ballons d'essai. Bruits de conflit. Bruits d'entente. Interviews sensationnelles. Conciliation. Intransigeance. On insinue que la Turquie vendrait son plat de lentilles pour trente millions. Du coup on commence à montrer les dents à Constantinople. Alors la campagne évolue. On rappelle que l'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie ont pris l'engagement de retirer leurs troupes avant le 27 juillet 1909. On laisse entendre que cette échéance prochaine serait une occasion favorable de réaliser les vœux des

Crétois et des Grecs. Le gouvernement turc s'émeut. Il demande aux puissances protectrices si elles sont décidées à se prêter à cette manœuvre. Très embarrassées, les chancelleries font la sourde oreille. La Turquie devient plus pressante. Le 7 juin, elle adresse aux puissances une requête formelle de maintenir leurs troupes, se déclarant résolue à sauvegarder ses droits par tous les moyens. Il n'y a plus moyen de se dérober. Une laborieuse conversation s'engage entre Londres, Paris, Rome, Pétersbourg. Les avis sont très partagés. On ne peut se faire illusion sur le caractère sérieux des avertissements de Constantinople, appuyés de préparatifs militaires non dissimulés : armements de forts, concentration de troupes et d'approvisionnements sur la frontière thessalienne, mouvements de navires de guerre. D'autre part, les Crétois s'agitent, parlant de répondre au maintien des troupes par une insurrection. D'Athènes viennent des menaces de soulèvement antidynastique. Le ministre des Affaires étrangères du cabinet Théotokis, M. Baltazzi, entretient l'alarme dans le corps diplomatique. A quel parti s'arrêter? L'Angleterre se prononce pour l'évacuation. Les autres sont plus hésitantes. Pourtant la Russie se laisse entraîner par les considérations de famille. L'Italie, la France enfin suivent le mouvement, et vers le 20 juin, les quatre protectrices se trouvent d'accord pour faire savoir à la Turquie qu'elles ne peuvent répondre à son désir. La riposte ottomane ne traîne pas. C'est, le 22 juin, une proposition d'ouverture de pourparlers adressée à *toutes* les puissances. Entendez bien à toutes et non plus seulement aux quatre protectrices. Voici quelle est, en effet, la thèse turque : « Nous avons confié la Crète en dépôt à l'Angleterre, à la « France, à l'Italie et à la Russie. Ces puissances se sont enga- « gées à maintenir notre suzeraineté. Nous estimons qu'après « les événements d'octobre, après la substitution à la gendar- « merie italienne de milices locales encadrées par des officiers « grecs, le retrait des troupes internationales ne laisse plus de « garanties suffisantes. Nous pensons donc qu'il convient de « fixer les bases d'un nouveau régime et nous faisons appel, « dans ce but, à toutes les puissances qui ont garanti, dans les « traités, l'intégrité de l'empire ottoman.

Rien de plus rationnel et de plus sage. On propose, en première ligne, le maintien du *statu quo*. Mais s'il n'est pas possible de conserver les choses en l'état, n'est-il pas plus prudent d'ouvrir la négociation dans une atmosphère de calme propice à la conciliation, plutôt que d'attendre un incident aigu toujours à redouter après l'évacuation?

Les puissances allaient-elles s'incliner devant cette logique?

Deux jours étaient à peine écoulés que, le 22 juin, des communiqués officieux annonçaient l'intention des quatre protectrices de décliner toute conversation immédiate. Cependant la signification officielle à Constantinople en était retardée d'une, puis de deux semaines, comme si on voulait se ménager des voies de retraite et tâcher de découvrir le jeu de l'Allemagne et de l'Autriche. Illusion bien enfantine. Croyait-on que Berlin et Vienne allaient sortir de la réserve quand l'occasion s'offrait si belle de manœuvrer dans la coulisse, de tirer parti, soit à Athènes, soit à Constantinople, peut-être même des deux côtés à la fois, des fautes commises par les puissances?

L'attitude des protectrices se comprendrait, à la rigueur, si la Turquie avait lancé de but en blanc son ouverture de pourparlers. La perspective aurait pu alors sembler peu séduisante. Il s'agirait de doter la Crète d'un nouveau régime sans que Crétois et Grecs puissent prendre part au débat. Les puissances devraient se faire leur avocat en face d'une Turquie dominée par le parti militaire, confiante dans des appuis internationaux, sûre de sa force et résolue à en user. Quelle situation! Mais pour l'éviter, ne suffisait-il pas d'accepter la première proposition turque de maintenir les troupes en Crète?

L'obstination que l'on met à s'écarter d'une issue aussi aisée suggère des réflexions assez troublantes. Les explications données n'apportent pas toute la lumière que l'on voudrait. Il n'y a pas lieu, dit la thèse internationale, d'accepter l'invitation turque parce qu'il n'y a pas sujet de négociation. Les puissances ont pris, en 1898, des engagements envers la Porte. Elles ne les oublient pas. Mais en quoi le retrait des détachements anglais, français, italien et russe entraîne-t-il une violation de la parole donnée? La promesse comporte la garantie de la suzeraineté ottomane. Cette garantie sera assurée par le maintien de l'étendard ottoman et des couleurs des puissances à la Sude. Et la présence de quatre croiseurs étrangers sur la côte sera aussi efficace que celle de petites garnisons qui n'ont pas toujours donné l'exemple de la concorde. En retirant leurs troupes, les puissances ne lèsent ni les intérêts ni les droits de la Turquie. Par contre, en les maintenant, elles se rendraient coupables d'un parjure vis-à-vis des Grecs et des Crétois à qui elles ont donné, en 1906 et en 1908, une double promesse d'évacuation.

Il y aurait beaucoup d'objections à opposer à cette thèse. Le jugement porté sur les détachements internationaux est sévère. Le dévouement dépensé pendant huit années dans l'exécution d'une mission ingrate méritait peut-être une appréciation plus

équitable. Le contraste est frappant avec l'optimisme complaisant qui fixe la tâche des futurs stationnaires. Nous n'aurons pas l'indiscrétion de demander comment des croiseurs mouillés sur la côte pourront assurer l'ordre dans l'intérieur d'une grande île montagneuse, ni comment les corps de débarquement de cette division navale pourront former un effectif équivalent à un millier de soldats, alors qu'il est de notoriété publique qu'un navire de guerre de la plus forte classe ne saurait mettre à terre plus d'une centaine de matelots sans se réduire à l'état de ponton. Nous ne ferons même pas remarquer que la promesse faite aux Crétois était subordonnée au maintien du calme et que les événements survenus depuis le 15 octobre ne réalisent guère cette condition. Il est trop clair que les considérations pratiques sont totalement étrangères à la décision des puissances.

Cette décision ne peut se soutenir que sur le terrain théorique. Malheureusement le cas n'est pas de théorie. La Turquie ne demande pas aux puissances de maintenir un régime international théorique, une garantie théorique de la suzeraineté ottomane. On veut quelque chose d'effectif. A Constantinople on estime qu'après la proclamation de l'annexion de la Crète à la Grèce, après les nombreux « coups de canifs » — le mot a été dit — donnés par les Crétois au contrat, une nouvelle manifestation d'indulgence serait plus qu'inopportune. Or nul ne saurait contester qu'aux yeux de tous les Hellènes le retrait des troupes internationales aura la signification d'une nouvelle étape vers la réalisation de l'annexion. La manifestation est d'autant plus importante que, survenant au lendemain d'un énergique effort de régénération de la Turquie, elle soulignera la volonté des puissances de ne tenir aucun compte de l'évolution ottomane. Voilà bien comme le dit ironiquement notre distingué confrère M. Georges Gaulis « le coup d'épaule donné au « gouvernement libéral turc par ces grands libéraux : le roi « d'Italie, sir E. Grey, M. Clemenceau ». Quel encouragement pour les aspirations troubles que la récente crise a réveillées dans les Balkans !

La décision des quatre protectrices n'aurait-elle pour conséquence que d'infliger à la Jeune-Turquie une nouvelle humiliation, qu'elle serait une faute lourde. Ne comporte-t-elle pas d'autres risques ?

Les puissances se flattent d'ajourner la crise. Elles comptent sur l'esprit politique des Hellènes, espérant que Grecs et Crétois auront l'habileté de justifier par une tranquillité momentanée la preuve de confiance et de sympathie qu'on leur donne.

Elles attendent une résignation placide de l'esprit conciliant dont les Turcs ont donné tant de preuves. Peut-être aussi pensent-elles qu'une puissance en plein effort de réorganisation, contrainte de veiller à la perpétuelle menace de flanc bulgare, n'est pas capable d'un grand effort militaire.

Nous devons souhaiter que les événements ne déjouent pas ce calcul. Mais nous ne saurions dissimuler qu'une surprise ne serait pas imméritée. Ici encore nous retrouvons une singulière méconnaissance des facteurs nouveaux introduits dans le problème par la révolution ottomane. On ne doit pourtant pas ignorer, pas plus à Londres et à Rome qu'à Paris et à Pétersbourg, qu'il y a actuellement à Constantinople un gouvernement qui ressemble fort à une dictature militaire et qui, exposé aux intrigues des factions et aux menées réactionnaires, ne peut se maintenir que par le prestige des armes. Quelle tentation pour un tel gouvernement que la perspective d'une courte campagne, d'une gloire facile ! Car il n'y a pas d'illusion à se faire sur les résultats d'une guerre entre la Grèce et la Turquie. Les événements de 1897 se reproduiraient avec peut-être plus d'éclat dans le triomphe et le désastre. Seule la solution changerait. Le *Times*, dont on connaît les attaches avec Downing Street, n'écrivait-il pas il y a un mois que l'Europe ne saurait retirer à la Jeune-Turquie le profit de ses victoires ? Reste sans doute l'éventualité de la diversion bulgare. Mais les puissances ne devraient-elles pas s'efforcer de la conjurer, quand ce ne serait que pour limiter la crise?

Vraiment les Turcs ont la partie belle. Et ce ne seraient pas les prétextes qui leur manqueraient. Les chancelleries oublient trop que le calcul des Crétois n'est pas la seule cause du calme qui règne dans l'île depuis deux ans. La modération de l'élément musulman y est bien pour quelque chose. Le temps est-il pourtant si loin où les conflits des passions nationales et religieuses mettaient la Crète à feu et à sang? Et ne peut-on craindre un retour de ces convulsions, sans même faire intervenir l'hypothèse d'un mot d'ordre de Constantinople, par la seule répercussion de la tension entre l'élément hellène et les Jeunes-Turcs? L'âge d'or de la révolution, où les rivalités nationales s'alliaient dans les effusions de libéralisme, a été bref. Les dissentiments ont recommencé dès les élections. Maintenant c'est la question des écoles, c'est la question du service militaire, c'est la question des impôts, qui réveillent les anciennes querelles. La lutte a déjà recommencé en Macédoine. Il y a eu des troubles sanglants dans un port de la mer Noire. Le patriarche œcuménique, qui a voulu plaider la cause des Grecs,

a eu une altercation très vive avec le généralissime Mahmoud Chevket pacha. On a même parlé de son arrestation. Le boycottage, qui a si bien réussi contre l'Autriche, commence à être appliqué aux produits helléniques. La corde est tendue. Une évolution de la question crétoise, achevant d'exaspérer les Turcs, pourrait finir par gâter les choses.

On compte sur la modération du gouvernement ottoman. Et certes de cette modération nous avons eu, en ces derniers mois, de nombreux témoignages. Encore conviendrait-il de l'encourager, quand on le peut aisément, par une réciprocité conciliante. Les puissances attendent-elles une mise en demeure d'en finir avec les violations de la suzeraineté ottomane qui se sont acclimatées dans l'île depuis huit mois? La requête serait embarrassante. Elle serait logique. Nous dirions presque qu'elle s'imposerait si l'on comprenait à Constantinople le prix de l'heure ; et d'ailleurs, elle vient de s'annoncer dans une note turque remise aux puissances le 27 juin. Pour la première fois la question crétoise se joue entre l'Europe et la Jeune-Turquie. Si celle-ci n'obtient pas une satisfaction, au moins de forme, non pas un recul mais un temps d'arrêt, elle se condamne à la résignation jusqu'au jour où, profitant de ses embarras, les Crétois achèveront l'annexion, tandis que les Grecs, les Serbes, les Bulgares, recommenceront la curée de l'empire ottoman. Venant après les déceptions de l'annexion bosniaque et de l'indépendance bulgare, un nouveau déboire fixerait irrévocablement l'avenir. C'est pourquoi la Porte attache, avec raison, autant d'importance à la question crétoise. C'est pourquoi aussi la décision des puissances, si anodine qu'elle s'efforce de paraître, a une portée décisive.

SAINT-BRICE.

LA SITUATION EN PERSE

ORIGINES DU MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

VICISSITUDES D'UNE CONSTITUTION. — LA POLITIQUE ANGLO-RUSSE

Le commerce et l'industrie moscovites avaient grandement souffert de la guerre russo-japonaise, et ce malaise économique eut sa répercussion sur le trafic de la Perse, pour qui la Russie était la meilleure cliente. Vide de tomans, le Trésor persan emprunta : livres sterling et roubles affluèrent si bien qu'à la fin de 1905 le total du passif s'élevait à plus de 120.000.000 de francs. Les événements de Russie, l'évolution du chiisme et le contact de l'Europe firent germer dans les cerveaux persans des ambitions de libertés politiques qu'exaspérèrent cette crise financière. Vers le milieu de 1906, le mécontentement populaire se manifesta sous la double forme coutumière en Perse : grève religieuse et grève commerciale. Les bazars furent fermés et les mollahs se réfugièrent dans le *bast* de Schahzadé Abd-oul-Azim. Mouzaffer ed Din octroya un simulacre de Constitution en vertu duquel tous les députés étaient choisis par le Chah. Ce cadeau illusoire ne satisfit pas le peuple. Le haut clergé de Téhéran, vieilli sous l'ancien régime, était d'abord resté à l'écart; mais une querelle survenue entre le sadr'azam (grand vizir) et l'un des deux grands moudjteheds de la capitale, Seyyed Abdoullah, déchaîna le mouvement révolutionnaire. Le 5 août, un *destékatt*, émané du souverain, l'arrêta temporairement : il admettait le principe d'un Conseil national librement élu, chargé de contrôler le gouvernement et de préparer les lois. A la fin de septembre fut publiée l'ordonnance relative au Parlement et, le 8 octobre 1906, on organisa dans l'orangerie du palais la « Maison du Conseil national de Perse ». Sa Majesté Impériale honora de sa présence la première session de cette Chambre naissante, dont les règlements et les prérogatives furent fixés et complétés par un *nizam-nameh* que signèrent le 1er janvier 1907 Mouzaffer ed Din, le veli' ahd, Mohammed Ali Mirza et le grand vizir d'alors, Mouchir

ed Daouleh, ministre de la Justice dans le cabinet actuel. Sept jours plus tard, dans une des pièces aux parois de cristal du « Talar » des Brillants de la citadelle téhéranienne, mourait, entouré de ses fils et des grands de sa cour venus pour le dernier *salam*, Mouzaffer ed Din Chah Kadjar. Qu'allait être son successeur? Se résoudrait-il de bon cœur à accepter le nouvel ordre de choses qu'avait amené la révolution? Veli'Ahd libéral resterait-il monarque constitutionnel? Mohammed Ali ne voulut pas décevoir tout de suite les espérances de son peuple : il prêta serment à la Constitution le 11 février 1907. Ce geste, plus habile que noble, lui concilia les bonnes grâces des libéraux, froissés d'abord de ce que les membres du medjliss n'aient pas été invités aux fêtes du couronnement. Mais les nationalistes persans ne tardèrent pas à s'apercevoir que le libéralisme du nouveau chah était tout de surface, et, tandis que le Conseil national s'efforçait de compléter la Constitution, la vague révolutionnaire, un moment apaisée, déferlait jusque dans les coins les plus reculés de la Perse.

Le 7 octobre, le Chah promulgua une nouvelle Constitution limitant les prérogatives du souverain et définissant les devoirs du Parlement. Puis, le 12 novembre, il se rendit en grande pompe au palais de Béharistan, où le medjliss, une fois constitué, s'était installé; en présence des députés, il jura pour la quatrième fois fidélité à la Constitution. Tout présageait une ère de paix. Elle fut de courte durée. L'autocratisme de Mohammed se fit jour; ne pouvant le plier à ses convenances, il voulut se débarrasser du medjliss. Il arma ses valets d'écurie, ses muletiers et une horde de gens sans aveu pour chasser les hôtes du Béharistan. Le régime constitutionnel avait poussé déjà de trop profondes racines : l'élite de la nation se joignit aux libéraux de toutes classes pour bien montrer au Chah que tout retour en arrière était désormais irréalisable, et Mohammed dut céder une première fois. Sur le Coran, il promit de rester fidèle aux principes de la Constitution. Cette fidélité était jurée en janvier 1908 : six mois après éclatait un coup d'Etat qui coûta la vie au Parlement. « Mes ancêtres, avait dit Mohammed, ont gagné le trône avec le sabre, et je ne suis pas disposé à perdre mon héritage sans tenter un recours au sabre. » Cette manière forte ne devait réussir au souverain que peu de temps. Très vite maître de la capitale, après le bombardement de l'arche sainte du parlementarisme — que les nationalistes ne lui pardonnèrent pas — le Chah crut apaiser les colères de son peuple bien-aimé en lui promettant, dans un manifeste impérial, paru le 25 juin, de nouvelles

élections pour septembre, et en lui accordant une amnistie générale.

Dès les mois de juillet et août 1908, la lutte recommença, acharnée, entre constitutionnels et royalistes. La nouvelle de l'octroi d'une Constitution à la Turquie redoubla l'ardeur des nationalistes. Du nord de la Perse, qui a été le plus touché, la révolution s'est étendue rapidement aux bords de la Caspienne, puis aux provinces du Centre, enfin aux villes et ports du Sud. Un ancien marchand de chevaux et un ancien maçon, Sattar Khan et Bagher Khan, prirent la direction du mouvement révolutionnaire dans l'Azerbaïdjan. Nos lecteurs ont encore présent à l'esprit le récit des batailles entre les soldats de ces deux chefs et les troupes royalistes Rahim Khan et d'Aïn ed Daouleh, l'histoire du long siège de Tauris qui a résisté aux assauts des lieutenants du Chah jusqu'à l'entrée des Cosaques du général Snarski à la fin d'avril dernier. Cependant, en janvier 1909, Ispahan, jadis capitale religieuse et politique du royaume, tombait entre les mains des nationalistes. Comme en décembre 1905, ce fut le clergé chiite qui donna le signal de la révolte. L'arrivée des Bakhtiaris mit fin à la déroute des royalistes et le grand chef de cette tribu, Samsem es Sultaneh, exerça bientôt dans tout le centre de la Perse une autorité incontestée. Le sud de l'Iran n'échappa pas aux mains des nationalistes; sous la conduite de Syed Mortezar Amin, ils s'emparèrent de Bender-Abbas, Lingah et Bender-Bouchir. Le 10 avril, l'arrivée dans ce port d'une centaine de bluejackets du roi Edouard et le rétablissement de l'ancien gouverneur Daria Beggi ont calmé les révolutionnaires, auxquels s'était joint la horde pillarde des Tangistanis.

Voilà ce qu'a amené le « recours au sabre » de juin 1908! Effrayé de cette hostilité grandissante de ses sujets, qui pouvait lui faire craindre le même sort qu'à Abdul Hamid, constamment pressé par les démarches amicales d'abord, puis par les menaçantes sommations des gouvernements anglais et russe, le Chah capitula une seconde fois. Le 9 mai, il signait deux proclamations, l'une rétablissant la Constitution de 1907 et annonçant la publication d'une nouvelle loi électorale, l'autre octroyant l'amnistie politique. Comme preuve de son retour sincère et définitif au régime constitutionnel, le souverain acceptait la composition d'un ministère libéral, sous la présidence de Nassir el Mulk, et, avant de partir pour sa résidence d'été de Bagué-Chah, il lui confiait l'entière direction des affaires. Par ses soins, une nouvelle loi électorale vient d'être préparée et ratifiée par Mohammed : sa promulgation

en est actuellement retardée par l'attitude des révolutionnaires. Des troubles graves ont encore éclaté à Meched et autour d'Ispahan. Les Bakhtiaris, sous la conduite de Sardas Astad, menacent Téhéran. Dans l'intérêt même des nationalistes, il est à désirer que cette agitation cesse, car, en s'étendant, elle ne pourrait que lasser la patience de la Russie et de l'Angleterre, arrêter les meilleures dispositions du Chah et retarder les élections. Espérons en tout cas, si elles se font prochainement, que le second medjliss qui en sortira, moins agité, imprécis et grandiloquent que son aîné, pourra faire œuvre utile en aidant le souverain à connaître les besoins de son pays et à contrôler ses propres fonctionnaires. Souhaitons également que les grands andjoumans de province, créés pour être des comités électoraux, ne s'érigent plus en comités de salut public et collaborent désormais à la formation du medjliss sans s'imposer à lui. L'exemple du mouvement réformiste russe, assagi par le sentiment qu'il a eu de la puissance gardée par le gouvernement, est à méditer pour Mohammed Ali. Il l'est aussi pour les libéraux de la première heure : les institutions parlementaires se développent progressivement, une fois que le cadre en est tracé : il ne faut pas essayer de le forcer. Ce fut l'erreur des constitutionnels de la première Douma, comme de ceux du premier medjliss. Ils avaient pensé mettre tout de suite en pratique les conséquences extrêmes des théories démocratiques importées d'Occident : la chute était inévitable. Les nationalistes persans ont à montrer maintenant, comme l'ont montré leurs frères russes, qu'ils ont compris la leçon.

***

De tous les désordres qui accompagnèrent ces changements de règne et de régime, un fait se dégage de façon intéressante : l'efficacité de l'accord anglo-russe de 1907. Nous ne reviendrons point sur les origines et les clauses de cette convention, que le Dr Rouire a exposées ici même avec précision et détails[1]. L'hostilité anglo russe eût été néfaste à la Perse, dans les circonstances difficiles qu'elle vient de traverser; profitant de l'anarchie, l'Angleterre et la Russie auraient pu arracher des concessions nouvelles à l'impuissance persane. Leur bonne entente, au contraire, a fait triompher les idées libérales et, avec elles, favorisé le retour de l'ordre. Fidèles à l'esprit de l'arrangement du 31 août, les deux gouvernements, qui s'étaient

[1] La Russie et l'Angleterre en Asie centrale (16 avril 1909).

« mutuellement engagés à respecter l'intégralité de la Perse », n'ont cessé d'avoir une attitude correcte et une parfaite et constante harmonie de vues.

Au début de la crise, ce furent de bienveillants conseils et des avertissements amicaux que l'Angleterre et la Russie adressèrent à la Perse « d'un commun accord ». En septembre 1907, c'est-à-dire immédiatement après la convention, le gouvernement du tsar faisait non seulement au Chah, mais à son medjliss, des représentations pour des troubles survenus dans l'Azerbaïdjan. Au moment du premier coup d'Etat de décembre 1907, les deux puissances employèrent leurs bons offices à provoquer une entente entre Mohammed et le Parlement, en incitant les nationalistes au calme, mais aussi en poussant le Chah à respecter la Constitution à laquelle il avait juré tant de fois fidélité. A la suite du second coup d'Etat de juin 1908, sir E. Grey déclarait qu'il y avait un désir sincère de la part des gouvernements russe et anglais d'intervenir aussi peu que possible en Perse, tant que leurs sujets respectifs ne seraient pas menacés. Le bombardement de Tauris par les troupes d'Aïn ed Daouleh, à la fin du mois d'août suivant, donna un nouveau et légitime prétexte à l'intervention anglo-russe. Un assez grand nombre de marchands persans adressèrent un appel aux maisons étrangères faisant des affaires avec eux afin d'obtenir la protection de leurs gouvernements. C'est alors que la Grande-Bretagne et la Russie remirent au Chah deux notes identiques qui appelaient l'attention du souverain sur les désordres de l'Azerbaïdjan et notamment sur les dangers que couraient les étrangers habitant Tauris. Elles demandaient, en outre, d'ordonner d'urgence la publication de la proclamation promise relative aux élections, dans le but de rassurer le peuple en ce qui concernait la volonté royale de maintenir la Constitution. La réponse aux notes fut défavorable; néanmoins, les deux puissances intéressées au maintien de l'ordre avaient agi selon leurs droits et leur conscience. D'ailleurs, les cabinets de Londres et de Pétersbourg, en réponse au refus du Chah, envoyèrent une deuxième note qui fit tomber les dernières résistances de Mohammed et le poussa à publier le décret du 25 septembre 1908, qui fixait les élections pour octobre et la réunion du medjliss au 14 novembre. On sait quelle suite fut donnée à cette promesse. L'Azerbaïdjan tout entier ne tarda pas à être la proie et le centre de ralliement des révolutionnaires. Voyant l'état croissant des troubles dans une contrée soumise à son influence et où elle possédait de gros intérêts, la Russie massa sur la frontière quelques troupes, tout en

publiant, le 12 novembre, un communiqué démentant de façon catégorique les bruits d'intervention possible. « En aucun cas, « déclarait le communiqué, les troupes russes ne passeront la « frontière, à moins qu'après un accord avec l'Angleterre on ne « juge indispensable d'envoyer de petits détachements pour « protéger les étrangers. » Aux Communes, sir E. Grey défendit alors et justifia la politique de son collègue, M. Isvolski. Des pourparlers s'engagèrent entre les deux ministres au début de cette année. Le roi Edouard, dans son discours du Trône au Parlement anglais, le 17 février, les signala lui-même en ces termes : « Les troubles actuels mettant en danger de nombreux « intérêts commerciaux et économiques que la Grande-Bre- « tagne et la Russie ont en Perse, les deux gouvernements se « livrent en ce moment à un échange de vues sur ce sujet. » Pendant la discussion de l'Adresse aux Communes, le Premier, M. Asquith, confirma à ses collègues l'ouverture des négociations engagées, et il ajouta : « L'Angleterre ne peut aller plus « loin sans arriver à l'intervention directe, qu'elle désire éviter ; « mais le gouvernement ne consentira aucun emprunt ni « aucune espèce d'aide pour le Chah tant que celui-ci persé- « vérera dans sa désastreuse politique. Actuellement, les deux « gouvernements anglais et russe sont entièrement d'accord « dans la question persane. » La crise balkanique retarda pendant quelque temps la conclusion de ces pourparlers, mais la précipitation des événements en Perse, la violence du mouvement révolutionnaire, hâtèrent la mise à exécution du programme arrêté. Chacune, dans la sphère d'influence qui lui était départie par l'accord de 1907, la Russie et l'Angleterre en arrivèrent à l'action directe. Ainsi que nous le rappelions tout à l'heure, les cosaques du général Snarski, franchissant l'Araxe, délivraient Tauris assiégée, et les marins anglais débarquaient à Bouchir et protégeaient les côtes du golfe Persique. La présence en territoire persan de soldats étrangers décidés à rétablir l'ordre fit plus sur l'esprit de Mohammed que toutes les représentations, notes et memorandums. Il rétablit la Constitution.

Toutes les fois qu'un pays, même à la suite d'un arrangement antérieur avec d'autres puissances, intervient dans les affaires d'un autre pays, deux camps se trouvent en présence. D'un côté les socialistes-internationalistes qui, au nom des doctrines humanitaires, conjurent le Parlement de prévenir toutes complications étrangères, espérant en la grandiloquence de leurs Congrès. De l'autre le clan des gens d'action ou d'épée, qui ne rêvent que lauriers nouveaux. C'est ce qui n'a pas manqué de se produire pour la Perse. Aussitôt après l'intervention anglo-

PERSE
IRAN et MÉSOPOTAMIE
d'après Eugène Aubin.
échelle
0 50 100 200 300 400 Kil.
Itinéraires de M. E. Aubin 1906 07
MER CASPIENNE
PROVINCE TRANSCASPIENNE
B. Kinderli
Kara-Bougaz
Krasnovodsk
Bakou
Lac Sevenga
Kura
Erivan
Ararat 5157
Kars
CAUCASIE
ARMÉNIE
Lac de Van
Van
Kassab
Khoi
Lac d'Ourmia
Tauris
Sehend 3336
Ourmia
AZERBAIDJAN
Mianeh
Ravandouz
Mossoul
Saoudj Boulak
Sainkala
KURDISTAN
Kerkouk
Bidjar
Senneh
Kermanchah
Hamadan
Hannequin
Diala
MÉSOPOTAMIE
Kasvin
Kichlak
Mendjil
Rasht
Lahidjan
GILAN
Kizil Ouzen
Astara
Amol
Barferouch
MASANDERAN
TÉHÉRAN
Semnan
Saveh
Koucknousred
L'Haouz-i-Sultan
Koum
DACHT-I-KEVIR (Désert salé)
Bami
Ichtchilar
Mahmoudabad
Nechnedjan
Gourgan
Atrek
Asterabad
Bostam
Chahroud
Damgan
Sebsevar
Koutchan
Askabad
Merv
Mourghab
Meched
Zoulfikar
Kouchk Poste
KHORASSAN
Khaf
Badjistan
Herat
AF
Kotour
Khoi
Valdian
Kerklar
Marand
Yam
Sofian
Diliman
KURDISTAN
TAURIS
Serdaroud
Rahimabad
Dekhargan
Kargabazar
Chichevan
Ourmia
Meragha
Dizadj
Ouchnou
Malekendi
Miandoab
Saoudj Boulak
Environs du LAC D'OURMIA

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Huré

russe à main armée, les partis extrêmes de la Douma et du Parlement anglais ont interpellé leur gouvernement sur cette action militaire qui les inquiétait. Par l'organe de leurs ministres des Affaires étrangères, les deux puissances leur ont donné l'assurance que cette occupation, si longtemps différée, que la violence des événements et la responsabilité provenant des traités avaient seuls nécessitée, n'était que provisoire et se terminerait avec la fin des troubles. Cependant qu'elles fixaient ainsi la limite de leurs droits et de leurs devoirs, l'Angleterre et la Russie modéraient également le zèle quelque fois intempestif de leurs agents et l'ardeur naturellement trop belliqueuse de leurs soldats. En créant des complications au gouvernement russe, les nationalistes de Tauris ne pouvaient qu'amener l'intervention d'une troisième puissance, la Turquie. Peut-être l'Allemagne, n'est-elle pas étrangère à ce mouvement russophobe. Certaines dépêches récentes de Téhéran aux journaux allemands le prouveraient assez.

Le gouvernement du tsar a déjoué cette manœuvre. Il a tenu parole et déjà une partie des troupes russes de Tauris a quitté cette ville pour rejoindre son régiment, stationné au Caucase. Le gouvernement anglais, lui aussi, a rappelé depuis un mois ses marins débarqués à Bouchir, laissant la canonnière *Lapwing* et le *Sphinx* pour assurer la sécurité de ses résidents. Il est naturel que l'Angleterre et la Russie veuillent prévenir, par de sages mesures de précautions militaires, le retour de troubles aussi sérieux que ceux de ces dernières années et qui ont si gravement lésé leurs intérêts commerciaux. Voilà à quoi s'est toujours loyalement bornée leur intervention qui souvent encore, dans un avenir peut-être prochain, sera rendue nécessaire, car après une aussi rude tempête le calme ne peut se rétablir immédiatement. Pas plus sur les bords de la Tamise que sur ceux de la Néva, les gouvernants n'ont eu des idées ou des espoirs de conquête. La Russie a trop à faire chez elle et au dehors pour se réorganiser et soutenir en Europe la poussée du slavisme ; l'Angleterre est trop préoccupée du mouvement nouveau qui agite ses possessions d'Afrique et d'Asie, pour chercher des aventures en Perse. L'accord anglo-russe, tel qu'il a été conclu et observé jusqu'ici, ne peut donc être que d'une grande utilité non seulement aux peuples de l'Iran, mais encore à tous les pays. « Jamais, a écrit M. Eugène Aubin, « toujours si bien renseigné sur les choses de Perse, le Siam ne « fut mieux garanti qu'une fois découpé en zones d'influence « par l'accord anglo-français ; jamais les intérêts internatio- « naux ne s'y développèrent plus librement. Si elle sait agir

« avec suite et prudence, pareille bonne fortune peut échoir « à la Perse. » Le maintien de son indépendance et de son intégrité, que lui assure la Convention de 1907, peut seul sauvegarder les intérêts économiques internationaux. Le prince de Bülow l'a compris ainsi, car dans un discours sur la politique étrangère, à la séance du Reichstag du 29 mars dernier, il a très nettement déclaré : « L'accord anglo-russe s'engage « à respecter l'intégrité et l'indépendance de la Perse ainsi que « le principe de la porte ouverte... Nous n'avons donc pas « de raisons pour nous opposer à cet accord, et il est con- « forme à notre politique générale à l'égard de la Perse de « ne pas nous y mêler de questions intérieures. Si la Russie « et l'Angleterre interviennent dans ces questions, nous « reconnaissons que ces deux puissances ont, pour des raisons « territoriales, un intérêt particulier au maintien de l'ordre « et de la tranquillité en Perse. Nous n'avons donc aucun « motif de nous départir de la réserve que nous avons obser- « vée jusqu'à présent. » Il ne faut pas être plus Allemand que le chancelier de l'empire.

MARCEL SAUVÉ.

LA CONFÉRENCE NAVALE DE LONDRES

Le 27 février 1908, sir Edward Grey, ministre britannique des Affaires étrangères, adressait aux ambassadeurs en fonctions à Berlin, Madrid, Paris, Rome, Pétersbourg, Tokio, Vienne et Washington une circulaire les invitant à faire connaître aux gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités que le gouvernement britannique émettait l'idée qu'une Conférence navale se réunît à l'effet de poser des règles précises sur les huit points suivants : contrebande, blocus, voyage continu, destruction des prises neutres, assistance hostile, militarisation en haute mer, transfert de pavillon, caractère ennemi. Ces diverses questions avaient été pour la plupart examinées par la seconde Conférence de la Paix, et faute de temps, faute aussi d'un accord suffisant entre les plénipotentiaires, n'avaient pu être solutionnées. Aussi l'article 7 de la Convention du 18 octobre 1907, qui avait créé une Cour internationale des prises maritimes, avait-il dû se borner à indiquer qu'à défaut de stipulations conventionnelles applicables au litige qui serait l'objet d'un recours devant la Cour, celle-ci devrait appliquer *les règles du droit international*, et si des règles généralement reconnues n'existaient pas, statuer d'après *les principes généraux de la justice et de l'équité*[1].

Il importait à tous que ces principes généraux fussent clairement indiqués : aussi les gouvernements allemand, américain, austro-hongrois, espagnol, français, italien, japonais et russe acceptèrent-ils l'invitation du gouvernement britannique[2]. Celui-ci avait également émis l'avis que des memorandums exposant d'une façon sommaire les règles applicables, d'après chaque gouvernement, à chacune des matières devant faire l'objet de la Conférence, fussent échangés avant la réunion de celle-ci : ce procédé fut suivi, et le Foreign Office groupa les divers memorandums, et les fit suivre de courtes observations, ayant pour objet de dégager le « fonds commun » qui devrait

---

[1] Voir notre article sur : La Seconde Conférence de la Paix, *Quest. Dipl. et Col.*, nov. 1907. — Voir aussi pour plus de détails notre ouvrage *La Seconde Conférence de la Paix* (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1908).

[2] Une invitation fut également adressée quelques mois plus tard au gouvernement néerlandais, qui l'accepta. Ainsi dix puissances furent représentées à la Conférence.

servir de base aux discussions de la Conférence [1]. On arriva ainsi à établir pour chacune des matières visées au programme de la Conférence des « bases de discussion » qui facilitèrent grandement par la suite les travaux de l'assemblée. Ces bases de discussion, qui étaient au nombre de 39 (13 pour la question de la contrebande, 14 pour le blocus, 2 pour le voyage continu, 3 pour la destruction des prises neutres, 2 pour l'assistance hostile, 3 pour le transfert de pavillon, 2 pour le caractère ennemi [2]), avaient été établies par le Foreign Office avec l'aide de mon distingué confrère et ami, M. Fromageot, avocat à la Cour de Paris, qui fit par la suite partie de la délégation française.

La Conférence navale se réunit à Londres le 4 décembre 1908; elle se sépara le 26 février 1909. Ses travaux qui, en France surtout, passèrent tout à fait inaperçus, méritent une mention et une étude spéciale : à peine quelques rares journaux ont-ils donné, pendant les trois mois que durèrent ses délibérations, quelques communiqués incomplets et incompréhensibles. Le *Livre Jaune* français et surtout les deux *Livres Bleus* anglais qui viennent de paraître prouvent pourtant l'œuvre considérable qui a été accomplie, et qui a abouti à la conclusion d'une *Déclaration* en 71 articles *relative au Droit de la guerre maritime*. Cette Déclaration est due à la collaboration cordiale des plénipotentiaires des dix puissances représentées; elle est due surtout à notre premier délégué plénipotentiaire, M. le professeur Louis Renault [3], qui, grâce à son inlassable activité et à sa haute compétence, est parvenu à obtenir de chacun les concessions nécessaires et à éviter, malgré les grandes divergences de vues, tout froissement grave entre les membres de l'assemblée.

La Conférence se tint au Foreign Office, et sur la proposition de M. Louis Renault comme doyen d'âge, choisit pour président lord Desart, procureur du roi, premier délégué britannique. Dans sa seconde séance plénière, le 7 décembre, après que le secrétariat eût été constitué [4] et le règlement voté [5], l'assemblée

---

[1] Le recueil qui fut ainsi présenté par le Foreign Office fut connu à la Conférence sous le nom de *Livre rouge*.

[2] On n'avait pu établir aucune base de discussion pour la question de la militarisation (ou transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre) en haute mer (V. *infra*, 1).

[3] La délégation française était composée, en outre de M. Louis Renault et de M. Fromageot, du contre-amiral Le Bris, et du comte de Manneville, secrétaire d'ambassade.

[4] Il fut composé des secrétaires de chacune des délégations.

[5] Principales dispositions : les séances ne sont pas publiques; les délibérations restent strictement confidentielles; la langue française est reconnue comme langue officielle pour les délibérations et les actes de la Conférence, etc.

commença la discussion générale des 13 bases de discussion relatives à la question de la contrebande. Puis dans les séances suivantes (9 et 11 décembre), celles relatives aux 7 autres questions également soumises à la Conférence. De nombreux amendements furent présentés aux 39 bases successivement envisagées; des divergences de vues apparurent nombreuses, et le 11 décembre une commission fut constituée. Cette commission fut composée de tous les membres de la Conférence : ce fut la conférence elle-même, siégeant en commission plénière. L'avantage qu'on trouvait à cette combinaison était qu'aucun procès-verbal ne devant, conformément à l'article 8 du règlement, être dressé des séances de commission, la discussion devait être plus libre et plus facile. Par la suite, des résumés des séances de la commission furent établis et ils figurent au *Livre bleu* anglais.

La commission tint onze séances : la première le 14 décembre, la dernière le 19 février, sous la présidence de M. Louis Renault. Les premières questions envisagées furent le blocus, le transfert de pavillon, le caractère ennemi ; diverses difficultés furent par la suite renvoyées par la commission soit au « Comité d'examen », qui fonctionna également sous la présidence de M. Louis Renault, soit à un « Comité juridique de cinq membres ». Le 27 janvier, dans sa septième séance, la commission adoptait le rapport présenté par M. Louis Renault au nom du Comité d'examen sur le blocus, et dans ses séances suivantes huit autres rapports sur l'assistance hostile, le caractère ennemi, la contrebande de guerre, le convoi, la destruction des prises neutres, les dommages-intérêts, la résistance à la visite, le transfert de pavillon. Ces divers rapports et les propositions qu'ils contenaient furent ensuite votés par la Conférence dans ses huitième, neuvième et dixième séances plénières des 17, 19 et 22 février. La onzième séance plénière du 25 février fut consacrée à l'examen et à l'adoption du rapport général de M. Renault, et la dernière, du 26 février, à l'adoption du protocole de clôture et de la *Déclaration*.

Cette *Déclaration relative au Droit de la guerre maritime* appellerait un long commentaire : nous ne pouvons essayer ici d'en faire connaître que les idées générales et d'en résumer brièvement que les principales dispositions. Nous nous inspirerons surtout du remarquable Rapport général présenté à la Conférence par M. Louis Renault, et qui, inséré dans le *Livre Jaune* où il comprend près de 50 pages, constitue une œuvre complète du plus haut intérêt.

La *Déclaration* se compose, en outre d'un préambule et

d'une déclaration préliminaire [1], de neuf chapitres et de dispositions finales.

Le chapitre premier traite du *blocus en temps de guerre*. Il comprend les articles 1 à 21 inclus. Ces articles stipulent tout d'abord que le blocus doit être limité aux ports et aux côtes de l'ennemi, ou à ceux occupés par lui : opération de guerre, le blocus ne peut être dirigé par un belligérant que contre son adversaire. Il doit en outre, pour être obligatoire, être effectif, conformément à la déclaration de Paris de 1856, c'est-à-dire être maintenu par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral ennemi ; l'appréciation de l'effectivité du blocus, stipule l'article 3, est une question de fait qui sera tranchée, en cas de contestation, par le tribunal de prises national appelé à statuer, en cas de violation du blocus, sur la validité de la prise effectuée : tout dépend des circonstances de fait, des conditions géographiques : suivant les cas, un navire suffira pour bloquer un port aussi efficacement que possible, alors que dans d'autres cas une flotte pourra être insuffisante pour empêcher réellement l'accès d'un ou de plusieurs ports déclarés bloqués. Le blocus, qui doit être impartialement appliqué à tous les pavillons indistinctement, doit encore, à peine de nullité, être déclaré et notifié par la puissance bloquante : la *déclaration* précisera la date du commencement du blocus, les limites géographiques du littoral bloqué, le délai de sortie à accorder aux navires neutres. La déclaration sera *notifiée* à tous les gouvernements ou à leurs représentants accrédités auprès de la puissance bloquante. En outre, elle devra être notifiée par le commandant de la force bloquante aux autorités locales à charge par celles-ci d'en informer au plus tôt les consuls étrangers.

Un navire neutre ne peut être saisi pour violation de blocus que s'il a eu connaissance du blocus. Il est présumé, sauf preuve contraire, en avoir eu connaissance, s'il a quitté un port neutre postérieurement à la notification faite à la puissance dont relève ce port. — Si un navire qui approche du port bloqué ignore le blocus, l'existence doit lui en être notifiée par un officier de la force bloquante. — Dans tous les cas, un navire neutre ne peut être saisi pour violation de blocus que dans le « rayon d'action » des bâtiments de guerre chargés d'assurer l'effectivité du blocus, et seulement tant qu'il est poursuivi

---

[1] « Les puissances signataires sont d'accord pour constater que les règles contenues dans les chapitres suivants répondent, en substance, aux principes généralement reconnus du droit international. »

par un bâtiment de la force bloquante. Si la chasse est abandonnée ou le blocus levé, la saisie ne peut plus être pratiquée.

Le navire coupable de violation de blocus est confisqué. Le chargement est également confisqué, à moins qu'il soit prouvé qu'au moment où la marchandise a été embarquée, le chargeur n'a ni connu ni pu connaître l'intention de violer le blocus.

Les articles 22 à 44 inclus composent le chapitre II *De la contrebande de guerre*. L'article 22 déclare *de plein droit* contrebande de guerre un certain nombre d'objets (contrebande absolue)[1]. La disposition produit son effet par le fait même de la guerre et sans qu'aucune déclaration des belligérants soit nécessaire. Le commerce est averti dès le temps de paix. D'autres objets, parmi ceux exclusivement employés à la guerre, peuvent encore être ajoutés à la liste de l'article 22 par une déclaration notifiée (art. 23). Ces divers objets (art. 22 et 23) ne sont saisissables que s'ils sont destinés[2] directement ou à la suite d'un transbordement au territoire de l'ennemi ou à un territoire occupé par lui. Au contraire, d'autres objets (contrebande conditionnelle)[3] spécifiés dans l'article 24, sont encore considérés *de plein droit* comme contrebande de guerre, mais seulement s'il est établi qu'il sont destinés à l'usage des forces armées ou des administrations de l'Etat ennemi, à moins que dans ce dernier cas, les circonstances établissent qu'en fait ces articles ne peuvent être utilisés pour la guerre en cours[4]; tous autres objets, sauf ceux énumérés dans les articles 28[5] et 29[6] peuvent, au moyen d'une déclaration notifiée, être ajoutés à la liste de contrebande conditionnelle. Tous les articles de contrebande conditionnelle ne sont saisissables que sur le navire qui fait route vers le territoire de l'ennemi, ou vers un territoire occupé par lui, ou vers des forces armées, et qui ne doit pas les décharger dans un port intermédiaire neutre.

Le navire transportant des articles de contrebande peut être

---

[1] Armes, projectiles, cartouches, poudres, explosifs, affûts, animaux de selle, trait ou bât, etc.

[2] La destination est prouvée par les papiers de bord; définitivement, c'est-à-dire sans preuve contraire possible quand la marchandise est documentée pour être débarquée dans un port de l'ennemi ou pour être livrée à ses forces armées, et aussi quand le navire ne doit aborder qu'à des ports ennemis, ou lorsqu'il doit toucher à un port de l'ennemi ou rejoindre ses forces armées avant d'arriver au port neutre pour lequel la marchandise est documentée.

[3] Vivres, fourrages, vêtements, or et argent, véhicules, navires, combustibles, etc.

[4] Il y a présomption en ce sens si l'envoi est adressé aux autorités ennemies ou à un commerçant établi en pays ennemi, ou si l'envoi est à destination d'une place fortifiée ennemie ou d'une autre place servant de base aux forces armées ennemies.

[5] Coton brut, laines, soies, noix, caoutchoucs, peaux brutes, minerais, papiers.

[6] Objets servant exclusivement à soigner les malades et les blessés; objets servant à l'usage du navire où ils sont trouvés.

saisi en haute mer ou dans les eaux des belligérants, pendant tout le cours de son voyage. Les articles de contrebande sont sujets à confiscation ; le navire lui-même ne peut être confisqué que si la contrebande forme soit par sa valeur, soit par son poids, soit par son volume, soit par son frêt plus de la moitié de la cargaison. Au cas où le navire n'est pas susceptible de confiscation, il peut, après avoir livré la contrebande au bâtiment belligérant[1], être autorisé à continuer sa route.

Si un navire est rencontré en mer ignorant les hostilités ou la déclaration de contrebande applicable à son chargement[2], les articles de contrebande ne peuvent être confisqués que moyennant indemnité : le navire est exempt de la confiscation.

Le chapitre III (art. 45 à 47 inclus) traite *l'assistance hostile*. D'une manière générale, tout navire de commerce qui manque à la neutralité, soit en violant un blocus, soit en transportant de la contrebande de guerre fournit une assistance à l'ennemi. Le chapitre III prévoit spécialement certains cas où l'assistance hostile est particulièrement caractérisée : si un navire neutre voyage spécialement en vue du transport de passagers individuels incorporés dans la force armée de l'ennemi ou en vue de la transmission de nouvelles dans l'intérêt de l'ennemi, ou bien lorsqu'il transporte un détachement militaire de l'ennemi ou une ou plusieurs personnes qui pendant le voyage prêtent une assistance directe aux opérations de l'ennemi, ce navire doit, à moins qu'il ne prouve être dans l'ignorance des hostilités, être confisqué ; d'une manière générale il se trouve *passible du traitement que subirait un navire neutre sujet à confiscation pour contrebande de guerre*. Il subirait encore un traitement plus dur (il serait confisqué et *passible du traitement qu'il subirait s'il était un navire de commerce ennemi*) s'il prenait une part directe aux hostilités, ou se trouvait sous les ordres ou le contrôle d'un agent placé à bord par le gouvernement ennemi, ou bien encore s'il était exclusivement affecté soit au transport de troupes ennemies, soit à la transmission de nouvelles dans l'intérêt de l'ennemi.

Le chapitre IV : *De la destruction des prises neutres*, contient 7 articles (art. 48 à 54 inclus). Le principe est l'interdiction pour le capteur de détruire le navire neutre qu'il a saisi : il doit le conduire dans un port pour qu'il y soit statué sur la validité de la capture. La destruction peut cependant

---

[1] Lequel a la faculté de détruire la contrebande qui lui est ainsi livrée.

[2] Le navire est réputé connaître l'état de guerre ou la déclaration de contrebande lorsqu'il a quitté un port neutre après que la notification de l'ouverture des hostilités ou de la déclaration de contrebande a été faite à la puissance dont relève ce port.

avoir lieu, si l'observation du principe précédent pouvait compromettre la sécurité du bâtiment capteur ou le succès des opérations dans lesquelles il est engagé (art. 49). En ce cas, il doit, avant la destruction, mettre en sûreté tous papiers de bord, car préalablement à tout jugement sur la validité de la capture, il devra justifier en fait n'avoir agi qu'en présence d'une nécessité exceptionnelle. Si la prise du navire détruit est déclarée nulle, le capteur doit indemniser les intéressés lésés. Il en est de même si des marchandises neutres non susceptibles de confiscation ont été détruites avec le navire.

Le capteur a la faculté d'exiger la remise ou de procéder à la destruction des marchandises confiscables trouvées à bord d'un navire qui lui-même n'est pas sujet à confiscation, lorsque les circonstances sont telles que, d'après l'article 49, elles justifieraient la destruction d'un navire passible de confiscation. Lorsque la remise ou la destruction a été effectuée, le capitaine doit être autorisé à continuer sa route.

Le chapitre v qui traite *du transfert de pavillon* ne contient que 2 articles (art. 55 et 56). Il pose en principe la validité du transfert sous pavillon neutre d'un navire ennemi, en supposant bien entendu que les conditions juridiques ordinaires de validité aient été remplies [1]. Cependant il y a présomption de nullité, sauf preuve contraire, si l'acte de transfert ne se trouve pas à bord, alors que le navire a perdu la nationalité belligérante moins de 60 jours avant l'ouverture des hostilités.

Au cas où le transfert sous pavillon neutre d'un navire ennemi aurait été effectué après l'ouverture des hostilités, ce transfert serait nul, à moins qu'il soit établi qu'il n'a pas été effectué en vue d'éluder les conséquences qu'entraîne le caractère de navire ennemi. Cependant il y a présomption absolue de nullité si le transfert a été effectué pendant que le navire est en voyage ou dans un port bloqué; s'il y a faculté de réméré ou de retour, ou bien encore si les conditions auxquelles est soumis le droit de pavillon d'après la législation du pavillon arboré n'ont pas été observées.

Le chapitre vi est intitulé : *Du caractère ennemi;* il comprend les articles 57 à 60 inclus. Le caractère neutre ou ennemi du navire est déterminé par le pavillon qu'il a le droit de porter;

---

[1] Le transfert doit être complet, absolu, conforme à la législation des pays intéressés et avoir pour effet que le contrôle du navire et le bénéfice de son emploi ne restent pas entre les mêmes mains qu'avant le transfert. S'il réunit ces conditions et a été effectué plus de trente jours avant l'ouverture des hostilités, il y a présomption absolue de validité.

le caractère neutre ou ennemi des marchandises trouvées à bord d'un navire ennemi est déterminé par le caractère neutre ou ennemi de leur propriétaire. Si le caractère neutre de la marchandise trouvée à bord d'un navire ennemi n'est pas établi, la marchandise est présumée ennemie.

Les articles 61 et 62 constituent le chapitre VII et traitent *du convoi*. Tout navire neutre convoyé par un navire de guerre de sa nation est exempt de visite. Si le commandant du bâtiment de guerre belligérant soupçonne que le navire convoyé transporte de la contrebande, il avertit le commandant du convoi qui doit, seul, procéder à une vérification. Si des objets de contrebande sont découverts, la protection du convoi doit être retirée.

Le chapitre VIII, *De la résistance à la visite*, ne comprend que l'article 63. Il dispose que la résistance par la force à l'exercice légitime du droit d'arrêt, de visite et de saisie entraîne dans tous les cas la confiscation du navire. Le chargement est passible du même traitement que subirait le chargement d'un navire ennemi ; les marchandises appartenant au capitaine ou au propriétaire du navire sont considérées comme marchandises ennemies.

Le dernier chapitre, chapitre IX, statue dans son article 64 unique sur les *dommages-intérêts* dus dans les cas nombreux où un croiseur saisit un navire ou des marchandises. Si cette saisie n'est pas validée par la juridiction des prises ou si, sans qu'il y ait eu de mise en jugement, la saisie n'est pas maintenue, les intéressés, dit l'article 64, ont droit à des dommages-intérêts, à moins qu'il y ait eu des motifs suffisants de saisir le navire ou les marchandises[1].

Si l'on compare les résultats obtenus par la Conférence au programme qui lui avait été proposé, on constate que tous les points de ce programme ont reçu une solution, sauf deux. On n'a pu s'entendre sur la question de la légalité de la *transfor-*

---

[1] Les dispositions finales contiennent les articles 65 à 71. Les articles 67 à 71 concernent les ratifications. Les deux articles 65 et 66 méritent spécialement d'être notés : *Art. 65. Les dispositions de la présente déclaration forment un ensemble indivisible.* Des concessions ont été, en effet, faites sur un point en vue de concessions obtenues sur un autre. L'ensemble a été, tout babancé, reconnu satisfaisant. Une attente légitime serait trompée si une puissance pouvait faire des réserves à propos d'une règle à laquelle une autre puissance attache une importance particulière.

Art. 66. Les puissances signataires s'engagent à s'assurer dans le cas d'une guerre où les belligérants seraient tous parties à la présente déclaration, l'observation réciproque des règles contenues dans cette Déclaration. Elles donneront en conséquence à leurs autorités et à leurs forces armées les instructions nécessaires et prendront les mesures qu'il conviendra pour en garantir l'application par leurs tribunaux, spécialement par leurs tribunaux de prises.

mation d'un navire de commerce en bâtiment de guerre en haute mer. Aucune base de discussion n'avait pu être établie par le Foreign Office avant la Conférence : les vues exprimées par les memorandums sur la transformation des navires de commerce, était-il dit dans le *Livre Rouge*, laissent voir que jusqu'à présent cette question d'origine relativement récente, a été résolue par les gouvernements selon leurs vues particulières, et qu'il n'existe actuellement à cet égard aucun principe commun reconnu de tous. Il appartiendra à la Conférence, avait-on ajouté, d'examiner la meilleure voie à suivre pour mettre un terme, s'il est possible, à l'incertitude du droit en cette matière.

La Conférence n'a pu y parvenir ; elle n'a pu non plus régler la *question de savoir si la nationalité ou le domicile des propriétaires devrait être adopté comme élément dominant pour décider si la propriété est propriété ennemie.* Cette question a été étudiée par un comité spécial, lequel avait proposé deux dispositions qui, n'ayant pu obtenir l'unanimité, n'ont eu aucune suite.

Comme l'a justement dit M. Louis Renault dans son Rapport général, la *Déclaration relative au droit de la guerre maritime* issue de la Conférence navale de Londres est une œuvre de transactions, de concessions mutuelles. Cette œuvre est bonne et salutaire parce qu'elle substitue l'uniformité et la fixité à la diversité et à l'obscurité. La Conférence a essayé de concilier d'une manière équitable et pratique les droits des belligérants et ceux du commerce neutre. Elle a continué l'œuvre de codification commencée par la Déclaration de Paris de 1856. Elle a travaillé dans le même esprit que la deuxième Conférence de la Paix. Souhaitons, disait M. Renault, que l'on puisse dire que ceux qui ont élaboré la déclaration de Londres de 1909 n'ont pas été trop indignes de leurs prédécesseurs de 1856 et de 1907. On peut dès à présent affirmer que leur œuvre a été méritoire et rendra dans l'avenir les plus signalés services.

ERNEST LÉMONON.

LE

SYSTÈME FINANCIER DES COLONIES ALLEMANDES [1]

II

Si les subventions impériales forment actuellement et doivent former encore pendant un certain nombre d'années la principale ressource des budgets coloniaux, il convient, cependant, de reconnaître que les recettes propres des colonies atteignent déjà un chiffre important qui ne pourra que grandir au fur et à mesure de la mise en valeur de ces vastes territoires. On peut ranger ces recettes propres en trois catégories : la plus importante de beaucoup renferme les droits de douane ; la seconde catégorie est celle des impôts proprement dits ; enfin on peut faire une troisième catégorie de diverses recettes telles que celles qui proviennent de l'exploitation des chemins de fer et ports, de la frappe des monnaies, etc.

Pour chacune de ces catégories, nous trouvons aux prévisions de 1908 les chiffres suivants (en milliers de marks).

	Douanes	Impôts directs et autres	Recettes diverses	Totaux
Afrique Orientale.....	2.700	2.690	414	5.804
Togo.....	1.672	235	163	2.070
Cameroun.....	2.932	898	»	3.830
Sud-Ouest Africain.....	1.901	1.008	1.995	4.904
Nouvelle-Guinée.....	245	136	«	381
Samoa.....	»	175	»	175
Carolines, Mariannes, etc.	320	241	»	561
Totaux.....	9.770	5.383	2.572	12.725
Proportion %.....	55 %	30 %	15 %	

L'on voit donc que les taxes douanières forment aux colonies allemandes 55 % de la totalité des recettes de ces colonies. Dans les colonies françaises, la proportion correspondante est approximativement de 25 %, tandis que, dans le budget métropolitain de la France, le produit des douanes ne figure que pour 12 à 13 % des recettes. Les douanes apparaissent ainsi comme l'impôt colonial par excellence. Cela s'explique aisément. Les impôts directs établis sur les populations pauvres et peu nombreuses des colonies africaines ne peuvent donner actuellement qu'un revenu bien peu important. Quoi

[1] Voir, pour le premier article, notre numéro du 16 mars, t. XXVII, p. 395 et suivantes.

de plus commode, en revanche, dans ces pays dont presque tout le commerce se fait par mer, que de prélever, dans les quelques ports ou le trafic est possible, un droit d'entrée ou de sortie sur les marchandises importées ou exportées? Toutefois les taxes de douanes doivent perdre leur supériorité à mesure que la colonie s'enrichit et se civilise. Et à ce point de vue, c'est une bonne note pour nos colonies françaises, c'est une preuve de leur développement plus avancé, que de pouvoir constater la diminution relative du produit des douanes par rapport aux recettes totales. Nous venons de dire que pour l'ensemble des colonies françaises (sans l'Algérie ni la Tunisie, bien entendu) ce produit ne représente guère que le quart (40 millions environ sur 160) des ressources globales [1], tandis que, pour les colonies de nos voisins, il en forme plus de la moitié.

Il faut remarquer que dans les colonies allemandes d'Afrique l'administration n'a pas eu pleine liberté pour la création des taxes douanières. En effet la convention de Berlin de 1885, complétée par celle de Bruxelles (1890), limite à 10 % de la valeur au maximum les droits d'importation et de transit qui peuvent être perçus par les puissances signataires à l'entrée de leurs colonies ou pays de protectorat situés dans la région du Congo. En outre, la Convention de Bruxelles a interdit l'importation des boissons spiritueuses dans la zone torride ou fixé le minimum des droits d'entrée qui doivent être perçus dans les régions ou l'usage de l'alcool s'est déjà introduit [2].

Nous nous bornerons sur cette partie de notre sujet à ces indications très générales. La question des droits de douane est en effet trop importante et trop complexe pour qu'elle puisse être examinée ici avec les développements qu'elle comporte.

Nous arrivons donc aux impôts autres que les droits de douane. Le produit total de ces impôts pour tout le « Schutzgebiete » n'atteint pas 5 millions et demi de marks. Somme bien peu importante, en vérité, et dont la médiocrité pourrait faire douter de l'intérêt de notre étude. Nous croyons cependant qu'il n'est pas sans utilité d'examiner les ressources très variées, très ingénieusement imaginées qui servent à former ce modeste

---

[1] C'est aussi, dans certains cas, et notamment à Madagascar, il faut bien le reconnaître, la conséquence d'un protectionnisme rigoureux, confinant même au prohibitionnisme.

[2] La dernière revision de la Convention a eu lieu en 1906 (3 novembre). Les puissances ont fixé à 100 francs, en principe, par hectolitre d'alcool à 50 degrés, la taxe d'entrée à percevoir sur les spiritueux. En outre, elles se sont engagées à établir dans la mesure du possible sur les produits des distilleries intérieures un droit d'accise équivalent au droit d'entrée.

total. Dans nos propres colonies de plus en plus on réclame [1] la diminution des droits de douanes; il faudra bien compenser le déficit qui en résultera par la création de nouvelles ressources, de nouveaux impôts directs notamment. Pour la création de ces nouvelles taxes; pour l'amélioration de celles que nous avons établies déjà, nous pourrons consulter avec fruit les expériences faites par les Allemands dans leurs propres possessions, surtout dans celles qui avoisinent les nôtres en Afrique comme le Cameroun et le Togo.

Dans l'ensemble, nous venons de le dire, toutes les taxes produisent près de 5 millions et demi de marks, ce n'est pas tout à fait le tiers des ressources totales que les colonies allemandes tirent de leur propre fonds. Mais il s'en faut que les impôts présentent dans les diverses colonies un perfectionnement et une productivité uniformes. Ils ont une certaine importance relative dans les petites îles du Pacifique au Cameroun et dans l'Est-Africain. Au contraire, ils sont nuls ou presque improductifs dans le Togo et l'Afrique Sud-Occidentale. Au Togo l'inertie du fisc s'explique par l'abondance des recettes de la douane. Elles ont suffi jusqu'ici aux besoins ordinaires de la colonie et même au service de l'emprunt contracté pour la construction du chemin de fer. Dans le Sud-Ouest africain l'établissement d'un bon système d'impôt, notamment sur les indigènes, a dû être retardé jusqu'au moment où la pacification du pays serait complète.

Inégalement développés, inégalement productifs, les impôts des colonies allemandes sont encore très différents d'une colonie à l'autre en ce qui concerne les règles qui fixent leur assiette et leur mode de perception. Ces différences ne s'expliquent pas seulement par la diversité des circonstances locales, elles proviennent pour beaucoup de la décentralisation réalisée en cette matière par la législation impériale. En effet, si aux termes de la loi coloniale (Schutzgebietgesetz) du 25 juillet 1900 [2] le chancelier impérial a le droit de prendre les mesures de police et d'administration nécessaires, il délègue en fait ce droit aux gouverneurs, qui rendent sans aucune autorisation préalable tels arrêtés qu'ils jugent à propos concernant les impositions à établir dans la colonie. La législation coloniale française, au contraire, exige que les taxes votées par les Conseils généraux ou coloniaux soient approuvées par décret en Conseil d'Etat.

---

[1] Cf. *Quinzaine coloniale*. Discours de Julien Le Cesne, administrateur de la Compagnie de l'Afrique Occidentale Française, numéro du 10 octobre 1907, p. 805.

[2] *Zorn Kolonialgesetzgebung*, p. XIII, *Reichsgesetzblatt*, p. 809.

De là, une tendance beaucoup plus accentuée à une certaine uniformité fiscale que d'aucuns trouvent même excessive et dangereuse[1]. Il est sûr que le système allemand peut occasionner de graves abus, mais il n'est pas moins certain qu'il donne au fisc une incomparable souplesse; il lui permet de se plier librement aux circonstances, de se modifier suivant les lieux et suivant le temps. Cette souplesse, cette facilité d'adaptation sont des avantages extrêmement précieux lorsqu'il s'agit de pays en voie de perpétuel devenir au point de vue social et économique comme les jeunes colonies allemandes.

Quoi qu'il en soit, les taxes établies sont, dès aujourd'hui, nombreuses et très variées. Nous n'entendons pas en faire un tableau rigoureusement complet qui, demain, présenterait déjà des lacunes et des inexactitudes. Ce tableau serait au surplus d'une lecture bien fastidieuse. Nous voudrions simplement, en classant les diverses taxes d'une façon méthodique, donner une idée générale des différentes sources fiscales auxquelles une administration coloniale peut puiser.

Tel étant l'esprit de notre étude la distinction classique et si française des impôts directs et des impôts indirects ne saurait nous fournir un cadre approprié à notre but. Pareille classification en effet est basée presque exclusivement sur une différence toute formelle dans le mode de perception et n'a pas de fondement dans la réalité des faits économiques. Partant de cette constatation bien simple que la population coloniale comprend deux grandes catégories de personnes, d'abord des indigènes formant la majorité des habitants, mais presque toujours très pauvres, ensuite des colons ou plus généralement des immigrés de race blanche peu nombreux, mais aptes à s'enrichir avec une certaine rapidité par l'exercice des diverses professions, nous étudierons successivement les taxes qui ont pour objectif prédominant de faire participer l'une ou l'autre de ces deux catégories de population aux charges publiques de la colonie.

Les *taxes sur les indigènes* comme celles qui visent *les colons* sont en voie de développement assez rapide, soit quant à leur nombre, soit surtout quant à leur productivité. Elles représentent ensemble, nous l'avons déjà dit, 30 % des recettes totales effectuées dans les colonies d'après les budgets de 1907; au début du siècle, en 1901, elles ne formaient que 15 % de ce même total. Et cela s'explique aisément. A mesure que l'administration civile étend sur les territoires acquis ou pacifiés

---

[1] Girault : *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 2e édition, t. II, p. 736.

par l'explorateur ou le soldat son réseau aux mailles de plus en plus serrées, à mesure que les « Bezirksaïnte » se multiplient, il devient possible d'atteindre, notamment par le moyen d'impôts directs, les revenus de l'indigène, de l'astreindre individuellement au paiement d'un impôt annuel. D'autre part, sous la protection de la police allemande, des maisons de commerce, des entreprises coloniales de toutes sortes se fondent. Ce sont là des éléments pour une taxation discrète assurément mais susceptible de produire des revenus croissants.

Parlons d'abord des impôts directs sur les indigènes [1]. La taxation de ces populations constitue en économie coloniale un problème très délicat et bien discuté. D'une part, sans doute, il est équitable et presque toujours nécessaire au point de vue financier de faire participer l'indigène aux dépenses de la colonie. Ces dépenses, en effet, lui profitent souvent. Il est utile en outre de stimuler sa paresse naturelle par l'obligation de l'impôt. La crainte du collecteur doit être pour lui le commencement de l'activité; l'aiguillon du besoin n'est pas en général assez pénétrant pour le contraindre à un travail régulier.

Mais, d'autre part, que le fisc prenne garde : si sa main, en s'abattant trop lourdement sur l'indigène, l'appauvrit et le ruine, il compromet à la fois et la prospérité commerciale de la colonie et sa sécurité. L'indigène, il ne faut pas l'oublier, est dans ces régions le seul — en tout cas le principal — client de notre commerce. Si vous ruinez le client, vous ruinez du même coup le fournisseur. En outre, devant une fiscalité exagérée, le contribuable indigène se révolte ou disparaît [2], éventualités presque également redoutables pour nous. En résumé, un bon impôt indigène doit être simple, facile à établir et à recouvrer et toutefois suffisamment diversifié pour rester proportionnel et équitable. Il doit être modéré et cependant suffisant pour inciter les indigènes au travail.

Nous allons voir comment les Allemands se sont évertués à concilier ces diverses qualités dans les impôts qu'ils ont déjà établis dans leur domaine colonial.

C'est l'Est-Africain qui a donné l'exemple à ce point de vue. Depuis 1898 il y est perçu un impôt sur les cases et les maisons qui produit aujourd'hui (1906) 1.367.000 roupies, soit

---

[1] Voyez sur ce point, dans les *Beitrage zur Kolonialpolitik und Kolonialwintschaft*, année 1901-1902, p. 407 et suiv., un article de Jakobi : Die Besteuerung der Eingeborenen.

[2] A Madagascar, la taxation des indigènes soit en argent, soit en journées de travail a été parfois la cause de soulèvements importants. Dans nos colonies africaines, on a signalé le danger de migrations que l'élévation excessive des impôts pourrait provoquer vers d'autres colonies rivales.

environ 1.823.000 marks, dont 543.072 marks sont attribués aux organisations communales (Kommunal-verbände). Cet impôt, qui frappe aussi bien les maisons des Européens que les habitations des indigènes, est un impôt foncier sur la propriété bâtie, analogue à celui qui fonctionne chez nous, mais naturellement moins perfectionné. Il divise les habitations en deux grandes catégories suivant qu'elles sont édifiées à la manière indigène, ou conformément aux habitudes indiennes, arabes ou européennes. Les maisons de cette dernière catégorie, lorsqu'elles ont été édifiées dans une agglomération urbaine, paient 5 % de leur valeur locative ; dans les autres cas le fisc les distribue en trois classes et les impose à une taxe de 30, 20 ou 10 roupies. Quant aux cases indigènes elles paient 12 ou 6 roupies dans les villes et 3 roupies dans les campagnes. On voit que sans être rigoureusement proportionnel à la valeur locative, sauf pour les maisons européennes des villes, l'impôt admet un nombre assez grand de catégories pour réaliser une très suffisante équité. La fixation de la valeur locative, ou la distribution des habitations de toutes sortes entre les diverses catégories prévues, est laissée à la libre appréciation des autorités. La rédaction d'un état général des revenus de la propriété bâtie, soumise à une revision périodique, eût été difficile, coûteuse et à peu près inutile.

Tandis que dans l'Afrique Orientale c'est l'habitation qu'on a choisie comme assiette de la taxe indigène, au Cameroun, à l'exemple des colonies voisines du Congo belge et du Congo français, c'est la personne même de l'indigène qui sert de base à l'impôt[1]. La taxe de captation, établie en 1903 au Cameroun, porte exclusivement sur la population de couleur ; elle a d'ailleurs été limitée, provisoirement du moins, au district côtier de Decala d'ailleurs, le plus riche et le plus important. Les caractéristiques de cet impôt, dont les nègres sont redevables au célèbre M. de Puttkammer, sont les suivantes : il frappe tous les adultes mâles et capables de travailler d'une taxe de 3 marks. Les femmes non mariées sont atteintes de la même taxe. Les hommes qui possèdent plusieurs femmes paient un impôt supplémentaire par chaque femme en plus de la première. L'inscription au rôle a lieu sur l'avis d'une commission de trois membres dont deux indigènes ; on peut interjeter appel devant le gouverneur des décisions de cette commission.

Pareil impôt existe aux îles Mariannes depuis le 17 janvier

[1] La taxe personnelle au Congo français est de 3 francs. Dans l'Afrique Occidentale Française elle varie suivant les régions sans jamais dépasser 4 francs dans les circonscriptions les plus riches.

1900; il frappe les Européens aussi bien que les indigènes. Solution critiquable au point de vue de l'équité, car les différences entre le revenu d'un indigène et celui d'un colon sont en effet trop considérables pour qu'un impôt uniforme de capitation ne viole pas manifestement le principe de la proportionnalité. La taxe est aussi de 3 marks comme au Cameroun, mais il s'y ajoute une taxe de prestation égale à 12 journées de travail pour les hommes mariés et 20 pour les non mariés. La taxe des prestations prend donc ici le caractère d'un impôt sur les célibataires. On a soin d'ailleurs d'en exempter les personnes attachées à l'administration, les indigènes pères de nombreux enfants ainsi que tous les ecclésiastiques. D'ailleurs, pour le dire en passant, dans les colonies allemandes, les ministres des cultes (tant protestants que catholiques) jouissent de plusieurs exemptions fiscales.

Même taxe de capitation sur les indigènes de Samoa, mais ces îles étant plus riches, la taxe est plus élevée : elle est de 1 ou 2 dollars par tête. Aux îles Marshall, la taxe a le caractère d'un impôt de répartition; elle est payable en coprah.

Ce sont là des impôts analogues à nos impôts directs de France. Dans l'Afrique Orientale Allemande on trouve un troisième mode de taxation des biens indigènes qui rentrerait dans nos droits d'enregistrement. En effet, dans cette colonie, une taxe de 2 % à 5 % est perçue sur les successions des indigènes. Son produit est naturellement des plus minimes.

Il nous faut maintenant parler des taxes de formes variées (impôts directs, taxes de consommation, droits divers, etc.) qui sont principalement destinées à frapper les revenus des Européens, bien qu'en droit elles puissent atteindre indistinctement les deux classes de population.

Dans la vieille Europe, il est de principe que le fisc doit se montrer particulièrement modéré dans la taxation des revenus du travail, ou de la richesse en voie de formation, pour réserver ses exigences les plus rigoureuses à la richesse acquise, aux capitaux mobiliers ou immobiliers.

Aux colonies, le problème fiscal se présente avec des données toutes différentes. Il n'y existe pour ainsi dire pas de richesse acquise; les capitaux sont presque nuls et le sol lui-même avant le travail de l'homme n'a qu'une valeur infime. Donc, en principe, pas d'impôts sur la propriété immobilière, surtout rurale; pas d'impôts sur les capitaux mobiliers déjà frappés d'ailleurs dans la plupart des cas par les taxes métropolitaines. Dans les colonies allemandes, on peut citer comme exception à cette règle généralement observée l'impôt perçu sur les mai-

sons dans l'Afrique Orientale et dont nous avons déjà expliqué le mécanisme. Mais, en général, nous le répétons, les impôts coloniaux ne peuvent guère s'appliquer qu'à la richesse en voie de formation et doivent surtout frapper les entreprises commerciales et industrielles.

On peut partager en deux catégories les taxes de cette nature : la première comprend les impôts généraux s'appliquant à l'ensemble ou du moins à toute une série de professions; la seconde renferme les taxes spéciales visant un commerce ou une industrie bien déterminés. Disons quelques mots de ces deux espèces de taxes dans les colonies allemandes. A la première catégorie se rattachent certains droits, analogues à notre impôt des patentes, mais d'un mécanisme bien moins savant. Ils ont pour but de frapper les divers établissements d'une façon approximativement proportionnelle au revenu net annuel. Pour déterminer ce revenu net annuel on conçoit l'emploi de deux procédés différents: l'évaluation administrative du revenu ou son appréciation au moyen de signes extérieurs. Les Allemands dans leurs colonies ont employé l'un et l'autre de ces deux procédés. Le premier procédé (évaluation directe du revenu industriel par l'administration) est en honneur dans l'Afrique Occidentale et en Nouvelle-Guinée : Le « Gewerbesteuer » de l'Afrique Orientale, institué en 1900, rapporte aujourd'hui (1906) 270.000 marks (dont 65.400 marks destinés aux budgets des organismes communaux). Il vient d'être complètement réorganisé par un arrêté du gouverneur en date du 7 décembre 1907. Cet arrêté établit un double régime fiscal. Le premier qu'on peut appeler le régime de droit commun s'applique à toutes les professions industrielles et commerciales qui ne sont pas formellement exemptées de l'impôt (avocats, médecins, cultivateurs, etc.), ou expressément rangées dans la catégorie des professions soumises au régime exceptionnel dont nous parlerons tout à l'heure. Le régime de droit commun comporte une taxe de 4 % du revenu net (ou 1 1/2 % du revenu brut ou 1 ‰ du capital). Le montant du revenu est fixé par une commission formée du chef de district, de l'agent financier, de deux contribuables européens et de deux indigènes nommé par le chef de district. Une commission supérieure, dont les membres sont choisis par le gouverneur, reçoit les appels interjetés contre les décisions de la commission locale tant par les contribuables que par l'agent financier. La réforme de 1907 a consisté principalement à substituer, pour les professions de la première catégorie, une taxe strictement proportionnelle au revenu à la taxe antérieure établie par

classes. Ce mode de taxation en effet avait pour résultat de maintenir les plus choquantes inégalités entre les divers contribuables et les divers districts. Mais l'impôt par classes a été maintenu pour un certain nombre d'entreprises commerciales et industrielles sur lesquelles l'administration tient à exercer, dans l'intérêt public, une surveillance et une action plus efficaces. C'est là le régime spécial et exceptionnel dont nous parlions tout à l'heure. Y sont soumis : les débitants de boissons, hôteliers et restaurateurs, les commerçants en bestiaux, les prêteurs à gages, les agents d'affaires et ceux qui vendent ou achètent des marchandises sans tenir boutique. Ceux qui exercent ces professions doivent se munir d'une autorisation spéciale accordée moyennant un droit qui varie de 6 roupies à 2.000 roupies. Ce sont les autorités administratives qui décident arbitrairement et sans intervention d'aucune commission la taxe à payer. C'est à elles aussi qu'il appartient d'accorder, de refuser ou de retirer les autorisations. Le retrait peut avoir lieu soit pour infraction aux lois et règlements, soit pour toute autre raison d'intérêt public.

A la Nouvelle-Guinée, le « Gewerbesteuer » est encore établi par classes, il comporte des taxes élevées (40 marks à 600 marks). Aucune commission n'est ici chargée de l'évaluation des profits commerciaux ou industriels ; aussi, pour limiter l'arbitraire des agents chargés de l'établissement des rôles, a-t-on cru devoir répartir d'avance les professions entre les diverses classes suivant leur nature ; les petits boutiquiers, colporteurs, etc., sont rangés dans les deux classes inférieures ; les marchands, les hôteliers, etc., dans les classes moyennes ; les sociétés commerciales, les négociants en gros, dans les classes supérieures. L'impôt se complète d'une taxe sur le revenu destinée à atteindre les salaires, traitements, etc., [1] des administrateurs, agents, employés divers des entreprises industrielles ou commerciales, ainsi que ceux des fonctionnaires.

Les taxes que nous venons d'examiner ont ce caractère commun que le revenu imposable de chaque assujetti est directement apprécié par l'autorité administrative qui le fixe d'une façon plus ou moins arbitraire.

Une conception différente a inspiré la réglementation des impôts que nous allons maintenant étudier. Les actes réglementaires qui les ont établis ont fixé eux-mêmes d'après certains signes extérieurs le montant de l'impôt que chaque entre-

[1] La taxe est fixe pour les salaires de 1.000 à 1.500 marks par an et s'élève à 6 marks. Elle devient proportionnelle pour les salaires de plus de 1.500 marks et comporte un droit de 2 %.

prise industrielle ou commerciale aurait à acquitter sans que le fisc ait à s'enquérir des bénéfices que lesdites entreprises ont pu réaliser. Ce système a peut-être l'inconvénient de réaliser une moins exacte et proportionnelle justice, mais il possède à coup sûr le grand avantage d'éviter tout arbitraire et toutes inquisitions de la part des agents de la colonie. En outre, il simplifie et facilite la tâche de ces mêmes agents. C'est ainsi qu'au Togo le « Firmensteuer » frappe les entreprises commerciale d'une taxe qui varie d'abord suivant le nombre des établissements qu'elles possèdent, ensuite, d'après la situation géographique de ces établissements. (On admet en effet que les établissements côtiers font un chiffre d'affaires bien plus considérable que ceux de l'intérieur du pays alors qu'ils sont soumis à des frais d'exploitation proportionnellement moins élevés.) Enfin, la taxe varie encore suivant que l'entreprise considérée s occupe à la fois d'importation et d'exportation ou de l'une de ces deux branches d'affaires seulement. La taxe peut s'élever ainsi de 100 à 800 marks par établissement.

A Samoa, c'est encore un signe extérieur, le loyer, qui sert de présomption pour fixer la cote de chaque contribuable adonné à une profession industrielle ou commerciale ; cependant le fisc est ici moins discret qu'au Togo ; car à côté d'une taxe de 1 % sur la valeur locative de tous les locaux qui servent au commerce ou à l'industrie, il perçoit en outre à raison de l'occupation des magasins ou entrepôts une taxe qui varie suivant l'importance des ventes qui y sont réalisées entre un minimum de 12 dollars et un maximum de 100 dollars. Mentionnons enfin que dans ces mêmes îles tous les Européens sont soumis à une taxe sur le loyer des locaux destinés à l'habitation personnelle.

Aux îles Marshall enfin l'impôt établi en 1895 sur les entreprises commerciales peut être rangé dans la même catégorie. Il comporte une taxe de 6.000 à 15.000 marks pour les maisons de commerce, de 800 marks pour les hôtels ; de 100 à 200 marks pour chaque agence d'une maison de commerce. Il est en outre perçu une taxe annuelle de 2.250 marks pour les navires ne voyageant pas pour le compte des maisons de commerce locales. Ces taxes, si élevées, ont évidemment pour objet d'assurer à la « Jabriet Gesellschaft » [1] le monopole commercial de ces îles.

Nous avons ainsi donné un aperçu des taxes qui pèsent sur

---

[1] On sait que jusqu'à ces dernières années, l'Empire avait même confié à cette Société l'administration des îles dont il s'agit.

les entreprises industrielles et commerciales envisagées d'une manière générale. Ce ne sont pas les seules qui peuvent atteindre ces entreprises. Certaines industries, certains commerces ont paru, pour des raisons souvent extra-fiscales, devoir être soumis à des taxes spéciales. Les entreprises dont il s'agit se réfèrent principalement aux objets suivants : mines, caoutchouc, armes à feu, boissons, colportage, commerce maritime.

Bien que dans les colonies allemandes, du reste imparfaitement explorées, l'exploitation des richesses minières soit encore peu importante, le fisc a déjà songé à prélever sa part sur les produits qu'elle pourra donner. La matière, réglementée d'abord par les actes des gouverneurs particuliers à chaque colonie a fait en dernier lieu l'objet d'une ordonnance impériale, en date du 27 février 1906, qui s'applique à l'ensemble des colonies allemandes (exception faite de l'Afrique du Sud-Ouest).

Cette ordonnance a soumis les exploitations minières à deux sortes de droits. Les premières sont perçues lors de la délivrance des permis de recherches ; ceux-ci ne sont en effet accordés que moyennant paiement d'un droit fixé à dix marks par mois et par an pour un champ de recherches lorsqu'il s'agit de métaux précieux ; le droit est réduit à 5 marks pour les métaux ordinaires. D'ailleurs la superficie du champ de recherches varie elle-même suivant qu'il s'agit de métaux précieux ou de métaux ordinaires. Elle est naturellement beaucoup plus grande dans ce cas. En outre, la transmission du permis à un nouveau prospecteur donne lieu à une nouvelle taxe de 10 marks.

Lorsque les recherches du prospecteur ont été couronnées de succès et que le droit d'exploiter lui a été concédé, il est soumis à une redevance très analogue à la redevance des mines établie en France par la loi de 1810. Elle comporte, en effet, une taxe fixée par hectare appelée Feldsteuer et qui s'élève à 30 marks pour les métaux précieux et à un mark s'il s'agit de minéraux ordinaires. Il s'y ajoute une taxe proportionnelle de un demi % calculée sur la valeur du produit de l'extraction.

Dans l'Afrique du Sud-Ouest qui a été laissée en dehors de cette législation, la concession donne seule lieu à une taxe. Celle-ci est établie d'après la superficie et le produit en est partagé entre le propriétaire du sol, l'administration, et dans certains cas, les chefs indigènes.

Le caoutchouc, qui est une des principales ressources du Cameroun, du Togo et de l'Afrique Orientale est généralement taxé au moyen d'un droit de douane perçu à la sortie. Nous n'avons pas à en parler ici. Mais, au Togo, en dehors de ces droits, des taxes spéciales ont été établies. Elles ont d'ailleurs

un caractère extra-fiscal si prononcé qu'elles ne donnent lieu à aucune perception. Elles ont pour but d'interdire aux maisons étrangères, notamment aux maisons françaises du Dahomey, le commerce du caoutchouc en territoire allemand ; elles visent aussi à réserver la récolte aux habitants de chaque village.

Une autre source de richesse naturelle très importante, notamment dans les colonies d'Afrique, est la chasse. Le fisc devait avoir d'autant moins garde de l'oublier qu'un double intérêt public s'attache dans ces pays à une étroite surveillance des chasseurs. Un intérêt de sécurité générale d'abord car, sous le couvert de buts cynégétiques, des troupes de maraudeurs indigènes par exemple, pourraient se procurer armes et munitions et troubler gravement la paix publique. Mais, il existe aussi un intérêt d'ordre économique qui autorise et rend même nécessaire l'intervention fiscale en cette matière. La destruction totale de certains gibiers dont les dépouilles constituent souvent une source de trafic important pour la colonie (ivoire des éléphants, plumes des oiseaux de paradis, etc.) serait la conséquence fatale d'un régime de pleine liberté pour les chasseurs. C'est en s'inspirant de ces deux ordres de considérations que les arrêtés des gouverneurs ont subordonné à des droits plus ou moins importants aussi bien les autorisations de chasser que les permis de port d'armes. Au point de vue de la sécurité, il est clair qu'on a dû se montrer particulièrement rigoureux dans une colonie où les indigènes ont été et sont encore en état de pleine révolte contre l'autorité allemande, nous voulons parler du Sud-Ouest africain. C'est pourquoi, dans cette colonie, l'obligation de se munir à prix d'argent, d'une autorisation administrative s'applique pour toutes espèces d'armes, armes à feu et armes blanches. Au contraire, dans le Togo, définitivement pacifié seul le port d'un fusil rayé nécessite la délivrance d'un permis et la perception d'une taxe.

En ce qui concerne la protection des espèces animales utiles, l'administration fait une grande différence entre celui qui chasse pour son plaisir, par manière de distraction ou de sport, et celui qui fait de la chasse sa profession habituelle. Evidemment ce dernier, par son acharnement et son expérience, est bien plus redoutable pour les animaux dont il s'agit de conserver la race, comme les éléphants en Afrique, les oiseaux de paradis en Nouvelle-Guinée. C'est pourquoi ceux qui poursuivent le grand pachyderme africain devront se munir d'un permis annuel dont le prix est fixé à 500 marks dans l'Afrique Orientale. Ce prix avait même été porté à 5.000 marks au Cameroun, mais une baisse sensible constatée dans les exportations

d'ivoire de cette colonie a attiré l'attention sur la nécessité de ne pas décourager les chasseurs par une taxe aussi élevée et de mieux proportionner l'impôt aux bénéfices pouvant résulter de la chasse. Désormais (arrêté du 25 août 1898) les chasseurs d'éléphants, rhinocéros et hippopotames, devront se munir moyennant le prix de 100 marks d'un permis renouvelable à chaque bête tuée ou prise. Le renouvellement ne peut avoir lieu au profit d'une même personne que trois fois dans le courant d'une même année.

Le souci de la protection des espèces animales utiles a également conduit l'administration de la Nouvelle-Guinée à astreindre au paiement d'un droit de chasse de 100 marks les chasseurs d'oiseaux de paradis. Dans toutes les colonies, au contraire, les chasseurs de gibier ordinaire, surtout non professionnels, sont soumis à des droits bien plus légers.

A côté des taxes que nous venons d'étudier et qui portent sur des produits du cru de la colonie, il nous faut maintenant dire un mot des droits établis sur une marchandise qui n'est pas généralement produite par les colonies, mais qui lui vient presque toujours d'Europe : nous voulons parler des boissons alcooliques. Ces boissons, en dehors des droits de douanes qu'elles acquittent à la frontière, donnent souvent lieu à des impositions intérieures. Cette seconde intervention du fisc peut paraître bizarre au premier abord. Pourquoi ne pas établir et percevoir dès l'entrée dans la colonie un droit tel qu'il rende inutile toute taxation ultérieure ? Pourtant la conduite de l'administration se justifie fort bien. Les droits intérieurs préviennent et arrêtent la fraude ; c'est comme une deuxième enceinte que la contrebande se voit opposer ; ils permettent d'atteindre la fabrication intérieure dans les cas où celle-ci n'est pas astreinte à des taxes spéciales [1]. Enfin, en divisant entre deux sortes de droits la taxe à percevoir sur les boissons alcooliques, on peut, sans susciter trop de protestations, lui donner une importance totale plus considérable. Ajoutons que, lorsque l'impôt se présente sous forme de licences, il met entre les mains de l'administration un moyen très utile d'exercer sur les débitants de boissons un contrôle policier qui a son importance. Le système d'imposition au moyen de droits de licences se rencontre au Togo, au Cameroun, dans le Sud-Ouest africain. La licence s'est imposée tantôt au négociant

[1] On trouve, en effet, une taxe de fabrication sur les boissons alcooliques dans l'Afrique Orientale. La fabrication du vin de palme est également taxée dans cette colonie.

en gros, tantôt au négociant en détail. Au Sud-Ouest africain l'impôt sur les boissons se présente encore sous une autre forme : chaque bouteille d'alcool livrée à la consommation doit porter un timbre spécial vendu par l'administration.

Enfin l'industrie des transports soit par terre, soit surtout par eau, donne lieu, aux colonies allemandes, à la perception de taxes assez nombreuses. Ce n'est que dans l'Afrique Occidentale que les transports par terre se trouvent taxés. Un droit de 20 à 40 marks y a été établi sur les véhicules à traction bovine. Mais les transports maritimes font l'objet dans les différentes colonies de toute une série de mesures fiscales. Cela est bien naturel, si l'on songe que toute l'activité commerciale des îles de l'Océanie et presque toute celle des territoires africains se résument en des mouvements de navires. Les taxes perçues présentent tantôt la forme de licences semestrielles ou annuelles comme en Nouvelle-Guinée, où tous les navires et bateaux autres que ceux du pays doivent être munis de pareilles licences; comme à Samoa, où seuls les bateaux d'un tonnage inférieur à 100 tonneaux sont soumis à la licence annuelle, tandis que les navires de plus de 100 tonneaux paient un droit de 10 dollars à chaque sortie du port pour un voyage à l'étranger ; tantôt ce sont des droits de port proprement dits (Afrique Orientale, Cameroun). Certaines colonies (Togo, Cameroun) perçoivent le dimanche des droits spéciaux en vue d'assurer au personnel du port le repos dominical dans la mesure du possible.

On trouve enfin un peu partout des droits sanitaires. Ces dernières taxes droits de port et droits sanitaires) sont tantôt fixes, ce qui est plus simple, tantôt proportionnelles au tonnage des navires, ce qui est plus équitable.

Nous avons ainsi achevé d'étudier les impôts mis principalement à la charge des entreprises industrielles et commerciales, et qui, avec les droits de douane et les impôts établis sur les indigènes forment la presque totalité des ressources propres des colonies allemandes [1]. On le voit : ce n'est pas l'ingéniosité fiscale qui, en cette affaire, a fait défaut à nos voisins. Les impôts sont nombreux et le taux est généralement élevé; il dépasse le plus souvent celui des taxes correspondantes que nous avons établies dans nos colonies d'Afrique cependant plus

[1] Le surplus, outre quelques impôts proprement dits que nous n'avons pas encore mentionnés, tels que l'impôt sur les chiens, établis dans les agglomérations urbaines de l'Afrique orientale et de l'Afrique sud-occidentale, provient de l'exploitation du domaine des chemins de fer notamment là où ils sont administrés par la colonie, de la frappe des monnaies d'argent, etc.

anciennes et plus riches aussi pour la plupart. Pour construire un bel édifice fiscal, ce qui a le plus manqué aux Allemands, c'est une base solide et large, nous voulons dire un ensemble de revenus privés suffisamment considérables. Si ces revenus ne devaient pas s'accroître à bref délai d'une manière sensible, le produit total des taxes, si médiocre, ferait un pénible contraste avec leur multiplicité et les minuties de leur abondante réglementation. Mais en présence des efforts intelligents et méthodiques de l'administration et des particuliers intéressés pour tirer des richesses coloniales tout le parti possible, il n'est pas douteux que les profits des colons n'augmentent bientôt dans de sensibles proportions et que la situation des indigènes eux-mêmes ne s'améliore grandement. Dès lors on peut dire que l'administration coloniale a été des plus avisées en s'attachant à atteindre dès le début par des impôts variés le plus grand nombre possible des sources de richesses. A attendre trop longtemps en pareille matière on risque de se heurter à de redoutables oppositions quand on veut procéder aux extensions d'impôts les plus équitables et les mieux justifiées. L'ancienneté du privilège crée presque un droit aux yeux de ceux qui en profitent, et parmi les mauvaises habitudes celle de ne pas participer aux dépenses publiques est sans doute une des plus difficiles à déraciner, surtout si ceux qui l'ont contractée deviennent chaque jour plus nombreux. Cette habitude les gouverneurs des colonies allemandes n'ont pas voulu la laisser naître. Nous croyons qu'ils ont bien fait.

Les développements donnés au système fiscal dans les colonies se justifient encore à un autre point de vue. S'il est vrai comme le remarquait déjà Aristote, que « chacun ne songe aux « intérêts généraux qu'en ce qui le touche personnellement » il faut louer l'administration coloniale allemande d'avoir favorisé l'éducation publique de ses administrés européens ou indigènes en les faisant tous contribuer aux dépenses communes à l'aide de taxes plus sensibles, plus apparentes, plus personnelles que les taxes de douanes. En agissant ainsi elle les intéresse davantage aux affaires de la colonie, et prépare pour un avenir plus ou moins rapproché leur participation effective au règlement de ces affaires. Elle fait le tout premier pas dans la voie qui conduit au *self-government.*

FERNAND BOUFFARD.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *La France et le Maroc. Déclarations du ministre des Affaires étrangères au Sénat.* — Le 24 juin, le Sénat a discuté le projet de loi déjà adopté par la Chambre des députés et portant ouverture, sur les exercices 1908 et 1909, de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc. A cette occasion, M. Riou a demandé au ministre des Affaires étrangères quelques précisions sur notre situation au Maroc. Que faut-il penser des événements qui s'y déroulent? Ne sommes-nous pas exposés à voir le sultan actuel remplacé par un nouveau sultan? Et dès lors, quelle sera notre attitude?

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a répondu à M. Riou par les déclarations suivantes :

M. le ministre des Affaires étrangères. — Messieurs, M. Riou m'a posé plusieurs questions au sujet du Maroc; il m'a demandé quelle était actuellement la situation de la France dans l'empire chérifien; il m'a demandé, en même temps, si cette situation ne pouvait pas se trouver gravement modifiée par les événements qui, d'après les journaux, se préparaient au Maroc, et si nous ne risquons pas, demain, d'être obligés de recourir à une nouvelle action dans cet empire.

Messieurs, je rappelle en peu de mots dans quelle situation s'est trouvée la France le lendemain de l'avènement au trône du sultan Moulaï Hafid. A la suite de la reconnaissance de ce sultan, notre ministre au Maroc s'est rendu à Fez, sur la demande même de Moulaï Hafid, afin de traiter avec lui les questions intéressant à la fois la France et le gouvernement marocain. Les négociations de notre ministre ont porté sur notre situation dans la Chaouia, le régime de la frontière et les obligations financières contractées vis-à-vis de nous par le Maroc.

Sur tous ces points, l'entente s'est faite en principe entre le gouvernement du sultan et M. Regnault.

Toutefois, comme il restait à donner une forme définitive aux ententes de principe qui étaient intervenues, il a été convenu qu'une ambassade marocaine serait envoyée en France afin de s'entendre avec le gouvernement français. Cette ambassade est actuellement à Paris ; parmi les questions traitées par elle figure le remboursement des dépenses de guerre effectuées par le gouvernement français.

M. Gaudin de Villaine. — Sérieusement? (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le ministre. — Vous me demandez si les négociations sont sérieuses? Vous pensez bien, mon cher collègue, — vous n'en pouvez douter, — que

nous n'engagerions pas des pourparlers qui ne soient pas sérieux avec les représentants d'un gouvernement étranger. (*Vive approbation.*)

Ce qui est plus sérieux encore, c'est que le sultan a accepté d'une façon ferme et définitive le remboursement de ces dépenses. Tout à l'heure, m'a-t-on dit, une discussion s'est engagée sur le chiffre. Il me semble qu'un malentendu s'est produit dans l'esprit de l'honorable M. Riou. Les 60 millions qui ont été calculés pour les dépenses de la France au Maroc comprennent bien les dépenses du ministère de la Marine et du ministère de la Guerre.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — C'est tout à fait exact; c'est le cahier des crédits supplémentaires actuellement soumis au Sénat qui ne les comprend pas.

M. CHARLES RIOU. — Il n'y a que les 5 millions environ applicables au seul ministère de la Guerre.

M. LE MINISTRE. — Mais ces 5 millions sont compris dans les 60 millions dont je parle et qui concernent les dépenses de la guerre et de la marine au 30 juin.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — En effet, la commission a provisoirement écarté les crédits afférents à la marine, mais ils sont bien compris dans le total que vous indiquez.

M. LE MINISTRE. — Les dépenses de la guerre s'élèvent à 44.480.107 francs au 30 juin, somme à laquelle il faut ajouter les dépenses de la marine. Je répète qu'il a été convenu entre le gouvernement marocain et le représentant de la France que les dépenses seraient remboursées au gouvernement français. Actuellement, la question qui est en discussion avec l'ambassade marocaine est notamment celle de savoir dans quelle forme et par quels procédés ce remplacement s'effectuera.

Les journaux vous ont appris — et vous avez fait à ce sujet quelques lectures à la tribune — que des événements assez graves paraissaient se préparer au Maroc, que la situation du sultan Moulaï Hafid était compromise et qu'il était menacé d'être déposé.

Messieurs, ce ne serait pas la première fois qu'un changement de gouvernement se produirait au Maroc. (*Rires.*) Nous en avons déjà vu un certain nombre. Pour l'instant, le sultan du Maroc est, pour la France comme pour toutes les puissances sans exception, Moulaï Hafid.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Jusqu'à nouvel ordre!

M. LE MINISTRE. — C'est donc avec lui que nous traitons. Demain, Moulaï Hafid peut être remplacé par un autre sultan; mais nous considérons que les engagements pris par le sultan actuel lieraient de la façon la plus étroite le sultan nouveau. C'est d'ailleurs le principe établi dans tous les pays et sous tous les régimes, que les gouvernements qui se succèdent sont liés par ceux qui les ont précédés. Je ne crois donc pas que vous ayez à vous inquiéter des changements qui peuvent se produire dans le gouvernement marocain et auxquels, je n'ai pas besoin de le dire, nous sommes complètement étrangers; car, de même que nous avons refusé de prendre parti pour Moulaï Hafid contre Abd el Aziz, à l'époque où l'un et l'autre se disputaient le trône, de même nous nous refusons de la façon la plus absolue à nous mêler aux querelles intérieures qui peuvent aujourd'hui se produire dans le même pays. (*Très bien! très bien!*)

Vous avez dit : « Il y a en ce moment, à Paris, une ambassade qui traite « au nom du sultan Moulaï Hafid; quelle sera demain la situation de cette « ambassade ? »

Il m'est difficile, messieurs, de répondre à cette question.

Il est arrivé à Mokri, qui est un homme de beaucoup de valeur et d'intelligence, de représenter autrefois Abd el Aziz; il représente aujourd'hui Mouley Hafid. Il peut se faire que demain il représente un autre sultan, mais, pour nous, s'il est régulièrement accrédité par son souverain, il représentera toujours le Maroc, et les engagements pris par Mokri, avec l'assentiment du sultan, seront des engagements qui lieront le gouvernement marocain vis-à-vis du gouvernement français. (*Très bien! très bien!*)

On s'est emparé de citations de certains journaux pour dire : « N'allez-« vous pas être conduits à entreprendre une action nouvelle au Maroc? » Nous ne rêvons d'aucune action nouvelle au Maroc. Nos intérêts et nos droits dans ce pays sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier. Nous entendons les maintenir et les défendre. (*Très bien! très bien!*)

Nous nous sommes souvent expliqués à la tribune de la Chambre des députés et à celle du Sénat sur cette question marocaine, et nous avons toujours fait approuver la politique du gouvernement par des majorités considérables. Je n'en attribue nullement le mérite au gouvernement dont je fais partie. Tout gouvernement qui aurait eu le souci de sa dignité et des intérêts français aurait fait exactement ce que nous avons fait nous-mêmes. (*Très bien! très bien!*)

M. Charles Riou. — La France avant tout!

M. le ministre. — Il ne dépend pas de nous de renoncer à la situation que nous occupons dans l'empire marocain et de renoncer à y protéger et à y défendre nos intérêts; les intérêts de l'Algérie sont les mêmes que ceux de la métropole. Aucun gouvernement ne peut songer à sacrifier nos obligations les plus étroites dans des conditions qui nous conduiraient rapidement et facilement à une déchéance, si nous hésitions à faire, en cas de besoin, tous les sacrifices nécessaires.

On nous a poussés à intervenir plus que nous l'avions fait et plus que nous n'étions résolus à le faire. Nous nous sommes tenus dans la limite de nos devoirs et de nos droits.

C'est encore à cette politique que nous entendons conformer nos actes. Notre situation internationale est parfaitement nette; pour le but que nous poursuivons, nous ne sommes gênés par aucune puissance, tous les gouvernements étrangers sans exception reconnaissent la situation spéciale de la France, ses droits et ses obligations. Nous sommes donc parfaitement libres de prendre toutes les dispositions que nous commanderaient le souci de notre dignité et la défense de nos intérêts; mais nous nous abstiendrons de tout ce qui ne serait pas rigoureusement commandé par les nécessités d'une situation que nous nous efforçons de rendre aussi bonne que possible, et nous nous sommes constamment appliqués à éviter que les instructions auxquelles nous étions contraints nous fassent sortir du rôle nettement délimité que nous avions assigné à nos efforts. (*Applaudissements.*)

Voilà, messieurs, les déclarations que j'avais à faire. Je ne crois pas avoir besoin d'insister. Notre politique continuera, je le répète, à être ce qu'elle a toujours été.

Aujourd'hui nous ne connaissons qu'un sultan, c'est Mouley Hafid, c'est avec lui que nous traitons. Si demain il était remplacé, nous traiterions avec un autre, ce qui nous est déjà arrivé (*Sourires*), et quelque regret que nous ayons pu en éprouver, vous avez pu constater, vous-mêmes, que notre politique ne s'est pas laissé pour cela détourner de son but. (*Applaudissements.*)

Après les déclarations du ministre des Affaires étrangères, qui pré-

cisaient si heureusement la politique marocaine de la France, le Sénat a voté les crédits à l'unanimité de 256 voix.

— *Réception officielle à l'Elysée de l'ambassade extraordinaire du Sultan de Turquie.* — Le 14 juin, le Président de la République a reçu en audience officielle le maréchal Ahmed Mouktar pacha, ambassadeur extraordinaire du Sultan de Turquie, venu pour lui notifier l'avènement au trône de Mohammed V.

— *Le protectorat des îles Wallis.* — Un décret paru au *Journal officiel* organise l'administration et les finances des îles Wallis et Futuna, qui, bien que placées sous le protectorat français, les premières depuis 1887, la seconde depuis 1888, n'avaient qu'une organisation fort imparfaite. Le Parlement ayant alloué pour l'exercice 1909 une subvention de 10.000 francs au budget encore inexistant du protectorat, on a fait de l'archipel un établissement distinct pourvu d'un budget autonome. Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie y restera dépositaire de l'autorité ; il déléguera ses attributions, dans la mesure utile, au résident placé sous ses ordres, et le budget sera institué dans des conditions semblables à celles qui régissent le budget spécial des Nouvelles-Hébrides.

Allemagne. — *La crise parlementaire allemande.* — Le 24 juin, le Reichstag allemand a repoussé, par 195 voix contre 187, l'impôt sur les successions, pierre angulaire du projet de réforme financière du chancelier prince de Bülow. Dans cette majorité figuraient les Conservateurs, le Centre, les Polonais et les Alsaciens. On espérait dans les milieux gouvernementaux qu'un petit nombre de conservateurs se sépareraient au dernier moment du gros de leurs coreligionnaires et donneraient ainsi victoire à la cause du chancelier ; mais ces prévisions ne se réalisèrent pas ; tout au contraire, le parti conservateur se retourna contre son protecteur d'antan « comme un seul homme ».

A la suite de ce vote, qui mettait si gravement en échec sa politique gouvernementale, M. de Bülow eut avec Guillaume II, à Kiel, une entrevue dont les résultats furent communiqués au public par la note officielle suivante :

Au cours de son rapport sur la situation politique, le prince de Bülow a demandé à l'empereur d'être relevé immédiatement de ses fonctions. L'empereur a refusé de répondre *en ce moment* au désir du chancelier. L'empereur a fait remarquer que, selon la conviction unanime des Etats confédérés, la prompte réalisation de la réforme financière est une question vitale pour la prospérité intérieure et pour la situation de l'Empire à l'extérieur. Dans ces conditions, le désir du prince de Bülow d'être relevé de ses fonctions ne pouvait être pris en considération avant que les travaux de la commission de réforme financière eussent donné des résultats positifs et acceptables par les Etats confédérés.

Cette note officielle fut, en outre, complétée, le lendemain, par le

communiqué officieux suivant de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe de la chancellerie :

Le chancelier de l'Empire a offert à l'empereur sa démission immédiate. Sa Majesté n'a pu se résoudre à remplir sur-le-champ ce souhait et a demandé instamment au chancelier, en insistant chaleureusement sur les importants services que, pendant ses douze années de ministère, il a rendus à la couronne et au pays, de conserver ses fonctions jusqu'à ce que soit réalisée la réforme financière, dont l'achèvement est une nécessité nationale.

En ce faisant, l'empereur s'est laissé guider par la conviction que c'est en premier lieu le prince de Bülow qui réussira à mener à bonne fin cette œuvre, en repoussant les projets d'impôts qui seraient préjudiciables à l'intérêt général et, par conséquent, inacceptables pour les gouvernements confédérés.

Le chancelier de l'Empire n'a pas voulu se soustraire à la demande de l'empereur. Il est cependant irrévocablement résolu, étant donné le développement de la situation politique, qui a trouvé son expression dans le vote relatif à l'impôt sur les successions, à quitter ses fonctions dès l'achèvement de la réforme financière.

En résumé, la situation politique allemande demeure, à cette heure, singulièrement indécise. Il est établi que le prince de Bülow continuera à présider à l'élaboration de la réforme financière ; mais, d'ores et déjà, cette réforme ne correspond plus aux désirs gouvernementaux, et l'on ne voit pas comment l'accord pourra se faire entre le Reichstag et le Bundesrath. D'ailleurs, en admettant même qu'un tel accord soit réalisé, la crise parlementaire n'en demeurera pas moins aiguë, compliquée qu'elle sera sans doute alors par une crise de la chancellerie.

Angleterre. — Les parlementaires russes sont venus rendre visite à leurs collègues du Parlement britannique, et l'accueil qui leur a été fait à Londres a souligné encore l'importance de cet événement. Voici, en effet, avec quelles paroles M. Asquith, président du Conseil britannique, a reçu à Westminster les membres de la Douma d'Empire :

Vous êtes, sur les bords de la Néva, occupés à établir un gouvernement constitutionnel qui est le plus grand instrument de liberté, et c'est une œuvre à laquelle les Anglais, sur les bords de la Tamise, s'attachent depuis plusieurs siècles. La froideur, la suspicion, et même la sourde hostilité qui caractérisaient autrefois les relations anglo-russes se sont dissipées, grâce à la sagesse d'une diplomatie basée sur une opinion publique saine.

L'accord amical qui les a remplacées a même résisté, cette dernière année, à l'inclémence des orages politiques. Les accords entre gouvernements ne sauraient, à notre époque, être durables sans les accords entre les peuples.

La visite des membres de la Douma cimentera l'amitié de deux grands peuples et ce sera tout en faveur de la cause de la paix.

Autriche-Hongrie. — *La crise ministérielle hongroise.* — Le ministère de la Coalition, Weckerlé-Kossuth-Andrassy, a remis à l'empereur-roi

François-Joseph sa démission, le 22 juin, et il est actuellement impossible de prévoir — vu l'incertitude et les complications de la politique hongroise — quels hommes vont assumer la lourde tâche du gouvernement.

— *La participation de l'Autriche-Hongrie aux fêtes de Rome de 1911.* — L'ambassadeur austro-hongrois à Rome a annoncé, le 26 juin, à M. Tittoni, la participation officielle de l'Autriche-Hongrie à l'exposition de Rome en 1911. Cette nouvelle a produit bon effet dans les milieux politiques italiens, qui espèrent voir les relations entre l'Italie et l'Autriche prendre une tournure plus amicale.

Hollande. — *Les élections à la seconde Chambre.* — Voici le résultat général des élections de la seconde Chambre. Elus : 21 membres de l'Union libérale, 4 vieux-libéraux, 8 libéraux-démocrates, 7 socialistes, 23 antirévolutionnaires protestants, 12 chrétiens historiques, 25 catholiques. La droite obtient donc 60 sièges et la gauche 40.

L'ancienne Chambre était composée de 51 membres de la gauche contre 49 de la droite.

Russie. — *L'entrevue de Bjærkœ.* — Comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique, le tsar Nicolas II s'est rencontré avec l'empereur Guillaume II, dans les eaux finlandaises, à Bjœrkœ, le 17 juin. L'empereur d'Allemagne était accompagné de M. de Schœn, M. de Bülow ayant dû rester à Berlin à cause de la crise parlementaire, et le tsar était assisté de M. Stolypine et de M. Isvolski. Un dîner de gala a eu lieu à bord du yacht impérial russe, le *Standart*, au cours duquel les toasts suivants ont été prononcés par les deux souverains.

TOAST DE L'EMPEREUR DE RUSSIE

Je me réjouis de saluer Votre Majesté au milieu de nous et de lui souhaiter la bienvenue pour répondre à l'hospitalité qui m'a été offerte il y a deux ans à Swinemünde et qui compte parmi mes plus précieux souvenirs.

Je profite de cette heureuse occasion pour assurer à Votre Majesté que je nourris le sincère et immuable désir de maintenir d'une façon durable les relations traditionnelles de cordiale amitié et de confiance réciproque qui ont toujours uni nos deux maisons et que je désire cultiver, parce qu'elles sont non seulement le gage de bonnes relations entre nos deux pays, mais aussi du maintien de la paix générale, que je désire vivement.

Je lève mon verre pour boire de tout cœur à la santé et au bonheur de Votre Majesté, à la santé de Sa Majesté l'impératrice, au bien-être de la famille impériale et à la prospérité de l'Empire allemand.

TOAST DE GUILLAUME II

Les paroles si aimables que Votre Majesté vient de m'adresser m'ont vivement ému. J'en remercie Votre Majesté, et j'exprime en même temps

mes remerciements à Votre Majesté et à Sa Majesté l'impératrice pour l'accueil si cordial qui m'est fait de nouveau à bord du *Standart*.

De même que Votre Majesté, je vois avec joie dans cet accueil une nouvelle et précieuse confirmation de l'étroite et sincère amitié qui unit nos personnes et nos maisons.

J'y vois en même temps une nouvelle confirmation des relations traditionnelles de cordiale amitié et de confiance qui existent entre nos deux gouvernements et qui répondent d'une façon identique aux intérêts multiples et aux sentiments absolument pacifiques de nos deux pays.

Je bois à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice et de toute la famille impériale et je souhaite en même temps que l'empire russe prospère dans la voie que lui a tracée la haute sagesse de Votre Majesté.

Jusqu'à présent, aucun renseignement certain n'a été obtenu permettant de savoir ce qui s'est dit durant cette entrevue. Cependant, l'article publié par la *Rossia*, organe officieux du gouvernement de Saint-Pétersbourg, le jour même de la rencontre, peut, d'après nos informations, être considéré comme donnant la note juste.

Dans cet article, la *Rossia* déclarait d'abord que « la nouvelle tendance de la politique russe repousse l'idée de soi-disant intrigues « allemandes dirigées contre les relations établies entre la Russie, « la France et l'Angleterre ». La *Rossia* ajoutait que l'entrevue des deux empereurs n'avait pour but qu'un échange amical de vues entre les souverains et nullement des modifications à apporter aux lignes essentielles de la politique européenne. Elle faisait remarquer que les deux souverains sont décidés à maintenir aujourd'hui comme par le passé, de cordiales relations personnelles, ainsi que la bonne entente entre la Russie et l'Allemagne.

La Russie, continuait la *Rossia*, a toujours attaché et attachera toujours une haute importance à ses relations traditionnelles avec l'Allemagne.

Celles-ci sont d'ailleurs parfaitement compatibles avec les devoirs de la Russie, alliée de la France. Ces relations forment le gage le plus précieux du maintien de la paix générale. D'autre part, elles ne portent pas atteinte le moins du monde aux relations qui se sont établies dernièrement entre la Russie et l'Angleterre. Par suite, il n'existe absolument aucun motif de prévoir un changement quelconque dans le groupement des puissances.

La Russie a dans l'Allemagne une voisine qui personnifie une civilisation intense et avec laquelle elle est en contact sur d'innombrables points. Nous sommes absoluments persuadés que l'entrevue fortifiera ces relations et c'est dans cet esprit que nous adressons à notre hôte impérial tous nos souhaits de bienvenue.

D'autre part, cinq jours après l'entrevue, le 22 juin, l'empereur d'Allmagne a pris prétexte des régates de Cuxhaven pour s'expliquer personnellement sur sa rencontre avec le tsar. Répondant en effet à un toast du bourgmestre de Hambourg, Guillaume II s'est exprimé ainsi :

Nous faisons ici du sport, non de la politique; mais, dans votre magnificence, vous avez eu la bonté de toucher à des points qui émeuvent actuellement le cœur de tous les Allemands.

J'espère toujours que le bons sens triomphera, chez nos représentants

du peuple, de l'esprit de parti, car je ne suppose pas qu'aucun d'entre eux veuille accepter la responsabilité de l'échec d'une réforme indispensable à notre pays, à la fois au point de vue intérieur et extérieur.

Vous avez tous suivi avec intérêt mon voyage dans les fjords de Finlande, où j'ai reçu un accueil si chaleureux et si hospitalier de la part de l'empereur de toutes les Russies et de ceux qui l'entourent. Je suis heureux de pouvoir vous faire, à vous, représentants du commerce et du monde des affaires, qui êtes intéressés au maintien de la paix dans l'avenir, les révélations suivantes sur l'importance de cette visite.

L'empereur Nicolas et moi nous sommes convenus que notre rencontre devait être considérée comme une énergique intervention en faveur du maintien de la paix. Nous nous sentons, comme monarques, responsables vis-à-vis de notre Dieu du salut de nos peuples, et nous sommes désireux de le conduire à la postérité aussi loin que possible.

Tous les peuples ont besoin de la paix pour satisfaire, grâce à elle, aux grandes tâches civilisatrices de leurs destinées commerciales et économiques. C'est pourquoi nous nous efforcerons constamment tous deux de travailler, avec l'aide de Dieu et dans la mesure de nos forces, au maintien de la paix. Le sport peut naturellement, grâce à cette paix, se développer librement.

Suisse. — *La Convention du Simplon.* — Voici le texte officiel de la Convention franco-suisse pour les lignes d'accès au Simplon, dont nous avons annoncé la signature dans notre dernière chronique.

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement français assurera l'établissement de la rectification Frasne-Vallorbe sur territoire français et autorisera la Compagnie P.-L.-M. à se charger de la construction et de l'exploitation de la partie située sur le territoire suisse.

ART. 2. — Les travaux d'exécution de la ligne de Frasne à Vallorbe devront s'exécuter aux conditions du traité du 14/15 octobre 1902, signé par la Compagnie P.-L.-M. et par l'ancienne Compagnie du Jura-Simplon, modifié par l'avenant du 7/8 juin 1909, intervenu entre les C. F. F. et la Compagnie P.-L.-M.

La gare de Vallorbe sera, au point de vue douanier, gare internationale. Les installations destinées au service des douanes devront faire l'objet d'une acceptation préalable des deux gouvernements intéressés.

Le délai fixé par l'article 26 du traité précité sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1910.

ART. 3. — L'étude d'un raccourci de Bussigny à Vallorbe fera l'objet de nouvelles négociations entre les deux Etats lorsque les deux administrations de chemin de fer intéressées jugeront que le développement du trafic en exige le développement.

ART. 4. — Les administrations intéressées faciliteront la circulation directe des voitures à voyageurs de Paris à Genève, via Mouchard-Vallorbe et *vice versa.*

Au cas où la Compagnie P.-L.-M. créerait, de concert avec les C.F.F., des trains directs spécialisés de Paris sur Genève et réciproquement, ces trains seraient acheminés par le raccourci Bussigny-Morges.

ART. 5. — Les C.F.F. assureront, dans des conditions satisfaisantes, des continuations aux trains de la rive française du Léman et mettront, dans la mesure du possible, les trains de Saint-Maurice au Bouveret en correspondance avec ceux de Lausanne à Brigue, et *vice versa.*

Art. 6. — La ligne de la rive française du Léman recevra la part du trafic marchandises franco-italien, pour lequel elle offre la voie la plus courte, sauf la dérogation prévue à l'article 17 ci-après.

Art. 7. — Dans le cas où le gouvernement français déciderait de doubler la ligne de la rive française du Léman, le gouvernement fédéral s'engage, de son côté, à doubler également la voie entre Saint-Maurice et la frontière, étant entendu que le doublement sur territoire suisse sera terminé en même temps que le doublement du tronçon Annemasse-Saint-Gingolph frontière.

Art. 8. — Lorsque l'accord intervenu entre l'administration des C.F.F. et les nouveaux concessionnaires de la ligne de Moutier à Granges pour le partage du trafic sera définitif, le gouvernement français autorisera la Compagnie de l'Est à participer à la formation du capital nécessaire à l'exécution de cette ligne, sous réserve qu'elle sera terminée deux ans après l'achèvement de la ligne du Lœtschberg.

Art. 9. — Lorsque la Confédération ou le canton de Genève usera de la faculté de rachat en ce qui concerne la gare de Cornavin et le tronçon de Genève à La Plaine, le rachat s'effectuera conformément aux conditions des actes de concession ou sur des bases arrêtées à l'amiable entre les administrations de chemins de fer intéressées.

Art. 10. — Les trains de la Compagnie P.-L.-M. venant de Bellegarde. continueront comme actuellement à avoir leur point terminus à Genève et inversement.

Les C.F.F. s'entendront avec la Compagnie P.-L.-M. au sujet des conditions techniques et financières relatives à la circulation des trains dans la section rachetée, ainsi qu'à leur admission dans la gare de Genève-Cornavin.

Art. 11. — Les prescriptions de la législation suisse concernant les tarifs C.F.F. seront appliquées sur la ligne de Genève-Cornavin à la Plaine-Frontière.

Toutefois les tarifs du réseau P.-L.-M. (intérieurs et communs) seront applicables sur cette ligne au trafic international (voyageurs et marchandises) en provenance ou à destination de la France et des au delà. Pour l'application de ces tarifs, les parcours français se cumuleront avec les parcours suisses et il n'y aura pas de droits de transmission à la frontière franco-suisse.

Art. 12. — Quand le gouvernement français procédera à la construction d'une ligne de Lons-le-Saunier à Genève, par la Faucille, le gouvernement fédéral fera le nécessaire pour en assurer la réalisation sur le territoire de la Confédération.

Art. 13. — A cet effet, le gouvernement fédéral s'engage à construire, sur la base d'un plan technique et financier à arrêter avec le gouvernement de Genève, le raccordement de la gare de Cornavin à celle de Eaux-Vives.

L'exécution de cet engagement ne s'imposera toutefois à la Suisse qu'autant que la réalisation du projet de la Faucille sera assurée, l'achèvement du raccordement devant être effectué à l'époque où la ligne de la Faucille sera ouverte à l'exploitation.

Art. 14. — En aucun cas, le gouvernement fédéral ne sera tenu de participer aux frais de construction de la ligne de la Faucille ; mais, par contre, il ne fera pas obstacle à ce que le gouvernement de Genève y contribue financièrement.

De son côté, l'Etat français n'aura pas à prendre part aux frais de con-

struction du raccordement dont il s'agit, ni de la section de la ligne de Lons-le-Saunier à Genève, située sur le territoire suisse.

Art. 15. — L'exploitation de la ligne de raccordement par les C.F.F. s'étendra jusqu'à Annemasse.

Les C.F.F. assureront dans des conditions satisfaisantes, à la demande de la Compagnie P.-L.-M., la continuation des trains directs ou la circulation des voitures directes venant de la Faucille à destination de Genève ou de la Haute-Savoie par le raccordement et *vice versa*.

Les deux administrations s'entendront au sujet des conditions techniques et financières relatives à la circulation des trains et voitures, ainsi qu'à leur admission dans les gares de Genève-Cornavin et d'Annemasse.

Art. 16. — Les prescriptions de la législation suisse concernant les tarifs des C.F.F. seront appliquées sur les sections de Meyrin-frontière à Genève-Cornavin et de Genève-Cornavin à Annemasse-frontière.

Toutefois les tarifs du réseau P.-L.-M. (intérieurs et communs) seront applicables sur ces sections au trafic de transit et au trafic international (voyageurs et marchandises) en provenance ou à destination de la France et des au delà. Pour l'application de ces tarifs, les parcours français se cumuleront avec les parcours suisses, et il n'y aura pas de droits de transmission aux frontières franco-suisses.

Art. 17. — Le trafic marchandises franco-italien, dans les deux sens, dont l'itinéraire court s'établira par la Faucille et le Simplon, sera partagé par moitié entre les lignes de la rive droite et de la rive gauche du Léman.

Le trafic de Genève-locale (Genève-Cornavin et stations du raccordement, non compris Genève-Eaux-Vives) avec l'Italie par le Simplon, dans les deux sens, demeure réservé aux chemins de fer fédéraux. Ne seront pas considérés comme trafic de Genève-locale les marchandises en provenance ou à destination de la France et des au delà ayant fait l'objet d'une réexpédition à Genève sans avoir quitté la gare ou les dépôts soumis à la surveillance du chemin de fer.

Art. 18. — Les voyageurs ou les marchandises de ou pour la France transitant à travers le canton de Genève seront exonérés des formalités et des taxes douanières dans la même mesure où cette exonération est appliquée aux voyageurs et aux marchandises en transit à travers le canton de Bâle et de Schaffhouse, sur la ligne de Carlsruhe à Constance.

Art. 19. — L'administration des Chemins de fer fédéraux conservera, tant sur la ligne de La Plaine à Genève-Cornavin que sur celle de Genève-Eaux-Vives à Annemasse, le personnel de nationalité suisse en service sur ces sections.

Elle se concertera avec la Compagnie du P.-L.-M. pour réintégrer sur le réseau de cette Compagnie, dans un délai maximum de deux ans après la reprise de chaque ligne, le personnel de nationalité française qui ne sera plus nécessaire dans la situation nouvelle et pour maintenir à ce personnel les avantages dont il jouit au point de vue des salaires et de la retraite.

Art. 20. — Dans le cas du rachat du réseau de la Compagnie P.-L.-M., l'Etat français serait substitué à la compagnie en tout ce qui concerne l'exécution des dispositions ci-dessus.

Art. 21. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Berne, au plus tard le 31 décembre 1909.

Elle entrera en vigueur le jour de l'échange des ratifications.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le budget algérien.* — Les Délégations financières ont achevé la discussion du budget algérien. L'ensemble des recettes s'élève à 138.899.097 francs, celui des dépenses à 138.895.408 francs, laissant un excédent de 3.679 francs.

Le gouverneur, dans le discours de clôture, a déclaré que la situation générale de l'Algérie, telle qu'elle ressort de la session, met en lumière les difficultés que traverse la colonie.

Mais, a-t-il ajouté, nous ne nous arrêterons pas dans la poursuite de notre œuvre. Avec énergie et confiance, nous avons le ferme espoir de triompher des difficultés et des obstacles accumulés, en ne perdant pas notre temps à des querelles souvent vaines et stériles.

Nous apporterons tous le même dévouement aux intérêts généraux de ce jeune pays, débordant de vie et d'activité. (*Vifs applaudissements.*)

Mauritanie. — *La mission du colonel Gouraud.* — Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française vient de faire savoir au ministre des Colonies qu'il avait reçu un télégramme daté de Tizegui 7 juin, dans lequel le colonel Gouraud annonce que le convoi du lieutenant Aubert est arrivé à Tizegui, le 3 juin, en très bon état, avec le cheikh Sidia, et que la colonne a quitté Tizegui dans la nuit du 6 au 7 juin pour procéder à l'occupation d'Oujeft et de Chinguetti pendant la récolte des dattes.

Le colonel ajoute que les tribus soumises donnent satisfaction. Elles ont remis plusieurs fusils à tir rapide enlevés à des dissidents pillards; elles ont également fourni des chameaux pour transporter des approvisionnements à Tizegui. Une caravane des Ouled-Chellam, tribu soumise, a apporté le dernier courrier de France.

La situation est excellente à Atar; les dissidents sont toujours immobiles dans la région d'Ouadane; plusieurs chefs font tâter le terrain en vue d'obtenir l'aman.

III. — AMÉRIQUE.

Brésil. — *La mort du président de la République du Brésil.* — Le président de la République des Etats-Unis du Brésil, M. Affonso Penna, a succombé, le 14 juin, aux complications soudaines d'une attaque d'influenza. Conformément aux prescriptions de la Constitution, M. Nilo Peçanha, vice-président de la République, a pris en main le pouvoir exécutif. Comme plus de la moitié de la période présidentielle en cours est accomplie, il n'y aura pas lieu à élection immédiate d'un président; M. Peçanha achèvera donc le terme de la présidence actuelle, qui doit prendre fin le 15 novembre 1910. L'élection présidentielle, en vue de laquelle la convention du parti républicain des Etats a proclamé la candidature du maréchal Hermès da Fonseca, ancien ministre de la guerre, reste fixée régulièrement au 1er mars prochain.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Japon. — *Le commerce extérieur en* 1908. — Les chiffres du commerce extérieur du Japon en 1908 viennent d'être publiés : voici leur comparaison avec ceux des cinq années précédentes.

Années	Exportations	Importations	Total
—	—	—	—
	fr.	fr.	fr.
1903...	802.927.000	856.867.000	1.659.794.000
1904...	881.069.000	992.232.000	1.873.301.000
1905...	888.469.000	1.290.002.000	2.178.471.000
1906...	1.093.285.000	1.080.046.000	2.173.747.000
1907...	1.111.073.000	1.275.015.000	2.386.088.000
1908...	972.134.000	1.124.072.000	2.096.206.000

Le total de 1908 est donc inférieur de 289.882.000 francs à celui de 1907 ; les exportations ont baissé de 138.939.000 francs et les importations de 150.943.000 francs.

Ces résultats étaient à prévoir, car le développement de l'industrie avait été beaucoup trop rapide.

Mascate. — *Situation économique de l'Oman en* 1907-1908. — L'examen de la statistique douanière de Mascate, pour la période qui s'étend d'avril 1907 à avril 1908, révèle une augmentation considérable du chiffre du commerce général de ce pays. Bien que les chiffres donnés par ladite statistique ne soient pas d'une rigoureuse exactitude, il apparaît clairement que l'année 1907-1908 l'emporte de beaucoup, non seulement sur tous les exercices précédents, mais en particulier sur l'exercice 1906-1907 qui avait été signalé comme étant une année exceptionnelle.

Le total du commerce général pour l'exercice 1907-1908 s'élève à 14.115.327 roupies, soit, en comptant la roupie au change moyen de 1 fr. 68, à la somme de 23.713.749 fr. 36 centimes.

Les totaux des plus récents exercices avaient été :

1903-1904.....	9.062.090	roupies
1904-1905.....	8.191.540	—
1905-1906.....	8.250.330	—
1906-1907.....	9.358.795	—

L'exercice qui nous occupe présente donc une augmentation de 4.763.532 roupies sur le précédent. Cette augmentation provient de l'importation des armes et munitions qui, cette année, a été particulièrement considérable.

Comme les précédentes années et pour les mêmes raisons, les

importations ont été de beaucoup supérieures aux exportations, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau suivant :

	1906-1907	Différence
Importation...	6.909.875 roupies	
Exportation.....	2.448.920 —	4.460.955 roupies
	1907-1908	**Différence**
Importation.....	9.702.227 roupies	
Exportation.....	4.413.100 —	5.289.127 roupies

II. — AMÉRIQUE.

République Argentine. — *Mouvement de l'immigration pendant les années* 1907 *et* 1908. — Les chiffres suivants sont extraits des rapports officiels argentins sur le mouvement de l'immigration pendant les années 1907 et 1908.

Nombre des émigrants d'outre-mer :

1903.....	75.227
1904.....	125.567
1905.....	177.117
1906....	252.536
1907.....	209.103
1908.....	255.710

Cette augmentation continue, dans les cinq dernières années, est un signe de la prospérité croissante du pays et prouve que la demande de travailleurs y est supérieure à l'offre.

Dans ce mouvement, la France tient le cinquième rang.

1907	
Italie.....	90.282
Espagne.....	82.606
Russie.....	9.530
Syrie..... .	7.436
France	4.125

1908	
Espagne.....	125.497
Italie.....	93.479
Syrie	9.111
Russie.....	8.560
France	3.823

Il est intéressant de remarquer qu'en 1908 l'émigration espagnole a dépassé celle de l'Italie et fourni plus de la moitié de l'émigration totale.

La statistique des émigrants par profession serait plus instructive si elle indiquait en même temps les nationalités entre lesquelles les professions se répartissent. Il serait intéressant de savoir, par exemple, si les émigrants français sont surtout des modistes, des coiffeurs et des cuisiniers, comme c'est probable.

C'est la ville de Buenos-Ayres qui en retient le plus grand nombre.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Georges Louis est nommé ambassadeur de France près S. M. l'empereur de Russie.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Germano Ricci, agent consulaire d'Italie à Calvi;

José Garcia Acuña, consul d'Espagne à Bayonne;

Albert Aldaens, consul du Guatemala à Nice;

René Lallier, consul de Panama à Ay;

Henri Lanson, consul des Pays-Bas à Reims:

Ch. Pineau, consul d'Haïti à Bordeaux;

Paul Bergue, vice-consul d'Allemagne à Nantes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Lapeyre est affecté à la compag. de la Saoura.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Petiot et Delafond sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bataill.* Millet et Brantonne; les *capit.* Abblard, Simonin, Rouny, Colonna d'Istria, Robert et Buisson; les *lieut.* Batut, Sockeel, Marquizaa, Ducret, Gentil, Chanson, Chaumont, Favalelli, Robin, Weiss, Edel, Kolb, Alabernarde; les *sous-lieut.* Lasserre, Nègre et Conjard sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Sanyas, Umbricht; les *lieut.* Barrial du Breuil et Forgeron; le *sous-lieut.* Truffert sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Foulon; le *lieut.* Gauroy et les *sous-lieut.* Hécaen et de Pinteville de Cernon sont désig. pour le 1er sénégalais.

M. le *lieut.* Baude est placé au 2e sénégalais;

M. le *lieut.* Estève est effecté au 4e sénégalais;

M. le *capit.* Lafitte est désig. pour le bataill. de Mauritanie;

M. le *lieut.* Sadoux est affecté au bataill. de Tombouctou;

M. le *lieut.* Chapsal est placé au bataill. de Zinder.

Congo. — MM. les *lieut.* Crépin et Ovigneur sont désig. pour le bataill. du Tchad.

M. le *lieut.* Bourdeau est affecté au bataill. du Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. le *chef de bataill.* Teissonnière; les *capit.* Level, Xavier, Rouvin et Dominique; les *lieut.* Clément, Guiart, Chauvin et Grimaldi; les *sous-lieut.* Bergé, Boishamon, Porteau et Petit sont désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Dolmaire est désig. pour la Nouvelle-Çalédonie.

ARTILLERIE

Madagascar. — M. le *colonel* Fourcade est nommé command. de la défense de la place de Diégo-Suarez.

M. le *lieut.* Chaulard est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Taddei est désig. pour le chemin de fer de la Guinée.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. *l'adjoint* Petitgirard est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-major de 1re cl.* Judet de la Combe et le *méd.-major de 2e cl.* Féraud sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd. ppal de 2e cl.* Lafage est nommé sous-directeur du service de santé de la colonie.

M. le *méd. ppal. de 2e cl.* Dumas est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *pharmac. aide-major de 2e cl.* Ollivier est désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *méd. aide-major de 1re cl.* Bouilliez est désig. pour le Congo.

Ethiopie. — M. le *méd.-major de 1re cl.* Thoulon est désig. pour le chemin de fer franco-éthiopien.

Côte des Somalis. — M. le *méd.-major de 2e cl.* Treignou est désig. pour la Côte française des Somalis.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de 2e cl.* Duchemin est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Indo-Chine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Martin est désig. pour la *Manche.*

Madagascar. — M. le *capit. de frégate* Raffier-Dufour est nommé au command. de la marine à Madagascar.

M. le *capit. de frégate* Préaubert est nommé au command. du *Vaucluse ;*

MM. le *lieut. de vaiss.* Aurillac et l'*enseig. de vaiss.* Hoffmann sont désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Sénégal. — M. le *commiss. de 1re cl.* Bouhier est nommé chef des détails administratifs à Dakar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Audemar est nommé conseiller privé suppléant à la Martinique.

Sont nommés :

Greffier du tribunal de première instance de Mytho (Indo-Chine), M. Laurent;

Greffier du tribunal de première instance de Travinh, M. Ganofsky;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Bac-lieu, M. Cléonie ;

Greffier du tribunal de première instance de Vinh-long, M. Lebreton ;

Greffier du tribunal de première instance de Chaudoc, M. Boyron;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Tay-ninh, M. Grimaud;

Greffier du tribunal de première instance de Long-xuyen, M. Vasson;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Bien-hoa, M. Pochon;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Baria, M. Hervé;

Procureur général, chef du service judiciaire de l'Inde, M. Raynaud de Lyques;

Avocat général à Madagascar, M. Toussaint;

Procureur de la République à Tananarive, M. Preau;

Procureur de la République à Diégo-Suarez, M. Revol;

Procureur de la République à Mayotte, M. Roger;

Procureur de la République à la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Fabre;

Juge de paix à compétence étendue à Tuléar, M. Saintol;

Juge-président du tribunal de première instance du Maroni (Guyane), M. Jardon;

Juge au tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Léopold-Léger;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Tourane (Indo-Chine), M. Lamarque;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Hucher;

Juge président du tribunal de première instance de Nouméa, M. Motais;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Tananarive, M. Camo;

Juge de paix à compétence étendue à Kayes (Afrique Occidentale), M. Guérin;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Dakar, M. Sainte-Luce;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Conakry, M. de Monchy;
Juge de paix à compétence étendue à Fianarantsoa, M. Vigneau;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Grand-Bassam (Afrique Occidentale), M. Soret;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Gaboriaud;
Juge au tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Falk;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Genser;
Juge de paix à compétence étendue à Mahé (Inde), M. Delrieu;
Juge président du tribunal d'appel de Djibouti, M. Allard;
Conseiller auditeur à la Cour d'appel de la Guyane, M. Pietri;
Conseiller auditeur à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Dormand;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Hanoï, M. Dubreuil;
Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Bien-hoa, M. Jodin;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Pellenc;
Juge au tribunal supérieur du Congo, M. Cros;
Procureur de la République à Chandernagor (Inde), M. Spielmann;
Procureur de la République à Karikal (Inde), M. Longue;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Pondichéry, M. Delahaye;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Karikal (Inde), M. Fabre;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry, M. Eyquem;
Juge de paix à compétence étendue à Yanaon (Inde), M. Rondeau;
Juge suppléant au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pître (Guadeloupe), M. Martin;
Juge au tribunal mixte des Nouvelles-Hébrides, M. Colonna.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Question sociale et le Socialisme en Hongrie, par GABRIEL LOUIS-JARAY. Un vol. in-8°, avec 5 cartes hors texte, de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 7 francs (Félix Alcan, éditeur).

Notre collaborateur Gabriel Louis-Jaray, dont on connaît les importants travaux de politique étrangère, a pu approfondir les problèmes politiques et sociaux de l'Europe centrale pendant les missions dont il a été chargé en Autriche-Hongrie par le gouvernement français, la Société de Géographie de Paris et le Musée social.

Son livre est le résultat d'observations prolongées et impartiales sur les classes sociales de Hongrie, sur l'aristocratie, la noblesse, le prolétariat des villes et des campagnes, les paysans magyars; c'est à la fois une étude psychologique, historique et sociale; elle explique tous les faits politiques et la crise hongroise de ces dernières années, en exposant le problème fondamental de la vie hongroise contemporaine : la crise sociale latente et la question sociale qui en résulte. Cette thèse nouvelle et originale de l'auteur sera peut-être très discutée, mais les esprits impartiaux d'Autriche et de Hongrie ont admis le bien-fondé et reconnaissent la vérité des observations de l'auteur.

Ajoutons que le livre est d'une lecture facile pour tous et que les documents sur lesquels s'appuie M. Jaray sont réunis en annexes à la fin du volume.

La Bulgarie sous le prince Ferdinand, 1887-1908, par A. G. Drandar. Bruxelles, 1909.

La Bulgarie, qui n'existait pas avant 1878 en tant qu'État indépendant, est aujourd'hui un royaume ; elle a une forte armée bien entraînée, une bonne situation économique, une industrie et un commerce en voie d'accroissement. M. Drandar — un Bulgare d'origine macédonienne, dont les ouvrages font autorité en matière de politique orientale, — nous présente aujourd'hui l'histoire de ces progrès et retrace la vie politique de la Bulgarie en ces dernières années. Déjà, en 1896, dans son ouvrage *les Événements politiques en Bulgarie de* 1878 *jusqu'à nos jours* (Bruxelles, Falk, et Paris, Alcan), il avait raconté la naissance de la Bulgarie, et les orages de ses premières années sous Alexandre de Battenberg. Maintenant c'est le règne du prince — actuellement roi — Ferdinand, qu'il nous retrace. Les luttes politiques, la rivalité des chefs de parti, la dictature de Stambouloff et les divers ministères qui se sont succédés depuis la chute du tout puissant ministre, les progrès moraux et matériels du pays, sa vie économique et sociale, son organisation militaire, tels sont les principaux sujets traités dans le livre. Tous les hommes d'Etat qui ont marqué dans l'histoire bulgare y ont leur biographie ; les fêtes bulgaro-russes pour l'anniversaire de la grande guerre y sont décrites ; la question de Macédoine y est étudiée ; enfin un post-scriptum retrace les derniers événements et forme ainsi le couronnement de cet intéressant ouvrage que M. Drandar a écrit en témoin oculaire bien informé, mais aussi en juge impartial.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Une année de politique extérieure, par René Moulin et Serge de Chessin, avec préface de Paul Deschanel, député, membre de l'Académie française. Un vol. in-16 de 385 pages. Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Le Congo français au point de vue économique, par G. Bruel, administrateur des Colonies. Une broch. in-8° de 30 pages. Imprimerie administrative, Melun, 1909.

La question sociale et le socialisme en Hongrie, par Gabriel Louis-Jaray, auditeur au Conseil d'Etat. Un vol. in-8° de 424 pages, avec 5 cartes hors texte. Félix Alcan, Paris, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*juin* 1909). Aug. Terrier : L'action française en Mauritanie. — Lieut. Gilbert : Le bureau topographique du corps de débarquement de Casablanca.

La Ligue maritime (*juin* 1909). G. Lecarpentier : Le port de Londres. — Commandant Amet : La maîtrise de la mer.

L'Association cotonnière coloniale (*juin* 1909). Rapports sur la culture du coton présentés au 6e Congrès international cotonnier tenu à Milan en mai 1909.

Annales du Sauvetage maritime, organe trimestriel de la Société Centrale de sauvetage des naufragés. Compte rendu de l'Assemblée générale du 2 mai 1909.

La Quinzaine coloniale (10 *juin* 1909). Un discours de M. Jonnart aux délégations financières algériennes.

Revue pour les Français (25 *juin* 1909). Commandant Sauvaire-Jourdan : La situation de notre marine.— Pierre Rocheverre : L'avenir de l'impérialisme britannique en Egypte et dans l'Inde.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE GÉNÉRAL GALLIFFET

Le général Galliffet vient de mourir.

La grande et mâle figure de Français et de soldat qui disparaît a joué un rôle trop considérable dans l'histoire de ce pays pour que la Revue n'adresse pas à l'ancien chef des « braves gens » l'hommage de son respect et de son admiration.

Du héros de Crimée, d'Italie, du Mexique, du chef légendaire des charges épiques de Sedan nous ne pouvons rien dire ici : le respect et l'admiration de tous les soldats du monde y suppléeront. Nous ne ferons non plus qu'indiquer le rôle considérable qu'il joua dans la politique intérieure, au moment de l'établissement définitif de la République. Celui qui, plus tard, écrira l'histoire militaire de la troisième République pourra jeter un jour souvent inattendu sur une période dont bien des faits resteraient inexpliqués, s'ils n'étaient pas envisagés de ce point de vue.

Mais nous ne pouvons passer sous silence, dans le domaine spécial qui nous est réservé, l'effort surhumain de toute une vie tendu pour galvaniser la Patrie et la relever d'un désastre que le sacrifice de tant d'existences n'avait pu racheter. Sans nous arrêter à la brillante expédition d'El Goléa, nous ne saurions exprimer trop fortement la reconnaissance que la France doit au général Galliffet pour lui avoir apporté, dans la période si difficile où elle se redressait péniblement, au milieu des jalousies et des convoitises qui l'enserraient de toute part, le plus remarquable appoint de force ; pour lui avoir apporté, lors de la réorganisation de son armée, seule garantie de sa sécurité, cet inappréciable facteur de respect et de crainte : une cavalerie réorganisée, entraînée, vivifiée, galopante, et devenue derrière lui la première du monde.

Les événements récents ont montré les mécomptes vers lesquels court inévitablement une politique extérieure quand elle

n'est pas appuyée sur une armée redoutable, profondément disciplinée, au prestige intact. Il est permis de penser que des heures cruelles ne nous eussent pas été épargnées si la résurrection de nos forces militaires, jusqu'au moment de l'alliance russe, n'avait pas commandé le respect aux politiques rivales de l'étranger.

Il est encore trop tôt pour dire les services moins apparents, mais non moins réels, qu'il rendit, comme membre du Conseil supérieur de la guerre et chef d'armée, pendant la période qui le conduisit à l'âge de la retraite, en 1895; il faut espérer cependant que le pays s'en souviendra.

Il est également trop tôt pour évoquer le souvenir des circonstances multiples, où les hautes amitiés, que son rang social et surtout la parfaite beauté de sa vie militaire lui avaient attirées, lui permirent de jouer un rôle souvent efficace et tutélaire, et d'être pour son pays le fils le plus dévoué et le plus utile. La constance du sentiment qui l'unissait au Prince de Galles, aujourd'hui Edouard VII, en pourrait témoigner, ainsi que ces fleurs déposées sur son cercueil par le petit-fils de celui auquel il arrachait à Sedan ces légendaires paroles : « Ah! les braves gens! »

Il faut espérer que l'infidèle histoire pourra porter sur ces divers points une vraie lumière, et montrer de quelle puissance et de quelle prospérité eussent pu être faites nos destinées, s'il eût été fait appel plus tôt au dévouement de ce bon Français dont beaucoup d'actes, sinon tous, ne peuvent être compris ou appréciés justement, si l'on méconnaît qu'ils ont été exclusivement dictés par le plus haut amour et le plus pur dévouement pour la grandeur française.

La plupart de ses contemporains ont affecté de revoir en lui que l'homme de poudre (comme disent les Arabes), ou le joyeux Gaulois dont la verve inépuisable se détendait en réparties mordantes et se consolait des amertumes de la vie avec des mots qui portaient trop souvent comme des coups de cravache. Ceux qui l'avaient approché au moment de son intimité avec Gambetta, à une époque où l'on eût pu espérer pour ce pays les grandes et fortes destinées dont nous parlions tout à l'heure, en avaient gardé une plus juste et plus haute appréciation. C'est évidemment à ce souvenir qu'obéit M. Waldeck-Rousseau quand il confia au général Galliffet, après l'âge de la retraite, le portefeuille de ministre de la Guerre.

Le général Galliffet n'y vit, sans autre ambition que d'être utile, qu'une nouvelle occasion de se dévouer sans limites à son pays. Sans illusion sur les déboires et les attaques qu'une

telle acceptation lui vaudrait de certains côtés, ni sur les atteintes qu'ils porteraient à son existence, fidèle à sa devise *age quod agis*, il s'engagea aux côtés de l'ancien collaborateur de Gambetta avec la pensée de rendre à l'armée entière troublée par des événements intérieurs, comme autrefois à la seule cavalerie, la confiance dans ses hautes destinées. Et le jour où une parole blessante vint porter un coup qu'il jugea irrémédiable à l'œuvre nationale entreprise, il se retira sans mot dire.

On a aujourd'hui toute la mesure de la perte que la France et l'armée firent à ce moment. Depuis lors il vécut dans une retraite farouche ; et la lettre par laquelle, rendu désormais inutile à la grandeur de son pays, il marqua sa volonté de se retirer de la vie de la manière la plus modeste, la plus effacée et la plus digne, semble dater de cette époque.

Nous ne pouvions pas dans la Revue marquer davantage les étapes de cette vie d'un grand soldat qui fut aussi un grand citoyen, mais nous avons voulu dès aujourd'hui porter sur sa tombe ces quelques fleurs de respect et de reconnaissance que tout Français doit au disparu, à celui qui a donné à son pays tant de fois sa vie, qui lui a créé un instrument de grandeur incomparable, et dont toutes les pensées n'ont connu qu'un rêve : rendre à la France sa place dans le monde. Il laisse derrière lui un vide que rien ne peut remplir, sinon la fidélité de nos regrets et le culte de son exemple.

La Direction.

LA PROVINCE D'ARKHANGELSK

LE PAYS ET LES HABITANTS

Arkhangelsk, le grand port de la mer Blanche, est une des villes les plus célèbres de la Russie. Elle semblait être la capitale d'un monde à part. Elle resta longtemps comme à l'écart dans l'immense empire, jusqu'au jour où une voie ferrée la relia au centre de la Russie et à Moscou même, par Iaroslav et Vologda.

Arkhangelsk avait connu un passé brillant; c'est en effet une ville ancienne, elle était prospère avant même que Saint-Pétersbourg ne fût fondée. Les navigateurs anglais qui cherchaient à rendre fréquentes les relations commerciales entre l'Angleterre et la Russie étaient venus souvent dans la mer Blanche. Mais le port de Saint-Pétersbourg devint le rival de celui d'Arkhangelsk. Ils auraient pu tirer, tous deux, profit de l'ère florissante qu'annonçait le règne de Pierre le Grand; mais celui-ci ne dissimulait guère ses préférences, et tout en donnant à l'ancienne ville un château et un chantier de constructions, il lui défendait d'exporter le chanvre, le lin, le suif. Tous les bénéfices du commerce international sur ces marchandises et sur bien d'autres encore étaient réservés à la jeune capitale : la lutte n'était pas égale et les commerçants trouvaient avantage à s'établir à Saint-Pétersbourg et à s'éloigner d'Arkhangelsk.

Le port de cette dernière ville reprit pourtant son importance, et il semble aujourd'hui qu'on puisse augurer beaucoup de son avenir. Sans doute, les glaces entravent la navigation pendant sept mois. Il n'en est pas moins vrai pourtant que, grâce à un fleuve colossal, la Dvina, les produits de la plus grande province de la Russie d'Europe s'en vont directement à la mer Blanche; enfin les Russes comptent donner à toute la région une vie nouvelle et plus active encore lorsque les grands projets de lignes de navigation jusqu'aux bouches de l'Ob et de l'Iénisseï auront enfin réussi.

La province d'Arkhangelsk est en effet la plus vaste, mais la moins peuplée des provinces de la Russie d'Europe. Elle est presque aussi grande que la France (508.000 kilomètres carrés); elle comprend les bassins de la Dvina septentrionale et de la Petchora, du Mézen et du lac Onéga; sa population y est très

peu dense, on y compte seulement 347.589 habitants, dont 164.714 hommes et 182.875 femmes; ces dernières sont, on le voit, sensiblement les plus nombreuses. La province est divisée en 10 districts, qui sont les suivants :

District d'Arkhangelsk	59.590	habitants.
— de Kem	36.368	—
— de Kola	9.140	—
— du Mézene	25.619	—
— d'Onéga	38.553	—
— de Petchery	35.296	—
— de Pinéga	29.343	—
— de Kholmogory	35.479	—
— de Schœnkoursk	78.111	—
— de Novaïa-Zemlia	90	—

Arkhangelsk seul mérite le nom de ville : sa population atteint aujourd'hui environ 25.000 habitants. Mézen et Onéga n'en ont pas 3.000; Kem n'en compte pas tout à fait 2.000 ; Schœnkoursk et Kholomogory ne sont pas encore arrivés à 1.500.

La cause du peu de densité de la population semble s'expliquer tout d'abord par les rigueurs mêmes du climat. Le climat de la province d'Arkhangelsk est froid, la température moyenne de l'année est de + 0°4, celle du mois le plus froid, — 13°6, celle du mois le plus chaud, + 15°9. La différence entre les températures extrêmes est donc de 29°5. Nous voilà bien loin de ces différences atteignant 60 et 70 degrés que l'on constate si souvent en Sibérie. Les villes de l'Asie russe situées pourtant beaucoup plus au Sud connaissent des hivers sûrement plus terribles : le thermomètre descend souvent plus bas qu'à Arkhangelsk, à Omsk, à Tomsk, à Irkoutsk, à Tchita et à Nertchinsk, villes situées sur la ligne du Transsibérien, ou à Semipalatinsk, à Barnaoul et à Tourgaï, qui sont encore plus au Sud. Mais les provinces sibériennes sont favorisées par les étés très chauds, les céréales y poussent vite, et elles arrivent facilement à maturité, ce qui n'est pas le cas pour le gouvernement d'Arkhangelsk.

Les deux grandes richesses du pays sont les forêts et les pêcheries, et un journaliste disait que dans les armes de la province on devrait introduire des poissons d'or sur bois d'épicéa.

L'agriculture et l'élevage n'ont pas, en effet, dans la province, une bien grande importance. Dans la zone des forêts se sont élevés, perdus au milieu des grands sapins et dans le voisinage des marécages, des villages de paysans russes. Le terri-

toire arable de ces oasis, d'après M. Semenov-Tianchanski, le savant président de la Société impériale de Géographie, est si restreint, qu'il ne constitue pas même un hectare de terre par habitant : on n'y saurait guère produire les céréales nécessaires à la population si peu dense pourtant de la province. Le mode d'exploitation du sol est le suivant : le paysan incendie et abat la forêt dans les parties où la terre est la plus fertile, il sème des céréales, et après deux ou trois récoltes il abandonne les champs que bientôt recouvre de nouveau la forêt.

Si l'agriculture est entre les mains des paysans russes, l'élevage est partagé entre ceux-ci et les populations sauvages. Les Russes s'occupent peu de chevaux dans cette province ; c'est à peine si l'on compte un cheval pour cinq habitants ; mais on élève beaucoup de bêtes à cornes, et la race dite de Kholmogor, qui descend de celles qu'amenèrent les Hollandais au XVIIIe siècle, est encore très renommée.

L'élevage dont s'occupent les populations sauvages est celui du renne. Les indigènes sont de pauvres gens inoffensifs, qui vivent dans la partie septentrionale de la province, dans les régions où la vie est la plus dure et la plus difficile. Les grandes forêts ont disparu, et la toundra au sol friable et à l'aspect désolé a remplacé la majestueuse taïga.

Ces populations primitives sont les Samoyèdes, dont le nombre ne dépasse pas 4.000, les Zyrianes et les Koreliens qui, beaucoup plus nombreux, sont, eux, en partie d'origine finnoise. L'élevage du renne est une des grandes occupations des indigènes. Les rennes du gouvernement d'Arkhangelsk ont été recensés et on évalue leur nombre à plus de 300.000.

L'élevage du renne offre un grand avantage : il ne coûte presque rien au propriétaire du troupeau. Celui-ci n'a besoin que d'un ou deux pâtres et de quelques chiens. Pendant l'été, le renne se nourrit de feuilles et de mousses ; il parcourt lentement la toundra, dans laquelle des herbes poussent en touffes dans un sol où leurs sabots s'enfoncent et où se dressent çà et là des mélèzes rabougris. L'hiver, la vie est plus difficile, mais l'instinct guide le renne et lui fait découvrir sous la neige les quelques brins d'herbe qui l'empêcheront de mourir de faim.

Un même éleveur a quelquefois plusieurs troupeaux qui vivent à une grande distance les uns des autres ; l'indigène, dans ce cas, possède autant de maisons que de troupeaux, et comme il est polygame, autant de femmes et plus d'enfants que de maisons. La plus vieille des femmes est toujours la plus honorée.

Les rennes se multiplient vite ; la femelle porte dès l'âge de

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales*. G. Huré

trois ans et quelquefois, mais rarement, après seize ans. Les indigènes, comme les nomades de l'Asie, éleveurs de chevaux ou de moutons, conservent toujours les femelles et ne gardent que quelques mâles. Deux mâles rivaux dans un même troupeau luttent toujours pour la suprématie et souvent les deux adversaires, blessés à mort, restent sur le terrain.

Dès l'âge de quatre semaines, un petit renne sait trouver sa nourriture. Le pelage change légèrement de couleur avec les années, mais la robe de l'été n'est jamais semblable à celle de l'hiver; celle-ci est de beaucoup la plus chaude et la plus épaisse. Les bois tombent en automne. En été, les malheureuses bêtes sont les victimes des guêpes, qui les font atrocement souffrir; elles en sont, en effet, en juin et en juillet, littéralement couvertes. Il y a surtout une sorte de guêpe qui fait son nid dans leur fourrure; celle-ci en devient quelquefois invendable, tant elle est gâtée et percée de trous de part en part. C'est sur les bords mêmes de la mer Blanche que les guêpes sont les plus terribles et les plus nombreuses.

Les épizooties sont fréquentes; il n'est pas rare de voir un riche éleveur ruiné en quelques semaines. C'est pour lutter contre les maladies épidémiques, que les éleveurs qui ont plusieurs troupeaux, les tiennent souvent éloignés les uns des autres. Ces sauvages ressemblent en cela, me disait un Russe, aux Français, et pensent eux aussi qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

L'élevage du renne, tel qu'il est pratiqué en Russie septentrionale, est mené de façon irrationnelle; on donne pourtant aujourd'hui des soins plus intelligents au troupeau. C'est à la fin de l'été que l'on abat un tant pour cent des rennes, d'après le nombre des naissances de l'année. Dans le bassin de la Petchora, on abat ainsi 20 % du troupeau; on vend alors les peaux, la chair, la graisse, la laine et les bois. Rien ne se perd. Le renne, qui a si souvent servi attelé au traîneau de son maître, lui est utile même après sa mort. La peau devient un excellent vêtement d'hiver; on en fait même parfois une peau chamoisée qui est achetée à Moscou et à Saint-Pétersbourg; avec celle des pattes on fabrique des bottes, des sacs et des gants. Des tanneries primitives préparent, travaillée à la soude, sur les lieux mêmes, ce que nous appelons la peau de Suède; à vrai dire, ces tanneries ne sont que de misérables cabanes, meublées à peine, et chauffées par un immense poêle à la russe, sur les rebords duquel les ouvriers se reposent et viennent dormir.

Une peau de renne se vend de 10 à 20 francs. La chair, la

laine, la graisse sont consommées par les habitants de la province et par ceux des provinces voisines. Les cornes font l'objet d'un véritable commerce. On sait très bien à Paris que la viande de renne est excellente, mais on ignore encore en France que la langue est un mets délicat et dont les Russes sont très friands. La chair coûte de 5 à 9 roubles le poud; les langues, de 2 à 6 roubles la douzaine ; la laine, de 3 à 7 roubles et les bois, 30 kopeks le poud (16 kilogr.).

On pourrait croire que les Samoyèdes, propriétaires des troupeaux de rennes, connaissent, dans les bonnes années, d'heureux jours; et pourtant, c'est le contraire que l'on constate : ils sont très souvent propriétaires de choses qui, à vrai dire, ne leur appartiennent pas. Dans les mauvais jours, ils ont dû recourir aux avances des marchands russes et ils ont reçu un peu de farine et d'eau-de-vie; ils sont alors dans la main d'usuriers terribles, et leurs bénéfices pendant les bonnes années passent dans les poches de ceux qui les exploitent et dont parfois — et pour cause peu avouable — certains fonctionnaires subalternes ne veulent pas voir les exactions. Les Samoyèdes, d'ailleurs, disparaissent peu à peu; c'est une race qui s'en va silencieusement.

Quelques Zyrianes, dont le type est semblable à celui des Slaves, se sont unis aux Russes pour exploiter les Samoyèdes, mais on aurait tort de juger toute la race par ces exemplaires dégénérés. Les Zyrianes, en général, sont doux et courageux; ils sont grands chasseurs d'ours. Beaucoup d'entre eux travaillent à gages chez les Russes. Leurs femmes, pendant ce temps, font les métiers qui devraient incomber aux hommes.

Les femmes de la province, d'ailleurs, ne craignent pas le travail, quelque dur qu'il soit. Celles du port d'Arkhangelsk se sont même constituées en association pour le chargement des navires. L'une d'elles dirige le mouvement et a le titre de *chkividorka*. Elles soulèvent les poids les plus lourds, et c'est en partie par leurs soins que sont embarquées les deux richesses de la province : le bois et le poisson.

LES FORÊTS

Les forêts forment, on le sait, une des plus grandes richesses de la Russie, richesse dont, en bien des régions, on n'a guère tiré parti, et qui, lorsqu'elle est exploitée, l'est le plus souvent de façon désastreuse et irrationnelle.

Les hommes ont, en effet, abîmé en les négligeant, en les soignant mal, en les dépeuplant, les grandes forêts qui ont un ennemi plus terrible encore, l'incendie. Il serait difficile de

dire le nombre d'hectares qui sont ainsi détruits chaque année dans l'empire russe. On devrait les compter par milliers. Ces catastrophes sont dues à l'imprudence d'un fumeur, à l'imbécillité de voyageurs qui, s'arrêtant pour manger, trouvent plus commode, pour ne pas se baisser, d'allumer leur feu et de faire leur cuisine dans un arbre creux, à bien d'autres raisons encore dont il faut accuser la maladresse ou la méchanceté des hommes ou tout simplement les caprices du hasard.

Dans les vastes steppes d'Asie, les indigènes le racontent encore, les forêts ont été complètement détruites; elles étaient autant d'obstacles à la vie nomade et les troupeaux trouvent une herbe meilleure et plus nourrissante aux endroits où de grandes forêts ont vécu.

Partout dans mes voyages, dans l'Oural, sur les bords de l'Iénisseï et du Baïkal, dans le territoire de l'Amour et dans l'île de Sakhaline, j'ai vu de grands incendies. A mon dernier séjour dans la province d'Irkoutsk, j'étais à Balagansk sur les bords de la large Angara. Un peu plus bas, la rivière coulait entre des rives en feu où les forêts brûlaient sur une longueur de près de 100 kilomètres; et pendant plusieurs jours, sur une immense étendue, la fumée nous cachait le ciel, dans lequel le soleil apparaissait tout rouge.

Les arbres les plus communs en Russie sont d'abord l'épicéa que l'on trouve presque partout; à côté de la variété la plus répandue, *epicea excelsa*, on trouve dans le bassin de l'Amour, l'*epicea ajanensis* et dans le Caucase l'*epicea orientalis*. Après l'épicéa, il faut citer le pin commun ou sylvestre, *pinus sylvestris*, qui occupe le second rang en tant que superficie couverte, mais dont l'importance est capitale en économie forestière, et plusieurs de ses variétés : le cèdre de Sibérie, *pinus cembra*, le pin maritime, *pinus halepensis* et le pin rouge, *pinus Kondovaïa ;* après eux on trouve le sapin d'Europe, *alies pectinata*, le sapin sibérien, *alies sibirica*, le sapin du Caucase, *alies nordmanniana*, et le mélèze l'*arix europea* dans la Russie d'Europe, l'*arix sibirica*, dans le gouvernement du Nord et dans la Sibérie, et l'*arix dorica* à l'Est de la Sibérie orientale. Parmi les espèces feuillues, l'arbre le plus répandu est le bouleau, qui pousse en peuplement pur ou bien mélangé avec le pin et qui vient fréquemment à la suite de coupes ou d'incendie dans des terrains antérieurement peuplés d'essences résineuses. Très répandu aussi, vient en second rang le tremble en peuplement pur ou mélangé avec l'épicéa; le chêne se trouve surtout dans le Sud de la Russie et dans le Caucase où il forme d'admirables forêts. On peut voir dans les pays russes

le *quercus pubescens*, le *quercus castaneæfolia*, le *quercus armeniaca*, le *quercus macranthera*, et dans les régions boréales de l'Amour, le chêne de Mongolie. Parmi les autres arbres moins répandus en Russie, citons, par ordre d'importance : le hêtre en Pologne, en Crimée, au Caucase, l'aulne noir qui croît dans des terrains humides et peu élevés, le tilleul qui pousse en mélange avec le chêne et qu'on trouve en peuplement pur dans l'Oural, le frêne, l'érable, le platane, etc., etc.

Dans les provinces septentrionales, toutes ces espèces ne sont pas toujours représentées, mais on y rencontre d'admirables forêts, comme dans ce vaste gouvernement d'Arkhangelsk que nous essayons de décrire ici. Cette province compte en effet 71.878.226 dessiatines, ce qui fait 690.473 verstes carrées. La superficie boisée forme 61,3 % de l'étendue totale ; il y a 44.061.479 dessiatines de forêts ; il n'y a pas de forêts privées; les forêts domaniales représentent 42.881.482 dessiatines et les paysans en possèdent 78.023. Les toundry qui sont propriétés domaniales occupent environ 27 millions de dessiatines. Malgré que bien des arbres cités plus haut ne sauraient pousser dans le gouvernement d'Arkhangelsk, on peut dire pourtant que les types y sont variés. Parmi les conifères, il faut citer avant tous : le pin, l'épicéa, le mélèze et le sapin. Dans les sols sablonneux et frais, se trouve surtout le pin, rarement en peuplement pur et plus ou moins mélangé avec l'épicéa et le bouleau. Il y a des peuplements purs d'épicéas au bord des rivières dans les sols riches en matières végétales. Les espèces feuillues les plus fréquentes sont le bouleau, puis le tremble et enfin l'aulne. On a remarqué que la croissance des arbres est lente dans le Nord où l'on n'utilise pour le gros matériel de construction que des arbres de 150 à 200 ans. Parmi eux, le pin se distingue par sa hauteur, ainsi que l'épicéa; le pin a une tige droite, une écorce lisse, il se dépouille de ses branches inférieures. Dans les vastes espaces de la presqu'île de Kola, par exemple, en pleine toundra, les surfaces boisées ne sont que des îlots insignifiants; on trouve surtout là des arbrisseaux, des mélèzes rabougris; dans les hautes futaies; les forêts sont presque entièrement composées d'essences aux feuilles aciculaires. Nous avons donné tout à l'heure en dessiatines l'étendue de ces forêts; elles sont réparties de façon inégale dans le Sud et dans le Nord; dans le Nord, en effet, la partie non boisée est de beaucoup la plus importante, tandis que, dans le Sud, les forêts forment les neuf dixièmes du territoire.

Le port d'Arkhangelsk est le débouché naturel de l'exploitation forestière, autant pour le gouvernement qui porte son nom que pour la province voisine de Vologda : dans cette dernière qui a l'avantage d'être située plus au Sud, plus de 89 % de la superficie totale est recouverte de forêts. En 1889 l'exportation du bois n'atteignait à Arkhangelsk que 36.650 standards ; elle a plus que quintuplé aujourd'hui. Les autres ports n'augmentèrent pas de façon aussi considérable ; le mouvement commercial resta stagnant ou même se ralentit dans quelques-uns : à eux tous, Onéga, Soroka, Kem, Mézen, Kéret, Kovda et Kola, ils ne dépassent pas, pour leurs exportations, le quart du chiffre atteint par Arkhangelsk.

On sait qu'au point de vue de la valeur des produits forestiers exportés, Riga occupe le premier rang en Russie. Saint-Pétersbourg avec Kronstadt tient le second. La troisième place revient ensuite à Arkhangelsk. Le matériel expédié par ce dernier port atteint 17 millions de francs. Le meilleur client d'Arkhangelsk est l'Angleterre, qui prend les trois quarts de l'exportation forestière ; le quatrième quart est inégalement partagé par la Hollande, la France et la Belgique.

On expédie aussi environ 90.000 barils de goudron, 15.000 de poix et près de 160.000 kilogrammes de térébenthine ; là encore, c'est la Grande-Bretagne qui est de beaucoup le gros client, et le reste est partagé par l'Allemagne et la Hollande.

Le port d'Onéga, qui envoie chaque année pour 2 millions et demi de francs de bois de sciage, fournit lui aussi l'Angleterre, la Hollande et la France.

De grandes scieries sont établies à Arkhangelsk : il y en a à Mézen et à Kovda. Parmi les bois qu'on y travaille et qu'ensuite on exporte, le pin tient le premier rang : il représente près des quatre cinquièmes de l'exportation totale ; l'épicéa vient en second, près d'un cinquième ; le mélèze est le dernier, son exportation est insignifiante mais il est probable qu'elle augmentera quand on connaîtra mieux à l'étranger l'excellence de ce bois encore peu apprécié sur la plupart des marchés européens.

La distillation sèche du bois se fait très primitivement. Elle est l'œuvre des industries rurales qui auraient grand intérêt à se perfectionner. Le goudron est obtenu par la distillation de troncs de pins riches en résine. Il est tiré aussi des souches et des racines des conifères. On construit pour cette opération, dans les villages, des fours en briques de dimensions assez considérables.

Le travail dans les forêts est très intéressant à étudier. Chaque

année, au mois de septembre, on loue des ouvriers pour exploiter la forêt. Ceux-ci par équipes signent un contrat sous forme de lettre et sont répartis en associations connues sous le nom d'artèles. Le travail est payé presque toujours à la tâche et en espèces, et généralement en trois fois, sous forme d'arrhes, avant le flottage et après.

L'exploitation commence dès que le traînage est établi et elle dure presque toujours jusqu'au 1er mars. Les travailleurs vivent péniblement dans des huttes malsaines où des vivres ont été emmagasinés. Ils abattent les arbres, les dépouillent de leurs branches, et les baliveaux ainsi préparés sont traînés aux rivières les plus proches à l'aide de chevaux : la distance à parcourir est parfois très grande.

Les voies de flottage les plus importantes sont tout d'abord la Dvina avec ses affluents, dont certains ressemblent à de grands fleuves (Soukhoume, Vaga, Vytchegda, Pinéga), puis l'Onéga, le Vyg, la Mézen, la Kem, la Keret, la Kovda, la Toulouna et la Pétchora (avec l'Ijma, la Tsilma, la Kolva).

Les piles de bois sont vérifiées avant le printemps : le flottage commence après la débâcle, c'est-à-dire dans les premiers jours de mai (fin avril du style russe). Il dure parfois longtemps. Sur la Dvina, où il y a un parcours de plus de 1.300 kilomètres, il faut deux mois et demi pour que la campagne soit terminée. D'énormes trains de bois se succèdent sur toute la longueur du fleuve.

Sur les rivières moins importantes, le flottage a lieu à bûche perdue ; quelquefois on fait de petits radeaux de 50, de 100 et même de 150 billes. Arrivés aux confluents, on réunit les radeaux et on en fait des trains de bois.

Pour les bûches perdues, on établit des barrages non loin du confluent, et là, on les réunit en trains qui comprennent parfois jusqu'à 3.000 pièces.

Les longs trains de bois sur les grands cours d'eau sont souvent remorqués. Les remorqueurs sont aussi en usage sur la Dvina, et depuis quelques années on les emploie sur la Pétchora, sur la Toulouna et même dans le golfe de Kola. La traversée des lacs est plus mal commode. Malgré toutes ces difficultés la perte n'est pas grande : au cours de ces divers transports, elle ne dépasse pas 1 %.

La paye de la main-d'œuvre pour le flottage est d'environ 15 roubles 75 par mois, l'entrepreneur devant fournir les subsistances. Pour le flottage à bûches perdues, on préfère les ouvriers d'Onéga qui sont d'une adresse incomparable dans leur métier beaucoup plus difficile qu'on ne le croit ordinairement.

LES PÊCHES ET LES ANIMAUX MARINS

Les côtes de la province d'Arkhangelsk sont célèbres par leurs pêcheries dans la Russie entière ; les pêcheurs fouillent les mers depuis la côte de Mourmane et la presqu'île de Kola, jusqu'au Sviatoi-Noss. C'est vers les premiers jours de printemps que les pêcheurs se rendent en traîneaux jusqu'aux pêcheries. Ils trouvent là des demeures provisoires appelées « stanes ». Le courant chaud du Gulf-Stream amène alors le poisson en nombre considérable. La pêche dure de mars en juillet; elle est toujours fructueuse ; on cite des années où elle fut quasi miraculeuse. La pêche d'automne commence plus tard, elle dure de la mi-août à la mi-octobre.

On se sert, sur la côte de l'Océan glacial, d'engins spéciaux appelés *rangs*. Les rangs sont amorcés avec des harengs, des vers et même des coquillages. Chacun d'eux est composé d'une corde faite de plusieurs morceaux et la longueur totale de l'engin atteint parfois 10 kilomètres. Tous les deux mètres sont fixés des avançons, des ficelles très fines et munies d'hameçons. Lorsque l'engin est immergé, on y attache toujours une ancre en bois. Il est d'ailleurs muni de flotteurs et c'est grâce à ces derniers, à ces *koubasses*, pour leur donner leur vrai nom, que les pêcheurs retrouvent l'endroit où ils ont placé leurs appâts. Le rang est toujours jeté le plus loin possible en mer, quelquefois à 20 et même à 30 kilomètres de la côte, dans des profondeurs de 300 mètres environ, profondeurs fréquentes d'ailleurs dans tous ces parages. Les lignes sont généralement levées à chaque marée.

Le bateau préféré par les pêcheurs de la mer Blanche et de l'Océan glacial est le *chniak*, sorte de barque non pontée qui peut porter jusqu'à 3.000 kilogrammes. On en compte environ un millier dans toute la région. L'équipage de chacun d'eux est le plus souvent de quatre hommes formant ce qu'on appelle une *artele*, sorte de société où les hommes sont gagés par le patron. Le nombre des pêcheurs de la côte du Mourmane ne dépasse donc guère 4.000.

La pêche, dans ces parages, donne jusqu'à 12 millions de poissons, dont le prix varie entre 1.300.000 francs et 1.500.000 francs. La pêche maritime n'est pas la seule importante; un grand fleuve comme la Dvina est, avec ses puissants affluents, un immense réservoir à poissons; la Pétchora est peut-être plus riche encore, et les lacs de la toundra contiennent, eux aussi, de très grandes richesses. La variété des poissons dans les fleuves et les lacs est prodigieuse. On y pêche presque toute

l'année. On peut en effet, l'hiver, en creusant des trous dans la glace, harponner les poissons qui se pressent à la surface pour mieux respirer, mais la vraie saison productive commence après la débâcle et se termine à la fin de juillet. Ces différentes pêches fournissent environ 1.500.000 kilogrammes par an, et rapportent près de 500.000 francs.

Les poissons les plus importants pêchés dans la mer Blanche et dans l'Océan sont la morue et le hareng. Le saumon est un peu le poisson de transition, celui qu'on pêche à la fois dans la mer et dans les rivières; c'est en effet dans les embouchures des cours d'eau que les pêcheurs le trouvent le plus facilement. Il y a d'ailleurs un très grand nombre de saumons sur les côtes de la mer Blanche; c'est en automne qu'on aime à les capturer : la chair est alors plus fine et de meilleure qualité. Pour s'en emparer on se sert de filets et l'on construit des barrages dans les rapides des estuaires. La pêche au saumon donne par an 1 million de kilogrammes et un bénéfice de 1.200.000 francs.

D'après ce que m'ont dit les pêcheurs du Mourmane, la pêche à la morue est plus aléatoire que celle au hareng. La réussite dépend de bien des choses : du temps d'abord, du mouvement et de la dimension des bancs et enfin de l'amorçage. La morue est le plus souvent salée et séchée par des procédés encore très primitifs. Les foies sont enlevés en premier et mis à part; pour la salaison on emploie du sel qui provient d'Angleterre, de France ou d'Espagne; le poisson mis sous presse est vendu à des armateurs qui l'empilent à fond de cale. On évalue le revenu annuel donné par la pêche à la morue à 1 million et parfois à 1 million et demi de francs, et le poids du poisson capturé chaque année à 10 millions de kilogrammes.

Si pour la morue on se sert des engins décrits plus haut, on emploie pour le hareng le chalut qui est bien plus connu de nos pêcheurs. Le hareng vient en bancs immenses aussi bien l'été que l'hiver. On pêche pendant cette dernière saison à travers la glace dans toutes les baies de la mer Blanche. Les mois les meilleurs pour la morue sont avril, mai, juin, juillet, et pour le hareng, août et septembre. Le poisson est salé, fumé ou jeté frais dans des glacières. On sait que les Russes font une énorme consommation de harengs qu'ils savent préparer de façons diverses et presque toujours délicieuses. La pêche au hareng, dans le gouvernement d'Arkhangelsk, produit 2 millions de kilogrammes, valant à peu près 200.000 francs. C'est près du village de Sorok, dans le détroit de Kem, qu'on fait les plus belles pêches.

Une variété de hareng, la dorche (*gadius navaga*), afflue aux embouchures des grands fleuves de la Russie septentrionale; elle forme des bancs si serrés et si nombreux que, pendant l'hiver, des pêcheurs pêchant à la ligne dans des fentes pratiquées dans la glace ont pris parfois jusqu'à 2.000 poissons dans une seule journée.

Mais le poisson n'est pas la seule richesse de la mer Blanche et de l'Océan glacial. Des animaux marins d'espèces très variées y vivent, et on peut évaluer à 500.000 francs le produit de la chasse. Il est regrettable, nous dit M. Semenov, que la chasse à la baleine ne soit pas organisée, car les baleines se montrent en grande quantité sur les bords de la Nouvelle-Zemble. Les animaux marins chassés par les Russes et par les indigènes sont: le phoque (*Phoca groenlandica*), le veau marin (*Phoca fœtida*), le lièvre de mer (*Phoca barbata*), le morse (*Trichechus rosmarus*) le dauphin blanc (*Delphinapterus leucas*) et l'ours blanc (*Ursus polaris*).

Les phoques, qui arrivent en troupeaux immenses sur les côtes du Mourmane, sont les grands ennemis des pêcheurs, car ils détruisent beaucoup de poissons. M. Prialouchine, qui a étudié la grande province de la Russie septentrionale, nous dit que sur les bords du détroit de la mer Blanche, 1.500 chasseurs se réunissent chaque année. Par deux ou par trois, sur une barque munie de patins et qui leur sert à aller d'un glaçon à l'autre, ils attaquent les phoques au fusil, au harpon, ou parfois les assomment avec des gaffes ou des bâtons. Les bêtes sont aussitôt dépouillées et la graisse enfermée dans des ballots. Un gros phoque peut donner 80 kilogrammes de graisse et le lièvre de mer 130. Les peaux valent de 1 fr. 50 à 8 francs. Beaucoup d'entre elles sont vendues à la foire d'Irbit.

Le morse tend à disparaître dans les mêmes parages; il est recherché pour ses défenses, qui pèsent quelquefois 15 livres.

Ce ne sont plus là des pêches, mais bien des chasses, et M. Prialouchine fait observer que la chasse proprement dite donne dans toute la province d'Arkhangelsk de très beaux bénéfices. La chasse à l'ours polaire a pris, depuis quelques années, une plus grande importance, car les Russes et même les indigènes qui la pratiquent à la Nouvelle-Zemble, dans l'île de Kolgouiev et dans le bassin de la Pétchora sont mieux armés qu'autrefois. Les fusils à pierre ont remplacé les flèches chez les uns, les fusils modernes les fusils à pierre chez les autres. La chasse à l'ours polaire rapporte aujourd'hui 500.000 francs; celle à l'ours noir, au renard, au glouton, au lynx, à la zibeline, à l'hermine et à l'écureuil donne de plus beaux bénéfices

encore. Les oiseaux, gélinottes, perdrix, coqs des bois et de bruyères, oies et canards sauvages, cygnes et pingouins, sont incroyablement nombreux, et leurs plumes et leur chair font l'objet d'un commerce dont l'importance est considérable.

Les communications par mer avec la Sibérie.

Les journaux russes s'occupent beaucoup en ce moment de l'amélioration de la navigation de l'Océan glacial. La question n'est pas nouvelle, et si cela est possible, elle sera résolue. Nul doute qu'elle n'assure à Arkhangelsk un avenir plus brillant que son passé; mais on n'est pas arrivé encore à si beau résultat.

Depuis longtemps, en effet, on a cherché à établir un service régulier entre la mer Blanche et les grands fleuves sibériens. Des navigateurs russes et norvégiens avaient atteint jadis la côte de la Sibérie, et à l'embouchure même de l'Ob un village fondé par eux a laissé des vestiges. En 1874, MM. Sibiriakov et Sidorov, reprenant pour eux l'idée de chercher par l'Océan du Nord une route commerciale, firent une très active propagande. La même année, l'Anglais Wiggins traversa la mer de Kara et arriva jusqu'à l'Ob ; l'année suivante, Nordenskjold atteignait l'Iénisséi. Tous deux allaient, en 1876, de nouveau jusqu'à l'Iénisséi. En 1878-1879, Nordenskjold, fit sur le Volga le voyage qui l'a rendu célèbre entre tous les navigateurs. Puis Wiggins accomplit cinq voyages, et Dallmann six.

En 1893, le prince Khilkov chargea Wiggins de chercher à ravitailler par les grands fleuves les travaux du Transsibérien. Des rails faits en Angleterre furent amenés jusqu'à l'embouchure de l'Iénisséi. Le succès de cette expérience fit comprendre combien il était nécessaire de dresser une carte des côtes sibériennes. Le 5 mai 1874, le comité du Transsibérien assigna un crédit de 275.000 francs permettant d'organiser une expédition chargée d'étudier les bouches des grands fleuves et une partie de la mer de Kara. De 1894 à 1896, on étudia le golfe de l'Iénisséi et l'estuaire de l'Ob; on parvint à faire une description du pilotage sur toutes les côtes permettant de naviguer plus sûrement dans des parages tristement célèbres par les naufrages. L'expédition étudia les deux entrées de l'Iénisséi à l'Est et à l'Ouest de l'île Sibiriakov.

Entre temps, des profondeurs furent mesurées dans les détroits de Iougo et de Matotchi Char.

En 1901, le lieutenant Varnack fit, sur le *Pastoukhov*, une exploration très importante en résultats scientifiques dans les

mers de Kara et de Barents et sur les côtes de la Nouvelle-Zemble.

En 1905, le prince Khilkov fit décider par l'empereur qu'une commission serait nommée pour organiser en Sibérie des transports maritimes et fluviaux. L'explorateur bien connu, M. Edouard Blanc, fut étroitement associé à cette expédition et en a écrit les résultats dans un article, remarquable autant par la précision que par la documentation, paru dans les *Annales de géographie*. On confia l'organisation de l'entreprise à M. Ivanitski, qui s'adjoignit des spécialistes comme le général-major Vilkitski, le capitaine Ivanov et le lieutenant-colonel Sergueiev. Il fallut des bateaux capables d'accomplir 2.860 milles en mer et de continuer leur route par voie fluviale. On les acheta à l'étranger et on leur donna rendez-vous dans la baie de Port-Catherine, en Laponie. A l'expédition étaient attachés le *Pakhtousov* et le brise-glaces *Yermak*. Les remorqueurs et les chalands partirent de Hambourg pour Port-Catherine, le bateau de guerre et le brise-glaces, de Saint-Pétersbourg. Quatre grands cargo-boats quittèrent les ports de la Baltique.

Le 16 août, on quitta Port-Catherine. Le 20, on dépassa l'île Matviev et on entra dans les eaux de Vaigatch. On trouva le détroit de Iougor libre de glaces. Les bateaux chargés de faire des études spéciales accomplissaient leur mission. Enfin, le 7 septembre, le *Pakhtousov* entrait dans l'embouchure de l'Iénisséi. Là, il fallut transborder le matériel, le charger sur des remorqueurs et tenter de remonter le fleuve jusqu'à Krasnoiarsk. Le 24 septembre, la navigation fluviale commença et le 22 octobre les bateaux arrivaient à Iénisséïsk, où de gros glaçons les obligèrent à s'arrêter. On n'avait pas atteint Krasnoiarsk, mais la possibilité du ravitaillement était bien prouvée. L'expérience aurait eu un plein succès, si on avait pu trouver, en arrivant à l'embouchure du fleuve, la main-d'œuvre nécessaire au transbordement.

Beaucoup de journaux russes ont chanté victoire, d'autres ont affirmé que la navigation dans ces parages difficiles était question à la fois d'habileté et de chance et ils ont rappelé que les explorateurs spécialistes de l'Océan Glacial ont toujours été d'avis différent : les uns ont trouvé libres de glaces, les autres encombrés la mer de Kara et les détroits qui conduisent à la mer de Barents. En 1901, le lieutenant Varneck recommandait de prendre par les ports de Kara et d'éviter le Iougor-Char.

D'après les documents publiés par la Société de Géographie de Saint-Pétersbourg, la glace dans ces parages inhabitables ne commence à se briser sur les rivages qu'au mois de juin, et

au large elle se maintient jusqu'à la fin de juillet. Pendant l'été, des glaçons apportés par les courants de mer ou par les fleuves sibériens s'amoncellent çà et là sur la surface des eaux. Le Gulf-Stream entraîne ces glaces et fait de la mer de Kara une mer libre en automne. On peut atteindre alors l'Iénisséi et en revenir. Mais les conditions de la navigation changent tous les ans : il faut, nous le disions plus haut, que la chance la favorise, et il y a des années où il semble impossible d'atteindre jusqu'au second des grands fleuves sibériens.

Quoi qu'il en soit, les travaux exécutés par les navigateurs russes ont prouvé que l'Iénisséi n'est point défendu par une barre et que des navires de haute mer peuvent le remonter. Ils ont démontré en outre que des bâtiments ne calant pas plus de 3m. 70 pouvaient pénétrer dans l'Ob, et que la baie de Nakhodka est suffisamment protégée pour devenir une baie de refuge.

Céréales, bois, minerai, viandes, peaux, bétail, telles sont les marchandises qui pourraient être exportées par l'Océan Glacial, venant de l'Ob et de l'Iénisséi. Le Transsibérien n'est pour l'Asie russe qu'un débouché insuffisant. Les blés sont souvent donnés aux bestiaux et des céréales chaque année pourrissent avant qu'on ait trouvé le moyen de les transporter. Pour écouler le blé de Sibérie au Turkestan, M. Witte préconisait avec raison la création d'une voie ferrée reliant la Sibérie Centrale au Turkestan. On a parlé aussi d'un canal qui relierait les fleuves et canaux existant déjà ; l'itinéraire général serait le suivant : canal Marie, la Volga, la Kama, la Tchoussovaia, un canal de 8 verstes, la Rechetnaia, l'Issete, la Tobol, l'Ob, la Tom, l'Iénisséi.

Actuellement la flottille sur l'Ob, quoique très importante et comprenant près de 130 bateaux, est insuffisante ; celle de l'Iénisséi n'en compte qu'une trentaine, parmi lesquels quelques-uns bons à être remplacés. Les deux fleuves ont chacun 5.000 kilomètres de longueur, le domaine de l'Iénisséi est de 3.000.000 de kilomètres carrés, celui de l'Ob de 3.300.000. L'importance économique de celui-ci est de beaucoup la plus grande. Le réseau navigable est incomparable. Seuls ceux du Yang-tseu, du Nil, du Mississipi et de l'Amazone peuvent lui être comparés. L'ensemble des voies navigables que peuvent utiliser les Russes dans le bassin de l'Ob dépasse 15.000 kilomètres.

Pour mieux attirer vers l'Océan Glacial et la mer Blanche les marchandises de ce gigantesque réseau, les projets de voie entre le bas Ob et l'Océan furent plusieurs fois mis à l'étude. L'idée, qui en paraissait trop hardie, est admise maintenant

par certains adversaires du projet. L'ingénieur Goette fit même des études pour établir ce chemin de fer entre la rive gauche de l'Ob en face d'Obdorsk et la baie de Bielkov, qui se trouve à 50 kilomètres du Iougorski-Char. M. Goette avait la foi dans son œuvre, et je l'ai vu plusieurs fois menant en Sibérie une campagne active. Ces plans terminés, il alla de ville en ville les expliquer aux grands marchands sibériens : c'était une œuvre d'intérêt général qu'il méditait de faire. Les frais et les difficultés étaient grands; malgré l'opiniâtreté de l'ingénieur, ses projets ne purent aboutir.

L'idée de M. Goette était en outre qu'un port nouveau devait être créé sur l'Océan. Les habitants d'Arkhangelsk voyaient d'un mauvais œil cette partie du projet. Peut-être qu'un jour viendra où l'ensemble même des plans Goette sera repris. Certains économistes russes l'affirment déjà. L'idée de créer un port nouveau a été discutée. Le bruit avait même couru, il y a deux ans, que l'amiral Doubassov avait été chargé de chercher sur la côte l'endroit où un port de guerre et un port de commerce pourraient être créés.

En résumé, la province d'Arkhangelsk offre à l'activité russe des terres et des eaux où les richesses sont nombreuses et mal exploitées, dont on ne connaît encore qu'approximativement la très grande importance, et qui assurent à la vie économique de la province un avenir beaucoup plus brillant qu'on ne le croyait jadis. Arkhangelsk n'est plus la cité mystérieuse perdue dans les neiges, dans des parages inhospitaliers, telle qu'on se la représentait autrefois. Elle est reliée au cœur même de l'Empire, et il ne faut pas même un jour et demi pour s'y rendre de Moscou ou de Saint-Pétersbourg.

PAUL LABBÉ.

LA MARINE ITALIENNE

Oblique au grand axe de la Méditerranée, avec 4.000 kilomètres de côtes, l'Italie apparaît comme une puissance essentiellement maritime. Pourtant, la soudure des Alpes la met en contact direct avec la France et avec l'Autriche. D'où une proportion à établir entre ses forces de terre et ses forces de mer. De quel côté faire pencher la balance? C'est un problème ardu pour l'Italie, et si la marine n'a pas franchement le dessus, elle a pourtant les préférences des princes de la maison de Savoie. L'amiral duc de Gênes est commandant suprême de la flotte; le duc des Abruzzes a commandé le cuirassé *Regina Elena;* le prince d'Udine (fils du duc de Gênes) est embarqué comme enseigne de vaisseau; le comte de Salemi vient d'entrer à l'Académie navale de Livourne.

Quelle puissance doit avoir la marine italienne? Au moment de la tension des rapports franco-italiens, nos voisins estimaient que leur flotte devait être au moins égale en puissance à notre escadre de la Méditerranée. Ils calculent aujourd'hui sur une autre base. M. di Palma, député de Tarente, l'exposait récemment avec beaucoup de franchise : la formule navale de l'Italie a pour base la puissance navale autrichienne; l'Autriche entend exercer la suprématie dans l'Adriatique; l'Italie doit contrecarrer cette tendance; il faut, pour cela, compenser l'infériorité de la côte italienne, toute droite sans points d'appui, par une marine plus forte que celle de la voisine. L'idéal serait pour les deux flottes, le rapport de 2 à 1. Mais, cette proportion exigerait des charges financières trop lourdes. Il faut fixer le minimum au rapport de 1,5 à 1. Dans sa clairvoyance patriotique, l'amiral Mirabello, ministre actuel, donne aux choses navales de son pays un développement rapide et considérable. Il n'a point été bridé en ceci, comme nous l'avons été nous-mêmes, par une longue suite de traditions, la jeune marine italienne comptant à peine un demi-siècle d'existence.

Quand fusionnèrent les groupes sarde et napolitain (1861), l'ensemble ne comprenait que des navires en bois, d'une médiocre valeur militaire. A cette époque, la France et l'Angle-

terre qui donnaient le *la* dans le concert naval, lançaient des frégates cuirassées. L'Italie, dépourvue de l'outillage indispensable pour la construction de ces unités, en commanda aux chantiers français. Mais ses arsenaux de Castellamare et de Spezia ne tardèrent point à mettre en cale des bâtiments de ce type. Puis, abandonnant les sentiers battus, elle se prit à *fare da se*, dépassant tous les autres, par l'importance des déplacements et le poids de l'artillerie.

Cet événement capital eut pour promoteurs un officier de marine et un ingénieur, l'amiral de Saint-Bon et M. Brin. Dès 1873, l'amiral entreprit une campagne en faveur de la rénovation de l'établissement naval. De son côté, Brin dessina le *Duilio;* il l'arma de canons monstres de 100 tonnes et le barda d'une cuirasse de 554 millimètres. Ajoutons, pour faire la part de chacun, que l'idée de construire une bouche à feu de 100 tonnes appartient à l'amiral de Saint-Bon. Dans sa pensée, une puissance pauvre doit s'efforcer de devancer le progrès; elle ne peut ni construire des cuirassés susceptibles d'être démodés au moment de leur lancement, ni fabriquer des canons incapables de percer des cuirasses obtenues par un perfectionnement pendant sa fabrication.

Le *Duilio* et le *Dandolo* portaient chacun 4 de ces grosses pièces. Sir William Armstrong expédia en 1876, de Newcastle-on-Tyne à Spezia, le premier canon de 100 tonnes.

Deux années plus tard, Brin étudiait l'*Italia*, en progrès notable sur le type précédent. D'abord, il introduit résolument l'acier dans la construction, alors que d'autres puissances s'en tenaient au fer, et même au bois. Puis, par un bond de 4.000 tonnes, il atteint le déplacement de 15.000 tonnes, alors que l'Angleterre lançait l'*Agamemnon*, de 8.700 tonnes, et la France la *Dévastation*, de 10.700 tonnes. Contre les pièces de 105 tonnes de l'*Italia*, l'*Agamemnon* n'alignait que des canons de 38 tonnes, et la *Dévastation*, des pièces de 27 centimètres.

Devenu ministre en 1876, Brin donna une vive impulsion à ses propres projets. Ministre pour la deuxième fois (1884-1891), il affranchit l'industrie italienne du tribut qu'elle payait à l'étranger par la création de l'usine de Terni, celle de l'usine Armstrong, à Pouzzoles, et celle de Schwarzkopf, à Venise. La première fabriquait des plaques de cuirasse, la deuxième des canons, la troisième des torpilles automobiles.

A la mort de Brin, la flotte italienne comprenait 202 unités. Sous ses deux ministères, le grand ingénieur avait ordonné 141 mises en chantier. L'Italie, au point de vue naval, était lancée dans sa véritable voie.

*
* *

La marine italienne est placée sous la haute direction du ministre, choisi parmi les officiers généraux de l'armée de mer et assisté de deux vices amiraux, l'un sous-secrétaire d'Etat, l'autre chef d'état-major général.

Le ministère comprend plusieurs directions ou sections : secrétariat général; bureaux de l'état-major; directions générales des services militaires, des constructions navales, de l'artillerie et armement, de la marine marchande.

En dehors de ces divisions, le Conseil supérieur émet des avis sur toute affaire importante : constructions neuves, refontes, budget, répartition des forces navales, effectifs, etc.

L'état-major général remplace, depuis 1907, le bureau d'état-major créé par Brin en 1884. Ce nouvel organe, sans être indépendant du ministre, comme le proposaient plusieurs députés, a une autorité plus grande et des attributions plus étendues que l'ancien bureau. Le chef d'état-major prépare la guerre et rédige les instructions destinées aux commandants. Pendant les manœuvres navales, il exerce les fonctions de chef d'état-major, il en assume lui-même la direction ou ne prend même que le commandement d'une fraction des forces navales. Après avoir examiné les choses de près, ce grand chef introduit à loisir, dans les règlements ou dans la tactique telle amélioration dont la pratique lui a révélé la nécessité. C'est l'amiral Bettols qui remplit cette charge nouvelle. Député, ancien ministre, ancien commandant de l'escadre de réserve, officiel général du plus grand mérite, il est ce que les Anglais nomment *the right man in the right place*. Enfin, en dehors du ministère, la commission permanente d'expériences (artillerie et torpilles), en résidence à Spezia, élucide les problèmes de matériel, par des essais consciencieux. Présidée par un contre-amiral, cette commission siège à proximité du polygone de Muggiano et du poste de réglage des torpilles automobiles.

En 1908, la marine italienne comptait près de 2.000 officiers, ainsi répartis : officiers de marine, 978 ; ingénieurs, 102 ; officiers mécaniciens, 281 ; médecins, 179; pharmaciens, 13; commissaires, 264; officiers du corps des équipages, 145.

Tous les officiers de marine proviennent de l'Académie navale de Livourne, sauf ceux des équipages qui sortent du rang, mais ne remplissent que des emplois à terre, sans dépasser le grade de lieutenant de vaisseau. Ce grade est une satisfaction dernière accordée à d'anciens serviteurs très méritants et très appréciés. D'ailleurs, la grande porte reste ouverte en perma-

nence : aux termes de la loi, les sous-officiers de la manœuvre, du canonnage et des torpilles peuvent être nommés garde-marine s'ils subissent avec succès l'examen de sortie de l'Académie navale. Concession purement imaginaire, dont personne ne profite, mais parfaitement juste, puisqu'elle sanctionne l'égalité devant l'examen.

L'Académie navale a été créée au lazaret de San Jacopo (environs de Livourne), par la loi du 16 mai 1878. Auparavant l'Italie possédait deux établissements d'instruction pour les officiers de marine : l'un à Naples (royaume des Deux-Siciles), l'autre à Gênes (royaume de Sardaigne). On y admettait des jeunes gens de 12 à 15 ans. Après cinq ans d'études, coupées chaque année par une campagne de mer, les élèves en sortaient avec le grade de garde-marine.

Quand on constitua le royaume d'Italie, les deux écoles conservèrent leur autonomie, avec un règlement commun : quatre ans d'études et un examen d'entrée plus sérieux. A la fin de 1867, on fondit les deux établissements en un seul, sous les dénominations suivantes : 1re division de l'Ecole de marine (Naples); 2e division de l'Ecole de marine (Gênes).

L'Académie navale de Livourne fut inaugurée en 1881. Construite sur un très grand pied, au bord de la mer, elle offre aux élèves toute facilité pour les études théoriques et pratiques. Les salles d'artillerie, des torpilles, des machines possèdent des collections très complètes des armes et mécanismes en usage. Le petit port de l'école renferme des embarcations et un torpilleur pour les exercices. Les jeunes gens y entrent au concours à 18 ans, en produisant un certificat d'études de la force de notre baccalauréat.

L'Académie comprend : un cours normal (Ecole navale), d'une durée de trois ans, avec croisière annuelle de trois mois; un cours complémentaire d'un an, pour les sous-lieutenants de vaisseau de deux ans de grade : le résultat des examens de sortie détermine l'aptitude au grade supérieur; un cours d'officiers spécialistes : durée, un an (artillerie, torpilles, hydrographie); un cours des ingénieurs, destiné aux ingénieurs civils qui se préparent à servir dans la marine : durée, deux ans avec visites des arsenaux et stage de trois mois sur un navire armé.

Cet établissement donne une origine commune aux officiers de marine et aux ingénieurs, problème que la France compte réaliser par la création d'une Ecole navale polytechnique.

En septembre 1908, le roi d'Italie a inauguré, à Spezia, l'Ecole navale de guerre, véritable école supérieure, où les officiers

étudient et discutent toutes les questions de science nautique et d'art naval.

Passons aux équipages. Le 1er janvier 1908, le personnel subalterne comprenait :

Gradés de la manœuvre et matelots de pont...	9.249
Spécialités.....	5.599
Mécaniciens et chauffeurs.....	6.200
Personnel de la défense des côtes.....	5.249
Total.....	29.297 [1]

Voici leurs origines :

Naples.....	34 %
Ligurie.....	29 %
Sicile.....	16 %
Pouilles.....	11 %
Venise.....	9 %

Les réservistes sont au nombre de 30.680.

On puise les équipages à trois sources : le recrutement, l'engagement volontaire et les mousses.

Le recrutement est analogue à notre inscription maritime; les hommes font 4 ans de service.

Les engagés volontaires s'engagent pour 4 ou 6 ans avec rengagement de 6 ans (prime de 300 francs). Retraite après 25 ans de service *sur les bâtiments de l'Etat.*

Enfin, les mousses, pépinière des sous-officiers, forment la troisième catégorie du recrutement. Ils entrent à l'école de 16 à 18 ans. Les futurs gabiers timoniers y suivent un cours théorique de 6 mois; ceux destinés aux canonniers et aux torpilleurs passent aux écoles d'apprentis de Venise, Naples et Spezia.

L'instruction des équipages est l'objet de soins tout particuliers. Le *Lepanto* et le *Saetta* reçoivent les canonniers; le *Castelfidardo* et l'*Affondatore*, les torpilleurs et scaphandriers. Les voiliers *Miseno*, *Palinuro* et *Caracciolo*, sont destinés aux mousses.

*
* *

Le budget de la marine italienne qui, en 1872, était de 43 millions, montait successivement à 109 millions en 1897; à 133 en 1905.

La loi du 13 mai 1905 fixait les crédits à 133-184 millions

[1] Le dernier budget prévoit une augmentation de 5.000 hommes pour les équipages des cuirassés *Roma* et *Napoli* et des quatre croiseurs-cuirassés type *San Giorgio*, qui entreront en service en 1909.

de 1907 à 1917. Toutefois, par suite des demandes du ministre, en 1908, au titre des constructions neuves, le budget passe à 167 millions pour les 4 exercices prochains.

Le programme voté le 13 mai 1908 comportait deux parties :

1° Achèvement des batiments ci-contre :

4 cuirassés : *Vittorio Emanuele, Regina Elena, Roma, Napoli.*
Continuation de 2 croiseurs-cuirassés : *San Giorgio, San Marco.*
Continuation de 4 submersibles : *Squalo, Narvalo, Otaria, Tricheco.*
Continuation de 4 destroyers de 370 tonneaux.
Continuation de 20 torpilleurs de haute mer, de 215 tonnes.

2° Construction de batiments nouveaux

2 croiseurs-cuirassés, type *San Giorgio.*
10 destroyers.
7 submersibles.
15 torpilleurs de haute mer.

Le budget prévoyait en outre les crédits nécessaires pour la construction d'une usine de torpilles automobiles à San-Bartolomeo, l'achat de torpilles, mines et estacades, la confection et transformation de munitions.

Pendant que l'Italie achevait les 4 cuirassés du type *Vittorio Emanuele* et qu'elle mettait sur cale 4 croisseurs-cuirassés de 10.000 tonnes, l'Angleterre lançait le *Dreadnought.* Toutes les puissances s'engagèrent dans la même voie. L'Allemagne construit des cuirassés de 18.000 tonnes; la France a mis en chantier les *Danton*, de 18.000 tonnes; les Etats-Unis en construisent 2 de 26.000; l'Autriche lance des cuirassés de 14.500; elle en lancera ensuite 4 de 20.000 tonnes. Devant cette poussée générale, le ministre mit au concours entre les ingénieurs italiens le plan d'un grand cuirassé rapide, armé de grosses pièces : déplacement, environ 20.000 tonnes; armement :

12-305 de 46 calibres;
18-120 de 50 calibres { 10 en batterie cuirassé; 8 en 4 tourelles.
16-76 sur les superstructures, protégés par des boucliers.

Les plans de ces belles unités sont dus (comme ceux de la série *Vittorio Emanuele*) à M. Cuniberti, directeur du génie naval, promoteur du *Dreadnought* anglais, dont l'apparition fit tant de bruit et suscita d'ardentes polémiques, dont les échos résonnent encore.

Un cuirassé de ce nouveau type a remplacé le croiseur *San Giorgio* sur la cale de Castellamare. On s'efforcera de le terminer en 36 mois.

Le *San Giorgio* fait partie d'un groupe de 4 nouveaux croiseurs-cuirassés. Deux d'entre eux (*San Giorgio*, *San Marco*) sortent des chantiers de l'Etat (Castellamare) ; les deux autres (*Amalfi*, *Pisa*) viennent de l'industrie privée. Ces bâtiments de 10.000 tonnes ont comme armement :

4-254 en 2 tourelles axiales;
8-190 en tourelles de flanc;
18-76 et 3 tubes sous-marins.

Les autres caractéristiques figurent ci-après, au tableau comparatif entre les divers types de croiseurs.

L'Italie sacrifie la défensive à l'offensive ; elle recherche un armement puissant et une grande vitesse, aux dépens du rayon d'action, dont elle n'a que faire, ses navires ne devant pas sortir de la Méditerranée.

En 30 ans (1876-1906), les caractéristiques principales de ses cuirassés ont évolué comme il suit :

CUIRASSÉS	LANCEMENT	DÉPLACEMENTS	DIFFÉRENCES	CALIBRES Grosse artillerie	CEINTURE	VITESSE	RAYON D'ACTION à 10 nœuds
Duilio	1876	11.100		450 m/m	554 m/m	15	4.000
Italia	1880	15.700	+ 4.600	431	»	16,7	3.800
Andrea Doria.	1885	11.300	— 4.400	431	450	16,5	3.400
Re Umberto...	1888	13.900	+ 600	343	»	19	4.200
E. Filiberto...	1897	9.800	— 4.100	254	250	18	3.900
Regina Margherita	1901	13.400	+ 3.600	305	150	20,5	4.300
Vittorio Emanuele.....	1904	12.600	— 800	305	250	22	3.700
Cuirassé de 20.000.....	Chantier	20.000	+ 7.400	305			

Ainsi, le déplacement suit une courbe sinueuse. Le calibre des grosses pièces tombe de 450 à 305, comme l'épaisseur de la cuirasse de ceinture, de 554 à 250. Il est vrai que le procédé Krupp, employé aujourd'hui dans la fabrication des plaques, accroît considérablement leur résistance et permet de réduire l'épaisseur du métal. La vitesse passe de 15 à 22 nœuds. Enfin, le rayon d'action reste sensiblement stationnaire à 4.000 milles.

On a construit ces grands navires par groupe de 2 ou 3, sauf la série des *Vittorio Emanuele*, qui comprend 4 unités.

Passons aux croiseurs. En 15 ans (1892-1907), les caractéristiques des croiseurs-cuirassés varient dans les limites suivantes :

Noms des croiseurs	Lancement	Déplacement	Vitesse	Plus gros calibre	Ceinture	Rayon d'action à 10 nœuds
Marco Polo...	1892	4.600	19	152	100	4.300 milles
Vettor Pisani.	1895	6.500	19,7	152	150	3.400 —
Garibaldi.....	1899	7.400	19,1	254	150	3.300 —
San Giorgio...	1907	9.800	22,5	254	200	3.100 —

Quatre types pour onze croiseurs. Pendant les 15 ans considérés, 5 éléments sur 6, augmentent : le déplacement, la vitesse, le calibre des grosses pièces et l'épaisseur de la ceinture. Seul, le rayon d'action reste à peu près stationnaire à un chiffre tout à fait insuffisant pour un navire destiné à battre les océans; mais les croiseurs italiens opéreront sur la côte, parmi les îles, dans une superficie restreinte, où ils trouveront, en toute circonstance, un point de ravitaillement. Cette considération permet de reporter sur l'armement et la vitesse le poids qu'absorberait une distance franchissable plus étendue.

Les nouveaux destroyers auront 400 tonnes. Au mois de mai dernier, l'un d'eux, le *Granatiere*, parti d'Ostie, a remonté le Tibre jusqu'à Rome. Les souverains et les ministres ont visité le petit navire; le peuple romain a fêté l'événement avec enthousiasme et les deux régiments de grenadiers ont offert un pavillon de combat à ce destroyer qui porte leur nom. Ces fêtes ont donné un regain d'actualité au projet de « Rome port de mer » depuis longtemps à l'étude et destiné sans doute à devenir bientôt une réalité. L'ingénieur Paolo Orlando a attaché son nom à cette intéressante entreprise et il fait avec persévérance de louables efforts pour arriver au but. Constitution d'une société, rapports, articles, conférences, il emploie tous les moyens pour rétablir l'antique emporium qui alimentait la vie économique de la ville de Romulus, devenue la capitale intangible de l'Italie actuelle.

Enfin, la marine italienne poursuit la construction d'une flottille de submersibles. Au mois de juillet dernier, cinq de ces petits navires, *Delfino*, *Narvalo*, *Squalo*, *Glauco*, *Otaria*, ont fait par leurs propres moyens, battant les records connus, le périple de l'Italie, 1.100 milles, de Venise à Spezia.

Le 8 septembre dernier, l'arsenal de Spezia a lancé, en présence du roi, le *Foca*, premier des sept sous-marins inscrits au programme de 1905. Il a 185 tonneaux et une vitesse prévue de 15 nœuds en surface. Malheureusement, à la suite d'une explosion de benzol, qui a fait plusieurs victimes, on a dû le remorquer de Naples à Spezia pour réparation.

L'escadre italienne est partagée en 4 divisions :

1re division (3 cuirassés, 1 éclaireur) : *Regina Margherita, Brin, Regina Elena, Agordat.*
2e division (3 croiseurs, 1 éclaireur) : *Garibaldi, Varese, Ferruccio, Coatit.*
3e division (2 cuirassé, 1 croiseur, 1 éclaireur) : *Vettor Pisani, Saint-Bon, Filiberto, Urania.*
4e division (3 cuirassés, 1 éclaireur). (Personnel réduit) : *Re Umberto, Sicilia, Sardegna, Irîdi.*

2 flottilles de 4 destroyers chacune.
L'Italie entretient 4 divisions navales à l'étranger :

Océan atlantique : 2 croiseurs protégés (contre-amiral).
Mer Rouge et Océan Indien : 1 aviso, 5 sambuchs (capitaine de frégate).
Chine : 1 croiseur protégé (capitaine de vaisseau).
Levant : 1 aviso, 2 torpilleurs (capitaine de frégate).

Les Italiens donnent une importance exceptionnelle aux grandes manœuvres annuelles, que préside le duc de Gênes, amiral de la flotte.

En 1906, les forces navales formaient trois groupes : l'escadre active, l'escadre de réserve et une escadre de croiseurs. Pour la première fois y figurèrent les submersibles *Delfino*, *Glauco* et *Squalo*. On manœuvra aux environs de Tarente du 10 au 30 octobre. Le ministre avait choisi à dessein cette époque de l'année, parce que le temps variable ajoutait quelques difficultés et un peu d'incertitude aux mouvements des navires.

En 1907, les exercices durèrent de fin septembre à fin octobre, dans les mers Ionienne et Tyrrhénienne, suivant le thème stratégique suivant : « Jonction de deux fractions de la même « force navale à travers le détroit de Messine, surveillé par « une escadre et défendu par les forts. L'escadre de la Mé- « diterranée fournira les deux groupes à réunir. Chacun de ces « groupes sera supposé moins fort que l'escadre de défense. » L'amiral Bettolo remplissait les fonctions de chef d'état-major. Pour la première fois, on employa un ballon captif à la surveillance.

En 1908, on a manœuvré du 17 août au 2 septembre. Voici le thème de ces exercices, qui se terminèrent par des manœuvres combinées. Deux puissances, A et B, sont en guerre. A, la plus forte, occupe le Sud de la mer Tyrhénienne, B occupe le Nord de cette mer. A l'ouverture des hostilités, A doit s'efforcer de conquérir la suprématie de la mer pour débarquer des troupes en territoire ennemi. B, malgré l'infériorité de ses forces, doit s'opposer à ce mouvement et empêcher le débarquement des troupes du parti A. Celui-ci réussit à débarquer près de Vado : deux régiments d'infanterie, un escadron de

cavalerie, une brigade d'artillerie de montagne et un parc de siège, en tout 5.000 hommes. Dans l'intervalle, les sous-marins attaquaient avec succès les cuirassés.

*
* *

En 1860, Cavour, devenu ministre, résolut de mettre à exécution son idée fixe : transporter à Spezia l'arsenal de Gênes. Il fallait à la marine de guerre plus d'espace que ne lui en offrait le port gênois en colimaçon, encombré par les navires de commerce. Ce n'est pas la place qui manquait dans la vaste baie de Spezia, mais il fallait tout y créer, darses, ateliers, bassins, parcs à combustible, cales de construction.

Cavour chargea le colonel du génie Chiodo de dessiner le plan du futur arsenal. Chiodo voyait grand ; il traça les vastes bassins actuels, et neuf ans plus tard on inaugura le nouveau port de guerre, à l'instant où, au Nord, Guillaume Ier inaugurait Wilhelmshaven. Depuis cette époque, la marine a créé des établissements tout autour de la baie : l'arsenal d'artillerie de San Vito, le parc à charbon et à pétrole de Marola ; en face, à San Bartolomeo, le polygone de Muggiano et une usine de torpilles automobiles avec atelier de réglage [1].

Les ateliers de l'arsenal de Spezia, bien éclairés et bien outillés, offrent, comme les bassins, de vastes dimensions. Un des plus beaux est le bassin des carènes, dont nous possédons un échantillon depuis l'année dernière. Chose d'autant plus désirable qu'il nous faut, en général, beaucoup plus de chevaux-vapeur pour obtenir les mêmes vitesses à déplacement égal. Désormais, nous essaierons sérieusement au préalable les coques et les hélices.

Le bassin italien des carènes, merveilleusement installé, a fourni d'utiles indications pour la création du nôtre à Grenelle. En voisins et alliés, les Autrichiens y viennent étudier les formes de leurs navires. Spezia a lancé plusieurs cuirassés modernes : *Regina Margherita*, *Regina Elena*, *Roma*.

L'arsenal de Naples échut à l'Italie après la chute des Bourbons. Ses ateliers et magasins étouffent entre le château et la mer. La marine ne pouvant l'élargir, s'efforce de le rapiécer, pour en tirer le meilleur parti. Cet arsenal, dépourvu de cales de construction, répare les bâtiments et achève les unités neuves. Toute coque lancée à Castellamare est remorquée à Naples, où l'on procède à ses installations, à son cuirassement, à son armement, à ses essais.

---

[1] Cette fabrique, créée en 1907, a livré en 1908 les premières torpilles automobiles construites en Italie.

De temps à autre, la suppression de l'arsenal de Naples vient à l'ordre du jour ; mais le gouvernement recule devant les considérations politiques et les intérêts engagés.

Castellamare, complément de Naples, est l'arsenal de construction par excellence. Dans toute la péninsule, ses ouvriers jouissent d'une réputation de grande habileté. Ils arrivent à travailler alternativement les cordes, le bois, l'acier, avec une dextérité sans pareille et se contentent de rémunérations que nos ouvriers appelleraient « salaires de famine ». Excellentes raisons pour le maintien de ce chantier, qui a fourni les cuirassés *Benedetto Brin*, *Vittorio-Emanuele III*, *Napoli ;* les croiseurs de 10.000 tonnes *San Giorgio* et *San Marco*, et qui lui donnera une série de *Dreadnoughts* de 20.000 tonnes.

En 1866, l'Italie prit possession de l'arsenal de Venise, et depuis quarante ans elle s'efforce d'accommoder aux exigences de la marine moderne des darses et des ateliers construits pour les anciennes galères : une partie de l'arsenal date de 1104 (doge Ordeliaffo Faliero). On y lance des sous-marins qui font leurs essais dans les eaux peu profondes de la lagune.

Enfin, à l'extrême Sud, on termine l'arsenal de Tarente, dans une situation magnifique au point de vue naval, mais peu salubre en été. Le ministre a, dit-on, l'intention d'y créer un centre de stationnement de sous-marins.

L'Italie a trop d'arsenaux, mais la diminution de leur nombre paraissant un problème insoluble, elle se contente de réduire par extinction l'effectif des ouvriers jusqu'au chiffre de 12.000, reconnu comme suffisant. Voici les réductions opérées en sept ans :

	1900	1907
Spezia	6.474	5.297
Naples	3.444	2.858
Venise	3.445	2.618
Tarente	1.722	1.500
Castellanne	2.041	1.739
Maddalena	118	123
Totaux	17.186	14.165

Cette diminution a eu pour corollaire l'amélioration des salaires. C'est ainsi que le salaire minimum, 1 fr. 50, ne sera plus affecté qu'aux ouvrières. Toutes les catégories d'ouvriers recevront des augmentations.

L'industrie maritime italienne, en immense progrès depuis dix ans, exploite un grand nombre d'usines à ranger en quatre groupes : Gênes, Livourne, Naples et la vaste aciérie de Terni, assez importante pour former, à elle seule, une catégorie à part.

Groupe de Gênes. — La maison Ansaldo-Armstrong et Cie a ses ateliers principaux à Sampierdarena, Gênes et Sestri Po-

nente. Ce chantier a lancé le *Garibaldi* et les croiseurs-cuirassés du même type, *Nisshin* et *Kasuga*, qui ont si vaillamment combattu dans l'escadre japonaise au cours de la dernière guerre. L'usine Ansaldo-Armstrong, parfaitement outillée, a fait des offres à l'Espagne pour la reconstruction de sa flotte. Elle a notamment proposé l'installation, dans ce pays, d'une fabrique de plaques de cuirasse.

La maison Odero possède un chantier à Gênes et un autre à Sestri Ponente. Elle a lancé, en 1908, le croiseur *Amalfi*, de 10.000 tonnes, pour le compte du gouvernement.

Groupe de Livourne. — La maison Orlando possède à Livourne un établissement en pleine prospérité, que dirigent, de père en fils, les membres de la famille Orlando. C'est un véritable arsenal avec ateliers de toute sorte, cale de construction et bassin de radoub. Il a lancé un grand nombre de bâtiments de guerre, parmi lesquels le *Lepanto*, cuirassé de 16.000 tonnes (1883); le croiseur-cuirassé *Varese* (1899); les deux transports de charbon, ravitailleurs d'escadre *Bronte* et *Sterope;* enfin, le nouveau croiseur-cuirassé *Pisa*, de 10.000 tonnes.

Groupe de Naples. — 1° La maison anglaise Armstrong a fondé, en 1885, une succursale à Pouzzoles (environs de Naples), où elle fabrique presque tous les canons nécessaires à la marine italienne;

2° Pattison (faubourg Granili) construit pour la marine des contre-torpilleurs; et, en outre, des machines-outils et des canots automobiles;

3° Les anciens établissements Guppy fabriquent des machines marines;

4° L'établissement de Lucca, usine des tubes de lancement et accessoires pour torpilles automobiles.

Mentionnons aussi le magnifique chantier de Palerme, propriété d'une Compagnie sicilienne : outillage ultra-moderne, cinq cales de construction et un bassin de radoub, accessible aux plus grands navires.

En dehors de ces trois groupes, l'importante usine de Terni occupe une superficie considérable et fabrique des rails de chemins de fer, des projectiles, des cuirasses pour les unités de la flotte. Elle coule elle-même les lingots d'acier et, à ce titre, elle dégrossit pour l'usine de Pouzzoles, à la presse hydraulique et au marteau-pilon, les blocs de métal destinés aux grosses pièces de 305 et de 204 millimètres.

Les ateliers des plaques, munis d'un outillage très perfectionné, fabriquaient d'abord des plaques à surface durcie par le procédé Harvey; ils les fabriquent aujourd'hui par la méthode

Krupp. Ce changement a nécessité d'importants agrandissements et une dépense de 5 millions. Comme conséquence, Terni a doublé sa force motrice, en la portant à 18.000 chevaux. Elle emprunte cette force au Vélino, petite rivière qui coule à plusieurs centaines de mètres au-dessus de l'usine. De longs tuyaux en fonte servent d'intermédiaires; mais on prévoit le moment où le transport de l'énergie s'opérera à l'aide de simples fils, par l'électricité.

***

Dans une ère de progrès continu, l'Italie avance à pas de géant, vers de hautes destinées. Son influence rayonne au loin, par sa littérature, par ses écoles, par ses laborieux émigrants, si recherchés de tous les peuples. Sa flotte contribue à l'éclat de ce rayonnement en donnant du poids à sa politique. C'est un argument sérieux, qui le deviendra davantage encore, au fur et à mesure du développement du nombre et de la puissance de ses unités. D'autant plus que l'Italie ne se contente pas de construire des cuirassés; elle cherche aussi à en tirer un rendement maximum à l'heure voulue. L'amiral Bettolo, chef d'état-major, a indiqué à grands traits les mesures nécessaires pour rendre la flotte disponible dès l'ouverture des hostilités. Il considère la situation de la marine en 1910. A cette époque, les navires du programme actuel (sauf les *Dreadnought*) seront tous en service. La flotte comprendra 21 cuirassés et 77 torpilleurs ou contre-torpilleurs, en classant comme cuirassés les croiseurs-cuirassés : les Italiens confondent ces deux classes sous la dénomination de *navi da battaglia di prima classe*.

La flotte, dit l'amiral, devant supporter le premier choc de l'ennemi, n'aura pas le temps de se mobiliser. Son premier devoir ne sera-t-il pas d'empêcher l'adversaire d'opérer contre le littoral pour entraver la mobilisation des troupes? D'où, nécessité évidente de maintenir sous les armes pendant la paix un nombre d'hommes très voisin de celui que réclament les exigences de la guerre.

L'application de ce principe a permis aux Japonais de maintenir leurs escadres en état permanent d'efficacité. Prenant un exemple chez nous, l'amiral italien ajoute : Pendant les manœuvres de 1907, les forces navales françaises comprenaient des bâtiments de l'escadre et des navires mobilisés. Plusieurs de ceux-ci se sont montrés inférieurs aux autres. Comment en serait-il autrement? Voici un croiseur en réserve, possédant à peu près le nombre d'hommes nécessaire à son entretien. Complétons son équipage et quatre fois vingt-quatre heures après,

mettons-le dehors pour coopérer avec d'autres armés en tout temps à effectifs complets. Les navires, dans ces conditions, ne peuvent que rendre des services insuffisants. Ceux qui restent armés toute l'année, constamment en exercices, répondent seuls au but proposé. Il serait vraiment douloureux, conclut avec raison l'amiral Bettolo, qu'après avoir fait de lourds sacrifices pour armer des unités de 30 à 50 millions, on ne puisse à un moment donné développer toute leur puissance, soit par manque de personnel, soit par la nécessité de constituer en hâte, au moment de la mobilisation, des équipages mal entraînés. Il faut qu'à l'ouverture des hostilités, tous les ressorts de la puissance navale, à bord et à terre, entrent en action simultanément.

Ces sages paroles d'un stratège éprouvé appellent les méditations de tous les marins quelle que soit leur nationalité. C'est en effet montrer une imprévoyance coupable que d'envoyer au feu des équipages complétés hâtivement, avec des hommes encore dans l'effarement d'un embarquement précipité. Ce sont des conditions déplorables pour entrer en campagne. On ne rachète point, par des mesures soudaines, de longues années d'indifférence et d'apathie. Les Japonais ont montré la justesse de ce principe. Être prêt au moment voulu est un des secrets de la victoire.

La discussion, à Montecitorio, du budget de 1908, a jeté quelque lumière sur la politique navale de notre voisine et amie. Plusieurs orateurs ont signalé la nécessité de l'action italienne dans la mer Adriatique, et M. Arlotta, rapporteur, a parfaitement défini la situation : Avoir une flotte supérieure à toute puissance qui a des côtes *uniquement* sur la Méditerranée; être une alliée précieuse pour les puissances qui ont des intérêts en Méditerranée. La Chambre, qui sait ce que parler veut dire, a vivement applaudi cette formule.

On le voit, la préoccupation de l'Italie se fait jour sans cesse : « *Sorveglianza dell'altra sponda!* » Surveillance de la rive Adriatique, occupée par la rivale et alliée.

Commandant Davin.

LE NOUVEL INSTITUT COLONIAL DE HAMBOURG

Dans la période difficile qu'ils traversent en ce moment, les Allemands attachent une certaine importance à l'étude des problèmes coloniaux. Les déboires qu'ils ont éprouvés ne les découragent pas; ils recherchent, avec beaucoup de méthode et de persévérance, les moyens de tirer meilleur parti d'un domaine considérable, dont la conquête leur a coûté cher et dont la mise en valeur n'est certainement pas aisée. C'est dans ce but qu'ils ont récemment créé à Hambourg un Institut colonial sur lequel nous voudrions donner ici quelques indications.

Organisé aux frais de l'Etat de Hambourg après entente avec l'Office impérial des colonies et l'Office impérial de la marine, l'Institut de Hambourg reçoit à la fois des élèves et des auditeurs libres.

Y sont admis comme élèves réguliers les jeunes gens sortant d'établissements d'enseignement secondaire où les études durent au moins neuf ans; les maîtres sortant de séminaires pédagogiques et ayant passé les deux examens organisés dans ces établissements; des marchands, des industriels, ou d'autres personnes ayant obtenu le certificat qui permet de ne faire qu'un an de service militaire; enfin les étrangers pourvus d'une autorisation spéciale.

Les droits d'inscriptions aux divers cours sont analogues à ceux qui sont perçus dans les Universités; mais les études ne durent, en principe, que deux semestres, période qui serait d'ailleurs insuffisante pour ceux qui voudraient suivre tous les enseignements qu'on a déjà organisés. Le programme comporte, en effet, un assez grand nombre de cours portant sur le droit, sur les questions industrielles, financières et économiques, sur les langues étrangères, sur l'histoire et la géographie, sur un certain nombre de questions de médecine et de sciences naturelles, dans leur application à la vie coloniale.

Les remarquables discours qui ont été prononcés le jour de l'inauguration de l'Institut contiennent des réflexions fort

instructives sur les motifs qui ont déterminé cette création et sur l'esprit qui doit l'animer[1].

Notre Institut, a dit le représentant du Sénat de Hambourg, doit être d'abord une école de hautes études à l'usage des fonctionnaires coloniaux en même temps que des industriels, négociants ou colons, qui se proposent d'aller aux colonies. Nous voulons, d'autre part, qu'il devienne comme « une sorte « de foyer concentrant tous les efforts qui ont été faits en ma- « tière coloniale par les Allemands ». Il faut que le nombre des jeunes gens disposés à se diriger vers nos colonies aille en augmentant, il faut aussi que notre création accroisse le nombre de ceux qui comprennent la nécessité qui s'impose à nous de mettre en valeur notre domaine colonial. Des efforts variés sont nécessaires pour cela, nous attendons beaucoup de la collaboration de jeunes gens qui, après avoir reçu des formations intellectuelles différentes, viendront, pendant quelques mois, échanger leurs idées et mûrir leur esprit sous l'influence d'un même enseignement.

Nous sentons bien, au surplus, a ajouté le principal orateur, le professeur Rathgen, que nous ne sommes encore qu'au début et nous ne nous proposons pas en modèle. Nous cherchons, au contraire, à voir ce qui a été fait dans d'autres pays, à nous rendre compte des résultats qui ont déjà été obtenus, ici par les initiatives privées, là par les efforts des gouvernements. C'est dire que nous voulons utiliser toutes les données de la science. C'est par la science que l'homme parviendra à tirer un meilleur parti de certaines régions du globe qui ont longtemps paru inutilisables.

Les expériences faites par les Anglais, les Hollandais, les Français, prouvent dès maintenant qu'il ne faut pas envoyer aux colonies des hommes trop jeunes, inexpérimentés, trop impressionnables. Ceux-là se laissent envahir aisément par le découragement. Quoi qu'on ait pu dire, les études coloniales peuvent être faites avec plus de méthode dans la mère-patrie que dans les colonies elles-mêmes. L'essai qui a été tenté par les Hollandais à Batavia n'a pas donné de brillants résultats; les jeunes gens qui avaient été formés sur place à l'étude de la vie coloniale se sont, à la longue, révélés comme moins bons que ceux qui avaient été formés en Hollande même, et l'expérience a prouvé qu'il ne fallait pas, dans l'étude de ces difficiles questions, se spécialiser prématurément. Les études colo-

---

[1] Rothgen. *Beamtentum und Kolonialunterricht*, Hambourg, L. Voss, 1908, 95 p. in-8°.

niales doivent être toujours placées dans le cadre d'un enseignement général largement compris et susceptible d'ouvrir à ceux qui le recoivent de vastes horizons. Le premier peuple colonisateur du monde, le peuple anglais, nous donne à cet égard des exemples instructifs. C'est à Oxford et à Cambridge que ceux qui se proposent d'aller en Egypte commencent par apprendre l'arabe. L'espoir qu'on leur donne d'obtenir un jour de beaux traitements et des postes importants est pour eux un puissant stimulant.

M. Rathgen a parlé aussi de la manière dont les choses se passent en France ; il rend hommage aux efforts qui ont été faits pour créer l'Ecole coloniale, pour organiser dans nos Universités des cours de législation et d'économie coloniale, et pour faire des Instituts coloniaux, mais il trouve que nous ne travaillons pas avec assez de méthode à la formation des fonctionnaires qui doivent se rendre dans les colonies. Les changements sont, dit-il, trop fréquents, les influences politiques jouent un trop grand rôle, la bureaucratie est trop puissante. Il arrive trop souvent qu'on envoie un fonctionnaire aux colonies parce qu'on ne lui reconnaît pas de titres ou de mérites suffisants pour servir dans la métropole, où, peut-être, sa nomination aurait fait scandale. Trop souvent encore on trouve, dans l'envoi de certaines personnalités aux colonies, un moyen commode de se débarrasser d'individus gênants ou compromettants. Ces fonctionnaires qui s'éloignent ainsi de la France à contre-cœur n'ont ordinairement aucune aptitude spéciale et n'apportent aucun zèle dans l'accomplissement de leur tâche. Aussi M. Rathgen ne souhaite-t-il pas que son pays s'engage dans la même voie. Aussi bien, ajoute-t-il, nous avons une tâche particulière à remplir. Il ne s'agit ni d'imiter servilement les autres, ni de former des techniciens ou des spécialistes. Ce qu'il nous faut surtout, ce sont des hommes pénétrés de l'importance du rôle que les colonies allemandes peuvent jouer pour le développement de la mère-patrie. Nous n'avons pas à redouter que nos fonctionnaires restent imprégnés des bonnes traditions du fonctionnarisme allemand, nous ne voulons pas que l'Institut de Hambourg devienne en quelque sorte un Institut de dressage et se borne à donner des connaissances d'un caractère purement utilitaire ; nous voulons surtout qu'il devienne une école de haute culture et d'éducation générale, qu'il renforce le patriotisme et élargisse les idées de ceux qui le fréquenteront, pour qu'il inspire à un plus grand nombre de jeunes hommes le désir de travailler à l'œuvre de la « plus grande Allemagne ».

La politique coloniale de l'Allemagne apparaît donc, en somme, comme un facteur de cette politique mondiale vers laquelle s'oriente le nouvel Empire. Le pays, après un instant d'hésitation, semble définitivement conquis à l'idée coloniale. M. Dernburg a prétendu que les colonies allemandes donnaient à la mère-patrie une plus value de 30 milliards. A supposer que cette assertion renferme une part d'exagération ou d'optimisme, il faut du moins reconnaître que l'Allemagne est bien décidée à tirer le meilleur parti possible des régions sur lesquelles elle a mis la main. Elle entend que sa politique ne se base plus seulement sur son territoire réel, mais sur l'universalité des intérêts allemands. Elle veut être en quelque sorte extensible : l'impérialisme n'est pas seulement le rêve ambitieux d'un souverain, il est conforme à la volonté du peuple lui-même.

GEORGES BLONDEL.

LE GOLFE DE GABÈS

Le golfe de Gabès n'a rien de mystérieux. L'automobile y conduit à présent maint touriste, sans plus de risque que sur les routes de France, si ce n'est peut-être le caprice d'un oued, grossi par une pluie soudaine, dont il faudra attendre paisiblement l'écoulement. L'oasis de Gabès fait ainsi chaque année l'admiration de nombre d'étrangers. Ils n'oublieront jamais les chemins creux de ce délicieux jardin, ses eaux dormantes en des étangs profonds, ou bondissantes en cascades, les lianes chargées de raisins qui festonnent entre les troncs élancés des palmiers, les fruits d'or des orangers, les abricots et les pêches mêlés au feuillage tropical des bananiers. Ceux qui ont eu le courage d'en faire le long voyage ne reviennent pas moins enthousiastes du Djérid, la forêt de palmiers, voisine des chotts, ces grands lacs étranges glacés d'une croûte de sel, et qui produit la datte-lumière, la meilleure du monde.

Assez visitées aussi, quoique d'un abord plus difficile, sont les montagnes des troglodytes Matmata, ou bien l'île de Djerba, où les paisibles et laborieux descendants des Lotophages cultivent leurs jardins ombragés de palmiers et de gigantesques oliviers, les plus gros qui soient au monde assurément.

Mais le tourisme n'est pas tout, et il faut bien dire que cette Tunisie du Sud, si pittoresque, aussi belle dans ses déserts fauves que dans ses oasis verdoyantes, n'a pas été vivifiée comme le reste de la Régence par le protectorat français. Le quartier européen de Gabès, sans aucun signe extérieur de prospérité, languit sous l'ardent soleil. Houmt-Souk, chef-lieu de Djerba, n'est qu'une aimable bourgade indigène. Qui s'étonnerait de voir ainsi sommeiller les cités du golfe de Gabès? elles sont à grand'peine abordables.

Les deux Syrtes, les golfes de Gabès et de Tripoli avaient une détestable réputation dans l'antiquité. Puniques et Grecs, pour en détourner les concurrents, comme ensuite firent les Portugais pour la route des épices, avaient répandu un tas de légendes effroyables sur ces rivages africains. En vérité, si la grande Syrte est dangereusement exposée aux vents du Nord, la petite, notre golfe de Gabès, est plus bénigne. Ses marées, qui surprirent les premiers navigateurs romains, et la mobilité des courants aériens qui soufflent dans ce cul-de-sac, n'ont rien de redoutable pour la marine moderne. Le seul inconvénient que présente le golfe de Gabès est l'extraordinaire étendue des bas-fonds, qui, en l'absence de ports, empêche les navires de

mouiller à une grande distance du rivage. Cette particularité rend les débarquements lents et difficiles, et même impossibles lorsque le temps est mauvais. Il arrive fort souvent que le courrier, parti de Sfax, y revient sans avoir pu déposer voyageurs et marchandises ni à Gabès, ni à Houmt-Souk, ni à Tripoli. Plus heureux que d'autres, nous avons pu toucher à ces escales l'an dernier, sans danger, mais non sans peine. Le vapeur ne mouille qu'à 500 mètres de Gabès. Ce jour-là, la mer est favorable, et pourtant le port, qui n'est autre chose que l'estuaire de l'oued Gabès, est fermé aux marchandises; cet estuaire, ensablé, ne laisse en effet pénétrer (et d'assez mauvaise grâce) que les embarcations peu chargées. Les bonds inquiétants de la barque qui vient chercher la première équipe de passagers donne l'exacte représentation de l'agrément que nous réserve, à notre tour, la traversée de la barre.

Devant Houmt-Souk, l'escale suivante, c'est à 7 kilomètres que le vapeur jette l'ancre. Où donc est Djerba? C'est à peine si l'on aperçoit la ligne sombre des palmiers et quelques bâtiments tout à l'horizon, tant l'île est basse et le rivage éloigné. Quand le vent du Nord gonfle la voile, la barque qui fait le service d'atterrissage parcourt en une demi-heure ces 7 kilomètres; quand souffle le vent de terre, on met jusqu'à cinq heures pour atteindre l'île des Lotophages. Il nous fallut deux heures et demie, qu'occupa suffisamment la contemplation à travers les eaux limpides des éponges épanouies et des gargoulettes brisées, piège tendu à la candeur des poulpes par les pêcheurs djerbiens. Quand la grosse barque touche le fond, on passe dans une plus petite; quand celle-ci ne peut plus avancer, les marins se jettent à l'eau et la poussent pour prendre finalement les passagers sur leurs épaules.

Il n'y a pas lieu de s'étonner du peu de développement économique d'une région aussi mal desservie, et il est déjà remarquable que le port de Gabès — si l'on peut s'exprimer ainsi — enregistre annuellement un mouvement de 20.000 passagers. La valeur latente des rivages que baigne la petite Syrte est assurément considérable. Les gisements métalliques que le sol recouvre, ceux de manganèse entre autres, ne sont pas encore définitivement reconnus; mais la richesse agricole de cette région n'est pas douteuse. Si les vastes espaces de l'intérieur ne se prêtent qu'aux cultures extensives, et à vrai dire fort aléatoires, des indigènes, personne ne méconnaît le parti qu'on pourrait tirer du littoral. Le golfe de Gabès paraît être le déversoir de tout un réseau de cours d'eau souterrains, dont l'utilisation permettrait l'irrigation d'un long chapelet d'oasis. Des colons

ont déjà montré, près de Gabès, avec quelle facilité on pourrait produire les fruits et légumes, primeurs les plus recherchées, un mois avant les jardins d'Alger et de Tunis. Djerba, dont le climat est merveilleusement égal, est encore plus favorable à cette culture rémunératrice, de même qu'elle pourrait être, s'il y avait moyen d'y aborder commodément, un séjour d'hiver agréable. Les jardins ne prospèrent pas moins sur la côte qui fait face à Djerba. Zarzis et Ben Gardane ont fait d'heureux essais d'arboriculture, et les oliviers y prospèrent. Les pêcheurs des lacs des Bibans et de Bou-Grara fournissent aussi un appoint notable de l'exportation. Enfin, sans vouloir faire tort aux espérances que nos amis les Italiens fondent sur leur rôle futur à Tripoli, Gabès prétend quelque jour recueillir sa part légitime du commerce des caravanes avec les territoires du Soudan où flottent aussi les couleurs françaises.

Richesses inutiles, vaines spéculations, tant que des navires réguliers et rapides, appliquant, si besoin est, le système frigorifique au transport des denrées, ne pourront pas charger facilement les produits de la Tunisie du Sud à destination de l'Europe. Les indigènes continueront, jusqu'alors, à produire, pour leur propre usage, oignons et luzerne dans ces jardins féconds, où la terre jamais ne se repose ; l'eau, qui vaut de l'or, coulera inutilisée à la mer, et le Gabès européen sommeillera toujours sous le soleil brûlant.

Qu'on ne soit pas trop surpris de l'abandon où se trouvent les intéressantes régions que nous venons de parcourir, et qu'on ne se hâte pas d'accuser. Le protectorat a rempli une lourde tâche et n'a pu tout faire à la fois. Il est allé au plus pressé, là où les colons français et les chercheurs de mines l'appelaient. Gabès et Djerba auront leur tour. On a fait les études d'un port à Gabès et le projet n'est pas abandonné. Il est vrai que certains prétendent qu'on ne fera rien de bon avec 5 millions près de cet estuaire de l'oued Gabès, où l'on a déjà jeté, sans résultat, 800.000 francs, et ils proposent soit de créer un port entre Djerba et la côte, à Bou-Grara, pour toute la Syrte, soit de relier simplement Gabès à Sfax par le chemin de fer. Aux ingénieurs de décider. Ils ont assez fait leur preuve en Tunisie pour qu'on puisse espérer que la solution qui prévaudra pour Gabès sera heureuse. Ce moment ne peut être très éloigné, et nos compatriotes que tenteraient l'exploitation de cette terre quasi vierge, si intéressante à tant d'égards, feront bien de planter dès à présent leurs jalons.

MAURICE ORDINAIRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La question de la Crète à la Chambre des députés.* — Les quatre puissances protectrices de la Crète, France, Russie, Angleterre, Italie, ayant décidé de rappeler de Crète leurs derniers contingents avant le 27 juillet, et ayant en même temps refusé d'entrer pour le moment en négociation avec la Porte pour ce qui concerne le règlement définitif du statut de l'île, il devenait nécessaire que les gouvernements intéressés s'expliquassent officiellement sur le fond de leurs intentions. Une question de M. Denys Cochin à la Chambre des députés, le 5 juillet, a fourni très heureusement cette occasion à notre ministre des Affaires étrangères. Voici, d'après l'*Officiel*, le compte rendu *in extenso* des déclarations de M. Denys Cochin et de la réponse de M. Pichon.

QUESTION DE M. DENYS COCHIN

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Denys Cochin pour adresser une question à M. le ministre des Affaires étrangères, qui l'accepte.

M. DENYS COCHIN. — Messieurs, si les nouvelles que nous apportent les journaux de ce matin sont exactes, les troupes françaises, ainsi que les troupes anglaises, russes et italiennes, vont quitter la Crète, et c'est aujourd'hui ou demain que la notification de ce départ doit être adressée au gouvernement ottoman.

Dans ces conditions, j'ai cru utile, comme d'autres députés dans d'autres Parlements l'ont déjà fait, de demander à M. le ministre des Affaires étrangères, qui a bien voulu accepter ma question, quelle sera l'attitude de la France et quelles seront ses intentions.

Je ne viens pas ici — je tiens à le dire tout de suite — avec le moindre sentiment d'antipathie — qui donc pourrait m'en soupçonner ? — pour le nouveau gouvernement ottoman. Avec un certain nombre de mes collègues appartenant à différentes fractions de cette Chambre j'ai dénoncé assez hautement et avec assez d'énergie les abus du régime hamidien, pour pouvoir aujourd'hui me réjouir de la chute de ce régime et souhaiter bon succès à celui qui le remplace. Je pense que les conseils les plus amicaux qui seront donnés par les puissances au nouveau gouvernement doivent tendre à bien lui démontrer — ce que lui indique d'ailleurs le plus simple bon sens — qu'il lui est nécessaire d'avoir une attitude, de tenir une conduite toute contraire à celle du gouvernement qui l'a précédé. Nous pouvons espérer qu'il tiendra à honneur de mettre en valeur économique, et on peut presque dire à civiliser un empire immense, toute cette Asie Mineure, où l'autorité, je le crains, lui échappe encore, où il y

a tant à faire et d'où il y a tant à tirer, où une administration régulière peut ouvrir une ère si merveilleuse de prospérité.

Mais, si, d'un autre côté, on voit le gouvernement ottoman, cédant à des passions d'autrefois, revendiquer, non pas même l'intégrité de son territoire, mais la possession de provinces qui, de cœur, ne lui ont jamais appartenu, qui, depuis nombre d'années, n'ont cessé de protester contre une domination brutale, à laquelle elles ont échappé, on peut le dire, si on le voit attacher un point d'honneur mal compris à de pareilles conquêtes, vraiment on pourra s'en étonner.

L'exagération est toujours facile. On nous dit : « Vous nous la baillez belle ! Vous voulez le démembrement de l'Empire. Quelle folie ! » Est-ce démembrer l'Empire ottoman que de lui dire que la Crète jouit de son autonomie depuis près de quarante ans, depuis 1859, depuis le pacte d'Halépa; qu'elle ne lui a rapporté ni une livre turque, ni un homme pour ses troupes; qu'en fait, depuis douze ans, la Crète a été sous la protection des quatre puissances protectrices et qu'elle n'a pas fait partie, même nominalement, de l'Empire ottoman. Le nouveau régime rencontre, il est vrai, des difficultés; ses partisans ont jugé qu'ils pourraient les surmonter en cédant à certaines suggestions, en faisant ce qu'ont fait souvent les tyrans qui se sentaient faibles, en se lançant dans une guerre facile et populaire. Voilà ce dont on nous menace.

Si les puissances ne détournaient pas de ce parti détestable le nouveau régime ottoman, il serait permis de dire que le changement qui s'est fait à Constantinople n'est pas bien grand, que le gouvernement nouveau rappelle les plus mauvais jours de l'ancien régime, dont il aurait épousé les plus mauvaises passions. L'Europe étonnée, au lieu de voir l'avènement d'un véritable parti libéral à Constantinople, pourrait se demander si un événement qu'on a déjà vu autrefois ne s'est pas simplement répété, et si l'Empire ottoman nouveau n'est pas au pouvoir des janissaires : cette crainte, il faut la bannir en écartant les projets que l'on prête au nouveau régime ottoman, par de bons et d'utiles conseils.

Si je me place maintenant au point de vue hellénique, ma tâche est bien facile. Je prétends que, dans l'histoire de l'Europe, il y a peu d'exemples plus dignes de l'admiration universelle que la fidélité à la patrie et à ses principes montrée par le peuple crétois. Ce peuple a fait preuve, quand il le fallait, d'une véritable héroïsme militaire; il a su verser son sang; les Crétois ont su se battre comme de braves gens et à leur courage militaire ils ont ajouté cet autre héroïsme, plus rare, de suivre les conseils de sagesse, quand on leur en a donné; ils ont su se tenir tranquilles, ils ont su attendre et ils ont donné un exemple remarquable : celui de la modération parfaite. On leur a dit : « Vous êtes « 300.000; vous avez parmi vous 25.000 musulmans; il faut les ménager, « il faut les tolérer. » Et ils l'ont fait, et pas un musulman n'a eu à se plaindre depuis que les Crétois sont indépendants.

Aussi, lorsqu'à Constantinople on manifeste des craintes sur la sécurité des nationaux musulmans qui sont en Crète, nous pouvons dire que ces craintes sont véritablement hypocrites et que pas un fait ne vient les justifier.

Je salue donc avec admiration ce peuple vaillant, ce peuple fidèle, ce peuple politique, ce peuple sage, humain et modéré qui vraiment a mérité la bienveillance de l'Europe et qui demande sa réunion avec la mère-patrie. Veut-il être la conquête de la mère-patrie ou veut-il la conquérir? Ce sont là les affaires des Grecs et des Crétois. Ce qui est certain, c'est

que la séparation leur pèse, c'est que, il y a quatre-vingt-dix ans comme aujourd'hui, du temps du roi Léopold, homme très avisé, qui avait vu que gouverner la Grèce sans la Crète serait une entreprise bien malaisée, jusqu'au roi Georges qui, lui aussi, si on ne vient à son secours, si on ne lui accorde enfin cette réunion, se trouvera dans une situation fort difficile, de tout temps cette demande a été faite à l'Europe, cette demande a été présentée devant les puissances. Des deux côtés de la mer, la même race, qui se reconnaît, comprend et sent que ce n'est qu'à cette condition qu'un véritable Etat, une véritable nation pourra se former. Voilà donc pourquoi, au point de vue hellénique, les choses me paraissent très simples.

Il y a un troisième point de vue, celui des puissances. Est-ce que vous êtes bien libres? Est-ce que vous pouvez tranquillement vous en aller et dire : « Cela ne nous regarde plus? » Vous n'avez pas voulu, on n'a pas voulu, dans les conseils de l'Europe, d'une conférence qui devait s'occuper de trois points : la question bulgare, la question de la Bosnie et de l'Herzégovine, la question crétoise. On n'a pas voulu de cette conférence, parce qu'on a pensé que la question bulgare et la question de la Bosnie et de l'Herzégovine se résoudraient toutes seules.

La conférence européenne ne s'étant pas réunie, on supposait peut-être que la troisième question litigieuse, la question crétoise, serait oubliée. Est-elle cependant moins intéressante que les deux autres? Je sais que l'Autriche-Hongrie est une grande et forte puissance; je sais que la Bulgarie possède une vaillante armée, mais j'en conviens, pour la Crète, quand on demande quelle est la force dont elle dispose, quels sont les intérêts qu'elle représente, on est un peu plus embarrassé. La force de la Crète, évidemment, n'est point celle de l'Autriche, ce n'est pas celle de la Bulgarie; mais enfin il me paraît un peu dur, pour des nations aussi considérables que la France, l'Angleterre, la Russie, l'Italie, de laisser dire en Europe que, lorsqu'on les a pour protectrices, on est faible.

Laisserons-nous tenir un pareil langage? Laisserons-nous dire aussi que lorsqu'il n'y a pas de forces, d'intérêts matériels en jeu, lorsqu'il ne s'agit que de grands intérêts moraux, la question ne vaut pas qu'on s'en occupe? Je crois vraiment que cela ne serait pas de notre époque, car je vois et je salue dans le temps présent un très grand progrès.

Nous admettons maintenant les arbitrages, les conversations, dans des cas où, autrefois, l'appel était tout de suite fait à la force. J'affirme que, plus on entrera dans la voie de l'arbitrage, plus il faudra que les raisons purement morales soient écoutées, parce qu'enfin, quand on lie conversation, quand des hommes échangent leurs idées, les arguments de ce genre ont une valeur, et ils doivent être forcément pris en considération.

Je vois aussi — et je regarde cela comme un progrès — une autre tendance qui me paraît prévaloir : c'est que la volonté des peuples est plus consultée qu'autrefois. Je me demande si l'on ne peut pas faire remonter aux cruels événements de 1870, à l'horrible arrachement par la force que nous avons subi alors de deux de nos provinces, cette tendance nouvelle des conseils de l'Europe. Depuis lors, au congrès de Berlin, pour la question d'Orient, il y a deux ans pour la Norvège, on a dit aux peuples intéressés : Vous voulez être indépendants, vous voulez être libres chez vous? Soyez-le.

De plus en plus, cette solution humaine des problèmes internationaux est acceptée. Faudrait-il faire maintenant un pas en arrière et, dans un cas aussi intéressant, aussi touchant, aussi vibrant pour tout le monde

que celui des Crétois, renoncer à cette politique et dire : Vous êtes des faibles, nous ne vous écouterons pas? Je ne peux le croire.

Telles sont les raisons morales qui devraient dicter notre conduite. Mais, je vous le demandais tout à l'heure, avez-vous votre liberté? Je prétends que vous ne l'avez pas. Vous, les quatre puissances protectrices, qu'avez-vous fait depuis vingt ans? Vous avez, sinon en droit, du moins en fait, réalisé l'annexion. A la place d'un haut commissaire nommé par les puissances, vous avez laissé installer un commissaire, un gouverneur, un préfet même nommé par le roi des Grecs ; vous avez laissé organiser des milices avec des officiers hellènes ; vous avez laissé flotter partout le drapeau grec ; vous avez laissé rendre la justice au nom du roi des Grecs avec des appels portés à Athènes. Et puis, il y a non seulement ce que vous avez laissé faire, mais ce que vous avez dit. Lors de la proclamation de Tirnovo, au lendemain du jour où la Bulgarie affirma son indépendance, l'Assemblée crétoise se réunit et, pour la quatorzième fois, vota l'annexion de la Crète à la Grèce. Elle fit part de sa délibération aux grandes puissances et voici comment les consuls de ces puissances répondirent, le 30 octobre 1908 :

« Les puissances protectrices considèrent l'union de la Crète avec la « Grèce comme dépendant de l'assentiment des puissances qui contrac- « tèrent des obligations avec la Turquie ; elles ne seraient pas, néanmoins, « éloignées d'envisager avec bienveillance la discussion de cette question « avec la Turquie, si l'ordre est maintenu dans l'île et, d'autre part, si la « sécurité de la population musulmane est assurée. »

Il y a dix mois de cela, et, au moment où cette réponse fut faite, le gouvernement provisoire qui s'était organisé en Crète répondit de la façon suivante :

« La commission du pouvoir exécutif en Crète a eu l'honneur de rece- « voir la communication qu'ont bien voulu lui faire à la date du 15-28 cou- « rant, d'ordre de leurs gouvernements respectifs, MM. les consuls géné- « raux de Grande-Bretagne, de France, d'Italie et de Russie.

« La commission s'empresse de prier MM. les consuls généraux de vou- « loir bien être auprès des puissances les interprètes de sa profonde gra- « titude de ce qu'elles ont daigné lui faire savoir qu'elles ne seraient pas « éloignées d'envisager avec bienveillance la discussion avec la Turquie « de la question de l'union de la Crète, si l'ordre est maintenu dans l'île « et si, d'autre part, la protection de la population musulmane est « assurée.

« Elle croit de son devoir d'affirmer que le maintien de l'ordre et la « sécurité de la population musulmane ne cesseront d'être, comme jus- « qu'ici, l'objet de sa constante sollicitude.

« Le peuple crétois, attaché aujourd'hui plus que jamais à ses traditions « et à ses aspirations, à maintes reprises reconnues légitimes, et confiant « dans la justice de son droit, éprouve la plus profonde reconnaissance de « savoir que les puissances protectrices ont pris en main sa cause. Per- « suadé que dans leur haute bienveillance les puissances daigneront cou « ronner l'œuvre de liberté qu'elles ont entreprise, il s'en remet à elles « avec une entière confiance, avec la certitude que son union avec la « Grèce, rachetée au prix d'innombrables sacrifices, lui sera définitivement « confirmée. »

Est-il possible de tenir un langage plus sage, plus loyal, et, en même temps, plus politique ? Les promesses qui avaient été faites ont été tenues, depuis dix mois. Y a-t-il eu, sous le gouvernement provisoire, le moindre

trouble, la moindre inquiétude pour aucun des sujets musulmans ? La réponse est facile : tout s'est passé dans un calme parfait. Qu'allez-vous donc faire ? Allez-vous tromper la confiance qu'on a mise en vous ? Allez-vous, alors que les conditions que vous avez posées vous-même ont été si parfaitement tenues, allez-vous y renoncer ? Cela ne me paraît pas possible.

Cela étant, je vous demande quelles sont les instructions que vous allez donner aux commandants des stationnaires qui vont remplacer les troupes dont le rappel est imminent ?

On parle du *statu quo*. Quel sera ce *statu quo ?* Je vous demande, monsieur le Ministre, la traduction de ces deux mots latins. Je conviens que vous ne pouvez pas proclamer l'annexion tout de suite. Vous avez dit que vous discuteriez cette question avec la Turquie. Il est temps, je pense, d'en prendre l'initiative et d'entrer en négociations sur ce sujet; en attendant, le *statu quo* sera maintenu. Seulement, je le répète, je demande la traduction de ces deux mots.

En turc, dans ce moment-ci, *statu quo* veut dire, il me semble, d'après les déclarations qui vous ont été faites : « Vous vous en allez et nous ren-« trons. Vous allez supprimer votre commissaire ; il n'y aura plus de haut « commissaire et c'est nous qui allons en nommer un. Nous ne voulons « pas — les Turcs l'ont dit — souffrir que ce commissaire puisse être « Grec. »

Au contraire, les mots *statu quo* traduits en bon français veulent dire : tout restera dans l'état où on est, c'est-à-dire que le gouvernement provisoire, pendant quelque temps encore, sera maintenu et continuera à régir la Crète. A la vérité, dans un îlot de la baie de la Sude, le drapeau turc flottera encore, avec les trapeaux des quatre puissances protectrices, jusqu'à la fin des négociations, voilà tout.

Quelle est donc, de ces deux interprétations, celle qui s'applique aux mots *statu quo ?*

Il faut aussi envisager les choses sous leur jour véritable. Quand l'île ne sera plus occupée par des bataillons des quatre puissances protectrices, il est probable que le calme ne sera pas troublé, et par cet exemple donné, la conduite des Crétois forcera l'admiration de l'Europe. Livrés à eux-mêmes, je suis convaincu qu'ils resteront respectueux de leurs voisins les musulmans. Mais il est impossible de supposer que la Crète et la Grèce ne s'enverront pas quelques déclarations d'amour. Ce sera de l'amour libre, je le veux bien (*sourires*), les puissances n'ayant pas encore été appelées à signer au contrat, et la bénédiction nuptiale n'ayant pas encore été donnée à cette union. Mais vous ne pourrez pas l'empêcher. Il faudra donc que, derrière eux, du côté du Sud, vos commandants de stationnaires soient un peu sourds et qu'au contraire, du côté du Nord, ils soient très vigilants et s'opposent, s'il y a lieu, ce que je ne peux pas croire, à une invasion turque.

Voilà ce que j'appelle le *statu quo*, voilà ce que commande l'état raisonnable des choses. Est-ce cela que vous voulez ?

C'est ce que je demande au gouvernement que M. Clemenceau préside, me souvenant que tant de fois, avec son autorité personnelle, M. Clemenceau a tranché la question, a donné des espérances, devenues presque des réalités depuis que, de simple journaliste bataillant dans les luttes politiques, il a été placé à la tête d'un grand gouvernement.

Je suis persuadé que, dans ces conditions, M. Clemenceau ne peut pas, comme président du conseil, s'opposer à un espoir légitime. Cet espoir ne

peut pas recevoir, j'en conviens, une réalisation immédiate; mais il exige que vous entriez en négociations, et en attendant la fin de ces négociations, que vous mainteniez le *statu quo* bien, c'est-à-dire l'état de choses tel qu'il existe en ce moment en Crète, non seulement depuis douze ans, mais depuis six mois, depuis l'installation du très sage, très politique et très aimé gouvernement provisoire qui gouverne les Crétois pour leur satisfaction parfaite et les musulmans établis en Crète avec une entière sécurité pour eux et pour leurs biens. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, pour répondre aussi clairement que possible à la question qui vient de m'être posée par l'honorable M. Denys Cochin, je crois nécessaire de rappeler ce qu'est exactement aujourd'hui la situation de la Crète au point de vue international.

La Crète a été remise en dépôt aux puissances par le sultan au mois de février 1897. Immédiatement après, les puissances dépositaires ont fait connaître leur volonté de donner à l'île un gouvernement autonome sous la suzeraineté du sultan. Les troupes grecques et les troupes turques ont été retirées; la Crète a été placée sous l'administration des amiraux.

Au printemps de 1898, l'Allemagne et l'Autriche se sont détachées du groupe des puissances qui avaient reçu le dépôt de l'île. La Crète est restée placée sous la protection de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de la Russie. Des ressources financières ont été créées, le recrutement d'une gendarmerie locale a été organisé, on a élaboré une constitution nouvelle, un haut commissaire a été désigné; il a été chargé de garantir l'ordre et la sécurité, de réorganiser les services administratifs et d'affecter à cet objet une partie des revenus de l'île.

Le prince Georges de Grèce a été investi de cette mission et il l'a remplie jusqu'aux derniers mois de l'année 1906. A cette époque, et à la suite d'incidents qu'il est inutile de rappeler parce qu'ils n'importent pas dans cette discussion, il a été remplacé par un mandataire nouveau désigné cette fois par le roi de Grèce, après accord avec les représentants des quatre puissances protectrices.

M. Zaïmis a été nommé, et son administration, dont on ne peut méconnaître la sagesse, a marqué pour la Crète une période d'apaisement, de tranquillité et de réformes utiles. Les minorités musulmanes ont été associées à la vie administrative et politique de l'île ; un conseiller musulman a été adjoint au haut commissaire ; liberté complète a été assurée aux musulmans pour l'administration des vakoufs et des écoles. Il a été fait un emploi judicieux des ressources financières normales et des ressources d'emprunt.

Depuis de longues années, le peuple crétois, qui mérite assurément les éloges que M. Cochin a fait de lui à la tribune, le peuple crétois dont l'existence pendant un demi-siècle a été sans cesse traversée par des luttes intestines, des insurrections et des massacres, n'avait pas connu une ère aussi tranquille, ni un régime aussi bienfaisant.

Lorsqu'est survenue la révolution turque, suivie des événements qui se sont accomplis en Bosnie, en Herzégovine et en Bulgarie, le contre-coup s'est fait sentir dans l'île. M. Zaïmis, qui en était absent, n'y est pas rentré; les Crétois ont, comme l'a dit M. Cochin, institué une administration nouvelle avec des autorités choisies par eux, ils les ont investies des pouvoirs d'un « gouvernement provisoire », ils ont resserré leurs liens

avec la Grèce, fortifié leur milice et leur gendarmerie et porté leurs forces de police à 5.000 hommes environ.

Les puissances n'ont pas trouvé dans ces faits une raison pour modifier leur ligne de conduite; elles ont maintenu à leur action la direction qu'elles lui avaient antérieurement donnée. En réponse à une question qui leur était posée, elles ont fait savoir qu'elles considéraient le règlement de la question crétoise comme dépendant de l'assentiment des gouvernements qui avaient contracté des engagements avec la Turquie. Mais comme, d'autre part, les puissances avaient, dans une note collective du mois de juillet 1906, laissé entendre que l'évacuation de l'île par leurs troupes était subordonnée dans leur pensée au maintien de l'ordre et de la tranquillité et à l'établissement d'une bonne administration intérieure, elles se sont préoccupées de donner suite à cette promesse.

Dès le mois de mai 1908, elles avaient autorisé M. Zaïmis à donner lecture à la Chambre crétoise d'une déclaration portant « qu'elles avaient « décidé de commencer pendant l'été le rappel progressif des troupes « internationales par diminutions successives, de manière à effectuer « l'évacuation totale de l'île dans le délai d'une année à partir de la date « du retrait du premier échelon ». Et la première partie des contingents internationaux avait été rappelée entre le 1er et le 27 juillet 1908, si bien, qu'aux termes mêmes de la résolution qui avait éte prise, l'évacuation devait être effectuée d'une façon complète à la date du 27 juillet 1909.

Le 15 avril dernier, les quatre consuls à la Canée ont adressé à leurs gouvernements un mémorandum très détaillé, rédigé en termes identiques, rappelant les conditions qui avaient été mises à l'évacuation de la Crète, constatant que ces conditions, qui étaient la constitution d'une milice, le rétablissement de l'ordre et la protection de la population musulmane, se trouvaient remplies, et concluant en conséquence à ce que l'évacuation soit terminée à la date prévue du 27 juillet 1909.

Il ne serait ni équitable, ni opportun, disaient les consuls, de revenir sur les décisions qui ont été prises, et ils envisageaient les éventualités graves qui pourraient résulter du maintien de l'occupation.

Les quatre puissances ont partagé la manière de voir de leurs représentants à la Canée. Elles ont recherché une combinaison qui concilierait à la fois les droits reconnus par elle au sultan et les promesses faites à la Crète et qui, tout en assurant l'évacuation de l'île par les troupes internationales, en maintiendrait cependant le dépôt entre les mains des gouvernements qui l'avaient reçu. Dans ce but, elles se sont mises d'accord sur le programme suivant :

Rappel des contingents internationaux pour la date prévue du 27 juillet 1909;

Envoi de quatre stationnaires, un de chaque puissance, pour garder le pavillon ottoman et celui des quatre puissances, ainsi que pour assurer en cas de troubles la protection de la population;

Déclaration au peuple crétois promettant notamment que les puissances continueront à s'occuper avec bienveillance de la question crétoise, mais ajoutant qu'elles ont le devoir de veiller au maintien de l'ordre et à la sécurité des musulmans en Crète: qu'à cet effet elles se réservent de prendre telles dispositions utiles pour le rétablissement de la tranquillité dans le cas où des troubles viendraient à se produire que les autorités locales seraient impuissantes à réprimer;

Communication à la Porte de la déclaration faite aux Crétois et déclaration faite à Constantinople pour préciser l'esprit dans lequel ont été adoptées les mesures ainsi spécifiées;

Communication au gouvernement hellénique de la déclaration faite à la Porte.

Ces mesures, j'en conviens facilement, ne peuvent être considerées comme une solution de la question crétoise; elle ne sont, sur un point déterminé, que l'exécution d'un programme qui avait été précédemment depuis longtemps arrêté, et elles se résument en somme dans la prolongation du *statu quo.*

Je réponds ici à une question que M. Denys Cochin m'a posée : le *statu quo*, c'est le maintien des autorités constituées dans l'île et du régime qui existe normalement.

Les puissances ont estimé, contrairement à la manière de voir que vous avez exposée, mon cher collègue, que dans l'état actuel des esprits en Turquie, en Crète et en Grèce, le moment n'était pas opportun pour engager une conversation sur le régime futur de l'île. Mais elles n'ont nullement renoncé à engager cette conversation; elles ont fait savoir, au contraire, qu'elles se réservent de choisir le moment favorable pour entamer les pourparlers entre elles et avec le gouvernement ottoman.

En attendant, elles ne peuvent que compter sur la modération, l'esprit de prévoyance et la sagesse de la Turquie aussi bien que de la Crète et de la Grèce, pour éviter des difficultés qui pourraient aboutir à de graves événements. Ces difficultés seraient d'ailleurs injustifiées, et ceux qui les provoqueraient prendraient une attitude incompréhensible, puisque la question posée demeure entière, qu'il n'est rien innové au statut de l'île et que les droits et prétentions des parties sont réservés.

Telle est, messieurs, la réponse que je suis en mesure de faire à la question de M. Denys Cochin. (*Applaudissements.*)

M. Denys Cochin. — Je remercie M. le ministre de sa réponse. Elle me donne satisfaction, puisqu'il veut bien m'affirmer que les autorités établies actuellement en Crète continueront à gouverner l'île dans les mêmes conditions, et que les puissances vont choisir un moment favorable pour entamer les pourparlers qui mèneront à la solution définitive.

M. Jaurès. — Nous désirons en effet qu'on attende le moment favorable dans l'intérêt du nouveau régime turc et de la Turquie comme dans l'intérêt de la Grèce.

M. le président. — L'incident est clos.

— *L'influence françzise dans le Levant.* — A l'heure où tant d'événements considérables, dans les Balkans et à Constantinople, sont en voie de modifier si profondément la situation en Orient, et peuvent avoir une répercussion si grande sur les conditions économiques des pays du Levant, le Comité de l'Asie française, dont on connaît assez les efforts patriotiques constamment soutenus dans un esprit supérieur à toute considération de parti et avec un zèle parfaitement désintéressé, a pensé qu'il lui appartenait de mettre au service des intérêts moraux et matériels de la France, si importants dans ces régions, une attention plus soutenue que jamais, une action plus suivie, des renseignements plus étendus.

Pour obéir à ces préoccupations, le Comité de l'Asie française a donc décidé de créer une section spéciale dite « Section du Levant » qui, tout en demeurant étroitement encadrée dans son organisation actuelle, pourra consacrer des efforts particuliers à l'étude des

problèmes concernant plus spécialement la Turquie, l'Arabie, l'Egypte.

Cette section sera dirigée par M. le marquis de Reverseaux, ancien ambassadeur de France à Vienne, qui a bien voulu lui assurer le précieux concours de son expérience et la haute autorité de son nom.

— *Le nouvel ambassadeur de France en Russie.* — M. Louis, le nouvel ambassadeur de France en Russie, est arrivé le 5 juillet à Saint-Pétersbourg pour prendre possession de son poste. Il a été reçu immédiatement par M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères, avec lequel il a eu un long entretien. Il remettra ses lettres de créance à l'empereur dès le retour de Poltava de Sa Majesté.

L'empressement de M. Isvolski à recevoir M. Louis sera très apprécié en France.

— *La mission du commandant de Lacoste.* — Le commandant de Lacoste, chargé de mission par le Comité de l'Asie française, a écrit le 8 juin, d'Ourga où sa mission était installée depuis trois semaines, qu'il a organisé sa caravane et que sa mission est prête à se mettre en route pour visiter les anciennes capitales des Tou-Kiou, des Ouigouro et des Mongols, et se rendra à Ouliasoutaï et à Kobdo.

Angleterre. — *L'assassinat de sir W.-H. Curzon Wyllie par l'hindou Dhingra.* — Le lieutenant-colonel sir W.-H. Curzon Wyllie, aide de camp de lord Morley, secrétaire d'Etat pour l'Inde, a été assassiné par un étudiant hindou, le 1er juillet, à Londres, comme il sortait d'une soirée donnée à l'Imperial Institute par l'Indian Association. Ce crime, dont le caractère politique n'est pas contestable, a provoqué dans toute l'Angleterre une émotion considérable. L'assassin, Dhingra, est originaire du Penjab et appartient à une excellente famille : son père est un docteur et la femme de son frère est la belle-sœur du Maharajah de Cooch Behar. Originaire d'Amritsar, métropole religieuse des Sikhs, il vint à Londres il y a trois ans; sa famille apprit qu'il fréquentait les milieux révolutionnaires et elle s'adressa à sir Curzon Wyllie pour le prier de voir Dhingra et de le soustraire à ces influences. Sir Curzon parvint à découvrir la retraite de Dhingra et eut avec lui, quelques jours avant le drame, un premier entretien. Il revit le 1er juillet, pour la seconde et dernière fois, le jeune fanatique.

Le *Journal des Débats* a publié à ce sujet les très intéressants renseignements suivants, de son correspondant de Londres :

Londres, le 2 juillet.

L'assassinat de sir W. Curzon Wyllie est une nouvelle preuve de l'effet déplorable de l'instruction occidentale ou anglo-européenne sur les esprits asiatiques et de l'erreur que commettent les hommes d'État anglais modernes en voulant rompre avec les traditions plus sévères, plus despotiques,

mais peut-être plus sûres et plus sensées des administrateurs d'autrefois.

Ce meurtre, commis au cœur de Londres, est de la même catégorie que les assassinats et les attentats dont l'Inde est le théâtre depuis quelques années et qui ne sont que la manifestation évidente de la haine de l'Asiatique pour l'Européen et, dans le cas actuel, de l'Hindou pour l'Anglais. Comme les auteurs des attentats commis aux Indes, le meurtrier de M. W. Curzon Wyllie est un étudiant, un homme instruit, ayant reçu une éducation européenne.

Cette éducation, comme me le disait un avocat hindou très distingué, membre d'un des *inns* de Londres, ne devait servir à ses compatriotes qu'à combattre l'Angleterre et à secouer le joug britannique. Il a déjà expliqué plusieurs fois à cette même place que rien n'est plus dangereux, plus pernicieux que l'instruction anglaise donnée aux jeunes Hindous. Elle ne leur fait comprendre qu'une chose, c'est que le jour où elle sera plus répandue chez eux, le jour où elle aura fourni assez de chefs aux populations hindoues, celles-ci auront bon marché de leurs compatriotes. Vraie ou fausse, cette idée est la leur.

Bourrés des idées et des principes dans lesquels sont élevés les Anglais, les Hindous qui ont suivi les cours des écoles et des Universités anglaises s'en retournent dans leur pays imbus des théories politiques, économiques sociales et même socialistes qui ont cours ici et sur le continent, et pénétrés de la conviction qu'ils sont appelés, eux, l'élite intellectuelle de leur race, à être les chefs d'une Inde libre et indépendante et à mener à la conquête de leurs libertés les populations hindoues. Pour eux, la domination anglaise est la tyrannie et les fonctionnaires anglais des autocrates dont la disparition doit amener la délivrance et l'émancipation de leur pays. Les doctrines anarchistes ont fait de grands progrès parmi les Hindous élevés à l'européenne qui, de la théorie, ont vite passé à la pratique. Ce qui irrite surtout ces Asiatiques badigeonnés d'un vernis européen, c'est que, après leur avoir enseigné à Londres qu'ils ont, comme tous les hommes, le droit d'être libres, indépendants, de se gouverner eux-mêmes et d'être les maîtres de leur destinées, on leur dit nettement à Calcutta ou à Bombay que ce qui est une vérité sur les bords de la Tamise est un mensonge sur les rives de l'Hougly et que « ce n'est pas du tout la même chose ».

Cette contradiction entre ce qu'on leur prêche et ce qu'on pratique à leur égard les déconcerte et les irrite.

Le tort de l'Angleterre, ce n'est pas de gouverner les Hindous comme elle le fait, c'est de vouloir faire entrer dans leur cervelle des conceptions que leur esprit ne peut saisir, car elles sont d'un illogisme absolu, tout en étant, au point de vue pratique, on ne peut plus justes et justifiées. Car les Anglais savent fort bien qu'il ne saurait y avoir de communauté d'idée et de sympathie réelle et surtout pas d'égalité entre Orientaux et Occidentaux, comme l'a si bien dit Rudyard Kipling.

Comme le disait le *Times* il y a quelques jours : « La sédition, aux Indes, « que l'on peut attribuer dans tel ou tel cas à des motifs ou des circon- « stances particuliers, n'est, en somme, qu'un symptôme de l'immense « haine de la domination européenne qui chaque année se manifeste avec « plus de force dans tout l'Orient. Il nous faut reconnaître que, si juste et « si bienfaisante que soit notre domination, on ne saurait espérer qu'elle « fût populaire et que, bien que nous ayons la conviction que notre pré- « sence dans l'Inde est bonne pour l'Inde nous devons nous y maintenir « en dépit d'un antagonisme croissant et inlassable... Tout ce que nous pou

« vons faire, c'est de nous garder avec soin de tendances spéciales à notre « système politique qui affaiblissent déjà et peuvent compromettre notre « faculté de vigoureuse administration d'après les seuls principes possibles « en Orient. Et le moindre n'est pas le contrôle parlementaire croissant « des affaires indiennes auquel notre correspondant attribue des résultats « regrettables. »

Ce correspondant indien du *Times* insistait sur la nécessité de conserver l'Inde à l'Angleterre et ajoutait :

« Nous n'y parviendrons qu'en nous rappelant toujours, entre autres « choses, que comme on l'a dit avec tant de vérité, sous la faible couche « d'hommes blancs qui font l'empire de l'Inde, bouillonne ou sommeille « un océan d'hommes noirs, invinciblement hostiles, qui attendent avec « patience le moment où la place se livrera et où l'océan retrouvera la « faculté de se mouvoir sans cesse d'après les lois qui lui sont propres. »

Autriche-Hongrie. — *Les relations franco-autrichiennes. Le président de la République décoré de l'Ordre de Saint-Etienne.* — L'empereur François-Joseph vient de conférer au président de la République, M. Fallières, la grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne, « désirant, « ajoutait la note officielle de Vienne qui annonçait le fait, montrer « en quelle estime particulière il tient le chef de la nation française, « et combien il rend justice à l'action concilante et pacifique de la « politique française ». Et de son côté, la *Nouvelle Presse libre* de Vienne déclarait en commentaire :

Pendant toute la durée de la crise bosniaque, la France a constamment agi dans un esprit de conciliation et de paix, tout en respectant ses engagements envers l'alliance russe et l'entente anglaise. Toute l'Europe a rendu justice à cette politique du ministère français, représentée à Berlin par M. Cambon et à Vienne par M. Crozier, lesquels exécutèrent avec succès leur tâche de médiateurs pendant les phases décisives du conflit oriental. L'Autriche en a été touchée tout particulièrement. Les sentiments amicaux que l'Autriche-Hongrie a pour la France ont été fortifiés encore par l'impression qu'a laissée cette politique du cabinet français. Bien que l'Autriche-Hongrie et la France appartiennent à des systèmes d'alliance différents, il n'y a pas un point où leurs intérêts soient contraires. Dans les Balkans en particulier, la France et l'Autriche poursuivent toutes deux une politique conservatrice pour le maintien du *statu quo*. Nulle part il n'existe de conflit qui puisse empêcher l'Autriche-Hongrie de manifester envers la France ses sentiments amicaux. La distinction dont le président Fallières est l'objet exprime les sentiments de tout le pays.

— *La crise hongroise.* — Dans un conseil des ministres tenu à Budapest, le 5 juillet, sous sa présidence, M. Wekerlé a fait part à ses collègues, démissionnaires avec lui, du désir de l'empereur-roi qu'ils restent encore en fonctions jusqu'à l'automne. Après en avoir délibéré, le conseil a pris à l'unanimité la décision suivante :

Le gouvernement est d'avis qu'il est contraire aux principes du parlementarisme que les affaires du pays soient gérées pendant longtemps sans responsabilité politique et sans contrôle parlementaire. Il ne les a gérées ainsi jusqu'à présent que parce qu'il croyait, ce faisant, favoriser une

solution parlementaire normale, et être d'ailleurs rapidement relevé de ses fonctions. Cependant, comme la solution des questions controversées et l'éclaircissement de la situation parlementaire souffrent un retard, qui était au reste prévu, le gouvernement croit que, s'il est de nouveau nommé avec la responsabilité politique, il pourra continuer de gérer encore les affaires politiques. Cette nomination est exigée non seulement par les principes du parlementarisme, mais aussi par la bonne marche de l'administration. Toutefois, et bien qu'un désaccord ne se soit produit entre les membres du cabinet que concernant la question de la banque, le gouvernement n'entreprendra pas la direction des discussions parlementaires, mais il se bornera à expédier les affaires et à sauvegarder les intérêts publics avec un caractère transitoire. Il désire donner de nouveau sa démission avant la session d'automne du Parlement.

Cette décision ajourne la solution de la crise à l'automne. Elle a été communiquée sur le champ à tous les partis parlementaires qui en ont pris acte.

— *Le chemin de fer des Tauern.* — L'empereur François-Joseph a inauguré, le 5 juillet, la nouvelle voie ferrée de Gastein à Spittal. C'est le dernier chaînon de la ligne alpestre projetée en 1901. Elle unit les vallées de la Salzach et de l'Inn à celle de la Drave, et rapproche de 200 kilomètres Trieste de quelques grandes villes de l'Europe centrale.

Cette nouvelle ligne a, de plus, une importance stratégique incontestable. Trieste se trouve ainsi en communication directe avec le Nord de la monarchie. Le tracé Gastein-Spittal diminue de 168 kilomètres la distance de Linz à Trieste, de 238 kilomètres celle d'Eger à Trieste, de 286 kilomètres celle de Salzbourg à Trieste. Le port, autrefois isolé comme un bastion avancé, est uni aujourd'hui au 14e et au 8e corps d'armée par une bonne voie de montagne à l'abri des coups de main.

Italie. — *La politique extérieure de l'Italie. Déclarations de M. Tittoni à la Chambre des députés.* — Le 23 juin, à la Chambre des députés, au cours de la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères, M. Tittoni a répondu à diverses questions relatives à la politique extérieure. Il a tout d'abord relevé les attaques inconvenantes d'un député socialiste contre le tsar. Une fois déjà, Nicolas II n'a pas donné suite à son projet de visite à Victor-Emmanuel II en raison de l'attitude des socialistes italiens. Le cabinet de Rome a toujours prétendu, très probablement avec raison, que les appréhensions du cabinet de Pétersbourg n'étaient pas justifiées et qu'aucun incident fâcheux ne se serait produit si la visite avait eu lieu. Il n'en est pas moins vrai que les conseillers du tsar n'avaient pas cru devoir alors insister près de lui pour qu'il fît la visite annoncée. C'est précisément ce que désiraient les socialistes. Une certaine tension en était résultée dans les rapports entre les deux pays. Cette fois, M. Tittoni a voulu prévenir un nouveau malentendu. Il a déclaré de la façon la

plus énergique que le gouvernement ne se laisserait pas intimider par les menaces et qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires pour empêcher les agitateurs de troubler l'ordre pendant le séjour du tsar sur le sol italien. Il a ajouté que non seulement l'Italie entretenait d'excellents rapports avec la Russie, mais qu'elle était décidée à les développer de plus en plus. Cette déclaration sera accueillie en France avec une satisfaction particulière.

En même temps, M. Tittoni a combattu un ordre du jour émanant de députés socialistes, aux termes duquel le gouvernement était invité à prendre l'initiative d'une conférence internationale pour l'arbitrage et le désarmement. Il n'a pas examiné si la réunion d'une conférence de ce genre était désirable ou opportune. Il s'est contenté de dire que les paroles prononcées par les auteurs de l'ordre du jour ne lui permettaient pas de l'accepter. L'ordre du jour, en effet, n'était qu'un prétexte pour attaquer le gouvernement russe. Il a été repoussé par 205 voix contre 27 et 3 abstentions.

M. Tittoni s'est ensuite exprimé de la manière suivante sur les récentes entrevues des souverains et les fêtes du cinquantenaire de la guerre de 1859 :

L'entrevue de Baïa et les manifestations patriotiques provoquées par le cinquantenaire glorieux de notre résurrection nationale sont les nouvelles preuves de nos excellents rapports avec les nations amies, l'Angleterre et la France; de même l'entrevue de Brindisi et les cordiales dépêches échangées entre les empereurs d'Allemagne et d'Autriche avec le roi d'Italie ont démontré l'inébranlable solidité de la Triple Alliance. Quelques-uns ont parlé de ces événements comme devant se neutraliser réciproquement et détruire réciproquement leurs effets. Rien n'est plus faux que cela : ces événements ne se neutralisent pas, mais ils se juxtaposent et se complètent.

Il est étrange que la politique des alliances et des amitiés, qui est appréciée à l'étranger par les alliés et par les amis comme un élément de paix, soit critiquée seulement en Italie par des personnes qui s'efforcent d'insinuer à nos alliés et à nos amis des méfiances, des soupçons ou des jalousies qu'ils n'ont pas soulevés pour les armements que le Parlement vient de voter avec un élan patriotique et que, dans tous mes discours, je ne me suis jamais lassé de répéter ou de considérer comme indispensables pour faire de la politique étrangère en présence de la situation européenne actuelle.

A l'étranger, tout le monde en a compris la signification et la nécessité et personne n'a songé à y trouver matière à critique : c'est seulement en Italie qu'on a affirmé que nos procédés pouvaient offenser quelqu'un ; au contraire, ils n'offensent personne parce qu'ils ne sont dirigés contre personne, parce que la politique que nous poursuivons est une politique de paix, parce que nous persévérons fermement dans la politique de paix, étant profondément convaincus que c'est celle qui répond le mieux aux vrais intérêts du pays. On ne doit pas attacher trop d'importance à certaines manifestations passagères de la presse ou de l'opinion publique soit en Italie, soit à l'étranger.

Le ministre des Affaires étrangères a dû répondre ensuite à une question délicate se rattachant étroitement aux explications précé-

dentes. M. Barzilai lui avait demandé si la Triple Alliance avait été renouvelée par anticipation ou si des démarches avaient été faites dans ce but. En Italie et à l'étranger, à la suite de l'entrevue de Brindisi, beaucoup de personnes s'étaient posé la même question, certainement la plus intéressante de toutes celles qui pouvaient être agitées entre les deux souverains. M. Tittoni a répondu de la façon la plus claire, la plus précise. « Non seulement, a-t-il dit en sub-« stance, la Triplice n'a pas été renouvelée par anticipation, mais « aucune des parties contractantes n'a jamais songé, ni ne songe à « un renouvellement anticipé. Il n'y a aucun motif pour ne pas « attendre l'échéance fixée. L'anticipation ne pourrait être provoquée « que par des craintes ou des doutes. Or ces sentiments n'existent « pas; au contraire, les Etats alliés sont animés les uns vis-à-vis des « autres par une entière confiance réciproque. »

Ces paroles concordent absolument avec celles que Guillaume II prononçait la veille à Hambourg. Elles donnent le sens exact des entrevues de Baïa, de Brindisi, de Bjœrkœ, de Cherbourg, de Cowes et de Rome. Dans ces rencontres entre les chefs des Etats constitués en deux groupes différents, il n'a pas été, il ne sera pas question de renverser ces systèmes, de provoquer des défections d'une part ou de l'autre. Plusieurs années s'écouleront avant l'expiration de la Triplice actuelle. L'Italie n'a aucun intérêt à s'engager si longtemps à l'avance pour une nouvelle période. Le moment venu, elle appréciera la situation. En attendant, elle n'a qu'un désir : rester fidèle au pacte conclu tout en vivant en excellents termes avec les membres de l'autre groupe. En ce qui nous concerne, nous non plus n'avons aucun intérêt à brusquer une décision de notre voisine. Maîtresse de ses destinées, elle les dirigera dans la voie qui lui paraîtra la meilleure. Si les autres membres de la Triplice ne cherchent pas à débaucher nos alliés et amis, nous ne nous livrerons, de notre côté, à aucune manœuvre de ce genre. A s'en tenir aux déclarations des souverains et des ministres, on ne devrait donc avoir aucune crainte au sujet du maintien de l'équilibre et de la paix. Malheureusement, les affaires d'Orient restent encore inquiétantes. Il ne suffit pas d'affirmer le désir de la paix. Il faut savoir assurer la paix, et au besoin, pouvoir l'imposer.

M. Tittoni a remporté un vif succès personnel. Très attaqué, très menacé pendant l'automne et l'hiver, il semble maintenant hors de danger. Quand il a protesté, en terminant son discours, qu'il avait toujours eu le ferme sentiment du devoir, la vision des intérêts de la patrie et la foi dans ses destinées, il a été salué par de chaleureux applaudissements. Ce sont les premiers qu'il recueille depuis l'ouverture de la crise orientale.

Suède. — *La visite des souverains russes au roi et à la reine de Suède.* — Le roi et la reine de Suède et le comte Taube, ministre des Affaires étrangères, ont été le 26 juin, à bord du yacht royal *Droit*, attendre en rade de Lilla-Vartau le yacht impérial *Standart*, ayant à bord l'empereur et l'impératrice de Russie et M. Isvolski.

Le soir a eu lieu au château royal, en l'honneur du tsar et de la tsarine, un dîner de gala où les deux souverains ont échangé des toasts. Le roi a exprimé d'abord sa satisfaction de pouvoir recevoir la tsarine dans la capitale de la Suède et sa joie particulière de ce que les relations d'amitié et de parenté soient rendues plus étroites encore depuis la naissance d'un prince héritier dont le tsar a accepté d'être le parrain. Le roi et son peuple voient dans la visite de l'empereur une preuve des excellents rapports qui existent entre les deux peuples voisins et ils espèrent que ces rapports, scellés l'année dernière d'une façon solennelle, se développeront et se consolideront sans cesse dans une confiance réciproque.

Dans sa réponse, l'empereur a remercié le roi de son aimable réception qui est pour lui une nouvelle preuve des liens d'amitié qui unissent les deux peuples, et qui récemment ont été raffermis par une convention politique solennelle, mais qu'il a à cœur de renforcer encore davantage. Il a exprimé sa joie de constater que le roi gardait un bon souvenir de son séjour en Russie de l'an dernier. Puis il a bu au salut du roi, de la reine, de la reine-mère et de la famille royale, ainsi qu'au bonheur et à la prospérité de la Suède.

Turquie. — *La mission ottomane au Saint-Siège. Le protectorat français dans le Levant.* — La réception, au Vatican, le 4 juillet, de la mission ottomane venue à Rome pour notifier au pape l'avènement de Mohammed V, a soulevé de nouveau dans la presse la question du protectorat français dans le Levant. L'*Agence Havas* a publié à ce sujet la note officieuse suivante communiquée la veille de l'arrivée à Rome de la mission :

La prochaine arrivée à Rome de la mission extraordinaire ottomane, chargée de notifier au pape l'avènement du nouveau Sultan, a remis sur le tapis la question du protectorat français en Orient. Il est vrai que de Rome on a pressenti à plusieurs reprises la Sublime-Porte, afin de la déterminer à instituer près du Vatican une représentation diplomatique, ce qui aurait mis *ipso facto* fin au protectorat français.

Jusqu'à présent, la Turquie a accueilli avec une grande réserve une proposition dont l'acceptation aurait eu un caractère peu amical pour la France. D'autre part, les catholiques français venus ici à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc préconisent le maintien du *statu quo* comme l'unique lien subsistant entre la France et le Saint-Siège.

Dans ces conditions, il paraît douteux que l'ambassade extraordinaire ottomane obtienne du Saint-Siège qu'il renonce au protectorat français, d'autant moins qu'actuellement le Vatican observe beaucoup de réserve à l'égard des Turcs.

D'autre part, dès le lendemain de la réception des ambassadeurs turcs au Vatican, le *Temps* a publié la dépêche suivante de son correspondant :

A propos de la réception de la mission ottomane, quelques journaux de Rome ont reparlé du protectorat francais en Orient.

Je viens de voir une des plus hautes personnalités du Vatican, qui m'a dit :

« La question du protectorat en Orient n'a rien à voir avec cette mis-
« sion ottomane, qui est chargée uniquement d'annoncer au pape l'avè-
« nement de Mohammed V. Cette question regarde uniquement la délé-
« gation apostolique à Constantinople.

« Du reste, on a dit à cette occasion toutes sortes d'inexactitudes, par
« exemple que le Saint-Siège pouvait créer une représentation diploma-
« tique près la Sublime-Porte.

« On sait, pourtant, que depuis la séparation jusqu'à aujourd'hui, le
« Vatican n'a rien fait pour changer le *statu quo* au sujet des protec-
« torats.

« Mon avis est que les complications qu'a à craindre le protectorat fran-
« çais ne pourront jamais venir de la part du Vatican, mais d'un change-
« ment radical et général du régime des protectorats dans l'empire otto-
« man constitutionnel — ou bien encore pourraient être causées par les
« erreurs d'une politique sectaire que votre journal a récemment stigma-
« tisée comme étant un péril national. »

II. — ASIE.

Perse. — *La circulaire russe.* — Le 3 juillet, le gouvernement russe a envoyé aux gouvernements étrangers une dépêche circulaire ayant la teneur suivante :

Malgré les mesures que, sur le conseil de la Russie et de l'Angleterre, le gouvernement du chah a prises pour rétablir la forme représentative du gouvernement et pour réaliser les réformes nécessaires, le mouvement révolutionnaire continue au centre de l'Iran. Les démarches faites par l'Angleterre et la Russie en vue d'empêcher la marche sur Téhéran des Bakthiaris, commandés par Sardar-Assad et des révolutionnaires de Kazvin et de Recht qui se sont joints à eux, ainsi que la marche en avant des Caucasiens, sous la conduite de Sysechdar, gouverneur du Guilan, n'ont pas été couronnées de succès.

Les troupes des adversaires du gouvernement du chah s'approchent peu à peu de Téhéran, où il existe des éléments prêts à se joindre à elles et où se fait sentir une vive effervescence. Le gouvernement impérial, après avoir examiné la situation, est arrivé à cette conclusion que la base de sa politique en Perse reste aujourd'hui, comme par le passé, le principe absolu de la non-intervention dans les affaires intérieures de la Perse, c'est-à-dire entre le chah et le peuple persan.

Nous n'avons pas pu perdre de vue, au cours de cet examen, qu'en cas d'entrée à Téhéran des Bakthiaris et des révolutionnaires, la légation russe et les autres légations européennes, ainsi que les établissements et les ressortissants européens et notre route d'Enzéli à Téhéran peuvent tomber dans une situation extrêmement dangereuse, d'autant plus que, d'après les informations qui nous sont parvenues, les seules troupes régulières du chah consistent dans une brigade de cosaques persans qui est actuellement si affaiblie, qu'elle sera difficilement en état de maintenir l'ordre à Téhéran. Cette circonstance impose au gouvernement impérial l'obligation morale de prendre toutes les mesures pour qu'en cas de nécessité les établissements susmentionnés et les sujets européens reçoivent une assistance effective et que la libre circulation puisse être assurée, quoi qu'il arrive, entre Téhéran et Enzéli.

Nous avons donc décidé d'envoyer de Bakou à Enzéli un détachement

se composant d'un régiment de cosaques, d'un bataillon d'infanterie et d'une batterie d'artillerie. Ce détachement ne doit pas s'avancer au delà de Kazvin ; il doit assurer la jonction de Kazvin avec la mer Caspienne. Il dépendra des événements que des fractions de ce détachement poursuivent leur marche en avant. Cela ne pourra arriver que sur la demande de la légation impériale à Téhéran.

En prévision du cas où le péril deviendrait imminent, le commandant du détachement a reçu des instructions très précises, insistant sur ce point que le but du detachement doit être exclusivement la protection des légations russe et étrangères, des établissements et des ressortissants européens sans aucune immixtion dans la lutte politique qui sévit en Perse, ni, d'une façon générale, dans les affaires intérieures de la Perse.

Les troupes russes ne resteront à l'intérieur des frontières de Perse que jusqu'à ce que la vie et les biens des représentants diplomatiques russes et étrangers, ainsi que la sécurité des établissements et des ressortissants européens paraissent complètement assurés.

III. — AFRIQUE.

Congo français. — *Opérations militaires.* — Le gouverneur général du Congo a câblé ces jours derniers au ministre des Colonies que le village fortifié d'Obia a été enlevé, le 1er juin, par nos troupes, au cours d'une opération militaire effectuée dans la région de Dwouah-Sambé. Onze de nos tirailleurs ont été blessés. L'adjudant Sagnes et le lieutenant Poucher ont reçu également de légères blessures. Nous avons enfin à déplorer la mort du lieutenant Soufflay.

Guinée française — *L'administration directe en Guinée française.* — Par un arrêté du lieutenant-gouverneur, le poste de préposé du trésor de Timbo est transféré à Mamou, terminus du chemin de fer en exploitation. Timbo, l'ancienne capitale du Fouta-Djalon, résidence des puissants almamys, n'est plus aujourd'hui qu'un centre administratif et indigène insignifiant, et il sera bientôt définitivement abandonné pour Suarella, dès que ce nouveau chef-lieu de circonscription, situé au Nord de Mamou, sera livré à l'exploitation de la voie ferrée.

— *La pacification de Fouta-Djalon.* — L'agitation musulmane qui s'était produite dans le Fouta-Djalon après l'assassinat de l'administrateur Bastié par le marabout fanatique Tierno Tidiani et quelques comparses est entièrement calmée. La mission spéciale, dont avait été investi pendant les mois d'avril, mai et juin l'inspecteur des affaires administratives, a pris fin. Les Foulbés voulant donner à ce haut fonctionnaire, avant son départ pour la côte, une preuve de leur loyalisme et de leur dévouement aux institutions françaises, ont versé aux différentes caisses du Trésor, avant le 20 juin, tout l'impôt à recouvrer pour l'exercice 1909, soit au total 1.600.000 francs environ pour les quatre cercles visités. M. Bobichon était de retour à Conakry le 27 juin.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *La banque de l'Empire en* 1908. — Nous empruntons les renseignements qui suivent au rapport du Conseil d'administration de la Banque de l'Empire (*Reichsbank*) pour l'année 1908 :

Le mouvement général des opérations s'est élevé, en 1908, à 305.244.504.800 marks, dont 112.680.476.300 marks pour Berlin et 192.564.028.500 marks pour les succursales, contre 298.997.351.600 marks au total en 1907.

Le taux moyen de l'escompte a été de 4,764 % ; celui des avances sur titres et marchandises de 5,764 %, contre respectivement 6,033 % et 7,033 % pendant l'exercice antérieur.

La circulation des billets a atteint un maximum de 1.975.390.000 marks le 31 décembre, et un minimum de 1.313.934.000 marks le 22 février, soit une moyenne de 1.313.934.000 marks, supérieure de 45.359.000 marks à la moyenne correspondante de 1907.

Le montant des billets que la Banque est admise à faire circuler à découvert sans payer l'impôt, et qui s'est trouvé porté à 472.829.000 marks, le 14 avril 1906, a été dépassé quatorze fois dans le courant de l'année (maximum de dépassement : 454.793.551 marks au 31 décembre), et la taxe acquittée de ce chef a été de 2.564.438 marks, contre 5.600.698 marks en 1907.

Le mouvement total des comptes courants (comptes *giro*), y compris les recettes et les dépenses pour le compte de l'Empire et des États confédérés, s'est élevé, l'année dernière, à 269 960.371.028 marks, contre 260.668.765.395 marks en 1907.

L'encaisse métallique a été, en moyenne, de 1.019.065.000 marks, contre 843.340.000 marks pendant l'exercice précédent. Voici comment se composait l'encaisse moyenne des trois dernières années :

	1908 — marks	1907 — marks	1906 — marks
Or en barres et monnaies étrangères	208.744.000	109.162.000	184.803.000
Or en monnaies allemandes	576.451.000	524.668.000	489.931.000
Thalers	7.445.000	19.144.000	59.280.000
Monnaies divisionnaires	226.425.000	190.366.000	156.951.000
Totaux	1.019.065.000	843.340.000	890.965.000

Roumanie. — *Production et consommation des alcools, bières et sucres en* 1907-1908. — Le *Moniteur commercial roumain* a publié les renseignements suivants sur la production et la consommation des alcools, bières et sucres en 1907-1908 :

ALCOOLS

Les quantités d'alcools produites par les 32 distilleries du pays, dans la campagne 1907-1908, se sont élevées à 169.291 décalitres, contre

130.722 en 1906-1907 ; la consommation en a employé 163.251 décalitres, contre 104.541, l'année précédente.

L'augmentation pour la campagne 1907-1908 est ainsi de 38.568 décalitres pour la fabrication, et de 58.710 décalitres pour la consommation.

BIÈRES

La campagne 1907-1908 se chiffre par 20.418.984 litres de production contre 15.210.776 litres en 1906-1907 ; en augmentation de 5.208.208 litres. La consommation en 1907-1908 a été de 17.848.415 litres contre 13.452.486 en 1906-1907, en augmentation de 4.395.929 litres pour 1907-1908.

SUCRES

Dans la campagne 1907-1908, les fabriques ont produit 23.529.493 kilogrammes de sucre, contre 29.096.971 kilogrammes en 1906-1907, en diminution de 5.567.478 kilogrammes. Les quantités importées ont été pour 1907-1908 de 206.475 kilogrammes et pour 1906-1907 de 183.558 kilogrammes, soit une augmentation de 22.917 kilogrammes pour 1907-1908.

En 1907-1908 les droits ont été perçus sur 26.782.673 kilogrammes contre 23.510.401 kilogrammes en 1906-1907 ; l'augmentation ressort donc pour 1907-1908 à 3.372.272 kilogrammes.

II. — AFRIQUE.

Régence de Tripoli. — *Mouvement maritime de la rade de Benghazi pendant l'année* 1907. — Le mouvement général de la navigation marchande, en 1907, présente les résultats suivants :

Vapeurs.....	115	124.374 tonneaux
Voiliers.....	407	9.452 —
Vapeurs et voiliers réunis.	522	133.826 tonneaux

Voici la comparaison avec l'année précédente :

	Vapeurs	Tonneaux	Voiliers	Tonneaux
	—	—	—	—
1906.....	97	78.938	242	8.387
1907.....	115	124.374	407	9.452

Soit une augmentation, en faveur de 1907,

De vapeurs.....	18 navires	et de tonneaux	45.436
Et de voiliers...	165 —	—	1.065
Total.....	183 navires	et de tonneaux	46.501

provenant surtout de la présence, à Benghazi, de vapeurs extraordinaires de gros tonnage qui sont venus embarquer de l'orge à destination de Londres, ainsi que de la création, par la Compagnie allemande Deutsche Levant Linie, d'une ligne de navigation entre Hambourg et Alexandrie, desservant les différents ports de la Tripolitaine.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Chabrié est nommé consul général à Trieste;
M. de Peraldi est nommé vice-consul à Jaffa;
M. Santi est nommé consul à Philippopoli;
M. Philip est nommé vice-consul à Venise;
M. Petit Le Brun, secrét. d'ambassade de 1re cl., est chargé du consulat de Monaco;
M. Rodde est chargé du vice-consulat de Swansea;
M. Piettre est nommé consul à Cordoba;
M. de Maricourt est chargé du vice-consulat d'Alicante;
M. Maistre est nommé consul à Santiago de Cuba;
M. Pigeonneau est nommé vice-consul à Melbourne;
M. Renucci est nommé consul à Cagliari;
M. Hepp est nommé vice-consul à Tripoli de Syrie;
M. Massoulle est chargé de la chancellerie de la légation de Luxembourg;
M. Colonna-Cesari est nommé vice-consul à Tarragone;
M. Neton est nommé consul à Bahia;
M. de Casabianca est nommé consul à Bahia-Blanca;
M. Dejean de La Bâtie est chargé du consulat de Yokohama;
M. Saussine est nommé vice-consul à Pakhoi et Tong-Aing;
M. Laronce est nommé consul à Djeddan;
M. Jeannier est nommé consul à Mascate;
M. Barré de Lancy est nommé vice-consul à Mersina et Tarsous;
M. Audibert est nommé consul à Malaga;
M. Pricot de Sainte-Marie est nommé vice-consul à Palma;
M. Vieugué est nommé secrét. de 1re cl. à l'ambassade de Saint-Pétersbourg;
M. de Salignac-Fénelon est nommé secrét. de 3e cl. à l'ambassade de Washington;
M. le prince de Béarn est nommé secrét. de 3e cl. à la légation de Pékin;
M. Prevost est nommé secrét. de 1re cl. à la légation de Bucarest;
M. Dard est nommé secrét. de 2e cl. à l'ambassade de Vienne;
M. Brugière de Barante est nommé secrét. de 3e cl. à l'ambassade de Vienne;
M. le vicomte de Poulpiquet du Halgouet est nommé secrét. de 2e cl. à la légation de Téhéran;
M. Guiard est nommé secrét. de 3e cl. à la légation de Buenos-Ayres;
M. Daubrée est nommé vice-consul à Jassy;
M. de Sorbier de Pougnadoresse est nommé consul suppléant au consulat général de Londres;
M. Guillois est nommé consul de 2e cl. à Monastir;
M. Robert Bœufré est nommé consul de 1re cl. à Auckland;
M. Pingaud est nommé consul de 1re cl. à Nuremberg;
M. Gaillard-Lacombe est nommé secrét. de 2e cl. à la légation de Rio-de-Janeiro;
M. le baron Clauzel est nommé secrét. de 2e cl. à l'ambassade de Constantinople;
M. Jessé-Curely est nommé secrét. de 3e cl. à la légation de Pékin;
M. Henry est nommé consul suppléant à la légation de Tanger.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Le Dr Jacques Bergeaud, consul général de la république d'Haïti à Paris.
Lauritz Tellefsen, vice-consul de Norvège à Gravelines.
Alphonse Gaulin, consul général des Etats-Unis d'Amérique à Marseille.
James E. Dunning, consul des Etats-Unis d'Amérique au Havre.
Hunster Sharp, consul des Etats-Unis d'Amérique à Lyon.
Jules Boizard, vice-consul d'Espagne aux Sables-d'Olonne.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Bouvot est nommé trésorier-payeur de l'Afrique Occidentale.
M. Reisser est nommé trésorier-payeur de la Guyane.
M. Simon est nommé trésorier-payeur du Sénégal.
M. d'Encausse de Ganties est nommé trésorier-payeur de la Guadeloupe.
M. Augrain est nommé trésorier-payeur du Dahomey.
M. Pujol est nommé trésorier-payeur de Mayotte.
M. Guigues est nommé trésorier particulier du Gabon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Madagascar. — M. le *lieut.* Boucher est désig. pour commander le dépôt de remonte de Madagascar.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de brigade* Girard du Demaine est nommé au command. de l'artillerie de l'Indo-Chine.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Chine. — M. le *stagiaire* Intès est désig. pour le corps d'occupation.
Cochinchine. — M. le *stagiaire* Jacques est désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire* Degoutte est désig. pour l'A. O. F.
Congo. — M. le *stagiaire* Le Révérend est désig. pour le Congo.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Pascal est désig. pour l'*Alger*.

CORPS DE SANTÉ

Levant. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Vialard est désig. pour le *Faucon*, détaché en Crète.

MINISTÈRE DES COLONIES

Classement par sections et par ordre de mérite des élèves sortant brevetés de l'école coloniale (sections administratives) *en* 1909.

SECTION INDO-CHINOISE

MM. Monier, Pogam, Châtel, Lalaurette, Valette, Charlot, Exbrayat, Guillemin, Marcheguet.

SECTION AFRICAINE

MM. Paulin, Fardet, Bourel de la Roncière, Belet, Beyries, Bouault, Aubert, Servet, Truitard, Cazaux, Dandrieu de Daubine et Péchayrand *ex æquo*, Dériaud.

M. You est nommé directeur au ministère des Colonies et chargé de la direction de la comptabilité.

M. Outrey est nommé sous-directeur au ministère des colonies.

M. Demartial est nommé sous-directeur au ministère des Colonies et chargé des fonctions de commissaire du gouvernement près la banque de l'Indo-Chine.

M. Flandin, sénateur, est nommé membre de la commission chargée d'examiner les conditions de recrutement et d'avancement des magistrats coloniaux.

M. Volmary est nommé directeur du collège de Pondichéry.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Monde actuel, *Tableau politique et économique*, par E. Driault. Un vol. in-8° de la blibliothèque d'histoire contemporaine à 5 francs (Félix Alcan, éditeur).

Ce tableau du monde actuel est un essai pour réunir, autour de la situation présente, à la fois l'intérêt historique et géographique, politique et économique des divers peuples du globe; par exemple, on y trouvera l'aspect physique des deux régions naturelles de la Belgique, leurs ressources économiques, leurs différences ethnographiques et politiques, leur activité commerciale dans l'exploitation du Congo. Comme les petits peuples ne sont pas à cet égard les moins intéressants, ils ont dans cette galerie la place qui leur revient, avec la contribution qu'ils apportent à l'exploitation des richesses de l'univers. Toutes les nations de la terre sont ici groupées selon la race, car on peut s'apercevoir que, même aujourd'hui, les questions de races et de nationalités ont la plus grande importance. Les derniers chapitres sont consacrés à une synthèse, qui est une tentative pour définir ce qu'on peut appeler la civilisation contemporaine, dans les relations diplomatiques ou économiques des diverses puissances grandes et petites, dans leur mentalité, leur conception de l'art, de la constitution des gouvernements ou de l'organisation de la société humaine.

Une Année de Politique extérieure, par René Moulin et Serge de Chessin, avec préface de M. Paul Deschanel. — *La question marocaine. — Les accords de la Baltique. — La crise balkanique. — Chine et Japon. — Les rapports nippo-américains.* — Un vol. in-16 de 385 pages, Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Vus au jour le jour, à travers de brèves dépêches, les événements extérieurs les plus importants ne laissent trop souvent dans l'esprit du public que des impressions confuses et imprécises. L'année n'est souvent pas terminée que déjà sont oubliés les faits marquants du début. Aussi convient-il de féliciter MM. René Moulin et Serge de Chessin d'avoir tenté de rappeler, en un volume substantiel, les faits dont nous venons d'être les témoins au cours d'une année particulièrement fertile en événements diplomatiques. M. René Moulin, auquel ses voyages antérieurs au Maroc et dans le Sud-Oranais ont donné une compétence particulière, a analysé avec beaucoup de précision la question marocaine aussi bien dans ses manifestations locales que dans ses répercussions internationales.

La crise orientale qui, au printemps dernier, a provoqué de si vives alarmes, a été exposée avec une grande puissance de pénétration par M. Serge de Chessin, qui publie en Russie de si remarquables articles dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*.

Les auteurs ont étudié également les transformations qui s'accomplissent dans les relations sino-japonaises et nippo-américaines. Peu à peu la Chine se détache de son ambitieux et redoutable voisin, et si les Etats-Unis ont signé, dans les derniers mois de l'année 1908, un accord avec le Japon, il semble bien que la bonne volonté des gouvernants sera impuissante à régler la question de races qui restera entre les deux pays comme une perpétuelle menace de conflit.

Ecrit avec clarté et méthode, cet ouvrage, qui résume les événements diplomatiques importants qui se sont déroulés au cours de ces derniers mois, sera lu par tous ceux qui voudront avoir rapidement une connais-

sance précise et documentée de ces événements, dont on appréciera mieux l'importance après en avoir saisi l'origine et la genèse.

Une remarquable préface de M. Paul Deschanel ouvre ce livre, qui mérite de rester comme les annales diplomatiques de l'année 1908.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Bonapartisme (six conférences faites à l'Université de Londres) par H. A. L. Fisher, traduit de l'anglais par H. H. Duncan, avec préface de M. Ch. Seignobos, prof. d'histoire à la faculté des lettres de Paris. Un vol. in-16 de 236 pages. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Le Canada économique au XXe siècle, par M. Maurice Dewavrin. Un vol. in-16 de 214 pages, avec carte et graphiques. Marcel Rivière, Paris, 1909.

L'Argentine au XXe siècle, par MM. Albert B. Martinez, ancien sous-secrétaire d'Etat, et Maurice Lewandowski, docteur en droit, avec préface de M. Levasseur, de l'Institut. Un vol. in-18 jésus de 500 pages, avec 2 cartes hors texte. Lib. Armand Colin, Paris, 1909.

Géographie élémentaire de l'Indo-Chine, par MM. Henri Russier et Henri Brenier. Un vol. in-16 de 128 pages, avec cartes en couleurs et diagrammes. Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoï-Haïphong, 1909.

Statistique du commerce des colonies françaises pour l'année 1907 (tomes II, III, IV et V). 4 vol. in-8 de 406, 354, 472 et 430 pages. Office colonial, Paris, 1909.

La Conférence d'Algésiras (histoire diplomatique de la crise marocaine, 15 janv.-7 avril 1906), par And. Tardieu. 3e édit. augmentée d'un appendice sur le Maroc après la conférence (1906-1909). Un fort vol. in-8 de 604 pages. F. Alcan, Paris, 1909.

Conseil de gouvernement, discours prononcé par M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique occidentale française. Une broch. in-8° de 23 pages. Imprimerie du gouvernement, Gorée, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*juin* 1909). Le traité anglo-siamois de 1909. — Force et faiblesse de la Jeune-Turquie. — Développement historique de l'impôt sur l'alcool.

Société de Géographie commerciale de Paris (*juin* 1909). Et. Grosclaude : Les mines d'or de l'Afrique du Sud. — A. Dussol : Le développement maritime de l'Allemagne et l'exposition maritime de Berlin.

La Quinzaine coloniale (25 *juin* 1909). J. Chailley : L'Université d'Alger.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*july* 1909). Prof. Albr. Penck : North America and Europe : a geographical comparison.

Revues italiennes.

Rivista coloniale (*giugno* 1909). Gust. Coen : La seconda colonia italiana. Il Benadir.

Rivista marittima (*giugno* 1909). Ant. Teso : La navigazione nei porti italiani nel 1906.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*luglio* 1909). Adr. Lanzoni : La Mesopotamia.

Revues portugaises.

Revista Portugueza (20 *de junho de* 1909). J. Bravo Falcao : Emigração dos indigenas do sul da provincia de Moçambique para o Transvaal.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

FRANCE-AMÉRIQUE

Un comité France-Amérique vient de se fonder à Paris pour le développement des relations cordiales entre la France et les Républiques américaines. M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, a été désigné comme président du Bureau provisoire. Nous lui avons demandé de bien vouloir faire connaître le programme du nouveau comité. Il nous a adressé la communication suivante, que nous sommes heureux d'insérer.

La place que les deux Amériques ont prise dans la vie économique du globe, dans la politique internationale et dans le travail de la civilisation est, sans doute, l'événement historique le plus important du XIXe siècle. On peut dire que la découverte de Christophe Colomb a trouvé seulement de nos jours son entière et complète réalisation.

L'histoire du monde semble osciller perpétuellement d'Orient en Occident. La civilisation asiatique trouve son point de départ aux confins de l'Afrique et de l'Asie; puis, avec les navigateurs phéniciens, elle se déploie le long des mers occidentales. Rome se détache d'elle-même pour se reporter à Constantinople. Christophe Colomb transporte l'axe vers l'Occident. Lesseps le ramène en Orient. D'autres grands travaux et l'essor de nouveaux peuples ouvrent maintenant, vers des perspectives illimitées, le progrès occidental.

La puissante République du Nord-Amérique détiendra probablement, un jour ou l'autre, l'arbitrage des deux océans, et peut-être, des deux continents. Quant à l'Amérique latine, en attirant à elle le flot de l'émigration européenne, en se consti-

tuant un outillage économique moderne, en mettant en valeur ses richesses naturelles, elle prend rang, désormais, auprès de ses sœurs de l'ancien continent.

Il y a des années déjà, je m'associais à cette « Renaissance latine » : « Depuis le Mexique jusqu'à la Terre de Feu, tous les « peuples sont d'origines, de langues méditerranéennes. Une « conquête plus durable que celle du fer et du feu est, aujour- « d'hui, réalisée et il est presque impossible de deviner quel « avenir se prépare pour ces républiques jeunes, quand un « travail non moins décisif que l'aura été le percement du « canal de Suez — à savoir le percement désormais inévitable « de l'isthme de Panama — aura mis tous les peuples du con- « tinent américain en relation immédiate avec l'Europe, d'une « part, et d'autre part, avec les puissances asiatiques, rappro- « chées, transformées, civilisées [1] ».

La France a-t-elle fait tout ce qu'elle doit faire pour seconder cet immense avenir ? Placée par sa situation géographique, par ses origines ethnographiques et par sa culture éminemment sociable au point de jonction des civilisations septentrionales et méridionales, a-t-elle reporté, jusque sur le continent américain, le devoir de sympathie qui ne peut que lui être si cher et si naturel? C'est la question que les fondateurs du Comité France-Amérique se sont posée ; et ils ont pensé qu'une activité plus efficace pourrait fonder une alliance plus étroite entre les deux civilisations que l'Océan sépare.

Des efforts particuliers se sont souvent produits dans ce sens. Des orateurs, des publicistes, des hommes de grande autorité et de grand dévouement, attirés par des sympathies éprouvées, sont continuellement les émissaires du génie français dans les deux Amériques. Ils parlent, on les écoute; mais ils passent. Ce qui manque, surtout, c'est la suite, l'unité, la coordination des efforts.

Récemment, un homme qui eût été des premiers parmi les nôtres, un vaillant, un organisateur, le regretté Guillaume Dubufe, ouvrait une exposition de peinture française à Buenos-Ayres; il étendait, d'un geste superbe, le salon du Champ de Mars par delà le « grand espace des mers ». Dès la première année, plein succès. Il repart l'année suivante. C'était hier. Il tombe. Son œuvre périra-t-elle avec lui ?...

C'est pour réunir, grouper, animer et ranimer constamment ces bonnes volontés trop dispersées, ces sympathies réelles et

---

[1] *La Paix Latine*. Introduction.

constantes que le Comité France-Amérique a été fondé. Les noms qui figurent dans le comité provisoire suffisent pour affirmer son caractère et son indépendance.

Au moment où des Français se groupent pour tourner les yeux vers les deux Amériques, pour faire signe aux deux Amériques, leur pensée se résume en cette devise : « Mieux « faire connaître l'Amérique en France, mieux faire connaître « la France en Amérique. »

***

Les moyens d'action? En deux mots encore : Publicité, Propagande.

La Publicité doit être assurée par une revue, un bulletin où les questions américaines et franco-américaines seront étudiées et exposées. Jusqu'ici il n'existe rien de tel. Dans les journaux, dans les revues, des articles remarquables ou utiles paraissent; mais les nécessités de l'actualité les effacent bien vite du souvenir.

Dans la revue *France-Amérique* ces sujets seront traités *ex professo* par des collaborateurs compétents; des chroniques, des analyses, constamment tenues à jour, des recueils de statistiques et de documents ne laisseront rien échapper de la « littérature » relative à ces questions, en France et à l'étranger. Cette « littérature » trouvera ainsi, dorénavant, son encyclopédie vivante et sa bibliothèque.

La Propagande sera assurée, d'abord, par la publicité elle-même, c'est-à-dire par l'apparition mensuelle du *Bulletin-Revue*, par le concours de la presse des Deux Mondes, mais aussi par des réunions, des groupements, des conférences, des initiatives inspirées par les circonstances.

Les Américains qui viennent en France, et qui y sont si souvent de séjour par milliers, trouveront un accueil et un concours dont les manifestations ont fait défaut jusqu'ici. En Amérique, les correspondants du comité ou les sous-comités locaux s'offriront naturellement comme des guides et des introducteurs aux voyageurs français. Peut-être, un jour, les ressources du comité lui permettront-elles d'ouvrir à Paris un local, une salle, une bibliothèque franco-américaine. Ainsi, sous toutes les formes, et surtout par la sympathie témoignée aux choses et aux hommes, cette propagande s'exercera constamment.

Le Comité n'ignore pas l'action si méritoire et si honorable exercée par l'*Alliance française*. Il rend hommage à ses travaux si féconds, et s'inspirant de son exemple, espère pouvoir compter sur son appui. Mais l'action de l'Alliance française, d'une part, s'exerce dans le monde entier, et d'autre part, se porte spécialement vers la propagation de la langue et de la littérature françaises. Ce domaine lui appartient et lui est réservé comme les rapports universitaires au « groupement des universités et grandes écoles de France pour les rapports avec l'Amérique latine », si utilement créé à la Sorbonne. Ces initiatives ne peuvent que s'harmoniser, jamais se contrarier.

D'autres initiatives analogues existent déjà pour d'autres parties du monde, et leur succès a été, pour les fondateurs du Comité France-Amérique, un exemple et un encouragement. Le Comité de l'Afrique Française, le Comité de l'Asie Française, si utilement secondés dans la *Revue des Questions diplomatiques et coloniales* où paraissent ces lignes, ont réalisé et réalisent, chaque jour, une œuvre patriotique et généreuse.

Poursuivant les mêmes visées nationales, mais selon les caractères si différents des pays sur lesquels se portent ses efforts, se plaçant comme eux en dehors des dissensions politiques, s'abstenant de tout ce qui paraîtrait une ingérence dans la vie des gouvernements, imitant en un mot leur organisation que l'expérience a consacrée, gardant avec eux un contact étroit assuré dès maintenant, le Comité France-Amérique s'efforcera de suivre leurs exemples et de faire ce qu'ils ont fait.

Le Comité France-Amérique n'a encore pris qu'une forme provisoire. Il s'organise. Cependant, à peine créé, son appel est déjà entendu; des adhésions nombreuses lui sont assurées.

Les premiers exemplaires de la revue *France-Amérique* paraîtront à partir de l'automne prochain, et c'est à cette date que le groupement sera définitivement constitué.

C'est une œuvre française : son siège est à Paris; le comité de direction sera composé uniquement de Français. Mais tous les concours et les collaborations, et avant tout, ceux qui lui viendront des deux Amériques, seront appelés à s'associer à son œuvre où ils auront leur place. En un mot, c'est à l'union et à la confiance de tous, en Europe et en Amérique, que le comité fait appel.

Il n'a d'autre force que son indépendance, d'autres moyens d'action que les ressources qui lui seront publiquement attribuées, d'autre objet qu'un pacte sympathique, amical et

NEUF ANS DE POLITIQUE ALLEMANDE

Une agitation vaine autour d'un piédestal : c'est la vie constitutionnelle en Allemagne. Ou, du moins, ce fut ainsi. Bismarck avait dressé le piédestal pour lui-même en élaborant la Constitution de 1867, que le « Bund » de l'Allemagne du Nord devait repasser à l'Empire. Le pouvoir souverain n'était pas censé résider au sein de la nation comme dans un Etat vraiment constitutionnel ; mais le roi d'abord, puis l'empereur, le détenait seul. Le chancelier représentait le souverain devant le Reichstag ; aux yeux des députés, il était tout le pouvoir, irresponsable, exigeant et brutal.

Lorsque Guillaume II congédia Bismarck, ce fut pour se placer lui-même sur le piédestal. Il a exprimé son intention par une autre image en disant que, sur le navire de l'Etat, il prenait le poste de l'officier de quart. La passerelle est étroite, le piédestal n'est pas large non plus ; au-dessus du pont, comme au-dessus des agitations parlementaires, il n'y a d'espace que pour un seul homme veillant à tout. Le temps des très grands chanceliers est donc aboli, et même si l'on pouvait mesurer les talents de M. de Bülow au génie de Bismarck, l'on ne dirait pas « l'ère de Bülow » comme l'on dit « l'ère bismarckiennne », car les circonstances n'ont pas permis au quatrième chancelier d'avoir une action toute personnelle, et les neufs années de sa fonction ne seront qu'une période du grand règne de Guillaume II.

Cette dépendance vis-à-vis de l'empereur apparaît aujourd'hui plus complète qu'on ne le croyait communément. M. de Bülow ne se retire pas afin d'établir, le premier, devant le Reichstag, le principe parlementaire et la responsabilité ministérielle. Les conservateurs seuls osent lui demander de capituler devant leur vote de méfiance. L'un d'eux, et des plus notables, le comte de Reventlow, écrivait cependant l'an dernier : « L'opinion « généralement répandue, d'après laquelle la désagrégation du « Bloc amènerait fatalement la retraite du prince de Bülow, « n'est rien moins que fondée. Aussi longtemps qu'il possédera « la confiance de l'empereur, il sera libre de rester au pouvoir,

« et, dans l'état actuel des choses, il est à souhaiter qu'il y « reste[1]. »

Donc, puisque le prince de Bülow est tombé, c'est qu'il a perdu la confiance de l'empereur. Mais, s'il a perdu la confiance de l'empereur, c'est en grande partie parce que, au sein du bloc conservateur-libéral, ce sont les conservateurs qui l'ont mis en minorité : M. de Reventlow ne prévoyait pas cela l'année dernière. Dans la même situation, Bismarck aurait pu tenir le coup, dissoudre le Reichstag ou le conserver et aller de l'avant, car, au combat, sa puissante personnalité semblait seule engagée. Bülow découvre l'empereur, dont le parti féodal est le parti. C'est ce qui permettait à la *Gazette de Cologne* de dire l'autre jour : « Bülow est tombé comme doi- « vent tomber tous ceux qui ne travaillent pas exclusivement « pour les intérêts conservateurs. » Mais, auparavant, il avait perdu la faveur impériale pour des raisons plus personnelles, et dès la fin de l'année dernière, l'on annonçait sa chute.

En novembre 1908, à la tribune du Reichstag, il avait donné une leçon à son maître à propos de l'interview du *Daily Telegraph*. Or son maître vit dans l'altière conscience de son droit divin et du caractère absolu de son pouvoir. Il y a dix-neuf ans, il a chassé Bismarck en pleurant, disant que Dieu lui ordonnait ce sacrifice et qu'il perdait une seconde fois son grand-père. Après Bismarck, le « cher Bernhardt » ne devait pas peser bien lourd devant sa majesté intangible.

*
* *

Le prince de Bülow aura été le collaborateur de Guillaume II dans la période la plus critique et la plus féconde de son règne. Cette collaboration personnelle commence en 1900, alors que M. de Bülow n'est que secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. L'empereur est parvenu à la seconde étape de sa grande œuvre navale. La première a été, en 1889, l'établissement des escadres permanentes, qui fut le passage du système des gardes-côtes à la flotte de haute mer. En février 1900, l'amiral de Tirpitz défend devant le Reichstag le vaste plan d'ensemble qui doit doubler la puissance navale de l'Allemagne. Il demande 800 millions de marks pour n'en obtenir que 390 millions, le 12 juin. Encore faut-il que M. de Bülow entraîne les esprits incertains, en représentant l'Allemagne en butte à toutes les inimitiés étrangères.

---

[1] La Vie contemporaine, avril 1909.

C'est, pour la première fois, le fantôme de l'isolement, la peur de l'encerclement, et l'on aurait pu prévoir ce qui hanterait les nuits du futur chancelier. Mais en même temps, il fait entendre une note plus rassurante et plus fière. Il décrit aux Allemands les routes de la mer sillonnées par les bateaux de commerce et le monde ouvert aux lignes de navigation qu'il faudra défendre par des croiseurs. C'est le premier grand succès oratoire de M. de Bülow, qui succède au prince de Hohenlohe à la chancellerie impériale quelques mois après, le 17 octobre 1900.

Le choix de l'empereur avait une signification très claire. Le nouveau chancelier était un diplomate de carrière. Il succédait à un homme qui ne s'était préoccupé que des questions intérieures, suffisamment lourdes pour son grand âge dans l'état de conflit permanent où le pouvoir impérial vivait avec le Reichstag. Guillaume II avait eu, au lendemain de la dépêche à Krüger, en 1899, le sentiment de quelque chose d'irréconciliable entre l'Angleterre et lui. La discussion du programme naval devait bientôt aggraver cette situation. Entre l'alliance franco-russe d'un côté, et l'Angleterre hostile, d'un autre, la Triple Alliance, au sein de laquelle l'Italie commençait à manquer de conviction, ne représentait plus, en Europe, la force prépondérante qu'elle avait été. En appelant auprès de lui M. de Bülow, l'empereur inaugurait la politique de sourires. Quelques jours après la nomination du nouveau chancelier, un accord anglo-allemand sur la Chine — qui ne faisait que répéter les accords proposés par la Russie et conclus de divers côtés, avec la France entre autres — fut ostentatoirement montré par toute la presse d'Allemagne comme une œuvre de paix de grande importance. Et à Elberfeld, l'empereur se félicitait de ce gage pacifique donné à son peuple par un accord avec la « nation sœur ».

A ce moment-là, Waldersee était en Chine, commandant des troupes internationales. Et dans cette affaire des Boxers, l'Allemagne enflait son rôle à plaisir, comme elle devait exagérer, l'année suivante, la bravoure et l'activité de ses contingents à Pékin. L'aventure fournit à un Bülow première manière l'occasion de se manifester dans la politique internationale. L'on ne sait rien de plus bénisseur que son discours au Reichstag du 15 mars 1901. Certes il parlait haut à la Chine ; mais pour les grandes puissances d'Occident, il n'avait que des phrases rassurantes et des attentions bienveillantes. Ni la Russie, ni l'Angleterre ne devaient craindre quoi que ce fût des visées « politiques » de l'Allemagne en Chine. En Chine, il y avait pourtant une « question vitale » pour l'Allemagne ; l'Alle-

magne y voulait développer son commerce. Il n'en fallait pas plus pour soulever, en Angleterre, une vague de mécontentement. Ainsi tous les prétextes seraient bons à l'Allemagne pour se poser partout en concurrente du commerce anglais, et le meurtre de M. de Ketteler, à Pékin, en permettant à Guillaume II de prendre la tête dans l'expédition internationale, allait servir les intérêts des manufactures allemandes ! Mais il n'y avait rien à opposer en droit aux aimables déclarations de M. de Bülow, comme il n'y avait rien à opposer en fait à l'élan germanique provoqué en octobre 1900 par Guillaume II lui-même. En inaugurant le musée romain de Saalburg, il s'était écrié : *Civis Germanicus sum !* C'était la proclamation de la grande idée mondiale de la *Weltpolitik*, au cours du mois même où M. de Bülow arrivait à la chancellerie.

C'est là un fait qu'il ne faut pas perdre de vue : l'activité de l'Allemagne dans le monde redouble dès le jour où le programme naval est voté et où l'empereur appelle à la chancellerie le plus discret des diplomates. Avec le XXe siècle, la politique d'initiative de l'Allemagne est inaugurée ; on trouvera désormais l'Allemagne partout et dans toutes les affaires du prochain. Le discours de M. Bülow, en 1901, ne contient-il pas déjà une invite à la Russie de se considérer tout à fait chez elle en Mandchourie ?

L'action extérieure de M. de Bülow ne peut pas être définie en quelques mots. M. Wetterlé écrivait de lui, la semaine dernière : « Peu d'hommes ont tant varié avec, en apparence, une sincérité plus déconcertante. » C'est en politique extérieure surtout qu'il a varié, ou plutôt il a essayé de tout. En cela, il n'a fait, sans aucun doute, qu'exécuter les ordres de son souverain. Tout ce qui fut événement, dans les relations étrangères de l'empire allemand, eut pour origine une intervention personnelle de Guillaume II. Sans parler de la dépêche à Krüger, la période de la plus grande tension entre l'Allemagne et l'Angleterre suivit de près les obsèques de la reine Victoria, où l'empereur trouve moyen de froisser bien des susceptibilités anglaises, et surtout, celles du roi. M. de Bülow ne fit que subir un état de choses qu'il n'avait pas amené. Quittant alors la manière souriante, il engagea, en 1902, contre M. Chamberlain, sa célèbre polémique oratoire avec accompagnement du chœur des pangermanistes. Puis ce fut le cri d'angoisse qui devait retentir bien souvent : « L'Angleterre veut isoler l'Allemagne. » Et en attendant d'attaquer de front l'entente cordiale à Tanger, l'Allemagne commença à travailler à l'isolement de l'Angleterre. Tandis que Guillaume II et M. de Bülow faisaient

des grâces aux Etats-Unis, la presse jetait dans l'esprit des Américains un doute sur l'attitude de l'Angleterre lors de la guerre de Cuba. La manœuvre se pratiquait par trop à découvert ; elle fut vite déjouée.

Ce ne sont là que des exemples d'une sorte de neurasthénie qui, tenant l'Allemagne dans l'alternative d'une vaine agitation sur tous les terrains et de la dépression où la faisaient tomber la crainte de l'encerclement, devait la conduire finalement à Algésiras. Il semble qu'il y ait très peu du tempérament de M. de Bülow dans tout cela. Ce grand sceptique est aussi un grand nonchalant. Sa vigilance fut toujours en éveil, mais justement parce qu'elle ne le trahissait pas, il devait être averti du danger que courait l'Allemagne à ne pas prendre les choses avec plus de philosophie. Pendant plusieurs années, Guillaume II fit le jeu du roi Edouard en inquiétant successivement toutes les puissances d'Europe.

Il y eut, cependant, un peu de répit après le renouvellement de la Triple Alliance, en 1902, pour douze ans, à partir de 1903. L'opinion allemande, qu'on avait inquiétée et que les récents accords anglo-japonais, et surtout, franco-italien, avaient jetée dans une certaine perplexité, fut, par le fait, rassurée. Mais, l'année suivante, M. de Bülow trouva le germe des rancunes qu'il allait soulever en Allemagne contre la France dans l'échec de la combinaison du Bagdad. La collaboration de la France et de l'Angleterre à la construction du chemin de fer lui fut refusée, et c'est de cela surtout que M. Delcassé eut à répondre deux ans plus tard. M. Delcassé ne portera cependant devant l'histoire que la responsabilité d'avoir défendu le marché français contre la prétention des Allemands de tout diriger eux-mêmes. Au reste, l'on était près de trouver un terrain d'entente, lorsqu'une furieuse campagne de presse, à Pétersbourg et à Paris, força le ministre français des Affaires étrangères à se donner l'air intransigeant.

L'optimisme de M. de Bülow n'était qu'une façade, puisque de tout temps, et comme sous-secrétaire d'Etat déjà, il avait joué en dernier ressort du danger que l'aigreur des puissances ennemies faisait courir à la patrie allemande.

Toutefois, comment ne se serait-on pas laissé prendre à tant de bonne humeur, lorsqu'il enlevait toute portée à l'accord franco-italien en parlant du « tour de valse » méditerranéen comme de la chose la plus légitime du monde. L'on ne vit pas tout de suite quel profond calcul de tacticien il y avait là-dessous. En soupçonnant l'Italie, le chancelier allemand lui eût donné le motif, peut-être recherché alors, d'un abandon de ses alliées.

On ne sut pas voir non plus ce qu'il y avait dans la facile acceptation de l'accord anglo-français de 1904, à la tribune du Reichstag. Mais peut-être, ce jour-là, M. de Bülow fut-il sincère. Pour en être persuadé, il est à peine utile de savoir que l'empereur fut entraîné dans l'affaire marocaine par toutes sortes d'influences occultes. Il faudrait une longue étude pour se rendre compte de la complexité de ces influences. Ce qui fut le plus immédiatement visible, c'est la facilité avec laquelle M. de Bülow se donna un démenti, la fougue avec laquelle, aux côtés de son empereur, il se lança dans une cabale formidable pour mettre l'Europe entière contre nous. Et pour cela, il n'est pas de démarche, pas de sophisme, pas d'ingénieuse interprétation de la vérité qui lui coutât. Son zèle l'a fait prince.

Le résultat de cette politique fut que jamais l'Allemagne ne parut plus isolée en Europe qu'au lendemain d'Algésiras. Fidèle à sa tactique, M. de Bülow ne fit rien pour souligner le fait que l'Italie avait soutenu de toutes ses forces les droits de la France. Mais l'empereur, dans son inquiétude d'être seul, félicita le comte Goluchovski, le chancelier autrichien. Et l'on se souvient de l'effet déplorable produit à Vienne par les termes de « brillant second » dont il se servit.

***

En matière de politique intérieure aussi, M. de Bülow a beaucoup varié. Il n'a certainement attribué qu'une importance très relative aux principes des partis. Du reste, il les a à peu près tous adoptés successivement et réchauffés sur son sein, à part le parti socialiste avec lequel il n'avait à compter que comme les curés de campagne comptent avec le diable dans leurs prônes. C'est le repoussoir dont il s'est toujours servi pour ramener les esprits au bien, c'est-à-dire aux tendances conservatrices. Mais les partis lui sont toujours apparus comme des entités qu'il fallait opposer les unes aux autres ou coaliser les unes contre les autres. En cela, il s'est montré diplomate de métier, et en diplomate, il lui a fallu des pièces très définies à pousser sur l'échiquier. C'est ce qui l'a perdu. Bismarck s'était placé à un autre point de vue, et pour lui, les partis n'existaient que le moins possible. Quand la foule des nationaux libéraux cessa de le suivre dans son organisation rigoureuse de l'Etat, il s'appuya bien sur les groupes adverses du monde conservateur. Mais il affectait de ne pas prendre ces distinctions au sérieux. Il avait, du reste, toujours des idées d'intérêt général à jeter en pâture à ses bourgeois allemands. Son système avait l'avantage de déformer sans cesse les partis, tandis

que le régime de M. de Bülow a tendu, au contraire, à les encadrer définitivement. La *Gazette de Cologne*, déjà citée, a dit que la politique du Bloc a été la grande pensée de ce régime. Et c'est ce dont le régime est mort.

L'Allemagne est, du reste, dans sa situation actuelle, le plus difficile à gouverner des États de l'Europe occidentale. Au point de vue social, il n'en est pas de plus bizarrement constitué. Tout un monde féodal, impuissant devant l'absolutisme impérial et devant la résistance populaire, croit posséder encore un ensemble de droits particuliers et de privilèges. Il envisage volontiers l'Etat comme lui appartenant, et comme devant le servir.

En Allemagne, l'évolution d'un pays moderne, qui transforme les classes agricoles en classes industrielles, a commencé très tard, s'est accomplie brusquement et n'a cependant pas été jusqu'au bout de sa course. L'Allemagne n'est pas une Angleterre ; elle demeure partagée entre l'agriculture et l'industrie. Les proportions de ce partage ont varié rapidement. En 1871, les agriculteurs étaient 47,3 % de la population totale de l'Allemagne ; ils n'étaient plus, en 1895, que 35,7 %, et le nombre a diminué depuis lors. La population allemande a augmenté de 800.000 âmes par an. Tout ce qui n'émigre pas ira, à l'âge d'homme, dans les usines ou dans le commerce, qui se développeront, tandis que l'agriculture restera à peu près stationnaire. L'antagonisme entre les ruraux et les citadins est ce qui rend à peu près impossible la tâche d'un gouvernement qui voudrait tenir compte du sentiment populaire. Cela se complique de questions de géographie, ces populations diverses étant inégalement réparties selon les régions. La situation fausse où se trouve un peuple possédant le suffrage universel, et soumis cependant au double joug d'une autocratie et d'une féodalité, fait que la paix sociale, même relative, ne peut exister, et qu'en dehors des questions de défense nationale l'on a très peu, en Allemagne, le sentiment d'un intérêt commun.

Dans tous les cas soulevés sur le terrain législatif, ces antagonismes ont joué leur rôle aggravant. M. de Bülow les a trouvés devant lui lors du remaniement, en 1902, des tarifs de 1879. Il ne s'agissait pas de libre-échangistes ou de protectionnistes de principe, mais de l'accaparement de la commission du Reichstag par les agrariens, qui se faisaient voter des droits sur les blés, et des manifestations des consommateurs, dans les villes, contre la taxation. Naturellement, le chancelier concédait tout aux agrariens conservateurs. Dans le vote des crédits pour les canaux, la lutte entre agrariens et industriels se com-

pliquait de régionalisme et même l'opposition au développement de la navigation intérieure devenait une entreprise cléricale dans laquelle s'engageait ce parti du centre. La volonté de Guillaume II a renversé tous les obstacles et le régime des canaux est devenu en Allemagne l'un des principaux éléments de la richesse nationale.

Contre le programme de la marine de guerre, l'agitation, l'obstruction même vint de la « social-démocratie » qui est antimilitariste, non à la façon insultante de l'hervéisme, mais peut-être plus dangereusement encore par sa résistance systématique à tout développement de la force armée. Toutefois, les socialistes ne sont pas en nombre pour faire échouer au Reichstag les plans impériaux. Guillaume II s'est fait rendre, en 1906, ce qui lui avait été repris en 1900 sur son programme primitif. L'agitation créée alors par la « Ligue navale » lui a été d'un grand secours. A cette occasion, la ligue a vu s'augmenter de 250.000 le nombre de ses membres, qui atteint aujourd'hui presque au million.

Cette année 1906 est, au point de vue allemand, d'une importance capitale. Les Hottentots brouillent M. de Bülow avec sa majorité. L'amour-propre allemand est engagé depuis un an dans l'Ouest-Africain. Au lendemain de la Conférence d'Algésiras, dont les excès de zèle de l'empereur et de son chancelier sont parvenus à faire le contraire d'un succès, il importe à l'Allemagne de frapper un grand coup aux colonies et d'en finir brillamment avec les Hereros, Witbois, Bendelzvarts et Hottentots. A l'issue d'une longue crise, le Reichstag refuse les crédits le 13 décembre. C'est la dissolution immédiate. La campagne électorale paraît douteuse, car l'on est à peine guéri de la fièvre de Kœpenik. Pour la première fois, l'Allemagne a pu faire librement son examen de conscience ; l'équipée ridicule du faux capitaine ayant mis les rieurs du côté des radicaux et des socialistes, infatigables critiques du régime impérial, rien n'a pu arrêter le torrent des reproches qui ont accablé le monde dirigeant et sont montés jusqu'à l'empereur lui-même. Le fétichisme militaire et la servilité publique devant l'absolutisme ont été impitoyablement moqués ; l'avenir a été représenté comme sans espoir à cause du manque d'hommes et de l'absence d'idées dans les hautes sphères. Il a fallu que Guillaume II intervînt lui-même et que, dans une de ces improvisations très préparées dont il a le secret, il bannît les « pessimistes » de ses Etats. A son appel, il semble que l'Allemagne impériale se soit ressaisie puisque, aidée par les artifices d'une savante géographie électorale, qui bouleverse les règles du

suffrage universel, elle va infliger, au début de 1907, une mémorable défaite aux socialistes. C'est ce qui permettra, par une anomalie bizarre, au prince de Bülow de triompher bruyamment du Centre, qui n'a fait que gagner trois sièges.

Depuis lors, le chancelier gouvernait avec sa majorité artificielle du bloc conservateur-libéral. Il gouvernait selon le principe qu'il avait énoncé dès le début, à l'inauguration du monument de Bismarck devant le palais du Reichstag, le 16 juin 1901 : *Salus publica !* règle d'une politique « raisonnable et morale ». Au nom de cette règle, il a flirté avec toutes les puissances politiques et sociales, en Allemagne et en Prusse. Il a accepté, en arrivant au pouvoir, la formule du « danger polonais ». Tout en proclamant que la question polonaise était du ressort de la défense de l'empire, il a toujours refusé de s'expliquer à son sujet devant le Reichstag, élu au suffrage universel, et l'a portée devant la diète prussienne, élue au suffrage restreint. Là, il était sûr de ses *Junkers*. Les a-t-il conduits ou s'est-il laissé conduire par eux jusqu'à l'abominable loi d'expropriation du 20 mars 1908 ?

La prussianisation de la Pologne, pratiquée au nom des intérêts d'une clique agrarienne, mais aussi d'un nationalisme militaire, ne peut aboutir qu'au développement d'un particularisme fortifié par le sentiment qu'a le peuple polonais de sa puissance d'extension. Il faut chercher là l'exemple le plus frappant de l'erreur de la politique prussienne en Allemagne. En voulant contraindre, elle désunit. Ce qui est vrai pour les Polonais l'est aussi pour les Bavarois, les Wurtembourgeois et d'autres Allemands qui n'ont de commun avec la Prusse que le loyalisme impérial et leur langue maternelle. En dépit de tous les efforts bismarckiens et post-bismarckiens, l'Allemagne demeure très fédérative. Elle est non seulement une confédération d'États, mais une confédération de nationalités et d'intérêts. Il y a des différences considérables entre l'Allemand du Nord et l'Allemand du Sud, et même quelque chose de tout à fait inconciliable entre un propriétaire de Poméranie et un industriel du Rhin. Il y a dans le prussianisme et le pangermanisme quelque chose qui blesse le sentiment traditionnel de l'Allemand, et c'est avant tout leur faute si l'Allemagne est le pays de tous les mécontentements et de tous les égoïsmes de classe.

Mais sous M. de Bülow, et grâce à lui, la conscience politique de l'Allemagne semble s'être éveillée singulièrement. Les armes bismarckiennes ne sont sans danger pour celui qui les emploie que dans la main de fer d'un Bismarck. En se servant

de Maximilien Harden pour détruire les hommes qui s'interposaient entre l'empereur et lui, le chancelier a mal mesuré la portée de son coup; il s'est figuré sans doute qu'il le retiendrait à point voulu. La crise de Kœpenik aurait dû pourtant lui servir d'avertissement : en Allemagne, les langues et les plumes sont déliées, les esprits ont conquis des franchises nouvelles. Comment n'oserait-on pas aller au fond des choses, tout examiner et tout critiquer? Du moment que les anciens amis de l'empereur étaient livrés, dans leur abjection, à la curiosité publique, le peuple allemand se jugeait autorisé à avoir un avis sur l'empereur lui-même et à l'exprimer. Ce contrôle du souverain fait partie du régime moderne. Il semble bien que Guillaume II ne soit pas homme à comprendre jamais cela. Cependant l'Allemagne est en marche vers des destinées nouvelles; il n'y a pas de doute qu'elle ne soit entrée dans l'évolution qui transformera sa vie constitutionnelle réglée par Bismarck et fera passer entre les mains du peuple et de ses représentants la somme de droit souverain que le suffrage universel et le régime parlementaire devraient lui assurer dès maintenant. Il est probable que, tôt ou tard, un chancelier verra dans cette transformation nécessaire le *salus publica* de M. de Bülow et aussi le salut de la maison de Hohenzollern.

***

En quittant la chancellerie, le prince de Bülow laisse à son successeur un grand nombre de difficultés à débrouiller, que l'on ne peut examiner toutes. Mais il est deux questions qu'il faut tirer de l'amoncellement et mettre à part, car elles seront l'objet des préoccupations les plus immédiates de M. de Bethman-Hollweg. C'est, à l'intérieur, la question financière, et à l'extérieur, la question d'Orient.

La question financière est avant tout politique et d'ordre intérieur. C'est affaire d'autorité et d'organisation. L'Allemagne n'est pas un pays pauvre, et son enrichissement est si rapide que, seuls, les États-Unis ont donné au monde le spectacle d'une aussi rapide prospérité. Il n'y a pas à revenir en détail sur les chiffres du commerce. Contentons-nous de dire que, sous M. de Bülow, donc de 1900 à 1907, les importations ont augmenté dans la proportion de trois contre un et les exportations de près du double. En six ans, de 1900 à 1906 le chiffre de placement à l'épargne allemande a passé de 5,7 milliards à 8,7 milliards. Cela répond au reproche d'imprévoyance si souvent fait au peuple allemand.

Depuis la constitution de son outillage industriel et la fon-

dation de son commerce mondial, l'Allemagne a connu des crises de crédit intérieur. Ses banques ayant été un peu trop vite en besogne, elle a été menacée parfois de crises de surproduction et elle paie normalement l'argent très cher chez elle. Mais on ne peut pas dire qu'elle ait traversé jamais la grande crise industrielle et commerciale qu'on lui a parfois prédite. Il peut y avoir dépression dans ses ventes comme l'an dernier; mais les marchés du monde resteront ouverts largement à ses produits, grâce à la politique à la fois prudente et singulièrement hardie de son empereur.

Cela prouve que les difficultés budgétaires ne sont pas le fait de l'appauvrissement de la nation. Les agriculteurs eux-mêmes, qui se plaignent, ont gagné beaucoup d'argent par le fait des tarifs protecteurs.

Le déficit du budget dépasse cent millions. Il provient de ce que le pouvoir impérial ne recule devant rien pour maintenir l'Allemagne au suprême degré de la force militaire et pour développer sa force navale. Toute la vie de Guillaume II sera consacrée au maintien de l'hégémonie allemande en Europe : se fortifier d'abord, payer ensuite comme l'on pourra, c'est sa formule. La contre-partie de ces énormes dépenses est difficile à trouver dans le budget de l'empire, parce que ce budget n'est ni assez étoffé ni assez souple pour permettre des innovations ingénieuses. Il est, en effet, réduit à fort peu de services en raison de l'existence des budgets antonomes des Etats qui absorbent l'impôt direct et bien autre chose. Jamais l'antagonisme des intérêts de classe ne s'est trahi de plus égoïste façon que lorsqu'il a fallu à tout prix créer des ressources nouvelles. Impôt sur la fortune personnelle pour l'aristocratie conservatrice, impôts indirects pour la bourgeoisie libérale sont également odieux, chacun veillant avec jalousie sur sa propre bourse. La querelle des deux méthodes date du jour même de la fondation du Bloc; au lendemain des élections de 1907, M. de Bülow a trouvé ses troupes divisées sur la question financière. Les libéraux se sont défendus contre la taxe sur les opérations de Bourse qui atteignait un de leurs groupes urbains les plus importants ; les hobereaux ont refusé d'entrer en matière sur les droits de mutation, et lorsque M. de Bülow a voulu passer outre, mal lui en a pris. En résumé, les classes moyennes et les basses classes supporteront le premier choc de la fiscalité nouvelle en payant de forts droits sur la consommation courante. Le prix du tabac sera augmenté de 20 % à partir du 15 août et celui des allumettes sera triplé. Il faudra compter 10 % de plus sur le thé, 40 % sur le café, 35 à 40 % sur les liqueurs, 20 à

30 % pour la bière. Ce sont des différences dont seuls les petites gens s'aperçoivent. Les grandes gens se plaindront peut-être de payer la bouteille de champagne français cinq francs de plus que par le passé, mais peut-être le préféreront-ils encore toutefois au champagne allemand qui n'augmente que d'un franc. Ces mesures ne suffiront pas à combler le déficit, et bientôt, il en faudra d'autres.

Il est bon qu'un nouveau chancelier apporte au gouvernement une imagination fraîche et une ingéniosité qui ne sera pas encore déroutée par d'infructueux essais [1]. On attribue à M. de Bethmann-Hollweg un caractère très différent de celui du prince de Bülow, plus de rudesse, mais aussi plus de franchise. Il est impossible — tous les précédents l'ont prouvé — de préjuger de l'action d'un chancelier sur la foi de son passé politique, cantonné dans de moins larges besognes. M. de Bethmann est aussi exclusivement un administrateur que M. de Bülow était un diplomate. Il est peu probable qu'il tombe exactement dans les mêmes errements que son prédécesseur.

En résumé, le nouveau chancelier trouve la succession du prince de Bülow en beaucoup moins mauvais état qu'elle aurait pu être. Quant au terrain national, si la surface est bouleversée, le fond reste excellent et très productif; il n'y a qu'à creuser un peu. A l'extérieur, l'Allemagne recueille le bénéfice économique de ses efforts et le bénéfice politique de sa chance. Il semble que l'agitation de Guillaume II et de son quatrième chancelier aient beaucoup plus fait pour mettre les nations étrangères en méfiance vis-à-vis de l'Allemagne que pour gagner leurs sympathies. Il y a deux ans, l'on pouvait dire que l'Allemagne n'avait plus à compter dans le monde que sur les Turcs. Mais, l'an dernier, la Turquie elle-même s'est reprise. Ayant fait en grande partie sa révolution contre les puissances, elle visait particulièrement l'Allemagne qui, depuis douze ans, favorisait toutes les iniquités et tous les abus d'Abdul Hamid. Mais il se trouva qu'aux habiles efforts de M. de Marschall pour reconquérir le terrain perdu, l'Angleterre n'opposa que des hésitations et une regrettable méconnaissance de ses propres intérêts. Les Turcs découvrirent alors que, tout en soutenant Abdul Hamid contre son peuple, les Allemands avaient fait une œuvre durable dans l'armée ottomane et dans les travaux publics. Une partie d'entre eux revint aux sympathies alle-

[1] Les charges du Trésor sont énormes; les dépenses atteignent près de 3 milliards de marks depuis huit ans. La dette a passé de 88.355.000 de francs en 1877 à 2.812.666.500 en 1900, et à 4 336.147.500 en 1906. L'année 1908 a chargé la dette de 286 millions nouveaux.

mandes. Reste à savoir si la politique du nouveau chancelier permettra que ces sympathies soient persistantes, en rassurant le monde ottoman sur les effets d'une collaboration avec l'Autriche-Hongrie, qui ne peut tendre qu'à de nouveaux empiètements et peut-être même à un partage. L'Allemagne sera certainement embarrassée entre l'impérialisme balkanique du baron d'Ehrenthal et son propre intérêt de ménager la susceptibilité turque et d'augmenter la puissance militaire du Sultan. La dernière phase de la crise orientale lui a permis de transformer en action sa bienveillance pour l'alliée autrichienne qui, à la longue, se manifestait d'une façon un peu trop platonique. Du même coup, elle a imposé son hégémonie dans les Balkans en forçant la Russie à abandonner les Slaves. Nous avons eu là un exemple de ces interventions personnelles de Guillaume II dont nous parlions plus haut. Mais le prince de Bülow a partagé le succès de la journée avec son empereur. Ce n'était qu'une première journée : il y en aura d'autres dans la question d'Orient, et c'est peut-être la prochaine émotion qui est réservée à l'Europe. L'on aura alors la curiosité de voir comment se comporte le nouveau chancelier de Guillaume II ; et ce sera un moyen de juger, par comparaison, quelle fut la part d'influence de son prédécesseur, chose qui jusque-là demeurera un peu mystérieuse.

GEORGES GAULIS.

LES MÉPRISES DE L'EUROPE

DANS LA QUESTION TURQUE

Il eût été plaisant, sinon charitable, d'enregistrer depuis un an les variations de tel ou tel de nos journaux quotidiens, même choisi parmi les plus sérieux, touchant les affaires de Turquie. Un pareil recueil prouverait à l'évidence que l'étude des grands faits de l'histoire se concilie mal avec les exigences de la presse quotidienne, qui ne veut plus se borner à noter les événements au jour le jour, mais prétend instantanément les juger, mieux encore, en tirer des pronostics d'avenir. En présence de phénomènes aussi complexes que ceux qui se manifestent aujourd'hui dans l'Empire ottoman, ce système de philosophie historique à toute vapeur a fait faillite : il a abouti, à quelques mois d'intervalle, à des conclusions tout à fait contradictoires. Hâtons-nous de dire qu'il n'y a pas qu'en France que l'opinion publique ait été ainsi ballottée, et finalement désorientée. Pour ne parler que des pays où les publicistes ont le plus d'influence sur l'action gouvernementale, en Angleterre, les journaux ont créé un état d'esprit qui n'a pas été sans peser sur la diplomatie britannique, et qui lui a fait commettre dans ces temps derniers certaines erreurs regrettables.

Ç'a été d'abord dans toute l'Europe, en juillet 1908, un concert de louanges à l'adresse de ces révolutionnaires capables d'opérer une si prodigieuse rénovation sans verser une goutte de sang. On jugeait ce fait, à peu près inouï dans les annales de l'humanité, bien digne d'inaugurer le XXe siècle. Mais les convulsions d'avril et de mai 1909 sont venues refroidir cet enthousiasme et enlever à la révolution turque son caractère exceptionnel de douceur. En Occident, et particulièrement chez nous, on a salué l'avènement d'un nouveau peuple à la liberté, et l'Islam allant enfin vers une civilisation supérieure, grâce aux bienfaits du parlementarisme. Beaucoup tendaient déjà une main fraternelle au « prolétariat oriental ». Mais il a fallu reconnaître, bon gré mal gré, que non seulement le « prolétariat oriental » n'était pour rien dans la révolution, mais que c'est dans son sein que le tyran avait recruté les réactionnaires du mois d'avril, et qu'au surplus le nouveau gouvernement ne semblait pas précisément s'inspirer des principes du libéralisme. D'autres, s'étant imaginés que la Turquie s'acheminait, à l'exemple de l'Autriche, vers le fédéralisme, n'ont été détrom-

pés que tout récemment, lors des rudes avertissements donnés aux Arméniens, aux Grecs et aux Bulgares. Il y a eu enfin la déception des libres penseurs, que certains Jeunes-Turcs athées, réfugiés naguère à Paris et à Londres, avaient convaincus d'un triomphe de l'esprit laïque sur l'esprit religieux, d'un ébranlement des croyances susceptible de modifier profondément les mœurs de la famille musulmane...

Au point de vue des tendances de la politique extérieure turque, les méprises n'ont pas été moins nombreuses. De ce que l'ancien régime était inféodé à l'Allemagne, et de ce que les noms de France et d'Angleterre étaient acclamés il y a un an au cours de manifestations tapageuses, on a conclu trop précipitamment que la Jeune-Turquie était gagnée à la Triple Entente. Et aujourd'hui que l'habileté du baron Marschall a considérablement amélioré la position de l'Allemagne, et que le généralissime Mahmoud Chefket a fait appel au concours d'officiers allemands, on passe d'un extrême à l'autre et on se prend à dire, dans un mouvement de mauvaise humeur, que rien n'est changé en Turquie et que des révolutionnaires, qui musèlent la presse et font fête à von der Goltz, ne sont pas intéressants.

Telles sont les variations d'opinion qu'a produites une documentation abondante, puisée souvent aux meilleures sources, due à des écrivains éminents, mais enclins à des généralisations hâtives. C'est à peine si aujourd'hui, trois mois après que l'orage d'avril a un peu clarifié une atmosphère très trouble, on peut se rendre compte des tendances de la Jeune-Turquie, tant au point de vue de la politique intérieure de l'empire que de ses relations avec ses voisins immédiats et avec les grandes puissances. Encore faut-il ne pas vaticiner et ne rien affirmer qu'avec la prudence que commandent des bouleversements aussi récents.

***

Le bloc qui avait conquis de haute lutte la Constitution, au mois de juillet dernier, était de composition trop hétérogène pour ne pas se dissocier après la victoire. On trouvait dans les comités « Union et Progrès », outre l'élément militaire, de tendances nationalistes, toutes les nuances d'idéologues, depuis les libéraux, dont le type représentatif est Ahmed Riza, le président de la Chambre, jusqu'aux révolutionnaires les plus exaltés qui ne craignaient pas de tendre la main à un brigand comme Sandanski, en passant par le clan des fédéralistes où Grecs, Arméniens, Juifs, Bulgares et Albanais se coudoyaient.

Il est à croire que ce sont ces divergences profondes d'opinion et des rivalités personnelles, plutôt que l'abnégation et le mépris des grandeurs, qui obligeaient les dirigeants, ou soi-disant dirigeants, des comités « Union et Progrès » à garder un prudent anonymat et à se borner à envoyer des ordres, souvent contradictoires, aux divers cabinets qui se succédaient à Constantinople. Cependant, peu à peu, la séparation des éléments opposés s'opérait. Les libéraux et les fédéralistes abandonnaient pour la plupart les comités « Union et Progrès » pour fonder l' « Union libérale », qui a connu un instant le pouvoir avec Kiamil pacha. En faisant abstraction des révolutionnaires et des anarchistes, indépendants par tempérament et qui semblent avoir préféré à tout groupement l'action individuelle, on peut donc dire qu'à la fin de l'hiver dernier la Turquie comptait trois grands partis : le parti nationaliste, auquel était désormais réservée l'étiquette de jeune-turc, et où l'élément militaire devenait prépondérant ; le parti de l' « Union libérale », composé d'intellectuels de tout poil et de toutes nationalités ; et le parti réactionnaire. Ce dernier n'avait de racines profondes qu'en Albanie, à cause du traitement de faveur dont jouissait ce pays sous le régime hamidien, et en Arabie, à cause du fanatisme religieux. Mais dans toutes les autres régions de l'empire, il trouvait encore l'appui des innombrables créatures d'Abdul Hamid, lésées dans leurs intérêts, et *de la basse classe religieuse, militaire et civile.* On ne saurait, en effet, trop insister sur le caractère, non pas aristocratique (car il ne saurait exister d'aristocratie dans un pays de despotisme séculaire comme la Turquie), mais *antiplébéien* de la révolution de 1908. Les masses populaires n'y ont pris aucune part. La conception des Droits de l'homme leur est totalement étrangère, et un Jean-Jacques eût perdu son temps à vouloir les catéchiser. De même, dans le monde religieux, le haut clergé a été le seul à adopter les idées nouvelles. On sait que la hiérarchie du clergé musulman comporte trois échelons : les *ulémas*, ou docteurs de la loi ; les *hodjas*, qui n'ont pu réussir à l'examen du grade d'uléma ; et les *softas*, simples étudiants en théologie, et qui d'ailleurs ne sont pas tous des jeunes gens. Or la propagande révolutionnaire n'a eu de succès que parmi les ulémas. Enfin, dans l'armée, les vieux officiers de troupe sortis du rang ont été réfractaires aux prédications des nationalistes aussi bien que des intellectuels. L'instrument de violence indispensable à la révolution a bien été le soldat, mais le soldat obéissant aux ordres des généraux et des officiers sortis des Ecoles. Encore cette obéissance n'a-t-elle été obtenue que grâce

à la façon indigne dont le régime hamidien traitait les troupes, maintenues arbitrairement sous les drapeaux à l'expiration du temps régulier, sans solde et en guenilles. Nous voilà donc bien loin du processus de la révolution française!

Chez les nations qui ont déjà un long apprentissage de la liberté, la coexistence de trois partis irréconciliables n'est pas de nature à faciliter le fonctionnement de la Constitution. Dans un pays qui naissait seulement à la vie publique, cet état de choses ne pouvait engendrer que le désordre et l'impuissance. De fait, c'est une véritable anarchie qui a régné en Turquie jusqu'au mois d'avril, et qui y régnerait peut-être encore, si, après le renversement du cabinet Kiamil pacha, le Sultan Abdul Hamid, voyant que la lutte entre l'Union libérale et l'Union et Progrès était à son apogée, n'avait cru le moment favorable pour en finir tout de suite avec les Jeunes-Turcs, et ultérieurement avec tous les constitutionnels. On connaît aujourd'hui assez exactement les ressorts de la vaste machination du mois d'avril qui n'a eu le temps de se manifester qu'à Constantinople et à Adana, grâce au coup de massue frappé par Mahmoud Chefket. De forts bakchichs furent distribués d'abord à la garnison de Constantinople : le loyalisme constitutionnel de trois bataillons soi-disant de choix, que le Comité Union et Progrès avait fait caserner à proximité de Yildiz-Kiosk, n'y résista pas. Les libéralités impériales s'étendirent également au bas clergé qui pullule dans la ville, aux hodjas et aux softas, qui furent chargés de fanatiser les soldats. Contrairement à ce qui se passa en 1896 où les hamals kurdes furent payés et embrigadés pour massacrer les Arméniens, la plèbe musulmane de Galata et de Stamboul n'a pas été cette fois-ci enrôlée. Il ne s'agissait que de pendre un certain nombre d'officiers jeunes-turcs, et les soldats suffisaient à cette besogne. La plèbe n'a joué en tout cas qu'un rôle secondaire dans les désordres de la capitale, et elle semble n'avoir été le facteur principal qu'à Adana, bien que les événements qui se sont passés dans cette localité soient encore assez mal connus dans leur détail.

Deux autres catégories de réactionnaires vinrent s'ajouter à cette lie. Ce furent d'abord un certain nombre de ces officiers subalternes des corps de troupe, auxquels nous venons de faire allusion et que beaucoup de leurs collègues jeunes-turcs avaient indisposés par leurs maladresses et leurs exagérations. Il s'en faut en effet que les comités Union et Progrès n'eussent recruté dans les rangs de l'armée que des hommes intelligents. Chez plusieurs l'enthousiasme pour les idées nouvelles,

avait étouffé le sens du devoir militaire. Qu'on en juge par cette authentique anecdote. Un fougueux officier jeune-turc, en garnison en Macédoine quelques mois avant la révolution, employait ses loisirs à convertir ceux de ses camarades qui souffraient le plus du régime hamidien, c'est-à-dire ceux qui, n'ayant point de protecteurs en haut lieu, ne parvenaient pas à toucher leur solde : « J'essayais, raconte-t-il lui-même, de « faire comprendre à ces malheureux qu'ils n'étaient nulle- « ment tenus de servir un gouvernement indigne qui les lais- « sait mourir de faim. Mais ils me répondaient souvent que, « quelle que fût leur détresse, leur devoir était toujours de « servir le padischah et la patrie... Et c'est avec ces beaux « sentiments-là que nous nous enfoncions de plus en plus « dans l'esclavage ! » A quelque temps de là, notre homme est mis à la tête d'un détachement chargé de poursuivre une bande grecque. Il la capture et se fait amener le chef : « Où voulais- « tu aller ? — A tel endroit, répond effrontément l'autre, pour « porter la bonne parole ! — Vas-y, tu es libre ! » Tumulte parmi les soldats turcs, cris de trahison. L'officier réunit sa troupe, et lui explique, dans un discours en trois points, que tous les hommes sont frères, et que les Grecs sont de très bons frères parce qu'ils sont en Turquie les apôtres de la liberté !... Cet exemple d'aberration militaire n'est pas unique. Lorsque ceux qui le donnaient furent, après la victoire de juillet, promus aux grades supérieurs, et nommés à des postes de choix, on conçoit les sentiments qu'ils durent inspirer aux camarades arriérés, restés fidèles aux vieilles traditions turques.

Enfin un très grand nombre d'adhérents à l'Union libérale, irrités de la chute du cabinet Kiamil pacha, et froissés des allures de plus en plus autoritaires des Jeunes-Turcs, n'hésitèrent pas à sacrifier des principes, probablement trop récents pour être solides, et virent dans le coup qui se préparait le moyen de satisfaire leurs rancunes ; l'or d'Yildiz aidant, un bloc redoutable se trouva donc constitué.

***

Maintenant que les événements d'avril ont tourné comme l'on sait, on peut dire que cette coalition du parti hamidien et d'une fraction notable de l'Union libérale a été un bienfait pour les Jeunes-Turcs, qui se sont trouvés d'un même coup débarrassés de tous leurs ennemis et libres de faire fonctionner la Constitution à leur manière. Or cette manière semble encore ménager à l'Europe une désillusion. Le sabre d'Osman ceint par un sultan sincèrement acquis aux idées

libérales, les parlementaires, après leur fuite éperdue à San Stefano, solennellement réinstallés dans leur palais, un ministère jouissant de la confiance de la Chambre, avaient donné à penser à des observateurs superficiels qu'un régime vraiment constitutionnel allait s'établir en Turquie. On admettait bien que l'état de siège était nécessaire pendant quelque temps pour prévenir tout retour offensif de la réaction, mais on comptait que cette période de transition serait assez courte. Or voici trois mois qu'elle dure, trois mois que les commissions d'enquête et les cours martiales font pendre ou déporter les criminels d'avril, et la prépondérance du pouvoir civil ne s'affirme pas encore. Le régime fait mine de tourner à la dictature militaire, et un homme se détache au premier plan : Mahmoud Chefket pacha.

C'est à cet Arabe, que les événements du mois d'avril ont trouvé commandant du 3e corps d'armée à Salonique, après avoir reçu au cours d'un long séjour en Allemagne une forte éducation militaire, que l'on doit la seconde prise de Constantinople par les Turcs. La place manque ici pour s'étendre sur cette remarquable opération militaire, qui restera un des modèles du genre. Vingt-six mille hommes transportés en quelques jours de Salonique et d'Andrinople et concentrés sous les lignes de Tchatchaldja; un court temps d'arrêt, passé soi-disant à temporiser et à négocier, mais en réalité prévu d'avance et nécessaire pour constituer et articuler les trois colonnes qui, au jour dit, aux premières lueurs de l'aube, après une marche nocturne de 25 kilomètres, sont lancées simultanément sur Yildiz-Kiosk, Top-Hané et la Pointe du Vieux-Sérail; une ville énorme, ou plutôt l'ensemble de deux villes distinctes, gardé par une garnison de 15.000 hommes, où les communications sont particulièrement difficiles, pris en une seule matinée, sans autre dégât que la démolition de quelques façades de caserne, sans autre effusion de sang que la fusillade de quelques centaines d'hommes ; une occupation méthodique de la capitale conquise, dont les moindres détails sont minutieusement ordonnés, voilà qui atteste un chef dans toute l'acception du mot, sachant concevoir et exécuter, sachant choisir aussi ses auxiliaires [1].

---

[1] L'état-major de Mahmoud Chefket était remarquablement composé, bien que le grand public n'ait retenu que les noms d'Enver bey, aujourd'hui retourné à son poste d'attaché militaire à Berlin, et de Niazim bey. Ce dernier, célèbre pour avoir pris le maquis en Macédoine l'an dernier, semble être une sorte de Murat jeune-turc. Vêtu de costumes héroïques, escorté d'une suite un peu nombreuse pour un simple major, soit qu'il se rende en grande pompe au collège américain de Roumélii-Hissar, soit qu'il se fasse offrir des fêtes par sa bonne ville de Brousse, il éblouit la foule.

Le rôle militaire de Mahmoud Chefket a été des plus brillants. Entend-il n'en pas jouer d'autre? Il est permis d'en douter quand on constate que son départ de Constantinople, toujours annoncé comme prochain, est toujours retardé, et que, d'autre part, la politique turque, tant intérieure qu'extérieure, reçoit depuis quelque temps une impulsion singulièrement vigoureuse. Cette vigueur, que certains taxent même d'imprudence et d'exagération, peut-elle être raisonnablement attribuée au Sultan Mohammed V, au ministère Hilmi pacha ou au Parlement?

Il n'y a que peu à dire du successeur d'Abdul Hamid. Sorti à un âge déjà avancé de la véritable prison qu'était sa petite villa de Scutari, on ne saurait signaler en lui autre chose que des intentions pures. Le grand vizir Hilmi pacha ne voit contester par personne la hauteur de son intelligence et la souplesse de son esprit. Mais on porte sur la fermeté de son caractère des jugements assez contradictoires, bienveillants quand ils émanent de ceux qui l'ont vu à l'œuvre à Salonique, plus sévères de ceux qui l'observent depuis qu'il est à Constantinople. On prétend que, dans son propre ministère, il n'a pas les coudées franches vis-à-vis du ministre de l'Intérieur, l'énergique Férid pacha, qui a laissé des souvenirs durables de son administration dans le vilayet de Smyrne. Hilmi pacha passe pour avoir des conférences fréquentes, et d'ailleurs amicales, avec Mahmoud Chefket, et que la seule préoccupation d'une guerre étrangère à propos de la Crète ne suffirait pas à expliquer.

Quant au Parlement, il excite, pour le moment, moins d'intérêt chez les Turcs que de curiosité chez les Européens de passage à Constantinople. Cette année-ci, la visite au ministère de la Justice, où siège la Chambre, est fort à la mode et remplace le Selamlik de Yildiz. C'est en effet un curieux spectacle que celui de cette assemblée de 270 députés où sont représentées toutes les races de l'Empire, miroir brisé où l'on reconnaît vraiment l'image de la Turquie. Les autorités et les comités qui ont « présidé » aux élections (et guidé le choix des électeurs) ont savamment, et somme toute, assez justement dosé les nationalités. La moitié à peu près des élus sont Turcs; l'autre moitié se compose de Grecs, Bulgares, Serbes, Albanais, Juifs et Koutzo-Valaques représentant la Roumélie, d'Arméniens, Kurdes et Arabes, pour l'Anatolie. Une soixantaine environ appartiennent au clergé musulman. Le petit homme, dont l'agitation et le bavardage trahissent le sang hellénique, négligemment vêtu d'un complet à carreaux, qu'on pourrait

croire échappé de la Canebière, n'était le fez qui l'orientalise, y coudoie le Slave à la carrure massive, le grand et sec Arnaute au profil d'aigle, le gros homme au nez énorme et à la bouche lippue Arménien ou Juif? il faut avoir habité quelque temps l'Orient pour différencier les deux types), l'Osmanli grave et placide dans sa longue redingote noire, l'uléma impassible sous son énorme turban, le cheik majestueusement drapé dans son somptueux burnous bleu ou blanc... Les séances font un peu penser à une classe. Peu de députés, sauf les Grecs, les Arméniens et quelques ulémas habiles dans l'art de bien dire, affrontent la tribune. Les autres parlent de leur place, derrière leur pupitre encombré de paperasses, et semblent ne s'adresser qu'au seul président, le paternel Ahmed Riza, qui approuve de la tête. C'est dans un calme généralement plat que l'on s'est occupé pendant le mois de juin de la revision de la Constitution, sans que les importantes questions traitées provoquassent la moindre animation, pas plus dans l'enceinte législative qu'au dehors. La grande préoccupation était de rester dans la note parlementaire, pour ainsi dire de ne pas faire d'impair au point de vue constitutionnel. Le principal argument des faiseurs d'amendements était toujours : « Ce que je vous propose est conforme à l'usage dans les pays constitutionnels. » Et l'on votait alors, mais sans conviction, avec le vague sentiment que tout ceci n'était que gestes un peu vains. Comment en serait-il autrement quand les députés constatent avec quelle désinvolture le gouvernement passe outre à leurs décisions? Dernièrement, la Chambre a réduit considérablement les pensions des fonctionnaires : d'un trait de plume Hilmi pacha a rétabli les crédits. Il n'y a, d'ailleurs, aucune opposition organisée dans cette assemblée. Rendus prudents par leur pénible exode à San Stefano, les parlementaires n'ont aucune velléité d'indépendance vis-à-vis des Jeunes-Turcs triomphants. Pourtant, de temps en temps, mais presque toujours à propos de futilités, la Chambre s'anime et devient houleuse. Des interruptions dans le goût occidental se croisent, telles que : « Je ne pouvais attendre de vous qu'une pareille sottise! » Il y a quelques semaines, le président n'a pu dominer le tumulte et a dû lever la séance parce qu'un député grec avait malencontreusement proposé de renoncer à l'heure turque et d'adopter l'heure franque. Aussitôt un député à turban a bondi sous l'outrage et déclaré qu'il ne laisserait pas insulter plus longtemps la religion... On a failli en venir aux mains.

Que la Turquie ne fût pas mûre pour le régime parlementaire, il ne fallait pas être grand clerc pour le prévoir. Ainsi

que nous le disions ici même, dans un article précédent, ce pays aura pour longtemps encore plus besoin d'hommes que d'institutions. L'énigme de l'heure présente est de savoir si Mahmoud Chefket est précisément un de ces hommes hors ligne aujourd'hui nécessaires, si ce militaire est capable de remporter des succès sur le terrain politique, s'il est de taille à diriger les Comités jeunes-turcs, à les empêcher de dégénérer en clubs jacobins, brouillons et malfaisants. L'avenir le dira. Pourtant, dès maintenant, on ne saurait méconnaître que, si les derniers actes du gouvernement ont été entachés de quelques erreurs, ont pu froisser certaines susceptibilités étrangères, ils dénotent dans leur ensemble une fermeté qui n'est pas dénuée d'intelligence, sinon de tact.

***

C'est ainsi que, dans le domaine de la politique intérieure, on s'attache maintenant à respecter scrupuleusement les convictions religieuses des musulmans et à réprimer tous les écarts de langage des Jeunes-Turcs libres penseurs. Si bon nombre d'hodjas et de softas compromis dans le coup d'Etat d'avril ont été pendus sans miséricorde, en revanche, toutes les occasions sont bonnes pour proclamer l'excellence de la loi du *Chériat*. En réponse aux visionnaires qui voyaient le salut de la société turque dans l'établissement de lycées de filles musulmans [1], on lit aujourd'hui dans les journaux des communiqués de la police ainsi libellés : « Les dames musulmanes sont expressément « invitées à conserver leur costume traditionnel et à ne s'écar- « ter en rien des bonnes mœurs musulmanes. » Quant à la presse, elle est sévèrement censurée. On la laisse bien injurier à son aise le régime déchu. C'est, dans toutes les librairies de Constantinople, un débordement de caricatures et de pamphlets dont plusieurs sont si grossiers, qu'ils rendraient presque sympathique la sinistre figure d'Abdul Hamid. Mais là s'arrête la liberté de penser et d'écrire prévue par la Constitution. Les quelque trente journaux qui s'impriment maintenant dans la capitale en langues turque, grecque et arménienne, et les cinq ou six qui paraissent en français, anglais, allemand et italien [2], savent, par de rudes avertissements, qu'il n'est permis ni de servir à leurs lecteurs des théories par trop occidentales, ni de

---

[1] Idée émise par Ahmed Riza, président de la Chambre.

[2] Notons ici avec satisfaction que les récentes tentatives faites par certains journaux de langue occidentale pour éliminer le français ont complètement échoué. C'est ainsi que l'italienne *Turchia* a dû devenir la française *Turquie*. *The Levant Herald* et l'*Ossmanicher Lloyd*, sur quatre pages, en rédigent deux en français.

critiquer les actes du gouvernement. L'*Ikdam*, suspect de tendances réactionnaires, s'est vu suspendre. De même le *Puzaution*, feuille arménienne, coupable « d'avoir essayé de semer « la discorde parmi les citoyens », parce qu'elle avait été trop explicite sur les atrocités commises à Adana. Hâtons-nous d'ajouter que l'indépendance de la plupart de ces journaux n'est pas si grande que leurs rédacteurs souffrent beaucoup dans leur conscience des rigueurs de la censure. La collection de tel ou tel d'entre eux, depuis six mois, serait très divertissante. On constaterait que le même écrivain a été pendant quelques jours, au mois d'avril, plein d'admiration pour les valeureuses troupes du Sultan qui avaient empêché la Turquie de sombrer dans l'anarchie, pour ces soldats tellement disciplinés qu'ils n'avaient molesté aucun étranger, se contentant de tirer en l'air pour manifester leur joie, et célèbre aujourd'hui les héroïques contingents macédoniens, vainqueurs des sbires du tyran déchu et restaurateurs de la Constitution... Il y a assurément des exceptions dans la presse de Constantinople, mais l'ensemble est loin de mériter l'importance qu'on est tenté de lui attribuer chez nous.

Le caractère autoritaire du nouveau gouvernement s'affirme encore mieux dans le programme qu'il s'est tracé pour résoudre la *question de Roumélie*, c'est-à-dire l'éternelle question macédonienne, compliquée aujourd'hui de la question albanaise, et la *question d'Asie*, c'est-à-dire la question arménienne, à laquelle les massacres d'Adana viennent de donner un regain d'actualité, et la question arabe.

En Macédoine, les errements des Vieux-Turcs seront abandonnés. On n'assistera donc plus au spectacle d'une vaste région terrorisée par des bandes grecques, slaves et albanaises, qui toutes réunies n'auraient pas aligné plus de quelques milliers d'hommes, et commettant impunément leurs méfaits en présence de contingents réguliers turcs dix fois supérieurs! Nous avons expliqué précédemment que cette situation paradoxale était due à ce que, dans l'esprit étroit des Vieux-Turcs, ces luttes entre chrétiens étaient tout bénéfice pour l'Islam, et que le jeu était de favoriser tantôt les uns, tantôt les autres, de manière à maintenir la balance égale. Les bandes savent maintenant qu'elles seront pourchassées et détruites, résultat qui n'est nullement impossible à obtenir, à condition d'y mettre du temps et de la patience, et d'intéresser les populations, par tous les moyens dont disposent des chefs militaires, à la disparition de ces bandes. Nous avons cité à ce propos l'exemple du général Galliéni qui jadis a débarrassé si prestement le Tonkin

des pirates chinois. Il est vrai que les Turcs allèguent pour excuse, et non sans apparence de raison, que la perpétuelle ingérence de l'Europe en Macédoine les paralysait. Mais ils ont aujourd'hui de bons motifs de croire que ces interventions se feront plus discrètes et les programmes de Mürzsteg et autres plus rares. Les Grecs, qui constituent pour le moment l'élément le plus remuant, parce que le gouvernement d'Athènes s'imagine que des troubles macédoniens faciliteraient le règlement du sort de la Crète, ne recevront probablement d'encouragement d'aucune grande puissance.

Sur la question des bandes est venue brocher, depuis peu, celle des écoles qui, elle, ne peut se résoudre avec des baïonnettes. Elle a été soulevée assez maladroitement par quelques députés grecs et bulgares. Lorsque le statut constitutionnel fut mis en discussion à la Chambre, le mois dernier, et qu'on en vint à l'article concernant la liberté de l'enseignement, un groupe de députés chrétiens de Macédoine voulut renchérir sur le texte de la loi et proposa « qu'il ne soit porté aucune atteinte « au système ancien d'enseignement, et en général, à l'éduca- « tion dans les écoles non musulmanes ». Un membre de la majorité musulmane déclara aussitôt qu'on voulait faire approuver par la Chambre et introduire dans la Constitution des privilèges purement politiques, et l'addition proposée fut rejetée séance tenante. Le gouvernement s'empara fort adroitement de ce vote et dévoila ses intentions dans son organe attitré, le *Tanin*, et dans une interview que le ministre de l'Instruction publique accorda à un rédacteur du *Lloyd ottoman* : « Nous « respecterons, disait le ministre, la religion et la langue ma- « ternelle de toutes les nationalités. Dans les écoles primaires « officielles, la langue fondamentale de l'enseignement sera la « langue locale. Dans les écoles secondaires, cette langue de- « viendra facultative. Si nos compatriotes non musulmans « veulent en pousser plus loin l'étude, nous les laisserons libres « d'ouvrir des écoles privées, *mais ces établissements seront « sous la surveillance de l'Etat et nous empêcherons qu'il y « soit donné une éducation anti-ottomane.* » Il n'en fallut pas davantage pour faire pousser les haut cris au Phanar et à l'Eglise bulgare. Pour la première fois depuis longtemps, le patriarche œcuménique et l'exarque tombèrent d'accord pour dire que les antiques privilèges des écoles chrétiennes étaient foulés aux pieds. Une protestation formelle fut adressée au gouvernement, qui, resta impassible et accentua même son attitude, lorsque le patriarche vint lui-même présenter une réclamation touchant un métropolite grec. Mgr Joachim, à qui

l'on réservait naguère un accueil si empressé, fut reçu cette fois par Mahmoud Chefket lui-même et éconduit avec politesse, mais avec une fermeté toute militaire.

En attendant la lutte probable en Macédoine contre les éléments grecs et slaves, le gouvernement a courageusement entamé les hostilités contre les Albanais. Nous avons eu souvent l'occasion d'attirer l'attention sur l'importance de la question albanaise, que nous considérions comme une des pierres d'achoppement du nouveau régime. Il était en effet impossible de tolérer plus longtemps les fantaisies de ces enfants gâtés de l'époque hamidienne. Prétendant vivre indépendants et se soustraire à toute espèce de taxe, on les voyait, dans les villes, narguer ouvertement l'autorité turque, étaler impudemment dans les bazars, sous les yeux des agents de police, des montagnes de tabac de contrebande. Dans les campagnes, ils étaient, dans les vilayets de Kossovo et de Monastir, le fléau des villages slaves, dont ils traitaient les habitants en véritable bétail humain, grâce au privilège qu'ils s'arrogent de porter des armes. Toute la partie occidentale de la Macédoine est exposée à leurs méfaits et ne recouvrera quelque tranquillité que quand ils auront été mis à la raison. Un acte d'énergie s'imposait d'autant plus que dans ces derniers temps des tendances séparatistes se sont manifestées dans certains clans. C'est pourquoi depuis deux mois le général Djavid pacha opère avec huit bataillons et du canon dans la région de Diakovo. Il aurait détruit (besogne assez facile) un grand nombre de *koulas*, petits blockhaus qui servent de repaires aux bandes albanaises. Mais son but principal est d'arriver au désarmement de la population. C'est là une tâche plus malaisée, car l'Albanais n'admet pas qu'on cultive son champ sans avoir son fusil en bandoulière et la poitrine zébrée de cartouchières. Mais si quelques punitions exemplaires sont infligées et de lourdes contributions levées, on peut espérer une amélioration de la situation présente. En tout cas c'est la première fois, de temps immémorial, qu'un gouvernement turc ose entrer en lutte ouverte avec ces populations aussi turbulentes et pillardes que braves et énergiques.

En Anatolie également, c'est par la manière forte que les Jeunes-Turcs paraissent décidés à ramener le calme. On en a la preuve dans la façon dont opèrent les cours martiales qui fonctionnent à Adana. On n'a encore que peu de renseignements exacts sur les meurtres qui ont ensanglanté cette ville au mois d'avril. Les rapports des consuls et des missionnaires n'ont pas été publiés, et de leur côté les autorités turques ont censuré très sévèrement toutes les nouvelles que la presse arménienne

a tenté de répandre. On sait seulement (particularité assez rare pour être notée), que les Arméniens ne se sont pas laissés massacrer sans résistance, et qu'ils ont exercé des représailles. Or les cours martiales font pendre aujourd'hui indistinctement tous ceux qui sont convaincus d'avoir joué un rôle actif pendant les troubles, que ce soient les Kurdes agresseurs ou les Arméniens attaqués. Cette justice distributive peut ne pas sembler très équitable ; elle constitue pourtant un progrès sensible sur l'époque encore récente où les assassins étaient assurés de l'impunité.

Enfin l'Arabie, elle aussi, a donné dernièrement de la tablature à Constantinople. Le climat de ces régions, la difficulté des communications, la vie nomade de populations réfractaires à toute organisation régulière, ont toujours empêché l'établissement d'un régime stable au Yémen et au Hedjaz. De plus, le fanatisme religieux des Arabes (qui est réel, tandis que celui des Turcs a été fort exagéré en Occident) n'a pu être que surexcité par une révolution qu'ils se représentaient comme destructive des vieilles traditions musulmanes. Il y a donc là encore un point noir pour les Jeunes-Turcs qui, du reste, ne semblent pas avoir encore fixé leurs résolutions en ce qui concerne l'Arabie. Il est certainement impossible d'établir un contrôle permanent sur des espaces immenses, parcourus par des tribus qui ne reconnaissent aucune loi et sont constamment en guerre les unes contre les autres. On a songé à Constantinople à accorder une sorte d'autonomie intérieure au Hedjaz et au Yémen, en ne les reliant au gouvernement central que par l'administration militaire. L'autonomie de ces provinces éloignées, à l'extrémité de l'Empire, ne présenterait évidemment pas pour lui les mêmes dangers que celle de telle autre région, de l'Albanie par exemple. Un statut a été élaboré récemment pour grouper toutes les tribus nomades sous l'autorité d'un seul cheik qui serait élu, mais dont l'élection devrait être sanctionnée par le gouvernement de Constantinople. Pour consolider sa position, il disposerait de troupes régulières turques qui combattraient les tribus révoltées. Des négociations ont été engagées à cet effet avec l'imam Yahia effendi, mais aucune décision ferme n'a encore été prise.

*
* *

Tant de problèmes épineux à résoudre ne sont pourtant pas l'unique souci des gouvernants turcs. Ils entendent encore tenir en respect les petites puissances voisines, la Bulgarie et la Grèce. La première fait mine de vouloir se recueillir pour

quelque temps, mais la seconde, forte des engagements imprudents que les puissances protectrices de la Crète ont pris au sujet de cette île, aurait été entreprenante sans l'attitude énergique adoptée par les Jeunes-Turcs. Si la Grèce se borne aujourd'hui à faire filtrer en Macédoine quelques chefs de bande, sa modération relative est peut-être due à ce que Mahmoud Chefket a su faire en temps utile, à certaines personnalités, une de ces confidences destinées à être répétées à la ronde : à savoir qu'étant fort ignorant de la diplomatie, il ne pouvait deviner à quelle solution s'arrêteraient les chancelleries, mais qu'il savait très bien que le jour où l'annexion de la Crète à la Grèce serait proclamée, les corps d'armée de Salonique et d'Andrinople prendraient le chemin de la frontière grecque avec la même facilité qu'ils venaient de prendre celui de Constantinople et que, nonobstant toutes les chancelleries, ils ne s'arrêteraient pas avant Athènes... Ces confidences, émanant d'un homme qui a fait ses preuves d'homme d'action, n'ont pas été sans impressionner le gouvernement du roi Georges. Espérons d'ailleurs que les Jeunes-Turcs sauront en rester sur ce succès, et comprendront qu'à propos de la Crète le ton arrogant n'est pas de mise vis-à-vis des grandes puissances. Ces dernières, en décidant le retrait des contingents et leur remplacement par des stationnaires dans la baie de la Sude, et en remettant à plus tard le règlement définitif de la question, n'ont pris évidemment qu'une cote mal taillée, qui a tous les inconvénients inhérents à ce genre de solution, mais qui n'en a pas moins ménagé l'amour-propre turc. Or chacun sait qu'en cette affaire de Crète il n'y a pas d'intérêts sérieux engagés, et que l'on discute sur des mots, des étiquettes et des satisfactions d'amour-propre.

Les efforts sérieux qui sont faits à Constantinople pour réorganiser les forces de terre et de mer et les finances de l'Empire serviront la politique turque beaucoup plus efficacement que l'arrogance. Quoique foncièrement nationalistes et partisans de la formule « la Turquie aux Turcs », les gouvernants actuels sont trop intelligents pour vouloir tenter cette réorganisation sans le secours des étrangers. Mais leurs choix prouvent leur éclectisme. S'inspirant de la méthode qui a si bien réussi au Japon et qui consiste à emprunter à chaque puissance ce qu'elle est réputée posséder de meilleur, ils ont chargé une mission allemande des réformes militaires, une mission anglaise de la création d'une flotte, et une mission française de la restauration des finances. Von der Golz pacha revient à Constantinople avec un nombreux état-major, l'amiral

Gamble et quelques officiers britanniques promènent déjà dans la Marmara les vaisseaux encore en état de tenir la mer, et M. Laurent a établi un plan de budget. Il est inutile de dissimuler que l'arrivée de nouveaux officiers allemands il y en avait déjà au ministère de la Guerre a désagréablement surpris l'opinion publique en France, qui s'imaginait un peu naïvement que jeune-turc est synonyme de francophile et de germanophobe. Les Allemands recueillent ici le bénéfice de leur incontestable prestige militaire. Il est inutile de chercher si ce prestige n'est pas singulièrement surfait, comme l'était le nôtre avant la guerre de 1870. Il suffit de le constater. En outre les Allemands ont eu l'habileté de tenir toujours grands ouverts aux étrangers leurs régiments et leurs écoles militaires, sachant bien que c'est un excellent moyen d'accroître leur clientèle, tandis que nous avons eu la maladresse de fermer les nôtres il y a une dizaine d'années pour les rouvrir ensuite, mais trop tard. Non seulement Mahmoud Chefket, mais le ministre de la Guerre, le chef d'état-major, tous les commandants de corps d'armée et un très grand nombre d'officiers d'état-major ont fait des stages prolongés dans l'armée allemande. Comment s'étonner que, pour les aider dans la tâche énorme qui leur incombe aujourd'hui, ils se soient tournés du côté de leurs professeurs ? Mais c'est une erreur à notre sens de les croire pour cela inféodés à la politique allemande. N'oublions pas que c'est dans les milieux militaires que la récente conduite de l'Autriche a laissé le plus de ressentiment, que c'est dans les cercles d'officiers que le *Drang nach Osten* apparaît le plus menaçant. Et quoique comparaison ne soit pas raison, n'oublions pas non plus que, durant de longues années, les Japonais ont eu pour instructeurs les Américains, et que pourtant un conflit a failli éclater tout dernièrement entre le Japon et les Etats-Unis.

Que l'on se persuade bien que les Jeunes-Turcs n'ont qu'une ambition : se débarrasser le plus tôt possible de toute tutelle étrangère. Certains même sont trop impatients et fort imprudents dans leurs propos. On le constate, non seulement dans l'affaire de Crète, mais dans la question financière : « Nous « voulons, disait un fonctionnaire jeune-turc à un financier « français, nous libérer du contrôle de la Dette ; que faut-il « faire ? — Quelque chose de très simple : payer vos dettes. — « Mais l'opinion publique est pour nous en Europe. Elle saura « forcer la main aux gouvernements. Nos prochains emprunts « seront couverts sans que nous soyons obligés, comme par le « passé, de donner des gages. — Ne vous y fiez pas. Crédit et

« sentiment sont deux choses distinctes. Si vous devenez trop « méchants, une baisse de 20 points sur votre rente vous cal- « mera... » Ces vérités ne doivent pas être ménagées, d'abord parce que nous avons le devoir de ne pas abandonner nos intérêts en Turquie et qu'il serait peu raisonnable de renoncer à des garanties légitimes vis-à-vis d'un régime qui en est encore à faire des preuves, et ensuite parce que ces vérités sont fort utiles aux Jeunes-Turcs et qu'en somme nous devons souhaiter leur succès final, non pour des raisons sentimentales, mais pour d'autres qui paraissent assez fortes.

Il y a peu de chance, à vrai dire, pour que le régime actuel, s'il se consolide, ramène l'ère des grandes opérations financières et des fructueuses entreprises cosmopolites qui ont marqué le règne d'Abdul Hamid. Toutefois, la Turquie restera longtemps encore tributaire des capitaux comme de l'initiative de l'étranger, et l'on doit penser que, fidèles à la méthode éclectique qu'ils inaugurent, les Jeunes-Turcs feront appel aux uns et aux autres, au lieu de s'inféoder de plus en plus, comme le régime hamidien, aux banques, à l'industrie et au commerce germaniques. C'est un premier motif pour leur être favorable. Mais dans un avenir prochain l'importance économique de la Turquie sera peut-être peu de chose en regard de son importance politique. Une Turquie régénérée et forte sera la meilleure barrière au *Drang nach Osten*. Elle aura en outre l'avantage, inestimable pour nous, d'affranchir notre alliée la Russie du danger de se lier les mains dans l'Orient proche, comme elle vient de les avoir liées en Extrême-Orient, à notre grand détriment. Que les questions balkaniques perdent de leur acuité, et le grand Empire slave n'en sera que plus libre pour se consacrer à la reconstitution de ses forces et pour tourner son attention vers le menaçant conflit qui peut d'un instant à l'autre éclater entre les deux groupements européens, Triple Entente et Triple Alliance, quoi qu'en disent les endormeurs! Qu'une saute de vent amène la chute des libéraux en Angleterre, qu'un accident imprévu fasse disparaître l'empereur Guillaume (qui est, on ne saurait trop le répéter, un facteur de paix en Allemagne), et l'on verrait aussitôt l'allure que prendrait la politique extérieure, à Londres et à Berlin! Et le conflit aurait de telles proportions que l'appui de la Turquie ne serait nullement négligeable. Or, à l'heure actuelle, en dehors du parti jeune-turc, peut-on concevoir en Turquie un élément régénérateur? Qu'importe que leur gouvernement tourne à la dictature militaire, alors même que quelques-unes de nos susceptibilités s'en trouveraient blessées, s'il est prouvé que

cette forme de pouvoir convient au tempérament en somme essentiellement militaire de la race turque? De bons juges estiment qu'elle est même la seule capable de remplacer avec succès l'autorité personnelle du Sultan et de sauver l'Empire de l'anarchie.

Nous devons donc dès à présent nous concilier les Jeunes-Turcs, non pas certes par des flagorneries qui ne seraient que des maladresses, mais par une compréhension exacte de leurs tendances et de leurs aspirations. Malheureusement, dans ces derniers temps, il y a eu de la part de la Triple Entente non seulement des erreurs d'appréciation, mais des erreurs de conduite. Tandis que l'ambassade d'Allemagne, tenant à cœur de réparer son manque de clairvoyance initial, faisait volte-face avec une prestesse remarquable, et que le baron Marschall, à force d'activité et de finesse, regagnait le terrain perdu depuis la chute du régime hamidien, l'Angleterre était, contre son habitude, assez mal informée de la marche des événements, et jugeait bon de s'inféoder à l'octogénaire Kiamil pacha, au point qu'elle se mettait à bouder les Jeunes-Turcs après le renversement de son favori! De leur côté, la France et la Russie, oubliant qu'en règle générale, à des situations nouvelles il faut des hommes nouveaux, et que les barons Marschall sont l'exception, ne rajeunissaient pas à temps leur représentation diplomatique à Constantinople. Enfin survenait la victoire du baron d'Ehrenthal qui, malgré la rancune ressentie par les Jeunes-Turcs, ne leur en laissait pas moins l'impression que le bloc austro-allemand était le plus puissant groupement européen. L'Allemagne et l'Autriche ont encore aujourd'hui un autre avantage, celui de ne pas être empêtrées dans le règlement de la question crétoise. C'est dire que MM. Bompard et Tcharykow, qui arrivent à Constantinople, y trouveront de la besogne. Mais ils y arrivent précédés d'une excellente réputation, et rien n'autorise à douter du succès de leurs efforts, surtout s'ils sont secondés, comme il faut l'espérer, par sir E. Lowther.

JACQUES DOROBANTZ.

LES EKI DES FANGS

Plus que les voyageurs ordinaires, qui, le plus souvent, ne séjournent guère dans un pays, mais se contentent de le traverser, les Européens qui y résident longuement sont susceptibles de contribuer à l'avancement et au progrès des études ethnographiques. C'est ce dont ont commencé de fournir la preuve, soit en Indo-Chine, soit dans les différentes parties de l'Afrique française, de distingués administrateurs coloniaux; c'est ce dont, depuis bien plus longtemps, témoignent les travaux des missionnaires catholiques et protestants.

Sans doute, au début, des préoccupations religieuses sont venues retirer aux observations des missionnaires de toute confession une partie de leur valeur scientifique et ont amené des observateurs, doués cependant de réelles qualités d'intelligence et d'un grand désir de bien faire, à fausser ou à déformer involontairement, comme aussi à mal interpréter des usages, des cérémonies, des traits de mœurs qu'ils s'étaient attachés à étudier avec le plus grand soin. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Pasteurs protestants et prêtres catholiques, imprégnés des méthodes scientifiques contemporaines et convaincus que, comme le disait si justement naguère Fustel de Coulanges, « rien n'est plus difficile qu'une observation bien faite », s'attachent exclusivement à la constatation rigoureuse de ce qu'ils voient, à la minutieuse transcription d'explications fournies par les indigènes eux-mêmes, constituant ainsi peu à peu, avec une patience et un soin dignes de tout éloge, des recueils de documents ethnologiques des plus précieux.

Ainsi a été constituée, sur les Fangs du Cameroun allemand et du Congo français, toute une littérature à laquelle le P. Louis Martrou, de la mission catholique de Ndjolé, a naguère ajouté une précieuse étude [1]. Depuis plus de dix ans maintenant en contact intime avec les Fangs ou Pahouins de l'Ogôoué, comprenant leur langue et la parlant, ce Père du Saint-Esprit a passé des semaines entières dans leurs villages ou leurs campements et les y a vus vivre de leur vie journa-

[1] *Anthropos*, t. I, 1906, fasc. 4, p. 745-761. Nous reviendrons sur cette intéressante et très importante publication, qui est un précieux recueil, rédigé par des missionnaires, d'études ethnologiques et linguistiques, où géographes et coloniaux peuvent trouver beaucoup à prendre.

lière. Il a été à même, par conséquent, de faire sur eux de précieuses observations, et a été amené ainsi à constater que les Fangs, peuple sauvage, « peuple-nature », sont, non moins que les individus appartenant aux nations les plus civilisées, enfermés dans des barrières morales aussi bien que physiques. « Dans l'espace immense de son habitat, son activité est limi-« tée en un cercle quelquefois restreint, d'où il ne peut sortir « sans s'exposer à la mort... Son travail le lie à telle partie du « sol..., réellement, malgré son nomadisme ; il n'a pas de codes « écrits, mais sa vie ordinaire est enserrée, réglée par un « réseau de prescriptions, de défenses, à l'instar de nos lois et « de nos religions. »

Parmi ces prescriptions, ces défenses, les *eki* tiennent une grande place. Les Fangs donnent ce nom à des prohibitions personnelles à tel ou tel individu, et portant sur tel acte ou encore sur tel aliment déterminé, c'est-à-dire à ce qu'est l'objet *tabou* chez les Polynésiens. Le P. Martrou, au cours de ses missions apostoliques dans leurs agglomérations, a été à même d'en constater : l'abondance. « Les eki, dit-il, touchent à une multitude de personnes et de choses. » Et pour en fournir des preuves, il énumère un très grand nombre de conjonctures qui entraînent avec elles des eki. C'est ainsi que certaines maladies astreignent à des défenses particulières ceux qui en sont atteints : sont eki, pour tous les Fangs malades de l'*abara* (sorte de lèpre encore mal étudiée), de l'éléphantiasis et de l'affection dénommée *ntuba*, la chair de la grande antilope noire, de l'antilope-cheval, d'un rongeur du genre de l'agouti, de différents poissons... ; sont eki, pour les syphilitiques, les ignames, les graines de la courge indigène, les viandes trop faisandées, les rats palmistes. D'autres eki concernent l'âge, l'état ou encore la condition sociale de l'individu ; d'autres s'expliquent par le fait que le village fang est essentiellement un clan familial et se trouve composé de plusieurs familles remontant toutes à une souche commune (de là interdiction du mariage entre un jeune homme et une fille du même village). A signaler encore, tout au moins chez les Fangs de l'intérieur (car il a disparu, affirme le P. Martrou, chez ceux des bords de l'Ogôoué), un autre genre d'eki : à celui qui porte le nom d'un animal, défense formelle de manger de sa chair.

A ces eki, connus et acceptés de tout le monde sans l'intervention de qui que ce soit, s'ajoutent d'autres eki, imposés par une autorité extérieure, par le sorcier à un malade, par exemple, et aussi, dans un cas particulier, par un père à son fils. Un homme est-il sujet à des douleurs rhumatismales, il est en pos-

session, croient les Pahouins, d'un *evus*, c'est-à-dire d'un animal mystérieux, vivant dans ses entrailles comme il vit dans les entrailles des bêtes, et procurant à celui dans le corps duquel il vit bonheur, richesse, puissance. Pour transmettre ce protecteur à ses enfants, le père leur donne une nuit à manger, en présence de tous les autres personnages du village pourvus d'un evus — des autres *boeyem* — un fragment de son propre evus dans tel ou tel aliment; dès lors, cet aliment devient eki pour l'enfant, qui ne doit plus en manger sous peine de souillure morale, de péché, à moins que, au moyen de cérémonies rituelles nécessaires pour la rémission des eki, il n'ait fait lever par le sorcier l'obligation à laquelle il se trouvait astreint.

Cette souillure morale, ce *nsem*, comme l'appellent les Fangs, telle est la conséquence de la violation de l'eki. Il peut en résulter pour le coupable toutes sortes de châtiments : celui qui a violé l'eki sera frappé dans sa santé, ou encore dans ses enfants, dans sa fortune, en attendant que son âme aille, après la mort, errer à travers la forêt obscure et froide, ou demeure assise sur un billot à grelotter dans la nuit.

Si bref et si imparfait soit-il, ce bref exposé suffit à faire comprendre ce qu'est l'eki. Sans doute, cette croyance superstitieuse tend peu à peu à reculer, à se modifier au contact des civilisations et des religions ; dès maintenant, certains eki sont tombés en désuétude à la périphérie de l'aire d'habitat des Fangs, mais, dans l'intérieur, la croyance aux eki subsiste encore avec la même force qu'autrefois. En sera-t-il longtemps ainsi? Nul ne pourrait le dire : mais si même les eki continuent à se dégrader avec une extrême lenteur, il convient de remercier le P. Martrou de n'avoir pas attendu pour en entreprendre l'étude, et pour publier un substantiel résumé de ses consciencieuses observations.

HENRI FROIDEVAUX.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La démission du ministère Clemenceau. Le cabinet Briand. La déclaration ministérielle.* — Le 20 juillet, à la suite d'une discussion, à la Chambre des députés, sur la situation de la marine, discussion qui prit rapidement le caractère d'un duel personnel entre M. Clemenceau et M. Delcassé, le ministère a été mis en minorité par 212 voix contre 176 sur 388 votants. En conséquence, M. Clemenceau a remis à M. Fallières la démission collective de son cabinet, formé le 25 octobre 1906, et le président de la République a fait appel à M. Briand qui a accepté la mission de constituer le nouveau ministère. Le ministère Briand est ainsi composé :

	MM.
Président du conseil, ministre de l'Intérieur.	ARISTIDE BRIAND.
Justice	BARTHOU.
Affaires étrangères	PICHON.
Finances	COCHERY.
Sous-secrétaire d'Etat	RENÉ RENOULT.
Guerre	Général BRUN.
Sous-secrétaire d'Etat	ALBERT SARRAUT.
Marine	Amiral BOUÉ DE LAPEYRÈRE.
Sous-secrétaire d'Etat	CHERON.
Instruction publique et beaux-arts	DOUMERGUE.
Sous-secrétaire d'Etat	DUJARDIN-BEAUMETZ.
Travaux publics, postes et télégraphes	MILLERAND.
Agriculture	RUAU.
Commerce	JEAN DUPUY.
Colonies	TROUILLOT.
Travail	VIVIANI.

Le 27 juillet, M. Briand a présenté son cabinet au Parlement et a donné lecture à la Chambre des députés de la déclaration ministérielle suivante :

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Appelé par M. le Président de la République à assumer les responsabilités du pouvoir, le cabinet qui s'offre à votre confiance est animé de la ferme volonté de préparer par l'union et l'action loyales des républicains, une politique de paix, de réforme et de progrès.

Pour servir à l'extérieur la politique de paix, nous resterons inébranlablement fidèles à l'alliance et aux amitiés que le gouvernement de la République a contractées. Attachés à la fois à assurer le respect de la France, de sa dignité et de ses droits et à garantir la paix du monde, nous persévérerons dans la politique suivie notamment par le précédent ministère. Cette politique qui recueillit votre approbation constante ne permet aucun doute sur la sincérité de nos desseins pacifiques. Elle a contribué à accroître le crédit par lequel la France a pu, avec une autorité grandissante, concourir, dans un esprit de conciliation, au règlement des difficultés internationales.

Cette autorité lui vient à la fois de la continuité de ses vues, du prestige qu'elle tient de sa puissance d'expansion morale, de sa force militaire et de sa force navale. Sur la situation actuelle de la marine, des critiques se sont produites. Le gouvernement est prêt à en dégager la vérité et à rendre plus efficaces, par une refonte organique, les sacrifices consentis par le pays. Les critiques les plus sévères ont d'ailleurs mis hors de cause l'esprit d'abnégation, la valeur professionnelle, le dévouement patriotique de nos marins qui sont, comme leurs camarades de l'armée de terre, dignes de la gratitude et de la confiance du pays.

La politique de défense laïque et de progrès social affirmée tant de fois par la majorité républicaine s'est déjà traduite par des lois importantes. Nous voulons en assurer la continuation en rappelant à la démocratie que rien ne se fonde ni ne se développe sans esprit de suite et de méthode. C'est dans cette pensée que le gouvernement vous demandera votre concours pour réaliser les réformes préparées soit par une discussion déjà ouverte, soit par le labeur des commissions.

Au premier rang de ses préoccupations le gouvernement place le vote rapide du budget, comptant sur les Chambres pour en terminer une fois de plus l'examen dans la période normale, et, surtout à l'heure où nous sommes, avec le souci prédominant des finances publiques et de l'intérêt général.

Au point de vue social, le gouvernement, sans négliger aucune des réformes inscrites à votre ordre du jour, appliquera son principal effort à faire aboutir devant le Sénat, de façon qu'il puisse être voté dans cette législature, le projet de loi des retraites ouvrières et paysannes.

Nous ne resterons indifférents à aucun des problèmes que posent l'évolution et l'organisation des travailleurs. Nous pensons que le devoir de la République est d'étendre progressivement à tous les travailleurs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie un système complet d'assurances sociales et de les aider à obtenir une situation moins précaire. En échange, la République, fondée sur le suffrage universel et qui leur a donné la liberté politique et la liberté syndicale, leur demande d'évoluer dans la légalité et de répudier la violence.

La Chambre a voté après de longs et consciencieux débats la grande réforme fiscale destinée à introduire plus de justice dans la répartition de l'impôt. Nous avons la confiance que le gouvernement obtiendra l'adhésion du Sénat au projet d'impôt sur le revenu. Aucun effort ne nous coûtera pour défendre devant la Haute-Assemblée la volonté nettement exprimée par la Chambre.

La Chambre a décidé d'inscrire en tête de son ordre du jour la réforme électorale. Le gouvernement ne méconnaît ni l'importance de la question ni la nécessité du débat, mais il n'échappe à personne qu'il ne peut prendre parti qu'après avoir appuyé son opinion sur l'étude des faits. Dès

maintenant il pense qu'il y aura lieu de proposer à la Chambre de mettre le pays en mesure de faire, dans les élections municipales, l'essai méthodique d'un système de proportionnalité.

A la suite de ce débat, le gouvernement pressera la Chambre de voter le projet réglant le statut des fonctionnaires et insistera auprès du Sénat pour qu'immédiatement après le vote des retraites ouvrières ce projet indispensable soit par lui adopté. Nous assurerons ainsi aux serviteurs de l'Etat, dans le loyalisme et le dévouement desquels nous avons pleine confiance, les libertés et les garanties légitimes. Mais il ne peut être question ni de tolérer l'interruption des services publics, ni de constituer une nation privilégiée dans la nation elle-même, qui reste une, et dont le Parlement seul a qualité pour dire la volonté.

Le Parlement est saisi de projets sur l'enseignement secondaire privé, la fréquentation scolaire, la responsabilité des maîtres, la stricte exécution de notre législation scolaire. Cet ensemble de réformes est destiné à mettre l'enseignement laïque à l'abri des attaques de ses adversaires qui sont en même temps les ennemis de la République. C'est dire l'intérêt qui s'attache au vote de ces projets.

Messieurs, il ne suffit pas de voter des réformes, il faut, pour qu'elles soient fécondes, un pays prospère, sachant mettre en valeur les instruments nécessaires à la richesse publique. Au premier rang de ceux-ci, se placent les moyens de transport. Il importe de les développer. Dès la rentrée, sera déposé un projet sur l'autonomie des ports. Nous vous demanderons aussi de mettre à la disposition de nos agriculteurs l'outillage économique, les canaux d'irrigation qui leur sont indispensables, de porter remède à la situation malheureuse de nos régions viticoles en donnant satisfaction aux vœux exprimés par leurs représentants autorisés.

La revision douanière devra être reprise et poursuivie dans l'esprit qu'avaient indiqué nos prédécesseurs.

Messieurs, si quelques-uns trouvaient trop vaste le plan méthodique et raisonné dont nous vous demanderons de vous inspirer, nous répondrions que le premier devoir d'un gouvernement, à quelque époque qu'il ait la charge du pouvoir, est de travailler à organiser la démocratie.

Pour cette tâche qui est de tous les instants nous comptons, dans le Parlement et dans le pays, sur la force agissante des républicains. Républicains nous-mêmes, nous plaçons la République au-dessus de toute conception personnelle. La République est la condition nécessaire de la prospérité nationale et du progrès social. Nous n'apercevons sa grandeur, loin des querelles intestines, que dans l'œuvre réformatrice dont nous serons avec vous les continuateurs.

Après cette lecture, une courte discussion s'est ouverte, à la Chambre, sur la déclaration ministérielle, qui a été finalement approuvée par 306 voix contre 46. Au Sénat, la déclaration lue par M. Barthou, garde des Sceaux, n'a donné lieu à aucune discussion.

La session ordinaire de 1909 a ensuite été déclarée close par décret présidentiel.

— *La traversée de la Manche en aéroplane.* — Le dimanche 25 juillet, l'aviateur Blériot a réussi, par un vol superbe de hardiesse, à traverser la Manche sur un aéroplane monoplan. Parti de Calais à 4 h. 35 du matin, il a abordé à Douvres exactement 38 minutes après.

Cet exploit de notre compatriote a provoqué dans le monde entier une émotion considérable.

— *La délégation ottomane à Paris.* — Le 11 juillet, les membres de la délégation de la Chambre des députés de Constantinople, invités à Londres par leurs collègues du Parlement britannique, sont arrivés à Paris, où ils ont demeuré quelques jours. La délégation se composait des 18 députés suivants : Talaat bey, premier vice-président de la Chambre (Andrinople); Midhat bey (Salonique); docteur Riza Tewfik (Andrinople); Ismaïl Hakky bey (Bagdad); Ebuzia Tewfik bey (Konia); Moustafa Arif bey (Brousse); Ahmed pacha Zuheir (Bassorah); Obeidullah effendi (Aïdin); Rouhi Khaldi bey (Jérusalem); Mohammed Ali bey (Kerkoud); El Seid Kassem Zeinel effendi (Djeddah); Ruchdi ben Chamaa (Damas); Arif Fazil bey, Fouad Khouloussi bey (Tripoli de Syrie), tous musulmans; Suleyman Boustani effendi (Beyrouth), maronite catholique; Nessim Masliah effendi (Smyrne), Sassoon effendi (Bagdad), israélites; et le docteur Dimitriyevitch (Monastir), serbe, orthodoxe.

Les députés ottomans ont été reçus, en France, avec la plus cordiale sympathie. Pendant leur court séjour parmi nous, ils ont assisté à un déjeuner offert en leur honneur par le groupe parlementaire de l'arbitrage. Au dessert, M. d'Estournelles de Constant, président du groupe, a prononcé l'allocution suivante :

Nous vous souhaitons la bienvenue en France, à Paris, parmi vos collègues, vos camarades du Parlement de la République française et particulièrement du groupe parlementaire de l'arbitrage international dont vous êtes désormais les associés. Nous sommes heureux de pouvoir vous exprimer l'admiration émue que nous devons et que doit la civilisation tout entière au courage, à la sagesse, à la longue patience dont vous avez dû faire preuve pour triompher de l'oppression séculaire qui pesait sur votre pays et qui révoltait nos consciences en même temps qu'elle menaçait la paix du monde.

Nous faisons pour vous des vœux ardents; nous mesurons toutes les difficultés de votre tâche, et c'est pourquoi nous avons tant insisté pour vous appeler à Paris. Votre voyage en Europe était le complément nécessaire de votre révolution pacifique. Il établit entre vous et les autres Parlements constitutionnels un lien qui fortifie votre existence et qui garantit sa durée.

Rattachés à la grande famille parlementaire, vous avez à votre service toutes les ressources de la solidarité; vous pourrez vous appuyer particulièrement sur vos collègues français, puisque vous voulez bien vous réclamer de la République française, foyer de votre éducation morale et intellectuelle.

De notre côté nous nous sentons, nous Français, responsables de votre évolution; nous avons le devoir de veiller sur votre avenir; nous savons que vous n'abuserez pas de votre triomphe, que votre régime de liberté et de justice s'établit au bénéfice de toutes les populations de l'empire ottoman, sans distinction d'origine, de races, ni de religions, et de même que nous avons défendu plus d'une fois de tout notre cœur la cause des victimes trop nombreuses du despotisme turc, nous défendrons passionné-

ment celle que vous servez, la cause de l'émancipation, celle que vous avez si bien résumée dans ces deux mots : Union et Progrès.

A la Jeune-Tuquie et à ses représentants.

Plusieurs autres toasts ont été portés, notamment par Naoum pacha, ambassadeur de Turquie; par les députés d'Andrinople, de Bagdad et de Smyrne; par M. Joseph Reinach; par M. Anatole Leroy-Beaulieu, au nom de l'Alliance française, et par M. Victor Bérard, au nom de la presse.

Ajoutons qu'au lendemain de l'arrivée de la délégation, notre collaborateur M. Georges Gaulis a eu, avec Talaat bey et le docteur Riza Tewfik, une importante conversation, dont voici le compte rendu d'après le *Journal des Débats :*

« Nous avons, a déclaré Talaat bey, le plus grand désir de nous rendre compte de la mesure dans laquelle la Jeune-Turquie peut faire fonds sur l'amitié française, à laquelle nous tenons par-dessus tout. Pour y parvenir, nous serons heureux de voir beaucoup de monde, de causer avec qui nous abordera, d'entendre formuler des jugements sur nous, sur notre pays, sur nos affaires intérieures et extérieures, de discuter et de convaincre si possible nos interlocuteurs. Nous avons l'impression que la confiance que nous inspirions à la première heure est un peu ébranlée en Occident. Pourquoi et par la faute de qui? C'est ce que nous recherchérons. Mais à première vue il me semble que l'on a exercé sur nous des sévérités excessives depuis un certain temps. Par qui l'opinion est-elle trop souvent renseignée? Nous croyons connaître quelques-unes des sources d'informations étrangères qui déversent leurs nouvelles sur l'Occident et qui nous sont systématiquement défavorables. Nous souffrons de ce que tant d'hommes raisonnables, à Paris et à Londres, prennent pour paroles d'Evangile de véritables calomnies. A ces calomnies nous voulons répondre.

« On dit que nous n'avons rien fait! Que l'on regarde de près notre pays! Est-il un voyageur qui, le connaissant déjà, le reconnaisse aujourd'hui? N'y a-t-on pas le sentiment d'une véritable détente morale, et cela ne compte-t-il pour rien? Et notre Parlement, un peu décrié, avouez-le, je vous affirme qu'il a accompli une besogne considérable. Ce sont surtout les commissions qui ont travaillé; il y a toute une période d'élaboration, de préparation et de rédaction des lois à traverser et je vous assure que nous l'avons traversée laborieusement. »

Le docteur Riza Tewfik, qui fut, dans les premières semaines du régime libéral, la grande force agissante et le metteur en œuvre de la Jeune-Turquie, insiste éloquemment sur le point de vue défendu par Talaat bey :

« Je voudrais, dit-il avec fougue, parler à la presse, au public, à tout le monde, faire des discours, des conférences, et je suis certain que je convaincrais mes auditeurs avec toute ma foi dans notre œuvre. Qui pourrait se dire capable de transformer en un an un pays esclave en un pays complètement organisé sous le régime de la liberté? Nous avons encore beaucoup à faire et nous le ferons, beaucoup à oser et nous l'oserons, beaucoup à entreprendre et nous réussirons. Mais il faut qu'on nous laisse un peu de temps. Et si nous avouons nous-mêmes que notre tâche n'est pas terminée, cela veut-il dire qu'elle nous paraisse surhumaine?

Non! Les obstacles sont grands, mais pas infranchissables comme on veut les représenter. Il y a du fanatisme, soit. Il va sans dire que l'Asie Mineure ne pouvait pas accepter nos idées de tolérance et d'égalité absolue aussi facilement que la Turquie d'Europe. Mais elle y vient petit à petit. Dites bien que nous avons une organisation de parti très forte, jusqu'à Bagdad et jusqu'au Yémen. Dites qu'elle a pour but de répandre l'idée constitutionnelle telle que nous l'entendons, c'est-à-dire libérale et sincère, impliquant la tolérance la plus large et l'égalité absolue entre citoyens ottomans, sans distinction de races et de nationalités.

« Contre nous que se dresse-t-il? L'unité islamique, dit-on! Permettez-moi de n'y pas croire à cette fameuse unité. Comment, nous pratiquons une religion que plus de deux cents sectes, se haïssant entre elles, divisaient en menus groupes, et l'on nous rebat les oreilles de panislamisme et de bloc islamique! Vrai, cela ne nous fait pas peur. »

Interrogé sur les massacres d'Adana et leurs conséquences au point de vue des relations futures des Turcs et des Arméniens, Talaat bey nous a déclaré :

« Nous venons de croiser dans le port de Smyrne notre collègue arménien Agop Babikian, membre de la commission parlementaire d'enquête, qui rentrait d'Adana à Constantinople. Il apportait les preuves écrites de ce que nous savions déjà : c'est le Sultan Abdul Hamid qui a ordonné et fait préparer le massacre des Arméniens le 13 avril dernier. Tout cela va être bientôt connu de tout le monde. Pour ce qui est de l'avenir, nous déclarons qu'une pareille explosion de haine entre les nations ottomanes ne peut se reproduire sous notre régime. Car nous ne voulons plus de massacres, et nous sommes de force à imposer notre volonté aux groupes fanatiques ou ignorants dont le précédent Sultan exploitait la simplicité et la peur. Entre les Arméniens et nous, il y a entente complète. Ils savent qu'ils doivent la liberté aux Jeunes-Turcs et nous savons pouvoir compter sur leur fidélité. A la Chambre, nous marchons la main dans la main, les Arméniens et nous. »

Nous avons voulu, pour terminer, obtenir quelques déclarations sur l'affaire de Crète. Talaat bey nous a répondu là-dessus avec sa très grande autorité personnelle et la plus grande franchise de ton :

« Nous avons fait un immense sacrifice à la paix européenne en acceptant sans trop de peine l'annexion de la Bosnie-Herzégovine à l'Autriche et celle de la Roumélie orientale à la Bulgarie. Ce que cela nous a coûté, au fond du cœur, cela ne regarde que nous. Enfin, nous avons *pu* le faire. Mais l'abandon de la Crète, nous ne *pouvons* pas. Y serions-nous même résolus que cela nous serait impossible. Le sentiment public serait contre nous et notre œuvre serait détruite. »

— *Les journalistes français et le procès d'Agram.* — Les directeurs des grands journaux et revues de Paris, et de nombreuses personnalités de la presse parisienne ont adressé aux présidents de l'Association des journalistes autrichiens, à Vienne, et de l'Association des journalistes hongrois, à Budapest, le télégramme suivant :

Les soussignés journalistes français font appel à leurs confrères autri-

chiens (hongrois) pour les prier d'intervenir, au nom de la presse tout entière, en faveur des accusés du procès d'Agram. En ce procès, où des hommes inoffensifs ne sont accusés que de tendances et d'opinions, où les seuls griefs relevés contre eux visent la publication ou le colportage de journaux, pamphlets et calendriers, dont l'autorité n'a jamais prononcé la suspension ou la confiscation, les journalistes français prient leurs confrères autrichiens (hongrois) de prendre garde qu'il ne soit pas porté une irrémédiable atteinte aux droits de la pensée et de la presse.

Signé : A. Hébrard, directeur du *Temps;* Gaston Calmette, directeur du *Figaro;* E. de Nalèche, directeur du *Journal des Débats;* Henry Simond, directeur de l'*Echo de Paris;* Henry Bérenger, directeur de l'*Action* et du *Siècle;* Edouard Drumont, directeur de la *Libre Parole;* A. Périvier, directeur du *Gil Blas;* Stéphane Lauzanne, directeur du *Matin;* Emile Massard, directeur de la *Patrie;* Léon Bailby, directeur de l'*Intransigeant;* Jean Dupuy, directeur du *Petit Parisien;* Jean Jaurès, directeur de l'*Humanité;* Ch. Prévet, directeur du *Petit Journal;* Maurice Dejean, directeur de la *Petite République;* J.-H. Franklin, directeur des *Questions diplomatiques et coloniales;* Pierre Quillard, du *Mercure de France;* Victor Bérard, de la *Revue de Paris:* Mony Sabin, du *Courrier Européen;* Paul Degouy, de la *Lanterne;* Albert Huart, de l'*Aurore;* Gabriel Baume, de l'*Autorité;* Jely, du *Radical;* Delly, du *Soleil;* Mazereault, du *Gaulois;* E. Chichet, du *Paris-Journal;* Eugène Allard, de la *République Française;* Albert Milhaud, du *Rappel;* Gauvain, du *Journal des Débats;* Jean Herbette, du *Siècle;* Paul Ollendorf, du *Gil Blas:* Georges Gaulis, du *Journal des Débats:* André Mévil, de l'*Echo de Paris;* Jean Longuet, de l'*Humanité.*

En réponse à cette adresse, nous avons reçu de M. Jenö de Rákosi, directeur du *Budapesti Hirlap*, président de l'Association des journalistes hongrois *Otthon*, le communiqué suivant que, dans notre souci constant de rigoureuse impartialité, nous croyons devoir reproduire intégralement.

Les soussignés représentants de la presse de Budapest se sont réunis ce jour dans la salle de l'*Otthon* pour délibérer sur l'appel qui leur a été fait de la part des journalistes français et ont pris la résolution suivante :

La liberté de la pensée et de la presse constitue la condition primordiale de la civilisation du monde et de la liberté des peuples. Les journalistes hongrois ont, pour la défense et la sauvegarde de cette liberté, le sentiment de leur solidarité avec tous les journalistes du monde civilisé. Le passé de la presse hongroise a fourni de nombreux hauts-faits à l'histoire des combats que les journalistes, les journaux et la presse de tous les pays ont livrés pour défendre la liberté de la presse contre des attaques sérieuses.

Pour ce qui concerne le procès de Zágráb, les représentants de la presse française invitent leurs confrères hongrois à intervenir en faveur d'accusés qui ont comparu devant leurs juges compétents, car « les griefs relevés « contre les inculpés ne viseraient que la publication de journaux, pam- « phlets et calendriers, dont l'autorité n'a jamais prononcé la suspension « ou la confiscation, de sorte qu'on porterait ici atteinte aux droits de la « Pensée et de la Presse ». A cet appel les journalistes hongrois déclarent : la Croatie, pays annexe de la Hongrie, jouit d'une autonomie étendue qui lui garantit l'autonomie et l'indépendance de son régime judiciaire. La Croatie est fort jalouse dans la sauvegarde de ses droits autonomes vis-à-vis de la Hongrie ; on verrait éclater en Croatie, et à juste titre, une tempête de protestations indignées si les journalistes hongrois s'avisaient à

vouloir intervenir dans un procès en cours devant un tribunal croate et à vouloir exercer la pression que leurs confrères français paraissent réclamer de leur part.

Les journalistes hongrois peuvent, selon leurs convictions et leurs sentiments, exprimer des opinions divergentes sur le sujet et les péripéties du procès en question ; mais le respect dû à la liberté des peuples et à l'indépendance des tribunaux leur interdit absolument — et à cet égard ils ne peuvent avoir qu'une seule et même opinion — de former une ligue contre le tribunal compétent en cette matière, une ligue qui tendrait à peser avec l'influence de la presse entière sur le fonctionnement légal et légitime de ce tribunal. Cela ne serait pas considéré comme la défense de la liberté de la presse, mais comme une atteinte portée à l'indépendance des tribunaux, une atteinte grosse de dangers pour la liberté générale et l'ordre public.

Les journalistes hongrois se permettent de faire remarquer que leurs confrères parisiens ont reçu des renseignements inexacts.

Le procès de Zágráb ne porte pas seulement sur les griefs visant la publication d'articles, de pamphlets et de calendriers; il comporte des chefs d'accusation tels qu'excitations sur les chaires des églises, dans les écoles, dans les clubs sociaux et politiques, organisation d'une sorte de conspiration fomentée de l'étranger, introduction clandestine d'armes, préparatifs d'une insurrection, haute-trahison tendant à détacher du Royaume toute une partie du pays. Ce sont les débats publics devant le tribunal qui permettront d'établir et d'élucider ce qui est vrai et ce qui est faux dans ces griefs et dans ces accusations. Les journalistes croates et les journalistes serbes, qui sont les parties intéressées, les porte-paroles des accusateurs et des accusés, peuvent être partiaux, prendre fait et cause pour l'une des parties. Mais la presse hongroise n'a point qualité pour exercer une influence sur une affaire qui est *sub judice* et cela sur le territoire de la Croatie. Les journalistes de tel autre pays de l'Europe devraient à plus forte raison s'abstenir d'intervenir dans de pareils procès, car ils encourent le risque que les conflits intérieurs de leur pays, le crédit et la réputation de leur régime judiciaire deviendront, à leur tour, la proie des attaques de la presse de tel pays voisin.

Les journalistes hongrois prient leurs confrères parisiens de prendre encore en considération que, quand même le résultat du procès de Zágráb venait à justifier l'opinion préconçue de la presse française, ce sont, somme toute, des accusés slaves jugés par des juges slaves. C'est selon l'usage de cette race et de ce pays que Crime et Vertu se sont mesurés et ont prévalu en raison de leurs forces.

Si par contre, l'issue du procès venait à prouver que la supposition de nos confrères parisiens a été fausse, on aurait — si aujourd'hui nous donnions suite à leur demande — stigmatisé la liberté et la souveraineté de la Presse d'un abus grave et odieux dont la responsabilité pèserait sur la presse européenne, ce dont nous voudrions la préserver.

Si le fait, que l'appel des journalistes français a été adressé à la presse hongroise tendait à dire que la Hongrie, la nation hongroise et la presse hongroise ont un intérêt quelconque engagé par ce procès et y exerceraient une influence quelconque — nous devrions très énergiquement protester contre cette imputation, car l'opinion publique hongroise a de tout temps condamné et combattu tout acte tyrannique, toute oppression d'une race ou d'une religion et tout régime de terreur.

Le seul intérêt que la Hongrie voudrait voir sauvegardé dans ce procès

— au même titre que tout autre pays civilisé — c'est que le tribunal de Zágráb soit un instrument solide et ferme de la Justice et qu'il s'affirme devant l'opinion publique européenne non pas comme le persécuteur, mais comme la garantie de la liberté civique.

Budapest, le 23 juillet 1909.

Jenö de Rákosi, président de l'*Otthon*, directeur du *Budapesti Hirlap;* Miksa Márkus, conseiller aulique, secrétaire général de l'*Otthon*, directeur du *Magyar Hirlap*; Endre Csizmazia, député, rédacteur du *Magyarország;* Mór Szathmári, député, directeur du *Budapest;* Zsigmond Farkasházy, député, rédacteur du *Friss Ujság;* Zsigmond Singer, directeur du *Pester Lloyd;* Aurél Csathó, directeur du *Politikai Értesitö;* Leo Otvós, rédacteur du *Polgár;* Géza Hacsak, rédacteur du *Nap;* Miklós Hadju, rédacteur du *Nap;* Dezsö Jancsó, directeur du *Budapesti Levelezö;* Tivadar Lándor, rédacteur du *Magyar Nemzet;* Lajos Purjesz, directeur de *l'Egyetértés;* Béla Róna, directeur-rédacteur du *Független Magyarország;* Izsó Rudas, directeur du *Keleti Ertesitö;* Dr Ignác Balázs, rédacteur du *Budapesti Hirlap;* Dr Ágost Bari, rédacteur du *Budapester Tagblatt;* Félix de Gerando, rédacteur de la *Revue de Hongrie;* Aurél Feld, rédacteur du *Nap;* Dr Sándor Fleischmann, rédacteur du *Neues Politisches Volksblatt;* Dr Károly Koffler, rédacteur du *Budapesti Hirlap;* József Pakots, rédacteur du *Pesti Hirlap;* Kálmán de Porzsolt, rédacteur du *Pesti Hirlap;* Dr Gyula Rákosi, rédacteur du *Budapesti Hirlap;* Armin Sasvári; Pál Som, rédacteur de *l'Uj Hirek;* Adolf Strauz; Ignác Sipos, rédacteur du *Neues Pester Journal;* Deszö Szegh, rédacteur de *l'Alkotmány;* Andor Szakáts, rédacteur du *Budapesti Hirlap*; Zsigmond Szöllösi, rédacteur du *Budapesti Hirlap*; Károly Tihanyi, rédacteur du *Budapesti Tudosito;* Szaniszló Timár, rédacteur du *Magyar Estilap;* Adorján Tordai, rédacteur du *Budapesti Hirlap.*

Il va de soi que nous faisons toutes nos plus expresses réserves quant à l'argumentation si spécieuse de ce document. Nous publierons, d'ailleurs, prochainement un nouvel article de mise au point et de commentaire raisonné sur ce lamentable procès d'Agram.

Allemagne. — *La crise de la chancellerie. M. de Bülow et M. de Bethmann-Hollweg.* — On a lu plus haut l'exposé si complet qu'a bien voulu nous donner M. Georges Gaulis sur la crise de la chancellerie allemande. Nous n'y reviendrons pas ici. C'est le 15 juillet que le *Moniteur officiel de l'Empire* a annoncé la démission du prince de Bülow et la nomination de M. de Bethmann-Hollweg comme nouveau chancelier de l'Empire. Le *Moniteur* a publié également le texte de la lettre autographe suivante adressée par l'empereur au prince de Bülow :

Mon cher prince,

Votre prière réitérée me conduit à penser, à mon très grand regret, que vous êtes décidé à abandonner vos fonctions de chancelier de l'Empire, de président du Conseil des ministres de Prusse et de ministre des Affaires étrangères.

Si pénible que cela soit pour moi de renoncer à votre appui éprouvé dans la conduite des affaires de la Prusse et de l'Empire, et de rompre le lien par lequel tant d'années de collaboration nous avaient unis, j'ai cependant cru, en raison des justes motifs de votre désir, ne pouvoir pas

me refuser plus longtemps à votre décision. Je satisfais donc à votre demande et j'accepte votre démission.

Mais c'est pour moi un besoin du cœur que de vous exprimer, à cette occasion, ma plus profonde reconnaissance pour le dévouement avec lequel vous avez rempli, au cours de votre heureuse carrière, les postes les plus divers et rendu tant d'éminents services à mes prédécesseurs, à moi et au pays.

Que le Seigneur vous accorde encore, après une existence si laborieuse et si remplie, de longues années d'un bonheur sans mélange.

Je vous envoie en même temps que cette lettre, à titre de marque extérieure de ma reconnaissance, de mon approbation et de ma sympathie, les insignes du grand ordre de l'Aigle-Noir avec brillants;

Et je suis toujours votre empereur gracieux et reconnaissant.

GUILLAUME.

Enfin le *Moniteur officiel* a publié le mouvement ministériel suivant, conséquence de la désignation de M. de Bethmann-Hollweg :

M. Delbrück, ministre du Commerce de Prusse, est nommé secrétaire d'Etat à l'office de l'Intérieur de l'Empire.

M. Sydow, secrétaire d'Etat à la Trésorerie, est nommé ministre du Commerce de Prusse.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'office de l'Intérieur, M. Wermuth, est nommé secrétaire d'Etat à la Trésorerie.

La démission du ministre des Cultes, M. Holle, est acceptée.

Le président supérieur de la province de Brandebourg, M. de Trott de Solz, est nommé ministre des Cultes.

Le sous-secrétaire d'Etat à la chancellerie, M. de Lœbell, est nommé président de la province de Brandebourg.

— *L'entrevue de Guillaume II et du roi Haakon.* — Le 22 juillet, l'empereur Guillaume II a reçu à Bergen la visite du roi Haakon, à bord du *Hohenzollern*, et il la lui a rendue sur le cuirassé *Norge*. A une heure, les deux souverains se sont rendus à terre pour le déjeuner que le roi de Norvège offrait à l'empereur au restaurant de Floien, qui domine la ville de Bergen. Le soir, il y a eu dîner de gala à bord du *Hohenzollern*. Le lendemain, l'empereur et le roi se sont rendus par chemin de fer à Finse, pour gagner, par la vallée de la Flaam, le fjord d'Aurland, où Guillaume II a retrouvé le *Hohenzollern* et continué sa croisière.

Angleterre. — *Déclarations de sir Edward Grey sur la politique étrangère du Royaume-Uni.* — Le 22 juillet, à la Chambre des Communes, sir Edward Grey, répondant à sir Charles Dilke, qui avait critiqué l'attitude du gouvernement britannique relativement à la question du Levant et aux affaires du Congo, et à M. Henderson, qui avait protesté, au nom du parti socialiste, contre la visite prochaine du tsar en Angleterre, a fait les déclarations suivantes, qui ont été approuvées par 187 voix contre 79.

Nous avons conclu avec certains pays européens des accords connus du monde entier; ils ne sont nullement un obstacle à de bonnes relations avec

les autres puissances européennes, ni pour nous, ni pour les puissances qui, avec nous, y ont souscrit.

En ce qui concerne l'initiative particulière que nous avons prise (touchant la Bosnie et l'Herzégovine), sir Ch. Dilke a dit que nous avons été trop loin, que nous étions soumis à une obligation morale. Pourquoi? Nous ne nous sommes considérés comme soumis, quand la question s'est posée, qu'aux obligations spécifiées par le traité de Berlin.

Ce qu'a pu dire lord Salisbury avant la conclusion du traité de Berlin n'engage nullement le pays une fois ce traité conclu.

Du reste, de ces obligations morales, le gouvernement autrichien, durant tout le cours des dernières négociations, n'a jamais soufflé mot.

En 1880, des assurances furent données à M. Gladstone qui, dans une lettre à l'ambassadeur d'Autriche, s'exprimait ainsi :

« Votre Excellence est maintenant assez bonne pour m'assurer que votre « gouvernement n'a aucun désir d'étendre les droits acquis en vertu du « traité de Berlin et que semblable extension de droits serait préjudiciable « à l'Autriche-Hongrie. »

Mon désir est de maintenir la sainteté des traités internationaux. En affaiblir la validité en rapportant des conversations, des projets antérieurs, comme s'ils comportaient une obligation morale, doit nécessairement, de ma part, attirer une protestation.

Si vous voulez maintenir la paix, maintenez la sainteté des engagements publics. Le coup porté au traité de Berlin a été un coup grave porté à la Turquie qui, à ce moment, traversait une heure critique. En ce qui concerne certaines puissances, spécialement en ce qui concerne la Turquie, nous avons connu des heures de grande inquiétude.

Un règlement de comptes est enfin intervenu à l'amiable, sans que la paix ait été troublée, sans que le développement du nouveau régime turc ait été entravé.

Si nous avions observé une conduite moins décidée, si nous n'avions pas parlé aussi énergiquement, croit-on que de tels résultats, en ce qui concerne la Turquie surtout, auraient été pacifiquement obtenus?

Jugeons des politiques par leur résultat. Les résultats obtenus — et je ne dis pas grâce à notre action seule — ont été que la patience, le sens commun, la modération ont enfin prévalu.

En ce qui concerne l'Autriche, quoi qu'il en ait été de l'attitude que nous avons prise et à bon droit au sujet de la façon et de l'heure des changements apportés au traité de Berlin, je crois que notre conduite est maintenant mieux comprise.

Nous désirons que l'amélioration obtenue par notre diplomatie continue à s'affirmer.

En ce qui concerne la Crète, il n'est pas vrai qu'en maintenant le *statu quo* nous ayons constaté l'annexion de la Crète à la Grèce. La Crète est confiée en dépôt aux quatre puissances qui maintiennent sur elle les droits supérieurs de la Turquie; tel est le *statu quo*. Dire qu'il signifie ceci ou cela, qu'il est l'équivalent d'une annexion virtuelle, n'est pas vrai et n'est bon qu'à égarer les esprits.

Nous avons voulu, en ce qui concerne la Crète, empêcher que rien ne se produisît de nature à endommager le prestige du nouveau régime turc et à affaiblir les chances de réforme.

Voici d'autre part quelle a été notre politique congolaise. Nous avons désiré que toute liberté d'action fût laissée au gouvernement belge; nous voulons lui donner le temps de faire connaître ses intentions.

Nous ne laisserons pas pour cela périmer nos droits.

Le ministre belge des Colonies est maintenant au Congo ; il ne reviendra qu'en septembre. Si, pour agir, nous n'attendions pas son retour, les autres puissances diraient que nous cédons à des suggestions intéressées.

Il n'en est pas moins vrai que plus nous désirons reconnaître l'annexion, plus la situation devient difficile, tant pour nous et nos nationaux que pour la Belgique. Si, à la fin de l'année, nous sommes en présence du même état de choses qu'aujourd'hui, nous devrons aviser aux mesures à prendre pour maintenir nos droits.

Le discours de M. Henderson au sujet de la venue du tsar met le gouvernement dans une situation difficile. Il ne nous appartient pas de savoir ce qui se passe dans un pays étranger, où nous ne nous reconnaissons aucun droit suffisant. Au moment où le parti britannique différait d'opinion au sujet de la Constitution à donner au Transvaal et à l'Orange, un homme d'Etat étranger avait déclaré que l'action personnelle de son souverain empiétant sur notre droit devait amener une solution favorable. Qui niera que le problème fût devenu de ce chef dix fois plus compliqué?

Des statistiques nous ont été données, je ne les accepte pas. Je tiens de source digne de foi que les chiffres produits ne sont pas exacts. Vous a-t-on dit qu'en une seule année les terroristes ont fait 6.800 victimes? Les membres de la Douma étaient récemment parmi nous. Ils ont exprimé unanimement et librement leurs vues au sujet de semblables discussions; ils les ont répudiées, disant qu'ils considéraient comme une injure personnelle toute injure au tsar.

J'en appelle au bon sens des Communes. Le nom du tsar restera dans l'histoire comme le nom du souverain qui a octroyé la première Constitution qu'ait jamais possédée son peuple. Au nom du gouvernement, je déclare que nous lui souhaitons la bienvenue comme au chef d'un grand Etat, avec lequel nous désirons vivre en amitié.

Espagne. — *La mort de don Carlos.* — Don Carlos, le chef du parti carliste en Espagne, est mort, le 18 juillet, à Varese près de Milan, d'une maladie de cœur. Il était né au mois de mars 1848.

L'*Univers* a publié la traduction française du testament politique, écrit entièrement par don Carlos lui-même, en espagnol, le jour de l'Epiphanie de l'année de grâce 1897, en son palais de Lorédan, à Venise.

S'adressant aux Carlistes, don Carlos dans la première partie de ce testament renouvelle « à la face du monde » sa déclaration de foi catholique. Puis, exhortant ses partisans à servir sa cause avec plus de dévouement encore quand il ne sera plus, il ajoute :

Notre monarchie est supérieure aux personnes. Le roi ne meurt pas. Quand vous ne me verrez plus à votre tête, vous continuerez, comme de mon vivant, à acclamer le roi légitime, traditionnel et espagnol, et à combattre pour les principes inscrits dans notre programme.

Je vous les laisse dans tous mes manifestes. Ils sont ceux que j'ai soutenus et proclamés sans relâche à partir de l'abdication de mon père bien-aimé, en 1868.....

Gibraltar-espagnol, union avec le Portugal, le Maroc pour l'Espagne, la Confédération avec nos anciennes colonies, c'est-à-dire intégrité terri-

toriale, honneur et puissance, voilà le legs que j'avais, par des moyens justes, souhaité laisser à ma patrie...

Je veux également consigner ici ma reconnaissance au groupe réduit mais choisi de légitimistes français, qui se sont rangés, après la mort d'Henri V, d'abord autour de mon père, et plus tard de moi-même, fidèles à leur drapeau et au droit salique...

Je rappelle, pourtant, à mes successeurs que notre aîné appartient à l'Espagne, qui a dépensé, pour le mériter, des torrents de sang et des trésors d'amour.

Mon dernier salut sur la terre sera pour le drapeau rouge et jaune. Et si Dieu, dans sa miséricorde sans bornes, a pitié, ainsi que je l'espère, de mon âme, il me permettra d'assister, du ciel, au triomphe de l'idéal de toute ma vie, à l'ombre de cette enseigne glorieuse.

Le fils de don Carlos, don Jaime, a déclaré reprendre, comme chef du parti carliste, les revendications de son père.

Grèce. — *La crise ministérielle. Le cabinet Rhallys.* — Une crise ministérielle vient d'éclater à Athènes. M. Theotokis, qui était au pouvoir depuis plusieurs années, a donné sa démission au roi qui l'a acceptée. Aux dernières élections générales, en janvier 1906, il avait eu une grande majorité : 110 députés ministériels sur 177 membres. A la suite de dissentiments au sein de la majorité, un remaniement ministériel avait eu lieu en 1908, et assez récemment M. Theotokis avait déjà manifesté l'intention de se retirer. On a dit alors qu'il n'avait consenti à rester au pouvoir qu'afin d'éviter de recourir à des élections générales et de soulever ainsi indirectement la question crétoise.

Le roi Georges a chargé M. Rhallys de former le nouveau cabinet, qui se trouve ainsi constitué : MM. Rhallys, présidence et finances; Zografos, Affaires étrangères; Stratas, Intérieur; Miaoulis, Marine; colonel Manousoghianakis, Guerre; Delyannis, Justice; Gherocostopoulos, Instruction publique. Les ministres ont prêté serment le 20 juillet. M. Démètre Rhallys est âgé de 64 ans. Avocat, il est entré à la Chambre en 1874. Ministre de la Justice peu de temps après, il a fait partie de plusieurs cabinets. Il était président du Conseil pendant la guerre de 1897. Il a été président de la Chambre en 1903, premier ministre pendant six mois environ cette même année, et chef de l'opposition après l'assassinat de M. Delyannis, oncle du nouveau ministre de la Justice.

Au lendemain de la constitution du nouveau cabinet, une note officieuse communiquée aux journaux d'Athènes a déclaré que le ministère Rhallys « est inspiré par un vif désir de rapprochement « sincère et cordial avec la Turquie : les opinions du président du « Conseil, qui a toujours préconisé une entente étroite avec la « Turquie sur la base de la communauté des intérêts des deux pays, « constituent une sûre et ample garantie du sincère désir des rela- « tions cordiales que la Grèce veut entretenir avec la Turquie. » La note rappelait ensuite la vive sympathie que M. Rhallys a montrée

envers le nouveau régime et son voyage en Turquie à l'avènement de ce nouveau régime, voyage pendant lequel il n'a pas cessé de recommander instamment, tant aux Grecs qu'aux Turcs, de vivre en bonne intelligence pour assurer le progrès et la prospérité du pays, dont l'intérêt devait leur être également cher. En outre, elle déclarait que le gouvernement hellénique est fermement décidé non seulement à éviter tout ce qui pourrait donner lieu au moindre malentendu, mais aussi à prendre toutes les mesures prouvant la sincérité de son désir d'entretenir des relations de pleine et franche cordialité avec le pays voisin.

La publication de cette note a généralement produit une bonne impression, aussi bien à Constantinople qu'à Paris, Londres, Pétersbourg, Berlin et Rome.

Turquie. — *La question de Crète. L'évacuation de l'île par les détachements internationaux.* — Le 13 juillet, les drogmans d'Italie, de France, de Russie et d'Angleterre ont remis simultanément à Rifaat pacha, ministre des Affaires étrangères de Turquie, une note identique au sujet de la Crète. Voici le sens de cette note :

Les gouvernements des quatre puissances protectrices sont tombés d'accord sur les décisions suivantes :

Les détachements internationaux se retireront le 26 juillet ; chacune des quatre puissances enverra un stationnaire pour la protection du pavillon ottoman et pour garantir la sécurité des Crétois musulmans ; une proclamation, dont copie est annexée, sera adressée à la population de l'île.

La présence dans la baie de la Sude de quatre stationnaires témoigne du maintien des droits suprêmes du sultan ; le *statu quo* actuel n'est pas considéré comme une solution définitive.

Les puissances continueront à s'occuper avec bienveillance de la Crète et négocieront avec la Porte au moment opportun pour le régime futur de l'île.

La proclamation annexée informe les Crétois du retrait des détachements, conformément aux notes du 10 mai 1906 et 28 juillet 1908, et elle fait ressortir que, si les puissances retirent leurs troupes de Crète, c'est parce qu'elles sont convaincues que les autorités crétoises sont en mesure de maintenir l'ordre dans l'île et de garantir la sécurité de la population musulmane. Les gouvernements des puissances protectrices assurent, en terminant, qu'ils continueront encore, dans l'avenir, à s'occuper avec bienveillance de la question crétoise, et ils déclarent se réserver le droit de prendre des mesures qu'ils jugeraient nécessaires, au cas où l'ordre et le calme seraient troublés et pour la sécurité des musulmans, que les puissances ont le droit de protéger.

Le même jour, à Athènes, les ministres des quatre mêmes puissances protectrices de la Crète se sont rendus au ministère des Affaires étrangères et ont communiqué au ministre hellène, M. Baltazzi, la note remise à la Porte et la proclamation aux Crétois. Les ministres des puissances ont déclaré que leurs gouvernements respectifs faisaient cette communication en reconnaissance de l'attitude

correcte observée par le gouvernement hellénique lors des graves événements qui viennent de se succéder en Orient. Les ministres ont ajouté que les quatre puissances, en faisant cette communication, comptent que l'esprit de sagesse, qui a jusqu'ici régi les conseils du gouvernement hellénique, l'engagera à accepter loyalement la situation consacrée par la décision des puissances et à reconnaître que toute modification qui pourrait être interprétée comme une provocation à la Turquie serait sûrement moins favorable à la Crète que le présent état de choses.

Le 22 juillet, la Porte a communiqué officiellement aux puissances protectrices de la Crète sa réponse à leur note du 13 juillet. Dans cette réponse, la Turquie refuse d'accepter le *statu quo* en Crète, considérant que ce *statu quo* porte atteinte à ses droits. Elle demande que les tribunaux cessent de rendre la justice au nom du roi des Hellènes, et réclame la suppression des timbres-poste actuellement en usage. La Porte se déclare, en même temps, prête à accepter la substitution des mots « droits suprêmes » à ceux de « droits souverains », et elle s'engage à ne pas insister pour le maintien d'un bâtiment de guerre turc dans les eaux crétoises. Enfin, elle insiste formellement pour être appelée à participer à la réorganisation administrative de l'île.

Le 26 juillet, les contingents anglais, français, russes et italiens se sont embarqués et ont quitté la Canée. Le transport italien *Favignaga* est parti à 10 heures et demie du matin, après avoir reçu les troupes italiennes à l'aube. Le transport français *Crimée* est parti à midi 40; les Russes à 4 heures. Les quais étaient pavoisés et les autorités crétoises étaient venues lire des adresses de gratitude aux officiers des puissances protectrices.

II. — ASIE.

Perse. — *L'abdication de Mohammed Ali.* — La victoire des libéraux persans est complète : le 13 juillet au matin, les Bakhtiaris du *Sardar-assad*, Hadji Ali Kuli Khan, et les Fidaïs du *Sipahdar* Nasr es Saltaneh, forçaient les lignes des royalistes et entraient à Téhéran, dont ils se rendaient maîtres après un combat plus long que meurtrier. Mohammed Ali a voulu tenir tête à ces « ennemis de la Constitution » jusqu'à ce que, se sentant irrémédiablement perdu, il allât se réfugier à Zergendeh, résidence d'été de la légation de Russie, à quelques kilomètres de Téhéran. La fuite, c'était l'abdication. La Russie et l'Angleterre, qui, dans la lutte entre constitutionnels et royalistes, s'étaient toujours montrées d'une correction absolue, comme en fait encore foi la circulaire russe du 3 juillet dernier dont nous donnions le texte dans notre précédente chronique, offrirent leurs bons offices. Elles ménagèrent une entrevue entre les chefs nationalistes et le colonel Liakhof, dont les cosaques persans, les seules troupes régulières et qui fussent bien armées du Chah, étaient réduits à l'impuis-

sance. Les pourparlers aboutirent à une suspension d'armes. Cependant, dans une des salles de l'ancien palais du Medjliss, le sardar-assad et le sipahdar, les grands moudjteheds, les oulémas, les princes de la famille royale, de hauts dignitaires et fonctionnaires, se réunirent en un conseil national extraordinaire, à l'issue duquel le télégramme officiel suivant fut envoyé à toutes les légations de Perse à l'étranger :

« Les désordres intérieurs ont rendu nécessaire de rétablir « l'ordre et de réorganiser complètement le pouvoir exécutif. L'im- « popularité de S. M. Mohammed Ali Mirza, rendu indigne du trône « par ses actes contraires au vœu de la nation, a rendu d'une néces- « sité impérieuse un changement de souverain.

« Le Parlement n'étant pas en session, les représentants du peuple « persan, assemblés en session extraordinaire au palais de Baharis « tan, à Téhéran, le vendredi 27 de djamadi-al-akher 1327 (16 juil- « let 1909), et les personnes présentes, y compris les oulémas, les « chefs des nationalistes, les princes, les hauts dignitaires, les anciens « députés, ont décidé à l'unanimité de déposer S. M. Mohammed Ali « Mirza, et conformément aux articles 36 et 37 de la Constitution, « S. A. I. Soltan Ahmed Mirza, héritier présomptif, a été proclamé « Chah. La régence a été provisoirement confiée à S. A. Azed el Moulk, « en attendant une décision de la Chambre et conformément à l'ar- « ticle 38 de la Constitution. »

Le jeune monarque que la Perse vient de se donner est un enfant de onze ans. Bien que second fils de Mohammed Ali, il avait été nommé héritier présomptif, *veli'ahd*, au salam du 25 janvier 1907, qui avait suivi le couronnement de son père, selon les règles de la dynastie kadjare qui assurent la succession au trône aux seuls fils du Chah issus d'une femme légitime et de sang royal. Sa mère, la princesse Malek é Djehan est la fille de Naieb es Saltaneh et la nièce de Mouzaffer ed Din. Soltan Ahmed Mirza a fait, le 20 juillet, son entrée solennelle à Téhéran ; et à la cérémonie très démocratique du couronnement, pendant laquelle la foule l'a acclamé, il a prononcé les paroles suivantes : « Je ferai tout mon possible pour m'acquitter des « devoirs que me crée ma situation si élevée : pour m'acquitter de « cette tâche je ne perdrai jamais de vue les aspirations de la nation « persane. »

En attendant qu'il soit d'âge à mettre à exécution ces promesses, les libéraux ont confié la direction des affaires du pays aux gens les plus distingués de leur parti. Le régent Azed el Moulk, compagnon de voyage du Chah Nasr ed Din et conseiller de Mouzaffer, est une des personnalités les plus populaires et respectées de Perse. Chef de la tribu kadjare, ses sympathies constitutionnelles, qui ne se démentirent pas un instant, l'appelaient à jouer ce rôle important et difficile. A ses côtés ont pris place les chefs victorieux du mouvement nationaliste qui, jusqu'à présent — et c'est à leur éloge — n'ont pas abusé de leur victoire. Et avec eux vont rentrer en Perse des patriotes éclairés et dévoués, que leurs idées libérales avaient rendu

suspects à l'ancien Chah et momentanément exilés de leur patrie comme les Ismaïl Khan et les Nassir el Moulk. Ces choix et cette attitude honore la clairvoyance et la modération des Jeunes-Persans. Mais, comme pour leurs frères les Jeunes-Turcs, la route est semée d'écueils. Pour ne pas faire naufrage, ils devront écouter les conseils de la Russie et de l'Angleterre, qui ont observé la plus stricte neutralité, n'intervenant que dans la mesure où la vie de leurs concitoyens et leurs intérêts matériels étaient menacés. Plus que d'autres, elles doivent se réjouir de l'issue de la lutte entre constitutionnels et royalistes, et souhaiter la fin de l'anarchie où la Perse se débat depuis bientôt deux ans.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le conflit hispano-rifain. Les combats de Melilla.* — De graves événements viennent de se produire au Maroc, dans le préside espagnol de Melilla. A la suite d'agressions répétées contre les ouvriers des entreprises minières de Beni-bou-Ifrouh, le gouvernement espagnol a décidé d'agir énergiquement pour châtier les tribus responsables des attaques dirigées contre ses nationaux et rétablir par les armes la sécurité ainsi troublée par l'agitation incessante de ces tribus. Mais les opérations du général Marina, chef du corps expéditionnaire espagnol, se sont heurtées à une résistance farouche des Maures, et de sanglants combats ont déjà eu lieu, qui, malheureusement, ont eu une lamentable répercussion populaire en Espagne.

Pour mieux comprendre les événements, il convient d'en exposer brièvement les origines. Nous ne pouvons mieux faire, pour cela, que de reproduire les explications suivantes du *Bulletin de l'Afrique Française et du Comité du Maroc.*

A 25 kilomètres de Melilla, c'est-à-dire en dehors du préside, se trouvent, sur le territoire de la tribu des Beni-bou-Ifrouh, d'importants gisements de fer et de plomb. Deux compagnies y ont des concessions : une société franco-espagnole, la Compagnie del Norte Africa (entreprise de l'ingénieur français Massenet), et une société purement espagnole, et elles construisent l'une et l'autre un chemin de fer allant de Melilla vers les mines. L'autorisation d'exploiter leur avait été donnée par le prétendant, mais la société française a, de plus, fait ratifier sa concession par les autorités makhzéniennes. Les premiers travaux d'exploitation se poursuivaient sous la protection des caïds marocains et pour le plus grand profit du préside espagnol, quand survinrent les événements qui eurent leur origine dans la révolte des Beni-Ouriaghel contre le rogui.

Les chantiers des deux sociétés minières durent à cette époque être évacués précipitamment, et malgré tous les efforts des autorités espagnoles de Melilla, les tribus s'étaient toujours refusées à la reprise des travaux. Le général Marina avait tour à tour employé la persuasion et les menaces ; les troupes de Melilla avaient été renforcées pour faire croire à une action offensive et agir sur l'esprit des Rifains par la crainte ; mais ceux-ci ne voulaient rien écouter, prétendant attendre des ordres du sultan. Ce n'était là assurément qu'un moyen dilatoire, car l'on ne comprenait pas très bien

pourquoi ces Marocains, toujours si rebelles à l'autorité du Makhzen, montraient tout à coup envers lui une si grande déférence.

Les pourparlers en étaient là et il ne semblait pas qu'une solution pût intervenir à bref délai, quand le directeur de la société minière française, M. Massenet, se décida à faire par El-Aioun-Sidi-Mellouk la tentative qui lui était interdite par Melilla.

M. Massenet se rendit ainsi jusqu'à quelques kilomètres de Sélouane, prouvant ainsi qu'il pouvait atteindre la région minière en partant de la frontière française. La nouvelle de sa tentative fut accueillie à Melilla avec un certain émoi : les commerçants de cette ville, dans une crainte évidemment exagérée, crurent déjà voir accaparer par d'autres les bénéfices de ces deux exploitations minières ; si bien que les autorités espagnoles crurent à leur tour devoir poursuivre avec plus d'énergie les pourparlers qu'elles avaient déjà engagés. Des conférences furent alors tenues entre le général Marina et les chefs marocains des environs, mais les résultats de ces entrevues ne semblent pas avoir été bien décisifs. Toutefois, les fractions campées aux portes mêmes de Melilla, c'est-à-dire celles qui auront le plus à souffrir d'un conflit et tout à gagner de l'exploitation, n'avaient pu que montrer des dispositions bienveillantes ; elles avaient même promis, dit-on, de protéger les travailleurs. Il n'en était pas ainsi des tribus plus éloignées et en particulier des intransigeants Guelaya.

Ces assurances parurent cependant suffisantes pour permettre la construction des voies ferrées qui doivent aboutir à chacune des exploitations minières. C'est dans ces conditions que, le 7 juin dernier, sous la protection des troupes espagnoles, les ingénieurs des deux compagnies, franchissant les limites du préside, allèrent réorganiser leurs chantiers respectifs. Et l'on apprenait, au début de juillet, que le chemin de fer de la société franco-espagnole était déjà poussé à 5 kilomètres en avant des lignes espagnoles et que l'exploitation pourrait commencer en septembre.

C'est à ce moment que s'est produite l'hostilité des Rifains. On la prévoyait, et dès le début de juillet, le général Marina avait fait porter la garnison du préside de 5.000 à 8.000 hommes. Déjà, le 2 juillet, un agent de la police indigène créée par les Espagnols à la Restinga avait été attaqué au pied de la montagne de Kebdana. Le 9 juillet, vers huit heures du matin, des troupes de Rifains tombèrent sur les ouvriers de la voie ferrée et quatre d'entre ceux-ci furent tués, pendant que les autres s'enfuyaient. Le général Marina se porta immédiatement sur le théâtre de l'attentat, au pont de l'oued Mouça, et livra aux Rifains un combat très violent où il eut un lieutenant et plusieurs soldats tués. Les Rifains furent repoussés et le général s'empara, après une vive résistance, du col de l'Atalayoun, promontoire situé à 12 kilomètres de Melilla et qui forme un excellent observatoire. Le lendemain, il dispersa de nouvelles bandes ennemies. Le 11 juillet, le Conseil des ministres, réuni à Madrid, décida d'envoyer des félicitations au général Marina et aux troupes placées sous ses ordres. Il décida aussi de mettre à la disposition du général tous les éléments dont il aurait besoin pour sauvegarder les intérêts espagnols et pour assurer la protection demandée par les indigènes de la région. Le gouvernement déclarait en même temps persévérer dans sa politique « qui tend à maintenir et « à accroître l'amitié existant non seulement avec le sultan, mais aussi « avec les douars de la zone où s'étend l'influence des possessions espa- « gnoles du Nord de l'Afrique. »

La nouvelle de l'envoi de renforts au général Marina ne fit qu'exaspérer les Rifains qui, redoublant d'audace, vinrent attaquer le camp

MAROC SEPTENTRIONAL

du cap des Trois Fourches à la frontière Algéro-Marocaine

LE PRÉSIDE DE MELILLA ET LES ILES ZAFARINES

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

même du corps d'occupation espagnol installé devant Melilla. De sanglants combats eurent lieu le 18, le 20, le 22, le 23 et le 27 juillet; les Espagnols réussirent à repousser leurs agresseurs, et à garder leurs positions, mais ils subirent des pertes cruelles en hommes et en officiers. De nouvelles troupes ont dû être envoyées au général Marina, dont la situation était, un moment, devenue assez difficile.

Malheureusement, ces événements ont eu, en Espagne, surtout en Catalogne, un regrettable écho. De violentes manifestations se sont produites à l'occasion du départ des soldats envoyés au Maroc, et l'état de siège a dû être proclamé à Barcelone et dans toute la province. Il faut espérer cependant que l'attitude énergique du gouvernement saura ramener le calme dans la population, et assurer par le sang-froid et la promptitude des décisions l'heureux succès de cette opération de police.

Afrique Occidentale Française. — *La prise de la capitale du Ouadaï.* — Le colonel Millot, commandant militaire du territoire du Tchad, vient d'annoncer, par câblogramme *via* Zinder au ministre des Colonies, que le drapeau français flotte sur Abecher depuis le 2 juin. Après une brillante action, le lieutenant Bourreau, remplaçant le capitaine Fipenschus blessé, a enlevé avec 180 tirailleurs et deux canons la capitale du Ouadaï. Nous avons eu au cours de cette opération 2 tirailleurs tués, le sergent Léandri légèrement blessé, et 16 tirailleurs blessés, dont 7 légèrement.

Le commandant Brisset prend le commandement d'Abecher et procède à l'organisation de l'occupation suivant les instructions du colonel Millot.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Le commerce extérieur du Royaume-Uni en* 1908. — Nous avons donné dans notre livraison du 1er février dernier les résultats, à titre provisoire, du commerce extérieur de l'Angleterre pendant l'année 1907; nous croyons devoir publier ci-dessous les mêmes renseignements concernant l'exercice 1908.

Importations et exportations en 1908, 1907, 1906, 1905.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS	1908	1907	1906	1905
	liv. st.	liv. st.	liv. st.	liv. st.
Marchandises. (Commerce spécial.)				
Importations	593.140.723	645.807.942	607.888.500	565.019.917
Exportations	377.219.579	426.035.083	375.575.338	329.816.614
Importations et exportations réunies	970.360.302	1.071.843.025	983.463.838	894.836.531
En plus aux importations	215.921.144	219.772.859	232.313.162	235.203.303
Métaux précieux.				
Importations	56.472.203	73.072.439	63.330.653	51.559.909
Exportations	63.252.987	67.786.858	61.482.552	45.391.519
Importations et exportations réunies	119.725.190	140.859.297	124.813.205	96.951.428
En plus aux importations	»	5.285.581	1.848.101	6.168.390
En plus aux exportations	6.780.784	»	»	»
Marchandises et métaux précieux réunis.				
Importations	649.612.926	718.880.381	671.318.153	616.579.826
Exportations	440.472.566	493.821.941	437.057.880	375.208.133
Importations et exportations réunies	1.080.075.492	1.212.602.322	1.108.376.033	991.787.959
En plus aux importations	209.150.360	224.958.440	234.260.273	241.371.693

Il résulte du tableau ci-dessus qu'en 1908 les importations totales de marchandises ont diminué de 52.667.219 livres et les exportations de 48.815.504 livres.

Danemark. — *La production et la consommation de l'alcool.* — La loi du 1er avril 1887, qui établissait sur la fabrication de l'alcool une taxe de 18 œre par *pot*[1] à 100°, avait ainsi créé au profit de l'Etat danois une somme de recettes très appréciable, puisque, en 1902, cet impôt rapportait au Trésor une somme de 3.203.000 couronnes. Mais depuis 1903, la consommation de l'alcool en Danemark a diminué d'une manière notable, et cette diminution n'a pas manqué d'influer sur la fabrication. La consommation, qui était de 16 *pots* par tête d'habitant pour la période quinquennale de 1893 à 1897, n'était plus que de 12,5 *pots* en 1907, ce qui représente une diminution

[1] Le *pot* vaut 0,966 litre.

totale d'environ 3 millions de *pots* par an, attribuable assurément à la propagande très efficace faite en Danemark par les sociétés de tempérance. Le tableau suivant fait d'ailleurs ressortir l'influence que la restriction de la consommation a eue sur la production indigène de l'alcool, et s'il révèle par contre une augmentation de l'importation, il convient de remarquer que cette augmentation porte surtout sur les alcools employés dans l'industrie.

	Production indigène	Importation	Exportation d'alcool indigène en fûts	CONSOMMATION Totale	CONSOMMATION Par habitant
	—	—	—	—	—
	millions de pots				pots
1893-1897 (moyenne).	35.60	1.11	0.22	36.49	16.0
1898-1902 (moyenne).	36.30	1.18	0.24	37.24	15.3
1903.....	35.15	1.11	0.13	36.13	14.3
1904.....	34.93	1.09	0.29	35.71	14.0
1905.....	34.80	1.18	0.37	35.61	13.8
1906.....	33.71	1.44	0.19	34.96	13.4
1907.....	31.63	1.47	0.23	32.87	12.5
1903-1907 (moyenne).	34.04	1.26	0.24	35.06	13.6

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *La récolte du coton en* 1908. — M. North, ancien directeur du Bureau de recensement à Washington, vient d'adresser au Département du Commerce et du Travail un rapport relatif à la production du coton en 1908. Nous y puisons les renseignements qui suivent :

La production totale aux Etats-Unis s'est élevée, en 1908, à :

13.587.306 balles contre
11.375.461 — en 1907
13.595.498 en 1906
10.804.556 — en 1905
et 13.679.954 — en 1904

La récolte, en 1908, comparée à celle de 1907, a donc donné un excédent de 2.211.845 balles, et elle n'a été inférieure qu'aux récoltes de 1906 et de 1904, cette dernière — la plus forte qu'on ait eu à enregistrer jusqu'ici — ne l'ayant dépassée que de 92.648 balles.

Dans cette production, le Texas occupe le premier rang, comme il n'a cessé de l'occuper depuis 1904 :

1904.....	3.132.508 balles
1905.....	2.490.128 —
1906.....	4.066.472
1907.....	2.267.293 —
1908.....	3.724.575 —

Le territoire à l'Ouest du Mississipi y a participé avec 6.232.128 balles, soit 45,9 % de la récolte totale, tandis que les Etats à l'Est de ce fleuve ont donné 7.355.178 balles, soit 54,1 %.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Charles Scheydt, consul d'Autriche-Hongrie à Cette.
Jacques Vendroux, vice-consul d'Espagne à Calais.
Pedro Chiriboga Davalos, consul de l'Equateur au Havre.
Louis Reinhart, consul de Roumanie au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* Sarrou est désig. pour servir hors cadres en Macédoine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Sublet d'Andricourt de Lénoncourt et Le Moing sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Ryckelynck et Demogue sont désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — MM. le *chef de bataill.* Tardiu et le *capit.* Hesse sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. le *chef d'escadron* Landais; les *capit.* Mestrel et Baud et les *lieut.* Guerber, Guillou et Ragot sont désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — MM. le *chef d'escadron* Lafferrère et le *lieut.* Raffenel sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vergé est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. Huart, *offic. d'administ. ppal*, et Joly, *offic. d'admin. de* 1re *cl.* sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. Lapérine, *offic. d'admin. de* 1re *cl.* et Chapellier, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. le *sous-intend. de* 1re *cl.* Even est désig. pour la Cochinchine.

Congo. — MM. les *sous-intend. de* 3e *cl.* Sallefranque et l'*adjoint* Dejean de la Bâtie sont désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Severin est désig. pour le Congo.

CORPS DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rouffiandis et les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Gaillaud, Chamontin et Fistié sont désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Blain et *de* 2e *cl.* Clapier sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Le Ray; les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Rivière et Basque sont désig. pour l'A. O. F.

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Ecochard et Dagorn sont désig. pour la Côte d'Ivoire ;

M. le *pharm. aide-major de* 1re *cl.* Ventre est affecté au Dahomey.

Congo. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Vallet et le *méd. aide-major de* 1re *cl.* Dufougéré sont désig. pour le Gabon.

Madagascar. — M. le *méd.-major de* 1re *cl.* Martel; les *méd.-majors de* 2e *cl.* Brachet et Pujol et les *méd. aides-majors de* 2e *cl.* Nénon, Dauvergne et Euvrard sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Jourdran est désig. pour la Guyane

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseigne de vaiss.* Thibaudier est désig. pour la *Décidée.*

M. l'*enseigne de vaiss.* Delpal est nommé au command. du *Peï-ho.*

SERVICE DE SANTÉ

Levant. — M. le *méd. de 1re cl.* Triboudeau est désig. pour la *Jeanne-Blanche*, à Constantinople.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par arrêté ministériel en daté du 9 juillet 1909, ont été nommés élèves des sections administratives de l'école coloniale :

Section indo-chinoise.

MM. Nathan-Cahen, Colombon, Lamy, Kerbrat, Giraud, Johann.

Section africaine.

MM. Demongin, Michaud, Parisot, Itier, de Gentile, Audiat, Delpech, Billot, Eutrope, Sciama, Dimpault, Manès, Prudot d'Avigny, Jourdan, Rousseau, Poupon.

Sont nommés :

Procureur général, chef du service judiciaire de la Nouvelle-Calédonie, M. Cougoul;

Procureur de la République, chef du service judiciaire du Congo, M. Gamon;

Conseiller de la Cour d'appel de Madagascar, M. Porry;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Afrique Occidentale, M. Dodart;

Juge-président du tribunal de première instance de Conakry (Guinée), M. Douillet;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Tananarive (Madagascar), M. Roul de la Hellière;

Juge de paix à compétence étendue à Mananjary (Madagascar), M. Digeon;

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Lasocki;

Juge-président du tribunal de première instance de Mayotte, M. Vernerey;

Juge-président du tribunal de première instance de Saint-Pierre et Miquelon, M. Le Flem;

Conseiller auditeur à la Cour d'appel de l'Inde, M. Deymes;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Lebhar (Albert-Léon);

Juge suppléant au tribunal de première instance de Travinh (Indo-Chine), M. Barbier Saint-Hilaire;

Juge de paix à Pondichéry (Inde), M. Hainsselin.

Sont nommés à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e cl. des colonies :

MM. Fruchard, Wolf, Autié, Sabatier, Legrand, Gaillardon, Charles, Devallée, Corbierre, Bourepaux, adjoints de 1re cl. des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale;

Camus, Languille et Le Testu, adjoints de 1re cl. des affaires indigènes du Congo;

Martin et Viguerie, adjoints de 1re cl. des services civils de Madagascar;

Juvanon, adjoint de 1re cl. des affaires indigènes de Mayotte;

Bellot et Brinon, adjoints de 1re cl. des affaires indigènes de la Côte des Somalis.

Par décret en date du 14 juillet 1908, rendu sur la proposition du ministre des Colonies, ont été promus dans le personnel des services civils de l'Indo-Chine, pour prendre rang du 1er juillet 1909 :

A l'emploi d'inspecteur des services civils.

M. Simoni, administrateur de 1re classe.

A l'emploi d'administrateur de 1re classe.

Les administrateurs de 2e classe : MM. Charrin (Jean-Julien-Louis), Gaillard Gaston-Félix), Charles (Jean-François).

A l'emploi d'administrateur de 2e classe.

Les administrateurs de 3e classe : MM. Poulin (Jean-Adrien-Gaston), Prenre (Georges), Lamarre (Georges-Louis-Alexandre), Poeymireau (Paul-François-Adolphe), Logerot (Alfred).

A l'emploi d'administrateur de 3e classe.

Les administrateurs de 4e classe : MM. Gaïetta (Marie-Auguste), Cullieret (François), Joyeux (Pierre-Edward), Lemaire (Lucien-Emile), Barthe (Henri-Louis), Fargeas (Guillaume), Pétillot (Louis), Robin (René-Eugène-Jean).

A l'emploi d'administrateur de 4e classe.

Les administrateurs de 5e classe : MM. Jandet (Emile-Jules), De Larosière (Achille-Charles), Dupont (Julien), Hernandez (Marie-Louis-Joseph), Tholance (Auguste-Eugène), De Niort (François-Léonce), Nicolle (Emile-Henri), Vallon (Aristide-Pierre-Jean), Wartelle (Louis-Appolinaire), Fournier (Henri-Raoul-Jean), Silvestre (Achille-Louis-Auguste).

A l'emploi d'administrateur de 5e classe.

Les commis de 1re classe des services civils : MM. Maureau (Pierre-François-Joseph), Loupy (Saint-Rémy-Louis-Luc), Martinie (Maurice-Ernest), Bernay (Henri-Joseph), Herbinet (Charles), Sénélard (Edouard-Alphonse), Mossy (Ange-Charles-Léon), Fitz-Patrick (Alfred), Bosc (Henri-Louis-Joseph), Giraud (Camille-Jean-Baptiste), Cunhac (Ely-Joseph), Hérisson (Jean-Gaston), Lévêque (Lucien-Joseph-Eugène).

Sont promus ou nommés dans l'ordre de la légion d'honneur :

Au grade d'officier (au titre civil).

MM.

De Miribel (Marie-Joseph-Uldérus-Artus), inspecteur des services civils de l'Indo-Chine ;

Maurel (Emile), armateur à Bordeaux.

Au grade de chevalier (au titre civil).

MM.

Laffaille (Paul-Auguste), rédacteur principal de 1re classe à l'administration centrale du ministère des Colonies;

Martineau (Alfred-Albert), gouverneur de 2e classe des Colonies;

Sully (Jean-Baptiste-Lucien), président de la Cour d'appel de la Martinique;

Proche (Jacques-Emile), administrateur en chef des colonies;

Poiret (Jean-Louis-Georges), administrateur en chef de 2e classe des colonies;

Dolisie (Michel), administrateur de 1re classe des colonies;

Le Merle de Beaufond (Maurice-Marie-Lucien), administrateur de 2e classe des colonies;

Escarpit (Gabriel-Jean), maire de Rufisque;

Gigon-Papin (Louis-François-René), notaire, maire de Saïgon.

Blanc (Julien), pharmacien à Hanoï;

Aubert (Jules), directeur de la santé à Saint-Denis (Réunion);

Gallut (Jean-François-Marie-Joseph-Emmanuel), inspecteur des finances, directeur du contrôle financier en Indo-Chine.

Au grade d'officier (au titre militaire).

M. Hénaff (François-René), médecin principal de 1re classe des troupes coloniales.

Au grade de chevalier (au titre militaire).

MM.

Bougourd (Louis-Charles), inspecteur de 3e classe des colonies;

Branet (Jean), surveillant principal des établissements pénitentiaires aux colonies;

Contaut, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales;

Meniaud (Jacques), adjoint à l'intendance des troupes coloniales.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Dans les Marches tibétaines. *Autour du Dokerla*. Novembre 1907-janvier 1908, par Jacques Bacot. Un vol. in-16 de 215 p. avec carte et gravures. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Ce n'est pas le Tibet des hauts plateaux glacés, véritable toit du monde, qu'a parcouru M. Jacques Bacot, ce sont les marches peuplées, fertiles,

fleuries, sillonnées par le Fleuve Bleu, le Mékong et la Salouen. Son point de départ a été Talifou, dans le Yunnan, qu'il a atteint après un mois de route. Seul, sans armes, avec une faible escorte, il a pu traverser sans encombre des populations aux mœurs primitives, curieuses plutôt qu'hostiles, et, comme un pèlerin bouddhiste, il a fait le tour du Dokerla, massif célèbre dans tout le Tibet oriental, visité Batang, Yerkalo, Tsékou, le pays de Tchongtien, achevé sa boucle par la Birmanie. Les observations qu'il a recueillies sont d'autant plus intéressantes qu'elles datent du lendemain de l'expédition anglaise à Lha-sa et de la révolte des Tibétains contre la Chine qui la suivit en 1905-1906. Dans les annexes qui complètent l'ouvrage, on trouvera des détails circonstanciés, précis, sur l'ethnologie des contrées explorées, ainsi que sur les événements qui suivirent les opérations du colonel Young-husband. De vivantes illustrations commentent et animent ces récits consciencieux et mouvementés.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Partage de l'Afrique. Fachoda, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Un vol. in-18 de 360 pages. Ern. Flammarion, Paris, 1909.

La Question polonaise, par R. Dmovski (traduction du polonais de V. Gasztowtt), préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut. Un vol. in-18 de 336 pages, avec une carte hors texte en couleurs. Arm. Colin, Paris, 1909.

Le Tour de l'Espagne en automobile, par Pierre Marge. Un vol. in-18 de 295 pages, illustré de gravures d'après photographies. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Dans les Marches tibétaines, par Jacques Bacot. Un vol. in-16 de 215 pages, avec gravures et cartes. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Prusse et Pologne, enquête internationale organisée par Henryk Sienkiewicz. Un fort vol. grand in-8° de 290 pages. Bureau de l'Agence polonaise de presse, Paris, 1909.

Décret du 5 juillet 1897, portant règlement sur les indemnités aux officiers et fonctionnaires coloniaux, avec les modifications et interprétations parues jusqu'en avril 1909. Un vol. in-18 de 240 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1909.

L'Empire du soleil, Pérou et Bolivie, par le baron et la baronne Conrad de Meyendorff. Un gros vol. in-folio de 318 pages, illustré de 111 gravures et 12 planches en couleurs. Hachette et Cie, Paris, 1909.

Congrès de l'Afrique du Nord, tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908. Compte rendu des travaux, publié par Ch. Depincé. Deux forts vol. in-folio de 800 pages. Siège du Comité d'organisation du Congrès, Paris, 1909.

Carte de l'Afrique Occidentale Française, au 1/2.000.000e, dressée par le service géographique des Colonies (feuilles de Dakar et Conakry).

Carte de la Côte Française des Somalis, au 1/500.000e, dressée par le service géographique des Colonies (feuille de Djibouti).

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

L'Afrique Française *(juillet* 1909). Aug. Bernard : L'Algérie et la Tunisie d'après le rapport de M. Georges Cochery. — M. Delafosse : Les états d'âme d'un colonial. — Edm. Doutté : Les causes de la chute d'un sultan.

La Ligue maritime *(juillet* 1909). Chéramy : Du devoir individuel et du devoir collectif envers la marine française. — M. Bellecroix : Les ports maritimes de la Russie.

La Quinzaine coloniale (10 *juillet* 1909). Sachons lutter contre le paludisme.

Revue politique et parlementaire (10 *juillet* 1909). E. Lémonon : La conférence navale de Londres.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'esplorazione commerciale *(luglio* 1909). Gius. de Luigi : Lettere dalla Cina.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES TROUBLES DE CATALOGNE

La censure gouvernementale et les fausses nouvelles : mouvement séparatiste? tentative carliste? complot républicain? — La question du service militaire. — Les révolutionnaires de Barcelone. — Les événements des 26-31 juillet.— L'insurrection dans la province. — Coup d'œil en arrière sur l'histoire sociale de Barcelone : l'Internationale; le « Lerrouxisme ». — L'organisation ouvrière actuelle. — Ce qu'a été la dernière grève.

La tranquillité semble aujourd'hui revenue en Catalogne, et bien que la lumière complète ne soit pas encore faite sur les tragiques événements dont Barcelone et d'autres villes de la province ont été le théâtre, dans les derniers jours du mois de juillet, il est, du moins, possible de mettre fin à la pluie de fausses nouvelles qui ont rempli un moment les colonnes des journaux européens.

La faute en a été à la censure si maladroitement établie chez nos voisins par le gouvernement : l'absence d'informations sérieuses puisées sur les lieux a permis aux bruits les plus fantaisistes de se propager et de s'accréditer au delà des Pyrénées, au détriment même du prestige de l'Espagne à l'étranger et du maintien de la tranquillité publique à l'intérieur du royaume. C'est, en effet, dans la presse française, anglaise ou portugaise, que le public de Madrid et d'ailleurs, à court de nouvelles, même officieuses, cherchait à savoir ce qui se passait tant au Maroc qu'en Catalogne : si bien que cette sévère consigne du silence imposée par le gouvernement allait justement à l'encontre de ce qu'il en espérait. Ce qu'on veut cacher finit toujours, au reste, par transpirer, et l'on s'étonne alors de voir que la réalité est moins grave que ce qu'on supposait...

*
* *

C'est à tort que, en France notamment, on a parlé d'un mouvement séparatiste, tenté à la faveur de la guerre d'Afrique.

Nous sommes trop portés à nous exagérer les tendances autonomistes de la Catalogne. Si le catalanisme est arrivé à prendre l'importance que l'on sait, cela tient à des causes très nombreuses, dans le détail desquelles je ne puis entrer, mais dont la moindre, à coup sûr, n'a pas été la conduite adoptée à son égard par les divers gouvernements qui se sont succédé à Madrid. Les rigueurs impitoyables ou les complaisances exagérées — également fâcheuses, à mon sens — dont on a usé avec les « catalanistes », ont donné à ces derniers une très haute idée de la place qu'ils tenaient dans les préoccupations des hommes d'Etat de la monarchie, et les ont encouragés à se montrer d'autant plus exigeants et à étendre encore davantage le champ déjà si vaste de leurs prétentions. Ces réclamations sont, avant tout, d'ordre économique et fiscal. Le gouvernement y a fait droit dans une certaine mesure, notamment lors de l'élaboration du tarif douanier de 1906, où il a suivi presque exclusivement les inspirations intéressées des Catalans, à l'encontre même des besoins généraux du pays et en dépit des protestations de toute l'Espagne agricole. Cela n'a pas suffi, sans doute, à désarmer les mécontents — il s'en trouve à Barcelone comme ailleurs — et nous avons déjà dit, dans la Revue, comment s'était traduit ce mécontentement, aux élections législatives d'avril 1907 [1]. La *Solidarité catalane* est un « bloc » composé d'éléments politiques très divers, de libéraux et de conservateurs, de républicains et de carlistes, qui s'est constitué à la faveur d'incidents particuliers, mais dont le programme général renferme deux idées : l'une, d'ordre national et patriotique, et qui sert plutôt de paravent à la seconde, est la lutte contre le « caciquisme » politique, en faveur de plus de sincérité dans les opérations de suffrage et de plus de régularité et d'honnêteté dans l'administration ; l'autre consiste en un ensemble de revendications particulières à la Catalogne, qui, si elles étaient réalisées, auraient pour effet de modifier considérablement la structure interne de l'Etat espagnol, car de monarchie unifiée et centralisatrice, il deviendrait alors une fédération de provinces quasi autonomes. Pourtant, il ne faudrait pas croire que les catalanistes, même les plus intransigeants, exigent qu'on fasse droit, d'un coup et en une fois, à tous leurs *desiderata*. Ce sont, pour la plupart, des politiques avisés, et leur chef principal, M. Cambo, en qui on trouve l'étoffe d'un homme de gouvernement, a très bien compris le rôle qu'il devait jouer : il a servi d'intermédiaire entre les

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juin 1907.

autonomistes ou « nationalistes » les plus enragés et le pouvoir central, et a collaboré très efficacement à la rédaction du projet de loi, dit de « réforme d'administration locale », présenté aux Cortès par M. Maura. Cette loi, qui n'est pas encore votée, est un grand pas dans le sens de la décentralisation, bien qu'elle ne donne qu'une satisfaction partielle aux revendications de la *Solidarité*[1].

Mais les catalanistes sont aussi, pour la plupart, des commerçants et des hommes d'affaires intéressés au maintien du régime douanier actuel, désireux même de fermer à l'étranger les portes de la Péninsule et de se réserver presque exclusivement le marché national; ils n'iront pas, de gaîté de cœur, esquisser un mouvement séparatiste qui, en cas de succès, contribuerait à rendre plus lourd et plus insupportable le joug économique qu'ils font déjà peser sur les autres provinces du royaume, et qui, en cas d'échec, déciderait sans doute Madrid à leur retirer une bonne partie des faveurs qu'il leur a si bénévolement accordées. C'est donc ignorer du tout au tout la situation actuelle au Sud des Pyrénées, que de se figurer qu'une insurrection, comme celle qui vient d'éclater à Barcelone, puisse être soutenue par les Catalans autonomistes, à quelque catégorie qu'ils appartiennent. Il me paraît même bien invraisemblable qu'ils essaient jamais de profiter des difficultés que traverserait la monarchie, pour obtenir davantage encore de sa faiblesse, alors que leur intérêt essentiel et évident leur commande de ne rien faire justement qui pût mettre en jeu la paix, la prospérité, et je dirai même l'unité de l'Espagne, dont ils sont les premiers, en somme, à profiter.

***

A Madrid, on a parlé d'une vaste conspiration républicaine-socialiste-révolutionnaire, et on a profité de l'occasion pour mettre en prison les politiciens ou journalistes d'idées avancées — parmi lesquels le *leader* du parti socialiste, Pablo Iglesias — et tous ceux qui ne montraient pas pour l'expédition marocaine actuelle un enthousiasme suffisant. La vérité est que les socialistes, en Espagne comme en d'autres pays, n'ont cessé de se montrer hostiles aux entreprises coloniales : au moment des incidents de Casablanca, M. Iglesias vint même à Paris afin de faire entendre sa voix contre une intervention armée au Maroc; mais à supposer que cela lui eût été possible (M. Iglesias ne sait pas un mot de français), le gouvernement de M. Clemen-

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 décembre 1908.

ceau ne lui en donna pas le temps, et l'invita poliment à repasser au plus vite la frontière. Des réunions publiques dans le même but eurent lieu, à cette occasion, à Madrid, et ces derniers mois, la police empêcha qu'il s'en tînt de nouvelles. Dans la capitale espagnole également, le départ des troupes, notamment de la division du général Pintos, donna lieu à quelques incidents. A Barcelone, ce fut plus grave : au moment de quitter la caserne de Buen-Suceso, quelques soldats refusèrent, paraît-il, d'obéir à leurs chefs, et la foule prit parti en faveur des mutins.

Ce serait encore une erreur, cependant, de voir, dans ces premiers troubles et dans les sanglantes « journées » qui suivirent, des manifestations « antimilitaristes ». Les cris de : « A bas la guerre! » et de « Guerre à la guerre ! » poussés par les insurgés ne doivent point nous faire illusion. C'est moins, en effet, contre l'expédition marocaine qu'allaient ces protestations que contre le système de recrutement singulièrement archaïque et antidémocratique qui est encore en vigueur chez nos voisins.

La loi espagnole des 11 juillet 1885-4 décembre 1901 proclame bien le principe du service universel obligatoire, depuis l'âge de vingt et un ans, pour une durée de douze ans, dont trois dans l'active, trois dans la première réserve et six dans la seconde réserve. Mais elle admet le rachat du service actif, contre le paiement de 1.500 pesetas. Il en résulte qu'il n'y a guère que les pauvres gens qui soient incorporés. De plus, il est de tradition, depuis nombre d'années, de licencier, par raison d'économie, une partie des recrues dès leur entrée à la caserne : c'est ainsi qu'en 1907, sur un contingent annuel de 48.000 hommes, 35.500 seulement ont été incorporés [1]. Ceci explique que, dans les circonstances actuelles, et bien que l'expédition du Maroc ait dû être préparée depuis de longs mois, le gouvernement se soit trouvé dans la nécessité de faire appel aux réservistes. Ces malheureux, pères de famille pour la plupart, ont été arrachés brusquement à leurs foyers pour aller combattre dans les montagnes du Rif. Les régiments de Barcelone furent parmi les premiers que l'on appela à partir, après avoir comblé leurs effectifs, non pas, comme on l'a dit, pour chercher noise aux Catalans (ce serait méconnaître la politique suivie à leur égard par le gouvernement madrilène), mais à cause des facilités exceptionnelles que présentait leur embarquement. On comprend, après cela, la tempête qui agita toute

[1] V. notre étude, *La politique militaire, maritime et coloniale de l'Espagne*, dans les *Annales des Sciences politiques*, 15 mars 1908.

une semaine la « cité comtale », d'autant que l'imprudence avec laquelle on la dégarnissait de ses troupes faisait le jeu des révolutionnaires, plus nombreux dans cette ville qu'en aucun autre point de la Péninsule!

Les derniers troubles auront, du moins, cette heureuse conséquence de rappeler l'attention de nos voisins sur la nécessité de réorganiser leur régime militaire. La loi établissant *en fait* le service obligatoire et due au ministre de la guerre actuel, le général Linarès, a déjà été votée par le Congrès, mais elle attend encore l'approbation du Sénat. Nul doute que les récents événements ne contribuent à hâter son vote. Le gouvernement s'est décidé déjà à suspendre l'envoi au Maroc des réservistes et à ne plus autoriser les rachats, tandis que de leur côté, par un de ces revirements qui ne sont pas rares dans l'héroïque Espagne, les classes sociales, qui avaient fait jusqu'ici le plus d'obstacle à la réforme tendant à l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang, font d'elles-mêmes abandon des privilèges qu'elles tenaient du système encore en vigueur. On cite le cas d'un grand nombre de bourgeois ou d'aristocrates (déjà libérés du service militaire), comme le marquis de Medina de Rio Seco, qui ont demandé à partir à Melilla en qualité de simples volontaires.

*
* *

Mais la question militaire, si elle a été l'étincelle qui a déterminé l'incendie, ne suffit pas, tant s'en faut, à expliquer l'insurrection de Barcelone. Je ne crois pas, pour ma part, à un complot préparé de longue main par les révolutionnaires, et encore moins à une conspiration politique. Le seul parti qui prétende ouvertement à renverser le régime actuel, le parti républicain, ne possède — pour le moment, du moins — ni l'unité, ni la direction, ni l'énergie nécessaires pour mener à bonne fin cette redoutable entreprise. Quant aux carlistes, ils sont également très divisés : un grand nombre d'entre eux avaient déjà abandonné le drapeau de leur chef pour constituer, à la suite de Ramon Nocedal, le parti *intégriste*. Nocedal a disparu et il n'a pas été remplacé : mais cela ne signifie point que les intégristes aient fait de nouveau retour au carlisme. La mort récente de Don Carlos, enfin, a été un nouveau coup porté au parti, et en dépit de quelques interviews publiés dans les journaux, on ignore tout encore des intentions et même du programme politique de son successeur, Don Jaime [1].

[1] Dans une déclaration de Don Jaime publiée dans la *Neue Freie Presse* de Vienne (3 août), se trouve le passage suivant : « Le parti carliste est un parti de l'ordre. Il

*
* *

Pour expliquer la soudaineté avec laquelle a pris feu la capitale de la Catalogne, il faut connaître le tempérament exalté et mystique de ses habitants, qui les pousse aux pires violences et aux actes du plus bel héroïsme comme de la plus sublime folie, pour l'idéal même le plus chimérique, que ce soit le catalanisme, la doctrine d'Almirall, dangereusement propagée dans les masses par les classes dirigeantes, ou l'anarchisme, le *Credo* de Bakounine, importé, il y a quarante ans, à Barcelone par un de ses disciples, un Italien, Giuseppe Fanelli... Il importe aussi de savoir qu'en dépit de l'acception qui s'attache à ce mot d' « anarchistes », par lequel on a coutume de désigner les révolutionnaires de Barcelone, le prolétariat ouvrier dans cette ville n'a cessé d'être organisé et prêt, à tout instant, à la révolte.

Il ne suffit pas de dire, en effet, qu'il s'y rencontre des réfugiés de toutes nationalités, des étrangers de tous les coins du monde que la misère ou des difficultés avec les autorités de leur pays ont forcé de s'expatrier. La même observation pourrait s'appliquer aussi bien à toutes les villes cosmopolites, en particulier à tous les grands ports de la Méditerranée. Ce qui est vrai, c'est que la police est aussi mal faite à Barcelone que partout ailleurs en Espagne. Les attentats, dits « terroristes », de ces dernières années sont demeurés inexpliqués. L'arrestation et l'exécution d'un policier anarchiste, personnage de tragi-comédie, comme on en rencontre au Sud des Pyrénées, Juan Rull, n'a pas suffi à les arrêter; et la nomination d'un détective anglais, M. Arrow, à la tête de la police de la « cité comtale » n'a été d'aucune utilité pour la paix publique. Le malheureux Arrow, dépaysé dans un milieu si différent de celui où il avait jusqu'alors vécu, mal secondé par les autorités espagnoles et en butte aux attaques les plus véhémentes de l'opinion, préféra démissionner et retourner dans son pays.

*
* *

Les autorités barcelonaises, abandonnées à elles-mêmes, n'ont su rien prévoir ni rien empêcher. La « grève générale » a été proclamée le 26 juillet, et en six heures, toute l'activité de

---

« veut être une espérance pour l'Espagne et non un spectre... Jamais je n'allumerai, « de ma volonté, une guerre, surtout une guerre civile... Si jamais je devais rentrer « en Espagne à la tête d'une armée, ce ne serait que pour combattre l'anarchie, « pour rétablir la paix, non pour la troubler. Par exemple, si le roi Alphonse était « forcé de fuir devant les révolutionnaires, ou pour telle autre raison qu'exigerait le « salut du pays... » Il n'y a pas là, comme on le voit, de plan de conduite très précis ni très décidé.

la grande cité était suspendue. Les compagnies étrangères, comme celles des tramways, qui voulurent continuer leur exploitation, furent contraintes par la force d'arrêter le travail : les pouvoirs publics se déclarèrent impuissants à les protéger. La circulation dans les rues fut interrompue, les voies de chemin de fer barrées, les lignes télégraphiques et téléphoniques coupées, les couvents et les églises incendiés, avant même que les autorités fussent sorties de leur étonnement et de leur torpeur. L'apparition de la *guardia civil* ou gendarmerie, corps éminemment impopulaire en Espagne, loin de calmer les esprits, sembla les surexciter davantage. L'armée intervint à son tour : elle fut acclamée, ce qui montra bien que le mouvement n'avait pas le caractère « antimilitariste » que l'on a prétendu. Mais de simple protestation contre la guerre et contre la conduite adoptée par le gouvernement à l'égard des réservistes, il prit vite les allures d'une révolution. Le gouverneur civil dut céder ses pouvoirs au lieutenant-général qui décréta la loi martiale et suspendit les garanties constitutionnelles. Défense fut faite aux habitants de sortir de chez eux, après 9 heures du matin. Un silence de mort plana sur la grande ville, qui fut seulement entrecoupé par les coups de feu isolés et les décharges régulières de l'infanterie et de l'artillerie. Dans certains quartiers, l'armée dut engager de véritables batailles pour enlever les barricades et venir à bout des émeutiers. Enfin, le 31 juillet, après cinq longs jours de guerre civile, le calme se rétablit dans Barcelone, et à l'heure actuelle, l'ordre paraît régner de nouveau dans cette ville ainsi que dans le reste de la Catalogne.

***

De la capitale, en effet, la révolte n'avait pas tardé à s'étendre à toute la province. La grève générale fut proclamée un peu partout, le 27 : à Reus, Figueras, Villanova, Sabadell, Tarassa, Manresa, Tarragone, Gérone, Lérida, dans les régions manufacturières du Ter et du Llobregat. Mais si le signal était parti, comme d'ordinaire, de Barcelone, le mouvement prit dans ces petites villes et dans les campagnes un caractère assez surprenant d'archaïsme et de romantisme. On se serait cru transporté à l'époque de l'éphémère république de 1873 et de l'insurrection « cantanaliste ». En plusieurs points, la souveraineté populaire et la République furent proclamées avec une bonne foi et une ingénuité admirables.

Sabadell eut, pendant huit heures, un gouvernement provisoire, présidé par un maçon.

A Mataro, le curé de l'église paroissiale reçut la lettre suivante, d'un pittoresque exquis : « Monsieur, le Comité de la « Junte révolutionnaire constitutionnelle, chargé de maintenir « l'ordre dans les circonstances actuelles, considérant que l'éta- « blissement que vous dirigez n'est pas de première nécessité, « a décidé que vous le fermiez demain et les jours suivants... »

En d'autres lieux, les « comités révolutionnaires » délivrèrent des passeports et procédèrent à la répartition des charges publiques...

***

A Barcelone, l'insurrection prit, dès l'abord, un caractère social-anarchiste, plus vague, moins enfantin, mais par cela même davantage inquiétant. Elle se rattache directement à l'histoire de ce qu'on a appelé le « lerrouxisme », qui est lui-même une des phases du mouvement social dans cette ville. Barcelone n'en est pas, on le sait, à sa première « grève générale ».

Sans prétendre faire ici un historique complet, je me contenterai de rappeler l'insurrection de 1842 et le bombardement de la ville par Espartero, qui dura quatre jours. Cette insurrection tenait autant à la surexcitation des esprits, à peu près générale en Europe vers cette époque, qu'à une cause proprement économique : la crainte répandue dans la classe ouvrière de se voir jetée sur le pavé par la fermeture des fabriques, si le traité de commerce avec l'Angleterre, dont on parlait beaucoup à cette époque, et qui autorisait la libre entrée dans la Péninsule des tissus de coton britanniques, venait à être conclu. Douze ans plus tard, en 1854, le bruit courut que les sociétés ouvrières existant alors à Barcelone allaient être supprimées : aussitôt les travailleurs quittèrent leurs fabriques et s'apprêtèrent à défendre leurs droits. Ce fut la première grève générale qui éclata en Espagne. Elle demeura cependant pacifique, et les révoltés consentirent, sur des promesses qui leur furent faites à Madrid, à reprendre leur travail. La révolution de septembre, puis l'apparition de l'Internationale eurent une grande répercussion en Catalogne; mais les mouvements tentés à cette occasion à Barcelone pour fonder une république fédérale et « collectiviste » échouèrent, comme ils avaient échoué partout ailleurs. La dissolution de l'Internationale, en 1874, n'empêcha pas la création d'un certain nombre d'autres sociétés, telles que la *Fédération des Travailleurs de la région espagnole*, et la *Fédération de résistance au capital*, toutes animées du plus pur esprit « bakouniste ». Ces sociétés, mal connues parce que secrètes,

manifestèrent leur importance dans des grèves générales, telles que celle du 1er mai 1890, où les libertaires de Barcelone entrèrent en lutte avec la force publique aux accents de l'hymne anarchiste, véritable chant de guerre. Une autre grève générale, en février 1902, éclata avec la même brusquerie que celle à laquelle nous venons d'assister, et dura trente-six heures. La faim et la force armée eurent seules raison de cette révolte.

La Fédération des ouvriers de la métallurgie, qui avait provoqué cette grève, fut dissoute quelques années plus tard. Les persécutions de la police et aussi la crise économique contribuèrent d'autre part à éloigner de la Catalogne nombre d'ouvriers, parmi les plus turbulents. Ils furent remplacés, il est vrai, par de nouveaux travailleurs venus des autres provinces et par suite plus affranchis des idées catalanistes.

C'est parmi ces derniers surtout que le tribun « radical » Alejandro Lerroux recruta de préférence sa clientèle : il groupa en même temps autour de lui les débris épars des anciennes sociétés anarchistes. Lerroux représentait, pour les travailleurs, un avenir meilleur, immédiatement réalisable ; pour beaucoup d'habitants de Barcelone aussi — sincèrement attachés à l'unité du pays — il était le drapeau, le rempart contre les « catalanistes » séparatistes, cléricaux et réactionnaires. Je n'ai pas besoin de rappeler les luttes qu'il eut à soutenir à la fois contre ceux-ci et contre ses anciens coreligionnaires, les républicains, passés avec M. Salmeron, au camp de la *Solidarité catalane*[1]. L'attentat dont faillit être victime l'ancien président de la République, en même temps que le leader catalaniste, M. Cambo, enleva nombre de voix à Lerroux, aux dernières élections législatives de 1907, et le condamna à l'exil. J'eus l'occasion de lui rendre visite, peu avant son départ pour Paris, dans sa maison fleurie de Gracia, le Passy barcelonais, et j'ai encore présente à l'esprit l'impression que me fit cet homme, un athlète à la poitrine bombée, au geste ample, au regard perçant et froid. Je me souviens du ton de ses paroles, qui contrastait étrangement avec l'atmosphère printanière et reposante qui nous entourait. Je le questionnai sur ses projets, et je constatai que, s'il était résolu sur un point — faire la révolution, — son programme constructif, en revanche, d'une République démocratique et sociale manquait étrangement de précision et de clarté.

Je visitai aussi la *Casa del Pueblo*, la Maison du Peuple, fondée par Lerroux, et qui était comme son quartier général.

---

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juin 1907.

Bibliothèque, théâtre, salle de consultation, restaurant coopératif, salle d'armes, il ne devait rien manquer à cet édifice encore inachevé, qui avait la prétention de copier le *Vooruit* de Gand. Ce n'est plus aujourd'hui, paraît-il, qu'un amas de décombres.

En décembre dernier, Lerroux se présenta de nouveau aux élections à Barcelone et fut élu. Ce retour des choses n'a rien d'extraordinaire dans une ville où les esprits se portent rapidement d'un pôle à l'autre. Mais le tribun ne put jouir de son triomphe. Un procès de presse l'obligea de nouveau à s'expatrier. Cette fois, il s'enfuit jusqu'en République Argentine, et c'est sur le paquebot qui le ramène dans la vieille Europe qu'il a dû apprendre les événements dont son fief électoral était le théâtre.

Lui parti, les ouvriers de la Maison du Peuple ne trouvèrent personne pour mettre à sa place. Ils furent désemparés et à la merci des agitateurs de bas étage. Un autre groupe s'était fondé, le *Solidaridad obrera*, dont les tendances syndicalistes révolutionnaires rappellent assez notre Confédération générale du travail, avec laquelle elle est, d'ailleurs, en relations suivies [1]. Beaucoup de travailleurs firent à la fois partie de la Maison du Peuple et de la Solidarité ouvrière.

*
* *

D'où est parti le signal de la dernière grève? De la *Solidaridad* ou de la *Casa del Pueblo*? C'est ce que j'ignore. Mon avis est seulement que, pas plus que celle de 1902, elle n'a obéi à un complot organisé et longuement préparé. Les « intellectuels » qui ont remplacé Lerroux à la tête de son parti ont dû être débordés et contraints de suivre les « meneurs » vulgaires. Deux d'entre eux, d'ailleurs, le député Giner de los Rios et le sénateur Sol y Ortega, étaient absents de Barcelone. Un autre, le directeur du journal « lerrouxiste » *El Progreso*, M. Emanuelo Iglesias, a été emprisonné. Il n'avait pas l'autorité de son chef : c'est un tout jeune homme, fluet et coquet, la moustache conquérante et le gilet ouvert sur une élégante cravate. Que pouvait-il, en face de cette horde de révoltés qui n'obéissent pas à la raison, mais seulement à la passion? La « grève générale » prend chez ces esprits exaltés toute l'importance d'un dogme. Ces prolétaires demeurés religieux et fanatiques — en dépit de leur haine aveugle contre les prêtres et les moines — sont toujours prêts

[1] Voir notre étude de la *Revue économique internationale*, 20 juin 1908.

à suivre quiconque agite devant eux le nouveau *Credo* et à tout lui sacrifier, jusqu'à la vie... La misère de ces ouvriers explique aussi, sans le justifier, leur acharnement contre la société. Les réformes sociales réalisées ces dernières années par le gouvernement de Madrid sont bien peu de chose en regard de la tâche énorme qui lui incombe. Ce peuple a tout à la fois besoin de plus de bien-être et de plus d'instruction.

Il se peut aussi que les ouvriers, qui ont commencé le mouvement, ne soient pas les auteurs responsables des crimes, des incendies et de tous les actes inqualifiables qui ont été commis. Ces moments de trouble servent trop bien les intérêts de la lie de la population — repris de justice, pillards et assassins, comme il s'en trouve dans toutes les grandes agglomérations — pour qu'ils n'en aient pas profité. Ce qui est plus pénible à constater, c'est le grand nombre de femmes et d'enfants qui ont pris part aux derniers troubles et qui n'étaient pas, paraît-il, les moins acharnés. Tel couvent de religieuses fut mis à sac, sous le prétexte qu'il faisait aux ouvrières, par ses travaux d'aiguille, une déloyale et ruineuse concurrence. Ainsi peut s'expliquer, en partie, le caractère nettement anticlérical et même antireligieux de l'insurrection de la Catalogne. Il conviendrait aussi sans doute de faire sa part à l'enseignement des « écoles modernes », créées sur le type de celle de Ferrer à Barcelone, ainsi qu'aux reproches de cléricalisme portés un peu partout en Espagne contre le gouvernement de M. Maura.

Voilà un des aspects les plus inquiétants de l'« échauffourée » de Barcelone et qui appellerait — si la place ne nous était mesurée — de plus longs commentaires.

L'émeute qui s'est produite a été, on peut le dire, spontanée, mais a manqué de direction. Les insurgés, s'ils avaient eu vraiment un plan concerté à l'avance, eussent pu devenir les maîtres de la situation. Mais ils n'ont cherché ni à s'emparer du gouvernement civil, ni d'une caserne, ni même à proclamer la République et à constituer un gouvernement provisoire, comme à Sabadell et à Mataro. Au lieu de cela, les émeutiers se sont acharnés après les églises et les maisons religieuses, obsédés sans doute par le souvenir de la *quema de los conventos* de 1835, dont ces jours étaient l'anniversaire, et on a assisté à des scènes où le comique s'allie à l'horrible et qui font étonnamment songer à la *Casa de locos* et aux autres estampes de Goya, conservées au Musée de Madrid.

Cela a été fort heureux pour le gouvernement. L'insurrection n'a pas eu le temps de gagner les autres provinces, comme on le craignait.

A Barcelone même, les nouvelles grèves annoncées pour ces jours derniers ne se sont pas produites, et il semble que les excès des « journées » de juillet contribuent à fortifier le parti de l'ordre parmi les classes ouvrières. Cela ne veut pas dire que de nouveaux troubles ne soient pas à craindre en Catalogne ou ailleurs. Il ne faut pas méconnaître, en effet, que la guerre marocaine, à laquelle s'est décidé le gouvernement de Madrid, est pleine d'imprévus et qu'elle peut amener des complications diverses. Il serait prématuré d'insister davantage sur ces craintes que nous souhaitons, pour notre part, chimériques. Sans parler des sentiments d'amitié sincère que nous nourrissons à l'égard de l'Espagne, nous avons trop d'intérêts communs avec elle pour ne pas souhaiter qu'elle triomphe aisément des difficultés actuelles. Mais ce n'est pas non plus — croyons-nous — outrepasser nos droits de critique que de demander au gouvernement de Madrid d'user de la plus attentive prudence et de la clairvoyance la plus subtile au milieu d'une route semée de tant d'écueils.

ANGEL MARVAUD.

LA MARINE AUSTRO-HONGROISE

L'étude de la marine austro-hongroise présente un intérêt très vif. Elle montre une flotte organisée scientifiquement, où tout est prévu, réglé, mesuré; une administration rigide et avisée, qui emploie d'une façon très fructueuse les crédits restreints dont elle dispose. Enfin, un personnel instruit, zélé, ponctuel, consciencieux, d'autant plus méritant, que le gouvernement paraît assez peu soucieux de lui procurer des avantages.

Encore très jeune, la marine autrichienne vainquit la marine italienne à Lissa. Pour la première fois depuis Trafalgar, on voyait aux prises deux véritables escadres ; aussi la bataille eût-elle un grand retentissement. Il va sans dire que le caractère des deux adversaires, Tégéthof et Persano, y joua le rôle principal. Voulant tout prévoir, l'amiral autrichien réunit son état-major : « Si je suis tué, dit-il, ne rentrez pas mon pavillon. « Mon chef d'état-major prendra le commandement de l'escadre, « jusqu'au moment où l'on pourra sans inconvénient le trans- « mettre au plus ancien des capitaines. »

Ce chef d'état-major, c'était Sterneck, qui s'illustra dans le combat. Apercevant au milieu d'un nuage de fumée le *Re d'Italia*, il l'aborda résolument par le travers. L'eau s'engouffra avec fracas dans le navire italien, par une brèche de 136 pieds carrés au-dessous de la flottaison, et le *Re d'Italia* disparut rapidement, les couleurs à bloc.

L'éperon décida donc de la victoire. C'était, depuis l'antiquité grecque, un exemple unique de cette manœuvre : on ne parla plus que de combattre par le choc. A cette époque, il est vrai, l'artillerie était en état d'infériorité vis-à-vis de la cuirasse.

Cet événement donna à Sterneck une grande autorité. Devenu *Marinekommandant* (1891), il convainquit la Diète de la nécessité d'accroître et de rajeunir la flotte. Le *Maria-Teresa* et le *Donau*, seuls bâtiments alors de quelque importance, ne possédaient aucune des qualités des navires modernes, et l'on ne construisait que deux petits monitors destinés au Danube. Le gouvernement fit de courageux efforts pour améliorer cette situation et créer une véritable marine. Il y eut d'autant plus de mérite, qu'on lui marchandait les crédits nécessaires en résistant pied à pied à ses demandes.

L'Autriche suivit donc, d'un peu loin, la marche progressive des puissances, et si sa marine tient en Europe un rang hono-

rable, elle le doit moins au bon vouloir des Délégations qu'à la clairvoyance, à la ténacité des hommes de premier ordre qui ont occupé la tête de la section navale au ministère de la Guerre.

*
* *

Au lieu de former un ministère à part, la marine, en Autriche, n'est en effet qu'une simple section du département de la Guerre. Son chef dépend à la fois de l'empereur et du ministre de la Guerre; mais il présente lui-même aux Délégations le projet de budget naval, il en soutient devant elles les divers chapitres, et prend les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des votes. Il est assisté dans sa tâche par l'administration centrale de la Marine, qui comprend plusieurs services : Cabinet — Bureau d'opérations — Personnel — Matériel — Justice maritime — Comptabilité générale — Chancellerie — Protocole — Expédition — Archives — Trésorerie — Contrôle.

En outre, un comité technique prête un appui solide au commandant en chef, en déblayant toutes les questions de matériel. Il se divise en plusieurs sections : Constructions navales — Machines — Artillerie — Torpilles — Mines — Electricité — Navigation et Hydrographie. Ce comité siège à Pola, dans un centre maritime ; il ordonne et il suit sur place de longues séries d'expériences. Embarqués en escadre pendant les manœuvres d'été, ses membres discutent avec les officiers et finissent par se faire une opinion très juste sur chaque question de détail. La commission plénière arrête ensuite les mesures à prendre.

On retrouve une organisation analogue dans le bureau des opérations, qui fixe le thème des manœuvres, comme du reste le plan des opérations de guerre. Au moment des manœuvres ou de la mobilisation, les officiers du bureau d'opérations embarquent sur le bâtiment amiral, pour prêter leur concours au commandant en chef.

*
* *

Tous les officiers de marine sortent de l'Académie navale de Fiume. Ils y entrent de quatorze à seize ans et y séjournent quatre années. Loin de les abandonner ensuite, la marine austro-hongroise fait beaucoup pour leur instruction théorique et pratique.

Comme autrefois en Allemagne, l'avancement a lieu à l'ancienneté, avec cette variante que la limite d'âge n'existe point. Par exception, l'empereur accorde quelques avancements au

choix dans les grades supérieurs. Mais tout officier malade, simplement fatigué ou insuffisant, reste sur la liste, sans aucun espoir d'atteindre le grade suivant. Les intéressés sollicitent d'eux-mêmes leur mise à la retraite. Le cadre s'allège ainsi très simplement des non-valeur. Seuls restent sur la liste les officiers instruits, laborieux et d'une ambition légitime. Ce procédé permet d'avoir des cadres très jeunes. Voici l'âge moyen des promotions aux différents grades :

Vice-amiral	57 ans	1/2
Contre-amiral	54	
Capitaine de vaisseau	52	
Capitaine de frégate	45	1/2
Capitaine de corvette	42	1/2
Lieutenant de vaisseau	28	1/2

Le personnel officier englobe de nombreuses catégories; les ingénieurs, notamment, sont plus spécialisés que chez les autres puissances : Constructions navales, Machines, Artillerie, Travaux hydrauliques, Electricité, Chimie.

Les effectifs des équipages comprenaient en 1907 :

Sous-officiers et matelots	11.300
Mousses	785
Recrues (pendant 3 mois)	3.000
Total	15.085 hommes

C'est du recrutement que la marine austro-hongroise tire ses équipages, en choisissant d'abord dans le contingent les pêcheurs et les marins de profession.

Les sous-officiers proviennent des mousses (école à Sebenico). Enfin, les équipages renferment quelques volontaires d'un an, qui, au bout de leur année de service et après examen, sont nommés officiers de réserve.

On retrouve parmi les équipages la mosaïque des peuples de la monarchie. Voici leur division en neuf nationalités principales et leur proportion par langues :

Croates	35 %
Italiens	28
Allemands	20
Tchèques	7,3
Hongrois	5,5
Slovènes	2,5
Polonais	1,5
Ruthènes	0,1
Roumains	0,1

Les hommes du littoral (63 % du nombre total) parlent généralement italien, et parfois, ne comprennent pas l'alle-

mand. Un jour, l'empereur, ayant pris passage sur un bâtiment de guerre, remarque, non sans surprise, que les officiers donnaient leurs ordres en italien. Et comme il demandait la raison de cette anomalie : « Sire, lui répondit le capitaine, le meilleur moyen de nous noyer tous, serait de commander en allemand. »

Venise a laissé sur la côte autrichienne de l'Adriatique une empreinte ineffaçable. Elle y a créé tant de comptoirs, planté tant d'oliviers et semé tant de colons, que l'idiome de la vieille république a survécu. Chaque année, cette métropole commerciale expédiait des escadrilles en Egypte, en Syrie et même en Angleterre et en Flandre. La mer Adriatique était le centre de cette activité.

***

Le budget naval austro-hongrois est resté longtemps immuable, au beau fixe, à 20 millions. Peut-être marquerait-il encore cette indication pacifique si, en 1886, l'Italie n'avait pas augmenté d'un tiers ses dépenses maritimes. Adoptant la même proportion, l'Autriche passa de 20 à 27 millions. Et elle continua la marche ascendante, parallèlement à sa voisine, rivale et alliée.

Toutefois, le ministre de la Marine italien a prouvé, par des chiffres, que les budgets navals des deux puissances ne sont pas absolument comparables. En Italie, la marine marchande, la défense des côtes, les sémaphores sont alimentés par le budget de la Marine. En Autriche, la marine marchande relève du Commerce; la défense des côtes, de la Guerre; les sémaphores du gouvernement maritime de Fiume et de Trieste. C'est une différence d'à peu près 30 millions. De plus, l'Autriche n'a qu'un seul arsenal, Pola, avec 3.000 ouvriers; l'Italie en entretient six, avec 14.000 ouvriers. L'Autriche a 40 auxiliaires comptables, qui coûtent 55.000 couronnes, contre 817 en Italie, coûtant 1.500.000 francs.

L'Autriche, absorbée d'abord par le souci de protéger ses côtes, dessinait en conséquence les types de ses navires. Vers 1900, avec les trois *Erzherzog* (archiducs), de 10.600 tonnes, elle passa de la défensive à l'offensive, peut-être simplement pour suivre le mouvement général des puissances. Ce changement de front allait s'accentuer de plus en plus.

En 1905, à peine le dernier de ces bâtiments est-il lancé, que le commandant en chef de la marine signale la nécessité de mettre en cale de nouveaux cuirassés.

— Une marine, déclare-t-il, qui a pour champ d'action l'Adriatique, ne doit pas se borner à défendre son littoral ; il lui faut une puissance suffisante pour rechercher l'adversaire et le combattre.

En 1906, l'amiral Montecuccoli fait un nouveau pas en avant : Nous n'avons pas besoin de croiseurs, dit-il, puisque la profondeur des canaux qui séparent nos îles permet l'accès des cuirassés. Il nous faut des cuirassés. Notre objectif principal est la défense des côtes ; mais une flotte condamnée à la défensive est vouée à une ruine certaine. Donnons à la nôtre les moyens de prendre l'offensive, à l'occasion.

En conclusion, le Marinekommandant se prononçait pour des cuirassés de 14.500 tonnes, comme *Ersatz*[1] des trois navires condamnés : *Tegethof*, *Kronprinz Rudolf* et *Kronprinzessin Stephanie*.

Les unités projetées se nomment *Erzherzog Franz Ferdinand*, *Radetzky* et *Zrinyi*. Cette dernière appellation est une concession aux Hongrois et aux Croates. Quand les Délégations discutèrent le budget, les représentants de ces deux nationalités promirent de voter les crédits, pourvu que deux des nouveaux cuirassés portassent le nom d'un héros croate et celui d'un héros hongrois. Le gouvernement fit une cote mal taillée en choisissant le nom d'un héros slavo-croate, Zrinyi, qui combattit les Turcs comme général hongrois, et mourut à l'assaut de Szigeth (1566). L'*Erzherzog Franz Ferdinand*, premier des cuirassés de cette série, a été lancé à Trieste, le 30 septembre 1908, après un court séjour de trois cent quatre-vingt-trois jours sur les chantiers. Le *Radetzky* a été mis à l'eau le 3 juillet 1909.

Voici les caractéristiques principales de ces unités nouvelles :

Déplacement : 14.500 tonnes.
Puissance offensive : 4-30^{cm} ; — 8-24^{cm} ; — 20-10^{cm} ; — 3 tubes sous-marins.
Puissance défensive : Ceinture : 230^{mm} à 100^{mm} sur 87 mètres de long ; — Tourelles de 30 : 240^{mm} ; — Tourelles de 24 : 200^{mm} ; — Block haus : 250^{mm}
Machines : 20.000 chevaux. Vitesse : 20 nœuds.

Ainsi, ces cuirassés auront deux calibres de grosse artillerie (4-30 et 8-24). C'est un retour vers les pièces de 30 que les Autrichiens avaient abandonnées, depuis dix ans, pour le 24.

Nous avons dit que les Délégations ne montraient pas un bon vouloir extrême pour les choses navales. Aussi la Marine

[1] Remplaçant.

comble-t-elle de prévenances les membres de cette assemblée, afin d'obtenir des votes favorables. En 1907, avant les délibérations, elle mit aux ordres des dispensateurs des crédits un vapeur spécial pour leur montrer, à Pola, le premier sous-marin sur cale et les ouvrages fortifiés, et à Trieste, les cuirassés de 14.500 tonnes en chantier. Quelques jours après, l'amiral Montecuccoli offrait à 70 membres du Parlement le spectacle des manœuvres navales ; il s'efforça de leur donner une leçon de choses, en signalant le caractère médiocrement offensif de la flotte et en insistant sur la nécessité de pouvoir au besoin frapper l'ennemi dans ses parties vitales.

En 1908, l'amiral esquissa un nouveau bond : « La construc-« tion des navires de guerre, déclarait-il, dépend de la situation « des autres marines. Nous n'avons en cale que des cuirassés de « 14.500 tonnes. Quand on arrêta leurs plans (1905), aucune des « puissances méditerranéennes ne possédait d'unités plus impor-« tantes. Il faut envisager aujourd'hui des déplacements de 18.000 « à 19.000 tonnes. Le sort de la prochaine guerre se décidera « sans doute sur terre ; pourtant, un désastre maritime pourrait « exercer une influence très défavorable sur les résultats. En « votant au moment opportun les crédits nécessaires, nous épar-« gnerons les millions qu'une guerre malheureuse absorberait. »

Tous les orateurs reconnurent la nécessité d'accroître la marine et la commission adopta sans modification les divers chapitres.

Au cours de la discussion, le député Szemere obtint un succès de curiosité en développant cette motion : pourquoi l'Autriche-Hongrie, dépourvue de marine marchande et de colonies, ne consacrerait-elle pas une fraction des crédits de la marine à la création d'une flotte de ballons dirigeables ?

Jusqu'ici, l'Autriche-Hongrie s'était contentée de remplacer les unités vieillies, au fur et à mesure de leur condamnation, par des unités plus puissantes et plus modernes, sans tracer de programme naval à longue échéance. La Marine tenta d'en faire adopter un ; mais elle battit en retraite devant l'accueil reçu. C'était en 1898. Le vice-amiral Spaun, commandant de la marine, présenta un programme de 137 millions à répartir sur 10 exercices. Ce programme devait donner en 1909 :

15 cuirassés de 6.000 à 9.000 tonnes ;
7 croiseurs de 4.000 à 7.000 tonnes ;
7 croiseurs de 1.500 à 2.500 tonnes ;
15 avisos-torpilleurs de 360 à 600 tonnes ;
90 destroyers et torpilleurs ;
Plus la flottille du Danube : 7 canonnières cuirassées et 7 bâtiments légers.

L'amiral Spaun insista sur la modestie de ces demandes.

Mais la Délégation hongroise consentit seulement à voter la proposition pour l'année courante, refusant de la considérer comme le premier échelon des 10 annuités. C'est ainsi que, de 1898 à 1907, l'Autriche n'a construit que 6 cuirassés (les 3 *Habsburg* et les 3 *Erzherzog*), 3 croiseurs et quelques destroyers.

Nous sommes loin du programme à grande envergure. En 1907, elle a mis en chantier les 3 cuirassés de 14.500 tonnes et un éclaireur à turbines, *Admiral-Spaun*, pour remplacer le *Zara*.

L'éclaireur d'escadre *Admiral-Spaun*, lancé à Pola au mois de juin dernier, déplace 3.550 tonnes et file 26 nœuds, avec une puissance de 20.000 chevaux. Son armement comprend : 7-10 centimètres, 2 mitrailleuses et 2 tubes lance-torpilles.

Au commencement de 1909, la Marine a mis au concours les plans d'un cuirassé de 20.000 tonnes : le vainqueur fut M. Popper, ingénieur de la marine. Cette unité nouvelle, qui répond aux *Dreadnought* anglais, figure, dit-on, sur le programme que le Marinekommandant présentera cette année aux Délégations. Il s'agirait d'embrasser une période de vingt ans, afin de soustraire les constructions aux fluctuations de la politique. La flotte ainsi déterminée comprendrait 16 grands bâtiments et 4 croiseurs, toujours prêts. Dans les quatre premières années, on construirait (sans compter les unités de rang inférieur) :

4 cuirassés d'environ 20.000 tonnes ;

3 éclaireurs type *Admiral-Spaun*.

L'adoption de cuirassés de 20.000 tonnes constitue, dans la politique navale de l'Autriche-Hongrie, un fait nouveau qui préoccupe l'Angleterre. On sait que l'amiral Fisher a dégarni la Méditerranée pour concentrer les escadres britanniques dans le Nord. Devant les armements imprévus de l'Autriche, l'Angleterre ne conservera-t-elle que six cuirassés en Méditerranée ?

***

En vingt ans (1887-1908) les caractéristiques des cuirassés austro-hongrois présentent des variations notables.

Le déplacement passe de 6.900 à 14.500 tonnes.

La grosse artillerie, de 24 centimètres à 30 centimètres.

L'épaisseur de la cuirasse de ceinture, de 305 millimètres à 230 millimètres.

La vitesse, de 16 à 20 nœuds.

Le rayon d'action, de 3.200 à 5.500 milles.

Les trois *Erzherzog* sont des cuirassés-croiseurs tout à fait modernes. Comme les *Habsburg*, ils ont deux tourelles de com-

mandement, l'une devant, l'autre derrière. Mais ils présentent comme particularité des tourelles cuirassées latérales pour la direction du tir. L'Autriche a accepté, dès 1902, ce procédé de division du travail, deux ans avant son adoption par les Japonais sur le *Katori* et le *Kashima*, et par les Allemands, sur les *Scharnhorst*. Le point faible de ces cuirassés, c'est la protection : la ceinture (210 millimètres à 120 millimètres) ne recouvre que les 2/3 de la longueur, 87 mètres.

Tous les torpilleurs de cette marine sont anciens. On construit actuellement 12 destroyers de 400 tonnes et 24 torpilleurs de haute mer. Dix de ceux-ci sont en chantier à Fiume. Le *Triton*, de cette série, lancé en juillet 1908, est le premier navire de guerre construit en Hongrie.

Comme l'Allemagne, l'Autriche ne professait d'abord qu'une confiance médiocre à l'égard des sous-marins. Puis, entraînée par le mouvement général, elle en a commandé 6 :

2 du type *Lake*, à Pola : déplacement, 220-250 tonnes; vitesse, 12 nœuds 2 en surface; 7 nœuds 3 en immersion.
2 du type *Germania*, à l'usine Germania, de Kiel (237-306 tonnes; 12 nœuds en surface; 8 nœuds 2 en immersion).
2 du type *Holland*, à l'usine Whitehead, de Fiume (236-273 tonnes; 11 nœuds 2 en surface, 8 nœuds 3 en plongée).

Après de longs essais comparatifs, une commission proposera l'adoption de l'un des trois types. Ainsi, le matériel sera unifié, au grand profit du service général.

Les Austro-Hongrois divisent leurs forces navales en deux groupes principaux :

1° Escadre active (contre-amiral), armée toute l'année à effectifs complets.
3 cuirassés : *Erzherzog Karl*, *Erzherzog Friedrich*, *Babenberg*.
2 croiseurs : *Sankt Georg*, *Aspern*.
3 destroyers et 9 torpilleurs.
2° Escadre de réserve (contre-amiral), armée toute l'année à effectifs réduits, sauf pendant les manœuvres.
3 cuirassés : *Monarch*, *Wien*, *Budapest*.
1 croiseur-cuirassé : *Kaiser Karl VI*.
1 destroyer.

Enfin, plusieurs navires desservent les écoles :

Ecole navale : *Custozza*, *Planet*, *Kaiserin Elisabeth*.
Académie navale : *Meteor*.
Ecole des mousses : *Swartzenberg*, *Nautilus*, *Albatros*.
Ecole de canonnage : *Radetzky*, *Ferdinand Max*, *Spalats*, *Sebenics*, *Buffel*.
Ecole des torpilles : *Alpha*, *Zara*, plusieurs torpilleurs.
Ecole des mines : *Gamma*, *Salamander*, *Basilisk*.

L'escadre active passe chaque année le canal d'Otrante pour montrer son pavillon en Grèce et en Asie-Mineure, où, tout en appuyant les intérêts peu nombreux de ses nationaux, elle constate et surveille les progrès des Italiens. En 1907, la campagne a duré deux mois avec l'itinéraire suivant : Corfou, Zante, Le Pirée, Samos, Smyrne, Beyrouth, Jaffa, Salonique, Volo, Syra, Patras.

En 1908, par exception, elle a visité la Méditerranée occidentale : Malte, Barcelone, Alger, Bizerte, Corfou.

Ce n'était cette fois qu'une simple croisière d'instruction. Outre ces campagnes d'été, la marine austro-hongroise exécute régulièrement de grandes manœuvres annuelles. En 1907, elle a essayé les ballons captifs à la surveillance des mouvements de l'ennemi. L'emploi de ces engins a paru difficile à bord des cuirassés : l'espace manque et les étincelles sortant des cheminées créent pour le ballon un danger permanent.

Puis la flotte et l'armée opérèrent, en Dalmatie, des manœuvres combinées sur un thème d'une actualité frappante, bien qu'il précédât le coup de force du baron d'Ehrenthal : le Monténégro et la Serbie, en guerre avec l'Autriche, ont envahi l'Herzégovine pour entraver la marche des Austro-Hongrois sur Salonique ; l'Italie expédie une brigade d'infanterie sous l'escorte de quatre cuirassés et de trois croiseurs, pour appuyer les alliés contre l'Autriche ; le reste de la flotte italienne bloque dans Pola le gros de l'escadre autrichienne, sauf un cuirassé, trois croiseurs et plusieurs torpilleurs mouillés à Cattaro ; sur terre, les Autrichiens s'avancent de deux points de l'Herzégovine pour repousser le débarquement ; il faut donner à ces colonnes le temps d'opérer leur jonction ; pour cela, le commandant de la division navale réunie à Cattaro abandonne la protection des forts, et malgré son infériorité, attaque l'escorte italienne des transports, auprès de l'île de Melda ; l'amiral autrichien repoussé bat en retraite, et la division navale italienne, après avoir réduit au silence un des forts de Raguse, débarque des troupes qui s'emparent des hauteurs et se préparent à marcher sur Trébinjé ; mais les Autrichiens, enfin concentrés, obligent l'ennemi à rembarquer. Toutefois, cette jonction des deux colonnes autrichiennes s'opéra avec un retard notable qui, peut-être, aurait donné aux troupes de débarquement le temps de dessiner le mouvement sur Trébinjé.

Dans l'intervalle, l'archiduc héritier François-Ferdinand s'était rendu à Lissa pour déposer une couronne, au nom de l'empereur, sur le monument élevé aux morts de la bataille navale de 1866. Puis, au banquet final qui clôtura les manœu-

vres, il félicita chaudement la marine, sans faire à l'armée la moindre allusion. Le baron de Beck, chef d'état-major général, qui venait de fêter le soixantième anniversaire de son entrée au service, donna sa démission; d'ailleurs, il avait soixante-dix-sept ans. Ce fut l'occasion de rajeunir le haut commandement : le général Konrad von Hœtzendorf, né en 1854, recueillit sa succession.

***

L'Autriche-Hongrie possède trois bases navales. Au Nord, en face de Venise, Pola, dont on renforce actuellement les défenses. Un vice-amiral y réside avec le titre de préfet maritime. Un contre-amiral, directeur de l'arsenal, assure le stock des approvisionnements et règle l'ordre d'urgence des travaux. Il a sous ses ordres sept directeurs : trois officiers de marine à la tête des mouvements, des armements et des torpilleurs; trois ingénieurs pour les constructions navales, les machines et l'artillerie; enfin un officier du commissariat pour l'administration.

La direction des constructions navales, la première par l'importance de son personnel et les crédits dont elle dispose, emploie 2.000 ouvriers choisis d'abord parmi les fils de ceux qui comptent quinze ans de service dans l'arsenal.

Sebenics, à 115 milles au Sud de Pola, est la deuxième base navale autrichienne. On y construit, sur les rochers qui couvrent l'entrée du port, de nouveaux ouvrages destinés à remplacer les anciens forts ruinés.

La troisième enfin, Téodo, au fond du golfe de Cattaro. On y fait aussi d'importants travaux de défense.

Comme centres de ravitaillement, on peut citer aussi Trieste et Fiume. Le premier possède des chantiers avec de vastes ateliers capables d'opérer de grosses réparations. Fiume, siège de l'Académie navale et de la célèbre usine Whitehead (torpilles automobiles et sous-marins) offre également des ressources.

Ces points d'appui, déjà pourvus de bassins de radoub, disposeront bientôt de deux docks flottants qui accroîtront leur efficacité. Le premier, pour bâtiments de 6.000 tonnes, a été lancé à Pola en août 1908. L'autre, beaucoup plus puissant, sera livré en 1910, par les chantiers anglais. Il soulèvera des cuirassés de 20.000 tonnes et coûtera près de 7 millions.

***

Quelques Allemands signalent la faiblesse de l'Autriche-Hongrie au point de vue naval. D'après eux, l'alliée du Centre

n'a pas besoin d'une flotte considérable pour défendre l'étendue restreinte de ses côtes; mais d'autres considérations influent sur l'établissement de son budget naval : « En guerre, l'Au-« triche et l'Italie réunies devraient aligner une flotte égale aux « groupes de l'Angleterre et de la France en Méditerranée. Or « nous sommes loin de compte : la marine austro-hongroise n'a « pas la puissance désirable. » Un tel jugement paraît plutôt sévère et il ne semble pas que, dans le principe, l'Allemagne ait pu ou voulu imposer un minimum de puissance maritime à ses alliées, qui manœuvraient à leur gré, selon leurs moyens et leurs aspirations.

Une seule remarque à ce sujet : l'Italie a toujours mis en chantier des cuirassés plus forts que les contemporains d'Autriche. Quant à celle-ci, son calcul était fort simple. Sans domaine colonial, elle concentrait le bloc de ses forces navales derrière les îlots alignés comme un brise-lames ininterrompu, de Fiume à Téodo. L'Autriche s'armait pour défendre ce littoral. Depuis l'inauguration de la politique agressive, elle s'armera aussi désormais pour jouer, à l'occasion, le rôle de « brillant second », étant entendu que la meilleure défensive, c'est encore l'offensive. Ici, les cuirassés de 20.000 tonnes trouveront leur emploi.

Mais l'avenir de l'Autriche-Hongrie n'est pas sur l'eau Cette puissance ne cherche point à s'approprier la devise en cinq voyelles, A. E. I. O. U., d'un de ses princes : *Austriæ est imperare orbi universo*. Pour elle, *orbi universo* se résume à l'Adriatique, et jusqu'ici, sa politique navale s'exerçait uniquement dans cette mer fermée. Le geste du baron d'Æhrenthal a allongé son rayon d'action. Pourtant, avant de franchir le canal d'Otrante pour guerroyer en Méditerranée, il importera qu'elle soit bien sûre de l'Italie. Celle-ci ne pourrait-elle pas aisément la couper de ses bases? Malgré cette perspective, l'Autriche ne fait aucun effort pour ménager les susceptibilités de sa voisine. L'autre jour, un des organes de la presse viennoise réclamait d'urgence la mise en chantier du premier *Dreadnought*, en ajoutant : « Nommons-le *Tegethof* ou *Lissa* ! »

Commandant Davin.

LE PROBLÈME IRLANDAIS

Le *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande* ne présente point l'unité que caractérise cette formule. S'il y a groupement, liaison politique, il y a peu de contact moral. L'Irlande n'est pas l'île sœur de la phraséologie officielle. Toute à son raidissement ethnique contre l'opiniâtre anglicisation poursuivie depuis des siècles, elle lutte aujourd'hui, non plus comme autrefois, à main armée, pour conquérir son indépendance, mais socialement, pour récupérer son patrimoine historique et réaliser l'émancipation économique âprement désirée. Le problème irlandais, sous sa forme agraire, se pose sans cesse et fournit à l'antagonisme de la population locale contre le landlord, symbole matériel de la domination anglaise, l'occasion de s'affirmer à chaque génération.

De quel côté sont les chances dans le duel engagé? L'Irlande atteindra-t-elle ce qu'elle souhaite, la reprise des terres, et comme conséquence, les perspectives de développement agricole à son unique profit? Verra-t-elle ainsi diminuer les difficultés de l'existence sur son sol, rendu inclément par l'inclémence des hommes? Et la renaissance économique espérée, après un servage de sept siècles, tarira-t-elle l'émigration qui la dépeuple?

Il faut reconnaître que sa voix n'est point demeurée sans écho. L'Angleterre n'a pu persister dans son attitude peu généreuse d'autrefois; elle a compris que, le plus sûr moyen de comprimer lentement les élans de l'individualité nationale, est celui qui consiste à effacer la cause principale d'hostilité entre les deux races. Emue par les violences du fenianisme désespéré, elle a — avec un réel souci d'aboutir à cette restitution du sol, qui doit faire naître sur l'antique Hibernia le sentiment jusqu'ici inconnu du « loyalisme » — entrepris la création d'une législation agraire propre à favoriser, sans crise économique trop soudaine, le transfert de propriété envisagé.

***

La question agraire entre Anglais et Irlandais a été ouverte au XIIe siècle, lors de la conquête de l'Hibernia par la dynastie anglo-normande issue de Guillaume le Conquérant. Le roi Henri II avait octroyé en apanage à ses vassaux la majeure partie des terres que ces clans locaux possédaient à titre collectif. Tandis qu'un grand nombre de nouveaux propriétaires

du fonds territorial irlandais demeuraient sur leurs domaines d'Angleterre, d'autres landlords se consacraient à l'exploitation directe de leur fief, et isolés au milieu de leurs serfs, s'affranchissant graduellement de l'autorité suzeraine, ne tardaient pas à se laisser absorber par le particularisme celtique, au point de devenir plus Irlandais que les Irlandais eux-mêmes.

L'histoire du pays, à dater de cette période, est marquée par la mise en application des deux grands principes dirigeants de la politique anglaise vis-à-vis de l'île sœur. Les premières tentatives d'anglicisation n'ayant pu venir à bout de l'individualité nationale, la Cour s'employa d'abord à favoriser, par des confiscations successives de terres, l'installation croissante d'un peuplement anglais susceptible de lui fournir l'appui nécessaire pour asseoir sa domination : à chaque avènement nouveau, un afflux d'immigrés, dotés de terres dont les usufruitiers indigènes étaient dépossédés, caractérisait l'une des phases régulières de ce dépouillement systématique. En outre, par l'effet d'une politique d'impitoyable compression, les Irlandais n'étaient même pas fondés, en tant que tenanciers, à réclamer des garanties du landlord, dont le domaine se trouvait mis en valeur par leurs soins; ils étaient *tenants at will*, c'est-à-dire à la discrétion du propriétaire, qui pouvait les expulser à tout moment et les priver de leur subsistance.

Un tel régime de tyrannie devait naturellement provoquer une forme spéciale de réaction. Les opprimés, groupés en associations secrètes, les whiteboys et les moonlighters, se vengent de l'oppression par des crimes agraires. A partir de 1760, tout landlord qui exigera des fermages trop élevés, tout tenancier qui se présentera pour louer la tenure qu'une éviction vient de rendre vacante, sont l'objet de représailles : tantôt leur bétail est dispersé, égaré, ou mutilé ; tantôt l'incendie se déclare dans leur ferme, dont les clôtures sont détruites. Cette lutte sans merci se poursuit jusqu'en 1847, l'année de la grande famine, où l'intervention du Parlement parut indispensable. Mais les mesures adoptées, palliatifs provisoires et illusoires, avaient si peu influé sur la condition du paysan, que l'état permanent de misère s'était aggravé, à mesure que la population s'augmentait, passant, de 1772 à 1846, de 4.100.000 âmes à 8.500.000. Un âpre désir d'émancipation économique et d'indépendance politique avait provoqué la formation d'un parti résolument révolutionnaire, les fenians, qui se proposaient d'établir une république par une insurrection à main armée. Traqué sans trêve, le parti fenian avait dû transporter son centre aux Etats-Unis, d'où il correspondait avec les groupes demeurés secrètement

dans les grandes villes d'Irlande. L'agitation fenianiste détermina l'adoption par le Parlement du Land Act de 1870, qui étendait à toutes les provinces de l'île le privilège dont bénéficiaient les fermiers protestants de l'Ulster. D'origine anglaise et écossaise, très loyalistes, les orangistes — comme on les appelle par allusion aux événements de 1688, et dont le centre est Belfast — ne purent être évincés par le landlord que moyennant le paiement d'une indemnité et le remboursement des améliorations apportées à la terre.

A ce moment, la représentation parlementaire de l'Irlande comprenait, sur 103 députés, 36 tories élus presque tous par l'Ulster et 67 nationalistes, ces derniers si divisés que « l'on ne « pensait pas en trouver parmi eux deux assez amis pour s'adresser « la parole ». Les plus avancés réclamaient le *Home Rule*, c'est-à-dire une certaine forme d'autonomie qui aurait été réalisée par l'abrogation de l'Acte d'Union de 1798 et l'institution d'un Parlement irlandais à Dublin. Mais l'autorité de ces nationalistes à la Chambre des Communes était presque nulle. Il appartenait à Parnell de donner aux revendications irlandaises une force qui les imposât en dépit de l'indifférence ou de l'hostilité ambiantes. Parnell prépara les élections de 1879 en prenant comme plate-forme la question agraire. Cette année avait été particulièrement mauvaise : la médiocrité des récoltes et comme conséquence, le développement de la méthode d'évictions venaient d'accumuler dans l'esprit des ruraux irlandais des ressentiments plus aigus contre les landlords. Parnell et la *National land league*, formée sous sa présidence, proposèrent aux paysans un programme dit des trois F, résumé en trois formules : 1° Fixity of tenure, droit pour le tenancier de conserver sa tenure tant qu'il en acquitte la rente; 2° Free sale, liberté de cession de bail ; 3° Fair rent, fermage équitable. En somme, on cherchait à garantir à ceux qui la cultivent, la possession perpétuelle de la terre, sous la condition de payer au landlord une redevance raisonnable. Soixante-huit home rulers furent envoyés à la Chambre pour soutenir ce programme. Cependant, Gladstone s'efforçait de poursuivre l'exécution du plan de réforme marqué par le Land Act de 1870; une loi qu'il fit voter par la Chambre des Communes pour rendre plus stricte l'application de cet acte de 1870 fut rejetée par les Lords. La ligue agraire reprit la campagne d'agitation et généralisa, sur les indications de Parnell, un système de mise à l'index de tout individu, landlord ou tenant, qui aurait contrevenu aux dispositions dont la Ligue préconisait l'adoption. « Si un homme prend la tenure d'un autre qui a été évincé,

« déclarait le leader nationaliste dans une réunion, le 19 sep-
« tembre 1880, il faut vous écarter de lui sur la route où
« vous le rencontrez, dans les rues de la ville, à la foire, au
« marché et même dans la maison de Dieu. En le laissant sévè-
« rement isolé — comme un lépreux d'autrefois — il faut que
« vous lui témoigniez votre horreur pour le crime qu'il a
« commis. Si la population d'un comté de l'Irlande applique ce
« système, vous obtiendrez qu'il n'existe plus un seul homme
« assez fou d'avarice, assez perdu d'honneur pour braver l'opi-
« nion publique de tous les hommes de justice dans ce comté
« et pour transgresser votre code de lois morales ! »

Un gérant de landlord fut la première victime de cette « quarantaine » : le capitaine Boycott donna son nom au système qui, périodiquement, avec une dureté exceptionnelle, est pratiqué dans les districts d'Irlande, joint à ce *cattle-maiming* (mutilation du bétail), à ce *cattle-driving* (dispersion du troupeau) dont de récents débats au Parlement ont démontré l'intensité. En somme, le régime de rigoureux isolement pratiqué à l'égard des contrevenants aux injonctions de la Ligue nationale agraire se doublait, lorsqu'il était insuffisant pour réduire les récalcitrants, de manifestations d'action directe. En 1878, on avait compté 308 crimes agraires; l'année 1881 vit monter ce chiffre à 4.439. L'opinion anglaise s'émut et imposa au cabinet libéral l'adoption de certaines mesures destinées à réduire l'agitation révolutionnaire que dirigeait, en dehors de l'action parlementaire, l'un des leaders du fenianisme, Michael Davitt. Tandis qu'il suspendait l'*habeas corpus* et admettait une procédure d'exception pour l'instruction des crimes agraires, Gladstone poursuivait son ancienne politique de réformes. Par un nouveau Land Act, il établit, en faveur des tenanciers, le droit de faire fixer leurs fermages pour quinze ans, par des tribunaux spéciaux. Cette nouvelle concession aux revendications irlandaises ne désarma point la Ligue agraire, dont le programme se résumait dans la formule : « La terre aux paysans ». Les lois de compression furent appliquées avec plus de rigueur, et la crise atteignit son maximum d'acuité, lorsque la Ligue réclama hautement le Home Rule. Gladstone eut recours aux moyens extrêmes : tandis qu'il exprimait sa résolution de maintenir la domination anglaise et le droit de propriété en Irlande, il prononçait la dissolution de la Ligue, dont les leaders étaient arrêtés sous l'inculpation d'intimidation. Cette fermeté fut applaudie par l'opinion anglaise, cependant que les nationalistes irlandais opposaient aux landlords la résistance passive en refusant de payer leurs fermages et en se faisant « évincer »

par la force. La tension atteignit son maximum. Le meurtre à Dublin du « Secrétaire principal pour l'Irlande » décida le gouvernement à faire voter le *Prevention of crime bill* qui établissait dans l'île des cours criminelles sans jury et étendait sans limites le droit de perquisition. Le groupe nationaliste parlementaire recommença son obstruction systématique. Parnell, soutenu pécuniairement par les Irlandais d'Amérique, donna à la Ligue, sous le nom d'*Irish National League*, une impulsion nouvelle. Les mises à l'index, le boycottage sans merci des landlords et de leurs gérants, toute l'agitation préparatoire des crimes agraires rendirent aux districts ruraux leur état périodique d'insécurité, en dépit de l'intervention du clergé catholique, qui, sur l'ordre de Rome, avait condamné le boycottage, sans prendre position toutefois contre Parnell (1883).

Les mesures d'exception votées pour trois ans prenaient fin en 1885. Gladstone dut céder la place au cabinet conservateur Salisbury. Comme la politique était toujours dominée par la question irlandaise, Parnell avait adopté une tactique consistant à exiger tour à tour des whigs et des tories le maximum de concessions en échange de son appui. Salisbury, pour se concilier les home rulers, adoucit le régime de l'île sœur et annonça qu'il préparait une loi pour l'achat du sol par les paysans irlandais. Mais ce retour à la manière douce n'empêcha point une coalition des libéraux et de 86 députés parnellistes qui, devenus les arbitres de la Chambre, ramenèrent Gladstone au pouvoir. Le premier ministre, obligé de former sa majorité avec les Irlandais, se rangea délibérément au Home Rule, et il présenta au Parlement, le 8 avril 1886, un projet aux termes duquel l'Irlande devait, à l'exemple des colonies autonomes, s'administrer directement sous le contrôle du gouvernement métropolitain, et sous réserve d'une contribution annuelle au Trésor impérial. Pour acheminer la question agraire vers un règlement définitif, Gladstone proposait le rachat des terres aux landlords moyennant le versement d'une somme globale de 1 milliard 250 millions à amortir par le jeu des annuités que les paysans, devenant immédiatement nus-propriétaires et usufruitiers, verseraient pendant soixante-huit ans. Les deux projets échouèrent devant la coalition des conservateurs et des libéraux unionistes. Ces derniers s'étaient séparés du parti gladstonien en raison de leur opposition irréductible au séparatisme irlandais. Les élections de 1886, faites sur la question du home rule, marquèrent nettement l'invincible répugnance de la métropole à admettre toute modification du pacte d'union. Avec le nouveau cabinet Salisbury, appuyé sur la coalition unioniste, après la nomination de

M. Balfour, chargé du portefeuille de l'Irlande, nous voyons paraître la coercition. On prêtait au *Premier* les paroles suivantes : « L'Irlande a besoin de vingt années de suspension des garanties constitutionnelles. » Les élections de juillet 1892 ramenaient Gladstone et le Home Rule. Un nouveau projet donnait à l'Irlande un Parlement à deux Chambres sur le modèle des constitutions australiennes. Il assurait à Londres la représentation de l'île, devenue autonome, par une députation de 80 membres (au lieu de 103).

Voté par la Chambre des Communes, le projet fut rejeté par les Lords et un cabinet Rooseberry se forma (1895), déclarant que le Home Rule devait être différé jusqu'au jour où l'Angleterre, le « predominant partner », serait convaincue. Un retour des conservateurs marqua la reprise du plan de réformes agraires. Un nouvel Irish land bill fut voté (1896). L'année 1898 vit l'essai d'un *local government*, c'est-à-dire des assemblées électives chargées de l'administration locale. Cette évolution vers la décentralisation ne modifia d'ailleurs en rien le sentiment général irlandais, qui s'était affirmé, au cours de la crise transvaalienne, comme nettement hostile à la métropole. D'ailleurs, cette même année 1898 est celle de la fondation de l'U.I.L., l'United Irish League qui, prenant la suite de la Ligue nationale, a installé sur tout le pays un réseau serré de branches ou comités locaux, et fidèle au vieux programme du nationalisme agraire poursuit la réalisation de l'œuvre définitive du transfert de propriété en faveur des paysans. La Ligue dirige l'agitation ; ses décisions sont exécutées sans délai et entraînent l'application du boycottage. Elle est sans pitié pour le *grazier*, le marchand de bétail qui chaque année loue au landlord certains pacages pour y mettre ses bêtes ; elle rend impossible l'existence du *grabber*, ce fermier qui, sans avoir tenté de se concilier la puissante organisation, s'installe sur une tenure dont le précédent tenant vient d'être évincé.

*
* *

Le plus grand effort tenté par le gouvernement anglais pour donner satisfaction à l'opinion irlandaise a été le Land Act de 1903. D'après M. Wyndham, le ministre pour l'Irlande qui avait présenté le bill au Parlement, les nouvelles dispositions allaient permettre de réaliser en quinze ans le transfert général des terres. Les parties conviendraient librement, sans *compulsory sale* (sans obligation de vente), d'un prix qui se trouverait compris entre 22 et 28 fois le fermage. Le landlord recevrait de l'Etat, en consolidés, le prix de vente capitalisé à 2 3/4 %,

augmenté d'une bonification de 5 à 15 %. Le tenancier rembourserait en 68 annuités de 3 1/4 % l'avance de l'Etat.

Cette importante réforme, si favorable à un acheminement vers la solution finale, a été mise en vigueur. Elle présentait les avantages suivants : elle favorisait le libre jeu de l'offre et de la demande ; lorsqu'il s'agissait de tenures équitablement affermées, le transfert s'opérait pour ainsi dire automatiquement et sans aucun frais ; le landlord était poussé à la vente par l'appât de la bonification offerte par l'Etat ; le paysan voyait modifier, grâce aux travaux d'un corps administratif dit des *estate commissionners*, la fâcheuse condition des tenures qui, en général, étaient trop exiguës pour permettre aux familles nombreuses d'y trouver leurs subsistances, si bien que dans certaines régions le chiffre des *self-supporting holdings*, c'est-à-dire des terres d'une superficie strictement suffisante, était si restreint que ces régions avaient reçu le nom de *congested districts*, districts surpeuplés. Avec la loi de 1903, des remembrements administratifs allaient donner aux diverses tenures, avant l'achat par les tenanciers, une physionomie économique rationnelle.

En somme, la nouvelle disposition législative a donné une impulsion rapide au mouvement légal de dépossession des landlords au profit des tenants. Tandis qu'en trente années les lois agraires antérieures n'avaient provoqué un transfert de propriété qu'en faveur de 50.000 paysans et pour 640.000 hectares, le Land Act de 1903 a permis aux paysans d'acheter plus de 40.000 holdings, d'une superficie totale d'environ 500.000 hectares. Mais c'est précisément dans la hâte marquée par les tenanciers à devenir propriétaires, moyennant l'avance versée par l'Etat, qu'un des défauts de la dernière loi a trouvé à s'accuser : la *land hunger*, ce que nous appellerions la « soif de terre » du paysan, a entraîné une prodigieuse simultanéité de demandes et par suite une élévation des prix. Les exigences des landlords se sont accrues, si bien que nombre d'entre eux, abusant de la faculté que leur laisse la loi, ont refusé de répondre aux propositions d'achat de leurs tenanciers ; tandis que d'autres, dans l'espoir d'éviter une crise sur leurs domaines, le convertissaient en tenures pour herbagers. C'est ainsi que les impatiences d'une part, les résistances de l'autre, ont, en dépit des avantages du Land Act de 1903, ramené le périodique état de conflit qui énerve l'Irlande depuis des siècles ; les *agrarian outrages* ont recommencé et les attentats fréquents contre les troupeaux ont eu pour but de démontrer aux *graziers*, les locataires d'herbages, qu'il ne fallait

point penser donner une trop grande extension à l'élevage du bétail, au détriment de la culture nourricière des familles. La situation est devenue, semble-t-il, critique. A en juger par les récents débats du Parlement anglais, l'opposition conservatrice s'inquiète. Tout en faisant la part de l'esprit de parti, on doit reconnaître que l'optimisme officiel dissimule mal l'étendue de la crise. Le gouvernement se trouve désarmé pour exercer la répression nécessaire. Il dispose de textes coercitifs; mais les attentats demeurent impunis par l'effet de cette conspiration du silence qui rend impossible la découverte de toute preuve : les paysans terrorisés, les victimes même de tous les actes d'intimidation n'apportent aucun élément d'information au magistrat enquêteur, tant est angoissé leur souci de ne pas devenir, aux yeux de la Ligue, un suspect. Une statistique des « outrages agraires » a été établie. Le 30 novembre 1908, on compte 840 personnes boycottées contre 162 en 1905; 351 sont sous la protection d'une force de police. Dans le cours de cette année 1908, il s'est produit 635 cas de cattle-driving (action d'emmener le bétail au loin pour l'égarer); 40 tentatives d'homicide; 81 cas d'incendie dans les fermes. Le cattle-driving s'est d'ailleurs aggravé : des animaux ont été mutilés ou aveuglés.

On reproche au principal secrétaire pour l'Irlande, M. Birrell, d'avoir contribué, par sa tactique administrative, à rendre la question d'Irlande plus aiguë que jamais. C'est pour avoir voulu gouverner l'Irlande « selon les idées irlandaises », a dit le *Times*, que l'on est arrivé à un degré d'anarchie inégalé jusqu'ici. On n'a pas voulu, si l'on en croit l'opposition, mécontenter la représentation irlandaise sur laquelle on veut s'appuyer au Parlement pour avoir une majorité. Et c'est ainsi qu'on a renoncé à la mise en application des dispositions législatives existantes, qui eussent constitué des armes puissantes pour le rétablissement de l'ordre. On s'est contenté de donner une extension considérable à la force de police, la *constabulary*, qui doit théoriquement réprimer les méfaits dans les districts où sévit le malaise agraire. Mais cette force coûteuse eût été inutile ou tout au moins susceptible d'une grande diminution d'effectif, si l'on avait su « prévenir ».

*
* *

En somme, la politique anglaise a toujours été dominée par cette éternelle question d'Irlande, qu'il s'agisse des revendications nationales ou agraires. Depuis que le groupe parlementaire des nationalistes irlandais a compris la puissance que

lui vaudrait un rôle calculé d'arbitre de la majorité à la Chambre des Communes, chacun des deux partis qui occupent tour à tour le pouvoir s'est efforcé de se concilier les représentants de l'île sœur par des concessions mesurées. De là les projets successifs de Home Rule et les Land Acts, ces lois agraires qui toutes ont été, de bonne foi, établies dans l'espoir d'un règlement définitif de la question de propriété, et qui ont toutes également paru si insuffisantes, à l'épreuve, qu'elles ont accentué le malaise existant tout en en réduisant l'amplitude. Et cependant on a vu, du côté oriental de la mer d'Irlande, le plus grand souci d'arriver au but. Sans doute, si le principe est caractéristique de générosité, il n'est pas dépourvu de cette armature pratique qui se révèle dans tous les actes de la politique anglaise. Le rachat des terres n'est point un don exclusif de l'Angleterre. La somme globale représentant la bonification offerte aux landlords en sus du prix d'achat pour les engager à vendre est supportée, en dernière analyse, par l'Irlande, bien qu'elle n'entre point, naturellement, dans le compte d'annuités des tenanciers devenant propriétaires. Le service des intérêts de l'avance est prélevé sur certaines allocations que l'Echiquier britannique fait à divers services administratifs de l'île. Quoiqu'il en soit, on s'achemine, bien qu'avec lenteur, vers la solution définitive du problème le plus important de ceux qui, au cours des siècles, ont dressé l'Irlande contre la métropole. La question agraire une fois réglée sans retour, c'est-à-dire lorsque la grande majorité des paysans sera munie de ces terres qui constituent son patrimoine historique, l'agitation déchaînée et alimentée par la Ligue agraire sera bien près de s'éteindre. C'est que le mouvement dirigé par cette organisation a précisément son point d'appui sur le *land hunger* des classes rurales. Mais lorsque la « faim de terre » aura été assouvie dans une certaine mesure, que restera-t-il de l'antagonisme contre la domination anglaise qui n'est, somme toute, qu'une manifestation atavique de l'hostilité du tenancier contre le landlord ? Sans doute les politiciens remettront sur le tapis la question du Home Rule qu'ils tiennent en réserve. Mais jusqu'à quel point seront-ils soutenus par le sentiment populaire dans cette nouvelle phase de la lutte ? Ne se heurteront-ils pas à une indifférence passive de ces paysans qui, une fois satisfaits matériellement, auront beaucoup moins souci de bénéficier d'une autonomie nationale complète, c'est-à-dire d'une extension sans contrepoids de cette forme d'autonomie administrative que constitue le *local government* institué en 1898. Dans les Conseils communaux ou de comtés, le rural irlandais a pu cons-

tater que l'influence des leaders nationalistes de la « Ligue » se faisait sentir dans des conditions propres à justifier des doutes sur le désintéressement social de certains apôtres de l'agitation agraire ; n'a-t-on pas vu parfois dans un district le chef du comité local de la Ligue se trouver justement le principal *grabber* ou *grazier* de l'endroit, et échapper de par sa situation morale aux sévices que tout autre particulier eût encouru à sa place.

On assure, chez les partisans du Home Rule, que l'Irlande, après une longue période de recueillement, laisse entrevoir comme l'aspect d'une renaissance de son individualité nationale : les études gaéliques sont remises en vigueur ; le retour aux traditions et au langage d'autrefois est regardé comme l'un des principaux éléments de l'idéal séparatiste ; on demande au passé la force nécessaire pour secouer le joug intellectuel et social de l'Angleterre. Qu'un tel mouvement existe, cela est possible ! Mais qu'il puisse entrer autrement que comme un vague élément historique dans la donnée du problème nationaliste, cela semble plus douteux. Le traditionnalisme ethnique ne sera jamais que le passe-temps d'une minorité de dilettantes. Supposer que le paysan, préoccupé par la mise en valeur de son *holding* et le souci de payer ses annuités à l'Etat créancier, puisse orienter son esprit vers une hypothétique reconstitution des origines, paraît peu conforme à la réalité de certains faits.

*
* *

Quoi qu'il en soit, la loi de 1903 a été impuissante à résoudre le problème agraire, et la condition de l'Irlande, telle qu'elle a été examinée devant le Parlement britannique à l'occasion de la discussion de la dernière Adresse royale, a paru nécessiter un nouvel effort pour approcher de la solution définitive. Le gouvernement est très désireux de faire quelque chose. Il est harcelé par les nationalistes irlandais qui dénoncent hautement les imperfections et les erreurs du Land Act actuellement en vigueur, et réclament la mesure radicale que l'on a toujours jusqu'ici refusé d'admettre, tant elle est contraire à l'idée de liberté si profondément ancrée dans l'esprit anglais ; ils veulent qu'on applique, au moyen d'un nouveau texte, le principe du *compulsory purchase* — de la vente obligatoire — qui rendra vains les derniers efforts de résistance des landlords.

Mais les élections dernières, d'où est issue la majorité ministérielle d'aujourd'hui, ne se sont point faites sur la question d'Irlande. Les candidats libéraux n'ont nullement cherché à convertir l'électeur anglais, généralement rebelle à l'idée du

Home Rule. Or, un nouveau projet de loi conçu selon la manière chère aux nationalistes irlandais sera peu goûté. Qu'il s'agisse de Home Rule, il ne semble guère que M. Asquith et ceux de ses collaborateurs, que le souci de résister au séparatisme irlandais a fait qualifier d'unionistes, puissent y souscrire sans difficulté. Quant au dernier Land bill, il ne paraît pas devoir rencontrer grande faveur au Parlement, du moins dans la forme que lui a donné M. Birrell. Pour le *Times* ce serait une violation du droit individuel à un degré inconnu dans les annales d'aucune législation. Et sans doute, les dispositions du projet Birrell sont quelque peu draconiennes : si la loi de 1903 a, en dernière analyse, été favorable aux landlords qui ont consenti à vendre, il n'en sera plus de même, dans l'hypothèse d'un vote de ce projet. Le bill réduit la bonification grâce à laquelle les landlords étaient incités à céder leur domaine ; il arme les *estate commissionners* du pouvoir de contraindre le propriétaire à vendre au prix qu'ils lui offriront ou à tel prix que fixera le commissaire judiciaire ; dans les districts surpeuplés, ceux où un remaniement des tenures s'impose, il propose enfin l'introduction dans la commission administrative, chargée des expropriations, de neuf membres élus parmi les autorités locales, lesquelles subissent l'influence des plus violents agitateurs agraires et de l'United Irish League ! C'est, comme le déclare le *Times*, une véritable révolution agraire : reste à savoir si M. Birrell sera suivi. En tout cas, sur le principe d'amélioration à apporter à la loi de 1903, tout le monde est aujourd'hui d'accord.

H. Marchand.

LES ÉVÉNEMENTS DE MELILLA

L'Espagne au Maroc.

Les Maures étaient encore maîtres de Grenade que, déjà, les princes de Castille songeaient à aller les combattre chez eux. En 1263, Salé est attaquée et prise par une flotte espagnole; mais presque immédiatement les troupes mises à terre sont surprises, battues et doivent se rembarquer réduites de moitié.

En 1400, cet échec est vengé par le pillage de Tetouan, pillage qui n'est suivi d'aucune occupation, mais qui ruine la ville pour quatre-vingt-dix ans.

C'est au XVIe siècle seulement, à l'époque de la puissance de Charles-Quint, que les Espagnols prennent véritablement pied sur la terre d'Afrique.

En 1494, la conférence de Tordesillas, présidée par le pape, avait donné comme champ à leur conquête le royaume de Tlemcen (jusqu'à Vilez de la Gomera), tandis que celui de Fez était réservé à l'action portugaise. Au Maroc même, ils s'installent à Vilez de la Gomera (1520), à Melilla (1496). Ils prennent pied cependant sur la côte atlantique : à Larache (1510), puis à la Mamorra (1514) [1].

Avec la couronne de Portugal, Philippe II recueille les débris de la puissance de Don Sébastien au Maroc : Tanger et Ceuta. Mais en 1640, lorsque les deux royaumes de Portugal et d'Espagne se séparent de nouveau, Ceuta seule reste au pouvoir des Espagnols.

Bientôt cependant, comme en Europe, leur puissance décline au Maroc.

Dès 1669, la Mamorra, El-Larache étaient retombées aux mains du sultan Moulaï Ismaël, sans que ces pertes fussent compensées par l'occupation des îlots d'Alhucemas.

L'Espagne, « moins campée qu'assiégée » [2] dans ses possessions marocaines [3], n'aura plus, pendant deux siècles, d'autre ambition que de les défendre contre les attaques du sultan ou des tribus qui les entourent.

Ceuta reste, sur son rocher, bloquée pendant vingt-cinq ans; elle est délivrée en 1720 par le marquis de Leyde.

---

[1] Mehedia.

[2] Victor Bérard.

[3] Et préoccupée surtout de maintenir sa situation sur le royaume de Tlemcen.

Attaquée de nouveau en 1732, elle est sauvée par le général Aramburu, vainqueur à Ceralbo.

En 1767, le roi d'Espagne et le sultan du Maroc s'envoient des ambassadeurs; un traité d'alliance reconnaît à l'Espagne ses possessions.

Ce traité n'empêcha pas, en 1774, le sultan Mohamed, qui l'avait signé, de « tenter le sort des armes » et d'attaquer Melilla; mais « il se soumet à l'arrêt de Dieu » qui permet aux assiégés de résister, malgré leurs pertes, à sa puissante armée, et il confirme au roi Charles III ses droits imprescriptibles sur Melilla, Ceuta et les autres presidios (traités de 1782-1785).

En 1799, le traité de Mequinez reconnaît aux gouverneurs de ces places le droit de « faire usage de leurs canons et de leurs « mortiers en cas d'excès continus de la part des Maures du « territoire limitrophe, sans que cette intervention locale « puisse nuire aux bonnes relations du roi et du sultan »[1].

Cependant, en 1859, à la suite de nombreuses agressions subies par les habitants de Ceuta et finalement de la démolition d'un poteau-frontière aux armes d'Espagne, le maréchal O'Donnel, alors au pouvoir, crut devoir s'adresser au sultan lui-même pour obtenir réparation; celui-ci, comme d'usage, promit, mais s'en tint là.

L'Espagne dut se résoudre à se faire justice elle-même. Mais auparavant, l'Angleterre exigea d'elle l'engagement que, quoi qu'il arrivât, l'expédition ne serait suivie d'aucune extension territoriale.

Le maréchal O'Donnel, avec 30.000 hommes, débarqua à Ceuta, et après une campagne de quatre mois, après avoir vu ses troupes décimées par le choléra, avoir livré deux combats meurtriers (los Castelligos, Oued el Khlelu) et lutté avec peine contre le fanatisme irréductible des tribus, il arriva à Tetouan, à 60 kilomètres de la côte et s'en empara.

Le sultan, malgré le traité de Mequinez, avait envoyé deux de ses frères et sa garde noire pour prendre part à la lutte.

Le traité de l'Oued Ras ou de Tetouan (26 avril 1860) mit fin à cette pénible expédition : une fois de plus étaient confirmés aux vainqueurs leurs droits sur leurs possessions; en outre le sultan s'engageait à entretenir des mehallas de 400 hommes dans le voisinage de Ceuta et de Melilla pour y maintenir l'ordre, et à payer une indemnité de 100 millions, clauses qui jamais ne furent exécutées.

---

[1] Clause analogue, quoique beaucoup plus restrictive, à celle qui, en 1845, nous donna le droit de suite sur les tribus voisines de nos frontières.

L'orgueil espagnol était satisfait, mais les représailles étaient chères.

Bien entendu, les agressions continuèrent sur les habitants des presidios qui osaient se hasarder hors de la protection des postes.

En 1893, l'une d'elles, plus grave que les précédentes, entraîna l'intervention de l'Espagne. Des ouvriers occupés à construire un fortin aux environs de Melilla, en territoire espagnol, furent attaqués par des indigènes de la tribu des

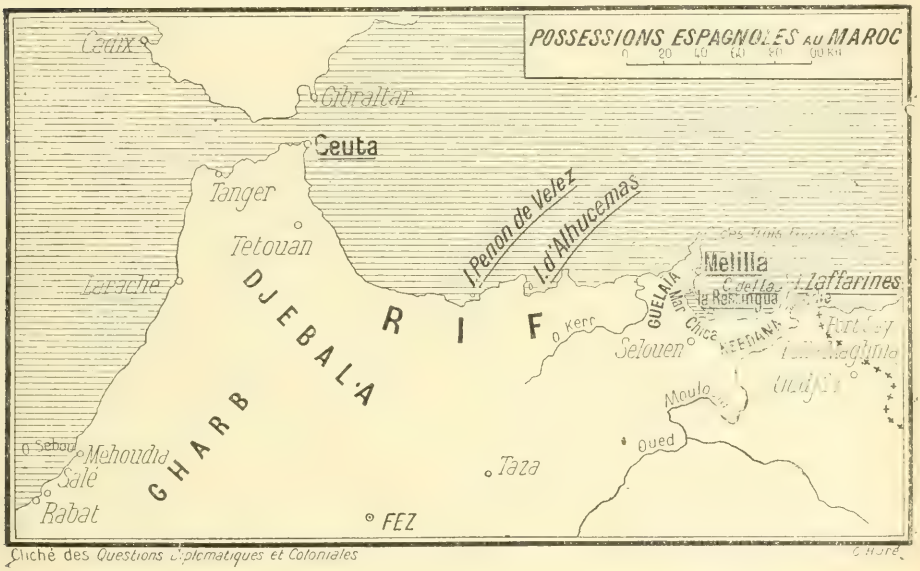

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

Ferjana ; plusieurs furent tués. La garnison de Melilla sortit pour les venger ; elle fut repoussée avec pertes. Le gouvernement décida de la renforcer, mais avant l'arrivée des troupes, nouvelle agression, nouvel échec de la garnison.

L'opinion publique s'émut et exigea l'envoi immédiat de 20.000 hommes qui débarquèrent sous les ordres du maréchal Martinez Campo.

On s'attendait à des opérations militaires. Le maréchal, instruit par l'expérience de 1859, préféra négocier. Aidé par un frère du sultan, il obtint d'abord quelques satisfactions de la part des tribus coupables ; puis, portant la question à Fez même, il signa en 1894 un nouveau traité avec le sultan, qui promettait à l'Espagne le châtiment des auteurs de l'agression de Melilla, le paiement d'une indemnité de 20 millions, l'autorisation pour les franciscains de s'installer à Rabat, le tracé

autour du territoire espagnol de Melilla d'une zone neutre de 500 mètres de largeur. Le traité confirmait l'obligation pour le sultan d'entretenir dans le voisinage de la place une mehalla destinée à y maintenir l'ordre.

L'Espagne ne gagnait rien ou pas grand'chose, pas plus qu'au traité de Tetouan; mais du moins, elle n'avait pas à déplorer les lourds sacrifices nécessités par la précédente expédition.

***

Cette sagesse était commandée par les événements : les colonies, qui si longtemps avaient fait vivre l'Espagne, étaient sur le point de lui échapper. Tous les efforts du pays se concentraient pour retarder ce fatal dénouement.

Mais après les désastres de la guerre cubaine, lorsque l'Espagne commença à se reprendre, on peut croire que ses gouvernements virent dans le Maroc un moyen de maintenir le vieux système qui la régissait : c'était un nouveau champ ouvert à l'activité de ses généraux, de ses moines, de ses hommes d'affaires; le peuple y trouverait une consolation à ses humiliations, la monarchie un prestige nouveau.

Jusque-là, l'Espagne avait reculé devant l'énormité de la tâche que lui paraissait comporter l'adoption d'une politique marocaine.

Ses efforts s'étaient bornés à suivre l'action européenne, dirigée par Bismarck, qui cherchait à internationaliser le Maroc, comme les autres questions musulmanes. (Conférence de Madrid.)

Cette politique d'effacement devait amener la prépotence allemande de 1884 à 1895, puis la prépotence anglaise de 1895 à 1901, qui céda la place à la politique française.

Voulant agir, l'Espagne ne pouvait le faire que soit avec la France, soit contre la France.

Les ministères libéraux crurent, un moment, à la possibilité d'une politique contre la France. Ils cherchèrent un appui d'abord en Angleterre : l'Entente Cordiale les arrêta; puis en Allemagne : l'empereur, après maintes hésitations, ne se décida pas; il avait ailleurs d'autres projets.

Eclairé par ces échecs, conscient aussi des besoins que l'Espagne travailleuse avait de se recueillir et d'éviter les aventures, sentant l'absolue nécessité des capitaux français pour aider à son œuvre de relèvement, le gouvernement espagnol se décida à s'entendre directement avec la France et signa les accords « franco-espagnols » de 1904, qui laissaient à la France la responsabilité la plus grosse dans la solution du problème

Les Questions Diplomatiques et Coloniales

marocain, tout en sauvegardant les intérêts particuliers de l'Espagne. Peut-être un accord secret, plus explicite, fixait l'Espagne sur la zone d'influence qui lui était laissée.

Pour la deuxième fois, et sous la nouvelle poussée de l'Allemagne, l'Acte d'Algésiras vint rendre à la question marocaine son caractère international. Cependant l'Espagne et la France, ayant seules des intérêts particuliers au Maroc, se virent, sous le contrôle de l'Europe, désignées pour aider le sultan à réprimer dans son royaume l'anarchie nuisible aux intérêts de tous.

Mais les libéraux ne se décidaient pas à renoncer à leur rêve : le Maroc tout à l'Espagne. Ayant dû reconnaître l'impossibilité de le réaliser directement, ils changèrent de tactique et résolurent de laisser tomber en quenouille les accords de 1904, aussi bien que l'Acte d'Algésiras, comptant sur les années pour leur donner tout entier l'héritage du *malade d'Occident*[1], et se refusant à toute politique de collaboration.

Ils se rencontraient donc, ayant un but opposé, avec les conservateurs qui, eux, par crainte des aventures, prêchaient pour le Maroc la politique d'abstention et se contentaient, pour sauvegarder l'avenir, de multiplier avec nous les accords.

Ainsi, pendant les premières années qui suivirent la Conférence d'Algésiras, l'Espagne, poussée d'ailleurs dans cette voie par l'Allemagne, ne chercha qu'à éluder les obligations dont elle avait accepté la charge de moitié avec la France, et à entraver notre action. Cette politique a atteint son maximum au moment où nous dûmes intervenir à Casablanca.

Cependant, peu à peu, la loyauté du roi, la sagesse du ministère Maura, comprirent la stérilité de cette attitude[2]. L'Espagne se décida à remplir sans arrière-pensée le rôle qui lui avait été assigné par l'Europe, et résolument marcha d'accord avec nous. Elle nous en donna la preuve dans les négociations en vue de l'établissement des règlements pour la répression de la contrebande des armes, pour l'installation de la police, de la banque et surtout dans celles qui précédèrent la reconnaissance de Mouley-Hafid. C'est à peine, si les incidents entre troupiers français et espagnols, démesurément grossis par la presse libérale, si même l'accord franco-allemand, qui surprit l'opinion espagnole, eurent momentanément jeter quelques nuages sur cette politique de franche et loyale collaboration.

---

[1] Victor Bérard.

[2] L'action de notre ambassadeur, M. Revoil, contribua dans une large mesure à ce résultat.

***

Si le gouvernement espagnol sembla marquer quelque hésitation à remplir avec nous son mandat international, il se décida plus vite à développer, sur la côte Nord du Maroc, la situation particulière que lui reconnaissaient les accords de 1904 et l'Acte d'Algésiras, et qui découlait des nombreux traités marocains dont nous avons énuméré les principaux. Le gouvernement croyait, dans cette région, être toujours le maître de limiter son action, et cependant cette action présentait des possibilités suffisantes pour satisfaire encore les ambitions légitimes du roi et rassurer le patriotisme soupçonneux de ceux qui voyaient avec inquiétude les progrès de la politique française.

Dès 1906, ce mouvement, encouragé par le gouvernement, se manifeste par la création à Madrid, à Barcelone, à Tanger, de comités hispano-marocains et de sociétés financières ayant pour but la pénétration économique et pacifique, bien entendu, des territoires voisins des presidios espagnols, dont les richesses minières ou autres ne faisaient de doute pour personne, et que depuis quatre cents ans, les Espagnols n'avaient jamais songé sérieusement à pénétrer.

L'activité, aussi bien des particuliers que du gouvernement, concentra le gros de ses efforts sur Melilla, qui plus que Ceuta, trop près de Tanger et de Gibraltar, semblait susceptible de développement. La situation géographique de ce petit port faisait son importance. De 100 kilomètres plus près qu'Oran de Taza et Fez, il pouvait enlever à l'Algérie, dont l'action se trouverait limitée, le débouché du commerce du Maroc septentrional, si seulement les Rifains, dont les montagnes barraient la route, cessaient de s'y opposer et ne l'obligeaient pas à suivre la voie traditionnelle par Oudjda et Marnia. Si, dans l'avenir, les mauvaises conditions de la rade de Melilla ne permettaient pas d'en faire un grand port, à 10 lieues de là, les îles Zaffarines, établissement espagnol depuis 1848, et déjà le meilleur mouillage de la côte d'Oran à Tanger, pouvaient facilement avec peu de travaux devenir un port excellent qui, tout près de l'embouchure de la Moulouïa, aurait l'avantage d'être un accès plus facile que Melilla. Les circonstances locales semblaient aussi se prêter mieux qu'ailleurs à une politique d'expansion. Port-franc depuis 1887, Melilla faisait avec les tribus voisines un commerce assez important.

Le gouvernement chercha, résolument, par différentes mesures (création de banques, facilités des transactions, création

d'infirmeries, etc.) à développer ces relations, à faire en un mot de ce bagne, de cette place de guerre rébarbative, un « pôle d'attraction ».

La situation politique indigène rendit ce programme pacifique d'une exécution difficile ; mais du moins, elle donna au général Marina, chargé de l'appliquer, prétexte pour sortir des limites étroites du presidio.

A cette époque (1906), l'Espagne trouvait tout d'abord en face d'elle le Rogui.

Cet « insurgé » — créé par la politique panislamique, au moment (1901) où l'action française se substituait à la prépondérance anglaise — était, avec des intermittences, installé à Selouen et en fait maître de la région ; cependant, en face de lui, les troupes du sultan, encore plus misérables que les siennes, lui livraient de temps en temps des combats sans résultats, plus bruyants que sanglants. Les tribus payaient les frais de cette lutte stérile : les soldats des deux partis s'entendaient pour les piller, couper les routes et réduire à zéro le commerce, au plus grand dommage de Melilla.

Dès la fin de 1907, les ministres d'Espagne, à Tanger, puis à Rabat avaient protesté contre la non-exécution des traités donnant au Makhzen l'obligation de maintenir l'ordre dans les régions avoisinant les ports espagnols.

Cependant, comme la situation d'Abd el Aziz empirait, le gouvernement espagnol, sur sa demande, rapatria à Tanger les débris de la mehalla du sultan, qui à aucun moment n'avait pu satisfaire à cette obligation (janvier 1908). El Guebbas et le sultan lui-même refusèrent formellement au ministre d'Espagne l'autorisation d'occuper la Mar Chica, que celui-ci sollicitait comme prix de ce rapatriement.

Le général Marina, attendu que le Makhzen, et pour cause, n'observait pas les traités, passa outre, et les premiers jours de février fit occuper la Restingua, point situé à l'Est de la Mar Chica, ancien poste romain. Cette occupation toute provisoire[1] avait pour but d'empêcher la contrebande des armes.

Le Rogui, d'accord avec les Espagnols, avait facilité le départ de la mehalla du Makhzen ; sa situation vis à-vis des tribus s'en trouva grandie. Il mit cette influence au service des Espagnols, et moyennant de larges subsides, il leur donna des facilités de commerce, des autorisations de prospecter et bientôt des concessions minières. Les gros avantages pécuniaires qu'il retirait

---

[1] Note du gouvernement espagnol du 14 février 1908, communiquée aux Puissances.

de sa nouvelle politique l'empêchèrent de protester contre l'occupation de la Mar Chica, et bientôt après, il favorisa encore, le 11 mars, l'installation de 500 hommes au Cap de l'Eau, en face des Zaffarines, point dont nous avons signalé l'importance. A la Chambre espagnole, M. Maura a déclaré que « cette instal-« lation n'a d'autre but que de garder provisoirement un petit « dépôt de vivres destinés aux Zaffarines, et qu'elle n'est faite « que sur la demande des Kebdana, tribu chargée de l'entre-« tenir et de le surveiller ».

Ainsi l'expansion espagnole semble prendre son essor. A Melilla, le général Marina s'essaie à former des bataillons de Rifains. Deux compagnies minières, l'une espagnole, l'autre française, commencent à construire des chemins de fer reliant leurs mines de Beni Cou Ifrou à Melilla ; au Cap de l'Eau, un fort s'élève, et des maisons commerciales de Barcelone envoient en ce point des agents et des capitaux.

Mais brusquement la situation change. Les Rifains, les Guelaya d'abord, les Kebdana ensuite, accusent le Rogui d'avoir, pour de l'argent, introduit les étrangers dans leur pays. En juin, ils chassent les ingénieurs espagnols de Ras Ouck ; deux mois après, ils assiègent le Rogui dans Selouen ; ils semblent même devoir s'en emparer, quand, en janvier, ils le laissent sortir de sa casbah, enseignes déployées, pour aller vers Taza et Fez combattre le sultan qui un jour eût pu menacer leur indépendance.

Les Espagnols restent alors aux prises avec les tribus soulevées qui exigent avant tout l'évacuation de la Restingua et du Cap de l'Eau.

Seuls les indigènes des fractions avoisinant immédiatement Melilla sont encore favorables aux Espagnols.

Mais le commerce est arrêté, les travaux des mines, du chemin de fer sont interrompus.

Le général Marina obtient le renforcement de la garnison de Melilla, qui, en juin, atteint le chiffre de 6.000 hommes. Peut-être espérait-il encore que la vue seule de ces renforts et une politique habilement conduite amèneraient les Rifains à composition, quand un incident vint précipiter les événements.

Le 12 mai, M. Massenet, ingénieur de la « Norte Africana », découragé des lenteurs espagnoles, partit, à ses risques et périls, de la frontière française pour aller s'installer avec quelques compagnons à Selouen, et là, négocier directement avec les tribus la reprise des travaux. Il fut, à peu de distance de la Moulouïa, reçu à coups de fusil et obligé de rebrousser chemin.

A Melilla, les commerçants virent dans cette tentative un essai de diriger sur la frontière française l'exploitation des

mines. Leur émotion souleva un mouvement d'opinion ; à la Chambre, le gouvernement se crut obligé de dire qu'il était décidé à faire respecter ses droits, et à Melilla, le général Marina déclara que, quoi qu'il arrive, les travaux du chemin de fer seraient repris le 7 juin, ce qui eut lieu. Le 9 juillet, des groupes de Rifains, des Guelaya, attaquèrent les chantiers et tuèrent six ouvriers pendant que les autres s'enfuyaient.

Opérations militaires.

La riposte du général Marina fut prompte.

Combat du 9 juillet. — Il sort immédiatement de Melilla avec une forte colonne (11 compagnies, 1 escadron, de l'artillerie), déloge l'ennemi des hauteurs où il s'est massé à l'Ouest du chemin longeant la voie ferrée, et le poursuit jusqu'au delà des hauteurs qui, dominant la plaine du Nador, se terminent au bord de la Mar Chica par le piton de l'Atalayon.

A une heure, le combat était terminé : 2 officiers, 6 soldats avaient été tués, une trentaine blessés.

Le général Marina installa son camp sur les hauteurs dominant la plaine, le quartier général au djebel Sidi Ahmed, la gauche au mont Atalayon, c'est-à-dire à la Mar Chica ; mais la droite était dominée par l'immense massif du mont Gurugu qui forme l'ossature de la presqu'île de Melilla et que les Espagnols ne tenaient pas.

Il est difficile d'expliquer cette résolution. On ne peut guère admettre, comme on l'a dit, que le général comptait sur les fractions indigènes des Guelaya, voisines de Melilla, pour couvrir sa droite et assurer la liberté de ses communications. Elles avaient prouvé, en laissant le jour même attaquer les travailleurs, la confiance qu'il fallait leur accorder.

On ne peut pas non plus penser qu'il ait cru, après le combat, que la leçon avait été suffisamment dure, que les contingents des fractions Guelaya, qui depuis tant de mois répondaient si insolemment à ses avances, allaient laisser tranquillement reprendre les travaux interrompus de si tragique façon, et que ces postes avancés n'étaient qu'une mesure de précaution, propre surtout à affirmer la possession du terrain conquis.

Le général Marina ne se faisait pas illusion à ce point, puisque, sur son avis bien certainement, dès le 10 juillet, à Saint-Sébastien, le gouvernement espagnol décida l'envoi à Melilla de la brigade mixte[1] de Cazadores (6.500 hommes), et le 13, de la brigade de Barcelone (6.750 hommes).

---

[1] Composition d'une brigade mixte : 6 bataillons d'infanterie à 850 hommes, 3 batteries de montagne (12 canons), 1 escadron de 125 sabres, 1 compagnie du génie.

Quoi qu'il en soit, le 10 juillet et les jours suivants, les avant-postes ne sont pas attaqués. Les troupes sont ravitaillées par le chemin de fer qui s'avance jusqu'au kilomètre 7 (2e station de Sidi-Moussa), point où avait eu lieu l'agression. Dès le 15, les premiers renforts commencent à débarquer à Melilla.

D'autre part, les renseignements sur l'agitation des tribus continuent à être de plus en plus mauvais. De tous côtés on signale la mise en marche des contingents rifains allant à la guerre sainte. D'Algérie même on mande que les moissonneurs rifains se hâtent vers la frontière après avoir rapidement terminé leurs travaux.

Combat du 18 juillet. — Le 18, à 3 h. 30 de l'après-midi, l'attaque prévue se produit sur les postes avancés : une première feinte sur la gauche du front espagnol, puis le gros effort sur leur droite. Malgré un feu violent d'artillerie, après une résistance désespérée, vers 6 heures du soir, les Espagnols reculent sur les contreforts du mont Gurugu. De Melilla, deux bataillons de renfort accourent. Mais, malgré leurs pertes, les Maures avancent toujours. En certains points, ils arrivent jusqu'aux canons : le commandant Royo, le capitaine Illache sont tués en défendant une de leurs pièces.

A 3 heures du matin seulement, cette lutte acharnée cesse ; les Maures se retirent et les Espagnols reprennent leurs positions. Le général Marina avait mis environ 2.000 hommes en ligne; 3 officiers, dont un lieutenant-colonel, le colonel Ceballos, et 15 hommes avaient été tués. Les Maures, dont on estimait le nombre à 6.000, avaient montré qu'ils étaient bien armés et avaient des munitions en quantité.

Ils s'étaient rués à l'attaque, presque de front, mais ils avaient vite vu quel était le point faible du dispositif espagnol ; cette faiblesse leur était apparue plus clairement encore du fait que quelques-uns des leurs avaient failli enlever un convoi de ravitaillement de munitions sur la route de Melilla.

Combat du 20 juillet. — Aussi, le surlendemain, recommençant leur attaque avec la même furie, ils manifestent nettement, dès le début du combat, leurs intentions de couper de Melilla le campement du général Marina. Une partie d'entre eux attaque l'extrême flanc droit de la ligne espagnole, tandis que les autres se dirigent carrément sur la deuxième station, point terminus du chemin de fer occupé par une petite garnison et protégé à l'Ouest par un autre poste placé sur les hauteurs bordant le ravin de Sidi Moussa. Sur ces deux points, les défenseurs décimés se défendent héroïquement et leur résistance empêche la manœuvre ennemie de réussir.

A l'extrême droite des postes avancés le combat continue, et les assaillants prennent pour objectif le pillage du parc administratif dont ils aperçoivent les caisses de cartouches et de vivres ; à l'autre extrémité, les Maures, arrêtés par les défenseurs de Sidi Moussa et de la deuxième station, continuent à s'étendre vers le Nord et arrivent jusqu'au camp de l'Hippodrome, à 2 kilomètres de Melilla, où se tient avec les réserves le général Real. Ses canons arrêtent le mouvement, et vers 3 heures du matin les assaillants se retirent partout.

Mais dans ce combat, plus meurtrier encore que le précédent (1 officier et 32 tués, 3 officiers et 56 blessés), on n'avait obtenu que l'avantage négatif de s'être péniblement défendu.

Le 21, le général Marina rentre à Melilla, laissant aux « postes avancés » le général Ymaz, commandant la brigade de Barcelone.

Ces deux combats lui faisaient payer chèrement son erreur initiale. Pouvait-il à ce moment la reconnaître, revenir à proximité de Melilla, et attendre là d'avoir tout son monde réuni et bien approvisionné pour reprendre l'offensive et s'emparer du mont Gurugu, qui forcément devait être son premier et principal objectif ?

C'était plus difficile que le 9. C'était donner à l'ennemi l'impression qu'on cédait devant ses attaques, chose toujours grave avec les indigènes. Mais peut-être était-ce de conséquence moindre que d'avoir à livrer les sanglants combats qui vont suivre.

Combat du 23 juillet. — Le 22, la journée fut calme : à peine quelques coups de canon tirés sur les hauteurs du mont Gurugu, quelques coups de fusils reçus par un escadron se rendant à l'abreuvoir.

Mais le 23, avant l'aurore, les Maures, dont la veille on avait repéré les gros rassemblements sur le mont Gurugu et au Souk-Mazoudja, se précipitèrent sur le poste de Sidi Moussa et sur la station du cap Moreno (1re station), plus près encore de Melilla que le 21.

Une colonne de dix compagnies avec de l'artillerie sort immédiatement du camp de l'Hippodrome et se lance sur l'ennemi; après une lutte terrible, où plus d'une fois il fallut mettre baïonnette au canon, elle repousse l'ennemi et le poursuit pendant 2 kilomètres.

A 8 heures, une accalmie se produit. La chaleur était accablante. Les Espagnols reprennent leurs positions primitives. C'est le moment que l'ennemi, qui un instant avait lâché pied, choisit pour reprendre l'offensive. Il attaque en hordes

serrées la colonne du colonel Cabrera, qui se trouve entourée, perd en quelques instants son chef, un lieutenant-colonel, et deux commandants, et commence à manquer de munitions, quand elle est dégagée par de nouvelles troupes venues de Melilla, troupes qui le matin même débarquaient de Malaga.

En même temps, une attaque très vive était dirigée sur le camp de l'Hippodrome, où de sa personne se trouvait le général Marina.

A 4 heures et demie la lutte cessa, sans que les positions espagnoles aient été entamées : 8.000 hommes avaient été engagés; 15 officiers, 300 hommes étaient tués ou blessés. Les Rifains, disait-on, avaient mis en ligne plus de 20.000 hommes.

D'ailleurs tout le Rif est soulevé. A Ceuta, la route en construction allant à Tetouan est détruite; d'Alhucemas, le gouverneur annonce qu'il s'attend à une attaque, que des bandes armées se dirigent sur Melilla; à Tanger même, 80 % des Rifains servant dans le tabor de la police espagnole désertent avec armes et bagages; sur toute la côte, des barques emmènent près de Melilla de nouveaux contingents. A Melilla, les juifs pris de panique, gagnent l'Algérie.

Cependant, en Espagne, la révolution gronde partout; les réservistes passent la frontière plutôt que de rejoindre; mais les renforts continuent à partir — deux brigades mixtes ont déjà débarqué — deux autres vont les suivre.

Le gouvernement, tout en continuant à affirmer qu'il reste en bons termes avec le sultan, que les opérations autour de Melilla sont des opérations de police prévues par les traités, qu'il ne nourrit aucune pensée de conquête [1], est décidé à donner au général Marina [2], tous les moyens nécessaires pour sauver l'honneur de l'Espagne et son prestige au Maroc.

Combat du 27 juillet. — Pendant trois jours, après la chaude affaire du 23, règne le calme presque complet; quelques coups de fusils seulement aux avant-postes.

Mais le 27, à 9 heures du matin, parvient au quartier général la nouvelle que les Maures ont détruit la voie ferrée sur 200 mètres entre la première station (cap Moreno) et la deuxième (Sidi Moussa). Cette destruction arrêtait un train destiné au ravitaillement des postes avancés.

Il est probable que ce ravitaillement s'était fait péniblement et au jour le jour, puisque ce 27 même le général Marina

---

[1] Note aux Puissances du 25 juillet.

[2] Le général Marina, le 26, est nommé lieutenant général et remplacé comme gouverneur de Melilla par le général Avizon Sanchez.

jugea indispensable de faire passer coûte que coûte un convoi.

Il ordonna au général Pintos, avec les régiments de Navas et des Arapyles, de protéger le flanc du convoi en repoussant l'ennemi sur les flancs du mont Gurugu. Une autre colonne formait l'escorte immédiate du convoi.

La brigade du général Pintos se lance sur les pentes abruptes du mont Gurugu partant de la première station, et après une lutte acharnée, parvient à dégager la route du convoi, mais au prix d'efforts inouïs; les Maures, favorisés par le terrain, ne reculent que pied à pied, faisant subir aux Espagnols des pertes terribles et semblant même à certains moments avoir raison de leurs malheureux adversaires, mourant de soif et de faim, qui à peine débarqués avaient été lancés dans ce rude combat. Le général Pintos, ses deux lieutenants-colonels, des centaines de soldats paient de leur vie l'accomplissement de leur ingrate mission; mais le convoi passe, rentre à Melilla, et la brigade Pintos quitte, à 7 heures du soir, les positions qu'elle a si largement arrosées de son sang.

Ainsi tout cet immense sacrifice semble n'avoir eu pour résultat que de ravitailler les postes avancés; autant qu'on peut juger à distance, leur inutilité était démontrée, puisque jamais ils n'avaient rien protégé, ni Melilla, ni les travaux du chemin de fer. Au lieu de donner de l'espace au général Marina pour manœuvrer, ils n'avaient fait qu'étendre son front sur 12 kilomètres, front serré entre la mer et un massif montagneux où l'ennemi pouvait préparer à l'abri toutes ses attaques. Cette situation était telle que 18.000 hommes avaient à peine suffi à soutenir une lutte uniquement défensive, et au prix d'héroïques et sanglants efforts [1].

*
* *

Il est difficile de porter à distance un jugement sur ceux qui sont dans l'action. Tout au plus peut-on tirer comparaison d'événements analogues placés dans le même pays. En novembre 1907, les Beni-Snassen firent irruption sur notre territoire et attaquèrent la ferme de Bab-el-Hassa. Cette première irruption fut rapidement refoulée ; mais avant de s'engager dans l'énorme massif montagneux du Ras Foughal, le général Lyautey demanda des renforts, les rassembla à Martimprey et à Oudjda, et ce n'est qu'une fois en possession de tous ses moyens qu'il lança ses colonnes, non sans avoir employé à

[1] Le combat du 27 a mis fin à la première période des opérations.

diviser ses adversaires toutes les ressources de sa politique. Ce temps d'arrêt, à l'époque, put paraître long ; mais le résultat fut la soumission rapide, complète et presque sans effusion de sang des Beni-Snassen.

On peut se demander si le général Marina ne pouvait pas utiliser une pareille tactique. Le 10, après une première répression, il rassemblait ses troupes autour de Melilla, se gardait par deux fortes avant-gardes, l'une sur le chemin de fer, vers la première station, l'autre vers les Ferjana, sur la piste des Beni-Saïd, interdisant à l'ennemi la partie Nord de la presqu'île. Ces deux avant-gardes, bien liées l'une à l'autre, agissant par leur présence sur les tribus encore fidèles à l'Espagne, étaient dans de bonnes conditions pour résister aux premières attaques. Derrière elles, les renforts débarquaient, s'organisaient; puis une colonne suivant l'avant-garde des Ferjana s'engageait sur la route des Beni-Saïd, tandis qu'une autre gagnait la plaine du Nador, et toutes les deux, combinant leurs mouvements, prenaient l'offensive des deux côtés à la fois contre l'ennemi rassemblé sur les contreforts du mont Gurugu. La configuration géographique du pays, une presqu'île, aidait puissamment à ces opérations.

***

Quoi qu'il en soit, le roi et le gouvernement espagnols nous ont montré que les revers au Maroc, les émeutes en Espagne n'abattraient ni leur énergie, ni leur volonté de vaincre. On ne peut donc douter du succès final.

La récompense en sera l'entrée de l'Espagne au Maroc. En 1859, elle avait été arrêtée par l'Angleterre; en 1893, elle avait éludé la lutte. Cette fois, les traités l'autorisent, ses ambitions légitimes la poussent à sortir enfin de ses presidios, où depuis quatre cents ans elle se trouvait assiégée. Sans aucun doute, elle respectera l'intégrité de l'Empire chérifien ; elle se contentera d'occuper provisoirement avec ses troupes le terrain qu'elle aura conquis, la presqu'île des Guelaya, limitée par l'oued Kert et l'oued Selouen, peut-être le pays des Kebdana ; puis elle attendra pour retirer ses postes que le sultan ait pu les remplacer, conformément aux traités de 1860 et de 1894, par une police à lui, capable de maintenir l'ordre et la tranquillité dans la région.

Devons-nous craindre, pour l'action française au Maroc, ce premier pas en avant de l'Espagne ? Nous ne le pensons pas. Au point de vue local, nous avons le plus grand intérêt à voir

l'influence européenne se développer dans une région qui voisine notre frontière, et dont toutes les agitations peuvent se répercuter sur nos tribus.

D'autre part, nous ne devons pas craindre que l'influence économique de nos voisins, gagnant vers Taza, ne barre la route de Fez à notre pénétration économique. Nous devons, espérons-le, avoir à ce sujet des garanties expresses. En outre, le premier essai des Espagnols peut nous rassurer : les sacrifices qu'il leur impose ne sont pas de ceux qu'ils puissent renouveler souvent et les Rifains, de longtemps, ne se laisseront pas pénétrer pacifiquement, par les Espagnols moins que par tout autre peuple. Au surplus, l'histoire du Maroc est là pour nous prouver que tous ses conquérants y sont entrés par les plaines. La France n'a pris la Kabylie que longtemps après en avoir possédé les débouchés.

MAISONAVE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La visite du tsar à Cherbourg. Les toasts du président de la République et de Nicolas II.* — Le tsar Nicolas II, accompagné de l'impératrice et de toute la famille impériale, est arrivé à Cherbourg à bord du *Standart*, le 31 juillet. Le président de la République s'était porté à sa rencontre à bord du croiseur *Galilée*. Le tsar et le président passèrent la revue des deux escadres françaises du Nord et de la Méditerranée massées dans la rade, puis le président offrit à bord du cuirassé *Vérité* un dîner de gala aux souverains russes et aux personnages de leur suite. M. Pichon et M. Isvolski, ministres des Affaires étrangères de France et de Russie, assistaient à ce dîner, au cours duquel les toasts suivants furent prononcés par les deux chefs d'Etat :

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

J'éprouve une joie sincère à souhaiter la bienvenue à Votre Majesté et à Sa Majesté l'impératrice, à l'occasion du troisième voyage que, depuis leur couronnement, elles font en notre pays.

La France et son gouvernement vous ont, sire, une profonde gratitude pour les marques de fidèle sympathie et d'inaltérable amitié qui leur viennent de Votre Majesté ; votre présence aujourd'hui dans le port de Cherbourg en est un nouveau témoignage ; elle apporte à l'alliance qui unit nos deux gouvernements et nos deux nations, et qui est justement considérée comme une garantie de paix dans le monde, une consécration qui permet d'attendre d'elle, dans l'avenir, des effets non moins heureux que ceux qu'elle a produits dans le passé.

En exprimant les sentiments d'attachement que la France porte à la Russie, je lève mon verre en l'honneur de Vos Majestés, en l'honneur de Sa Majesté l'impératrice Marie Feodorovna, et de toute la famille impériale, je bois à la grandeur et à la prospérité de l'empire russe, allié et ami de la République française.

TOAST DE L'EMPEREUR NICOLAS II

Monsieur le président,

Les paroles de bienvenue que vous venez de prononcer nous ont profondément touchés, l'impératrice et moi. C'est chaque fois avec un sentiment de sincère plaisir que j'aborde les côtes de la France. Le souvenir de mes

précédents séjours dans votre beau pays reste gravé dans ma mémoire. Outre les chaleureuses sympathies que je nourris personnellement à l'égard de la France, je demeure comme vous, monsieur le président, fermement convaincu que l'alliance entre nos deux pays constitue une précieuse garantie pour la paix générale, et que les liens étroits d'amitié entre la Russie et la France continueront à l'avenir comme par le passé à faire ressentir leurs bienfaisants effets. Si au camp de Bétheny, il m'a été donné d'admirer l'armée française, j'éprouve aujourd'hui une joie réelle de pouvoir rendre hommage à la superbe flotte, dont la revue à laquelle je viens d'assister m'a vivement impressionné.

Animé de ces sentiments de cordialité et de constance inaltérable, partagés par la Russie entière, je lève mon verre à votre santé, monsieur le président, à la grandeur de la France alliée et amie, et je bois à la prospérité de la vaillante marine française.

Dès le lendemain, le tsar est reparti pour les eaux anglaises, où devait avoir lieu son entrevue avec le roi Edouard VII.

A la suite de cette visite de Nicolas II à Cherbourg, deux notes officielles ont été communiquées aux journaux de Paris, la première par l'Agence Havas, la deuxième par la présidence du Conseil. Voici le texte de ces deux communiqués :

NOTE HAVAS DU 2 AOUT

L'entrevue qui vient d'avoir lieu à Cherbourg entre S. M. l'empereur de Russie et le président de la République a permis de constater une fois de plus la solidité des liens qui unissent la France et la Russie.

Au cours de la revue de la flotte française, l'empereur a exprimé à plusieurs reprises combien il appréciait la bonne tenue des équipages et le bel aspect des bâtiments. Il s'est entretenu familièrement avec les officiers de l'escadre et leur a hautement manifesté ses sentiments ; il s'est félicité que le développement de la force militaire des deux pays soit une garantie de plus pour le maintien de la paix, puisqu'ils sont l'un et l'autre attachés à l'assurer et que cette pensée est le but même de leur alliance.

C'est en s'inspirant du même esprit, que MM. Isvolski et Pichon ont envisagé dans leurs entretiens les différentes questions à l'ordre du jour. Ils se sont trouvés pleinement d'accord dans leurs appréciations sur la politique à suivre en vue de rechercher en commun la solution pacifique de toutes les difficultés qui pourraient surgir.

NOTE COMMUNIQUÉE A L'ISSUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 3 AOUT

Le conseil s'est entretenu de la visite du chef de l'Etat au tsar Nicolas dans les eaux de Cherbourg.

Le président de la République a tenu à dire au conseil combien il était satisfait des impressions qu'il a rapportées de son voyage à Cherbourg. Il a pu constater, dans ses entretiens avec l'empereur Nicolas II, l'entente parfaite qui existe entre les gouvernements français et russe, et leur volonté commune de faire concourir leur alliance à la consolidation de la paix.

M. Pichon a rendu compte de ses conversations avec M. Isvolski, qui ont porté sur toutes les questions à l'ordre du jour de la politique internationale et qui ont également permis de constater l'accord complet qui existe sur chacune d'elles entre les diplomaties française et russe.

— *Les relations franco-turques; la réception à Constantinople du nouvel ambassadeur de France, M. Bompard.* — Le 31 juillet, le nouvel ambassadeur de France à Constantinople, M. Bompard, a remis solennellement ses lettres de créance au sultan Mohammed V.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, M. Bompard a rappelé que la France et la Turquie sont unies par les liens d'une amitié traditionnelle qui s'est perpétuée au cours des derniers siècles, au milieu des péripéties les plus variées, dans les circonstances les plus diverses :

Les grands événements qui jalonnent leur histoire respective furent toujours pour elles, a ajouté M. Bompard, l'occasion de manifester avec une vivacité nouvelle les sentiments réciproques qu'elles nourrissent l'une pour l'autre. C'est assez dire que la rénovation de la Turquie, à laquelle préside aujourd'hui Sa Majesté impériale, doit susciter en France un élan général de sympathie.

Il en est bien ainsi, mais quand il s'agit de la noble tâche que la Turquie s'est assignée et qu'elle poursuit si vaillamment depuis une année déjà, la sympathie stérile ne suffit pas à nos cœurs. Nous voudrions lui voir porter des fruits. Telle est l'ambition des Français, tel est le mandat que le gouvernement de la République me confia. Il n'en est pas qui soit plus conforme à mes sentiments personnels; je mettrai donc à remplir mon mandat toute mon intelligence, mon entier dévouement et une cordiale bonne volonté.

M. Bompard a terminé en faisant appel à la bienveillance du sultan et au concours de son gouvernement.

Répondant à M. Bompard, le sultan s'est exprimé en ces termes :

C'est avec plaisir que je reçois de vos mains les lettres par lesquelles M. le président de la République française vous accrédite auprès de moi en qualité d'ambassadeur. L'amitié unissant la France à la Turquie depuis des siècles demeure inaltérable et continuera, j'en suis certain, à produire les meilleurs fruits. Je suis bien sensible à la sympathie que la rénovation de mon empire rencontra en France.

Ce sentiment sera fécond en heureux résultats.

Les éminentes qualités qui vous distinguent sont d'ailleurs le sûr garant du succès avec lequel vous remplirez le mandat qui vous est confié. Vous pouvez être certain de trouver auprès de moi, ainsi qu'auprès de mon gouvernement, le concours le plus large et le plus empressé.

Je vous souhaite, monsieur l'ambassadeur, en même temps que la bienvenue chez nous, la pleine et entière réussite dans votre tâche.

Le sultan s'est ensuite entretenu pendant quelques instants avec M. Bompard, à qui il a fait un accueil particulièrement cordial; le souverain ottoman a exprimé une très vive sympathie pour la France.

— *L'Union franco-persane.* — Le 31 juillet, sous la présidence de M. Dieulafoy, s'est tenu la séance constitutive de l'Union franco-persane, association sans caractère politique ni religieux, ayant pour objet de développer les liens qui rattachent les deux pays.

A cette réunion, assistaient de nombreux amis de la Perse, des

explorateurs et des savants. Le bureau a été ainsi constitué : président d'honneur, le général Samad khan, ministre de Perse à Paris; président, M. Dieulafoy; vice-présidents, MM. Jules Roche, député, ancien ministre, Paul Boyer, directeur de l'Ecole des langues orientales, Raphaël-Georges Lévy, Jouannin, secrétaire général de l'Asie française; secrétaire général, M. Georges Lampre; secrétaire-adjoint, M. Bac de Surany. Le siège de l'Union franco-persane est 14, rue de Londres.

Angleterre. — *La visite du tsar à Cowes.* — En quittant Cherbourg, le tsar et la famille impériale russe se sont rendus à Cowes (île de Wight), où ils ont séjourné du 2 au 5 août. La rencontre du roi et du tsar a été des plus affectueuses. Le 3 août, un dîner de gala a été offert par le roi et la reine d'Angleterre à leurs hôtes impériaux à bord du yacht royal *Victoria and Albert*. Le premier ministre anglais, M. Asquith, et les ministres des Affaires étrangères d'Angleterre et de Russie, sir Edward Grey et M. Isvolski, assistaient à ce dîner. Les toasts suivants ont été prononcés :

TOAST DU ROI

Sire, nous n'avons pas oublié l'amicale et cordiale réception que Vos Majestés ont faites à la reine et à moi l'an passé à Reval, et je suis fier de vous souhaiter à tous les deux la bienvenue dans les eaux britanniques.

Votre Majesté, ainsi que ma chère nièce, n'êtes pas des nouveaux venus en Angleterre et principalement dans l'île de Wight, et je suis heureux en pensant que votre mémoire vous reportera vers l'époque où l'hospitalité de ma mère bien aimée vous était offerte.

Je suis heureux, sire, que vous ayez eu l'occasion de voir la plus puissante, la plus grande flotte qui, peut-être, ait jamais été rassemblée, et je suis convaincu que Votre Majesté ne regardera jamais ces navires comme des symboles de guerre, mais au contraire comme une protection de nos côtes et de notre commerce et surtout des intérêts de la paix.

J'ai eu l'occasion de recevoir cette année quelques représentants de la Douma. J'ai à peine besoin de dire quel plaisir ce fut pour moi et pour la reine de les voir. J'espère que leur séjour ici leur a été agréable. Ils ont eu toutes facilités pour voir beaucoup de gens et les institutions du pays; j'espère que ce qu'ils ont vu renforcera les bons sentiments existant entre les deux pays.

Je n'en dirai pas plus long pour remercier Vos Majestés de nous avoir fait cette visite et pour vous assurer de l'extrême plaisir que la reine et moi avons éprouvé à vous recevoir.

TOAST DU TSAR

J'éprouve un grand plaisir à vous exprimer les plus cordiaux remerciements pour les aimables paroles par lesquelles Votre Majesté a bien voulu accueillir l'impératrice et moi dans les eaux britanniques. La magnifique revue à laquelle j'ai assisté aujourd'hui témoigne hautement de la grandeur de l'Angleterre. La superbe vue de la « Home Flet » et de la flotte de l'Atlantique m'a profondément impressionné.

Quinze ans se sont écoulés depuis ma première visite à Cowes et je me rappellerai toujours les heureuses journées passées avec votre bien aimée

et vénérée mère la reine Victoria, ainsi que l'affection qu'elle me portait à moi, comme à l'impératrice, sa petite-fille.

Puisse l'accueil amical fait par Votre Majesté, par la reine et par votre peuple aux membres de la Douma, et l'hiver dernier à mon escadre, être le gage de relations cordiales et croissantes, basées sur des intérêts communs et sur une estime mutuelle entre nos deux pays!

Fermement confiant en la réalisation de ces souhaits, je porte la santé de Votre Majesté, de S. M. la reine, de la famille royale, et je bois à la prospérité de la nation britannique.

L'impression produite en Angleterre par la visite de l'empereur de Russie a été considérable. Il y avait près d'un siècle qu'un souverain russe n'était venu en Angleterre. L'opinion britannique a été unanime à considérer cette démarche du tsar Nicolas II comme la consécration officielle de l'entente anglo-russe et l'affirmation solennelle du système de la politique de la Triple Entente, contrepoids de la Triplice.

Turquie. — *La question de Crète.* — La question de Crète s'est singulièrement compliquée depuis l'évacuation de l'île par les contingents internationaux, évacuation qui a eu lieu le 26 juillet, comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique. Les Crétois, considérant la retraite des troupes des puissances protectrices comme un encouragement, ont pris aussitôt une attitude agressive qui a fortement indisposé la Turquie. Le drapeau grec a été arboré sur la citadelle de la Canée et sur les principaux monuments de l'île, et à toutes les observations de la Porte, le gouvernement provisoire crétois a opposé la plus évidente mauvaise volonté. Le gouvernement ottoman a alors adressé à Athènes une Note très pressante, dans laquelle, après avoir rappelé les sentiments d'amitié manifestés par M. Rhallys au lendemain de son arrivée au pouvoir, la Porte invitait le gouvernement grec à confirmer ces sentiments par une action prompte afin d'annihiler les effets de la politique antiturque de M. Theotokis. « Cette politique, disait la Note, a été provoquée par les « officiers grecs qui agissent dans les provinces sujettes de l'empire « ottoman en préparant des désordres et en menaçant les bonnes « relations entre les Grecs et les Turcs au point d'avoir persuadé les « autorités de Crète d'arborer le drapeau grec. Par conséquent, le « gouvernement turc demande que le gouvernement grec désavoue « les chrétiens crétois qui poussent à l'annexion, et déclare qu'elle « ne recherchera pas l'annexion. »

A cette Note, le gouvernement grec a répondu par une Contre-Note déclarant que la Grèce fut toujours guidée par la volonté arrêtée d'entretenir les relations les plus franches et les plus amicales avec la Turquie et de resserrer les liens pouvant et devant unir les deux pays.

Le document hellène rappelait alors l'enthousiasme avec lequel l'élément grec en Turquie travailla au triomphe de la Constitution ottomane et la joie avec laquelle la Grèce entière salua l'avènement

du régime nouveau, qui devait régénérer et fortifier l'empire. Si la Grèce nourrissait les desseins qu'on lui prête, aurait-elle acclamé une telle œuvre? N'aurait-elle pas au contraire cherché à profiter des épreuves et des difficultés contre lesquelles le nouveau régime luttait. Fidèle à sa politique de concorde, la Grèce a fait et veut faire tout ce qui dépend d'elle pour l'apaisement et pour la paix. Ainsi, dans l'affaire crétoise, le gouvernement impérial a eu maintes fois l'occasion de proclamer lui-même que la conduite de la Grèce fut franche et loyale et que la Turquie n'a rien à reprocher au gouvernement hellénique. D'ailleurs, la Crète étant un dépôt aux mains des puissances protectrices, le gouvernement royal ne peut que leur abandonner la solution et se conformer à leur décision. La Note, en terminant, réitérait les assurances que la Grèce, n'étant nullement impliquée dans le mouvement annexionniste, observera dans l'avenir la même attitude correcte et loyale qu'elle eut par le passé. Elle concluait textuellement ainsi :

Nous voulons espérer que ces explications si franches vont dissiper tout malentendu et aideront à inaugurer une ère de relations cordiales et loyales entre le royaume et l'empire, pour le plus grand bien des deux Etats.

De leur côté, les quatre puissances protectrices ont fait auprès du gouvernement ottoman une démarche collective tendant à inviter la Porte à s'en remettre pacifiquement à leur intervention autorisée pour donner à la question la solution équitable qu'elle comporte. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, de leur côté, ont insisté auprès du gouvernement de Constantinople en faveur de la modération.

Dans ces conditions, il faut espérer que les dangers d'un conflit pourront être évités. Il n'en est pas moins vrai que la politique indécise des puissances protectrices reste, comme le disait notre collaborateur Saint-Brice dans son dernier article [1], grandement responsable des complications actuelles.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Un engagement avec le Dé-Tham.* — Un détachement de nos troupes d'Indo-Chine a eu, le 25 juillet, un sérieux engagement avec les hommes du Dé-Tham. Le choc s'est produit au village de Hun-Luong, dans la province de Phuc-Yen. L'engagement avait été heureux au début; mais à la fin du combat, une fraction s'est heurtée à un réduit très fortement retranché et dissimulé par des bambous, et a subi une décharge à bout portant. Nous avons eu onze tués, dont le capitaine Pertuis, et vingt blessés.

Un câblogramme, reçu par le ministre des Colonies, dit que les obsèques du capitaine Perthuis ont eu lieu le 27 juillet. Il ajoute qu'il y avait dans le village même de Hun-Luong vingt-cinq cadavres

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1909.

de pirates. Mais comme le réduit qu'occupait la bande au-dessus du village a été entièrement détruit par un obus à la dynamite, il est probable que beaucoup d'autres fidèles du Dé-Tham ont dû être anéantis par l'explosion.

D'autre part, il est certain que le Dé-Tham n'a pas été capturé. Si l'avenir ressemble au passé, cette capture pourra être difficile. On est en effet parvenu à différentes reprises à obtenir sa soumission, on ne l'a jamais fait prisonnier. Il a d'ailleurs eu soin, cette fois, comme il y a dix ans, de s'emparer d'un otage européen, M. Voisin.

Le Dé-Tham, au moment de la conquête du Tonkin, commandait une compagnie de Pavillons-Noirs. Lorsque les troupes chinoises repassèrent la frontière, il fit une première fois sa soumission et fut interné à Bac-Ninh. Mais inquiété par des dénonciations indigènes, il regagna bientôt la brousse. A plusieurs reprises encore, jusqu'en 1898, il rendit ses armes et fut de nouveau interné à Bac-Ninh. Toujours se croyant menacé par le Tong-Doc du Tonkin, qu'il considérait comme son adversaire, il reprit la campagne, fatiguant nos troupes — à de certains moments 1200 hommes furent employés contre lui — par nne campagne de guérilla. Il était insaisissable.

Ce fut le lieutenant-colonel Péroz, alors commandant, que M. Doumer chargea de le pourchasser d'abord sans trêve, de façon à l'affaiblir, puis de traiter avec lui. La négociation se fit par les évêques missionnaires espagnols Velasco et Codomes, qui envoyèrent en ambassadeurs au chef pirate les curés annamites de Nha-Long et de Bi-Noï. Le Dé-Tham commença par faire ceux-ci prisonniers, puis « causa » avec eux. Il leur déclara que bien qu'il se sentît presque épuisé, il n'osait pas se livrer, n'ayant pas confiance dans les promesses qui lui avaient été faites. Le commandant Péroz se décida à l'aller trouver en personne, accompagné seulement de sa femme et de son petit garçon. Alors, se prosternant sept fois, le Dé-Tham fit sa soumission.

Les conditions qu'on lui offrait étaient avantageuses pour lui. On lui accordait une très vaste concession de terrains fertiles, dont le centre se trouvait au village de Phong-Xuong, dans le Yen-Thé. Une avance de trois mille piastres, remboursable en cinq ans, lui était faite pour mettre cette concession en valeur. Il se soumettait à l'autorité du résident français de la région, mais il était soustrait à la juridiction des mandarins provinciaux, et gardait « pour sa sécurité personnelle » quelques fusils et cinquante cartouches par arme. En somme, il devenait une espèce de chef féodal, sous la suzeraineté de la France.

Cette situation dura deux ans. Le Dé-Tham passait pour s'être enrichi par l'agriculture, mais aussi par les impôts qu'il prélevait sur les Annamites du Yen-Thé. On a parlé du palais et des deux pagodes qu'il avait fait construire sur son domaine, de son opulence, et aussi de l'appui secret qu'il continuait à prêter aux Annamites. La vérité semble moins romantique. Son palais n'était guère qu'une case, et les pagodes étaient d'apparence modeste. Mais de loin, à

Hanoï, les Annamites étaient portés à le considérer comme une sorte de prince autonom ; ils s'exagéraient sa puissance, et peut-être ses projets. Il constituait un danger moral, un centre d'influence antifrançaise, recevait chez lui des transfuges et des insurgés. De là vient qu'on s'est décidé à lui retirer la quasi-indépendance dont il jouissait.

Le capitaine Pertuis, qui vient de tomber glorieusement sous les balles des pirates du Dé-Tham, était un officier de valeur, appelé au plus brillant avenir. Né le 21 novembre 1868, il s'engagea le 6 octobre 1888 dans l'infanterie coloniale, voulant faire sa carrière du métier militaire qu'il affectionnait. Il entra à l'école de Saint-Maixent en 1895, en sortit le 1er avril 1896 avec le grade de sous-lieutenant. Nommé lieutenant le 1er avril 1898, il passait au premier régiment d'infanterie de marine, fit en cette qualité de nombreuses expéditions aux colonies, et fut enfin nommé capitaine le 8 juillet 1904, au 9e régiment colonial. Depuis cette époque, il séjourna constamment au Tonkin. Connaissant admirablement le pays et ses ressources, chef plein d'énergie et de vaillance, il avait la confiance et l'estime de ses chefs et le dévouement de ses soldats. Le capitaine Pertuis était chevalier de la Légion d'honneur.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La France et les affaires hispano-marocaines.* — Le 30 juillet, la *Wiener Allgemeine Zeitung* a publié le résumé de la convention secrète franco-espagnole du 6 octobre 1904. Voici ce résumé :

ARTICLE PREMIER. — La France et l'Espagne se garantissent mutuellement leurs possessions dans l'Afrique du Nord.

ART. 2. — La France et l'Espagne se mettent d'accord pour délimiter la sphère de leurs intérêts économiques au Maroc et à Fez.

ART. 3. — Au cas où les forces militaires espagnoles ne suffiraient pas à défendre les possessions comprises entre la frontière de la banlieue de Ceuta et celle de Melilla, la France s'engage à prêter à l'Espagne le concours de ses armes.

ART. 4. — Si l'Espagne désirait céder, vendre ou affermer partiellement ou totalement ses possessions marocaines à une autre puissance ou à la population indigène, elle s'engage à ne point agir sans le consentement exprès de la France.

La *Wiener Allgemeine* ajoutait en manière de commentaire :

La France est prête à tenir les engagements pris en octobre 1904 et en septembre 1907. Elle a résolu d'interdire le passage de Rifains armés qui voudraient se rendre d'Algérie au Maroc et elle a dirigé sur Melilla un vapeur chargé d'approvisionnements.

On sait que la déclaration publique, signée le 6 octobre 1901 par M. Delcassé et le marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne à Paris,

est en effet accompagnée d'une convention qui n'a pas été publiée. Cette convention devant rester secrète, il nous est impossible d'infirmer comme de confirmer le résumé que prétend en donner la *Wiener Allgemeine Zeitung.*

— *La grâce des déserteurs allemands de Casablanca.* — Le président de la République a gracié les déserteurs de Casablanca, cause du conflit diplomatique que l'on sait. Cette mesure de clémence a produit à Berlin une excellente impression, « non pas, a-t-on déclaré dans les milieux allemands, qu'on s'intéresse particulièrement à ces hommes qui ont renié et leur patrie et le drapeau qu'ils avaient librement choisi, mais parce que l'incident diplomatique a été réglé paisiblement et amicalement. Cette décision du président de la République est considérée comme un acte d'amabilité internationale et le nouveau ministère a fait un beau geste amical pour l'Allemagne ».

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le nouveau tarif douanier des Etats-Unis.* — Le bill des douanes, définitivement établi par la conférence des deux Chambres, a été voté le 5 août au Sénat par 47 voix contre 31, avec quelques légères modifications. Le président Taft a signé aussitôt le bill, qui devient loi.

Dans une déclaration publiée après la signature de la loi douanière, M. Taft a dit que si cette loi n'est pas parfaite, elle représente un honnête et sincère effort pour tenir les engagements du parti républicain et constitue une véritable revision dans le sens de l'abaissement des droits. Sauf sur les liqueurs, les soies et les cotonnades de qualités supérieures, il y a eu peu d'augmentations dans les tarifs. Il y a eu un plus grand nombre de réductions réelles. Ce n'est pas un bill de libre-échange, mais le parti républicain n'avait pas promis cela. En définitive, c'est un tarif sans doute protectionniste, mais atténué.

Le tarif des cuirs et peaux a encore occupé le Sénat avant le vote définitif du bill des douanes. On a décidé — et la Chambre a approuvé — que les chaussures en peau de veau seraient frappées, comme celles en cuir, d'un droit de 10 0/0 *ad valorem* et qu'on prélèverait 20 0/0 *ad valorem* sur la sellerie et sur la bourrellerie, et en général sur tous les articles dont le cuir serait la matière principale. Cela constitue un abaissement de droits sur le chapitre des cuirs et peaux.

La session extraordinaire est close. Les deux Chambres se sont ajournées *sine die.*

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Italie. — *Le commerce extérieur en* 1908. — Nous empruntons à la statistique commerciale publiée par la Direction générale des gabelles les résultats provisoires du commerce spécial de l'Italie pendant l'année 1908.

On peut les résumer de la manière suivante :

	Marchandises	Métaux précieux (argent brut non compris)	Total
	francs	francs	francs
Importations...	3.030.940.731	28.052.600	3.058.993.331
Exportations...	1.858.257.938	21.012.200	1.879.270.138
Totaux...	4.889.198.669	49.064.800	4.938.263.469

Les importations et les exportations réunies, qui se sont élevées à 4.889 millions (non compris l'or et l'argent), présentent, par rapport aux chiffres définitifs de 1907, une augmentation de 59 millions (150 millions en plus à l'importation, et 91 millions en moins à l'exportation).

Le produit des droits de douane, qui avait été de 249 millions en 1900, de 264 millions en 1901, de 266 millions en 1902, de 259 millions en 1903, de 224 millions en 1904, de 256 millions en 1905, de 307 millions en 1906 et de 302 millions en 1907, atteint seulement 287 millions et demi (chiffre provisoire) en 1908.

Voici comment se subdivise la recette totale en 1908 et en 1907 :

DÉSIGNATION DES DROITS	PRODUIT DES DROITS		
	1908	1907	Différences en 1908
	francs	francs	francs
Droits d'importation....	264.291.249	278.713.474	— 14.422.225
— d'exportation....	811 814	707.668	+ 104.146
Surtaxes de fabrication.	3.890.988	4.272.465	— 381.477
Droits de statistique....	3.025.159	3.068.939	— 43.780
Droits de timbre.....	1.741.063	1.687.070	+ 53.931
Taxes sur les soufres de Sicile.....	376.113	342.512	+ 33.601
Produits divers.....	1.286.071	1.264.196	+ 21.875
Droits de navigation....	12.230.182	12.171.683	+ 58.499
Totaux.....	287.652.579	302.228.007	— 14.575.428

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le rapport du secrétaire du Trésor.* — Nous donnons ci-après une analyse du rapport annuel présenté au Congrès, le 7 décembre dernier, par M. Cortelyou, secrétaire du Trésor.

Les chiffres ci-dessous résument les résultats financiers de l'exercice qui a pris fin le 30 juin 1908 :

	1907-1908	Augmentation ou diminution par rapport à 1906-1907
	dollars	dollars
Recettes (y compris les recettes postales).	792.604.782	— 54.120.558
Dépenses (y compris les dépenses postales).	850.674.983	+ 87.186.230
Insuffisance.....	58.070.201	»

Pour l'exercice en cours on prévoit une recette de 788.796.956 dollars et une insuffisance de 114 millions de dollars.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1909-1910 s'élèvent à 968.387.508 dollars, contre 902.796.956 dollars pour l'année fiscale en cours, et les prévisions de recettes à 825.340.712 dollars. Ces prévisions sont données pour obéir à la loi, mais le secrétaire du Trésor regrette d'être tenu de les présenter, car il les considère comme fort problématiques, n'ayant aucun moyen de connaître le montant des crédits qui seront alloués dans la prochaine session parlementaire, ni l'influence qu'exerceront sur les recettes budgétaires la revision projetée du tarif douanier, ainsi que les circonstances morales et économiques susceptibles d'affecter certaines branches de revenus.

Le résultat net des opérations ordinaires du gouvernement, pendant l'année fiscale 1907-1908, se solde, comme on l'a vu plus haut, par une insuffisance de 58.070.201 dollars, alors que l'exercice précédent avait laissé un excédent de 84.236.586 dollars. Heureusement qu'au commencement de l'exercice l'encaisse disponible atteignait 272.061.445 dollars.

La dette publique portant intérêt a augmenté de 2.669.710 dollars, et la dette non productive d'intérets de 27.842.500 dollars, soit une augmentation totale de 30.471.210 dollars, due en grande partie à la monnaie légale ajoutée au fonds de rachat des billets des banques nationales. Sans l'émission des obligations du Canal de Panama, la dette portant intérêt aurait diminué de 21.962.270 dollars.

L'encaisse disponible à la fin de l'année fiscale atteignait 245.170.806 dollars, en diminution de 26.889.637 dollars, par rapport à l'année précédente.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Porrstochkine, consul général de Russie au Havre et à Rouen;
Jules Rau, vice-consul d'Allemagne à Rouen;
Auguste Sanyas, vice-consul de Russie à Port-Vendres;
Henry-Charles-Clément Dundas, vice-consul de S. M. Britannique à Ajaccio.
M. Bapst, ministre plénipotentiaire de 1re cl., est nommé directeur des affaires politiques et commerciales;
M. Auzépy, ministre plénipotentiaire de 2e cl., est nommé au Centre-Amérique;
M. Laurence de Lalande est nommé consul général à Londres;
M. Steenackers est nommé consul général à Naples;
M. Richard est nommé consul général à Francfort;
M. Bergeron est nommé consul général à Moscou;
M. Ramoger est nommé consul à Porto;
M. Bosseront d'Anglade est nommé consul général à Barcelone;
M. Labrouche est nommé consul à Corfou;
M. Claine est nommé consul à Helsingfors;
M. Lefaivre est nommé ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Siam;
M. Girard est nommé consul général à Hambourg;
M. Verchère de Reffye est nommé consul à Alexandrie;
M. Choublier est nommé consul au Caire;
M. Laronce est nommé consul à Alep;
M. Krajewski est nommé consul à Djeddah;
M. Calvière est nommé vice-consul à Uskub;
M. de Peretti de la Rocca est nommé vice-consul à Van;
M. Kouri est nommé vice-consul à Diarbékir;
M. Marchand est nommé vice-consul à Larache;
M. Morisse est nommé consul à Hankéou;
M. Dejean de la Bâtie est nommé consul à Yokohama.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires — M. le *capit.* Tabouis est nommé attaché militaire à la légation de Bulgarie.

CORPS DE SANTÉ

Sahara. — M. le *méd. aide-maj.* de 1re *cl.* Robin est désig. pour la compag. du Touat.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *chef de bataill.* Forestier; les *capit.* Tujague, Dormoy, Richard et Marty; les *lieut.* Le Mouroux, Marcaire et Fox et le *sous-lieut.* Périssé sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Marion et Buisson et le *lieut.* Paillard sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Legrand est désig. pour l'A. O. F.
MM. le *colonel* Pineau et le *sous-lieut.* Barrière sont affectés au 1er sénégalais;
M. le *sous-lieut.* Laforgue est placé au 2e sénégalais;
MM. le *capit.* Carles et le *sous-lieut.* Audry sont désig. pour le 4e sénégalais;
M. le *lieut.* Merello est affecté au bataill. de Mauritanie;
M. le *lieut.* Halbert est placé aux brigades indigènes du Niger,

Congo. — M. le *lieut.* Rouget est affecté au bataill. de l'Oubanghi-Chari.
M. le *lieut.* Maugeard est désig. pour le bataill. du Gabon.
M. le *lieut.* Crozes est affecté au bataill. du Tchad.
Madagascar. — MM. les *capit.* Mignot et Stiéglitz sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.* Lambert est désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — MM. les *capit.* Le Maguet et Bourreaud sont désig. pour la Cochinchine.
Congo. — M. le *lieut.* Gonon est désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Brodin est désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — M. le *stagiaire* Perriault est désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire* Fabre est désig. pour l'A. O. F.
Congo. — M. le *stagiaire* Le Roch est désig. pour le Congo.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Sénégal. —M. le *capit. de frégate* Lainé est nommé au command. du *Marigot.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Démaret, inspecteur de 2e cl. des colonies, est nommé directeur des finances et de la comptabilité de l'A. O. F.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Rénovation de l'Empire ottoman, par Paul Imbert. Un volume in-16 de XVI-311 pages, avec 2 cartes hors texte. Prix : 3 fr. 50. Perrin et Cie, éditeurs, Paris.

M. Paul Imbert connaît à fond les affaires de Turquie. Au cours de ses voyages en Orient, il a relevé sur place en de minutieuses enquêtes les symptômes de la rénovation qui s'affirme aujourd'hui. Aussi ne se contente-t-il pas de raconter les péripéties dramatiques de la Révolution turque; il remonte aux causes qui l'expliquent. Dans ce volume, les lecteurs trouveront une étude claire et impartiale des grandes questions ottomanes : l'affaire de Bagdad, qui met en jeu tous les ressorts des compétitions internationales; les chemins de fer des Balkans, que des risques de guerre maintiennent au premier rang de l'actualité; la ligne de Damas à la Mecque, déjà exploitée jusqu'à Médine, qui mettra Constantinople à trois jours des villes saintes de l'Islam; le Protectorat français d'Orient dont dépendent tant de problèmes de politique intérieure et étrangère; l'histoire du Tanzimât et des réformes qui retrace les étapes franchies depuis un siècle pour passer de l'absolutisme d'hier aux institutions libérales d'aujourd'hui; les relations de la Porte avec les puissances sous le dernier règne alors que l'ingérence étrangère était la rançon du despotisme hamidien; enfin les débuts de la Turquie constitutionnelle, les conflits diplomatiques qui, pendant six mois, ont retenu l'attention de l'Europe, l'œuvre laborieuse de réorganisation qui s'impose aux hommes d'État ottomans.

Les petites Antilles, par M. P. Chemin-Dupontès. Un volume de 362 p. avec une préface de M. Marcel Dubois. E. Guilmoto, éditeur, 6, rue de Mézières, Paris. Prix : 7 fr. 50.

Sous ce titre, M. P. Chemin-Dupontès, chargé de la statistique à l'Office colonial, vient de publier un volume qui mérite d'être lu et médité.

Ce livre ne vaut pas seulement par l'ordonnance et la méthode, il vaut aussi par l'enseignement qu'il fournit au sujet de l'une des questions les plus délicates et les plus attristantes de la colonisation française. L'auteur s'est attaché à étudier l'évolution économique des différentes colonies européennes des Antilles, en particulier les Antilles françaises et anglaises. Il a montré tout ce que ces dernières ont gagné à mettre en pratique la polyculture et a cherché quels remèdes seraient susceptibles d'améliorer la triste situation où se débattent nos colonies.

L'Angleterre ne s'est pas bornée à encourager la polyculture et à fournir des subsides, elle a procédé aussi à une réorganisation politique basée sur ce principe, qu'il fallait retirer à des colonies qui n'étaient pas capables de se diriger seules la libre direction de leur administration et surtout de leur budget. C'est la conviction qu'on emporte d'une lecture du livre de M. Chemin-Dupontès, livre écrit sans passion, livre d'observation et de documentation qui, par cela même, doit avoir en l'espèce un poids tout particulier.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Cap de Bonne-Espérance au XVIIe siècle, par Henri Déhérain. Un vol. in-16 de 256 pages. Hachette et Cie, Paris, 1909.

Statistique financière de l'Algérie (Algérie du Nord et Territoires du Sud), année 1907. Un vol. in-folio de 200 pages, publié par le gouvernement général de l'Algérie. Imprimerie agricole et commerciale, Alger, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*juillet* 1909). R. C. : Une excursion sur la ligne du Yunnan. — G. Wiet : Les révoltes en Arabie.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*juillet* 1909). Yves Le Boulbin : Contribution à l'étude du Congo français. — G. Hesse : Voyage à la Guyane.

La Quinzaine coloniale (25 *juillet* 1909). En Afrique Occidentale ; un discours de M. Merlaud-Ponty.

Annales des Sciences politiques (15 *juillet* 1909). P. Quentin-Bauchard : Les élections italiennes de mars 1909.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*aug.* 1909). David Mac Ritchie : An Arctic voyager of 1653.

Revues italiennes.

La Rassegna nazionale (*agosto* 1909). F. Pandiani : I nostri cambi coll'Estero e la bilancia commerciale.

Rivista marittima (*luglio-agosto* 1909). E. Ferretti : Navi da battaglia.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA JEUNE-TURQUIE

ET L'AVENIR DU PANISLAMISME

Sous le règne d'Abdul Hamid, une politique a été inaugurée, qu'on appela la politique panislamique, et qui eut pour but ultime de grouper tous les princes et peuples musulmans autour du Sultan, auquel ils confieraient la direction générale de leur politique et aux ordres duquel ils se soumettraient. Les conditions actuelles dans lesquelles se trouve le gouvernement jeune-turc permettent-elles la continuation de cette politique? C'est ce que nous voudrions étudier en exposant l'origine et le développement du panislamisme sous Abdul Hamid, et ce qui peut advenir de lui désormais. L'intérêt des données que nous allons dégager n'échappera à personne, car elles sont d'une importance capitale non seulement au point de vue turc et musulman, mais encore au point de vue européen et mondial.

***

On sait que les souverains de Turquie sont reconnus aujourd'hui dans le monde musulman à la fois comme sultans et khalifes : sultans, c'est-à-dire chefs souverains des Turcs et autres sujets musulmans soumis à leur autorité directe; khalifes, c'est-à-dire descendants des successeurs de Mahomet et vicaires du Prophète. De leur premier titre, ils tiennent le commandement suprême de leurs troupes contre l'infidèle, ils sont empereurs. De leur second titre, ils sont « Commandeurs des Croyants », à la fois chefs civils, religieux, militaires de l'Islam. Ils transmettent leurs ordres à leurs sujets en ce qui concerne l'autorité temporelle par un premier ministre ou grand-vizir, et communiquent leurs décisions, au point de vue spirituel, par l'intermédiaire du cheik-ul-Islam, sorte de vicaire spirituel qu'ils nomment et révoquent à leur gré.

La concentration en leur personne de ce double absolutisme

théocratique et militaire ne leur a pas toujours appartenu. Jadis le Turc, converti à l'Islam au XIe siècle, sous le khalifat des Abbassides, n'était qu'un chef de guerre, qu'un sultan, et c'est en cette qualité qu'ayant obtenu le commandement contre les infidèles, il conquit l'Anatolie, franchit le Bosphore, occupa Constantinople et poussa jusqu'au Danube, anéantissant l'empire grec et asservissant Arméniens, Bulgares, Grecs, Serbes, Roumains, Albanais et Hongrois. Ce ne fut qu'au commencement du XVIe siècle que les sultans réunirent à leur premier titre le khalifat dans la personne de Sélim Ier, qui usurpa en 1516 cette fonction, occupée jusqu'alors et depuis Mahomet par les Ommiades, les Abbassides et les Fatimites du Caire.

Jusqu'à Abdul Hamid, les souverains de Constantinople ont paru plus préoccupés de leurs fonctions de sultan que de celles de khalife. Cela tenait à leurs qualités ancestrales. Ils furent sultans avant d'être khalifes ; de nom, ils demeuraient les papes musulmans ; d'esprit, ils étaient surtout des empereurs turcs[1]. C'est ainsi qu'ils donnèrent leurs soins à l'extension, puis au maintien et à la défense de leur empire, non à l'expansion et à l'unité de l'Islam. En un siècle et demi de victoires (de 1516 à 1683), ils s'avancèrent jusqu'à Vienne, et plus tard, jusqu'en 1876, luttèrent pied à pied pour défendre leurs conquêtes et laissèrent les sectes et les hérésies se propager dans l'Islam. Mais le succès ne vint pas, au cours de ces deux derniers siècles, couronner leurs efforts. Successivement ils perdirent la Hongrie, la Transylvanie, le Banat, le Caucase, le littoral de la mer d'Azoff, la Bessarabie, la Grèce. En 1876, Abdul Hamid, monté sur le trône, put voir le démembrement de son empire s'accélérer. La Turquie, par le traité de San-Stefano modifié par le traité de Berlin et les négociations qui précédèrent ce dernier et le suivirent, se vit amputée de la Roumanie, de la Serbie, de la Thessalie, d'une portion de l'Epire, de Kars et de Batoum, de Chypre. La Bulgarie, la Roumélie orientale, Samos, le Liban étaient autonomes. La Bosnie et l'Herzégovine étaient administrées par l'Autriche. Quelque temps après, la France s'installait à Tunis et l'Angleterre occupait l'Egypte. Ce qui lui restait de possessions en Europe et en Anatolie était en outre soumis à un contrôle des puissances européennes ayant pour but la réforme de certaines parties de leur administration et l'Angleterre s'arrogeait le droit de surveiller d'une manière spéciale l'Arménie.

---

[1] *Le Sultan, l'Islam et les Puissances*, par Victor Bérard, lib. Colin, p. 10 et passim.

Tant de revers devaient faire impression sur le nouveau souverain. Sultan vaincu, obligé de céder ses plus belles provinces aux chrétiens, Abdul Hamid ne vit de salut pour son trône et pour lui qu'en changeant de politique de gouvernement. Il se rappela que, s'il était sultan, il était aussi khalife. Pour maintenir ce qui lui restait de son empire, il chercha le remède non plus seulement dans la science des chrétiens, mais dans les dogmes de la foi, et voulut restaurer les principes de gouvernement islamique. Pour sauver le sultanat, il fit appel au khalifat.

On s'est demandé quelles furent les influences qui agirent tout d'abord sur lui pour lui faire adopter un changement si radical dans la politique gouvernementale suivie jusqu'alors par les successeurs d'Othman et l'on a désigné, entre autres, un cheikh indien, Rahmatoulla, un derviche de Médine, Mohammed Zofir, un publiciste syrien, Saïd Houssein, et surtout Aboul Houda, originaire d'Alep, et Saïd Fadl, de l'Hadramaout. Mais la disposition d'esprit du Sultan, naturellement porté à la dévotion, son inclination personnelle, sa crainte des gens de religion et surtout des Arabes, qui pouvaient perdre tout attachement et tout respect pour un Sultan vaincu, ont certainement fait plus que toutes les intrigues religieuses de ces saintes gens. Quoi qu'il en soit, c'est à eux que le Sultan remit le soin de son empire. A leur appel, du fond de leurs obscures tribus, des centaines de marabouts partirent pour Stamboul. Dès lors, un mouvement mystérieux s'établit. Tout l'Islam envoya des personnages religieux prendre des ordres chez le Sultan, qui tint bureau de panislamisme. Le cheikh Aboul Houda fut le chef de ce département, le grand ministre de l'agitation religieuse. Cette gent enturbanée s'empara du Sultan par toutes ses faiblesses. Il avait peur; on le terrorisa. Il aimait le pouvoir, on lui montra le sien sans cesse menacé; il ne vit que par leurs yeux, n'entendit que par leurs oreilles, et comme il y allait de bonne foi et en toute sincérité, avant de réformer l'empire, il commença par se réformer lui-même. Il affecta la simplicité, l'austérité, s'efforça de gagner l'approbation des dévots, en revint à la rigueur des premiers âges, et comme les premiers khalifes, à l'observance presque littérale des préceptes du Coran.

***

Les premiers actes d'Abdul Hamid répondirent à la conception nouvelle qu'il se faisait de l'exercice du pouvoir. En 1876, les Jeunes-Turcs, par leurs efforts, avaient réussi à faire donner

à l'empire une constitution et le régime parlementaire. Un parlement ottoman avait été convoqué et tenait ses séances à Constantinople. Dans l'esprit des novateurs, une loi laïque et civile devait remplacer le militarisme théocratique et, aux commandements du vieil Islam, succéder les expériences libérales du monde nouveau. Abdul Hamid ferma le Parlement, traqua les Jeunes-Turcs, ruina leur œuvre, et débarrassé de tous tracas de ce côté, inaugura la nouvelle politique hamidienne et chercha à fédérer autour de son trône tous les musulmans de l'empire et du dehors. Ce fut l'avènement du panislamisme.

Ce n'était pas une mince tâche qu'entreprenait là Abdul Hamid. Les musulmans dont on a eu longtemps tendance à diminuer le nombre approchent, en réalité, de très près du chiffre de 300 millions d'hommes, si même ils ne le dépassent pas en Europe, en Asie, en Afrique et en Océanie. Qu'on en excepte les dissidents de Perse et du Maroc, et c'est au moins 250 millions d'âmes qui reconnaissent comme Commandeur des Croyants le maître de Stamboul. Les journaux officieux commencèrent par inviter tous les princes et tous les peuples de l'Islam à entrer franchement en relations avec le khalife, à lui confier la direction de leur politique et à se soumettre à ses ordres. Puis des émissaires furent envoyés partout, au Caucase, en Bosnie, en Arabie, en Afghanistan, aux Indes, au Turkestan, en Egypte, en Tunisie, au Maroc, en Chine et jusqu'à la lointaine Malaisie et aux îles de la Sonde. En Arabie surtout, il eut, dans toutes les tribus, même chez les Bédouins les plus rebelles, des mollahs qui tinrent auprès des chefs le rôle de conseillers religieux et politiques, d'aumôniers en quelque façon et de secrétaires. Partout, circulèrent ses espions. Ses offrandes allèrent à tous les sanctuaires de l'Islam. Un séminaire de missions islamiques fut organisé, dont les élèves devaient envahir le monde, à l'exemple des missionnaires chrétiens. Des agents furent entretenus par lui dans tous les centres théologiques, aussi bien à la mosquée du Caire qu'à celle de Fez et à celle des Indes. Il voulut couvrir de sa protection jusqu'aux musulmans du Japon qui étaient tolérés dans cet Empire au même titre que les fidèles des autres confessions et envoya son pavillon se montrer aux musulmans de l'Inde, de la Malaisie et de la Chine.

Pendant des années, le panislamisme fut une sorte d'épouvantail pour les puissances colonisatrices qui possèdent des empires d'outre-mer peuplés de musulmans. On disait et redisait que le Sultan serait, un jour ou l'autre, à même de faire

naître, sur un signe, de formidables révoltes dont les conquérants ne viendraient pas à bout. L'Angleterre a près de 70 millions de musulmans en Asie (Indes, Arabie et Malaisie), et de 35 à 40 millions en Afrique (Egypte, Nigeria, Somaliland, Afrique orientale); la Chine, de 30 à 40 millions; la Hollande, 30 millions aux îles de la Sonde; le tsar compte une vingtaine de millions dans sa Russie d'Europe et d'Asie, et la République française une vingtaine de millions également dans ses possessions d'Afrique; et tous se sentaient menacés. Abdul Hamid ne se gênait guère pour cacher ses infatigables intrigues. Au lendemain même du traité de Berlin il bravait l'Europe entière au moyen de la Ligue albanaise, et il aurait pu payer d'une coalition européenne nouée contre lui les inquiétudes qu'il suscitait partout, si dans cette Europe en désaccord il n'avait trouvé un ami et un défenseur dans la personne de Guillaume II.

Venu tard au partage politique de l'Afrique par les puissances coloniales européennes, l'Allemagne n'avait eu que les reliefs du festin. L'Empire ottoman tout entier ouvert au commerce et à l'industrie allemands tombant sous sa dépendance économique, et, par son allié d'Autriche-Hongrie, maîtresse effective de la Bosnie et de l'Herzégovine, toute une immense région, s'étendant sans discontinuité de Hambourg à Constantinople et à toute l'Anatolie jusqu'à Bagdad, toute l'Europe centrale, le Levant, l'Asie antérieure, soumises à l'influence germanique, quel rêve! Guillaume II s'attacha à gagner les bonnes grâces d'Abdul Hamid, y réussit et se fit donner la concession du chemin de fer du Bosphore à Bagdad. En 1888, il vint lui-même à Constantinople resserrer les liens qu'il avait noués avec le Sultan, et dès lors Abdul Hamid se crut tout permis. En Crète, une politique de persécutions fut menée contre les chrétiens; les massacres d'Arménie eurent lieu, trop d'infidèles dans son Empire paraissant au Sultan une gêne pour son rêve panislamique. Même l'Angleterre fut inquiétée dans son occupation d'Egypte, Abdul Hamid caressant le projet de libérer ce pays de la domination anglaise. Partout le Sultan devint tracassier, gênant et voulut passer pour dangereux. Un instant, il est vrai, en octobre 1895, les diplomaties de la France et de l'Angleterre semblèrent d'accord et assez fortes pour entraîner le concert européen dans une action commune contre la Turquie. Mais le Sultan, pensant que l'une des puissances européennes ne manquerait pas de lui donner quelque encouragement secret et peut-être, en cas de péril, une aide efficace, résista aux injonctions du concert européen. L'Angleterre dut renoncer à son plan de réformes effectives; l'extermination fut

poussée, atroce, contre les Arméniens dont 300.000 victimes furent sacrifiées; le concert européen, impuissant, en fut amené à se laisser diriger par le Sultan qui, après les massacres d'Arménie, inaugura les massacres en Crète. La Grèce ayant déclaré la guerre, les troupes turques entrèrent en Thessalie et conquirent cette province. Abdul Hamid, et derrière lui Guillaume II, triomphait, et ce dernier, qui se considérait sérieusement comme le protecteur du panislamisme, crut pouvoir affirmer ce protectorat lors de sa visite à Damas où il se proclama « l'ami des 300 millions de musulmans ». Depuis cette visite, la politique panislamique d'Abdul Hamid ne connut plus de bornes et se manifesta par une série d'agressions contre tous ses voisins en Europe, en Asie et en Afrique : la frontière bulgare fut violée à plusieurs reprises, de perpétuelles incursions des Albanais eurent lieu sur la frontière serbe, les frontières du Monténégro furent entamées, on chercha à empiéter sur celles d'Aden, la Perse fut inquiétée dans les environs de Khotour et d'Ourmiah, des tentatives furent faites contre Koweit, des incursions dirigées dans le Nedjed et l'Oman, des expéditions envoyées contre Djanet, le Soudan français, Bilma et la frontière égyptienne, à Tabah, et, pour cette dernière, il ne fallut rien moins que l'envoi de la flotte anglaise vers les Dardanelles pour faire lâcher prise à la Turquie.

Mais l'acte le plus saillant, l'acte réellement utile à la politique panislamique, fut la construction du chemin de fer de la Mecque. L'établissement de cette ligne fut solennellement promise par Abdul Hamid en 1900, année qui marqua, en même temps que le vingt-cinquième anniversaire de l'accession d'Abdul Hamid au trône, l'apogée de sa politique. De suite tous les journaux panislamiques vantèrent les immenses avantages au point de vue politique, religieux et financier de l'entreprise : le chemin de fer de la Mecque devait régénérer et unifier l'Islam en mettant le pèlerinage à la portée de tous, aussi bien des musulmans des îles de la Sonde, des Indes, du Maroc, du Turkestan et du Soudan que des sujets ottomans de Turquie et d'Asie Mineure. La Mecque devait devenir le centre du monde musulman qui viendrait y stimuler son zèle religieux, y prendre connaissance de son nombre, y célébrer et glorifier le magnanime khalife qui épargnait tant de souffrance aux pèlerins des Lieux-Saints. Les offrandes et les cotisations affluèrent de tous les points du monde musulman enthousiasmé. Il en vint des Indes, où 166 comités de quête furent formés et d'où les seuls habitants de Rangoon et de Madras envoyèrent 8 millions de piastres (1.600.000 francs); de toute l'Afrique du

Nord, du Turkestan, de l'Afghanistan, de Java, de Chine, de Sibérie. Le chah de Perse donna plus d'un million, le khédive fournit du matériel. Par son chemin de fer le Sultan put espérer voir son rêve se réaliser : le groupement autour de lui de tous les princes et des peuples musulmans.

*
* *

Chaque médaille a son revers, et l'on comprend bien qu'une politique à envergure aussi vaste n'allait pas sans inconvénient. Pour soutenir la politique panislamique, il fallait des sommes immenses, et c'étaient les ressources propres d'Abdul Hamid qui devaient subvenir aux frais. La Turquie était épuisée au profit de l'ensemble de l'Islam. Les fonctionnaires durent d'abord abandonner un mois, puis 10 % de leurs appointements, ils finirent pas ne plus être payés régulièrement; les officiers eux-mêmes attendirent des mois pour toucher quelque solde; des taxes et des impôts fort lourds furent créés; on imagina des surtaxes de douane qui amenèrent d'ailleurs des difficultés avec les étrangers fixés en Turquie. Les souscriptions au chemin de fer du Hedjaz, d'abord volontaires, devinrent forcées dans toute l'étendue de l'Empire. Abdul Hamid obligé de faire argent de tout, se mit à vendre des décorations, tout comme les papes de la Renaissance vendaient des indulgences pour subvenir à leurs constructions : les croix de chevalier furent adjugées de 5 à 50 livres turques, celles d'officier de 50 à 100 livres, celles de commandeur au-dessus de 100 livres.

Sacrifiant tout à la politique panislamique, Abdul Hamid n'a vécu et gouverné que pour elle, aux dépens de la Turquie et des peuples ottomans. Dans sa vie privée et dans sa vie publique, dans son administration intérieure, dans sa politique étrangère, chacun de ses actes et de ses gestes a eu pour but de gagner la confiance de l'Islam, mais aussi de compromettre l'avenir des Turcs et de la Turquie. Sous ses yeux, lambeau par lambeau, l'empire ottoman se démembrait. Ce furent d'abord les chrétiens qui, ayant le plus à souffrir, songèrent les premiers à la révolte. La Crète s'insurgea, des comités révolutionnaires se formèrent en Arménie et en Macédoine. Après la guerre gréco-turque, la Crète fut prise en dépôt par les puissances européennes. La Macédoine fut soustraite en partie à l'autorité souveraine du Sultan par l'organisation d'une police à la tête de laquelle furent placés des officiers européens; on parla d'étendre les réformes à l'Albanie, à la Thrace, à l'Arménie. Les musulmans en arrivèrent eux-mêmes à détester l'exploitation osmanlie : Kurdes, Druzes, Lazes,

Albanais eurent des velléités d'indépendance et d'autonomie; la révolte était endémique dans l'Yémen, l'Assir, au Nedjed et parmi les Bédouins d'Arabie et de Syrie. Le peuple conquérant lui-même, le Turc, semblait excédé de la politique d'Adul Hamid : ce n'était plus seulement une poignée de Jeunes-Turcs, c'était la vieille Turquie, elle-même, froissée dans son chauvinisme, qui dénonçaient le gaspillage de l'honneur et des intérêts nationaux. Abdul Hamid n'en continuait pas moins à pratiquer ses errements. Certains ont cru pouvoir expliquer cette persistance en disant que la grande raison pour laquelle une politique religieuse fut si longtemps en faveur à Constantinople est qu'elle permettait d'exercer une influence sur les musulmans de l'intérieur de l'empire, et que le gouvernement, ouvertement hostile, comme il l'était à toutes réformes, si légitimes et urgentes fussent-elles, avait conçu de s'envelopper dans un « manteau de spiritualité » dans l'espoir de sauver l'édifice branlant du despotisme. On disait aussi que, prévoyant l'échéance inévitable en Macédoine et en Turquie d'Europe, le Sultan voulant sauver la face devant son peuple et devant l'Islam, entrevoyait pour lui ou pour sa race la nécessité d'une retraite en Asie Mineure ou en Syrie, et qu'il avait déjà préparé les relais de sa fuite par l'acquisition d'immenses domaines à Brousse, à Aïdin, à Koniah et à Damas. Et certains politiques, escomptant cette éventualité, s'en réjouissaient, y voyant une solution rationnelle et sans trop de heurts de l'obsédante question d'Orient par le déplacement des Turcs en Asie Mineure et en Syrie.

***

Abdul Hamid disparu de la scène politique, il est du plus haut intérêt, au point de vue mondial, de se demander si la politique panislamique telle que la comprenait et la pratiquait le souverain comme moyen d'oppression au dedans et d'expansion au dehors a été définitivement entraînée dans sa chute.

Il semble bien tout d'abord que l'ordre de choses nouveau, établi par la révolution turque ne se prête pas au maintien de cette politique. D'une part, les Jeunes-Turcs, auteurs de cette révolution, ont été attirés vers les idées de l'Occident civilisé et ont montré pour elles une cordiale sympathie. Leurs représentants les plus éclairés se sont voués aux études intellectuelles, et, à force d'efforts persévérants ont acquis une vision intellectuelle qui est toute moderne. Ce n'est pas sur ce fonds préparé et débarrassé de tout germe de fanatisme que la semence d'une politique réactionnaire et anti-européenne peut

parvenir à germer. Les Jeunes-Turcs en conviennent eux-mêmes et, dans une lettre adressée en août 1906 à sir Edward Grey, un de leurs chefs, le prince Sabah ed Din, propre neveu du sultan Abdul Hamid, reconnaissait que les tendances théocratiques avaient rendu le gouvernement du Sultan impopulaire, que son successeur ne pourrait pas renouveler l'expérience, que la Turquie sentant le besoin de relations correctes, si ce n'est amicales, avec les autres puissances, ne pouvait soutenir une ligue musulmane sans indisposer les Etats qui ont des sujets musulmans.

Les Jeunes-Turcs le voudraient-ils d'ailleurs qu'ils ne le pourraient. Le gouvernement actuel n'est plus celui d'Abdul Hamid. Le souverain déchu était un despote, sa volonté ne connaissait pas d'obstacle, ses caprices faisaient loi ; ses projets ne pouvaient être contrecarrés ; il pouvait se permettre les longs espoirs, les grandes pensées, avoir une politique à longue portée et assurer la continuité à ses desseins, il gouvernait d'une manière absolue plus de 30 millions d'hommes. Sa puissance, son autorité, son prestige, le mettaient hors pair dans le monde musulman. Tous les croyants avaient les yeux fixés sur lui; il avait fait de Stamboul comme le phare de l'Islam, et tous les princes musulmans, radjoutes de l'Inde, radjahs et sultans de Sumatra et de Java, émir d'Afghanistan, khans du Béloutchistan, de Khiva et de Samarcande, sultans du centre africain et de la côte orientale, pouvaient le considérer sans déchoir à leurs yeux comme le souverain *éminent*, le chef de guerre de la communauté islamique. Tout autre est son successeur. Souverain constitutionnel, obligé d'écouter ses ministres, de n'avoir plus d'autre volonté que celle d'un Parlement où les chrétiens sont en nombre, Mohammed V ne peut plus apparaître que comme un sultan affaibli, diminué, sans grande influence dans le domaine temporel; il ne peut avoir de volonté propre, toute politique personnelle lui est interdite. Surtout il manque de la grande ressource qui permettait à Abdul Hamid d'agiter le monde musulman, il n'a pas à sa disposition le nerf de la guerre, l'argent. Sous Abdul Hamid, le trésor public et la liste civile étaient confondus et tous les impôts prélevés en Turquie, sauf ceux qui étaient donnés comme garantie aux puissances européennes, étaient laissés à sa libre disposition. Sous Mohammed V, le trésor public et la liste civile sont séparés; cette dernière a été fixée à un chiffre modeste et suffit juste à ses besoins. Quant aux impôts, ils auront leur destination naturelle qui est d'être dépensés pour subvenir aux frais d'administration du pays. Reconnus insuffisants pour assurer

dès aujourd'hui la marche des services publics qui n'étaient pas dotés ou l'étaient d'une manière insuffisante jusqu'ici, ils ne sauraient être gaspillés en frais de propagande lointaine. Les innombrables agents du panislamisme qu'Abdul Hamid entretenait dans tout le monde musulman ne sont plus payés, et, sans ce soutien, le panislamisme ne saurait ni se développer ni se maintenir.

Au surplus, les Jeunes-Turcs auront d'autres soucis et d'autres préoccupations qui les détourneront de la politique panislamique. Le péril, pour eux, est à l'extérieur et à l'intérieur. A l'extérieur, c'est la Bulgarie, c'est la Serbie, le Monténégro, la Grèce, c'est la Triple-Alliance, qui sont là, se tenant aux aguets, prêts à profiter de leurs fautes et de leurs défaillances possibles. A l'intérieur, combien lourde est leur tâche! Il s'agit de fonder un Etat, un et indivisible, avec des éléments aussi différents et hostiles que le sont en Turquie musulmans et chrétiens, Grecs, Turcs, Albanais, Arabes, Serbes, Bulgares, Arméniens. Et combien graves sont les questions de religion, de langue et de nationalité! Les chrétiens, sujets ottomans, ne peuvent s'empêcher de reporter leurs yeux au delà des frontières de la Turquie, vers leurs frères de race et de religion qui ont conquis leur indépendance : les Grecs du Midi de l'Albanie, du Sud de la Macédoine et de la Thrace vers la Grèce; les Bulgares du Nord de la Macédoine vers la Bulgarie; les Serbes de la Haute Albanie vers la Serbie; les Arméniens rêvent de la reconstitution d'une grande Arménie. Même les musulmans, Arabes, Albanais, Kurdes, Turcs, ne s'entendent pas entre eux et, par-dessus tout, les auteurs de la révolution turque, les Jeunes-Turcs, sont divisés. Les événements qui se sont déroulés ont mis aux prises ces éléments divers et montré combien sont grandes les difficultés au milieu desquelles se débat le régime nouveau.

La révolution turque, faite sans effusion de sang, avait étonné le monde par son caractère pacifique. Il semblait que le peuple tout entier, lassé du régime hamidien, se fût uni pour travailler d'un seul cœur au relèvement du pays. S'il y eut quelques querelles ethniques au moment des élections, l'exercice de la vie parlementaire avait paru les dissiper. Dans les questions dont la solution comportait des connaissances générales et de bon sens, la Chambre ottomane faisait preuve de décision et de fermeté dans le sens de la modération et de la sagesse. Mais bientôt, au sein du Parlement, des tiraillements se produisirent. Les Jeunes-Turcs se divisèrent en deux comités : le comité Union et Progrès et celui de l'Union libérale; il

se forma, en outre, un groupe dit des Indépendants. Le comité Union et Progrès préconisa la centralisation et les méthodes parlementaires de l'Europe occidentale; l'Union libérale, la décentralisation administrative. Des haines violentes personnelles séparèrent les membres des deux comités et furent la cause d'une révolution nouvelle à Constantinople, bientôt suivie de la victoire définitive du comité Union et Progrès et de la déposition d'Abdul Hamid.

Le comité Union et Progrès, qui a triomphé de l'Union libérale, gouverne aujourd'hui avec l'appui de l'armée, à laquelle reste en définitive le dernier mot. Mais que deviendra son œuvre? La révolution turque a été faite par une élite initiée aux mœurs et à la culture de l'Occident et de mécontents fatigués du gouvernement hamidien; elle n'a pas eu de prise sur la masse profonde des musulmans qui reste attachée à la vieille croyance. Tout ce que cette masse sait, c'est que la Constitution nouvelle est venue d'un pays chrétien, la Macédoine, appuyée sur les baïonnettes d'une armée macédonienne et de volontaires grecs et bulgares; qu'elle a investi d'anciens raïas du pouvoir de modifier la législation ottomane; qu'elle a confié à des Arméniens, à des Grecs, à des Bulgares des places importantes dans le gouvernement et dans l'administration; qu'elle a déposé le Sultan, qui était le protecteur de la tribu ottomane et qui représentait le droit du seigneur de la tribu ottomane sur les autres humanités de l'Empire. Dans la mentalité musulmane, la Constitution est la *chose étrangère*. Quel formidable effort n'auront pas à faire les Jeunes-Turcs pour dissiper l'inquiétude diffuse qui pèse sur le monde ottoman! Et combien cet effort, pour être fécond, devra-t-il être pratique, soutenu! Et puis, la Constitution n'est pas tout. Il faudra bien donner au pays une administration, et ce mot si justement décrié en Turquie par les abus qu'il a couverts doit être éntendu ici dans son sens plein. Les Jeunes-Turcs devront comprendre qu'administrer, c'est traduire des idées en actes; c'est adapter les systèmes à la vie, les principes aux hommes; c'est garder pour les traditions, les habitudes, les erreurs même, les égards que les hommes d'action doivent aux faits, aux réalités. Et, ce faisant, ils devront maintenir envers et contre tous leur domination exclusive au milieu des nationalités diverses. Reste à savoir s'ils auront les moyens de remplir ces vastes desseins et de poursuivre l'expansion impérialiste à l'intérieur, sans se heurter à des obstacles qui pourraient les briser.

Et ce qu'il y a d'essentiellement dangereux, c'est que ces obstacles ne viendront pas des chrétiens seuls, mais des mu-

sulmans eux-mêmes. En Europe, c'est la question albanais qui se pose dès aujourd'hui. Jusqu'à la déposition d'Abdul Hamid, l'Albanie a été le réservoir inépuisable qui a fourni de soldats l'Empire ottoman. Le Sultan déchu, qui mettait largement à profit leurs services, accordait aux Albanais nombre d'avantages matériels : exemption presque totale d'impôts, emplois militaires et civils, prébendes diverses, tolérance absolue pour tous brigandages et vexations aux dépens des chrétiens, etc. Aussi les Albanais étaient-ils dévoués, sans restrictions ni réserves, à l'Empire ottoman, et étaient-ils considérés comme les plus fermes soutiens, en Europe, de la domination turque. Aujourd'hui, avec la Constitution nouvelle, ils perdent leurs privilèges et rentrent dans le droit commun. Aussi leurs sentiments ont-ils subi une évolution grosse de conséquences. Sans doute, ils ne sont pas foncièrement mal disposés pour l'Empire et ils ne peuvent oublier qu'ils sont liés avec les Turcs par les liens de la religion, très forts en Orient. Mais le sentiment national qui, il y a vingt ans, ne se rencontrait que chez les gens éclairés, est maintenant très vif dans toutes les classes de la société. Les Albanais disent tout haut qu'ils veulent bien encore faire partie de la Turquie, mais qu'ils ne veulent pas être absorbés par les Turcs. Cette évolution serait bien plus complète encore sans les dissensions intestines et les querelles locales. Mais, malgré tout, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a, à l'heure actuelle, dans la péninsule balkanique, un élément albanais musulman parfaitement distinct de l'élément turc. Les Albanais du Nord sont entrés en lutte armée avec les troupes ottomanes, et ce ne sont pas les candidats qui manqueront jamais au trône éventuel d'Albanie.

En Asie, c'est la rivalité existant entre Turcs et Arabes qui est plus redoutable encore pour l'intégrité de l'Empire. Cette rivalité est fondée sur des différences de races, de langues, de tempérament. Entre le Turc et l'Arabe les dissemblances sont si profondes qu'aujourd'hui encore on reconnaît au premier abord l'un et l'autre : le Turc, empâté et gros, à la figure pleine, à la tête ronde et volumineuse, à la lèvre grosse, à la lourde paupière ; l'Arabe, à la taille élancée, à la tête ovale, à la figure ovale, aux grands yeux, à la lèvre fine : l'un parlant une langue agglutinante, au vocabulaire pauvre et rudimentaire, se prêtant difficilement à la conversation, à l'éloquence et à la poésie, l'autre, une langue à flexions, d'une richesse inouïe de métaphores, de tournures, de formules, se prêtant admirablement à tous les services de la pensée. Le Turc est lent, grave, discipliné, militaire dans l'âme, aimant la régu-

larité. L'Arabe est souple, mobile, imaginatif, individualiste.

Entre les deux peuples la rivalité a été de tout temps : la communauté de religion et d'empire n'a jamais pu la faire disparaître ; les deux nations sont restées juxtaposées, jamais unies ; l'entente n'a jamais pu se faire et aujourd'hui, avec le régime jeune-turc, moins que jamais A la Chambre ottomane, la totalité des députés arabes, soit 55, ont formé un groupe à part, le parti des indépendants. Certaines parties de l'Arabie sont en pleine révolte. Tout le Midi de l'Yémen a secoué le joug turc. Pour reconquérir le pays, il faudrait une guerre terrible et des sacrifices énormes. On s'en était bien rendu compte tout d'abord et, au lendemain du jour où la Constitution fut promulguée, l'avis avait prévalu sagement parmi les Jeunes-Turcs de renoncer à la soumission impossible des Arabes : un contre-ordre subit renversa tout. Il a été décidé qu'on ne céderait rien, et l'exécution de cette décision, si elle avait lieu, risquerait, à elle seule, d'épuiser l'armée et le Trésor. Ce n'est pas d'ailleurs l'Yémen seul qu'il faudrait réduire en Arabie, mais encore le Nedjed, le centre arabique, pays des Wahabites qui ne veulent plus reconnaître la suzeraineté turque et n'entendent plus être rattachés, même nominalement, au vilayet de Bassorah ; et pour cette opération, les dépenses en hommes et en argent devraient être encore plus fortes que pour soumettre l'Yémen. A l'heure actuelle, il n'y a guère en Arabie que l'Hedjaz et la partie nord de l'Yémen qui se rattachent à l'Empire ottoman, et en dehors de l'Arabie même, à Damas, à Bagdad, à Beyrouth, l'espoir d'une *grande Arabie*, libérée, unifiée, gagne non seulement les Arabes, mais certains Turcs eux-mêmes. Il s'est formé un parti séparatiste qui veut rendre cette Pan-Arabie aux Arabes et dégager toute la péninsule depuis le détroit de Bab-el-Mandeb jusqu'à Bagdad et Damas de l'exploitation turque. Le nouvel Etat aurait pour capitale Damas et s'étendrait jusqu'au Taurus, comprenant l'Arabie, la Syrie et la Mésopotamie. Les Turcs n'occuperaient plus que l'Anatolie.

Et ce n'est pas seulement le démembrement et la dislocation de leur empire que les Jeunes-Turcs pourront avoir à redouter. La suprématie, au point de vue spirituel, du sultan de Stamboul, est menacée. On va jusqu'à lui contester la légitimité de son titre de Commandeur des Croyants, de vicaire de Mahomet, de successeur de l'envoyé de Dieu. On sait que, pour nombre d'Arabes, l'Osmanli n'est qu'un usurpateur, qu'il n'a pas droit au titre de khalife, que le sultanat et le khalifat ne sauraient être d'ailleurs réunis sur la même tête. Ceux-là considèrent

qu'en droit le khalife doit être un membre, sinon de la famille, tout au moins de la tribu de Mahomet, et que l'Osmanli n'appartient même pas à la nation, à la langue du prophète. Ils estiment aussi que, en droit, le khalife ne devrait être que l'organe de la loi divine et le pouvoir exécutif de la religion coranique; ils pensent en conséquence que le khalifat devrait être arraché au maître de Stamboul et remis à une main plus digne, au chérif de la Mecque, par exemple. A leurs yeux, l'Islam, au lieu d'être une monarchie militaire sous un soldat étranger, devrait devenir une confédération théocratique sous un prêtre national. On conçoit quelle force peut donner à ces idées la métamorphose du pouvoir du sultan de Stamboul qui, jadis, n'avait à compter qu'avec les musulmans, et qui, désormais, aura à subir, dans une certaine mesure, la direction de ses sujets chrétiens.

Pour tout résumer, on peut dire, sans trop avoir à redouter d'être démenti par le cours des événements, que le gouvernement jeune-turc, sans finances suffisantes, obligé de faire une part dans son sein à l'élément chrétien, dépouillé, aux yeux des croyants, du prestige du gouvernement d'autrefois, et mis en face d'éventualités aussi redoutables que variées, est dans l'impossibilité morale et matérielle de continuer la politique panislamique. De même que l'effet disparaît avec la cause qui l'a produit, le panislamisme est mort avec la disparition du pouvoir d'Abdul Hamid.

Dr Rouire.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE [1]

LE SUD-AFRICAIN

Le Transvaal.

Gouvernement et administration. — Le Transvaal fut colonisé par les Boers qui, en 1836-1837, quittèrent la colonie du Cap pour fuir la domination anglaise. Quinze ans plus tard, en 1852, l'indépendance du gouvernement transvaalien fut reconnue par la Grande-Bretagne, mais en 1877, à la suite d'incidents que nous avons rapportés [2], l'Angleterre annexa à nouveau le territoire. Cette mesure provoqua un soulèvement général, dont le résultat fut la déclaration de l'indépendance en 1881, avec certaines conditions relatives à la suzeraineté de l'Angleterre. Ces conditions furent même abrogées en 1884 par une convention signée à Londres, sauf en ce qui concerne le droit de traiter avec d'autres puissances. Les termes de cette dernière restriction devinrent la source de bien des difficultés : les Boers prétendant y trouver l'énoncé d'une indépendance absolue ; les Anglais, au contraire, affirmant que la nouvelle république sud-africaine était encore reliée à l'Angleterre par cette réserve faite à leur liberté de traiter.

La découverte des mines d'or vint encore jeter entre les deux peuples de nouveaux ferments de discorde. Aussi, en 1899, la guerre était elle déclarée. Le 1er septembre 1900, les Anglais annexaient le Transvaal, quoique les hostilités ne fussent pas encore terminées. La paix ne date, en effet, que du 31 mai 1902, époque à laquelle les chefs boers se soumirent définitivement à la Grande-Bretagne après des luttes héroïques. L'Angleterre ne pouvait, dès la conquête faite, donner à ce pays, où trop d'éléments de trouble existaient encore, un gouvernement responsable. Il fallait attendre que le temps ait un peu calmé les esprits et permis de se rendre compte de la loyauté des nouveaux sujets.

Du reste les termes de l'article 7 du traité de Vereeniging, qui mit fin à la guerre, prévoyaient le passage par deux gouvernements successifs, avant d'arriver au self government : « L'administration militaire sera, dans le Transvaal et la colonie

---

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* des 16 avril [illegible] 1er août 1908, 1er mars et 16 mai 1909.

[2] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er mars 1909.

« du fleuve Orange, remplacée aussitôt que possible par un « gouvernement civil et, aussitôt que les circonstances le per- « mettront, des institutions représentatives, conduisant elles- « mêmes à un gouvernement autonome, seront établies. » Le ministre des Colonies d'alors, M. Chamberlain, déclarait à son tour dans le discours qu'il fit à la Chambre des communes, le 19 mars 1903 : « Nous sommes très désireux d'être affranchis, « le plus tôt possible, des responsabilités qu'entraîne le gou- « vernement direct, par la couronne, des nouvelles colonies, « et de donner à celles-ci les institutions dont jouissent les « possessions anglaises à administration autonome. »

De fait, à la fin de 1902, le pouvoir militaire est remplacé par le pouvoir civil. L'administration est dirigée par un gouverneur assisté d'un conseil législatif, composé de fonctionnaires et de quelques membres désignés par le gouverneur. Trois ans plus tard, les institutions étaient modifiées, marquant la seconde étape vers le gouvernement autonome, c'est-à-dire que dans l'assemblée législative allait entrer un certain nombre de députés élus. Le principe du régime électoral était donc admis. Désormais, l'assemblée serait composée du lieutenant-gouverneur de la colonie, de six fonctionnaires au moins, et de neuf au plus, et de membres élus en nombre variant de trente à trente-cinq. Pour être électeur, il fallait remplir les conditions suivantes : soit être burgher et avoir été inscrit sur la dernière liste appelée à élire le Volksraad de l'ancienne république sud-africaine; soit avoir occupé, pendant six mois au moins avant la date de l'inscription, des immeubles ayant avec les terres une valeur de 2.500 francs ou une valeur locative de 250 francs; soit avoir reçu pendant six mois, au moins, avant la date d'inscription, un traitement annuel d'au moins 2.500 francs.

Comme on le voit, il était permis aux Boers d'entrer dans l'assemblée, mais il était probable qu'ils n'auraient pas dans son sein une influence prépondérante. Les discussions, d'ailleurs, devaient avoir lieu en anglais; cependant, dans certains cas, avec l'assentiment du président, la langue hollandaise pouvait être employée.

Cette constitution, bien qu'elle fût un acheminement vers l'autonomie, ne contenta pas la majorité de la population boer. Mais pouvait-on, du premier coup, accorder des libertés, alors qu'on n'était pas encore certain de la loyauté des nouveaux sujets britanniques. Il fallait les voir à l'œuvre avant de leur donner une liberté complète. L'essai, du reste, ne dura pas longtemps.

En effet, le 6 décembre 1906, une constitution avec gouvernement responsable est accordée au Transvaal. Le principe de cette constitution est l'absolue égalité des deux races anglaise et boer. Tous seront citoyens anglais. Le suffrage est universel. Est électeur tout blanc âgé de 21 ans et ayant six mois de résidence, c'est-à-dire que les indigènes ne peuvent l'être. Cette restriction n'est, d'ailleurs, que l'application du traité de Vereeniging qui spécifiait qu'aucune franchise ne serait accordée à cette catégorie d'individus avant que le pays n'ait été doté du self government. Il appartiendra donc aux assemblées élues de régler la question; mais afin de sauvegarder les indigènes, qui pourraient avoir à souffrir des mesures prises par le Parlement, toutes les lois qui auront trait à ce sujet seront obligatoirement soumises à l'approbation du gouvernement central.

D'après la nouvelle constitution, le pouvoir législatif est entre les mains d'un conseil de quinze membres (d'abord nommés par le gouverneur et qui seront dorénavant élus) et d'une assemblée de 69 députés choisis par les électeurs. Les représentants de cette dernière sont élus pour cinq ans et touchent une certaine indemnité. Ils élisent leur président qui, une fois désigné, est remplacé dans sa circonscription. Il semble que dans ce pays, où, par suite de la situation politique, la majorité est faible, on n'ait pas voulu l'affaiblir encore d'une voix. Les deux langues, anglaise et boer, peuvent être employées. Les Anglais, comme on le voit, ont donné une grande preuve de libéralisme dans l'octroi de la constitution et cela presque au lendemain de la guerre. Les élections semblèrent donner raison aux adversaires du ministère libéral anglais; une majorité boer entra au Parlement, et le général Botha, le signataire de la paix de Vereeniging, fut nommé premier ministre. Ce résultat, qu'il était aisé de prévoir, découlait presque naturellement de l'esprit politique anglais, de cette disposition constante de la race à accepter sans restriction les conséquences extrêmes de ses décisions; mais il n'a cependant pas effrayé outre mesure les hommes du gouvernement qui ont toujours eu une foi inaltérable dans l'efficacité et le pouvoir d'attraction des institutions britanniques.

Les deux assemblées législatives sont convoquées au moins une fois par an. En cas de désaccord entre elles, elles peuvent être soit dissoutes par le gouverneur, soit réunies en congrès, dans lequel la question litigieuse est posée et donne lieu à un vote qui impose la solution.

A la tête du gouvernement se trouvent un gouverneur et un

commandant en chef. Quant au pouvoir exécutif proprement dit, il est concédé à des ministres au nombre de six, nommés par le gouverneur. Le premier ministère transvaalien, en raison de la majorité boer élue au Parlement, a été composé presque exclusivement de vieux et actifs partisans de l'ancienne république. Botha, le vainqueur de Colenso, de Spionkop, est premier ministre, Smuts, ancien attorney général du président Krüger, dirige le secrétariat colonial, de Villiers, un des anciens chefs de l'armée républicaine est ministre des mines ; seuls du cabinet actuel, MM. Hull et Salomon sont de race anglaise. Bref les Anglais ont, comme on peut le constater, respecté dans toute son intégrité le principe posé du self government. Après tout, cette politique de confiance peut donner de bons résultats. Le libéralisme attire souvent à lui, plus qu'un régime de flottante suspicion et de demi-mesures qui éloignent les tièdes et refroidissent l'ardeur des partisans les plus convaincus.

Avant l'octroi de cette constitution et jusqu'au moment où la colonie du fleuve Orange fut régie de la même manière, existait pour les deux colonies un conseil intercolonial, chargé de régler les questions se rapportant aux deux colonies, principalement en ce qui concerne les chemins de fer du centre sud-africain. Leurs bénéfices, en effet, étaient communs aux deux pays et formaient la principale source de revenus destinés à couvrir les dépenses ressortissant aux deux administrations.

Population, religion, instruction, justice. — Le territoire actuel du Transvaal a une superficie de 304.912 kilomètres carrés, y compris le Swaziland, et non compris quelques districts confiés, ainsi que nous l'avons vu, à l'administration de la colonie du Natal. Le dernier recensement de 1904 accuse une population de 1.347.227 individus dont 289.952 blancs et 12.320 Indiens. Comme on le voit, la proportion de l'élément blanc est, dans ce pays, bien plus considérable que dans les autres contrées du Sud-Africain. Cela tient d'abord à l'industrie aurifère qui a fait affluer au Transvaal une quantité très sérieuse d'étrangers, et ensuite, à l'élément boer qui entre dans le chiffre de la population blanche, et qui s'adonne surtout à l'agriculture. Pour les premiers, les statistiques indiquent 47.981 individus, pour les seconds 58.572, sans compter les 96.999 qualifiés de « dépendants », employés pour la plupart aux mines. Rien qu'à Johannesburg, capitale des champs aurifères, il se trouve 83.902 blancs. Il serait intéressant de connaître pour combien entre dans ce chiffre l'élément anglo-saxon pur ; mais les renseignements que nous avons ne nous permettent pas d'être fixé, même d'une façon approximative.

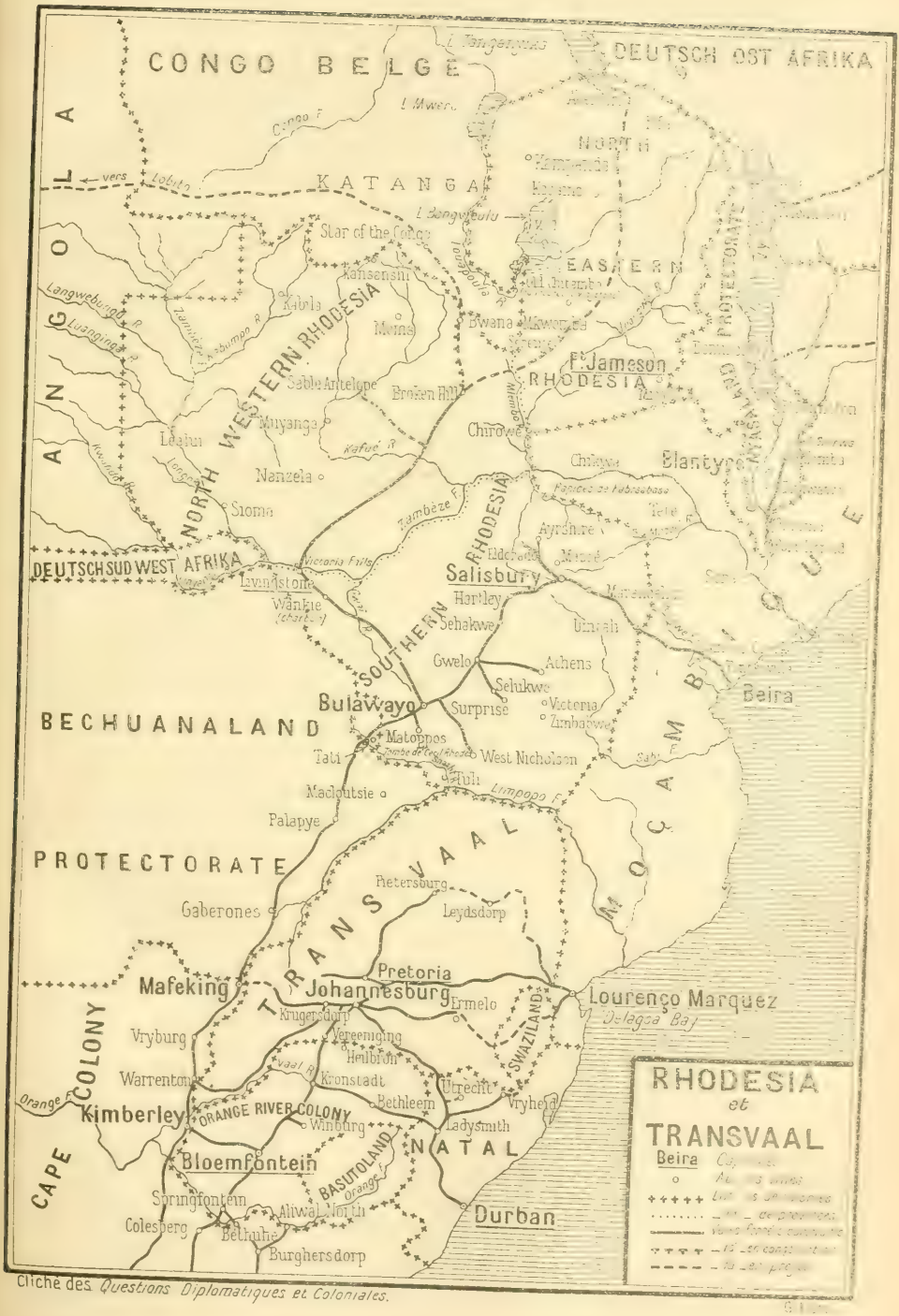

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.*

Avant l'annexion du Transvaal, la religion réformée hollandaise était religion d'Etat ; aussi compte-t-elle encore une majorité d'adeptes. Depuis que les Anglais se sont emparés du Transvaal, un grand nombre d'églises s'y sont fondées ; anglicans, presbytériens, méthodistes, catholiques romains, luthériens, bouddhistes, ont créé des centres de propagande religieuse et font, dans leur ensemble, presque échec à la religion autrefois nationale.

L'instruction a été l'objet des premières discussions du nouveau Parlement. En principe, l'instruction primaire est gratuite et obligatoire. Nous disons en principe, car, dans un pays aussi vaste que le Transvaal, il n'a pas été possible de créer assez d'écoles pour répondre à tous les besoins. Tous les centres un peu importants en seront pourvus, mais, petit à petit: il y a une question budgétaire qui intervient, et qui, à l'origine d'un régime, tient une place importante qu'il est impossible de négliger.

Au sujet de l'instruction, les Transvaaliens ont eu à résoudre deux questions très délicates, qui pouvaient, suivant la solution choisie, soit faire avorter le projet, soit donner à la jeune assemblée une popularité grandissante. Nous voulons parler de la langue et de la religion. Dans les écoles primaires, la langue de la majorité des élèves est employée comme moyen d'instruction. L'anglais n'est obligatoire que pour les études secondaires ou supérieures et ne sera introduit dans les écoles primaires, où les Boers dominent, que petit à petit. Du reste, il se passe au Transvaal un phénomène analogue à celui qui s'est produit en Egypte. Les Anglais formant l'élite de la population en ce qui concerne le commerce, l'industrie et les finances, dans tout le Sud-Africain, il viendra un moment où naturellement les Boers sentiront la nécessité de parler la langue qui, au point de vue pratique, leur rendra le plus de services. La dualité cessera donc d'elle-même devant les nécessités de la vie. Quant à la question religion, elle est réglée par l'ordonnance de 1903, reproduite dans la loi en vigueur. L'impartialité la plus grande est recommandée aux professeurs; les ministres des différents cultes ont leurs entrées libres dans les écoles pour y enseigner à des heures indiquées; de plus l'instruction de l'histoire de la Bible est obligatoire.

L'administration de la justice est confiée aux organes suivants. Tout en haut de l'échelon se trouve la Cour suprême du Transvaal, dont le siège est à Prétoria. Elle comprend le chef de la Justice, et six juges ayant juridiction, soit en première instance, soit en appel, suivant le cas, tant au civil qu'au cri-

minel. Au Witwatersrand, c'est-à-dire dans les districts aurifères, siège en permanence à Johannesburg une Haute-Cour composée d'un ou de plusieurs magistrats de la Cour suprême. La présence de ce tribunal a été rendue nécessaire par la grande quantité d'affaires civiles ou criminelles qui survenaient dans cette région minière, très peuplée.

D'autre part, dans les principales villes, résident les magistrats titulaires ou adjoints avec des pouvoirs limités au point de vue de la criminalité et de la pénalité.

Enfin, des justices de paix existent dans les centres ruraux pour régler les différents délits de minime importance.

A côté de ces tribunaux fixes, des cours de circuit vont deux fois par an rendre la justice dans les villes importantes.

Afin d'assurer la sécurité, deux corps de police ont été organisés à Prétoria et à Johannesburg et comprennent les forces nécessaires au Witwatersrand et celles utilisées à la garde du territoire. Ces dernières sont restées sous le contrôle du haut commissaire du Sud-Africain.

Budget, industrie et commerce. — Les deux principales sources du budget transvaalien sont les douanes et les mines. Les dernières surtout, donnent à la colonie des sommes considérables, depuis que la paix a permis à l'industrie aurifère de se développer en toute sécurité. Le timbre apporte aussi un appoint considérable au budget par suite des affaires importantes qui se traitent chaque jour à Johannesburg.

Jusqu'à l'année dernière, il n'était guère facile de connaître exactement les dépenses et les recettes du Transvaal. Tant que la colonie du fleuve Orange, en effet, n'eut pas une constitution autonome le Transvaal et l'Orange jouirent d'un régime en partie commun avec le budget intercolonial. Ce budget monta à des sommes importantes qui se maintinrent aux environs de 6.500.000 livres sterling de 1904 à 1907.

Les principales recettes provenaient des chemins de fer dont l'appoint représente près de 80 %.

D'après les renseignements que nous possédons, le budget transvaalien seul comprenait les revenus et dépenses suivants :

	Revenus	Dépenses
1904-1905....	4.411.991 liv. st.	4.355.503 liv. st.
1905-1906....	4.670.230 —	4.953.496 —
1906-1907....	4.387.176 —	4.648.071 —
1907-1908....	4.468.500 —	3.906.060 —

La dette du Transvaal est assez considérable, mais elle est, dans une certaine partie, commune pour les deux colonies voisines.

Elle se monte à 35.000.000 livres sterling garanties par le gouvernement britannique et à 30.000.000 livres sterling de contributions de guerre sans garantie. Le Transvaal est en état de faire face à cette dette, grâce à l'industrie qui se développe chaque jour et devient une source de revenus de plus en plus considérable.

Cette industrie, en effet, est des plus importantes. Dans les districts du Witwatersrand, de Barberton, de Pilgrim's Rest et de Heidelberg, de nombreuses usines broyent le précieux minerai. Partout on n'entend que le bruit de milliers de pilons qui concassent les roches. Et de ces cuves d'amalgation, de ces moulins, sont sorties de 1884 à 1908, 183.020.671 livres sterling d'or fin, soit plus de 4 milliards et demi. Dans cette période, encore, est comptée l'époque de la guerre pendant laquelle la production s'est pour ainsi dire arrêtée.

Maintenant grâce à la paix rétablie, aux moyens perfectionnés employés, l'industrie aurifère se développe constamment et a plus que doublé depuis quatre ans. La production pendant l'année 1908 s'est montée à 29.957.610 livres sterling, c'est-à-dire près de 750 millions, en augmentation de plus de 60 millions sur 1907. C'est-à-dire que le Transvaal produit environ 2.000.000 d'or par jour.

La grosse question à résoudre fut celle de la main-d'œuvre qui devenait de plus en plus insuffisante au fur et à mesure que les usines se développaient. Pour parer à cette difficulté, on eut recours à l'importation des Chinois. Mais, dès l'arrivée au pouvoir du ministère libéral dont les partisans s'étaient obstinément opposés à cette mesure, le mouvement d'immigration fut arrêté. On organisa alors un recrutement rationnel de la main-d'œuvre indigène qui peut fournir aux mines les 160.000 travailleurs qu'elles réclament. Mais il faut reconnaître que sans les Chinois, surtout après la guerre, l'industrie aurait été en péril. Grâce à eux, elle a pu se relever des désastres passés et retrouver son ancienne splendeur.

En dehors de l'or, le Transvaal renferme encore bien d'autres richesses minérales. Le charbon fournit près de 3.000.000 de tonnes d'une valeur de plus de 20 millions ; les diamants pour plus de 2 millions ; le cuivre 1 million. En somme, les minéraux extraits dans l'exercice 1907 ont produit 30.111.798 livres sterling soit 752.794.950 francs et la production augmente chaque jour. L'industrie est donc des plus prospères, et c'est elle qui a permis au Transvaal de subir sans dommage la période critique qui a suivi la guerre.

Par contre, la situation de l'agriculture est des plus précaires.

Le Transvaal à l'heure actuelle ne nourrit pas ses habitants. Cela tient à deux causes principales : les armées ont amoncelé les ruines dans les fermes ; sur leur passage, moissons, bestiaux, tout a été détruit par les deux adversaires, et les désastres de cette nature sont lents à réparer. Puis la main-d'œuvre agricole manque, attirée qu'elle est par les salaires rémunérateurs des mines. Mais il faut y prendre garde car, si cet état devait continuer, l'industrie tuerait l'agriculture. Déjà le nouveau gouvernement a pris des mesures énergiques dans ce sens ; suffiront-elles ? Il faut l'espérer, car cet or, qui fait la richesse du pays, s'épuise tous les jours. Quand les derniers filons auront été exploités, le Transvaal dépérira vite, si son sol fertile, préparé de longue main, ne peut de ses jaunes épis, suppléer aux moissons souterraines de métal jaune.

Aussi, l'importation des denrées alimentaires est-elle très considérable. Pendant l'année 1906, par exemple, il est entré dans la colonie : 793.001 livres sterling de viande fraîche ou conservée ; 957.964 livres sterling de bestiaux sur pied ; 484.563 livres sterling de farine et de grain ; 375.387 livres sterling de sucre pour ne citer que les principales denrées introduites au Transvaal. Sur 17.699.234 livres sterling, montant total des importations, la proportion est assez considérable.

Le tableau du commerce extérieur montre que les quelques années qui suivent la guerre furent peu favorables au commerce, sauf en ce qui concerne les exportations, qui, grâce à l'industrie minière, ont considérablement augmenté :

Années	1902	1903	1904	1905	1906
			livres sterling		
Import.....	14.972.925	21.794.997	13.627.377	15.849.903	17.699.234
Export.....	7.431.632	12.969.912	17.770.988	22.799.135	27.464.260

Cependant, les transactions semblent reprendre, car depuis la grande dépression de 1904, les importations se relèvent lentement, mais d'une façon continue.

Quelle est notre part dans ce commerce ? Pour la connaître, il suffit de lire le dernier rapport de M. Chevalley, notre consul à Johannesburg, rapport dont nous extrayons le passage suivant : « Les capitaux français placés dans les mines d'or ont « été et sont répartis entre plusieurs mines ou trusts dont les « destins sont étroitement contrôlés par diverses maisons finan- « cières du Rand.

« Dans aucune de ces mines ou trusts, nous n'avons la ma- « jorité, ni la direction, ni même une part d'influence propor- « tionnelle à nos capitaux. Il n'existe pas une seule maison

« minière française. Les capitaux allemands, bien moins con-
« sidérables que les nôtres, sont, au contraire, groupés dans
« un petit nombre de mines, sous la direction de deux mai-
« sons allemandes. La conséquence est que les capitaux alle-
« mands placés sur le Rand alimentent le commerce et l'in-
« dustrie de l'Allemagne et servent à faire vivre plusieurs cen-
« taines d'employés, boutiquiers et ouvriers allemands sur le
« Rand, avec leurs écoles, leurs églises et leurs clubs... Des
« maisons allemandes acceptent et recherchent les capitaux
« français, mais ne prennent qu'en Allemagne leurs fourni-
« tures et leurs employés. Des maisons anglaises acceptent et
« recherchent les capitaux français, mais ne prennent leurs
« fournitures et leurs employés qu'en Angleterre. Enfin, les
« entreprises de maisons cosmopolites ont été, dans une large
« mesure, financées par la France. Elles prennent leurs fourni-
« tures et leur personnel en Angleterre, en Amérique, en Alle-
« magne, en Australie, partout enfin, sauf en France.

« Il y a une raison capitale à cette situation : c'est que
« nous n'avons pas été aussi entreprenants que nos rivaux.
« Notre commerce et notre industrie n'ont pas su profiter des
« occasions que leur fournissait l'exode de nos capitaux. Nous
« n'avons rien fait sur le Rand que d'y mettre de l'argent et
« d'en toucher le revenu, en admettant que, dans l'ensemble,
« il y ait eu vraiment profit. »

Le résultat de cette façon de procéder n'est pas difficile à trouver. Les importations allemandes au Transvaal se montent à 40 millions, les nôtres à 6 millions. Là encore, nous aidons aux semailles et laissons à d'autres le soin des récoltes.

Un événement des plus importants vient de se passer au Transvaal. Nous voulons parler de l'accord survenu entre cette colonie et celle de Mozambique relatif à la baie de Delagoa. Ce port, qui avait déjà donné lieu à des discussions ardentes et à l'arbitrage du maréchal de Mac Mahon, par le fait du dernier accord de mars 1909, rentre de plus en plus dans la sphère d'influence du Transvaal, c'est-à-dire de l'Angleterre. Le Portugal n'a sans doute pas aliéné à jamais son domaine souverain, mais dans l'administration d'une partie de ce domaine, surtout en ce qui concerne le chemin de fer et le port, l'élément transvaalien occupe une place égale à celle réservée à l'élément portugais. C'est le doigt mis dans l'engrenage. Le port et le chemin de fer ne peuvent que gagner à ce nouvel état de choses, qui permettra d'outiller à la moderne ce grand point de relâche de la côte sud-africaine, le meilleur de toute la côte. Donc, au point de vue général, le Mozambique se trouvera certainement

bien de cet accord. Reste à savoir si, au sens particulier de la question, cette convention n'est pas le premier acte d'une dislocation de la colonie portugaise au profit des colonies voisines.

La colonie du Fleuve Orange.
(Orange River colony).

Gouvernement et administration. — Intimement liée au Transvaal dans ses luttes contre l'Angleterre, la République du Fleuve Orange, maintenant colonie britannique, eut les mêmes destinées. Vaincue en 1902, elle subit les mêmes régimes, et depuis le 5 juin 1907 possède également une constitution autonome, calquée sur celle accordée au Transvaal quelques mois plus tôt. Nous ne reviendrons plus sur les grandes lignes de cette constitution. Contentons-nous de signaler que les deux assemblées législatives ont respectivement onze et trente-huit membres, nombres mis en rapport avec le chiffre de la population, et que les ministres ne sont que cinq, au lieu de six comme au Transvaal.

L'Angleterre, en accordant à la colonie du Fleuve Orange le libre gouvernement qu'elle souhaitait, s'est montrée encore plus généreuse que vis-à-vis des Transvaaliens. Ce pays s'était, en effet, révélé dans la guerre plus intransigeant que l'autre. Il avait poussé la résistance jusqu'à l'extrême limite et même avait témoigné, au moment de la conclusion de la paix, une réserve très caractéristique qui devait le rendre tout au moins suspect aux Anglais, ses nouveaux maîtres. C'est que dans l'Orange, les conditions ne sont pas du tout les mêmes que dans le Transvaal. Dans cette dernière contrée, l'industrie minière a fait affluer un nombre considérable d'étrangers et en particulier d'Anglais, qui y possèdent des fortunes importantes. Dans la première, rien de pareil. La population d'origine blanche est presque exclusivement boer. Elle est formée de cette partie de la race qui ne s'était pas européanisée par le contact et était demeurée fière, indomptable et puritaine. D'autre part, un régime parlementaire était chose complètement nouvelle pour la population de la république d'Orange. Avant la guerre, c'était une république patriarcale, qui puisait sa force dans l'organisation puissante de la famille. Rien ne rappelait, même de loin, les institutions parlementaires du Transvaal. Aussi pouvait-il paraître osé, de la part de l'Angleterre, de confier à ce peuple, dans ces conditions, le libre gouvernement de ses peuples. Les premières élections et la consti-

tution du premier ministère ont semblé donner raison aux esprits pessimistes qui s'étaient opposés de toutes leurs forces à l'octroi, tout au moins prématuré, disaient-ils, de la constitution. Le général Christian Dewet, un des chefs les plus fameux de la guerre, n'est-il pas ministre de l'Agriculture, l'un des ministères les plus importants, ainsi que nous le verrons plus loin. Sans doute, l'avenir peut donner raison à ces prévisions, mais l'Angleterre, comme toujours, avec une pleine confiance dans la force d'attraction de ses institutions, n'a pas hésité à se montrer large, généreuse, allant jusqu'aux conséquences extrêmes de la conduite politique qu'elle avait adoptée.

Population, religion, instruction. — Dans cette contrée d'environ 132.000 kilomètres carrés, il n'y a guère que 387.315 habitants, dont 142.679 blancs, la plupart d'origine boer. C'est donc certainement dans la colonie du Fleuve Orange que se sont conservées, de la façon la plus pure, les coutumes et idées de l'ancienne race. Vivant isolés sur leurs collines herbeuses, où ils conduisaient paître leurs nombreux troupeaux, les habitants de la colonie de l'Orange n'ont pas ressenti, comme les Transvaaliens, les effets d'une pénétration intensive, qui aurait pu modifier leur conception de la vie moderne. De leurs hôtes de passage, se ruant vers les champs d'or, ils n'avaient pu retenir que les appétits formidables. Maintenant, ils verront peut-être que sous cette surface d'hommes pratiques, d'hommes qui, pensaient-ils, ne poursuivaient qu'un but, la richesse, il se trouve des intelligences dont ils sauront apprécier le bon sens et l'esprit de justice. Les institutions parlementaires qui leur furent concédées aideront peut-être à ce résultat, en les mettant forcément en contact avec d'autres peuples et d'autres idées. En tout cas, si jamais une lutte de race s'organise dans le Sud-Africain, c'est dans la colonie du Fleuve Orange que se rencontreront les défenseurs les plus acharnés de la nationalité boer.

Si les Orangistes n'ont pas été pénétrés par les idées politiques anglaises, ils ne l'ont été guère davantage par les idées religieuses. On peut dire qu'à peu d'exceptions près, ils sont demeurés fidèles à leurs anciennes croyances et sont attachés à leur religion réformée hollandaise. A peine compte-t-on parmi les blancs quelques centaines de wesleyens, de luthériens ou de catholiques romains. Chaque année, le gouvernement dépense plus de 250 000 francs pour les nécessités du culte et l'entretien des monuments religieux.

De même qu'au Transvaal, l'instruction est sous le contrôle

du gouvernement, conformément à la loi de 1905. La colonie a été, dans ce but, divisée en vingt-six districts ayant chacun à leur tête un comité d'école dont les membres sont, pour la plupart, élus par les contribuables. Ce sont ces comités qui, sous réserve de l'approbation du département central, nomment les instituteurs. La contribution locale pour le paiement des dépenses des écoles s'élève à environ un sixième de la dépense totale, les cinq sixièmes restant étant à la charge du gouvernement. Il existe à Blœmfontein une école supérieure, le Grey Collège, où les étudiants se préparent à passer les examens de l'université du Cap. Des agrandissements considérables de cet établissement sont en cours d'exécution ; car les Orangistes veulent avoir leur université particulière, qui conférera les grades et donnera l'instruction supérieure.

Dans l'Orange comme au Transvaal, l'instruction religieuse peut être donnée par les ministres des différents cultes. Les professeurs ordinaires se contentent d'apprendre l'histoire, sans donner à leurs cours une tendance confessionnelle.

Budget, agriculture, industrie, commerce. — Le budget de la colonie du Fleuve Orange s'est monté en 1907 à 787.328 livres sterling, pour les revenus (non compris les bénéfices des chemins de fer), et à 774.586 livres sterling pour les dépenses (y compris une contribution de 120.250 livres sterling, nécessitée par la gestion commune du Conseil intercolonial du Transvaal et de l'Orange).

Pour l'année 1908, les recettes et dépenses ont été respectivement de 818.000 et de 774.586 livres sterling. Le budget s'équilibre donc ; mais sans doute, dans un avenir prochain, bien des travaux publics seront reconnus indispensables et exigeront des sommes assez considérables. Cette perspective n'est pas pour mettre les finances en fâcheuse posture, car, si les dépenses augmentent, les recettes s'accroîtront parallèlement, par suite du développement de l'agriculture et de l'industrie.

La colonie du Fleuve Orange a été, jusqu'à ces dernières années, un pays exclusivement agricole. Le terrain, moyennement ondulé, composé de longues plaines bien arrosées, est tout à fait propice à la culture, et surtout à l'élevage du bétail. Depuis leur prise de possession, les Anglais se sont efforcés de perfectionner les moyens employés par les anciens Boers et de répandre les méthodes nouvelles, à l'aide de conférences faites par des spécialistes. Ils sont déjà arrivés à de bons résultats.

Afin de contrebalancer l'élément boer, bien plus nombreux qu'au Transvaal, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, le

gouvernement britannique s'emploie activement à attirer les colons anglais dans la colonie du Fleuve Orange. A cet effet, un bureau foncier fut créé en 1901. En 1907, une nouvelle organisation (lettre patente du 10 octobre) réglait définitivement la question et créait toute une administration chargée de la répartition des terres et ayant pour principale attribution de veiller à l'établissement des colons d'origine britannique. Depuis, les 519.632 acres restantes ont été réparties à peu près complètement. Les Anglais peuvent donc espérer que, grâce à ces mesures, ils jouiront d'une certaine influence dans le pays et amoindriront d'autant celle des anciens habitants.

L'industrie, à peu près nulle jusqu'à 1900, s'est beaucoup développée depuis cette époque. Des mines de charbon, de diamant, de sel, ont été découvertes et commencent à produire. Pour l'exercice 1907, l'extraction des minéraux a donné 997.753 livres sterling.

Le mouvement commercial est indiqué dans le tableau suivant :

Années	1903	1904	1905	1906	1907
—	—	—	—	—	—
			livres sterling		
Import	2.460.000	3.841.421	3.251.098	4.053.414	3.761.171
Export.....	285 000	1.405.530	2.263.925	3.045.711	3.655.609

Ainsi qu'on peut le voir, la progression du mouvement a été croissante, sauf pour les importations de 1907, qui accusent un léger fléchissement. Quant aux exportations, leur marche ascendante ne s'est pas arrêtée. Ce résultat est dû, d'une part à l'industrie minière, qui se développe et donne les excédents et, d'autre part, aux produits agricoles qui assurent la stabilité. L'Orange exporte, en effet, beaucoup de blé, farine, œufs, beurre, dans les colonies voisines plus peuplées et moins productives; il possède là des débouchés assurés et des marchés de plus en plus considérables, qui font que cette colonie, modeste en apparence, vit largement de son sol et est assurée d'un avenir aussi certain que durable.

E. de Renty,

Capitaine d'infanterie breveté.

LES COLONIES PORTUGAISES

L'ARCHIPEL DU CAP VERT

LA GUINÉE. — LES ILES DE SAO-THOMÉ ET DE PRINCIPE

Les *Questions* ont publié, il y a quelques années, une série d'articles sur les colonies portugaises, dus à M. Henri Hauser, professeur à l'Université de Clermont [1]. En renvoyant le lecteur à ces remarquables études, nous n'avons d'autre ambition que de les mettre à jour, au moyen de nouveaux documents et de statistiques récentes. Sans revenir, par conséquent, sur l'histoire des différentes possessions coloniales, qui constituent l'Empire lusitanien actuel, non plus que sur leur importance géographique et les défauts de leur administration, nous chercherons surtout à donner une idée aussi exacte que possible de leur situation économique et financière, en insistant de préférence sur les questions qui ont le plus préoccupé l'opinion, ces dernières années, au sujet de chacune de ces colonies, et qui ont motivé, soit des mesures du gouvernement de Lisbonne, soit même des accords internationaux.

Nous emprunterons la plupart de nos renseignements statistiques à des documents officiels, à des rapports ministériels présentés à la Chambre portugaise. Ces rapports sont ceux de MM. F. Felisberto Dias Costa (1er juin 1897), Antonio Eduardo Villaça (20 mars 1899), Antonio Teixeira de Sousa (12 janvier 1902) et Manoel Antonio Moreira Junior (30 novembre 1904), qui ont détenu le portefeuille de la Marine et des Colonies dans différents cabinets [2].

Pour ces dernières années, — en ce qui concerne, au moins, le commerce de la métropole avec ses colonies, — nous avons pu nous reporter aux mémoires parlementaires des ministres des Finances, M. E. Driesel Schröter (1er février 1907) et M. Manoel Affonso de Espregueira (3 juillet 1908).

---

[1] *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1900 : 1er septembre, 15 octobre; 1901 : 15 janvier, 15 avril, 1er mai.

[2] Tous ces rapports ont un titre général : *Relatorio, propostas de lei e documentos relativos as possessões ultramarinas* (Lisboa, Imprensa nacional, 1898, 1899, 1902, 1905). Ceux de MM. Villaça et Moreira Junior se composent de deux forts volumes, le second étant consacré, soit aux documents, soit aux projets de loi.

Nous avons également utilisé, dans notre travail, un certain nombre de brochures ou revues, parmi lesquelles nous citerons : le Bulletin de la Société de Géographie de Lisbonne, la *Revista portugueza colonial e maritima*, et une série d'ouvrages publiés — en français — à l'occasion de l'Exposition de Paris de 1900 : A. de Araujo, *les Colonies portugaises d'Afrique ;* Ribeiro, *les Missions religieuses aux colonies ;* Titode Carvalho, *les Communications maritimes et fluviales aux colonies.* Enfin, sans parler de différentes autres sources qui seront citées au cours de ces articles, je mentionnerai spécialement les livres très documentés — également en français — de M. de Almada Negreiros, notamment sur le *Mozambique* (1904) et *les Colonies portugaises* (1907) [1], et je dois aussi des remerciements particuliers à mon distingué ami, M. Ruy Ennes Ulrich, professeur de législation coloniale à l'Université de Coïmbra, dont les conseils m'ont été précieux.

Nous conformant à l'ordre rationnel, adopté par M. Hauser, et suivi également dans les rapports officiels portugais, nous nous occuperons, d'abord, des colonies d'Afrique : Iles du Cap Vert, Guinée, São-Thomé, Angola, Mozambique ; puis, des établissements d'Extrême-Orient : Inde, Macao et Timor.

Les îles du Cap Vert.

Leur situation économique et financière. — Principales exportations.

Le développement économique de ces îles [2] n'a pas répondu à ce qu'on pouvait attendre de leur proximité de la métropole, de leur admirable situation maritime, qui en fait des escales naturelles entre l'Europe et l'Amérique, et de leur climat, plus salubre, en général, que celui des régions voisines d'Afrique. Tous ces avantages ne sont pas parvenus, en effet, à compenser l'aridité du sol, par suite du manque d'arbres et de la grande irrégularité des pluies qui en est la conséquence.

Ajoutons que l'apathie et l'inintelligence des indigènes, sans parler des trop nombreux troupeaux de chèvres qu'ils laissent

---

[1] Chez Challamel.

[2] Cet archipel comprend 14 îles ou îlots. Le premier groupe (Iles au-Vent) se compose des îles Saint-Antoine, Saint-Vincent, Santa-Luzia, îlots Branco et Razo, Saint-Nicolas, Boavista et Sal. Le deuxième groupe (Iles sous-le-Vent) comprend les îles São-Thiago, Maio, Fogo et Brava, cette dernière accompagnée au Nord d'un certain nombre d'îlots inhabités.

Les îles du Cap Vert ont, dans leur ensemble, une superficie de 3.822 kilomètres carrés ; la plus vaste, Saô-Thiago, a 928 kilomètres carrés.

Cette dernière est également, de beaucoup, la plus peuplée.

vagabonder à leur guise, sont les meilleurs auxiliaires de ce déboisement.

Ceci explique l'aspect désolé de ces terres, « à l'exception de Santo-Antão, Brava, Santa-Catharina, et quelques sites au fond des vallées des autres îles, où de minces filets d'eau se traînent péniblement au ras du sol, et où d'incommensurables efforts ont abouti à la création de véritables petites oasis[1] ».

Mais ces efforts restent isolés : en général, les grands propriétaires ne cherchent guère à retirer de leurs domaines que ce qui est nécessaire à leurs besoins : ils se contentent de les affermer à l'année par petites parcelles ou d'en partager les produits avec des métayers. Les procédés de culture sont archaïques et rudimentaires : en 1898 — d'après le rapport d'un gouverneur — la charrue était parfaitement ignorée dans la province du Cap Vert : « certains grands propriétaires, déclare-t-il, en ont bien fait venir quelques-unes d'Europe, mais c'est pour les conserver à titre de curiosité, et non pour les employer à la culture des champs ».

Sur une surface de 3.822 kilomètres carrés, la partie cultivée de l'archipel, en 1875, atteignait à peine 303.150 hectares[2], et il ne semble pas qu'elle ait beaucoup augmenté depuis.

L'irrégularité et l'insuffisance des pluies suffisent à expliquer la fréquence des crises économiques dans les îles du Cap Vert, sans parler d'autres cataclysmes exceptionnels, tels que les ravages causés par les sauterelles en 1902. Le gouvernement s'efforce de conjurer le mal, dans la mesure du possible, en exemptant des droits d'entrée les importations de mil et de riz, en autorisant l'exécution de travaux extraordinaires, en suspendant les exécutions fiscales pour non-paiement des contributions, en encourageant les souscriptions publiques faites au Portugal pour venir en aide aux malheureux habitants de l'archipel, et en procédant lui-même, dans les îles, à des répartitions de secours.

Mais ce ne sont là, — on le comprend, — que des palliatifs.

---

[1] De Almada Negreiros, *op. cit.*, p. 89.

[2] Ainsi répartis :

Saô-Thiago	76.333	hectares
Santa-Catharina	204.000	—
Fôgo	15.960	—
Brava	2.030	—
Saô-Vicente	1.185	—
Santo-Antão	8.824	—
Sal	663	—
Boâ-Vista	4.155	—
	303.150	hectares

Ce qu'il faudrait, pour rendre de nouvelles crises impossibles, c'est, avant tout, développer l'agriculture, au moyen de travaux d'irrigation et de reboisement. On trouve, à la vérité, dans les archives portugaises, de nombreux documents attestant que les pouvoirs publics ne se sont pas désintéressés de ces deux importantes questions. C'est ainsi qu'une loi du 9 mai 1901, relative à la concession de terrains inoccupés dans l'archipel, impose aux concessionnaires l'obligation de planter annuellement dix arbres par hectare ; une autre disposition a frappé d'un impôt prohibitif les chèvres et animaux considérés comme nuisibles à l'agriculture.

Mais ces mesures se sont heurtées à l'indifférence et même à l'hostilité des indigènes, et il ne paraît pas que, de son côté, le gouvernement ait tenu fermement la main à leur exécution. Elles ne répondent point, d'ailleurs, à un plan d'ensemble bien étudié et poursuivi avec méthode.

On en peut dire autant des décrets visant l'établissement de voies de communication, qui font tant défaut dans la plupart de ces îles.

Tout cela suffit à expliquer le mal quasi endémique, dont souffre l'archipel. Les budgets, en dépit des recettes importantes fournies par les contributions diverses et aussi par les douanes, ne parviennent que difficilement à des excédents, étant donné les dépenses extraordinaires considérables que nécessitent les crises de famine [1].

On comprend aussi, pour les mêmes raisons, que la population des îles du Cap Vert n'augmente que lentement. Elle était de 141.915 individus en 1896 (dont 65.883 hommes et 76.082 femmes). En 1902, on l'évaluait à 147.324 individus (hommes : 67.968 ; femmes : 79.356). Le chiffre d'émigrants, en 1901 et 1902, s'est élevé respectivement à 333 et 451 individus, la plupart à destination des Etats-Unis d'Amérique.

*
* *

Les cultures les plus répandues sont celles-là mêmes qui constituent la base de l'alimentation indigène : le mil, les haricots, les pommes de terre, les courges, le manioc.

1	1908-1909	1909-1910
Dépenses	420.079.786 reis	414.077.786 reis
Recettes	465.181.705	437.779 000
Excédents prévus	45.101.919 reis	23.699.214 reis
Dépenses extraordinaires	51.373.000	17.373.000
Soldes	— 6.272.081 reis	+ 6.326.214 reis

Les principaux produits d'exportation sont les pignons d'Inde (*purgueïra*) et le café, réputé à juste titre ; les envois de ces deux articles ont atteint, en 1905, respectivement 260 et 65 contos de reis. L'exportation des pignons est en augmentation constante ; celle du café demeure stationnaire depuis dix ans, et bien inférieure à ce qu'elle était entre 1892 et 1897.

Parmi les autres articles d'exportation, il faut citer : les peaux et cuirs (432 contos en 1890, 460 contos en 1905), l'alcool, l'huile de palme et aussi le sel, dont l'exportation a passé de 3 millions de livres en 1890 à 38 millions en 1905. Le sel est produit dans les îles do Sal, de Maio et de Boa-Vista. Cette industrie, autrefois florissante, a beaucoup souffert de la réforme douanière effectuée au Brésil, en 1890, qui lui a fermé complètement ce pays, son principal débouché. Mais différentes mesures prises, en 1902 et 1903, par le gouvernement portugais, ont réussi à lui rendre un peu de vie. En même temps, de nouvelles entreprises — principalement françaises — ont été créées dans l'île do Sal, pour préparer ce produit avec des procédés plus modernes.

L'industrie du corail est en pleine décadence.

On aura une idée du mouvement commercial de l'archipel par les chiffres suivants, empruntés aux statistiques officielles (en contos de reis) :

	Importation	Exportation	Total
	—	—	—
1898.....	1.558	195	1.753
1900.....	2.843	352	3.195
1902.....	1.671	240	1.911
1905.....	1.601	318	1.919

La presque totalité des exportations se fait avec la métropole. Le principal article d'importation est le charbon (1898 : 888 contos ; 1900 : 1.940 ; 1902 : 889), qui vient d'Angleterre et qui sert à approvisionner les nombreux vapeurs faisant escale aux îles du Cap Vert.

En dépit de sa situation et des mesures prises par le gouvernement pour lui permettre de concurrencer ses rivaux, Santa-Cruz de Ténériffe et Dakar, il ne semble pas que le trafic de Porto Grande de Santo-Vicente ait augmenté ces dernières années. En 1902, le nombre de vapeurs marchands entrés dans ce port n'a pas dépassé 1.027, dont 988 étrangers avec 3 millions 471.153 tonnes.

Guinée.

Situation financière et économique. — Le mouvement commercial.

En dépit d'un sol très riche [1], qui se prête à une grande variété de cultures, et d'un important réseau hydrographique qui permet d'économiser l'établissement de coûteux chemins de fer, la province de Guinée continue à être une lourde charge pour la métropole. Ses budgets se traduisent par des déficits constants :

	Recettes	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires
	—	—	—
1908-1909....	275.750.000	281.405.817	14.000.000
1909-1910....	272.869.000	322.348.987	10.000.000

Les causes de cette situation sont diverses. Il faut remarquer, tout d'abord, que cette colonie, qui fournissait de nègres les îles du Cap Vert et d'autres colonies africaines, a été atteinte dans une des sources de son ancienne prospérité par l'abolition de l'esclavage. L'agriculture et le commerce ne sont pas encore parvenus à compenser cette perte. On accuse souvent aussi le climat de la Guinée — peut-être avec quelque exagération. Les luttes continuelles entre les diverses tribus ont été un autre obstacle au développement économique de cette région. Mais il faut ajouter qu'ici comme dans la plupart des colonies portugaises, c'est l'administration qui est surtout responsable.

Les grands fleuves et les rivières navigables fécondent toute cette contrée, dont la richesse naturelle contraste étrangement avec l'abandon où elle est laissée. En 1906, la mission franco-portugaise de délimitation, chargée de poursuivre l'exécution du traité du 12 mai 1886 et présidée par le Dr Maclaud pour la France, et par le lieutenant de vaisseau Musanty pour le Portugal, constatait l'importance de cette richesse et la facilité relative avec laquelle on pouvait l'exploiter. En effet, si l'on fait exception de quelques tribus, l'indigène de la Guinée est, en général, travailleur et plein de bonne volonté, et il serait aisé, semble-t-il, de développer l'agriculture en utilisant sur une vaste échelle un système agraire assez curieux, depuis longtemps connu dans le pays, et qui rappelle le système de « colonat partiaire » en vigueur dans les régions salicoles de nos départements de l'Ouest [2].

---

[1] La superficie de la Guinée portugaise est de 11.384 kilomètres carrés ; sa population, d'environ 67.000 habitants.

[2] De Almada Negreiros, *op. cit.*, p. 158.

Parmi les cultures susceptibles de grand rendement, on cite : la canne à sucre, particulièrement dans les terres basses du littoral; le caoutchouc, dans les îles comme sur le continent; le carapa, qui donne une huile de bonne qualité; le coton, introduit en Guinée, il y a dix-huit ans, par un Français, M. Pierre Puvel, et qui semble appelé à un certain avenir; la kola, le tabac, etc. Il faut ajouter que les richesses forestières sont innombrables, mais presque absolument négligées.

Actuellement, les principales exportations sont : le caoutchouc (225 contos de reis en 1905), les arachides ou *mancarra* (152 contos), la noix de palme (97 contos), les pignons d'Inde, la cire d'abeilles et les cuirs.

Le mouvement commercial a été de 1.223 contos de reis en 1905, dont 710,7 contos à l'importation et 512,3 à l'exportation.

Il est à noter que, tant à l'exportation qu'à l'importation, c'est l'Allemagne qui occupe la première place [1]. Elle importe surtout de l'alcool, du riz, du tabac, des tissus de coton. Les uniformes militaires et le vin sont fournis à peu près exclusivement par la métropole.

En 1901, les statistiques mentionnent l'entrée aux ports de Bolama et de Bissau respectivement de 23 et 26 vapeurs allemands, avec un total de 21.000 et 23.800 tonnes. La navigation française, la même année, a été représentée par l'entrée de 2 vapeurs et de 14 navires à voile à Bolama, de 2 vapeurs et 20 navires à voile à Bissau, et de 2 navires à voile à Cacheu. La navigation marchande au long cours est portugaise et représentée essentiellement par les vapeurs de la *Empresa Nacional de Navegação*.

Iles de Sao-Thomé et de Principe.

Leurs richesses.
Questions de la main-d'œuvre et des voies de communication.

Les Portugais n'ont pas assez d'épithètes élogieuses pour ces deux îles [2] : ce sont les « perles de l'Océan », les « joyaux

---

[1] Commerce de la Guinée en 1902 (contos de reis) :

Allemagne	255	importation	179,5	exportation
Portugal	126,8	—	93,2	—
Belgique	56,7	—	26,8	—
Possessions anglaises	43	—	»	—
— françaises	35	—	19,7	—
— portugaises	6	—	»	—
— espagnoles	4	—	»	—

[2] La superficie totale de São-Thomé est de 825 kilomètres carrés; sa population, de 22.000 habitants.

L'île de Principe, à 150 kilomètres au Nord-Est, a 114 kilomètres carrés de surface et une population de 2.700 habitants.

des colonies lusitaniennes », des « paradis terrestres »... Un écrivain les compare à la Réunion : « Elles ont la même ori-« gine et la même formation géologique, le même régime « météorologique, les mêmes propriétés de fertilité du sol. Elles « présentent un rare exemple de ce qu'ont réalisé en Afrique « la ténacité et la force de la colonisation latine [1]... »

Elles sont le type achevé de la colonie de plantation. Un très grand nombre de cultures ont été essayées dans ces îles et la plupart y ont également réussi. Le café y fut introduit du Brésil en 1800, le cacao en 1822 ; puis vinrent le cannelier, le giroflier, le quinquina (1861), plus récemment le vanillier (1880), la kola, le caoutchouc, dont les essais sérieux de culture ne remontent pas au delà de 1896 ; le thé, le coton, le gingembre, le tabac, l'indigo, le muscadier, etc., qui ont donné des résultats très encourageants. Cet archipel semble ainsi devenu le jardin d'essai de toutes les cultures tropicales.

Chose rare lorsqu'il s'agit des colonies portugaises, celles-ci soldent leur budget par des excédents, souvent même considérables :

	Dépenses	Recettes	Excédents
	—	—	—
	reis	reis	reis
1902-1903....	382.505.364	639.870.000	+ 257.364.636
1903-1904....	403.749.813	653.100.000	+ 249.350.187
	Recettes	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires
	—	—	—
1908-1909....	723.150.000	422.583.300	283.566.700
1909-1910....	869.956.000	430.205.450	302.599.200

Le mouvement commercial est le suivant, pour les deux îles (contos de reis) :

	IMPORTATION			EXPORTATION			
Années	S.-Thomé	Principe	Total	S.-Thomé	Principe	Total	Totaux
—	—	—	—	—	—	—	—
1902.	2.295	286	2.581	4.611	536	5.147	7.728
1905.	2.439	276	2.715	6.427	550	6.977	9.691

Le principal produit d'exportation, de beaucoup le plus important, est le *cacao*, qui représente 95 % environ de l'exportation totale : 6.220 contos en 1903, 7.600 contos en 1905. Pour ce produit, les îles de São-Thomé et Principe ont même battu le record de la production mondiale.

Le *café* vient ensuite ; il occupait le premier rang des exportations avant 1891. Depuis, il s'est maintenu difficilement, avec des écarts sensibles, au chiffre annuel approximatif de 2 millions

[1] Dr. Almada Negreiros, *op. cit.*, p. 12.

de kilos, représentant, en 1905, 460 contos de reis. Les autres produits exportés sont le quinquina, les amandes de palme (coconotte), dont les envois ont atteint respectivement en 1905 les chiffres de 48 et 32 contos de reis. La kola, la canne à sucre et la vanille ne donnent encore lieu qu'à des envois insignifiants. On peut en dire autant du caoutchouc, dont la production semble appelée, cependant, à un certain avenir.

Il faut noter tout particulièrement la renaissance économique de l'Ile de Principe, en un petit nombre d'années. Après avoir rivalisé de prospérité avec São-Thomé, à laquelle elle disputa même longtemps la suprématie politique, le droit au « commandement » de la province, cette petite île était tombée, au commencement du siècle dernier, en décadence et dans l'oubli. En 1827, elle ne comptait pas plus de 8.101 habitants, alors que São-Thomé en avait 7.612. En 1844, son mouvement commercial atteignait à peine 13 contos de reis, tandis que celui de São-Thomé dépassait déjà 50 contos. La constitution de grandes Compagnies de colonisation eut pour l'île do Principo de très heureux résultats. Les principales de ces entreprises — essentiellement portugaises — sont la *Société d'agriculture coloniale*, dont une seule propriété occupe un tiers de la superficie totale de l'île, et dont le siège, sis dans la baie de l'Ouest, est relié sur la rive opposée à la baie de Saint-Antoine, par un chemin de fer à voie étroite qui dessert la capitale du district ; l'*Entreprise agricole de l'île du Principe*, enfin la *Compagnie de l'île du Principe*, constituée en 1893. Le mouvement commercial de la petite île a suivi une marche ascendante : 88 contos en 1889, 688 en 1899, 1.100 en 1905 ! Encore faut-il ajouter qu'il n'y a que le tiers de la superficie totale qui soit en culture, et que la moitié seulement de cette surface cultivée donne aujourd'hui une production effective.

*
* *

Le développement économique de ces deux îles se heurte, cependant, à deux graves difficultés, résultant du manque de bras et de l'insuffisance des communications.

La question de la main-d'œuvre à São-Thomé est ancienne : elle résulte de l'abolition de l'esclavage, devenue définitive à la suite de la loi du 29 avril 1875. Pour remplacer les nègres libérés, les fermiers cherchèrent à recruter par contrats d'engagement des indigènes du Sierra Leone, du Dahomey, de Liberia, d'Angola et jusqu'à des coolies chinois. Mais bientôt ce fut la province d'Angola qui fournit à peu près à elle seule les travailleurs dont le besoin augmentait avec le développement

économique de la province. De 1885 à 1903, 56.189 « engagés » (*serviçães*) furent ainsi amenés à São-Thomé, provenant pour la plupart d'Angola. Mais on remarqua bientôt de la part des noirs de cette dernière province un moindre empressement à contracter des engagements, pour la raison qu'ils voyaient rarement revenir leurs parents et amis, qui auraient dû cependant être rapatriés, aux termes du contrat. En même temps, les colons et les autorités d'Angola se plaignaient d'un système qui leur enlevait, au profit d'une autre colonie, la main-d'œuvre dont ils avaient eux-mêmes tant besoin pour le développement de leurs entreprises agricoles et industrielles, et la construction des lignes de chemin de fer. Enfin, des protestations se firent entendre à l'étranger — principalement aux Etats-Unis et en Angleterre — au nom de l'humanité, contre l'exploitation, l' « engagement par la force » des nègres de l'Angola, et les mauvais traitements qui leur étaient infligés dans les îles de São-Thomé et du Principe.

Le problème est des plus complexes. Le gouvernement de Lisbonne s'efforça cependant de le résoudre. Il fit appel au concours de colonies autres qu'Angola, notamment au Mozambique, en cherchant à détourner du côté de l'archipel la population de cette province, habituellement employée dans les mines du Transvaal et que la guerre sud-africaine laissait inoccupée. Mais il ne semble pas que les efforts dépensés dans ce sens aient abouti à de grands résultats. En même temps, pour vaincre la répulsion des indigènes à s'engager, le gouvernement édictait toute une série de mesures destinées à diminuer le coefficient de la mortalité parmi les *serviçães* : obligeant les fermiers à ne louer les services que de nègres vigoureux et bien portants, et à s'assurer, lors de leur rapatriement, qu'ils étaient porteurs d'une certaine somme, destinée à pourvoir à leurs besoins.

Puis, pour répondre aux attaques de la presse britannique et américaine, le gouvernement portugais publia un *memorandum* où il exposait « la législation traditionnellement libérale, qui « permet et assure, dans des conditions de protection véritable « et efficace, le recrutement des travailleurs pour le service « des centres agricoles et industriels dans ces colonies, ainsi « qu'au dehors. Dans cette législation, — ajoutait-il, — tous « les principes d'une action tutélaire, humanitaire et civilisa- « trice sont parfaitement sauvegardés et garantis [1] ».

Le *memorandum* rappelait l'accord intercolonial de 1901, —

[1] Voir le *Times* du 22 septembre 1906.

sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, — qui assure au Transvaal la main-d'œuvre indigène du Mozambique. Il énumérait toute la série de lois et de décrets visant la situation des travailleurs indigènes d'Angola, depuis le décret « libérateur » du 20 décembre 1875 jusqu'à celui du 29 janvier 1903, qui a créé des « Juntes » locales de travail et d'émigration, et réglementé l'exécution des contrats et le service de transport des travailleurs et leurs salaires. Le minimum des salaires manuels, à São-Thomé, est de 2.500 reis pour les hommes et de 1.800 reis pour les femmes. Il existe, dans cette colonie, sous le contrôle de l'Etat, une caisse de retraites et de rapatriement pour les *serviçàes*. Le mémoire officiel rappelait encore toutes les institutions fondées dans l'archipel pour venir en aide aux indigènes et augmenter leur bien-être : écoles agricoles et industrielles, hôpitaux, logements commodes et hygiéniques, crèches pour les enfants, etc.

Malheureusement, ce *memorandum* n'a pas eu le résultat qu'on en attendait à Lisbonne, et aujourd'hui encore, les journaux anglais se font l'écho d'une campagne acharnée des chocolatiers d'outre-Manche contre le cacao de São-Thomé. En présence de renseignements contradictoires, il est difficile de savoir si leurs récriminations sont fondées ou bien — comme le prétendent les Portugais — s'il ne s'agit, en réalité, sous un masque humanitaire, que d'une campagne à proprement parler commerciale et intéressée [1].

Ajoutons que le 19 juillet dernier, a été publié un nouveau règlement, qui tâche de garantir la pleine liberté des engagements dans l'*hinterland* d'Angola et d'assurer le rapatriement des indigènes, quand ils le désirent.

*
* *

La *question des voies et communications* n'est pas moins importante que celle de la main-d'œuvre, à laquelle elle se lie étroitement. Il n'existe guère à São-Thomé qu'un très petit nombre de lignes Decauville et quelques chemins publics destinés à relier les divers domaines (*roças*), et complètement impraticables en temps de pluie. D'où l'obligation de réserver au service des transports un grand nombre d'indigènes qui

---

[1] Voir DE ALMADA NEGREIROS, *op. cit.*, pp. 337 et s. La campagne des chocolatiers anglais a fait l'objet d'une question adressée à la Chambre portugaise, le 24 mars dernier, à propos de certaines déclarations prêtées à M. Asquith. Le ministre des Affaires étrangères s'est contenté de répondre que l'attitude du gouvernement britannique avait été « parfaitement correcte et amicale ».

pourraient être employés plus utilement dans les travaux agricoles. De là aussi un grand renchérissement des produits.

Pour remédier à cette situation, une loi du 19 novembre 1896 autorisait le gouvernement à construire tout un système de routes, tant à São-Thomé que dans l'île de Principe, et d'inscrire, à cette fin, dans le budget de la province, un crédit de 50 millions de reis. Quelques années plus tard, le ministre de la Marine et des Colonies, M. Eduardo Villaça, ayant surtout égard à ce que 82.000 hectares à peine de l'île étaient défrichés, préconisait un plan plus large de communications, comprenant une voie ferrée à São-Thomé, complétée par un réseau de routes reliant les principaux centres de production, et de routes et de funiculaires à Principe. Ce fut l'objet de la loi du 17 août 1899. Mais des études postérieures ayant démontré que la construction de ce chemin de fer circulaire serait très difficile et que son entretien serait trop coûteux pour la province, on dut à peu près y renoncer [1]. L'exécution du vaste système de routes, jugé aussi trop dispendieux et inutile en l'absence de grands centres de population et de production, a été également abandonnée, et on a préféré utiliser la voie maritime, en dotant les petits ports de l'outillage indispensable et en les reliant aux centres de production les plus rapprochés. On cherche aussi à remplacer le transport humain et la traction animale par des trains sur route et un système de transport par câbles aériens, que facilite la constitution accidentée des deux îles.

Malheureusement, la réalisation de tous ces travaux d'améliorations se heurte à la dure nécessité où se trouve le gouvernement portugais d'employer une grande partie des excédents budgétaires des îles « merveilleuses » et « fortunées » de São-Thomé et de Principe à combler les déficits d'autres colonies moins favorisées, particulièrement d'Angola.

ANGEL MARVAUD.

[1] Les travaux en sont cependant commencés, mais ils ne se poursuivent que très lentement. On espère, toutefois, qu'une partie de la ligne sera ouverte à l'exploration, dès l'année prochaine.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et le Maroc.* — Une note Havas, communiquée à la presse le 20 août, annonce que « les pourparlers, conduits à Paris « avec la mission marocaine ayant abouti à un degré de précision suf- « fisant, le deuxième ambassadeur, El Fazi, va quitter Paris, afin d'en « rendre compte à Fez au sultan et au Makhzen ». Et la note ajoute que El Mokri restera en France pour attendre les instructions de son souverain, et que M. Regnault, ministre de France à Tanger, a rejoint son poste.

La mission marocaine, à laquelle va mettre fin le départ d'El Fazi, était arrivée à Paris le 24 mai dernier. Elle comprenait deux ambassadeurs — le ministre des Finances du Maroc, El Hadj Mohammed Mokri, et le ministre intérimaire des Affaires étrangères, Si Abdallah El Fazi — les deux secrétaires des ambassadeurs, Si Mohammed El Marakchi et El Hadj Hammed Mokri, Si Kaddour ben Ghabrit, consul honoraire, interprète de la légation de France à Tanger, et un certain nombre de caïds. Les négociations s'engagèrent presque aussitôt; mais elles restèrent entourées du plus profond mystère. Une seule fois, le voile fut soulevé, et avec quelle discrétion, par le ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, à l'occasion d'une question posée au Sénat par M. Riou, le 24 juin [1]. M. Pichon fit alors la déclaration suivante :

Messieurs, je rappelle en peu de mots dans quelle situation s'est trouvée la France le lendemain de l'avènement au trône du sultan Mouley Hafid. A la suite de la reconnaissance de ce sultan, notre ministre au Maroc s'est rendu à Fez, sur la demande même de Mouley Hafid, afin de traiter avec lui les questions intéressant à la fois la France et le gouvernement marocain. Les négociations de notre ministre ont porté sur notre situation dans la Chaouïa, le régime de la frontière et les obligations financières contractées vis-à-vis de nous par le Maroc.

Sur tous ces points, l'entente s'est faite en principe entre le gouvernement du sultan et M. Regnault.

Toutefois, comme il restait à donner une forme définitive aux ententes de principe qui étaient intervenues, il a été convenu qu'une ambassade marocaine serait envoyée en France afin de s'entendre avec le gouvernement français. Cette ambassade est actuellement à Paris ; parmi les questions traitées par elle figure le remboursement des dépenses de guerre effectuées par le gouvernement français. Ces dépenses s'élèvent à 60 millions. Le sultan en a accepté le remboursement d'une façon ferme et définitive.

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 1er juillet 1909.

Depuis, aucune précision nouvelle ne nous a été donnée de la marche des négociations que l'on savait pourtant devoir être assez laborieuses, car le règlement du point le plus important — le remboursement des 60 millions représentant nos frais de guerre — soulevait de très sérieuses difficultés matérielles. Le seul gage financier dont dispose le Makhzen est, en effet, le produit des recettes douanières dont la plus grosse partie est déjà accaparée par le service des emprunts makhzéniens antérieurs. Dans ces conditions et étant donné le pitoyable désordre des finances marocaines à l'heure actuelle, il devenait très difficile de donner satisfaction aux intérêts français. La note Havas du 20 août tend à indiquer que l'on a réussi à lever, ou plutôt à tourner la difficulté, puisqu'on a pu aboutir « à « un degré de précision suffisant pour légitimer le départ d'El Fazi ». Mais le résultat obtenu ne peut évidemment être considéré comme une solution effective. El Mokri l'a reconnu d'ailleurs en déclarant dans un interview qu'aucune décision définitive n'a été prise, et que le texte que El Fazi emporte de Paris pour le soumettre à Mouley Hafid n'est qu'une base de discussion.

Les négociations vont donc continuer entre le gouvernement français et le Makhzen. Nous souhaitons qu'elles aboutissent promptement. Toutefois, il est évident que, dans cette question, l'intérêt du Makhzen est beaucoup plus directement en jeu que celui de la France. L'évacuation progressive de la Chaouïa, notamment, ne peut se produire qu'à condition que notre situation financière soit réglée. Dans ces conditions, il semble que nous pourrions, que nous devrions user de notre influence pour empêcher le retour des scènes de barbarie qui ont marqué la victoire de la méhalla chérifienne sur les troupes du rogui, et qui ont soulevé l'indignation du monde civilisé. Il est du devoir de la France de faire entendre à Fez une parole de protestation et de rappeler au besoin au sultan que l'humanité a des lois dont le respect s'impose. En tout cas, il est une première mesure que nous devons prendre. Il est inadmissible que des soldats français puissent être exposés à assister à de pareilles atrocités. Il faut que nos officiers, en mission auprès des troupes makhzéniennes, reçoivent l'ordre formel de ne plus prendre part à une action militaire, du moins sans être assurés que les lois de la guerre seront respectées. C'est d'ailleurs, croyons-nous, le sentiment même du gouvernement. Nous comptons sur lui pour envoyer au plus vite à notre mission militaire de Fez les instructions nécessaires.

Allemagne. — *L'entrevue du tsar et de l'empereur Guillaume II.* — A son retour de Cowes, le tsar Nicolas II a eu une entrevue dans les eaux allemandes avec l'empereur d'Allemagne. La rencontre a eu lieu le 7 août, sur le lac d'Andorf que traverse le canal de Kiel, à l'est de Rendsburg. C'est là que Guillaume II, à bord du *Heipner*, attendait les souverains russes. L'empereur et le tsar, d'après les télégrammes communiqués par la chancellerie allemande, se saluèrent de la façon la plus cordiale ; puis Guillaume II continua la traversée

du canal jusqu'à Kiel, à bord du *Standart*. A Koltensu, le prince Henri de Prusse vint se joindre au tsar et à l'empereur à bord du yacht impérial russe, qui alla enfin jeter l'ancre dans le port de Kiel, où il fit escale. Vers dix heures du soir, Guillaume II et le prince Henri de Prusse quittèrent le *Standart* pour se rendre à terre. L'empereur partit aussitôt pour Clèves, où l'attendait l'impératrice.

Aucun renseignement de source officielle ou officieuse n'a été donné sur cette entrevue, dont il est par conséquent bien difficile, en l'état actuel, de préciser le caractère et la portée. Seule d'ailleurs, en Allemagne, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a cru pouvoir commenter la rencontre de Kiel ; et si nous signalons le commentaire, c'est surtout en raison du caractère généralement officieux de la gazette allemande :

Si les entrevues de Cherbourg et de Cowes, écrit-elle, ont été de nature à fortifier la paix et l'amitié entre les Etats européens, cet accord a été renforcé encore par le fait qu'une nouvelle entrevue n'était prévue entre l'empereur Guillaume II et le tsar. Les sentiments amicaux qui animent les souverains des deux grandes nations voisines se sont manifestés à nouveau dans cette nouvelle entrevue, et les entrevues de Cowes et de Cherbourg se trouvent complétées par celles d'Andorf, qui ne peut que mettre mieux encore en lumière leur signification pacifique.

— *La démission du général von Einem, ministre de la Guerre prussien.* — Le général von Einem, ministre prussien de la Guerre, vient de donner sa démission. Cette retraite inattendue cause en Allemagne une vive surprise.

La carrière du général von Einem avait été extrêmement rapide et brillante. Né en 1853, dans le Hanovre, il fit la guerre et y conquit son grade d'officier et la croix de fer à dix-huit ans. Toute sa carrière fut partagée entre son régiment de cavalerie et l'état-major général. C'est en 1903 que l'empereur l'appela au poste de ministre de la Guerre. Une heureuse citation du *Wallenstein*, de Schiller, en réponse à un discours du socialiste Bebel, qui mit les rieurs du côté des militaires, fut la cause de cette nomination.

Le général von Einem n'était pas très bien vu au Reichstag par les libéraux depuis l'affaire de Moltke, à propos de laquelle on lui reprocha de n'avoir pas mis ses actes tout à fait d'accord avec ses paroles. On se rappelle qu'à cette occasion le général von Einem nia au Reichstag, contre l'évidence même, la conduite scandaleuse du comte de Lynar et du comte de Hohenau. Ces deux officiers n'en furent pas moins condamnés à deux ans de prison.

Autriche-Hongrie. — *La fête anniversaire de l'empereur François-Joseph. Un article du « Fremdenblatt » sur les relations austro-hongroises.* — Le 79e anniversaire de la naissance de l'empereur-roi François-Joseph a été fêté, le 18 août, avec un grand éclat, dans toute la monarchie. Le roi Edouard VII, qui venait d'arriver à Marienbad pour sa cure annuelle, a tenu à s'associer à ces manifestations de sympa-

thie. Il a envoyé à Ischl M. Walah, grand-maître des cérémonies de la Cour d'Angleterre, avec mission de remettre à l'empereur une lettre autographe et son buste exécuté par un sculpteur autrichien. Cette attention du roi Edouard a produit en Autriche une très vive impression. Voici notamment, d'après le *Journal des Débats*, le résumé du très intéressant article publié à ce sujet par le *Fremdenblatt* :

L'échange de dépêches entre l'empereur François-Joseph et le roi Edouard, après l'arrivée de celui-ci à Marienbad, est considéré comme confirmant les assurances que se sont données bien souvent les deux souverains pour se témoigner réciproquement la cordialité invariable de leurs relations personnelles. C'est là une impression dont le toast chaleureux porté par le roi à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur François-Joseph fait encore ressortir la justesse. Ces faits témoignent également en faveur de l'amitié grandissante qui unit les deux pays.

D'autre part, la presse anglaise a changé d'attitude vis-à-vis de l'Autriche, et un article récent du *Times* marque distinctement cette évolution. Tout cela montre un désir sincère de rendre aux relations avec notre pays leur ancien caractère de cordialité.

De nombreux obstacles, d'ailleurs, qui s'opposaient à la réalisation de ce vœu, obstacles d'une nature plutôt psychologique que politique, sont maintenant écartés.

C'est là le résultat évident de l'énergique travail d'éclaircissement auquel s'est consacré l'ambassadeur d'Angleterre, M. Cartwright, soutenu par l'attitude sage et pleine de bonne volonté du Cabinet de Vienne.

L'attitude nouvelle du *Times* permet d'espérer que, dans un avenir pas trop éloigné, l'opinion européenne arrivera à se former une idée exacte de la situation où se sont trouvées les deux puissances au moment de la dernière crise. L'Angleterre comprendra alors qu'elle s'est laissé alarmer sans motif sérieux.

Le *Fremdenblatt* salue avec satisfaction l'aveu du *Times* déclarant que l'indignation manifestée par M. Isvolski au sujet d'une annexion si rapidement effectuée a seule empêché les amis de la Russie d'examiner avec tout le soin voulu les arguments fournis par l'Autriche.

Le *Fremdenblatt* exprime, en outre, sa satisfaction au sujet des éloges dont François-Joseph est l'objet à cause de son amour pour la paix, bien qu'on ne puisse s'empêcher de regretter que l'on n'ait pas reconnu plus tôt un sentiment aussi indéniable.

L'exposé du *Times*, dit le *Fremdenblatt*, contient, toutefois, certaines inexactitudes. C'est ainsi qu'il prétend que, par son projet de chemin de fer du Sandjak, l'Autriche a porté un coup fatal au *statu quo* et préparé ainsi la rupture de l'entente avec la Russie.

Cette assertion est contredite par les faits. Le chemin de fer du Sandjak n'allait nullement à l'encontre de la convention de Muerzsteg, attendu que celle-ci, comme chacun le sait, ne limitait absolument en rien l'initiative de l'une et de l'autre partie contractante sur le terrain purement économique. Malgré le chemin de fer du Sandjak, il était possible de poursuivre sans restriction l'œuvre de réorganisation en Macédoine.

La vérité est que le *statu quo* et l'œuvre de réorganisation ont été « mis au tombeau » par la révolution turque, aidée en cela par le contrôle exercé par l'Europe sur les finances macédoniennes.

L'entrevue de Reval a provoqué le « choc direct » qui a causé la crise.

Cette manière de voir, déclare le *Fremdenblatt*, ne nous est point per-

sonnelle. C'est celle exprimée par ceux qui ont dirigé la révolution turque.

Un journal parisien du soir a également exprimé l'opinion que la rupture de l'entente avec la Russie n'avait pas été provoquée par le projet de chemin de fer du Sandjak, mais par ce fait que la Russie se refusait à poursuivre l'œuvre de réforme judiciaire en Macédoine, dans le sens de la convention de Muerzsteg, c'est-à-dire même contre la volonté du Sultan et en attentant aux droits souverains de la Turquie.

Il n'y a de vrai que ceci, dit le *Fremdenblatt :* c'est que nous avons refusé notre collaboration et que c'est par notre résistance que les divergences de vues ont été rendues publiques.

Entre temps, la révolution turque, à cause des changements qu'il devenait nécessaire d'apporter à la politique orientale de la Russie et de l'Angleterre, mettait fin à ce différend, car nous devions, par sympathie pour la Jeune-Turquie, nous ranger aux côtés de la Russie et de l'Angleterre.

Nous voulons espérer avec le *Times*, dit en terminant le *Fremdenblatt*, que l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie apprendront à se comprendre mieux que cela n'a été le cas au cours de l'an dernier.

— *Le chancelier baron d'Æhrenthal nommé comte héréditaire.* — A l'occasion de son anniversaire, l'empereur François-Joseph a confié au baron d'Æhrenthal le titre de comte héréditaire.

Belgique. — *Le retour du Congo du prince Albert de Belgique.* — Le prince Albert de Belgique, héritier présomptif du trône, qui vient d'accomplir un long voyage au Congo, est rentré en Belgique le 16 août, et la réception qui lui a été faite à Anvers et à Bruxelles a pris les proportions d'un événement. Lors de son départ, le 3 avril dernier, le prince s'était opposé à toute manifestation, mais des comités privés avaient pris cette fois l'initiative d'un hommage dont toute intervention officielle était exclue. On considère, en effet, que le voyage du prince Albert peut avoir les résultats les plus importants pour l'avenir de la colonie et que les études faites par lui sur place peuvent compléter celles de M. Renkin, ministre des Colonies, encore au Congo, et qui serviront de base aux réformes à introduire dans l'administration congolaise. On est reconnaissant au prince d'avoir eu confiance dans l'œuvre coloniale et d'avoir considéré comme de son devoir, dès le lendemain de l'annexion, une longue visite de la colonie belge.

Commencé le 3 avril, le voyage de l'héritier du trône, qui était accompagné du colonel Malfeyt et du colonel de Moor, a duré près de quatre mois et demi. Débarqué à Capetown, le prince est remonté jusqu'à Broken-Hill et, de là, en quatre-vingt-deux jours de route, il a gagné Boma, parcourant 4.308 kilomètres dont 1.163 kilomètres par voie de terre dans la brousse, 2.502 kilomètres par voie fluviale et 643 kilomètres par voie ferrée.

A l'hôtel de ville d'Anvers, où le bourgmestre lui a souhaité la bienvenue, le prince Albert a prononcé un discours dans lequel il a glorifié l'œuvre africaine de Léopold II. Il a dit qu'en traversant le Congo dans sa plus grande largeur, il a trouvé un pays offrant des

ressources inépuisables. Si des sacrifices sont nécessaires pour mettre tout cela en valeur, du moins a-t-on la certitude qu'ils seront féconds. Le prince a ajouté que l'avenir du Congo sera assuré en poursuivant le relèvement moral des indigènes, en améliorant leur situation matérielle et en multipliant les voies de communication.

Danemark. — *La crise ministérielle; le nouveau cabinet.* — A la suite du rejet par le Folketing danois du projet du gouvernement relatif à la mise en défense de Copenhague du côté de l'intérieur, projet combattu par les libéraux de gauche, les radicaux et les socialistes, le ministère Neergard a donné sa démission. Il a été remplacé, le 16 août, par un nouveau ministère ainsi constitué :

Président du Conseil et ministre sans portefeuille, comte Holstein-Ledreborg;
Ministre des Finances, M. Neergard, président du Conseil dans le cabinet sortant;
Ministre de la Défense nationale, M. J.-C. Christensen;
Ministre des Travaux publics, M. Thomas Larsen.
Conservent leurs portefeuilles, les ministres des Affaires étrangères, comte Ahlefeldt; de la Justice, M. Hœgsbro; de l'Instruction publique, M. Sœrensen; de l'Intérieur, M. Bernstein; de l'Agriculture, M. Nielsen, et du Commerce, M. Hansen.

Le cabinet formé par le comte Holstein-Ledreborg est un cabinet de concentration de gauche. Le nouveau premier ministre a réussi à réunir autour de lui ses deux prédécesseurs à la présidence du conseil, M. Neergard et M. Christensen. Il a ainsi les présidents des deux groupes les plus importants de la gauche radicale et libérale. L'entrée de M. Christensen dans la combinaison aux côtés de M. Neergard, alors que c'est M. Christensen qui a précisément fait tomber M. Neergard en menant campagne contre une partie de son programme militaire, est assez singulière. Mais le parlementarisme a de ces secrets. M. Christensen a-t-il cédé, M. Neergard a-t-il cédé sur la question de la défense de terre de Copenhague?

Le chef du cabinet, le comte Holstein, est le premier président du conseil danois appartenant à l'Église catholique romaine. Il rentre dans la vie politique après en avoir été éloigné pendant vingt ans. Quoique âgé de soixante-dix ans, il est plein de vigueur. C'est un homme de la plus haute intelligence, très sympathique, estimé de tous les partis. C'est le plus grand propriétaire foncier du Danemark. Orateur doué de rares qualités, politique fort adroit et très souple, son ministère paraît appelé à faire aboutir les projets militaires pour la défense nationale.

Espagne. — *L'attitude du parti carliste. Déclarations de don Jaime.* — Le nouveau prétendant espagnol don Jaime, qui vient de s'établir au château de Frohsdorf, inhabité depuis la mort du comte de Chambord, vient de publier dans la *Neue Freie Presse* la déclaration suivante :

On veut savoir l'attitude du parti carliste devant les troubles qui ébranlent l'Espagne aujourd'hui, eh bien ! voici :

Le parti carliste est un parti de l'ordre. Il veut être une espérance pour l'Espagne et non un spectre. Toute mon âme, l'âme d'un patriote espagnol, est avec l'armée héroïque qui arrose de son sang le sol africain. En d'autres circonstances, mon vœu le plus ardent eût été de combattre à la tête de cette armée pour l'honneur de son drapeau. Mais cela ne se peut.

Je suis soldat, j'ai fait deux campagnes, je n'ai jamais craint ni le danger ni les aventures. Mais jamais je ne me chargerais de la responsabilité de lancer, pour moi, un peuple entier, mon peuple, dans les dangers. Je ne veux pas être, moi, la cause de ces dangers ou seulement les augmenter.

Quand éclata la guerre entre la Russie et le Japon, j'offris au tsar de prendre part à la campagne. J'ai mérité deux fois au champ d'honneur des mentions honorables. J'ai acquis le grade de lieutenant-colonel dans la garde russe et je l'occupe encore.

Jamais je n'allumerai, de ma volonté, une guerre, surtout une guerre civile Jamais je ne conduirai, à la légère, des Espagnols contre des Espagnols.

On m'a attribué des aspirations guerrières parce que j'ai été élevé dans l'état de soldat. Quelle erreur ! Justement, parce que je connais toute l'horreur de la guerre, parce que j'ai vu mourir à mes côtés des hommes qui m'étaient étrangers et que j'ai aimés par pitié dans les affres de leur mort, je ne prendrai jamais la responsabilité que mon peuple connaisse ces horreurs à cause de moi.

Si jamais je devais rentrer en Espagne à la tête d'une armée, ce ne serait que pour combattre l'anarchie, pour rétablir la paix, non pour la troubler. Par exemple, si le roi Alphonse était forcé de fuir devant les révolutionnaires ou pour telle autre raison qu'exigerait le salut du pays.

On a appelé les carlistes des révolutionnaires, on les a appelés des Kabyles, des sauvages. Comme s'ils étaient des révoltés, des ennemis de leur pays !

Non, nous voulons la paix. L'Espagne entière la veut. Pourtant, la guerre au Maroc est nécessaire. On ne peut l'éviter.

J'ai été moi-même déjà au Maroc. La première fois, il y a deux ans, quand les Français se battaient devant Casablanca ; plus tard, au mois de janvier, en partie de chasse ; j'ai vu alors se former le mouvement hostile à l'Espagne qui fermentait déjà.

Les Espagnols ont à compter avec des difficultés beaucoup plus grandes que les Français. La tribu des Kabyles du Rif est de beaucoup la plus cruelle, la plus dangereuse, et le terrain défavorable rend les opérations difficiles. Une fin prochaine des opérations ne peut guère être prévue. Peut-être un gouvernement plus habile eût-il pu prévoir la guerre actuelle. On a eu tort de consentir à des entreprises au Maroc sans avoir d'abord assuré les moyens militaires. Les compagnies commerciales ont engagé des négociations sans demander une autorisation préalable au gouvernement espagnol, et c'est là ce qui a fait que le gouvernement a été surpris par des complications belliqueuses.

Ce qui émeut justement la nation, c'est qu'il s'agit d'intérêts particuliers. Mais la guerre commencée, il faut la conduire à bonne fin. Ces intérêts privés, dans le cas présent, sont des intérêts nationaux.

Au Maroc, on ne sait jamais avec qui on doit négocier, qui a le droit et le pouvoir de commander. Les partisans de l'ancien sultan Abd el Aziz

sont encore nombreux et puissants. Moulaï Hafid règne à Fez et ses frères dans d'autres villes. Au Rif, c'est le rogui qui est seigneur et maître tout puissant. C'est lui qui a accordé les concessions. Il a conclu des traités de son autorité ; maintenant qu'il doit les exécuter, on ne sait où le trouver. Sa perfidie mérite un châtiment. Ce n'est plus une affaire privée ; il y va du prestige de l'Espagne.

Le gouvernement espagnol a donné à diverses reprises des signes de regrettable faiblesse. On se rappelle comment, dans la guerre de Cuba, le général Weyler fut rappelé de cette île. Il voulait écraser l'insurrection. On espérait éviter la guerre et on l'a rappelé. Mais son ambition ne lui laissait ni paix ni trêve. Il jouait avec tous les partis, avec tous les mécontents. Autrefois, le gouvernement comptait sur son énergie. C'est encore sur elle qu'il compte aujourd'hui. Mais sait-on au profit de qui cette énergie se manifesterait? Pour le gouvernement? Pour les républicains ou pour lui-même? Il y a là un danger du césarisme. Ce n'est pas de moi qu'il viendra.

Le second danger, c'est la révolution. Elle prend, paraît-il, du développement. Alphonse XIII aurait été insulté dans la rue. A Barcelone, on a porté sur des piques des têtes de gens assassinés, les soldats mutinés refusent de tirer sur la foule menaçante.

On est faible. Faible à la façon de Louis XVI. L'histoire n'est-elle donc plus une leçon?

La popularité d'Alphonse XIII décline. Non par sa faute à lui. C'est un roi chevaleresque. Le sang des Bourbons coule dans ses veines. Lors des attentats contre sa personne, il s'est conduit en homme. Je l'estime surtout à cause de cette vaillance.

La reine Victoria est moins sympathique. Les Espagnols sont des chauvins. Ils redoutent les influences étrangères. La reine est restée trop longtemps étrangère. On ne lui pardonne pas. Un ami de mon parti, M. Carrion, qui, comme président du conseil général du Guipuzcoa, a eu l'entrée au château de Saint-Sébastien, l'a vue fondre en larmes. La reine a peur, la reine pleure. Sont-ce des larmes venues trop tard?

C'est à Saint-Sébastien que le sort d'Isabelle s'est décidé. Les carlistes, sur sa prière, l'ont escortée à la frontière. Personne ne peut dire ce que l'avenir nous réserve.

Ah! que j'eusse aimé avoir ma résidence établie près des frontières d'Espagne ! Mais pour bien marquer mes intentions pacifiques, je m'établis à Frohsdorf, ce château inhabité depuis dix-huit ans.

Et tous mes vœux, mon unique vœu, c'est le bonheur de mon Espagne!

Serbie. — *La Serbie et les Puissances. Déclaration de M. Milovanovitch.* — M. Milovanovitch, ministre serbe des Affaires étrangères, a fait au journal le *Temps* les déclarations suivantes sur l'état actuel des relations de la Serbie avec les Etats voisins :

Nos rapports avec la monarchie austro-hongroise sont en ce moment bons et corrects, avec une tendance à l'amélioration. Nous espérons que le traité de commerce se fera aussitôt que les difficultés parlementaires seront à Vienne. Nous sommes, quant à nous, animés des meilleures dispositions pour ce traité, comme en général pour tout ce qui peut contribuer au développement des rapports amicaux entre notre pays et la grande monarchie voisine, sur le terrain économique aussi bien que sur le terrain politique.

En ce qui concerne l'incident créé par l'occupation à main armée de l'île serbe de Sarachévo, dans la Drina, nous attendons toujours la réponse de Vienne. Cette réponse, il est vrai, tarde beaucoup à venir, mais nous attribuons ce retard à la complication des voies administratives entre la Bosnie et le Ballplatz. Nous attendons du reste tranquillement, car nous sommes tout à fait sûrs de notre bon droit, et nous ne pouvons pas douter qu'après examen des faits l'île ne nous soit restituée, et que nous n'obtenions les satisfactions légitimes. Différentes commissions, de 1883 à 1899, ont travaillé au règlement des difficultés sur la frontière serbo-bosniaque. Bien des points qui étaient litigieux le sont encore restés. Mais précisément pour l'île de Sarachévo, comme je l'ai constaté moi-même dans les dossiers de l'époque, la propriété ne nous en a pas été un instant contestée. Aucune question n'a même été soulevée au sujet de cette île.

On peut dire que la frontière entre la Serbie et la Bosnie n'est pas complètement établie d'après le principe du thalweg. Les écarts à ce principe y sont pour la plus grande partie en faveur de l'Etat serbe, mais par contre, sur la Save et le Danube, où le thalweg ne forme pas non plus la frontière entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, les écarts au principe du thalweg sont au profit de la monarchie des Habsbourg.

Si on voulait une fois fixer définitivement, d'après le principe du thalweg, toute la frontière entre notre pays et la monarchie austro-hongroise, aussi bien sur la Save et le Danube que sur la Drina, la Serbie ne s'y refuserait certainement pas. Ce serait le seul moyen d'éviter à l'avenir des conflits de frontière.

Dans la pensée de M. Milovanovitch, si la Serbie peut accepter une délimitation générale de ses frontières avec l'Autriche-Hongrie suivant le principe du thalweg, elle ne doit pas y consentir pour la Drina seulement.

D'autre part, en ce qui concerne le procès d'Agram, le ministre serbe a déclaré :

— Cette affaire excite naturellement toute l'opinion publique en Serbie. Elle est unanime et d'accord en cela avec l'opinion publique universelle, pour y voir un procès dont les origines et les tendances sont plutôt politiques. Laissez-moi dire à ce propos combien nous sommes reconnaissants à la presse française qui, cette fois-ci, comme toujours lorsqu'il s'agit de défendre une cause de justice, a pris vaillamment la direction du mouvement en faveur des Serbes incriminés. Le procès d'Agram se mène non seulement avec beaucoup de dureté envers les accusés et les défenseurs, mais aussi avec peu d'égards pour la Serbie et même pour son souverain, ce que nous voulons attribuer uniquement à la maladresse ou au zèle mal compris des juges qui dirigent les débats. Nous aurions désiré, dans l'intérêt précisément de nos bons rapports avec la monarchie austro-hongroise, que nous voudrions sincères et solidement affermis, nous désirons, je le répète, que ce procès finisse vite et que la justice n'y soit pas sacrifiée à des considérations et à des passions d'ordre politique.

Je puis ajouter que dans toutes ces affaires qui se traitent devant le tribunal d'Agram sous l'appellation générale de « haute trahison », ni la Serbie officielle ni aucun homme politique sérieux en Serbie ne se trouve engagé d'aucune façon, ni directement ni indirectement. Je dirai aussi que, pour autant que nous connaissions nous autres ici les choses de Croa-

tie — et nous sommes à même de les bien connaître, ne fût-ce que par notre position géographique et nos multiples rapports économiques et de culture — il n'y a rien aujourd'hui et il n'y a rien eu depuis des années qui puisse ressembler à des complots politiques d'ordre international. En un mot, personne en Serbie n'a songé à arracher la Croatie à la monarchie des Habsbourg; personne, dans les limites du royaume de Croatie et Slavonie, n'a fait de l'agitation pour détacher son pays de la monarchie austro-hongroise et le rattacher à la Serbie. C'est là, je le répète, notre conviction la plus intime. Il serait vraiment singulier que quelque chose de sérieux se fût tramé sur le territoire croate à l'avantage de la Serbie sans que la Serbie le voulût et même à son insu.

Enfin, M. Milovanovitch a terminé par les délarations suivantes relatives à la situation dans les Balkans.

Nos relations avec la Bulgarie sont bonnes. Entre Belgrade et Sofia on échange des explications et des éclaircissements. Du moment que l'on se trouve dans cette voie, il est certain que l'on aboutira à de bons résultats, puisqu'il ne s'agit que de bien s'expliquer et de bien se comprendre, nos intérêts majeurs étant complètement identiques et l'avenir d'un pays dépendant étroitement de l'avenir de l'autre.

Entre la Turquie et nous, il règne, je puis vous l'assurer, une harmonie complète. Nous suivons avec la plus grande sympathie les efforts de la Jeune-Turquie pour se régénérer: une Turquie libérale et constitutionnelle ne pourra être que notre amie. Nous considérons l'intégrité de l'empire ottoman comme un intérêt commun de tous les Etats et de toutes les nationalités de la péninsule des Balkans. Nous avons aussi le ferme espoir que nos conationaux, sujets du Sultan, trouveront sous la protection des principes constitutionnels toutes les garanties et toutes conditions pour leur développement sur le terrain national et cultuel, comme sur le terrain économique. Et nous ne demandons pas autre chose que d'être les voisins d'une Turquie forte et libérale, dans laquelle aussi nos conationaux seront heureux et prospères.

Turquie. — *La question de Crète. Le différend gréco-turc.* — L'horizon crétois s'est heureusement éclairci, grâce à l'énergique intervention des puissances protectrices, qui se sont décidées à agir par elles-mêmes à la Canée. Le 17 août, une escadre internationale composée des croiseurs *Diana* et *Swiftsure*, *Michelet* et *Victor-Hugo*, *Ferruccio* et *Vittor-Pisani*, *Oleg* et *Kzevinietz*, représentant respectivement l'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie, jeta l'ancre dans le port crétois, et quelques instants après, les consuls des quatre puissances, sur la demande du commandant des forces internationales, en l'espèce le capitaine du croiseur anglais *Diana*, notifiaient au gouvernement provisoire de l'île que le drapeau grec devait être amené au plus tard le lendemain mercredi matin, faute de quoi un détachement de fusiliers marins débarquerait et procéderait immédiatement à son enlèvement. Les consuls insistaient, dans le même temps, sur les conséquences irréparables qu'aurait toute attaque contre la compagnie internationale de débarquement. Vivement impressionné par cet ultimatum, le gouvernement provisoire rédigea alors une proclamation au peuple crétois, dans laquelle

il exhortait la population à se soumettre d'une façon absolue à la volonté des puissances. Le lendemain, à cinq heures du matin, un détachement international débarqua, abattit la hampe du drapeau du port sans qu'aucun incident ne se produisit, puis se réembarqua laissant seulement à terre quelques hommes et deux mitrailleuses.

Le succès complet de cette opération, qui mettait fin si heureusement à une situation ridicule en fait, mais susceptible de provoquer de sérieuses complications, a coïncidé très opportunément avec la remise à la Porte de la deuxième Note grecque, qui, par son esprit sincère de modération et de conciliation, devait déterminer la détente gréco-turque.

Dans notre dernière chronique nous signalions, en effet, le premier échange de Notes entre la Porte et le gouvernement hellène. A la réponse grecque, le gouvernement ottoman répondit à son tour par une Contre-Note qui, cette fois, introduisait dans le débat la question de la Macédoine. Voici, d'après les renseignements de source turque, le résumé de cette Note :

La Note ottomane relève la contradiction entre les assurances données par le cabinet d'Athènes que les officiers hellènes ont été rappelés de la Macédoine, et les renseignements que possède la Sublime Porte. La Note demande des explications sur ce point.

D'autre part, dans la réponse donnée par le gouvernement royal hellénique, il est dit que « des instructions ont été données aux consuls helléniques en Macédoine de n'avoir pas à s'écarter de leurs attributions « réelles ».

La note ottomane dit que ces instructions impliquent l'aveu que les consuls helléniques travaillaient en dehors de leurs attributions consulaires, et confirment que les agents grecs se livrent à des excitations.

La Sublime Porte attire l'attention du cabinet hellénique sur ces points et demande des explications suffisantes ; elle annonce que dans le cas où la réponse serait évasive, Nabi bey a reçu l'ordre de partir en congé.

L'insistance de la Turquie produisit généralement une assez mauvaise impression. Les quatre puissances protectrices adressèrent aussitôt à la Porte une Note collective lui rappelant que les affaires de Macédoine sont d'intérêt européen, et insistant pour que le gouvernement ottoman n'en tire pas un prétexte de guerre sans en avoir rendu possible un règlement diplomatique. Mais en même temps, fidèles à leur rôle de conciliation, les quatre puissances donnaient au gouvernement d'Athènes le conseil collectif de répondre à la Porte en toute modération. Et c'est ce que fit très loyalement et très sincèrement le cabinet d'Athènes. Voici en effet le texte à peu près intégral de la deuxième Note responsive grecque, qui fut remise à la Porte le 17 août.

Le gouvernement grec voit avec le plus vif regret que, même après la réponse à la communication qui lui a été faite au nom du gouvernement impérial, la Turquie insiste sur ses plaintes au sujet de l'attitude du gouvernement royal, tant en Roumélie qu'en Crète.

Certes, l'anarchie, qui pendant si longtemps a désolé particulièrement

une des provinces de la Roumélie, pouvait donner lieu à maint malentendu, et personne n'a déploré plus que la Grèce l'agitation qui a décimé et ruiné les populations sans distinction de race et de religion.

Aussi, dès qu'un état de choses nouveau a permis d'espérer le rétablissement de l'ordre nous sommes-nous efforcés, dit la Note, de faciliter autant que cela dépendait de nous la tâche qui incombait au gouvernement impérial.

Les mesures prises par le gouvernement royal prouvent sa ferme décision de ne pas se départir tant soit peu de cette ligne de conduite.

Quant à la Crète, le gouvernement impérial voudra convenir que, dans ses déclarations précédentes, loin de considérer l'attitude antérieure de la Grèce comme n'ayant pas été à l'abri de tout reproche, il en a maintes fois proclamé la parfaite correction. Néanmoins le gouvernement royal saisit l'occasion qui lui est offerte par la nouvelle communication du gouvernement impérial, pour déclarer de nouveau que le gouvernement royal se conformera en tous points aux décisions des puissances protectrices, s'abstenant d'encourager toute agitation éventuelle dans l'île.

La Note termine en exprimant l'espoir qu'après ces explications, le gouvernement impérial reconnaîtra la loyauté de la Grèce envers l'empire et qu'il n'y a pas de raison pour perpétuer des malentendus si funestes aux intérêts des deux pays.

Cette journée du 17 août a ainsi apporté à la Turquie une double satisfaction. L'incident du drapeau crétois a été réglé, suivant ses désirs, d'ailleurs légitimes, et conformément à ses intérêts immédiats. De même pour la question grecque, le gouvernement de Constantinople a obtenu tout ce qu'il pouvait sagement espérer. Mais ce double succès impose aussi à la Turquie des devoirs. Les puissances n'ont pas hésité à prendre la défense de ses intérêts quand ceux-ci lui ont paru légitimes. Aujourd'hui que l'affaire est close, et close suivant les principes les plus élevés du droit et de la justice, il serait inadmissible que des ambitions particulières puissent tenter de la rouvrir. Cela, les puissances ne le permettraient pas. On ne doit pas l'oublier à Constantinople.

II. — ASIE.

Chine. — *Le différend sino-japonais à propos de la construction du chemin de fer de la ligne mandchourienne Antoung-Moukden.* — La reconstruction de la ligne Antoung-Moukden, décidée par le gouvernement japonais, dès le mois de décembre dernier, a donné lieu à de vives protestations de la part du gouvernement de Pékin, protestations qui viennent seulement de trouver leur solution dans un accord intervenu après un échange de notes assez sévères, entre les autorités chinoises et japonaises.

Ce récent incident, venant après beaucoup d'autres du même genre dont nos lecteurs n'ont pas oublié la gravité, mérite qu'on lui accorde une part d'historique. Au moment de la guerre russo-japonaise, les armées nippones construisirent hâtivement, pour appuyer l'offensive de Kuroki, un petit chemin de fer à voie étroite, exclusivement stra-

tégique. Il ne fut pas modifié depuis. Il met Antoung à deux jours de Moukden, escalade les pentes, dégringole dans les ravins, serpente péniblement à travers un pays des plus difficiles, très justement dénommé la « Suisse mandchoue ».

Après la paix, quand le Japon régla avec la Chine ses intérêts en Mandchourie, il inséra dans l'article 6 du traité du 22 décembre 1905 un paragraphe prévoyant l'amélioration de la ligne Antoung-Moukden. Le gouvernement de Tokyo décida, en décembre dernier, d'entreprendre ce travail, afin de créer, entre sa ligne sud-manchourienne et son réseau coréen, un trait d'union de grande communication. Ce serait conduire le Transsibérien jusqu'au détroit de Corée, mettre Tokyo à quinze jours de Paris et de Londres.

La Chine opposa son *veto* (24 juin 1909). Elle fit savoir que l'accord de 1905 autorisait seulement une *amélioration* de la ligne Antoung-Moukden. Or, pour réaliser le projet japonais, une *reconstruction* complète sur nouveaux plans, avec un tracé très différent, s'imposait : les voies sont à élargir ; les terrassements, tranchées et ponts trop étroits à refaire ; les courbes trop nombreuses et d'un rayon trop faible à modifier ; le matériel à remplacer.

A ce veto le Japon répondit par une note informant le gouvernement de Pékin et les puissances qu'il avait l'intention de procéder immédiatement à la reconstruction de la ligne Antoung-Moukden, sans le consentement de la Chine, les négociations diplomatiques ayant été infructueuses. « Le gouvernement impérial du Japon, porte « la conclusion de cette note, ayant une profonde répugnance à « prendre des mesures de nature à nuire aux bonnes relations des « deux pays, s'est borné jusqu'ici à faire tout son possible pour ame- « ner la Chine à reconnaître une fois de plus l'injustice de son oppo- « sition et à prendre les dispositions conformes à l'intention évi- « dente des deux parties signataires de l'accord de 1905. Plus d'un « mois s'est déjà écoulé depuis la réception de la note du 24 juin ; « mais le gouvernement chinois s'obstine toujours à maintenir son « attitude foncièrement intransigeante qui ne promet rien, si ce « n'est qu'une négociation vaine et inutile.

« Dans ces conditions, le gouvernement impérial du Japon se voit « dans l'obligation d'agir personnellement. Il va donc procéder, sans « plus attendre la collaboration des autorités chinoises, à des tra- « vaux de reconstruction et d'amélioration du chemin de fer en ques- « tion, conformément à ses droits basés sur les traités et suivant le « plan collectif[1] dressé par les commissaires des deux gouver- « nements. »

Le 7 août, alors que les travaux étaient déjà commencés sur les chantiers de la ligne Antoung-Moukden, le gouvernement chinois

---

[1] Avant la date du 24 juin, une mission sino-japonaise procéda au tracé de la nouvelle ligne. Les membres de cette commission tombèrent alors d'accord sur la route à suivre sur une longueur de 268 kilomètres, soit d'Antoung à Chenh-siang-toung. Ils ne purent cependant s'entendre au sujet du tracé de Chenh-siang-toung à Moukden, qui a une longueur d'environ 32 kilomètres seulement.

faisait savoir à Tokyo qu'il n'insisterait pas davantage pour maintenir son opposition à l'élargissement de la voie et aux modifications de parcours jugées nécessaires. L'incident se trouvait donc ainsi clos. Une dépense de 63 millions a été prévue pour la reconstruction de la ligne.

Par ailleurs on annonce que la voie ferrée de Séoul à Chemoulpo se trouve actuellement en pleine transformation. Les travaux terminés, le trajet entre les deux villes ne demandera plus que 45 minutes.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La défaite du Rogui.* — Les troupes du Rogui viennent de subir une grave défaite dans les montagnes, au Nord de l'oued Ouergha. Bou Hamama lui-même faillit tomber entre les mains des soldats du Makhzen et ne réussit qu'à grand' peine à s'échapper avec seulement une centaine de partisans. De très nombreux prisonniers roguistes furent amenés à Fez et y subirent des tortures abominables : vingt de ces prisonniers ont eu le poignet droit et le pied gauche coupés ; dix ont eu le poignet coupé ; quant au chef de la fanfare du Rogui, on lui fendit d'abord les joues à la commissure des lèvres, puis on lui arracha les dents. Deux des suppliciés sont morts sur le champ des suites de l'hémorragie.

— *Dans le Rif ; le conflit hispano-rifain.* — Depuis les derniers combats que nous signalions dans notre dernière livraison, aucun engagement sérieux n'a eu lieu entre la harka rifaine et les troupes espagnoles. Le général Marina continue à recevoir des renforts et a préparé patiemment son plan de campagne.

Voici, d'après une correspondance de l'*Eclair*, d'intéressants renseignements sur les effectifs espagnols à Melilla :

Madrid, 20 août.

Certains journaux étrangers continuent à publier des informations inexactes sur les effectifs espagnols à Melilla, que l'on fait varier de 40.000 à 20.000 hommes, et sur leur commandement. On prétend, en effet, qu'il n'y a pas eu à Melilla moins de 15, voire de 26 généraux. Or, ils sont exactement au nombre de 10, à savoir : le lieutenant-général Marina, commandant en chef ; le général de division Arizon, nommé gouverneur de la place de Melilla, en remplacement du général Marina, lorsque celui-ci fut promu lieutenant-général (plusieurs journaux avaient cru alors que le général Marina était destitué !) ; les généraux de division Orozco, chef de la première division d'infanterie (4 régiments de ligne), et Tovar, chef de la division de chasseurs (3 brigades) ; les généraux de brigade del Real (brigade de Melilla, 2 régiments d'infanterie et corps disciplinaire) ; Imaz, Alfau, Morales, chefs des brigades de chasseurs, et Aguilera et San-Martin, chef des deux brigades de la division Orozco. Le nombre d'officiers généraux est donc absolument normal et correspond aux unités

réelles. Il n'y a même pas de généraux de l'arme à la tête des 10 escadrons de cavalerie ni des batteries d'artillerie, qui ont été affectés aux divisions organiques.

Quant aux effectifs, certains ont pris texte d'une statistique du ministère de la Guerre espagnol pour déclarer que les troupes de Melilla s'élevaient à 27.500 hommes. Or, la statistique en question concernait les renforts envoyés d'Espagne; mais il faut y ajouter les 6.500 hommes de la garnison primitive, ce qui donne environ 33.000 hommes, défalcation faite des pertes.

Outre ces forces, le ministère de la Guerre prépare une autre division de réserve, en prélevant sur les 12e et 13e divisions, en garnison à Vitoria et à Valladolid, 2 brigades qui seraient envoyées en Andalousie, prêtes à s'embarquer. Mais on ne sait encore si elles seraient envoyées à Melilla ou à Ceuta, où la lutte entre Raïssouli et les tribus voisines et les agressions dont certains bateaux espagnols ont déjà été l'objet de la part des Kabyles de la côte pourraient obliger l'Espagne à prendre aussi des précautions militaires en renforçant la garnison, forte actuellement de 7.000 hommes.

Enfin, à propos des mouvements de navigation, on a dit que toute l'escadre espagnole se trouvait déjà à Melilla; or, les bateaux envoyés jusqu'ici ont été les croiseurs *Numancia*, *Estramadura*, *Carlos-Quinto*, *Princesa-de-Asturias*, et plusieurs canonnières et torpilleurs. Le cuirassé *Pelayo*, les croiseurs *Rio-de-la-Plata*, *Cataluna* et divers autres restent encore en Espagne.

Algérie. — *Rencontre sur la frontière algéro-marocaine.* — On télégraphie, le 9 août, de Colomb-Béchar que le lieutenant Manoury, de la compagnie saharienne, et le lieutenant Chauvelot, avec un groupe franc du 2e tirailleurs, partis le 27 juillet en reconnaissance vers le Guir, à la recherche de plusieurs djichs signalés dans cette région, rencontrèrent la nuit dernière un groupe de Marocains.

Le djich engagea le combat, mais fut bientôt mis en déroute; dix-huit Marocains ont été tués; de notre côté, nous avons eu deux tirailleurs tués et un saharien blessé.

Tripolitaine. — *A l'oasis de Djanet.* — Le bruit ayant couru à plusieurs reprises que l'oasis de Djanet avait été occupée par nos troupes, le *Times* a publié à ce sujet l'information suivante de son correspondant à Constantinople :

La nouvelle de l'occupation de l'oasis de Djanet par un détachement français a été le sujet de plusieurs questions au ministère des Affaires étrangères. Naoum pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, a fait savoir au ministre ottoman des Affaires étrangères que M. Pichon, au cours d'une conversation à ce sujet, a fait les déclarations que voici :

Au mois de juin, un détachement français qui suivait la route des caravanes vers Ghat, arriva à l'oasis de Djanet et l'occupa. Mis au courant, le gouvernement télégraphia immédiatement aux autorités responsables que cette occupation était irrégulière et que le détachement devait se retirer. Ces instructions furent promptement exécutées.

La nouvelle est vraie en elle-même. Il faut cependant ajouter

quelques détails qui l'éclairciront. Il y a trois ans[1], un détachement de nos troupes ayant occupé Djanet, la Turquie protesta, prétendant que cette oasis était comprise dans les limites de la Tripolitaine. On convint alors d'entamer des négociations pour fixer la situation du point contesté. En attendant, aucun des deux Etats ne devait occuper Djanet militairement.

Les négociations n'ont pas encore abouti, mais des gendarmes turcs sont entrés, il y a quelque temps, à Djanet. Il en résulta des troubles locaux et la formation d'une harka contre laquelle nous dûmes opérer. Un détachement de nos troupes, au cours de ces opérations, atteignit Djanet qu'il a quittée ensuite.

Afrique Occidentale. — *La colonne de l'Adrar.* — Une dépêche officielle du gouverneur du Sénégal annonce que Si Mohammed Ould Sochlal vient de faire sa soumission, à Atar, au colonel Gouraud.

La pacification de l'Adrar se poursuit régulièrement.

Congo français. — *Une interview de M. Merlin, gouverneur général du Congo français.* — Un publiciste belge, M. Fritz van der Linden, qui vient de faire un séjour de plus d'une année au Congo, va publier ces jours-ci un ouvrage dans lequel il réunit les éléments des observations qu'il a pu faire là-bas. L'auteur y rapporte notamment une intéressante conversation qu'il eut à Brazzaville avec M. Merlin, gouverneur général du Congo français, qui lui a dit que son but n'est pas d'apporter des réformes profondes au Congo français, mais d'assurer l'essor économique qu'on est en droit d'attendre des immenses richesses de cette colonie. Le fait qu'on n'a pas trouvé de cohésion dans la population indigène, qu'on a eu affaire à « de la poussière de peuplades », a permis d'occuper le pays sans campagnes militaires onéreuses, et longtemps on a cru en France que le Congo, qui n'avait jamais rien coûté, pouvait se suffire à lui-même. On est revenu de cette erreur première ; on a compris la nécessité de l'occupation effective : le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubanghi-Chari et le Tchad auront chacun, à bref délai, un bataillon de soldats. On a déjà établi le recrutement local et on a trouvé d'excellents soldats parmi les gens du Nord et de la Haute-Sangha. Une heure viendra où on pourra appeler des Congolais de toutes les régions à constituer les troupes. Il est utile de montrer aux indigènes qu'on dispose de forces militaires, bien qu'une révolte ne soit pas à redouter, précisément parce que la population ne forme pas un tout homogène. Les effectifs militaires au Congo français n'auront jamais d'autre rôle que d'assurer la tranquillité publique.

Quant à la mise en valeur du pays, M. Merlin a insisté sur la nécessité de compléter l'outillage économique de la colonie. On étendra le réseau télégraphique en reliant par câble Libreville à Loango ; on créera à l'intérieur du pays des installations sanitaires ; deux lignes ferrées seraient à construire d'abord, l'une allant de

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.* 1er et 16 août 1906.

Brazzaville à la côte et aboutissant aux environs de Loango, à la Pointe-Noire; l'autre allant de Libreville à la Sangha. La première de ces lignes aurait à peu près cinq cents kilomètres de développement, et M. Merlin estime qu'elle pourrait parfaitement exister à côté de la ligne belge de Matadi à Léopoldville, car elle rencontrerait un pays d'exploitation forestière, le Mayumbe, et ensuite une contrée de gisements cuprifères qui de Minduli à Boho-Sango forment un massif minier de cent kilomètres en longitude. M. Merlin a ajouté que ces lignes seront construites dans d'autres conditions que celles du Bas-Congo. L'administration française se préoccupe encore essentiellement de l'amélioration des ports maritimes et des ports fluviaux. Le gouverneur général est d'avis que Libreville a tout ce qu'il faut pour se développer rapidement. C'est un port d'avenir, comparable à Dakar et à Konakry, qui prospérera par le fait même de la mise en valeur des ressources du Gabon en caoutchouc et en bois.

Parlant des concessions, M. Merlin a dit au publiciste belge que les concessions actuelles ne sont pas éternelles, que dans vingt ans elles n'existeront plus. Mais le Congo n'est pas une colonie de peuplement et les petits colons ne disposant pas de capitaux suffisants auraient peine à y vivre. Le Congo français possède tous les produits nécessaires aux différents stades de son développement. Le gouverneur général a déclaré qu'il ne pouvait se prononcer encore sur les modifications à apporter éventuellement au système fiscal, mais il pourchassera partout le système d'imposition en produits, en général peu recommandable, même quand il comporte des avantages dans certains cas. « L'Etat, dit-il, doit percevoir ses impôts en deniers. » En améliorant la situation des indigènes, on pourra, avec la collaboration des fonctionnaires, et des commerçants, amener le noir du Congo à s'élever sur l'échelle des êtres humains. La grande tâche est de créer chez les indigènes des habitudes nouvelles, des besoins nouveaux, car ils seront les premiers à tirer profit d'une main-d'œuvre active et intelligente dans ce pays au climat rude, où le blanc ne peut fournir la même somme de travail qu'en Europe. M. Merlin a constaté, en terminant, que l'emprunt de 21 millions voté par le Parlement français ne constitue qu'un crédit d'études et de première installation et que les ressources pour l'outillage économique viendront plus tard. En entrant dans la voie de l'expansion coloniale dix années à peine après 1870, la France a donné au monde la plus belle preuve qui soit de sa vitalité.

Telles sont, fidèlement résumées, les déclarations que le gouverneur général du Congo français fit à M. Fritz van der Linden, et auxquelles le publiciste belge consacre un des chapitres les plus importants du livre qu'il va publier.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Crète. — *Le commerce extérieur.* — Le consul général à la Canée, M. Wyldbore Smith, vient de publier, sur le commerce extérieur de la Crète en 1907, un très intéressant rapport. Ce document débute par un hommage à l'honnêteté des Crétois et par un conseil aux Anglais en relations d'affaires avec eux. Le conseil peut servir aussi aux Français et à tous ceux qui voudraient voir s'activer le mouvement commercial entre la Crète et leur pays. Ils devraient accepter des traites à trois et à six mois et les renouveler, si elles ne sont pas entièrement payées à l'échéance, car la ponctualité des Crétois dépend des récoltes qui trompent souvent les espérances des populations rurales.

M. Wyldbore Smith recommande aux industriels anglais la confection des marchandises accessibles à toutes les bourses et répondant au goût des Crétois, si les Anglais tiennent à augmenter leurs importations ou, tout au moins, à garder les dispositions acquises.

Malgré l'incertitude du lendemain, provenant du régime hybride infligé à la Crète, le commerce extérieur a sensiblement progressé dans la période quinquennale qui va de 1903 à 1907, comme il résulte du tableau suivant :

Années	Import.	Export.	Ensemble
—	—	—	—
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
1903.....	580.174	439.167	1.019.341
1904.....	549.666	419.652	969.318
1905.....	607.403	478.908	1.086.311
1906.....	770.802	695.640	1.466.442
1907.....	750.061	470.680	1.220.741

En l'absence de statistiques officielles pour 1908, le consul anglais a recueilli divers renseignements qui lui permettent de croire à une augmentation des échanges pour l'année écoulée. Il donne à l'endroit de la production agricole, des renseignements qui valent d'être reproduits encore que connus d'autre source.

Les principaux articles d'exportation sont les huiles d'olive, les olives, les caroubes, le vin, le raisin sec, les cocons, la soie, les mandarines, les citrons et les oranges. En fait de production industrielle, celle du savon seul, fait avec de l'huile d'olive et de la soude, mérite d'être signalée. Ajoutons aussi que le savon crétois est fort recherché en Grèce et dans les autres pays d'Orient.

M. Wyldbore Smith reproche aux Crétois — un reproche que méri-

tent aussi d'autres pays grecs — les procédés primitifs de la cueillettte des olives et de la fabrication de l'huile. Aussi l'huile n'est-elle consommée qu'à l'intérieur et celle que l'on exporte est employée à la fabrication du savon. La production moyenne annuelle est de 15 millions de litres environ, dont un peu plus de la moitié est exportée à l'étranger, en Egypte et en Angleterre principalement.

Les vins crétois sont exportés à Malte, en Amérique, en Égypte et en Turquie. L'exportation ne dépasse pas, année moyenne, 75.000 hectolitres. Le raisin sec, de bonne qualité, est exporté principalement en Égypte, en Turquie, en Autriche et en Allemagne. L'ensemble de l'exportation du raisin sec est en moyenne de 5 millions de kilogrammes environ.

M. Wyldbore Smith vante beaucoup les raisins crétois comme fruits de table, mais l'exportation qui se fait surtout en Égypte et en Grèce est fort limitée (270.000 kilogrammes environ) à cause des procédés défectueux de conservation et d'emballage.

La Crète exporte, année moyenne, 782.633 kilogrammes d'oranges, d'énormes quantités de mandarines, de beaucoup supérieures, d'après le consul anglais, à celles de la Sicile et de l'Afrique septentrionale, et 2.400.000 kilogrammes environ de cédrats. Les oranges et les mandarines crétoises, fort recherchées en Orient, sont exportées principalement en Grèce et en Égypte ; les cédrats en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Autriche. De décembre en mai, on trouve des oranges et des mandarines crétoises dans la plupart des marchés de l'Orient.

Le commerce des caroubes a pris une grande extension et ce commerce tend à augmenter en même temps que ceux de la vigne, du mandarinier et du cédratier. L'exportation moyenne des cinq dernières années a été de 16.526.139 kilogrammes qui ont été achetés principalement par la France, la Russie et l'Italie.

On ne signale pas d'augmentation dans la production des amandes, dont l'exportatiou moyenne ne dépasse pas 172 kilogrammes. La production du miel, parfumé et agréable au goût, est de 95.000 kilogrammes, dont plus des cinq sixièmes est exporté au dehors.

La Crète exporte aussi, principalement à Trieste, des avélanèdes de qualité supérieure, de la soie et quelques produits industriels qui, sauf le savon, ne doivent être indiqués que pour mémoire. Parmi ceux-ci le savon, fort recherché, comme on l'a dit, une des plus anciennes et des plus prospères industries de l'île, tient le premier rang. Il s'en exporte annuellement 2.566.000 kilogrammes environ. L'exportation de la soie, qui va presque toute en France, ne dépasse guère 20 à 23 kilogrammes.

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le nouveau tarif douanier.* — Le *Journal officiel* a publié le 12 août une note sur l' « application du nouveau tarif doua-

nier américain ». Cette note, dont l'importance n'échappera à personne, est ainsi conçue :

Le nouveau tarif douanier, définitivement adopté par les deux Chambres américaines et signé par le président des Etats-Unis, est entré en vigueur le 6 août courant.

Toutefois, la loi douanière dispose que les pays dont les arrangements commerciaux ne contiennent pas de clause de préavis relatif à leur dénonciation continueront à bénéficier des droits inscrits dans ces arrangements jusqu'au 31 octobre 1909 et que les pays qui ont conclu des conventions contenant une clause de préavis, avec un délai d'une durée déterminée, jouiront des droits insérés dans ces actes diplomatiques jusqu'à l'expiration dudit délai.

En conséquence et par application de ces dispositions de la loi américaine, les Etats-Unis n'ayant pas inséré de délai de préavis dans leurs arrangements avec certains pays, dont la France et la Suisse, les marchandises françaises visées dans cesdites conventions cesseront de bénéficier, à l'entrée aux Etats-Unis, des droits qui y sont prévus à dater du 1er novembre prochain, et réciproquement, à partir de la même date, les produits américains visés dans ces conventions cesseront de bénéficier des tarifs réduits qui leur sont applicables à l'entrée en France en vertu desdits arrangements.

Les Etats-Unis ayant stipulé un délai de six mois de préavis dans leurs accords avec l'Angleterre et l'Allemagne, et un délai d'une année dans leurs traités avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Hollande, les produits de provenance anglaise et allemande soumis actuellement aux droits réduits du tarif Dingley, conserveront le même régime douanier pendant six mois, à compter de la mise en vigueur du nouveau tarif, et ceux de provenance italienne, espagnole, portugaise et hollandaise pendant une année à partir de la même date.

Le fait capital qui ressort de cette note est le suivant : dans moins de trois mois, à partir du 1er novembre prochain, la France est exposée à voir ses exportations aux Etats-Unis frappées de droits nouveaux, tandis qu'au regard de l'Angleterre et de l'Allemagne les majorations de taxes joueront seulement à partir du 6 février 1910, et que pour les exportations de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande, les relèvements de droits n'entreront en vigueur que dans une année environ, le 6 août 1910.

Ainsi, à bref délai, si aucune entente n'intervient entre la France et les Etats-Unis pour prévenir les effets de cette inégalité, une application de tarifs différentiels serait faite aux marchandises françaises entrant aux Etats-Unis. Elles seraient mises sur le marché américain en état d'infériorité vis-à-vis des produits de la plupart des autres pays. La Suisse, dit la note, partagerait ce sort avec la France. Il est permis de trouver médiocre cette fiche de consolation.

D'une communication récente faite à la Chambre de commerce de Paris par M. Henry Gourd, président de la Chambre de commerce française de New-York, il résulte que d'une façon générale le nouveau tarif américain élève de 43,70 % à 46 % la moyenne des droits pour les produits des pays qui, assujettis aux nouvelles taxes, con-

tinueront de bénéficier néanmoins du tarif minimum. Par contre, les taxes douanières perçues aux Etats-Unis monteraient de 43,70 % à 71 % pour les marchandises provenant de pays auxquels les Etats-Unis viendraient à appliquer non pas leur tarif minimum, mais leur nouveau tarif général. Celui-ci frappera les marchandises des Etats qui n'assureraient pas aux produits américains le traitement de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire leur propre tarif minimum. On aperçoit toute la gravité de la situation.

En mettant les choses au mieux, on constate que, à bref délai, même si nos exportations ne sont astreintes qu'au paiement des droits du tarif minimum américain, elles seront plus grevées que celles de nos principaux concurrents. Et si nous donnions pour réplique à cette différence de traitement un refus de notre tarif minimum, la conséquence de ce refus serait bien simple : au lieu de pâtir d'une infériorité qui se chiffre par la différence entre 43,70 % et 46 %, nous aurions à en subir une qui se traduirait par l'écart entre 43,70 % et 71 %. L'aggravation passerait du coup de 5,26 % à 62,49 %.

Evidemment, les chiffres fournis à la Chambre de commerce de Paris impliquent des vérifications, en raison de leur caractère synthétique. En outre, des distinctions sont à établir entre les diverses natures de produits. Pour que notre industrie et notre commerce puissent mesurer exactement, avec la précision que commandent les affaires, il est indispensable que chaque intéressé soit mis en présence des tarifs américains qui le concernent.

Au point de vue pratique, la première chose qui s'impose, c'est donc la publication officielle de ces nouveaux tarifs. Le gouvernement a certes été heureusement inspiré en donnant, par la voie du *Journal officiel*, l'avertissement que nous avons reproduit. Mais cet avertissement eût gagné en netteté et en utilité, s'il eût été accompagné de l'information intégrale à laquelle le monde industriel, agricole et commercial a droit.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Mac Carthy, consul de la République Argentine à Bordeaux;
Charles A. Holder, consul des Etats-Unis à Rouen;
Arnault de la Ménardière, vice-consul de Danemark à Brest.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Choiselat et *de* 2e *cl.* Gilbert sont désig. pour l'A. O. F.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Mignot est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Baudon et le *lieut.* Martin sont désig. pour la Cochinchine.

Congo. — M. le *lieut.* Faulque de Jonquières est désig. pour le bataill. du Tchad.

Madagascar. — MM. les *capit.* Laurans et Léonard dit Champagne sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Cuisenier est désig. pour la Cochinchine.

Congo. — M. le *lieut.* Maulouin est désig. pour le Tchad.

CORPS DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. maj. de* 2e *cl.* Braud est désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Dufongeré est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*aspirant de* 1re *cl.* de Galard-Brassac de Béarn est désig. pour la *Manche.*

M. le *lieut. de vaiss.* Jeuneu est nommé au command. du *D'Iberville.*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Houpin est désig. pour l'*Alger.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Paul Samary, *gouvern. de* 1re *cl.* des colonies, est nommé *gouvern. p. i.* de la Guyane.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La France dans l'Océan Indien, par Eugène Gallois. 1 vol. in-8°. — Dépôt, 6, rue de Mézières, Paris.

M. Eugène Gallois entreprenait, il y a quelques dix ans, de visiter toutes les colonies françaises. Il a achevé il y a quelques mois de remplir ce programme par un voyage à Madagascar et à la Réunion, après avoir longuement parcouru la Chine, le Japon, les deux Amériques du cap Horn au Canada, etc.

Au retour de chacun de ses voyages, M. Eugène Gallois a publié de larges extraits de ses carnets de route.

Son dernier livre, la *France dans l'Océan Indien*, est un tableau complet et précis de tout ce qui frappe le voyageur depuis la mer Rouge jusqu'aux îles Kerguélen, ces terres minuscules où flotte notre drapeau aux confins de l'Océan Indien et des mers antarctiques. Djibouti, Zanzibar, les Seychelles, les Comores défilent successivement sous nos yeux ; puis nous arrivons à la grande île de Madagascar dont M. Eugène Gallois nous donne une monographie fort complète : géographie et histoire, situation économique, descriptions pittoresques, rien de ce qui concerne ce vaste et intéressant pays n'est laissé dans l'ombre.

En quittant Madagascar, M. Eugène Gallois nous conduit à la Réunion et à l'île Maurice, cette ancienne possession française dont la comparaison avec l'île voisine restée sous notre domination est si suggestive à maints égards.

La lecture de cet ouvrage est aussi agréable qu'instructive, et l'intérêt en est encore augmenté par les cartes, les dessins inédits et les photographies qui l'illustrent en grand nombre.

Silhouettes d'outre-Manche, de Jacques Bardoux.

Poursuivant sa série d'études sur l'Angleterre, M. Jacques Bardoux vient de publier un nouveau livre « Silhouettes d'outre-Manche » où l'on retrouve ces qualités de pénétrante analyse que nous avions déjà admirées dans la psychologie de l'Angleterre contemporaine. M. Bardoux connaît à fond la politique anglaise, ses silhouettes d'outre-Manche font revivre tous les principaux hommes d'éclat de l'Angleterre actuelle, nous voyons tour à tour défiler sous nos yeux les grands chefs conservateurs ou libéraux, un Grey, un Balfour, un Campbell Bannermann, un Cromer, un Chamberlain; M. Bardoux a même joint à l'étude de ces hommes politiques celle d'une grande dame charitable, d'un fondateur de grands magasins et d'un peintre illustre, voulant sans doute nous montrer sous ses aspects les plus variés les différentes manifestations de l'activité britannique. Tous ces hommes de talents, d'origines, de races différentes, car un Écossais comme Bannermann voisine avec un Gallois comme Lloyd George, ont pourtant un caractère commun : l'énergie indomptable et la poursuite obstinée dans le dessein, un des traits les plus originaux du caractère anglo-saxon. Qu'ils donnent pour but à leur activité l'organisation d'un grand pays comme l'Egypte (lord Cromer) ou simplement l'établissement de grands magasins comme William Whiteley, les procédés employés sont les mêmes, l'activité déployée est identique. Moins idéalistes que les Latins et surtout moins impressionnables, la raison chez les Anglais l'emporte sur le sentiment et ils sont souvent, comme le dit M. Bardoux dans sa préface, rebelles à l'attrait des sensations artistiques ou voluptueuses. L'intérêt

patriotique ou un profond sentiment religieux sont les seuls ressorts qui les fassent agir; c'est la conclusion qu'on retire de ce livre. S'inspirant de la méthode analytique de Taine, Jacques Bardoux essaie d'expliquer les tendances d'esprit et de caractère de ces hommes qui, à des titres différents, ont joué un rôle si considérable dans l'histoire anglaise de ces dernières années. Il nous montre comment le milieu de petite bourgeoisie dans lequel a été élevé M. Chamberlain a influé sur sa carrière politique et ses idées économiques; comment au contraire de fortes études classiques, un profond sentiment de la supériorité aristocratique, ont donné à Balfour ce mépris de l'idéal démocratique qui lui a valu tant d'inimitiés dans de nombreuses classes de la société; comment un John Burns, de par sa naissance ouvrière, a une physionomie particulière qui tranche d'une façon originale sur les autres membres du parlement. Parmi les figures les plus curieuses et les moins connues du public français est celle d'une grande dame anglaise : la baronne Burdett Couts, type de ces femmes charitables qui abondent en Angleterre et qui avec une inlassable énergie consacrent leur existence à des œuvres de bienfaisance. Son inépuisable charité, qui ne s'est pas démentie au cours d'une existence de quatre-vingt-douze ans, lui a valu les honneurs funèbres de Westminster Abbey et une popularité retentissante. Une étude sur le peintre anglais Holman Hunt et une autre sur un homme d'équipe d'outre-Manche, Richard Bell, qui par son énergie a fini par devenir député aux Communes, terminent ces silhouettes d'outre-Manche où sont dépeintes sous les couleurs les plus vives tant de personnalités remarquables. Le livre de M. Bardoux continue brillamment la série qu'il a consacrée à l'Angleterre et qui nous a déjà valu tant d'études curieuses et intéressantes.

ARTHUR KANN.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Bulgarie dans les Balkans, par J. AULNEAU, avocat à la Cour d'appel. Une broch. in-8° de 28 pages. Bureaux de la *Revue Politique et Parlementaire*, Paris, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

L'Afrique Française (*août* 1909). Troupes Noires. — Commandant CANTON : Le village de Bou-Denib. — M. DELAFOSSE : Les états d'âme d'un colonial. — Ch. MOUREY : Dans la Nigeria : les chemins de fer et la mise en valeur.

Revue politique et parlementaire (10 *août* 1909). J. AULNEAU : La Bulgarie dans les Balkans.

La Quinzaine coloniale (10 *août* 1909). Au Ouadaï. La prise d'Abecehr.

La Réforme économique (13 *août* 1909). T. LALOUVET : Le régime douanier de la Corse.

Revue pour les Français. HENRI LORIN : Les Français au Congo.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'esplorazione commerciale (*agosto* 1909). GIUS. DE LUIGI : Lettere dalla Cina.

L'Italia all' Estero (5 *agosto* 1909). FR. CICCOTTI : Una guerra sul Sud America.

Rivista coloniale (*luglio-agosto* 1909). L'emigrazione al Parlamento nazionale.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*agosto* 1909). CAP. PISCICELLI : Il paese dei Bango-Bango.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ÉVOLUTION DE L'AFRIQUE DU NORD

L'Union Coloniale Française vient de publier le compte rendu des travaux de l'important congrès qu'elle avait organisé l'an dernier (du 6 au 10 octobre 1908 et qui était exclusivement consacré à l'Afrique du Nord [1]. M. Chemin-Dupontès, quelques jours après la session, avait rendu compte de ce congrès dans les *Questions* [2]. Il nous paraît opportun aujourd'hui d'insister sur ce sujet, afin de tirer en quelque sorte la morale des délibérations que la présente publication met à la portée de tous. Les personnes qui assistèrent aux séances n'ont pas perdu l'impression que ce congrès différait quelque peu des précédentes assises coloniales : les controverses engagées n'étaient point d'ordre purement spéculatif et académique ; on sentait dans les arguments présentés, dans la précision des attaques et des ripostes, quelque chose de direct, de vivant ; à côté des spécialistes ordinaires, des praticiens d'Afrique, Français et indigènes étaient venus discuter sur des questions intéressant leur avenir, et rien ne pouvait mieux démontrer que là-bas, sur les bords de la Méditerranée, les colonies fondées par la France commencent à s'affirmer comme des sociétés adultes et conscientes.

Comment ce progrès s'est-il développé ? Quelles conditions s'imposent à son développement ultérieur? Voilà ce qu'établissent, par les témoignages les plus autorisés — sauf certaines lacunes que nous signalerons plus loin — les deux volumes, riches de substance, du congrès de 1908. Le passé de l'Afrique du Nord, à la première apparence objet d'études seulement rétrospectives, ne pouvait cependant pas, pour peu que l'on y réfléchît, laisser indifférents les hommes d'action, nos

[1] Deux volumes de 802 et 903 pages.
[2] *Questions* du 1er novembre 1908, p. 567-573.

contemporains. Tous ceux qui en parlèrent furent amenés à rendre hommage aux traditions de l'Afrique romaine et trouvèrent ainsi l'occasion de déterminer quelques-uns des traits de la physiologie permanente de l'Afrique du Nord. Nous nous félicitons que le congrès ait creusé jusqu'à ces fondations, parce que la France apparaît mieux ainsi une continuatrice, obligée de modeler son énergie sur des conditions locales préétablies. Il faut, en effet, remonter à l'époque de la domination romaine, pour bien comprendre comment la nature de l'Afrique du Nord, celle du sol et celle des hommes, réclame impérieusement une discipline extérieure, dans laquelle l'anarchie correspondra toujours au morcellement régional : terre des compartiments et des chapelles, du culte donatiste des saints et de la popularité des chérifs, païenne, musulmane ou chrétienne, l'Afrique du Nord n'a jamais connu la fortune que sous une autorité civilisatrice venue du dehors.

Les Romains ont, avant tout, établi des garnisons ; des constructions militaires furent l'armature de leur « pénétration pacifique » ; auprès des camps, des villes se sont élevées, peu à peu enrichies par le commerce et la colonisation de leurs environs ; les indigènes, rapprochés des résidents romains, contribuèrent à faire de ces cités des foyers parfois brillants de vie municipale ; capitales économiques et intellectuelles, elles se paraient de monuments robustes, théâtres, thermes, marchés, arcs de triomphe. Des travaux publics, d'une technique admirable, ménageaient l'emploi utile des moindres averses tombées sur le sol ; c'étaient des bassins pour capter les sources, des barrages pour régulariser les rivières, des plantations pour prévenir la dégradation du sol par les pluies ; des routes, à la chaussée maçonnée, couraient à travers le pays, aboutissant à la côte, dans des ports outillés pour le commerce par mer, Carthage, Thabraca (Tubarca), Rusicada (Philippeville), Chesurea (Cherchel) ; dans la tranquillité générale, la campagne se couvrait de cultures et de villas.

Toutes ces expériences ne doivent pas être perdues ; la prospérité romaine en Afrique s'écroula le jour où le pouvoir central de l'Empire ne fut plus assez fort pour maintenir la cohésion des provinces, et dans chacune d'elles, l'unité de l'administration. Après de longs siècles écoulés, la France reprend la tâche romaine ; elle recommence à dompter la nature africaine, retournée, depuis la chute de l'Empire, à sa sauvagerie native. Aucun des peuples dont les invasions ont foulé l'Afrique du Nord, dans l'intervalle, ne fut capable de cette prise de possession, qui exige de la patience et de la persévérance. Aujour-

d'hui, nous relevons soigneusement les traces laissées par les Romains, car nous ne pouvons marquer plus sûrement les jalons de la renaissance africaine. Fait suggestif : des indigènes instruits comprennent très bien, maintenant, cette valeur essentiellement pratique de l'archéologie; ils n'exploitent plus les carrières romaines comme des carrières de pierres; ils s'associent aux savants et aux fonctionnaires français pour en dresser l'inventaire et les protéger.

Ils reconnaissent volontiers que la France est la directrice irremplaçable de tout progrès pratique; ils recherchent de plus en plus ses conseils, et s'inspirent des exemples donnés par les colons. C'est que les innovations introduites sous nos auspices ont apporté à l'Afrique du Nord une plus-value considérable, dont la hausse n'est pas encore à son point culminant dans le domaine de l'agriculture. Que d'améliorations de l'élevage, de la culture des céréales qui échappent de plus en plus aux routines séculaires! Que de nouveautés dans l'arboriculture et l'aménagement des forêts! Contrairement à ce qu'on dit souvent, l'Arabe est un éleveur des plus médiocres : il ne surveille ni la nourriture, ni le croît de son bétail ; il préfère l'âne au cheval, la chèvre au mouton, parce que les premiers de ces animaux sont moins exigeants que les seconds; on compterait les grands chefs qui, dans des écuries soignées, possèdent de beaux chevaux de selle et surtout de trait; l'élevage du bœuf de labour, capable de résister aux sécheresses de l'été, puis aux infections paludiques de l'hiver, est une conquête française; de même l'introduction du mouton à queue fine, dont la laine et la viande sont également marchandes. Enfin, l'agronomie française d'Afrique n'a pas tout à fait déterminé encore quelles sont les autres cultures fourragères à recommander aux éleveurs, mais elle a déjà rassemblé des expériences capitales sur les céréales en vert, les légumineuses, le cactus sans épines, etc.

Le blé dur était seul cultivé par les Arabes avant l'arrivée des Français. Nous avons semé du blé tendre avec un tel succès que les *tuzelles* de Sidi-Bel-Abbès font prime sur les marchés du continent; nous avons ouvert aux blés durs le débouché presque indéfini des usines de semoules et pâtes alimentaires. Les Kabyles, dit-on, connaissaient depuis longtemps les labours préparatoires, si utiles pour stabiliser le rendement des grains; mais il appartenait aux Français d'en généraliser l'emploi, de le rendre plus facile et plus fécond en important des instruments aratoires moins pauvres que l'araire primitif. Aujourd'hui, les cultivateurs indigènes sont des clients exigeants pour les manufactures de charrues françaises, et l'aire de pro-

duction des céréales s'étend sur tout le versant méridional du Tell, des plateaux de Sétif à ceux d'Aumale et de Tiarat; le laboureur ameublit profondément le sol, fume et sarcle, choisit avec discernement ses semences ; à l'empirisme général, même dans les premières années de la conquête, succède une agriculture intelligente, éclairée par une science de mieux en mieux informée des conditions locales.

Nous ne dirons rien de la vigne, car l'interdiction des boissons fermentées par la religion musulmane explique assez que les Arabes ne l'aient jamais cultivée et que les Français seuls l'aient importée dans l'Afrique du Nord. Mais ces mêmes musulmans sont de grands consommateurs d'huile, et cependant l'olivier a été misérablement traité, jusqu'à ce que des Français aient ressuscité, en les amendant encore, les belles traditions romaines : on n'exagère rien en citant comme une date, dans l'histoire de l'agriculture nord-africaine, la publication de la brochure révélatrice de M. Paul Bourde sur l'olivier en Tunisie (1893). Plus récemment, des chefs de villages kabyles faisaient demander, par leurs représentants aux Délégations financières, des moniteurs français capables d'enseigner la culture et la taille du figuier : c'est, à la fois, adressés à l'administration française, un remerciement et un témoignage de confiance.

La France, enfin, a rétabli et multiplié les routes tracées par les Romains : elle les double de chemins de fer, suivant la formule d'un progrès que les anciens n'avaient pu connaître ; elle rend à l'Afrique du Nord la faculté des libres communications par mer, abolie depuis que les Arabes avaient muré les ports romains et que des pirates détournaient le commerce régulier, campés autour des criques naturelles du littoral. Les indigènes apprécient tous ces bienfaits. Les congressistes de 1908 approuvèrent à l'unanimité des rapports sur le crédit agricole, la mutualité, la coopération, les communications, qui traitaient du mouton et du vignoble, des mines et des pêcheries. Il reste que l'éducation de l'homme n'est pas aussi avancée encore que le dressage de la nature, même parmi les colons européens. Constatons, à ce propos, combien les difficultés sont analogues, qu'il s'agisse d'Algérie ou de Tunisie : quelles que soient, entre ces deux colonies, les différences administratives, elles devraient mettre en commun leurs ressources et leur personnel pour ces études sociales — et peut-être pour quelques autres services ; du moins souhaiterions-nous, entre spécialistes des mêmes parties, des réunions « intercoloniales ». Des visites furent échangées, l'an dernier, entre MM. Jonnart et Alapetite ; nous voudrions, malgré le nuage de l'Ouenza, y voir le présage

d'une entente cordiale, essentielle à l'avenir français, en présence des problèmes délicats posés sur ces rivages.

Aujourd'hui, deux voies grandissent parallèlement dans l'Afrique du Nord. Tel est le fait dominant. Des indigènes, des Européens maintenant bien acclimatés, vivent et multiplient côte à côte ; les premiers sont et seront toujours de beaucoup les plus nombreux, sept contre un, à l'heure présente, pour l'ensemble de l'Algérie et de la Tunisie, bien plus, si l'on tient compte du Maroc. Fondre en une seule ces deux races est une utopie, car l'Islam n'est pas seulement une religion, il fait à la société de ses adeptes une mentalité, une constitution familiales trop particulières. Prévoyons donc, juxtaposés, un peuple néo-français d'Afrique et des races de religion musulmane — le mot peuple, ici, nous semblerait trahir la réalité — beaucoup plus nombreuses; tous peuvent prospérer en se développant, suivant le mot de Waldeck-Rousseau, chacun dans sa civilisation. La France, qui n'a jamais admis la théorie barbare et niaise du *refoulement* des indigènes dans le désert, ne veut pas courir davantage vers la chimère de l'*assimilation ;* parlons seulement d'*association*.

Quelques attardés prétendent que la colonisation est incompatible avec le bien-être des indigènes. Sans doute, si l'on entend par bien-être la stagnation incurable dans les routines ancestrales : au contact d'une civilisation supérieure, il est inévitable que les occupants primitifs soient quelquefois heurtés; un changement est apporté dans les conditions de leur vie sans qu'ils aient été consultés. Mais les civilisés eux-mêmes ne sont gagnés que par l'évidence du succès. Thiers, en 1840, ne croyait pas aux chemins de fer; nos aviateurs avaient presque conquis l'air, avant d'intéresser les pouvoirs publics de France. Oui, la colonisation a contraint les indigènes à des épreuves dont ils ne se souciaient pas plus que les marchands de chevaux de trait de l'essor des automobiles; il est d'ailleurs fréquent de constater que les plus ardents à flétrir la colonisation ne sont pas des indigènes, mais des politiciens européens, pour qui ce thème est matière à développements avantageux devant les badauds sensibles de la métropole; par un étrange paradoxe, ces panégyristes de l'état de nature affectent de se classer en France à la tête des partis les plus avancés!

Quiconque aura vu, ne fût-ce qu'en passant, nos colonies nord-africaines, quiconque aura pu, surtout, les comparer avec le Maroc voisin, emportera une conviction inébranlable de la bienfaisance de l'action française : outre la paix, qui garantit à chacun la liberté de son travail, la France assure à ses sujets

indigènes des facilités toutes nouvelles pour eux : elle leur envoie des médecins et des médicaments, fonde pour eux des hôpitaux, encourage dans leurs villages et leurs douars le progrès agricole, l'instruction technique, la fondation de sociétés de prévoyance ; les travaux publics facilitent les échanges pour les indigènes comme pour les colons ; sur les hauts plateaux, partout où le chemin de fer arrive, les pasteurs abandonnent l'élevage du chameau, qui est un véhicule, pour celui du mouton, même du bœuf, qui sont plus exactement des marchandises. Certes, nous ne dirons pas que tout est fait, et nous avons montré ici-même[1] quelle tâche immense s'imposait encore, par exemple, aux directeurs de l'enseignement indigène ; mais nous ne laisserons pas contester que, pour un musulman nord-africain, il vaille mieux vivre aujourd'hui en Algérie ou en Tunisie qu'au Maroc.

Bien plutôt que de plaindre les indigènes, qui ne se plaignent pas eux-mêmes, préoccupons-nous de les voir grandir sans cesse en nombre, en instruction, en fortune. Ce n'est plus une masse amorphe, que celle de nos sujets musulmans ; c'est une société qui se forme, que nous aidons à se former, à qui nous devons marquer sa place dans l'évolution de nos colonies méditerranéennes. Loin que la colonisation ruine les indigènes, elle multiplie à leur portée les occasions de travail et les salaires, en même temps que des leçons de choses dont beaucoup savent déjà profiter. Nous assistons depuis quelques années à la constitution d'un capital indigène, foncier et même mobilier, qui procède plus ou moins directement de la colonisation ; que l'on consulte des notaires algériens (surtout dans l'intérieur, parce que la population musulmane des partis est un prolétariat peu enraciné), on apprendra d'eux ce que représentent pour leurs études les transactions où des indigènes sont acheteurs ; des cultivateurs kabyles, métayers d'indigènes ou propriétaires, descendent des montagnes vers Constantine et Philippeville ; autour de Mascara, dans la plaine drainée et assainie d'Eyris, des pasteurs arabes vendent leurs terres et reculent vers le Sud, mais il y a parmi les acquéreurs autant d'indigènes que d'Européens.

Une élite musulmane grandit donc sous nos yeux ; elle se recrute aux origines les plus démocratiques ; les indigènes riches, aujourd'hui, ne sont pas toujours, tant s'en faut, des descendants de grandes familles ; parmi les Arabes, de grandes

---

[1] Voir notre article des *Questions Diplomatiques* sur l'Enseignement public en Algérie (16 octobre, 16 novembre et 1er décembre 1907).

tentes survivent les mœurs de l'âge patriarcal et des fortunes pastorales; en pays kabyle, quelques chefs, disposant du privilège de la naissance, ont décidé de coopérer avec une bonne volonté courageuse à la renaissance de l'Afrique du Nord; ils y trouvent des bénéfices, dont il serait puéril de contester la légitimité; ce sont des droits d'auteur. Mais, en général, les enrichis sont d'anciens auxiliaires de colons européens, formés durement à l'école de l'expérience, et qui dès lors l'emportent sur les colons eux-mêmes, grâce à leur compréhension atavique du milieu indigène. Il faut dès maintenant compter avec leur concurrence, qui sera de mieux en mieux outillée : peut-être doit-on attribuer à cette constatation désagréable le mécontentement de certains colons; ceux-là, volontiers, accuseraient « l'arabophilie » de l'administration, nullement responsable de réactions inévitables dans le jeu des éléments que rapproche l'évolution de l'Afrique du Nord.

L'élite musulmane nous paraît, pour le moment, plutôt économique en Algérie, plutôt intellectuelle en Tunise; cette différence s'explique, partie par les caractères des sociétés indigènes dans l'un et l'autre pays, partie par les institutions qu'a inaugurées la France; ici, dans un milieu moins morcelé, où l'on compte nombre de familles bourgeoises et amies de l'instruction, nous avons introduit le protectorat qui est, par définition même, un régime d'association; là, nous avons rencontré des groupes divisés, dont nous fûmes longtemps sans pénétrer l'état fragmentaire, et nous avons organisé une administration directe; les notables indigènes se sont tournés vers les carrières économiques, ainsi que le faisaient, en France, les protestants sous Louis XIV. Mais, pas plus en Tunisie qu'en Algérie, cette élite n'est encore nombreuse; à aucun degré, elle n'est représentative d'une prochaine moyenne sociale. La masse de la population indigène est demeurée tout à fait ignorante et s'élève très lentement; elle serait docile, le cas échéant (les incidents locaux de Margueritte et de Thala l'ont prouvé) aux excitations de fanatiques contre les Français.

Travaillons donc avec l'élite, qui nous offre déjà des collaborateurs distingués, mais ne tombons pas dans l'erreur que leurs aptitudes sont celles du nombre indigène, et par voie de conséquence, gardons-nous d'octroyer à tous nos sujets des droits ou de leur imposer des devoirs qui supposent une conscience civique : pas de conscription, pas de droits électoraux, sinon prudemment dispensés aux seules capacités. Le Congrès de 1908 a longuement discuté sur la conscription. M. Messimy, constatant l'affaiblissement redoutable de nos contingents métropoli-

tains, proposa d'introduire parmi les indigènes d'Algérie le service militaire obligatoire. Il nous paraît très grave, et tel fut l'avis de l'assemblée, qu'une réforme algérienne aussi capitale soit amorcée comme un expédient à une défaillance de la natalité française. L'Algérie vaut qu'on la considère en elle-même : tous ses élus sont unanimes à condamner le service obligatoire des indigènes, et nul ne s'avisera pourtant de soupçonner la sincérité de leur patriotisme. Ils sont guidés par des raisons non d'intérêt personnel, mais de conservation nationale : ils sentent qu'une innovation de ce genre réduirait les Européens d'Algérie à la valeur de leur nombre; et ce serait alors l'anarchie, de même qu'au temps où disparut, devant les Vandales, l'appareil d'ordre que représentait la minorité romaine.

L'Afrique du Nord a grand besoin d'Européens, et la France a besoin que ces Européens soient une variété de la race française. Dès les débuts de la conquête, Bugeaud s'inquiéta de la colonisation par les Français; depuis lors, en Algérie et en Tunisie, plus ou moins assidûment, selon les régimes ou les chefs de services, des émigrants français ont été encouragés à s'établir, par des concessions gratuites de terres ou des ventes complaisamment réglées. Quelques personnes réclament l'arrêt absolu de cette colonisation officielle, pour laquelle on expropria des indigènes; nous estimons que c'est à tort. D'abord, il n'est pas exact de dire que les indigènes soient expropriés pour l'établissement des colons : il est toujours procédé par ventes amiables à l'achat des terrrains de colonisation qui ne sont pas découpés dans le domaine public. Ce qui est vrai, nous le disions plus haut des environs de Mascara, c'est que, partout où la culture succède à l'élevage extensif, le pasteur qui n'est pas préparé à ce changement d'existence vend ses terres de parcours et se replie vers les plateaux. Ce mouvement est indépendant de l'administration; mais, à notre avis, elle doit en profiter pour réserver, dans les districts où lèveront des moissons nouvelles, la place de l'élément rural français. Nous nous associons donc pleinement au vœu du Congrès que « l'Algérie et la Tunisie continuent à favoriser, par tous les moyens équitables et légaux dont elles disposent, le peuplement par des colons français ». C'est une nécessité nationale.

La paix française, en effet, n'a pas attiré que des Français au Sud de la Méditerranée : des Latins du Sud sont arrivés en grand nombre, Espagnols en Oranie, Italiens dans la province de Constantine et en Tunisie; les effectifs réunis de ces étrangers sont supérieurs à celui des Français d'origine. On peut croire aujourd'hui que cette émigration, tant italienne qu'espa-

gnole, tend à se ralentir ; les gouvernements de ces nationaux poursuivent, sur leurs propres territoires, de véritables travaux de colonisation, qui retiennent beaucoup des candidats à un établissement plus lointain. Le moment est donc tout à fait propice pour imprimer des directions décidément françaises à la belle et vigoureuse race européenne, en qui s'amalgament ces éléments et ceux venus de France. Si l'assimilation n'est qu'une utopie en ce qui concerne les indigènes, elle est au contraire facile et pratique pour des étrangers qui sont, par le sang, assez rapprochés des Français ; pour le moment, veillons à ce que des Français d'origine s'enracinent dans le sol même, comme propriétaires fonciers, car c'est toujours, en définitive, pour les maîtres de la terre que travaille le temps ; soutenons donc l'essor de la colonisation libre par des manœuvres régulières, et littéralement stratégiques, de colonisation officielle.

Mais ce n'est pas tout de fixer des Français ; la constitution d'un peuple français d'Afrique exige d'autres soins gouvernementaux. La loi française de 1889 sur la naturalisation, appliquée en Algérie (mais non en Tunisie), déclara français tous les fils d'étrangers, nés en Algérie, qui ne réclament pas à leur majorité la nationalité paternelle. Tous ces jeunes gens deviennent du coup électeurs et conscrits. La loi sera sans danger et même bienfaisante, s'ils ont été préparés par l'instruction à cette promotion de citoyens. Or, nous ne craignons pas d'affirmer que cette préparation est, à l'heure actuelle, très insuffisante : pas assez d'écoles, et dans ces écoles, pas assez de maîtres formés exprès pour le rôle spécial qu'ils ont à remplir. Croit-on que des naturalisés automatiques, quelques mois après leur majorité, soient qualifiés comme instituteurs nationaux parmi des enfants qu'il s'agit de franciser ? Cette question de l'enseignement des étrangers est vitale, en ce moment, pour nos colonies africaines, car deux ans de service militaire, même loyalement faits, ne sont qu'un accident qui modifiera très peu des mentalités adultes. Une attention vigilante doit empêcher aussi que ces Latins, qui appartiennent à des races catholiques, ne reçoivent des directions cultuelles contraires à l'intérêt français ; l'administration supérieure gardera donc, malgré la séparation, un droit de contrôle sur le recrutement du clergé et l'exercice du culte.

Nous regrettons que le Congrès n'ait pas approfondi cette question de l'assimilation des étrangers. Elle fut seulement effleurée, au cours d'autres débats ; aucune inscription spéciale ne lui fut réservée ; elle ne figure pas dans la table des matières du compte rendu. Pourtant nous aurions aimé une

indication, tout au moins, qu'elle n'est pas perdue de vue. Par contre, le chapitre consacré au Maroc est un des plus pleins, et nous nous en félicitons : un Congrès de l'Afrique du Nord eût été fort incomplet sans cette annexe ; plus que jamais, à l'heure présente, il convient de faire ressortir l'intérêt spécial que la France tient, au Maroc, de sa situation dans les pays musulmans limitrophes. Nous ne sommes pas libres de nous désintéresser du Maroc, car la nature l'a soudé indissolublement à l'Algérie : en 1844, le sultan Abd ur Rhaman, allié d'Abd el Kader, fit aisément passer des troupes de Fez jusqu'à Oudjda, par la grande vallée longitudinale que Taza commande, entre les versants de la Moulouya et du Sébou ; en 1881, et tout près de nous, en 1908, les *harkas* du Sud s'avancèrent le long des étapes d'oasis qui jalonnent le pied méridional de l'Atlas. Il est clair qu'auprès de l'Atlantique, dont l'Atlas arrête en deçà de l'Algérie l'influence modératrice, le climat et les ressources du Maroc se différencient des nôtres, ce sont celles d'une « Algérie où il pleut » ; mais une prudence élémentaire nous défend d'oublier qu'entre ces deux pays, il n'existe aucune barrière naturelle, que l'Algérie est béante à l'Ouest, et que nous devons de ce côté, comme les Anglais en marge de l'Inde, chercher nos « frontières scientifiques ».

Comment s'exprimera cet intérêt spécial, reconnu de toutes les puissances qui ont participé à la Conférence d'Algésiras? Nous aurions tort de nous en tenir à une politique uniforme et rigide, parce que le Maroc n'a rien d'un état policé. Il n'a, en fait, ni souverain commun, ni institutions générales ; son Islam même n'est pas compact et l'on pourrait tirer des incidents les plus récents cette conclusion que la guerre sainte, le *djehad*, n'est plus au Maroc qu'un motif à déclamation, pour l'Europe. Dans quelle mesure Mouley Hafid est-il le sultan qu'il prétend être, même après la défaite et la capture du rogui ? Peut-il compter sur les grands caïds du Sud, pratiquement indépendants de Fez, autant que naguère les ducs de Normandie l'étaient du roi de France ? Ses ambassades en Espagne et en France sont-elles autre chose que des expédients dilatoires, ou se résoudra-t-il à transformer peu à peu le Maroc, avec le concours que lui promet l'Acte d'Algésiras ? Partout des doutes, des points d'interrogation.

Que nous commande cependant ce que nous appellerions volontiers la patience nationale ? Seulement de n'admettre au Maroc la constitution d'aucune force hostile, soit par groupement spontané de malveillances locales, soit par encouragements venus du dehors. Nous avons assez, en France même,

d'une frontière à défendre. S'il était permis, devant le cinématographe du Maroc présent, d'ébaucher un plan d'avenir, nous dirions que nous souhaitons, entre la France et les autorités marocaines, un accord de bon voisinage, pareil à celui des Anglais de l'Inde avec l'Afghanistan. Cette formule peu ambitieuse n'exclut ni l'égalité économique de toutes les puissances au Maroc, ni le droit de l'Espagne à une situation particulière, en collaboration avec nous ; elle se propose seulement de réserver l'avenir français dans l'Afrique du Nord. Il ne semble pas que personne puisse la dénoncer comme agressive. Mais cette politique, dans sa modestie persévérante, doit être pourvue de moyens d'action qui lui manquent aujourd'hui. Que l'opinion soit donc saisie, qu'elle réclame du Parlement des sacrifices qui n'auront rien de somptuaire et seront simplement des actes de bon sens national. Le mouvement du progrès entraîne l'Afrique du Nord, depuis que la France, établie en Algérie, s'est mise à même de restaurer les traditions romaines ; des résultats précieux, tangibles sont dès maintenant acquis ; en même temps que nous plions la terre africaine à mieux servir ceux qui la sollicitent, nous poursuivons la conclusion d'un accord largement humain entre les races diverses qui la peuplent côte à côte ; le maintien de notre prépondérance est la condition fondamentale de cette entente ; nous cherchons donc à l'assurer non seulement par le déplacement persuasif d'une force toujours visible, mais aussi, et de plus en plus, par une collaboration loyale des indigènes, par une fusion plus intime de tous les éléments européens ; nous voulons enfin la garantir des menaces qui, partant d'un Maroc non surveillé, compromettraient sa liberté. L'œuvre accomplie témoigne assez haut que les intérêts généraux de la civilisation sont exactement ici ceux de l'expansion française.

HENRI LORIN.

LA MARINE FRANÇAISE

Très différente des jeunes marines de l'Allemagne, de l'Amérique et du Japon, la marine française remorque péniblement un poids mort de traditions. Embourbée dans la routine, elle n'a supprimé les haches d'abordage qu'en 1891 ; ses règlements, en retard d'un demi-siècle, énumèrent encore la succession des commandements à faire pour « prendre le ris de chasse » et pour manœuvrer les bonnettes [1]. C'est à grand' peine qu'elle consentit à délaisser les anciens gréements, transformant comme à plaisir en musées les darses des arsenaux. Des types hybrides y figuraient avec honneur. Tel le garde-côte *Cerbère*, lancé en 1869, tortue gigantesque, à la carapace métallique, piquée d'une mâture imposante, avec vergues, haubans et tout l'attirail des anciens voiliers. Bien que vaisseaux et frégates soient relégués dans le domaine de la légende, la marine emprunte à ces unités archaïques la désignation des grades : enseigne de vaisseau, lieutenant de vaisseau, capitaine de frégate, capitaine de vaisseau, et l'on parle de rétablir l'échelon de capitaine de corvette.

Toutes les puissances nous devancèrent dans la construction des bâtiments en fer. Nous conservions le bois avec une ténacité d'autant moins explicable, que l'emploi du métal, on s'en rendait compte, présentait des avantages de légèreté, de rigidité et d'incombustibilité.

Par surcroît, le bois de chêne fit défaut de bonne heure, et l'on explora vainement les forêts de Cayenne, à la recherche d'essences succédanées.

En 1832, le stère de chêne valait 184 francs ; on suspendit les travaux par suite du manque de pièces convenables comme forme et dimensions. La routine obstinée ne lâcha prise qu'un demi-siècle plus tard.

En 1879, le Conseil d'Amirauté déterminait ainsi les conditions des futurs croiseurs : « Construction *en bois*, mâture complète », alors que, depuis 1869, l'Angleterre avait abandonné le bois, et que l'Allemagne et l'Italie employaient le fer depuis 1875. Nos chantiers lançaient encore des bâtiments en bois en 1888, et c'est seulement en 1900, que le ministre con-

[1] Une édition du décret du 20 mars 1885 est en préparation.

damna les épaves d'une flotte antédiluvienne, neuf navires en bois[1], depuis le cuirassé jusqu'à l'éclaireur, tous à la merci d'un obus. Il était vraiment temps.

Malgré ce souffle réactionnaire dont les remous nous encerclent encore, notre pays remue beaucoup d'idées et frayé des sentiers nouveaux. On ne saurait trop le proclamer, par ce temps de dénigrement à outrance. L'hélice, la chaudière tubulaire, la navigation à vapeur, le vaisseau mixte, le cuirassé, la construction cellulaire, le tir optique, le sous-marin, le submersible, sont des inventions françaises.

Mais, le plus souvent, nos rivaux nous battent avec nos propres découvertes. Les Anglais n'ont-ils pas copié le vaisseau à voile *Franklin*, qu'ils capturèrent à Aboukir? Plus tard, n'ont-ils pas imité la *Gloire?* Il serait facile de multiplier les exemples. Car les secrets de nos inventeurs filtrent à travers la frontière comme l'eau passe à travers une grille.

La guerre de Crimée vit l'aurore de la révolution soulevée par la vapeur et la cuirasse. A partir de cette époque, on cessa d'évaluer en vaisseaux à voiles la puissance des escadres. Déjà, pour les petits navires, la roue à aubes servait de transition entre la voile et l'hélice. Le *Sphinx*, premier vapeur à roues, de 160 chevaux, date de 1828. Parurent ensuite les corvettes de 220, 320 chevaux, jusqu'au *Mogador*, de 650, extrêmement utiles comme remorqueurs, mais nulles comme bâtiments de combat. Leurs larges roues, très exposées aux coups de mer, offraient de plus une cible magnifique à l'artillerie. Inconvénients d'autant plus graves, que, privée de ses roues, avec sa mâture réduite, la corvette à vapeur devenait une épave.

Soustraite aux projectiles et aux coups de mer, par son immersion même, l'hélice résolut les deux difficultés. Aussi, l'apparition du vaisseau mixte *Napoléon* produisit-elle une émotion considérable. Les escadres anglo-françaises ayant reçu l'ordre de franchir les Dardanelles, ce vaisseau remorqua le trois ponts *Ville-de-Paris*, avec vent debout et courant contraire, pendant que les Anglais mortifiés restaient au mouillage (22 octobre 1853). Ce jour-là, le *Napoléon* assura le triomphe de la vapeur.

A la même époque, la cuirasse, introduite comme réponse aux obus Paixhans, protégea d'abord des batteries flottantes, détestables bâtiments de mer, très dignes, par leur apparence massive, du surnom de « fers à repasser ». Mais, le dédain maritime se changa bientôt en admiration. Au mois d'octobre 1854,

---

[1] *Victorieuse, Aréthuse, Dubourdieu, Naïade, Rigault de Genouilly, Colbert, Trident, Richelieu, Turenne.*

26 vaisseaux alliés bombardèrent, sans aucun succès, les fortifications de Sébastopol. L'année suivante, trois batteries flottantes, embossées à 1.000 mètres de terre, réduisirent les forts de Kinburn (embouchure du Dniéper), tandis que les boulets russes ricochaient inoffensifs sur leurs cuirasses.

Aussitôt, Dupuy de Lôme reprit les plans du *Napoléon*. Il rasa la batterie supérieure et la remplaça par une cuirasse qui couvrait les œuvres mortes et une fraction de la carène. Les calculs de l'éminent ingénieur attribuaient à la *Gloire* des qualités nautiques suffisantes. L'amiral Pénaud vérifia la théorie pendant une croisière hivernale, avec une division cuirassée, dans les parages des Açores. Ces cuirassés tenaient la mer aussi bien que les vaisseaux à voiles. On se rendit à l'évidence.

La *Gloire* était à l'eau depuis un an, quand l'Angleterre lança le cuirassé *Warrior* (29 décembre 1860), dont la coque en fer marqua un avantage décisif sur son modèle, en bois naturellement. Mais, à l'inverse de la *Gloire*, le *Warrior* n'était qu'un médiocre navire de mer.

L'apparition de ces deux premiers cuirassés fut le signal d'une révolution universelle, analogue à celle que provoqua le *Dreadnought* en 1906. Toutes les puissances, grandes et petites, voulurent avoir des unités similaires. Pour conserver leur titre de « fils aînés de la mer » et maintenir indiscutée leur suprématie navale, les Anglais procédèrent avec une hâte fébrile, remplissant leurs chantiers d'activité, utilisant les cales disponibles, transformant même les bâtiments en construction : le *Royal-Alfred*, commencé comme vaisseau à deux batteries, devint une frégate cuirassée.

La France, poursuivant son œuvre sans à-coup, possédait en 1868, 14 cuirassés, 12 frégates et 2 vaisseaux (*Magenta* et *Solférino*) à deux batteries superposées. Telles furent les origines de notre marine cuirassée, en évolution continue depuis cinquante ans.

***

Le personnel réclama des modifications profondes. Il fallut accroître la quantité et surtout perfectionner la qualité, à mesure que les organes se multipliaient et se compliquaient.

En 1909, la marine compte, en chiffres ronds, 3.200 officiers, répartis en huit groupes : officiers de marine, mécaniciens, contrôleurs, ingénieurs, hydrographes, commissaires, administrateurs de l'inscription maritime et médecins.

Les officiers de marine qui commandent et sont responsables forment 60 % du total. Ils se recrutent par l'Ecole navale, par

l'Ecole polytechnique (3 ou 4 par an) et par le rang (Ecole des élèves-officiers).

Depuis quelques années, les ministres modèrent le nombre des admissions au *Borda* (50 élèves par an) et s'efforcent d'accroître, dans la mesure du possible, les entrées des sous-officiers à l'Ecole des élèves-officiers. Aucune marine n'a adopté ce perfectionnement à rebours, et la France ne saurait s'attribuer le monopole des idées justes. En tout cas, on enregistre aujourd'hui la faillite de l'Ecole des élèves-officiers. M. Henri Michel, rapporteur du budget de la marine pour 1910, donne la statistique suivante : en cinq ans (1904-1908), les 269 sous-officiers candidats à cette école comprenaient 184 mécaniciens et 85 sous-officiers des autres spécialités, soit 68 % de mécaniciens, plus rompus aux examens que les timoniers, canonniers, etc. Aujourd'hui, les mécaniciens eux-mêmes abandonnent la bifurcation ; le nombre des candidats tombe de 79 en 1904, à 26 en 1908. Aussi, comme ses prédécesseurs, le rapporteur demande-t-il la suppression de l'Ecole des élèves-officiers, rivale de l'autre, au détriment du service. En effet, un décret récent nommait au grade d'enseigne de vaisseau 21 premiers-maîtres élèves-officiers, âgés de 25 à 33 ans. Les derniers enseignes sortant du *Borda* ayant 24 ans, il est aussi avantageux de passer l'examen très réduit de cette école que d'amasser péniblement le bagage scientifique nécessaire pour franchir la grande porte.

Notez que le personnel des machines possède une école préparatoire au grade d'officier-mécanicien et que son cadre officier comprend 400 unités, dont 3 officiers généraux. On se demande la raison de ce changement de carrière inattendu. Pourquoi l'autorise-t-on [1] ? Ce n'est certes pas un moyen de résoudre la crise du personnel des machines qui sévit en France, comme en d'autres pays : ici et là, les officiers-mécaniciens considèrent leur situation matérielle et morale comme inadéquate à leurs services.

Passons aux équipages. Autrefois, à part les gabiers et les canonniers, chaque homme valait son voisin. Le gabier, plus encore que le canonnier, était le roi du bord, et Suffren résumait très exactement l'éducation maritime qui leur était nécessaire, en disant :

— Donnez-moi des paysans, de la toile et du filin, je vous rendrai des matelots.

La vapeur a changé tout cela. Il faudrait dire aujourd'hui :

---

[1] Voir *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1907 : Saint-Maixent maritime.

— Donnez-moi des paysans, du fer, une enclume, un marteau, je vous rendrai des ouvriers en fer.

Plus que jamais, la division du travail s'impose. Outre les mécaniciens et chauffeurs, il faut des timoniers, des fusiliers, des canonniers, des torpilleurs, des gabiers, sans compter les charpentiers, les armuriers, les fourriers,... en tout vingt et une catégories. Les matelots non spécialistes, simple force brutale, disparaîtront devant les appareils mécaniques et les transports électriques de force, de plus en plus généralisés.

On tire les équipages du recrutement, de l'engagement volontaire et de l'inscription maritime.

Ces trois sources ne fournissant que très peu d'hommes instruits, la marine, pour former des spécialistes, doit faire marcher de front l'instruction générale et l'entraînement maritime. Elle prend parmi les mousses la plupart des spécialistes et aussi les sous-officiers, personnel d'élite, serviteurs modèles, auxquels on ne fait point les avantages nécessaires de solde et de situation[1]. Aussi leur recrutement devient-il difficile, et pour y pourvoir, le ministre a récemment élevé de 800 à 1.600 le nombre des mousses en instruction. Deux pontons, le *Magellan* et la *Bretagne*, les reçoivent par moitié. Mais il est fort à souhaiter que l'on augmente le nombre des professeurs, qui ne sont actuellement que 6 pour 1.600 élèves.

L'inscription maritime recevra sous peu une modification rendue nécessaire par la loi de deux ans. On ne peut songer à instruire, encore moins à utiliser comme canonniers, torpilleurs, etc., des hommes qui ne font que deux ans de service. Le ministre a déposé à la Chambre un projet qui résout le problème : au moment de leur levée, les inscrits auront à déclarer s'ils veulent servir deux ans ou quatre ans. L'Etat réserverait uniquement à ces derniers les privilèges actuels de l'inscription maritime. On a récemment créé, en Algérie et en Tunisie, un corps de marins indigènes, dits *Baharia*, recrutés parmi les Arabes, par voie d'engagement volontaire, pour trois ans. La hiérarchie comprend tous les échelons, jusqu'au grade d'enseigne de vaisseau (après examen). Cette institution permet d'utiliser, au grand profit de la marine, les indigènes du littoral africain.

En 1910, les effectifs des équipages atteindront 53.772 hommes contre 52.122 en 1909. Le personnel des machines, à lui seul,

---

[1] En 1908, 600 officiers mariniers et quartiers-maîtres se sont présentés à l'examen de commis de 4e classe du personnel administratif de la marine, emploi de début d'une carrière nouvelle. C'est un résultat de l'abandon dans lequel on laisse ce personnel si digne d'intérêt.

comprend 15.021 sous-officiers et mécaniciens ou chauffeurs, soit 28,4 % du chiffre total.

*
* *

Après les désastres de l'année terrible, la reconstitution immédiate de l'armée s'imposa. Ne fallait-il pas garantir le pays contre une agression nouvelle, destinée cette fois à le « saigner à blanc » ? Devant des difficultés financières inextricables, la marine, tombée dans le chaos, attendit. L'amiral Pothuau dut admettre une diminution *temporaire* de 30 millions, et il réduisit son budget à 148 millions, sous condition que, dès 1876, la Chambre rendrait les crédits nécessaires à la réfection et à l'entretien de la flotte.

Le Conseil d'amirauté, appelé, en 1872, à déterminer l'état des navires nécessaires à l'action navale, invita le gouvernement à dévoiler les grandes lignes de sa politique extérieure. Celui-ci se déclara pour la défensive, et d'après cette donnée, le Conseil fixa le nombre et la nature des éléments propres à jouer ce rôle :

20 cuirassés de 1er rang;
12 cuirassés de 2e rang;
16 garde-côtes cuirassés;
32 canonnières;
16 croiseurs;
32 avisos;
25 transports;
42 bâtiments divers.

Les programmes qui suivirent substituèrent peu à peu des unités offensives aux types défensifs. Ce fut surtout le programme de 1900, corollaire de l'ultimatum de Fachoda, qui rendit sensible cette modification :

28 cuirassés de 1er rang;
24 croiseurs cuirassés;
52 contre-torpilleurs;
263 torpilleurs;
38 sous-marins ou submersibles.

Ce programme, qui marquait le commencement des constructions par séries, c'est-à-dire un pas immense dans la voie du mieux, devait être terminé en 1906; il ne le fut qu'en 1908, avec un retard de deux ans. Comme les autres puissances continuaient à construire et que nous ne pouvions nous arrêter sous peine de déchéance, le Parlement vota, en 1906, un nouveau programme comportant, outre les unités de rang inférieur, 6 *Danton* de 18.000 tonnes. M. Thomson fit de très

louables efforts pour obtenir ce vote et il réussit fort heureusement.

*
* *

Comme l'architecture en général, l'architecture navale révèle la physionomie des nations. Avec les changements incessants, la France montre d'éternelles hésitations à la recherche du mieux et, en poursuivant ce fantôme, elle oublie souvent que le mieux est l'ennemi du bien. D'où, la construction d'une flotte d'échantillons. Exemples :

CUIRASSÉS. — Du *Formidable* (1885) au *Danton* (1906), notre liste compte 11 types. Tout change, nous le répétons, à partir de 1909. Les 6 *Patrie* et les 6 *Danton*, construits depuis cette époque, constitueront 4 divisions puissantes. Mais la France a adopté très tard, après tout le monde, la construction par séries, qui répond au point de vue de la guerre, à un réel besoin : l'homogénéité.

CROISEURS-CUIRASSÉS. — Du *Dupuy-de-Lôme* (1890) au *Waldeck-Rousseau* (1907), 10 types.

CONTRE-TORPILLEURS. — 5 types pour 71 unités.

SOUS-MARINS. — 18 types pour 95 unités.

Voici les remarques auxquelles donne lieu l'examen de ces bâtiments.

Le cuirassé, outil de combat par excellence, *Man-of-war* (guerrier) des Anglais, est l'unité la plus puissante, comme autrefois le vaisseau à trois ponts. Mais le vaisseau à voiles et le cuirassé présentent de notables différences, que le tableau suivant rendra sensibles :

	Vaisseau à 3 ponts	Cuirassé *Danton*
Longueur.....	63 mètres	145 mètres
Largeur.....	17 —	26 m. 65
Déplacement....	5.100 tonneaux	18.350 tonneaux
Canons.....	120 (calibre unique)	32 (en 3 calibres : 16 gros, 16 petits)
Vitesse.....	12 nœuds	19 nœuds (et probablement 20)
Equipage.....	1.200 hommes	800 hommes

Ainsi la longueur a doublé; le déplacement a presque quadruplé: le nombre des pièces est quatre fois moindre; la vitesse a presque doublé; l'équipage est réduit d'un tiers.

Nos croiseurs présentent aussi avec les frégates, dont ils jouent le rôle, de notables différences.

Enfin, la liste actuelle de la flotte comporte des types inconnus à l'ancienne marine, par exemple les contre-torpilleurs et les sous-marins.

Si, pour les sous-marins, nous tenons la tête des puissances maritimes, nous sommes fort en retard pour les contre-torpilleurs. Les nôtres sont d'une faiblesse notoire; nous piétinons sur place. Pendant longtemps, nous maintenions le déplacement insuffisant de 300 tonnes (type *Durandal*). Le *Branlebas*, venu ensuite, déplace 340 tonneaux et file 28 nœuds. Puis, le *Chasseur*, de 456 tonnes, commence le régime des turbines, avec une vitesse prévue de 28 nœuds[1]. Cinq autres contre-torpilleurs, commandés en août 1908, déplaceront 650 tonnes et fileront 30 nœuds. Les sept derniers, commandés en octobre 1908, auront 700 tonnes et 31 nœuds. Leurs turbines appartiendront à quatre systèmes différents. On soumettra ces coques identiques à des essais de longue durée en vue de l'adoption ferme de l'un des modèles de turbines.

Ainsi le déplacement et la vitesse de ces petites unités ne progressent qu'avec lenteur, sans grand souci des bonds que ces éléments font à l'étranger : les destroyers anglais, type *Tartar*, filent 35 nœuds pour un déplacement de 800 à 1.900 tonnes. Il y a nécessité évidente à suivre nos voisins.

Bien que les sous-marins occupent dans notre marine une place considérable, on n'est pas encore fixé sur le tonnage à leur attribuer. Plusieurs séries ont 400 tonnes; l'*Archimède*, lancé en août 1904, en déplace 577 en surface et 810 en plongée. Ce dernier, simple bateau d'expérience, résulte, ainsi que trois autres encore sur cale, d'un concours ouvert en 1906.

On comprend mieux les tergiversations du début :

En 1886, nous construisons le *Gymnote*, de 31 tonneaux;

En 1888, le *Gustave-Zédé*, de 270 tonneaux;

En 1897, le *Morse*, de 148 tonnes.

Ces chiffres incohérents marquent les hésitations d'une marche à tâtons, dans la nuit.

En 1896, M. Lockroy institua un concours d'où sortit le *Narval* (1898), dû à M. l'ingénieur Laubeuf. C'était un type nouveau, un submersible, véritable torpilleur, capable de plonger et de naviguer sous l'eau. Il marque un progrès décisif. Le sous-marin émerge très peu à la mer, les lames couvrent sa coque et son équipage vit en vase clos, d'où croisières difficiles. Le sous-marin reste rivé à la côte; il attend l'ennemi à l'affût au lieu d'aller le surprendre au loin. C'est un type défensif.

Le submersible est tout différent. Ses *ballasts* renferment une quantité d'eau égale à 40 % du déplacement, et en émersion, il offre des conditions de navigation très favorables. Par

[1] Pendant ses essais (août 1909), le *Chasseur* a réalisé 30 n. 4, dépassant de 2 n. 4 les prévisions.

beau temps, l'équipage vit, sur le pont, au grand air, comme sur un torpilleur. Le submersible peut donc naviguer à quelque distance de terre; d'où son caractère offensif. Pour acquérir toute sa valeur, ce petit navire doit pouvoir attaquer les cuirassés en marche; il lui faut pour cela une vitesse comparable à celle des grosses unités. Cette nécessité, ainsi que la perspective d'une habitabilité meilleure, ont conduit aux gros déplacements. Mais deux points restent incertains : des submersibles de cette taille manœuvreront-ils aisément? Le temps nécessaire à l'immersion (facteur d'une haute importance en temps de guerre) ne sera-t-il pas excessif?

Au reste, ces sous-marins mastodontes n'ont pas l'approbation unanime. M. Laubeuf, dont l'avis est si précieux, les juge inutiles et mauvais. Inutiles pour la défense des côtes ou les opérations dans des mers resserrées. Mauvais, parce que leur longueur (60 à 65 mètres) augmentera la difficulté des attaques et que leur tirant d'eau considérable leur interdira l'accès de certaines passes. Aussi M. Laubeuf, auteur, en 1905, des plans de la série des *Pluviôse* de 400 tonneaux, a-t-il refusé, l'année suivante, de dessiner des bateaux d'un déplacement supérieur. Le rayon d'action des modèles mis au concours en 1906 atteindra 2.500 milles. Cela ne signifie point que l'on veuille porter l'offensive très loin, à 1.000 mètres par exemple, mais bien que ces petits navires pourront tenir la mer plus longtemps dans des passages fréquentés, comme le Pas de Calais ou le canal Sardaigne-cap Blanc (route de Gibraltar à Port-Saïd), que franchissent annuellement 15.000 navires.

*
* *

La répartition des forces navales est un problème ardu. Chaque puissance adopte une solution dépendant à la fois de sa situation géographique et des nécessités de sa politique. Pour nous, trois façades sur la mer compliquent singulièrement notre problème et nous empêchent, en tout cas, de concentrer pendant la paix nos forces en un seul bloc. Ne peuvent opérer ainsi que les puissances privilégiées : l'Allemagne, l'Autriche, le Japon, et dans une moindre mesure, l'Angleterre.

La France doit donc diviser ses forces. Reste à trouver la combinaison la moins mauvaise, en observant que la concentration, indispensable à un moment donné, ne s'opérera que sous les canons de Gibraltar. Et si l'on objecte l'*Entente cordiale*, nous répondrons que la stratégie a le devoir d'examiner les pires hypothèses, en dépit des arrangements et des accords.

Pendant longtemps, nous eûmes deux armées navales de

force à peu près égale, l'une à Toulon, l'autre à Brest; conception déplorable, car l'ennemi, plus fort que chacun des groupes, aurait battu chaque armée l'une après l'autre, d'autant plus que les deux escadres restaient rivées à leur mer d'attache, l'une au Nord, l'autre au Sud. Tout récemment, il y avait trois groupes : les garde-côtes à Cherbourg, les croiseurs à Brest, les cuirassés en Méditerranée. En principe, cette solution était moins irrationnelle. Mais nous nous trompions nous-mêmes en entretenant à Cherbourg des garde-côtes nuls comme valeur militaire, et à Brest le simple squelette d'une escadre.

L'amiral-ministre a mis les choses au point en supprimant les dénominations d'escadres du Nord et de la Méditerranée. Il ne restera que deux forces navales qui changeront fréquemment d'habitat, feront des chassés-croisés ou se réuniront, selon les conditions politiques, les manœuvres, les besoins de réparations et de ravitaillement. Désormais, les exigences du service auront plus de poids que les réclamations du « petit commerce » des ports.

Les deux groupes, sous les noms de 1re escadre et de 2e escadre, à effectifs complets, comprennent chacun : 6 cuirassés, une division de 4 croiseurs-cuirassés, une escadrille de 12 contre-torpilleurs et un croiseur de 1re classe.

Les petites unités, torpilleurs et sous-marins, autrefois éparpillées en flottilles sur le littoral, sont réunies en trois groupes, Dunkerque, Cherbourg et Toulon, sous le commandement supérieur d'un capitaine de vaisseau.

D'autres groupes ont comme centres : Ajaccio, Bizerte, Oran, le cap Saint-Jacques (Saïgon), Hongaï (Tonkin) et Diégo-Suarez (Madagascar).

Stations navales.

Division navale de Corse : 2e flottille de torpilleurs de la Méditerranée.

Division navale de Tunisie : Un garde-côtes, 2 canonnières cuirassées, 1 aviso-torpilleur; 3e flottille de la Méditerranée; 2e flottille de sous-marins.

Station navale d'Islande : 1 croiseur de 3e classe.

Division navale de l'Extrême-Orient et du Pacifique : 3 croiseurs-cuirassés; 1 canonnière; plusieurs canonnières de rivière.

Division navale de l'Indo Chine : 2 canonnières cuirassées ; quelques avisos et chaloûpes canonnières; flottille de défense du point d'appui (cap Saint-Jacques).

Division navale de l'Océan Indien : Point d'appui à Diégo-Suarez ; quelques navires sans valeurs militaire.

Station locale du Sénégal : Point d'appui à Dakar ; quelques torpilleurs y seront envoyés.

Station locale de la Guyane : 1 aviso.

Station locale de Constantinople : 1 aviso.

Manche et mer du Nord : 1 aviso, 1 torpilleur.

Sauf les trois croiseurs-cuirassés de la double division navale Extrême-Orient-Océan Pacifique, ces groupes de navires, d'une insuffisance manifeste, ne peuvent que se renfermer dans les ports en temps d'hostilités. A plusieurs reprises, il a été question de les remplacer par des divisions de croiseurs-cuirassés se portant ici ou là, suivant les besoins, et capables de rendre de réels services en temps de guerre. Souhaitons pour un avenir prochain la réalisation de ce projet.

***

La France possède cinq arsenaux maritimes :

Un sur la Manche : Cherbourg.

Trois sur l'Océan : Brest, Lorient, Rochefort.

Un sur la Méditerranée : Toulon.

Cherbourg. — Cet arsenal, creusé dans le roc, étouffe dans son enceinte trop étroite, mais son extension exigerait d'énormes dépenses. Aussi, déplace-t-on la question, en construisant sur la rade un avant-port comprenant une longue jetée destinée à l'accostage des cuirassés, un vaste terre-plein pour le parc à charbon, un bassin en eau profonde, accessible aux cuirassés à toute heure de marée. D'après les estimations officielles, les travaux (17 millions) prendront fin en 1914.

On a déjà rétréci les deux passes que la jetée forme avec la côte, à l'Est et à l'Ouest, afin d'éviter, dans la mesure du possible, les surprises des torpilleurs.

Brest. — Etabli sur les bords d'une étroite rivière, la Penfeld, l'arsenal de Brest est devenu impraticable aux grands croiseurs, qui n'y manœuvrent point sans accident, alors que les navires courts de l'ancienne marine n'y couraient aucun risque. On songea d'abord à transformer la Penfeld en bassin à flot par un système d'écluses. Mais cette solution parut trop dispendieuse. On transporta résolument l'arsenal à Lannion, sur la rade. En ce point, on a creusé des bassins, on a installé un dépôt de charbon et une rade-abri, malheureusement trop exiguë. Ainsi, par la force des choses, la flotte construite tend à se séparer de la flotte en construction.

Lorient. — On poursuit les travaux d'amélioration des passes, et pour racheter l'insuffisance de la rade, on songe à créer, en avant de l'arsenal, un nouveau port, où l'on creuserait un bassin de radoub de 200 mètres.

Rochefort. — C'est notre seul arsenal éloigné de la mer. Les rades des Trousses et de l'île d'Aix, qui lui servent de vestibule, sont, de Lorient à Bayonne, les seules capables d'abriter

de grands navires. D'accès facile, ces rades présentent trois passes par où les sous-marins feraient au bloqueur de désagréables surprises et l'obligeraient à agrandir le rayon du cercle d'investissement. Malgré ces avantages incontestables, la Commission du budget de 1909, balayant tous les coins à la recherche d'économies réalisables, a soulevé la question de l'amoindrissement, presque de la suppression de cet arsenal, question déjà ancienne, résolue négativement.

Toulon. — L'arsenal de Toulon a reçu des développements successifs du côté de l'Ouest. Un des services les plus importants, celui du ravitaillement en charbon, par appontements et vagonnets, y fonctionne bien. La rade recevra d'autres installations analogues, afin de permettre à un plus grand nombre de bâtiments d'opérer ensemble. On y poursuit des dragages pour accroître le nombre des postes d'amarrage, au fur et à mesure de l'augmentation des unités nouvelles et de leur tirant d'eau.

On y travaille, en outre, au creusement de quatre bassins de 200 mètres, placés bout à bout, deux à deux.

Le rendement des arsenaux n'est point ce qu'il devrait être : l'outillage, trop ancien, ne répond plus aux besoins actuels; les additions, les soustractions, parfois les bouleversements opérés pendant le séjour des bâtiments sur cale, ajoutent à la lenteur des constructions. Il faut aussi mettre en cause le zèle médiocre des ouvriers, l'éparpillement des efforts, le défaut d'entente entre les services, et la multiplicité des centres de travail. Malgré l'opposition des syndicats, on introduit peu à peu dans les ateliers le travail « aux primes », afin d'assurer aux ouvriers le maximum de salaire en leur demandant le maximum d'efforts. Ce stimulant compensera-t-il le déchet résultant de la journée de 8 heures? Réduira-t-on l'indiscipline du personnel égaré par quelques meneurs? On le pourrait si on le voulait. Le voudra-t-on?

La lenteur des constructions dans nos arsenaux est un vieux thème toujours actuel. Il nous faut cinq ans pour construire un navire que l'Angleterre termine en deux ans et l'Allemagne en trois.

Les cuirassés *République* et *Patrie*, terminés en 1907, ont été lancés respectivement en 1902 et 1903.

Le croiseur *Jules-Ferry*, mis en chantier le 23 juin 1900, commencé le 19 août 1901, lancé le 23 août 1903, n'a fait ses essais préliminaires qu'en juin 1905 et n'est entré en service que deux ans plus tard, soit, en tout, près de sept ans de préparation. C'est tout à fait excessif.

A noter pourtant la lutte de rapidité entre Rochefort et Cherbourg, pour le montage des sous-marins. En mai 1908, Rochefort a monté un sous-marin en onze heures un quart. Malheureusement, le montage de la coque, dont il s'agit ici n'est qu'une infime partie de l'ensemble des travaux. Le temps global absorbé par la construction est parfois si long, qu'il risque de nous faire perdre notre avance. Les sous-marins *Circé* et *Calypso*, commandés en octobre 1904, n'ont été achevés que fin 1908, soit quatre ans pour construire un petit navire de 400 tonnes, alors que les Anglais construisaient en deux ans le cuirassé *Dreadnought*, de 18.000 tonnes.

A l'extérieur, la France possédait naguère six points d'appui de la flotte de premier ordre; elle n'en conserve que quatre, ainsi répartis :

Mer Méditerranée....	Bizerte;
Océan Atlantique....	Dakar (Sénégal);
Océan Indien.....	Diégo-Suarez (Madagascar);
Mer de Chine.....	Cap Saint-Jacques (Saïgon);

Fort-de-France (Martinique) est abandonné, au moins temporairement, malgré sa situation privilégiée par rapport au canal de Panama.

Quant à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), un décret du 30 juillet 1908 a sanctionné, en le déclassant, un ordre de choses existant de fait. Nouméa, en effet, a été supprimé par voie budgétaire, le Parlement lui ayant enlevé sa batterie d'artillerie coloniale 1908). Classé point d'appui en 1900, Nouméa fut pourtant confirmé en cette qualité par décret du 3 novembre 1905. En moins de trois ans, les grands conseils de la marine et des colonies ont donc complètement changé d'avis.

Bizerte, classé point d'appui de la flotte de premier ordre, est fort loin de posséder les ressources nécessaires pour jouer ce rôle. C'est une œuvre inachevée, bien que l'achat des terrains de Sidi-Abdallah remonte à 1896. Le ministre qui décida la création de l'arsenal au fond du lac avait le choix entre deux emplacements : Sidi-Abdallah, séparé de la place de Bizerte, avec, en perspective, le creusement de chenaux d'accès pour livrer passage aux grands navires ; Sidi-Abderramam, au Nord-Est du lac, avec facilité d'accès dans le périmètre de la place, par suite, défendu par les ouvrages déjà construits. On choisit néanmoins Sidi-Abdallah, parce qu'il importait, assuraient les oracles, de fonder l'arsenal aussi loin que possible du front de mer. D'après cette théorie, les batteries qui tirent vers le large étaient quantité négligeable. Qu'arrive-t-il? Il faut défendre,

à grands frais, aujourd'hui, l'arsenal du côté de la terre, afin de le garantir contre une surprise dont l'amiral Fournier a montré la vraisemblance.

Le cuirassé *Patrie*, entré au bassin de Sidi-Abdallah en juin 1908, a opéré son carénage dans le bref intervalle de quatre jours. Pour que ce succès ne restât pas sans lendemain, il fallait résoudre la question de la main-d'œuvre. On expédia d'abord à Sidi-Abdallah des ouvriers des ports militaires. Mais ici, tout ouvrier veut être au moins sergent dans l'armée du travail. Ceux-ci prétendaient commander et non point obéir : on les rapatria. Inutile de songer aux indigènes qui, en fait de métiers, en sont à l'âge de la pierre polie. En octobre 1908, on détacha de Brest 60 apprentis de l'arsenal, qui forment le noyau du personnel de Sidi-Abdallah.

Depuis 1896, l'arsenal de Bizerte dut être doublé d'un port marchand, sur lequel on fondait de grandes espérances. Or, le commerce fit le vide autour de ce point, écarté par des tarifs léonins, d'autant moins justifiés que Bizerte ne fournit aucun fret de retour. Aujourd'hui, grâce au remaniement des taxes, un vapeur de 2.000 tonnes, qui payait 645 francs, n'en paiera plus que 95. On assure en outre que les voies ferrées projetées apporteront sur les quais 300.000 tonnes de minerai par an. Ces conditions favorables donneront-elles au port marchand la vie qui lui manque ?

***

Construire des navires ne suffit point. Le mot marine représente un bloc d'éléments dont le matériel flottant, l'outil, n'est qu'une simple fraction. L'ensemble englobe des navires, des arsenaux qui construisent, entretiennent, approvisionnent et réparent, au loin, des points d'appui, véritables relais, qui accroissent l'efficacité des escadres, en allongeant leur distance franchissable ; enfin, un personnel chargé de mettre en œuvre l'organisme. Entité très complexe, dont les diverses parties doivent marcher d'un pas égal. Il faut notamment que l'outillage des ports s'adapte à la taille des navires et que les magasins renferment les approvisionnements indispensables à leur utilisation. Or, nos bassins, trop petits, ne peuvent recevoir les *Danton*, et nos approvisionnements ont subi des réductions telles que les stocks ne suffisent plus aux besoins courants. Un torpilleur en réparation à Toulon est resté immobilisé pendant un mois, les magasins ne possédant pas les tôles nécessaires pour la coque. C'était pis encore pour les munitions. Tout le monde a fini par connaître leur situation lamentable.

L'amiral Germinet a rendu au pays un éclatant service en déclarant que les cuirassés n'ont à bord que trois heures de feu et que le ravitaillement n'est pas assuré. Avec une excessive brutalité, le gouvernement, si mou dans des circonstances graves, a relevé de son commandement ce *right man in the right place;* mais, par ailleurs, il prenait les mesures nécessaires pour boucher le trou béant. Quels remerciements ne doit-on pas au commandant en chef de l'escadre, pour avoir, avec l'autorité de son grade et de ses fonctions, déchiré brusquement le rideau qui masquait le déficit!

Devant ce triste état de choses résultant d'une longue suite de fautes accumulées, on a crié : « La marine est en faillite ! » On l'affirmait sur tous les tons, et les moins marins le proclamaient avec le plus d'acharnement. C'est trop de pessimisme. La crise est sérieuse et le mal est profond ; mais il est guérissable, à condition de combattre sans retard l'incohérence et l'anarchie : « L'histoire nous apprend que si notre puissance a, sous tous « les régimes, subi des éclipses fréquentes, elle a aussi bénéficié « de ces rebondissements soudains dont la France a donné « la surprise au monde, et cela, dans tous les ordres de l'acti- « vité[1]. »

Nous n'avons pas la flotte de notre politique. Sa composition bizarre le démontre jusqu'à l'évidence. Par bonds irréguliers, nous construisions des cuirassés, puis des croiseurs-cuirassés ; mais nous lancions à jet continu des navires de flottille, sacrifiant ainsi l'offensive à une défensive illusoire.

Dans les dix dernières années, nos chantiers n'ont lancé que 10 cuirassés, à réduire à 8, puisque l'*Iéna* a sauté et que le garde-côtes *Henri IV* ne peut figurer dans une ligne de bataille. Pendant cette même période de dix ans, nous lancions 18 croiseurs-cuirassés et 300 contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins. Pourquoi cet engouement pour les flottilles? Quelques-uns considèrent encore, tout à fait à tort, la « poussière navale » comme moins dispendieuse que les gros navires, et ils l'appellent « l'arme du pauvre ». Une pointe de snobisme renforce, dirait-on, cette théorie : nous encombrons nos cales de submersibles pour tenir, en fait de navires d'avant-garde, la corde que nous avons lâchée pour le corps de bataille. Avec une hâte fébrile, nous mettons en chantier, sans hésitation, des submersibles de 600 tonnes avant d'expérimenter ceux de 400, et sans savoir comment manœuvreront des engins de cette taille, lourdes baleines par rapport aux marsouins en service.

---

[1] M. Pierre Baudin.

En résumé, nous alignons seulement 16 cuirassés en face de nuées de flottilles, sans que notre avance en croiseurs-cuirassés compense notre retard en cuirassés d'escadre. Aussi, le public maritime a-t-il accueilli avec une satisfaction marquée les déclarations de M. Alfred Picard : « L'objectif essentiel de la guerre « navale est la maîtrise de la mer. L'attaque des côtes et la guerre « de course ne sont que des opérations accessoires dont la « réussite n'a aucune influence sur l'issue de la lutte. Il faut « donc avoir beaucoup de cuirassés pour porter les premiers « coups. Cela conduit à augmenter le nombre et le calibre des « pièces, et à renforcer les cuirasses... Il faut mettre de nouveaux « cuirassés en chantier, autrement notre situation deviendrait « humiliante. »

D'autant plus que 9 de nos 16 cuirassés sont déjà anciens, comme en témoigne la liste suivante (1er janvier 1909) :

1 de 18 ans	1 de 10 ans
3 de 17 ans	1 de 7 ans
2 de 16 ans	1 de 6 ans
1 de 15 ans	2 de 5 ans
2 de 14 ans	1 de 4 ans
9	1 de 2 ans
	7

Ce tableau ne comprend pas les 6 *Danton* de 18.000 tonnes, qui, assure-t-on, entreront en service en 1911. Le 16 janvier 1909, les chantiers de La Seyne ont lancé le *Voltaire*, premier de cette série qui correspond aux *Dreadnought* anglais.

Nos croiseurs cuirassés sont plus récents :

2	ont	été	lancés en 1899	1	a	été	lancé en 1903
4	—	—	1900	1	—	—	1904
3	—	—	1901	1	—	—	1905
3	—	—	1902	1	—	—	1906
12				1	—	—	1907
				1	—	—	1908
				6			

L'emploi de ces 18 navires est discutable ; en tout cas, des croiseurs cuirassés de 12.000 à 14.000 tonnes, comme le *Gambetta*, le *Waldeck-Rousseau*, l'*Edgar-Quinet*, ne sauraient opérer l'éclairage des escadres. Impossible également de charger de ce rôle les croiseurs-corsaires *Châteaurenault* et *Guichen*, grands mangeurs de charbon, mais à vitesse insuffisante. En réalité, nous manquons d'éclaireurs. Lacune regrettable, les éclaireurs étant « les yeux du commandant en chef ».

Autrefois, on employait à cet usage de petits croiseurs, dépourvus de toute valeur militaire et trop légers pour servir utilement par grosse mer. On dessina, pour les remplacer, un type nouveau, le croiseur-estafette, apte à remplir plusieurs rôles : éclaireur d'escadre, adversaire des destroyers, mouilleur de torpilles automatiques et croiseur de stations lointaines. Ce type [1] figurait au programme naval de 1900; mais il ne fut jamais construit.

Si la marine est dépourvue d'éclaireurs, elle n'a pas non plus de flotte auxiliaire, indispensable pourtant. Le corps de bataille parcourra un champ dont les limites s'élargissent de jour en jour. Pour se mouvoir et pour combattre, il faut du charbon, des munitions et des moyens de réparer d'importantes avaries survenues en navigation ou pendant la bataille. Les escadres n'auront pas toujours une base navale à leur portée. D'autre part, rester à proximité d'un point d'appui n'est pas admissible. Ce serait manquer peut-être une occasion de battre l'adversaire ou de le poursuivre pour achever la victoire. Au cours de la guerre russo-japonaise, plusieurs bâtiments, à court de charbon ou de munitions ont dû abandonner une poursuite et se contenter d'un simple succès, au lieu de changer leur avantage en désastre pour l'adversaire.

Au temps de la voile, les frégates battaient la mer indéfiniment. Poudre, boulets, cordes, toiles, poulies, tout était simple. Les réparations s'effectuaient aisément. Charpentiers et calfats aveuglaient les voies d'eau avec des tampons de bois et de la toile goudronnée. Nos bâtiments modernes, plus fragiles, réclament des soins attentifs. Les avaries de machines, d'hélice, de gouvernail, nécessitent souvent l'intervention de presses hydrauliques, de forges puissantes ou de fonderies, dont les navires ordinaires sont dépourvus. D'où la nécessité de vapeurs auxiliaires : transports de troupes, hôpitaux, ateliers, ravitailleurs de charbon, de vivres, de munitions, poseurs et coupeurs de câbles sous-marins. Nous n'avons à peu près rien de tout cela. Le vapeur *Charente*, du service des câbles, lancé en 1862, finira par s'ouvrir comme une grenade trop mûre, sous l'effort d'un câble tendu. La *Foudre*, ex-atelier flottant, après plusieurs avatars, a transporté à Saïgon les quatre petits sous-marins qui barbottent inutilement dans les eaux « café au lait » du cap Saint-Jacques. Il finira comme mouilleur de torpilles automatiques. La constitution d'une sérieuse flotte auxiliaire s'impose.

---

[1] Déplacement : 4.000 tonnes. Vitesse, 23 nœuds. Armement, 8-100 mm., 14-47 mm. Pont protecteur de 30 mm.

*
* *

Il y a vingt-cinq ans, on ne comptait sur le globe que deux puissances navales, l'Angleterre et la France. En 1909, on en compte cinq nouvelles : l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, l'Italie, l'Autriche.

Les trois premières ont eu une croissance aussi rapide que peu attendue. La fièvre navale s'est emparée d'elles à tel point, que déjà nous sommes au quatrième rang, menacés de descendre encore.

Nos défaillances passées pèsent lourdement sur l'avenir, parce que l'on ne fait pas jaillir du sol les cuirassés, d'un coup de baguette. Colbert disait vrai : la création d'une marine demande beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Et encore, faut-il employer convenablement ces deux facteurs : non seulement remplacer au moment voulu les unités vieillies, mais construire des cuirassés en surplus, sous peine de se laisser distancer. Nous en faisons la pénible épreuve.

En 1908, un administrateur émérite, M. Alfred Picard, essaya de mettre un peu d'ordre dans le chaos maritime. Libre de toute attache, sans intérêt électoral à ménager, il dressa l'inventaire des ressources navales et réclama, pour assurer le fonctionnement de la flotte, 194 millions, à dépenser en six ans. Quand il déposa la première demande de crédit, la Chambre, forte de son droit de contrôle, exigea une enquête générale, à effectuer par une commission de 33 membres. D'où, retard de trois mois.

A peine venait-on de discuter les conclusions de cette commission, que le ministère fut renversé. Un amiral entra rue Royale, où l'on ne voyait que des parlementaires depuis douze ans. Homme d'action, à la décision prompte, au jugement sûr, il commença par décapiter les directions, en vertu de cet adage qu'à une politique nouvelle il faut des hommes nouveaux.

La période d'incubation, qui suivra cette exécution, permettra de briser avec les errements du passé. Car, la commission d'enquête a touché à beaucoup de choses, mais sans souffler mot de l'intrusion de la politique dans la marine, source principale sinon unique de l'incohérence, de la désagrégation, du découragement constatés. La première chose à faire, c'est de réduire au minimum les influences politiques, sinon de les ignorer, comme M. Millerand l'a fait dans son département.

Le nouveau ministre, qui connaît à fond le personnel et le matériel fera certainement de très utiles réformes et il n'est pas homme à reculer devant la grandeur de la tâche.

Le problème du matériel réclamera des soins assidus. Mais, du moins, nous possédons le personnel, facteur essentiel, âme de l'ensemble, qui remporte la victoire, but suprême de toute action guerrière. Le nôtre est précieux entre tous ; avec un tel élément, une marine peut avoir une courbe sinueuse, mais elle ne périt point. Voyez à l'œuvre nos équipages. Plus de lutte comme autrefois à l'air libre, contre les vents et contre la mer ; au contraire, la menace incessante d'ennemis plus traîtres et plus sournois : les mécanismes si compliqués des engins nouveaux, les caprices de la vapeur, les surprises des explosifs qui déroutent les prévisions. Un sous-marin coule-t-il avec son équipage ? La rupture d'un collecteur de vapeur sème-t-elle la mort dans une chambre de chauffe ? Le déculassement d'un canon fauche-t-il soudainement les servants ? Après l'accident, chacun reprend son poste et les candidats surgissent en foule quand on fait appel à la bonne volonté pour l'accomplissement d'une tâche périlleuse. Qu'il soit torpilleur, mécanicien, canonnier, l'homme a la grandeur d'âme de ses aînés du *Vengeur*. Même abnégation, même sang-froid imperturbable, qui agit sans calcul et se dévoue sans jactance. Ce personnel admirable, dont on peut tout attendre, maintient intacte la fière devise inscrite en lettres d'or sur nos navires : Honneur-Patrie !

Commandant Davin.

LES COLONIES PORTUGAISES

LE MOZAMBIQUE [1]

Situation financière et mouvement commercial. — Compagnies à chartes. — Ports et chemins de fer. — Traité du 1er avril 1909 avec le Transvaal.

Aussi ancienne que l'Angola, la colonie du Mozambique se place aujourd'hui au premier rang des colonies portugaises, tant à cause de son mouvement commercial et de son trafic maritime que de son importance politique [2].

Les premiers colons y furent attirés par les richesses minières — les fabuleuses richesses de la contrée mystérieuse l'Ophir — l'or, l'argent, les pierres précieuses. Puis, l'attention des Portugais se portant de préférence vers les Indes, la colonie tomba en décadence, et cet état de choses ne fit qu'empirer au cours des XVIIIe et XIXe siècles. La suppression de l'esclavage, en 1836, consomma la ruine du Mozambique.

Sa résurrection ne date que de 1879, et on la doit surtout, encore une fois, aux explorations minières faites à cette époque par Paiva de Andrada. Après diverses péripéties, elles décidèrent, en 1888, la formation d'une compagnie, celle du Mozambique, dotée de droits souverains en 1891.

C'est alors que commença, réellement, la colonisation pratique et rationnelle du Mozambique. Sans parler des richesses de son sous-sol — l'or, l'argent, le cuivre, le fer et le charbon — cette région trouvait dans son étendue de côtes de plus de 2.000 kilomètres, avec d'excellents ports Lourenço-Marquès, Inhambane, Beira, Chinde, Quelimane, l'île de Mozambique, Ibo, dans ses terrains d'une fertilité extraordinaire, qui se prêtent admirablement à la culture de tous les produits exotiques, dans ses forêts vierges, dans un climat qui convient aussi bien à l'Européen qu'à l'Asiatique, enfin, dans sa population, nombreuse, forte et apte au travail, tous les éléments nécessaires d'un prompt développement économique.

Tout ceci permet de comprendre que les recettes du Mozam-

---

[1] *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1900 : 1er septembre, 15 octobre; 1901 : 15 janvier, 15 avril, 1er mai et 1er septembre 1909.

[2] La province de Mozambique embrasse tout le territoire de la côte orientale d'Afrique, du cap Delgado au parallèle 26°,52'S, sur une longueur de 2.300 kilomètres. Le domaine portugais a une superficie de 780.000 kilomètres carrés, avec une population d'environ 3.120.000 habitants.

bique se soient élevées de 247 contos de reis, en 1875-1876, à 3.592 en 1896-1897, et qu'en vingt ans son mouvement commercial ait plus que triplé, en passant de 1.656.113.565 reis en 1877 (importations : 891.992.793 et exportations : 764.120.772) à 6.286.498.069 en 1897 (importations : 4.813.170.957 et exportations : 1.473.327.112). Encore, dans ces derniers chiffres, ne comprend-on pas le mouvement commercial des deux compagnies souveraines, dont le total, en y comprenant le transit, atteint 10.781 contos. Malheureusement, un certain nombre de difficultés vinrent arrêter les progrès de la colonie : la révolte de plusieurs chefs indigènes qu'il fallut réduire à l'obéissance, le manque de pluies qui fut cause, en certains points, d'une crise de famine, les ravages causés par les sauterelles, les dépenses extraordinaires nécessitées par les travaux publics. En dépit d'une augmentation croissante des recettes, les budgets, à partir de 1892, se traduisent par des déficits constants. Enfin, la guerre sud-africaine, qui arrêta les travaux miniers, eut des conséquences particulièrement désastreuses pour le district de Lourenço-Marquès, dont elle diminua les recettes, qui proviennent surtout des douanes et des chemins de fer. Le déficit de l'exercice budgétaire clos le 30 juin 1900 atteint l'énorme chiffre de 1.015 contos de reis. A la même date, la dette de la province dépassait 1.197 contos. Il fallut le rétablissement définitif de la paix au Transvaal pour ramener la prospérité de son voisin, le Mozambique. L'exercice de 1902-1903 représentait encore un déficit de 33 contos (recettes : 3.094 contos; dépenses : 3.127). L'année 1903-1904 vit, enfin, se rouvrir l'ère des excédents, avec une différence de plus de 700 contos en faveur des recettes. Pour 1906-1907, les chiffres ont été les suivants : recettes, 5.935 contos; dépenses, 5.408.

Le mouvement commercial de la province subit à peu près la même évolution, quoiqu'il ait souffert, dans une bien moindre mesure, de la guerre anglo-boer; son accroissement a été particulièrement rapide depuis le retour de la paix, passant de 25.675 contos, en 1899, à 29.625 en 1903, et 37.644 contos en 1908 [1]

Les principaux produits originaires du Mozambique figurant à l'exportation sont (chiffres en 1905) : les graines et produits

---

[1] Mouvement commercial du Mozambique en 1908 (contos de reis) :

Importation nationale	1.489
— étrangère	4.133
Exportation	3.904
Réexportation	4.835
Transit	20.609
Cabotage	2.479

oléagineux (coprah, sésame, arachides) pour une valeur de 2.500.000 francs ; le caoutchouc (2.200.000) ; le sucre de canne (1.200.000) ; le coton, le café, la cire jaune, le bois, l'ivoire, etc.

La production du *caoutchouc* est en décroissance, et ceci peut s'expliquer par les procédés défectueux de sa récolte en dépit de toutes les mesures prises à ce sujet par le gouverne-

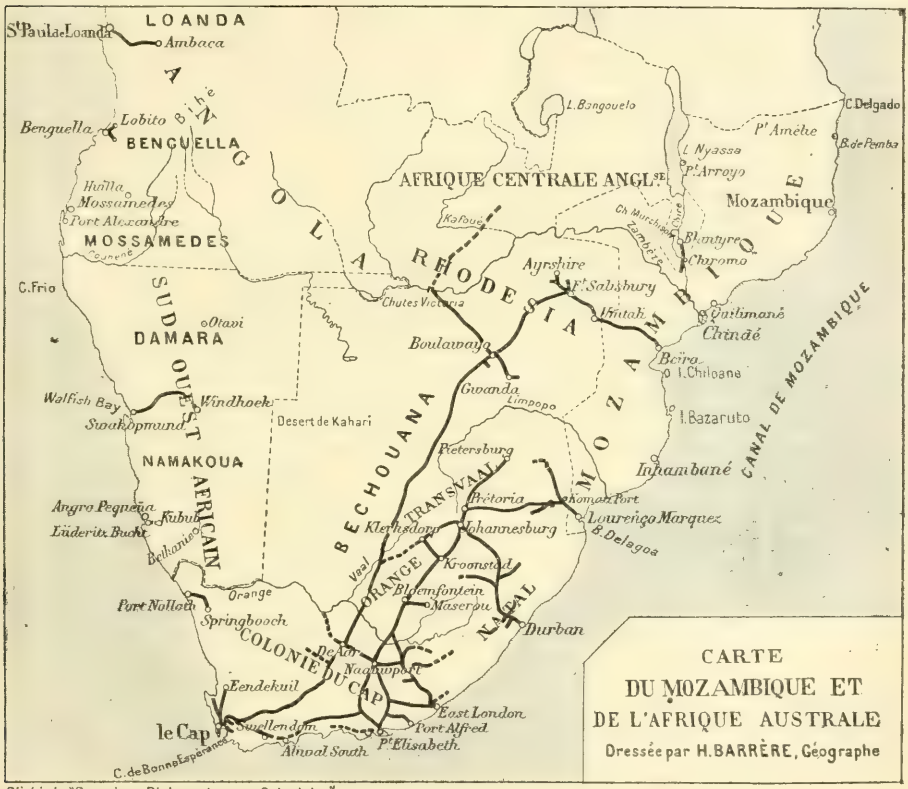

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

ment local[1]. Les principales régions caoutchoutières sont : Cap-Delgado, districts de Mozambique, de Zambezia, Téte et de Lourenço-Marquès au Nord de l'Incomati.

La fabrication du *sucre* de canne tend à remplacer celle de l'eau-de-vie, depuis la mise en vigueur de l'acte de Bruxelles du 2 juin 1890.

Le *coton* existe dans la colonie, depuis de nombreuses années, mais on ne le cultive et ne le traite que depuis peu de temps. Les mêmes mesures gouvernementales destinées à

[1] A. de Almada Negreiros, *Les colonies portugaises*, p. 266.

encourager cette culture à Angola ont été appliquées récemment au Mozambique (décrets des 27 mai 1905 et 20 mars 1906). L'exportation de ce produit ne remonte pas au delà de quatre ou cinq années.

*
* *

Deux des particularités les plus intéressantes, quand on étudie la colonisation du Mozambique, et qui ont contribué assurément au développement économique de cette colonie, sont : d'une part, le régime des *prazos da corôa* et, d'autre part, les *compagnies à chartes*.

Le régime des *prazos da corôa* remonte, sans doute, à la féodalité ; c'est une sorte de bail emphytéotique des terres domaniales consenti par l'Etat, moyennant une redevance annuelle, à des fermiers, qui les exploitent avec le concours de nègres libres. Ce système, un peu primitif sans doute, se comprend bien dans un pays possédant peu de colons et peu de capitaux : depuis 1851 qu'on l'a implanté au Mozambique, il y a été un instrument d'occupation et d'exploitation de tout premier ordre, et on l'a étendu récemment à d'autres colonies, notamment à la Guinée. Dans la Zambézie, où fonctionne ce régime sous le contrôle d'un bureau officiel, l'*Inspecção geral dos prazos da corôa*, la culture du sol y est, paraît-il, beaucoup plus avancée que dans les autres régions de la province.

Je ne reviendrai pas sur l'origine des *compagnies à chartes*, non plus que sur le but qu'elles se proposent, les facultés qui leur ont été accordées et les conditions qu'on leur a imposées dans leurs actes respectifs de concession : tous points que M. Henri Hauser a longuement traités, ici même [1]. Je me bornerai à donner quelques renseignements concernant leur situation actuelle.

La *Compagnie de Mozambique*, fondée en 1888 au capital de 1 million de livres sterling, et dotée d'une « charte » en vertu du décret du 11 février 1891, exploite des territoires d'une superficie de 60.000 mètres carrés Son mouvement commercial a passé de 5.500 contos en 1899 à 8.970 contos en 1906. Sa concession est limitée au Nord et au Nord-Ouest par le Zambèze, depuis son embouchure méridionale, et par la frontière du district de Téte ; à l'Ouest par la frontière de la province ; au Sud par le fleuve Savo jusqu'à son embouchure méridionale, à l'Est par l'Océan. Cette compagnie a réalisé d'importants travaux agricoles. Elle a développé les industries des textiles,

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.*, du 15 janvier 1901, tome XI, pp. 90 et s.

du sel, la culture du riz, etc. Dans les montagnes de Morumbala, elle possède plus de 150 hectares de plantations de caféiers. Elle a introduit dans la colonie le coton et le caoutchouc. A Bompena, dans l'île d'Inhangommas, se trouvent de vastes plantations de canne à sucre, s'étendant sur une superficie de plus de 50 hectares et produisant plus de 5.000 tonnes de sucre. Près de Coroabaça, on a découvert des formations diamantifères, et des alluvions d'or existent, paraît-il, sur les rives des fleuves Lusiti et Revué qui arrosent ces territoires[1]. Depuis 1903, il semble que la compagnie préfère la culture du sol à l'exploitation minière, qui avait été jusque-là sa principale préoccupation. Elle poursuit, en même temps, l'exécution d'un plan méthodique de travaux d'amélioration. Elle a déjà construit un important chemin de fer de pénétration, fondé la ville de Beïra, exécuté de grands travaux dans ses ports, etc. Son avenir paraît plein de promesses. La gestion financière de la compagnie a été bonne, en général : en dépit des circonstances difficiles qu'elle a traversées et notamment de la crise générale de l'Afrique du Sud, elle a réussi à augmenter ses recettes et à diminuer ses dépenses. Les recettes ont été, en 1907, pour l'Afrique, de 560 contos, contre 553 contos de dépenses correspondantes. Son budget pour 1909 présente un solde positif de plus de 100 contos. La Compagnie du Mozambique compte, elle-même, un certain nombre de compagnies sous-concessionnaires : ce sont les Compagnies du Busi (17.118 hectares), de Luabo, de la Gorongosa.

La *Compagnie du Nyassa*, constituée en vertu du décret dn 26 septembre 1891, au capital de 25 millions de francs, étend sa souveraineté sur 250.000 kilomètres carrés, entre la Rovouma, le Nyassa et le Rio Lurio. Son principal centre est Ibo. Les territoires de Nyassa doivent être mis en communication avec le littoral par un chemin de fer qui partira de la baie de Pemba, où la compagnie a déjà fondé la ville de Port-Amélie. Ce sont les minerais qui constituent la principale richesse de cette concession : « La houille abonde dans les « bassins carbonifères de Pemba et Itule. Le fer existe en « grande quantité à Podo; le mica, à Namituko; l'or, dans « toute la région de Barico, entre le Lujanda et les monts Man- « dimba[2]. » Le sol fertile est propre à la culture du coton et du caoutchouc; de nombreuses caravanes parcourent les territoires de la compagnie et elle possède un des meilleurs ports de l'Afrique Orientale. Malheureusement la compagnie a eu à

[1] et [2] D'après de Almada Negreiros, *Le Mozambique*, p. 69 et 71.

souffrir du manque d'Européens, des luttes à soutenir contre les indigènes, de la contrebande faite par les Arabes, de la prohibition, pendant quelques années, du commerce des armes à feu, etc. Elle n'a pas toujours trouvé de la part du gouvernement de la métropole, et chez les autorités du Mozambique, tout le concours qu'elle était en droit d'en espérer, et son administration a laissé beaucoup à désirer. La construction du chemin de fer, qui sera une des branches du grand transafricain, aura pour résultat de mettre en valeur son immense territoire; mais les capitaux lui manquent pour une telle œuvre. La compagnie a peu fait jusqu'ici, et quelque temps encore, elle devra se borner à poursuivre l'occupation de sa concession, où elle maintient une force de police insignifiante. Les recettes de la compagnie ne dépassaient pas, le 31 décembre 1908, 1.238 contos tandis que ses dépenses pour ses territoires s'élevaient à 1.624 contos. Le mouvement commercial de ses territoires a passé de 580 contos en 1899 à 1.200 en 1905. Il n'a été que de 752 contos en 1907 [1].

La *Compagnie de la Zambézie*, fondée en 1892 — qui ne possède pas des droits aussi étendus que les deux précédentes — exploite un territoire de 155.000 kilomètres carrés. Son capital est de 15 millions de francs. Elle s'est surtout consacrée à l'exploitation agricole dans le Bas-Zambèze et à l'exploitation des salines de la rive droite du Macuze.

L'exploitation des richesses minières, particulièrement abondantes dans la région du Haut-Zambèze, est destinée à augmenter le champ d'activité et la prospérité de la compagnie. Le mouvement commercial de ses territoires s'est élevé à 301 contos en 1907. La même année, les recettes de la Compagnie en Afrique étaient de 170 contos, contre 115 contos représentant le chiffre correspondant des dépenses.

La *Compagnie d'Inhambane*, créée en vertu d'un décret du 30 juillet 1891, n'a jamais existé, en réalité! Sa charte organique était identique à celle des Compagnies du Mozambique et de Nyassa. Les territoires, dont l'administration et l'exploitation lui étaient concédées, étaient bornés au Nord par le fleuve Save, à l'Ouest par la frontière intérieure de la province, au Sud et au Sud-Ouest par le fleuve Limpopo, à l'Est par l'Océan. Mais la compagnie n'eut pas à prendre possession

---

[1] Cette diminution est due surtout à un affaiblissement des immigrations. Voici les chiffres détaillés pour 1907 :

Exportations.....	441.698.117 reis
Réexportations.....	6.717.860 —
Importations.....	305.952.987 —

de ses concessions, car elle n'arriva pas à se constituer.

Il existe au Mozambique un certain nombre d'autres compagnies, soit sucrières, comme la *Compagnie sucrière de l'Afrique orientale portugaise* (fondée en 1900) et la *Compagnie du sucre de Mozambique*, soit constituées pour l'exploitation des *prazos da corôa*, comme la *Compagnie du Borôr*, constituée en 1899. Citons encore : la *Compagnie des Pêcheurs de perles de Bazaruto* (1891), la *Compagnie Houillère du Zambèze* (1895), la *Mozambique Macequece Limited* et un grand nombre d'autres sociétés minières, dont les résultats n'ont pas été toujours très brillants la *Compagnie agricole de Moribane*, etc.

***

L'importance économique du Mozambique ne tient pas seulement aux richesses propres de son sol et de son sous-sol; elle est due aussi, en grande partie — et c'est là encore une particularité de cette colonie — à sa situation d'intermédiaire, à la valeur du transit des marchandises étrangères qui sont embarquées dans ses ports. Sur la totalité du mouvement commercial de 1905, plus de 20 millions de francs doivent être attribués à cette provenance. Les progrès remarquables de Lourenço-Marquès et de Beïra méritent d'être mis en vedette. La première de ces villes, si admirablement située sur le baie de Delagoa, et qui compte aujourd'hui 16.000 habitants, a vu son mouvement commercial passer de 1.020 contos, en 1888, à 15.657 en 1897 (dont 11.969 de transit), 22.000 en 1903 (dont 15.793 de transit), 27.000 en 1908 (dont 20.237 de transit)[1]. En 1906, 603 navires sont entrés dans son port. La seconde qui, en 1891, n'était qu'un point fortifié sur la côte, peuplé de 700 habitants, a aujourd'hui — grâce à l'hinterland britannique — plus de 5.000 habitants et tout l'outillage d'un grand port; en 1907, 405 navires y ont fait escale avec 33.009 tonnes de marchandises et 1.684 passagers.

L'importance de ces ports date surtout de l'achèvement des

---

[1] Mouvement commercial du port de Lourenço-Marquès (contos de reis) :

		1907	1908
Importation	nationale	1.084	985
—	étrangère	2.336	2.517
Exportation	Marchandises de la province	97	110
	Marchandises nationalisées	85	104
	Monnaie	2.434	2.486
	Transit	18.530	20.237

Après Lourenço, voici quel a été en 1908, d'après leur importance, le mouvement des autres ports : Chinde (2.144 contos), Inhambane (1.381), Quelimane (643), Tête (272).

voies ferrées appelées à desservir de riches régions, et qui les ont mis en relations directes avec les colonies voisines, dont l'essor est si rapide.

*
* *

Le *chemin de fer de Lourenço-Marquès à Prétoria*, commencé en 1870, n'a atteint la frontière du Transvaal qu'en 1890 et Prétoria en 1894. Il n'a pas plus de 90 kilomètres et il a fallu trente ans pour le terminer; il est inutile de rappeler après quelles vicissitudes ! C'est, à l'heure actuelle, incontestablement un des plus importants de l'Afrique. Ses recettes sont passées de 1.392 contos, en 1890, à 2.447 contos en 1899. Cette même année, il a transporté 81.117 voyageurs. Sa suprématie, par rapport aux deux autres lignes concurrentes, pour le mouvement des marchandises destinées au Transvaal, ressort du tableau suivant (il ne s'agit que du mouvement d'une semaine, du 20 au 27 février 1904) :

Chemin de fer du Cap.....	12.539 tonnes
Chemin de fer du Natal.....	21.567 —
Chemin de fer de Lourenço-Marquès.	24.918 —

Le *chemin de fer de Beïra à Umtali* joue le même rôle à l'égard du Matabéléland et du Mashonaland que celui du Lourenço-Marquès vis-à-vis du Transvaal. Il parcourt une distance de 328 kilomètres avant d'atteindre la frontière de l'Afrique anglaise. Un peu plus loin, à Fort-Salisbury, il se relie au chemin de fer du Cap. Commencé en 1887, il n'a été terminé qu'en 1896 et livré à l'exploitation en 1900. Il a transporté, en 1897, 4.000 voyageurs. Ses recettes, en 1902, ont atteint 8.451.750 francs, donnant un bénéfice net de 3.019.000 francs[1]. Il a été prolongé et est déjà près d'atteindre Katanga. Appelé à desservir une très riche région minière, relié au chemin de fer de Lobito et tête de ligne du premier transafricain, il semble appelé à un bel avenir. Une autre ligne en construction est celle de Lourenço au Transvaal par le Swaziland.

Parmi les autres voies ferrées à l'état de projet, citons : la ligne de Quelimane au Ruo, qui a fait l'objet d'un contrat passé en 1898 et 1906, entre le gouvernement portugais et la Compagnie du chemin de fer de Zambézie ; elle doit se prolonger jusqu'au lac Nyassa, et plus tard jusqu'au Tanganyka ; la ligne de Pemba au lac Nyassa (Port-Amélie à Port-Arroyo) ;

---

[1] Voir Léon Jacob, *Les Chemins de fer africains*, dans les *Questions* du 1er août 1906, t. XXII, p. 153.

celles de Beïra au Zambèze, de Macequece à Chimesi, de Mogurrumba à Serra.

La construction de ces voies, principalement du chemin de fer de pénétration — de même que le perfectionnement de l'outillage du port de Lourenço-Marquès — dépend du vote d'un emprunt. Cet emprunt — en vertu d'une récente réforme administrative (décret du 23 mai 1907) [1] — sera conclu directement par le Mozambique et garanti par les revenus de la douane de Lourenço. Mais cette opération se heurte, à Lisbonne, à l'hostilité de certaines personnalités, comme M. Teixeira de Sousa, qui défendent encore l'ancienne politique de centralisation.

***

L'importance internationale des grandes lignes du Mozambique, la rivalité de ses ports — et principalement de Lourenço-Marquès — avec ceux du Cap et du Natal, a donné lieu à différentes conventions signées par le Portugal. La dernière en date a été conclue avec le Transvaal, le 1er avril dernier. Avant de l'analyser, il convient de rappeler ses précédents.

Le 18 décembre 1901, le gouverneur général de Mozambique, le général Gorjão, signa avec le haut commissaire britannique dans l'Afrique du Sud, lord Milner, un *modus vivendi*, qui confirmait les traités antérieurs signés entre le Portugal et la République du Transvaal, notamment le traité du 11 décembre 1875, en y apportant, toutefois, certaines modifications. Il était conclu sur les bases suivantes :

1° Maintien sur la ligne de Lourenço-Marquès à Pretoria des tarifs convenus entre les gouvernements du Portugal et du Transvaal ;

2° Egal traitement au Transvaal, sans distinction de nationalité, des maisons d'exportation, pour toutes les marchandises en transit de Lourenço-Marquès, Durban, East-London, Port-Elisabeth et Capetown ;

3° Obligation *bonafide* de l'autorité supérieure du Transvaal à un minimum de convois quotidiens entre ce pays et Ressano-Garcia, sauf accidents et exigences de guerre ;

4° Application au trafic civil de Lourenço-Marquès au Transvaal des mêmes principes et dispositions qui règlent le trafic de même espèce provenant du Cap et du Natal ;

5° Maintien en vigueur des dispositions du traité de 1875 entre

[1] Les dispositions de ce décret, édicté sous le ministère Jão Franco, qui marquait un pas important dans la voie de la décentralisation, ont été déjà suspendues, en partie, dans leur exécution par le ministère Ferreira da Amaral. Malgré les vives protestations de la colonie, la question attend encord une solution définitive.

le Portugal et le Transvaal, sauf pour l'alcool et les liqueurs qui ne sont pas soumis à des droits supérieurs à ceux qui les frapperaient, s'ils provenaient du Cap et du Natal ;

6° Rétablissement des dispositions du 18 novembre 1897 réglant l'engagement et l'importation des indigènes de Mozambique au Transvaal et en Rhodésie.

Ce dernier point visait l'engagement des travailleurs cafres des provinces de Mozambique et de l'Inhambane, dans les mines transvaaliennes, dont le chiffre annuel atteignait, avant la guerre anglo-boer, 25.000 en moyenne. Le règlement de 1897, remis en vigueur en 1901, visait : l'établissement d'une curatelle portugaise sur ces indigènes à Pretoria et à Johannesburg, la perception au profit du gouvernement général de Mozambique d'un droit de 13 shillings pour dépenses de transports, contrats, etc., par indigène engagé, l'égalité de coût de transport pour chaque indigène rapatrié, la durée d'un an pour les contrats d'engagement avec faculté de les prolonger, de la libre volonté de l'indigène, et moyennant un droit de 6 pence par mois de prolongation versés au gouvernement général de la province.

Ce *modus vivendi* produisit sur le trafic de Mozambique de grands résultats, auxquels concourut un arrêté du gouverneur général, de 1903, réduisant provisoirement à 1 % *ad valorem* le droit de transit des marchandises entrées par le port de Lourenço-Marquès et destinées aux colonies voisines. Cette mesure avait été prise pour permettre à Lourenço-Marquès de lutter avec Durban. Depuis l'accord de 1901, en effet, la lutte était devenue plus vive entre les ports et les lignes rivales, qui ont toutes pour objectif la région minière du Witwatersrand. Le Cap et le Natal s'étaient vus frustrés de l'espoir qu'ils avaient fondé, après les victoires des armées anglaises et l'établissement d'un régime politique nouveau au Transvaal, de détourner à leur profit le trafic du port portugais. Les deux colonies ne pouvaient se consoler de la perte qui était résultée pour elles de la construction du chemin de fer de Lourenço Marquès. Lorsqu'il fut ouvert, la colonie du Cap recevait 80 % des marchandises à destination du Rand ; en 1898, elle n'en avait plus que 37 % ; Lourenço en expédiait 40 % et Durban 23 %. La guerre rétablit l'ancienne proportion, mais pour peu de temps, puisque le *modus vivendi* de 1901 remit en vigueur les anciens accords entre le Transvaal et le Mozambique.

La politique suivie en 1901 par le gouvernement britannique, si elle semblait sacrifier les intérêts des anciennes colonies sud-africaines, obéissait, en réalité, à de puissants motifs.

Le développement du commerce et de l'industrie du Transvaal dépend essentiellement, en effet, de la question de la main-d'œuvre, et à cet égard, ni émigrés européens, ni coolies chinois ne sauraient prétendre remplacer l'indigène de la province de Mozambique, surtout pour le travail des mines. Pour avoir une idée de l'importance de la main-d'œuvre indigène au Transvaal, il suffit de dire que ce pays — d'après des chiffres publiés, en 1903, par la revue *South Africa* — a besoin de 400.000 travailleurs, dont 77.000 pour l'agriculture, 198.000 pour l'industrie minière, 70.000 pour d'autres industries et 56.000 pour la construction et l'exploitation des chemins de fer. Sur les 198.000 travailleurs des mines, 80 à 90.000 proviennent du Mozambique.

A la suite de difficultés soulevées par le Cap et le Natal au sujet de l'interprétation de l'article 10 du *modus vivendi* de 1901, concernant l'entrée au Transvaal des boissons alcooliques fabriquées au Mozambique, une convention supplémentaire du 15 juin 1904, passée entre le gouverneur général de cette dernière colonie et le haut commissaire britannique de l'Afrique du Sud, stipula que, en dépit de ce qui était convénu dans l'article 10 du *modus vivendi*, « les produits de l'industrie de chacune « des deux colonies — Mozambique ou Transvaal — ne seraient « admis en franchise dans l'autre colonie, que s'ils étaient com- « posés d'éléments originaires de la colonie exportatrice... ».

*
* *

Les accords de 1901 et de 1904 eurent pour le trafic des deux coloniesdu Cap et du Natal les effetsles plus désastreux. Le Transvaal était naturellement appelé, à égalité de tarifs, à préférer la voie la plus courte, c'est-à-dire celle de Lourenço-Marquès[1]. Actuellement, Lourenço prend 57 % du transit, Durban 32 % et les trois ports de la colonie du Cap n'en ont plus que 11 %, dont 2 % seulement pour la ville du Cap ! L'union douanière conclue à Bloemfontein en 1903, et revisée à Pietermaritzburg en 1906, compliqua encore la situation. Il en résulta une crise budgétaire intense dans les deux vieilles colonies britanniques. Elles cherchèrent, en vain, à atténuer le dommage causé à leurs ports et à leurs budgets par les nouveaux droits de douane, en modifiant les prix de transport de leurs chemins de fer. Une guerre de tarifs s'ensuivit, qui tint en suspens la vie économique des colonies. Enfin, elles crurent trouver le remède à leurs maux

[1] La ligne du Cap mesure 1.629 kilomètres, celle de Durban 777, alors que la ligne de Lourenço-Marques n'a pas plus de 607 kilomètres.

dans l'idée d'une fédération sud-africaine. La question fut discutée à la conférence, qui s'ouvrit à Pretoria, le 3 mai 1908, et fit même l'objet d'un projet de convention, quelques mois plus tard, à la conférence de Durban (12 octobre 1908-2 février 1909).

Mais ni l'union douanière, ni le projet de fédération n'empêchèrent le Transvaal, constitué en *self government* à partir de 1907, de renouer ses relations avec le Mozambique. En vertu d'un accord entré en vigueur le 1er février 1908, il s'engagea, en retour de certaines dépenses consenties par Lourenço-Marquès, pour assurer les chargements aussi rapidement qu'à Durban, à lui payer une prime de 0 fr. 45 par tonne de charbon transvaalien exportée par Lourenço-Marquès. A la veille de la conférence de Pretoria, où l'on devait discuter la question des tarifs communs de douanes et de transports, il montrait ainsi qu'il pourrait, si on l'y forçait, se retirer de l'union douanière — dont le protectionnisme lui pesait — et se passer des autres ports. Sur son invitation, un délégué du Mozambique, le major Garcia Rosado, assista à la conférence de Pretoria, à côté des représentants des cinq colonies sud-africaines anglaises et de l'envoyé de l'île Maurice. Après l'échec de la conférence, le major Garcia Rosado, en vertu d'instructions reçues de Lisbonne, poursuivit avec lord Selborne, gouverneur du Transvaal, des négociations, en vue de renouveler le traité de 1875 et de définir la situation créée par le *modus vivendi* de 1901.

Ce sont ces négociations qui ont abouti au traité signé le 1er avril dernier, à Pretoria. On le considère comme la conséquence logique des accords de 1901 et de 1904, bien qu'à certains égards il en diffère sensiblement. On s'en rendra compte par une analyse rapide des clauses principales de la nouvelle convention [1].

***

Le nouvel accord comprend 42 articles, répartis entre 3 divisions, visant : la question des indigènes, celle du chemin de fer et du port de Lourenço, les relations commerciales et la question douanière.

L'accord prévoit la continuation de *l'engagement des indigènes* du Mozambique pour les mines du Rand. Il ne fait guère, à cet égard, que reproduire ou amplifier les dispositions des conventions antérieures. Il en est ainsi, notamment, au sujet

[1] Le texte entier du traité a été publié par la plupart des journaux portugais, notamment le *Diario de Noticias*, à la date du 21 avril.

de la concession des licences de recrutement par le gouverneur de la province, des passeports obligatoires pour les travailleurs engagés, valables pour un an et passibles d'un droit de 3 shillings, des fonctions et pouvoirs des « curateurs » portugais accrédités au Transvaal en vue de la protection des indigènes immigrés, des facilités accordées à ceux-ci, lors de leur retour au Transvaal (franchise de 60 kilogrammes à la douane, réductions sur les chemins de fer), du concours constant que doit prêter le gouvernement du Transvaal aux « curateurs », etc.

La deuxième partie est beaucoup plus importante. Le Transvaal et le Mozambique s'engagent mutuellement à faciliter et à développer *le trafic*, tant d'importation que d'exportation, du Transvaal par Lourenço-Marquès. L'accord garantit à Lourenço-Marquès 50 à 55 % du trafic maritime, destiné aux principaux centres du Transvaal, y compris le Witwatersrand. Les modifications à apporter aux tarifs de chemins de fer, les tarifs des nouvelles lignes ouvertes pour l'exploitation du Transvaal et partant de Lourenço seront fixés par la Compagnie du *Central South Africa Railway*, après avoir pris l'avis de l'administration du chemin de fer de Lourenço-Marquès. Le traité édicte certaines règles à cet égard. Il prévoit, pour leur exécution, la constitution d'une *junte* mixte, composée de quatre délégués, dont deux du Transvaal et deux du Mozambique. Elle sera également consultée, au cas où de nouvelles dépenses sembleraient nécessaires, pour l'amélioration du port de Lourenço, dans l'intérêt commun du Mozambique et du Transvaal. Le président de la junte sera un Portugais.

Au sujet des *relations commerciales*, l'accord déclare que les produits de chacun des deux pays ne seront soumis dans l'autre à aucun droit d'importation, d'exportation ou de transit, exception faite pour les boissons distillées ou fermentées, et, pour les produits de l'industrie, à la condition qu'ils aient été fabriqués avec des éléments pris dans le pays. Les marchandises, de quelque origine et nationalité, importées par Lourenço-Marquès et à destination du Transvaal, seront entièrement exemptes d'impôts, sauf les taxes de port et de magasin et la contribution industrielle. Les marchandises importées au Transvaal et réexportées par Lourenço-Marquès ne seront pas soumises à des droits d'exportation plus élevés que dans les ports de la colonie du Cap et du Natal. De même, les marchandises importées au Transvaal par Lourenço ne seront pas frappées au Transvaal d'impôts plus élevés que ceux frappant les marchandises similaires importées par les ports de la colonie du Cap ou du Natal.

L'accord du 1er avril 1909 est signé pour dix ans et sera prorogé d'année en année par tacite reconduction, à moins d'être dénoncé un an à l'avance. Au cas où le Transvaal entrerait dans une Fédération sud-africaine, le traité avec le Mozambique resterait cependant en vigueur, pour la durée stipulée.

Il est aisé de deviner l'impression produite par ce traité au Natal. A Durban, s'est tenu un violent meeting de protestation contre le Transvaal, et le conseil municipal de cette ville a demandé qu'un pareil accord fût dénoncé.

Il est à remarquer que l'Angleterre s'est tenue à l'écart des négociations : c'est là une preuve nouvelle de la politique très sage de non-intervention, constamment suivie par elle ces dernières années, dans les conflits d'intérêts survenus entre les diverses colonies sud-africaines.

Au Portugal, le nouveau traité a été accueilli par de violentes attaques de la part de l'opposition. On a reproché au gouvernement d'avoir laissé signer l'accord par son délégué, le major Garcia Rosado, sans en avoir référé au Parlement. Peut-être l'urgence qu'il y avait d'aboutir à une solution, avant que la conférence sud-africaine ne fût arrivée à réaliser ses projets de Fédération, est-elle une excuse suffisante. Les ministres attaqués ont, d'ailleurs, rejeté toute responsabilité à cet égard sur leurs prédécesseurs : il faut dire que trois cabinets se sont succédé à Lisbonne pendant la durée des pourparlers avec le Transvaal, en moins d'un an !

On a aussi trouvé que la part faite au port de Lourenço-Marquès dans le trafic du Transvaal était insuffisante : si l'on se rapporte — a-t-on dit — aux statistiques de ces dernières années, c'est bien plus de 50 à 55 % qu'il eût fallu accorder à ce port. Les articles 26 et 29, qui prévoient la constitution de la « junte » mixte à Lourenço, ont été également très attaqués : certains ont voulu y voir une atteinte portée à la souveraineté portugaise au Mozambique.

A la Chambre (séance du 31 mars), M. Gorjão, ancien gouverneur général du Mozambique, qui signa le *modus vivendi* de 1901, a pris la défense du nouvel accord. Sans entrer dans l'examen de cette délicate question, on ne peut s'empêcher de reconnaître avec lui la nécessité qu'il y avait à remplacer le *modus vivendi* — si menacé, au cas où viendrait à se constituer la Fédération sud-africaine — par un traité durable, qui mît le Mozambique à l'abri des attaques du Natal et du Cap. D'autre part, la prohibition de l'engagement des indigènes pour le Transvaal — qui, pour certains, constituerait une arme excellente dans les mains du Portugal — serait, s'il faut

en croire M. Gorjão, une cause de ruine pour Lourenço-Marquès. Il est vrai que le Transvaal en souffrirait encore plus... Quant à la « junte » intercoloniale permanente, elle était absolument nécessaire pour assurer l'exécution du nouveau traité. La manière dont elle est constituée garantit que les droits du Portugal seront pleinement sauvegardés. Enfin, il y aurait danger, selon M. Gorjão, à ce que le trafic de Lourenço augmentât continuellement, « car les ports du Natal et du Cap ne sauraient consentir à être trop sacrifiés... » : le gouvernement de Lisbonne a donc fait preuve de prudence et de sagesse en acceptant un minimum de 50 % et un maximum de 55 %.

Ce qui ressort, en somme, du traité du 1er avril, c'est la vérité de cette formule — déjà ancienne — que Lourenço est la clef de l'Afrique du Sud et le port naturel du Transvaal. Il y aurait danger pour le Portugal à le méconnaître. « La « cause de notre peu de prestige à Lourenço, a ajouté M. Gor- « jão, ce n'est pas le traité, mais c'est notre administration, et « spécialement son manque d'esprit de suite... »

Au point de vue financier, il semble que les conditions du nouvel accord soient avantageuses à la colonie du Mozambique et à la métropole, car il assure, pendant dix ans au moins, au chemin de fer et au port de Lourenço un trafic régulier et important, et aussi les ressources qui seront nécessaires à leur exploitation, à des conditions bien supérieures à celles qu'eût accordées l'Etat, s'il avait été obligé, comme il l'a été jusqu'ici, de faire de gros déboursés et de payer des intérêts onéreux pour les installations et le matériel de ces entreprises. Pour ces raisons, le monde commercial portugais a, en général, accueilli avec satisfaction le traité du 1er avril, entré en vigueur le 1er mai dernier, et l'on ne serait même pas fâché, paraît-il, si une solution analogue pouvait intervenir pour le chemin de fer de Beïra, appelé, dans l'esprit de ceux qui l'ont construit, à servir de débouché à la Rhodésia[1].

ANGEL MARVAUD.

---

[1] Correspondance de Lisbonne, 22 avril (Bulletin financier du *Temps*).

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

La découverte du pôle Nord. — Dans la même semaine, le 1er et le 7 septembre, on a appris la double nouvelle de l'arrivée au pôle Nord de deux Américains, le Dr Cook et le commandant Peary; le premier aurait atteint le pôle le 21 avril 1908, et le second le 6 avril 1909.

La première dépêche concernant le Dr Cook a été reçue le 1er septembre par l'administration des Colonies danoises à Copenhague; elle lui était adressée par un de ses inspecteurs coloniaux qui, se trouvant à bord du vapeur *Hans-Egede*, avait télégraphié en ces termes à l'escale de Lerwick (îles Shetlands) :

A bord de ce navire se trouve l'explorateur américain, le Dr Cook, qui a atteint le pôle Nord le 21 avril 1908. Il est arrivé en mai 1909, venant du cap York, à Upernivik. Les Esquimaux du cap York ont confirmé le récit du voyage du Dr Cook.

D'autre part, M. Lecointe, de l'observatoire royal d'Uccle (Belgique), recevait en même temps le télégramme suivant :

Lerwick (Shetlands), 1er septembre.

Atteint pôle Nord le 21 avril 1908. Découvert terre extrême Nord. Reviens à Copenhague par steamer *Hans-Egede*. — Cook.

Enfin, le *New-York Herald* publiait une longue relation que le Dr Cook lui-même lui avait télégraphiée de Lerwick, et dont voici le résumé :

L'explorateur dit qu'après une longue lutte contre le froid et la faim, il a réussi enfin à atteindre le pôle Nord et qu'il a retranché un triangle de 30.000 carrés de l'inconnu terrestre.

Il était arrivé vers la fin août 1907, sur le yacht *Bradley*, à la limite des eaux navigables dans le détroit de Smith. Ayant pris des approvisionnements à bord du yacht et les ayant complétés avec de grosses quantités de viande fournies par les Esquimaux réunis à Annatok pour une chasse à l'ours, l'explorateur, après avoir engagé un certain nombre de ces indigènes avec leurs chiens, entreprit son expédition. Il se trouvait à 700 milles du pôle. Son plan consistait à se frayer une route par la terre de Grinnell, en suivant la côte ouest jusqu'à la mer Polaire. C'est le 19 février 1908 que l'expédition s'embarqua pour le pôle, avec onze hommes, cent trois chiens, onze traineaux, et quitta la côte du Groenland pour s'engager, dans la nuit arctique, sur les glaces du détroit de Smith. Lorsqu'elle traversa

les hauteurs qui bordent le détroit d'Ellesmere, la température était à 83° centigrades au-dessous de zéro; l'expédition souffrit cruellement du froid.

Les explorateurs trouvèrent des pistes frayées par le gros gibier à travers le détroit de Mausen jusqu'à Land's End. Le 18 mars, ils s'engageaient sur la mer Polaire en partant de la pointe Sud de l'île Heiberg. Quelques jours plus tard, ils traversaient le cercle polaire.

Il restait 460 milles à parcourir jusqu'au pôle. Le Dr Cook ne conserva avec lui que les deux Esquimaux les plus robustes et renvoya les autres vers le Sud. Une longue marche rendue pénible et cruelle par le vent et le froid le conduisait, le 30 mars, par 84°4′ de latitude et 86°36′ de longitude. C'était la fin de la terre ferme et le commencement d'une mer de glace tourmentée. Plus de traces d'animaux vivants ni même d'infusoires.

Le 8 avril, l'expédition était par 86°36′ de latitude et 94°2′ de longitude. Elle ne pouvait plus faire que 15 milles par jour, ayant à lutter contre la dérive des glaces vers l'Est. Elle était alors à 320 kilomètres du pôle. On tua des chiens pour nourrir les autres; on ne garda que juste le nombre de ces animaux pour traîner les approvisionnements nécessaires.

Le 21 avril 1908, l'explorateur atteignait 89°59′46″ et était en vue du pôle. Le jour même, il plantait son drapeau sur le pôle.

La température était de 38° au-dessous de zéro; le baromètre indiquait 29°,83.

Pas de terres, une immensité de neige d'une blancheur éclatante, pas un être vivant, pas un point tranchant sur l'effrayante monotonie.

Le 23 avril, l'explorateur et ses compagnons quittaient cette solitude désolée.

Le Dr Cook avait déjà pris part, comme médecin, à la campagne arctique du lieutenant Peary, en 1891-1892, puis à l'expédition antarctique belge. Il avait fait l'ascension du mont Mac-Kinley, dans l'Alaska. Enfin, en 1907, il partait pour son expédition arctique. Le 17 mars 1908, il quittait le cap Hubbard, à 483 milles du pôle. D'après son récit, il aurait atteint celui-ci en trente-cinq jours. Son expédition avait passé presque inaperçue; on suivait avec beaucoup plus d'attention l'expédition du capitaine Peary. On n'avait pas reçu de lettre du Dr Cook depuis celle datée du 17 mars 1908 et on le croyait perdu. Aussi, la nouvelle sensationnelle de sa découverte du pôle fut-elle une surprise universelle, et beaucoup déclarèrent qu'il fallait attendre les preuves convaincantes et absolues de cet exploit. Le Dr Cook, débarqué à Elseneur le 4 septembre, fut d'ailleurs reçu en Danemark par les démonstrations officielles et privées les plus enthousiastes. Une grande réception eut lieu en son honneur au palais royal, et le président des Etats-Unis lui télégraphia des félicitations officielles.

Cependant, alors que l'on discutait encore passionnément le retour du Dr Cook, le 7 septembre, arrivait à Londres un câblogramme de Terre-Neuve ainsi conçu :

Drapeau américain planté au pôle Nord. — *Signé :* PEARY.

Deux heures plus tard, on recevait de New-York une information expliquant que ce message avait été expédié d'Indian-Harbour, dans

le Labrador. De là il avait été radiographié au cap Ray (Terre-Neuve), qui lui avait fait suivre la voie ordinaire. Il avait ensuite été retransmis par les lignes télégraphiques du gouvernement américain à Port-aux-Basques (Nouvelle-Ecosse), d'où il fut finalement expédié à destination. En même temps, le secrétaire du Peary-Arctic-Club de New-York communiquait un autre télégramme ainsi conçu :

Pôle atteint. *Roosevelt* sauf.

D'autre part, le *New-York Herald* recevait le télégramme suivant :

Indian-Harbour, viâ cap Ray.

J'ai atteint le pôle le 6 avril. Je compte arriver à Château-Bay le 7 septembre. Obtenez qu'on garde le fil télégraphique à ma disposition dans cette localité et faites le nécessaire pour assurer la transmission rapide d'une longue relation. — *Signé :* PEARY.

Enfin, le président de l'Académie de Worcester recevait également de M. Mac Millan, professeur de mathématiques à l'Académie, membre de l'expédition Peary, le télégramme suivant.

William-Harbour.

Le sommet de la terre est enfin atteint. Salut à la Faculté et à ses élèves.

Le commandant Peary avait quitté New-York, le 7 juillet 1908, pour se rendre à Sydney (île du Cap-Breton), à bord du vapeur *Roosevelt*. C'était la cinquième tentative polaire que faisait sur ce même navire le célèbre explorateur. En 1891, en effet, après un voyage au Groenland entrepris en 1886, il accomplit sa première grande exploration, celle-là même où il avait pris pour médecin le Dr Cook. Depuis lors, il n'avait cessé de poursuivre son rêve d'atteindre le pôle et il l'avait fait avec une énergie et une ténacité sans égales. « Si je n'ai pas trop de « malchance, avait-il dit avant son départ, mes amis de New-York « peuvent être certains que je pousserai une pointe vers le pôle l'hi- « ver prochain. Si j'atteins le pôle pendant l'hiver 1908-1909, ce qui « est l'espoir de ma vie, vous apprendrez ma victoire entre le 15 août « et le 15 septembre 1909. » L'expédition fut organisée par le Peary-Arctic-Club qui en supporte les frais, évalués à un million de francs environ. Les principaux compagnons de voyage du commandant Peary étaient le Dr Wood, M. Winthrop Marvin, un technologiste, et MM. Mac Millan et Goodsell, qui devaient assister le commandant dans ses observations scientifiques. L'équipage du navire se composait du capitaine Bartlet et d'une quinzaine d'hommes, tous de Terre-Neuve.

France. — *Dénonciation des accords commerciaux franco-américains.* — Le *Journal officiel* a publié, le 27 août, un décret signé des ministres du Commerce, des Affaires étrangères, de l'Agriculture et des Finances, qui abroge à partir du 1er novembre 1909 les décrets du 7 juillet 1893, du 28 mai 1898, du 21 février 1903 réglant les relations franco-américaines. En conséquence, notre tarif général des

douanes sera applicable, à partir du 1er novembre, aux marchandises originaires des Etats-Unis d'Amérique et de l'île de Porto-Rico. Ce décret est précédé d'un rapport adressé au président de la République par les quatre ministres intéressés et qui expose en ces termes les raisons pour lesquelles le gouvernement français dénonce les accords commerciaux franco-américains.

Paris, le 19 août 1909.

Monsieur le président,

Par une note remise le 7 de ce mois, à l'ambassade de France à Washington le secrétaire d'Etat aux Etats-Unis a notifié la dénonciation de nos arrangements commerciaux avec les Etats-Unis. Dans cette communication, il se réfère à une note remise à l'ambassade de France le 30 avril dernier dans laquelle, par ordre du président des Etats-Unis d'Amérique, le département d'Etat informait le gouvernement français de l'intention où étaient les Etats-Unis de mettre fin aux trois accords commerciaux conclus entre eux et la France les 28 mai 1898, 20 août 1902 et 28 janvier 1908.

Dans cette même note, il était dit que de nouvelles communications auraient lieu sur ce sujet, à la suite des mesures législatives modifiant les bases sur lesquelles avaient été conclus ces arrangements.

Ces mesures ayant été définitivement approuvées le 5 août 1909, le secrétaire d'Etat nous a fait savoir qu'elles contiennent les dispositions légales relatives à ces arrangements :

Le président pourra et devra notifier dans les dix jours qui suivront l'adoption du présent acte, à toutes les puissances avec lesquelles des traités de commerce ont été ou devaient être mis en vigueur, l'intention des Etats-Unis de mettre fin à ces arrangements à une date indiquée dans sa notification. Les conventions dont il s'agit sont celles qui ont été signées conformément au pouvoir accordé au président par la section 3 de l'acte pour procurer des revenus au gouvernement et pour encourager les industries des Etats-Unis, approuvé le 24 juillet 1897.

Quant au délai prévu par la notification, il ne devra en aucun cas, excepté dans ceux prévus ci-dessous, être plus long que la période spécifiée dans chacun de ces accords pour y mettre fin. Quand sera venu le terme des périodes où l'effet de la notification sera produit, la dispense de droit prévue par ces accords cessera d'exister, et à partir de ce moment les importations de ces pays seront uniquement soumises au tarif prévu par le présent acte ou tel autre acte du Congrès qui aurait encore force de loi. Il est entendu que jusqu'à l'expiration du délai fixé par la notification de l'intention de mettre fin aux conventions dont il est question ci-dessus, ou bien jusqu'à toute autre date antérieure qui aurait été fixée d'un commun accord entre les hautes parties contractantes, les termes desdites conventions resteront en vigueur. Il est, en outre, convenu que dans le cas où de tels accords ou arrangements commerciaux conclus conformément aux prévisions de la section 3 du tarif des Etats-Unis approuvé le 24 juillet 1897, ne contiendraient pas de dispositions relatives à leur extinction, par accord diplomatique, le président est autorisé à notifier aux gouvernements intéressés un terme de six mois, la notification du 30 avril 1909.

Par ordre du président de la République des Etats-Unis et par application des dispositions ci-dessus mentionnées de la loi du tarif, le secrétaire d'Etat informe le gouvernement français que les trois arrangements commerciaux conclus entre les Etats-Unis et la France cesseront d'être en vigueur à l'expiration de la période de six mois qui a commencé le 30 avril 1909 pour finir le 31 octobre prochain.

Dans ces conditions, et par voie de conséquence, il y a lieu de décider que les décrets en date des 7 juillet 1893, 28 mai 1898 et 21 février 1903, qui constituent des mesures d'application des accords franco-américains pour les marchandises originaires des Etats-Unis et de l'île de Porto-Rico, cesseront d'être en vigueur le 31 octobre prochain, date fixée par le gouvernement fédéral pour l'expiration desdits arrangements.

Le gouvernement français est entré en pourparlers avec le gouvernement de Washington pour que l'état actuel soit prorogé sinon jusqu'au mois d'août 1910, du moins jusqu'au mois de février prochain. Si ces pourparlers aboutissent, nous n'aurions à subir les fortes majorations résultant du nouveau tarif américain que lorsque l'Angleterre et l'Allemagne les subiraient elles-mêmes. Il va de soi que dans ce cas les produits américains auxquels sont actuellement appliqués chez nous le tarif minimum (pétroles, saindoux, conserves de viande, en boîtes, charcuterie fabriquée, cafés, cacaos de Porto-Rico, etc.) continueraient à bénéficier de ce tarif et ne seraient pas soumis au tarif général.

Angleterre. — *La défense de l'Empire britannique; déclarations de M. Asquith.* — Les délégués des divers pays constituant l'Empire britannique viennent de prendre part, à Londres, à une Conférence sur les mesures militaires propres à assurer la sécurité de cet Empire. Les séances de cette Conférence, qui avait un caractère simplement consultatif, ont été tenues secrètes. Mais, le 26 août, M. Asquith, président du Conseil, a fait à la Chambre des Communes d'intéressantes déclarations au sujet des conclusions auxquelles avaient abouti les débats.

Voici ce qu'écrivait à ce propos, le 27 septembre, le correspondant du *Journal des Débats* à Londres :

Londres, le 27 août.

Rien n'est plus intéressant, ni plus instructif, que la déclaration faite hier au Parlement par M. Asquith, relativement aux résultats de la Conférence sur la défense impériale à laquelle ont pris part des délégués des colonies et du gouvernement de la mère-patrie.

Il s'agissait d'étudier les moyens d'organiser les forces militaires et navales des colonies autonomes de façon à rendre possible, le cas échéant, leur coopération avec les armées de terre et de mer de la Grande-Bretagne. Le résultat auquel on est arrivé est certainement satisfaisant; mais néanmoins, si l'on est arrivé à étudier le principe d'une uniformité matérielle, on n'a pas pu atteindre à une uniformité morale, administrative, ni même à une coopération uniforme des colonies. Chacune a voulu contribuer à sa façon à la défense impériale et affirmer ainsi son indépendance vis-à-vis de ses sœurs et vis-à-vis de la mère-patrie. C'est très britannique, très particulier, très insulaire si l'on veut, et c'est essentiellement typique.

Là où les colonies construisent a leurs frais une flotte ou organisent de leurs deniers une armée, elles insistent pour que flotte et armée soient sous leur contrôle absolu. Elles admettent le principe de l'uniformité des unités militaires ou navales, de l'entraînement des soldats et marins, des armes et des munitions, et s'engagent à prendre pour modèles l'armée et

la flotte anglaises ; elles admettent que, le cas échéant, elles pourraient mobiliser armée et flotte pour la défense de l'empire, comme le recommande l'état-major général impérial. Mais voilà tout. Et, comme a dit M. Asquith : « Le résultat (de la Conférence) est un plan d'après lequel les « forces militaires de la Couronne sont partout organisées de telle façon « que, tout en maintenant l'autonomie complète de chacun des domi- « nions, dans le cas où ces dominions désireraient aider à la défense de « l'empire, dans un moment de réel danger, leurs forces pourraient être « rapidement composées en une armée impériale homogène. »

Il ne s'agit pas, qu'on le remarque bien, d'une obligation de coopérer avec l'armée et la flotte de la mère-patrie, mais uniquement de faciliter cette coopération, au cas où les dominions *désireraient aider à la défense de l'empire.*

C'est très caractéristique. Cela montre que les colonies autonomes tiennent à conserver la liberté d'action la plus entière, jusqu'au point de déterminer, dans la plénitude de leur indépendance, s'il leur convient de prendre part, dans des circonstances données, à la défense de l'empire !

Ce n'est pas une association, ce n'est pas une alliance conclue avec la mère-patrie, ce n'est même pas une promesse de concours éventuel, c'est la simple constatation de la possibilité d'une coopération et de l'intention de prendre les mesures nécessaires pour faciliter cette coopération, le cas échéant.

Et c'est par-dessus tout l'affirmation de l'indépendance des colonies autonomes et de leur liberté d'appréciation et d'action.

Au point de vue militaire, cela est fort simple ; la défense du territoire est partout soumise aux mêmes nécessités.

Mais au point de vue moral, c'est tout différent. C'est ainsi que l'Australie et le Canada préfèrent avoir l'une et l'autre leurs flottes nationales, si l'on peut ainsi parler, par opposition à impériales, dont disposeront leurs gouvernements respectifs, et montées par des équipages australiens et canadiens, tandis que la Nouvelle-Zélande se borne à offrir un cuirassé qui, sur la demande de l'Amirauté, deviendra un croiseur de première classe.

L'Australie aussi donne un croiseur qui fera partie de la flotte australienne, laquelle sera une des trois divisions d'une nouvelle escadre du Pacifique. Les deux autres divisions de cette escadre, celle de la Chine et celle de l'Inde, appartiendront à la mère-patrie et seront fournies par elle, mais le vaisseau amiral de la première de ces deux divisions (celle de Chine) sera le croiseur néo-zélandais.

Pour le Canada, c'est autre chose. Il aura deux escadres composées de croiseurs, l'une sur le Pacifique, l'autre sur l'Atlantique, toutes deux lui appartenant en propre.

Il nous faut dire que, pour les unités navales comme pour les unités militaires et les armements, les types et les modèles seront ceux de la mère-patrie.

Cela est assez compliqué et, dans tout autre pays, cette absence de logique, d'uniformité, d'autorité suprême ne se comprendrait pas et ne donnerait aucun bon résultat. Il ne faudrait pas en conclure que l'organisation projetée ne fonctionnera pas bien dans l'empire britannique ; il est très probable, au contraire, qu'elle sera des plus intéressantes.

Il faut noter que tout cela n'est encore que provisoire et est subordonné à l'approbation des Parlements des diverses colonies autonomes et que les délégués sud-africains n'ont pas cru devoir prendre d'engagements ni faire

de promesses mêmes conditionnelles pour la raison que l'union sud-africaine n'est pas encore accomplie.

Espagne. — *Inauguration de cours de français à Burgos.* — Malgré les préoccupations diverses qui pèsent à cette heure sur l'Espagne, les œuvres créées dans la péninsule par l'Université de Toulouse prennent un développement qui font d'elles les meilleurs soutiens de l'influence française. Déjà en avril et mai, des cours d'espagnol à l'usage des étudiants français et des cours de français à l'usage des Espagnols ont obtenu à Madrid un succès complet. Actuellement, c'est à Burgos, au milieu des splendeurs de cette ville d'art, que s'est constituée, sous le patronage de l'Université de Toulouse, une double colonie d'étudiants français et d'étudiants espagnols. L'inauguration des cours a eu lieu en toute solennité le 5 août, en présence des autorités de la ville : le gouverneur civil et le cardinal Aguirre, archevêque de Tolède, primat d'Espagne, ont tenu à y prendre la parole pour remercier, au nom de Burgos et de l'Espagne entière, l'Université de Toulouse d'avoir créé et maintenu cette œuvre si noble et si utile ; l'assistance, extraordinairement nombreuse, ne s'est séparée qu'après avoir envoyé des télégrammes de salut et de gratitude aux ministres espagnol et français de l'Instruction publique, et à M. E. Mérimée, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, directeur de l'Union des étudiants français et espagnols.

Aussitôt après, les cours ont commencé. Les étudiants français sont au nombre de 70, boursiers et élèves de nos facultés ou de nos lycés, instituteurs et institutrices, novices encore ou déjà maîtres dans la connaissance de la langue espagnole : tous reçoivent régulièrement des leçons de grammaire et de prononciation, d'histoire de l'art et de la civilisation en Espagne, dans lesquelles les professeurs espagnols, qui en sont chargés, mettent toute leur science et tout leur zèle, soutenus par l'ardeur communicative d'un grand ami de la France, M. Rodrigue de Sebastian, qui représente là-bas avec autant de sûreté que d'éclat les intérêts intellectuels de notre pays.

Quant aux auditeurs espagnols inscrits aux cours de français leur nombre dépasse 300. L'enseignement leur est donné par M. Dibie, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Carcassonne, qui professe lui-même le cours supérieur et qui a réparti le cours élémentaire en six groupes, placés chacun sous la direction d'un professeur de nos écoles primaires supérieures. Tous, Espagnols et Français, maîtres et élèves, montrent une cordialité, un entrain, grâce auxquels se réalise en actes cette union franco-espagnole, que l'on a si souvent prônée sans jamais y atteindre complètement.

De cette harmonie internationale les preuves éclatent sans cesse à Burgos, soit dans les excursions, qui conduisent chaque semaine, vers les monuments artistiques de la région, une longue suite de pèlerins, soit au cours des séances de conversation organisées chaque jour dans les principaux clubs de la ville qui se sont libéralement

ouverts aux étrangers. Mais jamais peut-être elle ne s'est affirmée par un geste aussi touchant que celui de nos étudiants qui, à peine arrivés à Burgos, ouvrirent entre eux une souscription en faveur des blessés de Melilla ; lorsque M. le professeur Dibie alla en remettre le montant au gouverneur civil de Burgos, celui-ci en exprima sa reconnaissance avec une émotion prenante ; et le jour même, par un télégramme officiel, le gouvernement espagnol remerciait la colonie scolaire française de cet acte de fraternelle sympathie.

Ainsi se trouva scellé, dès le début, par l'initiative de notre jeunesse, l'union des cœurs, sans laquelle les accords les mieux concertés restent piteusement inefficaces. On peut être certain, après cela, qu'aucun des Français qui se sont rendus à Burgos n'y fera un séjour stérile, mais que tous en reviendront plus riches de sciences et d'expérience, plus voisins désormais de nos voisins d'Outre-Pyrénées, et les comprenant mieux à force de les aimer. Remercions et félicitons l'Université de Toulouse du service éminent qu'elle rend par là à notre patrie. — H. L.

Grèce. — *La crise ministérielle. Le nouveau cabinet.* — De graves événements viennent de se produire à Athènes. Sous la pression d'une manifestation militaire organisée par plus de 300 officiers qui entraînèrent troupes et canons en dehors de la ville et campèrent deux jours dans un camp retranché, le ministère Rhallys a dû donner sa démission. Il a été remplacé par un ministère Mavromicalis, dont le premier acte fut la publication d'un décret d'amnistie en faveur des rebelles. Les troupes révoltées rentrèrent dans Athènes, où elles furent d'ailleurs acclamées par la population.

Les revendications des officiers portaient sur les points principaux suivants : élimination de l'armée de tous les princes royaux ; promesse que les ministres de la Guerre et de la Marine seront choisis dans l'avenir uniquement parmi les officiers en activité des armées de terre et de mer ; garanties contre le favoritisme de la cour ; éloignement de plusieurs officiers supérieurs incapables. Elles n'avaient réellement rien de révolutionnaire et valaient d'être sérieusement discutées. Mais les officiers eurent le grand tort de vouloir les imposer par des procédés inadmissibles. Toutefois, puisque tout le monde, à Athènes, s'est proclamé enchanté de la tournure des événements, nous aurions mauvaise grâce à nous montrer plus exigeants que les premiers intéressés ; nous ne pouvons que nous borner à faire toutes nos réserves sur l'excellence et la sécurité d'une politique imposée par la menace des canons.

Voici, à titre de document, le texte de la note officielle communiquée le 29 août à la presse par le nouveau gouvernement pour lui annoncer le rétablissement de l'ordre à Athènes :

Athènes, le 29 août.

Le ministère Rhallys ayant démissionné à la suite des incidents provoqués par le mouvement militaire qui a abouti à la réunion de la garnison

d'Athènes au camp de Condi, M. Mavromicalis fut invité par le roi à accepter de former un nouveau cabinet pour faire face à la situation intérieure et assurer l'ordre public qui, d'ailleurs, ne fut nullement troublé, grâce tant à l'attitude des troupes qu'à celle de la population.

Le nouveau ministère, inspiré dans sa politique étrangère par des sentiments sincères et constants de conciliation et de paix, continuera à observer l'attitude correcte, loyale et déférente aux conseils des grandes puissances que la Grèce a adoptée.

En se conformant aux vœux de l'opinion publique au sujet des réformes intérieures, le ministère présentera à la Chambre des projets de réformes administratives et économiques qui permettront au pays de suivre son développement normal dans la paix et dans l'ordre et d'utiliser ses ressources de la façon la plus efficace.

Un décret amnistiant les officiers et les soldats qui se réunirent, la nuit du 28 août, au camp de Gondi, étant promulgué, les troupes sont rentrées en pleine tranquillité dans leurs casernes, sans incident d'aucune sorte.

L'opinion, vivement émue un moment, mais tranquillisée maintenant, attend avec confiance la réunion de la Chambre, qui promet de se consacrer à l'œuvre des réformes intérieures avec l'esprit de concorde et de modération qui anime aujourd'hui toutes les classes de la population, en dehors de toute idée de parti.

Ajoutons que le 7 septembre le *Journal officiel* d'Athènes a publié quatre décrets, les deux premiers mettant en disponibilité le prince héritier et le prince Nicolas, les deux autres mettant en congé le prince Christophe et le prince Georges, fils du prince héritier. Le général Smolencky a été désigné pour remplacer provisoirement le prince héritier dans ses fonctions de généralissime, jusqu'à ce que la Chambre ait aboli la loi qui confère au prince héritier le commandement suprême.

Il est d'ailleurs à remarquer que l'on proteste hautement, dans les cercles politiques et militaires d'Athènes, qu'il ne s'agit nullement d'un mouvement antidynastique. Et d'ailleurs, jusqu'ici, rien n'a pu prouver qu'il en soit autrement.

Turquie. — *La Porte et les puissances.* — La réponse de la Porte à la Note collective des puissances protectrices de la Crète, que nous signalions dans notre dernière chronique, a été remise, le 26 août, au marquis Imperiali, ambassadeur d'Italie, doyen du corps diplomatique de Constantinople. La Note des puissances, en date du 18 août, reprochait très nettement, on se le rappelle, au gouvernement ottoman d'être entré en communication avec la Grèce pour des questions qui ne devaient se régler qu'entre la Turquie et les puissances. Dans sa réponse, la Porte proteste tout d'abord qu'elle n'a jamais eu aucune velléité de guerre et elle insiste sur la sincérité de ses sentiments pacifiques. Elle déclare que si elle a dû réclamer des explications précises de la Grèce, c'est uniquement en raison de l'influence exercée par celle-ci en Crète. Elle ajoute que d'ailleurs les deux notes responsives du gouvernement hellène, bien que ne répondant pas absolument à ses demandes, lui paraissent satisfaisantes, « parce

« que la Grèce y donne l'assurance qu'elle s'abstiendra désormais de « s'immiscer dans les affaires de Crète ». Abordant ensuite le fond même de la question qui, reconnaît-elle, ne regarde que les puissances et la Porte, la Note turque remercie les puissances de s'être entremises pour le règlement de l'incident du drapeau et constate que « ce premier obstacle ainsi aplani ouvre la voie à la solution des « autres questions pendantes, lesquelles constituent une série de « violation des droits de souveraineté du gouvernement impérial en « Crète ». Elle ne parle pas toutefois du règlement du statut politique crétois. Enfin, en ce qui concerne la question macédonienne, la Note déclare que l'application régulière du régime constitutionnel en Turquie ayant rendu superflues les dispositions prévues par le traité de Berlin, la Porte exécutera dorénavant elle-même les réformes nécessaires en Macédoine comme dans tout l'empire.

Telle est, d'après les communiqués officieux, l'analyse exacte de cette réponse turque. Les ambassadeurs des quatre puissances protectrices, après en avoir de concert étudié minutieusement les termes, l'ont jugée, dit une dépêche Havas, satisfaisante de tous points, et ont estimé qu'il n'y avait pas lieu pour les puissances d'y répondre. Nous ne saurions penser différemment. La Porte, en cette occasion, a fait preuve, en effet, d'une louable modération, et affirmé les meilleures intentions. Elle renonce à réclamer le règlement immédiat du problème crétois, comprenant qu'il importe avant tout de laisser les passions se calmer et qu'une affaire aussi délicate ne peut se traiter qu'en toute indépendance d'esprit. Elle s'en remet ainsi entièrement au jugement des puissances. Celles-ci, à leur tour, auront à cœur de lui prouver qu'elle n'a rien perdu à confier à leur justice la garde de ses intérêts. Quant à la question macédonienne, son point de vue est aussi sage que légitime, et d'ailleurs, les puissances elles-mêmes, en proposant, le 16 août dernier, que la commission financière de Macédoine cesse définitivement ses travaux le 14 septembre, ont montré effectivement à la Turquie leur désir de s'abstenir désormais de l'administration de cette province.

Encore une fois, l'Europe est prête à seconder l'œuvre de la Jeune-Turquie de tout le concours de sa sympathie. Les Jeunes-Turcs, de leur côté, ont beaucoup à faire. Il leur faut organiser leur victoire et assurer régulièrement dans tout l'empire le jeu normal d'une Constitution pour laquelle l'ensemble du peuple ottoman n'était peut-être pas suffisamment préparé. En Anatolie, au Yémen, la situation ne laisse pas d'être difficile. L'énergie, l'habileté, la force de volonté du gouvernement de Constantinople ont déjà obtenu des résultats remarquables ; nul doute qu'un succès complet ne récompense bientôt ses efforts. Mais pour mener à bien sa tâche, il faut aussi que la Jeune-Turquie soit modeste et prudente, et que, sans se laisser griser par ses premiers succès, elle sache attendre son heure, et mérite par la sagesse de sa politique la confiance qu'on a mise en elle.

II. — ASIE

Chine. — *Accords sino-japonais.* — Le samedi 4 septembre deux accords entre la Chine et le Japon ont été signés à Pékin par Liang Toun Yen, faisant fonction de président du Wai-Wou-Pou, et M. Ijuin, le ministre japonais dans la capitale du Céleste Empire.

Le premier de ses accords se réfère à la question de Chien-tao. Chien-tao est une presqu'île située dans le district de Yen-ki-ting, province de Girin. Elle forme un promontoire sur le fleuve Tumen, qui marque la frontière coréo-mandchourienne. Ce territoire a toujours fait partie de la Chine. En 1887, des délégués chinois et coréens délimitèrent exactement la frontière et Chien-tao fut formellement compris dans le territoire chinois. Les Japonais occupèrent Chien-tao à la suite de l'établissement de leur protectorat sur la Corée. Ils prétendirent d'abord que cette terre appartenait à la Corée. Mais la Chine apporta les preuves de son droit d'occupation. Devant ces preuves irréfutables, le Japon dut reconnaître la souveraineté de la Chine sur Chien-tao. Le Japon présenta alors d'autres revendications.

Depuis longtemps les Coréens, en traversant le fleuve Tumen, se sont établis en foule sur le territoire de Chien-tao. Ils y sont actuellement au nombre de 80.000 environ et s'occupent de la culture du sol. Le gouvernement chinois lui-même leur a attribué des terres. C'était à l'époque où la Corée était encore colonie chinoise. On sait que ce n'est qu'en 1896 que la Corée devint indépendante. En 1880, le lieutenant-gouverneur de la province de Girin (Mandchourie) lança un édit ordonnant que les Coréens de Chien-tao fussent soumis aux lois chinoises. A partir de cette époque, un grand nombre d'habitants de la presqu'île frontière se firent couper les cheveux à la mode chinoise et portèrent le costume chinois. Et quand, en 1880, l'indépendance de la Corée fut proclamée, les Coréens de Chien-tao, resté territoire chinois, demeurèrent, comme leur sol, soumis à l'administration chinoise. Mais, au cours de la guerre russo-japonaise, beaucoup de Coréens quittèrent Chien-tao et rentrèrent en Corée. Ils en revinrent après la paix, porteurs de vêtements coréens et ayant repris les usages coréens, ce qui amena le Japon à formuler les exigences suivantes. Il reconnut la souveraineté de la Chine sur Chien-tao, mais prétendit que les habitants fussent soustraits à l'administration et à la justice chinoises, au titre d'étrangers. Ainsi, la souveraineté de la Chine serait devenue purement nominale ; elle eût été exercée par le Japon.

Il vient d'être convenu que le fleuve Tumen servira de frontière et le gouvernement japonais a pleinement reconnu la justesse des réclamations territoriales de la Chine. Lung-Chang-Chun, Chu-Tse-Cha, Tao-To-Kou et Peï-Tso-Kou seront dorénavant ports ouverts. Les fonctionnaires militaires japonais dans le Chien-Tao seront remplacés

par des consuls avant deux mois. Personne, à moins d'une permission spéciale, n'est autorisé à pénétrer en territoire chinois, porteur d'armes. Les Coréens seront autorisés à immigrer et seront nominalement soumis à la juridiction japonaise, exception faite pour les quatre ports ouverts où les Japonais exerceront une juridiction exclusive sur les Coréens, ainsi qu'une juridiction criminelle qui, elle, s'étendra sur tout le district. La Chine garantit aux Coréens un traitement égal à celui de ses propres sujets. Le prolongement de la ligne de Girin vers l'Est doit être arrêté à la jonction avec la ligne coréenne à Hui-Ning, et la moitié des capitaux nécessaires à cette entreprise doit être empruntée au Japon.

Le second accord porte sur cinq points. Le premier a trait au chemin de fer de Sin-Min-Ting à Fa-Kou-Men. On sait que la Chine avait projeté de relier la ville de Fa-Kou-Men avec le chemin de fer de Pékin-Moukden par un embranchement qui partirait de Sin-Ming-Ting, non loin de Moukden. Le Japon invoqua un article du traité de 1905 disant que la Chine ne peut établir de voie concurrente au transmandchourien. La Chine répondit aussitôt que la voie nouvelle n'était pas une concurrence au transmandchourien, puisque la ville de Fa-Kou-Men est isolée de tout chemin de fer en Mandchourie. La thèse japonaise revenait à dire que la Chine ne pouvait plus dans cette province construire de chemin de fer. Toutefois, il a été décidé que la Chine ne construirait pas de chemins de fer de Sin-Min-Ting à Fa-Kou-Men sans le consentement du Japon. Dans le second point, la Chine a accordé au Japon le rapprochement de la ligne de Ta-Chi-Tchao au Sud-Manchourien, permettant en plus son prolongement jusqu'à Niou-Tchouang.

Le troisième point règle la question des mines de Fou-Tchoun et de Yen-Taï. Les mines de Fou-Tchoun appartenaient à un capitaliste chinois, M. Wang-Tsen-Iao; celles de Yen-Taï, au gouvernement chinois. Mais les Japonais prétendaient que ces mines appartenaient aux Russes et ils auraient voulu les conserver pour eux. Il est arrêté que la Chine reconnaît le droit au gouvernement japonais d'exploiter ces mines et, en revanche, le Japon reconnaît les souverains droits de la Chine et consent à lui payer les droits équivalents aux plus élevés de ceux qui ont été déjà prélevés dans d'autres parties du territoire chinois sur le charbon.

Dans le quatrième point, il a été entendu que la Chine et le Japon exploiteront, de compte à demi, les mines comprises dans les zones délimitées par le Sud-Mandchourien et la ligne An-Toung-Moukden.

Enfin, cinquième point : le Japon ne fait pas d'objection à l'établissement d'une station à Moukden du chemin de fer chinois, mais se réserve le droit de voix égale dans les détails de l'emplacement.

Ce règlement a été, dit-on, bien accueilli dans les cercles diplomatiques japonais où on s'en déclare satisfait. Les Chinois seuls se plaindraient de quelques clauses. Les négociations continueront pour le règlement des détails.

III. — AFRIQUE

Maroc. — *La capture du Rogui. Une démarche de la France auprès de Moulaï Hafid.* — Nous disions, dans notre dernière chronique, que le Rogui, défait par les troupes chérifiennes, n'avait pu échapper qu'à grand' peine à ses vainqueurs et s'était réfugié dans le sanctuaire de Moulaï-Omran, sur le territoire des Beni-Messara. Il ne put profiter longtemps de cet asile. Effrayés en effet par les menaces de Bagdadi, les Beni-Messara dispersèrent les derniers partisans de Bou Hamara, et le 24 août, le prétendant lui-même tomba entre les mains de Bagdadi, qui l'amena, enchaîné, à Fez.

Dès la première nouvelle de la capture de Bou-Hamara, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères — qui avait déjà, le 18 août, donné des instructions formelles à M. Regnault pour que notre consul à Fez fît au sultan des représentations très fermes en vue d'obtenir de lui l'engagement de respecter désormais les lois de l'humanité et d'interdire toute torture et tout châtiment produisant des mutilations ou des morts lentes — télégraphia de nouveau à M. Regnault de hâter le plus possible la démarche de notre consul auprès de Mouley Hafid. Cette nouvelle initiative de M. Pichon a été provoquée par la crainte que le sultan ne fasse subir au Rogui quelque épouvantable supplice. Le ministre des Affaires étrangères a, en même temps, insisté très vivement pour que M. Regnault s'entende rapidement avec ses collègues du Corps diplomatique à Tanger, afin que la démarche française soit appuyée par l'unanimité des puissances représentées au Maroc.

D'autre part, le *Temps* a reçu, à ce sujet, la dépêche suivante de son correspondant particulier :

Tanger, 2 septembre.

Le Corps diplomatique ayant décidé à l'unanimité de faire une protestation collective auprès du sultan contre les supplices infligés aux prisonniers de la maballa du Rogui, un courrier spécial est parti hier soir pour Fez, porteur d'instructions pour M. Gaillard, consul de France. Ce dernier, agissant comme représentant le ministre de France, doyen intérimaire du Corps diplomatique, et en qualité de doyen du corps consulaire de Fez, est chargé d'effectuer cette démarche auprès de Mouley Hafid. Les consuls d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre et d'Espagne accompagneront notre représentant. Pour donner plus de poids à cette démarche, M. Gaillard demandera une audience au sultan. Il s'y rendra en uniforme avec ses collègues et remettra à Mouley Hafid une note verbale dans laquelle le Corps diplomatique proteste fermement contre le rétablissement de pratiques cruelles tombées depuis fort longtemps en désuétude. Le Corps diplomatique demande également l'assurance formelle de Mouley Hafid d'interdire désormais tout châtiment produisant des mutilations ou provoquant la mort lente.

Les Espagnols au Maroc. — Les opérations des Espagnols s'étendent actuellement sur toute la côte, de Melilla aux confins de la frontière oranaise. Le général Marina réside à la Restinga. De Melilla partent

des troupes à destination de Souk-el-Arba, et d'El-Arba partent des troupes pour opérer la jonction avec les forces du commandant Larrea, qui a son point d'attache au Cap-de-l'Eau. Deux régiments, deux escadrons et une batterie, sous la direction du général Aguilera, ont été attaqués par les Kebdana. Selon des nouvelles de Melilla, il semble que les Rifains, en voyant les mouvements de troupes qui ont eu lieu vers l'Est, aient abandonné en partie le Gourougou et se soient portés sur le chemin de Nador-Selouan. Les escarmouches continuent à Peñon de la Gomera et contre la deuxième station du chemin de fer des mines.

Après un échange de vues entre le président du Conseil et les ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, la 12e division du général Sotomayor, forte de 11.000 hommes, a reçu l'ordre de partir immédiatement pour le Rif. « Il n'y a là, a déclaré « M. Maura dans une interview, rien d'extraordinaire. Cet envoi de « renforts, qui a été demandé par le général Marina, est rendu « nécessaire par l'extension de la ligne d'opérations et l'obligation « de maintenir assurées les communications entre les positions « avancées. »

Mauritanie. — *Nouveaux engagements en Mauritanie.* — Le paquebot *La Cordillière*, arrivé à Bordeaux le 4 septembre, a apporté l'écho de deux nouveaux engagements en Mauritanie. Le 17 juillet dernier, l'avant-garde de la colonie commandée par le capitaine Martin est tombée dans une embuscade. Le combat qui s'ensuivit fut acharné. Il eut comme heureux résultat d'occuper suffisamment nos ennemis pour les empêcher d'inquiéter la colonne. Malheureusement le capitaine Martin, qui est rentré en France à bord de *La Cordillière*, fut blessé au bras et au pied droits. Le 6 août, le commandant Clauzel et le capitaine Dupertuis se sont emparés à After-Ouazzam, sans grande résistance d'ailleurs de la part de leurs adversaires, de 1.400 chameaux, ce qui a singulièrement gêné les Maures. La prise de leurs montures, en effet, devait nuire beaucoup à leur mobilité. Par contre elle nous venait bien en aide pour notre service de ravitaillement.

D'autre part, des dépêches reçues par le ministère des Colonies ont appris que le capitaine Dupuis a battu le 28 juillet à Tsar-Teurchane le groupe commandé par El Oueli et le sultan dissident Ould Ahmed Aïda. De son côté, le commandant Claudel a infligé une défaite à Ouled Cheilane devant Ouadane. Le fait important est, qu'après ces deux victoires, le colonel Gouraud a réussi à couper aux fuyards la direction du Nord. Dans cette seconde phase de la poursuite, le commandant Claudel et le capitaine Dupertuis ont infligé, on le verra, de nouvelles pertes à nos ennemis. Ces divers combats qui ont été assez meurtriers pour nos adversaires, ne paraissent ne l'avoir été que très peu pour nos troupes. Malheureusement, au combat de Tsar-Tourchane, le lieutenant Violet a été tué d'une balle à la tête, en entraînant ses hommes. Ce jeune officier, qui était déjà pro-

posé pour la croix de la Légion d'honneur, est mort en héros et son nom sera inscrit auprès de ceux des capitaines Mangin, Repoux, Bablon et du lieutenant Reboul, tombés avant lui en Mauritanie. Ces morts de brillants officiers n'auront pas du moins été inutiles et bientôt, les derniers succès permettent de l'espérer, la paix française régnera dans toute cette région.

Région du Tchad. — *Un engagement avec les Touareg.* — Un détachement du bataillon de Zinder a eu, il y a un mois, un engagement avec un rezzou de Touareg, à 120 kilomètres de Bilma. Les Touareg ont été mis complètement en déroute et, malgré une énergique résistance, ont dû abandonner 7 morts, 8 fusils, ainsi que leur matériel et leurs chameaux, au nombre de 130. En outre, nous avons pu nous emparer du butin et de 20 femmes et enfants, récemment enlevés par eux en Abzen. Cette opération aura des conséquences très appréciables et nous n'aurions qu'à nous féliciter si elle ne nous avait coûté un de nos meilleurs officiers, le lieutenant Dromard, décédé le 5 août, à Bilma, des suites de ses blessures.

Le lieutenant Dromard était âgé de trente ans. Sorti de Saint-Cyr en 1902, il fut successivement affecté au 22e colonial, au 1er régiment de tirailleurs sénégalais, puis après un court séjour en France, au bataillon de Zinder. Il avait pris part au combat d'Agadem en janvier 1908 et s'y était particulièrement distingué par son sang-froid et sa bravoure.

IV. — AMÉRIQUE

Brésil. — *Candidatures présidentielles.* — La Junte nationale, composée des représentants des municipes du Brésil, s'est réunie, le 21 août, à Rio, pour choisir un candidat civil à la présidence de la République. Les représentants des 558 municipes présents à l'assemblée, ont, par 482 voix, proclamé M. Ruy Barbosa, candidat à la présidence ; la vice-présidence, par 486 voix, est échue à M. Albuquerque Lins.

Le 1er mars prochain, le suffrage universel aura à se prononcer sur le choix du successeur de M. Nilo Peçanha. Il aura, d'un côté, le maréchal Hermes da Fonseca, candidat de la convention de mai, et, maintenant, celui de la Junte nationale qui, par suite du refus du baron de Rio Branco, de MM. Nilo Peçanha et Rodrigues Alves, et d'un manque probablement d'entente, au sujet du nom de M. Assis Brasil, a donné la majorité des voix à un homme aussi influent que populaire au Brésil.

Ancien ministre du gouvernement provisoire, M. Ruy Barbosa, originaire de Bahia, s'est signalé en tant que vice-président du Sénat fédéral dont il a, récemment, résigné les fonctions. En Europe, on sait le rôle saillant qu'il a rempli à la Conférence de la paix.

Le candidat à la vice-présidence, M. Albuquerque Lins, ancien ministre des Finances de Sao-Paulo est actuellement président de cet Etat.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

Les chemins de fer du globe. — Comme chaque année, l'*Archiv für Eisenbahnwesen* de Berlin publie une statistique sur le développement des voies ferrées dans le monde entier.

A la fin de 1907, le développement total des lignes ferrées dans le monde entier s'élevait à 954.283 kilomètres, en augmentation de 23.410 kilomètres ou 2,4 % sur le total de 1906. En prenant la valeur moyenne du kilomètre à 308.000 francs, le railway mondial représente donc l'énorme capital de 259 milliards 600 millions environ.

Malgré le peu d'étendue de son territoire, l'Europe possédait 316.116 kilomètres en 1906 ; à la fin de 1907, son réseau était porté à 320.810 kilomètres, soit une augmentation de 4.694 kilomètres ou 1,50 %. L'Amérique est la mieux pourvue des cinq parties du monde, étant entendu que le Nord et le Sud ne fournissent qu'un total qui est de 487.506 kilomètres, soit 14.410 kilomètres de plus que fin 1906 ou une augmentation de 3,5 %. Les chiffres tombent beaucoup ensuite ; l'immense Asie n'a que 90.577 kilomètres, contre 87.958 kilomètres en 1906 ; l'extension est donc de 2.619 kilomètres ou 2,10 %. L'Afrique avec 29.798, soit 1.605 kilomètres de plus qu'en 1906, occupe le quatrième rang, et l'Australie vient en dernier lieu avec 28.592 kilomètres, en augmentation de 82 kilomètres sur 1906.

En Europe, c'est la Russie qui possède le plus grand développement de voies ferrées ; son réseau comprend 58.385 kilomètres, mais en raison de l'étendue de son territoire (5.390.000 kilomètres carrés) elle n'arrive que bien loin dans l'ordre d'importance proportionnelle ; l'Allemagne la suit de près avec 58.040 kilomètres ; viennent ensuite la France (47.823 kilomètres), l'Autriche-Hongrie (41.605), la Grande-Bretagne et Irlande (37.150 , l'Italie (16.596), l'Espagne (14.580), la Suède (13.392), la Belgique (7.844), la Suisse (4.447), les Pays-Bas y compris le Luxembourg (3.589), le Danemark (3.446), la Roumanie (3310), la Turquie, la Bulgarie et Roumélie (3.167), le Portugal (2.719), la Norvège (2.586), la Grèce (1.241) et enfin la Serbie (610).

II. — ASIE

Japon. — *L'industrie de la mousseline.* — Un des grands journaux d'Osaka, l'*Osaka Jiji*, fait remarquer que cette nouvelle industrie nippone fait preuve d'une activité croissante, et que l'importation de la mousseline étrangère n'a pas seulement été arrêtée, mais qu'aujourd'hui même le produit japonais peut viser à être exporté, sur une grande échelle.

La valeur de la mousseline fabriquée au Japon se monte maintenant à 4.000.000 de yens par an, et quand les machines à tisser qu'on est en train de monter seront mises en marche, le chiffre de la production sera doublé.

Les tisseurs portent aujourd'hui tous leurs efforts vers l'exporta-

tion de leurs marchandises à l'étranger et une grosse expédition de mousselines, à titre d'échantillon, a été faite aux Indes, où les articles similaires sont fournis par les Allemands.

La qualité de la mousseline expédiée aux Indes à titre d'échantillon par la « Tokyo Mousseline C° » a été reconnue supérieure à la marchandise allemande et aussi meilleur marché d'environ 30 sen par pièce.

Il est vrai qu'il faut tenir compte de ce que le fret du Japon est plus bas que celui d'Allemagne.

Les perspectives d'exportation de la mousseline japonaise aux Indes sont donc considérées comme très encourageantes.

III. — AFRIQUE

Égypte. — *Le commerce extérieur en 1908*. — Voici quels sont les résultats du commerce extérieur de l'Egypte pour l'année 1908, comparés à ceux de l'exercice précédent :

	1908	1907	Différence en moins
	—	—	—
		(Livres Egyptiennes)	
Importations...	25.100.397	26.120.783	1.020.386
Exportations...	21.315.673	28.013.185	6.697 512
Réexportations.	378.045	444.065	66.020
Transit.....	718.312	935.528	217.216

Parmi les exportations qui sont en diminution, il convient de signaler particulièrement la catégorie inscrite sous la rubrique « industries textiles ». Cette rubrique comprend le coton, principal article d'exportation et de ressource presque exclusive de l'Egypte. Or, elle présente un déficit de L. E. 84.066 sur l'exportatiou du sous-produit de ce textile, la graine de coton.

Il n'est pas sans intérêt de constater que les catégories dont les statistiques d'importation font ressortir l'augmentation, sont des céréales et des denrées alimentaires :

En ce qui concerne le commerce de l'Egypte avec la France, la comparaison des années 1907 et 1908 fait ressortir une diminution de 251.073 L. E. à l'importation et de 359.202 L. E. à l'exportation.

Années	Importations	Exportations
—	—	—
	(Livres Egyptiennes)	
1907.....	3.166.890	2.040.533
1908.....	2.915.817	1.681.331

La moins-value constatée sur le commerce avec l'Angleterre se chiffre par L. E. 228.034 à l'importation et L. E. 4.077. 316 à l'exportation.

Le commerce de tous les pays qui font des échanges avec l'Egypte supporte, dans une plus ou moins large mesure, les conséquences de la crise qui se prolonge depuis deux ans.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Attachés militaires — M. le *capit.* Desprès est nommé attaché militaire en Roumanie, Serbie et Monténégro.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Jacoby et Charras; les *lieut.* Loisy, Pancrazi et le *sous-lieut.* Morillon sont désig. pour le 16e régiment.

Annam-Tonkin. MM. le *capit.* Grenès; les *lieut.* Roux, de Froissard-Broissia, Prévost, Sajot, Lemasson-Morinière, Gey, Feuillu, Gronnangin, Leroyer et Durlot, et le *sous-lieut.* Charron, sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Laussu est désig. pour l'état-major particulier;

M. le *sous-lieut.* Meyer est affecté au 1er sénégalais;

MM. les *lieut.* Bourcelot et Pine sont placés au 2e sénégalais;

M. le *lieut.* Hennon est désig. pour le 4e sénégalais;

MM. les *lieut.* Delassale et Halbert sont désig. pour la Guinée.

Congo. — M. le *lieut.* Legrand est placé au bataill. du Tchad.

Madagascar. — MM. le *capit.* Fave et les *lieut.* Doussain, Borot et Mautrant sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Congo. — M. le *capit.* Veyrier est désig. pour les études de la route du Chari.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de* 1re *cl.* Granier est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Congo. — M. l'*attaché* Fichet est désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Congo.— MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Soulié et *de* 2e *cl.* Beaumée sont désig. pour le Congo.

CORPS DE SANTÉ

Afrique Occidentale. —M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Jourdran est nommé inspecteur de l'hygiène de Monrovia (République de Libéria);

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Ayraud est désig. pour le Dahomey.

Congo. — MM. les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Mazet, Breneau, Pouillot et Guiselin sont désig. pour le Congo.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Tonnelé, Evrard, Baudry-Lacantinerie, Masse, Barbier, de Blic, Chateteau, Augier, Legrand, Bouxin, Durrande, de Corlieu, Boissat-Mazerat, Huré, Terme, Boisson, Serpette et de Loys, sont désig. pour les divisions navales de l'Indo-Chine et de l'Extrême-Orient.

Océan Pacifique. — M. l'*aspirant de* 1re *cl.* Dayet est désig. pour la *Zélée.*

Océan Indien. — MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Robbe, Daubé et Le Roux sont désign. pour l'Océan Indien.

Sénégal. — M. le *lieut, de vaiss.* Cluzeau est nommé adjoint au command. de la marine au Sénégal.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Commerce international, par G. LECARPENTIER. Un vol. in-16 de 110 pages. Rivière, éditeur, Paris, 1909.

L'objet de cet ouvrage est d'exposer de manière claire et brève les notions qu'il est indispensable de posséder pour se faire une idée exacte du commerce international ainsi que des conditions nécessaires à son exercice et favorables à son développement.

L'auteur étudie tour à tour les doctrines économiques concernant la matière, l'évolution de ce commerce à travers l'histoire et la politique commerciale des grands peuples. Il fait l'analyse critique du commerce extérieur des principaux pays, et en particulier de la France, au cours des vingt dernières années, et expose l'orientation nouvelle de ce commerce et le mécanisme des institutions propres à développer notre commerce d'exportation.

Un index alphabétique termine le volume et facilite les recherches du lecteur.

L'auteur a rédigé son ouvrage de manière à le rendre accessible au grand public.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Instruction dans les colonies portugaises, par DE ALMADA NEGREIROS. Une broch. in-8° de 60 pages. Institut colonial international, Bruxelles, 1909.

The development of the English Law of conspiracy, by JAMES WALLACE BRYAN.

Legislative and judicial history of the fifteenth amendment, by JOHN MABRY MATHEWS, fellow in political Science. Deux vol. in-8° de 162 et 128 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1909.

Le colonie al parlamento nazionale. Une broch. in-8° de 54 pages. Istituto colonial italiano, Roma, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*août* 1909). CH. FOURNIER-WAILLY : Les institutions traditionnelles et la justice indigène en Annam et au Tonkin. — CH.-DUPONTÈS : La question forestière en Indo-Chine.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*août* 1909). EUG. GALLOIS : L'archipel des Baléares (avec cartes).

La Quinzaine coloniale (25 *août* 1909). Le voyage du prince Albert de Belgique au Congo et les voyages officiels.

Revue politique et parlementaire (10 *sept.* 1909). EDM. DOUTTÉ : Le Sultanat marocain. — DE CONTENSON : L'avenir agricole de l'Espagne.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*sept.* 1909). BERN. CAHILL : An Account of a New Land Map of the World.

Revues américaines.

The American Political Science Review (*aug.* 1909). HENRY BARRET LEARNED : Historical Significance of the term « cabinet » in England and the United States.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*agosto de* 1909). FR. LOZANO MUÑOZ : La reprezentación politica y comercial de España en Marruecos.

Revue italienne.

Revista coloniale (*sett.* 1909). Capit. DE LUCA : La marina mercantile nella vita economica nazionale.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CRISE HELLÉNIQUE

Le sentiment des philhellènes est soumis à une rude épreuve. Ils avaient coutume, par dilettantisme littéraire et passion archéologique, de consacrer une admiration presque rituelle aux institutions de l'ancienne Hellade, dont l'écran des siècles révolus dissimule généreusement les imperfections. Et voici qu'une crise récente projette une lueur trop intense sur l'aspect moderne du patrimoine de splendeur légué par la Grèce antique à celle d'aujourd'hui. Il est trop vrai qu'insoucieux de la tradition admise, les Hellènes de nos jours donnent le spectacle d'une certaine débilité politique. L'*Agora* ne retentit plus que du tumulte de disputes sans éclat. Et face aux Turcs qui, rajeunis, rentrent honorablement en scène, se révèle la décadence de l'esprit public chez les Grecs dont les dissensions intestines ont émoussé les possibilités de faire figure à l'extérieur. Cependant, et c'est à leur décharge, les conjonctures au cours desquelles se sont accusées en fâcheux relief les conséquences de cette impéritie générale ont été l'occasion d'un sursaut de civisme. Le ressentiment de l'humiliation éprouvée devant les sommations de la Porte à propos de la Crète et de la Macédoine aura peut-être été un précieux stimulant contre l'atonie de l'organisme national. La nécessité d'un examen de conscience semble être apparue à tous les esprits, et c'est là, sans doute, ce qui a déterminé la secousse au cours de laquelle la machine parlementaire, déjà faussée par un fonctionnement désordonné, s'est trouvée, sous la pesée d'un pronunciamento, *bloquée* au point de rendre urgent le rajeunissement de certains de ses rouages.

***

On se souvient que, le 7 août dernier, le gouvernement de la Porte, désireux de faire à bon compte un acte d'énergie et de persuader l'Europe qu'il se montrerait intransigeant sur la question de Crète, invitait la Grèce à déclarer qu'elle n'avait pas

l'intention d'annexer la grande île méditerranéenne, ni dans le présent, ni dans l'avenir. Répondre aux termes de cette Note eût été impossible, sous peine d'ameuter l'opinion populaire. La chancellerie d'Athènes fit une habile parade ; la Crète étant, disait-elle, un dépôt entre les mains des puissances protectrices, elle n'avait pas à s'occuper de son sort ni à faire de déclaration à son sujet. A Constantinople, on ne tint pas la réponse pour suffisante. Le patriotisme ottoman a dû s'imposer une sourdine vis-à-vis de la Bulgarie, lors des événements qui ont marqué la proclamation de l'indépendance de la principauté. La partie était grosse à jouer, avec un pays tendu vers l'éventualité d'une guerre et qui s'y est méthodiquement préparé. L'affaire de Crète allait fournir au jaloux nationalisme de la Jeune-Turquie l'occasion de prendre sa revanche d'humiliations subies en silence. Avec la Grèce, point de risques. Si un conflit éclatait, et l'on en entrevoyait sans déplaisir la possibilité, une marche foudroyante sur Athènes assoierait définitivement le prestige du nouveau régime, tant à l'intérieur qu'au dehors. Le 13 août, la Grèce recevait donc une Note nouvelle. Outre la déclaration déjà exigée pour la Crète, on lui demandait une déclaration de désintéressement concernant la Macédoine, l'Epire et les îles turques de l'Archipel. La réponse du gouvernement grec donna toute satisfaction à la Porte, qui avait réussi à impressionner suffisamment les puissances intéressées pour qu'elles abandonnassent leurs dernières velléités en faveur de la cause gréco-crétoise.

Que l'on ait ressenti cruellement à Athènes l'injure faite par les exigences comminatoires de Constantinople, c'est là un fait dont la mesure est indiquée, si l'on se rappelle qu'une certaine agitation s'était produite dans la capitale hellénique, lorsque des Grecs sujets ottomans avaient surexcité l'opinion en représentant les vexations dont ils sont, disaient-ils, l'objet en Turquie.

Mais avant les dernières phases de l'affaire crétoise, dans le courant de juillet, un courant d'effervescence patriotique s'était accusé parmi le corps d'officiers. Ils déploraient la situation faite à la Grèce, sa faiblesse militaire. Et comme ces officiers sont, de par l'organisation constitutionnelle du pays, mêlés plus que partout ailleurs à sa vie politique intérieure — ils sont éligibles à la Chambre des députés — ils avaient estimé que les circonstances justifiaient de leur part une intervention auprès des pouvoirs publics, afin de provoquer la mise en œuvre de réformes déjà prévues touchant l'organisation de la défense nationale.

Le 8 juillet, ils s'étaient réunis en nombre chez le lieutenant Hadjimichalis et avaient précisé leurs revendications dont l'exposé constituait une pression menaçante sur le président du Conseil. M. Théotokis, ému par le mécontentement que provoquait dans l'opinion l'attitude des puissances protectrices visiblement soucieuses de ménager la Turquie, ne se sentait plus l'autorité nécessaire. On le rendait responsable de la désillusion éprouvée à la lecture de la note dans laquelle la France, l'Angleterre, l'Italie et la Russie signalaient la nécessité « de sauvegarder les droits suprêmes du Sultan ». M. Théotokis se retira donc. Il succombait à la pression de la Ligue militaire, de ce groupe d'officiers conjurés qui s'appuyaient sur une fraction de l'opinion déçue. Son successeur, M. Rhallys, se décida, après une courte période d'indulgence vis-à-vis de l'insubordination des officiers, à des mesures de rigueur. Il fit arrêter quatre des meneurs du mouvement. Le 26 août, la Ligue militaire priait le premier ministre de recevoir une députation chargée de lui exposer les revendications du corps d'officiers. Une telle prétention était inadmissible. M. Rhallys refusa toute audience. Le 27 août, les cinq cents officiers de la Ligue, suivis de deux mille hommes de toutes armes, se portèrent sur Goudi, à une faible distance de la capitale. Le président du Conseil dépêcha aux mutins le maire d'Athènes. Ils lui confièrent un véritable ultimatum touchant l'adoption de leur programme. M. Rhallys ne pouvait céder. Mais il ne pouvait pas davantage résoudre la crise. Il remit sa démission au roi, et M. Mavromichalis forma un nouveau cabinet, amnistiant les officiers compromis dans la sédition et promettant d'accomplir des réformes militaires et administratives. Tout rentra dans l'ordre du moins en apparence. Qu'une telle manifestation d'anarchie militaire et politique, qu'une semblable confusion des attributions et des devoirs soient possibles à l'heure même où des difficultés extérieures, soumises à un règlement des plus délicats, menacent la paix à tout instant, c'est ce qu'explique un examen des conditions de la vie publique en Grèce. L'éducation électorale y est incomplète; elle y est viciée par l'incompétence de certains politiciens, le défaut de sincérité de certains autres, par l'esprit d'intrigues et l'utilitarisme cynique du plus grand nombre. Le personnel politique n'a produit aucun homme d'Etat véritable, hormis MM. Delegeorgis, Koumoundoros, Tricoupis et Delyanni. Absorbé par des préoccupations mesquines, il a si bien négligé les contingences extérieures qu'il a laissé dans un état des plus fâcheux les forces de terre et de mer. Cependant, la Chambre

avait sanctionné en 1900 et en 1904 des dispositions militaires importantes.

Après une dépense verbale considérable, on s'est trouvé, lorsque les circonstances obligeaient à s'inquiéter impérieusement de la défense nationale, sans moyens appréciables pour seconder l'action diplomatique dans un sens propre à éviter les humiliations. Les officiers se sont donc crus autorisés de l'exemple de leurs collègues turcs. Ils ne se sont pas avisés que ceux-ci luttaient contre un régime à la fois de tyrannie et de décomposition nationale, et que la révolution militaire turque avait peu d'analogie avec le pronunciamiento grec. Les auteurs de cet attentat contre le principe constitutionnel touchent de trop près, comme nous l'avons vu, à la politique ambiante, pour n'avoir pas, après l'explosion de leur patriotique indignation, poursuivi la satisfaction d'intérêts de carrière. Leurs revendications ont porté sur la place considérable occupée à la tête de l'armée par les princes de la dynastie régnante. Ils ont insisté pour que le diadoque ou prince héritier, qui est commandant en chef de l'armée, et les autres princes n'exercent plus aucun commandement. Ils désirent que les forces nationales soient contrôlées par un conseil composé des commandants des trois divisions, que les ministres de la Guerre et de la Marine soient invariablement choisis dans le corps d'officiers, que quatre classes de la réserve soient appelées chaque année pour des manœuvres, qu'un cuirassé d'au moins 10.000 tonnes et huit torpilleurs de 150 tonnes soient mis en chantier, les trois croiseurs actuels réparés, les unités sans valeur navale vendues, ainsi que les yachts royaux, à l'exception d'un seul de ces navires de plaisance destiné au roi. Ils souhaitent en outre la création d'une école de guerre, demandent qu'un général étranger soit chargé d'organiser un service d'état-major et de suivre l'entraînement théorique et pratique de l'armée et de la marine. Ce programme est clos par une suggestion touchant les économies budgétaires à réaliser dans l'ordre administratif pour pouvoir le mettre en œuvre.

Que certaines de ses parties soient dignes de considération, le fait n'est pas douteux. Mais le point certainement le plus propre à retenir l'attention de l'Europe est celui relatif à la situation militaire des princes. Est-ce un symptôme de désaffection vis-à-vis de la famille royale? Le mouvement a-t-il été la manifestation d'un « nationalisme » suraigu et a-t-il revêtu des apparences antidynastiques? Il ne semble pas que l'opinion ait songé à atteindre la famille régnante au-delà de certaines limites que lui indiquait son mécontentement patriotique.

Elle s'est pourtant, dans sa mauvaise humeur, attaqué à ce qui lui paraissait être une des causes de la faiblesse nationale. Elle a voulu des économies; elle a exigé que les officiers de carrière ne se trouvassent point lésés par l'avancement vraiment rapide dont bénéficiaient tous les princes, et que le commandement supérieur de l'armée dont le diadoque est investi soit supprimé, puisqu'il est d'une utilité discutable et contestée ouvertement par les officiers. Comme on le voit, une partie de la population civile a pris fait et cause pour ceux-ci, bien qu'elle s'avisât du caractère anticonstitutionnel de leur action. Le Parlement et la Cour étaient-ils en mesure de rappeler les uns et les autres au respect de leurs prérogatives? Les hommes d'Etat s'étaient laissés déborder par la sédition; ils se savaient trop impopulaires pour pouvoir déployer l'énergie qu'impose le rétablissement de l'ordre. M. Rhallys lui-même, que l'on avait un instant cru *the right man in the right place*, a dû passer la main. La cour, blessée dans son prestige et se croyant, dans sa stupeur, privée de l'autorité morale indispensable à l'accomplissement de sa mission, envisageait déjà la possibilité d'une retraite. Des bruits d'abdication commençaient à se répandre. Y a-t-il eu vraiment de la part du roi une heure de découragement, et a-t-il voulu, en laissant courir cette rumeur, se rendre compte de l'effet qu'elle produirait au dedans et au dehors? Depuis plusieurs années déjà, la dynastie régnante se sentait moins en union intime avec le peuple hellénique; l'attitude effacée du roi en ce qui touche à la politique intérieure a été taxée de désintéressement. Le souverain, tant qu'il put compter sur la valeur d'hommes d'Etat tels que M. Tricoupis et M. Delyanni, ne prit en effet qu'une part très restreinte au gouvernement local. Il fallut la secousse de 1897 pour qu'il affirmât son intention d'intervenir plus activement désormais dans les affaires publiques et de mettre au service des aspirations nationales les pouvoirs que la Constitution lui confère. Mais soit crainte d'être incriminé dans ses desseins généreux, de se voir imputer des tendances dictatoriales s'il avait barré la route à la démagogie de plus en plus remuante, soit conscience de l'impossibilité de remonter le courant de désagrégation, d'opposer à la décadence de l'esprit public une vigueur susceptible d'orienter le pays vers une régénération, le roi Georges s'est maintenu à l'écart. D'ailleurs, il ne se voyait point secondé par les hommes au pouvoir. Il se cantonna donc dans son rôle à l'extérieur : son influence personnelle était précieuse pour garantir à la Grèce sa situation internationale. Il se résolut à visiter souvent les capitales

européennes où il espérait toujours recueillir des avantages diplomatiques profitables à son royaume. Mais les bienfaisants effets de son action, en l'obligeant à s'extérioriser, l'empêchaient de suivre attentivement la vie de son pays. Celui-ci s'était habitué à regarder comme de plus en plus étrangère cette famille régnante dont le chef était fréquemment hors de Grèce, tandis que la reine Olga marquait pour ses parents de Russie un attachement que soulignaient ses longs séjours auprès de la cour de Saint-Pétersbourg.

De ce côté également l'ignorance populaire ne s'avisait point des bénéfices, pour la Grèce, de relations aussi amicales; on se rappelait à peine l'intervention du tsar, à l'heure tragique où les troupes turques victorieuses menaçaient Athènes. Et comme d'autre part on adressait aux jeunes princes certains reproches plus ou moins fondés touchant leur entourage de prédilection, la médisance a encore accentué cette sorte de défaveur imprécise dans laquelle est tenue la dynastie, par une fraction de l'opinion.

Sans doute les officiers se sont hâtés, dès les premières rumeurs d'abdication éventuelle, de proclamer le loyalisme de leur attitude vis-à-vis du roi Georges. Ils ont néanmoins obtenu satisfaction, en ce qui concerne la démission des princes. Le *Journal officiel* a placé ceux-ci en congé pour quelques années. Le diadoque a abandonné sa lieutenance générale en attendant qu'une loi supprime le titre et la fonction, et s'est mis en route pour l'Allemagne où il compte séjourner quelque temps. A l'occasion de ce départ, il semble que le sentiment populaire, dégagé des influences surchauffantes qui l'avaient momentanément détourné de sa correction loyaliste, se soit ressaisi et, dans un beau retour de générosité, ait voulu affirmer sa sympathie à la famille royale au moment où elle subissait un amoindrissement matériel et moral. En effet, à Patras, à Corfou, le diadoque a été salué par d'enthousiastes acclamations. Ce revirement dans l'opinion semble avoir été l'œuvre du parti de M. Théotokis qui, ayant la majorité à la Chambre, ne semble pas disposé à soutenir M. Mavromichalis. Le prince héritier a sans doute été nettement conscient d'un appui sérieux puisqu'il n'a pas ménagé ses critiques à la Ligue militaire et au cabinet aujourd'hui au pouvoir. En effet, l'ancien premier ministre a, dans une interview du journal *Athenae*, condamné en termes formels le récent mouvement et déclaré que ni lui ni ses amis n'étaient disposés à voter les réformes militaires et économiques que le « gouvernement révolutionnaire » se propose de faire aboutir. M. Théotokis estime

que le seul moyen de restaurer l'ordre constitutionnel réside dans une nouvelle consultation populaire. La Chambre issue du choix de la nation aurait alors l'autorité nécessaire pour remettre en état la machine gouvernementale dans le sens prévu par la constitution, et le pouvoir se trouverait en mesure, au besoin, de licencier les troupes rebelles.

***

En somme, la crise momentanément dénouée par les concessions de M. Mavromichalis est loin d'être résolue. Les critiques du prince héritier, qui a refusé à Corfou de recevoir une députation d'officiers parce qu'ils sont affiliés à la Ligue militaire, ont mécontenté celle-ci, et les accusations dirigées contre ses membres, auxquels on attribue des tendances à une dictature militaire, ont accentué le malaise dans l'armée. Les déclarations de M. Théotokis, les ovations significatives faites à Corfou et à Patras par la foule au prince Constantin, ont été le signal d'une nouvelle période d'agitation militaire. Les réunions d'officiers ont recommencé ; le *Sillogue*, dont le programme vise la convocation d'une Assemblée nationale, et les corporations d'Athènes ont examiné la situation que l'on s'accorde à trouver critique. Le cabinet Mavromichalis parle de démissionner. Il est en fâcheuse posture, en effet, puisqu'il ne dispose que d'une soixantaine de voix sur les cent soixante-dix de la Chambre. Il ne peut espérer un gouvernement stable à moins de recourir à une dissolution avant le mois de février, date de l'expiration de la législature. Elevé au pouvoir par un coup d'Etat, il ne peut s'y maintenir que par un coup de force. Or, le roi serait, dit-on, tout à fait hostile à un acte de ce genre. D'après la *Proïni*, qui dit tenir ces propos de source autorisée, le souverain se serait exprimé ainsi : « Pour rien au « monde je ne sanctionnerai la dissolution de la Chambre. Je « crois fermement que les Crétois, profitant des élections qui « auraient lieu à Athènes, voudraient aussi envoyer leurs repré- « sentants à la nouvelle Chambre hellénique. La décision des « Crétois est inébranlable, et ni la Grèce, ni même les Puis- « sances ne seraient à même de la faire changer. Vous vous « imaginez donc les dangers d'une pareille aventure et les « complications qui en découleraient, complications qu'il faut « éviter à tout prix, du moins présentement. Et puisque pour « une question de peu d'importance (la question du drapeau) « une guerre-gréco-turque a failli éclater et n'a été évitée « qu'avec peine, qu'arriverait-il avec l'envoi des députés crétois « à Athènes ? Pour toutes ces raisons, je ne puis en ce moment

« ordonner de nouvelles élections ; ce serait mettre ma patrie « dans une situation critique. »

Aussi l'imbroglio se complique; la menace d'un conflit extérieur, à propos de la Crète, est toujours suspendue sur la vie intérieure de la Grèce et réagit intimement, comme on l'a vu, sur celle-ci. D'autre part, le roi Georges, ne se sentant pas suffisamment en mesure d'opérer le « nettoyage des écuries d'Augias », opération seule susceptible de ramener la paix intestine, se montrerait de plus en plus disposé à abdiquer. D'après la *Proïni*, Sa Majesté aurait dit à un éminent personnage avec qui elle s'entretenait longuement de la crise : « Je con- « tinue à persister dans ma décision de quitter le pays avec « toute ma famille, car j'estime que la situation est très tendue. « Le peuple s'impatiente ; je partage le désir qu'il exprime tout « entier au sujet du changement à apporter dans notre système « politique, et je suis tout prêt à me mettre à la tête d'un « mouvement réorganisateur. Mais si l'état de choses actuel « continuait, je ne saurais plus rester ici, car je crois que l'on « aboutirait à une effusion de sang dont je ne désire nullement « être le spectateur. Et ne pouvant faire rien de salutaire, je « préférerai m'éloigner de ce pays. »

M. Théotokis, au cours de son interview avec le rédacteur de l'*Athenae*, aurait aussi exprimé l'avis que si le diadoque était définitivement relevé de ses fonctions de commandant en chef, le roi se résoudrait à quitter la Grèce avec tous les siens.

L'opinion européenne est unanime à considérer que, si la volonté du roi Georges s'abandonne, la crise, loin d'être solutionnée, se trouvera aggravée dans des conditions incalculables. Pour le *Times*, « quelle que puisse être l'issue du présent im- « broglio, il est très sincèrement souhaitable que la Grèce soit « préservée d'une calamité telle que l'abdication de son souve- « rain. Durant la longue période déjà écoulée de son règne, le « roi Georges a été au dehors, pour son pays, un facteur diplo- « matique d'une inestimable valeur, cependant qu'à Athènes « son influence conciliante et modératrice a tenu lieu, jusqu'à « un certain point, d'une seconde Chambre ». En Russie, dans les cercles bien informés, on considère que la Grèce se trouverait dans la quasi-impossibilité de s'assurer une nouvelle dynastie. Les rumeurs d'abdication rencontrent néanmoins quelque créance, et la reine Olga est restée avec son frère le grand-duc Constantin à Paolovsk, où la famille royale de Grèce la rejoindrait si le roi se décidait à abandonner son trône.

En Allemagne, la presse officieuse donne aux auteurs de la révolte militaire grecque des conseils de prudence. Une note

de la *Gazette de Cologne* exprime l'avis que « l'idée d'une « abdication éventuelle envisagée par le roi doit mettre les « instigateurs du mouvement militaire et la Chambre grecque « sur leurs gardes, et leur indiquer qu'il est dangereux de ban- « der l'arc trop fort et de placer le roi dans une situation qui « pourrait lui paraître inacceptable ».

Le moment semble d'ailleurs singulièrement mal choisi pour provoquer un changement dynastique. L'affaire crétoise peut se ranimer d'heure en heure, et la seule base que la Grèce possède dans ses relations internationales est due au respect et à la sympathie que rencontre partout la famille régnante actuelle. Le roi Georges a su conduire avec une réelle maîtrise diplomatique, à travers les écueils des récentes circonstances, le vaisseau un peu désemparé dont il tient la barre. Mais s'il était ferme en face de la tempête extérieure, il faut reconnaître que les périls internes d'aujourd'hui, quelle qu'en soit la gravité, sont moins attrayants de par leur origine. Peut-être le roi Georges se rendra-t-il aux raisons qui exigent son maintien sur le trône hellénique. Sans lui, le prestige un peu artificiel de la Grèce au dehors s'évanouirait instantanément, car ce n'est pas l'œuvre de son Parlement qui pourrait contribuer à le lui conserver.

Et la vacance dynastique qui s'ouvrirait serait de nature à faire courir les plus graves dangers à la paix générale. D'autre part, la Turquie n'a pas encore dit son dernier mot. Elle vient de poser ses conditions en vue du règlement définitif de la question crétoise : maintien de sa souveraineté marquée par le principe d'un tribut annuel, adoption du port de la Sude comme base navale et station militaire, nomination par le gouvernement ottoman, sur la proposition des puissances, d'un gouverneur choisi parmi les fonctionnaires civils de Suisse ou de Belgique. Il y a, dans ces exigences, l'occasion de nombreuses difficultés, car la Grèce est un peu prisonnière des sympathies crétoises, et elle a éprouvé que le philhellénisme européen est sans réalité contemporaine.

Aussi n'est-ce pas trop de l'union de toutes les forces vives de la nation pour faire face aux événements possibles. Il est urgent que les égoïsmes politiques et les agissements des coteries militaires fassent place à un sentiment élargi des intérêts de la nation. Le reproche de désintéressement que l'on a pu faire à la Couronne tombera alors de lui-même, car la disparition de l'anarchie morale sera de nature à assurer définitivement à la Grèce ce prestige rebelle que le roi est obligé d'aller forcer au dehors par son influence personnelle.

Cet article était déjà écrit lorsqu'est parvenue la nouvelle du meeting grandiose de 60.000 manifestants qui a eu lieu le 27 septembre au Champ de Mars d'Athènes. Cette manifestation imposante avait été organisée par les corporations de métiers, les ligues patriotiques, les sociétés diverses d'Athènes et du Pirée, qui exposaient leur programme dans une adresse au peuple : « La corruption politique, l'action des partis sur les « lois, à leur seul profit et aux frais du peuple laborieux ont « réduit l'Etat à l'impuissance et les habitants à la détresse « matérielle et morale. Qui n'a ressenti parmi vous, au fond « du cœur, les humiliations de la malheureuse guerre de « 1897 et les incidents récents qui ont empêché l'union de « l'héroïque Crète avec la mère-patrie ; qui donc n'a point juré « de venger ces humiliations contre leurs auteurs? Citoyens, « les officiers ou soldats ont demandé au nom de la nation « l'abolition du système vicieux par lequel le peuple grec est « exploité. Donnons notre appui au patriotique effort des offi- « ciers dont le programme coïncide avec celui désiré par le « peuple... Joignez-vous à nous pour demander aux repré- « sentants de la nation de se dévouer à l'œuvre de régénéra- « tion que le pays réclame. »

Le roi, en recevant la délégation chargée d'exprimer les vœux de la population, a dit, aux acclamations d'une foule enthousiaste : « Je vous félicite parce que vous exprimez les « vœux du pays, légalement et paisiblement, comme il con- « vient à des citoyens constitutionnels. J'ai la certitude que « le gouvernement qui a ma confiance et la Chambre pren- « dront en considération les vœux que vous exprimez, en « votant les lois opportunes. Mon intérêt personnel s'est con- « fondu et se confondra toujours avec celui de mon peuple « bien-aimé et avec celui de la prospérité de la nation entière. « Je vous prie de vous séparer en ordre en criant avec votre « roi : Vive la nation ! »

HENRI MARCHAND.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE [1]

LE SUD-AFRICAIN

La Rhodésia.

Dans les Matoppos Hills, au milieu d'un site pittoresque et sauvage, le fondateur de la Rhodésia [2], le grand homme qui comprit l'avenir de l'Angleterre en Afrique, est couché sous une large dalle de pierre. Sur cette pierre, ces simples mots sont gravés : « Là repose Cecil Rhodes. »

Peut-être n'est-il pas inutile d'esquisser à grands traits la figure de ce potentat moderne, de ce roi du jour, de celui qui fut si souvent appelé le Napoléon du Cap.

Ancien élève de l'école d'Eton, et gradué d'Oxford, Cecil Rhodes partit pour le Sud de l'Afrique, primitivement pour raison de santé. Il dirigea d'abord une exploitation agricole au Natal. Lorsque les découvertes de diamant attirèrent sur le Griqualand l'attention du monde entier, Cecil Rhodes s'y rendit. D'un coup d'œil, il entrevit la situation et créa cette société, la « de Beers », qui monopolisa la production diamantifère du Sud-Africain. Par la persuasion, par la force, par la ruse, il devint propriétaire de toute la concession, remania les moyens de production et acquit ainsi un renom de manieur d'affaires et d'homme habile. Avec la fortune s'accrut son audace; audace intelligente et raisonnée faite pour mener à bien des entreprises d'une portée morale plus élevée que l'entassement de quelques piles d'or. Froid, glacial en affaires, n'ayant jamais connu les grandes émotions du cœur, ou du moins, les ayant étouffées comme des ennemies, il consacra sa vie aux combinaisons d'argent, d'hommes et de territoires. Volonté de fer, que rien ne pouvait abattre, il allait au but, droit, sans détourner la tête, aidé par les circonstances que son esprit inventif et sa fortune énorme savaient faire naître au moment voulu.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 16 avril, 16 juillet, 1er août 1908, et 1er mars, 16 mai et 1er septembre 1909.

[2] Voir pour plus de détails notre étude sur la Rhodésia. Paris, 1907. F.-R. de Rudeval, éditeur.

En dehors des affaires, il était aimable causeur, séduisant jusqu'à un certain point par l'énergie que l'on sentait jaillir de ses yeux ouverts et intelligents et par la simplicité très grande dont il se plaisait à s'entourer. Lui, qui aurait pu se donner le luxe, s'accorda le nécessaire, mais dès qu'il s'agissait d'arriver à un but utile et pratique, alors l'argent pour lui n'avait pas de valeur. Travailleur infatigable, il consacrait tout son temps aux entreprises qu'il avait créées et qu'il rêvait de créer. Conférencier habile, il sut, dans maintes circonstances, fasciner ses auditeurs et leur donner confiance. Grand financier, il eut le talent de grouper des capitaux considérables, de fonder des compagnies puissantes qui marchent toujours grâce à l'impulsion qu'il sut leur donner. Organisateur de génie, il eut l'intuition de la colonisation moderne qui veut des débouchés, qui vit par le chemin de fer bien plus que par les mines d'or.

Mais tout homme, quelque grand qu'il soit, a ses faiblesses. Un Richelieu a parfois besoin de sa robe rouge pour le couvrir. Cecil Rhodes aura aussi ses pages sombres dans l'histoire. Sa diplomatie fut souvent trop brutale ; ses actes, bien que répondant à un but patriotique et essentiellement anglais, ont dépassé quelquefois les limites permises. Qui ne se souvient de ce raid Jameson qui, à juste titre, souleva l'indignation ! Tous les moyens ne sont pas bons à employer, même si le succès vient, en quelque sorte, leur donner une consécration honorable.

Quoi qu'il en soit, Cecil Rhodes restera, dans l'histoire de l'Angleterre, un grand nom. Il aura donné à sa patrie un territoire énorme, un empire africain qui s'étale sur le versant oriental du continent noir. Car il ne faudrait pas croire que la Rhodésia soit la seule œuvre de Cecil Rhodes. Il a collaboré à bien des conquêtes. Son action dans le Béchuanaland, dans les affaires des Républiques sud-africaines, dans les expéditions du Soudan a été souvent décisive. L'idée de ses conceptions grandioses plane toujours sur les projets africains de la politique anglaise, et dans longtemps encore, la formule du Cap au Caire dominera de sa pensée puissante l'essor britannique dans le monde entier.

Tel est l'homme qui créa de toutes pièces cette Rhodésia immense, en plein cœur de l'Afrique, lui donna la vie, l'anima de son souffle, et d'un terrain inculte et inexploitable fit en quelques années un pays fertile et de grand avenir. La Compagnie à Charte, privée de son chef, ne pourra peut-être pas, avec ses seules ressources, achever l'œuvre entreprise, mais

l'Angleterre ne permettra pas qu'un des plus beaux fleurons de sa couronne coloniale lui échappe et saura, le moment venu, lui prêter une main secourable.

Toute la région connue sous le nom de Rhodésia est administrée par la Compagnie anglaise sud-africaine, la « British South Africa Company », connue généralement sous le nom de Chartered, qui tient ses droits de la Charte royale concédée le 29 novembre 1889. L'Angleterre, en accordant à Cecil Rhodes des droits régaliens, atteignait deux buts principaux : d'abord, les conflits internationaux pourraient être facilement évités en désavouant, s'il était nécessaire, les agents de la compagnie; puis l'argent nécessaire à la mise en valeur de cette vaste contrée proviendrait du monde entier, puisque la nouvelle société émettrait des actions et des obligations et ferait appel au crédit public. Ainsi, sans courir de risques et sans dépenser un penny, l'Etat anglais trouvait moyen d'augmenter son domaine colonial dans de très notables proportions.

Pour l'administration, le territoire de la Rhodésia a été divisé en trois provinces : la Southern, la North Eastern et la North Western Rhodésia. Les efforts principaux se sont portés tout d'abord sur la première de ces provinces, celle où il était le plus facile d'accéder. Dirigée par un administrateur sous la surveillance d'un commissaire-résident, nommé par le secrétaire d'Etat, elle est de plus dotée d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif. Le premier se compose d'au moins quatre membres nommés par le secrétaire d'Etat, et doit être consulté sur toutes les questions importantes relatives à l'administration des affaires. Le Conseil législatif comprenait jusqu'à ces derniers temps, outre l'administrateur et le commissaire-résident, quatorze membres dont sept étaient nommés et sept étaient élus. Maintenant, la composition a été modifiée de façon à donner la majorité aux membres élus. Les deux autres provinces du Nord n'ont qu'une administration beaucoup plus rudimentaire, répondant à leur état de développement encore asssez peu avancé. L'administrateur est chargé de diriger l'ensemble des services sans le secours de conseils législatif et exécutif.

Le pouvoir judiciaire est exercé par une Haute-Cour et par des Cours de magistrat, ces dernières créées en nombre variable suivant le développement du pays. La loi appliquée est en général celle de la colonie du Cap, du 10 juin 1891. Toutefois, entre indigènes, on fait usage de la loi du pays, sauf en ce qu'elle aurait de contraire aux mœurs ou au droit naturel.

Afin d'éviter le retour d'événements qui avaient donné lieu à tant de critiques, surtout au moment de l'affaire Jameson, les

forces de la police militaire ont été placées sous le contrôle direct et l'autorité du haut commissaire du Sud-Africain qui, par l'intermédiaire de son délégué, nomme les officiers, fixe les effectifs et règle le service dans ses grandes lignes.

La Rhodésia, qui a une superficie de près de 1.100.000 kilomètres carrés, a été, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, divisée en trois grandes provinces. Seule, celle au Sud du Zambèze a été divisée en districts, les deux autres sont encore dans la période de développement préparatoire; car, même avec des ressources considérables, on ne pouvait songer à coloniser toutes les parties de ce domaine plus grand que la France et l'Allemagne réunies. Du reste, la population est relativement peu nombreuse, et il aurait été tout au moins prématuré d'entreprendre de grands travaux publics qui seraient demeurés inutiles. En effet, d'après les derniers recensements, il existerait, à l'heure actuelle, 662.800 habitants au Sud du Zambèze et 800.000 au Nord. C'est peu, un habitant à peine par kilomètre carré. Mais ce chiffre augmente dans de grandes proportions, plus de 25 % depuis 1901. D'une part, la sécurité étant revenue, les indigènes sont rentrés dans leurs Kraals; de l'autre, les services médicaux diminuent la mortalité, surtout chez les enfants. L'administration de la compagnie fait du reste les plus grands efforts pour attirer les colons étrangers; car ce n'est pas le sol qui est improductif en Rhodésia, ce sont surtout les bras qui manquent pour le mettre en valeur.

Le terrain, en effet, est très fertile, et dans les parties où il est mis en culture, on récolte déjà d'amples moissons. Le maïs, le blé cafre, les fourrages, le riz, le caoutchouc, réussissent à merveille. La silviculture, d'autre part, est susceptible de fournir largement les marchés du Sud-Africain et étrangers. Enfin, le bétail, décimé il y a quelques années par la peste, devient de plus en plus nombreux, par suite des mesures prises par la compagnie pour favoriser l'importation. Sans doute les progrès sont lents, mais ils sont déjà très appréciables. Les efforts faits en ces dernières années ont déjà produit d'importants résultats, car on s'est rendu compte que dans le développement agricole réside l'avenir de la Rhodésia, bien plus peut-être que dans la richesse minière.

Au début des opérations de la compagnie, on s'était surtout occupé du sous-sol rhodésien qui, au dire des premiers explorateurs, contenait des ressources inépuisables. Bien que les espérances aient été en partie déçues, l'industrie minière s'est largement développée et a contribué dans une grande mesure à augmenter les revenus de la compagnie. D'après le dernier

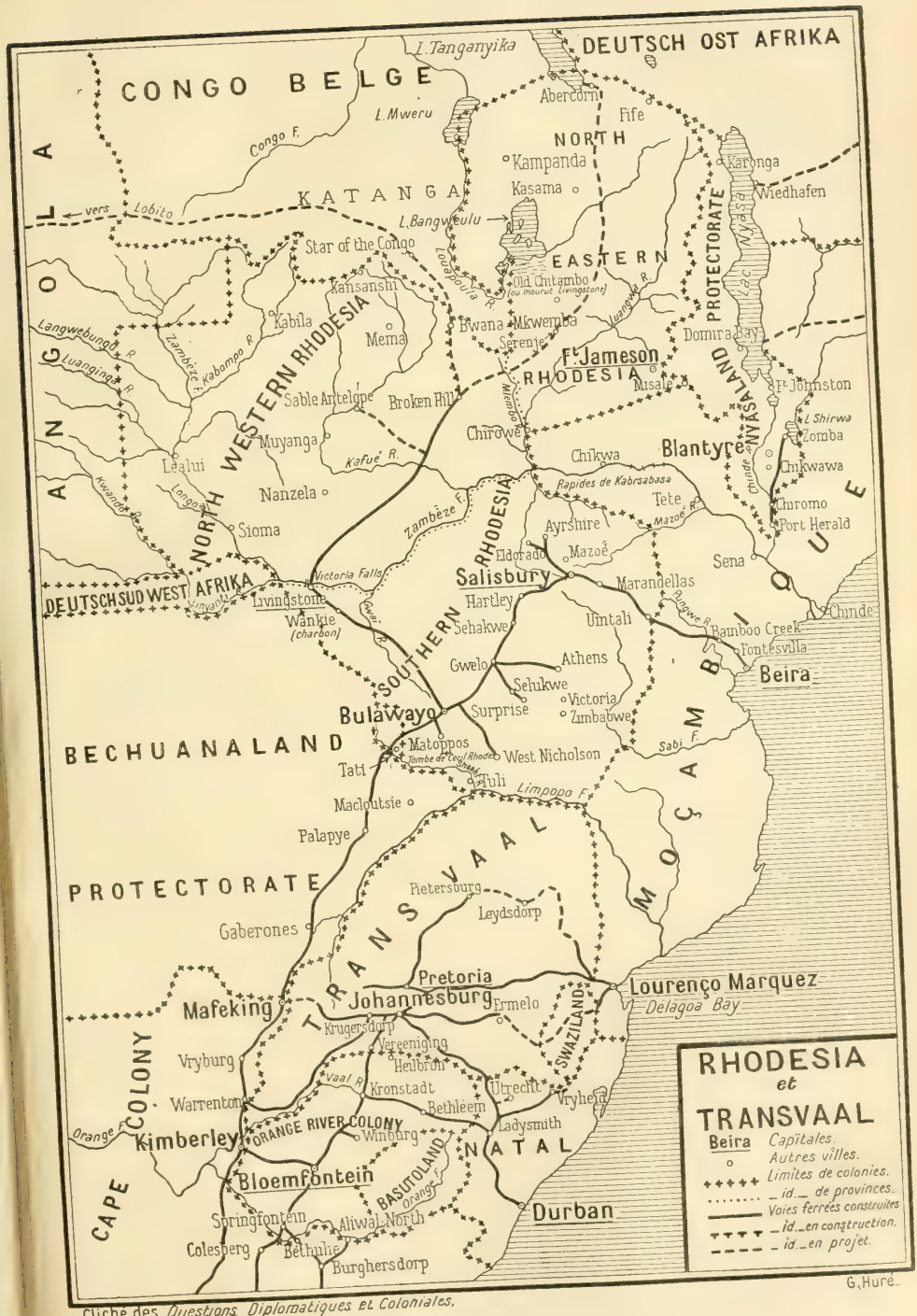

G. Huré.

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

rapport de la compagnie, paru le 26 février 1909, les quantités de minéraux suivantes ont été extraites depuis vingt ans. Or : 3.208.789 onces, d'une valeur de 11.831.525 livres sterling; argent : 729.103 onces; diamants : 7.020 carats; cuivre : 220 tonnes; plomb : 3.630 tonnes; fer : 25.021 tonnes; minerai de zinc : 13.156; charbon (depuis 1903) : 586.729 tonnes; wolframite : 60 tonnes; antimoine : 14 tonnes. Le pays est donc très minéralisé, et encore la région au Nord du Zambèze, dont le sous-sol est très riche, est à peine exploitée. D'après les rapports que nous avons sous les yeux, il y aurait, rien que dans la North Western Rhodésia des mines capables de fournir pendant de très longues années à l'industrie mondiale les minéraux dont elle a besoin.

Mais pour pouvoir développer l'agriculture, et donner à l'industrie les machines qui lui sont nécessaires, il a fallu organiser des moyens de transport en rapport avec les moyens dont dispose la science moderne. Cecil Rhodes, en créant l'édifice auquel son nom devait être attaché, n'a pas manqué d'envisager et de résoudre cette importante question. Le chemin de fer devait être dans sa pensée l'instrument le plus propre à vivifier une contrée, et il a élaboré tout un système de voies ferrées qui a permis de mettre le pays en valeur dans un minimum de temps. C'est ainsi que depuis douze ans plus de 3.200 kilomètres de voies ferrées ont été construits. A l'heure actuelle, la Rhodésia possède un débouché sur la mer à Beïra, et le rail, arrêté à Broken-Hill, à 600 kilomètres au Nord du Zambèze, atteindra d'ici deux ans la frontière du Congo, la riche contrée du Katanga. Ainsi, en liaison avec le chemin de fer établi de la baie de Lolito au Katanga, l'Afrique sera percée de part en part par le rail, l'océan Atlantique sera réuni à l'océan Indien.

Cette orgie de travaux, ce développement intense n'a pas été sans nécessiter de nombreux capitaux. Le capital de la compagnie primitivement de 1.000.000 livres sterling est actuellement de 7.250.000 livres sterling dont 1.250.000 en obligations. Il faut ajouter à cette somme 4.242.330 livres sterling reçues comme prime, lors des émissions faites aux jours heureux. En résumé, ainsi que l'indique le rapport de 1909, c'est un peu plus de 12.000.000 livres sterling, soit plus de 300.000.000 de francs qui forment le capital de cette colossale entreprise. Nous ne comptons pas ici celui qui a servi à former des sociétés particulières de mines, chemins de fer, exploitations agricoles, et qui s'élève à une somme au moins égale. C'est donc de 600 à 700 millions qui ont été nécessaires, jusqu'à présent, pour le développement du pays. La tâche est loin d'être achevée. A l'heure

actuelle, seule la Southern Rhodésia est capable de se suffire à elle-même, les recettes y sont un peu supérieures aux dépenses. Les deux autres provinces sont au contraire bien loin d'être arrivées à ce résultat, et il faudra encore de longues années et de nombreux capitaux pour les organiser. Mais, où trouver cet argent ? La compagnie a de lourdes charges; elle doit en particulier donner aux compagnies de chemins de fer de larges subventions pour atténuer le déficit des recettes, car le rail, dans bien des cas, a été jeté non pour exploiter, mais pour développer. Aussi traverse-t-elle une crise et a-t-elle fait dernièrement appel à l'Etat anglais. Voici ce que contient le dernier rapport de la compagnie à ce sujet. Le comité directeur, étant donné les charges déjà assumées, et se rappelant le secours prêté par le trésor impérial aux autres colonies ou protectorats de l'Afrique, a décidé de demander le secours du gouvernement en ce qui concerne les subventions nécessaires aux chemins de fer qui, par leur rapide établissement, ont ouvert à la civilisation et au commerce l'immense domaine de la Rhodésia. En conséquence, il fut adressé au gouvernement un memorandum dans lequel on fait ressortir les motifs pour lesquels l'Etat « était « grandement intéressé au développement politique et com- « mercial de la région ».

Le 4 novembre 1908, le gouvernement répondait qu'il ne pouvait accepter les propositions faites, tout en reconnaissant les efforts déjà faits par la compagnie dans le Sud de l'Afrique, et en regrettant que la compagnie prévoie qu'un arrêt s'impose dans le développement de ses opérations. Cette fin de non-recevoir n'est pas un signe certain que les affaires de la compagnie sont en mauvaise posture. Il semble plutôt que, si l'Etat avait eu la notion exacte de la décadence de la Bristish South Africa, il lui serait venu en aide, sous une forme quelconque, afin d'empêcher que la Rhodésia ne dégénère, et qu'ainsi tant d'efforts, tant d'argent soient à jamais perdus. Les Anglais sont gens trop pratiques pour laisser échapper cette affaire.

Du reste, les derniers renseignements que nous possédons, montrent que la position de la compagnie est loin d'être désespérée; ces derniers mois ont permis de constater un regain d'activité qui dépasse les prévisions premières. Dans la Southern Rhodésia les revenus compenseront certainement les dépenses pour l'exercice en cours sans faire appel aux recettes commerciales de la compagnie, les chemins de fer exigeront plus de 100.000 livres sterling de garanties de moins que l'année précédente. D'autre part les mines du Nord de la Rhodésia et celles du Sud du Congo commencent à extraire et

à exporter des minerais, les exploitations agricoles se développent, d'importantes économies ont été réalisées dans l'administration. Les progrès sont donc certains et réels. Il ne faudrait pas croire, cependant, que la situation soit d'ores et déjà brillante et sans aléas. La Rhodésia est riche en elle-même, produit et a l'avenir devant elle, mais pour arriver à la développer de façon à rapporter, il lui faudra encore de nombreux capitaux, il faudra des colons, de la main-d'œuvre. Pourra-t-elle trouver les uns et les autres ? Pourra-t-elle avec ses propres ressources, puisque le gouvernement semble se désintéresser de la question, arriver à passer la période de l'enfantement colonial. Sur cette question il est impossible de se prononcer. Déjà, bien des crises terribles ont été surmontées, et il serait à souhaiter que les capitaux si abondants jadis, à une époque où l'avenir était des plus incertains, prêtassent encore leur concours, maintenant que l'horizon s'est éclairci et que la récolte paraît plus que probable.

Protectorat du Nyasaland
(British Nyasaland Protectorat).

Le protectorat du Nyasaland, autrefois le protectorat de l'Afrique Centrale Anglaise (British Central Africa Protectorate), a été constitué le 14 mai 1891. Il est formé par le pays qui s'étend sur la rive occidentale du lac Nyasa, et au Sud de ce lac, sur la région montagneuse du Shiré et le bassin de la rivière de ce nom, affluent de gauche du Zambèze. Ce protectorat n'a guère que 43.608 milles carrés, soit environ 115.000 kilomètres carrés, et contient à peu près 583 Européens, 518 Asiatiques et 927.350 indigènes. En ce qui concerne ce dernier chiffre, ce n'est qu'une approximation à laquelle on est arrivé en comptant trois indigènes par hutte.

Avant l'administration actuelle, qui ne remonte qu'au 4 septembre 1907, date à laquelle une nouvelle forme a été donnée au protectorat, le pays était dirigé par un commissaire, délégué du ministre des Colonies, qui rendait les ordonnances, lois et décrets nécessaires pour la bonne gestion du domaine qui lui était confié. Maintenant le protectorat est sous l'autorité d'un gouverneur assisté d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif dont tous les membres sont nommés par l'autorité administrative. Le gouverneur a le droit de veto sur toutes les décisions prises par ces conseils. Quant au pouvoir judiciaire, il est entre les mains d'une haute cour, tant au civil qu'au criminel.

Certains membres de cette Cour se déplacent s'il y a lieu pour rendre la justice là où c'est nécessaire. Dans les régions septentrionnales du protectorat le résident du district réunit tous les mois à Mzimba des sortes d'assises, où les chefs sont conviés pour juger les différents entre les indigènes en se conformant aux usages locaux.

La plupart des habitants sont mahométans, et dans bien des villages on trouve une mosquée. Neuf missions étrangères font des efforts pour amener le peuple à leurs croyances, mais leurs prédications sont peu couronnées de succès. Cependant les indigènes envoient volontiers leurs enfants dans les écoles fondées, soit par le gouvernement, soit par les missionnaires; en 1907 on comptait ainsi 58.000 élèves suivant les leçons d'une façon à peu près régulière.

En général les indigènes sont assez tranquilles, aussi la force armée n'est-elle pas très importante. Il y a au Nyasaland un corps de 160 sikhs, détaché de l'armée des Indes et un bataillon de 400 king's african rifles. Toutes ces troupes sont commandées par des officiers anglais. De plus un corps de volontaires qui compte actuellement 135 membres peut, à l'occasion, être convoqué pour servir à l'intérieur du Nyasaland. Enfin une force policière de 200 hommes assume la charge de veiller à la sécurité des citoyens. A la suite d'un accord intervenu entre la Rhodésia et le Nyasaland, les troupes de cette dernière colonie assurent la garde des territoires de la North Eastern Rhodésia, moyennant une redevance de la compagnie à charte. Mentionnons encore que la colonie possède un bureau de transports fluviaux et maritimes, qui assure à l'aide de trois canonnières la police du Shiré et du lac Nyasa. La flotille marchande comprend, outre des bateaux à voile de faible tonnage, six vapeurs sur le lac et trois sur le Shiré. Les communications avec les côtes de l'océan Indien se font à l'aide de vapeurs de l'African Lakes Company et de la Bristish Central Africa Company qui vont à Chinde porter les marchandises.

La situation financière du protectorat n'est pas brillante. Il n'y pas de dettes, sans doute, mais l'Angleterre est obligée de boucher chaque année de gros déficits, comme le prouve le tableau suivant :

	1903	1904	1905	1906	1907	1908
	—	—	—	—	—	—
			livres sterling			
Recettes..	70.147	75.895	67.553	76.738	82.106	75.197
Dépenses.	107.256	102.525	122.771	108.682	111.563	105.587

Les recettes augmentent petit à petit, mais de leur côté, les dépenses s'accroissent également, quoique dans une plus faible proportion; cependant il est à craindre que l'ère des déficits dure encore un certain temps, car la région ne se développe que très lentement. L'Angleterre peut donc prévoir encore une dépense annuelle d'un million environ pour cette colonie.

Le commerce est relativement prospère et le chiffre des transactions monte d'année en année, sauf en ce qui concerne 1907 pour les exportations et 1908 pour les importations.

	1903	1904	1905	1906	1907	1908
	—	—	—	—	—	—
			livres sterling			
Export.	34.765	27.409	48.452	56.785	50.247	68.604
Import.	153.990	207.685	220.696	223.562	242.934	169.541

Les importations consistent principalement en provisions (y compris les liquides), en quincaillerie et en tissus et vêtements. Les exportations de produits locaux ont compris en 1907 : café, 9.460 livres sterling; coton, 15.345 livres sterling, tabac, strophantus, arachides, ivoire, caoutchouc, cire d'abeille.

Le commerce de transit augmente également dans d'assez fortes proportions, par suite de la facilité de communication; les marchandises de cette nature sont principalement destinées au Congo belge et à la Rhodésia du Nord-Est.

Comme dans presque toutes les colonies de l'Est de l'Afrique, le commerce de détail est en majeure partie entre les mains des Indiens. Il existe ainsi dans le protectorat 180 stores ou boutiques tenues par ces industrieux commerçants. Les indigènes y trouvent tout ce dont ils peuvent avoir besoin, et quand ceux qui ont travaillé dans les mines du Transvaal reviennent dans leur pays, où ils reçoivent seulement leur solde, il n'est pas rare de les voir dépenser dans une journée les 250 ou 500 francs qu'ils viennent de recevoir. Ainsi, l'argent gagné au dehors profite à la colonie.

Ainsi qu'on a pu le constater par l'énumération des produits exportés, l'agriculture est une source importante de revenus et, de son développement plus ou moins intense, dépend l'essor plus ou moins rapide de la contrée. Les principales cultures sont : le café, très en honneur il y a quelques années et un peu déchu maintenant, par suite des bas prix pratiqués sur les marchés d'Europe; le coton, qui donne les plus belles espérances et fournit des produits très estimés ; en 1907, il en a été exporté 526.119 livres anglaises (de 0 kg. 453); le tabac, qui

trouve des débouchés importants, étant donné sa qualité, dans tout le Sud-Africain et qui sera peut-être adopté par l'Amirauté britannique ; le caoutchouc, cultivé rationnellement et dont les principales espèces sont : le Para, le Ceara et le Landolphia. Enfin le riz, l'orge, l'avoine et même le thé croissent à merveille dans ce pays chaud et suffisamment humide et leurs récoltes deviennent d'année en année plus considérables.

Bref, ce protectorat est capable de tirer de son sol une grande variété de produits, dont la valeur, par suite de procédés perfectionnés, s'accroîtra rapidement. Le protectorat possède une richesse foncière considérable et son avenir paraît assuré.

E. DE RENTY,

Capitaine d'infanterie, breveté.

LES POPULATIONS DE LA MOYENNE-SANGHA

Les premiers explorateurs qui remontèrent la rivière Kali, affluent du Congo, guidés par des indigènes de Bouga, adoptèrent les noms donnés par ces derniers à la rivière et aux riverains : « Sangha » et « Sanghas-Sanghas ». En langue boumoali, Sangha veut dire : « île », et Sanghas-Sanghas pourrait se traduire par « habitants des îles », car, ainsi que l'expliquent les vieillards, les indigènes se réfugiaient fréquemment sur les îlots pour échapper aux poursuites des tribus de l'intérieur.

La Moyenne-Sangha (nous lui conserverons son appellation officielle) est habitée actuellement par une foule de tribus qui ont, pour la plupart, une origine commune.

Boumoalis, M'Bokoués, Linos, Issolos, Pomos, Zimous (Bokouélis) ont en effet des mœurs et un langage à peu près semblables. Nous ne nous occuperons que de ceux-là, laissant de côté : 1° Les Babuigas et les Bomassas ; 2° Les Goundis, Pandés, Kakas et Bucolis, qui ont des coutumes différentes et n'ont que quelques représentants et quelques villages dans la région. Nous n'avons d'ailleurs pu recueillir sur ces derniers que des renseignements trop incomplets.

HABITAT DE LA POPULATION, LIMITES GÉOGRAPHIQUES, TRIBUS VOISINES, AFFINITÉS, PARENTÉ ETHNIQUE

Les tribus dont nous venons de parler habitent les rives de la Sangha entre Boussindé et Bayanga, la N'Goko d'Ouesso à Molundu et la N'Daki. D'après les indigènes, Boumoali serait le père non seulement des M'Bokoués, Linos, Issolos et autres peuplades déjà citées, mais encore des Zems, des Ossyebas, des Akélés. A notre sens, les Boumoalis seraient plutôt une branche de la race M'Fau et appartiendraient à la famille des Ossyebas (Makinas). Au moment de la migration des M'Faus, les Boumoalis se seraient dirigés au Sud pendant que les Ossyebas obliquaient au Sud-Ouest. Ayant connu cette tribu en 1899 à la côte nord, nous avons été frappés de la ressemblance des mœurs, du langage et même du physique. Les quelques différences qui existent proviennent probablement des contacts soit avec des tribus voisines, soit avec les Européens, et des modifications qu'ils ont dû apporter à leurs mœurs suivant les

régions parcourues. Nous allons essayer de peindre les Boumoalis tels qu'ils sont et tels qu'ils devaient être aux époques les plus reculées. Quelques récits paraîtront peut-être enfantins, mais les légendes ont leur charme et leur intérêt, et celles-ci nous ont été racontées de bonne foi, par les indigènes eux-mêmes.

A. — La famille.

Les Boumoalis sont polygames. La richesse d'un homme est estimée d'après le nombre de ses femmes. Comme chez la plupart des indigènes du Congo, la femme est achetée. Le prix d'une femme libre est de : 200 mitjokos, 1 cabri, 1 enclume et 1 marteau, 5 sagaies, 5 colliers de perles.

La femme est recherchée pour sa beauté (belle croupe et beau visage), et pour ses qualités de ménagère, si l'on peut parler ainsi.

Les vieux chefs désirent principalement les jeunes, bien qu'ils n'aient pas de rapport avec elles avant qu'elles soient nubiles ou plutôt femmes, car une jeune fille ne peut être défloorée avant le vingtième sang.

L'homme qui désire épouser une jeune fille va trouver le père, lui fait quelques légers cadeaux, fait ressortir ses propres mérites et surtout le grand nombre de marchandises qu'il possède. La jeune fille est rarement consultée, mais son futur mari doit lui faire une vague cour. Quelquefois deux chefs qui s'estiment marient leurs enfants dès le bas âge, mais ces derniers restent chez leurs parents jusqu'au moment du mariage.

Le jour où tout le monde tombe d'accord sur le prix, le fiancé vient chercher sa fiancée, l'emmène dans sa case et lui répand de l'huile sur le corps. Il part ensuite à la chasse au filet avec ses camarades. Pendant ce temps, les vieilles femmes viennent voir la jeune fille, lui donnent des conseils et préparent des aliments qu'elle porte à ses parents, escortée par les petits enfants du village.

Le père donne alors quelques poulets, des pagnes et des katas (fils de fer ou de cuivre que les indigènes emploient comme jambières). Il y a ensuite grand festin, mais il n'y a pas de danses ni de chants.

Si la femme est dans les conditions d'âge voulues, et généralement on attend cette époque, le mari use de ses droits dès le premier soir, mais c'est cinq jours après seulement qu'il paie la dot. La femme doit être vierge.

Si le mari s'aperçoit que sa femme a été défloorée, il a le droit de la frapper violemment pour lui faire avouer le nom de son

amant, qui est condamné à payer 50 mitjokos d'amende et deux colliers de perles. Le mari ne répudie pas la femme, mais il a droit à des dommages-et-intérêts pour avoir été « trompé sur la marchandise ». (Traduction des paroles du chef Bomo.)

Les adultères sont fréquents. La femme trompe souvent son mari, et parfois avec le consentement de ce dernier et dans un but d'intérêt, car la seule peine encourue par l'amant est le paiement d'une amende très forte.

Les enlèvements sont également fréquents, mais le plus souvent ce sont les femmes qui les provoquent. Depuis notre arrivée, les indigènes nous soumettent les différends de ce genre qui se règlent toujours à l'amiable, tandis qu'autrefois il fallait du sang.

L'affection n'existe pas, mais le désir charnel. La femme est à la fois bête de somme et bête à plaisir.

Le père de famille. — Il n'y a pas de pères de famille à proprement parler, mais plutôt des chefs de famille, « komnen baujo », à qui appartiennent immeubles, meubles, plantations, et on peut le dire, hommes et femmes. Le chef de famille dispose à son gré des biens et des personnes. Il ne peut toutefois avoir des rapports avec les femmes de ses enfants ni de ses esclaves. Les enfants, par contre, peuvent entretenir des relations avec les épouses de leur père, leur propre mère exceptée; les frères de sang avec les femmes de leurs cousins.

Le chef peut frapper les membres de la famille, et quand il les fait travailler, ne leur laisser qu'une faible partie du paiement qui leur a été alloué. Cette coutume tend de plus en plus à disparaître. Les chefs de famille les plus respectés ne sont pas les plus forts, mais les plus intelligents et les plus généreux.

Un veuf esclave, ancien conseiller du chef de famille, peut le remplacer s'il sait s'imposer par de réelles qualités, et quand le défunt ne laisse pas de frères, de neveux ou de fils susceptibles de le remplacer. En principe, le frère aîné hérite, mais il doit être agréé par les membres de la famille.

Chaque chef de famille a droit à une « bauga baujo » ou case de palabres. Les lits de repos sont pour les enfants et les étrangers libres. Les esclaves n'ont pas le droit de s'y reposer; mais tous les hommes mangent ensemble.

Le chef de famille juge les petits différends qui surviennent entre les siens. Autrefois il avait le droit de mort et usait fréquemment de son long bâton, insigne réservé aux gens de qualité. Il pouvait également emprisonner et entraver. Dans ce cas on emboîtait la cheville du coupable dans un tronc d'arbre creusé formant une sorte de cangue.

La femme. — La première épousée est la préférée et a la direction des autres femmes et des enfants pour tout ce qui concerne les plantations et la cuisine. Elle seule connaît les secrets, ou caches, du chef de famille.

Les femmes sont en général soumises; elles se révoltent seulement quand leur mari est complètement impuissant ou les délaisse pour d'autres femmes. Si elles acceptent l'introduction d'une nouvelle épouse dans la case de leur mari, elles ne tolèrent pas les maîtresses et demandent le divorce. Il est vrai que leur père, qui doit restituer la dot, n'y consent pas toujours.

Les femmes doivent toutes travailler aux plantations et préparer les aliments des hommes de la famille. Elles accomplissent ces fonctions passivement et sans aucune idée de révolte, malgré les besognes pénibles qui leur sont imposées.

Elles habitent dans la case commune, où une stalle est réservée à chacune d'elles. Elles ne couchent dans le petit logement qui se trouve à l'intérieur de la case, et qui sert de chambre à coucher au chef de famille, que sur l'invitation de ce dernier. Le chef de famille choisit celle qui lui plaît, mais la première femme a le droit de demander un tour de faveur, ce qui flatte le mari et le dispose bien pour elle.

Les enfants. — Les accouchements se font en dehors de la case, dans les plantations de bananiers. La femme est assise et une femme la soutient par derrière. D'autres femmes, des vieilles généralement, lui font des pressions sur les flancs.

Quand il y a des jumeaux, il y a un grand tam-tam.

La naissance d'une fille ne donne lieu à aucune réjouissance. La naissance d'un garçon provoque chez les femmes des cris de joie. Elles ont toute la journée le droit d'insolence vis-à-vis des hommes.

Quelques heures après l'accouchement d'une fille, on lui pose un plat sur le ventre pour qu'elle puisse prendre plus tard beaucoup de poisson. Nous n'avons pu avoir l'explication de ce rite bizarre.

Les femmes allaitent pendant quatre « M'Béou », deux ans environ. On donne à l'enfant, soit le nom d'un grand personnage de passage dans le village, soit un nom représentant un événement important qui s'est produit le jour de l'accouchement.

Actuellement beaucoup d'enfants s'appellent « commandant » ou « lieutenant ».

Chico veut dire « c'est fini », le père ayant renoncé à la guerre le jour de la naissance.

Bom veut dire « le grand serpent », un boa étant entré dans la case du père le jour de la naissance.

Quelques-uns portent le nom de leur père ou ont eu un parrain dont ils prennent le nom.

Pataki, « fusil à piston », fut appelé ainsi parce que son père était heureux des résultats qu'il avait obtenus avec une arme de ce genre.

Les indigènes changent souvent de nom en changeant de famille.

Les surnoms sont très usités : « Toundou » le chasseur, « Loumou » le baiser, « Kouli » le bossu, « Bendo » le guerrier, etc.

Entre enfants de mère libre, il y a prééminence de l'aîné. Dès le jeune âge, l'enfant arrive à considérer, quand il est fils de chef de famille, les femmes de son père ou de ses oncles comme les siennes. Les enfants mâles deviennent rapidement de petits tyrans, car les femmes n'ont pas le droit de les corriger.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons. Sur trois enfants, deux appartiennent au sexe faible.

Si un homme a eu un enfant avec une femme non mariée, il peut avoir l'enfant, mais à condition de payer des marchandises (la moitié environ de la valeur de la femme).

Si un chef de famille adopte un enfant abandonné, il le considère comme ses propres enfants et non comme un esclave.

Un fils peut également quitter son père pour entrer dans une autre famille ; en ce cas, il doit non seulement rembourser ce que son père lui a donné, mais encore verser un assez grand nombre de marchandises pour dédommager son père des dépenses faites pour son éducation.

Tout se paie chez les Boumoalis. L'orgueil et le désir d'accroître ses richesses étant les sentiments qui dirigent le Boumoali, l'amour paternel, maternel ou filial est peu développé. La crainte et l'intérêt dominent chez l'enfant. Le père traite bien ses fils pour les empêcher de fuir chez le voisin et pour montrer sa supériorité. Quant à la femme, elle est considérée par le père et le fils comme un être inférieur qu'il ne faut pas brutaliser, car elle est utile et agréable au besoin.

Le respect des vieillards existe ; on les soigne, même s'ils sont devenus complètement impotents, au lieu de les supprimer comme le font certaines tribus M'Faus.

Les enfants sont tranquilles, mais farouches. Ils restent généralement dans les cases, écoutant les palabres et regardant travailler les hommes. Le contraste est frappant à Ouesso, où les Boumoalis se trouvent en présence des Goundis. Pendant que les petits et les petites Goundis passent leurs journées et une

partie de leurs nuits à se vautrer dans la poussière de la route, à jouer à la toupie indigène, aux osselets, rivalisent d'adresse pour atteindre une papaye qui roule avec des bambous effilés, représentant des harpons, traînent des vapeurs qu'ils ont confectionnés eux-mêmes, se battent, dansent, rient et chantent, les jeunes Boumoalis apprennent à prendre les petits poissons, à tuer les rats, à chasser au filet : ils rient peu et ne pleurent presque jamais.

Ils se marient jeunes, mais ils ne sont véritablement considérés comme hommes que le jour de la circoncision, qui se fait généralement quelques mois après le mariage.

Les sentiments familiaux survivent à la séparation. Nous avons eu l'occasion à Litjombo de voir la rencontre de Goundo, chef d'Ouesso, avec une de ses parentes qu'il n'avait pas vue depuis fort longtemps. Cette femme le prit sur ses genoux, le serrant contre elle, et je suis convaincu que sans ma présence le chef aurait pleuré comme elle. Cela est d'autant plus étrange que les Boumoalis ne sont pas tendres de leur nature et sont peu portés à la tendresse et à l'effusion.

Particularités de la vie. — Les tatouages sont rares et n'ont aucune signification. L'homme et la femme se font tatouer par plaisir, tantôt un caïman, tantôt une main, le plus souvent des feuilles.

Par contre les Boumoalis aiment à se peindre le corps de couleurs variées. Le noir de fumée guérit de la bronchite, le rouge promet des voyages heureux. Deux raies rouges sur le front assurent à l'homme une nourriture abondante. Celui qui est repu se trace une barre noire au-dessus du nombril, ou une raie rouge sur le bras.

L'adolescence pour l'homme commence au moment du mariage. Il n'y a comme transition entre l'enfance et l'âge mûr que la petite période comprise entre le jour de son mariage et celui de la circoncision.

La femme, pubère de très bonne heure (10 à 12 ans), n'est considérée comme femme qu'après son vingtième sang.

Un fils peut s'unir à la femme de son père dont il hérite, et même du vivant de son père; mais tout rapport avec sa mère ou ses sœurs lui sont défendus.

L'homme adulte seul peut assister aux palabres, faire la guerre. Les filles travaillent aux plantations et à la préparation des aliments dès l'enfance.

Il y a peu de vieillards, mais il paraîtrait qu'avant les premières guerres qui décimèrent les Boumoalis avant l'arrivée des blancs, ils étaient très nombreux. Les hommes de 40 à

50 ans ne sont pas rares, et généralement ils ne portent pas leur âge. Quant aux femmes, fatiguées par les allaitements et les durs travaux, elles paraissent vieilles à 20 ans.

Funérailles. — Quant une personne vient à mourir dans un village, les femmes se rassemblent dans la cave, recouvrent le cadavre d'étoffes et ferment la bouche du ou de la décédée avec des feuilles. Elles se mettent ensuite à pleurer. Comme elles sont abondamment nourries et abreuvées, elles ont les larmes faciles.

Jadis, si le défunt était un chef, son fils donnait des poules et des chèvres aux autres chefs, puis partait en guerre avec ses fils et tuait la première personne qu'il rencontrait. C'était la victime destinée au festin des funérailles. Actuellement on se borne, pour chefs et autres, à envelopper le corps d'étoffes et à le déposer non loin du village dans un trou profond, tapissé d'écorces d'arbres. On couvre le cadavre d'une écorce, puis toutes les personnes présentes amoncellent la terre en se servant non pas des mains, mais des coudes.

Sur cette tombe on place des calebasses, des pagnes, des marmites et autres ustensiles de ménage.

Les tombes sont entretenues avec un assez grand soin.

L'ensevelissement a lieu deux jours au plus tard après la mort, mais les danses ne commencent que dix jours après au plus tôt. La famille paie tous les frais et l'héritier, frère, neveu ou fils, ne peut entrer en possession de la succession qu'après l'accomplissement de ce dernier service funéraire.

Les esclaves. — Les esclaves mâles et femelles étaient achetés : 50 mitjokos ; 5 pièces d'étoffe ; 2 katas ; 2 colliers de perles.

Notre présence a mis fin au commerce des esclaves, mais nous n'avons pu jusqu'à ce jour empêcher certains individus de changer de maîtres. Un esclave qui a eu des rapports avec une femme mariée, et n'a pas suffisamment de marchandises pour désintéresser le mari, est livré à ce dernier par son maître. Un chef qui tue ou dont les hommes tuent par accident un esclave doit en donner un autre.

L'esclavage n'est d'ailleurs pas très pénible pour l'homme principalement, car il peut devenir propriétaire, et devenu libre, acheter sa liberté à son maître. Il est le père de son enfant qui ne peut être cédé sans lui. Il peut même, s'il a une fille désirée par un homme libre, devenir libre lui-même au moment du mariage. Il peut également se marier avec une femme libre, ce qui l'affranchit; mais il faut qu'il possède beaucoup de marchandises pour pouvoir contracter une union de ce genre. Enfin il a l'espoir, s'il est très intelligent, de devenir chef lui-même car ce n'est pas contraire aux coutumes. Il n'est pas facile de

discerner l'homme esclave de l'homme libre. Ils ont la même vie, mangent ensemble, couchent dans les mêmes cases. C'est seulement à l'occasion des palabres que l'on peut les reconnaître, car l'esclave ne peut prendre la parole et ne peut pas s'asseoir sur les lits de banga.

Fréquemment, l'esclave a une vie plus heureuse que le fils de son maître, car il a les faveurs de ce dernier s'il sait se spécialiser soit comme récolteur de massanga « vin de palme », soit comme forgeron, comme pêcheur ou chasseur, ce qui arrivera rarement à l'homme libre qui considère tout travail comme un déshonneur.

La femme esclave peut épouser non seulement un esclave, mais un homme libre autre que son maître, ce qui l'affranchit. L'homme qui fait une captive à la guerre peut la prendre comme femme ; mais elle est vendue si cette union ne donne pas d'enfants. Dans le cas contraire, elle devient libre et a les mêmes droits que les autres femmes de son mari.

Il y a en réalité peu de différence entre le sort de la femme libre et celui de la femme esclave. Toutes deux sont femmes, c'est-à-dire des êtres inférieurs.

Nous avons indiqué plus haut les châtiments que pouvait infliger le chef de famille tant à ses enfants et à ses femmes qu'à ses esclaves.

L'enfant esclave acheté au dehors reste esclave ; né d'un ménage esclave, il est esclave, mais ne peut être cédé sans ses parents si c'est un garçon ; si c'est une fille, elle peut affranchir son père et s'affranchir elle-même par son mariage. L'enfant d'un homme libre et d'une femme esclave est libre ; de même pour l'enfant d'un esclave et d'une femme libre.

Les esclaves étaient sacrifiés autrefois en cas de disette ou pour la fabrication du fer. On leur coupait le cou avec un couteau à large lame. Cette cérémonie était accompagnée de danses et de chants, et sans doute de tortures, malgré les dénégations des anciens interrogés à ce sujet.

Propriétés et biens. — En principe tout appartient aux chefs de famille. L'enfant libre ou esclave qui abandonne son maître lui remet tout ce qu'il possède, et la femme répudiée ou divorcée agit de même. Les enfants et femmes n'ont donc en réalité que la jouissance d'un certain nombre d'objets, dont ils sont responsables. Si un père autorise son fils à disposer de marchandises pour se marier, c'est parce que sa famille augmente.

Les femmes ont la garde des marmites et autres ustensiles de cuisine, machettes, nattes, etc.

Les hommes gardent les armes, les enclumes, les marteaux.

Chaque chef a une cache qui n'est connue que de sa femme préférée et de son meilleur fils. L'ivoire est caché dans la vase des marais, les mitjokos en terre, les fusils et pagnes dans certaines cases de plantations.

L'argent se dissimule dans les replis des pagnes ou dans une touffe de cheveux ainsi que nous avons pu le constater à diverses reprises.

Les principales marchandises d'échange sont : le mitjoko, bracelet en cuivre ou laiton et le mandjo, lame d'acier très mince, ayant 0 m. 45 de longueur sur 0,18 de largeur.

Travaux et métiers. — Il n'y a, à proprement parler, aucune industrie dans la région. Chaque banga a un ou deux forgerons ; et dans chaque ménage les femmes font les poteries et les paniers. Les couteaux et les pipes (celles-ci assez originales) sont fabriqués suivant les besoins.

Les vêtements proviennent de la région Boquiba, sauf les peaux qui sont préparées sur place. D'ailleurs, actuellement, les vieux seuls continuent à se servir d'étoffes faites en fibres de palmiers. Les jeunes portent des chapeaux, des pagnes européens, voire même des souliers, ce qui n'est d'ailleurs pas à leur avantage.

Depuis l'arrivée des Européens, les Boumoalis ont renoncé à la fabrication du fer qui se faisait autrefois en grande pompe et donnait lieu à des sacrifices humains.

Ils faisaient fondre une pierre (dans le genre du conglomérat ferrugineux qui existe à Ouesso) dans d'immenses bûchers et sur le sommet de certaines montagnes. Le minerai devait être arrosé avec le sang d'un esclave.

Les Boumoalis ont renoncé depuis longtemps à cette coutume barbare et reconnaissent actuellement que le fer de provenance européenne est infiniment supérieur à celui qu'ils obtenaient.

Distractions. — Comme tous les noirs, les Boumoalis aiment les danses et les chants ; aussi les tams-tams sont fréquents, sinon variés. Les principaux sont :

Le « Bidio », danse qui suit les funérailles d'un chef. Un individu, coiffé d'un bonnet en plumes rouges de perroquet, ayant aux bras et aux jambes des grelots, le corps ceint d'une peau de léopard, arrive en hurlant dans une case en feuilles élevée pour la circonstance et appelle les femmes du défunt qu'il est censé représenter. Ces dernières et les autres femmes du village se cachent dans les cases, car elles ne peuvent ni le voir, ni être vues par lui. Un compère donne la réplique et tous les hommes présents l'accompagnent par des chants, des battements de tam-tam et de cloche indigène. Quand le Bidio

se présente près des cases où se trouvent les femmes, celles-ci frappent avec des morceaux de bois contre les cloisons pour l'effrayer. Ce tam-tam dure une nuit entière. Il détermine l'ouverture de la succession.

Le « Sandio », qui est également une danse faite à la suite d'un décès, mais plus tard que la précédente. Une femme prétend avoir revu le décédé dans les plantations et raconte qu'il lui a parlé. Après une longue préparation dans la brousse, elle se présente au village, peinte en blanc, vêtue d'une sorte de crinoline en feuilles et tenant en main un bouclier. Les autres femmes l'accompagnent en chantant et en trépignant.

Le « Koundi » : un homme complètement teint en blanc et noir, les bras et les jambes entourés de grelots, la tête couverte d'un bonnet en plumes de touraco, danse pour l'amusement des autres une gigue effrénée bien que gracieuse à certains moments. Les chefs paient le danseur très cher pour pouvoir offrir cette distraction à leurs amis.

Le « Boula », qui est plutôt un jeu qu'une danse et qui ressemble aux ombonga des Bengalas. Une dizaine d'hommes placés sur une seule ligne piétinent sur place pendant quelques instants, puis l'un d'eux se détache, se place devant le premier qui doit imiter tous les mouvements qu'il fait avec les pieds. S'il réussit à mettre son vis-à-vis en défaut, il se place devant le suivant, etc. ; autrement, il retourne prendre son rang dans le groupe.

Le « Yango », danse de circoncision, le tam-tam préféré des Boumoalis. Cette danse dure trois jours. Dès qu'un homme désire être circoncis, il vient trouver les anciens du village qui l'emmènent en dehors des cases et l'examinent.

Le lendemain matin, un peu avant le jour, le tam-tam, les cloches et les chants annoncent au village la fête qui se prépare. On rassemble les marchandises et les vivres. L'homme est enfermé dans une case, boit et mange, mais ne fume pas. On lui fait manger un fruit appelé « nabo », que l'on a conservé en terre pour l'empêcher de sécher et qui doit lui donner du cœur.

Le second jour, les hommes dansent en brandissant des couteaux et divisés en deux groupes, les circoncis et les non-circoncis. Ils insultent les femmes d'une façon tellement grossière que la traduction en est impossible. On met au futur circoncis la crinoline en feuilles de palmier, vêtement incommode soutenu par des bretelles et qui pèse 50 kilogrammes environ. Cette crinoline avait pour but autrefois d'empêcher l'homme de se sauver (un homme qui refusait de se prêter à

la circoncision était tué avec sa mère). On lui met également des perles dans les cheveux et on lui impose un mélange d'herbes hachées destinées à attendrir les chairs. Une feuille maintient ce remède en place.

Le lendemain, les femmes, habillées avec des feuilles et frappant sur tous les instruments sonores qu'elles ont pu trouver, parcourent le village en se livrant à des contorsions et à des chants encore plus obscènes que ceux des hommes, si possible. Pendant ce temps, on va chercher le ou les hommes qui doivent être circoncis, qui vient entouré d'hommes et dansant péniblement à cause de la crinoline.

Le patient est amené ensuite dans une enceinte réservée où les femmes n'ont pas le droit d'entrer, et où a lieu l'opération, faite avec une adresse remarquable et assez rapidement.

Il est impossible pendant l'opération de voir les yeux du patient, mais on sent au frémissement de ses jambes qu'il souffre atrocement. L'opération terminée, il se relève les yeux hagards, le teint terreux, mais à part quelques exceptions le circoncis se met immédiatement à chanter et s'en retourne en sautant jusqu'à leur case. Les non circoncis n'ont pas le droit de toucher cet homme pendant les fêtes.

Il se repose ensuite pendant un mois. Chaque jour il fait plusieurs fois le tour du village un couteau à la main, ayant pour costume un jupon en écorces d'arbres découpées en minces lanières, ressemblant au costume de deuil des chefs pahouins du Fernau-Vaz.

Nous avons constaté que la figure du circoncis était plus efféminée pendant ce mois et quelquefois même plus longtemps. Le repos forcé et l'abondance de nourriture le font également engraisser.

Nous avons vu à Tiloundi un Babinga circoncis, ce qui ferait croire que les Boumoalis renonceraient à considérer les gens de cette race comme des bêtes.

Les Boumoalis fument peu, mais la pipe qui circule de bouche en bouche est constamment allumée. Ils boivent beaucoup de massanga et une espèce de bière fabriquée avec du maïs.

Ils ne fument pas le chanvre.

B. — Divers degrés de l'organisation sociale.

I. — Le village.

Au point de vue du groupement. — Les villages sont généralement placés près des rivières et sur une berge plus élevée

que le niveau des plus hautes eaux. Ils sont formés par la réunion de familles vivant presque en communauté. Chaque chef de famille commande à ses hommes, mais il doit s'incliner devant l'avis de la majorité.

Au point de vue de la constitution. La case. — La case boumoali a en moyenne 20 mètres de long sur 8 de large. Elle a environ 3 m. 50 de hauteur à l'endroit le plus élevé, 1 m. 50 sur les côtés. La toiture est faite en paille de bambous (comme au Gabon), les parois en écorces d'arbres. A l'intérieur, il y a généralement une petite case servant de magasin et de chambre à coucher au chef. Sur trois côtés la case est partagée en un certain nombre de boxes, qui contiennent un lit en terre avec un tronc d'arbre pour oreiller et un foyer.

Les poteaux sont sculptés et peints. La case dont il s'agit ici est celle qui sert de salle à manger, de cuisine et de chambre à coucher.

Il y a en plus les cases de palabres « baujos » communément appelées « bauzas ». Trois des côtés sont divisés en alcôves contenant des lits de repos. Ces lits sont parallèles aux parois au lieu d'être perpendiculaires comme dans les cases ordinaires.

Les bauzas ne sont pas orientées de la même façon que les cases, même quand elles ne coupent pas la rue du village.

Le village boumoali a le plus souvent l'aspect suivant : une rue de 6 mètres de large très propre, bordée des deux côtés de cases reliées entre elles ou séparées par des vides de 0 m. 80 à 1 mètre et coupée d'espaces en espaces par des corps de garde permettant de surveiller le village. Autrefois ces corps de garde étaient fortifiés.

Quelquefois, comme à Ouesso, les corps de garde sont sur un des côtés.

Au point de vue de l'évolution. — 1° *Fondation.* — A l'époque des guerres, les Boumoalis se groupaient autour d'un guerrier influent pour pouvoir lutter plus facilement contre leurs ennemis. Le village reçoit généralement le nom d'un chef, il y a pourtant quelques exceptions. Ainsi Ouesso tient son nom de ce que dans les environs il y a beaucoup de bambous « So » et de ce que les pagnes faits avec les fibres de ces bambous font, quand ils sont neufs et portés pour les premières fois, « ouesso » « ouesso ». Cette explication nous a été donnée par tous les chefs d'Ouesso.

2° *Disparition.* — Le village se déplace : 1° à la suite d'une guerre désastreuse ; 2° quand il y a eu plusieurs décès consécutifs dans le village ; 3° quand les plantations sont épuisées.

Le transport des matériaux se fait rapidement de sorte que

des villages de construction récente paraissent souvent vieux à cause des vieux débris de cases employés.

Au point de vue de l'organisation sociale et politique. Autorités. — Le chef de village, « Koumou Dali », est le frère ou le fils du chef précédent, mais il doit être agréé par les « Koumou Baujo », chefs de famille, et les hommes libres, « Awouanjo kali ». Il y a une sorte d'investiture faite à la suite du « Bidio ». Cette cérémonie s'appelle « Goumoumedia ».

La première femme du chef décédé donne à celui qui est agréé un pagne, une peau d'antilope et des katas, puis entre dans sa case. L'homme désigné fait ensuite le tour du village, parlant à chacun des hommes libres, se vantant beaucoup et faisant beaucoup de promesses. Les hommes du village partent ensuite à la chasse et lui offrent leur gibier en signe de soumission.

Les chefs ont seuls le droit de porter le bâton fourchu, la queue d'éléphant, la mitre en peau de léopard et de singe. Il n'y a pas de différence d'ailleurs entre le chef de village et les chefs de bauzas comme insignes. L'autorité du chef de village est purement nominale, car il ne peut rien faire sans le consentement et l'approbation des chefs de bauzas.

Dans les palabres, il prononce toutefois la formule sacramentelle « foulaouo », l'audience est ouverte, et proclame le jugement rendu par lui et les anciens.

Il doit également raconter à ceux qui se sont absentés les événements qui se sont passés et écouter le récit de leurs aventures. Une intonation spéciale est adoptée : chaque lambeau de phrase, presque chaque mot, est accompagné du cri « hein ! » que l'on doit hurler, sans doute pour bien convaincre les interlocuteurs.

Vie journalière du village. — Nous n'avons pas l'intention de peindre la vie journalière de tous les habitants du village. Beaucoup ne font rien, quelques-uns se spécialisent dans la fabrication du massanga, d'autres travaillent aux plantations. Nous étudierons seulement les occupations d'un chef de famille.

Au petit jour, il sort de sa case et pousse un grand cri ; puis il réveille le personnel qui doit aller aux plantations. Il fait ensuite balayer le corps de garde et allumer le feu. Ses femmes lui lavent les mains et la bouche avec de l'eau chaude, puis lui donnent à manger et à boire vers huit heures. Il se dessine ensuite sur le ventre ou sur les bras les signes qui indiquent qu'il a déjeuné.

Il se rend ensuite aux plantations où il dirige les travaux jusqu'à midi. De midi à 2 heures il se repose. Il travaille de nou-

veau de 2 heures à 4 heures. A 5 heures, à sa rentrée, ses femmes le baignent et il dort jusqu'à l'heure du dîner, 8 heures.

Quelques promenades dans les villages voisins, quelques tams-tams, viennent seuls interrompre la monotonie de cette existence. La chasse et la pêche ne l'intéressent pas, ce sont des sports indignes de gens de qualité.

Mais la grande distraction, c'est le « palabre». Tout donne lieu à ces réunions où l'on peut hurler à son aise ; un adultère, un décès, car ils ne croient pas à la mort naturelle, une parole déplacée. Le plus souvent tout s'arrange à l'amiable et moyennant force marchandises, mais on a quelquefois encore recours au poison d'épreuve que l'on fait absorber aux inculpés, ou dont on laisse tomber une goutte sur l'œil. (Ce dernier est surtout employé pour les voleurs.)

Religion. — Les Boumoalis croient à l'existence d'un dieu, « Bimbo », qui a le corps d'un homme et est marié avec une femme albinos, « Audi ». Il habite sur le sommet d'une montagne qui touche le ciel et qui se trouverait près des sources de la rivière Boumbo ou Boumbé, affluent de la N'Goko. Ils les représentent par de grossières statues de bois presque impossibles à trouver actuellement, car beaucoup furent détruites au moment des guerres.

Bimbo et Audi eurent un fils et une fille, Djoumako et Dielo, qu'ils envoyèrent sur la terre pour faire des plantations et un village. Malgré *la défense de leur père*, ils eurent des rapports entre eux et il leur naquit un fils qui s'appela Boumoali et fut le père de la tribu de ce nom.

Devenu adulte, Boumoali eut un enfant avec sa mère Dielo. Ce dernier, Lino, agit de même quand il eut l'âge de raison et eut deux garçons, Gonamboko et Issolo. Issolo eut un fils, Boussieli. Djoumako n'était pas jaloux de ses enfants et avait en vue l'accroissement de la race. Il autorisa également Boussieli à le remplacer près de Dielo. Cette fois les résultats furent plus heureux, car Dielo eut Boumame un garçon et Mamon une fille. Puis vinrent successivement au monde, Sougouli, Obi, Bokata, Bombalo, Boumboum, Mokata Damougonou, Bakota, Boquila, M'Boko, Baugomo Ossyeba.

La plupart des tribus portant ces noms existent encore et d'après les Boumoalis seraient d'origine boumoali.

Le dieu Dembo leur donna alors le moyen de travailler le fer et leur apprit à façonner les sagaies, puis il envoya sur la terre deux Badiélis (Bayacas ou Babuigas) pour chasser l'éléphant. C'étaient le frère et la sœur. Ceux-ci crurent pouvoir avoir des rapports entre eux et s'accouplèrent comme

des animaux malgré la défense de Bembo qui ne voulait plus tolérer les rapports entre parents. Ils furent chassés du village et condamnés à habiter perpétuellement la forêt.

Les Boumoalis habitaient tous à cette époque un grand village appelé Wonombaou. Un homme du village Bi'Mabagoye avait une femme, Dettesang, qui le trompait avec son propre frère, Souquelé. Bi'Mabagoye tua son frère. A la suite du grand palabre qui suivit cette affaire, ils se séparèrent.

Ils n'étaient plus assez forts pour lutter contre des gens vêtus de peaux de bêtes, armés d'arcs et de flèches et montés sur des chevaux, qui vinrent leur faire la guerre. Ces hommes, appelés Bikonaugas, les chassèrent des hauts plateaux herbeux, mais ils durent s'arrêter à la lisière de la forêt.

Dans leur précipitation à se sauver ils se firent la guerre entre eux, puis se heurtèrent aux Bokouelis qui fuyaient eux aussi, mais devant les Azimous dont ils ont pris le nom depuis. Nous n'avons pas l'intention de retracer l'histoire de ces escarmouches qui durèrent jusqu'à ces dernières années. Ce qui est certain c'est que les Boumoalis furent toujours les plus faibles jusqu'au jour où Mizanofa, un Ikassa de la M'Daki, se mit à leur tête. Ils paraissent actuellement avoir beaucoup plus de respect pour ce chef de brigands que pour Bambo, que les jeunes connaissent à peine de nom.

Les Boumoalis croient aux revenants et ceux qui ont vu un « Eckimou » doivent mourir. Ils ont également peur du coureur de nuit, « Elimbo », mais ils savent que c'est un homme.

Ils n'ont pas d'idées très avancées sur les météores.

Ils essaient de conjurer la pluie en attachant de petits morceaux d'étoffe au bout de perches, mais ils ne sont pas très convaincus de l'efficacité de cette pratique.

Ils aiment la lune, « Noéli », à cause de sa clarté qui leur permet de danser sans avoir à souffrir de la chaleur.

Au moment de la mort, le corps seul meurt, mais l'*ombre* survit et va rejoindre Bimbo. Comme jamais une ombre n'est revenue, nous disait le chef Bomo, on ne sait pas ce qui se passe entre Bimbo et les ombres.

Les féticheurs, qu'ils appellent N'Kà ou N'Gà, sont assez peu nombreux et plutôt médecins que sorciers. Ils appartiennent aux deux sexes, sont chargés de donner les poisons d'épreuve et aussi de soigner les malades sans distinction de sexes. Nous n'avons pu avoir sur eux tous les renseignements désirables. Actuellement ils n'ont aucune puissance.

Il n'y a pas de société secrète à notre connaissance.

EMILE LOYRE.

LES INSTITUTIONS MILITAIRES DE LA SUISSE

INFANTERIE

L'infanterie suisse se compose d'unités de fusiliers et d'unités de carabiniers se différenciant les unes des autres par quelques détails de tenue. A la tunique bleu foncé à collet rouge, aux passe-poils rouges du pantalon gris de fer des fusiliers, les carabiniers opposent une tunique vert foncé, du même modèle d'ailleurs, et des passe-poils de pantalon noirs. Fusiliers et carabiniers sont coiffés d'un shako identique, à double visière. Celui des carabiniers est orné, sous la cocarde, de deux carabines en croix. Toutes les troupes suisses portent, en campagne ou aux manœuvres, un brassard rouge avec croix blanche sur le bras gauche.

Le fusil du fantassin suisse est une arme à répétition et à magasin mobile se chargeant, soit directement à la main, soit au moyen de chargeurs contenant six cartouches chacun. Le magasin peut recevoir deux chargeurs et la chambre du fusil une treizième cartouche. Mais il est probable que le magasin sera modifié prochainement, de façon à ne loger qu'un seul chargeur. En tout cas, on s'occupe, dès maintenant, de fabriquer une nouvelle balle dont les qualités, paraît-il, équivalent à celles de notre balle D et de la balle allemande S.

La balle allemande S est supérieure à notre balle D jusqu'à 800 mètres; à partir de cette distance, c'est le contraire qui a lieu. Une tension plus grande de la trajectoire aux petites distances, c'est-à-dire dans la partie du champ de bataille où la surexcitation provoquée par la lutte atteint son maximum, est-elle préférable à une augmentation de la tension se produisant aux moyennes distances, 800 à 1.200 mètres, dans la zone où l'on peut espérer que les soldats conserveront assez de sang-froid pour tirer profit des qualités balistiques de l'arme ? Suivant la réponse, on accorde la supériorité de l'une sur l'autre à la balle allemande ou à la balle française.

Les huit divisions de région du territoire helvétique fournissent à l'élite, chacune, un bataillon de carabiniers, 12 ou 13 bataillons de fusiliers numérotés de 1 à 98. Les numéros 97 (Bâle-Ville) et 98 (Schaffouse) sont de création récente. Groupés

trois par trois, les bataillons de fusiliers forment 32 régiments numérotés de 1 à 32.

A la landwehr, les huit divisions de région fournissent les deux tiers environ du nombre des bataillons de l'élite, soit, exactement, 66 bataillons de fusiliers et 8 bataillons de carabiniers, servant soit à assurer la défense du Saint-Gothard et de Saint-Maurice, soit à renforcer les corps d'armée de l'élite. Au landsturm, elles fournissent 16 bataillons de fusiliers et 26 compagnies de carabiniers.

CAVALERIE

La cavalerie n'offre pas, au point de vue des subdivisions de l'arme et des uniformes, la variété qu'on rencontre dans les armées d'Europe. Elle ne comporte que des dragons et des guides, ceux-ci jouant le rôle dévolu à la cavalerie divisionnaire, aux escortes, aux prévôtés dans nos grandes unités.

Les guides sont armés du sabre et du revolver; les dragons, du sabre et d'une carabine à répétition qu'ils portent dans un étui de cuir, suspendu à la selle du côté droit. La tunique des cavaliers suisses a la même couleur que celle des carabiniers; les boutons en sont blancs. Le pantalon est également de la couleur gris de fer de l'infanterie, mais les passe-poils en sont cramoisis. Quant au shako, il est semblable à celui des fusiliers et des carabiniers avec, pour agrément, une fourragère cramoisie et un panache retombant en crins noirs pour les dragons, en crins blancs pour les guides.

Dans chacune des huit divisions de région du territoire helvétique se recrute un régiment de dragons de l'élite qui porte le numéro de la région. Les régiments sont à 3 escadrons numérotés de 1 à 24. Embrigadés deux par deux, les régiments de dragons sont affectés aux 4 corps d'armée de l'élite. Les divisions de région fournissent également 24 compagnies de guides, la compagnie ayant le même effectif que l'escadron de dragons.

Je signale pour mémoire la cavalerie de la landwehr. Car il n'est point prévu de chevaux pour elle. A la mobilisation, les cavaliers de la landwehr, provisoirement employés dans les dépôts de remonte, serviraient à combler les vides dans les escadrons et les compagnies de l'élite.

MITRAILLEURS, CYCLISTES ET AUTOMOBILISTES

A chacune des brigades de cavalerie de l'élite est rattachée une compagnie de mitrailleurs à cheval servant 8 canons

Maxim. En campagne, lorsqu'un engagement est imminent, les canons sont placés sur des chevaux de bât; de même les munitions. Cette disposition assure aux mitrailleuses une grande mobilité. Pendant les marches, les mitrailleuses et leurs affûts prennent place sur les caissons.

Il est désagréable de constater que, malgré que le canon à balles soit une invention française, presque toutes les nations nous ont devancés dans la formation de détachements de mitrailleuses. Nous avons créé la mitrailleuse et nous n'avons pas su l'exploiter. Il a fallu que l'étranger nous montrât le parti qu'on pouvait en tirer pour nous amener à apprécier ses qualités, à la sortir des caponnières où nous l'avions reléguée. Car il y a quelques mois encore, la mitrailleuse si prônée par nous au début de la campagne de 1870 était réduite au rôle modeste qui consiste à assurer le flanquement des fossés dans les ouvrages de fortification permanente. C'est surtout la campagne de Mandchourie qui a mis en relief les services que peut rendre la mitrailleuse sur les champs de bataille quand on l'emploie, non pas à l'instar d'un canon, mais comme un faisceau de fusils destiné à faire mouche aux distances moyennes.

On estime que le feu de huit mitrailleuses Maxim équivaut à celui d'un demi-bataillon de fusiliers. La brigade de cavalerie suisse trouve donc, en permanence, dans sa compagnie de mitrailleurs à cheval, un appui comparable à celui que pourraient lui fournir éventuellement deux compagnies d'infanterie traînées à la remorque à l'aide de voitures de réquisition, ou suivant ses mouvements, montées à bicyclettes.

Mais la formation d'unités cyclistes combattantes ne semble pas entrer dans les vues du département militaire fédéral. L'emploi des bicyclistes est limité au service de correspondance. Jusqu'à ces dernières années, l'état-major de l'armée fédérale et les états-majors de corps d'armée, de division et de brigade de landwehr étaient seuls dotés de sections de cyclistes. Depuis l'année dernière, le budget prévoit l'affectation de vélocipédistes à chaque état-major de bataillon d'infanterie. Le recrutement et l'instruction de ce personnel ont été assurés au moyen d'une école de recrues vélocipédistes à laquelle ont été convoqués 250 hommes.

La composition d'une section de vélocipédistes est la suivante : à l'état-major de l'armée, 1 officier et 15 vélocipédistes dont 1 adjudant et 2 sergents ou caporaux; à l'état-major d'un corps d'armée, 8 vélocipédistes dont 1 adjudant et 1 sergent ou caporal; à l'état-major d'une division, la section a la même composition qu'à l'état-major de l'armée, à l'officier près. A

l'état-major d'une brigade de landwehr, on trouve 4 vélocipédistes dont 1 adjudant.

On ne peut pas attribuer à un état d'esprit hostile aux innovations la résistance de l'autorité militaire suisse à organiser des unités cyclistes combattantes sur le modèle de celles qui existent dans notre armée. Au contraire, dans plusieurs circonstances, le département militaire a fait preuve d'une grande initiative. C'est ainsi qu'il s'est empressé de passer, le 22 juillet 1907, avec l'Automobile-Club suisse, un contrat organisant un corps d'automobilistes volontaires.

D'après cette convention, l'Automobile-Club met à la disposition du département militaire un corps d'automobilistes recrutés sur les bases suivantes : les automobilistes doivent être de nationalité suisse et présenter l'aptitude nécessaire au service militaire. Ils s'engagent par écrit à fournir pendant quatre ans le service automobile soit auprès des états-majors, soit dans les corps de troupes qui leur sont désignés. La voiture amenée par eux doit fournir une force de 15 à 35 chevaux. Ils sont dans l'obligation de la conduire eux-mêmes, mais il leur est permis de se faire seconder par un mécanicien. Voiture, conducteur et mécanicien ne sont agréés qu'après une revue minutieuse de l'autorité militaire.

Les automobilistes volontaires portent un uniforme militaire comportant un insigne distinctif; ils sont armés du revolver. De par leur assimilation au grade d'officier, ils ont autorité sur tous les hommes de troupe, mais ils sont eux-mêmes soumis à la discipline et à la juridiction militaires. On peut les employer en dehors des périodes d'instruction. Pendant tout le temps qu'ils servent, ils sont dispensés de tout autre service et de la taxe militaire. Il leur est accordé une indemnité journalière les couvrant des frais de consommation et d'entretien de leur voiture.

Le corps des automobilistes volontaires a été mis en œuvre pour la première fois aux dernières manœuvres d'automne. C'est avec satisfaction qu'on a constaté les très réels services qu'il a rendus et qu'on peut attendre de lui en campagne.

ARTILLERIE

L'armée suisse possède actuellement des canons de montagne et des canons de campagne à tir rapide. Elle sera prochainement dotée d'une artillerie de gros calibre répondant aux besoins modernes. La commission d'artillerie a déjà arrêté un modèle d'obusier de campagne de 12 centimètres à recul sur affût.

Chaque corps d'armée recevra deux batteries de ces obusiers. Dans la landwehr, on trouve 15 compagnies correspondant à nos batteries d'artillerie lourde d'armée.

Le canon de montagne a remplacé le canon de 7c,5 en acier fretté ; il sort des usines Krupp. Il est du calibre de 75 mm, à recul sur affût, avec frein hydraulique et ressort récupérateur. Au cours des essais qui eurent lieu en 1905 et dont l'un donna lieu au passage d'un col encore couvert de neige, le nouveau canon suisse s'est fort bien comporté. On constata une portée et une précision supérieures à celles de l'ancien canon, un montage et un démontage plus rapides; dans les manœuvres à main, principalement à la descente, la nouvelle pièce donna entière satisfaction.

Le nombre de batteries de montagne de l'élite est en ce moment de 6, chacune d'elles attelant 4 canons. Les batteries 1 et 2 se recrutent sur le territoire du 1er corps d'armée (Suisse occidentale), les batteries 3 et 4 sur le 2e corps (Suisse centrale), les batteries 5 et 6 sur les 3e et 4e corps (Suisse orientale). Les batteries sont groupées par 3, sous les ordres d'un officier supérieur; les sections de munitions, également par 3, sous les ordres d'un major. Il est prévu un approvisionnement minimum de 900 coups par pièce, 114 à la batterie, 114 à la colonne de munitions, le reste dans le parc du dépôt.

La réfection de l'artillerie de campagne suisse est achevée depuis quelques mois. Comme pour leur canon de montagne, les Suisses ont eu recours à l'usine Krupp. Un certain nombre de puissances européennes, ne pouvant pas tirer leur armement de leurs propres usines, sont plus ou moins tributaires de l'étranger. L'Italie, la Suède, construisent une partie de leur matériel d'artillerie et font appel pour le surplus à l'industrie étrangère. La Norvège tient ses canons de la maison Erhardt, de Dusseldorf. Le Danemark, la Hollande, la Roumanie, la Turquie, la Belgique, la Suisse, ont adopté le canon Krupp. L'Espagne, le Portugal, la Serbie, la Bulgarie, ont tiré leur artillerie de campagne de nos maisons de Saint-Chamond et du Creusot. La Grèce et l'Italie n'ont pas encore fait connaître leurs préférences. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la France, se suffisent à elles-mêmes.

L'artillerie de campagne suisse comprend 72 batteries de 4 pièces à tir rapide réparties dans les 4 corps d'armée de l'élite. Avec la loi militaire de 1907, les batteries de campagne et les compagnies de position sont devenues des unités fédérales. Il ne faut pas voir dans cette modification à l'organisation de l'artillerie une atteinte aux droits des cantons, mais simplement

une amélioration rendue inéluctable par la force des choses.

A l'époque où les batteries d'artillerie tiraient une partie de leur matériel des arsenaux cantonaux, il était logique qu'un certain nombre d'entre elles fussent des unités cantonales. En fait, un tiers des batteries de campagne étaient recrutées par la Confédération, les autres l'étaient par les cantons; ce qui, du reste, n'allait pas sans inconvénients, par suite de l'inégalité des ressources dans les cantons en conducteurs d'artillerie. Aujourd'hui, tout le matériel d'artillerie étant fourni par la Confédération, il n'y avait pas de raison plausible pour conserver les batteries cantonales.

Comparé à notre canon de campagne, le canon de campagne suisse modèle 1903 présente les différences suivantes : un projectile plus léger, 6 kgr. 35 au lieu de 7 kgr. 2; une vitesse initiale moindre, 485 mètres au lieu de 530 mètres. Du moindre poids du projectile, il résulte que le shrapnel suisse ne contient que 210 balles de 12 gr. 5 au lieu de 300. La pièce en batterie ne pèse que 952 kilogrammes avec boucliers de 3 millimètres, pesant eux-mêmes 51 kilogrammes; complète, la pièce a un poids total de 1.752 kilogrammes. Le caisson est plus lourd que la pièce de 68 kilogrammes. La diminution du poids du projectile, de la pièce, du caisson, est une conséquence de la configuration montagneuse du pays.

Le récupérateur à ressort métallique est logé dans le cylindre du frein et ce cylindre sert de glissière. Notre hausse, ayant paru trop compliquée, a été mise de côté. Les dispositifs qu'on lui a préférés permettent de donner automatiquement l'angle de site et de passer facilement du tir direct au tir indirect. On assure le pointage en direction par une rotation de la bouche à feu autour d'un pivot antérieur porté par l'affût.

Les artilleurs suisses portent la tunique bleu foncé avec collet et passe-poils écarlate, boutons jaunes, pattes d'épaules de couleurs distinctives. Dans l'artillerie de campagne et de montagne, les pattes d'épaules sont de couleur noire, avec nuances vert clair; dans l'artillerie de position et l'artillerie de forteresse, les pattes d'épaule sont rouges. Le pantalon et le shako sont de la couleur générale et du modèle général de l'armée.

LES GROSSES UNITÉS

Le corps d'armée suisse se compose essentiellement de quatre éléments, dont trois, 1 brigade de cavalerie, 1 régiment d'artillerie et 2 divisions d'infanterie, appartiennent à l'élite,

et le quatrième, 1 brigade d'infanterie, fait partie de la landwehr. La brigade de cavalerie compte 6 escadrons et 1 compagnie de mitrailleurs à cheval; le régiment d'artillerie attèle 48 canons de 75 mm.

Dans chacune des deux divisions d'infanterie, on trouve les quatre armes combattantes, plus des troupes techniques et d'administration. En infanterie, 2 brigades de 2 régiments de fusiliers à 3 bataillons et 1 bataillon de carabiniers. En cavalerie, 1 compagnie de guides. En artillerie, 6 batteries de 4 canons. En troupes du génie, 1 demi-bataillon. La brigade de landwehr est forte de 7 bataillons, dont 1 de carabiniers. Au total, le corps d'armée comporte 33 bataillons — 30 de fusiliers, 3 de carabiniers — 6 escadrons de dragons, 2 compagnies de guides, 72 canons, 8 mitrailleuses.

Comme l'effectif moyen d'un bataillon est de 800 hommes et celui d'un escadron de 120 chevaux, on peut évaluer la force d'un corps d'armée suisse à 25.000 fusils, 900 sabres, 80 canons et mitrailleuses. Le colonel commandant le corps d'armée a sous ses ordres directs des troupes d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie. Cette disposition fort rationnelle ne se rencontre pas dans maints corps d'armée européens, où les troupes non endivisionnées ne comprennent pas de l'infanterie. Aussi arrive-t-il que, sur le champ de bataille, le commandant du corps d'armée, soucieux de se conserver une réserve des trois armes, prélève un certain nombre de bataillons sur une de ses divisions d'infanterie, ou sur chacune d'elles. Il est toujours fâcheux de disloquer une unité et d'employer une fraction de troupes en dehors du champ d'action des autres fractions du même régiment, de la même brigade ou de la même division.

Par contre, la présence du tiers des batteries du corps d'armée dans les troupes réservées se justifie moins qu'autrefois, ne cadre plus avec les exigences du combat. Avant l'adoption du canon à tir rapide, avant la mise en pratique des méthodes de tir nouvelles, il importait de tenir disponible, en vue du mouvement décisif, une notable partie de l'artillerie. La supériorité du feu, en un point donné, dépendait surtout du nombre de canons mis en ligne. Aujourd'hui, il importe d'engager d'emblée toute l'artillerie que comportent le développement du front du combat et la nature du terrain de la lutte. En procédant ainsi, on se donne la possibilité de lutter avec succès contre une artillerie plus nombreuse, mais dont les éléments n'ont pris part à la lutte que successivement.

Une artillerie en position avant l'artillerie adverse a sur celle-ci le précieux avantage de pouvoir repérer tous les points

du terrain. Elle règle presque instantanément son tir sur tout objectif apparaissant dans son champ d'action. Aussi prend-elle la supériorité du feu et, une fois acquise, la maintient-elle facilement, en ne laissant braquée sur son adversaire qu'une partie de ses canons. L'autre lui sert à réduire au silence tout élément nouveau de l'artillerie ennemie qui essaie d'intervenir pour modifier la situation.

Il est donc rationnel d'attribuer aux divisions d'infanterie la presque totalité des batteries du corps d'armée, tout comme il est judicieux de constituer une réserve d'infanterie de corps d'armée, en dehors des troupes endivisionnées.

TROUPES MOBILISÉES

L'année dernière, le *Journal de Genève* estimait aux chiffres suivants l'effectif des troupes suisses prêtes à entrer en campagne :

1er corps d'armée	43.701
2e — —	43.495
3e — —	42.059
4e — —	41.114
Troupes de forteresse	21.648
Troupes disponibles	40.558
Etat-major général	122
	232.677

En ce qui concerne le landsturm, l'évaluation atteignait le chiffre de 298.000 hommes, dont un peu plus du sixième, armés.

On peut tenir ces chiffres pour sensiblement exacts, appliqués aux effectifs actuels, malgré que, tout dernièrement, l'*Allgemeine Schweizerische Militærzeitung* en ait produit qui en diffèrent quelque peu. D'après cet organe, l'élite et la landwehr suisses ne compteraient que 204.569 hommes. L'écart entre ce nombre et celui de 232.677 donné plus haut proviendrait essentiellement des troupes disponibles, évaluées à 13.639 hommes par l'*Allgemeine Schweizerische Militærzeitung*.

Quels que soient les chiffres adoptés, on peut affirmer que la Suisse met sur pied une masse de plus de 200.000 combattants, ce qui donne une proportion d'un homme armé, par 15 habitants. Nous sommes loin d'atteindre cette proportion avec notre seule armée active renforcée de sa réserve.

Il reste, une fois la mobilisation terminée, un écart d'une soixantaine de mille hommes entre les effectifs des unités organisées et le total des hommes disponibles appartenant à l'élite, à la landwehr et au landsturm armé. C'est assez pour maintenir à leur effectif, pendant le cours d'une campagne, les unités organisées et même pour constituer des formations nouvelles.

En dehors des troupes d'opération, les hommes du landsturm armé pourraient être employés à protéger et à surveiller les voies de communication — voies ferrées, lignes d'étapes — à défendre les ouvrages de campagne élevés sur les flancs et les derrières des corps d'armée en action. Ils serviraient également à maintenir l'ordre dans l'intérieur. Leur degré d'instruction, leur esprit de discipline, leur amour de la patrie les rendent aussi aptes à ces diverses missions que des troupes de l'élite et de la landwehr.

Lieutenant-colonel LAFARGUE,

Breveté d'état major.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La visite de Mahmoud Chefket pacha.* — Le généralissime de l'armée ottomane, Mahmoud Chefket pacha, dont l'initiative hardie et le rare talent d'organisation militaire ont décidé du succès des Jeunes-Turcs, lors de la révolution de juillet, est arrivé à Paris, le 29 septembre, venant d'Allemagne. A sa descente du train, il a été salué par l'ambassadeur de Turquie, Naoum pacha, entouré de tout le personnel de l'ambassade, et par le général Toutée, directeur du cabinet du ministre de la guerre, au nom du général Brun. Dans la même matinée, Mahmoud Chefket pacha s'est rendu à Versailles pour assister aux obsèques nationales de l'équipage du dirigeable *République*, victimes de la catastrophe du 25 septembre, et cette démarche de sympathie du généralissime ottoman a très vivement touché l'opinion publique.

Le lendemain, le *Journal des Débats* a publié les déclarations suivantes de Mahmoud Chefket pacha sur l'avenir de la Turquie :

Tout d'abord, laissez-moi vous dire combien j'ai été heureux et touché de la réception qui m'a été faite à Paris. Je sais avec quelle sympathie la France, à laquelle nous devons tant, a suivi l'évolution politique de la Turquie et je puis vous dire que cette sympathie, jamais démentie, a été pour nos efforts un encouragement précieux. La France est la nation généreuse entre toutes, qui a fait le plus pour assurer dans le monde civilisé le triomphe des idées de liberté, de fraternité et de justice. La Turquie, instruite par ses leçons et par son exemple, compte aujourd'hui comme dans le passé sur son amitié et sur ses conseils.

Et maintenant, puisque vous désirez savoir ce que je pense de l'avenir de la Turquie, je vous dirai que je suis optimiste avant tout. Je l'ai toujours été, d'ailleurs ; je l'étais même aux jours les plus sombres de l'oppression hamidienne, alors que de mes vœux les plus ardents j'appelais l'avènement dans l'empire du régime constitutionnel. M. Anatole Leroy-Beaulieu, dans l'article si aimable qu'il m'a consacré, et auquel j'ai été très sensible, a justement rappelé ce que je lui disais, au mois de mai 1908, à Uskub, à propos du parlementarisme russe, et comment je lui avais fait pressentir, dès cette époque, mes désirs et mes espérances. M. Anatole Leroy-Beaulieu a cependant oublié un détail de notre entretien. Je lui déclarai alors que ce que je reprochais à la Russie c'était d'avoir été trop vite. Dans leur zèle inconsidéré, les constitutionnels russes avaient voulu

trop embrasser : pensez qu'ils avaient été jusqu'à réclamer le droit de vote pour les femmes. Les deux premières Doumas étaient beaucoup trop radicales, trop avancées pour le pays et pour les temps : on ne doit jamais brusquer l'avenir; il faut que le temps fasse son œuvre.

Cette opinion que j'exprimais à Uskub, à M. Anatole Leroy-Beaulieu, je ne puis que vous la répéter aujourd'hui et avec plus de force encore, puisqu'il s'agit de mon pays. Il faut que la Turquie soit sage et prudente, qu'elle ne risque pas de compromettre ses destinées par une hâte irréfléchie. Son premier devoir est d'assurer, par l'établissement et le fonctionnement régulier d'un gouvernement fort, résolu et respecté, s'appuyant sur une Chambre éclairée et modérée, d'esprit largement libéral, mais consciente aussi des nécessités de l'heure, le plein épanouissement du régime constitutionnel qu'elle s'est donné. La tâche est rude; mais elle n'est pas au-dessus de nos forces. Nous devons rétablir l'ordre dans nos finances, relever notre industrie et notre commerce, développer notre agriculture : tout cela ne peut se faire que dans le calme de la paix intérieure reconquise. Notre premier souci doit être, par conséquent, de veiller au maintien de l'ordre dans tout l'empire. Or, à ce point de vue, notre situation est excellente. En Europe, l'Albanie est tranquille et aussi la Macédoine. D'ailleurs, il ne saurait plus y avoir aujourd'hui de question macédonienne : les nationalités, dont les inquiétudes rivales étaient une cause de troubles perpétuels pour les vilayets, ont obtenu tout ce qu'elles désiraient et plus même qu'elles ne pouvaient espérer. En Asie, il y a, dites-vous, la question du Yémen; mais je vous répondrai que cela n'a pour nous aucune importance. Le Yémen, ce n'est pas la Turquie. C'est simplement une colonie de l'empire ottoman. La pacification du Yémen n'est pour nous qu'une opération coloniale. Que le Yémen soit plus ou moins autonome, qu'il obtienne même une indépendance relative, cela n'a pour nous qu'une importance secondaire. J'estime même que nous ne devons pas y immobiliser indéfiniment des troupes dont nous avons le plus grand besoin ailleurs. Pourquoi envoyer au Yémen des soldats turcs, alors que des troupes indigènes, suffisamment encadrées, suffiront parfaitement à l'œuvre de police à laquelle nous devons restreindre notre action là-bas ?

Non, notre devoir est en Europe et en Asie mineure, où nous avons un domaine si riche et si imparfaitement exploité. Nous construirons des chemins de fer, nous ouvrirons des routes, nous ferons sortir du sol toutes les richesses qui y dorment encore, et, grâce à notre labeur incessant, nous saurons bien vivre et prospérer.

Préoccupés surtout d'assurer le développement de notre prospérité intérieure et confiants, d'autre part, dans la sympathie loyale et désintéressée de l'Europe, nous envisageons donc l'avenir avec confiance. Et je suis certain que vous êtes de mon avis.

Allemagne. — *Une entrevue de l'ambassadeur de France avec le chancelier de l'Empire.* — A la veille du départ de M. de Bethmann-Hollweg pour Vienne, M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, a eu avec le chancelier de l'Empire une entrevue diplomatique. Au cours de leur entretien, les diplomates, dit un communiqué officieux, « se sont félicités mutuellement des bonnes relations existant entre « les deux nations depuis la conclusion de la convention marocaine. « Ils ont constaté l'entente existant entre les intéressés français et

« allemands au Maroc, ce qui a permis de mettre un terme au con-
« flit survenu entre la maison allemande Renschhausen et le makhzen
« à propos du paiement des quais de Tanger ».

— *Le mouvement de la population allemande.* — Le *Journal des Débats* a publié, dans son numéro du 20 septembre, une étude sur le mouvement de la population allemande, dont voici la conclusion :

C'est devenu un lieu commun de répéter que l'Allemagne se distingue entre toutes les nations européennes par la fécondité de sa race. Bien qu'elle ne tienne pas, à cet égard, le premier rang que lui attribue souvent l'opinion populaire, l'examen de ses recensements quinquennaux et des statistiques annuelles semble, jusqu'à un certain point, justifier cette assertion. La population qui couvre l'étendue actuelle de l'Empire ne comptait, en 1870, que 40.838.000 habitants (chiffres arrondis); son accroissement moyen annuel, qui n'était que de 382.000 unités dans les années immédiatement postérieures à la guerre, montait à 501.000 dès la période suivante (1875-1880) et, après être retombé à 324.000 entre 1880 et 1885, reprenait une marche ascendante qui devait en doubler le taux. Après être resté pendant dix ans au-dessous de 600.000 unités (514.000 entre 1885 et 1890, 570.000 entre 1890 et 1895), il franchissait un nouveau bond pour atteindre successivement les chiffres de 817.000 (1895-1900) et de 847.000 (1900-1905).

Lors du dernier recensement général auquel ait été soumise la population, elle était donc d'un tiers plus forte que 35 ans auparavant (60.605.000 âmes au lieu de 40.838,000). Pendant les années suivantes, elle s'est encore accrue de 910.275 habitants en 1906, de 880.625 en 1907, de manière à atteindre le total de 62.434.000 à la fin de cette dernière année. Le taux annuel d'accroissement, qui exprime vraiment la fécondité de la race, s'est élevé dans les mêmes proportions que l'effectif brut de la population. Après avoir oscillé, pendant les vingt premières années de l'Empire, autour d'une moyenne de 1 %, il a monté brusquement à 1,50 % pendant l'avant-dernière période quinquennale, coïncidant avec le développement industriel du pays, et s'est maintenu à 1,43 % pendant la dernière (1900-1905). En considérant la constance de ces progrès et la fixité de ces chiffres, les statisticiens de l'Allemagne ont pu soutenir avec vraisemblance qu'en continuant à s'enrichir chaque année de 8 à 900.000 habitants, elle en compterait plus de 65 millions au recensement de 1910 et 70 à celui de 1915.

Ce serait donc s'abandonner à de dangereuses illusions que de considérer le développement numérique de l'Allemagne comme un phénomène passager accidentel, destiné à disparaître avec les causes politiques ou économiques qui l'ont favorisé jusqu'ici. Mais ce qu'on peut prévoir sans trop se hasarder, c'est que l'écart actuel entre la fécondité de la France et celle de l'Allemagne diminuera peu à peu sans que la première s'améliore et par ce seul fait que la seconde ne se maintiendra pas toujours au même niveau.

Les journaux allemands eux-mêmes ont dû relever dans les derniers recensements quelques symptômes significatifs de décadence démographique.

Le plus apparent est la baisse du taux d'accroissement annuel, qui, après avoir passé de 1,50 % à 1,43 % pendant la dernière période quinquennale (1900-1905), est encore descendu à 1,42 % en 1907, tout en restant très supérieur à ce qu'il était il y a vingt ans. Si minime que soit

cette diminution, elle n'en représente pas moins un avertissement et marque peut-être le début d'une période de déclin.

Aussi bien une autre constatation se dégage de l'examen des statistiques : c'est que l'Allemagne doit son accroissement numérique aux conditions de sa mortalité, bien plus qu'à celles de sa natalité. Grâce à des efforts incessants et à des lois d'hygiène bien comprises, elle a diminué l'une de près d'un tiers en 35 ans et elle en a ramené le taux annuel de 30,6 à 19,2 pour 1.000, soit à l'un des niveaux les plus bas qui soient en Europe. Mais, pour la natalité, elle est restée toujours inférieure aux nations slaves ou orientales (Russie, Roumanie, Serbie, Bulgarie), particulièrement prolifiques, elle a passé récemment après l'Autriche-Hongrie et l'Espagne, et elle ne conserve qu'une faible avance sur l'Italie, le Portugal et les Pays-Bas.

Si l'on considère enfin, non plus la situation comparative, mais l'évolution intérieure de la natalité allemande, on arrive à des conclusions moins rassurantes encore pour le patriotisme germanique. Le taux annuel des naissances a suivi depuis une trentaine d'années une courbe descendante continue, presque aussi marquée qu'en France. Il était en 1876 de 42 pour 1.000 habitants ; il s'abaissait successivement à 38 (1881-1892), à 37 (1893-1900), à 36 (1900-1902), à 34 (1903-1906), pour tomber brusquement à 33.2 en 1907 : c'est une diminution de plus d'un cinquième, et qui semble aller toujours en s'accélérant. Elle correspond d'ailleurs exactement à celle du nombre des mariages : on en comptait 1,029 pour 100.000 habitants en 1872, et seulement 812 en 1907. C'est là, toutes proportions gardées, une évolution parallèle à celle qui s'accomplit dans notre population. Si elle continuait, et si nous arrivions d'autre part à ramener notre mortalité au même taux que celle de nos voisins, l'Allemagne, tout en conservant son avance, ne serait pas dans une trentaine d'années plus prolifique que la France.

On voit par ce bref exposé quelle part de vérité contiennent les jugements contradictoires que l'on a portés sur elle ; sa situation démographique, infiniment supérieure, à l'heure actuelle au moins, à celle de la France, semble pourtant plus brillante par les résultats à enregistrer que par les espérances à concevoir; elle présente en effet les germes de décadence que l'on remarque dans toutes les nations trop vite enrichies.

Autriche-Hongrie. — *La visite de M. de Bethmann-Hollweg à Vienne.* — Le chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, a été reçu le 20 septembre en audience par l'empereur François-Joseph, qui l'a gardé à dîner à Schœnbrunn. Cette visite d'entrée en fonctions est de tradition entre les puissances de la Triple-Alliance. M. d'Ehrenthal était allé à Berlin en 1907, M. de Bethmann-Hollweg devait venir à Vienne en 1909.

La presse autrichienne a accueilli le chancelier allemand avec courtoisie, mais sans insister outre mesure sur la signification de son voyage. Le *Neues Wiener Tagblatt*, la *Neue Freie Presse*, le *Deutscher Volksblatt*, ont publié des articles à peu près identiques. M. de Bethmann-Hollweg, disaient-ils en substance, est un homme nouveau que Vienne ne connaît pas et que l'Europe n'a pu encore juger. Mais il vient ici comme l'ami d'un ami, en qualité d'homme de confiance de l'empereur Guillaume II, dans l'année même où l'alliance austro-alle-

mande a donné des preuves nouvelles de force et de vitalité. Il ne peut être que bienvenu parmi nous. » Le *Neues Wiener Tagblatt* ajoutait que le chancelier, *homo novus* de la haute diplomatie européenne, trouvera certainement à Vienne l'occasion de s'initier à bien des détails de la politique de l'alliance et qu'il n'est point douteux que la même concordance de vues qui régnait entre M. de Bülow et le ministre austro-hongrois ne se retrouve aujourd'hui entre M. d'Ehrenthal et M. de Bethmann-Hollweg. Le *Fremdenblatt*, organe officieux du ministère des Affaires étrangères, a souhaité également la bienvenue au chancelier allemand. « Dans la situa-« tion actuelle, dit-il, l'entretien du chancelier et de notre mi-« nistre des Affaires étrangères ne saurait avoir pour but de préparer « de nouveaux accords. Toutefois il ne faut pas diminuer sa signifi-« cation. En Allemagne et chez nous, on se réjouira de ce que les per-« sonnalités dirigeantes des Etats alliés, entre qui leurs fonctions « créent des relations d'amitié, puissent se connaître et s'apprécier « directement. »

D'autre part, un communiqué officiel publié le lendemain de l'arrivée du chancelier a confirmé que sa visite de pure politesse ne saurait avoir une signification politique spéciale, et que l'*ancien cours* continue de régler les relations austro-allemandes.

Au cours de plusieurs conversations, déclare ce communiqué, M. d'Æhrenthal et M. de Bethmann-Hollweg ont échangé leurs vues sur des questions qui sont pour la politique étrangère des deux empires du centre de l'Europe un objet d'attention spécial. L'alliance qui unit les deux États entre eux et qui les unit à l'Italie constitue comme auparavant la base inébranlable de leur politique européenne. Il n'est point nécessaire d'insister sur ce point.

On a constaté en même temps que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie s'efforcent de maintenir le *statu quo* en Orient, et qu'elles espèrent une consolidation durable du nouveau régime à Constantinople.

Les deux gouvernements continuent de penser qu'ils doivent observer une grande réserve dans l'affaire crétoise et dans la crise du royaume hellénique, tout en appréciant le rôle actif de l'Italie, ainsi qu'il convient lorsqu'il s'agit d'un allié.

Les deux hommes d'État ont pu exprimer l'opinion que les rapports de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie avec les autres puissances se développent d'une manière normale et amicale.

Étant donné que sur aucun point l'accord si nécessaire entre les puissances ne semble menacé, M. de Bethmann-Hollweg et le comte d'Æhrenthal ont toutes raisons d'envisager l'avenir avec confiance.

— *La crise hongroise.* — Le 28 septembre, à la séance de la Chambre des députés de Budapest, M. Wekerlé, président du Conseil des ministres, a annoncé que le gouvernement avait remis au souverain sa démission, déjà annoncée par la déclaration du 10 juillet. « L'ac-« cord entre les partis sur lesquels s'appuyait le ministère ayant cessé « d'exister, j'ai, ajoute M. Wekerlé, proposé au souverain d'appeler

« M. François Kossuth, en sa qualité de chef de la majorité, et l'em-
« pereur a exprimé son assentiment. »

Ces paroles de M. Wekerlé ont été très applaudies à gauche. Le président du Conseil a dit ensuite :

Nous désirons avoir l'appui complet de la couronne pour repousser toute immixtion étrangère dans nos affaires et nous pouvons d'autant plus compter sur cet appui que Sa Majesté, bien qu'elle veille jalousement à ce qu'on n'empiète pas sur ses droits souverains, honore les traditions de la nation hongroise et est fidèle au principe constitutionnel.

Nous avons proposé au souverain l'introduction de la réforme du suffrage, puis le maintien de la communauté de la banque, car nous sommes personnellement partisan d'une banque commune ; nous souhaitons, certes, l'indépendance économique du pays, mais non simplement la forme et l'apparence de l'indépendance, laquelle marquerait véritablement un recul.

Nous aurions voulu aussi que l'État hongrois eût sa marque distinctive dans les emblèmes militaires, et que la langue hongroise fût admise dans l'armée ; mais ces propositions n'ont pas été soutenues dans le Conseil par les ministres du parti Kossuth.

M. Wekerlé a terminé en déclarant que le ministère quittait son poste après une série de luttes, avec la conscience d'avoir honnêtement accompli son devoir.

La Chambre a pris acte de la démission du ministère et s'est prorogée jusqu'au 5 octobre.

Angleterre. — *La lutte pour le budget.* — La question du budget passionne vivement l'opinion anglaise qui s'accorde à la considérer comme de nature à déterminer la crise politique la plus grave que le Royaume-Uni ait traversée depuis de longues années. On sait en effet que si tout le monde est d'accord en Angleterre sur la nécessité de trouver dans le pays de nouvelles ressources pour faire face aux dépenses indispensables de l'empire, le parti conservateur déclare absolument inadmissibles les projets financiers du ministre libéral M. Lloyd George. M. Lloyd George, en effet, demande au capital seul les sacrifices nécessaires pour équilibrer son budget. L'opposition conservatrice, par la voix de M. Balfour et de lord Rosebery, proteste qu'en frappant le capital le gouvernement atteindra les forces vives de la nation, qu'elle privera de travail, ce dont elle a plus besoin encore que d'argent. Et M. Balfour préconise, comme seul moyen de rétablir définitivement l'équilibre financier, la réforme radicale des tarifs douaniers dans le sens d'un protectionnisme atténué.

Le côté délicat de la question est l'attitude que la Chambre des Lords croira devoir prendre vis-à-vis du projet de M. Lloyd George lorsque la Chambre des Communes le lui renverra voté. Il n'est pas douteux que les lords sont manifestement opposés au projet radical, mais c'est une règle traditionnelle en Angleterre que la politique financière du pays dépend exclusivement de la Chambre des Communes et que la Chambre des Lords ne saurait faire opposition à sa toute-puissance en cette matière. Si la Chambre des Lords adopte le

budget voté par les Communes, ce sera, suivant le mot du Premier anglais, M. Asquith, une véritable révolution. M. Asquith ajoute qu'il est prêt à relever le gant s'il lui est lancé et qu'il n'hésitera pas à faire appel à la consultation nationale sur ce terrain. La Chambre des Lords se décidera-t-elle à faire cette révolution? C'est là ce qu'un avenir très rapproché nous dira. En tout cas, il est à peu près certain que des élections générales auront lieu au mois de janvier et que de toute façon le pays sera appelé à se prononcer pour ou contre la politique de M. Lloyd George.

Belgique. — *La situation politique.* — Les bruits les plus contradictoires circulent dans les cercles politiques au sujet de la situation ministérielle. On prétend qu'en présence des modifications apportées par la section centrale de la Chambre au projet de réforme militaire — notamment en ce qui concerne la fixation annuelle du contingent par les Chambres — M. Schollaert serait décidé à abandonner le pouvoir avant la rentrée des Chambres. Du fait que M. Cooreman, président de la Chambre, s'est rallié aux modifications adoptées par la section centrale, on conclut qu'il serait appelé à prendre la succession ministérielle de M. Schollaert, et à constituer un cabinet qui aurait l'appui unanime de la droite pour réaliser la réforme militaire sur la base du recrutement d'un fils par famille, mais avec le maintien du remplacement militaire. Un remaniement ministériel dans ces conditions entraînerait naturellement l'ajournement de la réforme militaire jusqu'après les élections de 1910. Comme il n'est guère possible que le gouvernement tarde davantage à réorganiser l'armée, alors qu'il est constaté officiellement depuis plus de dix mois que les effectifs de paix et de guerre ne sont pas atteints et que la défense nationale n'est pas assurée, il est peu vraisemblable qu'on s'arrête finalement à cette tactique. Le ralliement du président de la Chambre aux amendements de la section centrale semble plutôt préparer de nouvelles concessions de M. Schollaert à la « vieille-droite ». Dans ce cas, la retraite du ministre de la Guerre, le général Hellebaut, deviendrait inévitable. La vraie bataille se livrera d'ailleurs à la Chambre sur la seule question du maintien ou de la suppression du remplacement, et c'est la solution que recevra cette question-là qui décidera du sort du cabinet.

Plusieurs journaux se font l'écho d'un bruit de couloirs suivant lequel le roi interviendrait au cas où le projet ministériel serait mis en échec par les catholiques antimilitaristes. Le souverain confierait alors la mission de former un ministère à la jeune-droite, qui veut le service personnel, et qui réaliserait la réforme militaire dans ce sens avec l'appui d'une partie de la droite et de la gauche. Dans ce cas, la dissolution s'imposerait une fois le projet militaire voté.

Hollande. — *L'ouverture de la session des États généraux. Le discours du trône.* — La session d'hiver des États généraux de Hollande s'est

ouverte le 21 septembre. Le discours du trône a été lu par le ministre de l'Intérieur, M. van Heemskerkée, « la reine étant empêchée par « son devoir maternel de présider la séance en personne ».

Le discours du trône déclare, en débutant, que la naissance de la princesse Juliana sera un nouveau lien entre la maison royale et la nation. Il poursuit en ces termes :

Les relations avec les puissances étrangères sont des plus amicales.

La situation dans les colonies est généralement satisfaisante et les communications favorables, reçues concernant l'Atchin, justifient la confiance que la gestion politique dans cette région est en bonne direction.

Comme auparavant, le gouvernement tend à l'application des principes du droit chrétien.

Des projets de loi sont examinés pour l'augmentation de l'impôt sur les successions, ainsi qu'en vue de la revision des tarifs douaniers et de l'impôt sur le revenu général. En outre, des mesures extraordinaires seront prises pour suppléer au déficit très considérable de l'exercice prochain, entre autres par une augmentation de l'accise sur l'alcool fabriqué dans le pays et sur l'alcool importé. Un projet de loi concernant l'assurance obligatoire contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse sera déposé. Un fonds sera institué pour l'amélioration de la défense de la côte.

Une commission d'Etat devra examiner quelles modifications seront apportées à la Constitution.

On s'efforcera sérieusement de limiter l'abus de l'opium.

Turquie. — *Une lettre du pape Pie X au sultan.* — A la suite de l'envoi à Rome d'une ambassade extraordinaire chargée de notifier au pape l'avènement du sultan, Pie X a adressé la lettre suivante au sultan :

Au très haut et très puissant souverain Mohammed V, empereur,
Pie X, salut et prospérité.

Majesté,

Le témoignage de bienveillance toute spéciale qu'il a plu à Votre Auguste Majesté de Nous donner en déléguant une ambassade extraordinaire pour Nous remettre les lettres autographes et Nous annoncer Son avènement au trône, a été particulièrement cher à Notre cœur. Nous sommes profondément touché de cette attention et de cette preuve d'estime de la part de Votre Majesté Impériale et Nous Lui en exprimons Notre très vive reconnaissance. Cette marque d'amitié Nous est d'autant plus agréable, qu'elle se rattache à l'époque où une pareille mission avait l'honneur d'être envoyée, par l'un de Vos Augustes prédécesseurs, au pape Pie IX de sainte mémoire.

Nous aimons à redire combien il Nous a été consolant d'entendre les paroles d'éloges et de satisfaction que l'illustre ambassadeur de Votre Majesté Nous a adressées, pour la fidélité et le dévouement des sujets catholiques de votre empire.

Nous prions Dieu d'accorder à Votre Majesté Impériale une vie longue et prospère au bien-être de tous ses sujets.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, ce onzième jour de juillet de l'année 1909, de notre pontificat la sixième.

PIE X, pape.

— *La conscription des non-musulmans.* — L'*Ecclisiastiki Alithia*, organe officiel du patriarche œcuménique, vient de publier la circulaire patriarcale sur le service militaire des Grecs, circulaire qui a été envoyée à toutes les autorités ecclésiastiques de l'empire ottoman. Voici le texte de cet important document qui, ainsi qu'on le verra, et contrairement aux accusations intéressées de certains journaux, est d'un esprit hautement conciliant :

A l'occasion de l'application prochaine de la loi sur le service militaire des non-musulmans votée par la Chambre, nous croyons opportun de démontrer par cette circulaire patriarcale et synodale quelques points de l'attitude que doit adopter notre pieuse nation à l'égard du service militaire dont l'application est honorable, en même temps qu'importante, pour tous les sujets et toutes les races de l'empire.

Nous déclarons donc tout d'abord que notre nation, toujours prête à contribuer de tout cœur à la prospérité et au développement de la patrie commune, accepte en principe certes, avec plaisir, l'enrôlement des Grecs, d'autant plus que tout refus est préjudiciable à ses propres intérêts, vu qu'il crée pour la nation une position inférieure à celle des autres nations de l'empire dans l'accomplissement de ses droits et devoirs de citoyen constitutionnel.

Nonobstant, des inconvénients et des dangers aussi pouvant éventuellement provenir du fait de la différence de religion, le patriarcat ne manquera point de faire, et c'est un devoir de précaution, les démarches nécessaires en vue de prendre les mesures mettant les chrétiens sous les drapeaux à l'abri de tout danger pareil. A ce sujet le patriarcat demandera au gouvernement :

I. De défendre surtout toute conversion pendant le temps du service d'une religion à l'autre.

II. Des prêtres pour les soldats chrétiens, qui les guideront dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

III. Des églises ou un lieu fixe pour y faire leurs dévotions en temps fixé, comme c'est le cas pour les musulmans.

IV. D'observer les jeûnes des fêtes et les autres prescriptions de la religion chrétienne.

V. De former des compagnies spéciales de soldats chrétiens.

VI. D'admettre dès à présent aux écoles militaires des jeunes gens possédant les connaissances requises pour étudier la science militaire et servir ensuite comme officiers.

Le patriarcat s'occupera par devoir de tout cela et s'adressera prochainement au gouvernement. Cependant, nous croyons nécessaire actuellement de recommander chaleureusement à tous d'estimer bien la signification et l'importance du service militaire, de remplir ce devoir pour ne pas rester en arrière devant les autres concitoyens ; de ne pas s'abstenir du service par des remplacements au moyen d'un versement d'argent et surtout par les expatriements et les fuites funestes. Tous doivent savoir que c'est un devoir sacré de servir la patrie par la participation personnelle au service militaire. En démontrant ces petits détails sur la conscription, nous ne doutons point que ces recommandations seront attentivement prises en considération pour l'intérêt de la nation et pour celui de la patrie commune.

II. — ASIE

Perse. — *Le départ de Perse de l'ancien chah.* — L'ancien chah de Perse vient enfin de quitter la villa de Zerguendeh, résidence d'été du ministre d'Angleterre, où il s'était réfugié au moment où les troupes du parti constitutionnel entraient victorieuses à Téhéran. Son abdication n'avait pas résolu la question dynastique. Il restait à régler sa situation personnelle. Mohammed Ali faisait dépendre son départ du territoire de l'empire, c'est-à-dire sa renonciation effective à un rôle politique éventuel, d'un certain nombre de garanties et de compensations. Nous avons déjà dit que, grâce aux bons offices des ministres de Russie et d'Angleterre, le gouvernement constitutionnel avait fini par tomber d'accord avec Mohammed Ali. Nous avons indiqué les principales clauses de l'entente. Le protocole définitif a été signé mercredi et, jeudi matin, l'ancien chah a quitté Zerguendeh après avoir remercié le ministre britannique de la protection qu'il avait trouvée chez lui. Il se rend en Russie. Il est accompagné d'une partie de son harem et de sa famille. L'héritier présomptif du trône reste en Perse avec le nouveau chah.

Voilà donc disparue une des plus graves préoccupations issues de la révolution persane. Ce n'est pas à dire que le régime constitutionnel va désormais suivre un cours paisible. Il est destiné à se heurter à de nombreux et redoutables obstacles. La tâche sera infiniment plus ardue pour les réformateurs de Perse que pour ceux de Turquie. Toutefois, elle sera grandement facilitée par l'éloignement de Mohammed Ali, dont la présence eût été une source perpétuelle d'intrigues.

III. — AFRIQUE

Maroc. — *Les Espagnols dans le Rif. La prise du mont Gourougou.* — L'arrivée au Maroc de la division de renfort du général Sotomayor, dont nous annoncions l'envoi dans notre dernière chronique ayant porté l'effectif du corps expéditionnaire espagnol à près de 40.000 hommes disposant de sept batteries à tir rapide, le général Marina s'est décidé à pousser vigoureusement l'offensive. Il a d'abord occupé Souk-el-Arba, point de concentration des deux grandes tribus du Rif, les Kebdana et les Kalatia, ce qui lui a permis d'assurer d'une manière définitive la sécurité de sa ligne de communication. A l'abri ainsi de toute surprise, il s'est alors avancé rapidement dans la direction de Sélouan et de Nador, qu'il a occupés et fortifiés solidement. Puis, de Nador il a lancé sur le Gourougou une colonne légère qui a enlevé la place le 29 septembre, sans rencontrer de résistance. La prise du Gourougou a provoqué dans toute l'Espagne un enthousiasme considérable. Le général Marina a maintenant l'intention de fortifier sa situation dans toute la région comprise entre Melilla, Sélouan et le Gourougou, y compris la presqu'île des Trois-Fourches Le gouvernement espagnol a d'ailleurs déclaré qu'il limi-

tait ses intentions à l'occupation de cette région, désirant seulement assurer d'une façon définitive l'ordre et la sécurité de ses possessions nord-africaines.

— *La protestation du Makhzen contre l'action espagnole. L'attitude des Puissances.* — Si Guebbas a remis, au nom du sultan, aux représentants des puissances accrédités à Tanger, une note collective protestant contre l'action espagnole dans le Rif, dont voici le résumé :

Mouley Hafid récapitule tous les événements qui ont précédé la rupture des hostilités avec les Rifains. A son avis l'occupation du Cap-de-l'Eau, qu'il considère injustifiée en raison de la distance qui le sépare de Melilla, serait la première cause de l'insurrection du Rif. L'exaspération des indigènes s'aggrava du fait de la prise des mines de Beni-Bou-Ifrour, de la sortie des troupes espagnoles, de l'attaque des Kebdana et des incursions des troupes de Ceuta dans le territoire des Andjera.

Interrogé sur ces événements, le ministre d'Espagne avait déclaré au sultan qu'il se proposait de les régler au cours de son ambassade à Fez. « Ces questions, poursuit la note chérifienne, furent en effet examinées « à Fez. Le sultan demanda le retrait des troupes de Mar-Chica et du « Cap-de-l'Eau. Le ministre espagnol ayant répondu qu'il manquait « d'instructions sur ce point, Mouley Hafid estima que dans ces conditions « il convenait de les laisser en suspens jusqu'à ce qu'une ambassade « marocaine se rendît à Madrid. Le ministre d'Espagne avait demandé à « cette occasion le privilège de l'exploitation des mines. Cette demande « fut ajournée en attendant l'élaboration du règlement minier prévu par « l'Acte d'Algésiras. »

Le Makhzen déclara qu'il était sûr que des troubles se produiraient s l'on entreprenait l'exploitation minière. Immédiatement après le voyage à Fez du ministre d'Espagne, des travaux de routes furent entrepris entre Ceuta et Tétouan. Le Makhzen demanda des explications. Le chargé d'affaires d'Espagne répondit que les routes en question étaient faites par les indigènes. Le gouverneur de Ceuta leur prêtait simplement son appui.

Le Makhzen devant cette réponse fit des réserves tendant à dégager sa responsabilité. Après ce fait, le gouverneur de Melilla convoqua les notables du Rif et les informa qu'il avait autorisé la reprise des travaux miniers. Ces notables firent inutilement des objections. Ils en référèrent au sultan, qui leur répondit de rester tranquilles et de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre l'Espagne.

Le Makhzen appela immédiatement l'attention du chargé d'affaires d'Espagne sur les conséquences éventuelles de cette plainte des Rifains et de la présence de troupes espagnoles dans leur pays. Cette démarche n'eut aucun résultat.

Tous les efforts du Makhzen tendaient d'ailleurs à obtenir la suspension des travaux d'exploitation minière jusqu'à ce que la mission marocaine à Madrid s'entendît à ce sujet avec le gouvernement espagnol. Malgré ces précautions, des événements fâcheux pour les deux gouvernements se produisirent et on a dû déplorer l'effusion de sang des deux côtés.

Le chargé d'affaires espagnol se plaignit des procédés des Rifains. Le Makhzen lui rappela qu'en ce qui le concernait il n'avait rien négligé pour éviter ces faits regrettables. Il écrivit en même temps aux notables du Rif, les exhortant au calme en attendant l'arrivée chez eux des envoyés chérifiens porteurs d'instructions verbales du sultan.

Enfin, après ce long exposé, la note dit que la conduite du Makhzen s'est constamment inspirée au cours de ces événements du souci de renforcer et d'améliorer ses relations d'amitié avec le gouvernement espagnol. Il a voulu en même temps assurer le respect des droits de tous établis par les traités et les conventions. Rien ne justifierait dès lors la concentration si considérable de troupes à Melilla.

Dès qu'il a eu connaissance de la remise de cette note makhzénienne, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a immédiatement télégraphié à M. Regnault, notre ministre à Tanger, qui, par suite de l'absence du ministre d'Allemagne, M. Rosen, actuellement en congé, se trouve en ce moment doyen intérimaire du corps diplomatique, de communiquer à ses collègues l'avis du gouvernement de la République, à savoir que « la question soulevée par le Makhzen dé« passe la compétence des puissances, qui ne sauraient intervenir « dans le règlement d'une affaire regardant exclusivement l'Espagne « et le Maroc ». A cet effet, M. Regnault a employé la procédure suivante : la note makhzénienne a été transcrite sur un registre spécial et notre ministre a formulé au-dessous par écrit l'avis motivé du gouvernement français. Le registre a été ensuite porté successivement à tous les représentants des puissances qui ont été invités à y transcrire à leur tour l'opinion de leurs gouvernements respectifs.

Un communiqué Havas, en date du 30 octobre, a annoncé que les réponses de toutes les puissances ont été absolument conformes au point de vue français.

— *La mort du rogui.* — Nous disions, dans notre dernière chronique, que, sur l'initiative de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la République, et après accord de l'unanimité des puissances représentées au Maroc, M. Gaillard, consul de France, doyen du corps consulaire de Fez, avait reçu mission de présenter à Mouley Hafid des représentations très fermes en vue d'obtenir du sultan l'engagement de respecter désormais les lois de l'humanité et d'interdire toute torture et tout châtiment produisant des mutilations ou des morts lentes.

La démarche de M. Gaillard a eu lieu le 11 septembre. Le consul de France était accompagné des consuls d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche et d'Espagne. Il a été reçu par Moulaï Hafid, qui avait à ses côtés le grand vizir et le ministre chérifien des Affaires étrangères. M. Gaillard a donné lecture de la note collective des puissances, qu'il a ensuite remise à Si Aïssa.

Après avoir défendu la décision qu'il avait prise vis-à-vis des roguistes, en indiquant qu'elle avait été inspirée par la pitié, l'ablation d'un membre lui paraissant moins grave que la mort, Mouley Hafid a fait remarquer que les populations marocaines n'étaient pas en réalité civilisées et qu'on était parfois obligé d'employer à leur égard des méthodes qui ne sont plus actuellement usitées en Europe. Mouley Hafid a ajouté qu'il espérait qu'il n'y aurait plus dorénavant d'insurrection analogue à celle de Bou Hamara, et qu'en ce qui le

concernait il n'était pas disposé à recourir de nouveau à des châtiments semblables à ceux infligés aux roguistes.

Toutefois, et malgré les assurances ainsi données par le sultan aux puissances, on a appris quelques jours après que le rogui avait été mis à mort par ordre de Mouley Hafid, que l'exécution avait eu lieu dans le secret du harem et qu'elle avait été précédée d'abominables tortures.

Les puissances n'ont pas encore arrêté leurs décisions en présence de cette duplicité et de cette cruauté du sultan; mais des négociations sont actuellement engagées à cet effet entre les gouvernements européens.

Mauritanie. — *Les opérations du colonel Gouraud.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale vient de transmettre au ministère des Colonies les dernières nouvelles que le colonel Gouraud a télégraphiées d'Atar à la date du 19 août. Les opérations que le colonel Gouraud devait poursuivre contre les derniers groupements dissidents se sont effectuées avec un plein succès. La colonne du commandant Claudel, entrée le 9 août à Ouaddane, y a reçu la soumission des fractions dissidentes de l'importante tribu des Oulad-Cheilane, qui ont remis leurs fusils à tir rapide et versé une forte contribution de guerre.

D'autre part, une deuxième colonne, commandée par le capitaine Dupertuis, s'est portée dans la région Tourine-Erguya et, le 15 août, a surpris aux puits de Tourine le campement occupé par l'ancien émir Oueld Aïda avec la tribu des Hegueibats et les dernières fractions dissidentes.

L'ennemi, surpris par une marche rapidement effectuée malgré la mauvaise saison et les difficultés du pays, a laissé sur le terrain 31 hommes, 19 fusils à tir rapide et abandonné entre nos mains 2.000 chameaux. L'émir dissident, en fuite, a perdu ses chevaux et ses bœufs.

De notre côté, nous n'avons eu dans ces deux affaires qu'un seul partisan maure tué.

De ce fait, le calme est complètement revenu dans l'Adrar. Les succès décisifs et répétés remportés par nos troupes à Ksar-Teurchane, Ouaddane, El-Malha et Tourine permettent au colonel Gouraud d'affirmer la fin prochaine des opérations dans l'Adrar.

Madagascar. — *La situation aux Comores.* — On sait que l'archipel des Comores a été rattaché l'année dernière au gouvernement général de Madagascar. Le ministre des Colonies vient de recevoir un câblogramme de M. Augagneur, gouverneur général, lui annonçant qu'il a réussi à aplanir certaines difficultés relatives à ce rattachement. C'est ainsi, notamment, qu'il a obtenu du sultan des Comores, Saïd Ali, son abdication.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Les résultats de l'impôt complémentaire en Prusse pour la période* 1908-1910. — Le *Reichsanzeiger* a publié les résultats de l'impôt complémentaire en Prusse pour 1908, première année de la nouvelle période triennale d'imposition 1908-1910. Nous donnons ci-après la traduction des principales parties de ce document.

Nombre des contribuables et chiffre total de la population imposable.

L'impôt atteint 1.502.570 contribuables, soit 3,95 % de la population totale du royaume ; 729.107 contribuables se trouvent dans les villes (420.967 dans les cercles urbains) et 773.463 dans les campagnes.

La population imposée (y compris les personnes dépendant des contribuables) comprenait :

Dans les villes	2.208.376
Et dans les campagnes	3.149.020
Soit un total de	5.357.396

De 1895 à 1905-1907, le pourcentage de la population imposée dans les villes a diminué par rapport à la population totale, car il est tombé de 13,85 à 12,69 %, ce qui revient à dire que cette population imposable n'augmente pas avec la même rapidité que la population totale. Il en est de même dans les campagnes, où le pourcentage correspondant est tombé de 14,33 à 13,78 %.

Quant à la répartition des contribuables, elle est la suivante, d'après l'importance des revenus :

Revenus inférieurs à 3.000 marks	1.067.601
Revenus de plus de 3.000 marks	434.969
Ces derniers revenus étaient d'après la résidence, pour les villes au nombre de	327.855
Et pour les campagnes, de	107.114

II. — ASIE.

Japon. — *Le monopole du camphre.* — Par une loi de juin 1903, le gouvernement japonais, à partir du 1er octobre de la même année, a étendu à tout l'empire le monopole du camphre brut et de l'huile de camphre, qui avait d'abord été introduit, à Formose seulement, en 1898.

D'après cette loi, la fabrication du camphre brut est permise aux particuliers, mais la quantité des produits ainsi obtenus est achetée par l'Etat à un taux qui varie suivant la qualité. En outre, le gou-

vernement a établi des manufactures à Kobé et à Taïpeh. Comme la consommation du camphre à l'intérieur du pays est peu considérable, une maison de commerce étrangère avait, jusqu'à ces derniers temps, assuré l'exportation; mais en décembre 1907, le gouvernement a confié à une maison japonaise le transport, l'emmagasinage et la vente du camphre.

Lors de la mise en vigueur du monopole à Formose, il s'était produit une hausse extraordinaire dans le prix du camphre, et il s'ensuivit que l'industrie de ce produit, qui pendant longtemps avait été peu florissante dans le Japon proprement dit, devint soudainement très active; puis, avec l'augmentation de la production, le prix du camphre est retombé non moins soudainement.

Le tableau suivant indique le développement des exportations du camphre, les variations de prix de cet article et les recettes du monopole depuis 1898.

Années	Quantités exportées	Valeur totale	Prix par 100 kin	Recettes du monopole
—	—	—	—	—
	kin [1]	yen [2]	yen	yen
1898.....	2.608.242	1.318.291	50	5.145.999
1903.....	3.985.364	3.537.844	88	15.171.804
1904.....	3.140.800	3.168.197	100	28.174.612
1905.....	2.284.794	2.566.232	114	34.345.737
1906.....	2.656.581	3.632.785	136	33.738.310
1907.....	3.057.657	5.026.858	164	31.668.372

III. — AMÉRIQUE.

République Argentine. — *Statistique de l'immigration.* — Il résulte de la statistique de l'immigration en Argentine, dans les cinq dernières années, que l'année 1906 a été à cet égard la plus favorable pour l'Argentine. L'excédent de population dû à l'immigration était, en effet, en 1906, de 198.397 individus; de 119.861 seulement en 1907. Il a été de 131.494 unités pour les onze premiers mois en 1908.

Années	Immigration d'outre-mer	via Montévidéo	Total	Emigration pr outremer et Montévidéo	Excédent d'immigration
—	—	—	—	—	—
1904	125.567	35.511	161.073	66.597	94.481
1905	177.117	44.505	221.622	82.772	138.850
1906	252.536	49.713	302.249	103.852	198.397
1907	209.103	48.821	257.924	138.063	119.861
11 mois 1908	216.493	42.814	259.307	127.813	131.494

[1] Le kin = exactement 600 grammes.
[2] Le yen = 2 fr. 75.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Béart du Dézert, vice-consul du Danemark à Toulon;
Francis M. Mansfield, agent consulaire des Etats-Unis d'Amérique à Toulon;
Emile Lanièce, consul du Chili à Cherbourg;
J. Pagnoud, consul de Belgique à Lyon;
Le Dr Migay, vice-consul de Turquie à Vichy;
Isidore Siegler Pascal de Falticeni, consul de Cuba à Nice.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

OFFICIERS INTERPRÈTES

Congo. — M. Mohammed ben Saïd, officier interprète de 1re classe, est désig. pour le Congo.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *chef de bataill.* Meunier est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Cames est désig. pour servir à l'état-major à Dakar.

MM. le *capit.* Jigaudon et les *lieut.* Caresche, Hugot, Bernadac et Husson sont désig. pour la Côte d'Ivoire.

M. le *lieut.* Forgeron est désig. pour la Guinée.

Congo. — M. le *chef de bataill.* Julien est désig. pour le Chari-Tchad.

M. le *lieut.* Boulay est désig. pour le Moyen-Congo.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. le *chef d'escadron* Bonnard, les *lieut.* Carour, Charnoz et Ardisson sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Pallot est désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire* L'Hostis est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Chine. — M. l'*adjoint* Crane est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 1re *cl.* Bunel est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *sous-intend. de* 3e *cl.* François et l'*adjoint* Lefèvre sont désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Raibaud est désig. pour la Cochinchine.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dussaud est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Berrard est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Fauquet est désig. pour l'hôpital de Canton.

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bodiou est désig. pour le corps d'occupation.

Indo-Chine. — MM. le *méd.-major de* 2e *cl.* Duran et les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Dubalen et Delange sont désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Haeleuyn et Koun sont désig. pour l'Annam.

MM. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Gouzien; le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Le Gendre; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Nédelec, Salabert-Strauss et Ledoux sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *méd.-majors de* 2e *cl.* Marotte et Gravot et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Moitron sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd. ppaux de* 2e *cl.* Merveilleux et Fortoul; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Damond, Munier, Germain, Andrieux et Trautmann; le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bussière sont désig. pour l'A. O. F.

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cachin est affecté à la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lamort est désig. pour Madagascar.

Congo. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bernard est désig. pour le Congo.

Martinique. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Roques est nommé directeur du service de santé du groupe des Antilles.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Mas est nommé directeur du service de santé de la colonie

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Kerguen est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Boy est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Icard est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. l'*enseigne de vaiss.* Boileau est désig. pour le *Faucon*, détaché en Crète.

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Robin est nommé au command. de la *Surprise*.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE

Indo-Chine. — M. Fichot, ingénieur hydrographe principal, est désig. pour la *Manche*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Samary, gouverneur de 1re cl. des colonies, est nommé gouverneur p. i. de la Martinique.

M. Gautret, gouverneur de 3e cl. des colonies, est nommé gouverneur p. i. de la Guadeloupe.

M. Brun, secrétaire général de 1re cl. des colonies, est affecté à la Martinique.

M. Deville, secrétaire général de 2e cl. des colonies, est affecté à la Côte d'Ivoire.

M. Simoni, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, est nommé résident supérieur p. i. au Tonkin.

M. Rozé est nommé lieutenant de juge au tribunal de Conakry.

M. Thibault est nommé lieutenant de juge au tribunal de Cotonou.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Hongrie rurale, sociale et politique, par le comte JOSEPH DE MAILATH. Un vol. in-8° de 354 pages de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. Félix Alcan, Paris, 1909.

Ce livre est le plus étendu, le plus complet et le plus documenté qui ait été jusqu'ici publié sur la Hongrie actuelle. Il est un livre vécu en même temps qu'un livre de science. Le comte Joseph de Mailath n'est

point, en effet, un savant travaillant uniquement sur des documents écrits. Noble hongrois et grand propriétaire, il est membre de la Chambre des magnats. Il s'occupe de l'exploitation de son vaste domaine en même temps que de la fondation de ces institutions sociales dont la trame couvre déjà toute la Hongrie et la protège contre les attaques du socialisme. Enfin, depuis bien des années, il n'y a pas une grande lutte politique hongroise à laquelle le comte de Mailath n'ait assisté, n'ait été mêlé.

Les deux premières parties du livre forment un tableau original et très poussé de la Hongrie rurale et sociale. Nous étudions ainsi l'« agrarisme » récent, mais presque tout-puissant, la classe moyenne qu'il s'agit de sauver, ou plutôt de reconstituer, le mal de l'émigration, les associations rurales, le socialisme importé d'Allemagne et les socialismes indigènes. De cette société ainsi connue sort tout naturellement, dans une troisième partie, la politique hongroise, si originale pour des yeux français, avec ses luttes soutenues par les Magyars pour l'Etat national hongrois contre Vienne et contre les nationalités.

Géographie élémentaire de l'Indo-Chine, par H. Russier et H. Brenier. Cartes et diagrammes, par le lieutenant H. Bancel. Hanoï-Haïphong, 1909.

M. Russier, inspecteur des écoles en Indo-Chine, et M. H. Brenier, ancien directeur de la mission lyonnaise en Chine, ont écrit pour les Annamites un ouvrage qui est le premier de ce genre : c'est une géographie élémentaire de l'Indo-Chine.

Dans la première partie, ils ont réussi à présenter avec clarté et simplicité les principaux aspects naturels du pays. La seconde partie traite des ressources les plus importantes et de la façon dont on les exploite; les forêts, l'élevage, la chasse et la pêche, la culture du riz, qui tient une si grande place en Cochinchine et dans le delta du Tonkin, les mines, etc., donnent lieu à des développements intéressants.

Quelques lectures empruntées à des ouvrages sur l'Indo-Chine ont été intercalées dans le texte. Des cartes et des diagrammes très simples mettent en relief certains traits frappants de la géographie indo-chinoise.

Les Institutions politiques de l'Europe contemporaine. Tome IV, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Suède, Norvège, par Etienne Flandin, sénateur. Un vol. in-16 de 510 pages. H. Le Soudier, Paris, 1909.

Sous le titre : *Institutions politiques de l'Europe contemporaine* (librairie H. Le Soudier), M. Etienne Flandin, aujourd'hui sénateur, a entrepris l'œuvre considérable de résumer pour chaque pays l'évolution accomplie au cours du dernier siècle et d'exposer successivement les principes de la Constitution, l'organisation du gouvernement et des grands services publics, le fonctionnement du régime représentatif, élections et procédure parlementaire, le développement des libertés locales et les règles qui président à la distribution de la justice.

L'ouvrage entier doit comprendre huit volumes. Les trois premiers ont été consacrés à l'Angleterre, à la Belgique, à l'Allemagne, à la Suisse et à l'Italie. Le quatrième volume vient de paraître à la librairie H. Le Soudier. Il traite des Pays-Bas, du grand-duché de Luxembourg, du Danemark, de la Suède et de la Norvège, et présente des aperçus du plus vivant intérêt sur des législations généralement peu connues, très dignes cependant de retenir l'attention par leur curieuse originalité.

Indo-Chine et Japon. Journal de voyage de M. et Mme EMILE JOTTRAND. Un vol. in-16 de 350 pages avec 3 cartes. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1909.

M. et Mme Jottrand ont publié déjà un volume bourré de faits, d'anecdotes et d'observations personnelles sur leur séjour de plusieurs années au Siam. Ils conduisent le lecteur, dans leur second volume, à travers les multiples péripéties d'un voyage en bateau, en charrette, en pousse-pousse, à poney et en train, dans les plus pittoresques régions de l'Extrême-Orient : la Cochinchine, Angkor-wat, le Cambodge, la Chine méridionale, Canton, Macao, Shanghaï, le Japon, les îles Hawaï. Il y a des croquis lestement enlevés de Port-Saïd, Aden, Colombo, Singapore et Johore.

Le tout s'enchaîne sans que l'intérêt se relâche et sans que le lecteur se fatigue.

En plusieurs chapitres, à propos des colonies françaises et de leur administration, au sujet de l'activité prodigieuse de la race chinoise, le ton s'élève et le récit prend l'ampleur d'une dissertation économique.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Sven Hedin, illustre explorateur suédois, par le chevalier JOS. JOUBERT. Une broch. in-8° de 16 pages. Typographia universal, Lisbonne, 1909.

Les entrevues des princes à Frohsdorf (1873 et 1883); *la vérité et la légende*, par JOSEPH DU BOURG. Un vol. in-16 de 316 pages. Perrin et Cie, Paris, 1909.

Pour la représentation coloniale au Parlement. Broch. in-8° de 112 pages, publiée par le Comité d'action républicaine aux colonies françaises. Paris, 1909.

Suez et Panama, par J. AULNEAU. Une broch. in-8° de 28 pages, extraite des *Annales des Sciences politiques*. Alcan, Paris, 1909.

Statistiques du commerce extérieur et de la navigation de l'Afrique Occidentale Française en 1908. Une broch. in-8° de 20 pages. Gorée, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des Sciences politiques (15 *sept.* 1909). PAUL MATTER : La crise du chancelier en Allemagne. — MAURICE LAIR : Proudhon, père de l'anarchie. — ANGEL MARVAUD : Le problème agraire en Espagne : Andalousie et Galice.

La Ligue maritime (*sept.* 1909). Commandant AMET : Courses et flottes offensives. — LECTOR : L'œuvre des Ligues maritimes.

La Quinzaine coloniale (25 *sept.* 1909). L'organisation du Congo français.

Revue pour les Français (25 *sept.* 1909). G. LECARPENTIER : Les relations commerciales franco-américaines.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'esplorazione commerciale (*sett.* 1909). GIUS. DE LUIGI : Dal Kiang-su.

Revista italiana di Sociologia (*maggio-agosto* 1909). GIANNELLI : L'origine dell'uomo europeo e della civiltà mediterranea.

Revues portugaises.

Rivista Portugueza colonial e maritima (20 *de set. de* 1909). J. ANTONIO : Breve noticia sobre Singapura.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOLDATS NOIRS EN EUROPE

Il y a eu des Noirs dans les armées musulmanes dès les premiers temps de l'Hégire; Amrou, lieutenant du deuxième khalife, conquit l'Egypte et la Nubie, où il commença à lever des troupes d'esclaves noirs, lesquelles formèrent le gros de l'armée qui conquit l'Afrique septentrionale [1]. Après que le Berbère Tarick eut soumis une partie de l'Espagne, cette armée passa le détroit avec Moussa et, peu d'années après, les Pyrénées; ses incursions s'étendirent jusqu'en Bourgogne.

Charles Martel arrêta à la bataille de Poitiers (732) la grande invasion musulmane.

La civilisation maure d'Espagne fleurit bientôt sous la protection de la garde noire, véritable troupe régulière permanente, qu'organisa le premier khalife oméiade d'Espagne [2]. Mais l'éloignement du centre de recrutement fit péricliter cette institution.

Nous voyons la garde noire des Aglabites apparaître en Sicile au commencement du xe siècle. Le terrible Ibrahim ben Ahmed (875-902) avait porté son effectif à 100.000 hommes et la promena d'Alger à Tripoli. Déposé par le khalife de Bagdad, à la suite d'effroyables cruautés, il abdique en faveur de son fils, alors en Sicile, et se retire à Sousse, où il organise une expédition. Il débarque à Trapani (mai 902), entre dans Palerme, assiège Damash, qu'il enlève après dix-sept jours de siège, détruit les murailles de Messine et investit Taormine, alors capitale byzantine de l'île. La garde noire la prit d'assaut le 1er août, malgré une magnifique défense des Grecs, et cette

[1] Marius et Ary Leblond : la Race inférieure, *Revue de Paris* du 1er juillet 1906. Notamment, note page 114. Des mêmes auteurs : Merrâkech la Rouge, *Revue bleue* du 13 avril 1907.

[2] Lieutenant-colonel Mangin : Troupes noires, *Revue de Paris* du 1er et du 15 juillet 1909.

conquête, dit Ibn Khaldoun, « fit trembler l'empereur grec « jusque dans Constantinople ».

Ibrahim passa en Calabre et mit le siège devant Cosenza. Déjà il menaçait Naples et Rome, quand une maladie épidémique décima son armée et l'emporta.

Les musulmans en Espagne, pressés par les royaumes chrétiens qui naissaient, firent bientôt appel à leurs coreligionnaires d'Afrique. C'était le moment où les Almoravides, Berbères venus du Sahara, réunissaient sous leur commandement le Sénégal, le Soudan et le Maroc. Youssef ben Tachefine, le fondateur de la dynastie, passa la mer avec une armée africaine, dont le noyau était formé par la garde noire. Ce fut cette armée qui remporta la victoire de Xallaca (1086), après que l'armée musulmane des Andalous eut été taillée en pièces : « Parmi les troupes de Youssef, un corps de cavalerie, composé « de 4.000 Noirs, se distingua beaucoup et donna les preuves « de la plus haute valeur : ce furent eux qui blessèrent le roi « Alfonse et pensèrent le faire prisonnier [1]. »

Les Almohades, successeurs des Almoravides, revinrent en Espagne au secours de leurs coreligionnaires et y ramenèrent la garde noire. On la voit en 1184, pendant le siège de Santarem, autour du khalife Yacoub. La place était aux abois, mais les troupes musulmanes donnaient des signes de fatigue ; Abou Yacoub donna l'ordre de lever le camp de la partie nord de l'enceinte et de l'établir en face de la partie ouest : ce mouvement ne fut pas compris de ses troupes, qui murmurèrent. Le soir du même jour, il ordonna à son fils de partir dès l'aube du lendemain avec les troupes andalouses pour aller assiéger Lisbonne ; mais ce départ, commencé dans la nuit, fut le signal d'une levée générale du camp tout à fait incompréhensible et que la chronique arabe attribue à l'esprit de Satan [2].

Le gros de l'armée s'était dirigé sur Séville. Le khalife se réveilla au matin entouré de sa seule garde noire. Les assiégés, constatant cet isolement, firent une vigoureuse sortie. Abou Yacoub se défendit comme un lion et abattit six ennemis de sa main ; les Noirs se firent tuer jusqu'au dernier.

Le bruit du combat ramena l'armée encore peu éloignée, et les chrétiens furent repoussés dans Santarem. Mais le khalife était blessé à mort, et le siège fut levé.

---

1 Cardonne : *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination arabe*, tome III.

2 *Rc.dh el Khartas*, traduction Beaumier, p. 301.

La garde noire continue à s'affirmer, sous les successeurs d'Yacoub, comme la meilleure troupe de l'armée musulmane. C'est la réserve, destinée à produire dans la bataille le choc décisif, l'événement. Ce rôle ressort très bien dans les conseils que le caïd Ben Senàdid donne au khalife Abou Youssef, deux jours avant la bataille d'Alarcos (1195).

Que par ton ordre élevé un cheik almohade, connu par son courage, sa religion et sa fidélité, s'avance avec toutes les troupes composées des corps andalous, arabes, zenetas, mesmoudas et autres kabyles du Maghreb. Donne-lui une enseigne victorieuse qui se déploie sur leurs têtes bénies contre les soldats ennemis (que Dieu les accable !). Garde auprès de toi l'armée almohade (que le Très Haut la fortifie !), les Nègres et les Hachem, et tiens-toi dans les environs du champ de bataille, masqué, et de façon à être prêt à porter secours aux musulmans, si besoin en était...

Aussi l'armée musulmane présente à l'armée chrétienne une première ligne formée des milices andalouses à droite, des almoravides à gauche, très fortement constituée en infanterie armée de piques. En seconde ligne étaient les contingents arabes et les volontaires du Maghreb, la plupart à cheval, et les frondeurs et les archers de Ghor. La garde noire, massée autour du khalife, se tenait un peu en arrière et dissimulée.

Alfonse VIII s'était établi sur une colline adossée à des contreforts escarpés ; il semble qu'il ait choisi cette forte position pour y attendre l'attaque de son adversaire, pensant la repousser et profiter ensuite du désordre ; mais les chevaliers de Calatrava, de Saint-Jacques et de Saint-Julien, qui formaient un un corps de 7 à 8.000 chevaux bardés de fer, ne peuvent voir apparaître les infidèles sans les charger avec la plus grande violence. Plusieurs fois ils se brisèrent contre les rangs de l'infanterie, et quand ils réussirent enfin à rompre le centre musulman, ils étaient épuisés et désunis. A ce moment, la cavalerie de la seconde ligne les enveloppa et les tailla en pièces ; une troupe de renfort, qui leur fut envoyée trop tard, eut le même sort.

Cependant la première ligne de l'armée musulmane ayant été enfoncée au début de la bataille, puis s'étant ralliée, attaqua le reste de l'armée chrétienne, qui plia ; Alfonse VIII allait engager sa dernière réserve, quand apparut la garde noire, en belle ordonnance, au son des « tabala » et des flûtes. La vue seule de cette troupe acheva la défaite des chrétiens, qui se tourna bientôt en déroute [1].

---

[1] *Roudh el Khartas*, page 309. MERCIER : *Histoire de l'Afrique septentrionale*, tome II, pages 112, 125, 135 et suivantes.

La victoire d'Alarcos, qui valut à Abou Yacoub le surnom d'El Mansour (le victorieux), eut un immense retentissement dans tout l'Islam et consterna le monde chrétien ; elle consolida la puissance musulmane sur le terrain qu'elle occupait encore, mais ne lui rendit rien de ce qu'elle avait perdu.

Au printemps de l'année 1211, El Nacer, successeur d'El Mansour, dut recommencer la lutte contre Alfonse VIII. Le pape Innocent III avait proclamé la croisade, et le khalife la guerre sainte. Les historiens musulmans portent l'armée musulmane à 450.000 hommes, dont 30.000 Nègres. Après une longue et pénible campagne d'hiver, les deux armées se rencontrèrent, le 16 juillet 1212, sur le plateau très accidenté de Navas de Tolosa.

Les chrétiens s'étaient rangés en bataille : à l'aile droite les Navarrais, à l'aile gauche les Aragonais, au centre les Castillans répartis en quatre divisions.

La première ligne des musulmans était formée par la lourde cavalerie almohade ; sur les ailes de cette ligne, la cavalerie légère des volontaires arabes et berbères; au pied de la colline, un fossé couvrait la seconde ligne où les Almohades, suivant une ancienne coutume berbère, s'étaient réunis l'un à l'autre par une chaîne de fer ; à mi-pente, les rangs épais de la garde noire ; au sommet, dominant le champ de bataille, le khalife se tenait devant sa tente de soie rouge vêtu d'une robe noire qui lui venait d'Abd el Moumène, et près de lui se dressait un chameau portant le Coran du khalife Othman. Les Andalous étaient en réserve derrière la droite de l'armée.

Les deux premières divisions de Castillans engagèrent le combat : un instant, elles lâchèrent pied, et même les milices entraînèrent dans leur fuite les chevaliers de Calatrava ; il fallut arrêter le roi Alfonse, qui voulait se jeter au plus épais de la mêlée pour y chercher la mort du désespoir ; mais la troisième division rétablit le combat ; en même temps, les deux ailes de l'armée chrétienne taillaient en pièces les volontaires et se rabattaient sur les retranchements du centre. A ce moment, les troupes andalouses, qui, placées en réserve, auraient dû donner à fond, tournèrent bride et s'enfuirent, moins par peur que par vengeance. Les débris des volontaires suivirent, et les trois rois, rompant la chaîne de fer, pénétrèrent dans le retranchement sur trois points différents. Le Roudh el Khartas raconte ainsi le dernier acte de la bataille :

Les Almohades, ayant vu la destruction des volontaires et la fuite des Andalous, comprirent que le combat allait devenir de plus en plus désas-

treux pour les derniers restant, et tandis que le nombre des chrétiens augmentait toujours, ils partirent en déroute en abandonnant El Nacer. Les chrétiens arrivèrent ainsi, le sabre au poing, jusqu'aux Nègres et aux Hachem qui entouraient l'émir *comme un rempart de pierre*, qu'ils ne purent d'abord entamer; c'est alors qu'opposant aux flèches des nègres les croupes cuirassées de leurs chevaux, ils finirent par ouvrir la brèche.

El Nacer, toujours assis sur son bouclier au seuil de sa tente, s'écria : « La vérité est en Dieu et le mensonge est en Satan ! » et il resta calme jusqu'au moment où les chrétiens allaient l'atteindre, après avoir exterminé les dix mille nègres et plus qui l'entouraient.

Un Arabe lui donna alors sa jument exceptionnellement rapide, et El Nacer s'enfuit tandis que l'Arabe, monté sur le cheval de l'émir, faisait diversion à la tête des débris de la garde noire.

La bataille de Navas de Tolosa porta le coup mortel à la domination musulmane en Espagne. Quarante ans plus tard, elle ne gardait plus que Grenade : la garde noire avait disparu, et la constitution d'Etats indépendants sur le Sénégal et le Niger empêchait d'en recruter une nouvelle.

Les Espagnols célèbrent encore l'anniversaire de cette victoire, qui marque l'aurore de leur nationalité. Le roi de Navarre emporta comme trophée les débris de la chaîne qui reliait les Almohades, et les plaça dans ses armes, qu'un de ses successeurs, notre Henri IV, devait accoler à celles de France.

***

Le général Bonaparte, en Egypte, avait discerné les aptitudes militaires de la race nègre, et avait incorporé des Noirs dans les demi-brigades de la République. Sous Kléber, la 21e légère, reconstituée avec des Nègres, s'était distinguée à Héliopolis au milieu des vétérans de l'armée d'Italie, d'Egypte et de Syrie.

On savait que l'esclavage ne suffit pas à enlever à la race ses qualités guerrières; pendant quatre ans, avec une force improvisée de dix mille hommes, presque entièrement composée d'esclaves libérés, et qu'il appelait « son armée africaine », Victor Hugues, commissaire de la Convention, avait défendu la Guadeloupe contre les Anglais, après leur avoir repris cette île. Richepanse à la Guadeloupe en 1798, Leclerc à Saint-Domingue en 1803, avaient également constaté ces qualités. Le Premier Consul ne manqua pas l'occasion qui se présenta de les employer en Europe.

Trois compagnies furent formées, en 1802, avec des hommes de couleur et des Nègres provenant des prisons d'Angleterre et libérés à la paix d'Amiens. Un décret du 11 mai 1803 en con-

stitua le bataillon de pionniers noirs, à l'effectif de 500 hommes, sous le commandement d'un officier noir nommé Hercule, qui s'était distingué en Italie et en Egypte. Leur uniforme comportait l'habit brun à revers rouge, le pantalon blanc, les guêtres, le shako à plumet rouge; l'armement et l'équipement étaient ceux de l'infanterie française.

Employés à l'armée de Naples, ils firent le siège de Gaëte, qui dura cinq mois. Les rapports officiels font de cette troupe le plus grand éloge.

Sans aucun effet, les Anglais firent jeter dans le campement du bataillon des proclamations pour les exciter à la désertion; l'une de ces proclamations était ainsi conçue :

Aux soldats du corps noir,

Avis fraternel et salutaire :

Les Français vous ont toujours traités comme des chiens, et ils ne vous ont amenés ici que pour vous faire massacrer.

Sauvez-vous, il en est temps encore; laissez les Français vos tyrans, avant qu'ils ne vous en ôtent les moyens ; souvenez-vous du sort malheureux de vos compatriotes qu'ils ont égorgés dans les Indes occidentales.

Rappelez à votre mémoire le brave général Toussaint Louverture qu'ils ont conduit en France et fait mourir en prison, pour prix de les avoir bien servis pendant plusieurs années.

Venez à Gaëte, vous y aurez en abondance de quoi boire et manger sans rien faire. A la paix, vous serez libres de retourner dans vos foyers, revoir vos frères, vos amis, et jouir dans le sein de vos familles des douceurs du gouvernement de votre grand empereur Dessalines, qui a su vaincre et tailler en pièces tous les Français à Haïti; il est l'ami du roi de Naples et des Anglais et l'ennemi juré de Bonaparte [1].

Les assiégeants, commandés par le prince de Hesse-Philippstaat, étaient ravitaillés par la flotte anglaise, et le corps de siège était moins bien approvisionné que le corps de place :

Les projectiles étaient si rares que, pour s'en procurer on donnait une prime de trois carlins (dix sous) pour un boulet ou une bombe lancés par l'ennemi. Les Nègres couraient après les boulets au risque de se faire tuer. Ils suivaient de l'œil les bombes dans leur trajectoire en répétant : « Tre carlins, tre carlins » — et quand la bombe éclatait, ils s'écriaient : — Va te faire f... tre carlins [1].

Ainsi, l'acte héroïque d'arracher la fusée de la bombe au moment où elle va éclater était un jeu pour ces grands enfants.

Par décret impérial du 14 août 1806, le bataillon passa au

---

[1] Baron du Casse, *Mémoires du roi Joseph*, tome II, page 272.

[2] Noel, chevalier de l'Empire, colonel d'artillerie, *Souvenirs militaires d'un officier du premier Empire*, page 50 : « Il y avait dans notre armée un bataillon de nègres, gens braves et résolus... Nous avions aussi comme auxiliaires des Napolitains, troupe détestable et sans cœur. »

service du roi de Naples, Joseph Bonaparte, qui lui donna le nom de Royal Africain, qu'il conserva sous Murat. Ils prirent alors l'habit blanc avec revers et parements rouges, et les sapeurs se coiffèrent d'un bonnet à poil blanc.

Sous le commandement du major Hugo[1], ils furent employés à la poursuite de Fra Diavolo[2] et se distinguèrent particulièrement dans un combat acharné à l'arme blanche contre une bande de 1.500 partisans, que le général Hugo raconte ainsi :

Le temps continuait à être épouvantable ; les torrents étaient effrayants et si multipliés qu'il en fallait traverser à chaque pas. — Enfin nous nous rencontrâmes vers huit heures du matin, et toujours par une pluie affreuse, entre Boïano et le village de Guardaïa. Le Royal Africain et la garde donnèrent les premiers, avec leur valeur habituelle, et soutinrent très opiniâtrément le combat, malgré la grande supériorité de l'ennemi, qui nous opposait toutes ses forces. Les autres colonnes, qui suivirent Fra Diavolo de près, nous rejoignirent pendant l'action et y prirent aussitôt part. Les armes étaient trop mouillées et déjà trop salies intérieurement pour fournir de part et d'autre un grand feu. On en vint à ne plus se servir que des crosses, des baïonnettes et des poignards (la troupe de Fra Diavolo en avait à défaut de baïonnettes).

De cette masse d'ennemis vraiment courageux, il n'échappa, pour le moment, qu'environ 150 hommes... Le reste, à l'exception d'une trentaine de prisonniers, resta sur le champ de bataille ou se noya dans les torrents... La plupart des soldats étaient trempés jusqu'aux os et absolument nu-pieds; les blessés réclamaient des secours.

Cette rude campagne dura plusieurs mois, avec la même ténacité et la même endurance, jusqu'à la prise du célèbre partisan.

Le roi Joseph cite avec éloge le bataillon noir, dans une lettre à l'empereur, à propos de la prise de Sora (25 sept. 1806)[3].

Dispersés par petits détachements envoyés contre les insurgés des Calabres, les Noirs continuaient à montrer la même valeur, notamment à la Scalea[4], où une petite troupe fit une résistance magnifique, au milieu même du pays insurgé et au bourg d'Isola[5], où le capitaine Caron, avec 50 Noirs, tint tête à de nombreuses bandes qui le cernaient.

---

[1] Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo (1773-1828), plus tard lieutenant-général et comte, le père d'Abel, Eugène et Victor Hugo. — Voir *Mémoires du général Hugo*, tome I, page 133.

Les sources de ces renseignements sur le Royal Africain nous ont été indiquées par M. Jacques Rambaud, agrégé d'histoire, qui prépare un ouvrage historique sur le roi Joseph à Naples.

[2] Michel Pezza, dit Fra Diavolo, brigadier des armées du roi Ferdinand IV, qui le créa duc de Cassano.

[3] Baron du Casse, *op. laud.*, tome III, page 246.

[4] Savelli, *Souvenirs historiques de la Légion corse* (Marseille, 1851).

[5] Rapport du général Casan Bertrier, 21-25 septembre 1806, Archives du ministère de la Guerre.

La vérité nous oblige à enregistrer au compte de cette troupe quelques peccadilles, dues vraisemblablement à l'insuffisance de l'encadrement. A Naples, où sont en garnison ces magnifiques sapeurs noirs au bonnet d'ours blanc, le général Cavaignac signale des plaintes sur « la conduite indécente de ces militaires ». Rien n'est sacré pour un sapeur... Mais on rend pleinement justice à leur fidélité, à leur endurance et à leur courage. On s'inquiète des difficultés de leur recrutement, qui sont insurmontables. Le général Lamarque, chef d'état-major de l'armée napolitaine, écrit au ministre de la Guerre de France : « Il serait malheureux de voir s'éteindre ce corps qui « a rendu de grands services [1]. »

La permanence des qualités guerrières dans la race nègre et sa faculté de faire campagne sous tous les climats [2] devaient d'ailleurs s'affirmer d'une manière éclatante aux Etats-Unis d'Amérique, pendant la guerre de Sécession. C'est après de longues hésitations, sous la pression des circonstances, et seulement pour terminer la lutte, que le Congrès de Washington autorisa le président Lincoln à émanciper les esclaves ; aussitôt après l'émancipation, il enrôla 300.000 Noirs, et leurs régiments, commandés par des officiers de race blanche, furent très rapidement organisés et fournirent l'appoint devenu indispensable pour mettre fin à la guerre. Les régiments nègres continuèrent à faire partie de l'armée américaine : ils prirent part à la guerre contre l'Espagne à Cuba et aux Philippines ; à Cuba, ils se distinguèrent particulièrement à l'assaut de San Juan Hill.

***

Nos bataillons de tirailleurs algériens comprenaient à l'origine un grand nombre de Noirs, pour la plupart originaires du

---

[1] Rapport du 16 au 30 septembre 1807. Archives du ministère de la Guerre.

[2] Nous signalons pour mémoire un groupe de Nègres faisant campagne en Angleterre au commencement de l'hiver. Guillaume d'Orange débarqua à Torbay le 2 novembre 1888. Macaulay décrit ainsi son armée :

« L'armée hollandaise, composée d'hommes nés sous les climats les plus divers et « qui avaient servi sous les étendards les plus différents, présentait un aspect à « la fois étrange, fastueux et terrible pour des insulaires qui n'avaient, en général, « qu'une notion très vague des contrées étrangères. D'abord chevauchait Macclesfield, à la tête de 200 gentilshommes, pour la plupart de sang anglais, aux casques « et aux cuirasses scintillantes et montés sur des coursiers flamands. Chacun d'eux « était suivi d'un nègre amené des plantations de canne à sucre de la côte de Guyane. « Les citoyens d'Exeter, qui n'avaient jamais vu tant de spécimens de la race africaine, regardaient avec étonnement ces faces noires rehaussées de turbans brodés « et de plumes blanches... »

Soudan, esclaves libérés par notre conquête. L'extension continue de notre domination et la suppression de la traite ont diminué progressivement ce nombre, et le Noir pur sang est devenu très rare en Algérie, où le mélange de sang se produit très rapidement, parce que la négresse fait prime parmi les Arabes.

Il est impossible de déterminer le nombre de ces soldats noirs entrés au service de la France depuis 1840. Aucun rapport officiel, aucun récit de campagne, aucun historique de régiment ne le donne. Comme les Arabes et les Kabyles, dont on n'a jamais eu à les distinguer, les Noirs étaient employés indistinctement sous tous les climats de l'Algérie et en toute saison, dans le Tell méditerranéen, sur les hauts plateaux neigeux, et dans le sable brûlant du Sahara; ils s'étaient montrés aussi résistants en Crimée, au Mexique et en France. Cette ignorance même où nous sommes de leur nombre est donc une preuve des facultés d'adaptation de la race nègre aux différents climats.

En faisant appel aux souvenirs de leurs anciens officiers et des contemporains, on peut établir très approximativement que la proportion était de 40 % pendant la campagne de Crimée, en 1854, de 30 % dans les trois premiers régiments pendant la campagne de France, et de 10 % à peine dans le régiment de marche qui fit partie du 15e corps à l'armée de la Loire et à l'armée de l'Est[1]. Cette brusque diminution s'explique sans doute par ce fait qu'on avait emmené le plus de Noirs possible dans les régiments de campagne et qu'il en restait très peu dans les dépôts.

Mais le bataillon qui représenta pendant plusieurs années les tirailleurs algériens dans la garnison de Paris était presque entièrement composé de Noirs; la plupart des Français croyaient à cette époque que les Turcos étaient tous de cette race.

D'ailleurs leurs qualités de courage, d'endurance et de discipline étaient les mêmes que celles des Arabes et des Kabyles; on ne faisait aucune distinction, ni dans l'emploi des hommes, ni dans l'attribution du commandement, et une forte proportion d'officiers indigènes étaient des Noirs pur sang[2].

Un régiment de marche de tirailleurs algériens, à l'effectif

---

[1] *Nouvelles feuilles de route*, par Paul Déroulède, page 165. La compagnie se compose de « 75 Arabes, une demi-douzaine de géants Noirs et 11 Français ».

[2] De Narcy, *Journal d'un officier de turcos en* 1870, pages 55 et 226 : on voit dans la même compagnie un lieutenant et un sous-lieutenant indigènes, tous deux Nègres.

de 73 officiers et 2.025 hommes, fit toute la campagne de Crimée. Débarqué à Gallipoli, il prit part à l'expédition de la Dobroudjtcha et à toute la campagne. Un seul de ses bataillons, engagé à Inkermann, perdit 6 officiers et 144 hommes. Pendant le rude hiver 1854-1855, les tirailleurs se distinguèrent par leur activité dans le service de reconnaissance, et le régiment fut de ce fait cité plusieurs fois à l'ordre de l'armée. Il perdit 530 hommes, un tiers de son effectif, à l'assaut du Mamelon Vert, 271 hommes à l'assaut de Malakoff le 8 septembre 1855, et se couvrit de gloire dans ces deux affaires. Après l'expédition de Kamiesh le régiment rentra à Alger, où il s'était embarqué dix-huit mois auparavant.

En juillet 1870, l'armée du Rhin comprenait 3 régiments de tirailleurs algériens formant un total de 7.800 hommes; ils firent ensuite partie de l'armée de Châlons. Un régiment de marche de 1.200 tirailleurs prit part aux opérations de la première armée de la Loire et de l'armée de l'Est; quelques escadrons de spahis figurèrent à la deuxième armée de la Loire, soit au total 9.500 hommes, dont au maximum 2.500 ou 3.000 Noirs. Nous ne pouvons songer à raconter toutes les actions où se distinguèrent ces vaillantes troupes — Wissembourg, Frœschwiller, Sedan, pour les premiers régiments, Toury, Artenay, Maizières, Héricourt pour le régiment de marche — ni les sièges de Strasbourg, Thionville, Bitche, où des détachements de turcos s'étaient ralliés après Frœschwiller. Mais il faut pourtant nous arrêter à la magnifique charge à la baïonnette que fit le 1er tirailleurs à la bataille de Frœschwiller, le 6 août 1870, à la fin de la journée, peu après la charge légendaire des cuirassiers de Reischoffen. Le régiment, qui avait perdu 600 hommes la veille au soir dans le combat de Wissembourg, avait été, pour ce motif, laissé en réserve derrière une crête au Nord-Ouest d'Elsasshausen. Devant son front de bataille, 11 pièces d'artillerie venaient de tomber au pouvoir des Allemands. A cette vue, le premier bataillon s'ébranle, les deux autres accompagnent immédiatement le mouvement que le *Livre d'Or* du 1er tirailleurs raconte en ces termes :

Le régiment marchant en bataille, le cri de « En avant! » se fait entendre d'un bout à l'autre de la ligne. Les turcos, poussant leur cri de guerre, se précipitent sur l'ennemi, baïonnette baissée, et déterminent sa retraite, sans tirer un coup de fusil. Les Prussiens fuient en désordre et vont se réfugier dans le petit bois, puis dans le Niederwald.

Les turcos reprennent les six pièces des batteries du 9e, dont les Allemands s'étaient emparés et qu'ils n'avaient pas encore emmenées; ils franchissent le petit bois à la suite des fuyards et arrivent en face du Nieder-

wald, dont la lisière est fortement garnie par les Prussiens refoulés. Alors éclate, contre les turcos, une fusillade terrible partant de tous les points; en un instant, une foule d'officiers et de soldats sont frappés. Les turcos recevaient aussi des balles sur leur flanc droit. Elles leur étaient envoyées par les troupes qui poursuivaient l'accomplissement du mouvement tournant contre la droite et les derrières de l'armée française, en remontant l'Eberbach.

Après avoir perdu la moitié de son effectif, ce brave régiment dut se jeter dans le Grosser-Wald et en border la lisière pour arrêter la poursuite des Prussiens. Ce n'est qu'à bout de forces et après avoir épuisé toutes ses munitions qu'il battit en retraite à travers la forêt et gagna la route de Frœschwiller à Reischoffen.

Dans cette attaque, qui causa une vive inquiétude aux Prussiens et qui fit l'admiration de tous les témoins oculaires, ennemis comme amis, le 1er turcos perdit en un clin d'œil 800 hommes, presque tous tués ou blessés.

L'historique officiel allemand, pour expliquer le mouvement de recul précipité du 11e corps et d'une partie du 5e corps prussien, place la charge du 1er turcos avant celle des cuirassiers de la division de Bonnemains et suppose qu'elle fut exécutée par « des masses considérables d'infanterie [1] ».

Le général Bonnal, témoin et acteur dans cette bataille où il fut blessé comme lieutenant, signale à ce sujet « l'emploi que « l'on pourra faire très avantageusement des troupes arabes « encadrées par des éléments français, quand il s'agira de pro- « duire un gros événement sur les champs de bataille de l'ave- « nir. Dix mille turcos, lancés au moment opportun sur le point « d'attaque, produiront l'effet d'un ouragan irrésistible [2] ».

Ce n'est pas seulement par cette indomptable furie sur le champ de bataille que se signalèrent nos troupes indigènes, c'est par leur confiance imperturbable en leurs chefs, par leur ténacité dans la lutte, qu'elles n'abandonnent que quand le commandement a bien perdu tout espoir, par leur stoïcisme dans les revers, par leur profond sentiment de la discipline, qui restait vivace alors que les autres troupes l'avaient perdu; c'est aussi par leur résistance à toutes les fatigues et à toutes les privations, et, fait particulièrement remarquable, par leur endurance aux rigueurs de l'hiver, qui furent exceptionnelles cette année-là. Arabes, Berbères et Noirs supportèrent les mêmes épreuves avec la même vaillance.

---

[1] Les rédacteurs de l'historique allemand ont eu honte d'avouer que 1.500 turcos, entraînés par des cadres français, ont infligé à 10.000 ou 15.000 soldats prussiens une véritable panique, et plutôt que de raconter une telle défaillance, ils ont altéré la vérité. (Gal Bonnal, *La Manœuvre de Frœschwiller.*)

[2] Pour l'effet produit sur les troupes allemandes par la vue des Nègres, voir Paul Déroulède, *op. laud.*, p. 192, 196, et sur leur fidélité, l'épisode touchant du « Grand Nègre du Soudan. Abd el Kader ouled Salem », p. 274.

Le sultan de Constantinople avait une garde noire dont M. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, parle en ces termes :

En 1885, j'étais à Constantinople. Je vis défiler dans les rues les troupes de la garde noire du sultan : c'étaient les soldats soudanais envoyés par le khédive. Ils avaient combattu à Plewna; le vieil Osman pacha ne tarissait pas sur leur valeur! Quand ils passaient, « le fez en tête, crépus « et lippus, le corps sanglé dans l'uniforme bleu sombre et le pied lourd « dans la botte à la prussienne, scandant la marche rythmée par les fifres « et les timbales, je me disais : Voilà les grandes, les invincibles armées « de l'avenir! Ceux-là savent mourir! »

La dernière troupe noire qui ait paru en Europe est la compagnie d'escorte de la mission Congo-Nil, qui, sous les ordres du capitaine Marchand, avait traversé l'Afrique de l'Atlantique à la mer Rouge. Débarquée à Toulon le 30 mai 1899, elle défila à Longchamps le 14 juillet, à la tête de l'armée de Paris.

Lieutenant-colonel Ch. Mangin.

LE ROGUI

Ses origines. — Le Maroc en 1902. — Premiers succès du Rogui (1902). — Campagne de 1903. — Le Rogui et Bou Amama (1904 et 1905). — Le Rogui à Selouan (1905 à 1908). — Dernière campagne du Rogui (1909).

Le 15 septembre dernier, en présence de Mouley Hafid, le Rogui a été fusillé après avoir été, au préalable, crucifié et mutilé.

Avec lui disparaît un des acteurs principaux de la scène marocaine. Un rapide récit de sa carrière mouvementée rappellera le rôle qu'il a joué dans l'histoire du Maroc de ces dernières années.

***

Ses origines étaient obscures, et on fut longtemps sans connaître sa véritable identité. On sait maintenant qu'il s'appelait Djilaliben Driss, à quoi l'on ajoutait el Youssefi, pour indiquer qu'il appartenait à une congrégation de faiseurs de miracles, et er Zerhouni, pour marquer qu'il venait des montagnes des Zerhoun, centre principal de l'idrissisme [1].

Il vint à Fez faire ses études à la mosquée de Karouiyin, centre de l'enseignement officiel. Puis Mouley Omar, fils du sultan Mouley Hassan, le prit comme secrétaire et le conserva, lorsqu'il fut nommé à Fez khalifat de son père.

Auprès d'un maître aussi puissant, Djilali put à loisir façonner son esprit aux subtilités de la politique du Makhzen ; il n'eut pas cependant assez d'adresse pour échapper aux conséquences d'une intrigue fomentée pendant que Mouley Hassan guerroyait au Tafilalet (1893). Jeté en prison, la mort du sultan ne le délivra pas et il y resta pendant tout le début du règne d'Abdul Aziz, jusqu'en 1900, menant sept ans la misérable existence des geôles chérifiennes.

Il quitta alors le Maroc et se mit à parcourir l'Algérie et la Tunisie, allant de zaouïa en zaouïa; certains prétendent que ce voyage avait pour but de se rendre compte de l'appui que pourraient trouver les musulmans du Maroc chez le Sultan de

[1] Les chorfa descendant de Mouley Idriss sont les plus nombreux au Maroc et se divisent en deux branches principales : les Touhamiyin et les Taïbyin (chorfa d'Ouezzan). C. F. Mouliéras.

Constantinople, dont l'activité panislamique s'étendait sur nos possessions, et avait surtout ligué les Snoussia et les Derkaoua contre notre action dans l'Ouest et l'Est de l'Afrique du Nord.

Il fit notamment un séjour assez prolongé à Mazouna, zaouïa senoussiste, et l'on peut croire que, subissant les tendances sunnites de cet important centre religieux, il put ensuite plus facilement agir sur les populations entre Fez et Oudjda, qui si longtemps ont subi la domination turque. Il séjourna aussi dans plusieurs zaouïa youssefistes, à Milianah, centre de la confrérie, et près de Relizane, chez le marabout Ben Aouda.

Au commencement de 1902, il rentra au Maroc; il était alors âgé d'environ quarante ans. Son savoir, ses voyages, l'austérité que lui imposait sa misère, firent immédiatement de lui un marabout. Parcourant les tribus de la vallée de l'oued Innaouen, Bou Hamara, l'homme à l'ânesse, comme on l'appela bientôt, acquit rapidement une grande réputation de sainteté, dont l'importance se mesurait au nombre des aumônes qu'il recueillait. Beau parleur, expert en tours de prestidigitation, que la crédulité publique qualifiait miracles, son succès fut si facile que, bien vite, il fut amené à se servir de son prestige religieux dans un but politique et, prêchant la révolte contre le sultan Abdul Aziz, il se posa en prétendant.

***

Rarement l'Empire chérifien avait offert un terrain plus propice aux ambitions d'un agitateur.

C'était l'époque où Abdul Aziz, tourné vers la politique anglaise dès son avènement, scandalisait le Maroc par ses goûts modernes, qui s'affirmaient aussi bien dans sa vie privée que dans l'exercice du pouvoir. Entouré d'une bande d'Européens, à la tête desquels se trouvait le caïd Mac Lean, ancien sous-officier anglais depuis vingt-cinq ans au service du Maroc, le jeune sultan avait rompu brusquement, en 1900[1], avec les habitudes traditionnalistes du Makhzen. Oubliant qu'il était avant tout le chérif, le descendant de Mahomet, il négligeait pour une partie de bicyclette ou d'automobile la prière du vendredi à la mosquée de Karaouiyin; il ne respectait pas l'asile inviolable que la tradition donnait dans le sanctuaire de Mouley Idriss à tous les malfaiteurs; il laissait, malgré les règles du Coran, photographier son auguste personne; il compromet-

[1] Mort du grand-vizir Ben Ahmed, qui, pour garder le pouvoir à la mort de Mouley Hassan, avait fait mettre sur le trône le jeune Abdul Aziz à la place de son frère aîné, Mouley Mohammed.

fait sa dignité en partageant ses repas avec les infidèles ses amis ; tous faits insignifiants en apparence, mais qui froissaient profondément les sentiments religieux des Fasis, gens conservateurs avant tout. Ils s'inquiétaient d'autant plus de ces mœurs nouvelles que le sultan, après avoir éloigné du pouvoir les vieilles familles qui depuis tant d'années dirigeaient les destinées du Makhzen, avait pris comme favori un homme nouveau, Si el Mehdi el Menchbi, courtisan rusé qui, de crainte de perdre la faveur de son maître, ne faisait rien pour l'arrêter dans une voie aussi dangereuse.

Abdul Aziz était donc à la merci de ses « amuseurs », comme on appelait les Européens qui l'entouraient ; parmi ceux-ci, les uns ne pensaient qu'à exploiter son inexpérience pour satisfaire leurs intérêts particuliers ; d'autres au contraire, comme le caïd Mac Lean, voyaient plus loin et poussaient Abdul Aziz à de vastes réformes qui donneraient au sultan l'argent nécessaire pour satisfaire ses ruineuses fantaisies, à ses sujets plus de justice et d'égalité, à l'Angleterre le moyen d'intervenir par ses fonds et ses agents dans le gouvernement du Maroc.

Les anciens impôts coraniques furent remplacés par une taxe sur les terres arables, les arbres fruitiers, le bétail, appelée le tertib, fixe et applicable à tous, recouvrée par des agents spéciaux. C'était froisser les convictions religieuses et les intérêts de tous : les tribus soumises habituées à payer suivant les règles de Mahomet, les tribus makhzen exemptes jusqu'ici de tout impôt, les caïds dont les attributions fiscales, sources de leurs revenus et de leur autorité, étaient supprimées, les chorfa et les zaouïas dont le prestige se trouvait atteint.

Le mécontentement, soigneusement exploité dans les tribus par le parti conservateur de Fez, se traduisit bientôt en une agitation générale. Jamais le tertib ne fut payé et il devint impossible de recouvrer les anciens impôts. Les liens si fragiles qui maintiennent en pays makhzen l'autorité du sultan se trouvèrent brisés. Déjà le Gharb était soulevé ; autour de Fez, les Aït-Gouni pillèrent la casbah de leur caïd ; les Gherouan, les Zaër, les Zemmour, se lancèrent vers Mekinez ; dans l'Est, tout le pays de l'oued Innaouen se prépara à la révolte. C'est dans un milieu si éminemment favorable qu'apparut Bou Hamara.

Ses prophéties eurent immédiatement plein succès : « Lors-« que les Turcs sortiront de leur pays [1], attendez-vous, disait-il,

[1] On peut voir dans cette prédiction une nouvelle preuve des affinités de Bou Hamara avec la politique panislamique de Constantinople.

« à voir le règne du Madhi qui surgira et se montrera juste. « Et cet événement se produira lorsque les rois de la famille « des Hacheni [1] auront gouverné sans justice. Le dernier d'entre « eux, corrompu et ignorant, occupera le trône ; ce sera un « tout jeune homme sans aucun savoir. Il sera dépourvu de « raison et d'intelligence. » A ce portrait flatteur, tout le monde reconnaissait Abdul Aziz; tandis qu'on l'acclamait lorsqu'il annonçait « qu'un lion monté sur une ânesse, ou plutôt un « héros aux traits acérés et durs, irait combattre pour le compte « du Madhi ceux qui resteraient fidèles au colonel », comme il appelait Mac Lean, ce roumi, à qui Abdul Aziz devenu chrétien avait vendu le Maroc.

Bientôt il se donne comme chérif, et aux foules ignorantes, il déclare être Mouley Mohammed, frère aîné du sultan, échappé de la prison où l'avait fait enfermer, à la mort de Mouley Hassan, le grand vizir Ba Ahmed.

*
* *

Les Riata, les premiers, importante tribu des environs de Taza, se groupèrent autour de lui et, dès septembre 1902, le faux Mouley Mohammed faisait dire, en son nom, la prière dans les mosquées de Taza, ce qui, en droit musulman, est la manifestation de la souveraineté.

Le sultan d'abord s'inquiéta peu; 20 cavaliers et un caïd Mia furent envoyés pour sommer les Riata de livrer Bou Hamara; ils eurent peine à revenir la vie sauve. Quelques centaines de cavaliers, partis pour la même mission, ne réussirent pas mieux.

Ennuyé de ces échecs qui l'empêchaient de quitter Fez pour retourner à Merrakech, Abdul Aziz se décida à envoyer une méhalla de 2.500 hommes, sous les ordres de son frère Mouley Kebir, pour en finir avec cet agitateur, que désormais on affubla, par dérision, du surnom de « Rogui », réservé à tous les agitateurs d'humble origine depuis que, quarante ans auparavant, un certain Mohammed er Rogui [2], personnage obscur du Gharb, était venu, après un succès éphémère, se faire prendre misérablement dans une zaouïa des environs de Fez.

Mouley Kebir fut bien vite arrêté par la mauvaise volonté des tribus et obligé de stationner chez les Ilyaïna ; la fidélité de ceux-ci ne résista pas à la présence ruineuse de sa méhalla ;

---

[1] Trisaïeul de Mahomet.
[2] De la tribu des Rouaga.

le 29 novembre, aidé de quelques fractions des Riata, ils attaquèrent le camp de Mouley Kebir, dont les troupes lâchèrent pied.

Cette défaite augmenta considérablement le prestige du Rogui. Autour de lui, se réunirent les contingents de toutes les tribus de l'oued Innaouen, Tsoul, Branès, Hyaïna, Riata. Le sultan, revenu à Fez après une vague campagne de répression chez les Zemmour et les Gherouan, fit un grand effort. Trois méhallas — 15.000 hommes — furent réunies et envoyées à la rescousse de Mouley Kebir. Mais l'indiscipline et le manque d'entente entre les chefs ne leur permirent pas de faire autre chose que quelques vaines razzias. Arrêtées à une centaine de kilomètres de la capitale, elles finirent par se laisser surprendre par les contingents Riata qui les dispersèrent et s'emparèrent de leurs tentes, de leurs fusils, de leurs canons. Les fuyards, dépouillés au passage par les Hyaïnas, un instant ralliés au makhzen, arrivèrent quarante-huit heures après à Fez, où ils jetèrent la panique (29 décembre 1902).

On crut que le Rogui allait les suivre. Le caïd Mac Lean et les siens quittèrent Fez précipitamment et ne s'arrêtèrent qu'à Tanger.

Cette fuite débarrassait le sultan des conseillers qui l'avaient mis en si dangereuse posture. Depuis quelque temps d'ailleurs, Abdul Aziz avait montré une tendance à se rapprocher, à Fez, du parti conservateur : son mariage avec une fille de son oncle Mouley Ismaël, représentant du vieux Makhzen, sa présence régulière à la prière publique en étaient les preuves.

La fuite de Mac Lean mettait fin définitivement à la prédominance à Fez de l'Angleterre. Déjà cette puissance avait renoncé au but que poursuivait encore l'ambitieux caïd ; l'ambassade d'Abd el Kerim ben Sliman à Paris, les protocoles de 1901-1902 qui s'ensuivirent prouvèrent qu'elle cédait sa place à la France, et celle-ci allait s'efforcer de faire accepter du Makhzen sa loyale collaboration.

En Europe, la victoire du Rogui avait causé une grosse émotion. On décida cependant qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir tant que la vie des Européens ne serait pas en danger. La France et l'Espagne tinrent prêts, à tout événement, des navires de guerre et, fait très important, au moment même où des pourparlers s'engageaient entre les deux pays à propos de leurs intérêts respectifs au Maroc, on posait, à propos de cette intervention possible, le principe de l'intégrité de l'empire chérifien, qui était la base du protocole de 1901.

***

Bou Hamara, au lieu de poursuivre ses succès, était revenu à Taza : c'est le propre d'armées comme la sienne, composées d'éléments sans cohésion, de ne pouvoir exploiter leur victoire. La bataille finie, les contingents se dispersent, chacun rentre chez soi mettre à l'abri le butin qu'il a pu faire. Le Rogui avait suivi, avec quelques réguliers, le gros des Riata. Au milieu d'une pompe impériale, il célébra dignement l'Aït-el-Srir, puis s'occupa de rassembler de nouvelles troupes. Toutes les tribus entre Fez et la Moulouïa lui envoyèrent leurs guerriers, qui, d'une façon irrégulière et momentanément, vinrent grossir sa méhalla.

De son côté, le sultan avait reconstitué ses forces près de Fez et les avait placées sous les ordres du ministre de la Guerre El Menehbi. Deux de ses parents, Mouley Arafa et Mouley el Mrani, étaient partis pour Melilla et Oudjda, avec mission d'attaquer le Rogui par l'Est. Enfin, pour répondre aux Fasis qui, toujours frondeurs, affectaient de croire que Bou Hamara était bien son frère, Abdul Aziz avait fait venir à Fez, pour le montrer à la foule, le véritable Mouley Mohammed.

Cependant, peu à peu, le Rogui s'était rapproché de Fez, autant par sa volonté que poussé par les tribus, les Hyaïna entre autres, qui tenaient à voir le théâtre des hostilités reporté en dehors de leur territoire. A la fin de janvier 1903, il était à deux heures de la capitale chérifienne.

Le 21 janvier, El Menehbi, aidé du caïd Omar el Youssi, l'attaque et le met en déroute ; Bou Hamara, blessé, parvient à s'enfuir à Taza. Ce succès dégageait Fez, mais c'était une victoire éphémère qui atteignait à peine son prestige : ses troupes irrégulières se rassemblèrent aussi vite qu'elles s'étaient dispersées.

El Menehbi n'avait même pas pu le poursuivre ; après une pointe chez les Sanhadja, au Nord-Ouest de Fez, il fut obligé de ramener dans la capitale sa méhalla réduite des trois quarts par la désertion, sous prétexte de venir fêter dignement l'Aït-el-Kibir (mars 1903).

Le Rogui, de Taza, avait porté ses forces sur la Moulouïa pour appuyer l'agitation des tribus dans le Rif et l'amalat d'Oudjda ; un de ses lieutenants s'empara de la casba de Djenada, près de Melilla, où s'étaient réfugiés les quelques fidèles du caïd makhzen ; l'envoyé du sultan Mouley el Mrani n'eut d'autre ressource que de solliciter des Espagnols la faveur de

s'embarquer pour Tanger avec tous les fonctionnaires des douanes.

Le Rogui lui-même marche alors sur Aïoun-Sidi-Mellouk, en chasse les troupes de la garnison d'Oudjda venues pour le combattre, et s'avance jusqu'aux environs de cette ville. L'amel et Mouley Arafa, l'autre envoyé du sultan, se réfugient à Marnia.

Après ces succès, Bou Hamara va s'installer à Selouan, à 20 kilomètres de Melilla.

Désormais, il est en contact direct avec nos territoires et avec les possessions espagnoles. Mais quoique le mouvement populaire qui soutient sa fortune soit avant tout religieux islamique, et par conséquent antieuropéen, il se montre vis-à-vis de ses voisins étrangers courtois, respectueux des lois de la guerre, évitant, avec le plus grand soin, toute cause de conflit.

L'Espagne, quoique ce voisinage et les troubles qui s'ensuivirent fussent une gêne considérable pour le commerce de ses possessions, put ne pas prendre parti entre le sultan et le prétendant, laisser s'établir à l'entrée de son étroit territoire tantôt des douaniers du Makhzen, tantôt des fonctionnaires roguistes, prescrire au gouverneur d'avoir la même attitude avec les autorités ses voisines, qu'elles représentassent Abdul Aziz ou son adversaire.

Il n'en était pas tout à fait de même du côté français; depuis les accords de 1901-1902, nous étions engagés à une politique de collaboration avec le sultan et, par conséquent, nous devions nous efforcer de l'aider à rétablir son autorité.

Il faut reconnaître qu'il y eut souvent un certain mérite à suivre pareille ligne de conduite. Nous constations alors sur toute notre frontière l'impuissance du Makhzen; plus tard, sa mauvaise volonté vint s'ajouter à sa faiblesse. Aussi, ne voyant que les charges immédiates et certaines de cette politique, quelques-uns, parmi ceux que leurs fonctions mettaient en contact journalier avec le désordre marocain [1], en Oranie par exemple, eurent à plusieurs reprises des tendances à vouloir traiter directement avec les tribus et, par suite, à se rapprocher du Rogui, dont l'autorité sur beaucoup d'entre elles était, sans conteste, plus considérable que celle du sultan. Cette solution algérienne de la question marocaine, si séduisante lorsqu'on ne regardait que la frontière, l'était beaucoup moins en se plaçant au point de vue général; les événements l'ont surabondamment démontré.

---

[1] Le général O'Connor notamment.

Aussi, en dehors de ces quelques tentatives passagères et, pour ainsi dire, indispensables, la France n'a cessé de prêter au Makhzen dans sa lutte avec le Rogui, dans les régions voisines de notre frontière, un appui réel. Pendant trois ans, l'Algérie fut véritablement la base d'opérations de ses méhallas.

Au mois de juillet 1903, des hommes, des munitions, de l'argent, débarquent à Nemours et Oran et gagnent Oudjda, en traversant notre territoire.

Le prétendant avait quitté Selouan pour Cheraa et se préparait à marcher sur Oudjda. Le nouvel employé du sultan, Si Rekina, voyait déjà la ville prise et sollicitait l'intervention des troupes françaises. Mais Bou Hamara, à l'annonce des renforts et aussi à la nouvelle de l'entrée à Taza d'El Menehbi, reporte son camp vers l'Ouest, à Aïoun-Sidi-Mellouk. Une partie des tribus de l'Amalat font leur soumission à Si Rekina (Beni-Snassen, Mehaïa, Angad).

A Fez, depuis le retour de la méhalla d'El Menehbi, le sultan avait fait de vains efforts pour réunir des contingents nombreux et reprendre l'offensive. Tout le printemps s'était passé en négociations inutiles avec les tribus berbères; elles envoyaient des hommes et exigeaient qu'on les armât; au bout de peu de temps, tous désertaient avec leurs armes et leurs munitions, non sans avoir quelque peu pillé les environs de Fez; 4.000 fusils furent ainsi inutilement distribués. Les personnages religieux, intermédiaires habituels entre le sultan et les tribus révoltées, se refusaient à remplir leur office, tant l'impopularité d'Abdul Aziz restait grande [1]. Le prestige religieux de Bou Hamara était intangible ; les consultations les plus savantes des oulémas de Fez, répandues à profusion, laissaient entière la foi que ses partisans avaient en lui.

Aussi, en mai, lorsque la méhalla quitte Fez et reprend l'offensive, elle comptait à peine 5.000 hommes. Péniblement elle traverse, sans les soumettre, les tribus rebelles, et décimée par la désertion, elle arrive le 8 juillet à Taza où elle s'enferme, bloquée de tous côtés par les partisans du prétendant.

De cette ville, El Menehbi supplie son maître de venir le rejoindre et de combattre lui-même l'insurrection, pour prouver aux tribus qu'il est toujours le sultan et qu'il n'a pas cédé sa place au « colonel », comme on continue à appeler Mac Lean.

A la fin de juillet, Abdul Aziz se décide à quitter Fez avec

---

[1] Les chorfa d'Ouezzan notamment se refusèrent à intervenir.

quelques milliers d'hommes. Mais il ne peut s'éloigner à plus d'une soixantaine de kilomètres de sa capitale. Immobilisé au milieu des tribus hostiles, il reste trois mois à essayer des négociations, que d'indolentes razzias n'appuient pas suffisamment.

La garnison de Taza tente une sortie pour venir le rejoindre, mais échoue lamentablement. Les désertions se multiplient; finalement il doit reprendre le chemin de Fez, où il arrive le 28 octobre, après une dure retraite au milieu des tribus berbères qui harcèlent son arrière-garde et pillent ses convois.

El Menehbi, disgracié, quitte Fez et va chercher à La Mecque le pardon de ses relations avec les infidèles. Sa méhalla fait sauter les murailles de Taza et suivie, par peur des représailles du Rogui, d'une foule misérable, elle arrive à Aïoun-Sidi-Mellouk. Elle y rallie Si Rekina qui, après quelques revers, avait, grâce à la mission militaire française et à ses canons, remporté sur le champ de bataille d'Isly un important succès et dégagé la route entre ce point et Oudjda. Cependant les deux méhallas, menacées de tous côtés, ne peuvent que laisser une garnison à Aïoun-Sidi-Mellouk et gagner Oudjda où elles arrivent le 17 octobre.

A la fin de 1903, d'Oudjda à Fez, tout le pays échappait à l'autorité du sultan; le Rif était soulevé; du côté de l'Atlantique, de Tanger à Mogador, les tribus, quoique ne faisant pas cause commune avec le prétendant, refusaient de payer l'impôt. Le Trésor chérifien était vidé; seuls, des emprunts successifs permettaient au Makhzen de vivre au jour le jour, et déjà on prévoyait la nécessité d'un nouvel emprunt, liquidant la situation, donnant au sultan les ressources nécessaires pour raffermir son pouvoir, mais qui serait basé sur des garanties soumises à un contrôle où naturellement la France voyait un nouveau moyen d'exercer sa politique de collaboration.

***

Le Rogui, en même temps que le sultan regagnait Fez, s'était avancé vers l'Ouest, et il était maintenant établi à Taza où il s'efforçait de donner à sa « cour » l'étiquette de celle du sultan. Il cherchait même à organiser en tribu makhzen les Riata, qui jusqu'ici lui avaient été constamment fidèles et dont il espérait tirer un noyau important de troupes permanentes pour ses méhallas. Mais il savait que, pour être écoutée, son autorité devait être légère et que ses combinaisons politiques ou militaires devraient toujours céder le pas aux labours, aux récoltes ou aux pratiques du Ramadan. Pas plus qu'en décembre 1902,

il ne songea à marcher sur Fez. Il sentait aussi que son prestige religieux, qui était si solide sur les sauvages tribus berbères, risquait de ne pas tenir devant la fine critique des lettrés de Fez, et que même s'il eût réussi à chasser de cette ville Abdul Aziz, ce n'était pas lui, mais un véritable chérif qu'on eût proclamé dans la mosquée de Mouley Idriss.

De son côté, le sultan, absorbé par les troubles qui secouaient l'Ouest de son Empire, et découragé par ses précédentes expériences, renonçait à l'attaque dans les montagnes. Aussi depuis la fin de 1903 jusqu'en 1909, c'est seulement dans la région de la Moulouïa que se développeront les opérations des deux partis.

Jusqu'au mois d'août 1904, le Rogui reste à Taza, laissan ses lieutenants guerroyer, avec des chances diverses, contre les méhallas chérifiennes entre Oudjda et Melilla. A cette date il se transporte sur l'oued Za, pour se rapprocher de Bou Amama.

Le vieil agitateur venait de quitter son campement de Beni-Ounif de Figuig et était venu s'établir à Guefait. Son entourage, avec quelques compagnons fidèles, Chambaa et Ouled-Sidi-Cheik, des temps héroïques de l'insurrection, se composait surtout de coupeurs de routes et de condamnés de droit commun algériens; c'était, dans cette région déjà si troublée, un nouvel élément de désordre. Se ralliant au Rogui, Bou Amama lui avait déjà envoyé son fils Si Taïeb. Les méhallas chérifiennes avaient bien remporté un léger succès sur leurs bandes réunies, mais sans réussir à empêcher le pillage des tribus fidèles au Makhzen, et par extension de celles qui gravitaient dans notre rayon d'action.

Sur toute la frontière, de la mer au Teniet Tassi, nous avions dû, pour limiter le désordre et l'anarchie, imposer à nos populations un lourd service de garde assuré par de nombreux goums. La présence de Bou Amama sur l'oued Za nous décida à envoyer un fort groupe mobile à Berguent, point d'où il pouvait efficacement protéger nos confins sud-oranais contre les entreprises parties de sa zaouïa, et maintenir dans la tranquillité les tribus tentées de prendre part à l'agitation.

Au mois de septembre 1904, l'insécurité des routes empêche de ravitailler Aïoun-Sidi-Mellouk : ce poste est abandonné par les soldats du sultan ; les contingents réunis du Rogui et de Bou Amama bousculent, sur l'oued Radim (26 septembre), les méhallas chérifiennes, et celles-ci se retirent sur Oudjda, où elles se trouvent encore à la fin de l'année, dans le dénuement le plus lamentable.

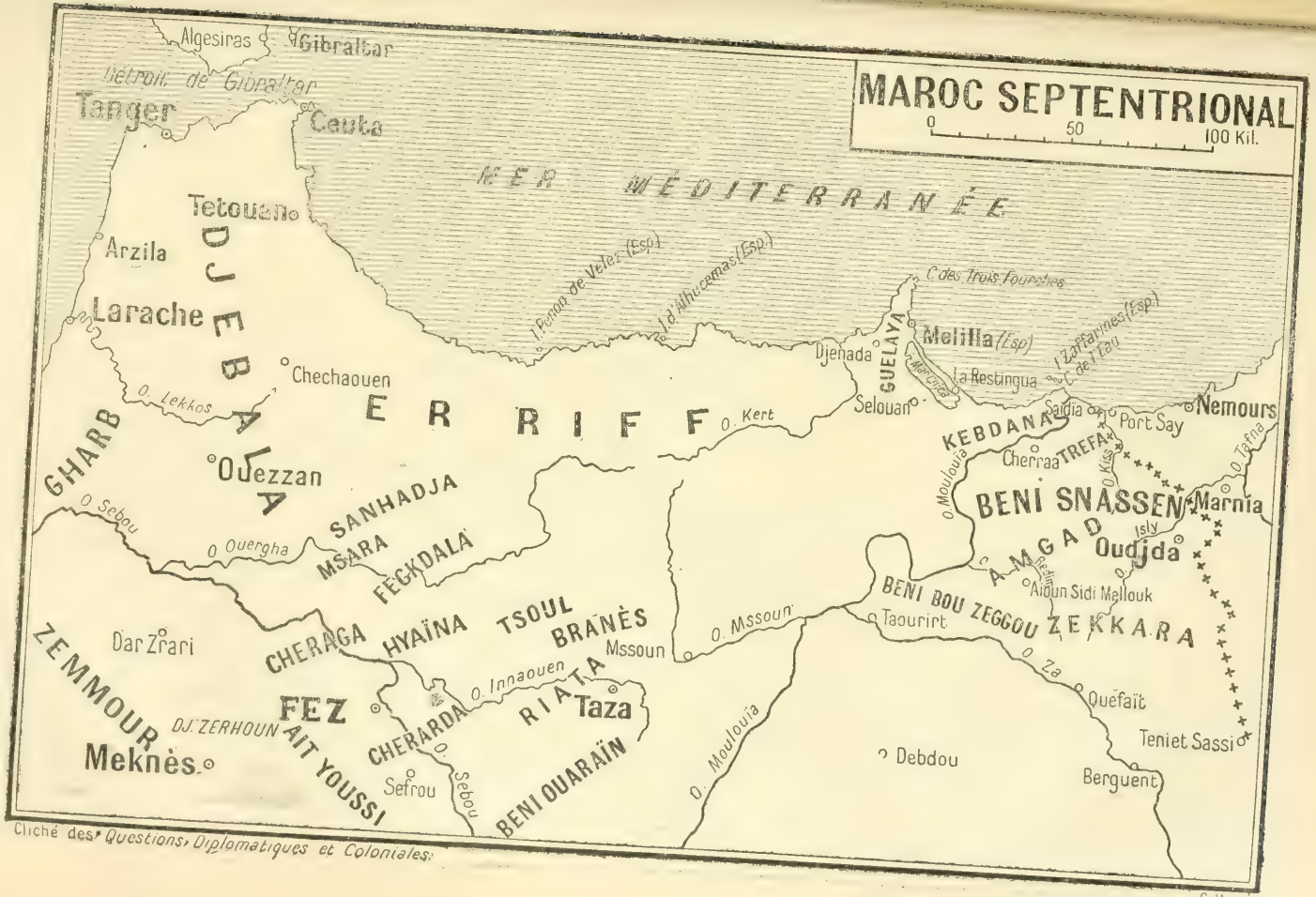

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Huré.

*
* *

Cette situation respective des forces opposées resta sensiblement la même pendant toute l'année 1905 ; par trois fois (29 janvier, 9 avril, 4 juillet), le prétendant, toujours aidé de Bou Amama, menace Oudjda, et la ville n'est sauvée que grâce à la mission française et à l'artillerie maniée par un de ses officiers, le lieutenant Ben Sedira. Les méhallas chérifiennes continuent à être ravitaillées par notre territoire. Cependant, de moins en moins, le Makhzen reconnaît nos bons offices ; progressivement, il reporte sur l'Allemagne la confiance qu'il avait en nous.

Les traités conclus en 1904 avec l'Angleterre et avec l'Espagne, le départ de notre ambassade pour Fez (décembre 1904) avaient pu, un moment, nous faire croire à la réalisation du rêve que nous faisions depuis quatre ans : la réforme progressive de l'empire marocain, exécutée en respectant les droits du sultan, et par lui, mais avec notre seule collaboration. Mais le voyage de l'empereur Guillaume à Tanger (31 mars 1905) et les déclarations au Reichstag du comte de Bülow nous montrèrent combien l'Allemagne était décidée à s'opposer à cette politique, qui respectait et favorisait son avenir commercial, mais qui réglait sans elle la grave question marocaine. La Conférence d'Algésiras, en internationalisant cette question, devait, à son sens, réparer cette atteinte à l'hégémonie qu'elle poursuivait si âprement depuis 1870.

Au Maroc, dès la fin de 1904, cette politique allemande, tous les jours plus active, prend un caractère nettement anti-français. Tous les incidents de notre frontière sont exploités par ses représentants qui nous montrent au faible Abdul Aziz comme les envahisseurs de son royaume, contre lesquels il n'a qu'un appui, l'empereur Guillaume. Ils reconnaissent que des réformes sont indispensables, mais c'est à des musulmans qu'il faut en confier l'exécution, et puisque le Maroc n'a pas encore d'hommes d'État capables de suffire à cette tâche, à des musulmans venus d'Egypte ou de Turquie : encore une fois le panislamisme apparaît au Maghreb, comme en Orient, à côté du pangermanisme.

Les résultats de cette politique ne se font pas attendre : c'est l'échec de l'ambassade de M. Saint-René Taillandier à Fez, et sur toutes nos frontières, à Figuig comme à Oudjda, un changement complet dans l'attitude des agents du sultan à notre égard.

A Oudjda où, comme nous l'avons dit, les méhallas ne tien-

nent la campagne contre le Rogui que grâce à notre appui ; ceux-ci accumulent à notre égard les mauvais procédés : interdiction aux tribus de fréquenter nos marchés d'Adjeroud ou de Marnia ; refus de nous donner satisfaction si nos administrés sont tués ou pillés par leurs soldats faméliques ; interdiction à nos commerçants de se rendre à Oudjda. A plusieurs reprises, nous menaçâmes de retirer notre mission militaire et de fermer nos portes et notre territoire aux convois de ravitaillement. Cependant, notre ligne de politique générale ne fut pas changée, et dans l'ensemble, les conseils de ceux qui voulaient voir dans le Rogui un moyen d'action puissant sur le Makhzen récalcitrant ne furent pas suivis, malgré les avantages locaux qu'on aurait pu en retirer.

***

En décembre 1905, le Rogui, laissant Bou Amama chez les Beni-Bou-Zegou, avait repassé la Moulouïa et était venu s'installer à la casba de Selouan, entre les Guelaïa et les Kebdana. Pendant trois ans son quartier général n'en bougera pas ; lui-même ne s'en éloignera que pour de courtes expéditions contre les soldats du sultan, qui, eux, sont installés à Cheraa, au Nord-Ouest du massif des Beni-Snassen.

D'ailleurs le Makhzen, dont la faiblesse augmente rapidement, est obligé peu à peu de renoncer à la lutte. Pendant la Conférence d'Algésiras, il envoie encore à ses méhallas quelques renforts destinés surtout à frapper l'imagination des diplomates. Le *Turki*, qui à lui seul représente sa flotte, va même bombarder Mohamedia de la Mar Chica, où quelques Français entreprenants, désavoués d'ailleurs par leur gouvernement, ont établi pour le compte du Rogui une factorerie destinée à devenir le débouché maritime de son empire.

Il continue, par l'intermédiaire de ses représentants, à trouver le moyen de nous marquer sa mauvaise volonté, mais il est incapable de rien entreprendre de sérieux. Pendant dix-huit mois, les opérations vont consister des deux côtés à s'emparer et à abandonner les gués de la Moulouïa. Au Sud, Bou Amama cesse également de prendre part à la lutte et, impressionné par la rude leçon que nos troupes ont infligée à ses partisans sur l'oued Nesly (février 1906), songe de plus en plus à faire sa soumission aux autorités françaises.

Le prétendant, à Selouan, est maître en fait de toute la région entre Oudjda et Taza. On y fait la prière en son nom, mais les tribus de ces régions, avant tout indépendantes, se prêtent moins facilement à l'acte de sujétion consistant à payer des impôts

même coraniques. Aussi Bou Hamara, sachant jusqu'à quel point il peut compter sur leur fidélité, cherche d'autres moyens de se procurer les fonds nécessaires à l'entretien de son makhzen, dont les nombreux reporters, reçus à Selouan, vantent la bonne tenue. Déjà il tirait quelque argent des douanes que, dès son arrivée dans le pays, il avait installées à proximité de Melilla à la place de celles du sultan. La politique d'expansion de l'Espagne lui donne bientôt l'occasion de concéder à de puissantes compagnies, contre de grosses sommes, l'autorisation de prospecter dans le massif des Guelaya, d'exploiter des mines et de les relier à Melilla par des chemins de fer.

Une grande partie des difficultés qu'il avait avec les tribus, et qui à chaque instant rendaient sa situation précaire, disparaissaient pour un temps du moins.

Bientôt il est débarassé de la méhalla chérifienne qui, à l'occasion, groupait autour d'elle les mécontents. Après l'occupation d'Oudjda par nos troupes (29 mars 1907), celle-ci avait passé la Moulouïa et ses débris, mourant de faim, continuaient à livrer au prétendant des combats sans résultats, appuyés parfois par une ridicule canonnade du *Turki*. Cette lutte stérile ruinait le commerce de Melilla, comme les années précédentes elle avait ruiné celui de Marnia. Aussi les Espagnols ne firent-ils aucune difficulté pour transporter à Tanger, sur la demande d'Abdul Aziz, les débris de sa méhalla, ce qui supprimait au moins l'un des belligérants. Le Rogui, naturellement, ne s'opposa pas à cette opération (décembre 1907).

Sa situation vis-à-vis des tribus s'en trouva grandie; mais les Espagnols, qui continuaient à lui fournir de larges subsides, se servirent de son influence pour occuper successivement, sans coup férir, la Restingua, son ancien port de Mahomedia (14 février 1908) et le Cap de l'Eau (11 mars 1908).

Bou Hamara oubliait qu'il avait soulevé les tribus en accusant Abdul Aziz d'avoir vendu aux Anglais la terre des croyants. Les Rifains, Guelaya et Kebdana se chargèrent de le lui rappeler. Au mois de juin, ils chassent les ouvriers qui commençaient à travailler aux mines, et deux mois après ils assiègent Bou Hamara lui-même dans Selouan. Ils semblent même un moment devoir s'en emparer, quand en janvier ils le laissent sortir de sa casba, enseignes déployées, pour aller vers Taza et Fez combattre le nouveau sultan, dont le pouvoir croissant inquiétait déjà leur indépendance.

Ainsi les Espagnols restent aux prises avec les tribus révoltées qui exigent l'abandon des travaux de mines, l'évacuation de la Restingua et de Cap de l'Eau. Mouley Hafid appuie leurs pro-

testations, et leur reproche, avec une apparence de raison, leurs rapports avec le Prétendant.

*
* *

Pendant les années qui précèdent, Bou Hamara s'était tenu à l'écart du mouvement qui s'était terminé par la chute d'Abdul Aziz.

Nous avons indiqué la politique pratiquée, sur les suggestions de l'Allemagne, par ce malheureux souverain. Les résultats de la Conférence d'Algésiras lui avaient enlevé quelque peu de la confiance qu'il pouvait avoir en l'appui de cette puissance. Après la proclamation de son frère Mouley Hafid à Merrâkech (16 août 1907), réduit aux abois, il était venu à Rabat, résolu à accepter les conseils que depuis si longtemps nous lui offrions. Malheureusement, par crainte de complications internationales, nous n'avions pas su lui prêter carrément l'aide qui eût pu faire de lui un sultan fort et capable de mettre fin, pour le plus grand bien de toutes les puissances, à l'anarchie marocaine.

Nos troupes, qui, depuis juillet 1907, opéraient dans la Chaouïa, s'étaient abstenues de combattre les méhallas de Mouley Hafid, lesquelles cependant servaient de refuge aux tribus que nous combattions. Et finalement, au mois de septembre 1908, Abdul Aziz, qui n'avait quitté Fez que sur nos conseils, que nous avions couvert d'honneurs à Rabat, était écrasé par Mouley Hafid sans que nous ayions rien fait pour empêcher ce désastre. Le Maroc tombait au pouvoir d'un sultan dont le pouvoir reposait sur la haine de l'étranger, et qui, comme l'avait été si longtemps son frère, était entre les mains des Allemands, ces protecteurs des Musulmans contre le Français envahisseur.

Bou Hamara, au début, avait hésité à prendre parti pour Mouley Hafid, le prétendant rival qui, comme lui, combattait le sultan en prêchant la guerre sainte. Il espéra ensuite que le nouveau sultan se l'attacherait en lui faisant sa part dans l'Est du Maroc.

Mais bientôt déçu sur ce point, ayant dans le Rif une situation intenable, il se décida à reprendre la campagne, favorisé, comme nous l'avons vu, par les Guelaya et les Kebdana qui, quelques jours avant, l'assiégeaient dans Selouan. Le moment était favorable : l'exercice du pouvoir, la levée des impôts, les concessions que malgré lui Mouley Hafid avait dû consentir à l'Europe pour se faire reconnaître, avaient déjà groupé contre lui les partis de la réaction qui, l'ayant porté au trône, attendaient tout de son triomphe.

Au milieu de décembre 1908, avec sa petite méhalla forte d'un millier d'hommes bien approvisionnés, Bou Hamara avait d'abord passé la Moulouïa et s'était porté à Taourirt, sur l'oued Za. Mais le mouvement n'avait produit aucune agitation dans cette région. Depuis trois ans, la situation y était changée. Nous occupions Oudjda et le massif des Beni-Snassen (1907), Bou Amama s'était soumis et son fils Si Taïeb, qui venait de lui succéder, continuait à nous servir avec zèle et prolongeait notre influence jusque sur la Moulouïa et sur le pays entre Berguent et Aïoun-Sidi-Mellouk, où était maintenant sa zaouïa. C'est à peine si quelques fractions envoyèrent au prétendant une maigre mouna pour l'alimentation de ses troupes; aucun contingent ne vint les rejoindre.

Bientôt Bou Hamara repasse la Moulouïa, et il retrouve vite son ancienne popularité chez les populations montagnardes déjà agitées par les troubles de Fez.

Le 21 janvier 1909, il est à Taza. Les Riata, les Tsoul, les Branès l'acclament; de jour en jour sa méhalla se renforce. Son lieutenant, le nègre Moul el Oudhou, continue à s'avancer sur Fez. Successivement les Hiaïna, les Beni-Ouaraïn, toujours prêts à faire défection, se rallient à sa cause; quelques razzias énergiquement exécutées sur les Cherarda et les Cherarga, qui sont des quatre tribus makhzen, amènent même une grande partie de leurs fractions à faire défection. Au mois de juin le Rogui, comme au moment de sa plus grande puissance, se trouve à quelques heures de la capitale. Ses avant-gardes viennent razzier et faire le coup de feu jusque sous les murs de la ville.

La situation de Mouley Hafid semblait désespérée; il venait à peine d'en finir avec le grave soulèvement religieux provoqué par El Kittani dans le moyen Atlas, et notamment au djebel Zerhoun; son frère Mouley Kebir s'était fait proclamer chez les Zemmour. Mais par un de ces revirements si fréquents au Maroc, on apprend tout à coup qu'il a rassemblé les diverses méhallas qui combattaient à l'Ouest et au Sud de Fez et que, conseillé par la mission française, elles marchent contre le Rogui.

Le 11 août, un combat sanglant s'engage dans la région de Feedalas. La trahison de quelques-uns des partisans de Bou Hamara, probablement achetés, entraîne la déroute complète de son armée : une partie est faite prisonnière, l'autre dispersée dans toutes les directions.

Lui-même s'enfuit chez les Msara. Après quelques efforts pour se reformer une méhalla et reprendre la lutte, il est cerné

et, enfumé dans une zaouïa où il s'est réfugié, il est forcé de se rendre (23 août 1909).

Dans toutes les mosquées on annonce la bonne nouvelle ; on fait au sanctuaire de Mouley Idriss de nombreux sacrifices ; des fêtes se succèdent pendant plusieurs jours. Suivant la tradition, le prétendant fait son entrée à Fez dans une cage de fer, juché sur un chameau. Amené en présence du sultan, au milieu d'une foule hurlante, il conserve le plus grand sang-froid, répond avec hauteur aux questions que lui pose Mouley Hafid et finit par en imposer à tous, même à son vainqueur. Quelques jours il est gardé au palais et même traité avec certains égards. On attribue cette mansuétude au désir de Mouley Hafid de savoir où sont ses trésors, cachés au Maroc ou déposés dans des banques espagnoles ; on dit même un instant que, frappé de sa haute intelligence, le sultan va se décider à l'employer dans le gouvernement de son empire.

Mais bientôt on apprend son supplice ; Mouley Hafid a suivi les prescriptions du Coran (ch. v, verset 37) : « Le Très Haut a « dit : Voici quelle sera la récompense de ceux qui font la « guerre à Dieu et à son envoyé et qui emploient toutes leurs « forces à commettre des désordres sur la terre : vous les met- « trez à mort ; ou leur ferez subir le supplice de la croix ; ou « vous leur couperez les mains et les pieds alternés. »

Seulement Bou Hamara aurait enduré d'abord les supplices successivement ; et finalement, pour l'achever, il aurait été fusillé.

***

Ainsi disparaît de la politique marocaine un élément qui, depuis sept ans, y tenait une place importante. Il est légitime de se demander si cette simplification nous est avantageuse. Nous ne le pensons pas.

Elle donne à Mouley Hafid un pouvoir que, depuis la mort de Mouley Hassan, le sultan du Maroc n'avait plus possédé. Il n'y aurait qu'à s'en féliciter, s'il devait s'en servir pour rétablir dans son empire l'ordre et la sécurité indispensables aussi bien au développement des pays voisins, comme l'Algérie, qu'à celui des enclaves espagnoles et de toutes les colonies européennes répandues au Maroc même.

Malheureusement, tel ne semble pas être son but : les échecs des ambassades françaises et espagnoles, les formules dilatoires derrière lesquelles se retranchent ses représentants ont prouvé qu'il entendait se soustraire à toutes les obligations que lui impose, vis-à-vis de l'Europe entière, l'Acte d'Algésiras.

Les supplices d'El Kittani, du Rogui et de leurs partisans, l'accueil fait aux représentants des puissances montrent comment, au Maroc, il entend gouverner.

Cependant, malgré sa force actuelle, Mouley Hafid aura encore besoin de nous : son trésor est vide et de longtemps ses méhallas ne seront pas en état de soumettre les nombreuses tribus, encore indépendantes en fait, et de les forcer à lui payer l'impôt.

Ne renonçons donc pas à suivre vis-à-vis de lui la politique de collaboration prévue par les accords de 1901-1902 et basée sur l'intégrité de son territoire, principe essentiel pour la France. Mais que ce ne soit pas une politique de dupes. Aidons, sans compter nos efforts, le sultan à sortir des crises qu'il aura encore à vaincre. Donnons-lui nos fonds, nos armes, nos officiers, mais que ce soit toujours dans un but précis et contre des gages solides.

A ce titre, nous regrettons que Mouley Hafid ait, avec ses seules forces, pu abattre la puissance du Rogui. Au mois d'août, au moment où il était prêt à s'enfuir au Tafilalet, nous avons perdu une belle occasion de profiter de sa faiblesse et d'obtenir, en même temps que des titres sérieux à sa confiance, les concessions qu'il nous refuse aujourd'hui si orgueilleusement.

Notre politique doit être plus agissante que par le passé; elle sera aussi moins généreuse; mais c'est la seule qui corresponde à la réalité. C'est la seule qui nous permettra de remplir au Maroc le rôle qui nous revient et que l'Allemagne elle-même, depuis l'accord du 6 février, nous reconnaît.

MAISONAVE.

LE TRIALISME ET LA CROATIE

Parcourant la Croatie et la Slavonie en vue d'étudier sur place la *Zadruga* sud-slave, j'ai voulu profiter aussi de l'occasion qui m'était offerte, pour me faire une idée de l'état de l'opinion croate touchant la question brûlante du trialisme. J'emploie aujourd'hui un loisir forcé dans la petite ville slavonne de Vukovar à résumer les renseignements que j'ai pu réunir à ce sujet.

Assez souvent, ces derniers temps, les journaux français ont parlé de cette conception nouvelle du trialisme, issue en grande partie de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, et qui, à première vue, peut paraître se fonder sur l'ethnographie de la monarchie habsbourgeoise telle qu'elle existe aujourd'hui.

De l'Adriatique à la Drina et à la Drave, occupant un vaste triangle — dont le petit triangle istriote n'est qu'une annexe occidentale — vivent douze millions de Slaves, répartis entre quatre provinces autrichiennes : l'Istrie, la Carniole, la Styrie méridionale, la Dalmatie — un royaume consort de la Hongrie, et dont la situation internationale est des plus délicates à préciser, la Croatie-Slavonie — et enfin les vastes provinces récemment annexées de Bosnie-Herzégovine.

Il est à remarquer que, dans tout cet ensemble de territoires, non seulement l'immense majorité de la population est slave — bien plus qu'elle n'est magyare dans la Hongrie proprement dite, ou allemande dans les vieilles provinces autrichiennes — mais que, de plus, malgré la différence des noms donnés aux Croates, Slavons, Bosniaques, Dalmates, etc., cette population est la même, si bien qu'un paysan croate comprend sans effort un paysan des autres provinces, comme il comprend même, m'a-t-on assuré, un paysan de la grande Russie. Rien de plus naturel donc, semble-t-il, que les aspirations à l'union de ces différents groupes slaves, actuellement isolés les uns des autres par la politique autrichienne, et aussi par la politique magyare. Mais comment cette idée d'un Etat slave du Sud, formé par la réunion des provinces slaves des deux Etats actuellement existants, Autriche et Hongrie, comment cette idée est-elle accueillie par ces dernières, comment aussi par les intéressés eux-mêmes ?

J'ai sur ce point consulté, outre quelques écrits, certains

des hommes qui représentent le mieux l'opinion des partis, hommes d'Etat de Budapest, journalistes de l'opposition croate, anciens fonctionnaires, et voici l'impression que j'ai conservée.

I

De tous ceux qui peuvent avoir à se prononcer sur la question, les plus décidés adversaires du trialisme sont assurément les Hongrois, plus exactement les Magyars. Pour ceux-ci, la constitution de l'Etat slave du Sud, avec la rupture forcée du lien qui aujourd'hui rattache la Croatie-Slavonie à la couronne de Saint Etienne, cette constitution aurait pour résultat de couper leurs communications avec la mer. Elle les isolerait de leur port de Fiume, auquel ils tiennent tant, pour lequel ils ont fait d'importants sacrifices, et d'où ils sont si fiers de voir partir de puissants paquebots neufs battant le pavillon tricolore des Magyars. A aucun prix ils n'accepteront pareille solution, à moins d'y être absolument forcés. Les lecteurs des *Questions Diplomatiques* se souviennent d'avoir lu, à propos des difficultés entre Hongrois et Croates, un article du comte Joseph Mailath, dans lequel celui-ci menaçait ces derniers d'une annexion au moins partielle au grand royaume [1] : il faut s'attendre, chez les partisans du trialisme, à voir de pareilles menaces répondre à nouveau à l'idée de l'indépendance croate. J'ai eu, ces jours derniers, l'occasion de revoir le comte Mailath chez son frère, au château de Dolni-Miholjac, et son opinion, qui est celle des patriotes magyars, m'a paru rester irréductible sur ce point. Je rappelle que le comte est un des membres les plus influents de l'aristocratie hongroise, et que sa voix est très écoutée à la Chambre des seigneurs de Pest.

Sans doute, les partisans du trialisme s'efforcent d'obtenir l'adhésion des Magyars. On vend en ce moment à Zagreb une grande carte de l'empire austro-hongrois réorganisé d'après les vues des novateurs. Sur cette carte [2], la Hongrie, diminuée de la Croatie-Slavonie, reçoit en revanche la Gallicie, province à propos de laquelle j'ai noté antérieurement les convoitises des politiques magyars [2]. L'Autriche, doublement réduite au Nord-Est et au Sud-Ouest, fait les frais, à la fois, de la constitution du nouvel Etat et des compensations données à la Hongrie; diminuée de près de moitié, elle ne comprend plus que les provinces allemandes, et la Bohême avec son annexe morave. Mais

---

[1] *Hongrie et Croatie*, 1907.
[2] Voir mon livre : *La Hongrie au XXe siècle* (1908).

il est douteux que cette combinaison même plaise aux Magyars. Ceux qui savent à quel point Fiume leur tient à cœur comprendront qu'ils ne veuillent pas s'en laisser isoler, et voir ramener la Hongrie à la situation d'une vaste Suisse ou d'une grande Serbie, sans contact avec la mer. A moins d'une combinaison nouvelle que je ne discerne guère, car les Magyars ne peuvent accéder à la mer qu'à travers des masses slaves, il faut s'attendre à trouver en eux d'irréductibles adversaires du trialisme.

II

Les Autrichiens semblent avoir autant à perdre dans la constitution d'un Etat slave du Sud, autant, sinon plus, au cas où il leur faudrait réellement abandonner la Gallicie. Et cependant c'est peut-être en Autriche que le projet a quelques-uns de ses plus chauds partisans. Ceux-ci se recrutent surtout parmi les chrétiens sociaux, qui ont à leur tête le prince Liechtenstein et le bourgmestre Luëger. Puissants au Parlement, les chrétiens sociaux exercent de plus, affirme-t-on, une grande influence dans les conseils du prince héritier, l'archiduc François-Ferdinand. Il semble qu'il faille faire honneur, en partie, à leur esprit de justice, d'une concession qui réconcilierait les Slaves du Sud avec la dynastie, en leur accordant enfin dans cet empire où l'élément slave est en majorité, une maison à eux. Mais il est certain aussi que l'Autriche, en apparence affaiblie, pourrait recueillir certains avantages de cette diminution territoriale.

Tout d'abord, dans la monarchie habsbourgeoise réorganisée, l'habile et traditionnelle politique autrichienne pourrait sans doute trouver matière à de nouveaux modes d'application de la célèbre maxime — sa règle de toujours — *Divide ut imperes*. Des trois Etats en présence, elle saurait probablement, dans toutes les difficultés graves, grouper deux contre le troisième. Elle se servirait du concours des Slaves quand il s'agirait de tenir Budapest en échec, et elle s'adresserait à la Hongrie quand il faudrait modérer les Slaves. Elle jouerait plus grandement le jeu qu'elle joue depuis de nombreuses années déjà, en s'appuyant alternativement sur les Croates contre les Magyars, et sur les Magyars contre les Croates. Ajoutons que l'Autriche, débarrassée des Slaves du Sud, verrait sa population devenir plus homogène, et que les Allemands, désormais en majorité en Cisleithanie, auraient même des facilités plus grandes pour essayer de germaniser les Tchèques de Bohême et de Moravie, ceux des Slaves dont le nationalisme est le plus

gênant pour les Germains des deux empires, puisque leur bloc se place au cœur de la Germania, dans la forteresse bohémienne, entre Vienne et Berlin [1]. Et, de plus, n'oublions pas une considération dont l'importance est grande sans doute pour les chrétiens sociaux, grande aussi peut-être pour le prince héritier dont on connaît les tendances catholiques : la Slavie du Sud serait plus aisément soustraite, une fois constituée en Etat indépendant, aux influences juives, si puissantes à Budapest — Judapest, comme l'appellent parfois les Croates — et que redoutent les membres du parti national, à Zagreb et à Osiek. Peut-être moins entamée que la Hongrie proprement dite, la Croatie, en se séparant de celle-ci, pourrait plus aisément et, avec elle, tout le nouvel Etat slave, suivre les chrétiens sociaux de Vienne dans leur résistance au judaïsme [2].

Il est probable, d'ailleurs, que les Slaves du Sud se rallieraient plus volontiers, dans la plupart des cas, à la politique viennoise qu'à la politique magyare. Car, si les Tchèques ont avec les Allemands des querelles violentes, les Slaves des provinces sud-autrichiennes ont peut-être eu moins à se plaindre — ou se sont moins plaints — de l'Autriche, que les Croates et les Slavons ne se plaignent à tort ou à raison de la Hongrie.

Pour tous ces motifs, le plan des chrétiens sociaux paraît assez rationnel. Mais ils ne sont pas seuls en Autriche et, en face d'eux, les pangermanistes se dressent, opposés à tout abandon de provinces allemandes, surtout à celui des provinces qui conduisent à Trieste, et dont la possession par l'Autriche sauvegarde l'espoir de faire un jour de l'Adriatique un lac allemand. Comme l'influence de l'empereur d'Allemagne sur l'archiduc héritier est généralement affirmée — peut-être, il est vrai, sans preuve décisive — il est fort possible qu'elle contrecarre les efforts des chrétiens sociaux pour amener le futur successeur de François-Joseph à leurs vues.

III

Restent les Croates et les Slavons, c'est-à-dire les intéressés, les principaux intéressés du moins. Ce sont en effet ceux des Slaves du Sud, dont, par la situation centrale qu'ils occupent entre les provinces d'Istrie, Styrie et Carniole, et celles de Bosnie-Dalmatie-Herzégovine, par l'autonomie assez large dont ils

---

[1] Aussi les Tchèques voient-ils avec défiance le projet actuel des « trialistes ».

[2] Remarquons, à ce sujet, que certains chrétiens sociaux redoutent la création de la Diète *magyare* de Bosnie, comme devant faciliter la mainmise *juive* sur ce pays.

jouissent déjà et l'apprentissage politique qu'ils ont pu faire, ce sont ceux dont l'opinion importe le plus.

J'ai recueilli à Osiek (Essek), l'ancienne capitale de la Slavonie, un curieux aveu d'un des chefs de l'opposition, M. Svrljuga, directeur de la *Narodna Obrana* (*Défense nationale*) : « Nous « autres, Croates, m'a-t-il dit, nous avons été très contents « de l'annexion de la Bosnie, — parce qu'elle a renforcé les « Slaves dans l'empire. » Cette vue est celle des patriotes croates raisonnables, qui ne songent pas à disloquer la monarchie habsbourgeoise — du moins actuellement — mais seulement à la rendre habitable, confortable même pour les Slaves du Sud. M. Svrljuga ne m'a pas caché, du reste, que son opinion, n'était point celle de tous ses compatriotes. L'élément serbe [1] regarde plus volontiers vers Belgrade, timidement — il est vrai — et il sait ce qu'il lui en coûte s'il manifeste trop clairement ses aspirations : chaque jour les échos du prétoire de Zagreb le lui rappellent [2].

Mais les Croates catholiques, c'est-à-dire la grande majorité en Croatie-Slavonie, ne tiennent nullement, à l'heure actuelle, à se rallier, cela fût-il possible, au trône serbe. Ils plaignent la Serbie, jugent sévèrement les abus de force de l'Autriche; mais ils ne peuvent pas renier leur loyalisme traditionnel aux Habsbourgs ; et ils redoutent l'extrême intolérance religieuse des orthodoxes du royaume de Serbie. Vont-ils même seulement jusqu'à souhaiter l'organisation du trialisme ? C'est très probable. Mais il m'a paru qu'ils ne le disent pas trop haut. Peut-être jugent-ils la chose difficilement réalisable en ce moment, et veulent-ils éviter de transporter sur un terrain trop vaste et trop chanceux leur querelle pendante avec la Hongrie, sur le terrain spécial des chemins de fer croates. Il est certain cependant que, par delà l'application simple et loyale de la *Nagoda* croato-hongroise de 1868, actuellement réclamée à cor et à cris par les patriotes de Zagreb et d'Osiek, ceux-ci envisagent, dans un avenir plus éloigné, le moment où les différentes populations slaves du Sud de l'Autriche-Hongrie cesseront d'être réparties entre deux dominations et sept provinces pour former un tout homogène. Avec quel degré d'autonomie ? Sur le pied de quels rapports avec les deux anciens Etats de la monarchie? Il est actuellement difficile de le prophétiser. Mais ce qu'on peut, sans trop s'avancer, annoncer déjà, c'est que la situation

[1] Je rappelle que Serbes et Croates appartiennent à la même race. La seule différence véritable est que Croate veut dire catholique, et Serbe, orthodoxe.

[2] Au moment où je corrige les épreuves, le procès de Zagreb vient d'avoir son issue, et contrairement aux prévisions générales, sans condamnation capitale.

existante ne pourra subsister longtemps après le réveil de l'idée unitaire chez les Slaves du Sud.

Je ne prétends pas envisager ici les aspirations de ceux des Slaves du Sud qui ne sont pas sous la domination des Habsbourgs. Ceux-ci, les Serbes du royaume notamment, n'ont, semble-t-il, pas intérêt à la constitution du trialisme. C'est autour de Belgrade qu'ils voudraient faire l'union des Slaves, et il est clair que si la monarchie habsbourgeoise fait une place convenable à ses sujets slaves, ceux-ci seront beaucoup moins tentés de prêter les mains aux menées serbes. Et c'est là encore un avantage que l'Autriche réaliserait par le trialisme. Aussi, n'ai-je pas été trop étonné de la façon un peu dédaigneuse et hostile dont un membre influent du parti serbe, correspondant pour les Balkans d'un de nos grands quotidiens, m'a parlé de l'avenir de ce projet.

En somme, qui aurait à gagner au succès de celui-ci? Les Croates, et en général les Slaves du Sud de la monarchie austro-hongroise; l'Autriche elle-même, sans doute; le catholicisme, probablement. Qui aurait à y perdre? Les Magyars; les Serbes du royaume; peut-être les juifs; les pangermanistes.

Quant aux Slaves du Nord — Tchèques de Bohême et de Moravie, auraient-ils à redouter un nouvel assaut de la « culture » germanique, concentrée dans une Autriche restreinte? Au contraire, bénéficieraient-ils du triomphe de leurs frères méridionaux? Le trialisme conduirait-il au *quadrialisme* dont on parle déjà parfois? De toutes les questions qui se posent, c'est peut-être encore une des moins faciles à résoudre. Mais elle sort des limites d'une étude qui n'a eu pour but que d'envisager le problème concernant les Slaves du Sud.

Vukovar, 18 septembre 1909.

René Gonnard,

Professeur à la Faculté de droit de Lyon.

A PROPOS

DU

PREMIER CONGRÈS FRANÇAIS DU FROID

Nous avons l'an passé consacré ici un article au Congrès international du froid qui venait de se tenir à Paris. Nous allons aujourd'hui nous arrêter quelque peu au Congrès national qui s'est tenu à Lyon dans les premiers jours d'octobre. Nous pensons, en effet, que les sujets traités dans ces grandes assises ne doivent point rester étrangers à cette revue. Une revue qui traite de tout ce qui peut rapprocher soit les nations entre elles, soit les métropoles avec leurs colonies ne doit pas dédaigner l'industrie du froid qui, dans beaucoup de ses applications, favorise les échanges des produits entre ces divers pays, en permettant aux denrées périssables de franchir sans se détériorer les longues distances qui les séparent. Les industries frigorifiques ajoutent encore à ce qu'ont fait déjà les progrès réalisés dans la rapidité des moyens de transport. A d'autres points de vue encore ces industries appartiennent à notre domaine, notamment en ce qui concerne l'application du froid à l'habitation en pays chaud, etc...

C'est à l'Association française du froid dont le siège est à Paris, 10, rue Denis-Poisson (XVIIe), qu'on doit l'organisation du Congrès qui vient de se tenir à Lyon. On a compris qu'il était besoin de faire de l'agitation autour de cette question, car le Congrès international tenu à Paris l'an dernier a montré de façon éclatante — ce qu'un petit nombre de personnes savaient bien — que l'industrie du froid artificiel, née en France, y avait végété, tandis que, transplantée à l'étranger, elle y avait poussé de vigoureuses racines, surtout aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne. Il y a quelque navrement à constater que la France, qui a eu l'honneur de posséder les grands initiateurs de cette industrie, les Tellier et les Carré, a marqué le pas et s'est laissée distancer. Bien que le cas soit fréquent et qu'on le constate en de nombreuses autres branches industrielles, notamment dans l'industrie chimique, le fait est fâcheux et on en prend difficilement son parti quand on s'aperçoit de tout le profit qu'a tiré l'étranger des découvertes de nos savants.

Les avantages qu'on retire des applications diverses du froid artificiel sont nombreux et ils ont tous une répercussion, plus ou moins directe, sur la richesse nationale, la meilleure utilisation des denrées, la stabilisation des prix, la défense nationale, etc... Aussi, l'association française du froid s'est-elle donnée pour tâche de tirer la France de son apathie en ce qui concerne les diverses branches de cette industrie.

Pour le siège de son Congrès, elle avait choisi la ville de Lyon et ce choix n'avait pas été fait au hasard. Lyon est, en effet, d'entre toutes les villes de France, sans en excepter Paris, celle où les applications du froid artificiel se sont le plus développées en leur diversité. Ainsi que M. Velluz l'a rappelé au Congrès, c'est à Lyon que fut fondée la première société s'occupant de transports par wagons frigorifiques et cette ville possède de nombreuses installations frigorifiques. Dans un volume très intéressant, publié à la suite du premier Congrès international du froid et qui traite de l'état actuel et des *desiderata* de l'industrie du froid, en France par les comités régionaux du premier Congrès [1], le rapport du comité régional lyonnais, dû à M. H. Weill, ingénieur des manufactures de l'Etat, donne un aperçu de tout ce qui a été fait à Lyon ou dans la région dans cet ordre d'idées.

Depuis près de six ans, deux sociétés productrices de froid fonctionnent à Lyon et mettent des chambres froides à la disposition du public. Les débuts furent difficiles, mais une habile propagande finit par convaincre le public de l'utilité des services qu'elles pourraient rendre. Au commencement de 1907 se formait une chambre syndicale des industries du froid, de fabrique de glace et des wagons réfrigérants dans le but de créer des liens de confraternité et de solidarité entre les diverses industries productrices de froid, d'étudier toutes les questions présentant un intérêt général pour la production et l'utilisation du froid, de solliciter auprès des autorités compétentes et des services publics toutes les réformes et mesures qui peuvent être utiles aux industries du froid, de vulgariser la production et l'utilisation du froid en France.

Depuis le fonctionnement des établissements frigorifiques de Lyon, le salage à sec n'existe plus l'été. Les petits commerçants qui vendent la volaille et le gibier sur les marchés découverts, le long des quais du Rhône et de la Saône, utilisent avec succès les établissements frigorifiques où, à la fin du marché quotidien, ils apportent le restant de leurs marchandises. Ils évitent ainsi

[1] Paris, 10, rue Denis-Poisson, XVIIe.

tout déchet. Le consommateur, de son côté, bénéficie de ces avantages puisqu'il ne mange plus de produits douteux. Pour le poisson, il s'est créé un commerce tout spécial. Le poisson se vend cher le vendredi, jour où il s'en consomme le plus. Partant de ce principe, les marchands de poisson achètent, chaque jour, à partir du dimanche, des marchandises qu'ils confient aux entrepôts frigorifiques jusqu'au vendredi matin. Pour le moment, dit le rapport auquel nous empruntons ces détails, eux seuls bénéficient de ces différences de cours, mais, dans un avenir certainement prochain, le consommateur constatera un abaissement et une grande sécurité de prix. On aura ici un exemple de ce phénomène économique de la stabilisation des prix sur lequel le président de l'Association française du froid, M. André Lebon, a eu grandement raison d'insister dans son discours inaugural du Congrès de cette année.

Il y a là une conséquence économique des plus intéressantes de la vulgarisation des emplois du froid artificiel. Grâce au froid artificiel, on pourra mettre en réserve aux époques de grande production les fruits, poissons et autres objets de consommation afin de les répartir plus également durant toute l'année. On évitera les ventes à vil prix par suite de l'abondance de la production et les craintes d'avarie. Par contre, on pourra éviter les hauts prix des périodes de disette ou de moindre production. En ce qui concerne la viande on diminuera les frais de transport du bétail expédié jusqu'ici sur pied, presque tout, au marché de la Villette, et de là renvoyé non seulement à Paris, mais en beaucoup d'autres régions, le marché de la Villette étant à la fois une pompe aspirante et foulante; on évitera les pertes qu'entraîne ce mode de commerce, et on pourra procurer plus de bien-être à tout le monde.

Les établissements frigorifiques de Lyon conservent encore des beurres, des œufs, des fromages, des fleurs coupées, etc. Ils rendraient de grands services aussi pour la défense nationale et les instructions actuellement en vigueur prévoient la frigorification pour les premiers besoins de la place de 4.210 têtes de bétail en cent jours.

Si la question des entrepôts frigorifiques est des plus importantes et a été trop longtemps négligée en France, celle des transports frigorifiques soit par voie de terre, soit par voie de mer ne l'est pas moins, et à cet égard nous sommes restés tout aussi en arrière que sur le premier point. Et ici les inconvénients de notre routine sont plus frappants que dans le premier cas. Nous nous sommes laissés victorieusement concurrencer sur le marché anglais pour la fourniture de divers produits dont nous

étions, par notre production et par notre voisinage, les fournisseurs tout désignés de la Grande-Bretagne, notamment les beurres, les œufs et aussi les fruits. Des pays beaucoup plus éloignés que nous de ce grand centre de consommation ont annulé cette infériorité par l'emploi sur une vaste échelle du transport par wagons et bateaux frigorifiques des denrées périssables dont ce pays a besoin. Par suite du dédain que nous avons montré pour un outillage moderne très perfectionné, nous avons perdu le bénéfice d'avantages naturels indéniables. Depuis quelques années, instruits par l'expérience, par une expérience plutôt pénible, nous avons entrepris de réparer les plaies faites ainsi à notre commerce extérieur et nous nous appliquons à transporter rapidement et à l'abri de la décomposition les primeurs, fruits et légumes, et les volailles, beurres et œufs, etc., que nos voisins, Anglais et Allemands, réclament. C'est à Lyon, comme nous l'avons signalé, que s'est fondée la Société des magasins et transports frigorifiques de France. C'est de cette ville qu'est partie cette initiative heureuse du transport dans de bonnes conditions des denrées périssables.

On saisit facilement le grand intérêt qu'aurait pour le commerce de nos colonies, tant pour l'expédition chez elles de certaines denrées métropolitaines que pour l'expédition de chez elles vers la métropole ou l'étranger de produits variés, l'existence de transports frigorifiques. Or, il reste dans ce domaine, énormément à faire et le Congrès de Lyon a entendu à ce propos une très intéressante communication de M. Carougeau, chef du service vétérinaire de Madagascar, sur les transports frigorifiques entre la France et les colonies. D'après le résumé de cette communication que nous empruntons au *Bulletin des Halles*[1], tout est à faire, il n'existe aucun navire frigorifique qui fasse un service entre un port français et l'une quelconque de nos colonies. Pourtant celles-ci pourraient fournir à la métropole de nombreuses denrées périssables, fruits et viandes, qui restent inutilisés. Madagascar est très riche en bétail, elle possède un cheptel de plus de quatre millions de têtes, en voie constante d'accroissement. Ce cheptel manque de débouchés, il pourrait fournir à la métropole d'excellente viande, saine, nutritive, à bas prix.

M. Carougeau assure les industriels qui voudraient entreprendre à Madagascar des installations frigorifiques en vue de l'exploitation de la viande, que le gouvernement de la colonie est décidé à encourager et favoriser ces installations par tous les moyens en son pouvoir.

---

[1] Voir le numéro du lundi 4 octobre 1909.

Les autres possessions françaises d'outre-mer sont aussi mal partagées que Madagascar, et cependant toutes ont des produits qui auraient besoin d'être transportés avec toutes les garanties de conservation que donnent les installations frigorifiques. Et il n'est pas besoin de considérer les plus éloignées et les plus petites de nos possessions pour constater cette absence d'installations frigorifiques. Le volume publié à la suite du Congrès de l'an dernier, et que nous avons cité plus haut, contient au sujet de l'Algérie et de la Tunisie des renseignements tout à fait édifiants.

L'industrie frigorifique est peu développée en Algérie. Cette situation est anormale dans un pays dont les principaux produits sont périssables et sont soumis, pendant la plus grande partie de l'année, à une température qui hâte leur destruction, ce qui est particulièrement désastreux lorsqu'il s'agit de produits destinés à l'exportation et dont les prix sont très rémunérateurs, surtout pour les primeurs. Pour le transport des moutons, il y aurait grand avantage à utiliser les procédés frigorifiques. La perte résultant du mode actuel d'exportation des moutons d'Algérie est au minimum de 20 % sur le poids net. La mortalité seule pendant la traversée, qui, normalement, est une des plus faibles causes de perte, donne un déchet important par gros temps. Il faut tenir compte de la perte de poids due à la privation de nourriture, perte qui atteint pour la viande nette 15 % en moyenne. La viande prend en outre plutôt mauvais goût durant cette traversée et il en résulte une diminution de prix. L'expédition des moutons abattus et conservés dans l'air froid sec supprimerait toutes ces causes de pertes et la viande arriverait à destination dans un état comparable, sinon supérieur comme qualité, aux meilleures viandes fraîches.

Le rapport sur la Tunisie pour le Congrès international disait qu' « il serait à désirer que les paquebots quittant la Tu-
« nisie pour se rendre dans les ports méditerranéens fussent
« munis de chambres froides. Ils offriraient ainsi de sérieux
« avantages au commerce d'exportation auquel viendrait
« s'ajouter sans aucun doute un trafic d'importation, car il ne
« tarderait pas à s'établir un échange des espèces de poisson
« qui font défaut de l'un ou l'autre côté de la mer Méditer-
« ranée ».

Pour les autres colonies, il y aurait avantage aussi à avoir des moyens de transport frigorifiques : nous aurions pu ainsi développer entre autres le commerce des bananes et d'autres fruits.

Les installations frigorifiques sont, nous l'avons dit, très variées. Il en est une, déjà en usage en Amérique, et qui pourra rendre de grands services dans certains centres coloniaux. De même qu'on installe dans nos demeures des canalisations pour le chauffage, on peut installer des canalisations pour le rafraîchissement des habitations, et il y aurait dans l'expansion de cet usage un appoint très favorable à la santé des Européens dans les pays tropicaux.

Le développement de l'industrie frigorifique peut donc apporter de grandes améliorations, soit dans la vie aux colonies, soit dans les relations commerciales entre les colonies et leur métropole ou entre les pays entre eux; aussi ne saurait-on trop se féliciter que de grandes manifestations comme celle de Paris l'an passé, ou celle de Lyon cette année, en fassent éclater tous les avantages aux yeux du grand public.

E. Payen.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le Congrès des anciennes colonies.* — Le congrès des anciennes colonies, organisé par l'Union coloniale, s'est ouvert le lundi 11 octobre, à l'Ecole libre des Sciences politiques sous la présidence de M. Paul Deschanel, qui a prononcé le discours d'inauguration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes et rappelé le souvenir de M. Eug. Etienne et de M. Chailley qui l'ont précédé à la présidence du congrès et qui ont rendu de si éclatants services à la cause coloniale, M. Paul Deschanel a parlé en ces termes de la situation actuelle des anciennes colonies de la France.

Nos anciennes colonies sont malheureuses; elles souffrent matériellement et moralement. Les statistiques commerciales montrent leur décadence économique. Depuis bien des années, leur production, leur trafic, leur population sont en décroissance.

Elles se plaignent d'être négligées, oubliées. Elles se plaignent que la métropole réserve son intérêt, son assistance à ses jeunes et grandes possessions : l'Indo-Chine, Madagascar, l'Afrique Occidentale, le Congo. A celles-ci une organisation décentralisée, des emprunts garantis par l'Etat, de grands travaux publics qu'on refuse, qu'on n'accorde qu'avec parcimonie aux filles aînées de la colonisation française.

Elles en sont mortifiées, découragées jusqu'à l'amertume.

Cette crise d'où naîtrait une désaffection ne saurait se prolonger sans péril. Il appartient au Congrès d'en étudier les causes et d'en préparer les remèdes.

Examinant ensuite le rôle de la métropole à l'égard des colonies, M. Paul Deschanel a déclaré que, pour lui, la cause principale de la décadence économique de nos anciennes colonies est le régime douanier imposé à la plupart d'entre elles par la loi du 11 janvier 1892, qui les traite en pays français pour les obliger à admettre en franchise les produits de la métropole et comme pays étrangers en frappant de taxes douanières leurs denrées importées dans la métropole. Elles protestent unanimement contre ce régime qui ne profite même pas à la France; car, si la décadence continue, quel trafic pourra-t-elle faire avec des clients réduits à la misère ?

M. Deschanel a terminé en renvoyant l'hommage de l'affection des congressistes aux populations de ces glorieuses colonies, à la noble

famille française d'outre-mer, et en saluant la mémoire des premiers colons qui surent conserver à notre pays les terres qu'ils avaient conquises.

En nous efforçant de rendre à leurs fils une vie plus active et plus heureuse, nous acquittons, a-t-il conclu, une dette sacrée. En travaillant à accroître la richesse et la force de nos colonies, nous réaliserons notre unique pensée : la grandeur de la France et de la République, condition nécessaire du progrès humain.

Sur la demande du président, M. Trouillot, ministre des Colonies, a été nommé président d'honneur du Congrès qui s'est prolongé jusqu'au samedi 16 octobre.

— M. Conty, ministre plénipotentiaire de deuxième classe, sous-directeur d'Amérique à la direction des affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, est nommé sous-directeur d'Europe, d'Afrique et d'Océanie à la même direction, en remplacement de M. Bapst, nommé directeur des affaires politiques et commerciales.

— M. Auricoste, ancien député de la Lozère, directeur de l'Office colonial, est décédé le 3 octobre à Marvéjols, chez son beau-frère, M. Cartou, maire de Palhers, où il se trouvait en villégiature.

Allemagne. — *Les idées de M. de Holstein sur la politique maritime allemande.* — Un ancien conseiller de légation allemand, M. Hermann von Rath, vient de publier dans la *Deutsche Revue* un intéressant article de souvenirs rétrospectifs sur les idées politiques de M. de Holstein. Tout un long passage est consacré à la question de l'augmentation de la flotte allemande. M. von Rath déclare que M. de Holstein avait voué à cette question une attention toute particulière pendant les dernières années de son activité diplomatique; il écrivait encore le 2 février 1909 : « La question de la flotte est la « principale. En comparaison de celle-là, toutes les autres parais- « sent de peu d'importance. » Et M. von Rath ajoute :

En décembre 1907, M. de Holstein s'exprimait à cet égard comme suit : « La fièvre de la flotte sévit actuellement en Allemagne. Cette dangereuse « maladie est entretenue par la crainte chimérique d'une attaque de la part « de l'Angleterre. Le résultat de cette fièvre de la flotte est triplement « désastreux : à l'intérieur, en raison des agissements du *Flottenverein* qui « produisent même dans l'Allemagne du Sud un mécontentement profond; « en matière de finances, en raison des dépenses exorbitantes; en politique « étrangère, en raison de la méfiance que déterminent les armements. L'An- « gleterre y voit une menace et cette menace a pour résultat de l'attacher « d'une manière durable au côté de la France. Il est d'ailleurs parfaitement « impossible, même en élevant les impôts au degré suprême, de construire « une flotte capable de rivaliser avec les flottes réunies d'Angleterre et de France. Le ministère libéral, actuellement au pouvoir en Angleterre, ne « tirera pas des conséquences sérieuses de la menace que représentent « généralement pour les Anglais les constructions de la flotte allemande. « Mais il en sera autrement quand les conservateurs prendront la direc- « tion des affaires. »

Les armements de l'Allemagne sur terre n'ont rien, au dire de M. de Holstein, qui puisse soulever des objections. Ces armements constituent une nécessité de la défense nationale. Il n'en va pas de même des armements maritimes. « Plusieurs puissances les considèrent comme une menace continue. » M. de Holstein a cru voir que nombre de parlementaires allemands partageaient d'ailleurs ses sentiments; mais ils n'osaient les manifester de peur d'être accusés de manquer de patriotisme.

Une formule souvent répétée avait le don d'irriter fort M. de Holstein. Cette formule est la suivante : « Tout navire allemand de plus représente un accroissement de la puissance allemande. » Rien de plus chimérique, aux yeux de M. de Holstein, qu'une telle assertion. Chaque nouveau navire allemand donnait à l'Angleterre le prétexte d'en construire deux. Par conséquent...

M. von Rath croit savoir que nombre de personnages influents appartenant aux cercles officiels s'étaient convertis sous l'influence de M. de Holstein, à son hostilité à l'augmentation de la flotte. Mais on sait de reste que l'empereur Guillaume II professe sur ce sujet des vues diamétralement opposées. Il paraît certainement peu probable que l'article de la *Deutsche Revue* et l'exposé des opinions toutes personnelles de M. de Holstein sur la question de la flotte modifient en quoi que ce soit les projets maritimes du gouvernement impérial.

Angleterre. — *L'ajournement de la discussion du budget aux Communes.* — Le 7 octobre, M. Lloyd George, a annoncé à la Chambre des communes, au milieu de l'étonnement général, que le gouvernement avait l'intention de suspendre les séances de la Chambre des communes, du lundi 11 octobre au lundi 18 octobre, afin de permettre aux députés d'étudier, comme ils le méritent, les amendements que le gouvernement doit ajouter au *Finance bill* en troisième lecture. Cette décision du gouvernement a été bien accueillie par tous les partis, sauf le Labour Party. Le *Times* a annoncé, dans son article consacré à cet ajournement, que le gouvernement s'était décidé pour trois raisons. D'abord la tâche qui consiste à apporter au budget, avant la reprise des débats, les modifications nécessaires et à comparer les nombreux amendements promis avec les termes du budget tel qu'il est conçu à l'heure actuelle, exige une période d'au moins une semaine. Ensuite, le gouvernement n'a, pour le moment sur les bras aucune mesure importante dont la Chambre pourrait s'occuper en attendant que la discussion puisse reprendre sur le budget. Enfin il paraît que les députés ministériels, étant donné la prolongation inusitée de la session, commencent à se montrer récalcitrants et demandent un repos. La majorité gouvernementale a été réduite plusieurs fois ces temps derniers à un chiffre peu élevé, et l'on croit que de courtes vacances serviront à faire renaître l'énergie dans les rangs ministériels.

Autriche-Hongrie. — *La crise ministérielle hongroise.* — Le 28 septembre, à la Chambre hongroise, M. Wekerlé a confirmé officielle-

ment la démission de son cabinet. Il a rappelé que, en juillet dernier, le ministère n'avait accepté de continuer à diriger les affaires que jusqu'à la reprise des travaux parlementaires. Ce délai ayant expiré, le cabinet a prié l'empereur-roi de le relever de ses fonctions. Le président du conseil démissionnaire a ajouté cette déclaration sensationnelle, que la coalition des partis représentés dans le cabinet avait cessé d'exister, et que, par suite, il avait recommandé au souverain de recevoir M. François Kossuth, en sa qualité de président du parti de l'indépendance, qui constitue la majorité dans le Parlement. M. Wekerlé a dit ensuite qu'il avait proposé au roi l'introduction de la réforme du suffrage, puis le maintien de la communauté de la banque, car il est personnellement partisan d'une banque commune; il souhaite, certes, l'indépendance économique du pays, mais non simplement la forme et l'apparence de l'indépendance, laquelle marquerait véritablement un recul. M. Wekerlé a ajouté qu'il aurait voulu aussi que l'Etat hongrois eût sa marque distinctive dans les emblèmes militaires, et que la langue hongroise fût admise dans l'armée; ces propositions cependant ne furent pas soutenues dans le conseil des ministres par les membres du parti Kossuth. M. Wekerlé a terminé son exposé en disant que lui et ses collègues quitteraient leur poste avec la conscience d'avoir honnêtement accompli leur devoir.

La Chambre s'est alors ajournée pour attendre la décision du monarque. La situation du fait de la démission du ministre Wekerlé et de la dissolution de la Coalition qui en est la conséquence apparaît assez difficile. On pense généralement que le souverain fera appel à un *homo regius* qui formerait un cabinet d'affaires.

— *Le verdict du procès d'Agram.* — Le procès d'Agram s'est terminé le 6 octobre, par le prononcé du jugement. Des 53 prévenus, 18 seulement ont été acquittés. Tous les autres ont été condamnés à des peines s'échelonnant entre douze ans et cinq ans de prison. La sévérité de ce verdict est évidemment abominable; mais on pouvait s'attendre à pire, étant donné les conditions odieuses du procès et l'attitude véritablement scandaleuse du procureur royal M. Accurti, et du président du tribunal, M. Tarrabocchia, qui, le soir même de l'ouverture des débats, proclamait en plein café : « Je jugerai selon « ma conscience : mais je déteste les Serbes, car tous les Serbes sont « des fourbes! » Or, on sait de quelle singulière façon M. Tarrabocchia prétendait juger selon sa conscience. Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette misérable affaire, trop connue maintenant. Qu'il nous suffise de rappeler qu'aucune charge directe, qu'aucune preuve matérielle n'a jamais pu être établie contre les prévenus. L'acte d'accusation leur reprochait d'une façon générale : « 1° d'avoir « fait partie d'une vaste association politique, ayant son centre à « Belgrade et tendant à préparer une révolution dans les pays « yougo-slaves d'Autriche; 2° d'avoir entrepris de populariser dans « lesdits pays le nom de Pierre Ier Karageorgevitch et d'avoir ainsi « travaillé à son avènement; 3° d'avoir songé à détourner l'armée

« austro-hongroise de son devoir pour la faire servir aux desseins « ambitieux du roi serbe. » Mais à aucun moment du procès, ces accusations de tendances ne purent être appuyées d'aucun fait précis et sérieux. Et cependant, le procureur royal avait beau jeu, puisque le président avait soin de frapper d'amende ou de faire expulser du tribunal les défenseurs dès qu'ils prétendaient critiquer l'acte d'accusation ou même s'ils avaient l'audace de serrer, à la fin de l'audience, la main de leurs clients.

On dit que le gouvernement de Vienne serait disposé à grâcier les condamnés, voulant marquer par là le revirement de son attitude à l'égard de la nation serbo-croate. Ce serait, en tout cas, donner une juste satisfaction à l'opinion publique qu'a partout si vivement émue ce procès ridicule. Toute la presse a été unanime, en Angleterre, en Italie, en France, pour protester contre la rigueur d'un jugement inique et pour faire appel à la clémence du gouvernement impérial et royal. Nous souhaitons que cet appel soit en effet entendu à Vienne.

— *La princesse de Hohenberg.* — L'empereur François-Joseph vient d'adresser une lettre autographe à la princesse de Hohenberg, épouse morganatique du prince héritier François-Ferdinand, lui annonçant qu'il l'élève à la dignité de duchesse avec le titre d'altesse (*hoheit*). On sait que la princesse de Hohenberg, avait déjà reçu de l'empereur François-Joseph les titres de princesse et d'altesse sérénissime (*durchlaucht*). En lui conférant le titre de duchesse et le rang d'altesse (*hoheit*), l'empereur d'Autriche paraît vouloir lui faciliter son séjour à la cour d'Allemagne, où elle doit, en novembre, accompagner l'archiduc héritier. L'épouse de l'archiduc François-Ferdinand, ainsi que ses enfants, tout en ayant droit actuellement à la succession au trône de Hongrie, ne pourraient, toutefois, régner sur l'Autriche.

Grèce. — *La reprise des séances de la Chambre des députés.* — Le 11 octobre, la Chambre grecque a repris ses séances : M. Mavromichalis, président du Conseil, a fait une courte déclaration dont voici le résumé :

Jamais le gouvernement n'a assumé le pouvoir dans des conditions plus difficiles. A un moment donné, nous avons été menacés par les maux les plus grands et un vent d'anarchie a failli tout emporter. Nous sommes heureux d'avoir pu maintenir l'ordre et ramener le calme dans les esprits. Une gestion défectueuse des affaires publiques, des déceptions douloureuses, d'autres causes diverses ont blessé profondément l'âme populaire et ont créé une situation anormale exceptionnelle. Mais tout cela appartient au passé. Les désirs et les vœux exprimés de toutes parts coïncident avec les principes que nous avons toujours fermement soutenus. Nous sommes tous inspirés du désir ardent du relèvement du pays par l'amélioration de toutes les branches de la vie publique. On ne s'attend pas certainement à voir des maux qui existent depuis trente ans être guéris dans une trentaine de jours. Nous pouvons faire cet aveu, que la responsabilité du mal dont le pays souffre nous incombe plus ou moins à

nous tous, mais en ce moment il nous faut plutôt envisager l'avenir et je fais appel à tous en dehors de toute idée de personne ou de parti, en invoquant votre patriotisme éclairé pour nous aider à mener à bien l'œuvre de réformes que le pays réclame. Donnons-nous tous la main pour travailler à rehausser le Parlement jusqu'au niveau des besoins, des exigences, des vœux du pays et en faire un organe efficace. C'est cette réforme qui constitue aujourd'hui l'idéal ardent de la Grèce.

Cet appel à la concorde a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a exposé ensuite une proposition de modification du règlement de la Chambre, qui a pour but d'éviter les discussions inutiles et de faciliter l'œuvre législative de la Chambre.

Le ministre de la Guerre, M. Capathistis, a déclaré que la Grèce veut maintenir son armée en bon état d'organisation, mais ne pense à menacer personne. Le ministre se réserve de présenter ultérieurement des projets relatifs à cette organisation. Il a déposé séance tenante : 1° le projet concernant le service des princes royaux dans l'armée ; 2° un projet supprimant le commandement général de l'armée ; 3° un projet supprimant le corps d'état-major tel qu'il est constitué actuellement et relatif à la formation d'un service d'état-major analogue à celui qui existe en France.

II. — ASIE

Indo-Chine. — *La campagne contre le Dé-Tham.* — Le ministre des Colonies vient de recevoir la relation officielle du dernier engagement de nos troupes avec la bande du Dé-Tham.

Renseignée par le khamsaï qui signalait le Dé-Tham et ses hommes retranchés sur les hauteurs du Nui-Lang, la colonne expéditionnaire s'y porta le 5 octobre au matin. Une reconnaissance du lieutenant Salel permit de préciser l'endroit où la bande campait. Après cinq heures d'une marche d'approche silencieuse par des sentiers escarpés, la colonne arriva en contact avec les pirates qui occupaient une tranchée dissimulée dans un bois touffu. Une attaque de front combinée avec une attaque enveloppante fut suivie d'un combat acharné sous bois au cours duquel quatre tranchées durent être enlevées successivement au moyen d'assauts préparés par l'artillerie et les bombes. Une bombe seule tua cinq pirates. L'opération a eu pour résultat la dispersion de la bande du Dé-Tham qui eut huit tués, un blessé, un prisonnier, sans compter les tués et blessés inconnus enlevés par les pirates. Un individu ressemblant au Dé-Tham, blessé à la jambe, fut aperçu s'enfuyant. L'endurance et l'ardeur de nos troupes furent au-dessus de tout éloge. Nous avons eu malheureusement à regretter la mort de sept sous-officiers et soldats européens. Nous avons eu, en outre, treize blessés, dont le lieutenant Gressin, assez grièvement atteint, huit tirailleurs indigènes tués, vingt et un blessés, deux miliciens tués, un partisan tué et un blessé.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine a adressé ses félicitations

aux troupes françaises et indigènes, qui ont fait preuve d'une rare bravoure, et a chargé le commandant supérieur des troupes d'être l'interprète des hommages attristés du gouvernement à l'adresse de nos soldats tués à l'ennemi.

Perse. — *Le nouveau gouvernement.* — Sepelkhdar est nommé président du Conseil des ministres et Ala es Sultaneh, ministre des Affaires étrangères. Le nouveau gouvernement a désigné de nouveaux titulaires pour tous les postes de gouverneur, à l'exception de celui de Kaswin-Astrabad.

Chine. — *La mort de Chang Chi Tung.* — Le vice-roi Chang Chi Tung est mort à Pékin, le 6 octobre. C'était, depuis la disgrâce de Yuan Chi Kaï, l'homme d'Etat le plus influent du Céleste Empire. Il avait été appelé au grand Conseil en 1907 en même temps que Yuan Chi Kaï, avec lequel il s'était toujours trouvé en rivalité. Malgré son âge avancé (il était né près de Tientsin en 1835) Chang Chi Tung avait encore assez d'énergie pour se défendre à la Cour contre les intrigues de ses ennemis. L'an dernier, quand l'empereur et sa mère moururent coup sur coup, c'est d'après les vues personnelles de Chang Chi Tung que fut réglée la question de la succession au trône. C'est à Chang Chi Tung que le prince Chun doit d'avoir été nommé régent. Yuan Chi Kaï, lui, soutenait le prince Pulun.

Un mouvement se dessinait depuis quelque temps en vue de rappeler Yuan Chi Kaï à la direction des affaires étrangères. Ce mouvement va prendre plus de consistance maintenant que son rival victorieux est mort.

Avant de venir à la Cour, l'homme d'Etat défunt avait été vice-roi des provinces de Hou-Nan et de Hou-Pé. Erudit de l'ancienne école, très attaché à la culture nationale chinoise, il n'était pas toutefois absolument hostile à la pénétration européenne. Il tenait pour une réforme modérée de certaines institutions dans le sens européen. Mais, contrairement à Yuan Chi Kaï, qui tenait la réforme de l'armée pour la plus urgente, Chang Chi Tung estimait qu'il y avait lieu de pourvoir avant tout à la réforme de l'enseignement. Il se distinguait heureusement de ses collègues par une certaine intégrité. Son amour de la culture chinoise classique était bien connu de son entourage. Il n'en laissera pas moins dans l'histoire de la Chine le souvenir d'un homme ayant préparé avec intelligence et prudence, sous le coup de la nécessité, l'avènement de l'ère moderne dans l'Empire du milieu.

Japon. — *Déclarations du marquis Katsura sur la politique extérieure du Japon.* — Le 5 octobre, le marquis Katsura, premier ministre et ministre des Finances japonais, prenant la parole devant les banquiers de Tokyo, s'est exprimé ainsi sur les relations du Japon avec les nations étrangères :

Nos relations avec les puissances ont revêtu la forme la meilleure. L'alliance anglo-japonaise est fondée sur l'amitié solide des deux pays et des deux gouvernements; cette alliance est le gage d'une paix continue.

Les relations du Japon et des Etats-Unis d'Amérique sont telles que Japonais et Américains des classes les plus élevées se mêlent de la façon la plus intime et que leur entente s'améliore.

Les hommes d'affaires japonais sont aujourd'hui les hôtes du peuple américain, nos amis de l'au delà du Pacifique les invitent spécialement à se rendre auprès d'eux. Les affaires profitent à ces occasions magnifiques.

Les officiers des deux pays donnent au monde l'assurance que les Japonais et les Américains s'unissent de plus en plus étroitement.

Des concessions mutuelles ont eu raison des litiges subsistant entre Chine et Japon et les deux pays n'ont qu'à se féliciter très sincèrement des termes agréables de leurs rapports.

Mon sincère espoir est que les meilleures promesses économiques qui s'annoncent aujourd'hui, et les relations harmonieuses existant entre vous, vous permettront de travailler à développer le Japon; de cette façon le peuple japonais sera de plus en plus satisfait de son lot et nos rapports avec toutes les nations de l'univers contribueront au maintien de la paix.

III. — AFRIQUE

Maroc. — *L'Espagne, la France et le Maroc. L'interview du général d'Amade.* — Nous annoncions, dans notre dernière chronique, l'occupation de Selouan par les troupes espagnoles. Le 30 septembre, le général Marina envoyait une forte colonne effectuer une reconnaissance vers Souk-Jemis, dans la région occupée par les Beni-bou-Ifrour. Cette colonne subit une furieuse attaque des Rifains, au cours de laquelle le général Vicario, 2 capitaines, 1 lieutenant et 28 soldats furent tués, 15 officiers et 233 hommes blessés. La colonne ne put se dégager qu'avec peine et grâce à l'arrivée de deux compagnies d'infanterie de renfort soutenues par une batterie d'artillerie. A la suite de cette attaque, le général Marina demanda au gouvernement de Madrid de lui envoyer de nouvelles troupes, ce qui lui fut aussitôt accordé.

La nouvelle que les forces du corps expéditionnaire espagnol au Maroc allaient être encore augmentées provoqua quelque émotion en Europe. Les journaux allemands, les premiers, accusèrent violemment l'Espagne de préparer une véritable guerre de conquête, et en France aussi, comme en Angleterre, une certaine inquiétude se manifesta dans la presse et dans l'opinion touchant les intentions des Espagnols, qui suivant les uns seraient bientôt à Taza, et suivant les autres occuperaient Tetouan. En vain, les esprits plus pondérés s'efforçaient de faire ressortir l'invraisemblance de ces assertions, et rappelaient les assurances maintes fois répétées du gouvernement de Madrid : leurs paroles de sagesse ne pouvaient réussir à calmer l'émotion.

Le *Temps* publia alors, le 5 octobre, les déclarations suivantes de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, qui paraissaient bien devoir, cette fois, remettre toutes choses à leur place.

DÉCLARATIONS DE L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE

En présence des nouvelles contradictoires de nouveau répandues sur les projets de l'Espagne au Maroc, nous avons demandé à l'ambassadeur d'Espagne de bien vouloir nous dire si les projets en question s'étaient modifiés ou élargis. M. de Leon y Castillo nous a répondu :

— Absolument pas. J'ai eu l'occasion de le répéter hier encore en l'absence de M. Pichon à M. Bapst, directeur des affaires politiques au quai d'Orsay : nos intentions restent les mêmes ; elles se bornent à pacifier les environs de Melilla, — rien de moins, rien de plus.

— Pourquoi de nouveaux renforts sont-ils partis pour le théâtre des opérations ?

— Parce que la garde des positions acquises, des communications et de la base occupe plus de la moitié de l'effectif, et que le général Marina, sans les 10.000 hommes qu'il vient de recevoir, ne pourrait plus manœuvrer. Il ne disposera d'ailleurs, tout compris, que de 50.000 hommes, et non de 60.000 ou même 80.000, comme on l'a dit à tort.

— Il n'est pas question de marcher sur Taza ?

— Jamais de la vie. Je ne sais qui a répandu ce bruit absurde.

— Et d'occuper Tétouan et Larache ?

— Personne ne m'a jamais parlé de cette occupation, et je suis convaincu que dans la campagne et dans les circonstances actuelles, on n'y songe pas.

— Des correspondants ont annoncé aussi que l'Espagne allait déclarer la guerre au sultan ?

— Pourquoi l'Espagne déclarerait-elle la guerre au sultan ? Je sais bien qu'on prête à Mouley Hafid des desseins singuliers. On dit qu'il exciterait les tribus contre nous. Si nous étions attaqués, nous nous défendrions. Quant à déclarer la guerre, nous n'y pensons point.

— Comment expliquez-vous les rumeurs toutes différentes qu'on trouve dans des télégrammes de Madrid ?

— Par cette raison que certaines personnes peuvent rêver d'une politique marocaine plus active. Mais ces personnes, fort répandues dans la presse, ne sont pas le gouvernement.

Je me permettrai même, en concluant, de souhaiter que l'opinion française, à la sympathie de qui nous attachons un si grand prix, fasse moins de cas de bruits peu autorisés et s'en rapporte plutôt aux déclarations officielles de mon gouvernement, qui sont absolument sincères.

En même temps, d'ailleurs, que paraissaient ces déclarations dans le *Temps*, des notes officielles annonçaient que les gouvernements de Londres, de Vienne et de Berlin, avaient reçu du gouvernement de Madrid, par la voie diplomatique, les mêmes assurances que le gouvernement de Paris. Mais en même temps aussi, le 7 octobre, le *Matin* publiait l'interview suivante du général d'Amade, qui produisait aussitôt la plus vive sensation :

DÉCLARATIONS DU GÉNÉRAL D'AMADE

— La situation que crée à la France l'entreprise espagnole au Maroc est devenue extrêmement périlleuse. Il n'est pas possible qu'elle se prolonge.

Notre influence en Algérie certainement, et peut-être même notre tranquillité en dépendent.

Je m'explique :

L'Algérie a atteint son développement maximum. Routes, chemins de fer, ports y donnent à peu près tout ce qu'on est en droit normalement d'espérer d'eux. En outre, la Méditerranée est un débouché médiocre, depuis longtemps borné à l'Ouest, et il m'apparaît évident que l'avenir est vers l'Atlantique, par la voie de terre. L'Atlantique nous ouvre tous les espoirs commerciaux ; il regarde des pays jeunes et prospères ; il dessert l'Amérique et l'Afrique Occidentale, vers laquelle il représente une route bien plus sûre que les déserts du Sahara. Donc, nous avons un besoin impérieux de fortifier nos conquêtes algériennes par une zone d'influence au Maroc.

Or, jetez les yeux sur la carte : vous y trouverez une ligne qui, de notre frontière oranaise, va d'Oudjda à Rabat par Taza et Fez. Cette route est accessible et sera reconnue bientôt par tous les voyageurs occupés de la pénétration du Maroc comme la voie naturelle qu'il importe de s'assurer. Sur cette route, Taza est l'objectif essentiel. Et j'ajoute : Si nous n'y prenons pas garde, Taza pourrait être le Fachoda marocain.

— Pensez-vous, mon général, que les Espagnols iront à Taza ?

— Ma réponse est bien simple. Avec 15.000 hommes, nous avons pacifié la région de la Chaouïa, sans base de ravitaillement, sans port de mer, et pourtant nous avons toujours scrupuleusement observé les conventions internationales, nous avons toujours évité de froisser les susceptibilités européennes. Les Espagnols, au contraire, ont jeté 50.000 hommes dans une région voisine de leur péninsule, avec leur possession de Melilla comme base d'opérations.

Mais s'ils n'ont pas dès maintenant l'intention d'atteindre Taza, ils y seront amenés par les nécessités militaires et de politique indigène, et puis aussi par la poussée naturelle d'effectifs aussi nombreux et aussi voisins de la métropole. Le corps d'occupation espagnol a déjà obéi — peut-être à son insu — à cette pression en s'emparant de Nador et en étendant encore sa zone d'action vers le Sud.

Les Espagnols auraient-ils envoyé de pareilles troupes au Maroc pour une mesure de police autour de Melilla ? Je ne le pense pas. D'autant que les premiers succès ont provoqué en Espagne un réveil du parti militaire et que l'idée de conquête séduira les esprits aventureux. Le roi lui-même s'intéresse personnellement au Maroc : il est allé, il y a quelques mois, passer à Melilla la revue des troupes, et il n'a jamais caché son désir de rechercher au Maroc des compensations à la perte de l'empire colonial de l'Espagne.

L'Espagne est d'ailleurs sollicitée dans cette voie par l'influence de Rome, le Maroc étant un vicariat apostolique espagnol au point de vue de la « Propagande ». Pendant la campagne de la Chaouïa, les premiers aumôniers catholiques, des missionnaires français, furent, sur l'ordre de Rome, remplacés par des Espagnols dès la rentrée des colonnes. Aujourd'hui encore, ce sont des prêtres espagnols qui, dans nos ambulances militaires, apportent aux Français catholiques les secours de la religion. Il y a donc là, du côté de Rome, un encouragement constant de l'influence espagnole et une aide précieuse, bien que les missionnaires espagnols ne se fassent aucune illusion sur la portée de leur prosélytisme auprès des tribus marocaines.

Je crains donc que les Espagnols n'aillent trop loin et ne contractent vis-à-vis du Maroc une dette en hommes et en argent, en efforts de toutes

sortes, si lourde, que l'occupation de la zone d'influence française ne nous soit pour longtemps ravie.

Déjà les opérations qui s'accomplissent dans le Rif ont une répercussion sur les marchés de la frontière algérienne. Que sera-ce, si l'occupation espagnole persiste et s'étend?

En vérité, nous devrons intervenir dans le plus bref délai possible si nous voulons sauvegarder nos intérêts économiques et politiques en Afrique.

Le gouvernement, très impressionné par ces incidents, décida que des explications seraient immédiatement demandées au général d'Amade, et dès le même soir, M. Pichon faisait au *New-York Herald* la déclaration suivante :

DÉCLARATIONS DE M. PICHON

L'incident dont vous me parlez sera rapidement réglé. Le général Brun, ministre de la Guerre, a immédiatement fait demander au général d'Amade si les paroles qu'on lui prête sont exactes. Dans l'affirmative, le général sera sévèrement frappé. Il est inadmissible qu'un officier, quels que soient sa valeur et ses services, intervienne dans la politique sous forme de déclarations ou d'articles de journaux. Le gouvernement est unanime sur ce point. Mais je veux espérer encore un démenti ou tout au moins une mise au point des paroles publiées et qui, d'ailleurs, ne correspondent nullement à la réalité des faits.

L'Espagne poursuit au Maroc en ce moment — et ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'elle se heurte à de pareilles difficultés marocaines — une action qu'elle exerce à ses risques et périls, dans une sphère qui a été délimitée par des traités et qu'elle n'a nullement dépassée au cours des opérations engagées jusqu'à ce jour.

Le gouvernement espagnol nous a donné, à nous aussi bien qu'aux autres puissances, des assurances formelles sur ses intentions de respecter toutes les clauses du traité d'Algésiras, et l'ambassadeur d'Espagne me les renouvelait aujourd'hui même. Nous n'avons aucune raison de douter de sa loyauté.

L'Espagne a envoyé dans le Rif des forces beaucoup plus considérables que celles que nous avons eu à employer dans la Chaouïa ; mais les opérations dans cette vaste région montagneuse diffèrent beaucoup, par leur nature, de celles qui nous incombaient là-bas. Et d'ailleurs, à d'autres époques déjà, l'Espagne a été obligée de débarquer des forces tout aussi nombreuses sur la côte marocaine afin d'y assurer la défense de ses intérêts. Durant sa campagne de 1859, elle a employé plus de 40.000 hommes. Je ne puis que le répéter : c'est là son affaire, et nous n'avons pas à intervenir dans la façon qu'elle juge opportune de défendre ses droits sur les territoires qui relèvent de son autorité.

Nos droits, à nous, sont déterminés par des traités très précis, et notamment par les accords franco-espagnols de 1904 et 1905, lesquels assurent précisément à notre sphère d'influence un libre accès vers l'Atlantique. — C'est cette question précisément qui a provoqué, semble-t-il, des alarmes absolument injustifiées. — L'Espagne n'ira pas à Taza, car nous n'avons aucune raison de penser que, contrairement à ses déclarations, elle nourrisse des projets de conquête dont la réalisation se heurterait aux plus graves oppositions à l'intérieur comme à l'extérieur.

Cela est pour vous dire quelle importance il convient d'attacher aux insinuations de certains journaux qui prétendent — qu'est-ce que l'on

n'imprime pas maintenant! — que l'Espagne recevrait des encouragements étrangers pour une action plus agressive. C'est plutôt le contraire que l'on devrait dire, si l'on voulait parler vrai, et en admettant que l'Espagne ait besoin de conseils. Mais je crois sincèrement qu'elle n'en a et n'en aura pas besoin.

Dans le même temps, le ministre espagnol des Affaires étrangères faisait de son côté les déclarations suivantes au représentant de l'agence Havas à Madrid :

DÉCLARATIONS DE M. ALLENDE SALAZAR

Pendant le séjour du général d'Amade à Casablanca, ses relations avec les chefs des troupes espagnoles s'inspirèrent toujours des mêmes principes de cordialité qui animent les cabinets de Paris et de Madrid.

De ces sentiments il se montra personnellement pénétré au cours de sa visite à Madrid, au retour de sa mission au Maroc.

Touchant l'exactitude et l'opportunité des déclarations qu'on lui attribue maintenant au sujet de l'action espagnole dans le Rif, je ne puis rien dire. Le ministre des Affaires étrangères français a annoncé spontanément, hier soir, à notre ambassadeur, que, d'accord avec M. Briand, le ministre de la Guerre demanderait des explications au général d'Amade.

La conduite du gouvernement espagnol est et a été trop claire pour qu'il soit besoin, aujourd'hui, de rien ajouter à son sujet. Elle est connue des cabinets, car dès le commencement et ensuite, chaque fois que les circonstances l'ont conseillé, nous avons eu soin de bien faire ressortir que l'objectif des armes espagnoles dans le Rif avait trait au châtiment des excès commis par les Kabyles, à l'établissement de garanties qui évitassent le retour de pareils faits et, en un mot, à la tranquillité et à la pacification du territoire voisin du nôtre.

Si catégoriques ont été ces déclarations qu'on ne saurait nous rendre responsables des bruits arbitraires mis en circulation. Un jour, des imaginations ignorantes des circonstances affirment que nous finirons par marcher sur Taza; un autre jour, se basant sur le fait que l'Espagne est investie à Tétouan et à Larache d'un mandat à elle confié par l'Europe, mandat analogue à celui que la France reçut pour Mazagan, Saffi, Rabat et Mogador, et à celui que ces deux puissances ont reçu en commun pour Casablanca et Tanger; un autre jour, dis-je, on affirme que, faisant traverser le Rif et le Yebala par les 40.000 hommes qui évoluent aux environs de Melilla, nous allons occuper les villes de Tétouan et de Larache, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas à cela les puissants motifs qui seraient nécessaires pour justifier une telle façon de protéger les intérêts dont nous avons été chargés d'assurer la sécurité.

Quant aux dommages que notre action pourrait causer aux marchés de la frontière algérienne, s'il est vrai qu'il s'est exprimé comme on dit, le général d'Amade est allé bien loin dans ses déductions. C'est avec des plaintes analogues que le commerce de Melilla a accueilli l'établissement de la France à Oudjda et sur la rive droite de la Moulouya, et cependant le gouvernement espagnol, fidèle aux pactes, s'abstint de susciter aucune difficulté.

Le cabinet de Paris, comme d'ailleurs l'opinion sensée de tous les pays, a pleine confiance dans la droiture des desseins du gouvernement espagnol et sait que celui-ci, pour soutenir ses droits, n'a assurément pas besoin d'empiéter sur ceux d'autrui.

Obéissant à la demande d'explications du gouvernement, le général d'Amade arriva à Paris le 8 octobre. Le lendemain, par décision du conseil des ministres, il était mis en disponibilité. Voici en quels termes le *Journal des Débats* commentait le même soir cette mesure :

Le gouvernement a décidé ce matin de mettre le général d'Amade en disponibilité. Par un sentiment que l'on comprendra, nous n'avions pas voulu ces jours derniers insister sur la sanction qui devait suivre les déclarations faites par le général, et qu'il appartenait au gouvernement de fixer. Mais il était inévitable qu'il y en eût une. Le gouvernement a pensé avec raison qu'il était important d'intervenir tout de suite. La mesure qu'il a décidée est rigoureuse : c'est celle qui avait été prise, il y a quelques mois, et dans des circonstances moins graves, à l'égard de l'amiral Germinet. Il est certainement pénible pour un gouvernement de prendre une sanction de cette nature envers un homme de valeur et qui a rendu des services, et ce n'est pas sans réflexion ni sans tristesse qu'il s'y est résolu. Le général d'Amade est d'ailleurs trop jeune pour que sa carrière militaire soit définitivement interrompue et il retrouvera un jour sans nul doute un commandement. Mais aujourd'hui il était fatal que son erreur fût punie. Des déclarations inopportunes avaient été faites : le premier acte du gouvernement était de montrer qu'il les blâmait et il aurait manqué à sa fonction s'il ne l'avait pas fait.

C'est d'abord une affaire de discipline et d'ordre. Il n'y a dans aucun Etat aucun gouvernement qui puisse admettre qu'un général en activité s'adresse à l'opinion et fasse la critique d'une politique à la réussite de laquelle il est chargé de collaborer. C'est M. Pichon qui a en ce moment la responsabilité de notre attitude au Maroc ; il a expliqué assez souvent sa ligne de conduite ; il l'a fait approuver par le Parlement. Comment pourrait-il supporter qu'elle fût implicitement et publiquement prise à partie et précisément par un général qui a commandé au Maroc et qui tient de ses qualités personnelles comme des services rendus une autorité particulière? Il n'y a pas sur ce sujet deux avis. Le général d'Amade, en se décidant à parler savait d'ailleurs mieux que personne à quoi il s'exposait et quelles responsabilités il prenait. Ce n'est pas la première fois que des officiers sont pris entre la nécessité de respecter la discipline et le désir de proclamer ce qu'ils croient utiles. Le plus souvent, en pareil cas, ils se sont imposé le silence, ou s'ils n'ont pu prendre la responsabilité de situations ou de lois qu'ils désapprouvaient ils se sont démis de leurs fonctions. Il est arrivé à certains de parler, mais toujours à leurs risques et périls. Il n'y a pas longtemps et dans des circonstances bien différentes, l'amiral Germinet jetait un cri d'alarme et par patriotisme s'exposait à une disgrâce qui fut lourde. Le cas du général d'Amade est autre, et il n'est pas moins grave ; il l'est même plus parce qu'il touche à plus de questions et à de plus délicates. Sans doute c'est parce qu'il croyait son opinion juste et utile qu'il a parlé. Son intention explique sa conduite ; mais elle ne peut suffire à la rendre innocente. Il a été de son plein gré au devant d'une punition : il sera le premier à l'accepter.

Le gouvernement avait une autre raison d'intervenir tout de suite. C'est que les déclarations du général d'Amade donnaient de l'importance à des idées politiques dont il pouvait ne pas trop s'occuper tant qu'elles circulaient dans des cercles restreints, mais qu'il ne pouvait laisser passer dès qu'elles prenaient consistance. Il lui était impossible de paraître approuver

un seul instant toute une conception des affaires marocaines, qui n'est pas la sienne et qui met en cause non seulement notre diplomatie, mais celle de nos voisins. C'était pour notre gouvernement une question de tact et de courtoisie. Si la forme employée par le général d'Amade pour faire connaître sa pensée a été peu correcte, le fond même de son opinion demeure des plus contestables. Il semble méconnaître à la fois les arrangements pris par l'Espagne et la France, et les déclarations si souvent renouvelées par les chancelleries et les ministères. Nous nous sommes expliqués tout au long hier sur ce sujet; nous n'avons pas à y revenir. L'opinion que nous avons exprimée est d'ailleurs partagée par le plus grand nombre de nos confrères. D'autre part, les déclarations faites à la fois et presque dans les mêmes termes par les ministres des Affaires étrangères d'Espagne et de France montrent d'ailleurs que le bruit fait dans le public par les déclarations du général d'Amade n'a pas ému plus qu'il ne convenait les chancelleries intéressées. Selon l'expression très sage de M. Allende Salazar, le cabinet de Paris, comme l'opinion sensée de tous les pays, a pleine confiance dans la droiture des desseins du gouvernement espagnol.

La mise en disponibilité du général d'Amade met fin à l'incident. Si comme l'annonce M. Jaurès, il y a un débat sur ce sujet à la Chambre, il ne sera pas difficile à M. Pichon de s'expliquer. Et s'il profite de l'occasion pour remettre une fois de plus les choses au point, et pour faire entendre à ceux pour qui les affaires marocaines sont une occasion de projets indéfinis, quelques paroles de bons sens, les déclarations du général d'Amade n'auront pas été tout à fait inutiles.

— *La mission d'El Fasi à Fez.* — Abdallah el Fasi, dont nous avons à l'époque annoncé le départ de Paris pour Fez, vient de rentrer en France, ayant accompli sa mission auprès du Makhzen. A son passage à Tanger, il reçut le correspondant du *Temps* et lui fit les déclarations suivantes :

— Je ne demande pas mieux que de vous parler des résultats de ma mission à Fez et de satisfaire avec votre curiosité, mais ma situation est très délicate et m'impose pour le moment la plus grande réserve.

Songez que j'ai été envoyé spécialement de Paris à Fez avec la mission d'expliquer à mon souverain les vues du gouvernement français sur la principale question qui a fait l'objet de notre ambassade. Je suis chargé maintenant de porter la réponse du sultan au gouvernement de la République. Mon devoir envers les deux pays m'interdit dès lors la moindre communication à ce sujet tant que le gouvernement français n'aura pas connu par moi cette réponse.

Vous pouvez donc considérer comme absolument inexacts tous les renseignements qu'on pourra publier à ce sujet tant que je ne serai pas arrivé à Paris.

— Je demande à Abdallah el Fasi si la question de l'emprunt qui préoccupe à juste titre toutes les colonies étrangères est en bonne voie.

— Tout ce que je puis vous dire à ce sujet est qu'il n'y a encore rien de définitivement arrêté. Mais que si de part et d'autre on fait quelques concessions, l'accord pourra intervenir. Mon souverain est remarquablement intelligent et se soucie avant tout du bien de son pays.

Lorsqu'il arrive à être exactement renseigné sur les questions de

politique étrangère qu'il a à traiter, la conversation avec lui aboutit toujours.

— Je ne vous cacherai pas, monsieur l'ambassadeur, que certains actes du Makhzen, surtout les plus récents, ne témoignent pas d'une compréhension exacte des sentiments du gouvernement français et de l'utilité de sa collaboration. La persécution dont sont, par exemple, l'objet les indigènes protégés français, dont quelques-uns même ont été arrêtés au mépris des traités, autorise à penser qu'il y a là, de la part du Makhzen, un mauvais vouloir systématique à l'égard de la France.

— Je ne suis pas à même, répond Abdallah el Fasi, d'apprécier la circonstance spéciale de chacun des faits que vous signalez, car ils ne sont pas de mon ressort; mais je puis vous assurer que mon souverain n'aimerait pas mieux que vivre toujours en bonne intelligence avec la grande puissance amie et voisine qu'est la France.

Cette bonne intelligence ne serait jamais troublée sans l'intervention d'agents provocateurs qui exploitent le moindre malentendu, car ils sont jaloux de la France. Car il faut, ajoute avec véhémence le diplomate marocain, qu'on le sache en France; vous n'avez pas cessé d'avoir des ennemis au Maroc qui intriguent contre vous. Ces ennemis ne sont pas les Marocains, et ce sont leurs agissements, leurs excitations qui mettent souvent en méfiance le Makhzen contre la France et les Français.

Je m'en suis bien rendu compte au cours du voyage que je viens de faire.

Mauritanie. — *Les opérations de la colonne Gouraud.* — D'après les dernières nouvelles de Mauritanie adressées au ministère des Colonies, les opérations de police entreprises dans l'Adrar, depuis le mois de décembre dernier, viennent de prendre fin.

Parti le 6 septembre du pâturage de Tengharada, à 45 kilomètres d'Atar, pour disperser les campements des dissidents qui, depuis six mois, étaient établis dans la région d'Idgil, le colonel Gouraud atteignit les hauteurs d'Idgil le 11 septembre. Malgré la rapidité de la marche, l'ennemi réussit à fuir, mais il laissa entre nos mains des troupeaux et des chameaux. Une partie s'est retirée au Nord, dans la direction du Zemmour, par une route dépourvue d'eau. Le reste, composé de Telamids, de Mïa-el-Anir et de Regueibots est parti vers Adrar-Seltouf et El-Krab, à 300 kilomètres environ de la limite de l'Adrar. Pendant huit jours, le colonel Gouraud parcourut le massif d'Idgil qu'il nettoya complètement. Il était accompagné des guerriers maures appartenant aux tribus nouvellement soumises des Ouled-Gheilane, Ammonï, Ackichar et des Smaudes du ksar Temchane, qui marchèrent franchement. Nos troupes n'ont subi aucune perte et montrèrent la plus belle endurance. Le colonel Gouraud a repris le 20 septembre la route du Sud. Une partie de ses troupes sous les ordres du capitaine Plomion, gagnant le plateau Chinguetti-Ouaddane, a dû rejoindre le commandant Claudel qui se trouvait dans cette région.

Personnellement, le colonel Gouraud, marchant lentement de façon à profiter des pâturages, a dû arriver à Atar le 27 septembre. M. le gouverneur général Merlaud-Ponty a donc pu donner à M. Georges

Trouillot l'assurance que les opérations de police étaient ainsi heureusement terminées et qu'immédiatement allait commencer l'exécution du programme adopté pour la nouvelle organisation de la Mauritanie qui comporte la plus large utilisation des guerriers maures pour le maintien de la sécurité et doit donner à ces régions un système d'administration indigène plus en rapport avec le caractère particulier des populations maures.

Afrique Occidentale. — *Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.* — Sur la proposition de M. Merlaud-Ponty, dont la présence en France est nécessaire pour quelques semaines, M. Victor Liotard a été chargé par le ministre des Colonies de l'intérim du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française. Le lieutenant-gouverneur de la Guinée s'est embarqué à Conakry le 30 septembre à bord du *Cholon* pour rejoindre Dakar.

L'intérim du gouvernement de la Guinée est confié à l'administrateur en chef Veillat.

— *La prise d'Abecher, capitale du Ouadaï.* — On se rappelle que les capitaines Voulet et Chanoine avaient, en 1898, fait fusiller à bout portant, par leurs troupes noires, le colonel Klobb, qui venait leur annoncer que leur mission était dissoute. Ils furent ensuite eux-mêmes massacrés par leurs troupes repentantes. Or, ces jours-ci, le *Libéral* d'Oran racontait que le capitaine Voulet ne serait pas mort et aurait livré Abecher, la capitale du Ouadaï, au colonel Millot, après une entrevue avec celui-ci.

Le courrier d'Afrique Occidentale et du Congo, arrivé à Paris le 11 octobre, a apporté deux récits de la prise d'Abecher. Aucun ne fait mention d'un fait si extraordinaire, et qu'il eût été impossible de tenir secret. Voici le premier de ces récits :

Le dernier courrier arrivé de Bangui donne quelques détails sur la prise d'Abecher, la capitale du Ouadaï, enlevée brillamment le 2 juin dernier par une colonne de 180 réguliers (tirailleurs et artilleurs), et de 50 auxiliaires, qu'accompagnait Acyl, prétendant au trône du Ouadaï. Ce dernier, petit-fils du sultan Mohammed Chérif (1838-1858), est né d'une mère ouadaïenne issue d'une des quatre vieilles tribus nobles, et par suite il est le seul sultan légitime aux yeux des traditionalistes.

La colonne du capitaine Figenschuh, partie de notre poste d'Ati le 22 mai, avait repoussé jusqu'à 25 kilomètres d'Abecher les bandes ouadaïennes qui s'apprêtaient à nous attaquer. Le 1er juin, à Djohamé, un combat très vif de trois heures mit en fuite les Ouadaïens, qui résistèrent encore le lendemain sous les murs d'Abecher, de neuf heures à une heure et demie. Nos deux pièces de 80 de montagne bombardèrent alors la ville avec des obus à la mélinite. Leurs effets terribles amenèrent rapidement la reddition de la place, et à quatre heures, le drapeau tricolore flottait sur le palais du sultan Doudmourrah, qui fuyait vers le Nord avec un petit nombre de fidèles.

Au total, nous avions trois tués, deux Européens blessés, dont le capitaine Figenschuh, qui a eu la gorge traversée par une balle lors du premier combat, et vingt tirailleurs blessés.

Dès le 1er juin au soir, le djerma Nasser avait fait sa soumission avec 1.000 fusils. Le 13 juin, nous avions reçu plus de 2.000 soumissions. On nous avait remis 1.200 fusils, dont 650 à tir rapide et 3 étendards. Il faut noter en outre que quarante et un hauts dignitaires ont demandé et obtenu l' « aman » (pardon). Nous avions enfin délivré 150 captifs que l'on s'apprêtait à envoyer à Banghazi, où l'on devait les échanger contre des armes et des munitions.

Tel est le brillant fait d'armes qui clôt les opérations de guerre qu'il nous a fallu mener, depuis dix ans, dans le bassin du Tchad, tant pour occuper les pays que des conventions internationales nous reconnaissaient, que pour protéger les populations contre les razzias de Rabbah, des Foulbés, des Ouadaïens et des Snoussistes.

L'autre de ces récits, après avoir annoncé que la blessure du capitaine Figenschuh est grave — il a reçu au-dessous de la mâchoire une balle, qui est ressortie en fracassant le maxillaire gauche — mais qu'elle n'est pas mortelle, ajoute :

Les difficultés vont surgir dès maintenant pour le ravitaillement de la compagnie installée à Abecher, à 250 kilomètres du poste situé le plus à l'Est. Les convois devront être fortement encadrés, pour repousser les attaques des aguids de Doudmourrah.

Les mesures suivantes ont été prises immédiatement pour parer à l'imprévu. La compagnie de Fort-Lamy se rend à Melfi, celle de Melfi à Ati, la compagnie d'Ati reçoit comme affectation Abecher. D'autre part, la compagnie de Fort-Archambault est mise à la disposition du colonel Millot, ainsi que la compagnie qui se dirige actuellement sur le N'Délé. Ces deux compagnies appartiennent au bataillon de l'Oubangui-Chari.

Avec les renforts prévus pour 1910 (deux nouvelles compagnies) on espère pouvoir garder ces positions.

Le lieutenant Ferrandi, dont l'action dans la région d'Oum a été le point de départ indirect de cette brillante affaire, était parti de Zigaï le 1er mai. Il était parvenu à se faire rendre 79 fusils 1874, et avait pacifié complètement la région.

La prise d'Abecher nous assure la possession d'un pays qui paraît propre à la culture des céréales et à l'élevage, et dont seule une déplorable administration indigène a jusqu'à présent retardé la prospérité. Au reste, en brisant l'unité d'un pouvoir qui constituait un danger permanent pour nos troupes du Tchad, l'opération du 1er juin nous permet de nous attacher utilement à la mise en valeur de ce pays.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Allemagne. — *La statistique des industries en Prusse.* — La *Statistiche Korrespondenz* a publié la statistique des industries en Prusse arrêtée au 12 juin 1907. A cette date on comptait dans le Royaume 2.201.366 exploitations industrielles occupant 8.332.912 personnes. Pour 1895, les chiffres suivants avaient été relevés : 1.990.250 exploitations industrielles occupant 5.815.543 personnes. De 1895 à 1907, le nombre des exploitations s'était donc accru de 211.116 unités, soit 10.60 % et le nombre des personnes occupées de 2.517.369 unités, soit 43,29 %. De plus, en 1907, on a fait le recensement d'un nouveau groupement, celui des exploitations artistiques (théâtre, musique, etc.), qui sont au nombre de 16.992 occupant 53.909 personnes. Ce groupe n'a naturellement pas été pris en considération dans les comparaisons faites en 1907 et 1895.

L'augmentation très sensible que l'on peut constater dans le nombre des exploitations et dans celui des personnes employées provient pour partie d'une plus grande précision des statistiques dressées dans les exploitations industrielles de l'Etat et les services publics, mais pour une partie beaucoup plus grande d'une amélioration très marquée de la vie économique en Prusse.

II. — AFRIQUE

Congo belge. — *Le Commerce en* 1908. — Le *commerce général* a atteint 89.138.107 fr. 67 se décomposant comme suit :

Exportations.....	56.867.272 fr. 69
Importations.....	32.270.834 fr. 98

Le *commerce spécial*, qui comprend exclusivement, à la sortie, les produits originaires de la colonie, et, à l'entrée, les marchandises déclarées pour la consommation dans le territoire, s'est élevé à 69.958.076 fr. 78, soit :

Exportations.....	43.371.794 fr. 64
Importations.....	26.586.282 fr. 14

Le mouvement commercial de l'année 1908 est en décroissance, comparativement à l'année 1907. Ce recul provient en partie de la baisse du prix du caoutchouc : en 1907, le prix moyen de cette gomme par 100 kilogrammes était de 944 fr. 50, tandis que l'année dernière il n'a été que de 675 francs. Il y a cependant lieu de remarquer que certains produits exportés sont en augmentation, notamment le copal de 440.260 kilogrammes, l'huile de palme de 51.997 kilogrammes, l'ivoire de 25.174 kilogrammes, les noix pal-

mistes de 405.433 kilogrammes, le cacao de 63.674 kilogrammes et le minerai de cuivre de 34.359 kilogrammes.

Le commerce spécial des importations est en progrès de 1.404.476 fr. 53 sur celui de l'exercice précédent. Cet accroissement porte spécialement sur les denrées alimentaires, l'habillement et la lingerie, les machines et accessoires, les matériaux de construction, les métaux, les fournitures de bureau, la quincaillerie et les tissus de coton.

Les importations d'alcool ont diminué considérablement, comparées à celles de l'an passé ; il en a été déclaré pour la consommation 187.659 litres, valeur 91.454 fr. 47 contre 608.549 litres, valeur 267.538 fr. 50.

La part de la Belgique dans les totaux de 43.371.794 fr. 64 et de 26.586.282 fr. 14 du commerce spécial des exportations et des importations est respectivement de 39.429.099 fr. 49 et de 19.733.560 fr. 25.

III. — AMÉRIQUE

Canada. — *La marine marchande.* — La liste des navires enregistrés dans les divers ports du Canada vient d'être publiée par le ministère fédéral de la Marine. Il en résulte qu'au 31 décembre dernier, la marine canadienne comptait 7.602 bâtiments jaugeant 702.324 tonnes. Le tonnage moyen par navire était donc d'environ 90 tonnes, alors qu'il est de 1.600 tonnes dans la flotte commerciale anglaise.

La minime importance du tonnage moyen, dans la marine canadienne, est due au fait que non seulement les navires de mer, mais encore ceux qui font la navigation des lacs et la pêche, sont portés dans le registre officiel dès que leur tonnage atteint 12 tonnes.

Les chiffres ci-dessus pourraient par suite donner une idée exagérée de l'importance de la marine marchande canadienne, qui, en réalité, ne s'est pas encore relevée du coup que lui a porté la substitution du fer et de l'acier au bois, dans la construction navale.

C'est ainsi qu'actuellement les chantiers de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, dont les barques et voiliers avaient autrefois une réputation universelle, ne construisent guère plus que des goélettes de pêche de 80 tonnes, en moyenne.

Ajoutons qu'en 1883, la marine marchande canadienne était encore représentée par 7.373 navires de 1.267.394 tonnes, mais depuis cette époque et jusqu'en ces dernières années, elle n'avait pas cessé de diminuer d'importance. Actuellement, elle semble entrer dans une période plus prospère ; les chiffres donnés ci-dessus pour 1908, laissent voir, en effet, une augmentation de 74 navires et de 3.636 tonnes, lorsqu'on les compare à ceux de 1907, qui, eux-mêmes, étaient supérieurs à ceux de 1906.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA MARINE

L'exequatur a été accordé à MM. :

Julio J. Casal, consul de l'Uruguay à la Rochelle;

Enrique Swayne y Argote, consul du Pérou à Bordeaux;

Ch. Lillelund, vice-consul de Danemark à Rouen;

M. Bapst est nommé directeur des affaires politiques et commerciales à l'administration centrale;

M. Conty, ministre plénipot. de 2e cl. est nommé sous-directeur d'Europe, d'Afrique et d'Océanie;

M. Piccioni, ministre plénipot. de 2e cl. est nommé sous-directeur d'Amérique.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *lieut.* de Vigan est désig. pour la compag. saharienne de la Saoura.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Ardaillon est désig. pour la compag. saharienne du Tidikelt.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Deny est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Sahara. — M. Antoine, *méd. aide-major de* 1re *cl.* est désig. pour la compag. saharienne de la Saoura.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Blanchet est désig. pour le 16e régiment.

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.-colonel* Aubé est nommé chef du serv. géog. au Tonkin.

MM. le *chef de bataill.* Ducare, le *capit.* Métivier, les *lieut.* Gleizes, Roger, Coronnat et Bonnureau et le *sous-lieut.* Saury sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef de bataill.* Huron-Durocher, le *capit.* Hugot, les *lieut.* Blachère et Pecqueux et les *sous-lieut.* Charbonnel, Ecochard et Barbero sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Rivière est désig. pour le bataillon de l'A. O. F.

M. le *lieut.* Hennon est placé à l'état-major partic. de la colonie;

M. le *lieut.* Bourcelot est affecté à la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Dauvergne est désig. pour le 1er sénégalais;

MM. le *lieut.* Viel et le *sous-lieut.* Blascheck sont affectés au 2e sénégalais;

M. le *lieut.* Cnapelynck est placé au 4e sénégalais;

MM. le *lieut.* Santucci et le *sous-lieut.* Ferrand sont affectés au bataillon de Mauritanie.

Congo. — M. les *capit.* Lucas, Cauvin et Cros, les *lieut.* Dennel et Derendinger sont désig. pour servir au Tchad;

MM. les *lieut.* Haberstork, Dor et Alibert sont désig. pour le bataill. du Moyen-Congo;

MM. le *capit.* Devaux et les *sous-lieut.* Richer de Forges et Chaveyron sont désig. pour le bataill. de l'Oubanghi-Chari;

MM. le *capit.* Jules et le *lieut.* Bourdeau sont affectés au bataill. du Gabon.

Madagascar. — MM. les *capit.* Relet et de Fajole et les *lieut.* Le Moing, Bourgeois, Jenson, Bahrer et Surre sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Mangard est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. les *capit.* Vuillet, Petitjean et Blazy dit Laplate sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *lieut.* Taplong est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Huz et de 2e *cl.* Cornet sont désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Martin est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Extrême-Orient. — M. le *contre-amiral* de la Croix de Castries est nommé au command. en chef de la division navale d'Extrême-Orient.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Jean Kergistel est nommé chef de la division navale de l'Indo-Chine;

MM. le *lieut. de vaiss.* de Lesparda et le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Bergot sont désig. pour la division navale de l'Indo-Chine.

Martinique. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Guen est nommé au command. de la défense fixe de Fort de France.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Crozet est désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Conférence navale de Londres (*décembre* 1908, *février* 1909), par ERNEST LÉMONON, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. Un volume grand in-8° de 155 pages. Prix 4 francs. (F. Pichon et Durand Auzias, éditeurs, 20, rue Soufflot, Paris.)

M. Ernest Lémonon, dont les lecteurs des *Questions* apprécient si souvent la compétence et l'érudition, vient de faire paraître une excellente étude sur la Conférence navale de Londres. Cette Conférence, dont M. Ernest Lémonon a expliqué les travaux ici même il y a quelques semaines, a eu pour but, comme on sait, de codifier le droit de la guerre maritime dont la seconde Conférence de la Paix avait jeté les premières bases. M. Ernest Lémonon, dans le nouvel ouvrage qu'il vient de publier, a étudié tout spécialement le blocus en temps de guerre et la contrebande de guerre qui forment les deux premiers chapitres de la Déclaration du 26 février 1909, votée par la Conférence navale. La question de l'assistance hostile, celles de la destruction des prises neutres, du transfert de pavillon, du caractère ennemi des navires de commerce, du convoi, de la résistance à la visite, des dommages-intérêts, qui ont été elles aussi réglementées par la Conférence de Londres, sont expliquées et commentées dans tous leurs détails. Le récent ouvrage de M. Ernest Lémonon trouvera sans nul doute auprès des jurisconsultes et des diplomates le même accueil que son beau volume sur *la Seconde Conférence de la Paix*, paru l'an dernier et auquel nous avions prédit ici le légitime succès qu'il a obtenu.

A. R.

La Question polonaise, par R. Dmowski. Traduction du polonais par V. Gasztowtt, revue et approuvée par l'auteur. Préface de A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut. Un volume in-18 avec une carte hors texte. Librairie Armand Colin, Paris.

Après l'échec de l'insurrection de 1863, la nation polonaise semblait définitivement anéantie; l'assimilation graduelle de la population, entreprise par ses conquérants, paraissait devoir aboutir, et cependant voici qu'à nouveau la question polonaise surgit dans la politique internationale. Comment se pose-t-elle, c'est ce qu'étudie M. Dmowski, homme politique polonais, qui fut chef de la représentation de son pays à la Douma russe.

L'accroissement de la puissance allemande et l'affaiblissement de la Russie ont changé la situation des adversaires de la Pologne; aujourd'hui, c'est à l'Allemagne qu'appartient le rôle principal dans la lutte : le « Germanisme » combat le « Polonisme » non seulement en Prusse, mais aussi en Russie et en Autriche. Or, la Russie est impuissante à gouverner la Pologne, car les tsars, sans cesse occupés à étendre les frontières de leur empire, n'ont rien fait pour unir et assimiler les peuples conquis, et elle est également impuissante à combattre l'action du germanisme en Pologne. La nation polonaise est seule en mesure d'arrêter le flot allemand qui la menace directement et, derrière elle, la Russie et l'équilibre de l'Europe ; à condition, toutefois, que la Russie n'entrave pas, comme elle l'a fait jusqu'ici, le développement des forces nationales que la Pologne opposera au germanisme.

C'est ainsi que la question polonaise se pose aujourd'hui pour les Polonais et pour quelques Russes éclairés. Il est donc évident qu'elle est d'une importance capitale pour l'Europe entière. C'est ce que démontre avec une force singulière l'étude magistrale de M. Dmowski.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Arabe est-il une langue morte ? par H. Camussi, contrôleur civil h. c. à Tunis. Une broch. in-8° de 27 pages. Imprimerie rapide, Tunis, 1909.

Les Conséquences économiques et sociales de la prochaine guerre, par Bernard Serrigny, avec une préface de Frédéric Passy. Un vol. in-8° de 240 pages. Giard et Brière, Paris, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*septembre* 1909). Robert de Caix : La question des emprunts chinois. — Ch. Fournier-Wailly : La justice annamite et le milieu social indigène en Annam et au Tonkin.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*sept.* 1909). M. Garnier : Les fonctionnaires étrangers à Constantinople.

Revue politique et parlementaire (*10 octobre* 1909). Simon Aberdam : La crise hongroise.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*octubre de* 1909). Marqués de Lema : Antecedentes politicos y diplomaticos de los sucesos de 1808.

Revues italiennes.

Revista coloniale (*ottobre* 1909). Prof. Gennaro Mondaini : Progressi e prospettive della produzione coloniale tedesca.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA RÉPERCUSSION DE LA VICTOIRE AUTRICHIENNE SUR LES ÉTATS DANUBIENS ET BALKANIQUES

Le titre même de cet article nous oblige à définir nettement dès le début ce que nous entendons par Etats danubiens et balkaniques. Toute distinction qui serait basée sur la géographie physique serait forcément arbitraire, du moins pour des Etats comme la Bulgarie et la Serbie, qui touchent à la fois au Danube et aux Balkans. C'est à la géographie politique qu'il faut recourir. Nous appellerons donc Etats danubiens ceux qui sont situés sur *le versant politique de Vienne*, c'est-à-dire ceux dont toute la politique est dominée par la considération des rapports à entretenir avec la monarchie austro-hongroise. De ce nombre sont actuellement la Roumanie, la Serbie et le Monténégro. Dès lors les Etats balkaniques seront, pour nous, outre la Turquie, la Bulgarie et la Grèce, qui appartiennent toutes deux au *versant politique de Constantinople*.

Ceci posé, examinons la répercussion qu'a eue la victoire autrichienne de mars 1909 sur ces deux catégories d'Etats.

*
* *

Nous avons noté ici même[1] l'attitude de la Roumanie dans la crise orientale, et le mouvement aussi violent qu'insolite qui avait agité l'opinion publique de ce pays au mois de novembre 1908, alors que presque toute l'Europe témoignait plus ou moins ouvertement sa mauvaise humeur de l'initiative autrichienne, et que la diplomatie du baron d'Ehrenthal semblait assez mal en point. Des réunions s'organisaient partout sous les auspices de la « Ligue pour le développement de la culture nationale », dans lesquelles on ne se contentait pas de récriminer contre les Hongrois, suivant la vieille habitude roumaine, mais où l'on se plaignait aussi amèrement de l'Autriche, ce qui était un son de cloche tout nouveau. Il semblait donc que

[1] Voir *Questions diplomatiques* du 16 janvier 1909.

les Roumains — qui, en leur qualité de Latins, aiment la logique, — fussent dégoûtés de cette attitude bizarre qui consiste à adresser des sourires à Vienne, et à montrer le poing à Budapest, tout comme s'ils faisaient partie intégrante des provinces cisleithanes ! Certes les chefs des trois grands partis politiques roumains, comme nous l'avons fait observer, restaient en dehors de ce courant. Toutefois un publiciste, qui approche assez près d'un ministre, admettait certaines possibilités quand il écrivait : « Si demain ou après-demain de nouveaux grou-« pements politiques se consolident en Europe, notre gouver-« nement aura le devoir de donner à notre politique extérieure « une direction appropriée aux changements survenus. »

Toute cette agitation et toutes ces velléités sont déjà bien loin. L'issue de la grande bataille diplomatique de cette année ayant donné aux Roumains l'impression que les nouveaux groupements politiques n'avaient pas la cohésion des anciens, les orateurs de meetings se sont tus comme par enchantement, et le gouvernement libéral, bien que n'ayant plus à sa tête le germanophile M. Sturdza, n'en a pas moins donné un vigoureux coup de barre du côté de la Triple Alliance. Une fois de plus on a jugé à Bucarest que le roi Carol était le bon berger, celui qui voit clair dans l'avenir, et qui sait lier partie avec le plus fort. Et de fait, au mois de mars, l'Autriche, ayant maîtrisé la situation, en même temps qu'elle frappait à coups redoublés la Serbie coupable d'avoir fait la méchante, prodiguait à la sage Roumanie des marques sensibles de sa bienveillance. La question du Danube, c'est-à-dire l'admission des Serbes et des Bulgares dans la commission européenne, un instant soulevée par le baron d'Ehrenthal, était enterrée avec d'autant plus de facilité que le fantôme de la fameuse conférence, qui aurait eu qualité pour décider l'affaire, s'évanouissait pour toujours. De plus, le traité de commerce, si longtemps marchandé à la Roumanie, lui était accordé, et c'était la Serbie qui en faisait les frais, puisque les agrariens d'Autriche ne concédaient à l'élevage roumain que les avantages refusés aux Serbes. Enfin, dès le commencement de l'été, on voit Allemagne et Autriche faire assaut de politesses pour flatter l'amour-propre roumain. C'est d'abord le kronprinz qui vient apporter au cousin Hohenzollern, pour son jubilé de soixante-dix ans, les impériales félicitations de Guillaume II, avec le bâton de feld-maréchal de l'armée allemande. Deux mois plus tard, l'archiduc héritier François-Ferdinand passe une semaine entière à Sinaïa. Le chef du grand état-major roumain, le général Crainiceano, reçoit coup sur coup deux

invitations pour assister aux manœuvres autrichiennes et aux manœuvres allemandes : preuve évidente de la haute estime en laquelle les deux empires alliés tiennent la force militaire de la Roumanie. N'y a t-il pas là de quoi couper les effets oratoires de M. Jorga, le farouche nationaliste ?

Tout est donc rentré dans l'ordre en Roumanie, c'est-à-dire que, comme par le passé, on vante les qualités du bloc austro-allemand, et on se répand en invectives contre les Hongrois. Il faut reconnaître toutefois que ces invectives n'avaient jamais été aussi violentes que dans les derniers jours du cabinet Wekerlé. Le ministre Apponyi, avec sa prétention de faire donner en langue hongroise l'instruction religieuse dans les écoles, a exaspéré le clergé roumain de Transylvanie, et à Bucarest on a jeté les hauts cris à l'annonce de cette nouvelle persécution. Cet état d'esprit explique, sans les excuser, les brimades quelque peu enfantines que les médecins hongrois et roumains ont exercées les uns contre les autres à propos du Congrès médical de Budapest, et de l'excursion en Roumanie et à Constantinople qui s'en est suivie. Mais tout cela n'est en somme que le pain quotidien de la polémique roumano-hongroise et n'a qu'une importance relative au point de vue de la politique internationale. Ce qu'il faut retenir, c'est que les événements de 1909 ont rendu encore plus intime l'amitié de la Roumanie pour l'Allemagne et l'Autriche.

Certains de nos journaux, en faisant cette constatation, en ont profité pour accuser notre diplomatie d'avoir laissé tomber l'influence française dans un pays pourtant tout imprégné de notre culture. On reconnaît bien là notre habitude favorite de nous donner les verges à nous-mêmes ! *Self depreciation is a french characteristic*, a dit un auteur anglais qui connaît bien la France. En l'espèce, que voulait-on que fît notre diplomatie ? Ignore-t-on que les petites puissances, quelles que puissent être leurs affinités de race et leurs secrètes préférences, subissent infailliblement l'attraction du plus fort ? « Si vous voulez que « nous revenions à vous, disait à un Français un Roumain ami « de la France, donnez-nous donc l'impression d'être forts ! » Mais cette impression-là, les diplomates les plus habiles sont impuissants à la donner, dans certaines circonstances. Il faudrait pour cela qu'ils possédassent dans leurs valises quelque poudre magique à jeter aux yeux des gens. Tout ce que nous devons leur demander, c'est de pallier dans une certaine mesure les faiblesses inhérentes à notre système de gouvernement, et surtout les bévues de cette enfant terrible qui s'appelle la presse quotidienne française, si imprudente, si prompte

à tout dénigrer, ne se préoccupant jamais que de l'effet produit *sur le boulevard*, et n'ayant qu'un but : ennuyer ou ne pas ennuyer, suivant son opinion, le ministère en fonctions! Quand on n'a comme point d'appui dans un pays que l'identité de culture et la diffusion de la langue française, ce n'est guère pour remporter des succès positifs sur l'Allemagne qui dispose, elle, comme véhicule de son influence, de trois merveilleuses catégories d'agents : ses princes, ses officiers, ses commerçants. Nous n'avons point en France de princes à exporter. Nous avons, à un certain moment, fort sottement fermé la porte de nos écoles militaires aux étrangers, qui ont pris dès lors le chemin de Vienne et de Berlin. Reste le domaine commercial, où nous devrions soutenir la lutte, mais où malheureusement nous la soutenons assez mal. A l'heure actuelle, si l'on cherchait le type représentatif du commerçant français, c'est sous les traits d'un homme de cinquante ans qu'il faudrait se le figurer : routinier, cherchant à imposer ses modèles à la clientèle au lieu de se plier à ses exigences, voyageant peu lui-même, se bornant à écrire aux consuls pour leur demander des correspondants, n'aimant d'ailleurs que les affaires sûres, répugnant par conséquent à la vente à crédit, préférant limiter le chiffre de ses transactions pour limiter celui de ses pertes éventuelles. Ce sont bien là les qualités et les défauts de l'homme mûr. A côté de lui, le négociant allemand a les allures d'un jeune homme. Il en a la hardiesse et aussi les imprudences : il connaît donc les grands succès et les déconfitures. Mais pour un déconfit, dix se rencontrent qui prennent la place vacante. Et c'est là, en somme, le secret du triomphe commercial des Allemands. Ils sont légion là où nous ne sommes que poignée. A cela il n'y a aucun remède : la population de l'Allemagne dépasse la nôtre de 24 millions. Sur le terrain commercial comme dans le domaine militaire, c'est toujours, en fin de compte, à cette triste constatation qu'on aboutit. Mais alors il ne faut pas trop s'étonner qu'en Roumanie, comme dans beaucoup d'autres pays, la formule soit : *Hommage à l'esprit français, commandes à l'industrie allemande.*

*
* *

Chose qui peut paraître extraordinaire, la Serbie, depuis six mois, n'a plus fait parler d'elle, pour justifier sans doute cette appréciation qu'on prête à un très haut personnage : « Les « Serbes sont comme les tuyaux de poêle en fonte; ils rou- « gissent vite et se refroidissent de même. » Après la tension nerveuse de l'hiver et du printemps, une détente était assez

naturelle, et le ministère de coalition Novakovitch en a profité. Les reptiles autrichiens eux-mêmes ont renoncé depuis quelque temps à leur fabrication ininterrompue de fausses nouvelles, et la mine inépuisable qu'étaient pour eux les faits et gestes du prince George semble abandonnée pour le moment. Pourtant les dernières dépêches nous apprennent que le cabinet Novakovitch, dont la longévité commençait à étonner, vient enfin de tomber. Le ministre libéral-nationaliste Ribaratz, mécontent, paraît-il, de la mission financière de M. Patchou à Paris, a donné avec fracas sa démission, et l'on parle d'un cabinet Pachitch dans lequel certains portefeuilles seraient réservés aux jeunes-radicaux. Ce dosage, si tant est que M. Pachitch y procède, est loin d'être indifférent au point de vue de la politique extérieure de la Serbie.

On sait en effet que quatre partis sont représentés à la Skoupchtina : les progressistes, les libéraux-nationalistes, les jeunes-radicaux et les vieux-radicaux. Les deux premiers sont numériquement très faibles et ne comptent guère que quelques personnalités marquantes, qui constituent un état-major sans troupes. Les deux grands partis, de force à peu près égale, sont les jeunes et les vieux-radicaux. Ces différentes étiquettes ne présentent pas grand intérêt dans le domaine de la politique intérieure serbe. Il serait très difficile de distinguer les aspirations sociales des jeunes et des vieux-radicaux. Des rivalités personnelles, des clientèles électorales distinctes, voilà ce qui sépare les unes des autres. Mais il n'en est pas de même quand on observe leur ligne de conduite vis-à-vis de l'étranger. Dans les rangs des jeunes-radicaux figurent la plupart des intellectuels serbes, dont beaucoup ont séjourné longtemps en France ou dans les pays allemands, et sur lesquels les mots de culture et de civilisation supérieure, de développement moral et intellectuel, ont un grand effet. Ceux-là regardent au delà de la Save, et aperçoivent la nation croate, de même race et de même langue, mais qui, sous le sceptre des Habsbourg, leur semble jouir de tous ces biens dans une mesure beaucoup plus large que les Serbes du royaume indépendant. Dans la chaleur de la dernière lutte, ils ont pu se mettre à l'unisson des plus ardents nationalistes pour proclamer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais, une fois refroidis, ils ne sont pas éloignés de penser que, suivant le mot de M. Gaulis, l'Autriche est un excellent pensionnat pour jeunes peuples. Dans le parti vieux-radical au contraire, et dans son chef, M. Pachitch, s'incarne l'esprit foncièrement indépendant, on pourrait presque dire un peu sauvage, du paysan serbe, le loup de la fable, qui

n'est point séduit par l'embonpoint ni les beaux discours du chien de garde, mais qui observe son cou pelé par le collier d'attache. Et c'est, après tout, cet entêtement irréductible qui lui a permis, seul de tous les Balkaniques, de secouer le joug turc sans le secours de l'étranger. Les vieux-radicaux sont presque tous de fervents partisans de la Russie, reflétant ainsi le sentiment profond des masses rurales. D'après un dicton répandu à Belgrade, le *ministère des Affaires étrangères fleure tantôt le cuir de Russie, tantôt le cosmétique hongrois*. Image aussi juste que pittoresque, pour exprimer l'influence tyrannique qu'a exercée et qu'exercera longtemps encore l'étranger sur la vie de ce pays! Mais des deux parfums, c'est de beaucoup le premier que préfèrent les vieux-radicaux.

Aujourd'hui la question est de savoir si la balance va pencher décidément d'un côté ou de l'autre. Si M. Pachitch est obligé de former un cabinet de coalition, en excluant simplement la petite phalange des libéraux et des progressistes, il est fort possible que ses collègues jeunes-radicaux paralysent ses tendances russophiles, et que ce cabinet tâtonne et cherche sa voie comme l'a fait le précédent.

Rien n'indique mieux ces tâtonnements que les multiples interviews que M. Milovanovitch a complaisamment accordés depuis quelques mois à différents journalistes, et notamment aux correspondants du *Temps* et de la *Neue freie Presse*. La qualité maîtresse de M. Milovanovitch est la souplesse d'esprit; elle exclut l'intransigeance : « Nos rapports avec la monarchie « austro-hongroise, disait-il au mois d'août, sont en ce moment « bons et corrects. Nous espérons que le traité de commerce « se conclura bientôt, dès que les difficultés parlementaires « seront aplanies à Vienne. Nous sommes, quant à nous, ani- « més des meilleures dispositions pour ce traité, comme en « général pour tout ce qui peut contribuer au développement « des rapports amicaux entre notre pays et le grand empire « voisin, sur le terrain économique comme sur le terrain poli- « tique. » Quel changement de ton en si peu de temps, et quel triomphe pour les Autrichiens partisans de la manière forte! Dans la même interview, M. Milovanovitch, à propos de ce procès d'Agram, qui, pourtant, révoltait la conscience serbe, n'émettait que des considérations bien anodines : « Le procès « d'Agram se mène non seulement avec beaucoup de dureté « envers les accusés et leurs défenseurs, mais aussi avec peu « d'égards pour la Serbie et même pour son souverain, ce que « nous voulons attribuer uniquement à la maladresse ou au « zèle mal compris des juges qui dirigent les débats. »

Il est vrai qu'à l'époque où ces paroles étaient prononcées, la diplomatie autrichienne faisait tout ce qu'il fallait pour se rappeler énergiquement au souvenir de ses voisins. S'apercevant que la menace du traité de commerce ne suffirait peut-être pas pour les amener à complète résipiscence, elle avait inventé les incidents de frontière, en faisant occuper de temps en temps par des douaniers ou des soldats les îles de la Drina, réputées serbes, notamment celles de Sarachévo. On sait que les frontières serbo-croate et serbo-bosniaque ne sont pas toujours déterminées suivant le principe du thalweg. Sur la Drina, les infractions à ce principe sont généralement en faveur de la Serbie, et à son désavantage sur la Save. M. Milovanovitch proposait qu'on rectifiât simultanément les deux frontières en adoptant partout la ligne du thalweg. Une commission mixte s'est réunie, et nous apprenons aujourd'hui qu'elle vient de se séparer sans avoir rien pu conclure...

Est-ce cette déconvenue ou une autre cause qui a changé le cours des idées du ministre serbe ? Toujours est-il que dans ses conversations récentes il paraît chercher ailleurs qu'à Vienne l'orientation de sa politique. Il remet sur le tapis la fameuse question de la Confédération balkanique : « Nos rap-
« ports avec la Bulgarie sont amicaux. Il n'y a jamais eu entre
« nous que des malentendus. Il s'agit donc de causer et de
« bien se comprendre. Cette entente n'est d'ailleurs, dans
« notre esprit, nullement dirigée contre la Turquie, dont nous
« suivons l'évolution avec beaucoup de sympathie. Un accord
« entre les trois Etats ne pourrait qu'assurer l'intégrité terri-
« toriale de chacun d'eux... Quant aux Monténégrins, nos
« frères de race, nous sommes en pleine communauté de vues
« et de sentiments avec eux. »

Un jour viendra, peut-être proche, où la diplomatie serbe cessera de tergiverser et prendra son parti. Dussions-nous fatiguer nos lecteurs à force de répétitions, si nous voulons que la Serbie ne devienne pas à brève échéance une marche autrichienne, mais soit au contraire une barrière au *Drang nach Osten*, il ne faut pas se contenter de lui donner des encouragements platoniques, ni même de lui faciliter des emprunts qui n'empêcheront pas sa situation de rester précaire. Il faut lui assurer la vie et l'indépendance économique en lui donnant, en dehors du territoire autrichien, l'indispensable cordon ombilical qu'est la voie ferrée Danube-Adriatique. La diplomatie de la Triple Entente, qui en l'espèce était certaine du concours de la diplomatie italienne, a commis une erreur capitale en ne battant pas le fer quand il était chaud,

c'est-à-dire en ne liant pas la question de cette voie ferrée à celle de la reconnaissance de l'annexion bosniaque. Le moment actuel ne serait peut-être pas défavorable pour évoquer l'affaire. Les grosses difficultés que le gouvernement turc éprouve en Albanie pourraient le convaincre de l'intérêt stratégique que présente pour lui une ligne qui traverserait l'Albanie du Nord et la Vieille-Serbie, peuplée de nombreux Albanais. De pareilles voies ferrées ne sont pas payantes au début, mais elles sont encore un des meilleurs moyens de tenir sous sa coupe des populations turbulentes. Au reste on peut être sûr que si ce projet n'aboutit pas, à la première occasion le comte d'Ehrenthal reprendra la lutte pour sa ligne du Sandjak. Or cette artère longitudénale une fois ouverte, c'est tôt ou tard l'Autriche à Salonique.

***

Pour en finir avec les Etats que nous avons dénommés danubiens, il ne nous reste qu'à dire quelques mots du Monténégro. On sait que la dernière crise a beaucoup moins maltraité les Monténégrins que leurs frères du royaume serbe, puisque la principauté a obtenu des avantages sensibles, c'est-à-dire l'abrogation des articles du traité de Berlin qui gênaient sa liberté d'action. La voici maintenant débarrassée de la surveillance autrichienne le long de sa petite bande de littoral, et pouvant pousser à sa guise un chemin de fer côtier jusqu'au port d'Antivari, à la condition de ne point y avoir de bateaux de guerre, ce à quoi elle n'a jamais songé. Il est piquant de constater que l'Autriche a fait des concessions à celui de ses adversaires contre lequel elle avait les griefs les plus sérieux. Son consulat d'Antivari a subi en effet des insultes, en regard desquelles les criailleries des rues de Belgrade étaient peu de chose. Mais, à tort ou à raison, l'Autriche estimait que le Monténégro, susceptible de soulever la population herzégovénienne, qui est beaucoup moins soumise que la bosniaque, lui donnerait plus de tablature que la Serbie, et elle n'a pas voulu l'exaspérer. Si l'on ajoute que le prince Nicolas a fort habilement profité de la crise pour assurer la Russie de son dévouement, et lui persuader qu'il était hors d'état de faire face, sans un secours particulier, aux dépenses occasionnées par les menaces autrichiennes, on conviendra que l'année n'a pas été mauvaise pour le Monténégro. Néanmoins le malaise persiste dans ce petit Etat. Outre les troubles périodiques dont la frontière orientale est le théâtre, il n'est bruit que de conspirations. Des officiers auraient dernièrement voulu mettre sur le

trône le prince héritier Danilo, à qui on a fait une réputation de libéral. Certes, le prince Nicolas a fait au cours de son règne de nombreux mécontents : on lui reproche notamment sa dureté vis-à-vis des condamnés de la fameuse affaire des bombes, qu'il s'est toujours refusé à gracier, même au plus fort de la crise nationale serbe. Ce n'est pas un nouveau complot qui le fera changer d'avis. Il faut espérer qu'il vivra longtemps encore pour le bien de sa patrie, car sa mort serait probablement le signal de dissensions graves au sein de la famille régnante. Mais l'exemple de son oncle Danilo, assassiné pour avoir châtié la rébellion d'un clan, ne doit pas être oublié.

En résumé, si l'on met à part le Monténégro, on voit que les événements de cette année ont singulièrement fortifié la position de l'Autriche vis-à-vis des Etats danubiens. Elle a reconquis la Roumanie, et elle compte en Serbie de nombreux partisans d'un rapprochement, ou pour mieux dire d'un vasselage politique et économique. C'est là un résultat que beaucoup de nos publicistes considèrent avec sérénité. Quelques-uns répètent même constamment qu'une Autriche forte est un bienfait pour la France. Nous comptons essayer prochainement de réfuter cette idée que nous n'estimons pas exacte. Pour le moment, qu'il nous suffise de dire que, par suite de la manière dont la question orientale a été engagée cette année, tout succès de l'Autriche a été bel et bien un échec pour la Triple Entente, et que par conséquent nous ne devons nullement nous féliciter de la situation actuelle dans les Etats danubiens. Heureusement que si nous portons nos regards vers les puissances balkaniques, le spectacle est beaucoup plus réconfortant.

*
* *

Des incidents récents semblent prouver, comme nous le faisions pressentir dans un article précédent, que les Jeunes-Turcs sont décidément éclectiques. Le généralissime Mahmoud Chefket pacha, invité aux manœuvres allemandes (cette invitation est un des grands moyens de séduction de l'empereur Guillaume), promené ensuite à travers les usines Krupp, n'en a pas moins voulu passer par Paris avant de retourner à Constantinople. Il a visité nos établissements militaires, et la douloureuse catastrophe du ballon *République* lui a donné l'occasion d'un hommage public à l'armée française. Ce n'est qu'un geste, mais il a sa signification. Tout dernièrement nous venons de remporter à Constantinople un succès plus positif, à propos de l'emprunt de 7 millions de livres destiné à équilibrer

le premier budget des Jeunes-Turcs. Cette négociation est intéressante en ce sens que ses péripéties auront été pour le gouvernement ottoman une excellente leçon de choses. Après avoir voté le principe de l'emprunt, la Chambre avait, dans un ordre du jour évidemment inspiré par la haine des anciens errements, manifesté ses préférences pour le système de l'adjudication, tout comme s'il s'agissait de travaux publics. On prétend même que cette résolution avait été dictée aux députés par le peu d'amitié qu'ils éprouvaient pour la Banque ottomane considérée par eux comme un des suppôts du régime hamidien. Mais lorsque le ministre des Finances, Djavid bey, voulut passer de la théorie à la pratique, il reconnut bientôt l'impossibilité du système de l'adjudication et s'adressa aux groupes anglais et français. Notre ambassadeur fit auprès de Djavid bey les pressantes démarches qu'imposaient notre qualité de principal créancier de la Turquie et notre position spéciale dans le premier établissement de crédit de l'empire. Il demandait l'attribution exclusive de l'emprunt, quitte à nous d'en rétrocéder la quote-part convenable au groupe anglais. Mais en même temps arrivait à Constantinople sir Ernest Cassel, le fondateur de la nouvelle *Banque nationale*, offrant des conditions semblables à celles que M. Bompard avait portées à la connaisance du gouvernement ottoman. Cette lutte économique dura plusieurs semaines. Un moment on put craindre qu'elle ne se terminât à notre désavantage. Parmi les demandeurs français quelques-uns s'étaient séparés de leurs compatriotes et se déclaraient prêts à entrer dans le consortium anglais. Il fallut toute l'habileté de M. Bompard, fort bien secondé d'ailleurs par M. Deffès, directeur de la Banque ottomane, pour ramener l'union et assurer le succès définitif. L'emprunt fut attribué en totalité à la Banque ottomane, et gagé sur les revenus des vilayets précédemment affectés au service de l'indemnité de guerre russe. Quant à sir Ernest Cassel, il prit sa revanche avec l'emprunt municipal de Constantinople.

Ainsi se trouve établie sous le nouveau régime la prépondérance financière française, ce qui est d'une importance capitale dans un pays où la politique et les finances ont tant de points de pénétration. Ajoutons que c'est par bandes compactes que les étudiants ottomans nous arrivent maintenant, et que les jeunes officiers, qui depuis si longtemps ne connaissaient que le chemin de Berlin, demandent en grand nombre à faire des stages dans notre armée. Que l'on rapproche ces faits de l'envoi d'une ambassade extraordinaire à Livadia, et l'on conviendra

que la France et la Russie, depuis qu'elles sont représentées à Constantinople par les hommes qu'il faut, n'ont pas à se plaindre de la tournure que prennent les choses. Il semble vraiment que *l'équilibre européen soit rétabli en Turquie*, et chacun sait que là comme ailleurs notre diplomatie n'en demande pas davantage.

***

C'est encore emprunt qu'il faut parler pour caractériser l'activité de la politique bulgare dans ces temps derniers. La fièvre belliqueuse étant décidément tombée à Sofia, il a fallu songer à apurer les comptes de la crise et à alléger une dette flottante énorme, dont un pays aussi jeune n'aurait pas supporté impunément le fardeau. C'est naturellement à la porte du banquier mondial, c'est-à-dire du Français, qu'on est venu frapper. Rien n'est encore conclu, car on dit M. Salabacheff assez intransigeant, et d'autre part on sait que notre gouvernement a pris depuis quelques années l'excellente habitude d'exiger des garanties sérieuses des Etats emprunteurs, et notamment la promesse de faire une large part dans leurs commandes à l'industrie française. De cette façon notre épargne ne fait pas seulement un placement, elle commandite en même temps notre industrie. Il est à espérer toutefois que rien ne s'opposera au succès d'une opération qui a le grand avantage politique d'attirer dans l'orbite de la Triple Entente une puissance balkanique qui tend à prendre de plus en plus d'importance. Que la Bulgarie, depuis la proclamation de son indépendance, ait déplacé l'axe de sa politique et l'ait incliné vers Pétersbourg, c'est ce qu'il est difficile de nier. Toutefois on voit poindre à l'horizon une question au sujet de laquelle les diplomaties russe et bulgare ne marcheront peut-être pas d'accord : celle de l'ouverture des Détroits.

En ce qui concerne cette question, qui tôt ou tard va se poser, il est intéressant de remarquer que, par suite du jeu actuel des alliances et des ententes, les positions prises jadis par les grandes puissances sont entièrement inversées. C'est, en somme, grâce à l'effort constant de l'Angleterre que la mer Noire est encore *mare clausum*. L'Angleterre, soi-disant protectrice de la Turquie, n'avait pas tant pour but de maintenir son intégrité (la guerre de 1878 a prouvé que les Russes pouvaient fort bien arriver par terre à Constantinople) que d'interdire l'accès de la Méditerranée aux flottes russes. Qui ne voit qu'aujourd'hui la même Angleterre ne verrait que des avantages à ce que la marine russe, une fois reconstituée, vînt faire

contrepoids dans la Méditerranée aux *Dreadnought* autrichiens? Pour une raison inverse, c'est le bloc austro-allemand qui doit aujourd'hui désirer médiocrement le libre passage du Bosphore et des Dardanelles. Quant à la Turquie elle-même, que les ambitions russes ne menacent plus, elle est beaucoup moins intéressée à la question que la Bulgarie, quelque paradoxale que l'assertion puisse paraître. La fermeture des Détroits ne cause en effet à la Bulgarie qu'une simple gêne : l'impossibilité (encore est-elle plus théorique que réelle) de faire transiter par la Méditerranée du matériel de guerre à son adresse. Mais elle reste toujours libre d'en recevoir soit par la voie autrichienne (c'est celle qu'elle emprunte depuis plusieurs années), soit par la voie d'Odessa, dans le cas où elle se brouillerait avec Vienne. En regard de la Serbie elle est donc privilégiée. En revanche, si elle avait des démêlés avec une grande puissance autre que la Russie, elle jouirait, dans l'état de choses actuel, d'une impunité absolue, qui cesserait le jour où des navires de guerre étrangers pourraient faire leur apparition devant Varna ou Bourgas. Mais il y a une ombre à ce tableau. C'est précisément la considération de cette impunité qui rend souvent difficile la conclusion des opérations financières que le gouvernement bulgare traite à l'étranger. Certes nous sommes loin de supposer en France que nos débiteurs nous manqueront jamais de parole ; pourtant des esprits chagrins ou timorés font aux emprunts bulgares des objections, qui tomberaient forcément le jour où le gouvernement bulgare serait le premier à demander le libre accès de la mer Noire. C'est ce qu'on doit bien comprendre à Sofia. Barrière abattue signifierait crédit relevé.

***

Si la question des Détroits peut être ajournée sans inconvénient, celle de Crète semble présenter un certain caractère d'urgence. Cette question devrait plutôt s'appeler grecque que crétoise, car il est bien prouvé maintenant que l'agitation est en Grèce et non pas en Crète. Tous les tumultes athéniens qui ont défrayé la presse depuis plusieurs mois sont dus en somme à deux causes. D'abord à la révolution turque. Les Grecs s'étaient imaginés que cette révolution se ferait à leur profit, et que leur compatriotes, sujets de l'Empire ottoman, étaient tout indiqués pour devenir les maîtres d'un Etat constitutionnel et parlementaire, qui aurait besoin de beaucoup d'orateurs et de politiciens. Quand ils ont reconnu combien leur erreur était grossière, combien les Jeunes-Turcs étaient foncièrement

nationalistes, et quelles entraves le Patriarcat œcuménique allait rencontrer dans sa propagande, ils en ont conçu un profond dépit, et le désir d'une compensation. Survint sur ces entrefaites l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. C'était donc l'heure de la curée qui sonnait! Dès lors la Crète n'était-elle pas la part légitime de la Grèce? Et ainsi l'agitation grecque apparaît non seulement comme une manifestation de haine contre les Jeunes-Turcs, mais comme un contre-coup de l'initiative autrichienne. Ce point de vue est celui du *Times*, qui va plus loin et affirme que de coupables encouragements auraient été donnés au roi Georges par une grande puissance : « L'an « dernier, dit le journal londonien, après l'annexion de la « Bosnie, le gouvernement de l'une des quatre puissances pro- « tectrices de la Crète donna au roi l'assurance que le sort de « cette île serait réglé à sa satisfaction et à celle de ses sujets. « Non seulement le premier ministre de cette puissance pro- « mit la prochaine réunion de la Crète à la Grèce, mais il se « porta garant des trois autres puissances, et autorisa le roi à « répéter ces paroles à son gouvernement. »

Ces accusations sont graves et doivent nous émouvoir, puisque notre avant-dernier président du Conseil est assez clairement désigné par les lignes qui précèdent. Mais jusqu'à ce que le *Times* ait prouvé ce qu'il avance, nous nous refusons à croire que son dilettantisme de philhellène ait entraîné M. Clemenceau si loin. Dans toute cette affaire, en effet, il n'y a en jeu aucun grand principe humanitaire, Le sort des Crétois n'a rien de pénible, il est peut-être meilleur que s'il était à la merci des délibérations du Parlement athénien. La Grèce a cherché avant tout une satisfaction d'amour-propre, alors que la leçon infligée il n'y a pas encore longtemps par Edhem pacha aurait dû la rendre plus sage. En tout cas la conduite des officiers grecs ne semble pas défendable. Elle est même puérile s'il est vrai, comme on le prétend, qu'ils accusent le roi Georges d'avoir été le seul obstacle à l'annexion de la Crète. Le roi a tout simplement évité à son pays une guerre qui eût été à coup sûr désastreuse. Si, pour le payer de ses peines, ses sujets, à force d'humiliations, le réduisaient à l'exil, on n'aperçoit pas bien le profit qu'ils en retireraient. Un autre souverain, à moins d'être un grand homme, ne réussirait probablement pas mieux à amender les mœurs politiques du royaume, qui sont la vraie cause du mal. En revanche, étant données les alliances de la dynastie régnante, les Grecs, en la dépossédant, réaliseraient le tour de force de se brouiller simultanément, et pour la même affaire, avec la Russie et avec l'Allemagne.

Assurément les puissances protectrices sont moralement engagées à régler le statut définitif de la Crète. L'assimilation de cette île à la Roumélie orientale, telle qu'elle était organisée avant la proclamation de l'indépendance bulgare, serait acceptable et aurait chance d'être admise par la Turquie, si la Grèce n'essaie pas de se mêler à la négociation. Mais que ce soit cette solution ou une autre qui intervienne, il est peu probable que la Crète soit un danger pour la paix européenne. Le pis qui puisse arriver est qu'elle provoque une crise intérieure grave dans le royaume de Grèce : elle n'amènera pas de conflit de grandes puissances.

***

La conclusion que nous donnerons à cet article est que la politique entreprenante du comte d'Ærenthal, dont le contrecoup s'est fait sentir dans tout l'Orient européen, y compris la Grèce, aura fait progresser l'influence autrichienne dans les Etats danubiens et l'aura au contraire diminuée dans les balkaniques. Et dès lors une remarque s'impose. Le perdant du jeu semble bien être celui qui a assumé le rôle de « brillant second » de l'Autriche, c'est-à-dire l'Empire allemand. Peu lui importe en effet la mainmise de son alliée sur la Roumanie et la Serbie, si du même coup la poussée germanique se trouve arrêtée par la barrière des Balkans. A Berlin, on ne s'hypnotise pas dans la contemplation de Bucarest et de Belgrade : on regarde plus loin, dans la direction de Constantinople et de Bagdad. Et de ce côté-là le spectacle est moins enchanteur qu'il y a un an.

JACQUES DOROBANTZ.

LES ESPAGNOLS DANS LE RIF

La situation militaire autour de Melilla, après la longue période d'attente anxieuse qui suivit les sanglants combats du 23 et du 27 juillet, semblait, dans la seconde quinzaine de septembre, s'être éclaircie et améliorée au point d'en faire augurer un prompt et heureux dénouement. L'offensive, tant retardée, avait été entreprise le 20, avec un brio et une efficacité qui démentaient les prévisions pessimistes auxquelles avait donné lieu la temporisation, justifiée pourtant, du général Marina. Le même jour, le combat de Taxdirt brisait la résistance de la tribu de Beni-Sicar, l'une des principales du Guélaya et assurait ainsi aux Espagnols la maîtrise de la presqu'île de Tres-Forcas, au Nord de Melilla. Le surlendemain, une opération combinée des divisions Tovar et Sotomayor les mettait en possession du Souk-el-Had, important point stratégique permettant l'enserrement progressif du Gourougou. De son côté, la division Orozco, partie de Souk-el-Arba, en contournant la rive sud de Mar-Chica, avait occupé le mont Taouima, puis, amenant le gros de la harka à se porter vers Sélouan, par une marche feinte vers la kasbah de ce nom, s'emparait facilement de Nador, centre de résistance des Rifains au Sud-Est des positions espagnoles, ce qui complétait le blocus du Gourougou par trois de ses faces. La division Tovar, transportée du territoire des Beni-Sicar à Nador, coopérait ensuite avec la division Orozco à la prise, presque sans coup férir, de Sélouan, la harka s'étant retirée devant ce déploiement de forces. On eut, le 28 septembre, un moment d'inquiétude à la nouvelle d'une attaque nocturne contre le camp de Souk-el-Had qui coûta des pertes sensibles et où le caporal Noval renouvela le trait héroïque du chevalier d'Assas en se faisant tuer par les Maures qui l'avaient capturé plutôt que de tromper, sur leurs injonctions, les sentinelles espagnoles.

Mais l'impression accusée par cette alerte se dissipa vite à l'annonce de l'occupation du Gourougou, la célèbre et fatale montagne que ses défenseurs, menacés d'y être cernés, avaient dû évacuer, et sur les flancs de laquelle on retrouva les corps mutilés des victimes des combats de juillet.

Cette série de rapides succès, bien que peu disputés, mais d'autant moins chèrement achetés, faisait honneur à la stratégie du général Marina et justifiait l'allégresse avec laquelle le peuple espagnol l'accueillit en pavoisant ses rues. L'effet moral

en dépassait les résultats matériels. La prise de Sélouan avait causé une certaine sensation, moins par la valeur intrinsèque de cette position que par le renom qu'elle avait acquis comme ancienne résidence du Rogui. Mais le Gourougou surtout constituait, depuis les tragiques journées de juillet, un véritable cauchemar dont il était plausible que l'Espagne célébrât la délivrance. Ce que l'on conçoit moins, c'est que le gouvernement, au courant de la situation et des risques qu'elle comportait encore, se soit trop hâté, non pas d'encourager des manifestations patriotiques qui tournaient à son profit, comme ses adversaires le lui ont reproché, mais de laisser entendre que ce succès était définitif et que la campagne touchait à sa fin, car c'était exposer l'opinion publique à bien des mécomptes. Il avait raison d'entretenir l'enthousiasme, mais non un optimisme excessif et dangereux. En effet, au lendemain de l'occupation du Gourougou et de Sélouan, et sans méconnaître d'ailleurs l'importance des résultats obtenus pour le triomphe final des armes espagnoles, l'on a vu se reproduire, quoiqu'à un degré moindre de gravité, des contre-temps et un arrêt des opérations analogues à ceux du début de la guerre, et qui ont donné lieu à une nouvelle trêve et à l'envoi de nouveaux renforts.

Après l'abandon de Nador, Sélouan et le Gourougou par les Rifains, deux hypothèses se présentaient : ou bien la harka, craignant d'être coupée, s'était enfuie vers le Sud, sur le territoire de Beni-bou-Zagi et d'Ouled-Settut, quitte à revenir à la charge — mais dans ce cas les Espagnols, libres d'ennemis entre Melilla et Sélouan, n'avaient qu'à se fortifier sur les positions conquises pour repousser cette attaque : ou bien elle était réfugiée au Sud du Gourougou et à l'Ouest de Sélouan, dans le massif montagneux de Beni-bou-Ifrour, dont il faudrait alors la déloger de force, d'abord pour récupérer les fameuses mines de fer de ce nom, cause originelle du conflit, et surtout parce que, restés au cœur même des positions espagnoles, quoique au risque d'être enveloppés à leur tour, les Maures pourraient les menacer de tous côtés. Aussi le général Marina, qui avait établi ses quartiers à Sélouan, décida-t-il, pour élucider la situation, d'envoyer le 30 septembre une forte colonne dans la direction du Souk-el-Jemis de Jazuren, formant en quelque sorte le vestibule de la région minière de Beni-bou-Ifrour, entre les deux contreforts avancés du massif d'Ouicsan, les monts Argan et Milon, ce dernier haut de 850 mètres. On sait que les troupes espagnoles rencontrèrent une vive résistance qui rendit nécessaire l'entrée en ligne de nouveaux contingents, et revinrent à

Sélouan ayant perdu le général de brigade Diez Vicario, 20 officiers et 300 soldats tués ou blessés. Le chiffre des pertes et le bilan négatif de l'opération la fit généralement interpréter comme un échec. Les milieux officiels espagnols l'ont pourtant nié, en assurant qu'il ne s'agissait que d'une « reconnaissance offensive » en vue de déterminer la force et les projets de l'ennemi et nullement de conquérir prématurément de nouvelles positions. Il est permis toutefois de supposer que le général Marina avait l'intention d'occuper Souk-el-Jémis si les circonstances s'y étaient mieux prêtées, sans qu'on doive exagérer pour cela la portée de ce combat, où les Maures avaient subi, eux aussi, de grosses pertes.

Mais l'opinion espagnole s'en alarma d'autant plus qu'elle escomptait déjà la fin prochaine des hostilités presque sans sacrifices, et en l'absence de nouvelles précises, les rumeurs les plus absurdes et les plus sinistres circulèrent comme aux mauvais jours : on alla jusqu'à dire que le général Marina avait été coupé aux environs de Sélouan et s'était suicidé, ne voulant pas survivre à sa défaite ! De leur côté, les journaux étrangers, sur la foi de racontars indigènes transmis d'Oudjda, annonçaient que les Rifains avaient repris la kasbah, rejeté les Espagnols sur Nador et massacré plusieurs détachements. Les démentis officiels firent justice de ces faux bruits. Mais, soit que le général Marina eût réellement éprouvé un revers, qui n'avait pas pris, en tous cas, ces proportions de désastre, soit qu'il se rendît compte de la difficulté de chasser de positions, non moins redoutables que le Gourougou, un ennemi évalué à 15.000 hommes et renforcé, au milieu du combat, par une autre harka venue de la région de Tazza, dont les informations algériennes avaient signalé la marche, il crut devoir demander de nouvelles troupes : d'abord une brigade de cavalerie, sous les ordres de l'Infant Don Carlos, beau-frère du roi, puis la division Ampudia, tenue prête en Espagne à toute éventualité. Le général ne réclamait que la moitié de cette division. Le gouvernement voulut aller au delà de ses désirs en la lui expédiant tout entière ; mais finalement, de peur que le public ne s'en émût, une brigade seulement partit. Le corps expéditionnaire, qui se montait à 43.000 hommes, en compte ainsi environ 50.000, et dans l'attente de ces renforts, les opérations ont été suspendues.

La situation actuelle peut donc se comparer à celle du mois d'août, lorsque les attaques de front contre le Gourougou, infructueuses autant que sanglantes, eurent démontré la double nécessité d'augmenter les effectifs et d'adopter une autre tac-

tique, celle des mouvements combinés, tournants et enveloppants, seuls susceptibles de déterminer l'évacuation des positions rifaines avec un minimum de pertes. Elle avait trop bien réussi à Souk-el-Had, Nador, Sélouan et au Gougourou, pour que le général Marina n'y recourût pas dans les circonstances identiques qui se présentent aujourd'hui à Beni-bou-Ifrour. Après les combats de juillet, une division aurait à la rigueur suffi pour donner l'assaut au Gourougou, mais en y laissant le tiers de son effectif. Il en a fallu trois pour exécuter le double mouvement tournant, au Nord (Taxdirt et Souk-el-Had) et au Sud (Nador et Sélouan), qui l'a fait tomber au pouvoir des Espagnols; mais, en triplant les contingents, on a économisé dans la même proportion les pertes et les risques. De même, après le combat du 30 septembre, qui démontra la vitalité de la harka concentrée autour de Beni-bou-Ifrour, et la garde des postes fortifiés contre un ennemi si mobile absorbant la plus grande partie des troupes, l'arrivée de la brigade de cavalerie permettra de la substituer à l'infanterie dans le service des convois entre Nador et Sélouan, et celle de la première brigade de la division Ampudia rendra sa liberté d'action à la division Sotomayor qu'elle relèvera autour de Souk-el-Had. Dès lors le plan espagnol, toujours fondé sur ce principe de mouvements combinés et convergents, semble aisé à prévoir. Trois routes s'offrent pour attaquer simultanément Beni-bou-Ifrour : celle de Sélouan à Souk-el-Jémis, entre les monts Argan et Milon, qui incomberait à la division Tovar; celle de Souk-el-Had à Segangan, que suivrait la division Sotomayor; enfin, celle de Nador, où est campée la division Orozco, à Aoumel et Ouiesan. Cette dernière est la plus importante, puisqu'elle suit le tracé de l'ancien chemin de fer minier espagnol, récupéré jusqu'au delà de Nador, et auquel travaillent actuellement 500 ouvriers espagnols et indigènes pour le prolonger au fur et à mesure des progrès de l'armée. Il manque à la voie, pour atteindre les mines, les 10 kilomètres qu'il reste aux troupes à conquérir dans cette direction.

Le 18 octobre la brigade Aguilera, partie de Nador, a effectué une reconnaissance à l'Ouest vers Bakka, et s'est avancée de 4 à 5 kilomètres, infligeant, dit-on, de grosses pertes aux Maures et perdant elle-même 1 commandant et 2 soldats tués et 14 blessés. Cette affaire semble bien le prélude du mouvement général qu'on annonce de divers côtés après la récente période d'inaction. Sur une seule des trois routes susdites, d'accès difficile, l'offensive risquerait d'être bientôt arrêtée; mais la

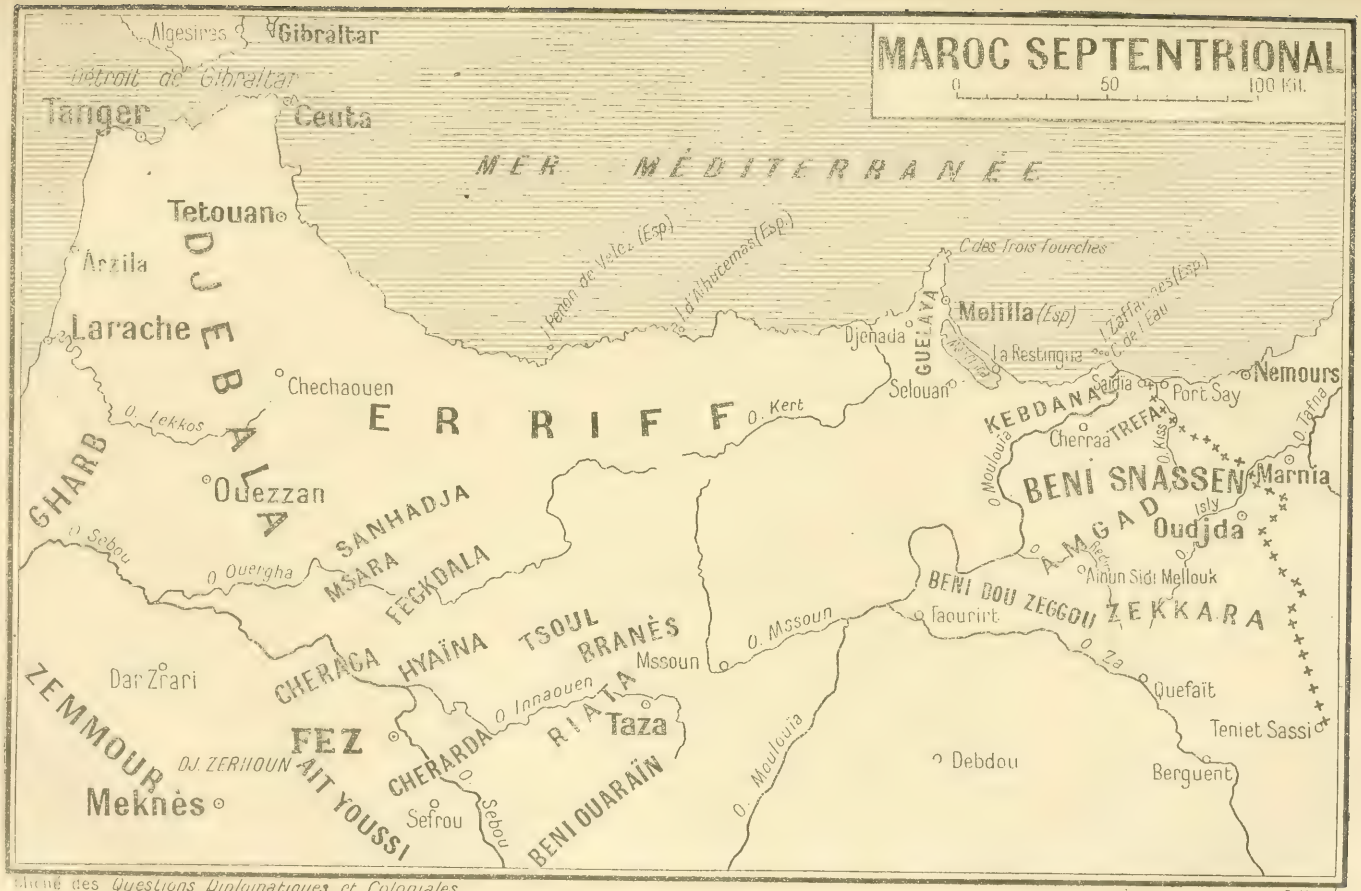

Dessiné des Questions Diplomatiques et Coloniales

G. Huré.

marche combinée de 25.000 hommes, convergeant de trois points sur l'Ouicsan, aura sans nul doute raison de la résistance de la harka, qui pourra, si l'opération est bien menée, se trouver enveloppée sans avoir le temps de battre en retraite. Les Espagnols, déjà maîtres de la péninsule de Tres-Forcas — où ils construisent un phare qui rendra de grands services à la navigation dans ces parages de Mar-Chica dont ils continuent activement à draguer le chenal pour transformer cette lagune en rade pratiquable de la kasbah de Sélouan et du territoire de Kebdana jusqu'à la Moulouïa, qui limite leur sphère d'influence — auraient ainsi, avec la possession des mines de Beni-bou-Ifrour, atteint le dernier objectif de leur campagne : il leur suffirait de suivre la vallée de l'oued Kert jusqu'à la côte occidentale pour former une ligne de défense leur assurant la maîtrise de la région de Guélaya,

Arrêteront-ils là leurs opérations pour leur imprimer désormais le caractère purement défensif ; les prolongeront-ils dans telle ou telle direction, comme semblent le craindre certains organes étrangers ; ou au contraire quelques journaux espagnols sont-ils fondés à croire que plusieurs des positions occupées seraient évacuées à bref délai ? Telle est la question, relevant du point de vue diplomatique autant que militaire, qu'ont récemment soulevée les déclarations si commentées du général d'Amade, dénonçant le danger d'une occupation espagnole de Tazza qui menacerait l'avenir de la France au Maroc et celui de l'Algérie même. Ces déclarations, inspirées par des mobiles patriotiques, offraient l'inconvénient, en dehors de l'atteinte qu'elles portaient à la discipline, de manquer d'opportunité au moment où elles furent publiées.

Les appréhensions du général d'Amade se fondaient, en effet, d'une part sur les articles de certains africanistes espagnols mégalomanes, tel que le sénateur Maestre, conseillant l'occupation, non seulement de Tazza, mais de Larache et de Tétouan pour menacer Fez même, idée qui pouvait être sympathique aux éléments militaires ; de l'autre sur le chiffre des effectifs espagnols au Maroc, comparés à ceux qui nous suffirent pour mener à bien la campagne de la Chaouïa. Le général en concluait que l'envoi d'une telle armée devait répondre à des projets beaucoup plus vastes qu'une simple opération de police. La première partie de ce raisonnement aurait offert quelque vraisemblance durant la période qui suivit les revers de juillet et celle qui marqua les premiers succès de l'offensive espagnole du 20 au 30 septembre. L'armée, d'abord victime des circonstances, pouvait, dans son désir de revanche, puis dans l'ivresse

de la victoire, céder aux suggestions des expansionnistes à outrance, pour peu que le cabinet de Madrid s'y fût prêté. Mais les déclarations du général d'Amade, datées du 7 octobre, venaient bien après le combat de Beni-bou-Ifrour, le 30 septembre, combat qui, ainsi qu'on l'a vu, avait notablement modifié la situation en montrant que, loin de pouvoir songer à des conquêtes lointaines, les troupes espagnoles avaient encore beaucoup à faire pour compléter leur œuvre de pacification dans le voisinage de Melilla. L'envoi de renforts n'indiquait pas une extension du champ des hostilités, mais marquait au contraire la nécessité, en présence des difficultés que rencontrait une fois de plus l'exécution du plan primitif, de prodiguer les moyens d'action pour économiser les pertes, suivant le principe que le gouvernement et le général Marina s'étaient décidés à appliquer après l'expérience sanglante des premiers combats. Tout parallèle entre les effectifs de Melilla et de Casablanca était arbitraire, vu la différence des pays, des adversaires et des troupes employées, les unes professionnelles et coloniales, les autres métropolitaines et formées en grande partie de réservistes. Certaines informations ont d'ailleurs singulièrement exagéré les forces espagnoles, qui n'ont jamais atteint 50.000 hommes, et que dernièrement encore un journal italien faisait monter à 70.000, en assignant une garnison de 5.000 hommes à Alhucemas, qui n'en saurait contenir plus d'un millier!

Il est vrai que le général d'Amade, avec toute l'autorité de sa compétence, prévoyait que les Espagnols seraient entraînés, même malgré eux, à avancer par riposte offensive aux attaques de leurs ennemis — de même qu'ils avaient déjà occupé « peut-être à leur insu » Nador. Il semble y avoir ici quelque erreur d'appréciation, car la topographie rendait l'occupation de Nador, situé à 15 kilomètres au Sud-Est de Melilla, indispensable pour le dégagement de cette place et l'utilisation de la lagune de Mar-Chica. De même, la configuration du pays conseille aux Espagnols, s'ils arrivent à déloger la harka de la région de Beni-bou-Ifrour, de s'établir solidement le long du Kert et sur les monts Milon et Ouicsan, d'où ils pourraient aisément repousser un retour offensif, bien plutôt que de s'engager dans la contrée montagneuse les séparant de Tazza, encore éloignée de plus de 100 kilomètres, et où chaque position conquise resterait menacée par d'autres. La kasbah de Sélouan même, située au milieu de la vaste plaine d'El-Garet, est plus facile à défendre en s'y cantonnant, qu'en occupant les hauteurs qui se profilent au Sud, car étant donné l'armement des Maures, ils devraient,

pour l'attaquer, s'avancer en rase campagne, où l'artillerie les décimerait. Le cri d'alarme du général d'Amade ne s'ajustait donc pas très bien à la réalité des faits et risquait, par sa coïncidence fâcheuse avec certaines appréciations défavorables publiées dans un nombre heureusement fort restreint de journaux français, d'engendrer quelques préventions mutuelles entre les deux pays, si la mesure disciplinaire prise à l'égard de son auteur malgré ses brillants services et les déclarations catégoriques de MM. Allendesalazar et Pichon n'étaient venues dissiper tout malentendu. Seuls quelques organes espagnols gallaphobes ont persisté à soupçonner le général d'Amade de s'être fait l'interprète, non de sentiments personnels, mais de vues intéressées d'une partie de l'opinion française, et certaines manifestations déplacées de ces jours derniers à propos de l'affaire Ferrer leur ont malheureusement fourni de nouveaux arguments fallacieux. D'autre part, il n'est pas exact de dire que l'incident d'Amade avait eu pour effet utile d'obliger le cabinet de Madrid à préciser et limiter l'objectif de la campagne. Il l'avait fait dès le début par des notes officieuses réitérées, dont la dernière, donnée le 2 octobre, en même temps que la nouvelle de l'envoi de la division Ampudia, spécifiait bien que cette mesure « n'impliquait aucune modification ou amplification du plan primitif », et l'ambassadeur d'Espagne à Paris avait maintes fois démenti des rumeurs de ce genre, au point que la presse madrilène se plaignait de ce qu'il paraît soumis à « une sorte d'interrogatoire perpétuel ». Si les déclarations du général d'Amade ont eu un résultat pratique, c'a été de divulguer les grandes lignes de l'accord franco-espagnol de 1904, demeuré secret, pour ceux qui les ignoraient encore. En Espagne, comme en France, cette divulgation avait été réclamée à plusieurs reprises, notamment par l'ancien président du conseil libéral, M. Montero Rios. A la séance des Cortès du 16 octobre passé, le sénateur démocrate M. Diaz Moreu a questionné le ministre d'Etat au sujet de l'incident d'Amade, en lui demandant de faire connaître la teneur de l'accord de 1904. La réponse du ministre a été évasive ; mais les révélations de la presse, à la suite de cet incident, ont initié le grand public aux termes essentiels de la convention. On savait qu'elle délimitait les zones d'influence française et espagnole au Maroc par l'oued Sebou à l'Ouest et la Moulouïa à l'Est ; mais au centre, dans la région de Fez et de Tazza, un certain doute subsistait. Il disparaît aujourd'hui devant l'assertion de source autorisée que ces villes restent comprises expressément dans la sphère d'influence française, celle de l'Espagne s'arrêtant à la chaîne de montagnes qui

borne le Rif au Sud. Le gouvernement espagnol ne pouvait donc jeter son dévolu sur Tazza sans manquer à l'accord de 1904, et rien n'autorise à lui en prêter le dessein.

Toute crainte de difficultés franco-espagnoles étant donc écartée, certaines informations ont envisagé depuis l'éventualité d'un conflit hispano-allemand sur la question de la propriété des mines du Rif, dont la validité de la concession, faite par le Rogui et non par le sultan, serait, dit-on, contestée, l'importante maison allemande Mannesmann ayant obtenu un firman de Mouley Hafid en sa faveur. Mais la presse d'outre-Rhin a démenti ce bruit et nié que l'Allemagne cherche à s'immiscer dans les affaires de l'Espagne au Maroc.

Reste l'inconnue représentée par l'attitude du sultan lui-même en présence de cette guerre prolongée sur un territoire depuis longtemps, il est vrai, soustrait à son autorité. Le Makhzen, que les Espagnols rendent responsable de la situation pour n'avoir pas maintenu l'ordre dans le voisinage de leurs places, comme l'y obligeaient les traités, et les avoir ainsi réduits à intervenir, continue à demander par l'entremise de son ambassadeur à Madrid, Ben Mouaza, une suspension des hostilités, s'engageant à pacifier les tribus rifaines à l'aide d'une mission spéciale qu'il leur enverrait, et au besoin par la force. Le cabinet de Madrid a refusé jusqu'ici de subordonner en rien son action militaire à la mission susdite, qu'il se réservait de transporter de Tanger à Melilla, lorsqu'il le jugerait opportun. Et devant l'insistance d'Hafid à réclamer l'évacuation par les Espagnols, non seulement des positions occupées durant cette guerre, mais de celles qu'ils détenaient antérieurement, Cabo de Agua et la Restinga, à éluder par avance toute responsabilité pécuniaire dans le conflit, et enfin, devant les indices de l'appui moral, voire matériel, qu'il prêterait aux Rifains contre l'Espagne, le bruit d'une prochaine guerre avec lui-même avait circulé à Madrid dans les premiers jours d'octobre et l'on y attribuait le départ de nouvelles troupes. Mais même dans l'hypothèse d'un tel conflit, l'armée espagnole, aux prises avec les Guélaya, n'aurait probablement pas marché non plus sur Tazza et sur Fez. Elle aurait plutôt procédé à l'occupation de Tétouan par les forces de Ceuta, opération qu'on croyait relativement facile, grâce à la possibilité de remonter l'oued Martin jusqu'à la ville et aux accointances que les Espagnols y posséderaient. Depuis, on a prétendu que les réponses des puissances signataires à une consultation de l'Espagne à ce sujet l'ont dissuadée de s'emparer de Tétouan. Il est plutôt à croire que le cabinet de

Madrid comprend qu'il ne peut le faire, sans que cette mesure soit justifiée par un incident local. Or, tout est tranquille autour de Ceuta, quoique la garnison soit renforcée et prête à toute éventualité, et qu'elle ait dû, le 4 octobre, châtier une fraction de la tribu d'Anghera coupable d'avoir pillé une barque de pêche espagnole. D'ailleurs, il semble qu'Hafid, en dépit de sa xénophobie croissante, montre des dispositions plus conciliantes à l'égard de l'Espagne, dont il aurait même ordonné de respecter les protégés, alors qu'il persécute ceux des autres nations. Il est vrai que le ministre espagnol à Tanger signale, lui aussi, maint abus de ce genre. Mais les pourparlers avec la mission marocaine à Madrid ont pris une tournure satisfaisante et — contrastant avec les nouvelles de source indigène qui montrent Hafid marchant contre Melilla avec trois mehallas — c'est un symptôme indéniable d'apaisement, que l'envoi à Tanger de la canonnière *Alvaro de Bazan* pour y embarquer à destination du Rif la mission chérifienne dont nous avons parlé plus haut, composée des caïds Bachir ben Senah, El Hadj el Boujari, Allal ben Zahean et Abdel Selam el Oudid. On a même voulu y voir l'indice d'une paix imminente ; c'est aller un peu vite, et les derniers événements prouvent la nécessité d'une suprême et vigoureuse action militaire autour de Beni-bou-Ifrour ; mais du moins l'Espagne admet-elle désormais la coopération des émissaires du sultan qu'elle récusait jusqu'ici. Leur action pacificatrice paraît devoir s'étendre aux environs d'Alhucemas et du Peñon de la Gomera, les « petits présides » assiégés depuis trois mois et que les Espagnols devraient, sans cela, débloquer en occupant la côte voisine. Cette nouvelle, l'annonce réitérée par le gouvernement de la fin prochaine de la campagne et les paroles de M. Allendesalazar qui, à propos de l'incident d'Amade, avait déclaré : « Je ne sais en ce moment si nous garderons toutes les posi-« tions occupées; cela dépendra de l'étude que nous en entre-« prendrons pour déterminer les vrais besoins de la défense et « de la sécurité de nos intérêts », avaient même fait craindre à une partie de l'opinion espagnole qu'on ne songeât à abandonner le territoire conquis au prix de tant de sacrifices, et notamment Sélouan, dont certaines critiques avaient mis en doute la valeur stratégique et que les organes francophobes disaient être englobé dans le prétendu *veto* mis par la France à l'occupation de Tazza. La *Correspondencia militar*, interprète des sentiments de l'armée, avait publié une série d'articles protestant d'avance contre l'abandon de Sélouan ou de toute autre position conquise, et conseillant de les compléter

au contraire en s'étendant le long de la vallée du Kert jusqu'à la mer. Mais le gouvernement et le haut commandement n'ont pas l'air de songer à se dessaisir de Sélouan, dont la kasbah est activement fortifiée, garnie d'artillerie et abondamment approvisionnée ; et de fait, sans valeur dans une guerre européenne, elle offre une grande importance dans une campagne de ce genre, comme point de croisement de multiples routes et par le prestige qui s'attache à sa possession. On ne saurait croire davantage, quoi qu'en disent certains journaux d'opposition, qu'il soit question de renoncer à l'occupation de Beni-bou-Ifrour, principal objectif de l'expédition.

Du moins est-il certain que le cabinet Maura[1] s'efforcera de précipiter le plus possible un dénouement favorable, sans visées trop ambitieuses, étant donnée la situation intérieure de l'Espagne. Tout d'abord, il a dû se préoccuper de la liquidation des dépenses militaires, n'ayant encore pour y faire face que le crédit de 3 millions 1/2, voté au début par le Conseil d'Etat, et la marge laissée au budget du ministère de la Guerre. On attendait avec curiosité la solution de ce problème financier, le ministre, M. Gonzalez Besada, ayant annoncé qu'il ne recourrait ni à un emprunt, ni à de nouveaux impôts. Il a en effet décidé d'obtenir les ressources nécessaires en frappant d'une contribution supplémentaire de 500 pesetas les hommes des six classes de 1903 à 1908 rachetés du service militaire moyennant la prime de 1.500 pesetas ou exemptés par le sort, sauf ceux qui justifieront leur pauvreté, sans quoi ils seront incorporés aux troupes expéditionnaires. La mesure est habile, car si elle provoque les plaintes des intéressés, elle flatte le sentiment public, « l'équité, dit le préambule, exigeant que si le « peuple verse son sang pour la patrie, les classes aisées suppor- « tent au moins un sacrifice pécuniaire ». Cette contribution servira même d'excuse au rétablissement du rachat militaire, que le gouvernement, après l'avoir supprimé durant la campagne, a dû remettre en vigueur pour compenser la diminution des recettes. Grâce à cette nouvelle taxe, il espère largement couvrir les 68 millions (67.610.000 pour l'armée de terre et 300.000 pour la marine) qui, d'après ses évaluations, représenteront le coût de la guerre en fin d'année, 18 millions devant être obtenus ainsi et 50 par l'excédent des recettes de l'exercice courant. Le projet de loi vient d'être présenté aux Cortès.

Mais la question financière étant résolue de la manière la

---

[1] Cet article a été écrit avant la crise ministérielle espagnole qui a donné le pouvoir à M. Moret. — N. D. L. R.

moins onéreuse possible pour le pays, sous réserve du vote des Chambres, le gouvernement — que M. Maura reste au pouvoir comme il y semble disposé, ou soit remplacé par quelque autre cabinet — a pour hâter la fin de la campagne marocaine des raisons d'ordre intérieur. A vrai dire, l'agitation politique actuelle en Espagne est un peu factice, en tant que répercussion des manifestations étrangères en l'honneur de Ferrer, dont la mort eût laissé le peuple espagnol lui-même assez indifférent. En outre, la péninsule n'est nullement dégarnie de troupes, comme on le croit généralement, par l'expédition dans le Rif, car l'appel des réservistes et disponibles ayant porté l'effectif de l'armée de 90.000 à 140.000 hommes, le contingent reste le même dans la métropole, déduction faite des 45 à 50.000 hommes de Melilla, et la nouvelle classe comprendra 65.000 recrues, soit 15.000 de plus que le chiffre normal. L'ordre semble donc bien garanti. Mais si les milieux ouvriers venaient à céder aux excitations révolutionnaires, il suffirait, pour prévenir les troubles, de rapatrier tout ou partie de l'armée d'Afrique, bien entraînée et bien encadrée, et dont les chefs et les officiers ne cachent pas leur mécontentement des menées antimilitaristes; il éclaterait violemment sans nul doute, si elles faisaient avorter les efforts et les sacrifices qu'ils ont consentis pour l'honneur national. Les journaux militaires déclarent sans ambages que les « leaders » républicains ont perdu, par leur attitude, toutes les sympathies qu'ils pouvaient posséder dans les rangs de l'armée et qu'en se les aliénant, ils ont véritablement « assassiné eux-mêmes la République ».

Le sort de la campagne espagnole dans le Rif est donc étroitement lié aux vicissitudes de la politique intérieure, et réciproquement.

J. Causse.

LA FRANCE

ET LE NOUVEAU TARIF DOUANIER AMÉRICAIN

La question des modifications apportées par les Etats-Unis à leur tarif douanier a fortement ému l'opinion française depuis quelques semaines. Elle est en effet d'un très grand intérêt pour notre commerce. Mais là se borne, à notre avis, son importance, et l'on ne saurait y voir sans exagérer un acte d'une portée politique hostile à notre pays.

Pour juger sainement la question, il faut se placer non seulement au point de vue français, mais également au point de vue américain. Mettre en évidence le but recherché par la grande république américaine ne nous empêchera pas d'ailleurs de juger les effets fâcheux que la nouvelle loi douanière aura sur le commerce français. A tort ou à raison les Etats-Unis, depuis cinquante ans, ont été les adeptes les plus absolus de la théorie protectionniste. Le tarif actuel n'est qu'une étape nouvelle dans la voie qu'ils ont cru devoir suivre au fur et à mesure que leur industrie, en se développant, leur permettait de produire chaque jour plus facilement ce que précédemment ils demandaient au dehors.

Jusqu'en 1860, les droits perçus sur les marchandises à leur entrée dans les Etats-Unis n'étaient que peu élevés et épargnaient même totalement le quart de l'importation. D'après une intéressante étude du *Times* sur cette question, ils rapportaient à peine alors 200 millions de francs par an, représentant environ une taxe de 19 % sur les marchandises frappées. Les besoins d'argent suscités par la guerre de Sécession devaient modifier sensiblement cette situation, et en 1866 le produit des droits était quintuplé, le taux moyen était de 48 % et 13 % des marchandises seulement étaient exemptés. Mais à cette époque où la vie économique était arrêtée par la guerre, ce relèvement des tarifs douaniers ne tendait nullement à protéger, mais seulement à procurer à l'Etat les fonds qui lui étaient nécessaires. Cette situation dura en empirant jusqu'en 1870. A ce moment, presque toutes les importations étaient sujettes à taxation et 5 % seulement d'entre elles y échappaient. Avec la paix, de nombreux adoucissements furent apportés au régime douanier, et la République, qui avait alors considérablement recours à l'importation tant pour sa consommation que pour son outillage, multiplia le nombre des pro-

duits exemptés qui finirent par représenter le tiers des entrées vers 1880. A cette époque deux forts courants se dessinaient déjà dans l'opinion du pays, d'un côté le monde des consommateurs se plaignant d'une taxation douanière trop élevée, de l'autre celui des industriels et de leurs ouvriers demandant une protection considérable pour développer leur fabrication.

En 1880 cependant le parti des démocrates, ou celui des partisans de la réduction, semblait l'emporter, et en 1883 fut formée une commission pour étudier un nouveau régime. Le travail de cette dernière fut des plus libéral, et son rapport proposait d'exempter de droits toutes les marchandises non produites aux Etat-Unis, et de réduire à 20 % seulement les taxes dont seraient frappées les autres. Le Parlement de Washington ne suivit qu'à moitié la commission et, si de nombreuses franchises furent accordées, les droits demeurèrent à l'ancien taux de 45 % en moyenne.

L'opinion protectionniste augmentait cependant, et l'élection présidentielle de 1888 allait se faire sur cette question. Le succès de M. Harrison fut la défaite des démocrates et le triomphe des industriels ou républicains. De cette époque date la ligne de conduite adoptée et toujours observée depuis par les Etats-Unis. Comme nous le disions plus haut, ce tarif de 1909 n'est qu'une étape d'une politique régulièrement suivie.

L'élection Harrison eut pour conséquence le vote du tarif Mac-Kinley, le premier acte vraiment protectionniste de l'Amérique. L'industrie métallurgique surtout était principalement protégée. Cependant le nombre des produits admis en franchise était augmenté, et grâce à cela, notamment par l'admission du sucre dans cette catégorie, la valeur des importations exemptes était supérieure à celle des marchandises taxées. En revanche, ces dernières étaient susceptibles de droits pour ainsi dire prohibitifs.

L'application du tarif Mac-Kinley ne devait pas tarder à susciter les difficultés de politique intérieure les plus vives. La lutte entre républicains et démocrates devint plus acharnée, et après deux ans d'application on procéda à une nouvelle revision des droits, qui fut poursuivie d'ailleurs, moins dans un but de dégrèvement que dans un but politique ; seuls les produits intéressant les états républicains étaient dégrevés alors que ceux concernant les États démocrates étaient au contraire surtaxés. Ce tarif Wilson ne satisfit personne, et à peine appliqué, il fallut envisager la nécessité de le remplacer. Ce furent les républicains eux-mêmes qui reconnurent leur faute et l'un d'entre eux, M. Dingley, prépara le tarif qui porte son nom.

S'il ménageait davantage les démocrates, le tarif Dingley accentuait cependant la protection industrielle. Son application souleva en Europe de vives récriminations. Il n'en a pas moins fonctionné de 1897 à 1909, au grand bénéfice de l'industrie des Etats-Unis.

Le tarif Dingley aggrava sensiblement le tarif Mac-Kinley déjà si lourd ; le taux moyen des droits dépassa 50 % et leur produit en 1907 a été de 1.645.000.000 de francs. Malgré l'importance de ce chiffre, il convient toutefois de remarquer que jusqu'ici, malgré l'augmentation, par deux reprises, des droits de douane depuis 1890, la valeur des importations en Amérique n'a jamais cessé de se développer considérablement. Il y a peut-être eu un déplacement des articles importés, mais dans l'ensemble, la richesse et surtout les fortunes grandes ou moyennes se multipliant entraînèrent avec leur progression celle des consommateurs de produits de luxe, qui demandèrent à l'importation de satisfaire une plus grande part de leurs besoins. Nous examinerons plus loin, au point de vue français, le résultat de ce phénomène. Nous avons tenu à le mentionner ici pour mieux faire comprendre la tournure d'esprit qui peut dominer actuellement aux Etats-Unis pour pousser, après douze ans d'application, à une revision du tarif Dingley.

On connaît l'importance prise depuis vingt ans par la production et l'industrie américaine qui, pour la plupart des marchandises de grande consommation, suffisent aux besoins de la république et développent même chaque jour leur exportation. Il est certain que la législation douanière n'a pas été étrangère à cet état de chose, sans qu'elle en ait été cependant la seule cause. Il était donc logique que les Américains, voulant donner encore un nouvel essor à leur industrie, et peut-être même développer chez eux les industries de luxe, aient par de nouveaux droits sur les articles riches aggravé le tarif Dingley par le tarif actuel, le tarif Payne-Aldrich, du nom de ses auteurs. En agissant ainsi, ils répondaient en même temps à un besoin pressant, celui de procurer au trésor une ressource importante qui lui est absolument nécessaire, tant pour suffire aux dépenses de la défense nationale qu'à celles du canal de Panama. Frapper les objets de luxe était, en même temps que donner une satisfaction facile aux démocrates, assurer une recette à peu près certaine sans charge lourde pour le pays. On ne saurait croire, en effet, que la riche clientèle américaine achètera moins de soieries ou de champagne, par exemple, parce qu'elle devra les payer sensiblement plus chers. Il est aujourd'hui certains produits de luxe qui, pour un peuple aisé, sont

aussi nécessaires que des produits ordinaires, et peu nombreux seront les consommateurs qui sauront y renoncer. La seule question importante réside en ce que tous les pays producteurs soient placés sur le même pied d'égalité et que des tarifications plus élevées ne viennent pas frapper les uns à l'avantage des autres.

C'est là certainement le point le plus délicat de la loi américaine du 6 août dernier. Cette dernière a prévu, en effet, à côté d'un tarif minimum déjà fort élevé, un tarif maximum applicable aux nations ne traitant pas les Etats-Unis sur un pied d'égalité ou de réciprocité. Le tarif maximum élève de 25 % les droits du tarif minimum. Que faut-il entendre par réciprocité et égalité? C'est là le côté obscur de la politique américaine. Cette clause, d'autre part, ne doit-elle pas être envisagée favorablement, en ce sens qu'elle laisse la porte ouverte à bien des négociations.

Pour en revenir au tarif lui-même il aggrave très fortement, ainsi qu'il a déjà été dit, l'importance des droits français; certaines marchandises ne paieront pas moins de 70 % de leur valeur établie d'après les cours dans les pays d'origine. Si quelques produits sont dégrevés, ce sont tous des matières premières, des produits chimiques ou métallurgiques, nécessaires au développement de l'industrie américaine.

Ils n'intéressent que pour une faible part le commerce français qui exporte en Amérique des produits de luxe presque exclusivement.

Pour terminer cet exposé général de la nouvelle loi douanière, nous rappellerons que son entrée en vigueur qui aurait pu être immédiate avec les pays qui, comme le nôtre, n'ont prévu aucun délai de dénonciation dans leurs traités de commerce, a été fixée au 31 octobre prochain. Quant aux autres pays qui, plus prévoyants que nous, ont fixé un délai de six mois ou d'un an, ils jouiront de l'ancien état de chose jusqu'au 6 février ou au 6 août prochain. De ce fait, le commerce français pourra éprouver temporairement, au moins, une perte sensible. Nous examinerons ce point tout à l'heure.

Un changement aussi radical frappant les importations en Amérique ne pouvait pas se produire sans avoir une répercussion considérable dans le monde européen. On serait assez tenté de voir dans notre pays une mesure indirecte contre la France particulièrement, alors que tous les pays d'Europe sont, sinon également frappés, du moins également mécontents.

En Angleterre, le *Times*, dans une série d'articles fort bien traités, jette les hauts cris contre une mesure qui atteint forte-

ment le commerce anglais. Les Italiens, qui, comme nous, voient les Etats-Unis dresser des droits presque prohibitifs à l'importation des huiles, et des droits très lourds à celle des vins et des soieries, se plaignent non moins vivement. Quant aux Allemands, ils sont, après nous, le peuple qui souffrira le plus de la loi douanière et leurs réclamations sont non moins fortes. On serait donc mal venu en France de se croire les seuls à se plaindre. Le malheur des uns cependant ne fait pas toujours le bonheur des autres, et il est certain que le commerce français est appelé à beaucoup souffrir de la situation actuelle. C'est ce point que nous allons examiner maintenant.

Pour bien juger du coup qui nous est porté, il importe avant tout d'examiner les divers éléments qui composent l'importation française aux Etats-Unis. Nous en donnons les chiffres en prenant, bien entendu, ceux du commerce spécial qui sont les seuls intéressants notre production nationale.

Importations de la France en Amérique.

(En millions de francs.)

Tissus de soie	54	Liège brut	3
Tissus de coton	52	Huiles fines	2.6
Plumes de parure	18	Peaux préparées	2.5
Peaux et pelleteries brutes	14	Fruits de table	2.2
Caoutchouc et gutta	13	Espèce médicinales	2,2
Gants de peau	12	Objets de collection	2.2
Tissus de laine	11	Perles fines	3.2
Automobiles	11	Fromages	1.9
Modes et fleurs artificielles	10	Légumes frais	1.8
Produits chimiques	9	Parfumerie	1.8
Poterie, verres et cristaux	7,9	Machines et mécaniques	1.6
Vins	7,6	Outils et ouvrages en métaux	1.6
Huiles volatiles et essences	7.5	Drilles	1.6
Vêtements et lingerie	6.2	Poils	1.3
Tabletterie, bimbeloterie	6.1	Eeaux-de-vie	1.1
Papiers et application	4,5	Antimoine	1.1
Poisson conservé	3,9	Plantes de serre	1
Graines à ensemencer	3.2	Pierres et terres d'art	1
Pelleteries préparées	3.2		

Total du commerce spécial.... 314.686.000 francs
Total du commerce général... 371.233.000 —

En prenant la moyenne du nouveau tarif qui est estimée à 46 %, c'est au total environ 144.755.000 francs que les marchandises françaises auront payés en 1908 en appliquant le le tarif minimum, et 180.944.150 francs en appliquant le tarif maximum. Sous le régime précédent, les droits n'auraient été que de 125.874.400 francs. C'est donc en considérant les meilleures conditions, celle du tarif minimum, un supplément d'une

vingtaine de millions de francs que devra payer l'importation française.

Ce raisonnement cependant, disons-le tout de suite, n'a que la valeur relative d'une moyenne. En réalité l'augmentation sera sensiblement plus forte parce que les marchandises françaises, en général produits de luxe, supporteront des droits sensiblement plus élevés que 46 % et s'élevant à 60 et 70 %[1].

Rares sont les produits qui, comme le caoutchouc, les fourrures brutes, le liège brut, les produits chimiques, seront exempts ; ils figurent ensemble pour à peine 40 millions. En réalité c'est un nouveau tribut d'une trentaine de millions de francs qui frappera le commerce français.

La France peut-elle se défendre. Evidemment elle le doit ; mais avant d'en arriver aux mesures extrêmes, elle se doit aussi de converser et de chercher à entrer dans la voie des arrangements. De toute manière, à la date du 1er novembre, l'accord commercial français-américain prenant fin, toutes les marchandises originaires des Etats-Unis seront frappées au taux de notre tarif général, et le régime de faveur (tarif minimum) portant sur les pétroles, les saindoux, la charcuterie, les conserves de viande, les cafés, etc., cessera de fonctionner.

Que représentent ces marchandises dans l'exportation des

Exportations de l'Amérique en France.

(En millions de francs.)

Coton	311	Papiers et application	3,1
Cuivre	78	Tourteaux	2,7
Pétrole	51	Bois exotique	2,3
Machines	45	Céréales	2
Huile de coton	26	Meubles	1,9
Bois commun	25	Eponges	1,8
Tabac	16	Objets de collection	1,8
Saindoux	12	Café	1,6
Huiles lourdes	9	Graines de coton	1,5
Phosphates	7	Ouvrages en peau	1,5
Peaux brutes	5	Fruits de table	1,4
Peaux préparées	4	Produits chimiques	1,2
Plumes de parure	4	Fibres de coco	1,1
Charcuterie	3,7	Nickel	1,1
Caoutchouc et gutta	5,5	Fanons de baleines	1
Outils et ouvrages en métaux	3,4		

Total du commerce spécial.... 657.078.000 francs
Total du commerce général... 700.597.000 —

[1] Le tarif douanier prévoit des distinctions tellement difficiles à établir entre les divers tissus de soie que de nombreuses difficultés ne manqueront pas de surgir au moment de l'application en douane du droit à fixer.

Etats-Unis en France; nous le montrons ci-contre en faisant remarquer auparavant que la grosse part est représentée par le coton qui fait vivre notre industrie nationale des filatures et des tissages, et qu'aucun droit ne saurait le frapper sans nuire à la richesse même de notre propre pays.

Le relèvement des taxes sur les pétroles, à partir du 1er novembre, sera de 9 francs le quintal, sur le saindoux de 15 francs les 100 kilogrammes, sur la charcuterie de 50 francs les 100 kilogrammes, sur les cafés de 164 francs les 100 kilogrammes. Sur ces articles seulement l'augmentation sera d'une valeur sensiblement égale à l'augmentation des droits frappant en Amérique les marchandises françaises.

Faut-il s'en féliciter pour cela; nous ne le pensons pas. D'abord parce que l'augmentation des droits sur le pétrole, par exemple, ne manquera pas de se répercuter d'une façon sérieuse sur le prix de la marchandise en France et généralement le coût de la vie en sera plus élevé. Sur les cafés et les saindoux, la hausse des prix sera moins sensible parce que le marché pourra plus facilement s'approvisionner ailleurs. Il n'en sera pas de même pour les conserves de viandes. Alors qu'en Amérique, seuls, les produits de luxe supporteront un renchérissement, chez nous, malheureusement, ce seront des produits pauvres, et la crise douanière aura ainsi un double effet fâcheux: celui de rendre plus difficile au commerce ses rapports avec les Etats-Unis et celui d'apporter une nouvelle charge au consommateur français.

Il est un autre point dont nous avons déjà dit quelques mots et dont nous aurons beaucoup à souffrir, c'est celui qui touche aux délais d'application de la loi. Alors que l'Allemagne ne se verra appliquer le nouveau tarif que le 16 février, que l'Italie et l'Espagne le 6 avril 1910, la France en devra subir les effets dès le 1er novembre. Pendant trois et neuf mois ces pays pourront donc lui faire une concurrence d'autant plus désastreuse qu'ils sont comme elle producteurs de vins et d'alcool dont nous importons aux Etats-Unis plus de 8 millions de francs. Il est malheureusement à craindre qu'une partie des commandes qui nous échapperont de ce fait ne se retrouvent jamais, et nombreux seront les clients américains qui, ayant changé leurs fournisseurs français par la force des tarifs, resteront acquis à leurs nouveaux fournisseurs, allemands, espagnols ou italiens. De même pour l'huile d'olive dont nous faisons une vente de plus de 2 millions de francs.

Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que, dans cette situation difficile, il faille d'ores et déjà se lamenter. Il y a mieux à

faire. Il faut voir comment d'ici le 1er avril prochain des pourparlers peuvent être engagés avec les Etats-Unis pour établir ce régime de « traitement réciproque et équivalent » dont il est parlé dans la loi du 6 avril. Une guerre de tarifs entre les deux pays ne serait que funeste à chacun, et en dehors des liens d'amitié qui, ainsi que le faisait remarquer il y a quelques semaines l'honorable ambassadeur des Etats-Unis, unissent la France et l'Amérique depuis cent trente et un ans, d'autres raisons d'intérêt purement matériel militent en faveur d'un accord sérieux et durable. Nos soieries, nos articles de mode et nos vins doivent trouver en Amérique un accueil correspondant à celui que nous accorderons à ses pétroles, à ses saindoux et à ses conserves. C'est là la réciprocité dont parle la loi américaine.

Si cependant pareille éventualité ne devait pas se réaliser, et si même l'Amérique, faute d'entente, nous appliquait son tarif maximum, alors, mais alors seulement, on pourrait songer à des mesures de défense rigoureuse. Notre législation l'a prévu.

Ce serait là une fâcheuse circonstance, qui peut sembler naturelle aux fervents du protectionnisme, mais qui aurait des conséquences tellement lourdes, et pour le producteur français qui se verrait fermer entièrement le marché américain, et pour le consommateur dont la vie serait d'un coût plus élevé, qu'on ne doit pas y arriver sans avoir tout fait pour l'éviter.

En matière économique, il faut savoir se plier aux circonstances et il n'y a pas de théorie qui soit immuable. Chaque pays, et c'est fatal, évolue dans son cercle et suivant son intérêt, souvent contraire à celui du voisin. Il faut cependant pratiquer le bon voisinage et ne pas voir *a priori* une mesure hostile dans ce qui n'est parfois qu'une mesure de politique intérieure. Que les Etats-Unis aient dans l'avenir à se féliciter d'accentuer aujourd'hui le régime protectionniste qu'ils ont suivi depuis vingt ans à leur grand profit, nous ne saurions l'affirmer ; mais c'est possible. Il est possible aussi qu'en se butant dans leur intransigeance, et en se fermant le marché européen, ou seulement français, ils en aient grandement à souffrir. Les coups que nous recevrons, nous sommes armés pour les rendre, mais nous n'y tenons pas. De part et d'autre, il serait funeste de les échanger. Jusqu'au 1er avril prochain la parole est aux diplomates, il leur appartient d'ici là de nous établir une situation nette basée sur un régime de réciprocité et d'équivalence.

P. Chemin Dupontès.

LE CONGRÈS DES ANCIENNES COLONIES

Il s'est tenu à Paris, du 11 au 16 octobre 1909, un Congrès des Anciennes Colonies. Ce Congrès fait partie de cette série des congrès quinquennaux qui a été inaugurée l'an dernier par un Congrès de l'Afrique du Nord, et se poursuivra l'an prochain par un Congrès de l'Afrique Orientale, etc. Le même cycle recommencera au bout de cinq ans, en 1913, par l'Afrique du Nord.

Le Congrès des Anciennes Colonies a été très intéressant et le travail fourni par les diverses sections a été considérable. Il faut dire que, comme celui qui l'avait précédé, il avait été soigneusement préparé et que l'*Union coloniale* qui l'avait organisé a trouvé dans nos vieilles colonies des concours empressés. On a beaucoup travaillé chez elles pour ces assises coloniales d'un genre nouveau et telles d'entre elles ont fait parvenir au bureau de véritables volumes. Les cahiers élaborés par la Chambre d'agriculture de la Réunion entre autres sont une mine de renseignements précieux et de suggestions utiles. Il était assez naturel d'ailleurs qu'un Congrès des Anciennes Colonies suscitât nombre de travaux; les gens qui souffrent sont les plus empressés à exhaler leurs plaintes chaque fois que l'occasion leur en est offerte. Or, les vieilles colonies, le fait est bien connu, sont dans une situation qui n'est rien moins que brillante. La vie pour elles n'est pas commode. Dès la séance d'ouverture, cette situation a été exposée à grands traits, mais de façon saisissante, par le président du Congrès, M. Paul Deschanel, président de la commission des Affaires extérieures et des colonies au Palais-Bourbon.

L'éloquent député a montré que les anciennes colonies souffraient matériellement et moralement et parmi les multiples causes de ce malaise il a indiqué en première ligne une organisation politique et administrative surannée et un régime douanier illogique. Le Congrès n'a eu garde d'esquiver l'étude de ces deux maux. Il a entendu sur leur compte des rapports très documentés et fort instructifs. Ces deux questions n'ont cependant pas retenu toute son attention et il est descendu aux questions de détail, puisqu'il n'a pas été saisi de moins de quatre-vingt-un rapports; mais ces deux questions dominent trop le débat pour que nous ne nous y attachions pas spécia-

lement ici, dans l'étude forcément rapide que nous devons consacrer à ce Congrès.

La question du régime douanier a été rapportée par M. Harmand, d'une façon tout a fait magistrale. L'ancien représentant de la France au Japon, a occupé, on le sait, en Indo-Chine des situations éminentes et toujours il a regardé, comme il sait regarder, ce qui se passait dans ce domaine colonial dont il a été, dans une grande partie de sa carrière, l'un des meilleurs ouvriers. M. Harmand a rappelé que la loi du 11 janvier 1892, à laquelle les colonies doivent leur régime douanier actuel, avait été élaborée sans que les colonies fussent consultées, ce qui était au reste logique, car on prétendait régler l'activité des colonies uniquement sur l'intérêt de quelques catégories de producteurs métropolitains. Sans se soucier de leurs intérêts propres, on a traité la plupart d'entre elles en pays français pour les obliger à admettre en franchise les produits de la métropole, et comme pays étrangers en frappant de taxes douanières leurs denrées importées dans la métropole. A ce régime, les colonies n'ont pas pu se développer.

De 1882 à 1907, le commerce de la Martinique est tombé de 67 millions à 34; celui de la Guadeloupe, de 68 à 29; celui de la Réunion, de 59 à 27; celui de Saint-Pierre et Miquelon, de 32 à 11. Voilà les résultats qu'on a obtenus avec le régime institué en 1892. Après les avoir exposés, M. Harmand a fait adopter un vœu demandant que l'on reconnaisse aux colonies la faculté et qu'on leur donne le moyen de discuter leurs tarifs douaniers avec la métropole.

Le Congrès a suivi son rapporteur, et au banquet de clôture, M. Thierry, député de Marseille, pouvait, sans exagération, déclarer sa joie d'avoir assisté à la condamnation très nette par le Congrès du régime de 1892 pour nos colonies, et M. Thierry a insisté sur le caractère absurde de ce régime. Le coefficient du commerce extérieur des colonies françaises avec la France, a-t-il fait remarquer, varie pour chacune d'elles : telle colonie est plus particulièrement tributaire de la métropole pour l'ensemble de ses opérations de commerce extérieur, mais il y en a d'autres qui n'en font pas 50 % avec nous, et d'autres qui en font beaucoup moins, et il est fatal qu'il en soit ainsi, puisque leur position géographique interpose parfois de nombreuses variétés de populations entre elles et nous. L'application uniforme à ces colonies diverses du régime douanier, qui n'a été fait que pour nous, contrarie souvent leurs affinités, trouble leurs conditions naturelles de voisinage et d'ambiance pour leur plus grand mal et sans grand bien pour nous.

« Un souvenir très intéressant, a ajouté M. Thierry, me « revient à la mémoire au sujet d'une certaine campagne à « laquelle j'ai été mêlé depuis quelques années. Nous deman- « dons, mes commettants et moi, qu'on ne taxe pas les graines « oléagineuses dans le régime douanier métropolitain. Parmi « ceux qui m'ont assisté s'est trouvé un des représentants les « plus éminents de la côte occidentale d'Afrique, mon ami « M. Bohn, qui dirige une des grandes maisons coloniales du « monde. Il m'avait accompagné auprès des pouvoirs publics « pour dire : « Si vous taxez les graines exotiques, mes graines « coloniales vont en profiter ; mais je repousse ce présent, parce « que la côte occidentale d'Afrique fait 50 ou 52 % de com- « merce extérieur avec d'autres nations que la France, notre « métropole. Nous ne nous soucions pas de nous exposer aux « rétorsions que vous allez provoquer en taxant les graines « oléagineuses étrangères. C'est précisément parce que nos « graines profiteraient de cette situation que nous serions plus « directement exposés à ces rétorsions. » Ce langage libéral, « inspiré de la conception la plus large et la plus juste des « intérêts d'une région, m'a beaucoup frappé ; il m'a conduit « à étendre mes réflexions à l'ensemble de nos colonies et me « dire que pour chacune d'elles on pourrait reproduire le rai- « sonnement de M. Bohn. Il faudrait donc desserrer pour nos « colonies les entraves douanières. Il est incontestable qu'il « faut qu'il y ait un arbitre et qu'à un moment donné la métro- « pole ait le dernier mot, mais il faut aussi que chaque colonie « ait un droit de proposition basé sur ses conditions parti- « culières d'existence et ses relations avec l'ensemble du « monde. »

En se montrant libérale au point de vue douanier envers ses colonies, la France comprendra mieux ses intérêts que ne l'a fait le législateur de 1892. Nous avons dit les diminutions du commerce des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de Saint-Pierre et Miquelon : elles se chiffrent au total par 125 millions de francs et la France en a fait en grande partie les frais ; or si ces diminutions continuent, et elles continueront si le régime est maintenu, la France sera bien avancée d'avoir une législation qui la favorise. Elle éprouvera la vérité du proverbe qui dit que « là où il n'y a rien, le roi perd ses droits », ayant le privilège de fournir des gens qui n'achèteront plus rien. Comme l'a très bien dit M. Deschanel, « si la « décadence continue, quel trafic pourra-t-elle faire avec des « clients réduits à la misère ? » Elle ne pourra songer qu'à accroître les secours qu'elle leur fournit. L'intérêt métropoli-

tain et l'intérêt colonial sont donc liés à une réforme du régime douanier de 1892.

Si le régime douanier explique en grande partie la situation matérielle fâcheuse des anciennes colonies, il explique aussi leur situation morale. Quand il n'y a rien au râtelier, dit-on, les chevaux se battent. Cet aphorisme a été rappelé au Congrès et il était bien en situation. M. Marcel Dubois, professeur de géographie coloniale à la Sorbonne, dans la préface qu'il a écrite pour le livre de M. P. Chemin Dupontès sur les Petites Antilles, livre tout à fait remarquable et qui étudie avec franchise tous les maux dont elles souffrent [1], M. Marcel Dubois a dit qu'il était tenté de croire que la passion politique qu'on observe aux Antilles était surtout l'effet de la pauvreté et « qu'en guérissant la pauvreté qui n'est point vice, nous gué- « rirons les manifestations fiévreuses ». C'est, en somme, l'idée qu'on a exprimée au Congrès en empruntant le vieux proverbe. Cependant, l'organisation politique et administrative des anciennes colonies est surannée et il importerait d'y apporter quelques changements.

On sait les antagonismes violents qui existent en Guyane ou aux Antilles, on sait les luttes parfois sanglantes qui s'y produisent, on en a des exemples tout récents : on sait aussi les dilapidations financières qui y sont constatées, les scandales de l'administration de la justice, la parodie des élections : on sait enfin l'effroyable consommation de gouverneurs que font ces pays : la Guyane, par exemple, a eu 45 gouverneurs en quarante-cinq ans ! Cette seule instabilité des gouverneurs suffit à comprendre l'étendue du mal politique de ces pays. Le gouvernement métropolitain, tout en ayant la main sur toutes choses dans ces colonies, y est en somme bafoué. Ce n'est pas avec des gouverneurs restant en moyenne un an en fonctions qu'on peut faire œuvre bonne dans un pays. A peine un programme est-il élaboré que celui qui l'a conçu est rappelé. Et il est rappelé parce qu'il a déplu à une coterie politique pour avoir voulu servir soit l'intérêt général, soit celui d'un parti. Il conviendrait de rétablir l'autorité des gouverneurs en les rendant moins dépendants des agitateurs locaux et en assurant une collaboration efficace entre ces gouverneurs et les assemblées locales.

Comme depuis 1870 nos anciennes colonies vivent sous le régime des décrets, dans l'attente des lois organiques qui leur avaient été dès lors promises et dont l'élaboration est toujours

---

[1] 1 vol. Guilmoto, éditeur, 6, rue de Mézières, Paris, 1909.

différée : comme ce régime est un mode provisoire d'administration, la solution a paru simple : il fallait donner aux colonies un régime stable, un régime définitif à la place du régime provisoire qui, fidèle au sens qu'a ce qualificatif en France, s'est éternisé, il fallait leur donner une constitution.

Il est très bien d'avoir une étiquette, mais encore faut-il s'entendre sur ce qu'elle servira à couvrir et le Congrès a prouvé qu'on était loin d'être d'accord sur le genre de constitution qu'il convenait d'élaborer. M. Deschanel avait, dans son discours d'ouverture, prévu les difficultés qu'on allait rencontrer. « Faut-il adopter, disait-il, l'autonomie absolue, ou « l'assimilation complète ou un moyen terme ? La charte doit-« elle être commune à toutes nos possessions ou appropriée à « chacune d'elles ? Faut-il renforcer le pouvoir des gouverneurs « ou celui des assemblées locales ? Le régime électoral doit-il « être modifié ? Dans quelles conditions convient-il de pro-« mulguer des lois ? » Il semble qu'il suffise de poser certaines de ces questions pour les résoudre. L'assimilation avec la métropole, par exemple, doit être repoussée et cependant le Congrès a été saisi d'un rapport de M. L. Landa, maire de Fort-de-France (Martinique), préconisant l'assimilation des vieilles colonies (Antilles et Réunion) à la métropole. Nous avons eu en Algérie un exemple déplorable de ce que donnait l'assimilation. C'est du jour où on a mis fin en partie à ce régime funeste, du jour où on a traité l'Algérie en colonie et non plus en France d'outre-mer que ce pays est véritablement né à la vie économique. Aujourd'hui encore, il souffre de ne pas être assez maître chez lui et c'est à cette seule raison qu'on doit imputer le retard apporté à la mise en exploitation des richesses de son sol, richesses qui, dans le pays tout voisin, mais plus libre, de Tunisie, sont par leur exploitation un facteur de la prospérité du pays. Une tradition qu'on a dû abandonner en Algérie ne doit pas être transplantée dans nos autres possessions : ce serait le plus sûr moyen de les condamner à l'étiolement.

Sans présenter un système aussi absolu dont il connaît les inconvénients, M. Girault, professeur de législation coloniale à l'Ecole de droit de Poitiers, ne s'est pas suffisamment débarrassé, dans un rapport très étudié, de la doctrine assimilatrice. Il a très bien posé le principe qu'à chaque groupe de colonies il fallait une constitution distincte, mais il a formé des groupes trop vastes, ne proposant qu'une constitution pour la Réunion et les quatre colonies d'Amérique, et il s'est trop inspiré de l'organisation administrative métropolitaine ; mais

nous reconnaissons que cet excellent travail pouvait très bien servir de base à une discussion.

Il faut partir de ce principe qu'il n'est pas une de nos possessions d'outre-mer qui ressemble à un de nos départements; que par conséquent on ne saurait les traiter semblablement et que ces possessions ne se ressemblent pas entre elles; que la Guyane, par exemple, n'est pas la Martinique ou la Guadeloupe; qu'elle est d'abord beaucoup plus vaste, que ses ressources sont très différentes. D'autre part, l'expérience doit nous rendre assez discrets quant à l'extension des pouvoirs des assemblées locales. Ces assemblées n'ont pas en général appliqué les ressources du pays à des travaux d'intérêt général, à des travaux productifs; le gaspillage a fait beaucoup de mal. Au lieu de fortifier leur pouvoir au point de vue de la disposition des finances publiques, il conviendrait bien plutôt de leur donner seulement le pouvoir de faire des économies, c'est-à-dire le droit de réduire les dépenses proposées par le gouverneur, mais pas celui de les augmenter.

Quant au Parlement métropolitain, il devrait renoncer à inscrire dans le dernier article des lois qu'il élabore : « La présente loi sera applicable aux colonies ». Cette formule est trop souvent employée. On l'insère dans la loi sans se préoccuper si cette mesure générale ne sera pas néfaste. Il nous souvient qu'il y a un ou deux ans, le ministre des Colonies demanda, lors de de la discussion d'un texte en seconde lecture, la suppression de cette disposition en disant que s'il l'avait laissée passer en première lecture, c'est que ses services n'avaient pas alors eu le temps de se rendre compte des conséquences de l'application de la loi. Cette application, nous le savons maintenant, disait-il, aurait plus d'inconvénients que d'avantages et la phrase fut supprimée; mais les colonies l'avaient échappé belle, et pour une fois où le ministre est intervenu à temps, combien n'en pourrait-on pas citer où le mal a été fait.

Il y a bien d'autres questions délicates soulevées par l'élaboration d'une constitution coloniale; sans compter celle de la représentation coloniale. La majorité des hommes qui ont suivi de près les choses coloniales sont convaincus que cette institution est un mal; mais on ne trouvera pas dans le Parlement actuel une majorité pour prendre la solution la meilleure, c'est-à-dire voter la suppression de cette représentation.

En un temps où le Parlement ne vote que les réformes qui excitent les passions les plus malsaines du pays et les vote d'ailleurs sous une forme chaotique, il n'y a guère à espérer que le problème de la Constitution coloniale, celui de la repré-

sentation coloniale et autres analogues aboutissent. Il faut attendre d'autres réformes quelque amélioration à la situation des anciennes colonies. A ce sujet, une section du Congrès s'est très utilement occupée du développement possible des cultures de matières premières dans ces colonies. La culture des bananes a enrichi plusieurs des colonies voisines de nos Antilles et il apparaît que la consommation de ce fruit pourrait être largement développée encore en France si on s'appliquait à lui assurer des moyens de transports appropriés. Nos anciennes colonies sont restées quasi exclusivement fidèles à la production sucrière; il faudrait varier leurs productions. De nombreux rapports ont traité de ces questions.

Quelque scepticisme que les précédents nous contraignent, bien malgré nous, à avoir à l'égard de la réalisation de certains problèmes posés par le Congrès, il en est un, celui de la réforme douanière qui paraît, bon gré mal gré, devoir s'imposer et ce sera, nous croyons l'avoir montré, un grand progrès d'obtenu. Le gouvernement et les particuliers pourront en outre puiser dans les rapports du Congrès et ses délibérations bien des directions utiles. Le Congrès lui-même pourra veiller à ce que tout ce travail ne tombe pas dans l'oubli. Les délibérations de cette assemblée seront publiées, et la section des anciennes colonies qui fonctionne à l'Union coloniale française pourra les rappeler quand il sera opportun de le faire.

Il y a un intérêt général pour la France à ce que ses anciennes colonies soient tirées du marasme profond où elles se trouvent; d'abord pour son orgueil de grande nation colonisatrice qui doit éviter des comparaisons fâcheuses avec les possessions anglaises ou hollandaises des Antilles; puis pour ses finances, intéressées à avoir des colonies prospères capables de suffire à elles-mêmes; enfin pour son rôle politique mondial. Papeete en Océanie, la Pointe-à-Pitre et Fort-de-France aux Antilles vont se trouver dans une situation privilégiée sur l'une des grandes routes commerciales, sur peut-être la plus grande route commerciale de l'univers quand le canal de Panama sera achevé. Il faut dès aujourd'hui que nous les mettions en mesure de ne point être inférieures au grand rôle que l'avenir leur réserve. Le Congrès des anciennes colonies a insisté fortement sur cette échéance qui n'est plus très lointaine; en cela il s'est montré prévoyant, et n'eût-il donné que cet avertissement, qu'on devrait se féliciter de sa tenue.

EDOUARD PAYEN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les relations franco-espagnoles. Déclarations de M. Stephen Pichon au Sénat à propos de l'affaire Ferrer.* — L'exécution du révolutionnaire espagnol Ferrer, dont nous parlerons plus loin, provoqua en France, dans l'opinion populaire, une émotion qui fut aussitôt accaparée par les partis socialistes et anarchistes désireux de l'exploiter à leur profit. Des scènes regrettables de violence eurent lieu, au cours de manifestations tapageuses dirigées contre l'ambassade d'Espagne à Paris : un agent de police fut tué et de nombreux soldats et agents blessés. Au Sénat, le 19 octobre, M. Flaissières, sénateur socialiste du Var, crut devoir interpeller le gouvernement au sujet de « son attitude à l'égard du gouvernement espagnol », après l'exécution de Ferrer. M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, demanda l'ajournement *sine die* de l'interpellation et précisa en termes excellents le point de vue du gouvernement. L'interpellation de M. Flaissières fut ensuite écartée à l'unanimité moins trois voix. Voici, d'après l'*Officiel*, le texte des déclarations de M. Pichon :

M. le ministre des Affaires étrangères. — Messieurs, le gouvernement ne peut accepter la discussion de l'interpellation qui vient d'être déposée par M. Flaissières. *Très bien! très bien! sur un très grand nombre de bancs.*

Il n'existe aucune corrélation entre les événements qui viennent de s'accomplir en Espagne et la politique que nous suivons à l'égard de ce pays. (*Très bien! très bien!*)

Comme j'ai eu l'honneur de le dire à plusieurs reprises au Sénat, en répondant à M. Flaissières lui-même, nous nous sommes imposé comme règle invariable de ne jamais intervenir dans la politique intérieure des gouvernements étrangers. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

C'est une règle qui est à la fois équitable et tutélaire. Elle est conforme aux droits des peuples (*Très bien! très bien!*) auxquels il appartient de se gouverner comme ils l'entendent et qui peuvent seuls apprécier et juger les actes de leurs gouvernements. (*Très bien ! très bien !*)

Elle nous garantit en même temps contre la tentation qu'on pourrait avoir au dehors d'intervenir dans la politique intérieure de la France. (*Approbation générale. — Applaudissements.*)

J'ajoute que dans la pratique de notre politique étrangère, nous ne connaissons pas d'intérêt supérieur à celui de notre pays. (*Très bien! très bien!*) Nous le mettons au-dessus de tous les autres. Il se confond, d'ailleurs, dans notre pensée, avec le maintien et la consolidation de la paix générale. (*Vives marques d'approbation.*)

C'est cela, messieurs, que nous travaillons. C'est cette double préoccupation qui nous dicte notre conduite à l'égard de tous les gouvernements

étrangers, et c'est elle, en particulier, qui inspire notre attitude vis-à-vis de l'Espagne. Nous sommes liés à ce pays à la fois par une amitié cordiale, par des accords et des ententes qui sont connus du Sénat (*Très bien ! très bien !*); nous continuerons à pratiquer cette entente et cette amitié. Nous estimons qu'il n'appartient pas à une Assemblée française d'apprécier des événements qui ne peuvent avoir aucune répercussion sur notre diplomatie et dont le jugement appartient exclusivement, au point de vue parlementaire, aux représentants de l'Espagne. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Pour ces motifs, messieurs, j'ai l'honneur de demander au Sénat l'ajournement *sine die* de l'interpellation de l'honorable M. Flaissières. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs.*)

— *Le retour en France de M. Paul Pelliot.* — Le Comité de l'Asie française a reçu, le dimanche 24 octobre, à la gare du Nord, M. Paul Pelliot, qui vient de terminer la remarquable exploration archéologique poursuivie par lui, pendant près de trois ans, au Turkestan chinois, avec le concours du docteur Vaillant et de M. Nouettte. M. Senart, président du Comité de l'Asie française, membre de l'Institut, a souhaité la bienvenue au jeune et savant explorateur et l'a vivement félicité, ainsi que ses collaborateurs, des superbes résultats de leurs travaux, si glorieux pour la science française. M. Baillet, directeur de l'Enseignement supérieur, qui représentait le ministre de l'Instruction publique, a associé le gouvernement de la République aux félicitations de M. Senart. Puis M. Henri Cordier, au nom de la Société de Géographie, et M. Paul Labbé, au nom de la Société de Géographie commerciale, ont à leur tour félicité M. Pelliot et MM. Nouette et Vaillant.

Parmi les personnalités présentes on remarquait : MM. Guillain, Doumer, Ed. Perrier, Bertin, Chavannes, Grandidier, Mme Massieu, MM. Cazenave, Robert de Caix, Finot, J.-H. Franklin, Fouché, docteur Legendre et M. le professeur Groot, qui avait tenu à venir spécialement de Leyde pour souhaiter la bienvenue à son jeune confrère français.

— *Remise des lettres de créance du ministre de Cuba.* — Le 24 octobre, le président de la République a reçu le général Collazo y Tejada qui lui a remis les lettres du gouvernement de Cuba, l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire à Paris en remplacement de M. Ferrer y Picabia.

Nécrologie. — *Mort du général Hagron.* — Le général Hagron, l'ancien généralissime de l'armée française avant le général de Lacroix, vient de mourir prématurément à l'âge de soixante-quatre ans, alors qu'il y a deux ans à peine, il était encore plein de vigueur physique et morale, le jour où il crut devoir demander à être relevé de son haut commandement. C'est une belle figure militaire qui disparaît.

Danemark. — *La démission du cabinet danois.* — Le 24 octobre, le comte de Holstein-Leareborg, président du Conseil des ministres

danois, ayant été mis en minorité au Folkething par une coalition des radicaux, des socialistes et des membres de l'extrême droite, a remis au roi la démission collective de son cabinet. Le roi a prié M. de Holstein-Leareborg de continuer provisoirement à diriger les affaires publiques.

Espagne. — *L'affaire Ferrer. La crise ministérielle. Le nouveau cabinet Moret.* — Le révolutionnaire espagnol Ferrer, arrêté à la suite des émeutes anarchistes qui ensanglantèrent Barcelone il y a deux mois, avait été déféré au tribunal militaire constitué à Barcelone en vertu des lois constitutionnelles du royaume. Le tribunal le jugea coupable d'être le premier instigateur des troubles, et le condamna à mort. En exécution de cette sentence, le gouvernement ayant estimé qu'il n'y avait pas lieu de demander au roi d'user en sa faveur de son droit de grâce, Ferrer fut fusillé le 13 octobre.

Les manifestations qui se produisirent à cette occasion en Europe, et notamment en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Belgique et en Suisse, eurent leur naturelle répercussion aux Cortès espagnoles, où la politique gouvernementale fut vivement prise à partie par l'opposition libérale. Le débat dura trois jours. M. Moret engagea le premier l'attaque contre le ministère et la discussion fut d'abord assez courtoise et modérée. Mais le ministre de l'Intérieur, M. Lacierva, s'étant laissé aller, au cours de la défense qu'il présentait de sa politique, à de regrettables imprudences de langage — il avait été jusqu'à accuser le parti libéral d'avoir par sa politique provoqué l'attentat anarchiste Morral du 31 mai 1906 — M. Moret déclara que les libéraux rompaient désormais toute relation avec le cabinet conservateur. Dans ces conditions, M. Maura ne crut pas pouvoir assumer plus longtemps la lourde charge de la direction des affaires publiques. Il remit au roi la démission collective de son cabinet, en lui adressant la lettre suivante :

Sire,

Au cours des débats d'hier, l'opposition monarchique, libérale et démocratique a, par la bouche de son chef, M. Moret, demandé la démission du cabinet; elle a même déclaré qu'elle était déterminée à employer tous les moyens pour nous faire quitter le pouvoir. Le président de la Chambre a officiellement annoncé hier que toutes relations étaient rompues entre le gouvernement et le parti libéral ; les membres de ce dernier sont même résolus à ne pas voter les crédits que nécessite l'expédition marocaine. Telle étant la situation, les ministres du présent cabinet sont d'accord pour constater que l'attitude de l'opposition ne leur permet pas d'assumer plus longtemps la responsabilité du pouvoir. Je suis certain que les majorités des deux Chambres aideront de leur mieux Votre Majeste à surmonter les présentes difficultés. Mes collègues et moi la prions d'accepter notre démission et d'accueillir nos profonds sentiments de gratitude pour la confiance qu'elle a cru bon de nous témoigner.

MAURA.

Le roi chargea aussitôt M. Moret de constituer le nouveau gouvernement et le même soir, 24 octobre, M. Moret remettait à Alphonse XIII la liste suivante :

Présidence du Conseil et Intérieur : M. Moret; Affaires étrangères : M. Perez Caballero; Finances : M. Alvarado; Guerre : général Luque; Marine : amiral Concas; Travaux publics : M. Gasset; Instruction publique : M. Barroso; Justice : M. Martinez del Campo, actuellement président du Tribunal suprême.

Les membres du nouveau cabinet ont prêté serment à dix heures du soir, et M. Moret a pris immédiatement la direction du ministère de l'Intérieur.

D'après une dépêche de M. Hedeman au *Matin*, le programme du ministère Moret serait le suivant :

1° Rétablir immédiatement les garanties constitutionnelles à Barcelone et à Gerone;

2° Supprimer la censure immédiatement, excepté naturellement pour les dépêches relatives aux mouvements des troupes du Maroc ;

3° Hâter la campagne du Rif;

4° Accorder l'amnistie pour les délits politiques et les délits de presse;

5° Donner une grande publicité aux pièces du procès Ferrer ;

6° Faire les élections d'ici à quelques mois.

Quant à la politique extérieure, ajoutait M. Hedeman, la continuation de cette politique est de règle dans les ministères qui se succèdent ici comme dans tous les autres pays et il ne sera pas dérogé à cette règle. Mais il faut se rappeler que M. Moret était président du Conseil et M. Perez Caballero, le nouveau ministre des Affaires étrangères, délégué de l'Espagne lors de la Conférence d'Algésiras, où la France et l'Espagne marchèrent la main dans la main. Le nouveau cabinet suivra une politique basée sur l'Acte d'Algésiras et les accords existants entre la France et l'Espagne. L'influence de l'Eglise ne se faisant plus sentir dans la politique du gouvernement espagnol, puisque le nouveau cabinet a dans son sein des éléments nettement anticléricaux, il faut prévoir que les relations vont devenir plus intimes avec la France.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Perez Caballero, était hier encore ambassadeur près du Quirinal. Il a représenté l'Espagne avec le duc d'Almodovar dans la Conférence d'Algésiras. Interviewé par l'*Italie*, M. Perez Caballero a résumé le programme du parti libéral espagnol dans ces mots : pacification à l'intérieur, pacification au Maroc. La question du Maroc domine la situation extérieure. Dans cette question nationale, le cabinet Moret marchera de plein accord avec la France. M. Perez Caballero a ajouté que sa présence au ministère des Affaires étrangères constitue une garantie certaine de la loyauté de la politique espagnole au Maroc. Cette politique tendra à assurer le respect des intérêts légitimes de l'Espagne au Maroc, à y maintenir l'intangible respect de son drapeau et à arriver à la pacification aussi rapide que possible. Enfin M. Perez Caballero a déclaré que sa politique au Maroc, comme il s'agit d'une question nationale, sera sensiblement la même que celle du cabinet précédent, mais le cabinet libéral accentuera la tendance pacifique et diminuera le caractère de conquête militaire de l'action qui se développe au Maroc.

Italie. — *L'entrevue de Racconigi entre le tsar et le roi d'Italie.* — Le tsar Nicolas II vient de rendre au roi d'Italie la visite, déjà lointaine, que celui-ci lui avait faite au lendemain de son couronnement, et les conditions dans lesquelles a eu lieu ce voyage lui ont donné une importance considérable, que n'ont pas manqué de souligner les commentaires de la presse du monde entier. Le tsar, ayant décidé en effet de ne pas traverser le territoire autrichien afin d'éviter toute réception officielle du gouvernement austro-hongrois, auquel il n'a pu pardonner sa politique balkanique de l'an dernier, a préféré faire un immense détour par l'Allemagne et la France, et le simple tracé sur une carte de l'Europe de l'itinéraire impérial est encore le plus éloquent des commentaires de ce voyage.

Nicolas II est arrivé à Racconigi, lieu fixé pour l'entrevue, le 23 octobre au matin. Il a été reçu à la gare par le roi Victor-Emmanuel, qui l'a ensuite conduit au château royal où l'attendait la reine d'Italie. Le tsar était accompagné du ministre russe des Affaires étrangères, M. Isvolski. Le roi d'Italie avait avec lui le président du Conseil, M. Giolitti, et le ministre des Affaires étrangères, M. Tittoni. Le tsar est resté deux journées à Racconigi et le deuxième jour, le dimanche 24 octobre, un dîner de gala a eu lieu au Palais, au cours duquel les toasts suivants ont été prononcés par les souverains :

TOAST DU ROI VICTOR-EMMANUEL

Je salue avec joie Votre Majesté, hôte de l'Italie et le mien, car la visite de Votre Majesté est la confirmation de la sincère amitié et de la conformité des buts unissant nos maisons, nos gouvernements et nos pays. La communauté d'intérêts et les sentiments de sympathie que l'élan et l'abnégation des braves matelots russes, lors de nos récents grands malheurs, ont contribué à ranimer, ont concouru à rapprocher toujours davantage la Russie de l'Italie.

Le peuple russe et le peuple italien ont appris à se connaître, à s'estimer, et nos gouvernements en ont interprété les pensées dans l'œuvre qu'ils ont entreprise avec les autres puissances pour la conservation de la paix. J'ai la ferme confiance de pouvoir coopérer avec Votre Majesté pour assurer à nos peuples ce bienfait.

Je remercie vivement Votre Majesté pour sa visite, tout en exprimant mon regret de ne pas voir à ses côtés son auguste épouse, pour la santé de laquelle je fais des vœux très fervents.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, pour la gloire de son règne, pour le bonheur de LL. MM. l'impératrice Maria-Feodorowna et l'impératrice Alexandra-Feodorowna et de toute la famille impériale, pour la grandeur et la prospérité de la Russie.

TOAST DU TSAR NICOLAS II

La cordialité avec laquelle Votre Majesté vient de me souhaiter la bienvenue m'a sincèrement touché. En venant dans votre beau pays, je réalise un vœu cher à mon cœur et que je caressais depuis longtemps. Mon seul regret est que la santé de l'impératrice ne lui ait pas permis de se joindre à moi pour effectuer ce voyage et pour remercier avec moi Votre Majesté de la visite qu'elle a bien voulu nous faire à Peterhof, et dont nous garderons le plus agréable souvenir.

L'accueil si sympathique que je trouve en Italie répond aux sincères amitiés et à la communauté de vues et d'intérêts qui unissent nos maisons, nos gouvernements, nos pays.

La part si vive que la Russie tout entière a prise au malheur qui a frappé l'an dernier l'Italie, et l'écho que ce sentiment a trouvé en Italie, sont un témoignage éloquent des sympathies toujours croissantes entre nos deux peuples.

J'ai la ferme confiance que nos gouvernements s'emploieront d'une manière efficace à cultiver ces sympathies et contribueront par une constante, confiante coopération, non seulement au rapprochement entre l'Italie et la Russie, si conforme aux intérêts réciproques des deux pays, mais encore à l'œuvre de la paix générale.

Il m'est particulièrement agréable de me trouver ici aujourd'hui, jour anniversaire du mariage de Vos Majestés, et c'est de tout cœur que je lève mon verre à la santé de Votre Majesté, à la santé de Leurs Majestés la reine Hélène et la reine Marguerite, et de toute la maison royale, et que je bois à la grandeur et à la prospérité du beau pays de l'hospitalité duquel je jouis en ce moment.

Avant le dîner de gala, le roi d'Italie avait conféré pendant trois heures avec le tsar, et pendant ce temps, le ministre des Affaires étrangères italien, M. Tittoni, conférait avec son collègue de Russie, M. Isvolski. On a communiqué à ce sujet la note suivante :

L'entrevue du roi d'Italie avec l'empereur de Russie a été empreinte de cette grande cordialité qui répond entièrement au caractère des relations établies entre l'Italie et la Russie.

Cette cordialité ressort des toasts prononcés au banquet de Racconigi, qui ont accentué non seulement les sentiments personnels unissant les deux souverains, mais aussi la complète identité d'intérêts et de vues existant entre les deux gouvernements.

Les entretiens des ministres Tittoni et Isvolski ont eu naturellement pour objet les différentes questions politiques du jour, particulièrement les questions balkaniques.

On a constaté que sur ce terrain l'Italie et la Russie visent le même but, à savoir le raffermissement du *statu quo* politique dans les Etats balkaniques.

Partant, le rapprochement entre l'Italie et la Russie ne peut provoquer une méfiance quelconque et sera certainement salué par toutes les puissances comme un élément sérieux pour la conservation de la paix.

D'autre part le *Temps* a publié, à propos de cet entretien diplomatique des ministres italiens et russes, les renseignements suivants de son envoyé spécial :

Racconigi, 25 octobre.

J'ai été reçu ce matin par M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères de Russie. Il m'a dit tout d'abord combien le tsar et le roi avaient personnellement d'amitié l'un pour l'autre ; combien leur entrevue avait été cordiale ; combien le tsar était ravi de l'accueil qu'on lui avait fait.

Il déclare que l'affirmation de l'identité d'intérêts entre les deux pays était l'expression de la réalité et qu'il n'y avait pas de tension entre eux. « En effet, a ajouté M. Isvolski, quelle raison de tension y aurait-il entre

« l'Italie et la Russie ? Absolument aucune. Au contraire, elles ont un « grand intérêt commun : le maintien de la paix, la conservation du « *statu quo* en Orient, le développement de l'autonomie des peuples balka- « niques. Sur ce point, l'Italie et la Russie ont une complète identité de « vues ; et leur action commune ne peut porter ombrage à personne, « étant donné le désir manifesté par toutes les puissances de maintenir « la paix. »

M. Isvolski dit ensuite que la presse italienne a eu une attitude excellente. A une question touchant les commentaires amers de certains journaux allemands, il répond :

« En tout cas, les journaux qui reflètent l'opinion du gouvernement « impérial allemand ont exprimé des sentiments mesurés qui répondent à « la réalité de la situation.

« Il n'est pas question, a-t-il ajouté, de troubler l'actuelle situation euro- « péenne, mais de la consolider par une nouvelle entente, et l'amitié de « l'Italie est d'autant plus précieuse pour la Russie que l'Italie est forte et « puissante par elle-même et par ses alliances. »

Je demande au ministre s'il n'a pas été question des affaires de Crète dans son entrevue avec M. Tittoni. Il me répond :

« Il est nécessaire de maintenir le *statu quo* le plus longtemps possible. « J'espère, ajoute-t-il, en ce qui concerne la Grèce, que ce pays ne fera « pas la folie de renverser sa dynastie.

« Nous voulons favoriser le maintien intégral du *statu quo* et aider le « plus possible au développement des Etats de la péninsule balkanique, « personne ne doit s'inquiéter d'une pareille politique. Soyez bien assuré, « et dites-le bien, que nous ne voulons rien changer à l'état de choses « existant en Europe.

« La presse du monde entier doit saluer sympathiquement le rappro- « chement italo-russe, car, en raison de la situation géographique et des « liens politiques des deux Etats, ce rapprochement est un gage de paix « européenne. »

M. Tittoni, qui était derrière M. Isvolski, approuvait de la tête en souriant.

Lorsqu'il a reçu les journalistes italiens, M. Isvolski les a félicités des sentiments cordiaux de l'Italie et du sens politique du peuple démontré par le parfait équibre avec lequel depuis quarante années le Vatican et le Quirinal ont pu vivre en face l'un de l'autre. Il rappelle à ce propos qu'il a été pendant de longues années représentant officieux, puis accrédité de son gouvernement près le Vatican. Quelqu'un ayant fait allusion à l'itinéraire du voyage du tsar qui évita de toucher le territoire de l'Autriche, M. Isvolki sourit et dit : « Cela ne peut regarder en rien l'Italie. »

Le correspondant du *Giornale d'Italia* lui répond : « En effet, monsieur « le ministre, l'Italie n'a pas à demander à ses amis par quelle porte ils « entrent chez elle. »

Ainsi fut écartée cette question délicate.

Auprès du correspondant de la *Gazette de Francfort*, M. Isvolski insista sur le point que personne ne devait prendre ombrage de l'entrevue, et que le rapprochement italo-russe devait satisfaire tout le monde, puisqu'il tendait à maintenir un état de choses existant.

A quelqu'un qui lui demandait s'il existait des accords secrets entre la Russie et l'Italie, M. Isvolski a répondu :

« Quels accords secrets ? Ne croyez donc pas que chaque fois que deux « ministres se rencontrent, ils mettent tout de suite la plume à la main

« pour fixer des conventions mystérieuses. Nous avons eu le plaisir de « constater, M. Tittoni et moi, que nous étions d'accord sur le but très « élevé qui a présidé au rapprochement de nos pays. Est-il nécessaire de « mettre cela par écrit? »

J'ai essayé d'interroger M. Tittoni et M. Giolitti sur l'entrevue. M. Tittoni, en souriant, m'a répondu qu'une note officielle allait être communiquée : c'est celle que vous avez reçue. Puis il m'a parlé de la beauté des pays français qu'il venait de parcourir en automobile. Quant à M. Giolitti, impénétrable et impassible, il a répondu que le temps était superbe.

Le lundi 25 octobre, le tsar a quitté Racconigi, prenant pour le retour le même chemin qu'à l'aller. A la frontière française, à Modane, il a reçu M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, auquel il avait fait savoir qu'il serait heureux de passer avec lui les quelques heures de son voyage en territoire français. M. Pichon a dîné dans le train impérial, avec l'empereur. Dix convives assistaient à ce dîner offert par Nicolas II en l'honneur du ministre des Affaires étrangères de France. Le tsar avait à sa droite M. Pichon et à sa gauche M. Isvolski. En face de l'empereur était assis le général baron Freedericks, qui avait à sa droite le prince Orlof et le général Nossolof; à sa gauche, M. Savinsky était le voisin de M. Pichon et M. de Nekludof, le voisin de M. Isvolski.

De retour à Paris, M. Pichon a résumé ainsi qu'il suit, pour le *Temps*, les impressions qu'il rapporte de son voyage :

Mes impressions sont excellentes à tous égards.

L'empereur s'est montré enchanté de son séjour en Italie, et M. Isvolski m'a dit toute la satisfaction qu'il rapportait de ses entretiens avec M. Tittoni.

Soyez sûr que les entrevues des deux souverains et des deux ministres, où s'est manifestée l'entente de la Russie et de l'Italie pour la conservation du *statu quo* en Orient sont une garantie de plus pour la paix de l'Europe.

Quant à nous, qui sommes les serviteurs de cette politique chère au cœur de tous les peuples, nous ne pouvons qu'applaudir aux résultats du voyage du tsar.

Ils répondent aux vœux que nous formons et aux efforts que nous faisons pour que l'accord s'établisse entre les gouvernements dont le but est d'assurer entre les Etats l'équilibre des forces et d'écarter les causes de conflit qui naîtraient d'ambitions contraires.

Et comme toutes les grandes puissances ont proclamé à la fois leur attachement à la paix et leur résolution de ne pas rechercher en Orient des satisfactions territoriales, aucune d'elles ne peut prendre ombrage de ce qui s'est passé à Racconigi, où les représentants de la Russie et de l'Italie n'ont fait autre chose que s'inspirer de ce que j'ai appelé, dans une autre circonstance, *le patriotisme européen*.

Grèce. — *L'abolition des privilèges militaires des princes royaux.* — Le 15 octobre, la Chambre des députés d'Athènes a voté en deuxième lecture la suppression de l'institution du commandement suprême exercé par le prince héritier et l'abolition des privilèges des princes royaux concernant l'avancement et le commandement dans l'armée.

Au début de la séance, M. Mavromichalis, président du Conseil, avait déclaré que les princes royaux exprimaient le désir de voir la Chambre adopter les lois militaires les concernant sans aucune discussion.

Russie. — *La rentrée de la Douma.* — La Douma s'est réunie de nouveau le 23 octobre, ses vacances d'été étant terminées. Dès le 23 septembre, la commission du budget avait repris ses travaux sous la direction de M. Alexeienko ; elle a reçu déjà les projets de chapitres élaborés par les divers départements et se propose de les examiner dans le plus bref délai, en vue d'accélérer le travail budgétaire de la Douma et de lui permettre de consacrer la plus grande partie de sa session prochaine aux réformes organiques.

Immédiatement avant la rentrée parlementaire, il s'est tenu à Moscou un congrès octobriste, faisant suite au congrès monarchiste, et à Kiel, un congrès dit « du Sud-Ouest », consacrés, le premier, à l'examen de la situation politique générale, et le second aux affaires de la Pologne et de l'Ukraine. Les conclusions qui se dégagent de ces réunions préparatoires paraissent indiquer un certain affaiblissement du centre octobriste, résultant pour une part d'une désaffection de l'opinion et pour une autre de la triple défaite électorale essuyée par le parti aux élections complémentaires de Moscou, Pétersbourg et Odessa.

Serbie. — *La crise ministérielle serbe.* — M. Ribaratz, ministre de la Justice du cabinet Novakovitch, et chef du parti libéral, ayant décidé de donner sa démission à la nouvelle que des pourparlers en vue de la conclusion d'un emprunt étaient engagés à l'étranger sans que la question eût été discutée en conseil des ministres, M. Novakovitch a remis au roi la démission collective de son cabinet.

Le ministère Novakovitch, constitué en pleine crise orientale, comprenait les chefs de tous les partis unis en vue de parer au péril national. Depuis que l'affaire bosniaque était définitivement réglée et que tout danger de conflit avec l'Autriche semblait conjuré, les liens s'étaient desserrés entre les membres du ministère de concentration. Les représentants de chaque parti avaient manifesté des tendances à reprendre leur liberté d'action. Une fois déjà, M. Ribaratz, à l'occasion d'un incident électoral, avait remis sa démission. Il avait fallu les instances du roi pour le décider à revenir sur sa détermination. Déjà, cette fois, M. Novakovitch, chef des progressistes, avait déclaré qu'il se retirerait si le ministère ne comprenait plus des membres de tous les partis.

Le roi Pierre ayant chargé M. Pachitch de constituer le nouveau ministère, voici la combinaison de conciliation que celui-ci soumit à la signature royale, le 25 octobre :

Vieux-radicaux : M. Pachitch, président du Conseil, ministre sans portefeuille ; M. Milovanovitch, Affaires étrangères ; M. Liouba Jovanovitch, Intérieur, et M. Protitch, Finances.

Jeunes-radicaux : M. Joukovitch, Cultes et Instruction publique; M. Eimotijevitch, Justice; M. Prodanovitch, Commerce et Agriculture; M. Voulovitch, Travaux publics, et le colonel Marinovitch, Guerre.

Suède. — *La frontière suédo-norvégienne.* — Le tribunal d'arbitrage de La Haye, sous la présidence de M. J.-A. Lœff, ancien ministre de la Justice des Pays-Bas, avec le concours de M. Hammarskjold, l'éminent jurisconsulte suédois, et de M. F.-V.-N. Beichmann, jurisconsulte norvégien, vient de rendre sa décision au sujet de la frontière maritime entre la Suède et la Norvège. Le conflit, né de l'obscurité du traité de 1661, portait sur la côte de la province suédoise de Bohuslaen et surtout le banc de pêche de Grisbodame, où les pêcheurs suédois de l'île de Nord-Koster faisaient d'abondantes récoltes de homards, exportés en Angleterre. Le tribunal arbitral a donné raison à la Suède sur tous les points. Il n'a laissé à la Norvège que Stoettegrand, au Sud du territoire contesté.

Les arbitres s'étaient, l'année dernière, rendus sur les lieux, ce qui est une innovation dans les procédures d'arbitrage.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Soumission d'un fils adoptif du Dé Tham.* — Le ministre des Colonies vient d'être informé que, entre le 15 et le 20 octobre, trois pirates qui avaient pris part au combat de Nuilang ont fait leur soumission entre les mains du khamsaï Lé Hoan, qui dirige contre le Dé Tham, on s'en souvient, une bande de partisans. De plus l'un des principaux lieutenants du Dé Tham, qui est également son fils adoptif, l'Annamite Ca-Rinh, s'est de même rendu au khamsaï. C'est la bande de Ca-Rinh qui avait attaqué au mois de juillet dernier deux Européens à l'endroit même, près de Phu-Da-Phuc, où un entrepreneur, M. Voisin, avait été enlevé.

On annonce aussi que trois autres soumissions importantes ont été obtenues par la troupe de Luang Tam Ky. Ce qui donne de l'importance à cette nouvelle, c'est que Luang Tam Ky est lui-même un ancien pirate. Mais il semble qu'on ait agi vis-à-vis de lui avec un esprit politique qui a manqué vis-à-vis du Dé Tham. A Luong Tham Ky, comme au Dé Tham, on avait accordé une concession territoriale. L'un comme l'autre avaient été autorisés à conserver quelques fusils. Mais l'administrateur de Thaï-nguyen établit progressivement des postes militaires sur le territoire de Luang Tam Ky et le cerna pour ainsi dire dans un réseau de routes. Il en résulta que lorsque l'affaire du Dé Tham éclata, Luang Tam Ky était au point de vue stratégique et administratif entre nos mains. Il marcha donc contre son ex-collègue en piraterie le Dé Tham. Celui-ci, à qui on avait au contraire laissé prendre les allures d'un petit prince indépendant, en avait profité comme on sait.

Japon. — *L'assassinat du prince Ito.* — Le prince Ito a été assassiné par un Coréen, le 25 octobre, à Kharbine, où il venait de se rendre

pour conférer avec M. Kokostzof, ministre des Finances de Russie. Cet assassinat a provoqué une très vive émotion en Europe, où le prince Ito était universellement apprécié comme l'un des hommes d'Etat les plus remarquables de l'Empire nippon. Voici en quels termes le *Temps* a retracé le rôle politique de cet homme éminent.

Le prince Ito sortait du clan aristocratique des Chocho. Il était né en 1838. A l'âge de vingt-cinq ans, il quitta secrètement les siens, se rendit à Changaï et de là s'embarqua pour l'Europe qu'il avait le vif désir de connaître. Après un an passé à Londres, il rentra au Japon et prit immédiatement la part la plus active à la vie publique, « essayant toujours, selon sa propre expression, d'aider aux mesures nécessaires à la grandeur du Japon, parfois même de les imposer ». Nommé gouverneur d'Hiogo en 1868 et vice-ministre des Finances l'année suivante, il prit peu après la présidence du conseil des ministres, qu'il occupa quatre fois au cours de sa longue et brillante carrière. Il était premier ministre en 1889, quand le mikado accorda à son peuple une Constitution et convoqua en novembre 1890 le premier Parlement national. Il l'était aussi lors de la guerre contre la Chine et du traité de Simonosaki. Il avait, après la conquête de la Corée, pris en main l'organisation politique du pays et sa mise en valeur économique. Il est lié en un mot de la façon la plus étroite à toute l'histoire moderne du Japon. Nul n'a joué dans cette histoire un rôle plus décisif que lui.

Ce rôle a même dépassé les frontières japonaises, lors notamment de la mission dont il fut chargé en Europe à la fin de 1901. Le Japon, à ce moment, hésitait sur la route à suivre. Il voulait une alliance. Mais il se demandait s'il chercherait cette alliance à Saint-Pétersbourg ou à Londres. Pour continuer sa transformation, pour compléter son outillage, il avait besoin d'argent et il n'en pouvait trouver qu'en Europe. Il aspirait surtout dans son légitime orgueil à entrer en égal dans la société des nations, à voir son effort, magnifique d'intensité et de discipline, consacré publiquement par le monde. Mais il y avait diverses façons de réaliser ce dessein. Et quand le négociateur japonais partit pour l'Europe en octobre 1901, il ne semble pas qu'il fût fixé sur la solution à laquelle il s'arrêterait.

Le marquis Ito commença ses visites par Paris. Il espérait peut-être que M. Delcassé prendrait l'affaire en main : pour des raisons mal connues, le ministre français des Affaires étrangères crut devoir s'interdire toute initiative. Le représentant du mikado, après huit jours passés en France, partit pour Saint-Pétersbourg. Il y trouva à la tête du ministère du Pont des Chantres le comte Mouravief, un des plus médiocres ministres qui aient jamais dirigé les affaires russes. Le comte Mouravief ne comprit pas qu'il fallait faire vite et que le Japon n'attendrait pas. Le marquis Ito se lassa et partit pour Londres, ayant perdu espoir et désir d'aboutir à Saint-Pétersbourg. En janvier 1902, les négociations commencèrent au Foreign office. Le 30 du même mois, l'alliance anglo-japonaise était signée. Il est superflu de rappeler l'influence capitale que cette alliance a exercée sur la marche des événements au cours des dernières années.

En 1903, le marquis Ito abandonna la politique active, le grand duel Yamagata-Ito, qui depuis si longtemps mettait aux prises les idées conservatrices et les idées libérales. Mais comme président du Conseil des Anciens, il continua à tenir une place considérable et à inspirer les décisions gouvernementales. Il soutint, entre autres, très fortement son élève et ami le marquis Saionji, sans réussir cependant à empêcher l'au passé

le retour aux affaires du cabinet conservateur que préside le marquis Katsura. Il se consacra dès lors plus que jamais à sa mission en Corée; mais malgré la sagesse de sa politique et de ses idées, le prince Ito n'avait pas réussi à désarmer les haines. Les Coréens lui imputaient à charge les actes brutaux trop souvent commis par les agents subalternes de la politique japonaise. Plus encore, leur patriotisme voyait en lui le représentant détesté du conquérant étranger. La liberté, que l'Empire du Matin Calme n'avait pas pu défendre, suggérait à sa défaite des désirs de revanche. Cette revanche vient de faire une victime, qui n'était point responsable d'une situation historique douloureuse à la Corée. L'assassinat n'est d'ailleurs, en aucun cas, une arme qu'on puisse approuver. L'Europe rendra donc un juste hommage de respect à la mémoire de l'illustre homme d'Etat qui vient de disparaître tragiquement.

Chine. — *La réunion des assemblées provinciales.* — Le 15 octobre se sont réunies pour la première fois dans tout l'Empire chinois, sauf en Mongolie et au Tibet, les assemblées provinciales, qui sont une sorte de petits Parlements locaux.

L'assemblée du Petchili s'est réuni à Tien-tsin, dans un palais spécialement aménagé, avec une grande solennité. Beaucoup de Chinois lettrés ou nobles assistaient à la séance. Elle a témoigné de l'étude très consciencieuse des pratiques des assemblées délibérantes qui a été faite par les membres principaux de l'assemblée. Les autres assemblées les plus importantes sont celles de Nankin, de Moukden et de Canton.

Un édit du régent a enjoint aux vice-rois d'empêcher les assemblées de sortir de leurs attributions en s'occupant des affaires de l'Empire. Elles doivent être des écoles en vue de la formation du Parlement national et restreindre leur rôle à l'étude des budgets provinciaux et des réformes locales.

Ces assemblées doivent siéger dix jours de suite pour élaborer leur règlement.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Mouley Hafid et la France.* — La colonie française, au Maroc, se plaint vivement des procédés dont sont victimes les protégés français dans le Gharb. Voici, d'après un communiqué officieux, l'énumération de quelques-uns des faits dont se plaignent nos colons :

En mai 1909, le caïd Taieb Cherkaoui a pillé le douar des Oulad-Messaoud (Gharb), occupé par des associés agricoles de la Société française du Rio-Sinu.

Le caïd Crafès, du Gharb, a fait arrêter illégalement, en mai 1909, un associé agricole de M. Michaux-Bellaire.

En juin, un associé agricole d'un Algérien a été pillé et emprisonné sur l'ordre de Crafès.

Depuis août, le même Crafès tient incarcéré illégalement un associé agricole d'un Français, M. Robin.

D'autres caïds se sont rendus coupables de faits analogues.

En juin, c'est Bouchta el Bagdadi faisant emprisonner trois Algériens.

En juillet, un sujet algérien est arrêté et bâtonné à El Ksar.

En août, le caïd Gueddari (Beni Hassen) fait jeter dans un silo un censal de M. Robin.

En août, El Achemi, khalifa du caïd El Assiri, a fait incarcérer illégalement trois ressortissants français.

Le même caïd, en août, fait incarcérer à Lalla-Mimouna un associé agricole de M. Préneuf.

En septembre, il agit de même à l'égard d'un autre protégé français.

Aucune de nos réclamations n'a été accueillie par le Makhzen.

D'autre part les faits suivants semblent démontrer que Mouley Hafid, qui réclame la bonne volonté de la France, ne paraît pas en faire le principe directeur de sa politique à notre égard.

Dans la Châouïa, le sultan refuse, malgré ses engagements, de s'entendre avec nous sur le choix de ses agents.

Dans le Tafilalet, aucune mesure n'est prise pour assurer la sécurité des individus et la liberté des transactions commerciales. Des caravanes sont pillées, des individus tués. Et pourtant nos troupes ne font aucune démonstration.

Sur la frontière algérienne, même impuissance et même mauvaise volonté du Makhzen.

Intrigues aux environs d'Oudjda contre Si Taïeb bou Amama qui est soumis à notre protection.

Intrigues aux environs de Figuig du caïd des Zenaga.

Intrigues de Mouley Ismaïn, parent du sultan, dans la région d'Oudjda.

Encouragements donnés à Ma el Aïnin, en armes et munitions et argent, alors qu'il nous combat en Mauritanie et dans l'Adrar.

Les promesses faites à l'égard d'Abd el Aziz et dont nous sommes les garants ne sont pas tenues. Ses bijoux ne sont pas dégagés ni restitués et la pension même de l'ex-sultan est mise en discussion.

Les promesses faites à Mouley Lamin, ancien khalifa à Casablanca, ne sont pas davantage tenues ; sa pension n'est pas payée et ses biens ne lui sont pas restitués.

Les engagements pris à l'égard des juifs ne sont pas tenus. Ils sont à Fez, victimes d'exactions, de bastonnades, etc.

Enfin on mande d'El Ksar que le caïd Moustafa er Rmiki vient d'être nommé gouverneur de la ville. Il aurait versé pour cela une somme considérable à Mouley Hafid. Son premier soin en arrivant a été de faire emprisonner un grand nombre d'indigènes, parmi lesquels se trouvent des protégés espagnols, français et anglais, ainsi que leurs enfants et leurs parents, et d'en frapper d'autres de fortes amendes.

De nombreux indigènes se sont enfuis à Tanger pour demander protection à leurs légations.

— *Déclarations de Mohammed el Mokri, ministre des Finances au Maroc.* — Abdallah el Fasi, adjoint à El Mokri, ministre des Finances au Maroc, vient de revenir à Paris, porteur des nouvelles instructions du sultan Mouley Hafid, qu'il était allé chercher à Fez. Il a de suite conféré avec El Mokri, chef de la mission. Le *Temps* a vu celui-ci et a reçu de lui les déclarations suivantes dont notre confrère rend compte en ces termes :

Nous allons, nous déclare El Mokri, poursuivre les négociations entamées entre la France et le gouvernement marocain au sujet des diverses

questions qui les préoccupent. Parmi ces questions, les plus importantes sont celles de l'emprunt, de l'évacuation de la région d'Oujda, de la Chaouïa et de celle, que nous avons fait joindre, de Casablanca. Le gouvernement français n'a pas voulu dissocier ces questions et c'est cet ensemble qui a été soumis à Mouley Hafid. Nous avons aujourd'hui sa réponse. Je dois dire qu'elle n'est pas entièrement conforme aux vues du gouvernement français telle qu'au dernier stade des négociations elles nous avaient été exposées. La réponse de Mouley Hafid n'est pas si divergente qu'il soit impossible d'arriver à un accord, surtout si la France y met de la bonne volonté. Comme nous n'avons pas encore fait connaître officiellement au gouvernement français les contre-propositions de Mouley Hafid, vous comprendrez qu'il me soit difficile de vous en dire davantage.

— Nous signalons à El Mokri la nouvelle publiée par les journaux, que les caïds du Gharb viennent de recevoir du Makhzen de Fez de nouvelles lettres confidentielles les invitant à montrer quelque indulgence pour les protégés espagnols tant que la période des hostilités à Melilla n'aura pas pris fin, de traiter avec sévérité les quelques indigènes protégés anglais ou allemands et de se montrer impitoyables pour les protégés censaux et associés agricoles français. Mouley Hafid déclarait que les caïds n'ont rien à craindre et qu'il se chargeait de tout arranger si des réclamations venaient à se produire. La légation de France à Tanger aurait, dit-on, entre les mains l'original d'une de ces lettres. Nous déclarons à El Mokri que cette nouvelle rencontre quelque créance, car depuis des mois les protégés français et même les Algériens sont l'objet, dans le Gharb, de procédés intolérables.

— El Mokri nous répond : « Cela est absolument impossible; le Makh-« zen n'a pas pu envoyer de telles lettres contre les protégés censaux et « associés agricoles français. Je ne veux pas y croire. »

— Nous demandons à El Mokri si, depuis l'interview qu'il donna au mois de mai dernier à notre collaborateur le docteur Weisgerber, et où il manifestait son optimisme quant à l'avenir de l'autorité de Mouley Hafid, il a quelques déclarations à faire. Il nous déclare :

— L'autorité de Mouley Hafid n'a fait que grandir. L'exécution de Bou Hamara était une chose juste suivant la loi coranique et elle n'a surpris personne au Maroc. Tout le monde s'y attendait, et un rebelle, pris les armes à la main, ne pouvait attendre un sort différent. Ce châtiment a produit le plus grand effet sur tous ceux qui avaient quelque velléité de rébellion. Il ne faut pas attacher d'importance aux petites affaires particulières où l'on voit des signes de mécontentement. Ce sont les incidents habituels du pouvoir. Nous avons besoin que la France aide Mouley Hafid pour surmonter les difficultés de son règne. La France doit être favorable à Mouley Hafid.

Après avoir publié ces déclarations d'El Mokri, le *Temps* les commentait en ces termes :

El Mokri, ministre des Finances de l'empire marocain, avait conquis à Algésiras le renom d'un agréable humoriste. L'interview qu'il a eu l'obligeance d'accorder à un de nos collaborateurs ne fera point tort à cette réputation. Il est en effet impossible de railler de meilleure grâce.

Nous avons exposé les griefs de toute sorte que le gouvernement français a le droit d'invoquer contre le gouvernement marocain. El Mokri ignore ces griefs avec sérénité. Bien mieux, à l'entendre, c'est Mouley

Hafid qui est demandeur, et c'est la France qui lui doit des satisfactions : « Nous allons poursuivre les négociations entamées au sujet des diverses « questions qui préoccupent la France et le Maroc. Parmi ces questions, « les plus importantes sont celles de l'emprunt, de l'évacuation d'Oudjda, « de la Chaouïa, et celle, que nous avons fait joindre, de Casablanca... « C'est cet ensemble qui a été soumis à Mouley Hafid. Nous avons aujour- « d'hui sa réponse. Je dois dire qu'elle n'est pas entièrement conforme « aux vues du gouvernement français... Elle n'est pas, cependant, à ce « point divergente qu'il soit impossible d'arriver à un accord, *surtout si la « France y met de la bonne volonté.* » En vérité, on n'est pas plus conciliant, et c'est plaisir de négocier avec le ministre des Finances de Sa Majesté chérifienne. Malheureusement, le point de vue qu'il définit est radicalement inacceptable.

La France n'a pas de raison de montrer « la bonne volonté » qu'on lui demande. Et elle a de nombreux motifs de se refuser à la montrer. La France n'a pas besoin de prêter de l'argent à Mouley Hafid. Elle a consenti le principe d'un emprunt pour lui rendre service. Si on croit à Fez que l'emprunt nous est nécessaire pour récupérer nos dépenses de guerre, on se trompe. Nous avons mille autres moyens de rentrer dans nos frais. Donc, le sultan serait mal inspiré de nous tenir la dragée haute. L'emprunt n'est une nécessité que pour lui. Et nous n'avons pas à acheter cet emprunt par des concessions et, comme dit Mokri, de la bonne volonté. Si l'emprunt ne se fait pas, tant pis pour Mouley Hafid. La France se paiera par d'autres voies.

Quant à l'évacuation d'Oudjda et de la Châouïa, le gouvernement chérifien n'a pas à concevoir d'illusions. Ce n'est pas au moment où il nous manque de toutes façons, où il paraît moins disposé que jamais à tenir ses engagements juridiques et financiers, que nous nous dessaisirons des gages que nous possédons. D'ailleurs les régions que nous occupons ont été, grâce à nous, réorganisées et pacifiées. Le sultan voudrait les reprendre parce que, s'étant enrichies, ces régions sont bonnes à « tondre ». Le calcul saute aux yeux et nul n'en sera dupe. Pour qu'il soit question d'évacuation, quatre conditions doivent être remplies : d'abord le payement de l'indemnité; ensuite la sanction de nos réclamations; en troisième lieu l'exécution des traités franco-marocains de 1845, 1901 et 1902 ; enfin celle de l'Acte d'Algésiras. Mouley Hafid est-il disposé à remplir ces conditions ? Toute la question est là et son sort est en ses mains. Notre « bonne volonté » n'a rien à y voir. Il est le maître du lendemain.

Mokri a parlé aussi de ce qu'il appelle la question de Casablanca : nous ne savons pas ce qu'il entend par là. Casablanca a et gardera une police mixte franco-espagnole. Casablanca restera également le centre de notre occupation tant que nous n'aurons pas obtenu les satisfactions qui nous sont dues. En un mot, il n'y a pas pour nous de question de Casablanca. Mokri ne veut pas croire aux renseignements qui circulent dans la presse sur l'attitude hostile du Makhzen à l'égard des protégés censaux et associés agricoles français. Nous espérons qu'il a raison de n'y vouloir pas croire. Mais nous n'en sommes pas sûrs. Il demande qu'on « n'attache « pas d'importance aux petites affaires particulières où l'on voit des signes « de mécontentement ». Et il ajoute avec une ironie charmante : « Ce « sont les incidents habituels du pouvoir. » C'est précisément cette « habitude » que nous ne pouvons plus supporter et à laquelle nous entendons mettre un terme.

Qu'on relise d'ailleurs le relevé des abus commis contre les Français

et les protégés français dans le Gharb : on verra que les « incidents » dont Mokri ne veut pas se soucier sont parfaitement intolérables. Cette liste, d'ailleurs, pour longue qu'elle soit, n'est pas complète. On pourrait parler aussi du caïd envoyé à Oudjda pour se substituer à l'amel, et que nous avons dû réexpédier à Tanger ; de cet autre caïd qui a égorgé le Français Collet, et dont on impose la collaboration à notre mission militaire ; de cet autre encore qui se vante d'avoir achevé et dépouillé le lieutenant du Bucheron, qui distribue à ses amis les reste de l'uniforme et de l'équipement du malheureux officier, et qui jouit à la cour chérifienne d'une éclatante faveur. Que dit Mokri de ces « incidents habituels » du pouvoir ? Faut-il aussi n'y attacher aucune importance ? Faut-il y répondre par de la « bonne volonté » ?

Nous avons pour la personne de Mokri beaucoup de sympathie et nous souhaitons le succès de sa mission. C'est pour cela que nous croyons devoir attirer son attention sur le sérieux de la situation. Le temps de plaisanter est passé. Il nous faut non plus seulement des engagements précis, mais des actes immédiats.

— *Le conflit hispano-rifain. Les envoyés marocains dans le Rif.* — Les envoyés marocains chargés de l'organisation de la police indigène au Peñon et à Alhucemas sont arrivés à Melilla le 25 octobre, à bord de la canonnière espagnole *Don-Alvaro-de-Bazan*. La délégation est présidée par le caïd Basir ben Bensenah, personnage influent de l'entourage immédiat de Mouley Hafid et fort connu à Melilla. C'est ce caïd, en effet, qui commandait, il y a trois ans, la mehalla qui opérait contre le rogui dans la région de Ferjana. Il a la réputation d'un homme très brave et parfaitement familiarisé avec les habitudes des tribus qui vivent dans le voisinage de notre camp. Les autres membres de la mission sont le caïd El Has Marabet el Boujari, le caïd Ali Beresaut Hedlinei, le caïd Mohammed Si Ali et Sidi Mohammed Ben Malec. Ce dernier exerce les fonctions de trésorier.

La délégation va se rendre à Selouan où elle entamera des négociations avec les chefs des tribus ennemies, auxquels elle transmettra une lettre de Mouley Hafid.

— *Les mines du Maroc.* — On donne les renseignements suivants au quai d'Orsay, au sujet des pourparlers qui se poursuivent actuellement entre les diverses puissances signataires de l'Acte d'Algésiras pour le règlement de la question minière au Maroc. Aux termes de l'Acte d'Algésiras, un règlement minier doit être élaboré avant toute concession de mines ; les concessions, pour être valables, doivent absolument y être soumises et ce règlement doit s'inspirer des législations étrangères sur la question. M. Porché, ingénieur des mines, engagé par le Makhzen, qui avait été chargé de préparer ce règlement, avait remis un projet, lequel devait être soumis à la ratification des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, pour être appliqué après ratification pure et simple ou après modifications. De pareils pourparlers devant entraîner forcément une grande perte de temps, il a paru plus simple à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la

France et à l'Espagne de constituer une commission officieuse technique chargée de ce travail de contrôle et de vérification. Les délégués de cette commission se réuniront à cet effet à Paris, le 3 novembre prochain, et aussitôt leur travail terminé, le corps diplomatique à Tanger, qui n'aura plus qu'à approuver, sera définitivement saisi de la question. Par conséquent, aucune concession de mines ne peut être encore définitive.

Cette dernière remarque vise ce que l'on a appelé l'affaire Mannesmann. Divers journaux ont en effet annoncé, ces temps derniers, que Mouley Hafid aurait vendu à des Allemands, les frères Mannesmann, les mines du Rif et le marquis de Segonzac avait même écrit à ce sujet dans l'*Echo de Paris* les précisions suivantes :

Sa Majesté chérifienne a, par firman dûment légalisé, concédé à MM. Mannesmann, sujets allemands, la concession de plus de *six cents* gisements miniers situés sur toute la surface de son empire !

MM. Mannesmann sont quatre frères, jeunes, actifs, vigoureux, dont le père fit une fortune de trois millions de marks en exploitant un brevet de tubes sans soudure. Poussés par un bel esprit d'aventures, ils liquidèrent l'héritage paternel et vinrent au Maroc. C'était au temps où M. de Tattenbach menait, avec la vigueur que l'on sait, sa campagne gallophobe, L'énergie des Mannesmann était pour lui plaire ; d'autant qu'ils mirent à son service leur bourse et leur activité. Le célèbre imposteur Holtzmann, ce juif syrien qui se donnait pour un docteur allemand, les aboucha avec Mouley Hafid, alors khalifa de Marakech, dont ils devinrent les amis et les créanciers.

Ils lui prêtèrent en plusieurs fois une somme d'environ 600.000 marks, qui servit à équiper la fameuse harka, victorieuse de Mouley Abdel Aziz. Eux-mêmes estiment à deux millions les avances et les cadeaux qu'ils firent ainsi au sultan actuel. Certains de ces cadeaux sont restés légendaires : tel cet éléphant blanc qui promène maintenant les épouses chérifiennes dans les jardins de l'Agdal...

En gratitude de tant de services, en paiement de tant de dettes, Mouley Hafid a mis son cachet impérial au bas de l'étrange firman de MM. Mannesmann. Etrange en effet, car les gisements énumérés dans ce document n'ont été ni vus ni prospectés. Ils sont situés approximativement et décrits d'après des renseignements d'indigènes.

D'autre part, le *Temps* avait reçu à ce même sujet, de son correspondant de Berlin, les explications suivantes des frères Mannesmann :

J'ai rencontré à Berlin un des frères Mannesmann qui a insisté, dans la conversation avec moi, sur le caractère purement commercial et privé des intérêts qu'il défend au Maroc. Ces intérêts sont du reste devenus officiellement ceux d'un nouveau syndicat international dont des Français, tels MM. Autrien et Gontier, des Autrichiens, tels le prince de Khevenhüller, neveu de l'ambassadeur austro-hongrois à Paris, M. von Hutterott, le constructeur de Trieste, des Espagnols, tel le duc de Tovar, des maisons allemandes, anglaises, suisses, italiennes et même des Suédois, des Hollandais et des Belges font partie.

Ce syndicat poursuit avant tout le but d'établir le caractère incontestable des concessions Mannesmann dont il est le propriétaire, et que le syndicat

de l'Union des mines, qui groupe le Creusot, Krupp, Armstrong et le comte Romanones, n'a pas voulu admettre comme base dans des négociations entamées avec les frères Mannesmann. Ceux-ci, s'appuyant sur l'avis favorable d'une dizaine de jurisconsultes de tous pays, pour la plupart membres de la cour de La Haye, veulent prévenir toute diminution de leurs titres par la commission minière internationale qui va se réunir le mois prochain à Paris.

M. Mannesmann me déclare qu'en ce qui concerne les concessions minières qui lui ont été accordées dans la sphère espagnole, un arrangement est prêt pour concilier les intérêts en présence. Il se rendra dans quelques jours à Madrid pour en préparer la conclusion définitive.

M. Mannesmann m'a dit également qu'il ne comptait que sur la force des arguments juridiques pour établir ses droits, et que les rivalités qui pouvaient naître pour le moment entre son groupe et le groupe très puissant de l'Union des mines n'excluaient nullement la possibilité d'un arrangement pour l'avenir, arrangement que les gouvernements désirent, et qui ne peut être que favorable au développement du Maroc, mais dont son groupe croit devoir tirer un profit légitime.

On vient de voir, par le communiqué du quai d'Orsay, que la question des mines du Maroc doit rester entière jusqu'à ce que la commission technique, constituée à cet effet, ait examiné la situation et arrêté les décisions qu'elles comportent. C'est d'ailleurs ce que confirmait, de Berlin, le correspondant du *Temps*, par la dépêche suivante :

Berlin, 21 octobre.

On me confirme dans les milieux officiels qu'on ne connaît ni le nombre, ni la valeur des concessions que les frères Mannesmann peuvent avoir obtenues de Mouley Hafid. L'Allemagne est intervenue, il y a six mois, à Fez, en faveur de certaines concessions pour ces industriels allemands, mais la France aussi bien que l'Allemagne ont connu ces démarches. Depuis lors, les représentants allemands n'ont pas eu à intervenir.

La commission qui se réunira prochainement à Paris pour régler le régime minier du Maroc aura à examiner les concessions accordées jusqu'à présent, et à examiner leur validité. Le gouvernement allemand, me dit-on, gardera dans l'examen de ces questions d'intérêt privé une attitude loyale, et de nature à maintenir la bonne entente entre les gouvernements.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suisse. — *Le compte d'Etat de la Confédération pour* 1908. — La *Feuille fédérale suisse* a publié, dans son numéro du 19 mai dernier, le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le compte d'Etat de l'année 1908.

Nous reproduisons, d'après ce document, les principaux résultats dudit compte et quelques-unes des considérations qui les accompagnent :

Le budget de 1908 prévoyait un excédent de dépenses de.		1.270.000 fr.
A cette somme viennent s'ajouter les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice, soit.....		9.730.478
Ce qui portait le déficit présumé à.....		11.000.478
Le compte d'Etat accuse :		
En *Recettes*.....	147.391.133 fr.	
En *Dépenses*.....	150.879.385	
Et présente ainsi un *excédent* de dépenses de.....		3.488.252

L'exercice 1908 se clôt donc par un résultat de 7.512.000 francs en chiffres ronds, moins défavorable que celui auquel on pouvait s'attendre.

Cette différence s'explique par des plus-values qui s'élèvent au chiffre de 1.781.000 francs et par des diminutions de dépenses qui atteignent 7.513.000 francs, soit un total de 9.294.000 francs, d'où il y a lieu de déduire 517.000 francs de dépenses en plus et 1.265.000 francs de moins-values.

Les principales moins-values portent sur les recettes de l'administration des douanes (—558.000 francs) et de l'administration des postes (— 684.090 francs).

Les principales réductions de dépenses ont été effectuées sur le budget du département militaire (— 2.720.000 francs) et sur les constructions fédérales (— 1.879.000 francs).

Le produit de la taxe militaire est en diminution ; la part de cette taxe perçue par la Confédération en 1903 avait été de 1.983.000 francs; elle a été pour 1904 de 2.068.000 francs; pour 1905, de 2.144.413 fr.; pour 1906, de 2.232.363 francs, et de 2.389.631 francs pour 1907 ; elle est de 1.996.604 francs en 1908.

II. — AFRIQUE.

Colonie du Cap. — *Le mouvement des importations en 1908.* — Il ressort de l'examen des tableaux publiés récemment par le bureau de statistique de l'Union douanière Sud-africaine que la valeur des importations d'outre-mer dans la colonie du Cap, en 1908, s'est élevée à 13.049.749 livres sterling contre 14.519.904 liv. st. en 1907,

accusant ainsi une différence en moins de 1.470.155 liv. st. pour l'année dernière.

L'Empire britannique figure dans ce mouvement pour 9.360.403 liv. st. en 1908 contre 10.721.920 liv. st. en 1907 et les pays étrangers pour 3.689.346 liv. st. contre 3.797.984 liv. st.

Comme la France, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, la Grèce, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suisse, la Chine, le Japon, les États-Unis, l'Argentine, l'Uruguay ont vu leurs ventes diminuer comparativement à 1907, alors que pour l'Autriche, la Hollande, l'Italie, la Russie, la Suède, la Turquie, le Siam et le Brésil elles ont au contraire progressé.

Ainsi qu'on peut le constater, les États-Unis d'Amérique occupent le premier rang parmi les pays importateurs avec 1.140.269 liv. st. en 1908 contre 1.142.934 liv. st. en 1907. La seconde place revient à l'Allemagne avec 769.129 liv. st. contre 843.240 liv. st., la France n'arrivant qu'après le Brésil et la Hollande avec 222.060 liv. st. contre 259.277 liv. st. en 1907.

III. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *Le commerce extérieur en 1907-1908.* — L'importation au Mexique qui, depuis 1898-1899, avait affecté une marche toujours ascendante, a subi pendant le dernier exercice une baisse sensible (10.472.114 piastres 47, soit 4,5 % si on compare ces chiffres avec ceux de 1906-1907).

L'exportation des produits mexicains qui, en 1905-1906, avait atteint 271.138.809 p. 32, est tombée en 1906-1907 à 248.018.010 piastres, et à 242.740,204 p. 07 en 1907-1908.

Ce sont les États-Unis qui ont eu le plus à souffrir de la diminution des achats du Mexique. En effet, tandis que l'Angleterre voyait ses importations au Mexique passer de 23.451.272 p. 89 à 32.744.972 p. 34 ; l'Allemagne, de 24.036.957 p. 18 à 28.320.775 p. 35 ; la France, de 17.317.663 p. 75 à 19.781.207 p. 44 ; les Etats-Unis, au contraire, qui en 1906-1907 avaient importé 146.392.884 p. 26, n'expédiaient au Mexique, en 1907-1908, que 118.001.983 p. 26, soit une diminution, en chiffres ronds, de 28.400.000 piastres.

La baisse des exportations porte sur les métaux industriels et minerais, les produits végétaux et les produits animaux.

Comme à l'importation, ce sont encore les États-Unis qui, à l'exportation, se sont le plus ressenti de la baisse des échanges du Mexique. Ils n'ont, en effet, acheté en 1907-1908 que 170.310.600 p. 06 alors que, l'exercice précédent, leurs achats s'étaient chiffrés par 176.265.802 p. 65. L'Angleterre également ne figure, en 1907-1908, que pour 26.214.938 p. 95 contre 31.874.023 p. 44. L'Allemagne et la France, au contraire, ont vu sensiblement augmenter le chiffre de leurs exportations du Mexique, la première par 22.380.230 p. 83 en 1907-1908 contre 20.109.664 p. 21 en 1906-1907 et la seconde par 12.393.829 p. 99 contre 8.054.972 p. 79 pour l'exercice antérieur.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Emile Christophe, consul de Belgique à Lourdes ;
Salvador Franco, consul de Colombie au Havre ;
Ismaïl Hakky bey, consul général de Turquie à Marseille ;
Maurice Laconfrette, consul de Colombie à la Rochelle.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Duvignau est nommé trésorier-payeur du Sénégal.
M. Lejeune est nommé trésorier-payeur de la Martinique.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escad.* Payn (R.-C.-L.) est désig. pour l'A. O. F.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *lieut.* Truffer et de Roffignac sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Magnabal et Villon; les *lieut.* de Witte, Loyer, Pacaud, Charvet, Gorce et Lazennec ; les *sous-lieut.* Kermorvant et André sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Périgault et Tonnot sont désig. pour l'état-major particulier ;

M. le *chef de bataill.* Vanwaetermeulen est affecté au 1er sénégalais;

M. le *capit.* Marvillet est désig. pour le 2e sénégalais;

MM. les *capit.* Raynal et Roy sont placés au 4e sénégalais;

M. le *capit.* Pécon de Laforest est affecté au bataill. de Zinder ;

M. le *capit.* Durif est désig. pour le bataill. de Tombouctou.

Congo. — MM. les *lieut.* Didier et Menesplier-Lagrange sont désig. pour le bataill. du Tchad.

Madagascar. — MM. les *capit.* Leseurre, Garelly, et Céloron de Blainville ; les *lieut.* Moret, Leriche, Songnac et Virely sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Brulard est nommé stagiaire à l'état-major du command. des troupes de l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Pol est nommé stagiaire à l'état-major du command. supér. des troupes de l'Afrique Orientale;

M. le *lieut.* Passement est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire* Le Fur est désig. pour les travaux du Sénégal.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Avril et Péninguy sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Husson, Legatelois et Andréani sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Léonard est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Gauthier est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Rigaud, Dormand et Lépine sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Nouaille-Degorce et Peyrot et le *pharmac.-maj. de* 1re *cl.* Lainé sont désig. pour la Cochinchine.

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Gauduchon est désig. pour l'hôpital de Canton.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Puysségur et Hotchkiss et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Sauvet sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Camus et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Thézé sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Destelle est désig. pour la Guyane.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Andréi est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Indo-Chine. — M. le *lieut. de vaiss.* Capronnier est nommé directeur des mouvements du port de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Faivre est nommé au command. de la *Décidée ;*

Sont désig. pour le *Montcalm :*

MM. les *lieut. de vaiss.* Laborde, Sagon, Lorin et Raynaud ; les *enseig. de vaiss.* Girouin, Leblond, et Brown de Colstoun ; le *mécanic. en chef* Miguet ; le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Badelon et les *mécanic. ppaux de* 2e *cl.* Saluce et Rault.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Coquin est désig. pour le *Montcalm;* M. le *méd. de* 2e *cl.* Ségard est désig. pour la *Manche.*

Madagascar. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Guimezanes est désig. pour le *Vaucluse.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Marquié, membre suppléant du conseil privé de la Cochinchine est maintenu pour une nouvelle période de quatre années ;

M. Durban est nommé greffier de la justice de paix à compétence étendue de Baclieu ;

M. Corriol est nommé lieutenant de port à la Guadeloupe.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Précis de Géographie économique, par MARCEL DUBOIS, J.-G. KERGOMARD et LOUIS LAFFITTE. Troisième édition, revue et mise au courant. Un volume grand in-8° de XVI-864 pages. Masson et Cie, éditeurs.

Après avoir « ignoré la géographie », comme on l'a répété bien des fois, les Français se passionnent pour cette science, et les livres qui traitent de la terre ne se comptent plus.

Mais la description des pays ne peut suffire aujourd'hui aux lecteurs. La lutte économique, si ardente, nécessite la connaissance complète des ressources des divers pays en présence.

C'est une condition essentielle de cette lutte, c'est une nécessité absolue pour tous ceux qui veulent être au courant que de bien se rendre compte des forces dont disposent les adversaires. L'agriculteur français doit pou-

voir comparer les conditions naturelles ou acquises de l'agriculture russe, allemande ou américaine; l'industriel doit connaître les lieux de production de la matière première et les procédés employés par ses concurrents pour la transformer; le commerçant est toujours à la recherche de nouveaux marchés; le diplomate qui prépare les conventions commerciales est dans l'obligation d'en étudier les répercussions sur son pays; l'homme politique, le journaliste qui vote ou discute ces conventions, le citoyen qui en supporte les conséquences, l'homme cultivé enfin, qui veut se tenir au courant, cherchent souvent sans les trouver les renseignements qui leur permettront de s'éclairer.

C'est à ces préoccupations que répond la *Géographie économique* de MM. Marcel Dubois et J.-G. Kergomard. Deux éditions en ont été épuisées; les auteurs en ont soigneusement revu et mis au courant la troisième, qui paraît aujourd'hui.

Chaque pays y est étudié à part : d'abord une rapide revue des conditions physiques et politiques (en particulier l'indication des budgets et des charges qu'ils font peser sur les habitants). Puis une étude détaillée des productions végétales, animales, minérales, de l'industrie, des voies de communication, du commerce, forme un tableau complet de la vie économique de la nation envisagée. De très nombreuses indications statistiques, toutes réduites en mesures et monnaies françaises, et par conséquent immédiatement comparables entre elles, illustrent le texte.

Cet ouvrage est indispensable à tous ceux qui s'intéressent aux questions économiques.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Parlement russe : son organisation, ses rapports avec l'empereur, par Pierre Chasles, docteur en droit, diplômé de l'Ecole des sciences politiques. Un vol. in-8° de 218 pages. Arthur Rousseau, Paris, 1910.

La Politique extérieure du premier consul (1800-1803), par Edouard Driault. Un vol. in-8° de 478 pages, de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine. Alcan, Paris, 1910.

Annuaire du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française (année 1910). Un fort vol. in-8° de 902 pages, orné de gravures et de cartes hors texte. Em. Larose, Paris, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*oct.* 1909). Aug. Terrier : La prise d'Abecher. — La situation actuelle de la Légion étrangère. — La pénétration de la Côte d'Ivoire.

La Ligue maritime (*oct.* 1909). M. Bellecroix : Les ports italiens. — L. Brindeau : L'autonomie des ports.

La Quinzaine coloniale (10 *oct.* 1909). Le voyage de M. Merlaud-Ponty.

Revue d'histoire diplomatique (n° 4). Auzoux : La France et Mascate.

Annales du Sauvetage maritime (3e *trimestre* 1909). Organe de la Société centrale du sauvetage des naufragés.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (*ottobre* 1909). Gius. de Luigi : La diffusione della cultura moderna in Cina.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CRISE HELLÉNIQUE

Les événements ont suivi leur déroulement logique[1]. En s'insurgeant contre la Constitution, les officiers hellènes, quels que fussent par ailleurs les mobiles de leur action, introduisaient *ipso facto* dans l'organisme militaire de dangereux ferments d'indiscipline. Il était en effet à prévoir que, dans la voie de la dictature où ils venaient de s'engager, les membres de la Ligue militaire, grisés par d'un triomphe trop facile, se laisseraient progressivement dominer par des préoccupations où l'ambition patriotique tiendrait une place de plus en plus restreinte. Un certain nombre de jeunes officiers, dans leur hâte à passer aux réalisations, c'est-à-dire aux conditions propres à assurer au mieux leur avancement, trouvaient apparemment que l'action des leaders de la Ligue sur l'ombre de Parlement existante était par trop modérée, et que l'application des réformes se faisait trop attendre. Au nombre de ces réformes, les impatients, assez nombreux dans la flotte, inscrivaient celle destinée, par un soudain rajeunissement des cadres, à favoriser leur promotion. Ils proposaient la mise à la retraite immédiate d'un groupe d'officiers supérieurs que leur grand âge et leur inaptitude physique rendaient à peu près inutiles. Or, depuis que la Ligue militaire impose ses volontés au pouvoir législatif désorienté, on s'est accoutumé dans l'armée et dans la marine à considérer qu'on n'obtient rien que par l'intimidation. Le lieutenant Tybaldos, l'artisan de la récente mutinerie navale, s'est trouvé entraîné par cette fausse conception aux plus déplorables extrémités. Peut-être ses affiliés, mécontents en secret de la prépondérance des officiers de terre dans la situation nouvelle, ont-ils souhaité un concours de circonstances qui leur assurât dans le comité dictatorial une place plus en vue? Quoi qu'il en soit, le dissolvant politique a fait son œuvre dans

[1] Voir notre premier article sur la Crise hellénique (1er octobre 1909).

la force armée, et la Ligue militaire — qui détient, en vertu d'un acte révolutionnaire et anticonstitutionnel, un pouvoir dont l'exercice s'effectue dans le mutisme prudent des oppositions possibles — s'est vue contrainte, par des événements qui l'ont surprise, à assumer le maintien de l'ordre et le respect des formes subsistantes de la loi. Le pronunciamiento naval a échoué et le groupement, factieux lui-même, qui a sauvé de la tourmente les derniers vestiges de légalité, reprend désormais vis-à-vis du Parlement cette attitude qui a provoqué de la part d'un député la remarque « qu'il était inadmissible de légiférer sous la poussée des baïonnettes ».

Dans sa révolte victorieuse contre la représentation nationale, l'élément militaire a été soutenu par les vœux populaires. Les foules anonymes de l'Hellade ne sont pas sans avoir éprouvé les fâcheux effets des mœurs politiques en usage dans leur pays. Elles savent que les partis se disputent tour à tour et avec une âpreté cruelle un pouvoir qui s'exerce toujours et exclusivement au profit d'une clientèle avide. A chaque changement de ministère, l'administration générale se trouve presque entièrement renouvelée, les cadres rendus vacants par l'éviction des partisans du précédent gouvernement se trouvant brusquement emplis par les créatures du cabinet nouveau. On conçoit que, dans ces conditions, l'indépendance réciproque de l'électeur et de l'élu soit purement fictive, et que, par suite, le souci de l'intérêt public soit entièrement dominé par celui des appétits de clans. Mais le peuple hellène, accoutumé en somme à la corruption électorale et s'en accommodant relativement, puisque chacun peut plus ou moins espérer recueillir à son tour une portion quelconque de la faveur gouvernementale, n'eût point éprouvé les vices du régime avec l'intensité qui l'a amené à prendre parti contre ses mandataires, si un ressentiment soudain ne l'avait ébranlé jusque dans ses fibres les plus nobles. L'humiliation ressentie à propos de la question de Crète, le sursaut d'indignation patriotique déterminé par la pressante menace de la Turquie, ont rendu au peuple la conscience normale de sa dignité. Il a jeté les yeux sur la défense nationale et a constaté que, par l'impéritie des politiciens, elle était incomplète au moment le plus tragique. Aussi, d'instinct, a-t-il encouragé le mouvement militaire en vue d'une réorganisation immédiate des forces du pays. Dans son imagination simpliste, il a pensé que le seul vote par la Chambre d'une législation propre à remédier aux défectuosités de l'armement équivaudrait à la réalisation du but souhaité. Tant que la masse a été encline à s'illusionner sur ce point, les vœux du parti militaire n'ont pas

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Huré

eu de plus chaud défenseur qu'elle. Mais à l'heure où le Parlement a recherché les voies et moyens nécessaires pour la mise en œuvre des réformes réclamées, lorsque les estimations budgétaires ont révélé la nécessité de faire appel à l'impôt et de procéder à des économies systématiques, l'enthousiasme semble s'être quelque peu amorti. Le projet de suppression d'un certain nombre de tribunaux de première instance et de justices de paix a naturellement déchaîné l'opposition des menus intérêts locaux. D'autre part, les propositions tendant à élever les taxes de consommation sur certains produits de première nécessité ont provoqué une résistance de caractère démocratique.

La Ligue militaire sent bien que l'appui qu'elle a rencontré auprès de la foule est fragile et risque de se dérober, aussitôt que le souci des intérêts matériels menacés fera passer au second plan l'inquiétude du patriotisme. Aussi s'oppose-t-elle aux mesures fiscales susceptibles d'entraîner une aggravation, pour les classes populaires, de leurs charges déjà lourdes. Les réformes doivent être opérées — c'est sa thèse — au moyen de ressources obtenues par une sévère économie des dépenses publiques et par l'établissement d'un impôt sur le revenu. Mais le vœu péremptoire touchant la réduction des dépenses a révélé aux enthousiastes des premiers jours que l'exaltation patriotique a pour corollaire le développement nécessaire de l'esprit de sacrifice sous tous ses aspects. Or, la « clientèle » qui a toujours recueilli les miettes du festin politique ne se découvre point une âme antique. Il faut vivre avec son temps. Donc, que les riches paient pour la défense de leur privilège social et que l'on ne vienne pas, par la suppression de rouages administratifs importants, compromettre l'équilibre économique du commerce local dans les centres menacés...

La représentation nationale a subi avec un ressentiment profond l'humiliation de sa déchéance actuelle. Devenue, sous la pression de la sédition militaire, l'instrument forcément docile des volontés de la Ligue, elle entend bien reconquérir sa souveraineté et elle agit en sous-main, dans la même mesure que les événements, d'ailleurs, pour convaincre la masse du principe nécessaire de la suprématie du pouvoir civil. On commence à être las de la tyrannie des officiers, et déjà des symptômes se manifestent çà et là dans le peuple en faveur d'un retour à l'ancien état de choses, c'est-à-dire aux formes constitutionnelles abolies. Dans le parti même qui exerce la dictature, nous l'avons vu, les éléments de désagrégation sont multiples. L'esprit de particularisme de chaque arme nuit pour

une bonne part à l'unité de l'ensemble. Et voici que, enhardis par le caractère exceptionnel de la situation et par la contagion de l'indiscipline d'en haut, les sous-officiers groupés réclament l'accession à tous les grades supérieurs.

L'attitude de la cour ? Elle ne peut pas moins que le pouvoir législatif désirer ardemment la fin de la tyrannie dictatoriale. Elle a eu particulièrement à souffrir des mesures exigées contre les princes par la Ligue prétorienne. Elle a dû, humiliation suprême, céder gravement à l'intimidation en prononçant la condamnation d'officiers uniquement coupables d'avoir, dans le désarroi général, gardé souvenance de leur serment de loyalisme. Il semble d'ailleurs que, dès le premier jour de cette conjuration, le parti militaire se soit ingénié à rendre intenable la position du roi. A côté de mesures qui pouvaient se justifier, on a tenté de lui arracher des décrets dont le moindre défaut était de n'avoir rien à voir avec l'œuvre des réformes. C'est ainsi que, au nombre des revendications formulées par les officiers de vaisseau la veille de leur mutinerie, figurait une demande tendant à restituer son grade au lieutenant Kokoris qui, lors de la guerre gréco-turque, s'est rendu fâcheusement célèbre en portant, en plein drame, une accusation de lâcheté contre les chefs suprêmes de la flotte, coupables à ses yeux de n'avoir pas engagé la lutte avec l'escadre turque.

Il y a évidemment dans tout cela, sinon une manifestation de tendances antidynastiques — la Ligue militaire s'en défend — du moins l'affirmation du fait que le prestige de la Couronne est nul dans l'esprit des officiers. D'où vient cet état de sentiment ? Nous avons indiqué dans cette revue les reproches d'indifférence que l'on adresse à Georges Ier. Mais — grief plus grave — certains lui imputent la cruelle déception éprouvée au sujet de l'affaire crétoise : si la situation de la grande île sœur n'a pas été réglée, c'est que le roi gardait l'arrière-pensée d'en faire constituer un fief indépendant pour son fils Georges !

Aux premiers jours de la révolution militaire le souverain, disait-on, avait laissé percer des intentions d'abdication. Les événements ultérieurs paraissent avoir été suffisamment de nature à justifier ses désirs de retraite. Et le roi est resté à son poste. A-t-il cédé aux conseils des chancelleries européennes, qui, assure-t on, l'auraient fermement engagé à ne pas abandonner la Grèce à ce redoutable inconnu d'un changement de dynastie ? A-t-il pensé que son départ pourrait être l'occasion d'un développement dangereux de l'anarchie ambiante,

sous l'œil soupçonneux de la Turquie ? Quoi qu'il en soit, le souverain demeure dans une situation dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est paradoxale. Dans une question de cette importance et de cette complexité, une appréciation d'ensemble ne saurait dessiner avec un suffisant relief la physionomie des événements et la morale qui s'en dégage. C'est en suivant au jour le jour le déroulement anormal de la vie nationale dans la tourmente révolutionnaire, qu'on peut se faire une idée des divers aspects de la crise hellénique. Les grands organes européens, principalement le *Times*, se sont fait adresser par leurs correspondants ordinaires l'expression de vues concrètes sur la situation. Nous allons donner une analyse détaillée de ces informations avant de tirer les conclusions qui paraissent s'imposer sur l'avenir prochain du royaume hellénique.

***

Au cours de la démonstration du 27 septembre, la population d'Athènes exprimait au roi, qu'elle assurait de son loyalisme, son désir formel d'une réforme générale de l'administration et d'une réorganisation de la défense nationale. Bientôt, arrivaient de toute part, de Patras, Larissa, Chalcis, Laurium, des adresses approuvant l'action à laquelle les officiers s'étaient résolus le 27 août. Le roi avait déclaré que le gouvernement et la Chambre prendraient en considération les vœux du peuple. Le souverain affirmait sa dévotion personnelle à ces vœux, mais il marquait avec instance son désir de se maintenir scrupuleusement dans les limites de la Constitution. Ces réserves avaient paru excessives aux réformistes avancés, impatients de supprimer radicalement tous les maux existants. Ils voyaient dans l'attitude du roi comme un souci d'éviter les responsabilités, et le *Chronos*, l'organe de la Ligue militaire, ne dissimulait point que ces déclarations avaient produit une impression défavorable parmi les officiers. Ceux-ci estimaient que depuis la mutinerie du 27 août il était vain d'invoquer le respect de la Constitution, puisque la situation n'était plus conforme aux exigences de la charte nationale, le gouvernement issu du mouvement militaire se trouvant sans majorité à la Chambre.

En effet, le premier ministre, M. Mavromichallis, pouvait compter sur une quarantaine de voix, contre une centaine du côté de l'opposition. Il semblait donc que, pour présenter son

projet de réformes destiné à donner satisfaction à l'opinion, le cabinet dût prononcer la dissolution de la Chambre. Mais cette mesure était rendue impossible par le fait que les Crétois, ayant résolu d'envoyer des députés au nouveau Parlement, un conflit avec la Turquie serait à prévoir. D'autre part, la question de l'élection du président de la Chambre menaçait de déterminer une grave tension entre les partis. M. Mavromichallis insistait pour la désignation d'un candidat jouissant de sa confiance, afin d'obtenir le vote de la législation proposée. Le *Chronos* du 1er octobre publia une sorte de manifeste exposant que la Ligue maritime « ne permettrait « point que la régénération nationale fût sacrifiée aux passions « des factions politiques ». Le 7 octobre, les députés procédèrent à l'élection du président. Elle fut conforme à ce que la Ligue attendait de sa pression : sur 156 votants, M. Romas en obtint 119, tandis que 36 bulletins blancs étaient déposés par le groupe de M. Rhallys, le prédécesseur à l'Intérieur de M. Mavromichallis.

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Romas exprima l'espoir de voir la Chambre mener à bien l'œuvre de réformes inaugurée par le mouvement populaire et fit allusion au grave danger qui, de l'aveu général, menaçait le pays.

Le 11 octobre, M. Mavromichallis exposa à l'assemblée ses raisons de croire que, jouissant de la confiance de la Couronne, il devait, comme chef d'un gouvernement constitutionnel, posséder aussi la confiance de la nation. Les institutions du pays ont un instant, dit-il, couru le risque d'être submergées sous une tempête d'anarchie. Les causes de trouble résident dans le malaise interne ressenti depuis de longues années et dans la déception que les espérances nationales ont éprouvée. Il devient urgent de se mettre résolument à l'œuvre de réorganisation administrative susceptible de ramener le calme. Le gouvernement, ajoutait le premier ministre, a, par un effort considérable, dressé en un mois le programme des dispositions à adopter pour remédier à des maux anciens. Les membres du cabinet vont soumettre respectivement les mesures législatives de leur ressort. Il serait vain de déplorer le passé, les responsabilités étant générales; la période d'extravagance doit faire place à des jours de recueillement et de modération. Les partis n'existent plus; leurs querelles, leurs passions doivent être sacrifiées sur l'autel du dévouement à la patrie. Il faut que les vues personnelles et le souci des intérêts locaux s'effacent devant un désir sincère d'union pour l'œuvre de régénération nationale.

Le ministre de l'Intérieur proposa ensuite un règlement tendant à combattre la tactique d'obstruction à la Chambre; et le ministre de la Guerre présenta un projet de législation militaire visant les dispositions considérées comme les plus urgentes par l'armée. C'était : une loi abolissant les privilèges conférés aux princes royaux en ce qui regarde les promotions, les princes étant autorisés à conserver leur grade actuel à titre purement honorifique; une loi supprimant le commandement en chef jusqu'ici exercé par le prince héritier; une loi relative à la constitution de l'état-major général; une loi enfin autorisant le gouvernement à confier à un officier étranger la réorganisation de l'armée.

Le programme militaire du gouvernement, déclarait le ministre de la Guerre, vise à doter la Grèce non point d'une armée offensive, mais d'une force susceptible de défendre le territoire hellénique.

Ce début de session et les vues exprimées par le président du Conseil furent généralement bien accueillies. Toutefois, le *Chronos* se fit l'interprète du désappointement des réformistes qui, déplorant l'absence de résultats de la séance du 11, estimaient que « la Chambre est condamnée par l'opinion pu- « blique et que nul ne saurait attendre de son activité des « dispositions sérieuses ».

Le 12, la Chambre manifeste le souci de réagir contre la pression tyrannique de la Ligue militaire. L'ordre du jour appelant la discussion sur le règlement des débats, un député indépendant, M. Dragoumis, déclare que, le texte des propositions ministérielles n'ayant pu être étudié suffisamment à temps, il est nécessaire de le renvoyer à une commission. M. Théotokis exprime l'avis que, dans une question de cette nature, l'initiative des propositions appartient à l'assemblée et non au gouvernement. M. Rhallys dénonce l'action du cabinet comme un empiètement sur les droits souverains de la Chambre. M. Koumoundoros affirme que les députés ne céderont à aucune menace. Le gouvernement, en présence de cette résistance, consent à soumettre son texte à une commission qui doit préparer un rapport dans les quarante-huit heures.

Au dehors, les impatiences s'avivent. Au cours d'un meeting, la Ligue militaire et les présidents des corporations et sociétés d'Athènes décident d'accorder à la Chambre quelques jours de répit, à l'issue desquels on aurait recours à des actes énergiques, si les progrès de la législation laissaient à désirer.

Le 13, M Eutaxias, ministre des Finances, expose que le déficit

atteint, pour chacune des années 1908 et 1909, 8 millions de drachmes (8 millions de francs). Il ne s'agit pas seulement des moyens de rétablir l'équilibre budgétaire. Au regard du royaume et de la race hellénique, des sacrifices s'imposent pour la préparation militaire et navale, « dans des conditions « dignes du glorieux passé et des destinées historiques de la « nation grecque ». Des dépenses extraordinaires (10 millions pour la défense nationale, 2 millions pour les autres départements) porteront, avec le déficit, à 20 millions le chiffre des augmentations budgétaires indispensables. M. Eutaxias propose des économies sur les crédits des ministères : celui des Finances sera réduit de 803.088 drachmes; celui des Affaires étrangères, de 1.740.000; celui de la Justice, de 856.199; celui de l'Intérieur, de 1.992.090; celui de l'Instruction publique, de 1.900.000. Des ressources nouvelles seront demandées à une refonte de la législation minière et forestière, à des droits sur les successions, sur la propriété mobilière et à un impôt sur le revenu. Il a paru, en effet, indispensable d'alléger la charge des classes pauvres; on a donc renoncé aux impôts de consommation sur le riz, le pétrole et autres denrées de première nécessité.

Le 14, le vote de la loi prononçant l'incapacité des princes royaux à exercer un commandement actif dans l'armée donne lieu à une séance mouvementée. Deux députés, MM. Koumoundoros et Dragoumis, protestent contre les mesures anticonstitutionnelles auxquelles le gouvernement a accordé son estampille sous la pression des officiers. Ce langage courageux semble un instant ranimer la Chambre, dont la passivité a été jusqu'ici complète. Mais aussitôt la Ligue militaire, par l'organe de quelques députés dévoués à sa cause, fait entendre des menaces à peine voilées. La situation redevient grave. Un nouveau pronunciamiento est à craindre. Le roi, prévenu dans la nuit, arrive le 15 à Athènes, accompagné des princes Nicolas, André et Christophe; et ceux-ci, dans le but de faciliter la tâche du gouvernement, remettent au ministre de la Guerre la démission de leur grade. En portant cette décision à la connaissance de la Chambre, le premier ministre déclare que « Leurs « Altesses Royales ont exprimé le désir de voir voter sans mo- « difications les projets militaires présentés par le cabinet ».

Aussi, sans discussion, sont adoptés l'exclusion des princes de l'armée, la suppression du commandement en chef et de l'état-major général, et le nouveau règlement intérieur de la Chambre. Puis on procède à la première lecture de vingt-trois projets de loi constituant l'ensemble du programme initial de réformes.

Ce zèle du Parlement a évidemment conjuré la crise nouvelle qui menaçait; l'exaspération de la Ligue était à son comble; on n'envisageait pas moins que l'occupation militaire de la Chambre, l'arrestation des principaux hommes politiques et la proclamation d'un gouvernement provisoire avec un dictateur civil; ce plan devait être mis à exécution le vendredi 15; les officiers avaient consigné les troupes dans leurs quartiers. Grâce à l'esprit d'abnégation du roi, le coup de force a pu être évité; mais, en même temps, les velléités d'indépendance du Parlement se sont évanouies : l'assemblée a voté les dispositions législatives les plus importantes sans débat, comme si par son mutisme elle entendait protester contre les effets du joug qu'elle subit et dégager sa responsabilité devant l'opinion. Sans doute, la Ligue militaire est satisfaite de la diligence montrée au cours de cette séance, mais elle regarde comme factieuse l'attitude de la Chambre qui s'est complue dans le rôle de bureau d'enregistrement. Par ses organes, la Ligue déplore que le mutisme des députés tende à faire accréditer dans le public l'opinion que l'assemblée ne jouit pas de sa complète liberté d'action! Aussi laisse-t-elle entendre, sur un ton persuasif, que, pour éviter une telle interprétation, il importe que des débats décents soient établis... De capitulations en capitulations, la Chambre en est arrivée à ce point incroyable : on lui donne l'ordre de discuter les projets de loi, sauf ceux visant les questions militaires, et elle obéit!

La presse se montre, de son côté, très docile aux tendances de la faction militaire.

Le 20, le journal *Hestia* publie un communiqué déclarant que la Ligue militaire entend se confiner dans son œuvre de contrôle sur l'action parlementaire. L'*Hestia* se montre satisfait des progrès de la législation, bien qu'il exprime des regrets touchant « l'apathie » des députés, qu'il aurait souhaité entendre discuter en toute sincérité et proposer des amendements. Le *Chronos* se plaint aigrement de la tactique de la Chambre et du gouvernement. Celui-ci ne se préoccupe pas assez, à ses yeux, de l'adoption du programme populaire. Un organe avancé, l'*Hesperine*, annonce que la Ligue, regardant l'attitude de l'assemblée et du cabinet comme provocante, songe à prendre des mesures sérieuses. Ces porte-parole du parti militaire laissent percer l'inquiétude que leur cause l'annonce des protestations formulées dans le pays contre les économies proposées, d'une part, et d'autre part, contre les impôts nouveaux. Aussi les officiers critiquent-ils le gouvernement et prennent-ils position en faveur d'un allègement du fardeau

fiscal qui pèse sur le peuple. C'est ce que déclare l'*Hesperine* du 21 octobre.

Ce même jour, M. Lapathiotis, ministre de la Guerre, expose que, pratiquement, la Grèce peut avoir une armée active de 216.000 hommes susceptible d'être portée, avec les réserves, au chiffre de 450.000. Afin d'harmoniser les exigences de la défense nationale avec les ressources du pays, le temps du service doit, dit-il, être réduit, grâce à l'adoption d'un système d'instruction préparatoire. Comme les estimations du ministre se heurtent à une certaine apparence d'incrédulité et que des objections sont formulées, M. Lapathiotis réplique qu'il ne tolérera aucune interruption. Aussitôt, un groupe de députés quitte la séance.

Le 24, le roi promulgue la loi abolissant le commandement en chef, jusqu'alors exercé par son fils, le prince héritier. Il signe aussi, peut-être moins aisément, le décret plaçant en disponibilité le colonel Metaxas et le capitaine Kallinski, que la Ligue a condamnés pour avoir, le 27 août, empêché la mutinerie des troupes sous leurs ordres. Ces officiers sont donc uniquement coupables de fidélité à la Couronne et à la loi. Mais le roi, souverain constitutionnel, doit céder, contre eux, à l'avis du gouvernement responsable, qui est prisonnier de son pacte avec les officiers rebelles.

Le 28, la Chambre retrouve sa vigueur antérieure de discussion à l'occasion du projet de suppression de certains tribunaux. Plusieurs députés accusent le gouvernement de sacrifier à la capitale les intérêts des districts ruraux. Le cabinet, en présence de l'attitude déterminée de la population de Larissa et Corfou, qui menace de refuser l'impôt, décide de ne point proposer, comme il en avait eu l'intention, la suppression des Cours d'appel de ces deux villes.

A ce moment, Athènes est sous le coup d'une très vive émotion. On annonce que, le 26 au soir, les officiers de marine, entrant en scène pour leur propre compte, ont présenté à M. Mavromichallis et au ministre de la Marine une pétition requérant le gouvernement d'éliminer des rôles de la flotte les officiers actuellement investis des plus hauts grades : ils allèguent que les chefs de l'escadre grecque ont donné les preuves de leur incapacité et que toute réforme de la marine est incompatible avec leur présence; ils demandent, en outre, que le poste de contre-amiral occupé par le prince Georges soit supprimé, que deux emplois de vice-amiraux, six de capitaines de vaisseau, neuf de capitaines de frégate soient immédiatement abolis. En cas de refus de leurs proposi-

tions ils se déclarent prêts à occuper l'arsenal de Salamine.

Le ministre de la Marine avait déjà été saisi des demandes de la Ligue navale, groupement formé dans la Ligue militaire par une trentaine d'officiers de vaisseau sous l'impulsion du commandant Tybaldos. Il avait refusé d'y accéder, en faisant remarquer qu'elles ne faisaient point partie du programme imposé par la Ligue militaire que le cabinet a entrepris de réaliser.

Le 29 est la journée décisive, celle où l'ultimatum des « marins » est mis à exécution. Le roi et le gouvernement sont prêts à céder sur certaines de leurs exigences. Ils proposent de soumettre à la Chambre un projet abaissant les limites d'âge. Ces concessions sont refusées par le commandant Tybaldos qui insiste pour la suppression demandée des dix-huit postes d'officiers supérieurs et pour la réintégration de l'enseigne Kokorris, exclu des cadres de la flotte à la suite d'un acte d'indiscipline grave durant la guerre gréco-turque. Cette fois, l'intimidation paraît passer les bornes permises et le roi s'oppose à une capitulation nouvelle. Tybaldos se répand alors en menaces et demande à la Ligue militaire le portefeuille de ministre de la Marine pour opérer les réformes nécessaires. S'il n'obtient pas satisfaction dans les vingt-quatre heures, il détruira, avec sa flottille de torpilleurs, la flotte de Salamine et établira un gouvernement provisoire.

Il devient alors évident, aussi bien pour la Ligue militaire que pour le gouvernement, que Tybaldos s'est fait l'organe d'une coterie politique qui menace de conduire le pays à une catastrophe. On vient d'apprendre que nombre d'officiers de la flotte désapprouvent le mouvement, que les équipages des navires à l'ancre, à Salamine, lui sont ou indifférents ou hostiles, et que dans la flottille de torpilleurs, Tybaldos ne peut compter sur tout le monde.

Le 28, à minuit, le Conseil exécutif de la Ligue déclare que, bien qu'ayant sympathisé avec ses jeunes camarades de la flotte, il a décidé d'exclure Tybaldos de la Ligue et de donner son appui au gouvernement. Le 29 au matin, d'importantes mesures sont prises à Athènes et au Pirée, cependant que les insurgés, au nombre de vingt officiers et soixante-neuf hommes, se portent sur Salamine, dont ils prétendent s'emparer ainsi que des îles Leros et Kyra où sont emmagasinés des approvisionnements.

L'amiral Miaoulis, à la tête de l'escadre — les trois cuirassés *Hydra*, *Spetzaï* et *Psara* et six torpilleurs — se trouve au contact des torpilleurs de Tybaldos dans l'après-midi. Le feu est

aussitôt ouvert, et au bout de vingt minutes le torpilleur *Sphendoni* est mis hors de combat.

A la Chambre, M. Mavromichallis expose « que le gouvernement est décidé à restaurer l'ordre légal au sens le plus complet du terme ». M. Rhallys demande des explications relatives à une information parue dans divers journaux, disant que deux députés auraient excité Tybaldos à la rébellion. Au milieu du tumulte, le président lève la séance. Le 30 octobre, on apprend que la mutinerie a complètement échoué et que les officiers rebelles, abandonnant leurs équipages, sont en fuite et ont laissé l'arsenal et les magasins d'armes entre les mains des marins de la flotte demeurée fidèle. L'échec du pronunciamiento naval est dû, en partie, au loyalisme du plus grand nombre des officiers et hommes de la flotte, en partie à l'attitude de la Ligue militaire et à la fermeté déployée dans ces conjonctures tragiques par le roi et le gouvernement.

D'après le *Neon-Asty* du 30 octobre, Tybaldos était un des personnages en vue de la Ligue militaire. Il avait suggéré en août dernier l'adoption de mesures extrêmes, déclarant que la régénération de l'hellénisme ne saurait être accomplie sans effusion de sang. Il aurait eu, quelques jours avant sa dernière entrée en scène, des entretiens avec deux députés du parti de M. Rhallys, l'ancien premier ministre. Ceux-ci seraient tombés d'accord avec lui sur la nécessité d'un coup de main tendant à renverser le gouvernement et à lui substituer un cabinet mixte comprenant deux membres militaires.

***

Les derniers événements s'imposeront-ils à l'attention de la Ligue militaire, dont le rôle actuel constitue un grave danger pour la tranquillité de la Grèce? Le journal *Imbros*, du 2 novembre, a exposé l'état de l'opinion dans les sphères dirigeantes : on souhaite que la Ligue, ayant obtenu les réformes qu'elle réclamait, se dissolve afin que le rétablissement intégral de la Constitution redevienne possible. On avait dit récemment que les officiers se disposaient à transformer leur groupement en un comité de vigilance, auquel incomberait la surveillance de l'exécution des dernières lois dictées au gouvernement. A en juger par les déclarations que le *Chronos* a insérées le 4 courant, la Ligue ne songe point à se dissoudre et l'accord de ses membres est complet sur ce point, « la plus grande harmonie « régnant plus que jamais entre eux ». « La Ligue, ajoute le « *Chronos*, ne se dissoudra que lorsqu'elle aura réalisé l'inté-

« gralité de son programme. » Il apparaît donc que la situation risque de demeurer anormale pendant un temps encore assez long Et il y a peut-être danger pour la tranquillité interne et externe de la Grèce à prolonger un statut politique aussi exceptionnel. La menace d'une guerre civile s'accuse déjà çà et là dans le fait qu'une bonne partie des membres du Parlement s'efforcent de se concilier l'opinion publique mécontente des conséquences fiscales qu'entraîne l'action des officiers. Pour combattre la tyrannie de ceux-ci, on va jusqu'à envisager un soulèvement populaire.

D'autre part, un gros point noir s'amoncelle à l'horizon extérieur du royaume hellénique. La Turquie s'inquiète du mouvement militaire et des armements qu'il doit provoquer. Elle a déjà fait présenter, quoique sous une forme non officielle, par son ministre à Athènes, des observations en raison du discours de M. Eutaxias et de ses allusions « aux destinées historiques de la Grèce ». Et la question de Crète, épée de Damoclès suspendue sur Athènes, menace de revêtir un aspect des plus propres à déchaîner le conflit, déjà à grand'peine évité, avec la Porte : les Crétois persistent dans leur intention d'envoyer des députés siéger à la Chambre d'Athènes; dans leur ardent désir de s'unir à la Grèce, ils ne se préoccupent nullement des conséquences funestes que leur geste pourrait entraîner; ils ne veulent pas voir qu'à trop embrasser « leur mère patrie », ils risquent de l'étouffer.

On a bien saisi à Athènes le danger de cette perspective prochaine. Et comme l'on ne compte guère sur la persuasion pour détourner, au moins provisoirement, les Crétois de leur dessein redoutable, on pense reculer les élections législatives jusqu'en mars et profiter d'une disposition de la Constitution qui donne une certaine latitude pour ne réunir le Parlement qu'au 1er novembre. On gagnerait ainsi plus d'une année, et l'on espère que ce délai sera mis à profit par les puissances intéressées au maintien de la paix, pour trouver une transaction acceptable par les parties.

Mais les circonstances internes ne paraissent guère se prêter, aujourd'hui, à l'adoption d'une politique obligée de prudence et de souplesse vis-à-vis de la Turquie. Or celle-ci n'est peut-être pas sans désirer secrètement le *casus belli* qui lui permettrait, avec des risques nuls, d'asseoir encore davantage sa position diplomatique en Europe et de donner à la Jeune-Turquie ce baptême du feu qu'elle ne voudrait pas avoir reçu dans la seule guerre civile.

Mais, à côté de la menace turque, ne faut-il pas envisager la possibilité d'une action concertée des puissances, dans le cas où les conditions anormales actuelles viendraient à entraîner de graves désordres en Grèce?

Sous quelque aspect qu'on l'examine, la situation du royaume hellénique est vraiment peu riante. Il ne s'agit plus des ambitions nationales, des « destinées historiques » de la « Grande-Grèce ». Avant de pouvoir tendre la main à leurs frères de Turquie, les sujets du roi Georges se trouvent dans la nécessité inéluctable de remettre leur maison en ordre et de rechercher hâtivement les moyens de s'y retrancher. Un prochain avenir révélera si cette tâche, ainsi réduite, n'est pas au-dessus de leurs forces.

H. Marchand.

LE BUDGET

ET LA SITUATION POLITIQUE EN ANGLETERRE

La situation politique en Angleterre a pris depuis quelque temps une tournure assez grave, et il est probable que d'ici peu interviendra une dissolution de la Chambre des Communes, suivie de nouvelles élections, qui permettront au pays de se prononcer.

L'origine du conflit est économique. Pour bien en comprendre la portée, il faut connaître le budget proposé par M. Asquith, qui a motivé les polémiques actuelles. Ce budget constitue une véritable révolution dans l'histoire financière de l'Angleterre. Lorsque, il y a deux ans, le ministère libéral arriva au pouvoir, il apportait la promesse de toute une série de réformes démocratiques, dont il s'engageait à poursuivre la réalisation; la principale de ces réformes était l'établissement des retraites pour les ouvriers et les vieillards, promises depuis longtemps et constamment ajournées. Mais les retraites ouvrières entraînent avec elles des dépenses considérables, et l'argent était d'autant plus difficile à trouver que le ministère était également obligé de subvenir à de nouvelles dépenses navales. Alors que l'année 1906 s'était liquidée en bénéfice, par un excès de recettes de 5.400.000 livres, le déficit pour l'année 1909 dépassait 400 millions de francs. Pour faire face à cette situation, le gouvernement libéral se voyait forcé de recourir à de nouveaux impôts; or ces impôts, où les prendre et à qui les demander? C'est ici que les tendances radicales et même socialistes du ministère se sont fait sentir. Soucieux avant tout de complaire à sa clientèle électorale, le gouvernement fait supporter tout le poids des nouveaux impôts aux classes aisées et surtout aux grosses fortunes. Les deux principales ressources auxquelles il fait appel sont une augmentation des droits de succession et une élévation de l'impôt sur le revenu: M. Lloyd George adopte de plus, dans le nouveau budget, le principe de la progression et établit une distinction entre les revenus du travail et ceux du capital, ces derniers payant davantage pour une somme égale. Jusqu'en 1907, les revenus n'étaient pas différenciés d'après leur provenance; mais, inférieurs à 160 livres, ils étaient exempts de charges et le taux normal de l'impôt sur le revenu était un shilling par livre. M. Lloyd George propose de fixer à 14 pence

(soit 1 shilling et 2 pence) le taux normal de l'impôt sur le revenu, et en outre de frapper d'une taxe supplémentaire de 6 pence tous les revenus supérieurs à 5.000 livres sterling. Les revenus provenant du travail, *earned incomes*, inférieurs à 3.000 livres paieraient 9 pence par livre, et au-dessus de 3.000, un shilling par livre. Les pères de famille recevraient des exemptions pour tout enfant âgé de moins de seize ans. Tel est le système proposé pour l'impôt sur le revenu : on voit qu'il augmente dans des proportions considérables les charges existantes.

Quant aux impôts sur les successions, *death duties*, M. Lloyd George augmente encore le principe de la progression ; le tableau suivant en donnera une idée :

Une succession	de	5.000	à	10.000	livres	paiera	4 %
—	de	10.000	à	20.000	—	—	5
—	de	20.000	à	40.000	—	—	6
—	de	40.000	à	70.000	—	—	7
—	de	70.000	à	100.000	—	—	8
—	de	100.000	à	150.000	—	—	9
—	de	150.000	à	200.000	—	—	10
—	de	200.000	à	400.000	—	—	11
—	de	400.000	à	600.000	—	—	12
—	de	600.000	à	800.000	—	—	13
—	de	800.000	à	1.000.000	—	—	14
		et au delà				—	15

On voit le poids considérable des charges qui pèseront sur le contribuable anglais, par le fait de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les successions. Mais ce n'est pas tout. Le nouveau budget comprend toute une série d'impôts fonciers, qui sont peut-être la partie la plus originale de l'œuvre du ministre actuel des finances, mais aussi celle qui a soulevé les critiques les plus violentes et les plus passionnées.

Le premier de ces impôts fonciers est celui sur les plus-values mobilières, que le chancelier de l'Echiquier appelle *increment value duty*. M. Lloyd George distingue, en effet, entre les terrains agricoles dont la valeur n'a guère augmenté depuis un quart de siècle, et les terrains urbains qui ont subi des plus-values considérables. Beaucoup de communautés se sont enrichies sans que les propriétaires des immeubles y fussent pour rien, et M. Lloyd George cite le cas de Woolwich, où le développement des arsenaux publics à centuplé la valeur des terres avoisinantes. L'impôt proposé est de 20 % de la plus-value constatée en cas de vente.

Le second impôt serait prélevé sur les terrains non bâtis

undeveloped land duty; le chancelier, pour le justifier, compare le propriétaire de terrains non bâtis au propriétaire de valeurs mobilières qui ne dépense pas ses revenus, mais les capitalise; on exempterait toutefois les terrains qui ne pourraient en aucun cas servir à des constructions.

Le troisième impôt serait celui du renouvellement des baux; il consisterait en un droit de retour sur tout profit retiré par le bailleur lorsqu'à l'expiration du bail il retrouve une valeur supérieure à celle du début.

Enfin un dernier impôt, *mineral rights duty*, frapperait les propriétaires de terrains miniers.

Telles seraient les nouvelles charges imposant la propriété foncière. Il faut d'ailleurs ajouter que, depuis le depôt du projet, certaines exemptions ont été votées. Ainsi les terres agricoles échapperont à l'*increment duty*, quand elles seront cultivées par leur propriétaire et que leur superficie ne dépassera pas 50 hectares. Les sociétés de secours mutuels seront également exonérées.

A côté des impôts que nous venons d'énumérer, il faut citer encore, pour donner une idée complète du budget, une augmentation des taxes sur les débits de boissons, sur les cercles, sur les automobiles et sur les grands hôtels.

On conçoit l'émotion que ce projet de budget a suscité immédiatement dans le pays, et notamment parmi les classes riches ou simplement aisées, particulièrement visées par les projets financiers du nouveau chancelier de l'Echiquier. Le budget était à peine déposé, que des protestations très vives ont éclaté dans presque tous les partis, aussi bien parmi les libéraux que parmi les conservateurs. Il s'est formé, sous la présidence de M. Walter Long, une ligue de protestation contre le budget *budget protest league*, dans le but de centraliser les plaintes et les réclamations de tous ceux qui estiment qu'il est contraire à l'équité. Depuis le mois de mai dernier, on peut dire que la discussion financière a absorbé toute l'activité politique anglaise et que jamais débats n'ont autant passionné le pays. Dénoncé par les chefs de l'opposition conservatrice, lord Lansdowne et M. Balfour, comme un commencement de socialisme d'Etat, le budget a eu encore à subir les attaques de lord Roseberry dont l'opinion était d'autant plus intéressante, qu'il fut pendant de longues années le chef incontesté du parti libéral. C'est le 10 septembre dernier, à Glascow, devant un auditoire composé en grande partie de commerçants et de financiers que lord Roseberry a prononcé ce grand discours contre les projets financiers du ministère radical, qui a eu en Angleterre un si profond

retentissement. Il résume d'une façon magistrale les principales objections adressées au projet de budget de M. Lloyd George. La première objection, c'est que jamais on n'avait vu en pleine paix un pareil accroissement de dépenses : chaque fois qu'on avait augmenté les impôts d'une façon aussi considérable, c'était pour subvenir aux nécessités financières d'une guerre ; la première application de l'impôt sur le revenu, lui-même, avait été faite par Pitt au XVIIIe siècle, pour subvenir aux dépenses de la guerre contre la France. L'ancien chef libéral attaque ensuite les nouvelles taxes financières et les dispositions frappant la propriété foncière. « Pourquoi, s'écrie-t-il, cette « forme de richesse serait-elle plus imposée que les autres? » « Parce que, répond M. Lloyd George, son existence ne serait « pas le fait du propriétaire, et qu'elle ne devrait rien de sa va- « leur à son travail ou à ses dépenses. » « Mais, objecte alors « lord Roseberry, ce raisonnement peut s'appliquer à toutes « les autres formes de propriété, et notamment aux actions « et aux obligations. Pourquoi mettre dans une situation « d'inégalité ces propriétaires fonciers qui, au cours des siè- « cles, ont rendu tant de services à leur pays? » Que le nouveau budget constitue une véritable guerre au capital, lord Roseberry le trouve dans le fait de l'augmentation des impôts sur les successions et le revenu ; il montre qu'au taux de 15 %, frappant les très grosses successions, les plus grandes fortunes seront absorbées dans deux ou trois générations. Quant à la disposition proposée par M. Lloyd George, stipulant que la fortune du décédé serait évaluée sur ce qu'elle était cinq ans avant sa mort, même si des donations l'ont diminuée, lord Roseberry y voit un système d'espionnage « auprès duquel celui de l'Inquisition n'était qu'un jeu d'enfant ». « L'Etat, aux mains des « radicaux, complices des socialistes est devenu, dit-il, des- « tructeur du capital et de la propriété elle-même. »

Tels sont les principaux griefs exposés par lord Roseberry, et qui ont été repris depuis par tous les adversaires de la réforme. Aussi, quand on a vu la Chambre des Communes voter, l'une après l'autre, avec de légers amendements, les principales dispositions du budget, tout l'espoir des adversaires du projet s'est concentré dans la résistance que ne manquerait pas de lui opposer la Chambre des Lords, et des appels réitérés furent adressés à la haute assemblée de rejeter en bloc le budget. Mais alors surgit une difficulté constitutionnelle. On sait que le droit anglais n'est pas écrit, mais coutumier, et que les pouvoirs respectifs des deux Chambres résultent non de textes, mais d'usages passés en force de loi. En matière budgétaire, la pré-

dominance de la Chambre des Communes ne fait aucun doute ; mais quels sont exactement les pouvoirs de la Chambre Haute? Les uns prétendent que les Lords n'ont pas le droit de rejeter le budget en bloc, mais seulement d'y apporter des modifications de détail ; d'autres tiennent pour la thèse contraire. En tout cas, si les Lords refusaient de voter le budget, ce serait la dissolution certaine de la Chambre des Communes et l'appel au pays. Envisageant cette éventualité, on a vu les principaux chefs libéraux, et notamment M. Lloyd George, entamer une violente campagne contre les Lords. Certaines paroles prononcées par le chancelier de l'Echiquier dépassent même en violence ce que l'on pouvait imaginer : « Un lord, a-t-il dit, coûte aussi « cher à entretenir qu'un *Dreadnought* et dure infiniment « davantage. Que les riches propriétaires prennent garde ; si « l'on se met à discuter les origines des grandes propriétés ter- « riennes, on se demandera de quel droit quelques milliers de « privilégiés détiennent une si large part du sol national, « tandis que d'autres n'ont pas même une cabane pour abriter « leur misère. » On dirait l'éloquence d'un Gracque plaidant la cause des pauvres contre les riches patriciens de Rome.

On le voit, la situation actuelle dépasse de beaucoup le cadre d'une simple discussion budgétaire ; c'est aujourd'hui une lutte entre la vieille Angleterre aristocratique et traditionnaliste et les nouvelles tendances de la démocratie radicale et ouvrière. Le budget de Lloyd George restera historique, non seulement par ses innovations hardies, mais encore par les intérêts qu'il a mis aux prises et par les répercussions qu'il aura sur l'avenir du pays.

ARTHUR KANN.

LA RENTRÉE DU REICHSTAG

ET

LA SITUATION EN ALLEMAGNE

Berlin, novembre.

Le Reichstag ne doit pas se réunir avant le 30 novembre, et tout semble annoncer une cession de fin d'année absolument calme. La seule grosse question qui se pose est de savoir quelle sera l'attitude du nouveau chancelier vis-à-vis des partis. Le discours-programme que l'on annonce pour la rentrée contiendra, espère-t-on, des indications sur ce point. En attendant, on répond généralement à cette question en déclarant que M. de Bethmann-Hollweg se trouve dans l'impossibilité de continuer le jeu où a échoué son prédécesseur : ce serait folie que de songer même à un « bloc » libéral-conservateur et de vouloir gouverner contre le Centre. Le Centre est le seul parti politique en Allemagne vraiment organisé, et les conservateurs, ses alliés actuels, sont tout-puissants à la Cour et tiennent dans leurs mains l'administration, où leurs adversaires leur reprochent de former comme un *Ring* exclusif et impossible à rompre. Au contraire, les libéraux — qu'ils s'intitulent *national-liberal*, *freisinnige* ou *Volkespartei* — sont loin d'avoir l'influence à laquelle semblerait leur donner droit, sans doute, le nombre considérable de journaux dont ils disposent. L'unité n'est pas près de se faire entre leurs différents groupes. Quant à une alliance, ou du moins un rapprochement avec les socialistes, défendue par certains organes radicaux, comme le *Berliner Tageblatt*, il s'en faut qu'elle devienne de si tôt une réalité. Le nombre et l'importance des feuilles démocratiques ne doivent pas faire illusion sur l'état d'esprit de la majorité de leurs lecteurs. Que ceux-ci ne partagent pas les opinions avancées défendues par ces journaux, on en a eu déjà la preuve aux dernières élections.

Les démocrates ne sont vraiment un facteur important de la politique que dans le Sud et dans le Centre. Mais en Prusse, nombre d'abonnés ne restent fidèles à ces journaux, que parce qu'ils flattent leur esprit frondeur, traditionnel dans ce royaume. Par ailleurs, ils trouvent en quatrième page des renseignements

commerciaux et financiers de tout premier ordre. Enfin, on ne saurait oublier, pour expliquer la persistance de l'esprit conservateur dans l'état prussien — fait qui semble incompréhensible si on le juge à travers la presse — la masse considérable de paysans, particulièrement dans les provinces de l'Est, qui ne lisent aucun journal et qui ne font pas moins usage, quand le temps des élections est venu, de leur droit de vote.

Dans ces conditions, il ne faut peut-être pas ajouter une importance exagérée aux résultats des dernières élections en Saxe, dans le grand-duché de Bade et même à Berlin. Pas plus que la campagne de la presse démocratique, ils ne semblent devoir avoir d'effet immédiat sur la politique de l'Empire. La réforme électorale en Prusse n'est pas près d'être faite, et je crois bien qu'il n'y aurait pas à redouter de mouvement populaire de quelque importance, au cas où le gouvernement tiendrait à demander de nouveaux impôts. Tout se bornerait, sans doute, à des protestations aussi platoniques que celles auxquelles nous avons pu assister ces derniers mois.

Quant aux socialistes, si leurs dernières victoires semblent être le présage de succès plus considérables encore, lors du prochain renouvellement intégral du Reichstag, il ne faudrait pas en conclure qu'ils soient appelés à jouer à l'avenir un rôle plus important que par le passé dans la direction des affaires publiques. On sait ce que représente le Parlement dans la vie politique allemande. En outre, les tendances revisionnistes, de plus en plus prépondérantes au sein du parti social-démocrate, sont de nature à rassurer le gouvernement, et l'on espère dans les milieux officiels qu'un *modus vivendi* deviendra possible avec ce parti le jour où les vieux chefs, comme Bebel, auront disparu.

Il suffirait, du reste, au gouvernement d'agiter de nouveau aux yeux des bourgeois effrayés le spectre du « péril socialiste » ou de l'Empire mis en danger, pour s'assurer une majorité aussi forte qu'aux dernières élections.

Ces réflexions ne semblent pas inutiles, avant d'émettre quelques pronostics sur la politique étrangère de l'Allemagne. Sur les intentions du nouveau chancelier à cet égard, on ne sait pas, d'ailleurs, davantage que sur ses idées en matière de politique intérieure. M. de Bethmann-Hollweg se renferme dans la réserve la plus absolue. L'opinion, généralement admise en France, que le départ de M. de Bülow doit avoir pour suite le triomphe de la « politique personnelle » est naturellement combattue ici. Il semble aujourd'hui avéré que l'incident de novembre 1908 — qui a fait tant de bruit de ce côté-ci

et de l'autre des Vosges — a été provoqué ou au moins utilisé par l'ancien chancelier pour se débarrasser, une fois pour toutes, de l'intrusion continuelle de l'empereur dans les relations extérieures. M. de Bethmann-Hollweg aura-t-il le même courage ou la même volonté ? C'est ce qu'un avenir prochain nous dira. En attendant, on nous déclare, sans sourire, que le nouveau chancelier prend à cœur de s'éclairer sur toutes ces subtiles questions de la diplomatie et « qu'il lit beaucoup... » D'autre part, quelques bruits, qui ont circulé ces jours-ci dans certains journaux, donnent à penser que le séjour de l'ancien ministre de l'Intérieur à la *Reichskanzlei* pourrait bien n'être que fort court, et l'on désigne déjà, comme son successeur possible, l'amiral de Tirpitz : ce qui — ajoutent les journaux en question — aurait les conséquences les plus directes sur la politique extérieure de l'Empire.

*
* *

En attendant que le bien-fondé de ces bruits, encore très vagues, soit démenti ou confirmé, on parle du prochain voyage de M. de Bethmann-Hollweg à Rome, où il doit rendre visite à M. Tittoni, et il se pourrait bien, écrit le *Berliner Tageblatt*, que M. de Bülow — sous le prétexte d'un repos bien mérité, dans sa délicieuse villa Malta, dont la presse entière a célébré les beautés tranquilles « une villa pour un poète ou « pour un amoureux ! » — ait précédé dans la Ville Eternelle M. de Bethmann-Hollweg un peu pour lui préparer le terrain.

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le gouvernement allemand est beaucoup plus préoccupé par la rencontre du tsar avec Victor-Emmanuel qu'il ne veut le montrer. Au lendemain de l'entrevue de Racconigi, trois journaux, représentant cependant des nuances politiques différentes, la *Kreuz Zeitung* la *Post* et la *Taegliche Rundchau* ont publié des articles, où l'on retrouvait, mot pour mot, la phrase suivante : « L'en- « trevue de Racconigi ne peut nullement être considérée « comme dirigée contre l'Autriche ni contre la Triplice : c'est « dire qu'elle n'a de pointe contre personne; elle a plutôt « une signification morale que politique. »

C'est moins l'Italie, qui cause des inquiétudes à l'Allemagne, que la Russie. Pour l'Italie, on sait, en effet, que quelque soit son ressentiment de se voir traiter en « petite fille » par ses deux alliées, elle n'ira pas, de gaîté de cœur, au-devant d'une rupture, qui rendrait une guerre avec l'Autriche et conséquemment un conflit général quasi inévitable.

Les projets de la Russie, au contraire — à en juger d'après

la presse plus ou moins officieuse — préoccupent, au plus haut point, le gouvernement de Berlin. C'est vis-à-vis de cet Etat surtout que s'exerce en ce moment la politique, tour à tour de promesses et de menaces, traditionnelle ici, et qui a été si maladroitement essayée avec la France, ces dernières années. La tactique des coups d'épingle répétés s'est pratiquée tous ces temps-ci : affaire de Kharbine, question de l'*Ausliefenengsvertrag* (traité d'extradition) en Bavière, campagne des journaux à propos des provinces baltiques ou de la Finlande, etc. L'Allemagne s'emploie surtout à créer des dificultés à la Russie en Extrême-Orient et à lui faire croire, au moins, à un nouveau conflit possible avec le Japon. En Europe, elle est toute prête, en revanche, à lui offrir son concours : il en a été ainsi, il y a quelques années, dans l'affaire des îles Aland et il en est de même aujourd'hui à propos de la question des Dardanelles, qui tient particulièrement à cœur, comme on sait, à M. Isvolski. Ce que l'on semble surtout redouter ici, c'est que le gouvernement de Pétersbourg traite directement avec l'Autriche, sans accepter l'intermédiaire et les bons offices de l'Allemagne. Ce qu'on veut éviter aussi, c'est que la Russie ne passe définitivement dans le camp anglais.

Il était naturel que la hantise de l'Allemagne, qui ne cesse d'obséder les cerveaux britanniques, finît par produire son effet à Berlin : les Allemands sont tentés, à leur tour, de voir un peu partout la main de la perfide Albion.

La peur de l'encerclement, de l'*Einkreisungspolitik*, poursuivie — croit-on — par l'Angleterre, ne diminue pas, au contraire. Ce n'est pas que l'on craigne une attaque de la France : c'est là, comme l'écrivait l'autre jour le professeur Schiemann dans la *Kreuz Zeitung*, « la plus invraisemblable des hypothèses ». Le gouvernement de la République, déclare-t-on de tous côtés, ne saurait désirer un conflit dont l'issue, heureuse ou malheureuse, serait presque forcément fatale au régime actuel. Un succès militaire décisif de la France n'est pas, en général, sérieusement envisagé. Quant à la Russie, c'est un adversaire encore plus négligeable, tant que la reconstitution de ses forces ne sera pas achevée. France et Russie ne sont à redouter que comme les instruments d'une coalition dirigée par Londres. C'est donc, en fin de compte, du côté de l'Angleterre que se concentre toute l'attention.

Le gouvernement impérial continuera-t-il ses armements maritimes? C'est une question à laquelle — dans l'ignorance où l'on est des idées du nouveau chancelier — il est impossible de répondre. Les journaux libéraux, favorables à une entente

avec la Grande-Bretagne, insistent sur l'amélioration du rapport avec ce pays, qui s'est manifestée notamment par le récent discours du secrétaire d'Etat Dernburg à Londres, en général bien accueilli par la presse anglaise, bien qu'un « canard », à propos de l'affaire du Doggerbank, lancé maladroitement dans le *Tag* par un diplomate en disponibilité, député au Reichstag, M. von Rath, risque d'embrouiller de nouveau la situation. Il faut attacher plus d'importance à un article du professeur Delbrück paru dans la *Contemporary Review* du mois dernier, où il défend cette idée que, en augmentant sa marine, l'Allemagne n'a pas en vue seulement de protéger son commerce, mais aussi de défendre le monde contre l'hégémonie britannique : « Sans la flotte allemande, déclare sérieusement « M. Delbrück, le monde serait en voie d'être, dans trente ans, « entièrement anglais. » Singulier argument et théorie éminemment dangereuse pour la paix universelle, si elle venait à être partagée dans les milieux officiels!

Sans vouloir jouer au prophète, on ne saurait nier que, si le gouvernement de Berlin paraît aujourd'hui sincèrement pacifique — parce que la paix répond aux besoins du pays — il y a cependant dans la surexcitation croissante contre l'Angleterre, chez les gens les plus pondérés, et aussi dans cette confiance quasi absolue dans le succès des armées allemandes, en cas de conflit, de réelles et très sérieuses menaces pour l'avenir.

ANGEL MARVAUD.

L'EUROPE ET LA POLITIQUE BRITANNIQUE

(1882-1909)

Notre collaborateur, M. Ernest Lémonon, fait paraître, à la librairie Alcan, un important ouvrage sur *l'Europe et la politique britannique*[1] de 1882 à 1909. En voici le dernier chapitre, qui résume à grands traits l'ouvrage, rappelant d'abord les lignes principales de la politique extérieure pratiquée par la Grande-Bretagne depuis la Triple-Alliance, et exposant ensuite très judicieusement les tendances actuelles du Foreign Office. — *N. D. L. R.*

La politique pratiquée à Londres durant ces trente dernières années a maintenu la Grande-Bretagne dans la place qu'elle avait de tout temps occupée. Un rival redoutable, plus puissant que tout autre, l'Allemagne, s'est, il y a quelque dix ans, présenté sur la scène du monde qui a tenté de ruiner le Royaume-Uni, de le devancer sur toutes les voies où il se trouvait engagé; mais celui-ci, un instant découragé, s'est ressaisi, et toutes les forces vives du pays sont entrées en jeu pour garder la position que les armes anglaises avaient conquises. Sur le terrain politique comme sur le terrain économique, la Grande-Bretagne s'est vaillamment défendue : la lutte se poursuit encore aujourd'hui et se poursuivra sans nul doute longtemps, âpre, pleine de ruses et d'imprévu.

Si l'Angleterre a si courageusement paré les coups redoutables que lui portait l'Allemagne, c'est qu'orgueilleuse et fière de son passé, elle n'eût pu supporter qu'une défaite vînt interrompre la longue série de victoires qui a marqué, qui a été toute sa vie nationale. Contrairement au proverbe, en effet, le peuple anglais est un peuple heureux, et un peuple qui a une histoire. Sur sa route, il a maintes fois rencontré des concurrents dangereux qui, forts aussi, ont voulu se mesurer avec lui, mais le plus souvent leurs tentatives ont échoué, et malgré les coups qui lui étaient portés, le peuple britannique sortait de la lutte victorieux, et, parce que de tempérament batailleur et ardent, assoiffé de conquêtes nouvelles et de nouveaux succès. S'il était vaincu, il ne tardait pas à prendre sa revanche et à abattre son rival. C'est ainsi que la France et la Russie,

[1] *L'Europe et la politique britannique* (1882-1909), un fort volume grand in-8°, de la Bibliothèque d'histoire contemporaine, 550 pages. Préface de M. Paul Deschanel, député, membre de l'Académie française. Félix Alcan, éditeur, Paris.

ces deux peuples qui lui ont si longtemps disputé la suprématie maritime et coloniale, ont connu parfois la joie de la victoire, et plus souvent, hélas, la tristesse de l'insuccès.

Mais si l'Angleterre a pu jusqu'ici résister aux attaques allemandes, ce fut par des moyens différents de ceux que, pour se défendre contre ses rivaux, elle avait jusqu'alors employés. Jadis la Grande-Bretagne, confiante dans sa force séculaire, répugnait à toute alliance. Puissance insulaire, elle entendait se mêler des affaires du continent sans que les puissances continentales s'occupassent des siennes. Quand les nécessités de la politique l'y ont contrainte, elle a passé avec celles d'entre elles dont les intérêts généraux étaient connexes aux siens, des traités d'alliance qui sont vite devenus, tant a toujours été grand son insularisme, de simples ententes amicales. C'est ainsi que l'Angleterre et la Prusse sont restées amies après avoir été alliées. Mais le « splendide isolement » était l'un des principes fondamentaux de la politique anglaise, et les cabinets qui se succédaient au pouvoir, qu'ils fussent whigs, tories, unionistes, conservateurs ou radicaux, ne s'en départissaient qu'en cas de nécessité absolue et pour le moins de temps possible. Et même quand l'Angleterre se trouva liée par traité avec une puissance continentale, tout en se mêlant plus intimement à la politique européenne, elle sut éviter qu'à l'inverse ses alliés européens ne jouent un rôle actif dans sa propre politique.

S'ils s'y étaient essayés, quels n'eussent pas, au surplus, été leurs déboires? Dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure, l'Angleterre est restée jalousement fermée à toute influence étrangère. Essentiellement traditionnaliste et conservatrice, elle n'a eu d'autre but que de garder, d'entretenir et aussi d'augmenter l'héritage du passé, en évitant les gestes trop brusques et les idées politiques trop neuves. Elle ne fut jamais à la tête des grands mouvements qui ont révolutionné le monde : la France fut la promotrice de toutes les grandes idées, l'Angleterre ne les a appliquées qu'après qu'elles avaient été expérimentées par d'autres. C'est parce que, malgré son impérialisme quasi-traditionnel, qui, à intervalles presque réguliers, la poussait à quelque conquête nouvelle, l'Angleterre fut toujours, dans son gouvernement central, modérée, calme, sensée, qu'elle est continûment restée une puissance redoutable et justement redoutée.

Mais voilà qu'à son tour elle prit peur à la vue des concurrents jeunes et vieux, chaque jour plus puissants, qui se démenaient avec grand fracas sur la scène du monde; voilà que ces

grandes puissances qu'elle avait si souvent vaincues et dominées semblaient se liguer contre elle pour l'empêcher de conserver et d'augmenter l'héritage du passé : alors que pour soumettre l'Afrique du Sud elle devait, triste conséquence des doctrines impérialistes, soutenir l'une des plus effroyables luttes qu'elle ait connues, voilà que Pétersbourg agitait ses drapeaux victorieux et poussait à travers l'Asie ses cohortes, où voisinaient commerçants de la Perse et missionnaires du Thibet, ouvriers et ingénieurs du Transsibérien, soldats et fonctionnaires plus ou moins officiels de Mandchourie et de Corée. Une immense vague menaçait de dévaster l'Asie et d'emporter tout ce qu'avaient édifié l'habileté et la patience britanniques. C'est alors que l'Angleterre sortit de son « splendide isolement », et pour la première fois depuis longtemps, contracta avec une grande puissance un traité d'alliance offensive et défensive. L'alliance anglo-japonaise arrêta un instant les progrès asiatiques de la Russie, qui dut abandonner ses premiers projets de convention mandchourienne.

Elle fut encore, dans la politique du Foreign Office, le signal d'une ère nouvelle. La poussée russe, momentanément arrêtée en Asie, — elle devait reprendre peu après, — et en même temps les ambitions asiatiques des autres grandes puissances européennes entravées, il fallait aussi rétablir l'équilibre européen que l'Allemagne, jeune encore mais vigoureuse, menaçait de rompre. Et cette fois, ce n'était plus comme jadis la France et la Russie seules qui avaient à redouter les conséquences de la rupture : c'était aussi l'Angleterre elle-même. En 1871, après la guerre franco-allemande, et surtout en 1882, après la Triple-Alliance, la France s'était trouvée isolée au milieu des grandes puissances coalisées ; la Russie, abandonnée par Bismarck, avait été atteinte du même coup. Mais par l'alliance franco-russe, Paris et Pétersbourg avaient repris leur place en Europe et mis dans la balance un poids égal à celui qu'y avaient jeté dix années plus tôt Berlin, Vienne, Rome et Londres, leur fidèle mais discret ami. Et l'équilibre, rétabli, s'était maintenu sur notre vieux continent; sauf dans les Balkans, et malgré la poudre sèche chaque année emmagasinée, aucune guerre, grande ou petite, n'avait éclaté. La diplomatie était parvenue à clore à l'amiable les incidents divers, certains si graves, qui s'étaient produits. En revanche, le sol africain, le sol asiatique avait été foulé par des expéditions armées, et souvent teinté du sang des soldats. Mais l'Europe restait en paix. Voilà cependant que l'Allemagne, puissante, riche en hommes et en millions, voulut dominer le monde et planter

partout, jusque sur les continents les plus lointains, l'étendard rouge, blanc, noir. Voilà que les marchandises germaniques, dues à une production intense, « suivant le drapeau », se répandirent de par les contrées les plus reculées, offertes à bas prix et avec une obligeance et une bonne grâce auxquelles on ne pouvait résister; voilà que, non content de se déployer sur terre, l'étendard allemand flottait à la poupe des navires de guerre, aussi forts, bientôt aussi nombreux que les vaisseaux anglais. « Notre avenir est sur l'eau », proclame Guillaume II, et il ne cesse d'encourager par tous les moyens le développement de la marine allemande. En même temps, l'Allemagne devient plus arrogante : l'Europe, bientôt le monde, semble être sous sa domination; elle prétend commander partout, dans les vastes plaines de la Mésopotamie, comme en Hollande dont les ports deviennent ses entrepôts, au Maroc comme en Autriche qu'inonde le flot pangermaniste, ou en Danemark, qui abandonne le Schleswig. La Russie même regarde presque avec complaisance du côté de Berlin, et Nicolas II ne fait rien sans prendre les conseils de son puissant voisin. Londres et Paris reçoivent aussi ses avances : il entretient, il tâche d'entretenir avec le Royaume-Uni des relations d'apparence cordiale ; il se plaît à rappeler les liens de famille qui l'unissent à la Maison britannique, et l'affection qu'il portait à la défunte reine Victoria, sa bien-aimée grand'mère, et que celle-ci lui rendait. Vis-à-vis de Paris, c'est le toast de l'*Iphigénie*, ce sont les marques de sympathie, les télégrammes émus, les envois de missions extraordinaires ou de couronnes dès qu'un deuil quelconque, mort d'un grand savant, assassinat d'un président de la République, catastrophe minière ou autre, frappe la France. Mais si nous répondons poliment à de pareilles prévenances, nous ne faisons rien pour les encourager : Guillaume II est le maître de l'heure, partout peut-être, sauf chez nous, où le peuple, malgré les efforts de quelques hommes politiques, n'a pas encore oublié les désastres de 1871; sauf aussi en Angleterre, où l'on comprend que ses amabilités ne peuvent être sincères, et qu'il n'est point possible à deux gouvernements et à deux peuples de se tendre la main quand la menace est dans les yeux, l'injure à la bouche. Londres a partout Berlin pour rival, et comme Berlin, devant qui l'Europe, le monde semble docilement s'incliner, est plus fort, Londres s'allie à Paris, partagé des mêmes craintes et des mêmes ressentiments. La France avait eu de tous temps pour l'Angleterre une répulsion invétérée, mais la haine contre l'Allemagne n'était pas moins vive, et quand nous vîmes les ambitions germaniques grandir,

s'étendre au globe tout entier, parce que par le traité de 1892 nous avions reconquis notre place dans le monde, nous comprîmes qu'il fallait, pour arrêter le flot pangermaniste, compléter et en quelque sorte fortifier l'alliance russe. L'Angleterre redoutait plus encore que nous, parce que plus orgueilleuse, plus dominatrice, plus maritime et plus commerçante, l'extension allemande : nous oubliâmes les vieilles querelles qui nous avaient séparés, lui tendîmes la main, et conclûmes avec elle une entente cordiale.

L'entente cordiale, que complétèrent les ententes méditerranéennes, était destinée à servir de contrepoids au pangermanisme trop puissant : elle atteint son but. Elle arrêta les progrès de l'Allemagne, l'intimida et ramena ses ambitions à de plus justes proportions. L'Angleterre comme la France reprirent confiance en elles-mêmes, parce qu'appuyées l'une sur l'autre, et l'Allemagne dut se convaincre qu'elle n'était pas encore la seule maîtresse du monde. Au Maroc, elle finit par céder ; partout, en Turquie d'Europe et d'Asie, dans la mer du Nord et la Baltique, en Arabie, elle dut reconnaître la valeur des forces et des intérêts anglais et français; sur le terrain économique, sur mer, malgré les efforts acharnés qu'elle a déployés, elle n'a pu encore vaincre et anéantir à jamais la puissance britannique ; le commerce anglais, la flotte anglaise se défendent, résistent avec acharnement.

Quand elle eut vu l'Angleterre un instant effrayée reprendre courage, avec l'aide de la France, quand elle eut compris que le drapeau allemand ne pouvait flotter seul partout, qu'il y avait place de par le monde pour d'autres étendards, l'Allemagne, abandonnant quelque peu de son arrogance et de sa superbe, ne cessa de répéter son désir d'entente avec toutes les puissances, y compris l'Angleterre et la France, et son amour de la paix. Toute l'Europe, que dis-je, l'Asie aussi reprit alors le même refrain, et ce ne fut de tous côtés que traités ou ententes unissant des ennemis séculaires, et créant un état de stabilité tel que le monde n'en avait pas connu depuis longtemps.

L'équilibre mondial, voilà bien le but qu'ont poursuivi les diplomaties durant ces dernières années, et qu'elles paraissent avoir à présent atteint. Parmi celles qui ont le plus continûment et le mieux travaillé à la paix par l'équilibre, la diplomatie française et la diplomatie anglaise furent au premier rang. Nous n'avons cessé de répéter et de prouver que notre politique extérieure ne tendait qu'au maintien et à la consolidation de la paix du monde. De fait, et c'est l'une des preuves les

plus récentes de la sincérité de nos affirmations, n'avons-nous pas signé avec Berlin l'accord du 10 février 1909, et manifesté ainsi notre désir de conciliation et d'entente avec le plus détesté de nos adversaires? Le Foreign Office s'est de son côté constamment efforcé d'éviter que du choc de ses intérêts avec les intérêts allemands naisse un conflit armé : la lutte anglo-allemande a été et est encore vive : mais ce ne fut toujours qu'une lutte diplomatique. Les deux peuples n'en sont pas venus aux mains, et Edouard VII, depuis le début de son règne, a travaillé de toutes ses forces, d'accord avec ses ministres, au maintien de la paix. Il n'a guère prononcé de discours où il n'ait expressément affirmé sa volonté de maintenir la paix du monde. C'est parce que la paix du monde et la place occupée par la Grande-Bretagne étaient menacées par les ambitions allemandes que Londres s'est rapproché de Paris, puis de Pétersbourg, abandonnant, comme il avait commencé de le faire avec l'alliance japonaise, le splendide isolement où il se plaisait à vivre. Mais en même temps Edouard VII prenait soin d'affirmer à Berlin son désir de paix, et répétait le 10 février dernier à Guillaume II que tous ses efforts ne tendaient qu'à maintenir la paix universelle.

Récemment, sir Edward Grey définit nettement à son tour le but que poursuit la politique anglaise, et il le fit dans des termes analogues à ceux dont s'était servi le Roi. « Le gouver-« nement britannique, dit le ministre, le 5 mai 1909 au banquet « de la Newspaper Society, n'a qu'un désir, vivre en paix avec « ses voisins. Sa politique étrangère tient en un mot : conciliation. » Le 7 juin, sir Edward Grey tenait encore le même langage : « La politique étrangère de ce pays, disait-il, s'énonce « ainsi : Conserver nos possessions, les affermir, les dévelop-« per, nous quereller aussi peu que possible avec les autres ; « ce faisant servir dans les conseils de l'univers par les moyens « diplomatiques, les principes directeurs auxquels nous atta-« chons tant de prix. »

Un tel langage, de même que celui d'Edouard VII à Berlin, répond aux vœux de la majorité du pays : le peuple anglais sait bien que « le gant lui a été jeté par l'Allemagne » ; il ne prétend point « détourner la tête et dire qu'il ne l'a pas vu ». Il est, dans son ensemble, nettement germanophobe, mais il ne souhaite pas la guerre. Il traverse une de ces crises pacifiques, qui, dans son histoire, ont toujours succédé aux crises belliqueuses. Il a vu combien néfaste avait été pour le commerce et pour le budget la guerre du Transvaal, la dernière qu'il ait entreprise, et à ses conséquences, trop récentes pour

être oubliées, il peut mieux prévoir celles qu'entraîneraient des luttes nouvelles, et surtout un conflit européen. Ce serait de nouveau, comme au temps de la guerre sud-africaine, la ruine du commerce et de l'industrie qu'écraseraient comme alors d'effroyables impôts. Pour éviter un pareil désastre, il faut que l'Angleterre vive en paix, même avec ses ennemis. Elle le veut, et elle le peut, parce qu'appuyée sur la France et sur la Russie. La Triple-Entente pèse pour l'équilibre européen d'un poids égal à celui de la Triple-Alliance.

Mais l'équilibre européen ainsi assuré, l'équilibre asiatique aussi, créé par les diverses ententes relatives à l'intégrité de la Chine et limitant les appétits japonais, se maintiendront-ils longtemps, et ne faut-il pas redouter que tout ce beau système ne s'effondre, par suite de la mauvaise foi ou des appétits de l'une des puissances tripliciennes ou extrême-orientales ? La rupture n'est pas probable, n'est-elle pas cependant possible ? L'avenir répondra : si l'Allemagne accepte franchement et sans arrière-pensée, comme elle a semblé le faire dans l'accord marocain du 10 février 1909, l'état de choses actuel, si elle est disposée à collaborer loyalement avec les grandes puissances ses voisines, sans chercher à en étrangler aucune, alors l'équilibre d'aujourd'hui se maintiendra ; mais si elle aspire de nouveau comme durant ces dernières années à la conquête du monde, si elle tente de rompre l'équilibre, un effroyable conflit s'ensuivra. Le 29 mars dernier, sir Edward Grey, tout pacifique qu'il est, l'a prévenue : « Toute tentative, a-t-il dit, de la part « d'une grande puissance continentale pour dominer et dicter « la politique du continent déchaînerait une guerre. »

Londres, Paris et Pétersbourg peuvent empêcher l'Allemagne de se lancer de nouveau à la conquête de l'hégémonie : ils peuvent l'obliger à respecter l'équilibre qu'ils ont par leur entente rétabli. Comme on l'a dit justement, pour ruiner le rêve de la monarchie universelle, qui hante, quelque pacifique traité que signe le gouvernement de Berlin, des millions de cerveaux germaniques, il faut d'abord que les puissances de la Triple-Entente consolident par tous les moyens possibles les pactes qui les lient : l'alliance franco-russe, les ententes franco-anglaise et anglo-russe. Ils faut ensuite qu'elles maintiennent et entretiennent leurs armements, car les chances de paix augmenteront en raison directe de la force militaire qu'elles pourront opposer aux forces tripliciennes [1].

Pour consolider l'alliance franco-russe, il est surtout utile

---

[1] Gaston Deu, le Péril allemand, *Echo de Paris*, 10 mai 1909.

que le parti socialiste en France, au Parlement et dans la presse, cesse de la critiquer, de la railler et de nuire à son crédit dans l'opinion. La Russie, en effet, malgré les « tours de valse », au surplus combien innocents, qu'elle exécuta parfois avec Berlin, est restée pour nous une alliée fidèle : elle est liée par une clause formelle, un traité écrit, et rien ne permet de supposer que l'heure venue elle se déroberait à ses engagements. Si Nicolas II a toujours pris conseil de l'empereur Guillaume, si Pétersbourg a entretenu avec Berlin des relations cordiales, qui lui étaient du reste permises, la Russie n'est jamais entrée dans l'orbite allemande, elle est restée à nos côtés malgré l'indifférence que nous lui avons trop souvent témoignée. Nous lui avons trop souvent rappelé, et avec trop d'insistance, et sans discrétion, les services d'argent que nous lui avons rendus, oublieux des torts que nous-mêmes avons pu avoir, de l'aventure mandchourienne où, par la note franco-russe, nous l'avons poussée, oublieux aussi de l'aide diplomatique qu'elle nous a maintes fois donnée, de son appui à Algésiras et dans la crise marocaine, pour ne citer que l'événement récent le plus topique. Nous avons en France ces dernières années trop peu parlé de l'alliance russe. Il eût été bon parfois de rappeler que, suivant le mot heureux de M. Paul Deschanel, « l'alliance russe est et doit rester la pierre d'angle de notre « politique extérieure ». De son côté, Pétersbourg, pour être à la hauteur de la tâche qui lui incombe, doit s'efforcer de reconstituer au plus tôt ses armées de terre et de mer.

Est-il possible d'autre part de consolider l'entente franco-anglaise ? La question est singulièrement délicate. Il semble — actuellement — peu probable que, malgré les toasts qui ont été échangés à Londres en 1908 et où il était question de « resserrer l'entente », celle-ci soit transformée en une alliance écrite. Au point de vue anglais, une alliance avec la France ne paraît pas à l'heure actuelle utile ; l'alliance nous a été offerte à la fin du ministère de M. Delcassé quand l'Allemagne menaçait de rompre l'équilibre européen et de franchir la trouée des Vosges ; elle ne nous sera vraisemblablement de nouveau offerte que si pareille menace se reproduisait, ou demandée que si le territoire britannique était lui-même menacé d'une imminente invasion allemande. Mais actuellement, l'Angleterre craindrait d'aigrir les relations déjà difficiles qu'elle entretient avec l'Allemagne, si elle concluait avec nous un traité d'alliance ; au lieu de fortifier la paix, but de la politique britannique, une telle alliance augmenterait peut-être les risques de conflit entre Berlin et Londres.

Du côté français, maintenant que l'affaire du Maroc est réglée et que les chances de guerre avec l'Allemagne paraissent moins nombreuses, nous semblons enclins — non sans raison — à trouver dans une alliance immédiate avec l'Angleterre plus d'inconvénients que de profits. Pour qu'une alliance soit désirable, il faut en effet que les deux contractants y aient des avantages équivalents : si nous signions à l'heure actuelle un traité d'alliance avec nos voisins d'outre-Manche, tous les profits seraient-ils pas pour nos alliés, et les risques pour nous-mêmes? Nous donnerions en effet à l'Angleterre, au cas où elle serait attaquée, l'appui d'une armée forte, entraînée, nombreuse, solidement constituée et ardente. Mais si nous-mêmes étions attaqués, si c'étaient les troupes anglaises qui devaient passer le détroit et se porter à notre secours, quelle aide seraient-elles donc capables de nous apporter? Malgré la réorganisation due à M. Haldane, l'armée anglaise est à la fois trop peu nombreuse, et insuffisamment exercée.

Avant qu'une alliance anglo-française puisse être conclue, il faudrait que l'Angleterre refît son armée de terre et que celle-ci devînt suffisamment forte pour être en France d'un utile et efficace emploi.

Mais le jour où l'armée anglaise serait capable de donner à notre armée un appui sérieux, ce jour-là, du côté français, aucune objection ne subsisterait à une alliance écrite avec l'Angleterre.

En attendant, pour fortifier et consolider l'entente cordiale, entendons-nous avec Londres sur toutes les questions qui pourront nous être communes. Et si nous voulons que Londres nous estime, sachons, comme l'a dit justement en 1904, M. Paul Deschanel, « en sériant les questions, bien défendre nos intérêts et voir clair dans les siens... ».

Pour empêcher l'Allemagne de détruire l'équilibre européen, tel qu'il est à présent établi, pour refréner ses appétits d'hégémonie mondiale, il semble que, dans l'état actuel de l'Europe, il ne suffise pas à la Triple-Entente de resserrer les liens dont elle est formée et de s'armer, il faut encore, et c'est le but auquel doivent tendre ses efforts quotidiens, qu'elle favorise de tout son pouvoir la formation d'une confédération balkanique, sinon hostile à la ligue austro-allemande, du moins ne dépendant pas d'elle. La Turquie, au cas où elle se remettrait de ses convulsions internes, la Bulgarie au cas contraire pourraient, semble-t-il, jouer dans cette confédération le premier rôle. Le devoir de la Triple-Entente est donc de les aider, dans la plus large mesure, à développer rapidement leurs forces militaires

et économiques. Il semble en outre indispensable de donner à la Serbie les moyens de s'armer et de se relever, car une Serbie forte serait un poignard dans le flanc de l'Autriche [1]. Cette politique, la Triple-Entente doit la suivre, si elle ne veut pas que l'Allemagne n'ait renoncé au Maroc que pour prendre, alliée à l'Autriche, l'empire ottoman et la péninsule balkanique.

En pratiquant une telle politique, nul doute que la Triple-Entente ne parvienne à tenir l'Allemagne en respect, et à éviter que la paix européenne soit troublée et l'équilibre rompu. Ainsi la France, l'Angleterre et la Russie travailleront pour le bien de la communauté internationale, en même temps que pour sauvegarder leurs intérêts propres. Ainsi, l'Angleterre pourra, comme elle le souhaite, conserver la paix, éviter qu'aucun débat, si grave soit-il, ne dégénère en un conflit armé, maintenir intactes ses immenses possessions, garder, avec la maîtrise des mers, la situation politique et économique que les siècles passés lui ont assurée dans le monde.

ERNEST LÉMONON.

---

[1] GASTON DRU, *loc. cit.*

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE [1]

L'UNION SUD-AFRICAINE

Ainsi que nous le faisions prévoir dans un précédent chapitre [2], les Etats-Unis de l'Afrique du Sud sont formés. Le Parlement anglais vient de sanctionner le désir de ses colonies. Mais avant de commencer une étude rapide de l'union sud-africaine, il est permis de se demander comment il peut arriver que deux peuples ennemis, ayant pendant cent ans de guerre accumulé des haines que rien ne semblait devoir assouvir, aient pu, au lendemain du dernier acte de la tragédie sanglante, se réconcilier, et marcher la main dans la main, vers l'idéal commun d'un grand empire sud-africain. Est-il dans l'histoire un exemple semblable? A cela nous pouvons répondre oui, en consultant notre propre histoire. A chaque page que voyons-nous? Des récits de batailles livrées sur terre, sur mer, en Europe aussi bien qu'en Asie, qu'en Amérique et qu'en Afrique. Quels étaient nos adversaires? Les Anglais. Depuis que la France existe, les Anglais furent nos ennemis acharnés, ceux qui brisèrent nos aspirations, comprimèrent nos élans, firent échec à notre puissance. Il y a quelques années encore, ils étaient nos ennemis de fondation, auxquels les générations passées avaient voué une haine implacable. Les noms Crécy, Poitiers, les Indes, le Canada, Aboukir, Waterloo, Fachoda, retentissaient douloureusement à nos oreilles pour nous avertir que de l'autre côté de la Manche veillait un adversaire terrible, toujours prêt à nous nuire. Et si à cela nous ajoutons l'évocation du bûcher de Rouen ou du rocher de Sainte-Hélène, alors les haines, accumulées pendant de longs siècles, bouillonnent dans l'âme populaire et font revivre des vengeances inassouvies. Nous étions anglophobes par atavisme et par hérédité. Mais tout à coup les rivalités s'évanouissent, les dissentiments s'apaisent, les rancunes disparaissent. Au lendemain d'un échec moral, que le peuple français si vibrant, si impressionnable a vivement ressenti, nous nous réconcilions avec l'ennemi irréconciliable. Ces deux peuples qui réciproquement se

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 16 avril, 16 juillet, 1er août 1908 et 1er mars, 16 mai, 1er septembre et 1er octobre 1909.

[2] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er mars 1909.

détestaient hier encore, se donnent aujourd'hui le baiser de paix et, pleins d'espoir dans l'avenir, oublient le passé.

Dans l'existence des nations, comme dans celle des individus, il est une question primordiale : c'est la volonté de vivre. Pour vivre, une nation a besoin d'être assurée du lendemain, encore plus que l'individu. C'est pourquoi ceux qui ont assumé la tâche de gouverner doivent-ils avant tout songer à l'avenir, le préparer. Devant la nouvelle répartition des forces européennes, rien ne servait à l'Angleterre de se renfermer dans son splendide isolement, pas plus qu'à nous de chercher dans nos rancunes historiques une ligne de conduite politique. Tout affaiblissement de la France était pour l'Angleterre un danger, comme tout affaiblissement de l'Angleterre devenait pour nous une menace. Les hommes d'Etat l'ont compris, l'élite intellectuelle est entrée dans leurs vues et les masses populaires ont suivi peut être inconsciemment, par instinct de vivre.

Le même phénomène s'est produit, bien que dans des conditions un peu différentes, dans le monde sud-africain. Ici ce sont les questions économiques qui dominent et qui nécessitent le groupement des forces éparses dans les quatre colonies. La guerre sud-africaine avait causé dans l'Afrique du Sud une dépression commerciale et industrielle considérable. A part le Transvaal, dont les finances étaient en bon état, grâce aux mines d'or, le Natal, la colonie du Cap et celle du Fleuve-Orange ne pouvaient se relever de la crise qui les avait frappés. Ces colonies végétaient et chacune en cherchant à gagner au détriment des autres ne faisait que rendre plus précaire une situation déjà périlleuse. Les chemins de fer qui, avant la guerre, donnaient des bénéfices susceptibles de soutenir le budget, n'apportaient plus que des recettes insignifiantes. Bref, tout le monde sentait que l'état actuel des choses ne pouvait durer plus longtemps. D'autre part, il fallait aussi arriver à la fusion des races blanches; il était nécessaire qu'Anglais et Boers fussent unis pour résister à un moment donné à l'action des populations indigènes qui pouvaient, non à présent, mais dans un avenir plus ou moins lointain, ériger en doctrine de combat le principe déjà en honneur de « l'Afrique aux Africains ». Car il ne faut pas oublier que la population blanche est relativement faible par rapport aux indigènes, et que le nombre de ces derniers s'accroît constamment. Quelle résistance pourraient offrir les blancs, s'ils étaient désunis, le jour où les noirs instruits voudraient secouer le joug européen ?

Deux causes principales faisaient donc désirer l'union intime des Anglais et des Boers, l'une économique et financière, toute

d'actualité, l'autre de défense sociale, à plus longue échéance, mais que les hommes d'Etat ne devaient pas perdre de vue. Mais si cette union était souhaitée, elle devrait léser bien des intérêts, bien des sentiments; aussi n'est-ce pas sans lutte, ainsi que nous allons l'exposer brièvement, que les quatre colonies rivales se sont décidées à former ce bloc Sud-Africain, qui donnera une force encore plus grande à l'empire colonial britannique tout entier.

***

L'idée d'assembler les éléments épars du domaine anglais du Sud-Africain n'est pas nouvelle. Sir George Grey souleva pour la première fois la question en 1858. Quelques années plus tard, lord Carnavon examinait à nouveau le problème et faisait des propositions; celles-ci échouèrent; car à cette époque, la colonie du Cap et le Natal, vivant dans de bonnes conditions, côte à côte, n'éprouvaient point le besoin de s'unir pour la lutte de l'existence. Les deux pays, jaloux de leur particularisme, ne voulaient point d'une union que ni leurs intérêts, ni leurs goûts ne réclamaient. Lorsque Cecil Rhodes entra en scène dans le Sud-Africain, l'idée d'un empire fédéré dépendant de la couronne d'Angleterre s'élargit encore. Pour lui, il s'agissait de bâtir un Etat dont les frontières s'arrêteraient au Nord, vers les rives du Zambèze. Ce rêve ambitieux, dont les bases seules étaient jetées, rencontra chez les impérialistes anglais un accueil enthousiaste. Pour arriver à le réaliser, il fallait d'abord conquérir le Mashonaland, le Matabéléland, réduire à merci une fois pour toutes les républiques boers indépendantes, réunir toutes ces contrées par le chemin de fer afin de rendre les relations plus faciles, et par conséquent plus étroites. En quinze ans, ce travail gigantesque est accompli, même au delà, puisque la Rhodesia ne s'arrête au Nord qu'aux confins du Congo belge et au lac Tanganyika. Ensuite, il fallait coudre cet empire fait de pièces et de morceaux, amalgamer Anglais vainqueurs et Boers vaincus, concilier les intérêts de colonies côtières avec ceux de pays à frontières purement terrestres. Cette tâche fut menée à bien en six ans, grâce à l'habile politique de lord Milner et de lord Selborne, et aussi grâce aux efforts généreux et loyaux du général Botha et de l'ancien président Steyn.

Lord Milner, en 1903, c'est-à-dire peu de mois après que le traité de paix de Vereeniging eut été signé, réunissait à Bloemfontein une conférence afin de discuter une union douanière. La colonie du Cap, le Natal, la colonie du Fleuve-Orange et le

Transvaal y prenaient part[1]. Pour la première fois, les ennemis de la veille allaient, autour du même tapis vert, examiner une question d'intérêt général. De ce contact naquit une union douanière Sud-Africaine : ce lien fragile était le premier anneau d'une chaîne qui, dans un avenir prochain, devait enserrer la destinée des quatre colonies. Il ressortait avec évidence des discussions que l'entente était possible sur bien d'autres points, que le loyalisme des nouveaux sujets était parfait et aussi que tous, Anglais et Boers, même en sacrifiant quelques intérêts particuliers, étaient fermement résolus à consacrer leurs efforts au bien général.

En 1905 et 1906, de nouvelles conférences furent tenues afin de reviser l'union douanière et d'examiner la question des chemins de fer. La discussion de ce deuxième point n'amena aucun résultat ; car si le Natal et la colonie du Cap réclament des tarifs élevés pour équilibrer leurs budgets, la colonie du Fleuve-Orange et surtout le Transvaal, qui tirent de l'extérieur la majorité des produits nécessaires à leur consommation et à leur industrie, demandent que les prix de transport soient abaissés. Bien que l'entente n'ait pu se faire sur cette question, on sentait bien que ces réunions contribuaient à détendre les esprits et à atténuer les antipathies.

Si l'on voulait en arriver à un groupement des quatre colonies, il fallait leur donner des constitutions équivalentes, en faire des unités de même espèce. C'est ce que le gouvernement anglais réalisa en 1906 pour le Transvaal, et en 1907 pour la colonie du Fleuve-Orange, en leur accordant l'autonomie avec gouvernement responsable, malgré une opposition des plus vives[2]. Désormais la réunion pourrait se faire ; mais pour se faire, il fallait que l'initiative en vînt du peuple sud-africain lui-même, ou tout au moins de l'élite de ce peuple. Sans cela, on courait à un échec analogue à celui qui avait signalé la tentative de lord Carnavon.

Quel était donc le sentiment de l'opinion publique à ce sujet en 1908 ? Souvent dans les journaux, dans les clubs, on avait discuté la fameuse phrase de Cecil Rhodes préconisant la fédération des colonies au Sud du Zambèze ; cependant ce rêve grandiose n'apparaissait clairement qu'à quelques esprits éclairés. Pour la masse, cette idée était encore très obscure ; mais ce que tout le monde ressentait parfaitement était un

---

[1] La Rhodesia, invitée à participer à cette conférence, ainsi qu'à celles qui vont suivre, y avait envoyé des délégués. Une des trois provinces, la Southern Rhodesia, la plus développée, entra dans l'union douanière à la suite de cette conférence.

[2] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er septembre 1909, p. 273.

sentiment de malaise profond dû à la stagnation des affaires, depuis la guerre sud-africaine. Les impôts augmentaient, des fonctionnaires étaient congédiés, les budgets étaient réglés avec difficulté ; en un mot, la situation économique présente ne pouvait durer. Il fallait chercher un remède, remède que l'opinion publique n'était pas à même de percevoir.

C'est alors que lord Selborne, successeur de lord Milner, rédigea, pour répondre à une demande qui lui avait été faite par la colonie du Cap, un memorandum où il exposait le moyen de résoudre les difficultés présentes par une association d'efforts : « Ce que désire le Sud-Africain, plus que toute autre « chose, écrivait-il, c'est la stabilité dans les conditions poli- « tiques, stabilité dans les conditions économiques, stabilité « dans les conditions industrielles » — et encore — « je suis « entièrement convaincu qu'aucun mouvement fédératif ne « peut émaner d'une autorité autre que celle du peuple sud- « africain lui-même. » En résumé, il fallait s'unir et l'initiative de cette union devait être prise par le peuple.

En vue d'atteindre ce dernier but, l'élite intellectuelle du Sud-Africain se mit aussitôt à l'œuvre. Des sociétés de « Closer Union » furent créées, un peu partout, afin d'instruire la masse. La tâche n'était pas très aisée ; car si tout le monde ressentait le mal, peu de gens voyaient le remède dans le moyen proposé. Les colonies entre elles se jalousaient, Anglais et Boërs conservaient encore les uns envers les autres des répugnances justifiées par cent ans de lutte. Bref il fallait proposer une alliance de raison dans laquelle bien des sentiments, bien des intérêts seraient froissés. Cependant, devant les exigences économiques qui devenaient de jour en jour plus difficiles, il était nécessaire de prendre un parti et ainsi, bien des gens en arrivèrent à considérer l'accord comme un but désirable. Aussi, lorque se réunit à Prétoria, pour la quatrième fois, la conférence intercoloniale dans le but de discuter les bases d'une nouvelle union douanière, les esprits étaient déjà orientés. Au lieu de chercher dans des tarifs un palliatif plus ou moins efficace à la situation, les délégués attaquèrent le mal dans sa racine et pour la première fois envisagèrent la question de la « Closer Union ». A l'unanimité ils prirent la décision de demander à leurs parlements respectifs la nomination d'une convention sud-africaine qui se réunirait après la session parlementaire afin d'élaborer un projet de constitution.

Cette résolution fut acceptée sans difficultés par les différents gouvernements. Elle n'engageait pas l'avenir, puisque le projet proposé devait être discuté par les différentes Chambres

coloniales. La Convention ne ferait qu'exposer des vues sans les imposer, ni les rendre obligatoires. C'est dans ces conditions que les parlements du Transvaal, de l'Orange, de la colonie du Cap et du Natal désignèrent au total trente représentants au prorata de l'importance de chaque colonie. La Rhodesia, invitée à participer à ces travaux à titre consultatif, nomma deux délégués.

La Convention devait se réunir à Durban le 12 octobre 1908. On savait le Natal, en grande partie hostile à l'idée de grouper les quatre colonies et bien que les séances durent avoir lieu à huis clos, on espérait que les bruits des discussions, qui filtreraient autour de la Chambre des séances, modifieraient l'opinion et augmenteraient le nombre des partisans de la « Closer Union ». Ainsi qu'il avait été convenu la Convention se réunit à Durban ; elle désigna comme président sir Henry de Villiers (ministre de la Justice de la colonie du Cap), et pour vice-président, l'ex-président Steyn, de la colonie du Fleuve-Orange.

***

A l'époque où les discussions allaient commencer, quelle était l'idée que l'on se faisait dans les différentes colonies du mode de groupement à adopter ? Serait-ce une fédération, serait-ce une union, serait-ce une forme qui laisserait aux différents pays leur autonomie ou concentrerait dans un gouvernement central et puissant les forces éparses, et jusqu'à un certain point, contraires ? C'est ce que nous allons examiner. Lorsque lord Milner et Cecil Rhodes avaient envisagé la question, ils avaient la conviction que la fédération seule aurait des chances d'aboutir. La forme de gouvernement qu'ils avaient conçue se rapprochait étrangement du système choisi par les Etats-Unis d'Amérique : pays autonomes sous l'hégémonie britannique. Déjà aux temps de lord Selborne, les idées étaient un peu modifiées. Le régime du Dominion Canadien semblait préférable à celui adopté par la convention de Philadelphie. Cependant on n'entrevoyait pas au delà d'une fédération. Cette solution ne satisfaisait pas bien des esprits. Pour des raisons économiques, financières, politiques, il paraissait meilleur de s'unir plus étroitement, de faire de l'Afrique du Sud un tout compact, à tête unique, de centraliser davantage afin de gouverner à moins de frais, et avec plus de vigueur. L'accord n'était pas toutefois unanime, car dans l'union, c'était tout le passé qui sombrait, c'était toute la tradition, tout l'orgueil particulariste qui disparaissait ; l'absorption était complète.

La colonie du Cap était en général favorable à un système militaire assez étroit. Son premier ministre M. Merriman, les Dr Jameson et Smartt avaient maintes fois fait connaître leur opinion à ce sujet. Sans doute cet état d'esprit était provoqué par la pression des circonstances. N'était-on pas obligé pour faire face aux dépenses, réduites cependant au minimum, de prévoir un impôt sur le revenu atteignant même un revenu de 50 livres sterling? Comment sortirait-on de ces embarras financiers, si, le système fédéraliste admis, la colonie devait non seulement payer ses propres dépenses mais y ajouter encore celles nécessitées par un gouvernement commun? Il fallait donc envisager l'union, union économique par le fait même de la diminution des rouages administratifs et union productive par la cencentration des efforts.

Le Natal témoignait une répulsion assez vive pour tout système qui lui aurait ravi son autonomie. L'élément anglais pur, dont était peuplée cette colonie, avait gardé contre la race boer, de la rancune et de l'antipathie. On craignait, si la fédération était rejetée, de voir le parti du Veld devenir puissant, imposer sa langue et prendre en main la direction des écoles. Mais ce que redoutaient avant tout les gens de Pietermaritzburg, était la menace dirigée contre leurs chemins de fer et leur port de Durban. Le Natal, en effet, a longtemps vécu du produit de ses voies ferrées et des droits perçus à la douane de Durban. Que deviendrait tout cela, si le Transvaal pouvant établir une communication directe et moins onéreuse pour ses importations et ses exportations par Lourenço-Marquez oubliait la route du Natal? Les sommes considérables employées à créer le port et les voies ferrées deviendraient improductives et la « colonie jardin » s'étiolerait bien vite. Enfin des raisons d'orgueil colonial militaient en faveur d'une fédération. On ne pouvait se faire à l'idée que l'une des plus anciennes régions anglaises du Sud-Africain devînt le domaine d'un gouvernement boer qui venait à peine de naître. Voir absorber par une communauté tout un passé de gloire et de travail semblait odieux aux Nataliens. Aussi devait-on s'attendre de la part de ceux-ci à une vive opposition aux idées d'union préconisées par le Transvaal et la colonie du Fleuve-Orange.

Le point de vue où on se plaçait à Prétoria était, en effet, tout différent de celui envisagé à Pietermaritzburg. Pour les Boers, qui sincèrement étaient devenus loyaux sujets de l'Angleterre après la paix de Vereeniging et voulaient le bien du Sud-Africain, l'union était le plus économique et le plus efficace des systèmes. Le Transvaal certes, avec ses finances pros-

pères et le développement continu de son expansion économique, aurait pu se suffire longtemps encore. Pour lui, l'idée de groupement n'était pas une question de vie ou de mort. Mais en envisageant la dépression générale, l'état de malaise qui régnait dans les colonies voisines et rejaillissait un peu sur lui, ses hommes d'État pensaient qu'il était temps de réagir par l'union contre les circonstances adverses. D'autre part, si le Transvaal voulait l'union, il prétendait pouvoir vérifier les conditions dans lesquelles le gouvernement futur fonctionnerait; tandis que les colonies côtières ne devaient produire que des déficits, lui apportait des excédents et il voulait les surveiller. Dans un système fédératif, où une faute commise par un gouvernement colonial se répercute sur tous les autres, ses finances auraient couru le risque d'être à la merci des événements. Pour cette raison il ne désirait pas voir s'établir un régime qui aurait présenté des risques sans augmenter sa sécurité. Il lui fallait un pouvoir central, puissant, unique, qui aurait donné des garanties contre des décisions prises souvent à la hâte par des gouvernements faibles et sans ressources. Pour arriver à ce but il était disposé à faire, surtout au point de vue financier, de gros sacrifices dans l'intérêt commun. Cependant il se montrait intransigeant sur la question de la capitale du nouvel Etat et sur le régime à adopter vis-à-vis des indigènes. Il désirait que Prétoria fût choisie en lieu et place de Cape Town. Ce n'était pas par une pensée d'orgueil que le Transvaal posait cette condition à son acquiescement, mais il voulait pouvoir exercer de près cette surveillance dont nous venons de parler. Quant à la politique indigène, nous verrons ci-après, quels étaient les motifs qui l'engageaient à adopter une ligne de conduite toute différente de celle de la colonie du Cap.

Grâce à sa situation particulièrement florissante, le Transvaal était capable d'imposer jusqu'à un certain point sa volonté. Acceptez nos conditions, pouvait-il dire, sinon nous nous unissons à la colonie du Fleuve-Orange, nous développerons nos relations avec Delagoa Bay et, par des tarifs de transport et de douanes bien compris, nous serons en état de tuer vos chemins de fer et de vous fermer nos marchés. Nous payons plus cher les produits que nous vous achetons, en somme, par solidarité avec vos intérêts. Nous n'avons aucun avantage à Prétoria où à Johannesburg, à aider les colonies côtières, à moins que celles-ci ne soient disposées à fusionner avec nous, à moins que nous ne puissions être garantis contre leurs erreurs par un droit de contrôle. Et si les gens du Transvaal parlaient ainsi, ce n'était pas dans le but de prendre une revanche en se servant des circon-

stances économiques heureuses qui avaient favorisé l'essor de cette région. Les hommes d'Etat, le général Botha en tête, cherchaient avant tout le bien général. Le seul moyen d'y parvenir était, d'après eux, l'union, et pour atteindre ce but ils se servaient de la supériorité que leur donnait la fortune.

La colonie du Fleuve-Orange était bien décidée à appuyer les vœux du Transvaal. Les deux colonies unies avant la guerre et pendant la guerre, avaient une communauté de race qui les rapprochait l'une de l'autre. De plus l'Orangiste, agriculteur et pasteur, a besoin du Transvaal, son principal consommateur. Pour des raisons économiques et sentimentales le Transvaal et l'Orange formeront bloc à la convention. Cette dernière colonie seulement demandera le maintien de ses frontières, l'interdiction de l'importation des coolies, et la privation de la franchise pour les indigènes.

Les partisans de la « Closer Union » auront donc la majorité à la Convention pour les raisons que nous venons d'indiquer. Cependant il est une considération qui devait encore donner plus de poids à cette idée d'union, et qui n'échappait pas même aux avocats du système fédéraliste. Nous voulons parler des finances des quatre colonies.

Les estimations pour l'exercice 1908-1909 pouvaient se résumer ainsi (en livres sterling).

	Recettes	Dépenses
Colonie du Cap.....	7.467.000	7.679.000
Natal.....	3.627.000	3.620.000
Transvaal.....	4.683.000	4.534.000
Colonie du Fleuve-Orange.	795.000	848.000
Total.....	16.572.000	16.691.000

C'est-à dire que pour l'année en cours était prévu un déficit de 119.000 livres. Il y a lieu de remarquer, en outre, que la colonie du Cap et le Natal avaient augmenté les sources des recettes le plus possible et diminué les dépenses dans des conditions anormales. Il était donc probable que le déficit prévu serait dépassé.

Les colonies sud-africaines entretenaient quatre gouverneurs quatre ministères, quatre parlements, quatre conseils législatifs et quatre agents généraux à Londres, ce qui coûtait 248.000 livres par an.

Dans un Etat unifié, ces dépenses pourraient être réduites de moitié au moins, et au lieu d'un déficit, le budget de 1908-1909 aurait donné un léger excédent.

D'autre part, la dette publique de chaque colonie était représentée à la même époque par les chiffres suivants (en livres sterling) :

Colonie du Cap	52.362.000
Natal	20.882.000
Transvaal et Orange	35.000.000[1]
Transvaal	1.000.000

La dette publique se montait donc à 109.244.000 livres, soit à 2.731.100.000 francs, soit, pour un million d'habitants de race blanche, une dette par tête de 2.731 francs. Le crédit des différentes colonies, à l'exception du Transvaal, était donc très peu élastique. Si l'union était décidée, ce crédit s'en ressentirait, puisque le Transvaal qui, de 1902 à 1909, avait économisé près de 5 millions de livres, entrait dans la combinaison. Il était aussi permis de supposer qu'un gouvernement central pourrait, sinon tout de suite, du moins dans un avenir peu éloigné, unifier les dettes, dont certaines fractions exigeaient des intérêts de 5 % et de 4,5 %. Donc, au point de vue financier, l'union paraissait devoir être de beaucoup préférable à une fédération quelconque.

E. de Renty,
Capitaine d'infanterie, breveté.

(*A suivre.*)

[1] Garantis par l'Angleterre.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères.* — Le rapport de M. P. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères, qui vient d'être distribué à la Chambre des députés, débute ainsi :

Nous sommes obligés de constater que les réformes préconisées depuis quatre ans dans nos rapports au nom de la commission du budget se réalisent bien lentement. Qu'il s'agisse de la suppression des postes inutiles, ou du traitement des agents, ou de leur statut, ou de la réforme des tarifs des chancelleries, nous avançons avec une peine extrême : malgré la bonne volonté du ministre, la sourde résistance des abus a trop souvent raison de nos efforts et des résolutions de la Chambre.

Nous attendons toujours le statut réclamé par un vote de l'Assemblée; le département n'a pas tenu suffisamment compte de l'enquête poursuivie sur notre proposition par ses agents et qui avait montré la nécessité de supprimer ou de réduire certains postes; enfin, la réforme des tarifs de chancellerie pourrait, à notre avis, procurer à l'Etat des ressources beaucoup plus importantes que celles qui lui sont demandées.

Au sujet des nominations, M. Deschanel écrit :

En examinant les nominations faites dans ces dernières années, nous avons constaté avec regret le nombre excessif de celles dont le caractère irrégulier ne saurait être contesté. C'est ainsi que deux légations, cinq consulats généraux, et autant de consulats et de vice-consulats ont actuellement pour titulaires des personnes étrangères à la carrière. Toute nomination de ce genre ayant naturellement pour effet de retarder l'avancement de l'ensemble des agents, il est facile de se rendre compte du préjudice que leur ont causé ces nominations.

Il est d'ailleurs permis d'affirmer que, bien souvent, les choix ainsi faits laissent fort à désirer, et que des hommes non préparés par leurs études ou par leurs antécédents à occuper des fonctions qui nécessitent des connaissances spéciales fort étendues, doivent forcément, et sauf exceptions, les remplir assez mal, au grand préjudice de nos nationaux, de notre commerce et du département lui-même.

Le rapporteur écrit au sujet de l'accord franco-allemand du 9 février :

Cet accord confirme les engagements antérieurs pris par la France en ce qui concerne le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien et l'égalité économique. Mais il précise que le gouvernement

allemand ne poursuit au Maroc que des intérêts économiques et il reconnaît le rôle spécial dévolu à la France dans la réalisation des réformes qu'appelle l'état actuel de ce pays.

Il n'a porté sur aucune autre question que celles qui en font l'objet propre et n'a donné lieu à aucune négociation sur des affaires financières ou commerciales déterminées. Il suffisait, en effet, de déclarer que les associations de nationaux des deux pays, en toute matière économique, répondraient aux vues des deux gouvernements, et on devait laisser aux initiatives privées toute liberté de créer ces combinaisons d'intérêts. On a déjà constaté que des associations internationales, comprenant une large part d'éléments français et allemands, se créaient conformément à ce désir, notamment pour l'exploitation éventuelle des mines; des syndicats d'intérêt local ont été constitués dans le même esprit.

Enfin M. Deschanel écrit au sujet de la Turquie :

Le jeune Parlement ottoman a eu l'heureuse pensée d'entrer en rapports directs avec ses aînés de l'Occident. La visite d'une délégation de la Chambre ottomane nous est annoncée pour le mois de novembre ; dans le courant de juillet, une délégation se rendant officiellement à Londres a séjourné quelques jours à Paris.

L'accueil chaleureux et tout spontané qu'elle y a reçu sera pour la Turquie une preuve des sentiments de vive et cordiale sympathie avec lesquels la France républicaine suit ses efforts pour assurer le relèvement d'un pays auquel nous rattachent les liens séculaires d'intérêts communs.

Notre nouvel ambassadeur à Constantinople, M. Bompard, a pour mission de rendre plus intimes encore nos relations avec le nouveau gouvernement ottoman et de collaborer étroitement avec lui en vue de développer, au plus grand profit des deux nations, les intérêts financiers, industriels et économiques que nous possédons déjà en Turquie ; il devra aussi s'appliquer à maintenir la situation que valent à la France, dans le Levant, d'anciennes traditions et à consolider l'influence que nous donnent la diffusion de notre langue et la prospérité de nos écoles.

De même que le gouvernement russe, le gouvernement français a pensé que le changement de souverain en Turquie devait avoir pour corollaire un changement d'ambassadeur; il a donc mis fin à l'ambassade de M. Constans. La mission de M. Constans en Turquie a duré plus de dix ans. Les chemins de fer français de Syrie, qui étaient menacés de ruine, ont pu se développer considérablement; une importante participation a été accordée à la France dans le chemin de fer de Bagdad; les entreprises françaises des quais de Salonique et de Constantinople ont été menées à bien; les établissements et particuliers français qui avaient souffert des troubles arméniens ont été équitablement indemnisés; un brillant essor a été donné à nos écoles; enfin, notre hôpital dit de la Paix, à Constantinople, a reçu un notable accroissement.

— *La réception du lieutenant Shackleton à la Société de Géographie.* — La Société de Géographie a reçu solennellement, le 15 novembre, à la Sorbonne, le lieutenant de vaisseau sir E. Shackleton, qui a fait le récit de son expédition antarctique devant une assemblée de plus de 5.000 personnes. La conférence de sir E. Shackleton était illustrée de projections photographiques et cinématographiques du plus

grand intérêt. Le conférencier a été très applaudi. On a notamment salué d'acclamations enthousiastes le passage où sir E. Shackleton signala son arrivée à 179 kilomètres du pôle, et se montra, par la cinématographie, plantant à ce point extrême le drapeau anglais que lui avait remis la reine Alexandra. Lorsque sir E. Shackleton eut fini, le prince Roland Bonaparte, qui présidait la réunion comme président de la Société de Géographie, remit au vaillant explorateur, aux applaudissements de toute l'assistance, la grande médaille d'or de la Société.

Allemagne. — *Le renouvellement de la Triple-Alliance.* — *La Nouvelle Presse libre de Vienne* a publié, le 2 novembre, la note officieuse suivante, au sujet du renouvellement de la Triple-Alliance :

La Triple-Alliance durera jusqu'en 1914 ; il n'y a aucune raison de discuter avant le temps opportun la question de son renouvellement. Lorsque la Triple-Alliance fût renouvelée pour la dernière fois, la diplomatie italienne demanda qu'on ajoutât quelques articles aux textes de l'ancien contrat; les alliés arrivèrent toutefois à la conviction que ces additions n'étaient point nécessaires, et le résultat fut que l'Italie renouvela l'alliance exactement dans la forme qu'elle avait eue jusqu'alors. Les hommes d'Etat italiens n'auraient certainement point agi ainsi, s'ils avaient craint que ce texte ne convînt pas pleinement aux intérêts de leur pays.

Si on agite trop tôt la question du renouvellement de la Triple-Alliance, il se pourrait que certaines prétentions se fissent valoir, qui ne seraient aucunement favorables à l'alliance. Par suite, cette question ne jouera aucun rôle au cours de la prochaine visite du chancelier allemand à Rome; elle n'est pas encore actuelle.

— *Un livre de M. Tardieu sur le prince de Bülow.* — Notre collaborateur, M. André Tardieu, vient de publier un très intéressant volume sur le *Prince de Bülow*. C'est l'histoire des douze années pendant lesquelles, soit comme ministre des Affaires étrangères, soit comme chancelier de l'empire, M. de Bülow a joué dans la vie de l'Allemagne, et dans celle de l'Europe, un rôle si considérable. Ce livre d'histoire contemporaine, divisé en trois parties, — *l'Homme et le milieu*, *la Politique extérieure*, *la Politique intérieure*, — s'ouvre par un portrait impartial et fidèle de l'ancien chancelier. Nous en extrayons le passage suivant sur la méthode oratoire du prince de Bülow :

M. de Bülow a été le commentateur inépuisablement habile de sa propre politique, un orateur parlementaire qu'on égalera peut-être, mais qu'on ne surpassera pas. Rien ne le préparait à cette partie de son rôle. Les diplomates ont le renom d'écrire quelquefois et de rarement parler. C'est par la causerie que le prince de Bülow s'est préparé à l'éloquence, et son éloquence est restée une causerie. Il a débuté au Reichstag le jour même où il y pénétrait pour la première fois, quelques minutes après avoir pris place à son banc. Il a gardé le souvenir de ce début, qui fut brillant sans qu'il en eût conscience. « Quand on riait de ce que je disais, racontait-il ensuite, je croyais qu'on se moquait de moi. » En réalité, il avait conquis son public par son aisance alerte, sa bonne humeur, et le Reichstag,

douze ans durant, l'a toujours accueilli avec faveur, même aux heures de discordes aiguës.

Il parlait à l'Assemblée comme il eût fait dans un salon, avec une simplicité souriante, un ordre parfait, un don de réplique nourri par cette simplicité même. Quand on relit ses discours, on ne perçoit point de différence entre les premiers et les derniers. Jamais son éloquence n'a changé de nature. Analytique et latine plus qu'allemande et synthétique, elle évite les sommets et coule de source. M. de Bülow est un orateur reposant et détendant. Il use plus volontiers de l'ironie que de l'indignation. Il aime à discourir les mains dans les poches, avec un minimum de gestes, sans rien sacrifier au « beau pathos » qu'il louait un jour avec un demi-sourire chez un de ses contradicteurs. Il se défie du genre solennel et procède par insinuation.

L'essence de l'art oratoire dans une assemblée politique réside dans la perception immédiate de ce qu'attend l'auditoire. Le contact s'établit-il ? Voilà la partie gagnée. M. de Bülow a toujours excellé à établir ce contact. Nul plus que lui n'a senti d'instinct ce qui convenait, à tout instant, au public qui l'écoutait. Il y a, dans nombre de ses discours, des phrases ou des périodes entières faites pour répondre au goût du jour. L'affirmation répétée à l'excès de la force allemande, les déclarations arrogantes : « L'Allemagne ne se laissera pas marcher sur le pied... L'Allemagne ne « se laissera pas mettre de côté... L'Allemagne ne se laissera pas isoler... « Nous ne permettrons pas qu'on passe à l'ordre du jour sur le peuple « allemand... » sont des banalités usées que cet intellectuel raffiné ne s'approprie point sans raisons. Mais orateur avisé, il sait que ces banalités plaisent aux députés qui l'écoutent, échantillons assez vulgaires, pour la plupart, d'un *Deutschtum* orgueilleux, et c'est pourquoi il relève d'un truisme la cuisine trop fine qu'il leur servirait, s'il parlait pour lui-même, non pour eux. Il les connaît à merveille et il les flatte supérieurement, même quand il semble les contredire. Il les comble d'égards, leur rappelle que jamais chancelier ne leur a rendu autant de comptes que lui. Il s'amuse au jeu, fait l'école buissonnière, anime de son agilité la lourdeur de ses auditeurs. Il manœuvre son public comme une partie d'échecs.

Sous ces adresses de surface, le fond est solide et nourri de culture. La citation, si fréquente dans les discours de M. de Bülow, est toujours juste et spontanée. Elle vient à son heure. Pour peu qu'on ait de lettres, on l'attend même. Mais c'est plus encore par l'ordonnance de la démonstration, l'harmonie profonde de l'ensemble, la lucidité des raisonnements que s'affirme le classicisme de cette éloquence. Les classiques abandonnés se vengent de leurs détracteurs par la supériorité qu'ils confèrent à leurs familiers. M. de Bülow est l'un de ces familiers. Il a cette méthode spontanée, à laquelle ceux-là même sont sensibles, qui n'y parviendront jamais ; le don de mettre chaque chose en sa place, de faire du détail le collaborateur du tout, de dominer le sujet, et d'imposer aux événements les cadres de l'entendement humain. C'est le comble de l'art, servi par le minimum de moyens, la seule forme d'art qui soit encore de mise en un temps de faits et de chiffres où la rhétorique conventionnelle, avec ses lenteurs apprêtées, provoque lassitude et dégoût.

M. André Tardieu étudie ensuite la politique étrangère de M. de Bülow. Il le montre s'engageant résolument dans les voies de la politique mondiale, méconnaissant d'abord les changements survenus dans la politique européenne, se révoltant ensuite contre ces chan-

gements : c'est le conflit marocain, suivi, après quatre ans, d'une diplomatie de détente. M. Tardieu, qui connaît personnellement le prince de Bülow, a mis en lumière l'évolution psychologique d'où procède l'évolution politique de cette période.

La dernière partie du volume, consacrée à la politique intérieure, suit les diverses combinaisons parlementaires mises par le chancelier au service de sa politique, — la collaboration, puis la brouille avec le centre catholique, la formation du bloc libéral conservateur de 1907, son existence précaire, sa rupture, cause immédiate de la chute du prince de Bülow, sur laquelle l'auteur donne des détails inédits.

Angleterre. — *La loi budgétaire.* — Le 4 novembre, la Chambre des communes a voté en troisième lecture la loi budgétaire par 379 voix contre 149. La majorité se composait de tous les libéraux, sauf deux, qui ont voté contre et quatre qui se sont abstenus, et la minorité de tous les unionistes et d'un nationaliste irlandais. Tout le parti irlandais, à cette seule exception, s'est abstenu, conformément à une décision prise à une réunion du parti nationaliste tenue dans la journée. La parole est maintenant à la Chambre des Lords.

Bulgarie. — *L'ouverture du Sobranié.* — Le 28 octobre a eu lieu, à Sofia, l'ouverture de la session ordinaire du Sobranié. Le roi Ferdinand a lu un message déclarant que le gouvernement a employé tous ses efforts, à la suite des événements de l'année dernière et de l'année courante, à assurer la rapide consolidation de la situation internationale de la Bulgarie. Ce résultat, dit le message, a été obtenu grâce à la confiance du roi et à l'appui du Parlement. Le gouvernement entreprend aujourd'hui la tâche non moins considérable et lourde de consolider la situation financière du pays sur les principes conformes à sa nouvelle position d'Etat indépendant.

Le message rappelle ensuite que « la nation russe, la nation sœur « ayant à sa tête un monarque qui est petit-fils du tsar libérateur, a « reconnu la première l'indépendance de la Bulgarie, proclamée par « le roi sur la décision du gouvernement ».

Enfin, après avoir exprimé l'espoir que le peuple et le Parlement apprécieront les précieuses sympathies manifestées vis-à-vis de la Bulgarie par la Russie et son souverain, le discours royal affirme aussi la reconnaissance du roi envers les autres puissances, qui ont travaillé, parallèlement avec la Russie, à faire reconnaître l'indépendance. Il constate que la royauté jouit des sympathies générales et relève les amicales relations turco-bulgares que le gouvernement désire sincèrement raffermir encore, afin d'établir entre la Turquie et la Bulgarie des liens politiques et économiques durables et forts si nécessaires à la prospérité de deux peuples voisins.

— *Le voyage du roi de Bulgarie en Serbie.* — Le roi Ferdinand de Bulgarie, au cours d'une excursion de chasse, s'est rencontré avec le

prince héritier de Serbie. L'entrevue, inattendue, a été cordiale et remarquée. Les journaux de Vienne et de Berlin l'ont commentée avec une surprise mêlée de mauvaise humeur. Les correspondants du *Temps* à Berlin et à Vienne ont téléphoné, en effet, à ce sujet, les détails suivants :

Vienne, le 28 *octobre.* — Le voyage du roi de Bulgarie donne ici lieu à bien des commentaires, commentaires oraux, d'ailleurs, car à part quelques violentes attaques dans des journaux de petit tirage, la grande presse officieuse garde un silence prudent. On recherche fort le motif de cette singulière excursion botanique entreprise à l'improviste, sans que les ministres de Sofia en fussent avertis. On semble en général peu inquiet.

La *Nouvelle Presse libre* annonce de Sofia que le roi, qui désire une revision de la Constitution, a cherché à gagner de la popularité par une diversion extérieure.

Le *Tagblatt* apprend de Belgrade qu'il est peut-être question d'un mariage entre le prince Alexandre et la princesse Eudoxie ; information au moins prématurée, puisque la jeune princesse n'a que douze ans. Dans certains cercles on affirme que le voyage a une « pointe turque » ; dans d'autres, qu'il doit presser la conclusion du traité de commerce austro-bulgare. La vérité est peut-être ailleurs encore.

Berlin, le 28 *octobre.* — Dans les milieux officiels de Berlin la surprise a été très vive pour tout le monde, y compris la chancellerie. L'excursion du roi Ferdinand était un événement inattendu. On cherche les raisons et la signification de cette manifestation bulgare pour la Serbie et sa dynastie. Les uns veulent entrevoir le début d'une alliance des Etats slaves dans les Balkans, tandis que les autres se refusent à croire que le souverain bulgare envisage une semblable combinaison de nature à froisser Vienne et en même temps à exciter d'autres susceptibilités encore.

Il semble qu'on soit surtout préoccupé de savoir si l'on avait connaissance à Saint-Pétersbourg de l'initiative du roi Ferdinand, et l'on rapproche cet événement de la récente interview de M. Milovanovitch parue dans le *Temps*, où le ministre serbe préconisait chaleureusement une alliance serbo-bulgare et monténégrine.

D'après des télégrammes à certains journaux berlinois, ce voyage du roi Ferdinand aurait eu lieu sur le désir du tsar, qui attacherait un prix particulier à une entente entre les deux royaumes, comme préliminaire d'une Confédération balkanique slave. D'autres se font l'écho de projets de mariage entre le prince héritier de Serbie et la princesse Eudoxie, fille du roi de Bulgarie.

D'autre part, le président du Conseil des ministres de Serbie, M. Pachitch, a fait au *Temps* les déclarations suivantes sur ce même voyage :

Quoique Ferdinand Ier eût exprimé, il y a longtemps déjà, et plusieurs fois, le désir de voir le mont Kopaonik, j'estime que son voyage, vu surtout le moment où il s'est accompli, a une réelle signification politique. Le roi Ferdinand a voulu témoigner à l'Europe, comme aux peuples serbe et bulgare, que les rapports entre les deux pays frères ne sont pas tels que les représentent la plupart des journaux à l'étranger. Sans doute, il a été bien pénible pour les Serbes de voir la proclamation du royaume bulgare coïncider avec l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Le gouvernement serbe

pourtant et le peuple serbe ont observé une attitude correcte à l'égard de la Bulgarie, en souhaitant sincèrement qu'elle affermisse son indépendance et qu'elle obtienne la reconnaissance de l'Europe. La Serbie a même été la première, après la Russie, à reconnaître l'indépendance et le nouveau royaume de Bulgarie.

Les intérêts économiques et politiques des deux Etats, ceux qui résultent du voisinage et des voies de communication sont à tel point identiques qu'ils imposent à chaque gouvernement, dans un pays comme dans l'autre, le devoir de maintenir, fortifier et développer les bonnes relations entre la Serbie et la Bulgarie. Pour moi, vieux partisan de la politique qui a pour devise : « les Balkans aux peuples balkaniques », je ne puis que me réjouir de toutes manifestations qui sont, comme le voyage de Ferdinan en Serbie, dans l'esprit et le sens de l'union balkanique.

En nous rapprochant de la Bulgarie, nous n'avons, je tiens à le dire, nullement l'intention d'affaiblir notre amitié envers la Turquie ni de la laisser mettre en doute. Nous sommes convaincus que l'idée des Balkans aux peuples balkaniques ne peut être dirigée contre les Turcs qui habitent avec nous et qui sont nos voisins dans les Balkans. Nos sentiments et nos intentions sont d'autant plus sincères que notre commerce et notre exportation dans les derniers temps prennent une nouvelle direction, à travers l'empire ottoman. Nos intérêts politiques et économiques nous commandent d'entretenir et d'accroître la bonne amitié qui existe entre nous et la Turquie.

Grèce. — *La mutinerie de la marine.* — Le capitaine de vaisseau Typaldos, estimant que le gouvernement ne mettait pas assez d'empressement à appliquer une politique de réformes, s'est proclamé ministre de la Marine, le 29 octobre, et, accompagné de 300 sous-officiers et marins, s'est emparé de l'arsenal de la Salamine, à l'entrée de la baie d'Eleusis, en face le Pirée. Le gouvernement a pris aussitôt les mesures les plus énergiques pour mâter les rebelles, et l'ordre a été rétabli en quelques heures, comme a pu le constater, le 1er novembre, M. Mavromichallis, en faisant à la Chambre la déclaration suivante :

J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le mouvement qui a produit une si vive émotion a été réprimé dans l'espace de quelques heures, grâce à l'attitude admirable de l'armée de terre et de l'armée de mer. Je dois déclarer que cette pénible affaire est déférée à la justice, qui s'occupe activement de la recherche et de la punition des coupables.

Nous commentons d'ailleurs longuement, en tête de ce numéro, ce regrettable incident.

Italie. — *L'incident de Brescia.* — Le 11 novembre, à l'occasion de la remise d'un drapeau au régiment d'Aquila, le général Asinari di Berenezzo, commandant du 3e corps d'armée, a prononcé un discours irrédentiste dont voici le principal passage :

Avec la plus grande satisfaction, nous voyons maintenant la bannière tricolore tenue par un des plus nobles souverains d'Europe, et j'imagine notre roi se tenant sur le grand Sasso d'Italia, agitant le drapeau, ses

yeux tournés vers l'Est, d'où tant de villes sœurs regardent avec envie le lion de Saint-Marc en attendant leur délivrance.

De ces casernes se déroulent à vos yeux ces collines arrosées du sang de beaucoup de braves soldats, et un peu plus loin les terres irrédimées qui attendent notre action.

Les femmes d'Aquila ont brodé votre drapeau pour que vous le portiez au soleil de la victoire.

Ce cri irrédentiste, lancé comme un défi, à quelques kilomètres de la frontière autrichienne, a produit un effet énorme, non seulement à Brescia et dans la région, mais dans toute l'Italie et surtout à Rome, où l'on jugeait généralement avec grande sévérité l'imprudente manifestation du général Asinari. Le gouvernement s'est aussitôt saisi de la question, et le Conseil des ministres, qui avait d'abord décidé d'inviter le général à venir à Rome donner des explications, s'est prononcé finalement pour la mise à la retraite immédiate, sur les instances de M. Tittoni, qui avait eu dans la matinée un long entretien avec le comte Lutzow, ambassadeur d'Autriche-Hongrie. La prompte decision du gouvernement a produit un excellent effet.

Le général Asinari di Berenezzo, qui appartient à une famille piémontaise, s'est battu contre les Autrichiens à l'époque du *risorgimento*; il est très populaire dans l'armée. où l'on dit que le général, à la veille d'atteindre la limite d'âge, a voulu se retirer avec éclat en exprimant les sentiments intimes de ceux qui ne peuvent parler.

Par une coïncidence assez curieuse, on signale d'ailleurs en Autriche une incartade presque analogue à celle du général Asinari. La revue viennoise *Die Neue Europe* vient de publier, en effet, un article du contre-amiral Von Raiman, dans lequel l'hypothèse d'une guerre avec l'Italie est envisagée ouvertement sous toutes les formes possibles. L'auteur prévoit une intervention de la Russie et des Etats balkaniques, et estime que la Roumanie devrait aussi être surveillée, car le peuple roumain ne partage pas les tendances triplicistes de la cour de Bucharest. Cet article émanant d'un des chefs de la marine de guerre autrichienne a produit une certaine impression dans les cercles militaires italiens.

Portugal. — *Le voyage du roi Manuel II.* — Le roi de Portugal, Manuel II, a quitté Lisbonne le 2 novembre, se rendant en Espagne, en Angleterre et en France. C'est le premier voyage à l'étranger qu'entreprend le jeune souverain.

Roumanie. — *Changements ministériels.* — Deux départements ministériels étaient depuis plusieurs mois sans titulaire : M. Stelian, ministre de la Justice, gérait par intérim le ministère de la Guerre, et M. J. Bratiano, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, celui des Affaires étrangères, devenu vacant par suite de la retraite de M. Démètre Stourdza, chef du parti libéral. Cette situation qui, en se prolongeant, prêtait aux critiques de l'opposition, vient de prendre fin. Un seul des ministres actuels, M. Antoine Caro, précédemment

directeur de la Banque nationale, abandonne le portefeuille de l'Agriculture et des Domaines; il est remplacé par M. Alexandre Constantinesco, sénateur. M. Nichel Orleano, vice-président de la Chambre, est nommé ministre de l'Industrie et du Commerce, en remplacement de M. Alexandre Djuvara, qui prend le portefeuille des Affaires étrangères. Le général Crainiceano, chef du grand état-major général de l'armée, est nommé ministre de la Guerre. Les trois nouveaux ministres sont ministres pour la première fois.

MM. Constantinesco et Orleano sont docteurs en droit de la Faculté de Paris; le général Crainiceano a complété ses études à l'école de guerre de Belgique.

Le cabinet a été complété en vue de la prochaine ouverture des Chambres à la date du 28 novembre fixée par la Constitution.

Turquie. — *L'ouverture du Parlement.* — Le Parlement ottoman a repris ses travaux le 14 novembre. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Sultan. Hilmi pacha a donné lecture du discours du Trône, qui déclare que le gouvernement suivra toujours une politique amicale avec toutes les puissances et que rien n'est inquiétant dans les affaires intérieures : la situation dans l'Yémen s'est améliorée, les récentes manœuvres d'Andrinople ont eu un plein succès, le service militaire des non-musulmans s'annonce comme devant avoir des conséquences heureuses, car il réalisera la fusion des races. Au point de vue financier, le discours du Trône reconnaît que le budget présente un déficit, malgré les efforts du gouvernement, mais espère qu'une augmentation des droits de douane et une amélioration de la rentrée des impôts rétabliront l'équilibre. Enfin, le discours se termine par l'énumération des projets de loi qui seront soumis pendant la session, notamment ceux relatifs à l'organisation des justices de paix, au Code pénal, au Code de commerce et à l'organisation administrative provinciale.

A la suite de cette lecture, la prière a été récitée par un dignitaire religieux, puis le Sultan a quitté le palais, salué avec enthousiasme par la foule qui se pressait sur son passage. La Chambre a tenu alors sa première séance. Après la formation du bureau, une bruyante discussion s'est élevée pour savoir s'il fallait procéder immédiatement à l'élection présidentielle; la minorité demandait l'ajournement; la Chambre décida de procéder immédiatement à l'élection. Ahmed Riza bey, candidat du parti jeune-turc, fut élu par 167 voix contre 16 données à d'autres députés jeunes turcs, 1 à un député arabe et 2 à Luffi Fikri, candidat de l'opposition. Le résultat du scrutin a été accueilli par des applaudissements prolongés.

— *La question de Crète.* — Le gouvernement ottoman a fait remettre, le 10 novembre, aux puissances protectrices une nouvelle note sur la Crète, dont voici l'analyse d'après l'*Agence Havas:*

La note circulaire de la Porte aux ambassadeurs fait ressortir la nécessité de trouver une solution de la question crétoise qui réponde aux aspi-

rations définitives et justifiées de la Turquie. Cette note indique le moment présent comme des plus favorables; elle énumère les griefs connus de la Turquie, proteste contre les armements incompatibles avec leurs ressources faits par les Grecs, armements qui ont pour but de tenir tête à la Turquie. La Porte repoussera énergiquement toute participation ouverte ou dissimulée d'un troisième Etat à l'administration de la Crète; les dangers de cette situation délicate ne peuvent être écartés que par la création d'un régime définitif, c'est-à-dire l'autonomie sous la souveraineté turque.

Les puissances, après s'être consultées, ont estimé qu'il n'y avait pas lieu, actuellement, de revenir sur la question crétoise. Voici, en effet, la note officielle qui a été communiquée aux journaux de Paris, le 13 novembre, à la suite du Conseil des ministres de ce jour :

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a entretenu le Conseil de la démarche faite auprès de lui par l'ambassadeur de Turquie au sujet de la question crétoise. En réponse à cette démarche, M. Pichon a fait savoir à Naoum pacha qu'il considérait comme inopportun de soulever en ce moment cette question. Cette réponse a été faite également aux ambassadeurs de Turquie près les gouvernements des trois autres puissances protectrices, qui sont entièrement d'accord et qui s'occupent de donner une forme identique à la note qui sera adressée au gouvernement ottoman.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La France au Maroc. Négociations franco-marocaines.* — M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a reçu le 6 novembre, au Quai d'Orsay, les ambassadeurs makhzen El Hadj Mohammed Mokri et Si Abdallah el Fazi, dont nous annoncions le retour à Paris dans notre dernière chronique. L'audience, à laquelle assistaient M. Bapst, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, et M. Regnault, ministre de France au Maroc, a été assez longue. M. Pichon a rappelé les nombreux griefs que la France a contre le Makhzen et dont les autres puissances, toutes solidaires à cet égard de notre pays, ont reconnu la légitimité. Les ambassadeurs ont protesté de leur bonne volonté, mais argué aussi de la lenteur des communications postales entre la France et le Maroc, lenteur qui rend plus difficiles les négociations actuelles. M. Pichon a insisté avec la plus grande énergie sur la nécessité d'une très prompte solution pour toutes les questions pendantes et notamment pour celle de l'emprunt que le Maroc doit contracter afin de liquider les créances de l'Etat français et celles des particuliers des différentes nationalités lésés par les événements de Casablanca et autres lieux.

Le 8 novembre, M. Pichon a rendu compte au Conseil des ministres de sa conversation avec les ambassadeurs marocains, et la note suivante a été communiquée à ce sujet à la presse :

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait connaître l'état des

négociations avec les ambassadeurs marocains. Il a rendu compte au conseil de sa dernière conversation avec les représentants du sultan Mouley Hafid.

M. Pichon a précisé d'une façon définitive au cours de cette conversation les conditions générales auxquelles le gouvernement de la République subordonne l'entente avec le sultan du Maroc sur les questions qui ont fait l'objet des pourparlers en cours. Les ambassadeurs marocains ont déclaré qu'ils allaient porter immédiatement ces conditions à la connaissance du Makhzen, et qu'ils transmettraient sa réponse au ministre des Affaires étrangères aussitôt qu'elle leur serait parvenue.

— *L'emprunt marocain.* — On vient de voir que l'une des questions les plus importantes discutées entre le ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, et les ambassadeurs makhzen a été celle de l'emprunt que le Maroc doit contracter pour liquider ses créances françaises et étrangères. La *Gazette de Cologne* a publié, le 14 novembre, à ce sujet le communiqué officieux suivant, daté de Berlin :

Primitivement, l'emprunt marocain de 150 millions était prévu moitié pour rembourser les créanciers, moitié pour couvrir les frais de l'expédition militaire de la France.

Pour hâter les négociations, la France accepta de disjoindre les deux questions. Les pourparlers sont poussés activement pour un emprunt de 80 millions, la France reculant ses revendications au second rang, après celles des particuliers. L'évacuation de la Chaouïa n'étant plus mêlée à l'emprunt, le Makhzen laissera probablement tomber ses objections et les créanciers allemands seront enfin réglés.

Evidemment, la France ne renonce pas par cette concession à ses réclamations et se réserve éventuellement les moyens tels que la saisie des revenus de la Chaouïa, et il n'est pas à prévoir que les puissances fassent des objections aux prétentions de la France au remboursement de ses dépenses militaires.

D'autre part, commentant ce communiqué, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* rendait hommage à l'attitude conciliante de la France et ajoutait :

Pour hâter le cours de l'affaire, la France a fait une concession en disant qu'elle consentait à séparer l'emprunt de liquidation destiné à payer les créances privées des réclamations françaises concernant les frais de l'expédition et les indemnités non réglées.

L'emprunt de liquidation sera donc tout d'abord réglé à cause de son caractère urgent ; il comprendra 80 millions de marks. La France ne fera passer qu'ensuite ses propres exigences.

On peut s'attendre, par conséquent, à ce que le Makhzen renonce à ses résistances, puisque la question de l'emprunt de liquidation ne peut plus être mise en rapport direct avec celle de l'évacuation de la Chaouïa. Il faut l'espérer, surtout à cause de l'intérêt qu'ont les créanciers allemands au règlement de l'opération.

Il est à peine besoin d'ajouter que la France ne renonce pas pour cela à se faire rembourser, mais qu'elle se réserve, si l'entente ne se faisait pas plus tard avec le sultan, d'appliquer des moyens de pression destinés à le rendre plus favorable au point de vue français.

Si l'on en juge par les commentaires des journaux français, il ne s'agira

pas d'opérations militaires, mais d'une mainmise sur les revenus de la Chaouïa. Il n'est, d'ailleurs, pas possible d'admettre que les puissances contractantes élèvent des objections contre les prétentions de la France concernant le remboursement des frais de l'expédition.

— *Le rapport de M. Doumer sur les crédits supplémentaires du Maroc.* — Dans son rapport, distribué à la Chambre le 15 novembre, sur les crédits supplémentaires relatifs au Maroc (12.194.748 francs, ce qui porte les dépenses engagées à ce jour à 69.427.885 francs), M. Doumer étudie longuement la situation de la France au Maroc. En ce qui concerne la frontière algérienne, M. Doumer écrit :

Nous nous sommes proposé de faire passer dans la réalité le régime prévu aux accords de frontière depuis 1902, et dont la condition première était l'installation d'une police, à la disposition des hauts commissaires des deux gouvernements agissant d'un commun accord pour régler toutes les difficultés locales et faciliter le développement des relations économiques entre les deux territoires.

Ces questions ont été discutées au cours de cette année, tout d'abord entre notre représentant au Maroc et Mouley Hafid, lors de l'ambassade de M. Regnault à Fez ; puis entre le département des Affaires étrangères et l'ambassade chérifienne envoyée à Paris.

Ces longues négociations n'ont pas encore amené le sultan à comprendre qu'il était nécessaire de créer une force de police véritablement efficace, capable de maintenir la sécurité après le départ de nos troupes et de l'étendre peu à peu dans toute la région au profit même de son autorité, et qu'il était également indispensable de créer un organisme d'action commune en associant, conformément aux protocoles, les commissaires des deux puissances.

Faute d'entente sur ce sujet, nous sommes obligés de conserver nos effectifs militaires dans la région frontière et d'assurer par nos seuls moyens la protection des confins algériens jusque dans la haute vallée du Guir.

De même en ce qui concerne Casablanca et la Chaouïa, « l'accord « reste douteux, en présence des déclarations du sultan qui réclame « une évacuation totale sans garantie durable ».

On a donc fait connaître au sultan que « nous ne pourrions nous « en remettre seulement à sa parole et que nous jugions nécessaire de « laisser derrière nous une organisation de police, rattachée au « Makhzen, mais capable de préserver contre de nouveaux troubles « les personnes et les biens »

— *Les Espagnols dans le Rif.* — Le général Marina a consolidé la défense de ses positions militaires en occupant, le 6 novembre, un nouveau point stratégique sur le mont Gourougou. Voici en quels termes le général Marina a rendu compte de cette opération à son gouvernement.

Melilla, le 6 novembre, — Le général Arizon, à la tête de deux brigades, a occupé ce matin sans incidents une position sur le mont Gourougou, situé au-dessus du village de Mezquita, d'où l'on domine et d'où l'on peut

balayer toute la baie et tout le camp extérieur de Melilla et les territoires des Farjana et des Beni-Sicar. Le général Tovar, à la tête d'une autre colonne de quatre bataillons et de deux batteries de montagne, s'était posté près du fort Alphonse XII pour protéger le mouvement, tandis que ls général Sotomayor, avec sa division, se plaçait, dans le même but, aux environs des forts de Sidi-Guariach et de Conception.

Les batteries du fort Camellos étaient prêtes, le cas échéant, à bombarder l'ennemi.

D'autre part, l'infant don Carlos de Bourbon, à la tête d'une brigade de cavalerie, était également prêt à intervenir en cas de besoin. Deux bataillons et une batterie sont restés sur la nouvelle position et ils se fortifieront. Le reste des troupes est rentré ce soir.

On ne croit pas que l'ennemi nourrisse des desseins hostiles, car le pays semble tranquille.

Depuis cette date, on n'a signalé aucun incident intéressant dans la région. On confirme seulement que la détente semble s'accentuer parmi les clubs rifains et que de nombreuses délégations viennent demander la paix aux Espagnols.

— *Engagement d'instructeurs militaires turcs par Mouley Hafid.* — On assure que Mouley Hafid aurait fait engager comme instructeurs pour son armée quelques officiers et sous-officiers turcs chassés de l'armée après la déchéance d'Abd ul Hamid. D'après des renseignements recueillis de bonne source indigène, les officiers en question n'auraient pas encore été définitivement engagés, mais on les aurait invités à se rendre à Fez en leur payant les frais de voyage avec assurance que le sultan leur fera des propositions avantageuses. C'est le fils de Mohammed El Mokri qui se serait chargé de les recruter en Turquie. Le choix d'officiers turcs pour l'instruction des troupes chérifiennes indiquerait l'intention d'écarter de ce service les officiers français.

Afrique Occidentale. — *Déclarations de M. Merlaud-Ponty au Comité de l'Afrique Française.* — Le Comité de l'Afrique Française, sous la présidence du prince d'Arenberg, a reçu M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, qui lui a fait un exposé de la situation de la colonie. M. Merlaud-Ponty a confirmé que le colonel Gouraud va passer le commandement au commandant Claudel et que les opérations sont terminées dans l'Adrar. Il a ajouté que la Mauritanie va être divisée en deux parties qui seront soumises à un régime différent. La partie qui avoisine le Sénégal — le Chemama, qui est peuplé de Noirs — sera rattachée à la colonie du Sénégal et administrée directement comme elle. La partie intérieure peuplée par les Maures sera organisée en protectorat. Les populations relèveront de quatre émirs, un dans l'Adrar, un dans le Tagant, un dans les Trarzas et un pour les Brakmes. Deux compagnies méharistes de 250 hommes chacune tiendront garnison à Boutilimitt et à Moudjeria et soutiendront et surveilleront en même temps ces princes.

Le prince d'Arenberg, au nom du Comité de l'Afrique Française,

a vivement félicité M. Merlaud-Ponty du succès avec lequel il continue la politique de son prédécesseur, M. Roume, et de l'état de prospérité de la grande colonie qu'il administre.

III. — AMÉRIQUE.

Antilles. — *Un cyclone à la Jamaïque.* — Un terrible cyclone a passé sur la Jamaïque, suivi de pluies diluviennes qui ont duré du 5 au 10 novembre. Les communications télégraphiques, les voies ferrées, les ponts, les routes ont été coupés, les récoltes sont détruites ; la batellerie a subi de nombreuses pertes, beaucoup d'embarcations sont à la côte. On évalue les pertes totales à 25 millions de francs, dont plus d'un million à Kingston.

Le professeur Belar, de l'observatoire de Laybach, attribue le cyclone et le déluge de la Jamaïque à un tremblement de terre sous-marin. Ce serait la commotion sismique signalée le 9 novembre par le sismographe de cet observatoire, ainsi que par les observations sismographiques faites en Italie.

La Martinique et la Guadeloupe ne paraissent pas avoir été éprouvées par le cyclone.

Brésil. — *Les frontières entre le Brésil et l'Uruguay.* — Le baron de Rio Branco, ministre des Affaires étrangères du Brésil, et M. Rufino Dominguez, ministre de l'Uruguay à Rio-de-Janeiro, ont signé le traité par lequel le Brésil, spontanément et sans compensation aucune, modifie au profit de l'Uruguay les frontières des deux pays.

En vertu des traités de 1851 et de 1852, toutes les eaux du lac Mirim et de la rivière Jaguarão appartenaient au Brésil et la ligne frontière suivait la rive uruguayenne. Par le nouveau traité, le Brésil reconnaît à l'Uruguay le condominium de ces eaux en traçant une ligne frontière médiane à travers le lac et par le thalweg du rio Jaguarão. L'Uruguay aura la liberté de navigation entre le lac et l'Océan par les eaux brésiliennes du São Gonçalo et du Rio Grande. Plusieurs îles passent en la possession de l'Uruguay. Les deux parties s'engagent à ne pas élever de fortifications sur le lac et la rivière limitrophes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production de la soie dans le monde. — Voici la statistique générale de la production universelle de la soie pendant les cinq dernières années :

	Production en soie grège				
	1904	1905	1906	1907	1908
	(Milliers de kilogrammes)				
Europe occidentale.					
France	625	632	605	662	656
Italie	4.900	4.440	4.745	4.820	4.486
Espagne	77	78	56	82	75
Autriche-Hongrie	315	345	342	345	334
Totaux	5.917	5.495	5.748	5.909	5.551

La moyenne de la période 1902-1906, ayant été de 5.466.000 kilos, l'augmentation sur cette période est de 65.000 kilos. Voici les résultats pour les pays du Levant, d'Asie centrale et d'Extrême-Orient :

Levant et Asie Centrale.					
Anatolie (Brousse)	497	646	554	602	615
Syrie et Chypre	470	490	470	681	635
Salonique, Andrinople	256	280	257	342	285
Pays balkaniques	153	190	185	225	207
Grèce et Crète	65	70	75	76	65
Caucase	360	290	455	492	360
Perse et Turkestan : exportations	426	460	628	608	526
Totaux	2.227	2.426	2.624	3.026	2.693
Extrême-Orient (exportations).					
Chine : Shanghaï	4.215	4.010	4.262	4.155	5.688
— Canton	2.134	2.000	1.962	2.250	2.378
Japon : Yokohama	5.827	4.619	5.992	6.370	7.570
Inde : Calcutta	180	280	325	350	250
Totaux	12.356	10.909	12.541	13.125	15.836
Totaux généraux	20.500	18.830	20.913	22.060	20.080

Il résulte de ce tableau que la récolte de l'Europe occidentale en 1908 a été inférieure de 358.000 kilos à celle de 1907. Celle du Levant et de l'Asie centrale a diminué de 3.026.000 kilos à 2.693.000. Les exportations d'Extrême-Orient se sont avancées de 13.125.000 kilos à 15.836.000, soit une augmentation de 2.711.000 kilos.

En somme, la production universelle a atteint 24.080.000 kilos, chiffre supérieur de 2.020.000 kilos à celui de 1907 et de 4.008.000 kilos à la moyenne de 1902-1906, qui s'établit à 20.088.000 kilos.

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Commerce général de l'Irlande.* — En 1907, le commerce général de l'Irlande a été de 3.053.461.750 francs, les importations se montant à 1.540.430.625 francs et les exportations à 1.513.031.125 francs.

Ce commerce général montre une augmentation sur les chiffres correspondants de 1906 de 100.132.025 francs à l'importation, de 82.188.675 francs à l'exportation et de 182.320.700 francs au total.

Le tableau suivant montre la progression constante des importations et des exportations d'Irlande de 1904 à 1907 ainsi que les excédents de ces années sur les précédentes :

Années	Importations	Exportations	Total
	Francs	Francs	Francs
1904.....	1.553.501.875	1.275.938.625	2.629.440.500
1905.....	1.387.023.150	1.314.238.700	2.701 261.850
1906.....	1.440.298.600	1.430.842.450	2.871.141.050
1907.....	1.540.430.625	1.513.031.125	3.053.461.750
Excédents :			
1905 sur 1904.....	33.521.275	38.300.075	71.821.350
1906 sur 1905.....	53.275.450	116.603.750	169.879.200
1907 sur 1906.....	100.132.025	82.188.675	182.320.700
1907 sur 1905.....	153.407.475	198.792.425	352.199.900
1907 sur 1904.....	186.928.750	237.092.500	424.021.250

On voit par les chiffres qui précèdent que le commerce général de l'Irlande s'est considérablement accru depuis 1904 et que l'accroissement des exportations a été supérieur à celui des importations. Cet accroissement est dû non seulement à l'augmentation des transactions elles-mêmes, mais encore à l'élévation du prix des marchandises.

Les chiffres donnés dans ce rapport comprennent non seulement les marchandises importées pour la consommation locale, mais encore des envois qui ont été réexportés sans avoir été l'objet d'aucune modification. On peut estimer la valeur de ces marchandises réexportées telles quelles à environ 62.500.000 francs. Si l'on déduit cette somme des totaux des importations et des exportations on trouve que l'Irlande a importé, en 1907, pour sa consommation propre ou pour ses manufactures, pour environ 1.477.925.000 francs et exporté pour environ 1.450.525.000 francs, soit un commerce général de 2.928.450.000 francs. Les réimportations sont insignifiantes.

Il est impossible de se rendre un compte, même approximatif, de la part de la France dans le commerce général de l'Irlande.

En effet, les douanes britanniques ne donnent pas de statistiques spéciales pour le commerce de l'Irlande avec les pays étrangers; d'autre part, la presque totalité des marchandises françaises importées en Irlande transitent par l'Angleterre et figurent dans les statistiques douanières comme produits anglais.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Dinslage est nommé trésorier-payeur de la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. —MM. le *lieut.* Labaylesse-Chardy et l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Angot sont désig. pour la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Etcheberry, Castinel et Valvandrin sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Frèrejean est désig. pour la Mauritanie.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *chef d'escadron* Ducret est désig. pour l'état-major du command. supér. des troupes.

Cochinchine. — M. le *capit.* Hugonet est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Lancrenon est désig. pour l'A. O. F.; M. le *sous-lieut.* Psichari est désig. pour la Mauritanie.

Congo. — M. le *capit.* de Vignes de Puylaroque est désig. pour le bataill. indigène du Tchad.

Madagascar. — M. le *lieut.* Foulon est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Rougier est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intend. de 2e cl.* Guyho est désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Yotte est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Salanoue-Ipin est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Chéron est nommé au command. du *Montcalm*;

M. le *capit. de frég.* Boissel-Dombreval et le *lieut. de vaiss.* Rouzaud sont désig. pour le *Montcalm.*

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Lancelin est désig. pour le *Montcalm.*

Océan Indien. — M. le *méd. de 2e cl.* Jean est désig. pour la *Surprise.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Jullien, gouvern. de 1re cl. des colonies, est nommé gouverneur p. i. de la Réunion;

M. Therond, gouvern. de 2e classe des colonies, est nommé gouverneur p. i. de la Guyane;

M. Richaud, gouvern. de 3e cl. des colonies, est nommé lieut.-gouverneur p. i. du Gabon;

M. Patté (Paul), est nommé secrétaire général du gouvern. de la Côte d'Ivoire;

M. Deville est nommé secrétaire général des Etablissements français dans l'Inde.

M. Brunet (C.-D.-A.) est nommé secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie.

Sont nommés :

Procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique Occidentale Française, M. Legendre :

Président de la Cour d'appel de l'Afrique Occidentale Française, M. Blondeau ;

Président de la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Dessaignes ;

Substitut du procureur général de la Réunion, M. Allard ;

Juge président du tribunal d'appel de Djibouti (Côte des Somalis), M. Digeon ;

Juge de paix à compétence étendue à Mananjary (Madagascar), M. Monteilhet ;

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Cressent ;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Kayes (Afrique occidentale), M. Caillat ;

Juge d'instruction au tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Dépierre ;

Juge au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Léopold-Léger ;

Juge au tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Vollard ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Laure (Gaston) ;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Guy de Ferrières ;

Procureur de la République à Mytho, M. Bourayne ;

Juge président du tribunal de première instance de Bentré, M. Sasias ;

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Gaudin ;

Juge de paix à compétence étendue à Nam-dinh, M. Lacouture ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Travin, M. Delacroix ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Mytho, M. Tranchesset ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Vinh-long (Indo-Chine), M. André ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Soctrang, M. Gintzburger ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon, M. Reynaud ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Tamatave (Madagascar), M. Gnanadicom ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Majunga (Madagascar), M. Bentégeat ;

Procureur de la République à Soctrang (Indo-Chine), M. Loye ;

Juge de paix à compétence étendue à Bien-hoa, M. Guiselin ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Chaudoc, M. Lobrani ;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Tay-ninh, M. Dufilho ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Travinh (Indo-Chine), M. Gaye ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Soctrang, M. Do-Huu-Tri ;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Aubert ;

Procureur de la République à Saïgon, M. Ganivencq ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Chaudoc (Indo-Chine), M. Chabanier ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Haïphong, M. Champoux ;

M. de Coston est nommé attaché au parquet général de Madagascar ;

M. Oger est nommé attaché au parquet général de l'Indo-Chine ;

M. Colombani est nommé administrateur de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Sont nommés élèves administrateurs des services civils de l'Indo-Chine :

MM. Monier (René-Pierre-Prosper) ; Châtel (Yves-Charles) ; Lalaurette (Jean-Simon-Edgard) ; Valette (Philippe-Simon-Ernest), élèves brevetés de l'école coloniale.

Sont nommés à l'emploi d'élève administrateur des colonies :

MM. Humblot (Paul-Charles) ; Payet (Joseph-Julien) ; Lapie (René-Auguste) ; Servel (André-Paul) ; Truitard (Léon-Hippolyte) ; Cazaux (Jacques-Valentin) ; Dériaud (Michel-Jean), élèves brevetés de l'école coloniale.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La quatrième livraison de l'excellente **Encyclopédie de l'Islam**, dirigée par le professeur Th. Houtsma, vient de paraître. Dans ce fascicule, qui comprend les articles Ahmed-Alf Laila Wa-Laila, nous remarquons des notices de G. Yver sur le bey de Tunis Ahmed (1837-1855) et sur l'Air, de J. Destrup sur Ahmed Midhat, l'écrivain turc contemporain, de Selighsohn sur Aisha, l'épouse préférée de Mahomet, et sur Aiyub, le Job de la Bible, de C.-F. Seybold sur les villes espagnoles d'Albacete et d'Albarracin, etc... (A Paris, chez Alph. Picard et fils; la livraison de 64 pages : 4 fr. 30.)

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Conscription des indigènes musulmans en Algérie, par le colonel Sainte-Chapelle. Un vol. in-8° de 80 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1909.

Le Japon, histoire et civilisation, tome IV. *Le Japon moderne, la Révolution et la restauration* (1854-1869), par M. le marquis de la Mazelière. Un vol. in-16 de 368 pages avec 10 gravures. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Le Mirage oriental, par Louis Bertrand. Un vol. in-16 de 452 pages. Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1909.

Les Civilisations de l'Afrique du Nord (*Berbères, Arabes, Turcs*), par Victor Piquet. Un vol. in-18 jésus de 396 pages, avec 4 cartes hors texte. Armand Colin, Paris, 1909.

Notices sur les maladies épizootiques en Afrique Occidentale Française, par M. Pierre, vétérinaire en premier. Une broch. in-8° de 52 pages. Gorée, 1909.

Assistance médicale indigène pendant l'année 1908, par M. le Dr Gallay ; *Situation de l'élevage en A. O. F.*, par M. Pierre; *Campagne antivariolique pendant l'année* 1908, par M. le Dr Gallay; *Note sur l'utilisation des moteurs à gaz pauvre dans les colonies de l'A. O. F.* Quatre brochures in-8° de 21, 20, 23 et 16 pages. Imprimerie du gouvernement général de l'A. O. F. Gorée, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*oct.* 1909). Robert de Caix : Le prince Ito. — H. Marchand : Turcs et Arabes : Le khalifat orthodoxe. — Fauvel : La marine de guerre japonaise.

Société de Géographie commerciale de Paris (*oct.* 1909). Paul Descombes : Pelouses et forêts du canton de Vaud.

La Quinzaine coloniale (25 *oct.* 1909). Le Congrès des anciennes colonies.

Revue politique et parlementaire (10 *nov.* 1909). René Millet : Le Maroc et les intérêts français. — Commandant Abeille : Notre politique navale.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*nov.* 1909). The Californian Earthquake. — St. Smith : New Land Maps of the World.

Revues italiennes.

La Rassegna nazionale. de Gaetani : Riforme organiche nel personale della marina.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

NOTES SUR LE PANISLAMISME

Les « journées de juillet » 1908 ont si profondément modifié la situation intérieure et extérieure de l'empire ottoman que mainte entreprise de l'ancien régime, comme celle que nous nous proposons d'étudier ici, ne peut plus guère être considérée autrement que comme un spectacle historique offert au libre exercice de l'information ou de la critique.

Et cependant les hommes de ce passé lointain, quoique datant d'hier, sont presque tous vivants ; plusieurs sont ralliés au nouvel état de choses ; et nous aurions hésité à publier ces notes depuis longtemps recueillies, si l'invitation qui nous en a été adressée n'avait fait valoir quelle sorte d'intérêt elles pourraient présenter pour ceux qui s'occupent des questions orientales, en montrant comment fut mise en action l'une des idées maîtresses du régime déchu, destinée par celui-ci à appuyer son prestige et à consolider son empire.

Le rappel de certains procédés employés à cette tâche ne peut d'ailleurs qu'augmenter la sympathie pour les personnalités et les institutions nouvelles, dont l'œuvre se poursuit au grand jour vers un idéal plus large et plus humain.

On ne s'étonnera donc pas de ne rencontrer ici qu'un des aspects de la question, nommément l'exposé de la propagande panislamique sous le régime d'Abdul Hamid II, et de ne voir citer ni tous les noms ni tous les faits qui pourraient y être rapportés ; encore moins y cherchera-t-on, à propos des uns ou des autres, des jugements qu'il nous appartient moins qu'à personne de porter, puisqu'aussi bien en cette matière « Allah seul est le Rétributeur. »

I

THÉORIE DU PANISLAMISME

Parce qu'il n'est d'autre Dieu qu'Allah, dont Mahomet fut l'Envoyé parmi les hommes, l'objet essentiel de l'islam se trouve ainsi défini et limité : faire triompher la religion du Prophète sur les non-croyants « par la guerre sainte contre ceux « qui s'obstinent à rejeter l'islam après y avoir été conviés, « jusqu'à ce qu'ils professent l'islam ou entrent en protection « (zimma) [1] », c'est-à-dire par la conversion, l'assujettissement

[1] El Maouardi, *El Ahkam es Soulthanyia.*

ou la destruction. L'œuvre panislamique se présente donc comme le devoir essentiel du musulman orthodoxe, l'*impératif catégorique* de l'islam.

Telle est la théorie; point n'est besoin de rechercher comment, depuis l'Hégire, elle fut réalisée par le sabre et la lance avec les succès, puis les revers, que toutes les religions sémitiques, pour obéir au même idéal exclusif et jaloux, ont connus dans leur œuvre terrestre. L'objet de cette étude est seulement d'exposer quelle fut l'action du panislamisme entre les mains de celui qui avait jusqu'ici la tâche de la diriger, en la qualité assumée par lui de *khalife*, « lieutenant » ou plus exactement « remplaçant » du Prophète, ou de *Commandeur des croyants*, le sultan des Osmanlis.

Pour faciliter cet exposé, il convient de rechercher d'abord quels furent les agents à la disposition du maître, plus spécialement chargés de poursuivre l'idée et de la faire passer dans les faits, puis les éléments défavorables et les obstacles que celle-ci rencontra dans le monde musulman lui-même pour la menacer, l'arrêter ou la modifier, en notant au passage quels résultats furent, avant les derniers événement de Turquie, obtenus dans les différents pays et parmi les races sur lesquelles sa propagande pût jusqu'alors s'exercer. Ces recherches seront circonscrites dans le temps au règne d'Abdul Hamid II, pendant lequel l'idée panislamique a témoigné de sa plus grande activité, et dans l'espace aux milieux mahométans, assez étendus par eux-mêmes; car exposer les réactions auxquelles la mise en action de cette idée a donné lieu de la part des puissances européennes serait inutilement refaire une fois de plus l'histoire politique orientale depuis la conquête ottomane de l'empire byzantin.

Avant d'aller plus avant, il importe de faire observer que l'exposé des moyens de l'œuvre panislamique fait d'après les renseignements recueillis se trouvera, par suite des nécessités mêmes de cette exposition, présenter une cohésion plus serrée que dans la réalité. Comme nous chercherons à le montrer, la propagande islamique, sous le règne d'Abdul Hamid, fut, en dehors de l'idée théorique sur laquelle elle s'appuyait, le fait d'individualités qui cherchaient, avec plus ou moins de succès suivant les circonstances, à faire prévaloir parmi bien d'autres intérêts ceux qui leur servaient de tremplin religieux ou politique. L'œuvre elle-même fut par suite soumise à des soubresauts, arrêts ou reculs suivis de brusques reprises, qui montrent bien son caractère individuel et fragmentaire, alors que l'énumération des agents et des moyens dont elle disposa pourrait

faire croire à l'évolution régulière et constante d'un plan longuement mûri et appliqué.

Le khalifat. — Sous le bénéfice de ces considérations, il faut évoquer tout d'abord la personnalité du sultan-khalife auquel remonte l'initiative de la propagande islamique et qui s'en réserva la direction, pour remplir l'essentiel des dix devoirs du khalifat énumérés et exposés dans le traité précité de droit public ottoman d'El Maouardi (trad. Ostrorog, I, p. 161-6).

Pour nous en tenir au prédécesseur du sultan actuel, l'idée religieuse qui forme le fond du panislamisme se doubla chez lui d'un intérêt politique qui explique comment sous son règne cette propagande a pris une importance et produit des résultats ayant attiré l'attention et éveillé l'inquiétude de maint autre Etat.

Il paraît bien que c'est à la suite du succès de ses armées dans la campagne turco-grecque qu'Abdul Hamid a pris pleine conscience des avantages que le réveil de l'orgueil musulman, dû à ces faciles victoires, pouvait apporter à la consolidation et au développement de sa puissance personnelle. De tout temps d'ailleurs il avait cherché à confondre sa cause avec celle de l'islam, avec d'autant plus d'ardeur qu'il se sentait moins de droit au titre de khalife en vertu duquel il entendait diriger le monde musulman.

On sait en effet que le Prophète ne songea jamais à se donner un successeur ni à indiquer à ses disciples une règle pour en élire un. Si ceux-ci choisirent pour tel Abou-Bekr, que Mahomet avait seulement chargé de dire la prière durant sa dernière maladie, des « hadith » bien connus (« les khalifes « doivent être de la tribu de Qoureich. — Donnez la primauté « aux Qoureïchites et n'y prétendez pas vous-mêmes ») ne laissent pas de doute sur la légitimité des seuls contribules du Prophète au titre de khalife.

Passage du khalifat au sultanat osmanli. — Or, après la chute de la dynastie issue d'Abbas, oncle de Mahomet, cette condition nécessaire disparut à tout jamais des familles qui prétendirent ensuite au gouvernement de tout ou partie de l'islam. Le Mongol Houlagou ayant chassé de Bagdad en 1258 le dernier Abbasside, celui-ci se réfugia au Caire où la dignité, mais non la légitimité du khalifat fut restaurée par Baïbars l'Arbalétrier et passa à ses seize successeurs, jusqu'à la conquête de l'Egypte par le sultan de Constantinople, Sélim Ier, qui prit pour lui le khalifat et le khadimat (protectorat des villes saintes du Hedjaz) et transmit à ses descendants le double pouvoir religieux et politique de chef de l'islam. Les sultans osmanlis se considèrent donc depuis lors comme les héritiers du Prophète et,

pour donner à leurs prétentions une consécration légale, il fut inséré dans la constitution due à Midhat pacha (1876) qui forme aujourd'hui la loi fondamentale de l'empire ottoman, l'article suivant : « La souveraineté ottomane, qui réunit dans la per-« sonne du souverain le khalifat suprême de l'islamisme, appar-« tient à l'aîné des princes de la dynastie conformément aux « règles établies *ab antiquo.* » Si vague que soit le témoignage de la coutume ainsi invoquée, il n'en est pas moins certain que « le souvenir de cet ancien état de choses s'est si bien gravé « dans les esprits que les musulmans ne font guère de diffé-« rence entre l'ancien khalife et le sultan actuel, en sorte qu'ils « attribuent à ce dernier des prérogatives identiques à celles « qu'on reconnaissait aux successeurs immédiats de Mahomet[1]. »

II

LE SULTAN ABDUL HAMID ET SES INSPIRATEURS

Abdul Hamid II. — Bénéficiant de cette confusion des deux pouvoirs, religieux et politique, du khalifat et du sultanat qui fut la politique traditionnelle de ses prédécesseurs à Constantinople depuis Selim Ier, Abdul Hamid II a plus que tout autre cherché par prédisposition personnelle à faire porter à cette situation tous ses fruits. Le côté positif de son esprit, son habileté en affaires se doublent en effet de tendances mystiques qui furent cultivées et exploitées dès sa jeunesse par son entourage religieux. Dès avant son avènement au trône, il avait subi l'influence de certains cheikhs ou derviches dont le plus notable fut Mohammed Dhaffer el Madani.

Cheikh Dhaffer. — Celui-ci, fils d'un théologien de Médine fondateur de la secte Madanya selon les uns, né à Tripoli de Barbarie selon les autres, entretenait des relations suivies avec ses coreligionnaires de l'Arabie et de l'Afrique du nord. Rénovateur de l'antique confrérie religieuse des Chadelya, qui remonte à l'an 1258 après Jésus-Christ et par laquelle furent importées dans le Maghreb les doctrines du çoufisme, il dirigeait à Constantinople même le principal tekké (couvent) de cet ordre, dans le voisinage d'Yldyz-Kiosk. Ses fils et ses neveux remplissaient jusqu'à ces derniers temps d'importantes fonctions, soit dans l'administration ottomane, soit comme directeurs du tekké, mais aucun d'eux n'avait hérité de l'influence de Dhaffer auprès du sultan. Cette influence, toute personnelle, était due à la

---

[1] O. Houdas, *l'Islamisme*, p. 213.

modestie et à la modération qu'il affichait et aussi à sa situation de grand cheikh malékite, chargé en cette qualité de rallier au khalifat les musulmans de ce rite par l'intermédiaire de l'ordre qu'il dirigeait.

Un cheikh indien, Rahmat Oullah, auteur du traité Izhar-al-Haqq, polémiste antichrétien affilié également aux confréries religieuses si puissantes de l'Inde mahométane, fut appelé de la Mecque à la cour d'Abdul Hamid et comblé par celui-ci d'honneurs. Il en fut de même du polémiste syro-arabe Saïd-Houseïn al Djior, du cheikh Aboul Houda, qui vint s'établir à la cour peu après le cheikh Dhaffer et dont nous reparlerons plus loin en raison du rôle prédominant qu'il y joua, et du célèbre Djemal Eddin el Afghani.

Djemal Eddin el Afghani. — C'est une figure singulière de l'islam que celle de cet Afghan, fort intelligent, très intrigant, peu instruit malgré ses prétentions au renom de philosophe à côté duquel il ne voulut aucun titre. Expulsé de Perse pour ses idées apparentées à celles des Babis, puis de Constantinople (sous Abdul Aziz) et du Caire pour ses tendances libérales, il visita la Russie, la France et l'Angleterre, jusqu'au jour où il put rentrer en Turquie grâce à la protection de son ami Aboul Houda.

Il gagna rapidement la faveur d'Abdul Hamid, qui chercha à l'utiliser pour faire reconnaître son khalifat par les Chiites et aussi, dit-on, pour combattre les sympathies persanes à l'égard des réfugiés arméniens. Accusé par le gouvernement du chah d'être l'instigateur de l'assassinat de Nasser Eddin en 1876, il dut sans doute de n'être pas extradé à la crainte des révélations qu'il aurait pu faire sur les intrigues du palais, mais il fut tenu dès lors en suspicion et son influence ne fit que décliner jusqu'au jour de sa mort, causée par un cancer dont le germe lui aurait été, dit-on, intentionnellement communiqué.

Cheik Fadhl. — Il faut citer encore parmi les conseillers religieux du sultan déchu le cheikh Fadhl ou Fazil, qui forma longtemps avec cheikh Dhaffer et Aboul Houda un trio dont chaque membre se montrait aussi diligent à monopoliser la faveur du maître qu'à diminuer dans l'esprit de celui-ci ses deux rivaux. Le seyid Fadhl pacha, dit El Alaouidi parce qu'il descendait d'Hussein par Alaoui, a joui en effet jusqu'à sa mort, survenue il y a quatre ans environ, d'une influence spécialement due aux services qu'il rendait dans les affaires d'Arabie. Originaire de Cheher, près d'Aden, ce cheikh s'occupait spécialement des questions touchant l'Oman et l'Hadramaout, et son rôle paraît avoir été surtout de semer la division parmi les

chefs locaux pour y faciliter le maintien de la suzeraineté ottomane.

L'influence allemande. — C'est à l'action de ces conseillers religieux qu'on peut attribuer sans crainte d'erreur les dispositions du sultan Abdul Hamid à entrer toujours plus avant dans la voie de l'action mystique et politique, dont un renouveau de la propagande islamique dirigée par lui fut le résultat. D'autres conseillers, européens ceux-là, l'entraînaient d'ailleurs dans le même sens. Ce n'est pas le lieu de refaire ici encore une fois l'exposé de la politique allemande à Constantinople; elle est tout entière contenue dans le toast de Guillaume II à Nazim pacha lors de son voyage en Syrie, au mois d'octobre 1898 : « Dites aux 300 millions de Musulmans de la terre que je suis « leur ami. »

Sans parler de l'engagement des officiers et des fonctionnaires allemands chargés de réorganiser l'armée et différentes administrations ottomanes, ni des faveurs accordées aux Allemands sous forme de concessions et de commandes, l'accord de l'empereur et du sultan se proposa, comme but principal le maintien de l'intégrité de l'empire hamidien, la consolidation et l'extension du pouvoir du khalife à l'aide de grandes entreprises conseillées ou dirigées par des Allemands, telles que le chemin de fer de Bagdad, celui de Damas à la Mecque et de Derat à Kaïfa, la ligne télégraphique de Rhodes à Derna en Cyrénaïque, etc.

Le chemin de fer du Hedjaz et les ingénieurs allemands. — Parmi ces dernières entreprises, celle du chemin de fer du Hedjaz affecta plus particulièrement le caractère d'une œuvre panislamique puisqu'elle était destinée à relier Constantinople aux villes saintes d'Arabie, à faciliter le pèlerinage et à assurer la domination du sultan-khalife sur les tribus arabes. L'effort financier auquel a été convié le monde musulman pour assurer les ressources nécessaires à cette entreprise est intéressant à noter, car les dons ont afflué de toutes les « terres d'islam » depuis le Maroc jusqu'aux îles malaises. Toutes les contributions ne furent pas d'ailleurs volontaires, et dans l'empire ottoman leur prélèvement a pris souvent le caractère d'un véritable impôt et donné lieu à mainte exaction : des commissions constituées dans les grands centres taxaient les habitants proportionnellement à leur fortune présumée et le versement des sommes fixées, facultatif en principe, est devenu obligatoire en fait. Quant à la part des Allemands dans l'entreprise, elle est attestée par la présence à sa tête de l'ingénieur Meissner pacha auxquels les Turcs durent faire appel malgré leur désir de con-

server à ce chemin de fer le caractère d'un travail exclusivement accompli par les Musulmans. D'autres Allemands jouaient en même temps auprès du sultan un rôle plus discret, mais également lié par certains côtés à l'œuvre panislamique.

La politique des conflits de frontières. — En se faisant le champion du sultan, l'empereur allemand se trouvait par là même amené à soutenir le mouvement islamique partout où il se produisait; mais il entendait bien, lui aussi, retirer tous les bénéfices de cette situation et, comme l'a écrit René Pinon : « Le panislamisme sert de véhicule au pangermanisme. » Malgré les démentis des journaux officieux, il paraît bien que c'est aux conseils venus d'Allemagne qu'est due la politique agressive adoptée durant les deux dernières années du règne d'Abdul Hamid par le gouvernement ottoman sur la périphérie de son territoire : que ce soit à Soloun en Cyrénaïque, à Tabah au fond de la mer Rouge, vers Djanet ou Bilma au milieu du Sahara, aussi bien qu'au contesté turco-persan, les autorités turques obéissant à un même mot d'ordre ont, en 1906 et 1907, poussé leurs soldats en avant et soulevé des conflits dont l'issue fut plus ou moins avantageuse pour elles suivant la faiblesse ou la force des voisins auxquelles elles se heurtaient. En y ajoutant les violations de la frontière bulgare, les incursions d'Albanais sur la frontière serbe, les empiètements sur la frontière monténégrine et sur celle d'Aden, les incursions dans l'Oman et le Nejd, les tentatives sur Koouéit, on peut dire avec Victor Bérard qu'il n'est pas de voisin en Europe, Asie ou Afrique qu'Abdul Hamid n'ait provoqué avant de quitter le pouvoir.

Le danger de cette politique pour celui qui l'inspira fut d'être liée à la personne même du prédécesseur du sultan actuel et, malgré les apparences, de ne pas correspondre à un sentiment profond des populations musulmanes de l'empire, qui demandaient avant tout la paix : « Celui qui est l'ami du despote est « rarement considéré comme l'ami de ses sujets », observait très justement un journal anglais *The Tribune* du 3 sept. 1906, et l'on peut dire qu'en dehors des conseillers germanophiles du palais et du parti militaire cette politique agressive n'eut pas d'écho dans la nation, qui était la première à souffrir des appels et des mouvements de troupes, ainsi que des dépenses excessives qu'elle entraînait.

Décadence actuelle du panislamisme et ses motifs. — On sait d'ailleurs combien peu se sont réalisées les espérances que les succès militaires de la dernière guerre turco-grecque avaient pu faire concevoir aux inspirateurs du mouvement panisla-

mique : la perte effective de la Crète en fut une première conséquence, et le succès des démonstrations françaises d'abord, puis internationales à Mytilène, et de celles plus récentes des Anglais à propos de l'incident de Tabah est venu accuser la faiblesse politique d'un pouvoir qui, financièrement ruiné, ne pouvait se soutenir vis-à-vis de ses peuples que par un étalage de force et de grandeur. Ce ne fut guère que cette nécessité de parade, en dehors des considérations religieuses précédemment exposées, qui poussa Abdul Hamid à s'occuper encore du panislamisme, dont au point de vue pratique il ne pouvait se dissimuler la faillite. Vieilli, fatigué, découragé sans doute aussi par le spectacle de l'anarchie grandissante de son empire, il ne suivait plus que mollement en ces dernières années une œuvre qui lui avait donné en somme plus de mécomptes que de succès. Mais son entourage était là qui veillait et le contraignait à agir selon ses devoirs de khalife, car parmi cet entourage se trouvait nombre de gens dont la propagande panislamique était la raison d'être, puisqu'ils s'en étaient établis les instruments et les champions.

III

LES AGENTS DU PANISLAMISME

L'entourage du sultan. — C'est donc parmi le personnel du Palais que nous devons chercher les premiers agents d'exécution de cette propagande, dont nous venons d'exposer la théorie en montrant en même temps les différentes inspirations auxquelles elle obéissait.

Il faut citer d'abord les secrétaires d'Abdul Hamid qui furent ses collaborateurs immédiats : Tahsin pacha, le premier secrétaire, chargé entre autres missions d'accueillir tous les chefs religieux en relations directes avec son maître, Izzet pacha, le deuxième secrétaire, représentant plus particulièrement au Palais en raison de son origine et de ses attaches syriennes l'influence arabe, et ayant de plus la haute main sur l'entreprise du chemin de fer du Hedjaz ; ils passaient l'un et l'autre pour être, comme leur maître, affiliés à certaines confréries religieuses.

Il faut noter aussi dans l'entourage du sultan déchu la présence de plusieurs membres de la famille du Prophète, chorfu de la Mecque dont la haute situation religieuse était exploitée en faveur de la propagande panislamique. Parmi eux le propre frère d'un ancien grand cherif de la ville sainte, Abdallah

pacha, était retenu à Constantinople avec le titre de conseiller d'Etat. Il fut même nommé à la mort de son frère Aoun er Rafiq en août 1905 comme successeur de celui-ci, mais il ne lui fut pas permis de rejoindre son poste, et il fut presque immédiatement remplacé par son neveu Ali bey ben Abdallah.

Les confréries religieuses. — Mais l'aide que pouvait apporter à la propagande islamique les différents personnages que nous venons d'énumérer ne représentait que des appoints individuels, dont la valeur était déterminée par leur situation officielle ou leur caractère religieux.

Tout autre était le concours apporté à cette œuvre par les « confréries religieuses » qui, répandues sur toute l'étendue du monde musulman, pouvaient faire circuler dans les veines de ce grand corps l'impulsion donnée par l'organisme central que nous venons de décrire. Même pour celles (et c'est le plus grand nombre) qui paraissent étrangères à toute préoccupation d'ordre politique ou social, leur but avoué qui est d'entretenir un ardent sentiment de pitié parmi les affiliés, pousse au fanatisme et par suite prépare chez ceux-ci un terrain favorable à l'œuvre panislamique. L'ignorance des adeptes fait d'ailleurs dévier souvent ce sentiment de piété en grossières superstitions, mais les transforme aussi en instruments d'autant plus dociles et redoutables qu'ils sont aveuglés.

De toutes les institutions de l'islam, celle des confréries, en dépit ou peut-être à cause de son caractère en partie mystérieux, a été le plus souvent étudiée et se trouve par suite une des mieux connues. Presque toutes, du moins les plus importantes, sont représentées depuis longtemps dans la capitale de l'empire ottoman, ce qui permet au gouvernement central d'avoir action sur elles par l'intermédiaire des chefs de leurs couvents (tekkés) établis à Constantinople même, Stamboul ou Scutari. Nous ne retiendrons ici, pour les étudier plus spécialement, que les deux ou trois plus intéressantes au point de vue de l'action panislamique.

Les Rafaya et le cheikh Aboul Houda. — Le cheikh des Rafaya à Constantinople dont il est déjà question plus haut, Mohammed Aboul Houda effendi [1], est mort cet été à l'âge de cinquante-huit ans. Originaire d'Alep, il représentait par suite avec son compatriote Izzet pacha, secrétaire du sultan, l'influence arabo-syrienne prépondérante auprès d'Abdul Hamid jusqu'à l'entrée en faveur de la famille syro-catholique des

[1] Sur Aboul Houda, cf. la *Revue du monde musulman*, novembre 1908, p. 156, et mars 1909, p. 316. Les journaux satiriques éclos après la révolution transformèrent son nom en Aboul Kouda, « le père de la tromperie ».

Melhamé, qui fut loin d'ailleurs de la faire disparaître. Décoré du titre de casiasker de Roumélie et du grand cordon de l'Imtiaz, chargé des fonctions d'astrologue du Palais, le cheikh Aboul Houda a longtemps joui sur l'esprit de son maître d'une influence due d'une part à son remarquable esprit d'intrigue et de l'autre à la généalogie qu'il s'attribuait. Il prétendait, en effet, descendre en ligne masculine directe du fondateur de la confrérie, Ahmed el Kabir er Rifaï, lequel descendait lui-même en ligne masculine également directe d'Ali, cousin du Prophète et quatrième et dernier khalife régulier. Cette descendance aurait fait de lui non seulement un membre de la tribu de Qoureïch, mais encore, dans cette tribu, de la famille des Benou-Hachim, qui est celle du Prophète, et de la lignée d'Ali, seule apte au khalifat d'après la doctrine que professent encore les Chiites et nombre d'autres hétérodoxes.

On conçoit quel avantage trouvait le sultan à faire servir sa cause, confondue avec celle du panislamisme, par un personnage qui se réclamait d'une semblable ascendance et qui y ajoutait encore des prétentions au titre de « qotb » ou « pôle » mystique de l'islam. Les manières d'Aboul Houda, sa prestance et son langage insinuant achevèrent d'autre part de lui gagner l'esprit du sultan, prévenu de plus en sa faveur par « d'heu- « reuses coïncidences dans l'interprétation des songes impé- « riaux ». Le rusé Syrien, dont la cupidité et les mœurs ont été également stigmatisés par les musulmans eux-mêmes, s'est servi surtout de cette influence pour satisfaire son goût de l'argent en faisant nommer aux emplois difficiles les candidats qui savaient l'intéresser à leur cause. De ce chef son influence administrative fut longtemps très puissante, mais elle n'a guère dépassé les limites des ministères, et l'action qu'exerçaient ses créatures s'opérait surtout au profit de leur protecteur.

D'ailleurs, l'ordre des Rafaya qu'il dirigeait à Constantinople, bien qu'un des premiers de l'islam, n'est pas parmi les plus considérés, en raison des pratiques bizarres auxquelles se livrent ses adeptes, plus connus sous le nom des « derviches hurleurs ». C'est surtout en raison de ses relations avec le grand chérif de la Mecque, dont il était en quelque sorte l'intermédiaire auprès du sultan, qu'Aboul Houda a pu contribuer à l'œuvre panislamique, en même temps qu'il cherchait à exercer une action dans ce sens sur les pèlerins du Hedjaz par l'intermédiaire des membres de sa confrérie qui sont établis à la Mecque et à Médine ; nous aurons occasion d'en reparler à propos du pèlerinage.

Les Kadrya. — Remontant au XIIe siècle comme celle des Rafaya qui est en rivalité avec elle, la confrérie des Kadrya, également importante au point de vue qui nous occupe, a son grand chef à Bagdad : c'est le nakib Seyd Abderrahman, personnage connu pour être très fanatique et antieuropéen. Le tombeau du fondateur de l'ordre, Abd el Kader el Djilani (1078-1166), qui est certainement le saint le plus populaire de l'islam, est visité par des pèlerins venus de toutes les parties du monde musulman : d'Arabie, d'Egypte, de Tripolitaine, de Tunisie, d'Algérie, du Maroc, aussi bien que des Indes et de Malaisie. Tous les Algériens qui passent à Bagdad appartiennent à cette confrérie, qui y compte aujourd'hui 25.000 adhérents. Il est à remarquer que les adeptes de cet ordre subissent facilement l'influence du milieu où ils se trouvent : c'est ainsi que, si leur chef se montre à Bagdad hostile aux influences européennes, nous n'avons pas eu à nous plaindre d'eux en Algérie, et l'emir Abd el Kader, qui était moqaddem de leur ordre, a essayé d'entraîner sans succès contre les Français les congrégations algériennes du rite d'el Djilani.

Les Maoulanya. — Un des ordres dérivés des Kadrya, celui des Maoulanya dont la fondation remonte au XIIIe siècle, mérite d'être également cité ici en raison de l'appui que ses adeptes, par leurs théories et par leurs actes, n'ont cessé de donner aux sultans osmanlis. Ils jouent, d'ailleurs, un rôle important au sacre de ceux-ci, étant chargés de leur ceindre le cimeterre dans la sainte mosquée d'Eyoub : « Il y a chez les Maoulanya, « dit le commandant Rinn, un singulier mélange d'austérité, « de politique obséquieuse vis-à-vis du sultan et de pratiques « frivoles telles que danses et musiques. » Connus des Européens sous le nom de *Derviches tourneurs*, ils sont très répandus en Turquie, en Asie Mineure et en Egypte, et leur cheikh principal qui réside à Koniah auprès du tombeau du fondateur de l'ordre, dont il est le descendant, porte le titre officiel de Sultan Tchelebi (le magnifique).

Les Chadelya-Madanya. — La confrérie des Madanya est issue de celle des Chadelya, dont la fondation remonte à l'an 1258, mais elle forme aujourd'hui depuis 1820 un ordre absolument séparé et distinct. Ainsi que l'écrivait l'auteur précité : « Le chef des Madanya a en effet rompu complète- « ment avec les traditions d'abstention en matière politique « pratiquée par les Chadelya ; il est devenu, en apparence du « moins, l'auxiliaire et le serviteur dévoué du sultan de « Stamboul, qui essaie de se servir de ses Khouan pour com- « battre l'influence des ordres religieux indépendants ou hos-

« tiles » : mais en fait, ajoutait le commandant Rinn, les Madanya jouent double rôle et sont à la fois à la solde d'Abdul Hamid et à celle de Si Senoussi, et « le Sultan leur obéit bien plus qu'il « ne les dirige ».

Ces observations visaient à l'époque la situation privilégiée qu'occupait auprès d'Abdul Hamid le chef des Madanya de Constantinople, directeur du tekké de la confrérie voisine du Palais, dont il a été déjà question à propos de l'entourage du Sultan. Cette influence, le cheikh Mohammed Dhaffer ou Zaffer la tenait de longue date, ayant été attaché à la personne du souverain actuel avant son avènement au trône, mais elle avait cédé peu à peu devant celle d'Aboul Houda, qui resta maître de la situation après la mort de Dhaffer. Ce dernier, comme il est dit plus haut, était en relations suivies avec le Maghreb et l'Arabie ; il possédait même, dit-on, des propriétés en Algérie et en Tunisie. En 1888, il aurait cherché à faire nommer par les Turcs Mouhieddin, fils de l'emir Abd el Kader, soit comme gouverneur général de la Tripolitaine, soit comme ministre au Maroc, au cas où l'on y aurait créé une légation ottomane, afin de rallier sur le nom de celui-ci les forces hostiles à la pénétration européenne et plus spécialement française, depuis les côtes du Maroc jusqu'à la frontière égyptienne, en se servant des Madanya comme appui des Senoussya. Le frère de Zaffer, Sidi el Bechir, a tenté aussi de jouer un rôle en Tripolitaine, en cherchant à soulever les tribus de l'Est en faveur d'Arabi pacha en 1882, et plus tard en essayant d'opérer, sans succès d'ailleurs, la fusion rêvée par son frère entre les deux confréries nommées ci-dessus, enfin, à la suite d'un voyage à Constantinople, en adoptant contre les Français une attitude ouvertement hostile.

Les Senoussya. — A défaut des Chadelya sans action effective, une autre confrérie plus récente, mais de renommée plus grande, semblait destinée, dans l'idée des propagateurs de l'œuvre panislamique, à jouer le rôle prépondérant : nous voulons parler de celle des Senoussya ou Senoussi. Trop de travaux ont été publiés sur cet ordre célèbre pour qu'il soit utile de rappeler comment, venu de la Mecque en Cyrénaïque en 1843, son fondateur, Si Mohammed ben Si Ali ben Senoussi, commença par y créer la zaouïa d'El-Beïda pour rayonner de là sur la Tripolitaine, la Tunisie, l'Egypte et jusqu'au Soudan, où sa propagande rencontra le plus grand succès parmi les Touareg et les Noirs. A sa mort, en 1859, il était déjà maître de 22 zaouïas, chiffre qui sous son successeur, Cheikh

el Mahdi, fut porté à plus de cent, tant en Afrique qu'en Arabie. Le centre de l'ordre, après avoir été à Djaghboub à l'est de la Cyrénaïque, se trouve aujourd'hui à la zaouïa El-Istad, dans l'oasis de Koufra, au milieu du désert lybien : c'est là que réside le cheikh Ahmed Cherif, neveu et successeur du cheikh el Mahdi, dont la mort, survenue en 1902, est niée encore malgré l'évidence par nombre de fidèles.

Bien qu'elle n'ait été à l'origine qu'une branche détachée de l'ordre des Kadirya fondé en 1713 à Fez, la confrérie des Senoussi par l'extension extraordinaire que lui ont valu l'intelligence de ses chefs et sa forte organisation passe pour viser à l'hégémonie sur tous les autres ordres de même nature qu'elle voudrait confondre en elle : son but serait « la réunion ou la « fédération de tous les ordres religieux orthodoxes en une « espèce de théocratie panislamique exclusive de toute autorité « séculière » (Com^t Rinn). Cette tentative ne pouvait manquer d'attirer l'attention de ceux qui, à Constantinople, poursuivaient une œuvre panislamique parallèle; ce fut toutefois pour combattre tout d'abord celle des Senoussi en raison des dangers que cette similitude de programme pouvait faire courir à leur propre action. C'est ainsi qu'un peu avant la mort du Cheikh el Mahdi, son délégué au Ouadaï, Ahmed es Souni, bien connu par son hostilité à l'égard des Français, ayant adressé au caïmakam de Djalo, sur la frontière de Cyrénaïque, un appel à la guerre sainte destiné aux habitants de cette oasis, ce fonctionnaire envoya le document en question à Constantinople, d'où l'ordre fut immédiatement adressé aux autorités locales de s'opposer à la proclamation du « djihad ». Par deux fois Abdul Hamid chargea un de ses aides de camp, porteur de présents, de se rendre à Djaghboub, puis à Kébabo, pour entrer en relations avec les chefs Senoussi et tenter de les gagner à sa cause.

Mais c'est surtout par le Hedjaz que pouvait s'exercer sur ceux-ci l'action du palais. La confrérie y possède en effet de nombreuses zaouïas, dont les principales sont à la Mecque, à Médine et à Djeddah. Leur chef régional, le cheikh Saïd Ali ben Hamid Ghanem, descendant des fondateurs de l'ordre, réside dans la première de ces villes; son autorité s'exerce surtout sur les tribus bédouines et sa recommandation est reconnue comme le meilleur des sauf-conduits pour la traversée du désert; aussi les dons affluent et la confrérie est au Hedjaz aussi riche qu'influente. Le grand chérif défunt, Aoun er Rafiq, qui, pour supprimer toute concurrence à sa propre industrie, avait fait démolir tous les marabouts et supprimer

toutes les fêtes des petites confréries, n'osa jamais s'attaquer aux grandes associations comme celle des Senoussi, que les gouverneurs turcs de la province, eux aussi, respectent et redoutent à la fois.

On sait que ces grandes confréries du Hedjaz envoient dans les terres d'islam et spécialement dans les possessions françaises de l'Afrique du Nord, où elles comptent de nombreux adhérents, des délégués qui sont chargés officiellement de recueillir des dons pour la maison-mère de chaque ordre, mais qui, en fait, servent certainement à transmettre aux succursales le mot d'ordre envoyé par celle-ci. Le passage de ces délégués a été signalé à mainte reprise : c'est ainsi qu'en juin 1898 on annonçait l'arrivée en Tunisie d'un de ces personnages, que la renommée publique disait être le propre cheikh des Senoussi de la Mecque et qui se trouva être un simple collecteur de ziara (offrande); venant de Tripolitaine, il fut éconduit à la frontière tunisienne.

Plus récemment, un des naqibs (lieutenants) du cheikh des Senoussi du Hedjaz, nommé Denderaoum, Egyptien d'origine et entouré en raison de son âge et de son influence d'une grande vénération, était signalé comme parti pour faire une tournée en Syrie. Il est allé plusieurs fois, dit-on, à Constantinople et, bien que son but avoué fût aussi de recueillir des offrandes, il est vraisemblable, d'après la direction de ces voyages, qu'il a dû servir d'intermédiaire entre les promoteurs de l'œuvre panislamique et la puissante confrérie dont il était le représentant.

Les chioukh-et-trouq. — Il existe d'ailleurs une institution officielle destinée à former le lien entre les chefs du panislamisme et les confréries religieuses : ce sont les « chioukh-et-trouq » nommés par le grand chérif de la Mecque comme ses délégués auprès de ces associations, et par conséquent agents de son influence auprès d'elles. Il faut noter que les grandes confréries[1] comme les Senoussya, les Kadrya, les Tidjanya, n'admettent pas cette institution des chioukh-et-trouq, qui représentent un contrôle étranger; mais les moins importantes sont forcées de s'y soumettre, et à ce titre le cheikh Rafaya à Constantinople, le cheikh el-Bakri en Egypte, les chioukh-et-trouq

---

[1] D'après Dugont et Coppolani, les principales confréries ayant des représentants et des couvents au Hedjaz seraient les suivantes : Kadrya (8 zaouias), Rachidya (1), Aissaoua (1), Madanya (1), Rahmanya-Madanya (3), Naqechbendya, Beneinaya, Djazoulia, Aïssaoua-Sennaya, Morchidya, Doussoukya, Tidjanya, Rafaya, Saadya, Mirghanya, Sibiliya, Alawiya, Maoulanya et Senoussya (*Les Confréries religieuses musulmanes*, p. 223).

de la Mecque, exercent ces fonctions pour le plus grand profit de ceux qui les en ont investis.

Le pèlerinage des villes saintes. — Mais mieux encore que par l'influence, restreinte à leurs adeptes, des confréries religieuses, l'action panislamique peut s'exercer au Hedjaz et de là rayonner sur l'islam entier par l'intermédiaire des pèlerins se rendant aux villes saintes grâce à leur nombre, qui varie annuellement de 100.000 à près de 300.000, et à leur origine, qui comporte non seulement les habitants de l'Empire ottoman, mais encore des Tartares de Russie, des Hindous, des Afghans, des Bokhariotes, des Persans pour l'Asie, des Zanzibarites, des Somalis, des Soudanais, des Marocains, des Algériens, des Tunisiens, des Egyptiens pour l'Afrique, des Malais pour l'Océanie.

Les moutaouef. — L'action panislamique exercée sur les visiteurs du Hedjaz s'opère principalement, en plus des prêches, des exhortations et des suggestions auxquels ils sont soumis pendant les cérémonies du pèlerinage, par l'intermédiaire des « moutaouef » ou guides des pèlerins, corporation assez analogue à celle des pisteurs d'hôtels et des cicerones européens. Ces moutaouef dépendent entièrement du grand chérif, qui s'est réservé leur nomination : non contents d'exploiter ceux qui viennent se mettre entre leurs mains dans les villes saintes où ils opèrent, ils envoient des agents au loin racoler des clients pour le pèlerinage jusque dans les pays d'origine de ces derniers. Pour pénétrer sans difficulté dans les possessions françaises d'Afrique, ils se font souvent délivrer des passeports par l'autorité locale à destination de la Tripolitaine, d'où ils passent sur le territoire tunisien ou dans le Sud-Algérien. D'autres empruntent dans la même intention des passeports à leurs coreligionnaires originaires d'Algérie ; on cite des moutaouef qui font annuellement deux et trois de ces voyages.

Les agents secrets. — En dehors de ces envoyés du grand chérif et de ceux des confréries religieuses dont il a été déjà parlé à propos des Senoussi, d'autres émissaires secrets étaient encore expédiés directement de Constantinople pour opérer dans les mêmes régions.

Les agents chargés de ces missions et de ces correspondances secrètes commençaient généralement, eux aussi, par débarquer en Tripolitaine, où ils se transformaient en marchands ou en marabouts quêteurs pour gagner de là le Sud de la Tunisie, échappant ainsi facilement à toute surveillance ; ils continuaient sur Biskra et le Sud-Algérien en passant par Tauzer et Nefta, d'où ils pouvaient poursuivre en paix leur œuvre dans toute

l'Algérie. D'autres employaient pour s'y rendre la voie de mer en se faisant parfois passer pour maquignons et en se prétendant originaires de Bosnie ou de Chypre.

D'autres agents ont été envoyés de Constantinople au Maroc, plus particulièrement aux différentes époques (1887-89 et 1897) où il fut question d'établir à Tanger une légation ottomane, afin d'organiser une agitation favorable à ce projet dont il a déjà été question et qui de temps à autre revient sur l'eau. Tous les pays où vivent des musulmans semblent d'ailleurs avoir reçu à tour de rôle la visite d'émissaires secrets de cette propagande, qui n'est pas limitée à l'Afrique du Nord, mais s'étend jusqu'au Sahara et au Soudan, où l'on signalait ces dernières années une certaine agitation parmi les riverains mahométans du Niger. L'Egypte comme le Maroc en Afrique, le Turkestan, la Perse, l'Afghanistan, les Indes, les îles malaises en Asie et en Australasie, ont reçu aussi de temps à autre des émissaires qui étaient chargés de porter à leurs coreligionnaires la bonne parole panislamique et dont les faits et gestes n'ont pas laissé que d'inquiéter les gouvernements locaux. Jusqu'en Chine et au Japon, le passage de ces émissaires a pu être signalé par les journaux, sans parler de la fameuse mission du général Enver pacha qui, en 1901, fut envoyé officiellement pour établir des relations entre le gouvernement ottoman et les musulmans chinois. L'adhésion au Coran de quelques Japonais, qui avaient cherché ainsi à pénétrer à la Mecque, avait fait naître de tels espoirs dans l'esprit d'Abdul Hamid qu'il avait dépêché antérieurement, sous prétexte de porter les plaques de ses ordres au Mikado, l'unique navire de guerre que possédât alors la Turquie, l'*Ortogrul*, avec une mission de mollahs chargés de prêcher aux Nippons la parole du Prophète. On connaît l'odyssée de cette frégate, qui sombra corps et biens dans les mers de Chine avant d'avoir pu atteindre son but.

D'autres mollahs turcs, chargés des missions de propagande, sont passés assez récemment à Pékin d'un côté, au Yunnan de l'autre, et les parties occidentales du territoire chinois, où le fond de la population est musulman, ont reçu à différentes reprises des visites analogues, notamment la Kashgarie et la Dzoungarie. Quel champ merveilleux pour l'action panislamique offrent, en effet, les 15 ou 20 millions de mahométans chinois, répandus d'un bout à l'autre de l'empire qui s'étend de la mer Jaune au Pamir!

(*A suivre.*) C. E. B.

LA

COLONISATION DE L'ILE D'ANTICOSTI

C'est aujourd'hui un lieu commun de déplorer la répugnance des Français pour la colonisation, et d'opposer cette attitude à celle de nos voisins d'Outre-Manche, toujours disposés à quitter la métropole si leur intérêt l'exige. Ceux qui consentent à s'expatrier, dit-on, — et ce ne sont pas d'ordinaire les meilleurs éléments de la nation — acceptent volontiers un emploi administratif; mais un très petit nombre d'entre eux se décident ou plutôt se résignent à tenter la mise en valeur de notre domaine colonial. Encore considèrent-ils la colonisation comme un simple expédient ; ils entreprennent cette tâche difficile sans connaissances spéciales et avec des capitaux presque toujours insuffisants, se vouant ainsi sans rémission à l'insuccès. En sorte que notre ancien empire colonial, mutilé à la suite des guerres malheureuses du XVIIIe siècle et du Premier Empire, est actuellement menacé de deux alternatives également inquiétantes pour tout bon patriote : la décadence économique complète, ou la conquête déguisée par le commerçant, l'industriel et l'agriculteur étrangers. Et l'on conclut tout naturellement à l'inaptitude de la génération française actuelle à la colonisation. Ce reproche n'est pas fondé : il procède d'un examen superficiel de la question. La vocation des entreprises lointaines, et à un point de vue plus large, l'initiative sont traditionnelles en France — l'exemple des Maisonneuve et des Dupleix est là pour le prouver — et quoi qu'on en ait dit, ces qualités ne sont pas mortes chez nous. Mais la vérité est qu'elles sont trop souvent paralysées par notre système de centralisation à outrance des faits et des idées.

C'est qu'en effet l'organisation actuelle des colonies françaises, peu différente d'ailleurs de celle qui était en vigueur sous le Premier Empire, est loin de répondre aux nécessités de la pratique au point de vue des rapports entre les autorités et les particuliers. Dans les possessions britanniques, les représentants des pouvoirs publics, réduits d'ailleurs presque partout par le principe du *self-government* à un rôle purement décoratif, se gardent bien de s'immiscer dans la gestion des intérêts privés, et ont soin de faire abstraction de toute considération d'ordre politique; ils n'en sont pas moins prêts à collaborer si besoin est, et sous une forme discrète, à l'œuvre de la colonisation. D'autre part, le colon anglais, protégé par

une législation sévère, gardienne jalouse du droit de propriété, est véritablement maître chez lui. S'il vient à être troublé dans son exploitation par quelque intrus, la loi lui permet de l'expulser par provision, avant de recourir aux voies de droit.

Il n'en est malheureusement pas de même dans nos colonies. L'ingérence parfois maladroite de l'administration dans des questions d'ordre purement privé, l'influence souvent décisive des préoccupations politiques dans ses rapports avec les particuliers, découragent les meilleures volontés. Et si le colon est victime des empiétements d'un nouveau venu, il est désarmé en fait vis-à-vis de lui, ne disposant comme moyen de défense que d'un recours à peu près illusoire, et en tout cas tardif, à l'autorité judiciaire; il manque de la protection indispensable à toute entreprise en voie d'organisation.

Là où le Français est soustrait à ce régime administratif déprimant, là où il se trouve placé dans les mêmes conditions de lutte que le colon anglais ou allemand, loin d'échouer dans ses tentatives ou même de végéter, il obtient des résultats égaux sinon supérieurs à ceux de ses rivaux. La colonisation de l'île canadienne d'Anticosti, la plus importante des expériences similaires tentées par nos compatriotes en territoire étranger, peut corroborer par des faits patents cette assertion, consolante pour notre amour-propre national.

*
* *

Anticosti est située à l'entrée du golfe du Saint-Laurent. 30 milles la séparent de la rive septentrionale, 40 milles de la rive méridionale, et 140 milles de Terre-Neuve. Elle mesure environ 225 kilomètres dans sa plus grande longueur, du cap Est au cap Ouest, et 60 kilomètres dans l'autre dimension. Sa superficie est d'environ 1.200.000 hectares, dont 1.000.000 sont couverts de forêts. Elle est peu accidentée : son point culminant ne dépasse pas 250 mètres d'altitude. Son climat est soumis à des variations moins considérables que celui de la partie continentale de la province de Québec.

La grande île du golfe du Saint-Laurent fut découverte en 1534 par Jacques Cartier; cet explorateur lui donna le nom d'île de l'Assomption, sur lequel a prévalu l'ancienne appellation indienne de *Natiskotek* (le pays de la chasse à l'ours), dont on a fait par corruption Anticosti. Le roi Louis XV la donna en seigneurie à Louis Jolliet; cette souveraineté demeura purement nominale : mal réputée auprès des navigateurs en raison des nombreux naufrages qui s'y étaient produits, l'île resta inexploitée et inhabitée jusqu'à une époque relativement

récente (1886), où le gouvernement provincial de Québec la concéda à titre onéreux à une société immobilière anglaise[1]. Cette dernière, après avoir tenté sans succès quelques essais de mise en valeur, céda ses droits en 1895 à un Français, M. Henri Ménier, qui met actuellement à exécution un plan méthodique d'utilisation des richesses naturelles de son nouveau domaine.

L'histoire économique d'Anticosti depuis 1895 peut se diviser en deux périodes. La première vient de se terminer. Elle fut tout entière remplie par des travaux d'appropriation : construction de maisons d'habitation, de bâtiments agricoles et industriels ; établissement d'un hôpital, d'écoles, d'une fabrique de conserves alimentaires, de deux ports, de chemins d'exploitation, etc. La seconde, celle de la mise en valeur des ressources de l'île, s'est ouverte avec l'année 1909.

La population d'Anticosti est très restreinte : 800 âmes environ. Elle se compose presque exclusivement de Canadiens-français, auxquels s'ajoutent quelques Français qui constituent le personnel supérieur de l'entreprise de colonisation. Vu l'extrême fécondité de la race canadienne-française[2], le nombre des habitants paraît devoir s'accroître rapidement sans le concours de l'immigration; les précautions, prises en matière sanitaire par l'administration contribuent encore à favoriser l'augmentation naturelle de la population anticostienne en abaissant le taux de la mortalité infantile, assez considérable dans la partie continentale de la province de Québec.

La négligence de la société anglaise concessionnaire avait failli compromettre l'avenir économique d'Anticosti : des immigrants, gens sans aveu pour la plupart, s'étaient établis sur divers points de la côte, et se comportaient comme en pays conquis. Lors de l'acquisition de l'île par notre compatriote, ils créèrent des difficultés à ses représentants; mais le nouveau propriétaire, fort des droits que lui reconnaissait la loi canadienne, imposa aux intrus par son attitude énergique, et le conflit s'étant résolu pacifiquement, il reconquit la pleine maîtrise de son nouveau domaine.

Les communications d'Anticosti avec l'extérieur se font exclusivement par l'intermédiaire de l'administration, ainsi mise à même d'exercer sur la vie économique de ce riche territoire le contrôle absolu qui s'impose aux débuts de toute entreprise coloniale. Anticosti a deux ports : l'un, dans la baie Renard, sur la côte Sud-Est, offre un abri aux navires dont

[1] The Island of Anticosti Company, limited.

[2] Le taux de la natalité de la province de Québec est de 38 pour 1.000 habitants; un peu moindre (31 ‰) dans la Prairie canadienne, il s'abaisse à 25 ‰ en Ontario et en Acadie, et à 15 ½ par 1.000 en Colombie Britannique.

le tirant d'eau n'excède pas 16 pieds; l'autre, le plus important et le plus rapproché de la terre ferme, est dans la baie Ellis, non loin du cap Ouest; vaste et bien abritée, cette baie offre un mouillage excellent pour tous les navires; un appontement de 1.000 mètres de long y a été construit, mais n'est accessible qu'aux bâtiments ne calant pas plus de 12 pieds.

Les relations entre l'île et la terre ferme sont assurées par un navire à vapeur de 400 tonneaux, le *Savoy*. Les ports desservis sont Québec et Gaspé pour les échanges de marchandises [1], et Sydney (Nouvelle-Ecosse) pour le ravitaillement en charbon. Malheureusement la navigation dans le golfe du Saint-Laurent est impraticable pendant les six mois d'hiver, les eaux du golfe étant gelées sur toute son étendue à 5 pieds de profondeur au minimum. Aussi est-il nécessaire de constituer à Anticosti des dépôts très considérables de combustibles et de denrées de provenance étrangère.

La principale ressource de l'île est l'exploitation forestière : bois de chauffage, bois de construction, bois pour la fabrication de la pâte à papier, toutes ces variétés s'y rencontrent en abondance. Les espèces les plus répandues sont le sapin, l'épicéa blanc et noir, le tamarac, le bouleau blanc et rouge, le tremble, le peuplier baumier, le pin jaune et le frêne. L'épicéa et le peuplier baumier sont utilisés, entre autres emplois, pour la préparation de la pâte de bois. Le tamarac, qui fournit à l'industrie du bâtiment des chevrons, des solives et des pièces d'échafaudage, sert en outre à la construction navale, et l'on en fait aussi des traverses de chemins de fer, des poteaux télégraphiques, des pieux de clôture. Le frêne est employé pour les instruments aratoires, les traîneaux, etc.

Le gaspillage des richesses forestières est courant sur tout le continent américain; l'administration de l'île, bien loin de suivre ce mauvais exemple, a dressé un plan d'aménagement sagement ordonné. Des contrats sont à la veille d'être passés avec des négociants canadiens et français, de manière à assurer aux produits de la coupe un débouché régulier et rémunérateur. C'est qu'en effet l'île appartenant à un propriétaire français, le cubage du bois peut s'y faire conformément aux données du système métrique, circonstance qui fait disparaître l'un des plus sérieux obstacles à l'extension du trafic du bois entre le Canada et la France, branche commerciale dont le mouvement n'atteint actuellement qu'un chiffre dérisoire [2].

---

[1] Distance de Québec à la baie Ellis, 510 milles; de Gaspé à la baie Ellis, [illegible] milles; de Sydney à la baie Ellis, 330 milles environ.

[2] Moins de 50.000 francs.

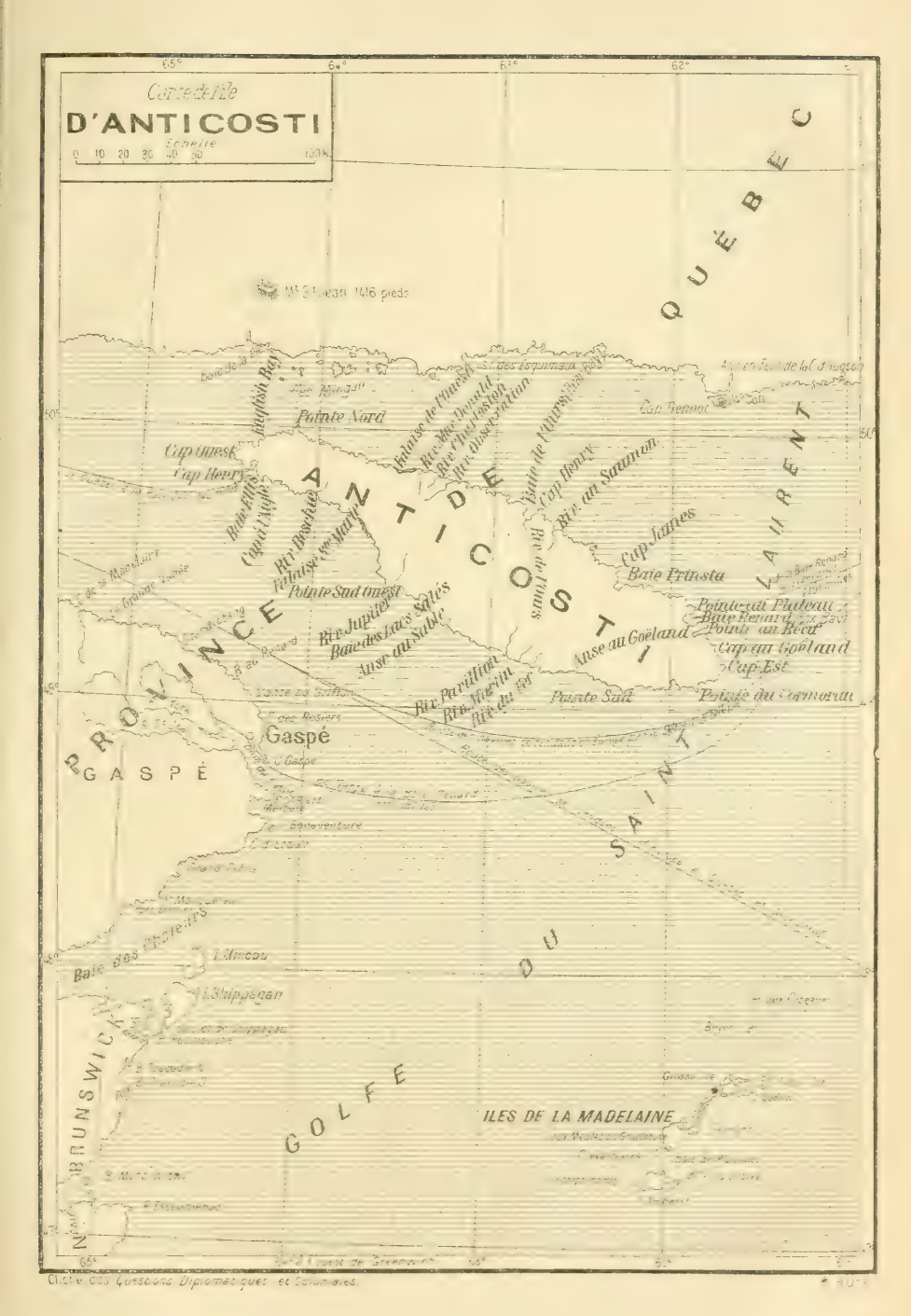

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

Diverses entreprises, actuellement secondaires, mais qui n'en semblent pas moins appelées à un brillant avenir, viennent ajouter leur appoint aux bénéfices tirés de l'exploitation des forêts. La pêche du poisson et du homard donne des résultats encourageants. La flottille de pêche anticostienne se compose d'une cinquantaine d'embarcations à voiles de très faible tonnage et d'un petit bâtiment à vapeur de 80 tonneaux, l'*Alpha*.

L'abondance du homard sur les côtes de l'île a permis la création d'une fabrique de conserves alimentaires. Cette première tentative faite dans le domaine industriel paraît intéressante, vu l'importance des débouchés en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, des conserves de homard en boîte[1]. La chasse aux animaux à fourrures, en particulier l'ours et le renard, très nombreux dans l'île, procure elle aussi des ressources appréciables. Moins favorisée jusqu'à ce jour que les trois entreprises précédentes, l'agriculture anticostienne est encore en voie d'organisation. Dans une région au climat sec, le défrichement est nécessairement une opération à très long terme : il faut brûler les souches d'arbre pour les détruire, l'humidité ambiante ne suffisant pas à les faire pourrir. Aussi ne peut-on guère songer à la culture avant la douzième ou la quinzième année. C'est ce qui explique la longue durée de la période préparatoire dans le programme d'ensemble de la mise en valeur de l'île.

En revanche, le défricheur est récompensé de sa peine le jour où il se transforme en agriculteur. Le sol d'Anticosti se prête facilement, après deux ou trois ensemencements en avoine, à la création de prairies artificielles; le rendement de ces dernières atteint le chiffre élevé de 5 tonnes de foin à l'hectare.

La prospérité des pâturages d'Anticosti explique le succès de l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes; les moutons ont donné moins de satisfaction. Lors des premières tentatives de colonisation, l'île ne renfermait guère que des bêtes fauves. Depuis on y a introduit des troupeaux d'animaux de race pure. Les communications entre Anticosti et la terre ferme étant sous la dépendance exclusive de l'administration, les importations de bétail ont été facilement surveillées et l'on a pu écarter les sujets atteints de maladies contagieuses ou issus de croisements jugés peu favorables à l'amélioration de la race. L'importation est discontinuée aujourd'hui, et l'on entrevoit la possibilité d'exporter du bétail dans un petit nombre d'années.

---

[1] Le Canada exporte pour plus de 5 millions de conserves de homard en France, pour 4 millions et demi aux Etats-Unis et pour 4 millions environ en Angleterre.

Le succès de l'industrie laitière est en rapport avec la prospérité de l'élevage de la race bovine, en sorte que la production des dérivés du lait paraît devoir être aussi florissante dans l'île qu'elle l'est actuellement dans la région est du Canada continental.

Le propriétaire d'Anticosti se refuse à aliéner, pour quelque motif et à quelque prix que ce soit, la moindre parcelle de son domaine, craignant, non sans raison, de compromettre par des spéculations immobilières le succès de son entreprise. Il ne pouvait donc être question que de deux modes d'exploitation du sol : le fermage proprement dit et le métayage. Cette dernière forme de tenure foncière a été seule adoptée, à l'exclusion du système de la location à redevance fixe, pour des raisons tirées de la situation tout à fait particulière de l'île au point de vue économique. D'une manière générale, les principaux inconvénients du métayage sont la crainte de la fraude du métayer et la difficulté pour le propriétaire de surveiller ses opérations de vente et d'achat. Le monopole de fait des communications avec l'extérieur et de la propriété du sol fait disparaître ce double désavantage. Aussi le chef de culture, représentant du propriétaire, n'a-t-il pas seulement pour mission de déterminer, de concert avec le métayer, les conditions techniques de l'exploitation des terres et leur affectation à telle ou telle nature de culture. Il est chargé en outre — ce qu'il peut faire facilement — de contrôler les opérations à titre onéreux faites par le métayer, comme l'achat du bétail, du matériel agricole ou des semences, comme la vente des récoltes ou des animaux, sans avoir à s'immiscer dans les détails de l'exploitation proprement dite, attitude qui ne manquerait pas de gêner le travail des cultivateurs. Ainsi, toute fraude sur le prix ou la qualité des objets vendus ou achetés peut être prévenue, qu'elle soit le fait du métayer ou des tiers.

La question de la main-d'œuvre agricole ne se pose pas dans un milieu économique où les familles sont très nombreuses et animées d'un bon esprit; par là, d'inquiétants conflits sont de prime abord écartés.

L'abondance du bois de chauffage compense dans une large mesure l'absence de gisements houillers dans le sous-sol de l'île. Jusqu'à ce jour, les recherches faites dans l'espoir de découvrir des mines métalliques n'ont pas abouti. Il est probable, en revanche, que les sondages actuellement en cours d'exécution attesteront la présence du pétrole à une profondeur accessible. Telle est du moins l'opinion d'une personnalité canadienne très autorisée, M. Obalski, ingénieur provin-

cial des mines, qui conclut à l'existence dans l'île d'une poche pétrolifère, prolongement du bassin de Gaspésie.

Entrée depuis peu de temps dans la période de rendement, Anticosti est aujourd'hui en état de suffire aux besoins essentiels de sa population ; commençant à exporter, elle peut aisément demander aux échanges les denrées et matières premières que son sol ne produit ou ne recèle pas, comme le charbon, le tabac ou le café. Pour développer les relations commerciales entre elle et le continent canadien d'une part, les ports européens de l'autre, il serait toutefois indispensable d'organiser à la baie Renard ou à la baie Ellis un service d'escale des navires se rendant d'Europe au Canada ou inversement. Cette mesure assurerait à la navigation entre Liverpool et Montréal, pour se borner à ce service, un fret d'appoint appréciable tant à l'aller qu'au retour, sans détourner sensiblement les longs courriers de leur route, puisque leur itinéraire actuel les fait passer à moins de 3 milles du port de la baie Renard. Et de même, si, comme tout porte à le croire, le projet de création d'une ligne française de navigation entre Le Havre et Montréal est prochainement mis à exécution, nos bâtiments auraient certainement profit à toucher à Anticosti pour y apporter à l'aller quelques-uns des produits qui forment le gros de nos importations au Canada, comme les conserves alimentaires (sardines, légumes, etc.), l'huile d'olive, les fruits secs et les vins, et y prendre au retour un complément de charge, en particulier du bois et des homards en boîte. Cette mesure aurait en outre l'heureux résultat de nouer entre la France et l'île d'Anticosti, à leur avantage réciproque, des rapports commerciaux dont on a dû jusqu'à ce jour regretter l'absence.

*
* *

Après treize années de labeur acharné, l'initiative française est parvenue à mettre en valeur les richesses naturelles nombreuses et variées que recèle l'île d'Anticosti, démontrant ainsi l'aptitude de notre race à la colonisation. Ceux de nos compatriotes qu'attire la vie d'aventures trouveront un encouragement précieux et un bel exemple à suivre dans la leçon d'énergie et de patriotisme donnée à la jeunesse française par les modernes pionniers de la grande île du golfe du Saint-Laurent.

MAURICE DEWAVRIN.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE

L'UNION SUD-AFRICAINE [1]

Dans le Sud-Africain, deux très graves problèmes devaient être envisagés par les membres de la convention, et leur solution présentait de grosses difficultés : nous voulons parler de la question des races et de la question indigène.

Afin d'atténuer autant qu'il était possible les dissentiments qui séparaient encore les Boers et les Anglais, afin d'amener petit à petit ces deux races, si longtemps rivales, à fusionner et à former une nation sud-africaine, il fallait évidemment donner aux deux peuples d'une façon équitable la part de pouvoir qui devait leur revenir. Ce but ne pouvait être atteint qu'en adoptant pour le Parlement de l'Union un système de représentation proportionnelle dans lequel les minorités seraient représentées, chaque citoyen possédant des droits égaux. L'application de ce principe n'était cependant pas facile, car, dans la colonie du Cap en particulier, les Anglais, pour la plupart, occupaient les villes, les Boers, au contraire, habitaient la campagne, disséminés parfois sur d'énormes surfaces; mais il y avait aussi des Boers dans les villes et des Anglais dans les campagnes. Il était donc nécessaire de tenir compte, pour la distribution des collèges électoraux, à la fois du groupement des nationalités et des surfaces sur lesquelles elles étaient réparties. Ce n'était pas aisé, et la convention a été obligée de s'arrêter, en dernier ressort, à un compromis, ainsi que nous le verrons plus loin.

La question indigène offrait encore de plus grandes difficultés, non seulement à cause du grand nombre d'individus auxquels elle devait s'appliquer, mais aussi et surtout par suite de la façon dont elle était envisagée dans les quatre colonies. Au Cap, la constitution accordée en 1853 prévoyait la concession de la franchise aux indigènes et gens de couleur (mulâtres ou métis) qui possédaient une certaine fortune ou un certain revenu. Un homme, un vote, tel était le principe admis, principe qui constituait une expérience politique des plus hardies, car, en 1853, il était aisé de prévoir que la colonie serait toujours un Etat où la population nègre surpasserait en nombre la population blanche. Il était tout aussi évident que les indigènes, encore tout à fait sauvages, n'étaient aucunement préparés à

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 novembre 1909.

l'exercice de la franchise. On a dit que cette politique si large vis-à-vis des races nègres était due, en partie du moins, à la crainte de voir la race boer, encore très nombreuse dans la colonie, devenir prépondérante. Le contrepoids était tout trouvé en accordant aux indigènes des droits de propriété, de vote, de citoyen. Quoi qu'il en soit, et bien que les conditions de franchise aient été rendues plus difficiles en 1887 et en 1892, il n'en était pas moins vrai que l'indigène au Cap pouvait l'obtenir ; en 1903, sur 135.138 électeurs inscrits, 20.178 étaient de race nègre ou gens de couleur. Il paraissait impossible, dans la nouvelle constitution, de restreindre des droits exercés depuis plus d'un demi-siècle.

Au Natal, le même principe est admis en théorie : la couleur ne peut par elle-même être un obstacle à la franchise. En pratique, il en est tout autrement, les conditions étant très difficiles à remplir. Aussi, en 1903, n'y avait-il que 266 électeurs de couleur sur 18.680 inscrits. La situation du Natal, en ce qui concerne les rapports des blancs et des noirs, est du reste toute particulière. La proportion entre les deux races est très forte, puisque l'on compte un Européen contre dix indigènes. D'autre part, le système politique des tribus est, pour ainsi dire, resté intact. Les blancs n'ont de rapports avec les indigènes que par l'intermédiaire des chefs responsables. On voit donc quelle importance pourraient acquérir ces derniers du jour où la franchise serait largement accordée.

Dans le Transvaal et dans la colonie du Fleuve-Orange, l'intransigeance au sujet de la question indigène est à peu près complète. Le peuple boer, empreint d'esprit mystique, nourri de la Bible, considère le nègre comme toujours soumis à la malédiction de Cham et devant être traité comme une race inférieure. Même parmi les gens éclairés, qui estiment que l'indigène peut s'élever à un certain niveau, on admet que ce ne pourra jamais être qu'un enfant ; et donne-t-on la franchise à un enfant ? A toutes les demandes qui leur ont été faites, les deux colonies boers ont toujours répondu par un *non possumus*. Ces sentiments étaient si connus que, dans la constitution qui leur était accordée, il n'est pas question de franchise, comme dans l'ordonnance du Cap de 1853.

Le problème indigène, si gros de conséquences, pouvait donc présenter un obstacle à peu près insurmontable au projet d'union, la façon d'envisager la question étant si opposée dans les quatre colonies et les idées si arrêtées sur ce point. Cependant, on sentait bien que dans une « closer union » il ne pouvait y avoir plusieurs politiques vis-à-vis des indigènes,

d'autant plus que ceux-ci, par suite de la propagande de l'Eglise nègre africaine, commençaient à s'organiser. Leurs aspirations, condensées dans la formule « l'Afrique aux Africains », encore rudimentaires, ne feraient que s'accentuer, si les traitements dont ils seraient l'objet n'étaient pas identiques dans chacune des provinces du futur Etat. Aussi, bien des esprits conscients de leur devoir d'humanité et prévoyant les menaces de l'avenir cherchaient-ils la solution de ce problème. Les uns préconisaient une représentation absolument séparée ; cette manière de résoudre la question augmentait encore plus nettement la différence entre les deux races. D'autres demandaient le *statu quo* et laissaient au Parlement de la future union le soin de régler la question. Ce n'était qu'un compromis temporaire. Enfin, plusieurs hommes politiques, adoptant le régime du Cap vis-à-vis des indigènes, proposaient de rendre les conditions de franchise plus difficiles, afin de pouvoir plus aisément limiter le nombre de ceux qui l'obtiendraient. Ainsi que nous le verrons plus loin, la seconde solution a été votée par la convention et adoptée par les parlements coloniaux. La colonie du Cap conserve sa franchise, les autres colonies en acceptent le principe, ce qui est déjà une large concession.

***

La Convention nationale se réunit donc à Durban, le 12 octobre 1908, afin de jeter les bases de ce nouvel Etat africain. Pendant trois semaines, les discussions se continuèrent, jusqu'à ce que, par suite de la maladie du président, sir Henry de Villiers, et du vice-président, le Dr Steyn, on se décida à siéger à Cape-Town, dont le climat était moins rude.

Les délibérations aboutirent, le 3 février 1909, à la rédaction d'un projet de Constitution sud-africaine, projet qui devait être soumis aux parlements des quatre colonies et dont voici la substance dans ses grandes lignes.

Il appartiendra au roi d'Angleterre de fixer la date à partir de laquelle deux colonies autonomes au moins, trois ou quatre peut-être dans le cas où tous les parlements n'accepteraient pas l'Union simultanément, pourront être unies comme provinces, dans une seule Union législative appelée Afrique du Sud et sous un seul gouvernement. Les provinces conserveront leurs limites actuelles, ainsi que leurs anciens noms, sauf la colonie du Fleuve-Orange qui sera dénommée, comme autrefois, province de l'Etat libre d'Orange.

Le pouvoir exécutif de l'Union, placé sous la dépendance du

souverain du Royaume-Uni est attribué à un gouverneur général et à un Conseil exécutif dont les membres seront choisis par ce gouverneur, et dont l'avis sera dans certain cas obligatoire. Le gouverneur nommera les ministres qui sont de droit membres du Conseil exécutif et devront faire partie de l'une des deux Chambres. Tous les pouvoirs accordés actuellement aux gouverneurs des colonies sont concentrés dans les mains du gouverneur général, sauf les réserves faites dans le projet de constitution.

En résumé on a voulu établir un gouvernement central, puissant, qui dirigera toutes les forces de l'Union en ne laissant aux provinces que des droits limités. C'est donc une Union très centralisée, absolument différente de celle des Etats canadien ou australien.

La question de la capitale est ensuite réglée ; ce ne fut pas sans de longues et pénibles discussions qu'elle aboutit à un compromis qui donna satisfaction aux deux partis opposés. Prétoria est choisie comme siège du pouvoir exécutif, ainsi que le voulaient les Boers, Capetown deviendra le centre du pouvoir législatif, ainsi qu'y tenaient les Anglais, enfin le pouvoir judiciaire sera concentré à Bloemfontein. Cette solution permettra aux hommes d'Etat et députés forcés d'aller tantôt à Prétoria et tantôt à Capetown, de se familiariser avec les conditions très différentes qui existent dans le Nord et dans le Sud. A ce point de vue la répartition du pouvoir entre deux capitales peut être fructueuse. Mais, d'autre part, la rapidité des affaires souffrira sans doute de cette dualité.

Le pouvoir législatif est attribué à un Parlement composé de deux Chambres : le Sénat et la Chambre de l'Assemblée. Le Sénat se compose de 40 membres ; 8 élus dans chaque province par les parlements coloniaux, les deux Chambres siégeant ensemble et votant d'après un système de représentation proportionnelle, et 8 membres nommés par le gouverneur général, dont 4 devant particulièrement représenter les besoins et les désirs des races de couleur sud-africaines. En accordant à chaque province le même nombre de sénateurs, la Convention faisait une concession à la tendance particulariste. Aussi cette décision a-t-elle donné lieu à de sérieuses critiques, tant on craint de voir l'esprit de clocher dominer dans une réunion où l'intérêt général doit seul être envisagé. Ces préventions, si elles sont justifiées, ne sont pas absolues ; car toute loi, deux fois rejetée par le Sénat, peut être néanmoins votée par les deux Chambres réunies.

La Chambre de l'Assemblée se composera de 121 membres,

choisis directement par les électeurs de l'Union ; le nombre de représentants de chaque colonie ou province est ainsi fixé : Cap de Bonne-Espérance, 51 ; Natal, 17 ; Orange, 17 ; Transvaal, 36 ; le nombre de députés, à peu près proportionné à la population mâle adulte, telle qu'elle résulte du recensement de 1904, pourra être porté à 150, si les recensements ultérieurs, opérés tous les cinq ans, indiquent un accroissement de cette population. La délimitation des circonscriptions électorales sera opérée par une commission spéciale composée de magistrats choisis parmi les membres des Cours de justice. Chaque colonie sera ainsi divisée en collèges électoraux nommant chacun un minimum de 3 députés ; ce minimum pouvant cependant être abaissé dans le cas d'une population très clairsemée sur de grands espaces. La Convention essayait ainsi par ces mesures de concilier les principes démocratiques « d'un homme, un vote et attribution automatique » avec les intérêts particuliers en présence. Les plus grandes garanties étaient données aussi bien aux éléments anglais des villes qu'aux minorités anglaises éparses dans les districts ruraux. Cependant ces dispositions causèrent un grand mécontentement et furent amendées par la suite.

Les membres des deux Chambres doivent être sujets britanniques de descendance européenne, résidant dans l'Union depuis cinq ans. Cette clause a soulevé de nombreuses récriminations, car elle paraissait devoir éliminer de la représentation nationale les hommes de couleur. Dans la réalité, il n'en sera pas ainsi, car les mots descendance européenne peuvent s'appliquer à un homme né de père ou de mère européen.

Enfin la question du droit de vote a été l'objet de débats très sérieux, de sa solution dépendait celle du problème indigène. La convention, n'ayant ni le temps, ni les éléments nécessaires pour étudier la franchise, a, avec juste raison, décidé de ne pas modifier le régime actuel. Les élections se feraient dans chaque colonie d'après le système en vigueur. Plus tard le Parlement pourra à loisir régler la question en toute connaissance de cause. Mais dès à présent la Convention a posé le principe absolu que la couleur n'est pas un motif d'exclusion au vote, ce qui est déjà une grande concession de la part des Boers. De plus, en nommant 4 sénateurs « choisis pour cause de leur grande expérience des questions indigènes », en inscrivant une clause spéciale qui assure aux habitants des protectorats indigènes leurs terres et leurs coutumes, les auteurs de la constitution ont prouvé qu'ils n'étaient pas insensibles aux aspirations des races noires.

Le Parlement de l'Union étant revêtu d'une autorité souveraine, la puissance que chaque colonie possédait fera retour au gouvernement central. Les nouvelles provinces ne pourront donc plus conserver que les parcelles d'autorité laissées à leur disposition par le projet de constitution. A la place des anciennes Chambres coloniales, qui n'ont plus de raisons d'être, il est créé un conseil provincial élu, un comité exécutif permanent élu par le conseil provincial, et un président nommé par le gouverneur général de l'Union. Tous ces rouages, qui ne sont en quelque sorte que des émanations du pouvoir central et n'ont que des attributions limitées, seront plutôt des bureaux administratifs, des cabinets d'affaires, que des organes de gouvernement. Cette organisation a donné lieu à d'assez vives critiques ; on craint en effet d'étouffer ainsi une initiative provinciale qui serait susceptible de donner de bons résultats, si elle était bien dirigée. Le parlement central peut du reste modifier cette façon de faire si les événements prouvent que les pouvoirs laissés aux provinces sont trop restreints. Le jeu élastique des institutions prévues permet d'apporter des changements à une organisation qui, au premier abord, peut paraître trop draconienne.

Le pouvoir judiciaire comprendra le même organisme que précédemment, c'est-à-dire que dans chaque province subsistera la Cour suprême et les tribunaux actuellement existants. Deux nouveaux éléments sont en plus introduits, d'abord une Cour suprême du Sud-Africain, comprenant le chef de la justice et les cours des provinces, ensuite une division d'appel formée d'une section de la cour suprême et destinée à examiner, s'il y a lieu, les procès, tant civils que criminels, déjà jugés par les tribunaux inférieurs. Le système est donc des plus simples et ressemble beaucoup à celui adopté par la majorité des colonies anglaises.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails d'organisation prévus par le projet de constitution, cependant nous indiquerons dans leurs grandes lignes la façon dont ont été résolues les questions des finances, des chemins de fer et des langues.

Le gouvernement de l'Union accapare toutes les recettes, pourvoit à toutes les dépenses, prend à son compte les emprunts et en assure les intérêts. Les provinces établissent leur budget particulier, et les sommes demandées à la communauté sont examinées par les parlements. Le régime adopté permettra de réaliser des économies importantes, surtout si, comme on l'espère, il est possible d'arriver, dans un avenir peu éloigné, à l'unification des dettes.

Tout autre et plus délicate à résoudre était la question des chemins de fer. Pour des raisons économiques et géographiques, cette question méritait l'attention toute particulière des délégués de la convention. Chaque colonie était fière de ses voies ferrées et ne prétendait pas qu'il y fût touché. Jusqu'à présent, sauf le Transvaal et l'Orange, les différents pays sud-africains n'avaient jamais pu s'accorder sur le problème des transports. La solution était évidemment dans l'unification absolue du système des chemins de fer, car elle permettait de garantir individuellement les colonies côtières contre les tarifs de guerre des colonies de l'intérieur et, d'autre part, elle permettait, par une exploitation en commun plus économique, d'envisager les transports à prix réduits pour le haut Veld. Mais si on unifiait les chemins de fer, il fallait éviter qu'une majorité parlementaire pût, dans le but de ménager des intérêts politiques, favoriser une ligne ou une partie d'un réseau au détriment des autres. Aussi fut-il décidé que les revenus tirés de l'exploitation des voies ferrées et des ports de l'Union, ainsi que toutes les autres affectations que le Parlement voterait pour cet objet, formeraient un fonds spécial. Ce fonds, affecté exclusivement à l'entretien, aux améliorations et aux constructions, serait administré par une commission entièrement indépendante dont les membres n'auraient que la mission de ne pas tirer profit des lignes, mais d'en faire des organes de développement et de commerce. De cette façon on pouvait espérer qu'aucune rivalité ne se produirait, et qu'on éviterait les compétitions jalouses qui ont causé tant de préjudice à la bonne marche des chemins de fer dans les Etats-Unis d'Amérique.

Il ne fallait pas songer à imposer la langue anglaise aux Boers qui, par toutes les forces du souvenir et de la tradition, étaient attachés à leur langage. Dans la communauté ils venaient les mains pleines, à la communauté ils avaient fait de nombreuses concessions. On devait tenir compte de leur bonne volonté et de leur désintéressement. Aussi la convention décida-t-elle que les langues anglaise et boer seraient les langues officielles de l'Union. Mais ce qu'il y a de particulièrement curieux, c'est que le Dr Jameson, dans la discussion, a été un des défenseurs les plus ardents de la cause des Boers.

Le projet de bill se termine par des prévisions concernant l'entrée dans l'Union soit de la Rhodésia, soit des différents protectorats qui forment avec les quatre colonies le Sud-Africain anglais. Dans un avenir plus ou moins prochain, toute la région comprise entre le Congo belge, les lacs Tanganyika et

Nyasa, le Mozambique et le Sud-Ouest-Africain allemand ne formeront qu'un bloc. Mais pour le moment une partie de ces territoires, pour une cause ou pour une autre, n'était pas assimilable. Toutefois il fallait prévoir leur incorporation dans l'union, lorsque le temps aura fait son œuvre civilisatrice.

***

Le projet de constitution, tel que nous venons de l'exposer à grands traits fut bien accueilli, en général, dans le Sud-Africain, on pensait, bien que quelques remaniements seraient nécessaires, mais dans son ensemble l'œuvre paraissait viable. Cependant au Natal l'opinion se montrait réservée. Le nouvel accord signé entre le Transvaal et l'Est-Africain portugais au sujet du recrutement de la main-d'œuvre indigène et de l'usage de la voie de Lourenço-Marquès, faisait craindre au commerce natalien une concurrence redoutable. On envisageait ce traité comme dirigé en grande partie contre le gouvernement de Pietermaritzburg, alors que ce n'était en réalité que la ratification des dispositions en vigueur depuis déjà un certain temps. Néanmoins les parlements réunis pour discuter les clauses de la constitution l'approuvèrent sous certaines réserves. Au Transvaal, le général Botha enleva le vote après quelques courtes séances. Dans la colonie du Fleuve-Orange, M. Fischer, le premier ministre fit approuver le projet. A Cape Town les débats furent un peu plus longs. Le système des districts électoraux égaux, de la répartition automatique, de la représentation proportionnelle au Sénat et à la Chambre de l'assemblée ne donnait pas satisfaction au parti de l'Afrikander-Bond. Une vigoureuse campagne fut menée contre ces dispositions du projet et en particulier par M. Hofmeyr, le leader de ce parti. Finalement la constitution fut votée, mais elle comportait onze amendements. La colonie du Cap demandait, en particulier, l'abandon de la représentation proportionnelle et une préférence de 30 % en faveur des districts ruraux au détriment des districts urbains.

Au Natal, après bien des discussions, le Parlement approuva la constitution. Mais on sentait bien que ce vote était arraché à contre-cœur et qu'il était dû à l'énergie du premier ministre, M. Moor, et non à un sentiment de conviction. Ce n'était qu'un pis aller que les circonstances forçaient à accepter. Partout dans les clubs, dans la presse, on criait à la trahison du Transvaal, à cause de l'accord récemment conclu, et l'opinion populaire se montrait de plus en plus rebelle à entrer dans une association dont le Transvaal ferait partie.

Si les représentants du Natal avaient voté la constitution,

rien ne pouvait faire prévoir qu'en dernière analyse ce vote serait ratifié.

La décision des Parlements connue, la Convention se réunit à nouveau, à Blœmfontein cette fois, afin de discuter les amendements proposés par les différentes colonies et de donner satisfaction dans la mesure du possible aux vœux émis. La question la plus importante, celle qui présentait le plus de difficultés à résoudre était, sans contredit, celle qui avait, à Cape Town, provoqué des débats si orageux. Tenant compte le plus possible des désirs manifestés, et dans le but évident de faire aboutir la constitution, les délégués décidèrent d'abandonner le principe de la représentation proportionnelle pour la future Chambre de l'Assemblée de l'Union, tout en la maintenant pour la formation du Sénat et des conseils provinciaux. C'était une grave concession faite au parti de l'Afrikander Bond. Elle parut nécessaire afin de diminuer l'opposition de ce parti, et aussi afin de pouvoir rejeter la seconde demande concernant le statut de préférence en faveur des districts ruraux. D'autres modifications de moindre importance furent encore apportées au projet primitif.

Ainsi remaniée, la Constitution reparut à nouveau devant les Parlements coloniaux afin de recevoir la sanction définitive. L'adhésion de la colonie du Cap, du Transvaal, de la colonie du Fleuve-Orange ne présenta difficulté. Au Natal, il n'en fut pas de même. L'opinion publique paraissait de moins en moins disposée à accepter l'Union; les employés des chemins de fer se mettaient en grève, les fonctionnaires des services civils donnaient des signes visibles de grand mécontentement. Le Parlement ne se sentant pas assez fort pour voter, par raison, une constitution si peu populaire, demanda de la soumettre à un referendum. Cette décision provoqua un *tolle* général de la part des autres colonies et même de l'Angleterre. Comment, c'était le Natal qui se vantait d'être la plus anglaise des colonies, qui avait obtenu de la Convention des concessions importantes, qui voulait, maintenant que satisfaction lui était donnée, s'opposer à la Constitution!

Le *Times*, dans un de ses leadings du 26 mai, rappela au Natal avec une certaine rudesse que l'Union se fera désormais avec ou sans son consentement : « Il a le choix non entre l'Union « et le *statu quo*, mais entre l'Union et l'isolement qui serait « tout à son désavantage. Son avenir est compris avec celui « des colonies de l'intérieur qui assurent le trafic de ses che- « mins de fer et de ses ports. Qu'il se joigne ou non à l'Union, « il dépendra encore de cette Union pour la sauvegarde de ses

« intérêts. » La situation du Natal n'était certes pas brillante. En entamant la lutte contre les trois autres colonies, il courait à sa perte. Isolé vis-à-vis du Transvaal et de l'Orange, ses principaux clients, isolé vis-à-vis de sa population indigène, il ne pouvait résister longtemps. D'autre part en refusant l'union, le Natal donnait la prédominance à l'élément boer. A la Chambre de l'Assemblée, la majorité appartiendrait au Transvaal et à l'Orange qui nommeraient 53 députés, alors que le Cap n'en élirait que 51. La fusion des races au lieu de se préparer deviendrait impossible. Le Natal était donc absolument indispensable à l'Union future. Aussi, de grands efforts furent-ils faits par tout ce que le monde sud-africain comptait de personnalités politiques pour montrer aux électeurs du Natal les dangers qu'ils couraient et ceux qu'ils faisaient courir à l'Afrique du Sud tout entière. Les quelques jours qui précédèrent le référendum furent activement employés. Le résultat dépassa les espérances. La consultation populaire ratifia la Constitution à une forte majorité.

L'Union était faite, car les dernières formalités à remplir n'étaient pas de nature à causer l'échec des demandes formulées par les quatre colonies sud-africaines. Il ne s'agissait plus que de présenter le bill d'Union au Parlement métropolitain. Des délégués furent donc envoyés à Londres, afin de défendre, s'il y avait lieu, les résolutions prises. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à remplir cette tâche, car l'adhésion était à peu près assurée d'avance. En effet, le 20 août 1909, après des discussions qui donnèrent lieu à de beaux discours, mais en somme à peu de débats, le bill était voté par le Parlement.

L'année 1910 verra donc la création d'un nouvel Etat, l'Afrique du Sud, qui, avec le Dominion Canadien et le Commonwealth Australien, complétera le faisceau des grands domaines coloniaux de l'Angleterre. Celle-ci aura dans ces puissantes associations, non seulement des débouchés précieux pour son commerce et son industrie, mais encore un accroissement de force et de vigueur. Chacun de ces Etats sera, dans un avenir prochain, à la fois en état de se défendre contre les ennemis de l'Empire et aussi d'assurer à cet Empire une participation active et vigilante à son intégrité. Le beau rêve des Chamberlain, des Milner, des Selborne, et surtout des Cecil Rhodes, est enfin réalisé. Leurs conceptions géniales ont abouti pour la gloire et la prospérité de la plus grande Angleterre.

E. de Renty,
Capitaine d'infanterie, breveté.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA FRANCE ET LE MAROC

La discussion des interpellations sur le Maroc à la Chambre des députés, les 22 et 23 novembre 1909. Les déclarations de M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères.

La Chambre des députés s'est de nouveau occupée de la question marocaine, les 22 et 23 novembre dernier. Deux interpellations avaient été déposées, la première par M. Emile Merle « sur l'attitude que le Gouvernement a prise et compte prendre en présence de l'envoi d'une armée au Maroc par l'Espagne »; la deuxième par M. Jaurès « sur les affaires marocaines ». La Chambre avait, en même temps, à se prononcer sur le projet loi portant ouverture, sur l'exercice 1909, de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc. Successivement M. Merle et M. Jaurès ont très longuement développé leurs interpellations respectives. M. Merle, après avoir vivement critiqué la politique marocaine de l'Espagne, a conclu en déclarant poser au ministre des Affaires étrangères ces diverses questions :

En premier lieu, je demande au Gouvernement : tant qu'existera l'acte d'Algésiras, la France a-t-elle vis-à-vis de l'Espagne toute sa liberté pour exiger d'elle le respect absolu de cet acte ?

D'autre part, je demande au Gouvernement s'il est décidé à aider le sultan auprès du corps diplomatique dans sa demande de revision des listes de protection dans l'esprit de l'acte de Madrid de 1880 ?

Je demande, en outre, au Gouvernement quelle décision il veut prendre au sujet de l'évacuation de Casablanca, de la Chaouïa, d'Oudjda et des postes du Sud ; je lui demande de n'ordonner cette évacuation qu'après la création d'un corps de police marocain, commandé par des officiers français, et qui assurera l'ordre dans ce pays.

Le Gouvernement devra également donner des explications, aussi précises que possible, sur la question de l'emprunt. Où en sommes-nous au sujet de cet emprunt?

Enfin, je voudrais voir la France entamer avec le sultan de Fez des négociations plus directes, plus suivies ; nommer à Fez un ministre français — nous conserverions, bien entendu, notre ministre à Tanger, qui est indispensable pour le corps diplomatique — nommer à Fez, dis-je, un ministre français parlant l'arabe et créant avec le Sultan une politique à longue échéance.

M. Jaurès a refait le discours que nous avons déjà tant de fois

entendu, et jugé. Après lui, M. Denys Cochin est venu protester contre le pessimisme des dénigrements systématiques de notre politique extérieure, et a exposé en termes excellents son point de vue qu'il a ainsi résumé :

Loin de vous inviter à procéder à une conquête, je vous demande simplement de maintenir ce que vous avez établi, de ne rien abandonner, de ne rien céder ni sur les bords de la Moulouïa, ni dans la Chaouïa.

Ce que je crains, ce que j'ai quelque droit de craindre, c'est qu'on ne vous en décourage, c'est qu'avec les raisons que j'ai essayé de combattre on ne vous persuade, si vous reculez devant la tâche, que l'œuvre de civilisation se fera toute seule, que c'est vous qui l'entravez par vos exigences financières.

J'essaye, pour l'instant, de vous convaincre du contraire ; je vais encore plus loin. Depuis que les puissances étrangères ne nous disputent plus l'influence, si faible qu'elle soit, du makhzen, nous pouvons faire ce que j'appellerai la politique des tribus. Nous pouvons nous inquiéter moins de la politique du makhzen, de la politique qui se fait à Fez, et nous intéresser davantage à une politique de relations suivies, immédiates avec les tribus marocaines. Nous pouvons, par exemple, du côté de la Chaouïa, continuer ce qui a été fait du côté de la Moulouïa.

Il y a d'autres tribus qui sont très envieuses, et très justement envieuses de celles auxquelles nous avons apporté un peu de paix et de civilisation ; elles seront très heureuses de s'entendre, de traiter avec nous.

Il faut le faire, monsieur le ministre ; il ne faut pas craindre d'établir chez ces tribus un peu d'ordre. Il faut maintenir l'œuvre que vous avez faite et il faut la développer. Comment le pourrez-vous ?

Evidemment, la question de l'emprunt intervient ici. Je comprends très bien que vous ne présentiez pas le premier votre note ; je comprends très bien que vous attendiez : la France peut attendre. Ce que je ne comprendrais pas, c'est que la France renonçât à ses droits, parce qu'elle renoncerait en même temps à l'œuvre de civilisation qu'elle a entreprise. Il faut tant que la police, qui doit être établie, soit en vertu des accords de 1901, ne sera pas établie, tant que la faiblesse du makhzen éclatera — et elle éclatera naturellement, parce qu'elle est manifeste — il faut, tant que les engagements financiers du sultan ne seront pas tenus, que vous restiez où vous en êtes, non pas en conquérants, mais en administrateurs civilisés, appelés par le vœu des populations, développant l'œuvre bienfaisante de la France. Je ne vous demande pas autre chose.

Je n'ai nullement le désir de vous pousser à la conquête. Je ne vous demande pas d'envoyer des troupes nouvelles, à moins que les nôtres ne soient attaquées. Je ne vous demande pas de partir pour la conquête du Maroc, je vous invite à compléter l'œuvre que vous avez entreprise.

La situation pour cela est admirable, et, je suis heureux de le reconnaître, elle est admirable, pour une grande part, grâce à vos efforts.

Vous ne rencontrez aucune difficulté européenne, ni du côté de l'Angleterre, ni du côté de l'Allemagne depuis l'accord du 6 février, ni du côté de l'Espagne qui a donné son effort et qui ne l'a pas engagé contre nous ; vous ne vous heurtez, d'aucun côté, à aucune menace.

Donc vous ne devez pas hésiter et je suis sûr que vous n'hésiterez pas. (*Applaudissements.*)

Enfin après quelques mots de M. Emile Constant qui a demandé que nous n'abdiquions pas notre fierté au Maroc et que nous n'y abandon-

nions pas nos droits, et de M. Tournade qui a demandé au ministre des Affaires étrangères de répéter pour l'Europe que « sans faiblir nous voulons continuer au Maroc une œuvre de civilisation à laquelle nous avons été conviés par l'Europe elle-même », M. Pichon a pris la parole et a prononcé le discours suivant que nous reproduisons *in extenso* d'après le *Journal officiel*.

Discours de M. Pichon,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, en montant à la tribune pour répondre aux discours qui ont été prononcés au cours de cette discussion, je tiens tout d'abord, comme le faisait l'honorable M. Constant au début de ses observations, à rendre justice aux sentiments qui les ont dictées.

Je ne suis pas sans mérite, en ce qui concerne M. Constant, car il ne m'a pas épargné les critiques; mais j'espère que, lorsqu'il aura entendu ma réponse, il voudra bien se déclarer satisfait.

Sous des formes diverses et souvent contradictoires — car je me rencontre une fois de plus, suivant le mot de l'honorable M. Denys Cochin, avec le docteur Tant-Mieux et le docteur Tant-Pis, qui sont pour moi de vieilles connaissances avec lesquelles j'ai de longue date l'habitude de discuter à cette tribune (*Sourires*) — les orateurs auxquels je réponds ont pris pour règle de s'inspirer avant tout de l'intérêt supérieur du pays. Ce n'est pas que je n'aie des réserves importantes à faire sur certains des discours que vous avez entendus. Mais la Chambre s'associera, je l'espère, comme je le fais moi-même, à la préoccupation générale qui s'est manifestée de mettre les intérêts de notre politique étrangère au-dessus des compétitions des partis.

C'est pour ma part à ce point de vue que je me place toujours, lorsque j'envisage les graves responsabilités dont j'ai la charge. (*Applaudissements.*)

Je voudrais, en commençant, dégager ce débat d'un certain nombre de considérations reposant sur des informations inexactes ou sur des appréciations que je considère comme erronées au sujet de la situation respective de la France et de l'Espagne dans les affaires marocaines, et du rôle particulier de la France en présence des opérations militaires du Riff.

L'honorable M. Merle a fait plusieurs discours, citations de journaux de d'opinions de publicistes ou d'hommes politiques espagnols qui se sont exprimés en termes regrettables sur la politique française et quelquefois même sur la France.

Je ne dirai pas que je dédaigne ou que je néglige l'expression de ces opinions — en matière diplomatique, rien n'est absolument négligeable. Je déplore les déclarations qui ont été reproduites, mais je les mets à leur place; je leur donne leur véritable valeur, je ne les exagère pas comme l'honorable député auquel je réponds, et je puis lui donner l'assurance qu'elles ne correspondent en aucune mesure à l'opinion du gouvernement espagnol. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas non plus dans les conditions et pour les raisons qu'il a indiquées que la campagne du Rif s'est engagée. L'Espagne, Messieurs, a été appelée à intervenir à Melilla par une série de faits successifs qu'elle a portés à notre connaissance à mesure qu'ils se produisaient et qu'ils déterminaient son action. Elle n'a pas agi sans avoir prévenu l'Europe et sans

avoir circonscrit dans des déclarations formelles et répétées le champ de son intervention. C'est ainsi qu'elle nous a fait savoir qu'elle n'entendait aucunement étendre son occupation actuelle et qu'en aucun cas elle ne se dirigerait sur Taza. Nous en avons eu dès le premier jour l'assurance catégorique. Une telle supposition a été qualifiée d'absurde par les représentants de l'Espagne et cette qualification est exacte pour qui connaît la carte du Maroc.

C'est donc bien inutilement que dans une interview dont on a parlé hier, et dont il faut que je parle moi-même, dans une interview qui constitue une atteinte d'autant plus grave à la discipline militaire qu'elle mettait en cause nos relations avec une puissance étrangère, le général d'Amade a cru devoir intervenir pour défendre des intérêts dont il n'a pas la garde et qui n'ont jamais été menacés. (*Très bien! très bien!*)

Les interventions de l'Espagne dans le Riff ne sont pas un fait nouveau. Elles se sont produites à maintes reprises, depuis deux cents ans; et pour qui se rappelle l'histoire, elles n'ont jamais été très différentes dans le passé de celle à laquelle nous assistons aujourd'hui; il est rare qu'elles n'aient pas donné lieu à d'imposants déploiements de forces. Pour ne mentionner que celles qui remontent au siècle dernier, l'expédition du maréchal O'Donnel, en 1859, a nécessité l'envoi de 50.000 hommes; l'expédition du général Martinez Campos, en 1893, s'est faite avec plus de 25.000 hommes. Cela tient à la fois à la difficulté et à l'étendue des opérations dans une région montagneuse où l'Espagne rencontre des tribus belliqueuses, aguerries, bien armées, fortifiées dans des retranchements à peu près inaccessibles et se battant avec le plus grand courage.

Ce n'est pas comme on le croit, comme on le dit, comme a essayé de l'établir M. Merle, à la suite d'accords spéciaux, de conventions particulières plus ou moins connues, que s'est produite l'expédition contre les tribus laissées dans l'anarchie par le départ du rogui. L'Espagne est intervenue en vertu de son histoire, de ses traditions, de son passé, de sa situation géographique et politique et de ses conventions avec le makhzen.

Les villes autour desquelles ses troupes se battent lui appartiennent depuis des siècles; les traités de 1799 et 1860, qui ont reconnu au gouvernement espagnol la possession des présides, lui ont en même temps conféré d'une manière expresse le droit d'adopter toutes les mesures qu'elle jugera opportunes pour la sûreté de ces territoires.

Dans le cas présent, c'est à la suite de divers incidents remontant à plusieurs années : disparition d'une méhalla chérifienne qui protégeait les abords de Melilla, intensité de la contrebande d'armes de guerre, nécessité de la protection des travaux du port des îles Zaffarines, assassinat des ouvriers qui travaillaient à la construction d'un pont, que les opérations militaires du Riff se sont engagées. Il est possible qu'elles aient dépassé les prévisions du gouvernement espagnol; il est certain qu'il a été amené à envoyer plus de troupes que celles dont il avait, à l'origine, prévu l'expédition. Mais il n'a jamais modifié, vis-à-vis de nous, la teneur de ses engagements répétés; il n'a cessé de nous faire savoir qu'il se contenterait de réprimer les tribus rebelles et qu'il retirerait ses troupes aussitôt que son but serait atteint.

Aussi lui avons-nous donné, non pas les conseils dont M. Jaurès parlait hier, reconnaissant, d'ailleurs, qu'ils n'avaient pu être donnés par le gouvernement de la République, non pas les conseils qu'on avait supposés dans une certaine fraction de l'opinion publique espagnole, mais des conseils de modération et de patience, en prenant acte des engagements répétés

qui mettaient nos intérêts hors de cause. Et lorsque Mouley Hafid essaya de saisir le corps diplomatique de Tanger d'une protestation dirigée contre les opérations militaires du Rif, la réponse unanime des puissances fut que cette question ne concernait que le gouvernement chérifien. Nous avons été les premiers, comme l'a dit M. Merle, à formuler cette réponse, car, s'il est une nécessité qui s'impose dans la pratique de notre politique africaine, c'est, je le répète une fois de plus à la tribune, où je l'ai déjà dit souvent, c'est l'entente avec l'Espagne. Nous ne pouvons pas plus méconnaître les intérêts de l'Espagne au Maroc que l'Espagne ne peut méconnaître les nôtres. (*Très bien! très bien!*) L'Algérie fait de nous les voisins les plus importants et les plus puissants du Maroc. La possession séculaire des présides, le voisinage des côtes maritimes de la péninsule constituent au gouvernement de Madrid des raisons incontestables de prétendre à une situation spéciale au Maroc. C'est cette situation qui lui a été reconnue par la conférence d'Algésiras; j'ajoute que nous n'avons pas attendu la réunion de la conférence pour affirmer la communauté de nos vues et de nos intérêts avec les vues et les intérêts du peuple espagnol. Vous en trouveriez la preuve dans les déclarations de tous mes prédécesseurs, avant, pendant, après la conférence d'Algésiras, dans les déclarations de M. Rouvier, dans les déclarations de M. Léon Bourgeois.

Dès le mois de juillet 1901, M. Delcassé, transmettant à notre ministre, qui était alors M. Saint-René Taillandier, les accords relatifs à la frontière qui venaient d'être conclus avec le gouvernement chérifien, lui écrivait :

« Le caractère, résolument amical, de notre politique envers l'Espagne, nous commande d'avoir au Maroc les plus grands égards pour les intérêts particuliers de la puissance qui possède les présides et dont les côtes sont en vue de Tanger. Vous vous appliquerez donc, en toute occasion, à ménager à la légation d'Espagne des sujets de satisfaction propres à lui faire sentir tout le prix d'une entente cordiale qu'il nous importe à nous-mêmes de consolider. »

S'il y a eu en Espagne des personnages plus ou moins autorisés qui manquent à cette entente, tant pis pour eux. Quant à nous, nous entendons la pratiquer. (*Applaudissements.*)

Pour en revenir aux opérations du Riff, le nouveau gouvernement libéral nous a confirmé les déclarations qui nous avaient été faites par le cabinet précédent. Il nous a fait savoir que tous ses efforts tendaient au prompt achèvement des opérations militaires, auxquelles il n'entendait donner aucune extension. Nous souhaitons, dans l'intérêt général, que le succès couronne à bref délai les efforts du gouvernement espagnol, et que les pourparlers qu'il a engagés à cet effet aboutissent sans retard aux résultats qu'il en attend.

Je suis assez souvent en dissentiment avec M. Jaurès, mais je suis entièrement d'accord avec lui sur un point : l'anarchie marocaine n'est bonne et profitable pour personne, elle est un danger pour tout le monde; outre qu'elle paralyse les transactions commerciales, elle est une source toujours renouvelée d'incidents possibles; elle fournit aux amateurs d'expéditions aventureuses de redoutables tentations, elle peut à chaque instant engendrer de graves complications. Aussi ne pouvons-nous envisager qu'avec la plus vive sympathie toutes les mesures destinées à établir le calme et la tranquillité dans le Rif comme dans tout le reste de l'empire chérifien. (*Applaudissements.*)

J'arrive aux questions précises qui m'ont été posées au sujet des négociations en cours avec le gouvernement marocain. Pour répondre avec

toute la netteté possible, je rappelle en quelques mots ce que j'ai dit à la Chambre au mois de janvier 1909, parlant des mêmes négociations? J'annonçais que nous traiterions avec Mouley Hafid, dans un esprit conciliant qui m'a beaucoup été reproché par M. Constant, mais sur lequel j'insiste, les questions intéressant notre situation vis-à-vis du nouveau Maroc.

Je spécifiais ces questions : évacuation de la Chaouïa, exécution des accords relatifs à la frontière algéro-marocaine, liquidation des dettes du makhzen. J'ajoutais : « C'est de Mouley Hafid que dépend l'exécution du « programme que nous nous sommes tracé. »

A ce moment, notre ministre au Maroc, M. Regnault, dont on a dit du mal et dont je pense beaucoup de bien, qui mérite toute la confiance de la Chambre et du gouvernement...

M. Etienne. — Vous n'en direz jamais assez de bien !

M. le ministre des Affaires étrangères. — Notre ministre du Maroc venait d'être rappelé à Fez, et les pourparlers dont il était chargé s'inspiraient de l'esprit que j'avais fait connaître au Parlement. Il s'appliquait de tout son pouvoir à établir l'accord avec le gouvernement marocain.

Ces négociations aboutirent à des ententes de principe, dont les détails et les procédés d'application étaient renvoyés à l'examen d'une ambassade marocaine qui devait venir à Paris les discuter avec nous. Ces ententes laissaient subsister quelques-unes des difficultés principales que nous avions à régler avec le sultan; ce dernier subordonnait à des conditions que nous considérions comme inadmissibles, telles que l'évacuation immédiate et sans garantie de Casablanca, l'exécution des mesures sur lesquelles l'accord avait d'abord paru pouvoir s'établir.

Les négociations avec la mission marocaine s'engagèrent donc à Paris ; elles ont été lentes; on me l'a reproché, on s'est amusé dans la presse. Il est facile de railler la lenteur des négociations diplomatiques; mais, messieurs, lorsqu'un ministre des Affaires étrangères est en présence de ses responsabilités, lorsqu'il se dit que, s'il essayait de brusquer les choses, d'exercer des pressions qui pourraient produire un fâcheux effet sur ceux auxquels elles s'appliqueraient, il pourrait en résulter pour son pays des complications graves, il préfère encore la lenteur des négociations à des procédés qui tourneraient à l'encontre du but qu'il poursuit d'accord avec le Parlement duquel il tient son autorité.

Les négociations ont peut-être été lentes, mais elles ont éclairci beaucoup de points. Nous arrivons aujourd'hui, j'en suis sûr, au terme nécessaire des pourparlers.

Au mois d'août dernier, le 14 août exactement, à la suite de conversations prolongées, j'ai remis aux envoyés du sultan une note dans laquelle je résumais les conditions que nous considérions comme nécessaire de poser au sultan Mouley Hafid. Je les résume, mais je tiens à les indiquer parce qu'il faut que l'opinion de la Chambre puisse être formulée en toute connaissance de cause.

« 1° Evacuation de la Chaouïa. — « Cette mesure est acceptée en principe, « Son exécution est subordonnée tout d'abord à l'installation dans la « Chaouïa d'une force makhzénienne capable de maintenir l'ordre dans la « province. Un accord sera conclu pour que les autorités indigènes actuel- « lement en fonctions soient maintenues et pour qu'il n'y ait pas de repré- « sailles contre les particuliers à raison de leur attitude.

« Les installations créées par le corps d'occupation seront conservées et « exploitées sous l'autorité du makhzen. Le montant des dépenses effec-

« tuées de ce chef par les autorités françaises sera compris dans les frais « d'occupation. Ces frais seront remboursés suivant les conditions d'un « règlement à intervenir.

« L'amende de deux millions et demi imposée aux tribus qui ont com- « battu nos troupes continuera à être perçue.

« Quand la force makhzénienne sera constituée, les goums organisés « par les autorités militaires françaises feront retour au makhzen, en res- « tant placés sous la direction d'un nombre suffisant d'instructeurs rele- « vant de la mission militaire dirigée par le commandant Mangin.

« 2° Evacuation de Casablanca. — Le gouvernement de la République « ne fait que confirmer ses déclarations précédentes en disant qu'il n'a pas « cessé de considérer la ville de Casablanca comme territoire marocain et « n'a pas l'intention d'y exercer une occupation définitive. Il en retirera « ses troupes lorsqu'il aura pu juger que l'organisation prévue pour la « Chaouïa est en état d'y assurer le maintien de l'ordre d'une manière « efficace et lorsque toutes satisfactions auront été données par le makhzen « en ce qui concerne le remboursement des dépenses militaires françaises, « la fin de l'agitation dirigée par le cheikh Ma el Aïnin et l'application de « l'Acte d'Algésiras dans les dispositions relatives au droit de propriété « des étrangers (art. 60).

« 1° Frontière algéro-marocaine. — Le régime à réaliser dans cette région « repose sur les arrangements antérieurement conclus entre les deux pays. « Le makhzen désignera sans délai un haut commissaire avec les pou- « voirs nécessaires pour l'exercice de ses attributions, notamment le droit « de proposer, après entente préalable avec le haut commissaire français, « la nomination et la révocation des caïds et autres fonctionnaires maro- « cains.

« Une force makhzénienne sera organisée pour veiller à l'exécution des « accords de 1901 et 1902, maintenir la sécurité et faciliter les transac- « tions commerciales conformément à ces accords.

« Cette force relèvera directement des deux hauts commissaires fran- « çais et chérifien. Elle sera composée de soldats musulmans marocains « instruits et commandés par des officiers et sous-officiers français et « algériens.

« Les taxes des marchés et des douanes seront perçues suivant les tarifs « prévus aux accords précités.

« Les dépenses d'administration des territoires occupés seront préle- « vées sur ces recettes.

« Les troupes françaises cantonnées dans la région frontière seront « diminuées au fur et à mesure de l'augmentation des effectifs de la police « makhzénienne.

« Lorsque les troupes makhzéniennes seront jugées capables de rem- « plir leur mission de sécurité, les troupes françaises seront ramenées en « deçà de la frontière. »

M. Jaurès. — Qui nommera les caïds?

M. le ministre des Affaires étrangères. — C'est naturellement le makhzen.

« En ce qui concerne Bou-Denib et Bou-Anan, les deux gouvernements « s'entendent préalablement pour assurer la sécurité des caravanes par « la constitution d'escortes destinées à les accompagner.

« Payement des dettes du makhzen et remboursement des dépenses « militaires françaises. »

Le makhzen doit environ 80 millions de francs. Ce sont les envoyés du

sultan eux-mêmes qui ont fait connaître ce total. Sur ces 80 millions figurent 11 millions pour les particuliers, victimes des événements de Casablanca. Ces 80 millions représentent donc la somme que le makhzen doit emprunter, puisqu'elle n'est pas à sa disposition. Nous ne pouvons à cet égard que lui faciliter l'opération auprès de la Banque d'Etat.

M. Jaurès a fait à ce sujet, hier, un certain nombre de critiques auxquelles il faut que je réponde. Il est exact, comme il l'a dit, que les indemnités aux particuliers ont été déterminées par une commission internationale. Cette commission comprend six Européens et trois Marocains. Le représentant de la France est M. Herbaux, conseiller à la Cour de cassation. M. Jaurès a donné, en ce qui concerne ce haut fonctionnaire, un renseignement inexact. Je le rectifie. M. Jaurès a dit que M. Herbaux touchait une indemnité de 5.000 francs par mois. C'est exactement la moitié qu'il reçoit.

J'ajoute que, depuis qu'il fait partie de la commission, il a pris en tout un congé de deux mois. Il n'a cessé de s'occuper des réclamations dont la commission est saisie.

Il a eu à examiner non seulement les réclamations des Français, mais aussi, par suite de la confiance qu'il inspire à juste titre, trois mille réclamations d'indigènes, car il n'y a pas que les étrangers qui doivent être dédommagés. Il a eu à instruire tous ces dossiers ; il l'a fait avec autant de soin que de conscience, et c'est bien à tort, monsieur Jaurès, je vous en donne l'assurance, que vous avez fait la critique des décisions de la commission. Elles ont été prises à la suite d'un examen approfondi par des commissaires qui sont de véritables magistrats, qui ont examiné les dossiers avec la méthode la plus scrupuleuse, qui se sont déterminés à la suite de discussions contradictoires, dans lesquelles, naturellement, les Marocains ont eu à faire connaître leur opinion. (*Très bien! très bien!*)

C'est une erreur encore de votre part, monsieur Jaurès, d'avoir pensé que la réclamation allemande avait été maintenue telle qu'elle avait été proposée. La réclamation allemande s'élevait à 2.461.046 francs; elle a été réduite à 1.292.790 francs.

Vous avez voulu hier essayer d'instituer une discussion à la tribune sur le bien ou le mal fondé des réclamations. Permettez-moi de ne pas vous suivre sur un pareil terrain ; la Chambre, pas plus que vous, ne peut être juge des dossiers qui sont soumis à la commission (*Très bien! très bien!*) ; nous nous exposerions à des réclamations de toute espèce de la part des intéressés si nous avions à nous engager dans une pareille controverse. Nous devons nous en rapporter à des magistrats qui loyalement, honnêtement, uniquement préoccupés de donner une satisfaction légitime aux parties en cause, se prononcent après l'examen le plus sérieux et le plus impartial sur les questions dont ils sont saisis. (*Applaudissements.*)

Je reviens au chiffre global de l'emprunt. Il s'agit donc d'une somme de 80 millions destinés à payer les dettes du makhzen à l'égard des particuliers, dettes qu'il a reconnues lui-même...

M. Jaurès. — La commission des indemnités a-t-elle déterminé le montant total de la somme à payer?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Elle s'est arrêtée au chiffre de 11 millions en ce qui concerne les indemnités dues en raison des événements de Casablanca.

M. Jaurès. — Pour l'ensemble des indemnités dues non seulement aux Européens, mais encore aux protégés?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je le crois, je ne peux pas vous répondre d'une façon plus précise sur ce point.

M. JAURÈS. — Il m'a été dit qu'en outre du chiffre de 11 ou 13 millions d'indemnités accordés aux Européens — on m'avait cité le chiffre de 13 millions — la commission allait passer à l'examen des sommes dues pour cette catégorie tout à fait vague et indéterminée que sont les protégés. Etes-vous sûr du chiffre ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — S'il y a des réclamations qui ne sont pas faites par des habitants de Casablanca ou par des victimes des événements qui s'y sont déroulés, ces réclamations sont évidemment destinées à être soumises à part au makhzen; je parle en ce moment des indemnités de Casablanca. M. Herbaux a, d'ailleurs, été également chargé d'examiner les demandes motivées par d'autres causes.

A cette somme de 80 millions s'ajoute celle qui est destinée à nous rembourser de nos dépenses militaires, c'est une somme de 70 millions.

Messieurs, nous ne réclamons pas ce capital du gouvernement marocain. J'ai dit, dans une discussion précédente, que nous ferions preuve à cet égard de toute la bienveillance et de tous les sentiments de conciliation possibles, parce que je comprends, comme M. Jaurès, qu'il ne faut pas surcharger inutilement le Maroc et rendre le gouvernement impossible. C'est un point sur lequel je m'expliquerai tout à l'heure.

Cette somme de 70 millions nous ne la demandons pas en capital; nous ne demandons même pas une annuité au taux du crédit marocain; nous demandons une annuité représentative du capital qui nous est dû pour nos dépenses de guerre, calculée au taux du crédit français. Si cette indemnité était calculée au taux du crédit marocain, elle représenterait une somme de 4.077.000 francs; calculée au taux du crédit français, elle représente une somme de 2.740.000 francs. Si bien que pendant les soixante-quinze années destinées au remboursement et à l'amortissement du capital, le gouvernement marocain bénéficiera d'une somme de 1.337.000 francs.

M. JOURDE. — Sans amortissement?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Avec amortissement.

M. Jaurès s'est demandé si nous ne réclamions pas au makhzen des gages trop forts, si nous ne pouvions pas réduire les gages que nous lui avions demandés ? Ces gages n'ont pas été calculés par le ministre des Affaires étrangères qui n'a pas, en cette matière, une compétence technique; ils ont été calculés par le ministre des Finances qui m'écrivait encore à la date du 10 de ce mois :

« Comme je l'ai fait connaître aux envoyés chérifiens dans une entrevue « avec eux, le 7 août, le projet que je leur ai présenté n'est pas suscep- « tible de modifications de quelque importance. Pour que l'emprunt soit « réalisable il est impossible de rien retrancher ni des revenus que j'ai « demandés en garantie, ni des conditions que j'ai posées en ce qui con- « cerne le contrôle de l'assiette et de la perception des droits existants et « des taxes nouvelles. »

Messieurs, est-ce que nous mettons le makhzen dans l'impossibilité de gouverner ? Je prétends le contraire. Dans l'annuité prévue pour l'emprunt de 80 millions, nous faisons figurer une somme de 3 millions qui sera mise annuellement à la disposition du makhzen pour son administration civile et pour ses dépenses militaires. C'est le meilleur moyen, soyez-en sûr, de lui garantir la permanence de ce revenu. En diminuant l'annuité de 3 millions, nous faciliterions peut-être la négociation, c'est possible; mais si nous laissions au makhzen le soin de se procurer lui-même cette somme, nous compromettrions gravement le relèvement et le développe-

ment de l'Etat marocain, nous ne ferions que précipiter la désorganisation que redoute à bon droit M. Jaurès.

Le makhzen aura le bénéfice de la gestion honnête et régulière des finances telles que nous la lui proposons. Nous introduirons l'ordre et l'honnêteté dans ses finances, nous lui permettrons de réaliser avec des finances bien administrées des réformes dont il a annoncé lui-même l'introduction nécessaire dans son administration actuelle.

C'est un service important que nous lui rendons : nous travaillons contre l'anarchie (*Très bien! très bien!*) et si nous ne favorisions pas l'aboutissement de l'emprunt dans les conditions que j'indique, si nous y renoncions, d'autres, très probablement, s'en chargeraient et ce ne serait pas le makhzen, croyez-moi, qui en aurait le bénéfice. (*Très bien! très bien!*)

Je m'excuse de l'aridité des détails que je donne à la Chambre, mais je crois qu'ils sont nécessaires. (*Parlez! parlez!*)

Il serait difficile de contester la modération de ces conditions et l'esprit conciliant qui les a dictées. Elles ont été appréciées comme telles par tous ceux qui en ont eu connaissance, et elles n'ont soulevé d'objections ou d'observations nulle part.

Pour l'Allemagne, en particulier, en ce qui concerne l'emprunt, elle a fait savoir récemment, dans les termes les plus nets, au gouvernement marocain, qu'il était temps de conclure cette opération financière et, à ce propos, je dois m'associer à ce qui a été dit à la tribune; je dois rendre hommage à la loyauté avec laquelle notre accord est pratiqué par le gouvernement de Berlin; il en est résulté, dans les rapports entre les deux gouvernements, aussi bien que dans la situation générale de l'Europe, une détente à laquelle nous devons tous applaudir et dont tous les gouvernements attachés à l'œuvre de paix ne peuvent que se féliciter. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Vous avez vu, messieurs, que l'Italie ,elle aussi, vient d'intervenir pour faire comprendre au makhzen qu'il était nécessaire d'en finir avec l'obligation de rembourser des créances depuis trop longtemps arriérées. Et cette unanimité des puissances doit vous faire réfléchir, vous amener à vous dire, comme je me le dis à moi-même, qu'il n'est que temps de liquider cette opération.

Cependant, nous n'avons pas encore obtenu l'assentiment du gouvernement marocain. (*Exclamations.*)

Oh! messieurs, j'ai l'intention de dire très nettement les choses. (*Très bien! — Parlez!*)

Ses représentants ont bien admis en principe, à la date du 25 octobre, l'emprunt de 80 millions destiné à rembourser les dettes du makhzen. Ils ont admis, en principe également, le remboursement de la somme de 70 millions pour nos dépenses militaires, mais le désaccord subsiste sur l'importance des gages nécessaires pour couvrir ces opérations. D'autre part, le sultan persiste à réclamer l'évacuation immédiate et simultanée de Casablanca et de la Chaouïa, il refuse de conférer à notre haut commissaire sur la frontière les pouvoirs indispensables pour l'organisation de la police et le fonctionnement des accords. Il ne veut pas payer les goums institués dans la Chaouïa et ne consent pas à prendre les mesures que nous avons réclamées pour assurer la sécurité dans le Sud-Oranais, à Bou-Denib et à Bou-Anan.

En présence de ces résistances injustifiées, j'ai fait savoir, le 6 de ce mois, aux représentants de Mouley Hafid, « qu'il deviendrait inutile de continuer des pourparlers si nous n'obtenions pas des réponses satisfaisantes ». (*Vifs applaudissements.*)

La réponse la plus urgente est, je l'ai dit, celle qui est relative à l'emprunt. Elle intéresse les gouvernements étrangers autant que nous-mêmes : elle ne peut être ajournée plus longtemps. Il ne serait pas sans péril pour le gouvernement marocain de se faire des illusions sur ce point. Il serait grave pour lui de lasser la patience des puissances ; déjà leurs nationaux protestent avec véhémence et réclament avec vivacité le remboursement des sommes qui, depuis longtemps, leur sont dues. Les organes de la presse étrangère anglaise, allemande, italienne ont fait entendre qu'ils partageaient à cet égard les vues du gouvernement français et qu'ils approuvaient les mesures que nous pourrions être conduits à prendre pour nous mettre à couvert vis-à-vis du Maroc.

Eh bien ! messieurs, que cette question soit rapidement réglée ! Les autres sont moins urgentes, je le reconnais ; elles viendront ensuite, mais dans tous les cas il y a une chose à laquelle, pour ma part, je ne consentirai pas : c'est l'évacuation immédiate de Casablanca, sans les garanties que nous avons spécifiées (*vifs applaudissements*), c'est aux procédés dilatoires qu'on nous oppose lorsque nous cherchons à exécuter nos accords de frontières. L'état d'esprit de Mouley Hafid se prête malheureusement assez mal à ces négociations conciliantes. Il complique sérieusement des pourparlers qui, au début, avaient paru devoir aboutir sans difficulté. On ne peut dire — je le constate avec un regret sincère — que le nouveau sultan du Maroc se soit appliqué à justifier la réputation qui lui était faite par ses partisans lorsqu'il combattait Abd el Aziz. Ils le représentaient comme un homme modéré, éclairé, ouvert aux idées européennes, pacifique, aimant la France... (*Mouvements divers.*)

M. Maurice Allard. — Il est patriote, il défend son pays. (*Exclamations à gauche.*)

M. Eugène Etienne. — Il coupe la tête aux Français !

M. le ministre des Affaires étrangères... désireux de concourir à l'introduction des réformes libérales dans son empire. Eh bien, il n'a pas su jusqu'à présent se faire aimer des populations indigènes et il n'a pas eu vis-à-vis des populations européennes l'attitude que nous avaient fait prévoir ses défenseurs.

On a rappelé les mauvais traitements qu'il a infligés aux prisonniers qu'il avait faits dans l'armée du rogui. M. Jaurès en a parlé hier dans des termes auxquels je n'ai presque rien à reprendre. M. Cochin les a qualifiés de la même façon. M. Constant a apporté aujourd'hui à la tribune une affirmation qui est absolument inexacte. Il a dit que nous avions tardé à protester contre ces procédés. C'est matériellement inexact. Il a dit qu'une lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet avait été nécessaire pour que nous saisissions le sultan de notre protestation. Cela aussi est inexact.

M. Emile Constant. — Vous n'aviez pas saisi l'opinion publique en France.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Notre protestation s'est produite immédiatement. Nous avons été les premiers, notre consul M. Gaillard — je précise — qui était à Fez, a été le premier à protester avec le représentant de l'Angleterre.

M. Denys Cochin. — Très bien.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il a fait sa démarche aussitôt que les mauvais traitements ont été connus et nous l'avions chargé de dire que si le sultan ne donnait pas une réponse satisfaisante, nous l'avertissions que les instructeurs de la mission française ne seraient plus autorisés à participer aux opérations de la méhalla. Lorsque le rogui...

M. Emile Constant. — Je vous répondrai, monsieur le ministre.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Permettez-moi de continuer; les renseignements que je vous donne sont irréfutables; je vous assure que c'est une question de dates et de faits.

M. Emile Constant. — Ce n'est pas ma faute, monsieur le ministre, si j'ignorais, comme tout le monde, les démarches que vous aviez fait faire; mais vous aviez le devoir, à ce moment, d'en informer le public, en présence de l'émotion qui s'était manifestée.

Et puisque j'ai la parole, permettez-moi d'ajouter un mot...

M. le président. — Je vous demande pardon, vous n'avez pas la parole. (*On rit.*)

M. Emile Constant... sur les conditions que vous avez imposées à Mouley Hafid. Eh bien, j'ai l'intention de vous demander d'y ajouter celle-ci: c'est qu'il prenne l'engagement de restituer les têtes de nos soldats qui ont été coupées et qui ornent encore les murs de Marrakech. (*Mouvements divers.*)

M. le ministre des Affaires étrangères. — Permettez-moi de vous dire, monsieur Constant, que vous m'interrompez au milieu d'une discussion relative aux tortures pour y mêler une allégation nouvelle sur laquelle je n'ai aucune information. C'est la première fois que j'entends énoncer un pareil fait, aucun de nos agents ne l'a porté à ma connaissance; je ne sais pas si vous avez un correspondant qui réside à Marrakech; il y a, je crois, fort peu d'étrangers en ce moment dans cette ville, et il est très difficile de savoir ce qui s'y passe. Quant à moi, je ne possède aucune indication d'aucune sorte sur le fait que vous alléguez.

Je poursuis ce que je disais au sujet des tortures infligées aux prisonniers de l'armée du rogui.

Lorsque je sus que le rogui était prisonnier, je télégraphiai sans aucun retard — le 26 août — et j'envoyai des instructions pour que notre ministre fasse de suite une démarche énergique en s'efforçant de déterminer tout le corps diplomatique à s'y associer. Je lui prescrivais dans tous les cas d'agir sans retard et d'accepter le concours de tous ceux de ses collègues qui voudraient bien se joindre à lui. La démarche fut effectuée par l'unanimité du corps consulaire à Fez, et ce fut encore notre consul, M. Gaillard, qui prit la parole au nom de tous ses collègues.

M. Gaillard fit la démarche, et il semble que Mouley Hafid fut disposé d'abord à répondre favorablement aux représentants des puissances, mais ensuite il déclara au corps consulaire que la décision qu'il avait prise avait été inspirée par la pitié, l'ablation d'un membre lui paraissant moins cruelle que la peine de mort. (*Exclamations et mouvements divers.*)

M. Emile Constant. — Il a commencé par là.

M. Maurice Allard. — En Espagne, on a fusillé Ferrer : vous n'avez pas fait de représentation diplomatique! (*Exclamations à droite et au centre.*)

M. Dejeante. — Et en Russie, on en a fait bien d'autres!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur l'ironie quelque peu barbare de cette réponse, j'en fais juge la Chambre et l'opinion publique. Ce que j'ai voulu établir, c'est que nous n'avions pas perdu une minute pour protester, au nom de l'humanité, contre les mauvais traitements infligés par Mouley Hafid à ses prisonniers. (*Applaudissements.*)

J'arrive maintenant aux vexations et aux abus de pouvoir qui sont commis à notre détriment. On en a publié une liste assez longue dans la presse, elle n'était pas toujours exacte; il est arrivé qu'elle était un peu

exagérée, mais je vais résumer d'après les dossiers que j'ai entre les mains les faits principaux dont nous avons à nous plaindre et qui, ceux-là, sont indiscutables.

Je les ai recueillis moi-même en lisant attentivement la correspondance de notre légation :

« Des actes de pillage commis contre les représentants indigènes de sociétés françaises ne sont pas réprimés malgré nos réclamations.

« Des protégés français sont illégalement arrêtés et parfois maintenus en état de détention, malgré nos protestations et nos demandes d'élargissement.

« Des sujets algériens ont été frappés de taxes arbitraires au mépris du régime d'exemption que leur reconnaissent les traités.

« Les indemnités que nous réclamons à la suite de ces actes arbitraires ne nous sont pas accordées.

« Les khalifas et les caïds qui couvrent la violation des droits de nos protégés, et qui souvent en ont pris l'initiative, échappent aux peines qu'ils ont encourues et conservent leurs fonctions.

« Le sultan désigne des caïds notoirement connus pour avoir pris part à la lutte contre nos troupes.

« Il est vrai que deux de ces caïds viennent d'être remplacés à la suite de nos démarches multipliées, mais cette satisfaction insuffisante laisse subsister la plus grande part de nos autres réclamations.

« Le sultan a même prétendu contraindre un agriculteur français, victime de vexations de l'autorité locale, à quitter son installation, sous prétexte que les traités limiteraient la résidence des étrangers aux seuls ports ouverts au commerce.

« Dans aucun traité ne figure aucune clause de ce genre. Nous avons considéré le cas comme assez grave pour être soumis au corps diplomatique de Tanger.

« Au Tafilalet et sur la frontière de l'Algérie aucune mesure n'est prise pour assurer la sécurité des caravanes et empêcher les attaques dirigées contre les voyageurs.

« Le sultan prétend nous imposer dans ces régions des caïds qui seraient contre nous des fauteurs de troubles et de révoltes.

« Malgré ses engagements formels, le makhzen continue d'alimenter Ma el Aïnin d'armes et de munitions.

« Enfin, nous n'avons pas encore obtenu satisfaction pour l'assassinat du docteur Mauchamps. » (*Exclamations et mouvements divers.*)

Je suis obligé de dire la vérité, au risque de mécontenter ceux qu'elle gêne, afin qu'elle soit exactement connue de la Chambre et du pays.

A droite. Ces vérités demandent des sanctions.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — « D'autre part, nous recevons des plaintes de l'association israélite, qui déclare que la communauté juive serait astreinte à un régime exceptionnellement rigoureux.

« D'après les renseignements qui nous parviennent, le régime des bastonnades, des corvées imposées à toute heure du jour et de la nuit à des corporations entières d'ouvriers, les mauvais traitements de toute sorte sembleraient revivre avec plus de rigueur qu'autrefois.

« Enfin, l'état d'excitation et de nervosité que l'ensemble de ces faits crée dans les populations indigènes et étrangères risquerait de causer des désordres dont le makhzen lui-même ne serait plus le maître »

Et c'est le moment que choisit l'honorable M. Merle pour me dire : « Si nous nous occupions de reviser la liste des protégés ? » Je ne sais pas

si M. Merle trouve que le moment est opportun, mais moi je déclare que ce n'est pas celui que je choisirai. (*Très bien! très bien!*)

Le régime des protégés est fixé au Maroc par la convention de Madrid de 1880. La protection s'applique à un certain nombre de personnes, agents consulaires, indigènes, courtiers, ouvriers agricoles, etc. Que dans la pratique il y ait eu une extension excessive, c'est possible. Mais je déclare que ce n'est pas du côté de la France. La légation de France revise très soigneusement la liste des protégés, elle y tient la main de la façon la plus rigoureuse et il n'y a pas d'abus commis de notre côté.

Eh bien, messieurs, il va de soi que le makhzen ne peut se flatter de régler avec nous les questions qui nous divisent tant que nous aurons à enregistrer des faits du genre de ceux que je viens d'exposer.

Je demande quel est le Gouvernement qui se prêterait à une pareille conception de ses droits, de ses devoirs et de sa dignité. (*Applaudissements.*)

Nous entendons obtenir tout d'abord satisfaction complète pour les abus de pouvoir qui ont été relevés à notre détriment. Nous entendons faire rendre entière justice à nos protégés et à nos nationaux, faire désavouer les autorités coupables, faire remplacer les caïds qui nous sont hostiles et qui se mettent en rébellion contre nous, faire respecter toutes nos conventions et tous nos traités avec le gouvernement marocain, obtenir aussi l'exécution scrupuleuse des engagements qui ont été contractés par Mouley Hafid, aussi bien vis-à-vis de nous que vis-à-vis de l'Europe lorsque la question de la reconnaissance s'est posée devant les puissances de de la conférence d'Algésiras.

Est-ce une menace? Faut-il y voir l'annonce de procédés de pression nouveaux? Pas du tout. Nous avons pour nous le temps, la patience, les moyens d'action nécessaires...

A droite. Surtout!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES... sans qu'il soit besoin d'y ajouter aucun moyen de pression nouveau. Nous avons des gages suffisants au Maroc pour avoir confiance dans l'issue de nos réclamations. Jamais notre force n'a été plus grande et plus incontestée. Nous contrôlons les douanes, nous exerçons la police, tantôt seuls, tantôt avec l'Espagne; nos colonies se sont accrues dans tous les ports; elles s'élèvent comme le disait hier M. Merle, à cinq mille Français et à quinze mille Algériens. Notre commerce a présenté la progression indiquée dans le rapport de M. Doumer: il s'élève aujourd'hui au chiffre de près de 80 millions. Nous occupons Oudjda, Casablanca, la Chaouïa, nous avons des établissements tout le long de la frontière, depuis la mer jusqu'aux confins du Tafilalet; M. Jaurès s'en plaint; moi je m'en félicite.

Je serais de son avis si nous avions abusé du pouvoir que cette force nous donne, mais nous ne nous en sommes servis que dans l'intérêt de tout le monde, du Maroc d'abord, des autres puissances et de nous-mêmes.

M. MAURICE ALLARD. — Tous les conquérants disent cela!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Et les Marocains, croyez-moi, ne sont pas sans faire des comparaisons qui sont toutes à notre avantage entre les bienfaits de la politique française et les erreurs de la politique chérifienne. (*Applaudissements à gauche.*) Ils constatent sur place que nous ne sommes pas pour eux des adversaires à craindre, mais que nous sommes des auxiliaires dont il importe de ménager et de cultiver l'amitié.

Qu'avons-nous fait à Oudjda et à Casablanca? Je vais vous le dire. Dans

la région frontière nous avons actuellement 5.000 hommes dont 3.400 dans l'amelat d'Oudjda et 1.600 dans la région de Bou-Anan et de Bou-Denib.

Tous les territoires compris dans la zone d'Oudjda ont gardé leur organisation politique et administrative traditionnelle.

Les caïds ont l'investiture du makhzen et relèvent officiellement de l'amel d'Oudjé, représentant du sultan. Cette ville elle-même a une administration municipale dont les agents marocains sont contrôlés par le commissaire du gouvernement. L'administration financière est organisée suivant le même principe. Les droits prévus par les traités de 1901 et de 1902 sont régulièrement perçus. Les recettes se sont élevées, en 1908, à 353.000 pesetas hasseni et les dépenses à 263.000 pesetas. Les recettes atteindront vraisemblablement, en 1909, le chiffre de 400.000 francs.

Le jour où les impôts coraniques seront perçus sur les tribus Beni-Snassen, Trifas et Angad, il conviendra d'ajouter à cette recette de 400.000 francs une somme à peu près égale ; ce serait donc 800.000 francs qui seraient encaissés.

Le produit des droits perçus pour le compte du gouvernement chérifien est affecté à des dépenses ayant le caractère marocain. Il est employé à l'entretien des routes de la frontière, à celui des infirmeries et dispensaires que nous avons créés et qui se développent de plus en plus, à la construction de pistes, à l'établissement d'écoles franco-arabes, à d'importants travaux de voirie, à l'installation de centres destinés au développement des relations commerciales.

On pourra y trouver un premier élément du budget de la future police franco-marocaine pour le maintien de l'ordre et de la sécurité auxquels aspirent de toutes leurs forces les populations indigènes du Maroc oriental.

Qu'avons-nous fait dans la Chaouïa ?

Il reste dans la Chaouïa un effectif de 5.600 hommes, répartis entre les postes de Berrechid, Sidi-Bou-Beker, Oulad-Saïd, Settat, Kasbah-Ben-Ahmed, Boucheron, Sidi-Ben-Sliman et Fedala.

Dans six de ces postes sont établis des goums marocains de 200 hommes avec cadres et commandant français. L'instruction de ces troupes indigènes a donné des résultats très satisfaisants.

L'administration de la Chaouïa n'a jamais cessé de rester sous l'autorité des caïds indigènes nommés par le makhzen. Nous ne nous sommes substitués ni à l'administration proprement dite, ni à la justice locales. Nous n'avons pris qu'un rôle de surveillance discrète, acceptée partout sans résistance et dont les populations apprécient les heureux effets.

C'est déjà un sentiment public, au dedans de la Chaouïa comme au dehors, que nous avons apporté l'ordre et l'équité dans ce pays.

La ville de Casablanca est soumise à une administration municipale spéciale, dont les agents sont les fonctionnaires ordinaires du Makhzen, mais dont le fonctionnement est dirigé par un bureau militaire.

Grâce à cette organisation, la ville a déjà changé d'aspect. On y a créé une voirie, des abattoirs, des services municipaux. Le développement de la colonie étrangère et du mouvement commercial a été favorisé par des institutions qui constituent la première tentative et le modèle d'une municipalité marocaine.

Les ressources qui permettent le fonctionnement de ce régime proviennent des droits de marché et de portes dans la ville et dans le reste de la Chaouïa. Les deux impôts coraniques ont été perçus par des procédés que nous avons régularisés et améliorés. Nous avons institué, pour la pre-

mière fois, dans cette région, tous les éléments d'une comptabilité honnête, conforme d'ailleurs à l'esprit des institutions islamiques.

Nous avons perçu de la même manière la contribution imposée, dès le mois de septembre 1907, aux tribus qui nous avaient combattus. Un tiers de cette contribution environ, soit 800.000 francs, ont été encaissés. Le total des sommes perçues au titre des impôts sera vraisemblablement de 1.300.000 pesetas hasseni. Le produit de ces impôts a été versé par les caïds à la Banque d'Etat du Maroc, et nous nous réservons d'en régler l'emploi définitif d'accord avec le makhzen.

La contribution de guerre doit être intégralement affectée à de nouveaux travaux de port à Casablanca.

On peut également envisager l'affectation des recettes de cette nature au payement des goums de la Chaouïa.

L'ensemble des ressources constituerait le budget des dépenses propres à cette région, qui se trouverait ainsi pourvue d'une troupe suffisante pour y maintenir l'ordre, grâce à la proximité des troupes françaises, sans que le budget en soit surchargé.

Vous le voyez, messieurs, nous avons le droit d'être fiers de notre œuvre. (*Applaudissements.*)

Dans le service des douanes, nous avons régularisé à ce point la perception des taxes, qu'elles ont passé de 6.400.000 francs, dernière somme perçue avant le contrôle, à 10.800.000 francs en 1908 et aujourd'hui, au 15 novembre, à 10.600.000 francs.

C'est grâce à nous qu'à Oudjda, sur la frontière algérienne, à Casablanca, dans la Chaouïa, dans les ports, l'ordre et la sécurité sont pleinement assurés. L'administration est régulièrement organisée, la police fonctionne avec succès, les populations ne sont pas molestées, les impôts sont honnêtement perçus et appliqués aux besoins essentiels des habitants. Tout a été ménagé pour l'application de nos accords, de nos conventions et traités avec le gouvernement chérifien. (*Vifs applaudissements.*)

M. Jaurès. — Quels sont les travaux de port auxquels sont appliqués les impôts de la Chaouïa?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Vous trouverez cela dans le Livre jaune de 1907.

M. Jaurès. — Voulez-vous nous rappeler ce que dit le Livre jaune à ce sujet?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il a été prévu que l'indemnité serait appliquée notamment à l'accomplissement des travaux du port.

M. Jaurès. — A qui appartient la gestion de ce port?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Elle appartient naturellement, au moment où nous y sommes, aux autorités militaires françaises. Le jour où nous n'y serons plus, elle appartiendra aux autorités marocaines.

M. Jaurès. — Les travaux du port de Casablanca n'ont ils pas été concédés?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Le port de Casablanca n'existe que dans des conditions fort insuffisantes. On est en train de le construire. L'indemnité sert à la construction du port.

J'arrive à la conclusion de ces observations, en m'excusant d'avoir retenu si longtemps l'attention de la Chambre. (*Non! non! — Parlez!*)

Est-il question de changer notre politique au Maroc? Pas du tout. Elle reste la même; nous sommes fermement attachés aux principes qui

toujours l'ont inspirée et qui reposent sur l'exécution des traités. Nous n'avons jamais songé, nous ne songeons pas à sortir des limites fixées par l'acte d'Algésiras, mais nous entendons que cet acte lie le sultan comme il nous lie nous-mêmes et nous n'admettons pas qu'il en oublie ou qu'il en méconnaisse les clauses. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous n'avons jamais demandé, nous ne demandons pas sur notre frontière de droits supérieurs à ceux que nous reconnaissent nos accords, mais nous entendons que le sultan se conforme à l'exécution de ces accords. (*Nouveaux applaudissements.*) Nous sommes décidés à éviter toute aventure et à nous abstenir de toute intervention militaire inutile...

M. Edouard Vaillant. — C'est l'essentiel.

M. le ministre des Affaires étrangères... mais jusqu'au jour où nous aurons obtenu toutes les satisfactions que nous aurons réclamées, nous ne pouvons nous dessaisir d'aucun des gages qui sont en notre possession. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Nous ne ferons rien qui puisse entraver la constitution d'un pouvoir capable de préserver de l'anarchie les populations indigènes. Notre pays est plus intéressé qu'aucun autre à l'existence de ce pouvoir.

Nous y travaillons de toutes nos forces. Nous le montrons par la modération de nos exigences et par le souci que nous apportons à procurer au makhzen les ressources nécessaires pour son administration. Mais la condition première de l'existence de ce pouvoir est qu'il commence par respecter les droits des populations européennes et par s'abstenir d'actes arbitraires qui sont intolérables aussi bien pour les Marocains que pour les étrangers. (*Applaudissements.*)

M. César Trouin. — Comment comptez-vous les réprimer?

M. le ministre des Affaires étrangères. — L'obstination que nous mettrons à sauvegarder nos intérêts et notre prestige, et à prévenir le retour des faits qui nous ont conduits à Oudjda et à Casablanca, sera d'autant plus grande que nous avons apporté plus de réserve et plus de prudence dans la formule que nous avons donnée à nos réclamations. Nous avons la conviction de servir à la fois de cette manière notre cause, celle des indigènes et celle de l'Europe, chez laquelle nous n'avons rencontré nulle part une opposition à des desseins aussi légitimes et aussi clairement énoncés. (*Très bien ! très bien !*)

Que le sultan Mouley Hafid s'en convainque et qu'il se rende compte qu'il est temps de mettre un terme à des pourparlers qui, à notre gré, se sont suffisamment prolongés et qui, sous réserve des questions de détail, sur lesquels les transactions sont toujours possibles, ne peuvent aboutir aujourd'hui, à la satisfaction des deux parties, que par une adhésion générale du makhzen au propositions dont il a été saisi par nous.

Nous avons assez longtemps négocié à Paris, à Fez et à Tanger pour que notre manière de voir soit connue et pour que le sultan Mouley Hafid ne puisse se méprendre sur la bienveillance de nos intentions. C'est à lui maintenant de nous faire connaître sa réponse.

La prolongation des pourparlers n'ajouterait rien aux déclarations que nous avons faites ni aux propositions que nous avons formulées.

Ou le makhzen est décidé à régler, dans l'esprit amical qui nous anime à son égard, les difficultés que lui-même a soulevées, et à pratiquer, en collaboration avec nous, les accords que nous avons conclus ensemble; ou, au contraire, il veut atermoyer, traîner les choses en longueur et se dérober à l'exécution des engagements qu'il a pris avec nous, comme avec l'Europe.

Dans le premier cas, nous sommes prêts et décidés à lui donner notre aide pour l'œuvre de civilisation qui doit réunir nos efforts communs dans son empire.

Dans le second cas, nous serons réduits à poursuivre seuls l'exécution des accords que nous avons signés et qui ont été consacrés solennellement par les puissances réunies à la conférence d'Algésiras. Nous serons amenés à user de tous les moyens d'action pacifiques que nous possédons à Casablanca, dans la Chaouïa, dans les ports et sur la frontière, pour assurer le fonctionnement normal des traités, l'exécution de nos conventions particulières et le dédommagement des victimes de l'arbitraire des autorités marocaines.

Il n'y a, messieurs, pas d'autre alternative et je me plais à croire que, finalement, c'est la première qui l'emportera. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Le vote de la Chambre.

La Chambre, se jugeant suffisamment éclairée par les déclarations si formelles et si nettes du ministre des Affaires étrangères, a repoussé par 436 voix contre 71 l'ordre du jour suivant déposé par M. Jaurès.

La Chambre, résolue à mettre un terme à l'occupation militaire du territoire marocain et à écarter toute mesure qui entraverait le fonctionnement au Maroc d'un régime indépendant, passe à l'ordre du jour.

Elle a ensuite adopté, par 433 voix contre 67, l'ordre du jour de MM. Lefébure, Lucien Hubert, Méquillet, Trouin, Maurice Colin et Abel Ferry « approuvant les déclarati ons du Gouvernement et exprimant sa confiance en lui pour assurer au Maroc le respect des intérêts et des droits de la France, ainsi que l'exécution des traités et conventions qui règlent ses rapports avec le gouvernement marocain ».

Enfin, l'article unique du projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1909, de 12.194.748 francs de crédits supplémentaires, concernant les opérations militaires au Maroc, a été adopté sans débat, par 460 voix contre 72.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le 20e anniversaire de l'Ecole coloniale.* — Le 23 novembre, le président de la République a présidé à la cérémonie organisée à l'Ecole coloniale pour fêter le 20e anniversaire de la fondation de cet établissement. Répondant aux souhaits de bienvenue de M. Dislère, président du conseil d'administration de l'Ecole, M. Fallières s'est exprimé en ces termes :

En faisant de nos élèves des administrateurs, vous leur avez appris qu'en allant dans les colonies ils ne représenteront pas des vainqueurs qui marchent sur des vaincus, mais des Français qui vont la main dans la main avec les indigènes. Tous travailleront à la grandeur de la France et à son expansion coloniale.

A la suite de cette cérémonie, la note officieuse suivante a été communiquée à la presse :

A l'occasion de la cérémonie commémorative qui a eu lieu cet après-midi, sous la présidence de M. Fallières, des informations ont été publiées sur l'Ecole coloniale, d'après lesquelles cet établissement se trouverait dans une situation précaire, les gouvernements généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar ayant décidé de lui retirer la subvention qu'ils lui accordaient.

Il résulte des renseignements que nous avons recueillis que ces craintes ne sont pas fondées. D'abord Madagascar ne donne aucune subvention à l'établissement de l'avenue de l'Observatoire, et quant à l'Indo-Chine, le concours qu'elle lui accorde étant inscrit à la loi de finances métropolitaine, il faudrait un vote du Parlement, vote qui ne paraît pas d'ailleurs avoir été sollicité, pour que l'Indo-Chine en fût exemptée. Au contraire, fait assez caractéristique, les gouverneurs généraux de l'Afrique Occidentale Française et du Congo ont, de leur propre initiative, accordé à l'Ecole coloniale une subvention plus forte que celle que leur demandait la métropole ; ils désirent, en effet, d'accord avec le conseil d'administration de celle-ci, que les commis et adjoints des affaires indigènes envoyés à Paris puissent suivre librement et gratuitement les cours de l'école.

De plus, quelle que puisse être l'opinion personnelle de M. Klobukowski, cette opinion ne s'est manifestée par aucune décision. C'est en 1906 qu'un décret a imposé aux élèves de l'Ecole coloniale envoyés en Indo-Chine un stage d'un certain temps avant d'être nommés administrateurs, et c'est sur la demande même du conseil de l'Ecole que ce stage, en règle générale, s'accomplit dans les provinces.

Aussi le nombre des élèves de l'Ecole coloniale n'a-t-il en aucune manière diminué. Il va au contraire toujours en croissant. L'an dernier, le nombre des élèves entrant en première année était, le 23 novembre, de 65. Il est cette année, à la même date, de 78.

— *Le retour en France de M. Augagneur et de M. Klobukowski.* — M. Augagneur, gouverneur général de Madagascar, est arrivé à Paris

le 28 novembre. Il a déclaré, en débarquant à Marseille, que la situation à Madagascar est excellente sous tous les rapports.

D'autre part, M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, va également rentrer en France, en congé régulier, afin d'entretenir de vive voix le gouvernement de la situation générale de l'Indo-Chine et des importantes questions d'administration à résoudre dans la colonie. L'intérim du gouvernement général a été confié à M. Luce, le plus ancien des résidents supérieurs actuellement en fonctions.

— *La réception à la Sorbonne de la mission Pelliot.* — Le Comité de l'Asie française et la Société de Géographie recevront à la Sorbonne, le 10 décembre, M. Pelliot, qui vient, en deux années et demie de travail, de donner à la France le premier rang dans l'exploration archéologique de l'Asie centrale et de faire de Paris, par les magnifiques collections et les bibliothèques entières qu'il a rapportées, la capitale sinologique de l'Europe.

M. Pelliot est parti de Tachkent pour descendre en Kachgarie le 15 juin 1906. Il avait pour compagnon le Dr Vaillant, médecin de l'armée coloniale, qui se chargea d'établir la carte et d'étudier les problèmes relatifs aux sciences naturelles, et M. Nouette qui fit les photographies. Le but de M. Pelliot était proprement archéologique et il partait avec l'idée de visiter deux points principaux : la région de Koutchar, où l'on savait qu'il avait existé un très ancien royaume; la région de Touen-Houang, à l'Ouest de Kansou, où l'on savait qu'il existait des grottes artificielles couvertes de peintures.

A Koutchar, la mission arriva trop tard, les Russes et les Allemands y avaient déjà passé; mais du moins M. Pelliot eut-il deux compensations. A mi-chemin, entre Kachgar et Koutchar, à Toumchouq, dans un édifice que Sven Hedin avait cru musulman, il eut la surprise en grattant le sol du bout du fouet de faire apparaître une figurine bouddhique; aussitôt, il commença le déblayage, et il eut l'heureuse fortune de mettre au jour de très intéressantes statuettes, où se retrouve l'influence gréco-bouddhique et qui forment une transition entre cet art et l'art de l'Extrême-Orient. A Koutchar même, où les grottes étaient déjà exploitées, M. Pelliot trouva sous les décombres d'un temple une couche entière de manuscrits écroulés, d'écriture indienne, les uns en sanscrit, les autres dans ces langues encore inconnues que les fouilles d'Asie centrale, depuis vingt ans, ont remises au jour.

La fin de l'année se passa à Ouroumtchi, où M. Pelliot rencontra des exilés illustres : le maréchal Sou et le duc Lan, que l'explorateur avait jadis combattu à Pékin, et qui console ici ses loisirs en faisant de la photographie. L'année suivante, la mission explora les grottes de Toueng-Houang, et ce fut là qu'une grande surprise et qu'un grand bonheur attendaient l'explorateur. Non seulement il trouva dans ces grottes quelques-unes des plus anciennes peintures chinoises (il en a découvert du VIe siècle), mais une bibliothèque entière, extra-

ordinairement précieuse, dont les textes varient du VIIIe au XIIe siècle. Parmi ces documents, qui ne sont pas encore déchiffrés, on peut signaler tout de suite un manuscrit nestorien, du VIIIe siècle, qui, s'ajoutant à la célèbre inscription de Sin-ngan-fou, montre qu'à cette époque toutes les religions : bouddhisme, christianisme, mezdisme coexistaient dans le Kansou. Enfin, l'expédition revint par la Chine, en faisant sur sa route toutes sortes d'achats et en enrichissant ses collections de photographies très précieuses, comme celles des collections de peinture du vice-roi du Tchi-Li, Touan Fang. A Pékin, M. Pelliot, qui avait déjà organisé la bibliothèque d'Hanoï, a constitué par l'achat de 25.000 à 30.000 volumes, un fonds chinois de premier ordre pour la Bibliothèque nationale. Il n'existait en Europe aucune bibliothèque sinique systématique. Désormais, nous en avons une. Peu d'explorations ont été aussi profitables à la science et aussi glorieuses que celle-ci.

Ajoutons que le Comité de l'Asie française a organisé, en l'honneur de la mission Pelliot, un dîner qui aura lieu à l'hôtel Continental, le mercredi 8 décembre, à 8 heures du soir. On peut s'inscrire dès maintenant, aux bureaux de la Revue, 21, rue Cassette.

Angleterre. — *Le budget à la Chambre des lords.* — La Chambre des lords devait commencer, le 22 novembre, l'examen du budget voté par la Chambre des Communes ; mais, dès le début de la séance, lord Lansdowne a déposé et développé longuement sa motion préjudicielle, portant que « la Chambre n'est pas justifiée à donner son con- « sentement à la loi budgétaire avant qu'elle ait été soumise au « jugement du pays ». Le lord grand-chancelier, lord Loreburn, a combattu au nom du gouvernement la motion de lord Lansdowne et a présenté la défense motivée du budget libéral. La discussion s'est ensuite engagée sur le fond même de la motion et a occupé quatre séances. Le discours de lord Rosebery, qui se déclare opposé à la motion de lord Lansdowne et résolu à voter le budget, bien que le trouvant détestable, mais parce qu'il ne veut pas engager le pays dans un conflit constitutionnel qui pourrait être néfaste à la Chambre des lords, a produit une vive impression. Finalement la Chambre a adopté par 350 voix contre 75 la motion de lord Lansdowne.

Italie. — *La rentrée de la Chambre italienne.* — La Chambre italienne a repris ses travaux le 18 novembre et cette rentrée parlementaire a été marquée d'un coup de scène inattendu. Le président du Conseil, d'accord avec les ministres des Finances et du Trésor, a déposé un projet concernant la réforme des impôts, comprenant un système organique de réformes tendant : 1° à introduire les dégrèvements nécessaires aux impôts de consommation ; 2° à appliquer à certains impôts le principe d'une prudente progression ; 3° à assurer au Trésor les recettes réelles et certaines des impôts qui actuellement lui échappent par suite d'imperfection des règlements.

La réforme propose un dégrèvement important de la taxe sur la

fabrication intérieure des sucres et une réduction correspondante du droit de protection, qui est réduit, à partir du 1er janvier 1911, pour le sucre de la 1re classe, de 28,85 à 20 lire par quintal ; pour celui de la 2e classe, de 20,80 à 16 lire, et à partir du 1er janvier 1913 à 18 lire, puis successivement à 15 et à 12 lire. Afin de couvrir la perte d'environ 40 millions que coûtera le dégrèvement des sucres, le projet propose : 1° Une meilleure application de l'impôt progressif sur les successions et donations ; 2° des dispositions spéciales visant à éviter que de grandes quantités de valeurs mobilières échappent à l'application de l'impôt progressif sur les successions ; 3° de légères modifications aux taxes sur les négociations de titres au porteur, en rapport avec les modifications introduites dans les taxes sur les successions ; 4° des dispositions tendant à commencer une application de l'impôt personnel progressif sur les revenus supérieurs à 5.000 lire ; cet impôt frappe de 1 % le revenu entre 5 et 10.000 lire, et augmente progressivement jusqu'à 6 % pour les revenus supérieurs à 200.000 lire.

Le député socialiste Enrico Ferri, après la lecture des projets, s'est écrié : « Voilà un excellent testament politique. » Et M. Giolitti a répliqué : « Jamais trop tard pour bien faire. » Lorsque M. Tittoni s'est levé à son tour et a présenté son projet de réorganisation des écoles italiennes à l'étranger, quelques voix à l'extrême-gauche ont crié : « Voici encore un testament. » M. Tittoni a répliqué, en souriant : « Soyez tranquilles, il n'y a pas de legs pour vous. »

Le ministre des Affaires étrangères a encore déposé un projet de convention entre l'Italie et la Hongrie sur les accidents du travail, et le ministre du Commerce a déposé un projet relatif à la participation officielle de l'Italie à l'Exposition de Vienne en 1910.

Portugal. — *Le voyage du roi de Portugal en Europe.* — Dans notre dernière chronique, nous annoncions le départ du roi Manuel de Portugal pour son voyage en Europe. Après un séjour de quelques jours à Madrid, le roi s'est rendu en Angleterre, où il a été l'hôte de la famille royale, à Windsor. Le soir de son arrivée, un banquet de gala a eu lieu au château et les toasts suivants ont été prononcés par les deux souverains :

TOAST DU ROI ÉDOUARD VII

Sire,

Je désire vous exprimer, au nom de la reine et de la famille royale, combien nous apprécions hautement votre présence parmi nous.

Vous avez suivi, Sire, la voie de vos ancêtres ; nous-mêmes et nos prédécesseurs, nous avons eu la bonne chance de recevoir plusieurs membres de votre famille. Je vous souhaite la bienvenue dans ce pays, comme au souverain d'une des plus anciennes nations alliées à l'Angleterre, car le Portugal et la Grande-Bretagne furent les meilleurs amis pendant plusieurs siècles. Nous avons été associés pendant la guerre et pendant la paix, j'espère qu'à l'avenir ce sera toujours pendant la paix.

Votre Majesté sera peut-être intéressée d'apprendre que le traité d'arbi-

trage signé par lord Lansdowne, qui était alors ministre des Affaires étrangères et qui est ici ce soir, et aussi par votre ministre des Affaires étrangères, expire aujourd'hui et qu'il a été renouvelé sous les auspices de sir Edward Grey et de votre ministre, M. du Bocage.

J'espère que votre séjour ici sera agréable, que la réception que vous recevrez demain dans notre grande capitale sera digne de vous, et que le peuple de ce pays montrera les puissants sentiments d'amitié qu'il a pour vous.

Enfin, Sire, vous avez fait honneur au noble ordre de la Jarretière en en devenant membre. Beaucoup de vos ancêtres, dont je me rappelle cinq, furent chevaliers de cet ordre ancien et illustre.

Je ne vous retiens pas plus longtemps et je lèverai mon verre en vous souhaitant bonheur et prospérité dans les hautes fonctions que vous remplissez et dans les devoirs qui vous incombent.

Je bois à la santé de Votre Majesté et de votre pays.

TOAST DU ROI MANUEL II

Sire,

Vos paroles m'ont profondément touché. Elles constituent à nouveau une solennelle et éloquente affirmation de l'amitié particulière qui a existé entre le Portugal et la Grande-Bretagne pendant près de six siècles et qui est, je le crois, l'une des alliances les plus durables que le monde ait jamais contemplées.

Pendant ce laps de temps, aux moments les plus critiques, nos soldats se sont battus côte à côte, sur terre comme sur mer.

Aujourd'hui même, comme Votre Majesté l'a si bien dit, le traité d'arbitrage qui est un nouveau lien de paix entre nos deux nations a été renouvelé.

Votre Majesté vient de me conférer l'ordre de la Jarretière, le plus ancien et le plus noble des ordres anglais. Plusieurs de mes prédécesseurs ont été fiers de le porter, depuis le roi Jean Ier et ses fils, qui étaient aussi fils d'une princesse anglaise, la vertueuse reine Philippe de Lancaster. Leurs noms sont illustres : les infants dom Duarte, dom Pedro et le grand Henri, le navigateur.

Ces noms, nous pouvons les voir inscrits sur ces murs. Les manifestations d'affection et de cordialité si souvent échangées entre nos deux maisons et, plus récemment, entre Vos Majestés, le roi mon père bien-aimé et ma noble mère, sont telles que je ne peux les oublier.

La belle réception qui m'a été faite, depuis mon débarquement jusqu'à mon arrivée dans ce château historique, m'a profondément ému, et c'est avec ce sentiment dans le cœur que je lève mon verre pour saluer Votre Majesté, qui est la plus haute personnification de l'empire britannique. Sa Majesté la reine Alexandra et la famille royale.

Pendant le séjour du roi Manuel en Angleterre, le ministre portuguais des Affaires étrangères, M. du Bocage, qui accompagne le roi dans son voyage, a eu d'importants entretiens diplomatiques avec sir Edward Grey, à la suite desquels un communiqué a annoncé que « les gouvernements de Grande-Bretagne et de Portugal, profitant « de la présence du roi Manuel en Angleterre, ont décidé de conti- « nuer, pour une période de cinq ans, le traité d'arbitrage anglo-por- « tugais conclu en 1904 ».

D'autre part, M. du Bocage a exposé en ces termes à un de nos

confrères du *Temps* ses impressions sur les résultats du voyage de son souverain :

De résultats concrets, dit-il, il n'y en a nécessairement point encore, mais le voyage de dom Manuel a indiscutablement créé l'atmosphère éminemment propice à leur réalisation.

A Madrid, où mon souverain rendait au roi Alphonse XIII la visite intime qu'il en reçut il y a environ un an à Villaviciosa, il a été fait un grand pas vers le rapprochement fraternel des deux monarchies de la péninsule et vers l'accord commercial qui doit en être la consécration pratique.

En Angleterre, la visite du roi à son allié Edouard VII a pris plus que le caractère de la simple réunion de famille que l'opposition prétendait y voir. En dehors de la réception affectueuse et même tendre que dom Manuel a trouvée dans le cercle de la famille d'Angleterre à Windsor et à Londres, les entrevues que j'ai eues avec sir Edward Grey ont donné au voyage royal toute la portée d'un événement intéressant les deux Etats et fortifiant encore leur alliance.

Nous avons renouvelé pour cinq ans le traité d'arbitrage actuel, ce qui a son importance au point de vue des rapports de nos possessions africaines avec les colonies autonomes anglaises qui revendiquent le pouvoir de traiter indépendamment de la métropole pour les questions les intéressant spécialement. Nous avons envisagé aussi les lignes générales d'un accord commercial et préparé les voies à sa négociation.

En France, le roi ne pouvait faire de visite officielle, parce qu'il ne pouvait placer son voyage dans votre pays sur le même pied que celle qu'il rendait au roi Alphonse ni de celle qu'il faisait à Edouard VII, dont la première visite comme souverain fut celle qu'il rendit à son allié le roi Carlos. Par une attention particulière et significative, dom Manuel, qui aurait pu se rendre en Angleterre par mer, n'a pas voulu paraître éviter le territoire français. De là, la résolution qu'il a prise d'achever son voyage par la France, dans un incognito de forme plutôt que de fait.

Sa visite, pour n'avoir point de caractère officiel, n'en aura pas moins des conséquences positives aussi importantes que celles que peuvent avoir celles qu'il a faites à Madrid et à Londres.

J'ai été reçu par M. Briant, président du Conseil, par M. Pichon et enfin par M. le président de la République, et l'accueil dont j'ai été honoré ne pouvait être plus cordial.

J'ai examiné, avec M. Pichon, la question de l'accord commercial projeté et, d'une manière générale, j'ai pu constater que nous ne demandons, de part et d'autre, qu'à nous entendre. J'ai reçu, à l'occasion de ces entrevues, l'insigne distinction du grand-cordon de la Légion d'honneur, à laquelle j'ai été d'autant plus sensible qu'elle fut aussi conférée à mon père, il y a vingt ans, quand il était, comme moi aujourd'hui, ministre des Affaires étrangères.

Etant donné le caractère non officiel du voyage de mon souverain en France, je partirai pour Lisbonne peu après l'arrivée ici du roi Manuel. J'emporterai l'impression d'avoir fortifié les liens qui nous attachent aux trois puissances de l'entente cordiale : liens de fraternité avec l'Espagne, d'alliance avec l'Angleterre, de chaude cordialité avec la France.

Nous entretenons d'autre part, grâce à Dieu, les relations les plus amicales avec toutes les puissances ; nous n'avons aucune difficulté avec aucune nation au monde, si ce n'est le conflit de délimitation de notre possession

de Macao avec la Chine — mais c'est bien loin — et nos rapports politiques extérieurs ne présentent aucune ombre désagréable. Bientôt nos relations commerciales internationales seront placées sur un pied favorable avec nos alliés et amis, et le Portugal aura notoiremant consolidé sa position dans le monde.

Intimement rapprochés, l'Espagne et le Portugal ne sont point des quantités négligeables. Les positions stratégiques qu'occupent les deux peuples, et leurs possessions par lesquelles ils dominent les grands câbles télégraphiques, leurs armées qui ne sont pas à dédaigner, comme l'a prouvé la récente mobilisation espagnole dans le Rif, démontrent qu'appuyées par de précieuses alliances ou amitiés, les deux monarchies de la péninsule ne sont point des éléments à dédaigner dans le concert des nations.

Le roi de Portugal est arrivé à Paris le 27 novembre.

Serbie. — *La visite du roi de Bulgarie à Belgrade.* — Le roi Ferdinand s'est rendu à Belgrade le 26 novembre; il a été reçu à la gare par le roi Pierre et le prince héritier, Alexandre de Serbie.

Après son arrivée au konak, le roi Ferdinand a reçu M. Pachitch en audience privée. Ensuite le thé a été servi au palais. Les deux rois sont restés avec le prince héritier Alexandre, MM. Pachitch, Milovanovitch, l'ambassadeur et l'attaché militaire de Bulgarie. La conversation a eu un caractère familier. Le départ qui avait été fixé à cinq heures n'a eu lieu qu'à sept heures du soir. Le roi Ferdinand, accompagné du roi, du prince héritier et de MM. Pachitch et Milovanovitch, s'est rendu à la gare, où après s'être promené quelques instants avec M. Milovanovitch, il a pris congé du roi et du prince héritier, qu'il a embrassés deux fois.

Dans les cercles gouvernementaux, on est d'avis que la visite a eu un caractère purement privé, conformément au désir exprimé par le roi Ferdinand.

II. — ASIE.

Perse. — *L'ouverture du Parlement persan.* — Le Parlement du nouveau régime libéral s'est ouvert le 15 novembre à Téhéran. Une double garde d'honneur, composée de Bakhtyaris, de cosaques et de diverses armes, faisait la haie du palais du chah au palais du Medjliss. A trois heures, le jeune souverain arrivait au Baharistan dans un carrosse traîné par huit chevaux blancs. Il monta sur le trône. Derrière lui s'étaient placés les prêtres, à sa droite les membres du corps diplomatique accrédité à Téhéran et à sa gauche les ministres.

En raison d'une indisposition du régent, le discours du trône fut lu par le cipahdar. Il dit que les relations de la Perse avec les autres puissances sont excellentes. Le seul point peu satisfaisant est la présence de troupes étrangères dans le pays. Il est à penser que le retrait des troupes sera promptement obtenu. Le discours parle ensuite des réformes administratives, et demande à tous les députés de travailler au bien du pays.

Après la lecture du discours du trône, lorsque le chah fut parti, une députation des écoles de Téhéran, qui venait apporter ses félicitations, a été reçue dans la cour du palais par le cipahdar. Pendant toute la journée l'enthousiasme populaire a été considérable non seulement à Téhéran, mais dans toutes les villes de province. L'ordre a régné partout.

III. — AFRIQUE.

Tunisie. — *La conférence consultative.* — Le 15 novembre, la conférence consultative a tenu la première séance de sa session et le résident général en a profité pour faire un exposé de la situation de la Tunisie. Cette situation est satisfaisante. L'action de la France a été, on le sait, en ce pays, beaucoup plus rapide que dans beaucoup d'autres possessions, grâce surtout à ce qu'on a pu se passer de l'intervention du Parlement métropolitain, par suite du régime du protectorat. On a construit des chemins de fer, des routes, des ports ; on a exploité des gisements miniers variés ; 2.400 Français sont devenus propriétaires ruraux et possèdent dans la régence 700.000 hectares, plus de 2 millions de pieds d'olivier leur appartiennent. En vingt ans, le commerce général tunisien a passé de 50 à 200 millions de francs et le commerce avec la France de 20 à 100 millions. Nous avons donc développé très largement la richesse en Tunisie. Fait sur lequel le résident général a insisté, le budget ordinaire des dépenses a pu être porté de 15 à 45 millions, sans que le gouvernement ait été obligé de recourir, vis à-vis des Européens, à la fiscalité française. On ne pouvait demander à la France de prendre à son compte, dans un pays seulement protégé par elle, les dépenses d'administration et d'outillage qu'elle a assumées en Algérie. « Mais, a dit M. Alapetite, les « frais de tutelle ont une limite et on peut se demander si en Tunisie « cette limite n'est pas près d'être dépassée. » Et partant de cette idée, on se préoccupe de dégrever l'impôt indigène de la *medjba*. Cependant, comme presque toujours, à quelque chose malheur est bon, la disette qui a sévi l'an dernier a permis aux anciens de la population indigène de faire la comparaison entre l'ancien régime et celui qui vient de les assister de tant de manières. Nous avons à plusieurs reprises donné un tableau de tous les efforts efficaces qui ont été faits en ces douloureuses circonstances. Ces efforts ont été appréciés par nos protégés. De plus, la nécessité a poussé beaucoup de pauvres gens a prendre le chemin des ateliers publics. « Ainsi « peut-être, a dit le résident général, une épreuve cruelle nous aura « rapprochés du jour où le sol et le sous-sol de la Tunisie livreront « enfin toutes leurs richesses, grâce au concours de tous les bras et « de toutes les intelligences ». Somme toute, on le voit, la Tunisie est en passe de se développer encore et de continuer à faire grandement honneur à la France. — E. P.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Italie. — *Les récoltes en* 1906, 1907 *et* 1908. — Le ministère de l'Agriculture italien vient de publier pour chaque province du royaume les chiffres des récoltes du blé, du maïs, du vin et de l'huile d'olive pour les années 1906, 1907 et 1908 en les juxtaposant aux résultats moyens de la période quinquennale 1901-1905.

Voici quel est le résumé de la situation à chacune de ces époques :

	1906	1907	1908	Moyenne quinquennale 1901-1905
Blé :				
Surface cultivée (hectares).....	5.136.654	5.229.860	5.107.600	5.026.400
Production totale (hectolitres)...	62.185.419	62.565.873	53.647.700	57.327.091
Maïs :				
Surface (hectares).....	1.817.437	1.814.419	1.798.701	1.808.834
Production (hectolitres).....	32.775.608	31.191.979	33.813.540	31.594.928
Vins :				
Surface (hectares).....	3.778.800	3.768.074	3.759.217	4.074.000
Production (hectolitres).....	29.783.647	53.902.607	51.748.760	38.177.458
Huile d'olives :				
Surface (hectares).....	1.100.515	1.099.615	1.098.830	1.092.711
Production (hectolitres).....	1.113.350	2.856.749	631.796	2.682.611

II. — ASIE.

Japon. — *L'industrie cotonnière.* — Le développement industriel extraordinaire qui s'est affirmé au Japon depuis les vingt dernières années s'accuse surtout par l'extension rapide de l'industrie cotonnière. La filature de coton qui, en 1895, n'existait presque pas, a maintenant 1.800.000 broches et ce nombre continue à s'accroître rapidement. Les profits nets réalisés dans cette industrie en 1905, 1906 et 1907 ont été de 30 à 40 %. La petite diminution des bénéfices au cours de l'année dernière est sans importance en comparaison du magnifique développement général.

De même, le tissage du coton qui possède en ce moment plus de 10.000 métiers s'est aussi développé énormément pendant les dernières années. Il est vrai que l'importation des tissus de coton augmente néanmoins chaque année. Cela s'explique par le fait que le développement économique du Japon a augmenté la consommation des tissus de première qualité qui ne sont pas encore fabriqués dans le pays. Le principal débouché pour l'exportation des filés et tissus de coton du Japon est la Chine, où ces tissus ont à lutter contre la con-

currence indienne. En général on peut affirmer que, sur les marchés de l'Asie orientale, l'industrie cotonnière européenne trouvera bientôt dans le Japon un concurrent presque invincible.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *La production minérale en 1907.* — D'après l'*United States Geological Survey*, la valeur des produits minéraux extraits des Etats-Unis suit, tous les ans, une progression vigoureusement croissante. On pourra se rendre compte de l'importance de cette production et de la progression par les chiffres ci-après : en 1907, la valeur globale atteint la somme énorme de 10 milliards 347 millions de francs, excédant de 8,68 % la valeur correspondante de 1906, de 27,33 % celle de 1905 et de 58,81 % celle de 1904. Les produits les plus importants sont le charbon et le fer, qui représentent environ 55 % de l'ensemble. Le cuivre, les produits de l'argile et le pétrole 22 %. Cela fait pour ces cinq produits 77 %. Voici, exprimée en milliers de dollars (dollar = 5 fr. 18), la valeur des principaux de ces produits :

Charbon	614.799
Fer	529.958
Cuivre	173.799
Produits de l'argile	158.942
Pétrole	120.107
Or	90.436
Pierres	71.106
Ciment	55.904
Gaz naturel	52.867
Plomb	38.708
Argent	37.300
Zinc	26.402
Sable, etc	13.242
Chaux	12.640
Phosphate	10.654
Sel	7.440
Eaux minérales	7.332
Zinc blanc	6.491
Ardoises	6.019
Soufre	5.143

Il faut encore ajouter, pour les produits d'une valeur inférieure à 5 millions de dollars, mais supérieure à 1 million, le gypse, l'aluminium, les couleurs minérales, l'asphalte, etc. L'Etat de Pensylvanie occupe le premier rang avec une valeur de 657.783.000 dollars; l'Ohio, qui arrive au second rang, représente une valeur inférieure au tiers de cette somme ; à la suite viennent dans l'ordre décroissant, l'Illinois, la Virginie Occidentale, le Colorado, le Michigan, l'Etat de New-York, le Montana, l'Arizona, la Californie, etc.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Souhart, ministre plénipot. de 1re cl., est nommé ministre plénipot. à la Havane ;

M. Ratard, consul général, est chargé des fonctions de ministre plénipot. à Bogota ;

M. Dejean de la Batie, consul général, est nommé à Shanghaï ;

M. Gaussen, consul de 1re cl., est nommé à Yokohama ;

M. Charlat, vice-consul de 2e cl., est nommé à Siwas ;

M. Bryois, consul de 2e cl., est nommé à Santiago de Cuba ;

M. Girodoux, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Coni ;

M. Brouland, vice-consul, est nommé aux Dardanelles ;

M. Teyssier, est nommé vice-consul à Nanning ;

M. Ferté, consul, est nommé à Larnaca ;

M. Jousselin, consul, est nommé à Scutari d'Albanie ;

M. Doyen, vice-consul, est nommé à Roustchouk ;

M. Farges, consul de 1re cl., est nommé à Bâle ;

M. de Coppet est nommé consul général à Varsovie ;

M. Moët, consul de 2e cl., est nommé à Carthagène ;

M. d'Autremont, consul de 1re cl., est nommé à Odessa ;

M. Veroudart est nommé deuxième interprète, à Pékin ;

M. Neton, consul de 1re cl., est nommé à Valparaiso ;

M. Ramoger est nommé consul à Porto ;

M. Nayna, vice-consul, est chargé du consulat de Bahia ;

M. de Livio, consul général, est nommé à Rotterdam ;

M. Menant, consul, est nommé à Amsterdam ;

M. Vautier, vice-consul, est chargé du consulat de Saint-Pétersbourg ;

M. Colomiès, consul général, est nommé à Smyrne ;

M. Claudel, consul, est nommé à Prague ;

M. Kahn, consul de 1re cl., est nommé à Tien-tsin ;

M. des Longchamps Deville, consul de 2e cl., est nommé au Caire ;

M. de Reffye, consul, est nommé à Alexandrie ;

M. Peretti de la Rocca est nommé 2e secrétaire à Washington ;

M. Picot est nommé 1er secrétaire à Pékin ;

MM. le vicomte de Martel et Boissonnas sont nommés à l'administration centrale.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Maxime-Marie-Jean-Baptiste Decroux, vice-consul de Norvège à Rochefort ;

Ramon Pando, consul général de Bolivie à Paris ;

René Simonot, consul de Colombie à Dijon ;

Robert Bigo, vice-consul de Russie à Calais ;

Alfred Frisch, vice-consul de Russie à Cette.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Le Huludut est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Mac Guckin de Slane est désig. pour le *Montcalm* comme chef d'état-major du contre-amiral ;

M. le *lieut. de vaiss.* Carrel est désig. pour le *Montcalm* en qualité d'aide de camp du contre-amiral ;

M. le *lieut. de vaiss.* de Carné est désig. pour le *Montcalm ;*

M. le *mécanic. inspect. de* 2e *cl.* Le Lan est désig. pour le *Montcalm* en qualité de mécanic. de division ;

M. le *lieut. de vaiss.* Lavissière est nommé au command. d'un groupe de torpilleurs à Saïgon ;

M. le *lieut. de vaiss.* Dussoubs est nommé au command. de l'*Achéron ;*

M. le *capit. de frég.* Borsat de Lapérouse est nommé au command. de la *Manche ;*

M. le *capit. de frég.* Sérès est nommé au command. de la flotille de torpilleurs des mers de Chine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Avenol est nommé commiss. de la direct. du port de Saïgon ;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Laffont est désig. pour l'*Alger.*

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. en chef de* 2e *cl.* Kergrohen est désig. pour le *Montcalm* en qualité de médecin de division ;

M. le *méd. ppal* Durand est nommé méd. de la division navale de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Situation économique et commerciale du Maroc à la fin de 1907. Rapport et statistiques, par René Leclerc. Une broch. in-8° de 62 p. Paris-Tanger, 1909.

Comme son titre l'indique, ce travail intéresse spécialement les négociants et industriels français, et réunit, dans une brochure nourrie, de 70 pages, d'intéressantes observations sur les possibilités du trafic marocain tant par les huit ports ouverts que par la frontière algérienne. On y trouvera des renseignements sur les importations et les exportations, la navigation, l'agriculture, les affaires immobilières, l'industrie indigène, etc... Un chapitre intitulé « Moyens de développer la situation économique de la France au Maroc » sera fort utilement consulté. Enfin, l'ouvrage se termine par des statistiques détaillées sur les transactions marocaines, statistiques condensant les chiffres établis par les soins de l'*Emprunt marocain* et de l'administration algérienne.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Chine nouvelle, par Jean Rodes. Un vol. in-16 de 326 pages, de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine. F. Alcan, Paris, 1910.

Notes et souvenirs d'un ancien marsouin. Cochinchine, Cambodge, par Fred. Abaly. Un fort vol. in-8° raisin de 326 pages ; orné de 41 illustrations et cartes. A. Leclerc, Paris, 1910.

Rochefort-sur-Mer, par G. Dubois, lieut. de vaisseau en retraite. Une broch. in-8° de 32 pages. Rochefort, 1909.

LES REVUES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*nov.* 1909). Ch. Mourey : L'orientation nouvelle de la politique anglo-indienne. — X. L'enseignement étranger en Chine : pas de méthode, pas de résultat.

La Ligue maritime (*nov.* 1909). Ingénieur Laubeuf : La navigation sous-marine.

La Quinzaine coloniale (10 *nov.* 1909). J. Harmand : L'expansion moderne à grande distance.

Annales des Sciences politiques (15 *nov.* 1909). Angel Marvaud : Le problème agraire en Espagne : Andalousie et Galice.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES CONVENTIONS DU GOTHARD

LA DIPLOMATIE ALLEMANDE ET LES TARIFS INTERNATIONAUX

Les conventions internationales, que l'on pourrait appeler *Convention du Simplon*, issues de la *Conférence* internationale des voies d'accès au Simplon tenue à Berne du 1er au 10 juin 1909, viennent de recevoir leur pendant dans les Conventions du Gothard, dont un tout récent *Message* du Conseil Fédéral (9 novembre 1909) donne le texte.

Ces nouvelles conventions internationales, qui vont être soumises à l'approbation des assemblées fédérales, sont l'aboutissant d'un mois de négociations très pénibles, dans une précédente *Conférence* tenue à Berne du 24 mars au 20 avril 1909.

Si l'on se rappelle qu'une première *conférence* des voies d'accès au Simplon, qui avait échoué, s'était tenue à Berne du 16 au 23 mars 1909, on voit que les deux Conférences du Simplon encadrent celle du Gothard, et qu'on ne peut pas porter sur l'une un jugement sans avoir présents les termes et les résultats de l'autre. Il n'a pas été non plus sans influence sur ces résultats que le siège des trois conférences eût été Berne, dont les intérêts particuliers ont dû se traduire par une bonne volonté plus efficace en faveur de la « ligne des Alpes Bernoises » et de ses voies d'accès dans la Conférence du Simplon, mais qui a dû accepter la contre-partie partielle de ses avantages dans la Conférence du Gothard.

Dans la Conférence du Simplon, la Suisse avait affaire à la France ; celle-ci ne poursuivait que des intérêts économiques, augmentation du trafic sur ses lignes. Nous ne pouvons que renvoyer sur ce point à notre récent article du *Correspondant*[1]. A la Conférence du Gothard, les vues des deux Etats

[1] Paul Girardin : *La Conférence de Berne et les relations de France en Italie par la Suisse* (*Le Correspondant*, 10 septembre 1909, pp. 972-992, 2 cartes).

intéressés, Allemagne et Italie, qui ont négocié les conventions avec la Suisse étaient à la fois politiques et économiques. Dans un récent article de la *Revue des Deux Mondes*, M. Jean Brunhes a insisté surtout sur le côté politique des conventions, où il voit une sorte de mainmise de l'Allemagne sur les chemins de fer fédéraux. C'est sur le côté économique que nous voulons plutôt insister en montrant que tout dans ces conventions n'est pas désavantage pour la Suisse, et qu'on peut chercher de ce point de vue une justification des concessions faites par le Conseil fédéral. Mais, pour comprendre ces concessions, il ne faut pas avoir en vue seulement le Gothard, il faut faire entrer en ligne de compte aussi ses concurrents actuels, prochains ou possibles.

Le Gothard a eu jusqu'à présent un monopole, celui du trafic d'Allemagne en Italie par la Suisse, qu'il est en train de perdre. Nous passerons donc en revue : 1° les concurrents du Gothard ; 2° les conventions du Gothard ; 3° les moyens de défense du Gothard contre la concurrence qui le menace.

I. — Les concurrents du Gothard.

Dans cette affaire, les chemins de fer fédéraux (C. F. F.) sont un peu les victimes d'une situation qu'ils n'ont pas créée. L'échéance du rachat du Gothard, au 1er mai 1909, est le dernier terme d'une série d'opérations de rachat qui s'est poursuivie de 1898 à 1903 sur les cinq anciennes compagnies. Cette date, ils l'ont subie, ils ne l'ont pas choisie. Aussi ont-ils dû racheter le Gothard au plus cher, 162 millions pour une longueur de ligne de 262 kilomètres : ce prix a été établi sur la base, fixée à l'avance, des bénéfices moyens des dix dernières années, et ces dix années, 1898-1908, ont été particulièrement prospères, en mettant à part les deux dernières, 1907 et 1908, dans lesquelles le trafic a brusquement baissé, prélude de la crise qui pèse actuellement sur l'ensemble des C. F. F., et qui paraît être le retentissement de la crise américaine, en même temps que d'une dépression économique générale. Voici le produit net de la ligne du Gothard dans les cinq dernières années :

1904.....	5.320.000 francs
1905.....	6.130.000 —
1906.....	6.777.000 —
1907.....	5.960.000 —
1908.....	4.580.000 —

Ainsi les C. F. F. ont eu la malchance d'être obligés de

Carte dressée par M. PAUL GIRARDIN (1909).

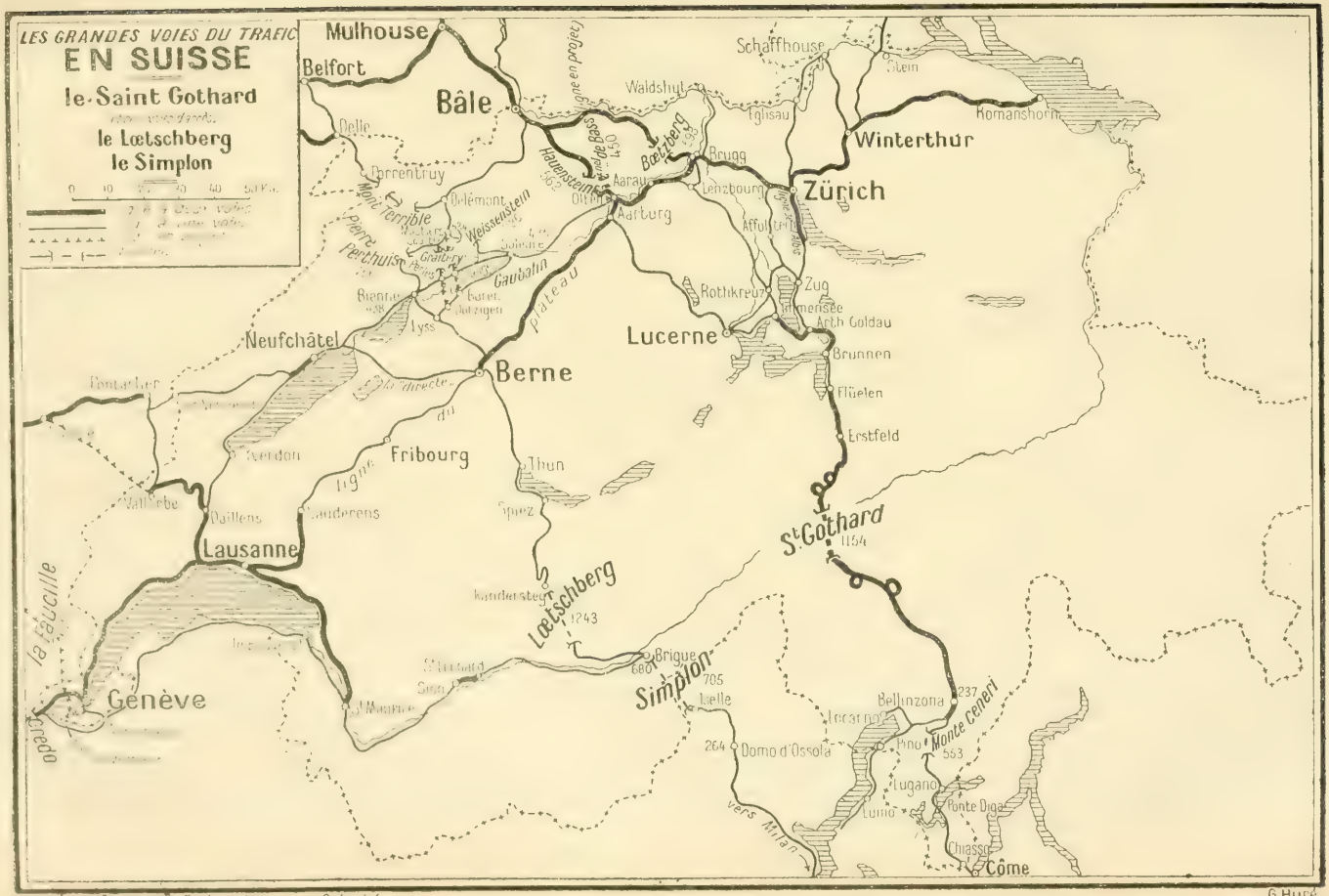

Cercle des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Huré.

racheter le Gothard au moment même où la période de prospérité allait cesser, où les vaches maigres succédaient aux vaches grasses. Encore n'est-il pas dit qu'il ne le paieront pas davantage ; un procès est en cours. Enfin la Compagnie du Gothard, prise de bienveillance pour ses employés, choisissait la dernière année de son exploitation pour relever les traitements de son personnel, déjà beaucoup trop nombreux, par comparaison avec les autres arrondissements. M. Ch. Secrétan, auquel on doit un magistral rapport sur l'administration des C. F. F. en 1908, a fait ressortir dans un ingénieux tableau combien les agents étaient en surnombre dans ce V^e^ arrondissement (Gothard). En août 1909, le Ier arrondissement (Lausanne), qui comprend 29,3 % des kilomètres exploités, avait 9.895 employés et le Ve (Gothard), qui exploite 9,3 %, en avait 5.264. On voit combien cette succession est onéreuse à tous points de vue pour les C. F. F., dans la mesure où « l'affaire » est bonne pour l'ancienne Compagnie. Pour que « l'affaire » demeurât bonne entre les mains des C. F. F., il faudrait que, la crise actuelle passée, le Gothard se retrouvât dans les mêmes conditions et jouât dans le trafic international le même rôle qu'entre les mains de la Compagnie. Le Gothard fut ouvert le 1er juin 1882. Auparavant le commerce du transit atteignait au maximum le 8 % du commerce extérieur de la Suisse, soit 2 millions de quintaux de marchandises ; en 1881, il n'arriva qu'au 7 %, avec 1 2/3 millions de quintaux. En 1883, il était déjà de 4,15 millions de quintaux, en 1884, de 4 1/2, soit 17 % ; en 1887, la participation du Gothard formait le 70 % du total ; en 1906, 74 %. Ainsi le Gothard a eu, pendant vingt-quatre ans (1882-1906), le monopole du transit entre l'Allemagne et l'Italie, et aussi la Belgique et la Hollande par la Suisse, parce que c'était le seul tunnel à travers les Alpes centrales. Il est aujourd'hui menacé par trois concurrents :

1° *Le Simplon*, terminé le 24 février 1905, ouvert le 1er juin 1906, ramène sur rail français une partie du trafic acquis au Gothard. Si le trajet Anvers-Milan, Calais-Milan, reste acquis pour le moment au Gothard, en attendant l'ouverture du Lœtschberg, le trafic Paris-Milan et, en général, tout le trafic qui entrait autrefois en Suisse à Delle, pour le Gothard, n'entre plus qu'à Vallorbe pour le Simplon.

2° *Le Lœtschberg*, nouveau tunnel en construction, commencé cinq mois juste après l'ouverture du Simplon (1er novembre 1906) et qui promet d'être achevé en 1912, est une menace beaucoup plus directe pour le Gothard. Nous ne voulons pas refaire ici le calcul de la zone d'attraction du Lœtschberg, qui a été fait par

nous dans cette Revue même[1]; tout en tenant compte de l'optimisme de ces prévisions, il est incontestable que le tunnel des Alpes bernoises, du jour où la correction Moûtiers-Granges sera faite, attirera à elle tout le trafic d'une zone en forme de triangle, dont la base irait d'Anvers, au Nord, à Calais et même à Boulogne, au Sud, et dont le sommet serait à Berne. De Londres à Milan, par le Gothard, il y a 1.295 kilomètres par Ostende, 1.292 par Calais; il n'y en aura plus que 1.266 par Berne et le Lœtschberg, et nous ne tenons compte ici que des distances réelles, et non des distances d'application qui sont majorées sur le Gothard. Donc le trafic de l'Angleterre vers l'Italie ira au Lœtschberg. De même, le trafic de la Belgique : d'Anvers à Milan, il y a 976 kilomètres par Metz, Bâle et le Gothard, il n'y en aura plus que 968 par Belfort, Delle et le Lœtschberg. Tout le transit qui arrive actuellement à Delle et l'énorme trafic qui y arrivera passera naturellement par le Lœtschberg, mais, de plus, il se trouve que, lorsque la ligne Moûtiers-Granges sera construite, le trafic qui arrive à Bâle pour le Gothard et l'Italie sera en très grande partie dérivé vers Berne et le Lœtschberg. Voici, en effet, les distances de Bâle à Milan, Gênes et Turin, par le Gothard et par le Lœtschberg :

Milan.....	366 km.	376 km.
Gênes.....	514	491
Turin.....	474	435

Ainsi le Lœtschberg est conçu comme une dérivation du Gothard; il ira puiser le trafic du Gothard à ses sources mêmes, à Delle et à Bâle, — et l'on sait que la Convention du Simplon assure dès maintenant au Moûtiers-Granges 70 % du trafic qui arrive à Delle, — pour ne le rendre aux C. F. F. qu'à Brigue, à la porte du tunnel du Simplon. En appréciant, dans l'article cité du *Correspondant*, les conventions du Simplon, nous

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* Paul Girardin, *L'ouverture du Simplon et les intérêts français*, 1er octobre 1904, article qui donna lieu à un échange de lettres entre l'auteur et M. Charles Loiseau, 1er décembre 1904; René Pinon, *Carte des zones de trafic de la France par rapport au Simplon* (en couleurs) avec commentaires et indications des distances, 1er août 1905; Paul Girardin, *Le Percement du Weissenstein et la Politique du Canton de Berne* (avec carte), 16 novembre 1906; Paul Girardin, *Les Projets suisses. Voies nouvelles et raccourcis* (avec deux cartes), 16 avril 1906.

On voit que le point de vue soutenu dès 1904 dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* est celui qui devait prévaloir et qui a prévalu, grâce à la sagesse de l'opinion publique et à la persévérance de ceux qui en ont appelé d'un gouvernement mal informé à un gouvernement mieux informé. Parmi les hommes de gouvernement qui, dès la première heure, ont eu la vue claire de nos intérêts nationaux, il faut citer M. Pierre Baudin dont l'impartialité et la clairvoyance sont d'autant plus méritoires qu'il représente un département que ne traverse aucune des deux lignes à construire, le Frasne-Vallorbe et le Moûtiers-Granges.

n'avons pu que constater avec quelle maîtrise la délégation française, avec, à sa tête, M. Charles Laurent, avait enlevé le vote des articles décisifs, et c'est ici le moment de rendre hommage à ceux qui avaient eu la conception technique de l'entreprise, comme MM. Golliez et Zürcher, et à ceux qui en avaient fourni la justification financière, qui avaient réuni en quelques mois 89 millions[1]. Mais la déception des cantons gothardistes et des C. F. F. possesseurs du Gothard a été d'autant plus vive qu'on avait affecté de ne pas croire à la réalisation du projet. C'est là le second concurrent du Gothard; c'est, au point de vue commercial, le plus inquiétant, parce qu'il appartient à une Compagnie particulière, et non aux C. F. F.

3° *Le passage oriental.* Enfin, à ce tunnel construit, le Gothard, à ce tunnel en construction, le Lœtschberg, risque de s'ajouter, dans un avenir plus ou moins proche, un troisième tunnel, celui des Alpes orientales, qui eût été même exécuté avant le Gothard si les partisans de celui-ci n'avaient déjà opposé le Lukmanier au Splügen comme ils opposent aujourd'hui la Greina au Splügen. Ce tunnel est réclamé avec instance par les cantons intéressés, le Splügen par les Grisons, la Greina par le Tessin. L'Italie, qui a tant à gagner au Splügen, y pousse de toutes ses forces et elle avait même offert, dans la récente négociation, de se faire rembourser sa subvention au Gothard pour la reporter sur le Splügen, opération à coup sûr avantageuse, mais à laquelle la Suisse fit grise mine. Il n'y a guère, en faveur du « passage oriental », que deux de ces raisons « que la raison ne connaît pas » et qui arrivent parfois à déterminer le fait; la première est une raison historique : de 1815 à 1857 surtout, on opposa au Gothard le « passage oriental », parce que le commerce du moyen âge avait passé par là; la seconde est une raison de symétrie. Pendant des années, la Confédération avait été tenue à l'écart de la construction des voies ferrées; ce ne fut que lors des mécomptes du Gothard,

[1] Sur cette justification financière du Lœtschberg, qui intéresse à tant de points de vue la France, puisque les capitaux français y sont intéressés pour une grande part, nous renvoyons à une brochure, extraite de *La France économique et financière*. « La question du chemin de fer des Alpes bernoises (Berne-Lœtschberg-Simplon) », Lille, Ducoulembier, 1907, avec carte (cette carte, amenant au Lœtschberg le trafic Paris-Milan, est un peu optimiste). On y verra le rôle des promoteurs de l'entreprise, Henri Golliez, la Banque J. Loste, et, du côté bernois J. Hirter et Kunz. C'est sur la base d'un prix de construction de 78 millions (dont 10 1/2 pour la rampe nord, 36 pour le grand tunnel, 20 pour la rampe sud), réduit à 76 et enfin à 74, que le contrat de construction a été établi, le 26 mai 1906.

Le 4 juin 1906, la Commission d'initiative décidait de recommander à l'Etat de Berne la construction de la ligne des Alpes bernoises par le Lœtschberg avec déclivités de 27 ‰ et traction électrique sur la base d'un coût de construction de 83 millions, et sur la base financière arrêtée avec MM. J. Loste et Cie au capital de 89 millions.

et au moment où l'on crut que le tunnel ne se finirait pas, qu'elle intervint à titre direct (loi fédérale du 22 août 1878), par une subvention de 4 millions, qui fut accordée aux cantons gothardistes par les autres cantons, à condition que le passage occidental — le Simplon — et le passage oriental seraient admis eux aussi au bénéfice de la même subvention fédérale. Le Simplon a reçu ses 4 millions; restent 4 millions que ni les Grisons, ni le Tessin ne veulent laisser perdre[1]. Mais, au point de vue du Gothard, c'est un nouveau concurrent, qui divisera en trois le trafic à travers les Alpes, dont le Simplon avait déjà détourné une partie et dont il a eu vingt-six ans le monopole. Encore la Greina viendra-t-elle déboucher à Biasca, sur la ligne du Gothard, mais le Splügen sera une ligne complètement indépendante, une ligne d'Allemagne en Italie, qui n'empruntera le territoire suisse que le long du Rhin, dans le Rheintal, à peu près comme la ligne du Simplon, par la rive sud du Léman, ne l'emprunte que le long du Rhône dans le Valais.

Voilà comment le Gothard se trouve dépossédé en Suisse même et voit son trafic partagé, ses recettes en baisse, et avec elles celles des C. F. F.

Ajoutons que l'ouverture récente de la ligne autrichienne *des Tauern*, qui double le Brenner à l'Est, établit une communication directe entre le centre de l'Allemagne et Trieste par Salzbourg, dont la distance au grand port autrichien se trouve réduite de 280 kilomètres. Dans quelle mesure ce nouveau tunnel de 8 kilomètres fera concurrence au Gothard et en même temps au port de Gênes au profit de Trieste, c'est ce que montre le tableau suivant, où figurent les distances :

De	A Trieste par les Tauern	A Gênes par le Gothard
—	—	—
Berlin.....	1.084 km.	1.395 km.
Munich.....	520	808
Hambourg.....	1.290	1.436

On voit que le Gothard ne recueillera plus rien du trafic austro-allemand.

II. — Les conventions du Gothard.

Voici que les conventions dites du Gothard, dont le *Message du Conseil fédéral* vient de publier le texte, vont encore diminuer ces recettes en forçant les C. F. F. à baisser les tarifs spéciaux du Gothard, les tarifs sur lesquels la ligne vivait

[1] Il faut remarquer pourtant qu'une subvention de 4 millions a été accordée par la Confédération aux chemins de fer rhétiques, dont le centre est à Coire.

depuis vingt-sept ans et qui ont fait une bonne partie de ces si beaux bénéfices.

Il faut expliquer ici que les tarifs du Gothard, comme ceux de beaucoup de lignes de montagne, du moins pour les marchandises, sont des tarifs d'exception : ce n'est pas que le prix du kilomètre soit majoré, c'est le nombre de kilomètres qui est majoré sous le nom de « taxes de montagne ». On retrouve là sous une autre forme un moyen de faire payer selon la distance *virtuelle*, qui mesure l'effort de traction des locomotives, et non suivant la distance *réelle* ou *effective*, qui est celle de l'*Indicateur*. Ainsi, d'Erstfeld, sur le versant nord, jusqu'à Chiasso, frontière italienne, la ligne a 164 km. 5. La majoration de taxe est de 64 kilomètres ; d'Erstfeld à Pino (ligne du lac Majeur), la majoration est de 50 kilomètres. Ces surtaxes sont appliquées dès que la pente sur une section atteint 15 ‰ ; pour le reste, on a admis dans le trafic marchandises les anciennes bases de taxes des chemins de fer prussiens, pour la grande vitesse et les wagons complets. Voilà comment, dans un petit pays comme la Suisse, où le plus grand itinéraire parcouru, celui de Bâle à Chiasso, n'est que de 314 kilomètres, c'est-à-dire exactement la distance de Paris à Dijon, on a réalisé des distances notables, et très légitimement certes, alors qu'en France les Compagnies ne font payer ni la pente, ni les tunnels, ni la vitesse, trois choses dont on apprécierait mieux le prix si on le payait chaque fois sous forme de supplément. Les taxes de montagne existent au Simplon, au Mont-Cenis (majoration de 20 kilomètres de Saint-Jean-de-Maurienne à Modane) ; elles sont déjà escomptées par le nouveau syndicat de la Faucille, qui vient de se constituer à Genève.

La convention faite à Berne en triple expédition, le 13 octobre 1909, et signée de MM. A. Deucher, Comtesse, L. Forrer, von Bülow, Cusani, comprend quatorze articles.

L'article I annule toutes les dispositions de l'ancienne convention entre la Suisse et l'Italie, concernant la construction et l'exploitation du chemin de fer par le Saint-Gothard, du 15 octobre 1869, à laquelle l'Allemagne a adhéré le 28 octobre 1871, avec modifications et compléments, conformément à la convention supplémentaire du 12 mars 1878. Il n'est plus question du droit de participation au résultat financier de l'entreprise, dans le cas où le dividende à répartir sur les actions dépasserait 7 % (ou *superdividende*), non plus que de la réduction des taxes quand l'intérêt du capital-action excéderait 8 %.

Les articles VII et VIII ont été très discutés ; en voici le texte :

ART. VII. — Le trafic sur le chemin de fer du Saint-Gothard jouira toujours des mêmes bases de taxes, et des mêmes avantages qui sont ou seront accordés par les chemins de fer fédéraux à tout chemin de fer qui existe déjà ou qui sera construit à travers les Alpes.

ART. VIII. — En ce qui concerne le transport des voyageurs et des marchandises d'Allemagne et d'Italie, pour et à travers ces deux pays, la Suisse s'engage à ce que les chemins de fer fédéraux fassent bénéficier les chemins de fer de l'Allemagne et de l'Italie au moins des mêmes avantages et des mêmes facilités qu'elle aura accordées soit à d'autres chemins de fer en dehors de la Suisse, soit à des parties et à des stations quelconques de ces chemins de fer, soit enfin aux stations frontière suisses. Les C. F. F. ne peuvent entrer dans aucune combinaison avec d'autres chemins de fer suisses par laquelle ce principe se trouverait violé.

Donc les C. F. F. devront traiter le Gothard aussi favorablement que d'autres lignes. L'obligation imposée par cet article répond aussi aux intérêts suisses : la Suisse n'aurait aucun avantage à placer le trafic de transit par le Gothard dans des conditions moins favorables que le trafic de transit par l'un quelconque des autres chemins de fer alpins. L'itinéraire du Gothard est en effet la plus longue ligne du transit suisse :

Bâle à Chiasso.....	314 km.
Bâle à Pino.....	283
Vallorbe à Iselle.....	216
Delle à Iselle (Lœtschberg)....	246

Par l'article VIII, les obligations imposées à la Suisse vont cependant plus loin que jusqu'ici, vu que les C. F. F. remplacent maintenant la Compagnie du Gothard. Par suite de la nationalisation de cette ligne et de son incorporation aux C. F. F., les obligations existantes sont transférées *à tout le réseau* des C. F. F. Par conséquent, les C. F. F. sont tenus, en ce qui concerne les transports d'Allemagne et d'Italie pour et à travers ces deux pays, de faire bénéficier les chemins de fer d'Allemagne et d'Italie *au moins* des mêmes avantages et des mêmes facilités qu'ils accordent pour ces transports à d'autres chemins de fer étrangers, et cela non seulement sur la ligne du Saint-Gothard, mais aussi sur leurs autres lignes par exemple Simplon-Bâle qui servent également au trafic de transit.

Voilà en effet une concession fâcheuse, mais remarquons bien que ce n'est qu'une première et inévitable conséquence de la nationalisation des C. F. F.

L'article IX est une restriction à l'article VII ; la Suisse ne serait dans la nécessité d'abaisser ses taxes de transit pour un autre chemin de fer des Alpes que si elle y était forcée par la

concurrence étrangère; en vue de pareilles éventualités, l'article IX lui donne le droit de prendre cette mesure exceptionnelle. Cet article vise le trafic franco-italien par le Mont-Cenis (P.-L.-M.). Les C. F. F. se trouvent forcés, pour le trafic marchandises, via Vallorbe-Lausanne-Iselle, en tant que cette ligne offre le plus court itinéraire, de s'arranger de façon que les taxes totales à partir de la station expéditrice à la station de destination ne soient pas plus élevées que via Modane. Cette concurrence force les C. F. F., à cause des tarifs différentiels qui s'appliquent en France, à abaisser notablement leurs taxes. Il ne peut être question d'en faire bénéficier aussi le Gothard.

L'article XII a donné lieu à de très vifs débats, parce que la clause relative à la réduction des surtaxes en vigueur est celle qui touche de plus près aux intérêts financiers de la Suisse. Il faut se rappeler que les belles recettes du Gothard ont été escomptées par les C. F. F. dans les conventions de rachat. Le Gothard est la seule ligne transalpestre dont les recettes par kilomètre dépassent 100.000 francs, alors que le Mont-Cenis ne rapporte que 55.000 francs.

1883.....	43.000 francs
1888.....	45.000 —
1893.....	56.000 —
1898.....	67.000 —
1903.....	84.000 —
1908.....	105.687 —

La Suisse avait offert dès 1904 un abaissement des surtaxes de 64 kilomètres à 50 et de 50 à 40. L'Allemagne et l'Italie réclamaient beaucoup plus, une réduction de 65 %, soit de 64 kilomètres à 23, et de 50 à 18 qui aurait diminué les recettes de la ligne de 1.825.000 francs par an. On s'est mis d'accord pour réduire les surtaxes de 35 % à partir du 1er mai 1910 et de 50 % à partir du 1er mai 1920, soit une diminution des recettes de 975.000 francs, puis de 1.425.000 francs. Il faut espérer que cette perte sera compensée par un accroissement de trafic, parce que la réduction des taxes augmentera la capacité de concurrence de la ligne du Gothard.

Pourquoi les C. F. F. ont-ils cédé sur ces deux points, sur le dernier surtout? Dans son article de la *Revue des Deux Mondes*, M. Jean Burnhes a apprécié non sans amertume la portée de ces concessions; citant le communiqué officiel, dont nous avons donné l'analyse, qui fait remarquer que le traitement de faveur du Gothard ne s'applique pas au service interne, il ajoute cet éloquent commentaire :

« Lisez et comprenez : il est bien entendu que tout ce qui « est suisse est exclu du privilège.

« Au lendemain de la « guerre des farines » qui avait révélé « à bon nombre de Suisses les répercussions lointaines des « méthodiques négociations commerciales de l'Allemagne, l'ha- « bile ministre de ce pays à Berne, M. de Bulow, le propre « frère de l'ex-chancelier, pouvait-il escompter une aussi « enviable faveur ? Les puissantes locomotives du Gothard « travailleront désormais — à partir du 1er mai 1910 — et les « puissantes rotatives souffleront les neiges pour déblayer la « voie durant d'interminables hivers — non pas à perte, nous « l'espérons bien, nous en sommes même assurés — mais au « rabais... pour le roi de Prusse... »

C'est vrai, et ce serait même regrettable au point de vue français, si les C. F. F. ne s'étaient montrés assez accommodants dans la Conférence du Simplon, comme nous l'avons montré dans notre article du *Correspondant*, en faveur de la Compagnie française des Alpes Bernoises, et de la Compagnie française de l'Est. Sans doute les C. F. F. ont montré quelque faiblesse dans la défense de leurs droits ; nous allons en donner la vraie raison. Ce qu'on a dû dire à la conférence — et les communiqués officiels ont été tellement discrets sur ce qui s'est fait aux séances qu'on en est réduit à des conjectures d'ailleurs plausibles, — c'est que l'Allemagne et surtout l'Italie ont fait en très grande partie les frais du Gothard, soit sur un total de subventions primitives de 85 millions, 45 à la charge de l'Italie et 20 à la charge de l'Allemagne, plus une subvention nouvelle (du 12 mars 1878) de 28 millions dont 10 pour l'Allemagne et 10 pour l'Italie ; au total :

Italie.....	55 millions
Allemagne.....	30 —
Suisse.....	28 —
Total.....	113 millions

De plus, par la convention du 16 juin 1879, l'Italie et la Suisse ont versé chacune une subvention de 3 millions pour la construction de la ligne du Monte-Ceneri. Le Gothard est donc l'œuvre en très grande partie des subventions italiennes et allemandes, et ces subventions furent données à fonds perdus puisqu'on ne pouvait prévoir ce que serait l'affaire. C'était une liaison politique et économique entre Allemagne et Italie pour sceller en quelque sorte le rapprochement, et comme un pressentiment de la Triple-Alliance, mais comme

affaire, pour des financiers, l'entreprise se présentait comme risquée, vu l'énormité des capitaux engagés. Jamais une compagnie n'eût consenti à s'en charger toute seule, et bien que la part des subventions fût énorme, l'entrepreneur Favre y laissa sa fortune et sa vie. Or, voilà que depuis 1893 environ, le Gothard se révèle et de plus en plus comme « une affaire » excellente, qu'il fait maintenant 100.000 francs de recettes au kilomètre, qu'il livre passage à 30 trains par jour; les actionnaires de la compagnie touchent de magnifiques dividendes; il se trouve que les politiques ont travaillé pour les financiers. Si l'exploitation par la compagnie avait duré, et tant qu'elle aurait duré, aucune revendication n'était possible, sur la foi des contrats, au nom des trois Etats subventionnants, pour les 113 millions donnés ainsi à fonds perdus, sur le conseil ou par l'ordre du vieux Bismarck. Mais, de 1898 à 1903, le rachat de toutes les lignes par les C. F. F. est successivement voté; en 1904, celui du Gothard pour 1909 ; cette brillante « affaire » passe aux mains d'un autre, la Confédération; croit-on qu'on va la laisser réaliser, elle aussi, ces beaux bénéfices, alors que les transactions diplomatiques qui accompagnent ce transfert offrent aux deux Etats l'occasion guettée d'intervenir et de crier « part à trois ». Avec l'ancienne Compagnie, ils n'avaient rien à espérer ni à réclamer, sinon de faibles parts de bénéfices lorsque le dividende dépassait 7 %. Combien était mince cette participation au bénéfice net, c'est ce que montre le tableau des sommes attribuées au capital de subvention :

1889.....	68.000 francs
1894.....	200.000 —
1895.....	200.000 —
1905.....	200.000 —
1906.....	200.000 —
Total.....	868.000 francs

Voilà l'intérêt que l'Allemagne et l'Italie ont retiré en vingt-sept ans de leurs 88 millions. Ce qu'on n'eût pu demander à l'ancienne Compagnie, les nouveaux propriétaires, les C. F. F., doivent l'accorder d'emblée, c'est la rançon de la nationalisation des chemins de fer, c'est le tribut que la nouvelle administration d'Etat paie à l'étranger. Un million de bénéfices par an pour 88 millions de subventions, 1.425.000 francs à partir de 1920, c'est du 1 % dès maintenant, ce sera du 1 et demi % dans dix ans. Que de lignes, que de tunnels, ne rapporteront jamais autant à leurs constructeurs !

III. — La défense du Gothard.

La Suisse et les C. F. F. tiennent au Gothard pour trois raisons : une raison de sentiment, le Gothard étant le premier né parmi les lignes alpestres en Suisse, une raison d'intérêt spéciale aux cantons gothardistes reconnaissants à une ligne à laquelle ils doivent leur prospérité — le grand développement de Zurich en industrie, en commerce, en population, en richesse, est lié au Gothard — une raison d'intérêt général qui est d'abord que la ligne Bâle-Chiasso, avec ses 314 kilomètres, représente le plus long parcours de transit en Suisse, et ensuite que le Gothard est la principale porte d'entrée des marchandises pour l'Italie tout entière. Le tableau suivant de l'importation et de l'exportation des chemins de fer italiens aux différentes stations frontières montre bien la prépondérance du Gothard et de ses deux branches de Chiasso et de Luino (lac Majeur) par rapport à l'insignifiance du trafic qui entre ou qui sort par Vintimille et Domo-d'Ossola (Simplon). Ce tableau est relatif à la période 1er juillet 1907-30 juin 1908 :

	Importation	Exportation	Total
	—	—	—
	tonnes	tonnes	tonnes
Par Vintimille.....	24.000	16.000	40.000
Modane.....	243.000	108.000	351.000
Domo-d'Ossola.	56.000	40.000	96.000
Luino.....	**263.000**	**278.000**	**521.000**
Chiasso.....	**515.000**	**233.000**	**748.000**
Ala.....	341.000	290.000	630.000
Pontebba.....	299.000	57.000	356.000
Cormons.....	213.000	66.000	279.000
Total.....	1.955.000	1.090.000	3.015.000

Donc sur 3.015.000 tonnes, 1.290.000 entrent ou sortent par le Gothard.

Enfin, le Lœtschberg appartient à une Compagnie particulière, le Gothard aux C. F. F., et il a paru que, tant que le rachat n'était pas effectué, il manquait au réseau suisse son principal lien avec l'extérieur; en somme, le rameau des relations de la Suisse avec la Méditerranée vient se brancher sur le Gothard comme le faisceau des lignes intérieures sur la ligne du plateau Genève-Lausanne-Fribourg-Berne-Romanshorn (lac de Constance). Voilà pourquoi les C. F. F. vont défendre le Gothard, par une série de mesures méthodiquement concertées, mesures techniques et mesures financières : les tarifs. Cette

mise en état de défense intéresse la Belgique et la France tout autant que la Suisse.

1° *Travaux techniques. Doublement des voies.* — La première mesure est le doublement de la voie sur toute la longueur de la ligne de Lucerne à Chiasso. Elle présente, en effet, de nombreuses lacunes, Lucerne-Immensee, Brünnen-Fluëlen, le long de la rive rocheuse des Quatre-Cantons et les deux branches du Sud, à partir de la bifurcation au sud de Bellinzona. Jusqu'à Arth-Goldau, la grande gare de bifurcation, la chose importe moins parce que le trafic du Gothard arrive du côté du Nord en trois courants au tronc principal : Arth-Goldau-Chiasso ou Pino. Ces trois courants, ces trois voies d'accès vers le Nord sont : Bâle-Olten-Lucerne, par le Hauenstein, puis Waldshut-Brugg-Rothkreuz, pour le grand-duché de Bade, enfin Stuttgart-Schaffouse-Eglisau-Zurich-Zug-Arth-Goldau pour le Wurtemberg, la Bavière, l'Allemagne du Sud. On sait de quelle importance a été le percement du tunnel de l'Albis, au Sud de Zurich, évitant le long détour par l'ouest de l'Uetliberg.

Sur la ligne de Bâle-Lucerne le doublement de la voie, entre Aarbourg et Lucerne est l'amélioration la plus urgente. Là où la double voie devient indispensable, c'est sur le tronc principal Arth-Goldau-Chiasso, où tout vient confluer; il faudra donc combler le plus tôt possible la lacune qui existe sur la rive orientale du lac des Quatre-Cantons, sur le trajet si pittoresque de l'Axenstrasse, travail plus urgent que la voie ferrée du lac de Brienz et de tout grand tunnel sous les Alpes ou le Jura.

2° *Tunnel de base du Hauenstein.* — Quand il s'agit, en 1857-1858, de relier le réseau suisse à Bâle, tête de ligne du réseau français et allemand, on ne pouvait, par raison d'économie, percer qu'un seul tunnel sous le Jura, ce fut le plus aisé qui fut choisi, le Hauenstein, qui fixa définitivement à Olten le point de croisement du réseau suisse, sur la ligne qui suit le pied du Jura, au point de convergence des trois voies : Bâle-Zurich, Bâle-Lucerne, Bâle-Berne. Plus tard, en 1875, un tunnel spécial, le Bœtzberg, fut percé pour Zurich. Ce fut une entreprise énorme, pour l'époque, que de percer le Hauenstein long de 2 kilomètres seulement, à l'altitude de 560 mètres auquel on accède par des rampes de 26 ‰ et 22 ‰. Il ne fallut pas moins de deux ans et demi. Mais le Hauenstein a été le seul jusqu'à présent, comme le Gothard avant le Simplon. Aujourd'hui, cette suprématie est menacée. Le projet bernois de raccourci à travers le Jura, entre Delle et Berne, le Moutier-Longeau ou le Moûtiers-Granges, va faire concurrence au Hauenstein non seulement dans le parcours prévu Delle-Delémont-

Berne, mais va dériver aussi à Delémont le trafic Bâle-Berne et même, affirment les promoteurs de l'entreprise, va détourner par Berne et le Lœtschberg le trafic qui s'acheminait vers le Gothard.

D'où l'idée de percer un « tunnel de base » sous le Hauenstein, qui ferait de la traversée du Jura, par le Nord, la même ligne de plaine que le Moûtiers-Longeau, avec son point culminant à 452 mètres, tandis que celui du Moûtiers-Longeau serait à 559, comme la Faucille, des pentes de 10,5 ‰, des courbes minimum portées de 360 à 500 mètres. La ligne partant de Sissach aboutit à Olten, et à 8.148 mètres. C'est le projet présenté par la direction générale et la commission permanente des C. F. F. et adopté par le Conseil d'administration.

Le rapport déclare « qu'une ligne de base avec rampes de « 10 ‰ est nécessaire pour des motifs d'ordre politique et éco- « nomique et qu'elle est recommandable au point de vue finan- « cier». En effet, les frais de construction s'élèvent à 24 millions, mais l'économie réalisée de frais de traction serait de 800.000 francs par an, et la durée du trajet Bâle-Lucerne serait abaissée de 2 heures à 1 h. 35.

3° *Tunnel de base sous le Monte-Ceneri.* — C'est le pendant du projet précédent pour supprimer des pentes de plus de 15 ‰.

Mesures financières. Les nouveaux tarifs. — C'est justement la diminution des taxes de montagnes sur le taux de 35 % puis de 50 % qui agira ici comme moyen de concurrence à la ligne des Alpes Bernoises.

On voit que nous prenons position sur ce point à l'encontre de tous ceux qui ont discuté et déploré pour la Suisse cet abaissement de taxes, parce qu'ils n'ont pas vu la corrélation qu'il y a forcément entre la question du Gothard et la question du Lœtschberg. Il ne faut pas s'y tromper, ce sera un moyen indirect de se prémunir contre cette concurrence éventuelle, moyen d'ailleurs légitime, puisque le B. L. S. (Berne-Lœtschberg-Simplon) annonce qu'il vivra sur le trafic nouveau qu'il apportera à la Suisse. Les représentants des C. F. F. en consentant cet abaissement de taxes, qui a paru à d'autres ruineux et inopportun, ont dû peser mûrement cette répercussion sur la balance du trafic entre les deux lignes. C'est avec la pensée présente de cette concurrence très prochaine qu'il faut juger le récent accord et c'est là notre second argument à la décharge des C. F. F., qui ont pu paraître sacrifier de gaîté de cœur les surtaxes qui étaient acquises. Notre premier argument, on s'en souvient, c'est qu'ils ont payé de cette

monnaie la nationalisation du réseau. Cette considération ne paraît nulle part, elle est toute personnelle, elle apparaîtra pourtant comme fondée si l'on relit avec soin et entre les lignes ce passage du *Message* (p. 21) : « Nous ne voulons pas « omettre de faire remarquer ici que les craintes exprimées au « sujet de l'influence ruineuse qui suivra la réduction des taxes « du Gothard sur les résultats d'exploitation de la ligne du « Lœtschberg et de la ligne projetée des Alpes orientales sont « dénuées de fondement. L'intérêt général de notre pays exige « absolument qu'on conserve autant que possible au chemin « de fer du Saint-Gothard qui est la ligne suisse de transit la « plus importante, son trafic international actuel, tandis que « les nouvelles lignes des Alpes doivent essentiellement prendre « à tâche d'attirer à la Suisse un nouveau trafic de transit. La « ligne du Lœtschberg devra chercher avant tout à activer le « trafic entre le Nord-Est de la France et de l'Italie. »

Quelle que soit l'issue de la lutte engagée, quelles que soient les sympathies françaises pour la ligne du Lœtschberg, sympathies motivées par l'apport des capitaux, il faut reconnaître que la défense du Gothard, financière et technique, est conduite de main de maître, selon un plan d'ensemble qui lui permettra de garder sa prééminence. A la seule énumération des faits que nous rapprochons, le lecteur averti reconnaîtra la réalité de ce plan.

Pourquoi, dira-t-on, les C. F. F. ont-ils tant tardé à se défendre? C'est que la ligne des Alpes Bernoises, décidée cinq mois après l'ouverture du Simplon, a surpris tout le monde en Suisse. On en parlait, comme on parle aujourd'hui de la Faucille, de la Greina, du Splügen, mais avec l'arrière-pensée qu'elle ne se ferait pas de sitôt. Pourquoi les C. F. F. tardent-ils tant, pourquoi avons-nous à parler ici de travaux qui se feront et non pas de travaux en train de se faire? C'est que, au fond de ces retards et de ces discussions sur tel ou tel projet, il y a toujours ce que Dumas appellerait la « question d'argent », surtout depuis deux ans, depuis que les C. F. F. sont entrés dans une crise financière qui n'est que provisoire, mais qui tombe bien mal à propos. Nous nous réservons de traiter ce point à propos du récent budget des C. F. F.

Paul Girardin,

Professeur à l'Université de Fribourg.

LA

TRANSFORMATION DE LA MAJORITÉ BELGE

LA QUESTION MILITAIRE

Dans la soirée du 18 novembre dernier, des camelots parcouraient tout Bruxelles en criant à tue-tête : « Achetez la lettre de faire part... La mort du remplacement ! » La Chambre des représentants venait, en effet, de tuer le remplacement par 100 voix contre 58 et 3 abstentions. Cette mort met en deuil le parti catholique, jadis tout-puissant, et dont le parti libéral s'apprête maintenant à recueillir l'héritage.

L'arrivée au pouvoir du ministère Schollaert, le 10 janvier 1908, avait été un premier succès pour la fraction avancée du parti catholique, la « jeune droite » ; les nominations, en octobre suivant, de M. Renkin aux Colonies et de M. Delantsheere à la Justice fortifièrent ses positions. La rupture avec la « vieille droite » devenait fatale : le débat sur la question militaire en a été l'excellente occasion. Sans entrer ici dans les détails techniques de la nouvelle loi sur la milice belge, il est utile, pour mieux saisir le jeu des partis, de retracer les phases principales de son élaboration. En 1902, une première réforme militaire avait fait faillite. Elle réduisait à vingt mois pour l'infanterie la durée du service et faisait appel aux engagements volontaires que le gouvernement, les ayant rendus alléchants, espérait nombreux. Son espoir fut déçu, étant donné le peu d'attrait que, malgré ses avantages temporaires, le métier des armes exerçait sur la jeunesse belge. La réforme de 1902 ne servit qu'à affaiblir l'armée. A tout prix, il fallait trouver un remède. Le général Hellebaut en proposa un à la fin de 1908. Il était radical : introduction du service personnel obligatoire et général. De suite, la gauche le trouva à son goût ; il flatta également les tendances libérales de la « jeune droite » qui l'adopta. Seule, la « vieille droite » resta irréductible. Les disciples aveugles de M. Woeste prétendaient qu'un très long séjour à la caserne déchristianiserait les jeunes gens. N'était-ce pas plutôt que leurs électeurs, flamands pour la plupart, répugnaient à l'idée de tout service ? M. Schollaert, tiraillé entre son devoir de chef du gouvernement et son intérêt électoral, tout en approuvant secrète-

ment les idées de son ministre de la Guerre, n'osait braver l'opposition. Il s'attira alors, à une séance de mars 1909, à la Chambre, cette sévère leçon du député libéral, M. Huysmans, que la gauche tout entière et la « jeune droite » applaudirent :

La seule question que le gouvernement doit se poser, dans une matière comme celle-ci (la question militaire), est la suivante : Y a-t-il au sein de la Chambre une majorité pour réaliser les idées de M. le ministre de la Guerre? Y a-t-il à la Chambre une majorité pour voter un projet de loi conçu sur les bases indiquées par M. le ministre de la Guerre, c'est-à-dire le service personnel généralisé avec réduction du temps de service, en tenant largement compte des exceptions nécessaires répondant à des intérêts légitimes?

Cette majorité, vous l'avez, monsieur le ministre de l'Intérieur, et elle est même considérable. N'en voulez-vous pas? On le dirait. J'éprouve de la peine à rappeler qu'après le langage si beau et si noble de M. le ministre de la Guerre, vous en avez fait entendre un autre qui m'a vraiment attristé!...

Eh bien, messieurs, je dis que ces paroles dédaigneuses pour nous ne sont pas dignes d'un chef de cabinet dans les circonstances actuelles. Le ministre de la Guerre avait fait un appel patriotique à tous les membres de cette Chambre; c'est le même langage que M. le ministre de l'Intérieur aurait dû tenir, puisqu'il s'agit ici d'une question nationale qui, selon l'expression du ministre de la Guerre, plane bien haut au-dessus des questions de parti.

Au lieu de cela, l'honorable M. Schollaert nous prévient que c'est à la majorité seule qu'il s'adresse, et il ajoute avec un certain dédain qu'après cela, il veut bien accepter, en outre, le concours d'autres membres de l'Assemblée...

Il ne vous appartenait pas de supposer que dans une question comme celle-ci, l'opposition sacrifierait l'intérêt national à l'intérêt de parti, pour se donner la satisfaction de faire échec au ministère.

Non! non! telle n'est pas notre intention et vous ne pouvez l'ignorer. Aussi les paroles que vous avez prononcées, monsieur le ministre, m'ont fait à ce moment un si mauvais effet — j'espère m'être trompé — que je me suis demandé si vous n'aviez pas envie de froisser notre légitime susceptibilité, au point de rendre tout accord impossible avec nous. Je me suis demandé si vous ne vous attendiez pas à ce que nous répondions à ce dédain — car c'était du dédain — en déclarant que dans ces conditions nous n'avions plus à vous prêter notre concours et que vous n'aviez qu'à vous tirer d'affaire en vous entendant avec votre seule majorité!

Mais cette réponse, nous ne l'avons pas faite et nous ne la ferons pas; nous plaçons l'intérêt du pays au-dessus de tout. Nous serons donc avec vous, même malgré vous, et si vous vous décidez à présenter un projet de loi d'après le programme marqué par M. le ministre de la Guerre, nous le voterons avec vous.

Nous ferons trêve, passagèrement, à nos ressentiments politiques et aux griefs légitimes que nous avons contre votre administration, pour ne songer qu'aux grands intérêts du pays dont nous voulons assurer la prospérité, la sécurité et l'intégrité du territoire!

A ce coup de clairon parti de gauche, les colères amassées

depuis tantôt vingt-cinq ans contre les cléricaux conservateurs se réveillèrent avec violence. Le président du Conseil, espérant malgré tout voir ses anciens amis se rallier à une transaction, élabora différents projets de loi militaire. Aucun ne plut : le ministre se heurta à l'intransigeance de la droite et à l'hostilité de la gauche. Pressé d'en finir par la majorité de ses collègues et des membres du Parlement, il se décida à prononcer, à la séance du 4 novembre dernier, des paroles définitives. Voulant assurer, dit-il, à l'armée « le nombre, la cohésion et la solidité nécessaires », il déclara que si, pour cela, le concours des catholiques lui faisait défaut, il se contenterait des votes de la « jeune droite » et de la gauche. Et le dialogue significatif suivant s'engagea entre le chef du gouvernement et celui des catholiques conservateurs :

M. Schollaert. — Lorsque j'ai remplacé mon regretté ami de Trooz, j'ai trouvé dans sa succession un engagement qu'il avait pris vis-à-vis du général Hellebaut d'autoriser celui-ci à faire connaître au Parlement l'état d'infériorité de notre armée. Cet engagement, je tiens à le remplir et je le remplirai quelles qu'en puissent être les conséquences pour moi. Je suis avant tout un honnête homme, et pour moi la foi jurée est une chose sacrée au-dessus de toutes autres. Et je me réjouis aujourd'hui d'avoir pris cette résolution...

M. Woeste. — Il y a trois très bien à droite !

(A ce moment, de nombreux applaudissements éclatent à droite.)

M. Schollaert. — Vous devriez savoir qu'il y a une chose à laquelle je n'ai jamais failli : c'est à la parole donnée !

M. Woeste. — Tout cela ne m'émeut pas !

M. Schollaert. — Oh ! je sais qu'il y a des personnes qui ne s'émeuvent de rien ! Je respecterai la parole donnée, et si le général Hellebaut doit se retirer, je me retirerai avec lui.

M. Woeste. — Entre temps, vous perdez le parti catholique.

M. Schollaert. — Notre parti serait bien éphémère s'il pouvait tenir à un si mince incident. Vous-même, quelle que soit votre injustice, vous ne sauriez nier tout l'amour que j'ai pour mon parti, ni les sacrifices que j'ai faits pour lui.

Le nouveau sacrifice de M. Schollaert amena l'alliance de la « jeune droite » et de la gauche sur le terrain de la réforme militaire, alliance qui fut scellée publiquement à la séance du 12 novembre. Après des déclarations très nettes de M. Vandervelde au nom des socialistes, et de M. Neujean au nom de la gauche libérale pour « l'abolition du remplacement, quinze mois de service et un fils par famille », le président du Conseil, mis en demeure de s'expliquer par M. Woeste, répondit catégoriquement qu'il acceptait le texte proposé : « Je désire tou- « jours, dit-il en substance, gouverner avec la droite, mais « je ne repousse aucun concours, d'où qu'il vienne, pour faire

« voter une loi d'intérêt public. Dans cette question de la « réforme militaire, ce n'est pas nous qui allons à la gauche, « c'est la gauche qui vient à nous. Pénétrée des nécessités de « la défense nationale, elle se rallie à un projet transactionnel « acceptable. Dès lors qu'elle vote les immunités ecclésias- « tiques, nous consentons à la suppression du remplacement. »

Le geste de M. Schollaert accueillant les partis de gauche a jeté le désarroi dans les rangs des conservateurs. Quelques-uns, il est vrai, ont fait des avances, mais on leur a crié : « Trop tard ! ». Ce cri a sonné aux oreilles de la « vieille droite » comme un cri de détresse, signal avant-coureur des soirs de défaite, et M. Woeste a trahi l'inquiétude de son parti en lançant à M. Schollaert cette apostrophe : « C'est vous qui serez responsable de notre défaite électorale ! » L'accord ainsi intervenu entre la gauche et une partie de la droite aboutit au vote en première lecture du service personnel dans la séance à laquelle nous faisions allusion plus haut, et où le leader libéral, M. Paul Hymans, malmena si durement M. Beernaert. Le pas décisif a été fait à celle du 2 décembre : la Chambre, par 104 voix contre 49, a voté l'ensemble de la loi militaire que le Sénat, malgré sa majorité conservatrice, approuvera certainement, au dire des organes catholiques eux-mêmes.

Voilà donc consommée la coalition du gouvernement et des gauches que M. Woeste, indigné et sentant la partie perdue, a qualifiée de « monstrueuse ». Cette coalition n'est d'ailleurs qu'un épisode de la lutte entre cléricaux et libéraux, qui vivent séparés de cœur et d'idées depuis 1832. L'*action parallèle* des groupes d'opposition, selon l'heureuse formule de M. Vandervelde, fortifiée des éléments les plus jeunes et les plus entreprenants de la droite, se changera-t-elle en une *action commune* capable de transformer la majorité belge devenue trop vieille ?

***

Le 25 mai dernier le parti catholique célébrait le vingt-cinquième anniversaire de son arrivée au pouvoir. Comme tout parti dont l'hégémonie remonte très loin, il se trouve aujourd'hui usé, affaibli, divisé. Les journées de novembre ont précipité sa décadence. M. Maurice Muret a étudié ici même[1], à la veille de la bataille électorale de mai 1906, la situation politique belge. Parlant du parti gouvernemental, il écrivait : « Depuis « qu'il détient le pouvoir, il a accompli une œuvre, bonne ou

[1] Cf. *Questions diplomatiques et coloniales* du 16 avril 1906.

« mauvaise; mais, depuis lors, il vit au jour le jour, vouant « toute sa sollicitude à la politique d'affaires... Renonçant désor- « mais à innover, il se borne à maintenir les innovations qu'il « a introduites, et à pourvoir ses tenants et aboutissants. Ses « adversaires aperçoivent dans cette conduite un témoignage de « lassitude. » Cette lassitude s'est accentuée d'années en années. Alors qu'avant l'application de la représentation proportionnelle de 1900, la majorité catholique était de 70 voix, dès la mise en vigueur du régime actuel (suffrage local), elle tomba à 26 voix en 1902, pour ne plus se relever. En 1904, elle était encore de 20 voix; après les élections du 28 mai 1906, elle ne fut plus que de 12. Dans les dernières années du cabinet de Smet de Naeyer, au pouvoir depuis le 5 août 1899, une première alliance entre la « jeune droite » et les gauches à propos de la loi sur les mines faillit aboutir. Elle intimida le ministère qui capitula d'abord, puis, devant l'opposition de plus en plus marquée des partis de gauche, finalement se retira. A M. de Smet succéda le plus marquant de ses anciens collègues, M. de Trooz; pour que son ministère fût viable, il lui fallut sacrifier aux éléments « jeune droite », et MM. Renkin et Helleputte furent appelés à prendre l'un le portefeuille de la Justice et l'autre celui des Chemins de fer. Cette combinaison boiteuse se maintint tant bien que mal jusqu'à ce qu'on abordât la question du Congo. La situation était alors devenue très difficile : elle se dénoua par la mort soudaine du président du Conseil, le 31 décembre 1907. Le 10 janvier de l'année suivante, le ministère Schollaert, actuellement encore au pouvoir, entrait en fonctions. De nouvelles élections allaient se faire en mai. Les partis de l'opposition reprochaient amèrement au gouvernement de n'avoir encore accompli, ou même discuté, aucune des quatre grandes réformes inscrites dans la *Déclaration des gauches libérales* de 1901 : enseignement obligatoire, introduction du service personnel, réforme électorale (suffrage universel), adoption de mesures destinées à l'amélioration du sort des classes laborieuses et à l'abolition de la mainmorte. Aussi la question congolaise ne joua-t-elle qu'un rôle secondaire dans la lutte électorale ; il n'y avait que l'extrême-gauche à en parler, parce qu'elle y trouvait l'occasion d'attaquer la politique personnelle du roi. La bataille était plutôt entre cléricaux et anticléricaux, pour ou contre le gouvernement catholique. Celui-ci la perdit, et sa majorité descendit encore de 12 à 8 voix (62 voix de moins en huit ans !), tandis qu'au Sénat il gagnait deux sièges. Les forces respectives des partis se départagèrent ainsi : à la Chambre, 87 catholiques, 44 libéraux, 34 socialistes et 1 démocrate chrétien ; au

Sénat (sur 40 sénateurs soumis à la rédaction), 22 catholiques, 13 libéraux, 4 socialistes. La journée avait été bonne surtout pour les socialistes.

Devant ces forces grandissantes des partis d'opposition, la vieille formule négative de M. Woeste : « conserver, maintenir, empêcher », ne répondant plus aux idées nouvelles, ne pouvait rallier longtemps des suffrages suffisants. Les catholiques eurent beau, le 21 août 1908, voter à l'unanimité, moins deux voix, le traité de reprise du Congo, leurs troupes étaient disloquées et fatiguées par vingt-cinq années de luttes stériles. Leur chef a préféré les perdre tout à fait plutôt que d'admettre la prépondérance de l'influence démocratique de la « jeune droite ». Il n'a pas compris, ou feint de ne pas entendre l'avertissement cependant bien net que, en novembre 1908, le général Hellebaut lui donna à la Chambre à propos de la réforme militaire. L'opinion belge à ce moment était trop fortement impressionnée par les événements extérieurs pour ne pas vouloir remédier à la désorganisation de l'armée et à l'insuffisance de ses effectifs. L'erreur de la droite fut de ne pas consentir tout de suite aux sacrifices que réclamait la défense nationale. Et voilà pourquoi on lui a dit l'autre jour à la Chambre, ainsi que nous le rappellions en commençant : « Trop tard » ! L'alliance publiquement scellée entre la « jeune droite » et les gauches restera établie d'autant plus que, pour les autres réformes essentielles de la *Déclaration des gauches* réclamées par les libéraux et les socialistes, telles que la réforme électorale et l'instruction obligatoire, la « jeune droite » paraît disposée à marcher avec la fraction avancée de la Chambre. On peut se demander si cette tactique politique n'est pas dangereuse et si les libéraux et la « jeune droite » n'ont pas grevé d'une lourde hypothèque, comme l'écrivait le *Temps*, leur avenir gouvernemental. « On ne fait pas sa « part au socialisme, ajoutait-il, en Belgique pas plus qu'ail- « leurs. Si les libéraux arrivent au pouvoir, ils ne tarderont « pas à constater qu'ils se sont donnés des alliés onéreux ». Autre danger : que demain les membres de la majorité actuelle, sur une question mettant en jeu leurs intérêts confessionnels communs, fassent de nouveau bloc contre l'opposition, rien de plus probable, et d'ailleurs, de plus naturel. Déjà les journaux du parti catholique ont lancé, après le vote de la loi militaire, un appel à la concorde : « Tant qu'a duré la fièvre du combat, « écrit le *XXe Siècle*, on a été pour ainsi dire hors de soi, et « l'infirmité humaine a eu beau jeu. Maintenant que c'est fini, « ne pensons plus qu'à serrer les rangs. Sans doute il est

« fâcheux que des catholiques se soient servis de telle ou telle « arme qu'il suffisait de citer pour rendre évident son carac- « tère d'arme prohibée. Mais oublions tout cela, et ne voyons « plus dans tous les belligérants, qu'ils aient combattu pour ou « contre la loi, que des hommes qui ont cru et voulu faire « consciencieusement leur devoir. » Déjà également M. Woeste, voyant que tout était perdu après que M. Schollaert eut déclaré à la séance du 12 novembre accepter le concours des gauches, a constaté aussitôt qu'une majorité nouvelle étant créée à la Chambre, lui et ses amis auraient dès lors à prendre une attitude nouvelle tout en restant fidèles à leur programme. La menace au gouvernement est claire et la situation d'un cabinet « jeune droite » et libéral serait peu stable, au cas où les membres avancés de la gauche et les socialistes feraient défection.

Quoi qu'il en soit, la crise latente du parti catholique est devenue, en l'espace de ces trois dernières années, une crise aiguë, que le vote de la loi militaire a précisée et accentuée. Et l'apostrophe de M. Woeste à M. Schollaert : « C'est vous qui « serez responsable de notre défaite électorale! » pourrait bien se trouver justifiée aux élections prochaines de 1910. « Notre « politique intérieure, pendant l'année qui vient de s'écouler, « écrivait le comte Goblet d'Alviella, sénateur de Bruxelles, « dans son rapport à la Ligue libérale de la capitale belge, a « été en quelque sorte hantée par la préoccupation de l'année « qui va s'ouvrir. De part et d'autre on sent instinctivement « que nous sommes à la veille d'une bataille décisive et cette « conviction s'est encore fortifiée à la suite des récents événe- « ments qui ont paru un moment confondre la démarcation « des partis.

« Je n'insisterai pas sur la situation des cléricaux en pré- « sence du soin qu'ils mettent à nous la dévoiler eux-mêmes, « depuis la célébration récente du fameux jubilé où ils procla- « maient à son de trompe leur union indéfectible, à l'instar « de ces braves gens qui sifflent pour faire croire à leur cou- « rage. Je me contenterai de recommander à nos propagan- « distes de collectionner non seulement les discours et les « interruptions parlementaires échangées durant les dernières « semaines entre les membres de la droite, mais encore et « surtout les nombreux articles des divers journaux où les « défenseurs du cléricalisme ont édifié le public sur ce qu'ils « pensent les uns des autres. Jamais, même aux plus mauvais « jours de 1884, les libéraux ne se sont réciproquement démo- « lis avec plus de maestria. Je sais bien que les tronçons peu-

« vent se recoller et il est probable que le replâtrage sera tenté « avant les élections prochaines. Cependant, nous aussi, il y a « quelque vingt-cinq ans, nous avons essayé de ces réconcilia- « tions *in extremis;* mais le corps électoral, quand il a vu les « antagonistes de la veille marcher au scrutin bras dessus, « bras dessous, n'a pas tardé à les renvoyer, dos à dos, « apprendre dans l'opposition comment les partis désorganisés « se refont une unité nouvelle. »

M. Sauvé.

P. S. — La réforme militaire est aujourd'hui un fait définitivement acquis : le Sénat, en une seule séance, le 14 décembre, a voté tous les articles du projet de loi, tels qu'ils avaient été établis par la Chambre, par 71 voix contre 22 et 9 abstentions. Cette majorité sénatoriale est relativement plus imposante encore que celle de la Chambre, l'accord parfait s'étant maintenu jusqu'au bout entre les libéraux, les socialistes et les catholiques ministériels. C'est bien, cette fois, l'effondrement du parti Woeste.

Avant de mourir, le roi a tenu à signer immédiatement la nouvelle loi, témoignant ainsi de l'intérêt qu'il a toujours porté à cette question de la réorganisation de l'armée nationale.

M. S.

NOTES SUR LE PANISLAMISME[1]

IV

LA PRESSE PANISLAMIQUE

La presse turque. — Mais un agent bien plus efficace et plus étendu de la propagande panislamique est représenté par la presse. En ce qui concerne l'empire ottoman, la censure si rigoureusement appliquée jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime imprima d'ailleurs à tous les journaux qui y étaient édités le caractère de feuilles officieuses et facilita l'impulsion donnée par cette voie à l'opinion. Ils ne publiaient généralement pas d'articles spéciaux pour soutenir directement cette propagande ; mais à l'occasion des grandes fêtes musulmanes, des anniversaires du sultan ou de quelque grave affaire politique comme celles du Maroc, de Mytilène ou d'Akabah, ils ne manquaient pas d'exalter en termes pompeux la gloire du Padichah, les vertus du Prophète et la grandeur de l'islam. Souvent aussi ils consacraient des entrefilets à noter des conversions à l'islamisme, des arrivées de pèlerins ou de mouhadjirs (émigrés musulmans provenant des pays occupés par les infidèles), des fondations de mosquées, d'écoles, d'hôpitaux dues à la libéralité du sultan ou des croyants. Tous ces articles à visées religieuses, écrits avec force mots arabes, avaient pour résultat d'exciter le zèle des lecteurs. Il est à noter que cette campagne cessa subitement durant l'automne 1906, à peu près à la date d'une maladie d'Abdul Hamid, ce qui semblerait bien indiquer le caractère personnel de l'initiative à laquelle elle était due.

La presse arabe. — La presse musulmane de langue arabe était représentée dans l'empire spécialement par les journaux de Syrie ; soumis également à la censure, ils prenaient modèle sur leurs confrères turcs de la capitale, mettant à profit toute circonstance pour montrer leur zèle islamique et prôner, sous le couvert d'une dialectique théologique, l'union et la fraternité des musulmans.

Le sultan ne pouvait voir que d'un œil favorable cette propagande des feuilles syriennes, encore qu'au fond elle fût plutôt attachée à l'idée religieuse qu'aux intérêts du khalifat, étant donné les sentiments arabophiles de la population de

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er décembre 1909.

cette région. Bien que la circulation de ces journaux fût restreinte en dehors de la Syrie, ne comptant que quelques abonnés dans l'Afrique du Nord et aux Indes, ils pouvaient cependant, parce qu'ils parlaient la langue du Coran, exercer une action plus étendue que leurs confrères turcs de la capitale. Il suffisait, en effet, qu'ils pénétrassent auprès d'un petit nombre de personnes pour que leur propagande rayonnât au dehors : l'abonné asiatique ou africain ne lit pas, comme en Europe, son journal pour lui seul; on s'assemble chez lui, on déclame les articles à tour de rôle, on les commente en commun, et l'action du journal s'exerce sur toute la clientèle du personnage généralement riche et influent, qui reçoit celui-ci.

La presse égyptienne. — Mais, à cet égard, le rôle le plus important fut joué par la presse égyptienne, qui se publie également en langue arabe, et notamment au point de vue qui nous occupe par le journal soi-disant nationaliste *Liwa* (le Drapeau). Son directeur était, jusqu'à l'an dernier, le bien connu Mustapha Kamel, auquel ses bonnes relations avec Yldiz-Kiosk, cimentées lors d'un voyage qu'il fit à Constantinople, valurent le titre de bey, puis de pacha qu'il tenait du sultan et non du khédive; il avait remplacé la formule : « L'Egypte aux Egyptiens » par celle de : « L'Egypte aux Turcs », et son journal était devenu, selon l'expression d'un correspondant du *Temps* (22 août 1902), « l'organe panislamiste le plus important dont dispose Constantinople. » Avec un tirage quotidien d'environ huit mille exemplaires, fort élevé pour une feuille indigène, il comptait des abonnés dans toute l'Afrique du Nord, au Turkestan russe et jusqu'aux Indes, et son action s'est fait sentir aussi bien dans l'affaire du Maroc que dans celle d'Akabah. On connaît, d'autre part, les retentissants « appels au monde civilisé » que Mustapha Kamel a publiés de temps à autre dans les journaux d'Europe (*Berliner Tageblatt*, *Figaro*, *Graphic* du 15 août 1906, *Temps* du 8 septembre 1906). Il est à noter que, dans ces articles, il jurait, « au nom de ce qu'il a de plus « sacré sur la terre, que le fanatisme religieux n'existe pas « en Egypte » et que « panislamisme ne signifie point fana- « tisme ».

Son confrère Ali Youssef, directeur du principal organe de la presse indigène en Egypte, le *Moayyad*, qui est certainement le plus important de tous les journaux musulmans, tint longtemps la tête du mouvement contre l'intrusion européenne, et spécialement contre celle des Anglais dans la vallée du Nil, en menant une campagne analogue à celle du *Liwa*, qui ne faisait alors que le suivre de loin. Mais, à la suite d'un voyage

à Londres, Ali Youssef subit une transformation parallèle à celle de Mustapha Kamel après sa tournée à Constantinople, mais dans un sens tout différent. Il est intéressant de noter que le *Moayyad* comme le *Liwa* étaient, sous l'ancien régime, interdits dans l'empire ottoman, le sultan craignant sans doute que, même dévoués à sa cause comme le fut l'un et comme l'autre l'était devenu, l'influence que pouvaient exercer des journaux supérieurs au niveau des feuilles officieuses qu'il tolérait seules ne fût nuisible au « bon esprit » des populations de l'empire.

Les journaux indigènes ne sont pas, d'ailleurs, les seuls qui se sont prêtés à l'expansion des idées panislamiques. Le 1er septembre 1906, un journal anglais du Caire, l'*Egyptian Gazette*, publiait une lettre signée par Abd el Kader el Dana, président de la municipalité de Beyrouth, qui, à propos de l'attitude prise par l'Angleterre vis-à-vis des populations musulmanes et critiquée par lui, se livrait à une longue apologie, sans grand intérêt d'ailleurs, de l'idée islamique. Beyrouth semble bien être le lieu où celle-ci a trouvé le plus facilement des interprètes désireux à la fois de payer leur tribut d'hommages à leur souverain et de flatter en même temps les aspirations politiques et religieuses de leurs coreligionnaires. C'est de là également qu'a été lancé le violent pamphlet contre les écoles chrétiennes et les parents musulmans qui y envoient leurs enfants, dû à la plume de Youssef effendi Nebhani, président du tribunal de cette ville.

Mais l'Egypte reste, au fond, la terre d'élection de la littérature panislamique, et c'est au Caire que celle-ci a son foyer, grâce à la tolérance que lui avaient laissée jusqu'ici les Anglais et dont ces derniers semblent d'ailleurs comprendre aujourd'hui et vouloir conjurer le danger pour leur domination. L'université mahométane, qui siège à la mosquée El-Azhar et qui groupe jusqu'à 15.000 étudiants venus de toutes les parties de l'islam, concourt puissamment par son rayonnement à répandre les idées d'orthodoxie et par suite d'intransigeance religieuse. Pour avoir essayé de l'orienter dans un sens un peu plus conforme aux idées modernes, le célèbre cheikh Abdou, grand mufti d'Egypte, faillit être brisé et la vieille mosquée est restée, jusqu'à ces derniers temps, La Mecque intellectuelle de l'islam.

La presse égyptienne, parfaitement consciente et maîtresse de ses procédés, a collaboré systématiquement à entretenir les idées dont El-Azhar est le conservatoire, disposant pour cela d'un instrument infiniment supérieur à la langue turque :

l'arabe, intermédiaire commun entre des millions de fidèles; c'est grâce à la maîtrise des journalistes arabes, qui possèdent merveilleusement leur langue si expressive, que des allusions et des insinuations tendancieuses sont continuellement lancées contre les Européens, qui les ignorent; et les indigènes arabophones de l'Afrique du Nord, qui ne disposent guère dans les possessions françaises que de feuilles officielles ou officieuses, usent de tous les moyens pour se procurer des journaux égyptiens, afin de remédier à l'absence de presse locale.

Il n'est peut-être pas de domaine où le changement de régime de l'empire ottoman ait amené une transformation aussi prompte et aussi radicale que celui de la presse. La suppression de la censure a été le signal de l'apparition d'un nombre incroyable de feuilles nouvelles, rédigées dans toutes les langues de l'empire qui comprennent à peu près toutes les langues de l'Europe et de l'Asie occidentale, et la liste des journaux et des revues dont la publication a été autorisée depuis la fin de juillet 1908 à Constantinople et dans les provinces, telle que l'a publiée en mai suivant la *Revue du monde musulman*, ne comporte pas moins de 800 titres. Parmi ceux-ci, un certain nombre appartient à des périodiques qui paraissaient déjà sous l'ancien régime; mais, aujourd'hui qu'ils sont délivrés de tout contrôle, le caractère de leur rédaction a été renouvelé et le genre d'articles religieux auxquels ils s'adonnaient volontiers pour se mettre en règle avec le pouvoir a généralement fait place aux libres discussions politiques nées de l'application de la Constitution.

C'est dire que les préoccupations d'ordre panislamique ont passé au second plan, si elles n'ont pas entièrement disparu de la presse ainsi transformée, et que les observations relatives au rôle que celle-ci a pu prêter à cette propagande ne s'appliquent, comme d'ailleurs presque tout ce qui les précède, qu'à un passé aujourd'hui déjà entré dans « l'histoire ancienne ».

V

LES FORCES DIVERGENTES DE L'ISLAM

Les obstacles au panislamisme. — En exposant ci-dessus les ressources et les instruments dont disposaient les promoteurs du mouvement panislamique sous le règne d'Abdul Hamid II et le parti qu'ils en ont tiré, nous avons eu déjà l'occasion d'indiquer que les éléments religieux, politiques et sociaux sur lesquels ils avaient cherché à s'appuyer n'étaient pas tous en leur faveur et qu'ils avaient rencontré au cœur

même du monde musulman des obstacles à la réalisation de leurs desseins.

Il convient tout d'abord de ne pas perdre de vue à ce sujet que le levier du mouvement étudié ici était au palais même d'Yldiz, entre les mains du sultan osmanli. Cela seul suffisait à lui créer une première difficulté, étant donné d'une part la précarité des droits de ce dernier au khalifat, de l'autre la situation même des Turcs dans l'islam.

Les Turcs dans l'Islam. — Tardivement convertie du chamanisme primitif à la doctrine du Prophète, cette tribu mongolique dont la fortune devait être si grande est originaire de l'Asie centrale et non de la Terre sainte des musulmans, aux yeux desquels elle a longtemps représenté l'ennemi et l'infidèle. Déjà dans les « hadith » on voit poindre cet antagonisme des Arabes et des Turcs, et l'un de ces versets, visiblement interpolé d'ailleurs puisque Mahomet ne fut jamais en rapport avec les seconds, déclare expressément :

« L'Envoyé de Dieu a dit : L'heure du Jugement ne viendra « pas avant que vous ne combattiez les Turcs aux yeux petits, « aux figures rouges, aux nez épatés, dont les visages sont « semblables à des boucliers couverts de grosse peau; et « l'heure du Jugement ne viendra pas avant que vous ne com- « battiez un peuple qui chausse des sandales de poils tressés [1]. »

C'est contre cette horde dont les traits mongoliques et les bottes de feutre sont si exactement décrits dans le « hadith » ci-dessus que furent dirigées pendant le XIIIe et le XIVe siècles maintes expéditions des peuples musulmans voisins lorsqu'elle vint s'établir avec les princes Seldjoukides en Asie mineure. Les Sarrasins au Sud, les Tatars au Nord eurent à la combattre, et le champion iranien de l'islam, Timour le Boiteux, vainquit et captura le sultan osmanli Bayazid aux champs d'Angora en 1402; ce n'est que par leurs succès postérieurs contre l'empire chrétien d'Orient et la prise de Byzance que les Turcs en sont arrivés à être considérés comme les représentants de la cause musulmane et les héros de la « guerre sainte ».

Les « chorfa » et les « sadat ». — Même vainqueur des infidèles et détenteur du khalifat et du khadimat qui faisait de lui le protecteur de la « Terre sainte » d'Arabie, le sultan de Turquie n'en dut pas moins tolérer à côté de lui et sur son propre territoire l'existence d'une extraordinaire quantité de descendants plus ou moins certains du Prophète, par sa fille Fatima et son gendre Ali, qui avec le titre de *cherif* ou de

[1] El Bokhari, *Les Traditions islamiques*, trad. par O. Houdas et W. Marçais, t. II, p. 322 et 563.

seyid, suivant qu'ils descendaient de Hassan ou de Hussein, représentaient à un degré beaucoup plus éminent que lui-même la légitimité du pouvoir religieux.

Toutefois, dans l'empire ottoman proprement dit, il faut reconnaître que le nombre des « chorfa » et des « sadat »[1] est loin d'avoir atteint au véritable pullulement qui s'est produit pour les premiers au Maroc, où l'un des leurs occupe encore aujourd'hui le trône, et pour les seconds en Perse, où certains évaluent leur nombre à 2 millions 1/2 sur 9 millions d'habitants, plus du quart de la population des deux sexes[2].

L'Arabie hétérodoxe. — Mais de tous les territoires conquis et gouvernés par les princes osmanlis, celui où tous les éléments défavorables à la suprématie qu'ils revendiquent sur l'islam ont trouvé le terrain le plus propice, est par un sort singulier l'Arabie elle-même, qui devrait fournir au contraire les plus fidèles défenseurs des droits du khalife.

D'ailleurs, bien qu'elle ait été le berceau de la foi islamique et qu'elle ait produit les premiers soldats qui ont répandu celle-ci par la force à travers l'Orient et l'Occident, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait été dès l'origine entièrement acquise par la prédication de Mahomet à la doctrine du Coran; le judaïsme et le sabéisme se partageaient auparavant ses habitants et maintes traces de ces religions antérieures subsistent encore dans les rites du culte et les superstitions des tribus : « Certaines parties de l'Arabie ne sont devenues complète-« ment musulmanes qu'au commencement de ce siècle (XIXe) « par suite du mouvement wahhabite. En général, les religions « ont été plus facilement conquérantes au loin que dans le pays « même qui a été leur berceau », dit Renan[3] qui a bien expliqué à quelles résistances et à quelles réactions se heurta l'islam naissant dans le milieu même où il apparut, notamment parmi la population lettrée et frondeuse des villes du Hedjaz et ensuite parmi les Arabes de Syrie, qui soutinrent contre Ali les illégitimes Omeyades.

L'imamat ouahabite. — Dès cette époque, le plus ancien des schismes musulmans vint séparer des autres disciples de Mahomet une importante fraction de nouveaux convertis, d'abord nommés Kharedjyn (les sortis), qui se groupèrent en majeure partie sous le chef Seyid Abdallah ben Ouahab et prirent de lui le nom de *Ouahabites* (Ouahabya). Contre l'or-

---

[1] Pluriel de « cherif et de « seyid ».

[2] Cf. Sur la manière d'acquérir le titre de « seyid » en Perse le *Bulletin de l'Asie française* de juillet 1909, p. 281.

[3] Mahomet et les origines de l'islamisme, *Etudes d'histoire religieuse.*

thodoxie des quatre rites officiels et la théorie du khalifat représentée par les Omeyades, ils soutinrent la doctrine de l'imamat universel, l'imam étant, d'après eux, « le délégué de Dieu « (et non du Prophète, comme se dit le khalife), ayant la charge « et le pouvoir de faire exécuter le bien et d'empêcher le mal, « conformément à ce qui est écrit dans le Livre ».

Stricts exécuteurs de l'enseignement littéral du Coran débarrassé de toutes les adjonctions et modifications qu'ont apportées à l'islam la mystique persane, la philosophie alexandrine et les conditions politiques et sociales des races sur lesquelles il a étendu son action, les Ouahabites n'ont cessé de représenter vis-à-vis de cette religion une sorte de puritanisme intransigeant, qui fut renouvelé et renforcé encore au XVIIe siècle par un homonyme du fondateur de la secte, Mohammed ibn Abdul Ouahab (1696-1765). Sous le commandement de son fils Abdul Aziz et surtout de son petit-fils Saoud, les nouveaux Ouahabites, après avoir fondé un royaume autour du Nedj, patrie de leurs chefs, furent bien près de conquérir à leur tour la totalité de la péninsule arabique et, s'étant emparés des villes saintes du Hedjaz en 1803, ils n'en furent chassés que par les troupes du vassal égyptien Mehemet Ali, auquel le sultan-khalife dut faire appel.

La reprise de la Mecque et l'exécution du prince ouahabite Abdallah ibn Saoud devant la porte de Sainte-Sophie en 1818 ne suffirent pas à amener la disparition de la secte, dont les partisans subsistent encore nombreux dans l'Arabie orientale et centrale, après avoir essayé sans succès, vers le milieu du dernier siècle, de se recréer un empire dans le Nord-Ouest des Indes anglaises.

L'imamat ibadite et zéidite. — Groupés autour d'Abdallah ben Ibad, mort 750 ans après Jésus-Christ, un certain nombre des Ouahabites primitifs avaient pris de lui le nom d'Ibadites et lutté longtemps, non sans éclat, contre la conquête arabe, tant au Nedj, d'où leur patron était également originaire, qu'en Berbérie, où une partie d'entre eux avaient passé; les restes de ces derniers, réfugiés au Mzab (d'où leur nom de Mozabites) et dans l'île de Djerba, se sont maintenus jusqu'à nos jours en Algérie et en Tunisie, tandis que l'imam de Mascate, sur la côte d'Oman, a réuni autour de lui tous les adhérents au rite ibadite de la péninsule arabique.

Les Zéidis du Yémen, qui professent une doctrine plus avancée, intermédiaire entre l'orthodoxie et le chiisme, se sont groupés de même autour de l'imam de Sana, chef héréditaire de cette région de l'Arabie, et leur prince actuel, l'imam

Yahia, qui a pris le titre d'Emir des croyants et d'Al Mansour (le Victorieux), soutient depuis 1904, non sans avantage, une lutte ouverte contre l'administration et l'armée ottomanes.

Un nouveau mahdi, Mohammed el Iddrissi, d'origine marocaine, dit-on, que les Turcs semblent avoir tout d'abord cherché à lui opposer, fit, au contraire, cause commune avec l'imam Yahia, et ses tout récents succès lui assuraient déjà la possession de la majeure partie du Yémen et de l'Assyr voisin, quand on annonça, aux dernières nouvelles, qu'il venait de faire sa soumission. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'avec le Nedj ouahabite, l'Oman ibadite et l'Yémen zéidite, presque toutes les parties peuplées de la péninsule arabique forment encore, à l'heure actuelle, le fief des sectes musulmanes hétérodoxes.

Le chiismepersan. — Quant aux partisans d'Ali, qui le suivirent dans sa lutte contre les Omeyades, ils ont donné naissance, à la mort de celui-ci, au grand schisme de l'islam, qui a pris le nom de chiisme (de *chaïa*, fraction, partie), et si la Perse est aujourd'hui leur principal domaine, leur aire d'expansion déborde sur le territoire ottoman voisin, où ils comptent de nombreux adhérents et où sont d'ailleurs les lieux saints de la secte, Nedjef et Kerbela, avec les tombeaux d'Ali et de Husseïn.

Nous aurons occasion plus loin, à propos de l'Asie mineure, d'indiquer le nombre des chiites qui vivent en Mésopotamie et en Syrie ; dans cette dernière province, où ils sont plus connus sous le nom de Metoualis, ils occupent maints villages au Nord de la Palestine et dans le Liban, à côté d'autres hétérodoxes, les Nossaïris, les Ansariehs et les Druses, dont nous reparlerons également.

Le particularisme bédouin. — Le Hedjaz lui-même, malgré la présence des fonctionnaires et des soldats turcs et l'influence que le grand cherif et certaines grandes confréries y exercent ou y exerçaient au profit de la centralisation islamique sous la direction du sultan-khalife, contient des éléments ouvertement opposés à cette centralisation.

Par un singulier contre-coup, le chemin de fer du pèlerinage qui devait rattacher définitivement les villes saintes au reste de l'empire a eu pour premier effet d'exaspérer les Bédouins, qui vivaient jusqu'ici du transport et aussi du pillage des pèlerins. Le premier gouverneur constitutionnel de la province, Kiazim pacha, dut, l'été dernier, faire demi-tour devant ces nomades, rassemblés pour délivrer leurs chefs arrêtés sur son ordre, et regagner précipitamment l'abri des murs de Médine ; et c'est seulement à l'arrivée de 6.000 hommes de

renfort qu'il put reprendre l'offensive et faire l'effort nécessaire pour permettre au rail d'atteindre cette dernière ville.

Le prédécesseur de Kiazim, Ahmed Ratib pacha, avait déjà été rappelé par le Palais en mars 1908, sous l'accusation d'être de connivence avec les tribus arabes pour empêcher la construction de la voie, et, refusant d'obéir, il avait essayé, sans succès d'ailleurs, de fomenter au mois de juillet suivant un mouvement insurrectionnel contre la Constitution. Bien que cette opposition des Bédouins du Hedjaz aux ordres du gouvernement ottoman reposât, au fond, sur une raison économique plutôt que religieuse ou politique, elle valait cependant d'être notée ici puisqu'elle s'appliquait à une œuvre essentiellement panislamique, celle du chemin de fer.

Le khédivat égyptien. — Cette situation troublée de « l'Arabie sacrée » explique aussi pourquoi les Turcs ont pu craindre en ces dernières années d'y voir leur influence, sinon leur domination, supplantée par une autre voisine, non pas tant celle des Anglais que celle d'une puissance également musulmane, le khédivat égyptien, soutenu, il est vrai, en sous-main par ces derniers. Il est visible que le khédive actuel a cherché à un moment, s'il ne cherche pas encore, à se former une situation et une clientèle autour des lieux saints de sa religion, notamment par la création et l'entretien d'écoles coraniques et d'établissements hospitaliers à La Mecque et à Médine; et lorsqu'il fut question, à différentes reprises, notamment en juin 1896, qu'Abbas Hilmi s'y rendît en personne, cette nouvelle provoqua à Constantinople, dans l'entourage de son suzerain nominal, une extraordinaire émotion, en raison des visées qu'on supposait au khédive sur le khalifat.

On annonce que l'an prochain, pour la première fois, il pourra accomplir le pèlerinage avec une suite imposante de 300 fantassins et de 130 cavaliers de sa garde. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que des soldats égyptiens traverseront le désert pour faire leur entrée aux villes saintes : sans reparler des troupes victorieuses de Mehemet Ali, une escorte venue du Caire par Suez se rendait déjà chaque année au Hedjaz par la voie de terre pour accompagner le « Mahmel »[1], envoyé à La Mecque par le khédive et régulièrement attaqué et pillé au cours de la route par les Bédouins.

Heureusement pour les Turcs les droits au khalifat du descendant du pacha rouméliote qui règne aujourd'hui sur la vallée du Nil sous la tutelle anglaise sont encore plus hypothé-

[1] « Mahmel » désigne: 1° le convoi chargé de porter le rideau destiné à la Caaba et 2° le rideau lui-même.

tiques que ceux du sultan osmanli ; il ne réunit à peu près aucune des qualités requises pour relever légitimement ce titre et « on peut penser que, avant de nourrir de si lointains et « nébuleux desseins, il doit céder à des préoccupations d'un « ordre plus tangible que l'occupation britannique ne lui laisse « point de loisir de négliger[1] ».

Le cherifat marocain. — Moins encore que celui du Caire, un autre souverain africain peut prétendre au khalifat, bien qu'il se déclare, comme le sultan de Constantinople, *commandeur des croyants* (emir-el-moumenin) et se réclame en plus d'une origine fatimite qui en ferait un descendant de la famille du Prophète. Le sultan du Maroc, dont nous voulons parler, partage en effet cette descendance illustre avec les innomblables « chorfa » qui vivent dans son propre royaume et qui contrebalancent son prestige religieux ; et son autorité politique a été jusqu'ici impuissante à se faire reconnaître de la masse des tribus berbères qui forment nominalement le Maroc.

De plus, à titre de descendant d'Ali, son orthodoxie est quelque peu suspecte, et il occupe au point de vue religieux, à l'Occident du monde islamique, une position non sans analogie avec celle du chah chiite à l'Orient. D'ailleurs l'orgueil qu'il tire de son origine a toujours fait opposition à ce qu'il entrât en relations avec le khalife ottoman, malgré les avances de ce dernier pour établir avec lui des rapports diplomatiques auxquels nous avons déjà fait allusion, et il représente un élément d'opposition d'autant plus irréductible à l'hégémonie théocratique de Constantinople que, si limitée que soit son action, elle s'appuie non seulement sur des raisons religieuses, mais encore sur un antagonisme dû à la prédominance dans l'empire chérifien de l'élément berbère qui en forme les quatre cinquièmes et est doué d'un esprit au moins aussi particulariste que celui des Arabes déjà dénoncé.

L'ismaélisme indien. — Parmi les autres pouvoirs religieux de l'islam qui peuvent faire échec à celui du sultan-khalife de Constantinople, il faut citer encore, pour être complet, bien qu'il soit placé comme le souverain du Maroc en dehors des limites de l'empire ottoman, le principal chef musulman de l'Inde, le célèbre Agha Khan qui dirige la communauté des Khodjas, issue des Ismaélites persans qui tirent eux-mêmes leur nom d'Ismaël, le sixième des imams descendant d'Ali. Ils sont identiques aux fameux *Assassins* des croisades dont le centre était la forteresse d'Alamaout dans la chaîne du Khorassan, résidence du « Vieux

[1] H. Marchand, *Bulletin du Comité de l'Asie française*, octobre 1909.

de la montagne » jusqu'à la dispersion de la secte en 1256 par le conquérant mogol Houlagou.

C'est une figure curieuse que celle de cet Hindou anglicisé de Bombay qui représente au xxe siècle le plus mystérieux pouvoir de l'Orient médiéval et qui, tout en recevant les hommages et les tributs de maintes communautés musulmanes de l'Asie centrale et occidentale et de l'Afrique septentrionale, fait figure en même temps d'orateur politique et de sportsman [1].

Les Khodjas d'ailleurs ne sont qu'une des nombreuses sectes entre lesquelles sont répartis les 62 millions de musulmans de l'Inde et, bien que le pèlerinage de La Mecque soit particulièrement en honneur parmi eux et qu'ils aient contribué par d'abondantes souscriptions à l'entreprise du chemin de fer du Hedjaz, il ne faut pas oublier que, loin de verser dans la croisade antieuropéenne que comporte l'idée panislamique, ces mahométans hindous sont venus sans hésitation, dans les derniers troubles, se ranger du côté des Anglais boycottés et menacés par les brahmanistes du Bengale et les Sikhs du Punjab, qui sont les uns et les autres les plus acharnés ennemis de leurs compatriotes islamisés.

Le mahdisme senoussiste. — L'importance et le rôle religieux d'un autre chef de secte, le mahdi senoussi, ont déjà été signalés dans la première partie de cette étude, où ont été indiquées les tentatives faites par Abdul Hamid pour le combattre d'abord, l'amener à sa cause ensuite. Le senoussisme, qui a été comparé au ouahabisme [2], n'en reste pas moins, dans la partie de l'Afrique encore soumise nominalement aux Turcs, un élément d'opposition limitant par sa seule prédominance l'autorité du sultan-khalife et par suite l'action panislamique en tant que dirigée par celui-ci et pour son profit.

Le sultan n'est pas le seul d'ailleurs qui ait cherché, sans succès, à entrer en rapport avec les Senoussi ; les Allemands en 1872, les Italiens en 1881 y échouèrent également [3]. Quant aux Français que les Senoussi devaient chasser de l'Afrique, ils ont pu pénétrer récemment jusqu'au cœur du Borkou, puis du Ouadaï, sans voir se dresser devant eux les milliers de « Khouan » dont on les menaçait et qui, au nom de l'idée panislamique, devaient les rejeter à la mer.

Les sectes hétérodoxes. — En dehors de l'Arabie, en lutte sourde ou ouverte avec le gouvernement des Osmanlis, et de la Tripolitaine, qui n'est pour les Turcs qu'une colonie militaire,

---

1 Cf. sur Agha-Khan la *Revue du Monde musulman* de novembre 1906.
2 Dupont et Coppolani, *Les Confréries religieuses et musulmanes*, p. 555.
3 Commandant Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 496.

le noyau de l'empire ottoman, dans ses éléments musulmans eux-mêmes, présentait des obstacles et des limites aux rêves panislamiques de l'entourage d'Abdul Hamid. Il s'en faut de beaucoup, en effet, que tous les mahométans des Turquies d'Europe et d'Asie reconnaissent le sultan de Constantinople comme chef religieux au même titre que chef politique, et nombreuses y sont les sectes hétérodoxes qui, tout en en restant fidèles au moins de nom au dieu de l'islam, suivent d'autres directions religieuses que celle qui venait jusqu'ici d'Yldiz-Kiosk.

Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer quelques-uns de ces éléments, mais l'absence de toute statistique sérieuse de l'empire osmanli rend difficile d'évaluer leur importance numérique. Pour l'Asie mineure, où le nombre et la variété des sectes hétérodoxes sont plus grands qu'en Turquie d'Europe, nous pouvons citer quelques chiffres qui, bien que remontant à une trentaine d'années, n'ont pas dû cependant varier considérablement.

Dans son livre classique sur la *Turquie d'Asie*, Vital-Cuinet donnait, en 1891, les nombres suivants pour les plus importantes fractions de la population hétérodoxe de cette partie de l'empire, répartie par vilayets.

CHIITES	
Sivas	12.830
Zor	200
Bagdad	480.000
Bassorah	663.150
Beyrouth	5.725
Liban	16.846
Syrie (Damas)	20.690
	1.199.441
ANSARIEHS, NOSSAÏRIS	
Adana	56.000
Alep	24.000
Beyrouth	95.720
	175.720
YEZIDIS	
Diarbekir	(?) 3.000
Bitlis	3.863
Van	5.400
Mossoul	14.900
	27.163
DRUSES	
Beyrouth	1.575
Liban	49.812
Syrie (Damas)	100.450
	151.837
KIZIL-BACHS	
Diarbekir	(?) 3.000
Kharpout	182.580
	185.580
SARLIIS	
Mossoul	1.000
CROMLIS	
Trébizonde	12 à 15.000
ISMAÉLITES	
Beyrouth	9.000
CHABAKS, ALIDES	
Mossoul	12.200

Soit 1.785.000 environ, sans compter les dissidents des districts prénommés pour lesquels aucun chiffre n'est donné (Kizil-bachs d'Angora, de Sivas, de Koniah ; Yezidis et Babis de

Mossoul et d'Acre; Ouahabites de Bassorah; Ansariehs de Damas, etc.). Il faut donc compter pour la seule Turquie d'Asie, Arabie non comprise, deux millions au minimum de mahométans hétérodoxes, ce qui représente au moins un dixième du total de la population musulmane de l'empire, évaluée en bloc à 20 millions.

La Jeune-Turquie. — Un élément qui constituait un obstacle analogue à la centralisation islamique rêvée à Yldiz-Kiosk, et que nous nous contenterons d'indiquer en terminant cette étude, est formé par une partie de l'élite musulmane de la capitale, des grandes villes et surtout des grands ports qui, élevée à l'européenne, ayant souvent vécu à l'étranger, a pris aux Occidentaux un certain nombre de leurs idées politiques et philosophiques qui l'écartent du coranisme littéral. Nul n'ignore la part prise par les représentants de cette élite aux derniers événements dont ils ont conservé en grande partie la direction, et le désir de continuer la politique religieuse du régime défunt est certainement le moindre de leurs soucis[1].

En fait, c'est ici le nœud de la situation actuelle et le point déterminant du futur pour la nouvelle Turquie. Nous avons essayé de montrer dans les pages qui précèdent les idées et les hommes qui présidèrent à l'organisation et au fonctionnement de la propagande panislamique telle qu'on la comprenait sous le règne d'Abdul Hamid II et les moyens employés par eux. Le sultan-khalife qui en eut la direction centrale s'est effacé depuis lors pour faire place au sultan constitutionnel : dans quelle mesure ce dernier retiendra-t-il les prérogatives religieuses de son prédécesseur et le rôle politique et social découlant de celles-ci?

C'est une question à laquelle les actes du nouveau gouvernement ne permettent pas encore de répondre de façon certaine ; on y sent bien le passage de deux courants, celui qui tend à faire de l'empire ottoman un état européen et moderne, parlementaire et laïc, tolérant pour toutes les religions

---

[1] Le rôle important joué dans la révolution par la communauté judéo-musulmane des *Deunmeh* ou *Maâmin* de Salonique a été signalé dans la *Revue du monde musulman* de novembre 1908, p. 483. Un facteur qui a exercé également son influence, au moins au début, puisque le mouvement militaire d'où est sorti la révolution a éclaté en Albanie, paraît bien être le *Bektachisme*, florissant dans la partie centrale de cette province. Cette secte hétérodoxe, officiellement détruite avec les Janissaires en 1826, a survécu dans cette région montagneuse et a su conquérir autour de ses tekkes la population urbaine et rurale de districts entiers; mal vue du clergé et des autorités, elle cache sous des rites singuliers un large esprit de tolérance qui fait de ses adeptes des propagateurs tout trouvés pour les idées libérales et nationalistes opposées à l'universalisme religieux des orthodoxes.

placées sous le régime de la loi égale pour tous, et d'autre part celui qui considère toujours l'islam comme la religion du Turc vainqueur, qui doit garder l'hégémonie et appliquer plus ou moins ouvertement au vaincu les rigoureuses prescriptions de la pure doctrine coranique que nous avons exposée en tête de cette étude.

Certaines explosions de fanatisme, qui ont surpris après la modération avec laquelle s'est faite la révolution de l'an dernier, marquent le point de rencontre de ces deux courants. Lequel l'emportera ? C'est l'avenir même de l'empire turc qui est en jeu et avec lui celui de l'islam, dont cet empire fut jusqu'ici le champion principal vis-à-vis du reste du monde et qui fit de la propagande panislamique étudiée ici son moyen d'action le plus récent pour remplir cette mission historique.

C. E. B.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et le Maroc. — Le dîner du Comité du Maroc. Le discours de M. Eug. Etienne.* — Le banquet annuel du Comité du Maroc a eu lieu le mercredi 30 novembre, à l'hôtel Continental. Cette importante réunion, à laquelle les circonstances présentes donnaient un intérêt tout particulier, était présidée par M. Guillain, ancien ministre des Colonies, président du Comité, assisté du prince d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique Française, et de M. Eug. Etienne.

A la fin du dîner, M. Guillain a pris la parole, et après avoir remercié le gouvernement de s'être fait représenter à cette fête, a porté un toast au président de la République. Rappelant ensuite dans quelles circonstances, au lendemain de l'accord franco-anglais, le Comité du Maroc fut fondé, en 1904, sous la présidence de M. Eug. Etienne et sur l'initiative du Comité de l'Afrique Française, M. Guillain a montré comment, depuis cette époque, et pendant la crise internationale si longue et si pénible que nous avons traversée, le Comité du Maroc n'a cessé de remplir, avec une activité inlassable, le rôle d'auxiliaire de la politique française qu'il s'était tracé ; il a énuméré toutes les nombreuses missions d'exploration ou d'études entreprises et menées à bien par les soins du Comité, et notamment celles de MM. Leclerc, de Ségonzac, Gentil, Doutté, Augustin Bernard, etc. Il a insisté surtout sur l'œuvre considérable de la mission hydrographique, qui, pendant quatre années, a parcouru la côte occidentale du Maroc et a fait le sondage des ports ouverts et des rades foraines. Aujourd'hui, ce sont les cartes de la mission hydrographique qui sont à bord de nos navires de guerre, et c'est grâce à elles qu'en 1907 et 1908 notre flotte a pu opérer avec sécurité sur la côte si dangereuse d'accès qui va de Tanger à Mogador. En outre, et pour ce qui concerne son action politique, le Comité s'est efforcé, par ses avis, ses renseignements, ses études, de toujours servir d'auxiliaire dévoué à la politique de la France. Ainsi l'on peut dire que, depuis six ans et sans subvention officielle, le Comité du Maroc a porté presque seul le poids de toute l'initiative française au Maroc. Et M. Guillain a conclu en ces termes :

« Maintenant le terrain est libre au point de vue international. Le « gouvernement a affirmé avec fermeté sa volonté d'assurer à la

« France le fruit des efforts de nos diplomates et de l'héroïsme des « soldats de d'Amade et de Lyautey.

« A mesure que les résistances du Makhzen céderont devant l'éner- « gie du gouvernement français, le Maroc s'ouvrira à l'influence « civilisatrice et économique de la France. La tâche du Comité du « Maroc va donc pouvoir devenir plus active et plus féconde, pourvu, « toutefois, que ceux qui, comme vous, Messieurs, reconnaissent la « nécessité absolue de l'extension de notre influence, lui apportent « les moyens matériels et moraux d'accomplir sa mission. En vous « réunissant ce soir, nous avons escompté votre aide, votre influence « sur tous ceux qui peuvent nous aider. Nous sommes certains que, « grâce à vous, grâce aux concours efficaces que votre dévouement « aux grands intérêts du pays suscitera et nous amènera, nous pour- « rons continuer avec succès l'œuvre que nous avons entreprise pour « accroître encore la grandeur et la richesse de la France. »

M. René Millet a succédé à M. Guillain, et avec une vigoureuse éloquence a insisté sur l'importance vitale, pour notre pays, de nos intérêts marocains. Enfin M. Eug. Etienne a pris le dernier la parole, et a prononcé le remarquable discours suivant, qui à maintes reprises a soulevé les applaudissements répétés de l'assistance, et que nous tenons à reproduire ici *in extenso*.

DISCOURS DE M. ÉTIENNE

Messieurs,

Si je me lève à cette heure, c'est pour obéir à l'ordre formel de notre président, mais en vérité il me reste bien peu à glaner sur la question marocaine, après l'incomparable discours que vous venez d'applaudir.

Tout ce que vous a dit M. René Millet est marqué au coin d'un bon sens robuste, d'une claire vision des événements d'aujourd'hui et de ceux de demain, de sa grande expérience de diplomate et de son grand cœur de Français. Je ne viendrai donc pas plaider la même thèse, développer les mêmes arguments, qu'il me serait impossible de reproduire en d'aussi bons termes. Mais il me sera permis d'affirmer devant vous que la question marocaine est pour notre pays une question vitale au premier chef. Il ne s'agit pas pour nous, au Maroc, comme nous l'avons fait dans d'autres régions, d'établir notre domination pour y développer nos intérêts économiques. Au Maroc, c'est vraiment l'avenir de la France qui se joue d'une façon irrémédiable. (*Applaudissements.*)

Pourquoi affirmons-nous avec tant de netteté que le sort même de la patrie y est engagé? C'est parce que depuis trois quarts de siècle, avec une ténacité admirable, la France a voulu se constituer, au delà de la Méditerranée, un vaste empire sur lequel elle a fondé les plus grandes espérances et qui doit, dans un avenir plus ou moins prochain, jouer sur ses destinées un rôle décisif. Au prix d'un labeur incessant et de sacrifices vraiment prodigieux, nous avons conquis en Algérie un empire qui est aujourd'hui si beau, si riche et si puissant qu'il est devenu, on peut le dire, une des parties essentielles de la grandeur et de la richesse de la patrie elle-même. Dès lors, n'y a-t-il pas un intérêt de premier ordre, aussi bien pour la prospérité matérielle de la France que pour sa grandeur morale et même pour sa puissance militaire, à ce que ce grand empire ne soit pas mis en péril? Pourquoi, depuis si longtemps, le Maroc est-il devenu

l'objet des convoitises successives de toutes les autres puissances européennes? C'est qu'on voulait y prendre position pour, de là, je ne dis pas dominer l'Algérie ou la France, mais pour avoir entre les mains une arme sans cesse dirigée contre nous. (*Vifs applaudissements.*)

Il semble donc bien qu'à quelque opinion qu'ils appartiennent, tous les Français doivent s'unir pour que cette terre marocaine ne tombe pas sous une autre influence que celle de la France.

Si, pendant d'assez longues années, nous avons gardé un silence systématique, si nous n'avons pas traité cette question à la tribune, c'est qu'il nous semblait que nous, Algériens, nous devions laisser à nos amis de France le soin de porter la bonne parole au Parlement et au pays. Je vois ici de mes vieux amis du Parlement avec lesquels je ne suis pas en communion d'idées sur la politique générale, mais ce sont de bons et dignes Français : Denys Cochin, orateur admirable, qui a toujours soutenu les intérêts de la France; Delafosse qui, lui aussi, a toujours vaillamment combattu à la tribune pour la défense des mêmes intérêts. (*Applaudissements.*)

Nous nous sommes tus, nous, Algériens, parce que nous ne voulions pas qu'on pût dire que nous mêlions des questions locales à une question d'ordre national. Mais ici, au milieu de mes amis, au milieu de ceux qui, depuis près de vingt-cinq ans, me voient lutter pour l'expansion de la France coloniale, je puis bien indiquer le fond de ma pensée et dire où je vois l'intérêt de ma patrie.

Eh bien ! quel est l'intérêt de la patrie? Il est inéluctablement dans ce fait que la France doit dominer au Maroc, mais non par la conquête, comme on s'est plu à le dire, pour effrayer les timides, ceux qui pensent que le pays doit tout supporter pour avoir la paix. La paix, oui, il est certain que nous la souhaitons, nous tous Français; mais nous n'avons jamais entrevu la paix avec l'humiliation. Nous sommes pacifiques, assurément, mais le jour où la dignité de la France et son honneur sont en jeu, nous ne voulons pas courber la tête; nous voulons, au contraire, la redresser fièrement, et c'est pour cela que nous disons : « Il faut que nous soyons « les maîtres au Maroc » !

Qui donc peut nous gêner aujourd'hui? Qui peut entraver notre œuvre ? Qui peut essayer de nous barrer la route? N'avons-nous pas été suffisamment patients et suffisamment conciliants? Nous avons été si patients, nous avons fait une politique si avisée et si prudente, en même temps que si nette et si ferme — il faut rendre à cet égard justice à tous les ministres des Affaires étrangères qui ont dirigé notre politique depuis 1904 et même avant — qu'après avoir triomphé à la Conférence d'Algésiras, nous sommes arrivés à donner à toute l'Europe la preuve éclatante que nous n'avions pas d'ambitions illégitimes au Maroc, tout en ayant le souci de nos propres intérêts. Et nous avons vu se produire ce grand fait historique, que j'ai souligné personnellement, à savoir que l'empereur allemand en est venu à faire cette déclaration qu'il reconnaissait de la façon la plus formelle et la plus décisive que la France avait au Maroc des intérêts politiques supérieurs à ceux de toutes les autres nations. C'était reconnaître d'une manière absolue que désormais la France pouvait se mouvoir au Maroc comme elle l'entendrait, à condition qu'elle respectât l'Acte d'Algésiras.

La route est donc aujourd'hui tracée; nous pouvons et nous devons agir dans les conditions qui ont été déterminées par l'Acte international d'Algésiras.

A l'heure actuelle, l'œuvre la plus importante qui se présente à nous au Maroc avec une rare clarté, c'est l'œuvre économique. Pour la faire aboutir, il faut savoir ne pas être trop égoïste, savoir négocier avec les autres nations. Il faut que les négociants, les industriels, les ingénieurs et les banquiers des autres nations, qu'ils soient Italiens, Allemands, Autrichiens, Belges ou Anglais, s'unissent pour travailler en commun avec les constructeurs et les métallurgistes français, sous cette condition formelle : c'est que nous ayons la direction supérieure de ce grand mouvement d'ensemble. Si nous agissons avec cette courtoisie, avec cette franchise, avec cette loyauté vis-à-vis de l'Europe : si nous prouvons par nos actes que nous voulons bien pratiquer la politique que nous avons affirmée; si nous disons que le Maroc, restant politiquement sous l'influence de la France, est ouvert économiquement à toutes les activités internationales, ce jour-là, il ne s'élèvera plus de contestations au Maroc et nous ne trouverons plus d'adversaires de notre politique que dans notre propre pays. Mais ces adversaires, nous saurons en triompher, comme nous avons triomphé de tant d'autres. Ce n'est pas la première fois, en effet, que nous aurons rencontré sur notre route des oppositions opiniâtres et que nous les aurons vaincues.

Il y a quelques années, quand nous nous étendions dans l'Afrique Occidentale et que nous portions en même temps nos vues sur l'Extrême-Orient, à ce moment, nous avons vu se dresser devant nous les adversaires violents, passionnés de toute entreprise coloniale. Nous nous sommes défendus, et comment? En proclamant ce que nous voulions faire et en nous abritant, nous qui ne pouvions que porter la parole ou quelquefois prendre des décisions, derrière les magnifiques résultats réalisés par nos vaillantes troupes, par cette admirable armée qui a fait en Afrique Occidentale, en Indo-Chine, une œuvre telle que nous avons le droit de dire que, si nous avons été battus un jour, c'est par un de ces hasards qui ne s'expliquent pas, mais que chez nous la race est encore forte, les cerveaux lumineux, les bras vigoureux, toujours prêts à exécuter ce que la tête commande. (*Vifs applaudissements.*)

Ceux qui ont accompli cette œuvre si grande et si belle aujourd'hui, on les a appelés des conquérants. Le mot est facile à dire. Des conquérants, non! Ils sont allés délivrer des races opprimées et non pas asservir les populations indigènes. Ils sont allés les arracher à la brutalité, à la férocité de ces grands chefs noirs, les Mahmadou Lamine, les Ahmadou, les Samory, qui pillaient, ravageaient, dévastaient tous ces magnifiques territoires et étaient pour les populations indigènes les pires fléaux.

Cette œuvre civilisatrice qu'ont accomplie ces soldats et ces officiers — je ne cite pas leurs noms, leur pléiade est trop nombreuse — est celle à laquelle vient encore de collaborer ce grand soldat qui, depuis cinq ans, n'a cessé de pacifier, du Nord au Sud, la frontière algéro-marocaine. Celui-là n'est pas seulement un homme de première valeur militaire, c'est aussi un organisateur incomparable, car il a indiqué une méthode qui a été suivie malgré les critiques les plus passionnées, et qui a ramené la paix sur cette vaste étendue de territoire.

Avant 1904 et 1905, on peut dire que nous étions toujours en expédition sur ces confins de l'Oranie; nos troupes étaient assaillies dans leurs camps d'une façon presque permanente; il nous fallait des effectifs nombreux pour garder cette immense frontière de 1.200 kilomètres qui, des bords de la Méditerranée, s'étend au delà de Colomb-Béchar. Depuis quatre ans, plus un seul coup de fusil n'a été tiré, il n'y a plus de morts, plus de pri-

sonniers, la paix est absolue et le commerce s'établit normalement, grâce à la méthode savante préconisée et appliquée par le général Lyautey.

Ce qui a été fait sur toute la frontière algérienne, le général d'Amade, appliquant les idées du général Lyautey, l'a fait dans la Chaouïa ; il a établi des postes à la périphérie et la paix à l'intérieur.

On peut donc espérer que dans peu de temps, demain peut-être, nos négociants feront au Maroc ce qu'ils ont fait partout ailleurs et plus particulièrement en Algérie.

Il y a une vingtaine d'années, l'Algérie faisait avec la métropole pour environ 400 millions d'affaires par an. L'année dernière, elle en a fait pour 817 millions. En Tunisie, quand M. René Millet y était résident général, le commerce général entre la France et la Régence était de 100 millions; à l'heure actuelle, il est de 217 millions; en moins de dix ans, il a plus que doublé.

Voilà, Messieurs, quel a été le développement de notre commerce dans l'Afrique du Nord! Nous obtiendrons les mêmes résultats au Maroc, en apportant dans ce pays la même activité, la même intelligence, la même énergie. C'est à vous qu'il appartient d'accomplir l'œuvre de demain, œuvre de pénétration pacifique et de domination morale. Vous tous qui avez été de si bons Français, dans ces dernières années, il vous appartient de montrer une fois de plus vos qualités pour la grande œuvre qui reste à accomplir au Maroc. C'est pour cette œuvre, que je compte, que nous comptons tous sur vous.

Notre cher président, qui m'a succédé à la présidence du *Comité du Maroc*, vous le disait : Du courage pour notre grande France, pour notre grande patrie, que nous chérissons et que nous aimons par-dessus tout! Messieurs, à la patrie! Et à vous tous, de tout cœur! (*Vifs applaudissements et bravos répétés.*)

L'éloquent discours de M. Etienne semble prévoir une ère nouvelle d'activité féconde au Maroc.

Nous reviendrons ultérieurement sur la méthode qui doit caractériser cette activité, et dont le caractère exercera une influence si radicale sur la rapidité et la sûreté, comme sur l'étendue des résultats escomptés.

— *Réception de la mission Pelliot par le Comité de l'Asie française.* — Le 8 décembre, le Comité de l'Asie française a fêté, dans un banquet très brillant, le retour de la mission Pelliot, en même temps que la rentrée en France de notre collaborateur Robert de Caix. Ce banquet, qui réunissait cent cinquante convives environ, était présidé par M. Senart, président du Comité, assisté de MM. Etienne et Guillain, et du marquis de Reverseaux, vice-présidents. A la table d'honneur, on remarquait : M. Pichon, ministre des Affaires étrangères; M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, représentant le ministre de l'Instruction publique; le ministre de Chine; M. Raffalovich, représentant l'ambassadeur de Russie; M. Adatci, représentant l'ambassadeur du Japon ; le prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie; MM. Darboux, Pottier, Bertin, Chavannes, Cordier, de l'Institut; M. Gay, syndic du Conseil municipal; M. Legrand, président de la Société de Géographie commerciale;

M. Crépy, président de la Société de Géographie de Lille ; M. J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; M. Gariel, président de l'Association pour l'avancement des sciences, et les représentants des ministres de la Guerre et des Colonies.

Au dessert, de nombreux toosts ont été portés : par M. Senart, qui a souhaité la bienvenue à M. Pelliot et à ses collaborateurs, et à M. Robert de Caix ; par M. Pichon, qui a rappelé le courage de M. Pelliot lors du siège des légations de Pékin — courage qui lui valut d'être le plus jeune légionnaire de France — et qui a associé dans un même éloge les noms de Pelliot et de Robert de Caix, pacifiques pionniers de la civilisation et de la science ; par M. Bayet, qui a célébré les magnifiques résultats de la mission Pelliot ; enfin, par M. de Nalèche, qui a apporté son témoignage personnel de profonde estime et de vieille affection pour l'excellent journaliste, l'infatigable voyageur et le remarquable observateur qu'est son collaborateur Robert de Caix.

Le vendredi, 10 décembre, la mission Pelliot a été reçue officiellement à la Sorbonne par le Comité de l'Asie française et la Société de Géographie. La séance était présidée par M. Senart, président du Comité de l'Asie française, et le prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie. Le gouvernement était représenté par M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, et par M. Trouillot. ministre des Colonies.

Devant une assistance de plus de 4.000 personnes, M. Pelliot a fait le récit de son si fructueux voyage au Turkestan chinois, et les applaudissements enthousiastes du public émerveillé ont salué, comme il convenait, les magnifiques résultats de la mission archéologique française.

— *La visite du roi de Portugal à Paris.* — Comme nous le disions dans notre dernière chronique, le roi de Portugal, venant d'Angleterre, est arrivé le 27 novembre. Il y est resté jusqu'au jeudi 2 décembre et a été l'objet, durant son séjour, des manifestations les plus empressées d'une très sincère et cordiale sympathie. La visite du roi de Portugal en France, ayant gardé un caractère strictement privé, n'a donné lieu à aucune démonstration politique officielle.

Cependant, le dimanche 28 novembre, le lendemain de son arrivée, le président de la République a donné à l'Elysée, en l'honneur de Manuel II, un dîner de gala au cours duquel les toasts suivants ont été prononcés :

TOAST DU PRÉSIDENT

Sire,

C'est avec un vif plaisir que je souhaite la bienvenue à Votre Majesté dans ce palais où mon éminent prédécesseur a eu l'honneur, il y a quelques années, de recevoir votre très regretté père, Sa Majesté le roi dom Carlos, et votre noble mère, Sa Majesté la reine Amélie.

Je suis heureux de pouvoir vous assurer aujourd'hui de nos sentiments de cordiale sympathie pour votre personne et votre beau pays.

En vous exprimant les vœux très sincères que je forme pour votre

bonheur, je porte la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine, votre mère et de la famille royale, je bois à la grandeur et à la prospérité du Portugal, ami de la France.

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

Je suis on ne peut plus touché des paroles affectueuses que vous venez de m'adresser et très heureux de vous exprimer ma reconnaissance pour le charmant accueil dont je suis l'objet, ici même où mon père bien-aimé et ma mère, la reine Amélie, ont été si aimablement reçus par votre éminent prédécesseur.

Les témoignages de sympathie dont j'ai été entouré depuis mon entrée en France et les sentiments si cordiaux que vous avez bien voulu manifester envers ma chère patrie, me remplissent de satisfaction. Ils réveilleront, je n'en saurais douter, l'écho le plus chaleureux dans mon pays, déjà attaché à la France par des liens si étroits d'affinité intellectuelle et de sincère amitié.

C'est en formant les vœux les plus sincères pour l'avenir de cette grande et glorieuse nation et pour votre bonheur personnel que je lève mon verre pour boire à votre santé, monsieur le Président, et à la prospérité de la France, amie du Portugal.

Allemagne. — *L'ouverture du Reichstag, le discours du trône.* — La réouverture du Reichstag a eu lieu, le 30 novembre. L'empereur a prononcé le discours du trône dont voici le texte :

Pour le début de vos travaux, en mon nom ainsi qu'en celui des Etats confédérés, je vous souhaite la bienvenue.

Dans sa dernière session, la législation financière a procuré à l'empire de nouvelles ressources. Il faut travailler à fortifier la situation financière de l'empire au moyen de ces ressources. Le projet de budget pour 1910 qui vous est soumis est conçu dans cet esprit. Une demande de crédits complémentaires contient le découvert des années 1906 à 1909 que l'empire doit assumer, d'après la loi de finances du 15 juillet 1909.

Les travaux du Conseil fédéral sur les assurances de l'empire touchent à leur fin. Cette loi, outre qu'elle apportera plus d'unité dans la législation existante et introduira des modifications dans l'organisation, étendra les bases de l'assurance contre la maladie et ajoutera aux mesures de prévoyance pour les classes laborieuses, l'assurance pour les veuves et les orphelins.

Un nouveau projet de loi rassemblera les différentes modifications apportées à la loi industrielle (*Gewerbeordnung*) qui n'a pas été complètement achevée et sur laquelle l'entente est complète entre le Reichstag et les gouvernements confédérés.

Une loi spéciale sera proposée sur le travail à domicile. En outre, vous aurez à discuter un projet de loi sur le placement.

Des projets concernant la modification de la procédure criminelle et la loi sur l'organisation des tribunaux criminels, dont la discussion n'a pu être terminée pendant la session précédente, vous seront soumis à nouveau.

Nos possessions en Afrique et dans les mers du Sud se développent d'une manière satisfaisante. L'accroissement des recettes propres des colonies a débarrassé l'Empire des dépenses importantes. On vous proposera de

continuer le chemin de fer du Zambara jusqu'au Kilimandjaro et d'agrandir le réseau des voies ferrées du Sud-Ouest africain allemand. Ces constructions permettront de diminuer l'effectif des troupes coloniales.

L'augmentation du nombre des colons et de la fortune publique dans les colonies rendent une réforme judiciaire nécessaire. Il y a d'abord lieu de créer une troisième instance dans la métropole.

Un projet de loi sur les fonctionnaires coloniaux vous sera également soumis ; leur traitement fera l'objet d'une réorganisation.

La loi du 16 décembre 1907, relative aux relations commerciales avec l'Empire britannique, expire le 31 décembre ; un projet de loi vous sera soumis dans le but d'autoriser le Conseil fédéral à prolonger l'état de choses actuel pour deux ans.

Un traité de commerce avec le Portugal vous sera également soumis.

Pour assurer au peuple allemand un développement pacifique et fort, mon gouvernement applique ses efforts continuels à entretenir et à affermir ses relations pacifiques et amicales avec les autres puissances.

Je constate avec satisfaction que l'accord conclu avec le gouvernement français relativement au Maroc s'est exécuté dans un esprit qui répond tout à fait à son but de concilier les intérêts des deux côtés.

On a célébré avec reconnaissance, tant en Allemagne qu'en Autriche, le trentième anniversaire de l'alliance, qui par l'accession de l'Italie s'est élargi dans la Triplice. J'ai la confiance que l'union des trois puissances alliées conservera aussi à l'avenir sa force pour le bien des peuples et le maintien de la paix.

Et maintenant, Messieurs, je vous souhaite le plein succès de vos travaux pour le salut de l'Empire.

— *Les débuts parlementaires du chancelier, M. de Bethmann-Hollweg.* — Le chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, a fait le 9 décembre ses débuts au Reichstag. Le chancelier a été très concis. Son discours n'a guère duré plus d'une douzaine de minutes. M. de Bethmann-Hollweg est resté dans des généralités qui correspondent à l'état de la politique actuelle en Allemagne. Il n'a pas voulu se lancer dans un exposé général de la politique extérieure. Il répondra plus tard aux questions qui lui seront posées par les députés au cours de la première lecture du budget. Voici le texte de son discours :

Le budget qui vous est soumis a été préparé avec un soin particulier. C'était le premier devoir qui s'imposait aux gouvernements confédérés à la suite des événements de l'été dernier. Les recettes, comme vous l'exprimera plus en détail le secrétaire d'Etat à la trésorerie, correspondront d'après toutes les probabilités aux prévisions. Il a été tenu compte des exigences nécessaires pour maintenir notre force militaire. Tous les départements se sont imposé le devoir de ne pas dépasser le strict nécessaire et on a réduit, dans la mesure du possible, le montant de l'emprunt.

Les partis seront de l'avis des gouvernements confédérés : notre premier devoir est de donner à l'Empire une base financière solide, et les partis qui se sont divisés sur la question des impôts devront s'entendre pour accomplir ce devoir. Peu importe que leurs divergences continuent ou non. Je n'éprouve pas le besoin de revenir sur les événements de l'été dernier ; je ne vois pas en quoi cela pourrait être utile à la tâche qui nous incombe maintenant.

Cependant, je dois insister sur ce point. On a demandé pourquoi les gouvernements confédérés n'avaient pas pris part dans la lutte des partis sur les derniers projets d'impôts.

Le devoir du gouvernement est d'aider à l'apaisement des luttes de partis qui l'été dernier atteignirent leur paroxysme et qui ne pourraient se prolonger sans nuire à l'Allemagne et à la considération de l'Empire.

Le discours du trône a mentionné les principaux travaux législatifs que doit accomplir le Reichstag cet hiver. On a cru qu'au programme actuel viendrait s'ajouter un programme général ; cette attente semble répondre, ce me semble, en première ligne à des considérations de partis.

C'est ce qui explique également le désir des déclarations du programme indiquant sur quelles considérations politiques les gouvernements confédérés comptent baser leur politique.

Les partis ont, jusqu'à présent, refusé catégoriquement et continuent à refuser d'être partis du gouvernement.

Je le comprends fort bien pour ma part. De même aucun gouvernement ne peut être en Allemagne un gouvernement de parti.

Les difficultés qui en résultent, tous les Etats de l'Allemagne ont eu à les combattre. Cette situation qui provient de l'organisation même des partis et de nos institutions n'a été modifiée en aucune façon par la crise récente.

Le radicalisme a intérêt à diviser l'Allemagne en deux camps politiques d'après la position que les différents partis prennent vis-à-vis des impôts, mais ce dualisme est une fiction qui peut être exploitée, mais qui ne peut durer.

Je ne vois pas l'avantage qu'il y aurait pour ce pays de continuer la lutte qui s'est déchaînée entre les partis, à propos des nouveaux impôts.

On dit que le Reichstag, dans cette session, ne s'occuperait que de projets sans haute portée politique. Je ne vois pas ce qu'il y a d'affligeant là-dedans.

Si le Reichstag mène à bon port les projets de loi qui lui sont soumis, il devra se déclarer satisfait de la tâche accomplie.

Des lois sociales, une réforme judiciaire, questions qui ont occupé l'attention politique pendant une dizaine d'années, ne peuvent pas être classées parmi les lois sans importance politique.

Je ne peux admettre qu'il y ait dans le pays un besoin de continuer à vivre dans une atmosphère politique surchargée, où domine le besoin du sensationnel, et qui entraîne l'irritation.

Ce que le peuple désire avant tout, c'est de ne pas être troublé dans son travail quotidien par l'agitation et les expériences.

Le pays veut une politique sage et ferme à l'intérieur comme à l'extérieur.

Aucune nation ne peut supporter d'être tenue en haleine par des luttes continuelles entre les partis.

Nous ne pouvons pas nous permettre de nous attarder au passé.

Un pays, comme l'Allemagne, qui a conquis sa place par un travail rationnel, ne peut la garder qu'en persistant dans cette voie.

En Allemagne, nous n'avons jamais vu un seul parti marquer la politique de son empreinte propre, mais tous les partis y ont collaboré, et cela doit être ainsi, encore dans l'avenir.

Je ne renouvelle pas par là l'appel au travail positif dont on s'est tant moqué pendant les dernières semaines. Non, messieurs, ne voyez pas là-dedans l'expression de l'anxiété à l'endroit de la formation d'une majorité.

Je suis persuadé qu'une nécessité oblige tous les membres d'une communauté nationale à un travail positif, et je suis sûr que cette nécessité persistera et aura raison de l'agitation de l'heure présente.

Angleterre. — *La crise anglaise. La clôture de la session parlementaire. Le discours du trône.* — Le vote de la Chambre des lords refusant le 30 novembre, par 350 voix contre 75, de donner son consentement à la loi budgétaire avant qu'elle ait été soumise au jugement du pays, a entraîné comme conséquence logique la clôture de la session parlementaire et l'ouverture de la période électorale, en vue du renouvellement de la Chambre des Communes. Le 2 décembre en effet, M. Asquith, président du Conseil des ministres, après avoir officiellement annoncé à la Chambre des Communes la décision de la Chambre des lords par un discours extrêmement violent contre l'attitude « anticonstitutionnelle » des lords, a fait voter par l'assemblée la motion gouvernementale suivante :

L'action de la Chambre des lords, en refusant de transformer en loi les dispositions financières prises par la Chambre des Communes pour le service de l'année, est une violation de la Constitution et une usurpation des droits des Communes.

Cette motion a été adoptée par 349 voix contre 134, aux applaudissements enthousiastes de la majorité et la séance a été levée sans autre incident. Le surlendemain, 4 décembre, le roi a procédé, avec le cérémonial ordinaire, à la clôture du Parlement.

Voici la teneur du discours du trône lu, à cet effet, devant la Chambre des communes.

Mylords et Messieurs,

La visite officielle que S. M. le roi de Portugal m'a faite à l'occasion de son avènement au trône nous a causé, à la reine et à moi, un grand plaisir et a consolidé et renforcé les liens d'amitié qui unissent depuis si longtemps et d'une façon si heureuse les deux nations alliées.

Mes relations avec les puissances étrangères continuent à être amicales. Les difficultés qu'on avait eu le regret de voir se produire dans le sud-est de l'Europe pendant l'automne de l'année dernière ont heureusement abouti à une solution pratique et au maintien de la paix. Le régime constitutionnel continue d'un autre côté de faire des progrès satisfaisants dans l'Empire ottoman.

Sauf certaines réserves faites par mes représentants, au moment de la signature, j'ai ratifié celles des conventions qui ont resulté de la Conférence de la paix tenue à la Haye en 1907, qui ne demandent pas une législation spéciale dans ce pays pour que leurs prescriptions y soient valables.

Les conventions et les accords avec l'Allemagne, la Norvège, la Suisse et le Portugal ont été renouvelés pour une nouvelle période de cinq ans; d'autres qui sont sur le point d'expirer sont en cours de renouvellement.

J'ai donné avec la plus grande satisfaction mon assentiment à la loi établissant l'union de l'Afrique du Sud qui répond aux désirs unanimes des Parlements des quatre colonies constituant cette union. Ce résultat, obtenu par l'établissement d'institutions libres dans mes nouvelles colo-

nies, est, j'en suis sûr, un sujet de sincère satisfaction dans tout mon empire.

Je ne doute pas que l'union n'ajoute à la force de l'Afrique du Sud et je fais des vœux pour que sa population jouisse dans les années futures d'une prospérité croissante et d'une concorde durable.

Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie de la libéralité et du soin que vous avez montrés à la lourde augmentation des dépenses nationales exigées par la défense de l'empire et par les réformes sociales : je regrette que les mesures prises par vous aient été inefficaces.

Mylords et Messieurs,

Une loi agraire en Irlande a été votée. Cette loi soulageant les caisses locales des obligations créées par les précédentes lois relatives aux achats et en augmentant le domaine administratif et les ressources des districts réunis, amènera, je l'espère sincèrement, un bien-être général dans le pays et une amélioration permanente de la condition des petits fermiers dans l'ouest de l'Irlande.

J'ai donné mon assentiment au bill relatif à l'institution des Bourses du travail, qui sera, j'en suis sûr, un pas important fait dans la réglementation meilleure du marché du travail et une base pour d'autres mesures concernant certains inconvénients du chômage.

La mesure qui a été adoptée pour constituer des Chambres de l'industrie dans certaines branches du travail constituera, je l'espère, avec une sage administration, un bienfait appréciable pour une classe spéciale de travailleurs dénués de ressources.

J'ai eu le plaisir de donner mon assentiment à une loi sanctionnant un traité conclu en vue d'assurer les bénéfices de la loi française concernant les indemnités des ouvriers aux sujets britanniques qui travaillent en France et sont blessés au cours de leurs travaux dans ce pays.

Je vous remercie du zèle avec lequel vous avez accompli vos travaux difficiles et prolongés et je fais des vœux pour qu'ils soient couronnés de succès par la bénédiction du Dieu tout puissant.

Aussitôt après la clôture du Parlement, la campagne électorale a commencé avec une ardeur qu'explique facilement la gravité de la situation. M. Asquith, M. Lloyd George et M. Balfour ont déjà, dans des discours ou des manifestes sensationnels, précisé les points principaux de leurs programmes respectifs. Nous n'y insisterons pas davantage aujourd'hui, nous réservant d'étudier la question dans son ensemble en un article documenté que nous publierons dans notre livraison de janvier.

— *L'union sud-africaine.* — La proclamation royale décrétant l'union des colonies du Cap, Natal, Transvaal et Fleuve-Orange, sous le nom de « Union du Sud de l'Afrique », à compter du 31 mai 1910, a été lue le 7 décembre à Londres, du haut des marches du Stock-Exchange.

Belgique. — *La mort du roi Léopold II.* — Le roi des Belges, Léopold II, est mort le 17 décembre, à 2 h. 37 du matin, à la suite d'une courte maladie. Il était né à Bruxelles le 9 avril 1835 et avait succédé à son père, Léopold Ier, le 10 décembre 1865.

Danemark. — *Mort de la princesse Valdemar.* — La princesse Valdemar de Danemark est morte à Copenhague le 4 décembre, brutalement enlevée en quelques jours par une attaque d'influenza. Sa mort met en deuil ses deux patries, la France et le Danemark, qu'elle chérissait d'une même affection, qu'elle a servies avec le même cœur, la même noblesse, le même dévouement, et où elle était également et si justement populaire.

Italie. — *Démission du ministère Giolitti. Le cabinet Sonnino.* — Le ministère Giolitti est tombé le 2 décembre. Formé le 27 mai 1906, il avait subi un certain nombre de remaniements partiels. Le bruit avait même un instant couru, avant la réouverture de la session parlementaire, qu'il en subirait prochainement un plus considérable encore. Mais M. Giolitti fit alors savoir que le cabinet resterait intact au pouvoir ou démissionnerait tout entier. Il a tenu parole.

Nous avons dit, il y a quinze jours, par quel véritable coup de théâtre parlementaire M. Giolitti avait inauguré la rentrée des Chambres, le 18 novembre, en faisant présenter par le ministre des Finances, M. Lacava, un projet de réformes fiscales auquel personne n'avait songé jusqu'alors, et que nous avons analysé dans notre dernière chronique.

La discussion fut malheureuse. Loin de soulever une satisfaction générale, le dégrèvement des sucres fut très attaqué de certains côtés, par certains producteurs d'abord, et aussi par les Méridionaux qui, dit-on, font une consommation très restreinte de sucre. Chacun se mit à dire que si le gouvernement voulait dégrever quelque article de consommation, il devait plutôt choisir celui-ci ou celui-là, le pétrole par exemple. On prétendit aussi que la loi du 23 janvier 1902 qui supprimait la taxe sur les farines n'avait pas effectivement profité aux consommateurs. Naturellement, l'accueil fait aux nouveaux impôts fut pire encore. M. Lacava dut avouer qu'ils ne pouvaient être appliqués avant que son département eût réuni un certain nombre de renseignements complémentaires et qu'ils entraînaient forcément une refonte des impôts locaux. En outre, l'extrême gauche ne fut pas gagnée et décida de voter dans les bureaux pour les candidats hostiles aux projets du gouvernement. Aux yeux de tous, ces projets apparurent mal conçus, mal étudiés, comme un expédient ne répondant ni à un grand intérêt national, ni aux exigences parlementaires. Ils ont été condamnés hier. Les bureaux de la Chambre chargés de les examiner nommèrent sept commissaires hostiles contre deux favorables. Devant une pareille manifestation, M. Giolitti ne voulut pas attendre le vote de la Chambre sur le fond; il présenta sa démission au roi qui l'accepta.

C'est M. Sonnino qui a recueilli la succession plutôt difficile de M. Giolitti. Après des négociations qui furent très laborieuses, M. Sonnino a réuni, le 11 décembre, un cabinet de concentration droite-centre-gauche, réunissant les partis du centre gauche, du

centre, de la droite et des catholiques, sur un programme que son organe attitré, le *Giornale d'Italia*, a formulé ainsi :

Réorganisation et développement de l'école primaire ; réformes financières relatives à l'enseignement ; solution du problème de la marine marchande ; concentration au ministère de la Marine de tous les services de la marine de commerce ; réforme de l'administration des chemins de fer ; application rigoureuse des lois spéciales concernant l'Italie méridionale : création d'un ministère du Travail ; réforme des services du ministère de l'Agriculture.

— *Mort de M. Fortis.* — M. Fortis, ancien président du Conseil, est mort le 3 décembre après de longues semaines d'agonie. Il était âgé de 64 ans.

II. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale Française. — *Une expédition de police au Nord de Bilma.* — Il résulte d'un télégramme envoyé par le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger au gouverneur général intérimaire de l'Afrique Occidentale et transmis au ministère des Colonies, que le capitaine Prévot a remporté, le 7 novembre dernier, un brillant succès. Cet officier, avec 65 tirailleurs appartenant à la garnison de Bilma, a attaqué, près du village de Birki, à 50 kilomètres au Nord de Bilma, un fort rezzou de 430 Arabes venant de Tripolitaine sous les ordres d'un chef nommé Abbe Salah et accompagné de 400 Tebbous qui se dirigeaient vers le Kaouar. Le rezzou a été bousculé et dispersé, puis rejeté hors de l'oasis dans la direction de l'Est, après un sérieux engagement. Les Arabes ont laissé sur le terrain 15 tués, 15 fusils, ainsi qu'un certain nombre de chameaux et de chevaux qu'ils avaient pris à Faschi. Tout leur convoi est également tombé entre nos mains. Nous avons eu 5 tirailleurs tués et 8 tirailleurs blessés, dont 5 grièvement. Le détachement Prévot a regagné Bilma vers le 10 novembre, après avoir acquis l'assurance que le rezzou s'était définitivement dispersé.

Bilma est le poste de l'Afrique Occidentale Française le plus avancé dans le Nord-Est de la colonie, à l'Ouest du Tibesti, sur la route des caravanes allant de Tripoli au golfe de Guinée.

Afrique Orientale. — *Les négociations anglo-allemandes dans l'Afrique Orientale.* — Les négociations qui se sont récemment poursuivies entre l'Allemagne et l'Angleterre pour la délimitation de leurs colonies de l'Afrique Orientale, dans la region du lac Albert-Edouard, viennent de donner lieu à des rumeurs absolument fantaisistes. On a raconté que l'accord était conclu et que l'Angleterre aurait reçu non seulement des territoires sur lesquels l'Allemagne avait des prétentions, mais encore des territoires congolais, si bien qu'elle pourrait construire sur son propre territoire la ligne du Cap au Caire.

Il convient de faire observer que les négociations anglo-allemandes ne sauraient affecter les possessions belges en Afrique, c'est-à-dire donner à l'Angleterre une bande de terrain entre son Afrique orientale et le Nord du lac Tanganyka, comme elle l'avait obtenu par le traité anglo-congolais de 1894, qui fut abandonné sur les protestations de l'Allemagne. A cette époque, en effet, l'idée du « Cap au Caire » hantait plus que toute autre l'esprit des impérialistes anglais et ils songeaient à la réaliser en faisant toucher le territoire britannique au Nord comme au Sud du lac Tanganyka, sur lequel on aurait lancé des vapeurs assurant la jonction des deux tronçons de la grande ligne transafricaine anglaise.

De là le désir de s'assurer une bande de terrain entre l'Afrique orientale allemande et l'Etat du Congo. Mais aujourd'hui, il n'est question de rien de pareil; le « Cap au Caire » n'est plus qu'un mot, un nom que l'on donnera sans doute plus tard aux tronçons Nord et Sud, quand ils se seront rejoints, tronçons qui, pour l'instant, visent à prendre une valeur régionale et non transafricaine. C'est ainsi que celui du Sud, au lieu de se diriger, comme il devait primitivement le faire, vers le Tanganyka, oblique au Nord-Ouest, vers le Katanga, où l'on a découvert d'immenses gisements de cuivre.

Les Anglais ne se préoccupent plus guère de s'insinuer entre l'Afrique orientale allemande et le Congo belge, et ils ne pourraient d'ailleurs le faire que par une cession de territoire obtenue du gouvernement de Bruxelles, et non par l'effet des négociations récemment engagées avec les Allemands pour régler quelques détails de frontière et dont les dépêches, d'ailleurs incohérentes, ont fort exagéré la portée.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le premier message présidentiel de M. Taft.* — Le 7 décembre, M. Taft a adressé au Congrès de Washington son premier message présidentiel.

Le message constate tout d'abord que les relations des Etats-Unis avec les gouvernements étrangers continuent à être établies sur une base normale d'amitié et de bonne entente et sont, pour la plupart, d'un caractère satisfaisant. Puis, sous le titre « Europe », le message décrit le progrès de certaines négociations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

NÉGOCIATIONS ANGLO-AMÉRICAINES

Selon la convention du 27 janvier, dit M. Taft, la question des pêcheries a été soumise au tribunal de La Haye. Chacun des deux gouvernements a soumis à l'autre et au tribunal de La Haye, sous forme d'un imprimé, ses arguments, à la date du 4 octobre; les Etats-Unis préparent en ce moment le libellé de leurs contre-arguments. C'est là le premier cas de grandes questions internationales de cette nature porté devant la Cour permanente de La Haye.

Les commissaires de la fixation de la frontière canadienne n'ayant pu

s'entendre dans les six mois qui ont suivi l'échange des notes imprimées, conformément au traité du 11 avril 1908, il a fallu avoir recours à l'arbitrage prévu par ce traité.

La commission internationale des pêcheries, en vertu de la convention du 11 mars 1908, a achevé l'élaboration d'un système uniforme de règlements internationaux pour la protection et la conservation de poissons servant à l'alimentation dans les eaux formant la frontière internationale des Etats-Unis et du Canada : ces règlements seront soumis au Congrès pour qu'il vote les lois nécessaires à leur application.

La convention organisant l'arrangement de différends entre les Etats-Unis et le Canada, y compris le partage de certaines eaux aux frontières, convention sanctionnée par le Sénat le 3 mars, n'a pas encore été ratifiée par la Grande-Bretagne. Enfin la commission nommée pour examiner les questions d'obstruction dans la rivière de Saint-John s'occupe actuellement de ce travail.

Le message annonce encore que des négociations en vue d'une conférence internationale pour assurer la protection des phoques à fourrure sont engagées avec la Grande-Bretagne, le Japon et la Russie. Le président espère que cette conférence apportera une solution satisfaisante de la question. Puis, parlant de la Conférence sur le droit maritime tenue à Londres, le message s'exprime ainsi :

La déclaration de Londres est une codification extrêmement satisfaisante de la législation maritime internationale ; il faut espérer que la modération et l'équité qui la caractérisent en assureront l'adoption générale, en même temps qu'elles feront disparaître une des difficultés qui empêchaient la création d'une Cour internationale des prises.

LA BELGIQUE ET LES ÉTATS-UNIS

Le message recommande aussi le vote de crédits pour la représentation des produits américains à l'exposition universelle de Bruxelles en 1910 ; et sur la question des réformes que fait entrevoir l'annexion de l'Etat libre du Congo à la Belgique, M. Taft déclare que « l'attitude des Etats-Unis est une attitude d'encouragement bienveillant, « accompagnée du ferme espoir que la bonne œuvre entreprise avec « le sentiment des responsabilités et poursuivie avec zèle activera « les résultats si ardemment désirés, justifiera bientôt la sagesse qui « en inspire la poursuite et satisfera aux requêtes des sentiments « humanitaires prononcés dans le monde entier ».

RELATIONS INTER-AMÉRICAINES

Le message aborde en ces termes la question de l'Amérique latine :

Vu la modification des circonstances dans lesquelles se trouvent les Etats-Unis et les républiques situées au Sud — et dont la plupart ont de grandes ressources naturelles, un gouvernement bien établi et un idéal de progrès — les craintes qui firent naître la doctrine de Monroë peuvent être considérées comme ayant à peu près disparu, et ni cette doctrine sous sa forme actuelle, ni aucune doctrine de politique américaine ne sauraient être alléguées pour permettre à un gouvernement sans stabilité de se dérober perpétuellement à ses obligations, sous l'allégation insidieuse que les Etats-Unis nourrissent une ambition dominatrice.

Le président prédit alors que le développement, sous une forme colossale, d'un commerce américain intercolonial que servira le développement de nouvelles facilités commerciales, telles que la grande Banque, qui doit être établie dans l'Amérique latine. Il mentionne l'amélioration des relations avec le Venezuela sous son nouveau gouvernement, le renvoi de la décision de la réclamation Alsop au jugement du roi Edouard, et d'autres sujets concernant l'Amérique latine : entre autres, l'amitié avec le Mexique, prouvée par la récente entrevue des deux présidents à El Passo. Enfin, sur le Nicaragua, M. Taft dit :

Il n'est pas nécessaire de refaire ici le triste récit des cruautés sans nom et de l'oppression dont on assure que le gouvernement de Zelaya s'est rendu récemment coupable. Deux Américains ont été exécutés sur l'ordre du président Zelaya lui-même. Il paraît que c'étaient des officiers réguliers d'une troupe organisée de la révolution, laquelle existe depuis des semaines, se développe d'une manière ordonnée et domine dans la moitié de la république, à la date à laquelle ce message s'imprime.

Le gouvernement des Etats-Unis s'occupe avec fermeté et circonspection d'établir la vérité exacte en ce qui concerne les rapports sur les événements du Nicaragua et la conduite qu'il devra suivre comme la plus conforme à sa dignité, aux intérêts américains et à des obligations morales envers l'Amérique centrale et envers la civilisation.

RELATIONS ENTRE LA CHINE ET LE JAPON

En ce qui concerne l'Extrême-Orient, le message renouvelle l'assurance que les Etats-Unis sont partisans de l'égalité de traitement pour les puissances et du respect scrupuleux de l'intégrité de l'empire chinois. Il insiste de nouveau sur le danger qu'il y a à ce que les revenus des douanes intérieures chinoises soient hypothéqués à des banquiers étrangers. Il rappelle que, pour ce qui est du projet de la grande ligne du chemin de fer, un groupe de banquiers américains, jouissant d'une réputation internationale, a heureusement consenti à partager l'emprunt, à des conditions que peut approuver le gouvernement américain. La principale de ces conditions est que le matériel de chemin de fer américain devra être exactement semblable à celui des autres nations participant à cet emprunt. Après des négociations qui ont duré plusieurs mois, la participation des Américains sur un pied d'égalité avec les autres banquiers paraît enfin assurée.

M. Taft insiste ensuite sur la cordialité des relations nippo-américaines. Cette cordialité a été attestée par la présence du prince Koumi aux fêtes d'Hudson et de Fulton. Le président déclare que les assurances données par le Japon dans la convention chinoise du 4 septembre ne contenaient, en ce qui concerne les mines de Mandchourie, aucun projet qui soit incompatible avec la politique de l'égalité de traitement garantie aux Américains par le précédent traité avec la Chine.

LA SITUATION FINANCIÈRE ET LA QUESTION DES DOUANES

Le message donne un résumé du rapport du secrétaire de la trésorerie sur le déficit et conseille l'émission, par intermittences, d'obligations pour la construction du canal de Panama. Le président appelle l'attention sur les instructions qu'il a données aux chefs des départements sur la nécessité de réaliser des économies. Ces instructions ont eu pour résultat une diminution de 55 millions de dollars dans les évaluations budgétaires pour l'année prochaine par rapport aux demandes de crédits de cette année.

En ce qui concerne les fraudes qui se sont produites aux douanes de la ville de New-York, M. Taft indique que l'*American Sugar Refinevig Company* en a surtout bénéficié, mais il dissuade le Congrès de s'occuper de cette affaire pour le moment avant que le département des Finances et celui de la Justice aient approfondi la question. Car cette action du Congrès pourrait assurer l'immunité et, d'un autre côté, embarrasser les autorités dans leur effort en vue d'amener la condamnation des parties coupables.

En ce qui concerne la clause maximum et minimum de la loi douanière, le président exprime l'espoir et est convaincu qu'il n'en résultera aucune guerre de tarifs, grâce à la latitude accordée au pouvoir exécutif par les termes « spécifications illégitimes », c'est-à-dire sans bonne et valable raison. M. Taft est d'avis que ce pouvoir soit confié au président avec l'espoir que les tarifs maximum ne seront jamais appliqués en aucun cas, mais que le droit de les appliquer permettra au président et au département d'Etat, par une négociation amicale, d'assurer l'élimination des spécifications illégitimes dans les lois et les mesures prises pour l'application de ces lois dans tout pays étranger.

Il exprime l'espoir que l'œuvre de la nouvelle administration douanière, instituée par cette loi, sera d'une utilité primordiale, chaque fois que le Congrès jugera à propos encore une fois de remanier les taxes douanières. Cependant, il met en garde contre la précipitation, car rien n'apporte autant de trouble dans la prospérité d'un pays que la menace d'une revision de tarifs.

LA DÉFENSE NATIONALE

En ce qui concerne le département de la Guerre, le président recommande la construction d'une île artificielle à l'embouchure de la Chesapeak-Bay, pour l'édification d'un fort destiné à empêcher l'entrée d'une flotte ennemie dans la base d'opérations stratégiques la plus importante de toute la côte de l'Atlantique.

LA RÉFORMF DE LA PROCÉDURE DES COURS FÉDÉRALES

M. Taft recommande ensuite que pouvoir soit donné au président de nommer une Commission chargée d'étudier l'application du « droit d'équité », à la procédure des Cours fédérales, afin de simplifier et d'accélérer le plus possible cette procédure et de la rendre moins

onéreuse pour les plaideurs de faibles moyens. Il dit à ce sujet : la rapidité avec laquelle es affaires sont jugées à la fois au civil et au criminel par les cours anglaises d'après les règles modernes de la procédure font apparaître les retards subis dans nos cours comme archaïques et barbares.

QUESTIONS DIVERSES

Le président recommande qu'une loi soit votée pour empêcher l'usage d' « arrêts d'injonction » dans les procès de conflits ouvriers conformément aux termes du programme républicain auquel il a souscrit lors de la dernière élection présidentielle. Le président fait aussi les recommandations auxquelles on s'attendait pour la création de Banques d'épargne postales, l'allocation de subventions maritimes, l'admission au rang d'Etat des territoires du Nouveau-Mexique et de l'Arizona, l'inscription d'un crédit de 50.000 dollars en vue de la suppression du trafic appelé « la traite des blanches » et la formation d'un bureau fédéral d'hygiène publique.

CONCLUSIONS

En terminant, le message fait ressortir la haute prospérité du pays et dit qu'il y a lieu de croire qu'on se trouve à la veille d'une importante expansion des affaires.

Il est bon de noter, dit M. Taft, que l'accroissement de la cherté de la vie n'est pas un fait spécial aux Etats-Unis, mais un fait général dans le monde entier, et ceux qui voudraient attribuer le renchérissement de toutes choses à l'existence du tarif douanier protecteur en vigueur doivent pouvoir rendre raison de ce fait que le renchérissement s'est produit presque entièrement sur les produits des manufactures ou de la ferme dont les droits d'entrée n'ont pas été augmentés dans le tarif ou même, maintes fois, ont subi une très forte réduction.

Le message présidentiel a produit une impression favorable. Le passage relatif au Nicaragua a provoqué un vif intérêt ainsi que celui relatif à la diminution des dépenses publiques.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Nos importations à Gênes en* 1908. — En 1904, l'importation des marchandises étrangères à Gênes avait atteint 3.193.432 tonnes, et la France avait pris part à ce trafic jusqu'à concurrence de 52.307 tonnes.

Après s'être élevée à 3.808.791 tonnes en 1905, l'importation étrangère à Gênes dépassait en 1906 quatre millions de tonnes et se chiffrait exactement par 4.171.752; la part de la France ne dépassait pas 53.676 tonnes. A ce progrès succédait, en 1907, un important recul. L'introduction des marchandises étrangères à Gênes tombait à 3.982.023 et concurremment nos ventes, en diminution, ne portaient que sur 46.795 tonnes.

Le dernier exercice a enregistré une notable amélioration de la situation : il a été introduit à Gênes, en effet, en 1908, une quantité de 4.253.537 tonnes et notre pays a contribué à ce total jusqu'à concurrence de 50.971 tonnes. Le progrès sur 1907 est d'environ 4.000 tonnes, mais nous sommes encore au-dessous des chiffres de 1904 et de 1906.

Il ne faut toutefois pas s'exagérer les conséquences de cette constatation. Les produits qui alimentent dans la plus forte proportion le trafic du port de Gênes sont les charbons, les céréales, les cotons, les bois de construction, les peaux brutes, les minerais et métaux et de tous ces produits la France n'est pas importatrice ou l'est dans des proportions insignifiantes. Les entrées de charbon sont en augmentation ininterrompue : le chiffre du trafic général augmente, mais nous n'en subissons aucune répercussion.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Les relations économiques entre le Siam et le Tonkin.* — D'après une correspondance particulière de Bangkok au *Temps*, on semble avoir renoncé au projet qui avait été envisagé jadis par M. Beau, à la suite des études du lieutenant Barthélemy, de construire une voie ferrée partant de Saïgon, traversant le Mékong et se développant à travers le Laos siamois et la riche vallée de la Sé-moun, pour aller ensuite se raccorder au grand transindo-chinois. Ce projet nous aurait permis de drainer vers Saïgon tout le commerce des provinces siamoises qui s'étendent sur la rive droite du Mékong; malheureusement de tels travaux auraient entraîné des dépenses très élevées, et dans l'état actuel des finances de l'Indo-Chine, on préfère obtenir les mêmes résultats en améliorant le cours de la Sé-moun, affluent du Mékong. Pendant la saison des hautes eaux on peut sans trop de peine aller en bateau à vapeur à Oubon, capitale du Laos siamois, et de là rayonner à une grande distance, soit sur la Sé-moun même, soit sur ses affluents. Au moment des basses eaux, au contraire, le cours de la Sé-moun entre Oubon et le confluent est barré par des seuils rocheux de peu d'importance, mais qui ne per-

mettent que des transports par pirogues. Il n'en est pas moins vrai que s'il existait un service régulier de navigation reliant Oubon au Mékong, et de là à Saïgon, presque toutes les marchandises destinées au Laos siamois ou en provenant transiteraient à travers la Cochinchine. Aussi notre consul à Oubon et notre ministre au Siam, qui était alors M. de Margerie, ont-ils beaucoup insisté dernièrement auprès du gouvernement général de l'Indo-Chine pour obtenir la création de ce service.

L'occasion est éminemment favorable. En effet, les Siamois, qui avaient l'intention de construire une voie ferrée allant de Korat à Nong-khay, ont renoncé provisoirement à ce projet et toutes leurs ressources financières sont engagées dans la construction de voies ferrées dans la presqu'île malaise. Nous n'avons donc à redouter aucune concurrence siamoise pendant une période d'au moins une douzaine d'années, et ce délai nous suffirait pour créer à notre profit un courant commercial, qu'il serait plus tard presque impossible de modifier.

II. — AFRIQUE.

Egypte. — *Les chemins de fer en* 1908. — Les recettes brutes des chemins de fer ont été de 3.436.451 livres égyptiennes en 1908; les dépenses d'exploitation ayant atteint les chiffres de 2.082.231 livres égyptiennes il reste 1.353.220 livres égyptiennes de recettes nettes, soit une diminution de 258.623 livres égyptiennes comparativement au résultat de l'année précédente. Les dépenses d'exploitation ont été de 60,61 % comparativement aux recettes brutes contre 54,79 % en 1907. Ceci est dû en partie au fait que l'année 1907 a été exceptionnellement favorable — ce qui a été le contraire pour 1908 — et en partie au prix du charbon et aux traitements du personnel.

Les recettes du transport par chemin de fer ont été de 66.563 livres égytiennes inférieures à celle de 1907, soit 3,87 % en moins. Le tonnage total des marchandises transportées a été de 5.775.198 tonnes contre 6.757.449 tonnes en 1907, soit une diminution de 972.251 tonnes ou de 1,44 %. Les recettes du transport des marchandises ont été de 1.744.438 livres égyptiennes contre 1.808.834 livres égyptiennes en 1907, soit 64.395 livres égyptiennes en moins ou 3,56 %.

Le nombre des locomotives a été augmenté de 44 nouvelles machines en 1908, ce qui porte à 539 le total des locomotives à la fin de l'année dernière, dont 455 en service, y compris 356 pour le service régulier des trains. L'âge moyen des locomotives est de 12 ans. Le kilométrage total parcouru a été de 20.856.597 kilomètres contre 20.259.327 en 1907. La quantité de charbon consommée a été de 257.248.583 kilogrammes et l'huile employée de 1.448.807 kilogrammes.

Le nombre des passagers transportés en 1908 a été de 25.851.661 contre 26.082.627 en 1907, avec une augmentation de 1.032 voyageurs pour la première classe et une diminution respective de 72.756 et 159.242 pour la seconde et la troisième classes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
José Pablo Uribe, consul général de Colombie à Paris;
Le Dr Nicanor Gonzalez Uribe, consul de Colombie à Bordeaux;
Alfredo Lopez Trigo, vice-consul de Cuba à Saint-Nazaire;
Fernand R. Delisle, agent consulaire d'Italie à Amiens.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Isch est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Radel est désig. pour la compagnie indigène de Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Borrallo est désig. pour le chemin de fer de la Guinée française.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Hienne est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *lieut.* Fournier et Bouvier sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Portat et Cadence sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Scal est nommé command. du territoire milit. du Niger;

M. le *capit.* Henry est désig. pour le 1er sénégalais;

M. le *lieut.* Schnedecker est désig. pour le service géogr. de l'A. O. F.

Madagascar. — MM. le *chef de bataill.* Perrin; les *lieut.* Carrier, Miallier et Mourrey sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Congo. — M. le *capit.* Blard est désig. pour le bataill. indigène du Tchad.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. le *stagiaire* Bresson est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Delmas est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* de Ricaudy et MM. les *attachés de* 1re *cl.* Blanc et Barreau sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Pouey est désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Delage est désig. pour le corps d'occupation.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Goulut est désig. pour la Martinique.

CORPS DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *méd.-inspecteur* Rangé est nommé directeur du service de santé du groupe de l'Indo-Chine à Hanoï.

Annam-Tonkin. — M. le *pharm.-major de* 2e *cl.* Massiou est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Marque et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Niel sont désig. pour la Mauritanie;

MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Lépinay; le *méd. aide-major de* 1re *cl.* Ducellier; les *méd. aides-majors de* 2e *cl.* Blanchard et Arlo et le *pharm.-maj. de* 1re *cl.* Réland sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Besée est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Combe est désig. pour le Dahomey.

Guyane. — M. le *pharm.-major de* 2e *cl.* Boissière est désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Petit est nommé au command. du *D'Iberville;*

M. le *lieut. de vaiss.* Foillard est nommé au command. du *Styx;*

M. le *lieut. de vaiss.* Jeanson est nommé au command. du *Doudart-de-Lagrée;*

M. l'*enseigne de vaiss.* Ziégler est désig. pour l'*Olry;*

M. l'*enseigne de vaiss.* Le Néannec est désig. pour le *Montcalm;*

M. le *lieut. de vaiss.* Martin d'Escrienne est désig. pour le *Takou.*

Madagascar. — M. l'*enseigne de vaiss.* Chailley est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de* 2e *cl.* Ollivier est nommé commissaire de la division navale d'Extrême-Orient à bord du *Montcalm.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. A. Picquié, inspecteur général de 1re cl. des colonies, est chargé des fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine;

M. A.-L. Arnaud, inspecteur général de 2e cl. des colonies, est chargé des fonctions de directeur du contrôle au ministère des Colonies;

M. X. Loisy, inspecteur de 3e cl. des colonies, est placé en mission spéciale près de M. Piquié, comme chef de cabinet;

M. G.-J. Coulon est nommé contrôleur financier adjoint en A. O. F.;

M. R.-V. Fournier est nommé secrétaire général de 2e cl. des colonies, tout en exerçant les fonctions de chef de cabinet du gouverneur général de l'A. O. F.;

M. de Lavigne Sainte-Suzanne, sous-chef de bureau de 3e cl. au ministère est mis à la disposit. du gouverneur général de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Europe et la politique britannique 1882-1909, par Ernest Lémonon. Un fort volume grand in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 555 pages. Préface de M. Paul Deschanel, député, membre de l'Académie française. (Félix Alcan, éditeur, Paris.)

M. Ernest Lémonon, un des distingués collaborateurs de cette Revue, vient de faire paraître, à la librairie Alcan, un excellent ouvrage sur la politique anglaise contemporaine. Dans l'un de leurs derniers numéros, les *Questions* ont reproduit le dernier chapitre de ce beau volume. Ainsi qu'on a pu en juger par cet extrait, l'ouvrage a pour but de présenter un

tableau d'ensemble de la politique pratiquée depuis 1882, date de la constitution de la Triple Alliance, jusqu'à ces derniers mois, par la Grande-Bretagne à l'égard des grandes puissances européennes. Le volume, qui s'ouvre par une éloquente préface de M. Paul Deschanel, se recommande par l'abondance et la sûreté de la documentation, en même temps que par l'impartialité des jugements. M. Ernest Lémonon a exposé, avec une clarté saisissante et dans tous leurs détails — beaucoup de ceux-ci étaient même jusqu'à présent ignorés — les causes et les manifestations de l'amitié qui jusqu'en 1901 n'a cessé d'unir Londres aux puissances tripliciennes. La brouille anglo-allemande en 1901, et l'inimitié qui depuis lors sépare les deux gouvernements, l'entente anglo-franco-russe qui a succédé à la politique hostile pratiquée pendant longtemps par Londres vis-à-vis de Paris et de Saint-Pétersbourg, ses effets notamment durant la crise marocaine et les récents conflits orientaux, sont exposés et commentés avec une précision et une sûreté qui dénotent une connaissance approfondie des choses d'outre-Manche. Comme les précédents ouvrages de M. Ernest Lémonon, l'*Europe et la politique britannique* trouvera, sans nul doute, auprès des érudits et du grand public un très favorable accueil : c'est un livre indispensable à qui veut comprendre l'état de l'Europe contemporaine et le système actuel des alliances.

A. M.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Traités de délimitation concernant l'Afrique Française, par E. Rouard de Card, professeur de droit à l'Université de Toulouse (avec 17 cartes des frontières). Un vol. in-8° de 198 pages. Pédone et Gamber, Paris, 1910.

L'Alliance humaine, par Jean d'Ornac. Un vol. in-18 de 276 pages. Marcel Rivière, Paris, 1909.

Commentaire de la loi de gouvernement du Congo belge, par Alex. Halot-Gevaert, secrétaire du conseil supérieur du Congo belge. Préface par Edm. Picard. Un vol. in-8° de 344 pages. Pédone, Paris, 1910.

Bulletin des décisions judiciaires et administratives concernant l'application des textes organiques du régime de la propriété foncière et du domaine en Afrique Occidentale Française. Premier volume, année 1908. Une brochure in-8° de 124 pages. Imprimerie du gouvernement général, Gorée, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Revue politique et parlementaire (10 *déc.* 1909). Maurice Dewavrin et Nicolas Fekete : La réforme des impôts directs en Hongrie. — Raym. Recouly : Nos intérêts au Maroc.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*déc.* 1909). Capt. H.-G. Lyons : The Scope of modern geography.

Revues portugaises.

Rivista Portugueza colonial e maritima (20 *de out. et de nov. de* 1909). Lopo Vaz de Sampayo e Mello : Regimen da propriedade indigena.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-HUITIÈME

1er JUILLET — 16 DÉCEMBRE 1909

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1909

La question crétoise, par Saint-Brice 5
La situation en Perse, par Marcel Sauvé 14
La conférence navale de Londres, par Ernest Lémonon 24
Le système financier des colonies allemandes, par Fernand Bouffard 33
Renseignements politiques 48
Renseignements économiques 59
Nominations officielles 61
Bibliographie. — Livres et Revues 63
Cartes et gravures : *Carte de la Perse* 20-21

LIVRAISON DU 16 JUILLET 1909

Le général Galliffet, par *** 65
La province d'Arkhangelsk, par Paul Labbé 68
La Marine italienne, par le commandant Davin 85
Le nouvel Institut colonial de Hambourg, par Georges Blondel 99
Le golfe de Gabès, par Maurice Ordinaire 103
Renseignements politiques 106
Renseignements économiques 123
Nominations officielles 125
Bibliographie. — Livres et Revues 127
Cartes et gravures : *Carte de la province d'Arkhangelsk* 71

LIVRAISON DU 1er AOUT 1909

France-Amérique, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française 129
Neuf ans de politique allemande, par Georges Gaulis 134
Les méprises de l'Europe dans la question turque, par Jacques Dorobantz 147
Les Eki des Fangs, par Henri Froidevaux 164
Renseignements politiques 167
Renseignements économiques 187
Nominations officielles 189
Bibliographie. — Livres et Revues 191
Cartes et gravures : *Carte de la région de Melilla* 185

LIVRAISON DU 16 AOUT 1909

Les troubles de Catalogne, par Angel Marvaud 193
La marine austro-hongroise, par le commandant Davin 205
Le problème irlandais, par H. Marchand 216
Les événements de Melilla, par Maisonave 227
Renseignements politiques 243
Renseignements économiques 252
Nominations officielles 254
Bibliographie. — Livres et Revues 255
Cartes et gravures : *Carte des possessions espagnoles du Maroc* 229
Carte des environs de Melilla 231

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1909

La Jeune-Turquie et l'avenir du panislamisme, par le Dr Rouire 257
L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de Renty 271
Les colonies portugaises, par Angel Marvaud 285
Renseignements politiques 297
Renseignements économiques 314
Nominations officielles 318
Bibliographie. — Livres et Revues 319
Cartes et gravures : *Carte de la Rhodésia et du Transvaal* 275

LIVRAISON DU 16 SEPTEMBRE 1909

L'évolution de l'Afrique du Nord, par Henri Lorin 321
La marine française, par le commandant Davin 332
Les colonies portugaises, par Angel Marvaud 351
Renseignements politiques 366
Renseignements économiques 381
Nominations officielles 383
Bibliographie. — Livres et Revues 384
Cartes et gravures : *Carte du Mozambique et de l'Afrique australe* 353

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1909

La crise hellénique, par Henri Marchand 385
L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de Renty 395
Les populations de la Moyenne-Sangha, par Emile Loyre 406
Les institutions militaires de la Suisse, par le lieutenant-colonel Lafargue 421
Renseignements politiques 430
Renseignements économiques 443
Nominations officielles 445
Bibliographie. — Livres et Revues 446
Cartes et gravures : *Carte de la Rhodésia et du Transvaal* 399

LIVRAISON DU 16 OCTOBRE 1909

Soldats noirs en Europe, par le lieutenant-colonel Mangin 449
Le Rogui, par Maisonave 461
Le trialisme et la Croatie, par René Gonnard 479
A propos du premier Congrès français du froid, par E. Payen 485
Renseignements politiques 491
Renseignements économiques 508
Nominations officielles 510
Bibliographie. — Livres et Revues 511
Cartes et gravures : *Carte du Maroc septentrional* 471

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1909

La répercussion de la victoire autrichienne sur les Etats danubiens et balkaniques, par Jacques Dorobantz 513
Les Espagnols dans le Rif, par J. Causse 527
La France et le nouveau tarif douanier américain, par P. Chemin-Dupontès 539
Le Congrès des anciennes colonies, par Edouard Payen 547
Renseignements politiques 554
Renseignements économiques 572
Nominations officielles 574
Bibliographie. — Livres et Revues 575
Cartes et gravures : *Carte du Maroc septentrional* 531

LIVRAISON DU 16 NOVEMBRE 1909

La crise hellénique, par H. Marchand 577
Le budget et la situation politique en Angleterre, par Arthur Kann 592
La rentrée du Reichstag, par Angel Marvaud 597
L'Europe et la politique britannique (1882-1909), par Ernest Lémonon 602
L'Union Sud-africaine, par le capitaine E. de Renty 612
Renseignements politiques 622
Renseignements économiques 636
Nominations officielles 638
Bibliographie. — Livres et Revues 640
Cartes et gravures : *Carte de la Grèce* 579

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1909

Notes sur le Panislamisme, par C. E. B 641
La colonisation de l'île d'Anticosti, par Maurice Dewavrin 657
L'Union Sud-africaine, par le capitaine E. de Renty 665
La France et le Maroc 675
Renseignements politiques 693
Renseignements économiques 701
Nominations officielles 703
Bibliographie. — Livres et Revues 704
Cartes et gravures : *Carte de l'île d'Anticosti* 661

LIVRAISON DU 16 DÉCEMBRE 1909

Les conventions du Gothard. La diplomatie allemande et les tarifs internationaux, par Paul Girardin 705
La transformation de la majorité belge. La question militaire, par M. Sauvé 721
Notes sur le Panislamisme, par C. E. B 729
Renseignements politiques 743
Renseignements économiques 761
Nominations officielles 763
Bibliographie. — Livres et Revues 764
Table des matières du tome XXVIII (2e semestre 1909) 766
Cartes et gravures : *Les grandes voies du trafic en Suisse* 707

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.